UNIVERSITY OF CALIFORNIA
AT LOS ANGELES

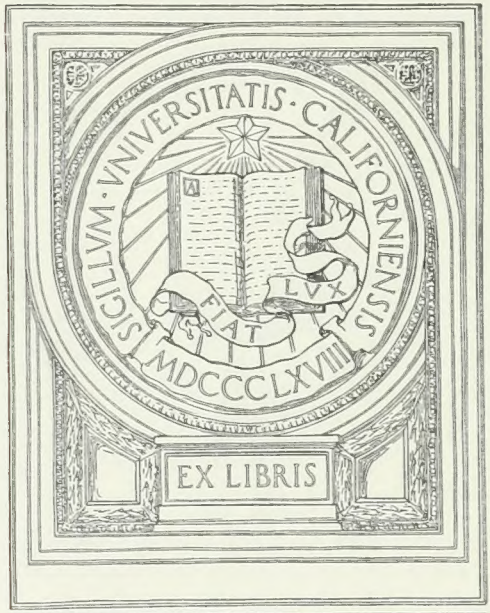

RÉVOLUTION
FRANÇAISE.
5

TABLE ALPHABÉTIQUE
DU MONITEUR,

DE 1787 jusqu'à L'AN 8, de la République (1799.)

RÉVOLUTION FRANÇAISE.

TABLE ALPHABÉTIQUE DU MONITEUR,

DE 1787 jusqu'à L'AN 8, de la République (1799.)

TOME PREMIER.

NOMS D'HOMMES.

A — K.

A PARIS,

Chez GIRARDIN, Éditeur et Propriétaire, au Cabinet Littéraire, Palais du Tribunat, Galerie des Bons-Enfans, N°. 156.

Des Presses de J. E. CHARLES, Imprimeur, rue Guénégaud, vis-à-vis la Monnaie, N.° 18.

AN X DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. (1802.)

UNIV. OF CALIFORNIA
LIBRARY

Regula Donation

UNIV. OF CALIFORNIA
LIBRARY

DC
140
M74
alph.
Index
v.1

EXPLICATION DE LA TAILLE-DOUCE.

LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, sous les attributs de l'ESPÉRANCE, voit sortir de l'urne du DESTIN les différentes époques de la Révolution, et s'élever, en l'an IX (1801), l'olivier de la Paix et le trophée de la Victoire.

LIBRARY
SEP 10 1935
U. C. BERKELEY
234682

UNIV. OF
CALIFORNIA

Je déclare qu'aux termes des lois des 19 juillet 1793 et 19 prairial an 3, j'ai déposé deux exemplaires de cette Édition à la Bibliothèque nationale ; et qu'ainsi, je poursuivrai devant les tribunaux, comme contrefacteurs, tous imprimeurs, vendeurs et distributeurs d'exemplaires qui ne seraient pas revêtus de ma signature et de mon chiffre.

Je garantis au dénonciateur de contrefaçons ou ventes d'exemplaires contrefaits, le tiers du bénéfice résultant des saisies et indemnités qui me seraient allouées par les tribunaux, en suite de sa dénonciation et des renseignemens qu'il aurait fournis pour établir la conviction du délit.

AVERTISSEMENT.

Invenies disjecti membra..... Hor. Art poët.

La nature du travail qu'a exigé la Table alphabétique du Moniteur, que nous offrons au Public, les difficultés que nous y avons rencontrées, la manière dont nous avons résolu les unes, l'espèce de composition qu'il nous a fallu faire avec les autres; en un mot, l'ordre et la distribution des divers élémens de cette Table nous ont paru exiger quelques explications indispensables, et à l'exposition desquelles nous consacrons cet Avertissement.

Nous remplirons par-là le double but de guider le lecteur dans ses recherches, et de lui faire sentir, par l'immensité de celles qu'il nous a fallu faire nous-mêmes, combien, malgré sa durée, notre travail a été rapide et soutenu.

En effet, c'était peu d'avoir extrait et détaché de l'ordre analytique et chronologique, dans lequel ils étaient classés, les différens matériaux de cet Ouvrage; et cette première opération,

fruit de six mois d'une patience infatigable et d'une attention scrupuleuse jusqu'à la minutie, n'avait fait d'ailleurs que nous préparer des obstacles plus sérieux, que pouvaient seules lever des connaissances certaines et des recherches longues et pénibles.

Ces obstacles naquirent de la multitude de noms semblables qui s'offrit à nos yeux, du vague des désignations d'après lesquelles nous devions établir l'identité ou la non-identité des individus auxquels ils appartenaient, des erreurs multipliées, qui, en tronquant l'orthographe de plusieurs de ces noms, faisaient d'un seul et même personnage, deux ou trois personnages en apparence différens.

Avec ces élémens, nous ne pouvions obtenir, et nous n'obtînmes en effet, qu'une classification inexacte, erronée et tout-à-fait insuffisante; mais qui pourtant offrait le relevé fidèle des noms tels qu'ils étaient contenus au texte du Moniteur.

Ce premier résultat remplissait bien, quant à la lettre, le but que nous avions indiqué; et nous étions, en quelque sorte, autorisés à nous en tenir-là, d'après l'exemple de plusieurs Tables, même de celles des Procès-Verbaux des diverses Assemblées, où il n'est pas rare de voir réunis, sous un nom commun à deux individus différens, des articles appartenans à tous les deux, ou à l'un des deux seulement, et qu'on laisse au lecteur le soin de classer et de déterminer à sa guise.

Mais les imperfections palpables d'un pareil travail ne satisfaisaient point notre conscience. Elles étaient évidemment incompatibles avec l'exactitude que nous nous étions promis de donner à notre Ouvrage, et avec le but d'utilité que nous avons cherché à lui

assurer ; but qui a été déjà reconnu et senti dans la première Partie, formant la Table Analytique et Chronologique, actuellement livrée au Public.

Nous avons, en conséquence, entrepris un nouveau travail ; et, par des recherches longues, souvent fastidieuses, mais opiniâtres, et presque toujours suivies du succès, nous nous sommes attachés à séparer et distinguer, autant que possible, par des désignations caractéristiques, les individus homonymes ; à rétablir l'orthographe des noms défigurés, et à remplir enfin par-là notre engagement de faire de cette Table la clef, non-seulement du Moniteur, mais encore de la foule des ouvrages périodiques qui ont spécialement suivi les phases de la révolution (*).

A cet effet, nous avons consulté les meilleures sources, les Journaux les plus connus par leur exactitude, plusieurs des hommes vivans qui ont vu de plus près la grande scène politique dont nous rappelons les acteurs et les événemens. Les Archives nationales nous ont été ouvertes, et nous y avons trouvé des listes exactes, des notes précieuses, des communications obligeantes et utiles.

Il s'est rencontré quelques noms tellement altérés et méconnaissables, qu'ils ont échappé à toutes nos vérifications. Nous avons pris le parti de les jeter hors des rangs, et de les renvoyer à une liste

---

(*) On sent que, par l'exactitude de notre nomenclature, l'on aura un guide sûr, à l'aide duquel on pourra trouver, aux mêmes époques, dans les autres journaux, et comparer entr'elles les opinions des mêmes hommes ou les principales circonstances des grands événemens. C'est cela, et seulement cela que nous avons voulu dire ici.

supplémentaire qui suit la première partie de la Table. . . . . Ce supplément, d'ailleurs, aura encore un avantage, celui de réparer quelques omissions que nous avons reconnues par l'achèvement de notre travail, omissions la plupart peu importantes, provenues quelquefois de l'égarement ou du mauvais classement d'une feuille, quelquefois aussi du double nom d'un même individu; mais il a suffi, pour fixer notre attention et intéresser notre exactitude, qu'elles rappelassent un seul des linéamens de la physionomie politique de celui auquel elles doivent se rapporter.

La Table générale est précédée d'une Table en quelque sorte préliminaire: c'est celle de la partie du Moniteur, connue sous le titre d'*Introduction.* Cet ouvrage, qui offre le tableau historique de l'époque antérieure aux États-généraux, met en scène beaucoup d'hommes et de choses qui ont reparu dans le cours de la révolution. Nous avons rappelé, par un renvoi, dans la Table générale, ceux de ces objets que la table de l'Introduction avait déjà mentionnés. Nous ajouterons à cette observation, que les paragraphes et les chiffres qui terminent l'énoncé des articles de cette première Table, sont les paragraphes et les chiffres des pages de cette Introduction, prise dans le premier volume de la collection complette du Moniteur.

Pour retrouver dans la partie périodique, c'est-à-dire, dans chacun de ses numéros, les diverses matières indiquées dans notre Table, nous n'avons adopté que deux désignations, celle des années et celle du numéro que porte chacune des Gazettes de ces mêmes années. La désignation de l'année suit l'énoncé de chaque nom; le chiffre qui vient après le précis d'une opinion ou l'exposé d'un fait,

indique le n.° du Journal de la même année, dans lequel cette opinion ou ce fait est contenu (*).

Comme la Collection d'une année du Moniteur est séparée en deux volumes, on verra aisément, d'après le rang au-dessus ou au-dessous de 180, qu'occupera le chiffre indicateur d'un objet cherché, si c'est aux Gazettes du premier ou du second volume qu'il faudra recourir; l'intelligence des lecteurs leur fera sentir, d'après l'énoncé même de l'objet, s'il se trouve aux Nouvelles ou aux Séances, aux Actes des autorités constituées, ou aux articles de rédaction. Persuadés qu'une Table de Journal est principalement faite pour ceux à qui les matières cherchées, et surtout les *formes* des Journaux sont déjà familières, nous avons cru devoir nous borner à ces deux indications, pour ne pas surcharger notre ouvrage d'abréviations et de chiffres.

Le passage de l'Ère vulgaire à l'Ère républicaine ayant brisé la série des numéros de l'année 1793, et changé la distribution des volumes du Moniteur, demande une explication plus particulière. L'An I.er de la République se prend, comme l'on sait, du 22 septembre 1792 au 22 septembre 1793. Mais ce comput n'a commencé à devenir d'un usage général qu'au commencement de la seconde année, c'est-à-dire, depuis cette époque du 22 septembre 1793. Par cette raison, la série des numéros du Moniteur, commencée avec l'année ancienne, se prolonge pendant les 16 premiers numéros de l'An II.

(*) L'on observera que le premier volume du *Moniteur* de 1790 contient à peu près les deux derniers mois de 1789; mais que cette année complette, c'est-à-dire, prise depuis l'ouverture des Etats-généraux, a été refaite en entier dans un volume à part, où elle est précédée de l'*Introduction*. C'est d'après ce volume seulement, et en suivant l'ordre de ces numéros, que nous avons fait notre travail de cette même année 1789.

Ainsi, le n.° de la feuille qui a paru le 22 septembre 1793, et qui aurait dû être le n.° I.er de l'An II, se trouve être le n.° 265 de 1793. Ce numérotage dure jusqu'au chiffre 280 inclusivement, après lequel vient le n.° 17 de l'An II, d'où part la nouvelle série, pour ne plus s'interrompre jusqu'à la fin de la même année. On voit par-là, que chacun des n.os contenus depuis 265 jusqu'à 280, inclusivement, est employé deux fois dans l'An II; l'un au commencement, lorsque ces chiffres font suite au numérotage de 1793; l'autre, vers la fin de ce même An II, et à une époque qui correspond à 1794. D'après cela, nous avons rappelé ces deux époques par cette formule An II 1793 et An II 1794. De manière que si un article est désigné pour appartenir, par exemple, au n.° 270 de l'An II 1793, il faudra le chercher au commencement de l'An II; et à la fin, si au contraire ce même n.° appartient à l'An II 1794.

Nous avons souvent employé les renvois, pour faciliter l'investigation des noms doubles ou précédés d'articles. D'ailleurs, l'arbitraire de l'orthographe des noms propres en général, nous oblige d'avertir le lecteur que, quelquefois peut-être, il aura à supposer ou à retrancher un article, ou quelque lettre muette dans la prononciation de ces noms, pour retrouver la place qu'ils occupent.

Les noms patronimiques des évêques sont rarement désignés au Moniteur; on les trouvera sous la désignation de leur ville épiscopale.

Un même individu, cité un très-petit nombre de fois, à des époques éloignées, et sans que les articles qui le concernent, présentassent des signes certains d'identité, a pu se rencontrer dans la foule des noms semblables que nous avons eu à classer. Dans ce

cas,

cas, et lorsque nos recherches ultérieures ne nous ont point donné la certitude de son *unité*, nous avons considéré ces articles comme appartenans à des individus différens, dans la crainte d'attribuer à un seul ce qui pouvait appartenir à plusieurs.

On observera, pour se servir de la Table des villes et pays, que souvent un fait, passé à Constantinople, par exemple, est envoyé aux Gazetiers, et placé par eux sous la rubrique de Vienne, ou de tel autre endroit. Nous avons néanmoins rapporté tous les articles de cette nature aux lieux qui ont été véritablement le théâtre des faits cités. Nous supposons toujours que celui qui consulte une Table a déjà une idée précise de l'objet qu'il cherche; et cette idée suffit pour le conduire dans le n.° que la Table lui indique jusqu'à la place que l'objet doit occuper.

Nous conservons aux titres des matières les qualifications que nous a offertes le Moniteur lui-même. Nous avons ouvert cependant quelques titres généraux, tels que *Littérature*, *Politique*, *Théâtres*, sous lesquels on trouvera rassemblés quelques articles, qui, sans cela, eussent multiplié gratuitement le nombre des désignations. On trouvera, particulièrement au mot *Théâtres*, les titres des ouvrages dramatiques qui font l'objet d'un article exprès dans le Moniteur.

La distribution de notre Table en trois parties, bien que contraire à l'ordre généralement suivi dans ces espèces d'ouvrages, nous a paru devoir jeter plus de clarté dans chacune de ces trois séries, et augmenter la facilité des recherches, en rapprochant davantage les uns des autres des articles plus homogènes.

Il nous reste à dire un mot de l'esprit qui nous a guidés. Nous nous flattons qu'on le reconnaîtra à l'exactitude et à l'impartialité de notre Analyse.

Ce n'est point nous qui parlons, qui peignons, qui racontons. C'est le Moniteur qui a tracé son tableau : notre tâche a dû se borner à en copier servilement le trait. S'il se trouvait par hasard, dans notre ouvrage, quelque trace des intérêts personnels, quelque empreinte du cachet des passions ; ces passions, ces intérêts ne seraient point les nôtres.

Échos d'une voix étrangère, soit qu'elle flatte, soit qu'elle accuse, nous nous sommes également abstenus d'infirmer ou de confirmer les jugemens qu'elle a portés. Nous ne prétendons point à la reconnaissance de ceux qui se trouveraient traités avec indulgence ; ce n'est point nous que devront accuser ceux qui pourraient ne pas reconnaître leurs couleurs. En un mot, nous avons pu faire porter, sur la *lettre* du texte, des corrections qui lui rendent son exactitude, corrections que l'on trouvera à l'*errata* placé à la fin de l'Ouvrage ; mais pour le *fonds* du texte même, vrai ou faux, juste ou passionné, il a dû, pour nous, rester inviolable.

Après cet exposé des soins que nous avons pris pour remplir l'attente du Public, et arriver au plus haut degré d'exactitude qu'il nous fût possible de parvenir, nous aurons néanmoins la bonne-foi d'avouer que nous nous croyons encore loin de cette perfection dont nous avons senti le modèle idéal, et qu'il est si rare que l'exécution puisse atteindre.

Notre ouvrage pourra faire naître de nouvelles idées, amener avec d'autres recherches, la perfection de nos premiers résultats. Mais nous

aurons déblayé un terrain immense, nous aurons ouvert le règne de l'ordre, et jeté le fil conducteur au milieu de ce dédale de matériaux cumulés depuis dix ans.

Heureux ! si nous avons atteint ce but, si nous avons facilité une recherche à l'Historien, ouvert une mine de plus au Publiciste, et rendu plus accessible à tous les intérêts ce dépôt immense de leçons, tour à tour grandes, profondes et terribles, que le génie de la Philosophie et de la Liberté a semées à profusion depuis dix ans dans le vaste répertoire de la Gazette universelle, ou le Moniteur.

AVIS

SUR LES GRAVURES.

Les Portraits des personnages les plus marquans dont il soit fait mention dans le Moniteur, ont été offerts au Public comme un complément de notre Ouvrage. . . . . On a cru que les images de tant d'hommes célèbres ou fameux pourraient intéresser la curiosité des lecteurs, d'autant plus que la gravure en a été extrêmement soignée. Au-dessous du Portrait de chaque individu, se trouve un sujet représentant le principal trait de sa vie, et dont l'exécution pure et élégante fait le plus grand honneur au burin de Duplessi-Bertaux.

Nous devons observer que cette entreprise, différente et indépendante de la nôtre, n'a de commun avec elle que d'être placée à son côté, et que les Notices historiques qui accompagnent les Portraits, sont également étrangères aux Rédacteurs de l'Analyse et de la Table alphabétique du Moniteur.

TABLE

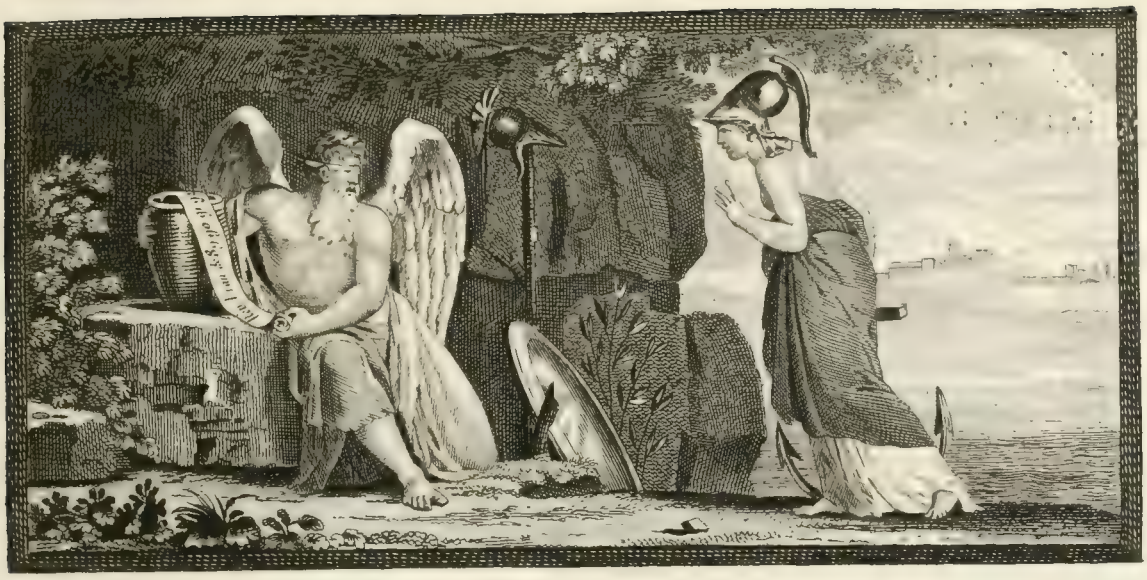

TABLE ALPHABÉTIQUE

DE L'INTRODUCTION

AU MONITEUR,

Classée par noms d'Hommes et de Pays, et par titres de Matières.

PREMIÈRE PARTIE.

NOMS D'HOMMES.

A.

AGOULT (Vincent d'), capitaine, enlève en parlement Goislard et d'Eprémesnil. *page* 3. — Autres détails. §. 3. *p.* 100.

ALBERONI, ministre d'Espagne, renvoyé sur la demande du régent ; et pourquoi. §. 1er. *p.* 29.

ALLIGRE (d'), premier président au parlement de Paris. Ses remontrances et réclamations contre les impôts et les plans du ministère. §. 2. (*Voyez* Parlement de Paris.)

ANTOINETTE (Marie) la reine. Suites prévues par Maurepas de ses goûts pour l'aisance et la vie privée. Sa protection porte le cardinal de Brienne au ministère. §. 1. *p.* 39 à 51.

ANTONELLE, auteur du catéchisme du *Tiers-État*. §. 7. *p.* 228 à 230.

ANTRAIGUES (comte d'). Ses écrits contre la tyrannie. *p.* 3. — Mémoire sur la constitution des Etats du Languedoc. § 7. *p.* 222 à 228.

ARGENSON (d'). Progrès des abus sous son ministère. §. 1. *p.* 38 à 39.

ARTOIS (comte d'). Assailli de huées à la sortie du parlement, et pourquoi. *p.* 3 *et suiv.* et §. 3. *p.* 62. — Présente avec les princes un mémoire au roi sur les dangers de la monarchie, et de la révolution qui fermente par les prétentions du Tiers. §. 4. *p.* 187 *et suiv.*

B.

BAILLY (Sylvain), secrétaire des électeurs de Paris, signe les cahiers du Tiers-État. §. 6. *p.* 212 à 219.

BARENTIN, garde des sceaux après Lamoignon. §. 3. *p.* 111 à 115. — Son discours à la deuxième assemblée des notables. §. 4. *p.* 144.

BEAUVEAU (marquis de), auteur de l'avis au Tiers État. §. 7. *p.* 222.

BELLE-ISLE (comte de), Progrès des abus sous son ministère. §. 1. *p.* 38 à 39.

BERGASSE (avocat), publie l'écrit, intitulé : *Cahier du Tiers-État à l'assemblée des États-Généraux de* 1789. §. 7. *p.* 232.

BERTRAND-DE-MOLLEVILLE, commissaire du roi à Rennes, en dissout le parlement, court risque de la vie dans l'émeute qui s'en suit. §. 5. *p.* 198 à 203.

BLÉTON, sourcier, protégé par Calonne. §. 1. *p.* 39 à 51.

BOISSIERE (de la), Avocat général, auteur d'un discours sur les états-généraux. §. 7. *p.* 230 à 233.

BOURBON (duc de), présage les suites de la révolution. (*Voyez* comte d'Artois). §. 4. *p.* 187 *et suiv.*

BRIENNE (cardinal de), archevêque de Toulouse ; crise des finances sous son ministère ; il échoue dans ses plans ; se retire, est brulé en effigie par le peuple ; de là les premiers troubles. *p.* 3 *et suiv.* — Autres détails sur son entrée au ministère par la protection de la reine ; sur ses opérations et leurs suites. §. 1. *p.* 51. §. 2. *p.* 73. — Sa disgrace ; censure de ses opérations au parlement ; il y est dénoncé. §. 3. *p.* 111 à 115.

BRIENNE (comte de), quitte le ministère de la guerre. §. 4. *p.* 184.

BRISSOT DE WARVILLE, auteur de *la Lettre d'un Citoyen à un Frondeur*, et cru associé à la rédaction du *Moniteur*, ouvrage secret et antérieur aux états-généraux. §. 7. *p.* 222 à 228.

C.

CALONNE (de). Aperçu de son administration ; première convocation des notables, évaluation du *déficit* ; sa retraite. *p.* 1, 2 et 3. — Autres détails sur ses opérations diverses. §. 1. *p.* 39 à 51. — Son mémoire aux notables sur les finances et le *déficit* ; autres plans pour la formation des assemblées provinciales, l'impôt territorial, l'extinction de la dette du clergé, la réduction de la taille, le commerce des grains, l'abolition de la corvée, le reculement des barrières, la réforme de plusieurs droits d'entrées et d'aides, le commerce, le tabac, la gabelle, l'aliénation des domaines et la vente des petites parties de bois ; sa disgrace ; son remplacement par Fourqueux. §. 2. *p.* 54 à 69.

CAMUS, vice-président des électeurs de Paris, signe les cahiers du Tiers-Etat. §. 6. *p.* 212 à 219.

CAZAUX (marquis de), auteur *de la Différence de trois mois*. §. 7. *p.* 227.

CÉRUTTI, écrit pour l'égale représentation du Tiers. *p.* 3. — Publie *le Gouvernement senati-clerico-aristocratique*. §. 7. *p.* 222 à 228.

CHAPELIER (avocat), présente au parlement la protestation des avocats de Rennes contre les actes du ministère ; adresse au roi le mémoire du même corps contre les privilégiés. §. 5. *p.* 192.-205.

CHOISEUIL (duc de). Progrès des abus sous son administration. §. 1. *p.* 38 à 39.

CLAVIERE, cru auteur du *Moniteur*, ouvrage secret, antérieur à la révolution. §. 7. *p.* 228.

CLERMONT-TONNERRE (Stanislas de), préside l'assemblée de la noblesse de Paris, signe son cahier

de renonciation aux exemptions pécuniaires. §. 6. *p.* 212 à 219.

CLUGNY (de), contrôleur-général, sa nullité. §. 1. *p.* 39 à 51.

CONDÉ (prince de), présage au roi les suites de la révolution. (*Voyez* comte d'Artois). §. 4. *p.* 187 *et suiv.*

CONDORCET (de), cru auteur du *Moniteur*, ouvrage secret, antérieur à la révolution. §. 7. *p.* 228.

CONTI (prince de). Son mémoire aux notables contre les nouveaux systèmes. Autre au roi sur le même objet. (*Voyez* comte d'Artois). §. 4. *p.* 148 à 187. — Pamphlet contre lui à cette occasion. §. 7. *p.* 229.

CROSNE (de), mandé au parlement lors des troubles de Paris. §. 3. *p.* 115.

D.

DAUBANTON, protégé par Calonne. §. 1. *p.* 39 à 51.

DEDELAY D'AGIER. Sa lettre à M. de Serant. §. 7. *p.* 230.

DESMUNIERS. Auteur *des Conditions à la légalité des états-généraux*, et de l'*Avis aux députés* qui doivent représenter la nation. §. 7. *p.* 222 à 228.

DESMOULINS (Camille). Auteur de *la Philosophie au peuple français*, et de la *France libre*. §. 7. *p.* 222 à 233.

DILLON (Arthur-Richard), archevêque de Narbonne; son discours à la première assemblée des notables. §. 2. *p.* 54.

DUBOIS (le cardinal). Détourne le régent de convoquer la nation, et pourquoi. §. 1. *p.* 30.

DUBOIS (le chevalier). Commande les exécutions militaires à la place Dauphine, à la Grève, rues Dominique et Mêlée; sa fuite. *p.* 3. — Est mandé au parlement au sujet de ces troubles. §. 3. *p.* 115.

DUMOUCHEL, recteur de l'université, et secrétaire de l'assemblée électorale du clergé, signe son cahier de renonciation aux exemptions pécuniaires. §. 6. *p.* 212 à 219.

DUPONT, secrétaire de la première assemblée des notables. §. 2. *p.* 52.

ENGHIEN (duc d'). Présage au roi les suites de la révolution. (*Voyez* comte d'Artois.) §. 4. *p.* 189.

EPRÉMESNIL (Duval d'). Fait refuser l'enregistrement de l'impôt territorial et du timbre; réclame les états-généraux; est enlevé au sein du parlement assemblé. *p.* 3. — S'oppose à l'emprunt graduel; est exilé; autres détails sur son arrestation au palais; sa protestation; réclamations en sa faveur; son rappel. §. 3. *p.* 88 à 115. — Publie ses *Réflexions impartiales sur les droits du roi et de la nation assemblée en états-généraux.* §. 7. *p.* 232.

F.

FAVIER, auteur et agent diplomatique. Est cause de la fortune de Necker, et comment..... N'en reçoit point le prix stipulé entre eux. §. 1. *p.* 39 à 51.

FITZ GÉRALD (BODKIN). Dénonce au parlement Brienne et Lamoignon; est autorisé à informer contre eux. §. 3. *p.* 115 à 119.

FOURQUEUX (de). Remplace Calonne; est remplacé par Villedeuil. §. 2. *p.* 69 à 72.

FRANÇOIS Ier. Affermit la prérogative royale en mettant le clergé sous sa dépendance. §. 1. *p.* 6.

FRÉTEAU (conseiller). S'oppose à l'emprunt graduel; est exilé; réclamations en sa faveur par les parlemens de Paris et du Dauphiné; son rappel. §. 3. *p.* 88 à 119.

G.

GAUTHIER DE SIBERT, auteur d'un *mémoire sur les états généraux*. §. 7. *p.* 222.

GLEIZEN (avocat). Mémoire au roi sur les troubles de Rennes. §. 5. *p.* 205, 206. — *Lettre d'un homme à* 864 *nobles bretons.* §. 7. *p.* 233.

GOISLARD DE MONTSABERT, enlevé en plein parlement, avec d'Éprémesnil. *p.* 3. — Autres détails. (*Voyez* d'Éprémesnil). §. 3. *p.* 115.

GOUTTES (l'abbé), auteur de *Considérations sur l'injustice des prétentions du Clergé et de la Noblesse.* §. 7. *p.* 222 à 228.

GUER (chevalier de), chef de l'insurrection des valets contre la jeunesse patriote de Rennes. §. 5. *p.* 203.

GUILLOTTIN, médecin, auteur de la *Pétition des citoyens domiciliés de Paris*; mandé à la barre du parlement: reconduit en triomphe par le peuple. *p.* 3. — Secrétaire des électeurs de Paris, signe les cahiers du Tiers-État. §. 6. *p.* 212 à 219.

H.

HÉLAUDAIS, instrument de la noblesse de Rennes contre les jeunes gens. §. 5. *p.* 203 *et suiv.*

HENNIN, secrétaire de la première assemblée des notables. §. 2. *p.* 52.

J.

JOLY DE FLEURY. Son administration. §. 1. *p.* 39 à 51.

JUIGNÉ (Leclerc de), archevêque de Paris, préside l'assemblée électorale du clergé; signe son cahier de renonciation aux exemptions pécuniaires. §. 6. *p.* 212 à 219.

K.

KERSAINT, réclame le premier en faveur de l'égale représentation du Tiers, dans un écrit intitulé: *le Bon-Sens. p.* 3.

KERVÉLÉGAN, auteur des *Réflexions d'un philosophe breton, sur les affaires présentes.* §. 7. *p.* 230 à 233.

L.

LACROIX, professeur de droit, auteur d'un *Mémoire sur la convocation des États-Généraux.* §. 7. *p.* 228 à 230.

LAFARE (de), évêque de Nancy, prononce le sermon à la cérémonie de l'ouverture des états-généraux. §. 8. *p.* 234.

LALLY-TOLLENDAL (comte de), secrétaire de l'assemblée de la noblesse de Paris, signe son cahier de renonciation aux exemptions pécuniaires. §. 6. *p.* 212 à 219.

LAMOIGNON (de), garde des sceaux; joie du peuple lors de sa retraite, et brûlement de son mannequin. *p.* 3. — Son entrée en fonctions, et son discours aux notables. §. 2. *p.* 69 et 74. — Fait remplacer l'impôt territorial par le second vingtième; s'élève au parlement de Paris contre ses principes, établit la suprématie de la prérogative royale, convertit la séance en lit de justice; autre discours au lit de justice de Versailles, pour l'établissement de la cour plénière et des grands baillages; sa disgrace; réjouissances qui la suivent; censure de ses opérations, et dénonciation contre lui au parlement. §. 3. *p.* 82, 88, 102, 111 et 115.

LANJUINAIS (avocat). Mémoire au roi sur les troubles de Rennes. §. 5. *p.* 205, 206.

LARCHIER, exempt de robe-courte, sommé, par d'Agoult, de lui désigner Goislard et d'Éprémesnil; le refuse. §. 3. *p.* 100.

LAURAGUAIS (comte de), auteur de la *Lettre sur les États-Généraux, convoqués par Louis XVI, et composés par Target.* §. 7. *p.* 228.

LAZORERIE, auteur de la *Réforme dans l'ordre social.* §. 7. *p.* 228 à 230.

LETELLIER, auteur d'un projet d'administrations municipales, et de division du territoire par trois degrés d'autorités. §. 7. *p.* 211.

L'HOPITAL (chancelier de). Son discours sur la nature des états-généraux. §. 1. *p.* 7.

LINGUET. Brûlement, au parlement, du N°. 16 de ses *Annales patriotiques*, et pourquoi. §. 3. *p.* 115. à 119. — Défend l'impôt territorial et ses avantages. §. 7. *p.* 221.

LOUIS XIII convoque les notables; promet le rétablissement des ordres. §. 1. *p.* 18. *et suiv.*

LOUIS XIV. Son despotisme prépare la révolution. *p.* 1. — Redoute la convocation des états-généraux; fait répondre à un mémoire des Anglais et des Hollandais, publié pour en réveiller l'idée; accroît le pouvoir royal. §. 1. *p.* 27 à 37.

LOUIS XV, reconnaît à la nation le droit de se convoquer, et en quel cas; progrès du despotisme sous son règne. §. 1. *p.* 31 à 37.

LOUIS XVI. Précis des mesures qui précèdent l'ouverture des états-généraux. *p.* 1, 2 et 3. — Sa correspondance avec le marquis de Pezay, source de l'élévation de Necker; il résiste à l'engouement de la reine pour le cardinal de Brienne. §. 1. *p.* 39 à 51. — Convoque la première assemblée des notables; y présente divers projets de réformes, et annonce ses résolutions à la clôture de l'assemblée. §. 2. *p.* 52 à 74. — Ses édits sur l'impôt territorial

et le timbre, et autres mesures proposées aux notables ; lit de justice à Versailles pour l'enregistrement des deux premiers ; réformes dans sa maison et celle de la reine ; exil du parlement ; révocation des deux impôts précédens ; réformes dans les pensions ; lit de justice au parlement, pour l'enregistrement des emprunts graduels ; exil du duc d'Orléans, Fréteau et autres conseillers ; reproches au parlement sur sa conduite ; annonce des états-généraux ; permission aux pairs d'assister au parlement ; réponse aux diverses représentations de ce corps ; il refuse d'en recevoir une députation au sujet de l'arrestation de Goislard et d'Éprémesnil ; tient un nouveau lit de justice à Versailles ; censure les écarts du parlement et annonce l'établissement de la cour plénière et des grands bailliages ; il suspend et rappelle le parlement ; renvoie Brienne et Lamoignon : rappelle les parlementaires exilés : maintient l'exil du parlement de Bordeaux ; réformes diverses ; arrêts contre les protestations des cours ; il demande en vain un don gratuit au clergé, et arrête la formation des états généraux ; convoque une seconde assemblée des notables, pour en régler la tenue. § 3. *p.* 77 *et suiv.* à 143. — Arrêt de cette convocation, et discours d'ouverture ; défense à l'assemblée de s'occuper du mémoire du prince de Conti, sur les dangers de la monarchie ; adoption de l'avis pour l'égale représentation du Tiers, et remerciemens qu'il en reçoit de la ville de Paris. §. 4. *p.* 143 *à* 192. — Réponse à la lettre des commissaires des états de Bretagne sur les troubles. §. 5. *p.* 205 *et suiv.* — Lettre et réglemens sur la convocation des états-généraux, sur les suppléans, et la tenue de diverses assemblées provinciales. §. 6. *p.* 212. à 219.

Loustalot, auteur du *véritable Ami du peuple*. §. 7. *p.* 230.

M.

Machault. progrès des abus sous son ministère. §. 1 *p.* 38.

Maine (duc du). Se propose de rétablir les états-généraux ; son arrestation, et pourquoi. §. 1. *p.* 29 *et suiv.*

Marilhac (Charles de), archevêque de Vienne. Son discours sur les droits des états généraux. §. 1. *p.* 7.

Marilhac, garde des sceaux. Son discours aux notables sous Louis XIII ; et projet de réunir la Seine à la Saône et à la Loire. §. 1. *p.* 18.

Maurepas (comte de). Son élévation à 16 ans ; est exilé et rappelé ; présage les suites de la conduite de la reine ; détails sur ses opérations et son caractère. §. 1. *p.* 39 *et suiv.*

Mazarin (cardinal). Son despotisme prépare la révolution. *p.* 7 *et suiv.* ; obligé d'accéder à la convocation des états-généraux, parvient à la rendre sans effet. §. 1. *p.* 29.

Millin, auteur de *Questions sur l'ordre judiciaire*. §. 7. *p.* 227.

Mirabeau (comte de). Écrit contre le charlatanisme de Necker, qu'il appelle *roi de la canaille*. §. 1. *p.* 39 à 51. — Publie, avant la révolution, ses écrits sur la liberté de la presse et sur les lettres de cachet ; l'appel à la nation provençale ; la nécessité de détruire les parlemens, sur la représentation illégale de la nation provençale ; publication, sous son nom, de la *Philosophie de la nature*. § 7. *p.* 221 à 233.

Miroménil (Hue de), garde des sceaux. Son discours aux notables ; il est remplacé par Lamoignon. §. 2. *p.* 54 et 69.

Montsabert (de). (*Voyez* Goislard).

Monsieur, frère de Louis XVI, vote aux notables l'égalité numérique de la représentation du Tiers. *p.* 3. — Son discours à la première assemblée des notables sur les réformes proposées. §. 2. *p.* 60. — Accueil qu'il reçoit lors de l'enregistrement de l'impôt territorial et du timbre. §. 3. *p.* 82. — Ses discours et opérations à la seconde assemblée des notables. §. 4. *p.* 148 *et suiv.*

Mounier, écrit pour l'égale représentation du Tiers. *p.* 3.

Mousodive, auteur de *la Sentinelle du peuple*. §. 7. *p.* 230.

N.

Narbonne (l'archevêque de). (*Voyez* D'Illon).

Necker. Aperçu de son administration, et son influence pour l'égalité de la représentation du

Tiers. *p.* 1 *et suiv.* — Il attaque sourdement Turgot ; présente ses vues à Louis XVI, par la correspondance du marquis de Pezai ; son origine et celle de sa fortune ; il manque de foi à Favier, qui lui a révélé le moyen de s'enrichir sur les papiers anglais ; sa réputation commence à l'éloge de Colbert ; il seconde les ennemis de Turgot ; devient ministre ; publie son *Compte rendu*, digne de remarque, et pourquoi ; refuse de quitter sa religion pour entrer au conseil ; examen de ses opérations, de ses ouvrages ; chûte de son crédit ; sa retraite en Suisse ; atteintes de folie ; part attribuée, dans ses succès, aux talens de Mme. Necker ; précis du *Compte rendu*, et tableau des ressources de la France. §. 1. *p.* 39 à 51. — Son opinion en faveur de l'égale représentation du Tiers et du vote par tête. §. 3. *p.* 143. — Précis du rapport sur le même objet, et de sa discussion aux notables ; considérations en faveur de l'égale représentation, tirées du *bruit sourd de l'Europe, qui favorise confusément toutes les idées d'équité générale.* §. 4. *p.* 190 *et suiv.* — Publie, avant la révolution, un mémoire sur les *Administrations provinciales et les principes positifs.* §. 7. *p.* 221.

Nicolaï. Son discours aux notables, sous Louis XIII, contre les dépenses de la cour. §. 1. *p.* 18.

Nouainville (Blondel de), officier au régiment de Rohan, arrête, à Rennes, le combat prêt à commencer entre le peuple et ce régiment. §. 5. *p.* 198 à 203.

O.

Orléans (duc d'), régent, fait échouer la conspiration du duc du Maine ; pense, dans l'embarras des finances, à convoquer les états-généraux ; en est détourné par le cardinal Dubois. §. 1. *p.* 29 *et suiv.*

Orléans (Philippe duc d'), s'oppose aux impôts des ministres ; est exilé ; réclamations des parlemens de Paris et de Grenoble en sa faveur ; son rappel ; il favorise le système de l'égale représentation du Tiers. §. 3. *p.* 88 à 143.

Ormesson (d'). Son administration. §. 1. *p.* 39 à 51.

Panchaud. Ses travaux, protégés par Calonne. §. 1. *p.* 39 à 51.

Pastoret, auteur des *Recherches sur les impôts des Gaules.* §. 7. *p.* 222.

Pezai (marquis de). Son origine ; son élévation, due à Mme. de Cassini, sa sœur ; sa correspondance avec Louis XVI ; il produit Necker ; est disgracié, meurt de chagrin. §. 1. *p.* 39 à 51.

Philippe V, roi d'Espagne, favorise les projets de la noblesse contre le régent, pour le faire destituer par les états-généraux ; découverte et mauvais succès de cette entreprise. §. 1. *p.* 29 *et suiv.*

Porto-Carrero, abbé, agent de la conspiration contre le régent, découvert, et comment. §. 1. *p.* 29 *et suiv.*

Puységur (comte de). Notable choisi pour le ministère de la guerre. §. 4. *p.* 184.

R.

Rabaut-Saint-Étienne. Cru auteur de l'écrit : *A la Nation française, sur les vices de son gouvernement.* §. 7. *p.* 222.

Réveillon, fabricant de papiers. Insurrection des ouvriers contre lui : pillage de sa maison, et massacre des pillards ; conjectures sur les causes secrètes de cet événement. *p.* 3.

Richelieu (cardinal de). Son despotisme prépare la révolution. *p.* 1. — Rend le pouvoir royal arbitraire ; son discours aux notables, sur les finances. §. 1. *p.* 6 à 18.

Robert de Saint-Vincent. Son exil, pour opposition au ministère ; réclamations ; son rappel. §. 3. *p.* 88 à 115.

S.

Sabathier. Son exil avec le duc d'Orléans et Robert-Saint-Vincent. (*Voyez* ces noms.)

Saint-Germain (comte de), ministre de la guerre, bouleverse tout le militaire. §. 1. *p.* 39 à 51.

Séguier, avocat général ; ses remontrances contre l'impôt territorial et du timbre ; contre la cour plénière et les grands bailliages ; il censure le ministère ; annonce, d'après la déclaration du roi,

la prochaine tenue des états-généraux ; fait brûler le N°. 16 des *Annales* de Linguet. §. 3. *p.* 77 à 118.

SÉRANT (de). Sa lettre à Dédelay-d'Agier. §. 7. *p.* 230.

SERVAN, avocat de Grenoble, auteur des *Idées sur le mandat aux états – généraux*. §. 7. *p.* 233.

SIEYES (l'abbé). Ecrits en faveur de l'égale représentation du Tiers, *p.* 3. — Publie *Qu'est-ce que le Tiers-État?* §. 7. *p.* 233.

T.

TABOURREAU-DES-RÉAUX, contrôleur-général, sa nullité. §. 1. *p.* 39.

TARGET, écrit pour l'égale représentation du Tiers. *p.* 3. — Secrétaire des électeurs de Paris, signe le cahier du Tiers-État. §. 6. *p.* 212 à 219. — Publie les *États-généraux, convoqués par Louis XVI*. §. 7. *p.* 232.

THIARD (comte de), commandant en Bretagne. Précis de ses opérations lors des troubles de Rennes. *p.* 3. — Autres détails ; dissolution, à main armée, de ce parlement, en 1788; il sauve, en 1789, les membres nobles des états. §. 5. *p.* 88 à 203.

THOURET, auteur des *Vérités philosophiques et patriotiques sur les affaires présentes*. §. 7. *p.* 228 à 230.

TURGOT, contrôleur-général. Ses projets de réforme ; attaqué par Necker et les privilégiés, il échoue ; réalisation de partie de ses plans par l'assemblée nationale. §. 1. *p.* 39 à 51.

V.

VARIN, avocat de Rennes. Mémoire au roi, sur les troubles de cette ville. §. 5. *p.* 205.

VERGENNES (comte de). Assure la liberté de l'Amérique ; excite les troubles de la Hollande ; mécontente la nation par son traité de commerce ; précis et caractère de son administration. §. 1. *p.* 39 à 51.

VIGNON. Instrument de la noblesse de Rennes, contre les jeunes gens. (*Voyez* Hélaudais).

VILLEDEUIL (de), garde des sceaux, en place de Fourqueux, annonce aux notables les résolutions du roi pour l'établissement des assemblées provinciales, l'abolition de la corvée, etc., etc. §. 2. *p.* 72 à 74.

SECONDE PARTIE.

NOMS DE PAYS.

A.

AMÉRIQUE (États-Unis d'), doivent leur liberté à Vergennes. §. 1. *p.* 39 à 51.

ANGERS (jeunesse d'), marche au secours de celle de Rennes ; adhésion des femmes à cette mesure ; vote de la ville en faveur de l'égale représentation du Tiers. §. 5. *p.* 205 et 208.

ANGLETERRE (l'). Fait répandre un mémoire, sous Louis XIV, pour réveiller en France l'idée des états généraux ; perd ses colonies d'Amérique, par les secours que leur accorde Vergennes. §. 1. *p.* 27 à 51.

ARTOIS (députés d'), leur mémoire à M. de Brienne. §. 7. *p.* 222 à 228.

B.

BÉARN (le). Ses États invitent ceux du Dau-

phiné à défendre les priviléges. *p.* 3. — Réclamations de son parlement. §. 3. *p.* 119 à 126.

Bordeaux (parlement de). Réclamations contre son exil; il est maintenu. §. 3. *p.* 119 à 126.

Bourgogne (noblesse de). Proteste contre la représentation du Tiers. §. 5. *p.* 208.

Bretagne. Trouble de ses états; rixes à Rennes; députations au roi. *p.* 3. — Opposition de la noblesse à l'égale représentation du Tiers. §. 4. *p.* 190. — Autres détails sur les troubles de 1788 à 1789; suspension du parlement dans les premiers; dissolution des états lors des seconds. (*Voyez* Thiard et Bertrand de Molleville) §. 5. *p.* 192 *et suiv.* — Réglement particulier pour l'assemblée de cette province. §. 6. *p.* 212 *et suiv.*

D.

Dauphiné. Conduite patriotique de ses états; ils préfèrent le titre de citoyen aux priviléges. (*Voyez* Béarn.) *p.* 3. — Se convoquent en 1788, d'après le droit qu'a la nation de s'assembler elle-même. §. 1. *p.* 31. — Réclamations de son parlement en faveur de celui de Bordeaux et des membres exilés de celui de Paris; arrêt pour la tenue des états. §. 3. *p.* 119 et 141. — Vote des états en faveur de l'égale représentation du Tiers. §. 4. *p.* 190. — Troubles, tant à l'occasion de la représentation du Tiers, que de la résistance antérieure du parlement à la cour; ouverture des états à Romans. §. 5. *p.* 192 à 208.

F.

Franche-Comté. Protestations du parlement contre la représentation du Tiers. §. 5. *p.* 207.

G.

Grenoble. (*Voyez* Dauphiné).

H.

Hollande. Son gouvernement répand un mémoire, sous Louis XIV, pour réveiller en France l'idée des états-généraux; ses troubles, alimentés par Vergennes. §. 1. *p.* 27 et 39.

Nantes. Sa jeunesse prend le parti de celle de Rennes, contre la noblesse, pour soutenir le système de l'égale représentation du Tiers. *p.* 3. et §. 5. *p.* 205 *et suiv.*

P.

Paris. Réveil et agitation du peuple lors de l'enregistrement de l'impôt territorial et du timbre, commandé par le comte d'Artois; et du siége du palais par d'Agoult; brûlement des mannequins de Brienne et Lamoignon; troubles par suite, et fusillades en divers quartiers; triomphe populaire de Guillotin, et à quelle occasion; massacre de Réveillon. *p.* 3. — Construction des murailles, accordée par Calonne. §. 1. *p.* 39 à 51. — Différent accueil fait à Monsieur et au comte d'Artois, et recherches sur les troubles. §. 3. *p.* 82 et 115. — Remercîmens des six corps, au roi, à l'occasion de l'égale représentation du Tiers. §. 4. *p.* 190 à 192. — Précis des réformes et demandes arrêtées aux assemblées électorales des trois ordres. §. 6. *p.* 212 *et suiv.*

Pau. (*Voyez* Béarn).

Provence. Troubles à l'occasion de l'égale représentation du Tiers. §. 5. *p.* 192.

R.

Rennes. Troubles. (*Voyez* Bretagne). Arrêt qui supprime la relation des événemens qui y ont eu lieu en 1789. §. 5. *p.* 212.

S.

Saint-Malo. Sa jeunesse prend le parti de celle de Rennes contre la noblesse. *p.* 3.

T.

Toulouse. *Lettre des Avocats sur les nouveaux édits.* §. 7. *p.* 222 à 228.

V.

Vezoul. Vote de cette ville pour l'égale représentation du Tiers. §. 5. *p.* 208.

TROISIÈME PARTIE.

TITRES DES MATIÈRES.

A.

ADMINISTRATION. Ses formes sous les derniers règnes, et progrès de leur altération. §. 1. *p.* 38.

AGIOTAGE. Son activité sous Calonne. §. 1. *p.* 39 à 51.

AGRICULTURE. Son amélioration, votée par le Tiers-État de Paris. §. 6. *p.* 212.

AIDES. Projets de suppression de plusieurs de ces droits. §. 2. *p.* 63 *et suiv.* — La Chambre des Aides s'oppose à l'impôt territorial et du timbre; texte de ses diverses réclamations. §. 3. *p.* 82 et 119.

ARBITRAIRE. Ses progrès et ses suites. (*Voyez* Mazarin, Richelieu, Royauté).

ASSEMBLÉES NATIONALES. Recherches sur leur nature; elles se convoquent d'elles-mêmes, et exercent la souveraineté sous la première race; changement de l'époque de cette convocation sous la seconde; leur altération sous la troisième; perdent, par le système d'hérédité, le droit d'élire les rois; monumens historiques de l'exercice de ce droit; elles sont réduites à la présentation de *doléances*, *cédules* et *remontrances*; disparaissent sous les accroissemens du pouvoir royal; parallèle, à cette occasion, de la marche inverse de la liberté en France et en Angleterre. §. 1. *p.* 4 *et suiv.*

... PROVINCIALES. Improuvées par les notables; arrêtées par le roi. §. 2. *p.* 60 et 74. — Édit de leur création. §. 3. *p.* 77.

B.

BAILLIAGES (grands). Projet de leur établissement par Brienne: résistance du parlement. *p.* 3. — Lit de justice pour leur création, et réclamations. §. 3. *p.* 102 à 111.

C.

CAHIERS DE PARIS. Précis de leur contenu. §. 6. *p.* 212 *et suiv.*

CAISSE D'ESCOMPTE. Cours forcé de ses billets, et suspension de leur remboursement. §. 3. *p.* 128 à 130.

CHAMPS-DE-MARS. Noms des premières assemblées de la nation; deviennent Champs-de-Mai sous Pepin, et pourquoi. §. 1. *p.* 4.

CHASSE. Abolition de ce droit, demandée par le Tiers-État de Paris. §. 6. *p.* 212. *et suiv.*

CHATELET. Sa résistance aux impôts de Brienne; texte de ses réclamations. §. 3. *p.* 82 et 119.

CLERGÉ. Devient dépendant du pouvoir royal, et comment; se substitue au peuple pour la formation des assemblées nationales; étend la prérogative royale, par sa doctrine; ses revenus. §. 1. *p.* 6, 33, 51. — Projet de l'extinction de sa dette. §. 2. *p.* 60. — Est convoqué en assemblée générale, pour voter un don gratuit; le refuse; proclame la nécessité des états-généraux pour consentir l'impôt; séparation de l'assemblée sans résultat. §. 3. *p.* 141 à 143. — S'oppose à l'égale représentation du Tiers. §. 4. *p.* 190. — Cahier de cet ordre, portant renonciation aux exemptions pécuniaires, et vote de sa réforme dans celui du Tiers-État. §. 6. *p.* 212 à 219.

COMMERCE. Le traité de Vergennes avec l'Angleterre sur cet objet est censuré par l'opinion publique; balance du commerce. §. 1. *p.* 39 et 51. — Projets de la suppression de diverses en-

traves, droits d'entrées, etc. §. 2. *p.* 63. — Demandes de même nature, par le Tiers État de Paris. §. 6. *p.* 212 à 219.

... DES GRAINS. Projet de le régulariser. §. 2. *p.* 60. — Édit pour sa liberté. §. 3. *p.* 77. — Arrêts sur le même objet. §. 3. *p.* 130.

COMPTES (chambre des), s'oppose aux impôts de Etienne; texte de ses réclamations. §. 3. *p.* 82 et 119.

CONSTITUTION. Recherches sur celle de la monarchie; ses caractères et ses altérations successives sous les trois races; preuves historiques du pouvoir des assemblées de la nation sur les rois, et de leurs concours dans la formation de la loi; perte de ces droits, faute d'être consacrés dans un pacte solennel, et par les usurpations successives du pouvoir royal; leur oubli total sous l'arbitraire de Richelieu et Mazarin, et le despotisme ministériel. §. 1. *p.* 4 à 39. — Demande de la fixation d'une constitution, par le Tiers-État de Paris. §. 6. *p.* 212 à 219.

CONTRIBUTIONS. Droit de les voter, reconnu par les rois appartenir au peuple. *p.* 1. — Leur produit. §. 1. *p.* 51. (*Voyez* Impôt).

CORVÉES. Turgot veut les abolir. §. 1. *p.* 39 à 51. — Projet et édit sur le même objet. §. 2 et 3. *p.* 60–74–77.

COUR PLÉNIÈRE. (*Voyez* grands Bailliages).

D.

DÉCLARATION DES DROITS, demandée par le Tiers-État de Paris. §. 6. *p.* 212 à 219.

DÉFICIT. Son évaluation, par Calonne. *p.* 1. — La même aux notables, et renvoi au conseil des choix des moyens propres à le combler. §. 2. *p.* 54 et 74. — Seconde évaluation. §. 2. *p.* 130 à 141.

DESPOTISME. Ses progrès, ses suites. (*Voyez* Mazarin, Richelieu, Royauté).

DOMAINES. Leur produit. §. 1. *p.* 51. — Projets de leur aliénation. §. 2. *p.* 69.

E.

ÉCOLES. Demande de leur meilleure organisation, par le Tiers-État de Paris. §. 6. *p.* 212 à 219.

EMPRUNTS GRADUELS. Leur création; lit de justice pour leur enregistrement; oppositions du parlement; causes de l'exil de plusieurs membres. §. 3. *p.* 86 à 98.

ENTRÉES. Projet de Calonne, et résolution du roi de les reculer aux frontières, et d'en réformer les droits. §. 2. *p.* 63 et 74.

ÉTATS-GÉNÉRAUX. Précis sur les choses et les hommes qui ont le plus influé pour leur convocation. *p.* 1, 2, 3. — Tableau historique de leurs tenues depuis ceux de 1302 jusqu'à ceux de 1614; ils disparaissent sous les derniers règnes, et pourquoi; mémoire lancé par les Anglais et les Hollandais, pour en réveiller l'idée sous Louis XIV; conspiration, sous le régent, pour les ramener; ce prince songe à y chercher un remède au désordre des finances; Dubois l'en détourne, et pourquoi; recherches sur le pouvoir exercé par les assemblées de la nation; droit qu'elle a de se convoquer elle-même, reconnu depuis Childéric jusqu'à Louis XV; autres monumens historiques des droits exercés par les états-généraux, depuis Clotaire II jusqu'à Louis XIV; Philippe-le-Bel les convoque le premier sous cette dernière dénomination, et les réduit à lui présenter des doléances; causes de leur altération successive et de leur disparution totale. (*Voyez* Assemblée nationale). §. 1. *p.* 6 à 37. — Droit de voter l'impôt, reconnu appartenir aux seuls états par le parlement de Paris, qui les réclame; sa doctrine sur le même objet, suivie par les autres parlemens; principes contraires de la cour sur la suprématie de la prérogative royale; déclaration du roi pour leur convocation; le parlement réclame les formes de 1614; opinion du clergé, semblable à celle du parlement; sur le droit des états, relativement au vote de l'impôt; arrêt du conseil sur l'époque de leur tenue; débats sur la représentation du Tiers; causes de la 2me. assemblée des notables. §. 3. *p.* 77 à 143. — Mémoire de Necker en faveur de l'égale représentation du Tiers, et arrêt du conseil qui la proclame. §. 4. *p.* 90 *et suiv.* — Arrêt qui défend toute délibération sur ce sujet, hors des assemblées des bailliages. §. 5. *p.* 212. — Lettre du roi, et réglement pour leur convocation; demande, par le parlement de Paris, de leur retour périodique. §. 6. *p.* 212.

et suiv. — Cérémonial de leur ouverture, et liste alphabétique de leurs députés. §. 8. *p.* 234 *et suiv*

F.

FÉODALITÉ. Son origine, sa nature, sa fin sous la 3me. race ; causes et progrès de son affaiblissement ; l'établissement des justices, dont les membres se dévouent aux intérêts du roi, lui portent le dernier coup. §. 1. *p.* 5, 35 *et suiv.*

FERMIERS-GÉNÉRAUX. Construisent les murailles autour de Paris. §. 1. *p.* 39 à 51.

FINANCES. Précis de leur état sous la monarchie, et de leur accroissement depuis Louis XII jusques à Calonne ; il annonce le premier *déficit* ; opérations de Necker ; dernière crise sous le cardinal de Brienne. *p.* 1, 2 et 3. — Leur état sous Louis XIII, et projets d'économie ; compte rendu de Necker, et tableau des ressources de la France. §. 1. *p.* 18 et 51. — Autre état, présenté par Calonne. §. 2. *p.* 54. — Création d'un comité consultatif ; réformes à la trésorerie ; situation pour l'an 1788 ; évaluation du *déficit*, à 160 millions. §. 3. *p.* 130 à 141.

FORÊTS. Projets d'amélioration, et ventes de petites parties de bois. §. 1. *p.* 69.

G.

GABELLE. Projets de sa suppression sous Louis XIII. §. 1. *p.* 18. — Mémoire aux notables, sur le même objet. §. 2. *p.* 63.

GARDES-FRANÇAISES. Employés à fusiller les pillards de la maison de Réveillon, et pourquoi. *p.* 3. — Et pour l'enlèvement de Goislard et d'Éprémesnil au palais. §. 3. *p.* 100.

H.

HÉRÉDITÉ DE LA COURONNE. Inconnue sous les premières races ; s'établit de fait sous la troisième, et comment. §. 1. *p.* 6 *et suiv.*

I.

IMPÔT TERRITORIAL ET DU TIMBRE. Rejeté par le parlement, et pourquoi. *p.* 1 *et suiv.* — Le même proposé aux notables, et improuvé. §. 2. *p.* 60. — Edit de sa création, et lit de justice pour son enregistrement ; oppositions du peuple et des parlemens ; première manifestation à Paris, de l'indignation publique ; sa révocation. §. 3. *p.* 82. — Impôt du second vingtième, adopté en remplacement du précédent ; réclamation contre son augmentation. §. 3. *p.* 82 et 91. — Répartition plus égale de l'impôt, réclamée par le Tiers-État de Paris. §. 6. *p.* 212. à 219.

— IMPÔT (vote de l'). Reconnu appartenir aux états-généraux, par le parlement et le clergé. §. 3. *p.* 77 *et suiv.* et 141 *et suiv.*

INTENDANS DE PROVINCES. Partagent avec les ministres, l'administration du royaume ; leur pouvoir et ses abus. §. 1. *p.* 38, 39.

L.

LÉGISLATION. Incohérente sous Louis XIV ; cahos, contradiction et barbarie des lois. §. 1. *p.* 37. — Demande d'une refonte complète, par le Tiers-État de Paris. §. 6. *p.* 212 à 219.

LETTRES DE CACHET. Instrument du despotisme ministériel. §. 1. *p.* 6.

LITS DE JUSTICE. Leurs tenues pour faire passer les divers projets d'impôts et de réformes du ministère. §. 3. *p.* 77 à 102.

LOTERIES. Leur suppression, demandée par le Tiers-État de Paris. §. 6. *p.* 212 à 219.

M.

MINISTRES. Leur despotisme sous les derniers règnes ; leur pouvoir dans l'administration du royaume ; précis anecdotique sur plusieurs des plus marquans, depuis Maurepas jusqu'à Necker. §. 1. *p.* 6, 38, 39 *et suiv.*

MONNAIES. Refonte des pièces d'or ; état de la circulation des espèces. §. 1. 39 et 51.

N.

NAVIGATION INTÉRIEURE. Plan pour la jonction de la Seine à la Saône et à la Loire, proposé sous Louis XIII. §. 1. *p.* 18.

NOBLESSE. Réclame les anciennes formes des états-généraux ; ses prétentions excitent des dissentions intestines. *p.* 3. — Elle force Mazarin à convoquer les états-généraux ; conspire sous le régent pour leur rétablissement ; se substitue plus anciennement au peuple pour la formation des assemblées ; favorise les accroissemens du pouvoir royal, et comment, §. 1. *p.* 27, 29, 33 *et suiv.* — S'oppose à l'égale représentation du Tiers. §. 4. *p.* 190 *et suiv.* — Luttes et combats de celle de Bretagne contre la cour et contre le Tiers-État. §. 5. *p.* 192 *et suiv.*

NON CATHOLIQUES. Edit qui les concerne, enregistré en lit de justice. §. 3. *p.* 88.

NOTABLES. Leur première convocation, par Calonne ; leur seconde, pour délibérer sur la représentation du Tiers ; vote du seul bureau de Monsieur, en faveur de l'égalité de cette représentation, *p.* 1, 2 et 3.—Leur convocation sous Louis XIII, et matières qui leur sont soumises ; précis de celle faite par Calonne. §. 1. *p.* 18 *et suiv.* 39 *et suiv.* — Composition de cette assemblée ; mémoires et objets de réformes soumis à ses débats ; elle improuve le projet des assemblées provinciales et l'impot territorial ; nouveaux projets pour combler le *déficit*, présentés après la retraite de Calonne. §. 2, *p.* 52, 63, 72 *et suiv.* — Arrêt et objet de leur seconde convocation ; débats sur la représentation du Tiers ; mémoire du prince de Conti, sur les dangers qui menacent la monarchie ; réponse des bureaux aux diverses questions qui leur ont été soumises ; clôture de l'assemblée, et mémoire de M. Necker sur ses résultats. §. 4. *p.* 143 *et suiv.*

O.

OFFICES DES FINANCES ; projet de leur liquidation sous Louis XIII. §. 1. *p.* 18.

P.

PAIRS DU ROYAUME. Obtiennent la permission d'assister au parlement ; s'indignent contre la conduite du capitaine d'Agoult. §. 3. *p.* 91 et 100.

PAMPHLETS. Liste de ceux qui ont précédé l'ouverture des états-généraux ; sur les princes, les ministres et les circonstances. §. 7. *p.* 221 à 233.

PARLEMENS (placites de). Leur origine ; leurs formes au 13me. siècle ; naissance des justices ; causes de l'attachement des gens de robe à l'autorité du roi ; Philippe-le-Bel rend les parlemens sédentaires ; ils s'arrogent, par la formule de l'enregistrement et des remontrances, le droit de concourir à la loi ; s'opposent à la marche de l'arbitraire ; leur exil, sous Brienne, amène sa chûte et les premiers fermens de l'insurrection. §. 1. *p.* 31 *et suiv.* 51 *et suiv.* — Précis de leur lutte contre la cour, et de leurs protestations ; arrêt qui supprime tous ces actes. §. 3. *p.* 77 *et suiv.* et 126 *et suiv.* — Leur opposition à l'égale représentation du Tiers, cause les troubles de diverses provinces. §. 4. *p.* 190. et §. 5. *p.* 192.

— DE PARIS. Précis de son opposition à la cour et des troubles qui s'en sont suivis. *p.* 3. — Résistance à l'impot territorial et du timbre ; exil à Troyes ; rappel ; assiette de l'impôt du second vingtième et des emprunts graduels ; exil du duc d'Orléans et autres membres ; réclamation ; siége du palais ; refus du roi de recevoir la députation envoyée à ce sujet ; opposition à la cour plénière ; triomphe populaire ; informations contre les troubles ; brûlement des *Annales* de Linguet ; réclamation, pour les états-généraux, des formes de 1614 § 3. *p.* 77 *et suiv.* — Et de la périodicité de ces assemblées. §. 6. *p.* 212.

—PARLEMENS du Dauphiné, de Béarn, de Bretagne. (*Voyez* ces noms).

POLICE. Sa réforme, demandée par le Tiers-Etat de Paris. §. 6 *p.* 212. à 219.

POLITIQUE. Notice des écrits qui ont précédé l'ouverture des états-généraux § 7. *p.* 221 *et suiv.*

PRISONS. Réforme de leur regime, *ibid.*

PRIVILÉGES PÉCUNIAIRES. Abandonnés par le clergé et la noblesse de Paris, *ibid.*

R.

RÉFORMES. Dans les maisons du roi et de la reine, et dans les pensions ; autres sur divers objets annoncés au lit de justice de Versailles. §. 3. *p.* 82, 86, 102.

RELIGIONNAIRES. (*Voyez* Non-Catholiques).

REMBOURSEMENS. A époques fixes. §. 2. *p.* 72.

RENTES. Édit pour leur payement en papier, et sa révocation. §. 3. *p.* 128.

RÉVOLUTION. Précis sur ses causes; écrivains qui l'ont préparée. *p.* 1, 2, 3. — Ecrits qui l'ont précédée. §. 7. *p.* 221 *et suiv.*

ROHAN (régiment de). Sert à la dissolution du parlement de Rennes. (*Voyez* Rennes.)

ROYAUTÉ. Son autorité sous la première race, subordonnée à celle de l'assemblée de la nation; balancée sous la seconde, par le pouvoir féodal; s'affranchit, sous la troisième, du double frein de la nation et des grands; ses accroissemens et leurs causes; elle atteint, à dater du ministère de Richelieu, le dernier période du despotisme; autres preuves de la circonscription primitive de l'autorité royale; d'abord élective, et reconnaissant le concours de la nation pour la formation de la loi; elle empiète sans cesse, faute d'être fixée par un pacte solennel; s'élève par la division des grands, le dévouement des gens de robe, la dépendance du clergé, jusqu'à l'arbitraire absolu. §. 1. *p.* 4 *et suiv.*

SUISSES (gardes). Employés à fusiller les pillards de la maison de Réveillon, et pourquoi. *p.* 3.

T.

TABAC. Projets de réformes sur cet impôt. §. 2. *p.* 63.

TAILLE. Projet de sa réduction. §. 2. *p.* 60.

TIERS-ÉTAT. Discussions et écrits sur sa représentation. *p.* 3. (*Voyez* Parlemens et États-Généraux); opinion des villes sur le même objet. §. 4. *p.* 90 *et suiv.* — Sa lutte, dans diverses provinces, contre les privilégiés. §. 5. *p.* 192.

TIMBRE. Projet de cet impot. §. 2. *p.* 72. — Sa création; ses suites; sa révocation. §. 3. *p.* 77. (*Voyez* Impôt territorial).

TRÉSOR ROYAL. (*Voyez* Finances).

V.

VÉNALITÉ DES CHARGES. Est la cause des accroissemens du pouvoir absolu; projet de la supprimer sous Louis XIII; elle porte à leur comble les désordres de l'administration et des finances sous les derniers règnes. §. 1. *p.* 6, 18, 39.

Fin de la Table alphabétique de l'Introduction.

TABLE
ALPHABÉTIQUE
DU MONITEUR,

Classée par noms d'Hommes et de Pays, et par titres de Matières.

PREMIÈRE PARTIE.

NOMS D'HOMMES.

A.

ABANCOURT (d'). AN 1792. Est nommé ministre de la guerre, N°. 207. — Rend compte de l'état de défense de la frontière du Nord, 211. — Annonce le choix des généraux pour commander au camp de Soissons, 216. — Est décrété d'accusation, 225. — Son arrestation, 226.

ABBAT (veuve). AN III. Refus du legs fait par elle à la république, et ordre de le répartir entre ses héritiers, 90.

ABBATUCCI, général. AN IV. Se distingue à l'armée de Rhin et Moselle, 348. — AN V. Est blessé à la défense du pont d'Huningue, 79. — Sa mort, 84. — Notice historique sur sa vie, 90. — AN VI. Mengaud demande vengeance pour lui et ses compagnons, à l'assemblée nationale de Bâle, 173.

ABBECOURT (l'abbé d'). (*Voyez* DECOULMIERS).

ABBOTT, membre du parlement d'Angleterre. AN IV. Attaque la doctrine de Fox sur la résistance à l'oppression, 100. — AN VII. Appuie le projet de la taxe des revenus, 119.

ABEILLE, député du commerce de Marseille. AN 1791. Publie une lettre contre l'établissement d'un tribunal de cassation dans les Colonies, 27. — AN 1792. Réclame sur une conformité de nom, 163.

ABEL, lieutenant d'artillerie de la marine. AN VI. Ses observations sur le mode d'avancement dans cette partie, 65.

ABERCROMBIE (Sir Ralph). AN 1791. Commande l'expédition de l'Inde, 154. — AN III. Est nommé commandant en chef des forces navales de l'Angleterre, aux Isles-du-Vent, 345. — AN VII. Et de l'expédition annoncée contre l'Egypte, 307, 341. — Son débarquement en Hollande, et sa proclamation aux habitans, 348. (*Voyez* HOLLANDE).

ABOLIN, du conseil des cinq cents. AN IV. Présente un projet relatif aux tribunaux de famille, 156. — Un autre sur le cautionnement prescrit par le code des délits et des peines, 215. — Fait autoriser la poursuite des notaires en retard sur le dépôt de leur répertoire. *ibid.* — Demande le jugement par le tribunal de l'Isère, des prévenus des massacres de Lyon, 275. — Fait diverses propositions pour l'organisation du notariat, 279. — AN V, Discussion sur la soumission par lui faite des biens de Louise d'Espagne, 20. — Il s'oppose au remplacement des administrateurs par le directoire, 365. AN VI. Sa motion sur les propriétaires des rentes, 50. — Il est élu secrétaire, 126. — Fait créer un sixième tribunal de police correctionnelle dans le département de la Gironde, 185. — Fait décréter, par amendement au projet sur le remplacement des juges, que les nominations faites par le directoire n'auront lieu que jusqu'aux élections, 238, 240. — S'oppose à l'ordre du jour, sur la dénonciation en forfaiture contre les membres du tribunal criminel de la Drôme, 241. — Demande le renvoi à la commission de classification, du projet relatif au mariage des enfans mineurs, 264. — Fait renvoyer au comité, en ce qui concerne les juges seulement, une proposition d'augmenter le traitement des fonctionnaires publics, 281. — Demande qu'on se borne au remplacement des places vacantes dans le tribunal de cassation. — Ses réflexions à ce sujet, sur les divisions que la malveillance attend de la discussion des projets relatifs à ce tribunal, 292. — Adoption de son projet sur la promulgation des lois dans la Belgique, 295. — Il est d'avis d'attribuer au directoire le remplacement des juges du tribunal de cassation, 296. — Ses observations sur la conscription militaire, 334. — Il trouve impolitique d'abandonner une république alliée à ses propres forces, et demande la question préalable sur la motion de Lucien Bonaparte, contre les changemens préparés par Trouvé, dans la Cisalpine, *ibid.* — Fait passer à l'ordre du jour sur l'envoi du portrait de Marceau aux autorités, et pour quels motifs, 354. — Fait arrêter un message au directoire, sur le rétablissement de l'hôtel des monnaies de Marseille, 363. — AN VII. Réclame l'ajournement de l'organisation du notariat, 13. — Fait rejeter le projet relatif aux héritiers des condamnés et déportés, en ce qui concerne le payement des droits d'enregistrement sur leurs successions, 211. — S'oppose à l'admission de Thirion, député élu par le département de la Moselle, et pourquoi, 241.

ABOU, administrateur de Vaucluse. AN II. 1793. Annonce la mort de Gasparin, 59.

ABOVILLE (d') général. AN 1791. Proteste de son dévouement à l'assemblée nationale, lors de la fuite du roi, 174. — AN Ier. 1793. Sa proclamation contre la trahison de Dumourier, 111.

ABRIAL, substitut du commissaire près le tribunal de cassation. AN VI. Transmet une dénonciation en forfaiture contre le juge de paix Vancantfort, 271. — AN VII. Est envoyé à Naples pour y organiser le gouvernement républicain, 156. — Son arrivée dans cette ville, 227.

ABZAC (B. A. d'), ancien capitaine au régiment de la Marine. AN II. 1793. Est arrêté pour correspondance avec les émigrés, 82. — AN II. 1794. Et condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 116.

ABUCKAYA, envoyé du dey d'Alger à Paris. AN VI. Arrestation des personnes qui, avec de faux ordres, se sont introduites chez lui, 119. — Détails de cet événement, 125. — AN VII. Ordre du jour sur la pétition d'un des condamnés par suite de ce délit, 121. — Mise au Temple de cet envoyé, par représailles de la conduite de son gouvernement, 161. — Il rentre dans son domicile

sous la surveillance de deux gardes, 199. — Sa mort, 302.

ACHARD DE BONVOULOIR, député aux états-généraux. AN 1789. Propose d'autoriser le prêt à intérêt, pour activer la circulation de l'argent, 67. — AN 1791. Réclame au nom de la ci-devant Normandie, l'égalité des partages dans les successions, 72.

ACHARD (Auguste), ancien maire de la commune de Serres. AN III. Révocation d'un décret le concernant, surpris à la convention, sur de fausses allégations, 291.

ACHER, littérateur. AN V. Auteur de l'abrégé des hommes illustres de Plutarque, 167.

ACHMET IIIe, sultan. (Marie-Cécile, fille d'). AN II. 1794. Décret qui lui accorde des secours, 211.

ACTON, général anglais et ministre napolitain. AN 1790. Sa promotion au ministère, 32. — AN III. Il est directeur de la chambre ardente, dite *junte d'état*, créée pour l'arrestation des mauvais citoyens, ou suspects au gouvernement, 219. — AN IV. Déclaration à lui faite par le ministre français Cacault, 362. — AN V. Colère de la reine contre lui, pour avoir conclu un traité de paix sans sa participation, 163. — AN VI. Ses divisions avec le marquis de Gallo, 251. — Ordre du roi au dernier de concerter désormais ses opérations avec ce ministre, 339. — AN VII. Ses intrigues avec la reine et le général Mack, 65. — Demande à lui faite, par Macdonald, de l'échange du consul français Ribaud, contre son frère prisonnier, 225.

ACREL, de l'académie de Stockolm. AN 1789. Découvre un moyen de conserver les bois de chêne, 116.

ACUNA (Don Pedro). AN IV. Nommé à Madrid patriarche des Indes, 72.

ADAM (le citoyen). AN III. Est justifié par Thirion, des imputations qui lui ont été faites par Merlin de Thionville, 132.

ADAM, membre du parlement d'Angleterre. AN II. 1794. Attaque les jugemens des membres de la convention d'Ecosse, 147. — En propose l'appel au parlement d'Angleterre, 158. — Y défend Muir et Palmer, condamnés, 191.

ADAMS (John). AN 1792. Sa défense des constitutions américaines, 86. — AN V. Est élu président des États-Unis, 212. — Son installation, son serment, 228, 229. — AN VI. Son discours sur les différends élevés entre les États-Unis et la France, 247. — Il ordonne un jeûne général pour éloigner la guerre, 257. — Refuse de reconnaître Dupont en qualité de consul français à Philadelphie, 296. — Son administration est approuvée au nom de la Pensylvanie; sa réponse à ce sujet, 308. — Autre aux jeunes gens qui désirent conserver l'honneur et l'indépendance de leur patrie, 321. — Son discours au congrès sur la rupture des négociations à Paris, 326. — Il ordonne au citoyen Roziers, consul français à New-Yorck, de cesser ses fonctions publiques, 358. — AN VII. Reçoit une lettre de Washington, qui accepte le commandement en chef de la force armée, 1. — Ordonne de courir sur les bâtimens français, 140. — Notice sur son caractère, 142. — Texte de son discours sur la situation des Etats-Unis, 144. — Réflexions sur cet objet, 145. — Adresses que lui votent les deux chambres, et approbation de sa conduite, 148. — Il annonce l'envoi en France de trois agens, pour traiter, 204.

ADDINGTON, membre des communes d'Angleterre. AN 1792. Propose de prolonger le terme de l'abolition de la traite, 149.

ADDINGTON (Williams), juge de paix à Londres. AN VI. Sa cause contre M. Robert Fergusson, 160.

ADELASIO. AN VI. Est nommé directeur cisalpin, 302. — Et conservé dans sa place, lors des changemens opérés par l'ambassadeur Trouvé, 358.

ADET (P. A.). AN Ier 1793. Est adjoint au ministère de la marine, sous Dalbarade, 116. — AN III. Est envoyé à Genève par le comité de salut-public, 13. — AN IV. Ministre de France à Philadelphie, annonce la réception d'un drapeau tricolor envoyé par la convention nationale aux Etats-Unis, 180. — AN V. Remet au secrétaire de ce gouvernement une note relative à la conduite à tenir par la marine française envers les vaisseaux neutres, 115. — Lui notifie la suspension de ses fonctions, 117. — Revient en France par ordre du directoire, 276. — AN VII. Est

nommé commissaire pour Saint-Domingue, 346. — Donne sa démission, 347.

ADHÉMAR, officier. AN 1792. Est décrété d'accusation, comme complice de Dusaillant, 5.

ADHÉMAR (comtesse d'). AN II. 1794. Réclamation contre sa mise en liberté, 346.

AMIRAL. AN II. 1794. Assassine Collot-d'Herbois; rapport à ce sujet; détails de son arrestation; décret qui l'envoie au tribunal révolutionnaire, 245. — La section Lepelletier témoigne à la convention sa douleur de l'avoir eu dans son sein, 253. — Elie Lacoste le désigne comme l'un des instrumens de la faction de l'étranger, dirigée par l'ex-baron de Batz, et fait ordonner au tribunal révolutionnaire de le juger avec les complices de cette faction, 267. — Il est condamné à mort, 275.

ADOUE, de Toulouse. AN VII. Dévouement civique de ce vieillard, qui s'enrôle à la nouvelle de la reprise des hostilités, 235.

ADOUVILLE (A. d'), ex-page, ex-chanoine de Lille, et se-disant frère adultérin de Louis XVI. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 282.

AELDERS (madame), hollandaise. AN 1792. Fait hommage de la traduction, en cette langue, de la déclaration de Condorcet aux puissances de l'Europe, 8.

AFFRY (comte d'), colonel des gardes-Suisses. AN 1791. Proteste de son dévouement à l'assemblée; lors de la fuite du roi, 173. — AN 1792. Sa lettre sur les poursuites contre les soldats de la caserne de Neuilly, dénoncés pour propos contre-révolutionnaires, 161. — S'oppose à l'éloignement de deux bataillons suisses, 201. — Il est arrêté au 10 août et traduit à l'Abbaye, 225. — Échappe aux massacres de septembre, 250.

AFZING, contre-amiral russe. AN VII. Sa perte dans la mer Noire, 125.

AGA-MAHMED-KAN, eunuque. AN III. Détrône le roi de Perse et lui fait crever les yeux, 220.

AGASSE, frères. AN 1790. Condamnés à mort; détails de la réhabilitation de leur famille par le district Saint Honoré, 26 et 31.

AGASSE, imprimeur. AN 1790. Conduite de l'artiste Beaulieu à son égard, à l'occasion du procès de ses deux frères, 27 et 35. — AN III. Fait hommage à la convention de *l'Origine de tous les cultes*, par Dupuis, 354. — AN V. Et au corps législatif, de tous les ouvrages sortis de ses presses, 99.

AGIER, du comité des recherches de la commune de Paris. AN 1789. Ses poursuites sur les conspirations du 14 juillet et des 5 et 6 octobre, 101. — Reproches du Moniteur sur la copie qu'il prend à l'audience de la procédure de Bézenval, 105. — Son compte rendu à la commune sur les conspirations, 110. — Suite de son rapport: il établit que les ordres de la cour ne peuvent servir d'excuse aux exécuteurs des commandemens tyranniques, 111. — AN 1791. Assiste à l'assemblée de la société révolutionnaire de Londres, 317. — AN III. Est nommé président du tribunal révolutionnaire de Paris, 112. — AN V. Refuse la place de suppléant à la haute-cour, comme inscrit par les prévenus sur une liste de proscription; l'excuse n'est pas admise, 157.

AGOULT (comte d'), député aux États-Généraux. AN 1789. Se réunit aux communes constituées en assemblée nationale, 10.

AIGOIN. AN II. 1794. Juré au tribunal révolutionnaire; est nommé commissaire de la trésorerie, 106. — AN III. Dénonce aux Jacobins les symptômes d'une conspiration contre la liberté publique, 24.

AIGREMONT (madame d'). AN 1792. Sa déclaration dans l'affaire de Grangeneuve et Jouneau, 169.

AIGUILLON (duc d'), pair de France, député aux états-généraux. AN 1789. Félicite l'assemblée de la réunion finale de la noblesse et du clergé, 12. — Expose et excuse la ligue du peuple contre les droits seigneuriaux, et présente une proclamation à ce sujet, 33. — Son rapport sur l'emprunt, 37. — Il accuse d'exagération et d'inexactitude les déclarations de Gouy-d'Arcy sur les finances et l'emprunt, 60. — Veut que la création ou suppression des emplois appartienne au corps législatif, et que nul citoyen ne soit destitué sans jugement, 66. — Parle sur la réception des députations de Paris, qu'il suppose devoir être très-fréquentes, 75. — Fait décréter plusieurs propositions dont le but est d'activer les recherches et pour-

suites des troubles sur les subsistances, 76.—Annonce un retard dans le travail du comité des finances, 85. — Est présenté dans la procédure du châtelet, comme participant aux événemens des 5 et 6 octobre, *p.* 564 *et suivantes des pièces justificatives.* — An 1790. Sa lettre sur les libelles dont il est l'objet, 21.—Il réclame l'achèvement du travail sur la suppression des droits féodaux, comme le meilleur moyen de mettre fin aux troubles des provinces, 55. — Donne des explications sur les payemens à lui faits par le caissier de l'extraordinaire, 86. — Appuie la création des assignats, 106. — S'élève contre la guerre, et redoute pour la liberté un roi victorieux, 136. — Vote pour que le droit de paix et de guerre reste à la nation, 137. — Sa lettre contre Meude-Maupas, auteur de pamphlets, 145. — Il blâme les ministres, à l'occasion de la demande de l'Autriche, pour faire passer des troupes sur le territoire français, 211. — Défend la mémoire de son père, outragée par Cazalès, 343. — An 1791. Propose de rechercher d'où partent les ordres relatifs au voyage des tantes du roi, 55. — Vote une loi provisoire pour la résidence de la famille royale, 58. — Communique, lors de la fuite du roi, une lettre du chef de division d'Aumont (ci-devant duc), protestant de son dévouement à l'assemblée; en écrit une en sa faveur, 174, 175. — Demande que le roi, ni l'héritier présomptif, ne puissent commander les armées, 227. — Fait accorder une pension à Mme. Richelieu, 265. — An 1792. Sa lettre à Barnave contre le 10 août, 245. — Sa destitution demandée à l'assemblée, 252. — Est désigné dans des rapports d'Achille Viard comme chef d'une cotterie d'émigrés à Londres, 344. — An 1793. Sa réponse à ces assertions, 1.

Aiguillon (d'), ex-ministre. An 1790. Inculpé par Cazalès, et défendu par son fils, 343.—An 1792. Notice sur les mémoires de son ministère, 124.

Aillaud, commissaire civil à Saint-Domingue. An Ier. 1793. Parti de cette Colonie sans en avoir reçu l'ordre; est arrêté, 100. — Et absous, 110.

Aix (archevêque d') (*Voyez* Boisgelin).

Alava, amiral espagnol. An IV. Commande l'escadre sortie de Cadix, 129.

Albane (l'). An VII. Dégradation de ses ouvrages par le roi de Sardaigne; motifs de cette conduite: lettre à ce sujet, 193.

Albani (monseigneur), nonce du pape à Vienne. An V. Reçoit un froid accueil de la part du ministre impérial, à l'occasion de l'armistice conclu par le saint-père avec la France, 100. — Lettre du cardinal Busca, à lui adressée à Vienne, interceptée et envoyée par le général Bonaparte au directoire exécutif, 139 et 152.

Albani (cardinal). An V. Vote pour la continuation de la guerre dans la congrégation d'état, à Rome, 178.

Albaret. An 1791. Est nommé l'un des quatre grands juges de la haute-cour nationale, 327. —An 1792. Sa lettre repoussant le reproche d'inaction fait à ce tribunal, 250.

Albe (duc d'). An Ier. 1793. Lève dix mille hommes contre les Français, 66.

Albert, substitut du commissaire du directoire près le tribunal civil de Metz. An V. Dénonce au conseil des cinq-cents les prêtres réfractaires de toute la république, et surtout ceux du Bas-Rhin et de la Moselle, 145. — Pièces qui démentent cette dénonciation, 168.

Albert, capitaine. An VI. Présente au directoire les drapeaux décernés par la convention nationale, aux armées des Pyrénées-Orientales et Occidentales, 245.

Albert de Rioms (le comte d'), commandant d'escadre. An 1789. Accusé d'avoir provoqué une insurrection à Toulon, par l'expulsion de deux maîtres d'équipages et par son peu d'égards pour la cocarde nationale, est mis en arrestation par le peuple, 107. — Détails de cette affaire, 115. — Extrait de la délibération du conseil municipal de Toulon, présidé par d'André, sur sa conduite comparée à celle de la garde nationale, 117. — Lettre et procès-verbal de la municipalité sur sa mise en liberté, 121. — Son mémoire justificatif, 123. — Il demande à être reçu à la barre de l'assemblée nationale, 128. — An 1790. L'assemblée lui vote des témoignages d'estime, 19. — Il la remercie, 24. — Décret portant qu'il sera admis à la fédération, pour y prêter le serment civique au nom de l'escadre, 186. — Il se plaint de l'insurrection des matelots, 229. — Éprouve

leur résistance, au sujet de la publication du code pénal ; un décret approuve sa conduite, 259. Sa démission, 283 et 284.

ALBERT de Saxe, (le duc), époux de Marie-Christine, gouvernante des Pays-Bas. AN 1789. Sa fuite de Bruxelles, lors de la révolution de Brabant, 97. — AN 1792. Proposition de mettre sa tête à prix, 283. — Ses conférences avec Dumouriez, 326.

ALBIGNAC (d') commandant les troupes dans le Gard. AN 1791. Approbation de sa conduite lors des troubles du département, 55. — Son expédition contre le camp de Jalès, 66. — Sa suspension et motifs, 314. — AN 1792. Sa démission et son remplacement à Avignon, 23. — Il combat la rébellion de Dusaillant, 198.

ALBINI (M. le baron d'), ministre directorial d'Empire. AN VI. Echange respectif de pouvoirs entre lui et les ministres français au congrès de Rastadt, 128. — Il leur présente un projet de traité, 320. — AN VII. Son départ pour Aschaffenbourg ralentit les négociations, 14.

ALBITE l'aîné, député à l'assemblée législative. AN 1791. Demande que tout militaire retiré du service et pensionné, qui servira dans la garde nationale, reçoive outre sa pension le traitement de son grade, 298. — Présente au nom du comité militaire un décret sur le mode de remplacement dans les armées, 306 et 312. — Fait décréter que la trésorerie versera des fonds dans la caisse des Invalides ; s'oppose à ce que des troupes de ligne, dépendantes du roi, séjournent à côté du corps législatif, 312. — Défend le projet relatif au mode de remplacement des officiers, 315. — Combat divers articles d'un projet sur les prêtres perturbateurs, et s'oppose à ce qu'on les admette à un nouveau serment, 326. — Propose de consacrer les édifices nationaux au culte salarié par la nation et de permettre aux sociétés particulières d'acheter des édifices à leur convenance, 330. — Repousse une motion contre l'ordre des travaux de l'assemblée, comme tirée des écrits de Royou et Durosoy, 340. — Demande que le ministre de la guerre réponde sur sa tête des détails transmis sur la situation des frontières, 363. — Combat un projet sur la forme des congés de marine, 365. — AN 1792. Son opinion contre Chollet, officier, impliqué dans les troubles de Perpignan, 5. — Il craint que l'augmentation de la gendarmerie ne nuise à la liberté, 7. — Vote contre le ministre de la marine, Bertrand, 13. — Accuse les ministres à l'occasion du recrutement, 22. — Vote pour la conservation à la nation des biens des émigrés, 66. — Ses observations contre le ministre Narbonne, 67. — Il appuie deux propositions contre les émigrés, 90. — Et le décret contre le capitaine Colmin, 97. — Vote la suppression des pénitens et pénitentes, 98. — Obtient l'examen des lois sur la marine, 104. — Défend le ministre de l'intérieur dans l'affaire des prisonniers d'Avignon, 108. — Demande la mise en accusation du ministre Narbonne, 112. — Fait rejeter un projet relatif aux trois régimens des vainqueurs de la Bastille, 116. — Défend son collègue Merlin de Thionville, 121. — Ses observations sur l'établissement des tribunaux militaires correctionnels, 131. — Il fait remettre en pied les lieutenans d'artillerie, 132. — Rejet de sa proposition tendante à rendre plus égale en faveur des soldats la composition des conseils de discipline et jury militaire, 133. — Il s'oppose à ce que les généraux puissent faire des réglemens, 134. — Fait demander compte à la manufacture d'armes de Maubeuge, des fonds mis à sa disposition, 164. — Vote le renversement des statues royales et l'érection de celle de la Liberté, 226. — Est nommé député à la convention nationale, et rend compte de sa mission dans la Seine-Inférieure, 260. — Demande le renouvellement des administrateurs des postes et de la régie des poudres, la vente des immeubles des émigrés, la réduction des pensions des prêtres, etc. 273. — Vote une lettre de satisfaction à Custine, 279. — Fait accorder une gratification aux ouvriers du camp de Paris, 293. — Fait rapporter le décret qui autorise les assemblées primaires à rappeler les députés présumés avoir trahi la patrie, 346. — S'oppose à ce que Louis XVI puisse choisir un ou plusieurs conseils, 348. — Et à l'audition à la barre des témoins de l'enlèvement des papiers de l'armoire de fer, 352. — Réclame l'ostracisme contre le ministre Rolland, 353. — Défend les bataillons *Mauconseil* et le *Républicain* contre les généraux, 355. — AN Ier. 1793.

Fait décréter que les émigrés pris en pays étranger, armés ou non armés, seront traités de la même manière, et demande l'établissement d'une commission pour l'examen de la conduite des généraux, 83. — Propose de faire rendre compte au conseil exécutif de la conspiration de Bretagne et de demander la liste des officiers-généraux, 94. — Fait décréter l'arrestation des généraux Estourmel et Ligneville, 97. — Et ordonner que l'ex-législateur Dumas sera gardé à vue, 100. — Commissaire à l'armée des Alpes, écrit sur la situation du département de l'Isère, 182. — Annonce les mesures qu'il a prises avec le général Cartaux, pour soumettre les rebelles du Midi, 205. — Ses détails sur Toulon, Marseille et Lyon, 260. — AN II. 1793. Empêche Ducos, Fonfrède et Vigée de parler pour leur défense, 278. — Vote contre la simple dénomination ordinale des temps, 280. — Fait décréter que le ministre présentera le tableau de tous les officiers et agens de la marine qui sont restés à Toulon, lors de la trahison, 18. — Soutient qu'une lettre de la société des Brabançons, annonçant de fâcheuses nouvelles, est controuvée, 20. — Fait traduire au tribunal révolutionnaire le général Brunet, 21. — Veut que ceux qui ont dirigé le siége de Lyon viennent rendre compte, 22. — Accuse son collégue Dupont, et à quelle occasion, 24. — Réclame des exceptions à la loi contre les étrangers, 28. — S'oppose à ce que le général Gratien soit jugé à la tête de l'armée, 29. — Ses opérations à Lyon; arrestation de Bournissac, 87. — Sa réponse à un article inséré contre lui, dans le journal des Hommes-Libres et dans le journal universel, 99. — AN II. 1794. En mission dans les départemens de l'Ain et du Mont-Blanc, rend compte de ses opérations; écrit que la superstition et les châteaux sont détruits, et que les biens des suspects servent à la république, 110, 174, 185. — Sollicite de la commune de Paris l'approbation de ses arrêtés, 186. — Dénonciation aux Jacobins contre la mise en liberté des nobles qu'il a fait incarcérer, 356. — AN III. Son opinion sur le projet relatif aux dénonciations contre les représentans, 39. — Il se plaint aux Jacobins des fausses accusations multipliées contre les patriotes, 41. — Fait consigner au procès-verbal de la convention qu'elle est satisfaite des services du général Dumerbion, 46. — Appuie un projet relatif aux moyens de remplacer les cérémonies religieuses, 93. — Sollicite des secours pour la famille de Pollier, assassiné à Avignon, 157. — Son opinion sur les attributions à accorder au comité de salut public, 176. — Demande l'ajournement des questions élevées sur la restitution des biens des condamnés, 184. — Est dénoncé par les administrateurs du district de Bourg, 232. — Demande, dans la journée du premier prairial, que le bureau, vacant par l'absence des secrétaires, soit occupé par des représentans ayant été aux armées, 245. — Est accusé, dans la même journée, par Delahaye; ordre donné par le président de l'empêcher de sortir de la salle; son arrestation votée par Tallien; il est dénoncé par Vernier, défendu par son frère, et décrété d'arrestation, 246.—Faits qui ont motivé l'acte d'accusation dressé contre lui, 265. — Est déclaré contumax par la commission militaire de Paris, 269. — AN IV. Est compris dans la loi d'amnistie du 4 brumaire, 44.

ALBITE, jeune, député à la convention nationale. AN III. Défend son frère, accusé par suites des journées de prairial, 246.

ALBORGHETTI. AN VI. Son discours au grand conseil cisalpin, relativement aux biens ecclésiastiques, 247.

ALCUDIA (Godoï, duc d'). AN 1792. Remplace d'Aranda au ministère, 334. — Sa lettre sur l'interdiction des papiers et livres contraires aux maximes du gouvernement, 352. — AN III. S'obstine, malgré la détresse de son gouvernement à continuer la guerre contre la France, 92. — Sa réponse à la note qui lui annonce l'abolition du stathouderat, 285. — AN IV. Décret royal qui lui donne le titre de prince de la Paix, 82. — Sa lettre au ministre de France sur la restitution des biens séquestrés par les deux gouvernemens, pendant la guerre, 206. — AN V. Formation, sous ses ordres, du corps des ingénieurs cosmographes, 67. — Il traite mal le grand inquisiteur au sujet du jugement de Ramon de Salas, emprisonné pour propositions sentant l'hérésie, 122. — Examine le thélégraphe électrique du docteur Salva, 160. — Sa réponse négative aux réclamations du nonce du pape, 162, — Il annonce la fuite de ce dernier

à l'archevêque de Tolède, 192. — An VI. Son mariage avec la fille de l'infant D. Louis, 8. — Parti élevé à la cour contre lui, 18. — Accueil distingué qu'il fait à l'ambassadeur Truguet, 162. — Sa disgrace; il quitte ses places; conjectures à ce sujet, 198, 200. — Réfroidissement du roi à son égard, 253. — Ses nouveaux honneurs; il est nommé capitaine général, 289.

Alders (baronne d'). An 1791. Sa mise en liberté, 205.

Aldini, membre du congrès cispadan. An V. Est accusé de s'opposer aux plus sages mesures et d'invoquer tous les préjugés, 175.

Alençon (C. M. ex-comte d'). An II. 1794. Est condamné à mort par le trib. révol. de Paris, 214.

Alessandri, directeur cisalpin. An VI. Est conservé dans sa place, par Trouvé, au renouvellement des autorités et de la constitution, opéré par cet ambassadeur, 358.

Alexandre, dit *Petit-Cardinal*. An 1792. Est condamné à 6 ans de réclusion pour vol du garde-meuble, 306.

Alexandre. An V. Accorde l'hospitalité à la fille Vinot qui le fait assassiner, 155.

Alexandre, commissaire des guerres. An Ier. 1793. Proposé pour remplacer Bouchotte au ministère, 175. — Discussion à ce sujet; diverses inculpations faites contre lui, 176.

Alexandre, chef de bureau au ministère de la guerre. — An VI. Est destitué par arrêté du directoire, et pourquoi, 332.

Ali, pacha de Janina. An VI. Célébration à Corfou du mariage de sa fille avec le général français Roze, 330.

Ali, pacha de Romélie. An VI. Victoire remportée sur lui par Passawan-Oglou, 253.

Ali-Effendi, ambass. turc. (*V.* Essfid-Ali.)

Aligny (ci-devant baron d'). An II. 1794. Découverte chez lui d'un trésor caché, et récompense à Médard Maret qui l'a révélé, 294.

Alis. An III. Se distingue dans le blocus de Luxembourg, et apporte à Paris les dépêches du général Hatry, annonçant la prise de cette place, 263.

Allain, curé du Morbihan. An 1791. L'administration départementale dénonce ses intrigues contre les lois, 159.

Allard, procureur de la commune de Poitiers, député à l'assemblée législative. An 1792. Combat la proposition de faire exécuter le mandat d'amener contre son collègue Jouneau, 210.

Allard, commissaire national du district de Rieux, et député suppléant. An II. 1794. Est dénoncé pour sa conduite dictatoriale; un décret ordonne son arrestation; Vadier en fait suspendre l'exécution, 90. — Nouvelle dénonciation contre lui par la commune de Saint-Girons, 157. — Sur le rapport de Dubarran, un décret déclare fausses les inculpations dont il est l'objet, et l'admet comme député à la convention nationale, 318. — An III. Accusé de protéger l'émigrée Sabran, d'avoir exécuté les assassinats commandés par Vadier, et fait condamner Dariot, député suppléant, pour entrer à sa place, il est décrété d'arrestation, 258.

Allarde (baron d'), député aux Etats Généraux. An 1789. Présente divers plans à substituer à celui de la contribution extraordinaire du quart des revenus, 67. — Combat les projets de Necker comme n'offrant que des impôts déguisés; propose un comité d'impositions, et répond au discours de Dupont sur les banques, 93. — Est nommé l'un des commissaires pour examiner la situation de la caisse d'escompte, 97. — S'oppose à ce qu'on déclare forcé le cours de ses billets; explique et réfute l'opinion de l'abbé Maury sur le même objet, 120. — An 1790. Son rapport sur les opérations de la même caisse, 150. — Il propose d'autoriser le ministre des finances à compter avec elle, 156. — Autre rapport et ordre du jour sur une soumission d'une grande quantité de biens nationaux, proposée par les Génois, 209. — Il fait allouer 130 mille livres au receveur-général du clergé pour frais de comptabilité, 361. — An 1791. Décret sur son rapport pour accélérer la reddition des comptes des receveurs des décimes, 17. — Son rapport suivi de décrets pour l'abolition et le remboursement des maîtrises et jurandes, et l'établissement d'un droit de patente, 48, 88, 111. — Il demande que la contribution foncière soit évaluée à 240 millions, 76. — Parle contre les petits assignats, 128. — Fait rendre un décret sur les dé-

penses de la ville de Dunkerque, 132. — Demande le renvoi au comité d'un décret relatif à Dangevillers, 169. — Fait adopter des mesures concernant l'établissement des patentes, 261.

ALLEMAND, officier de marine. AN II. 1794. Annonce la prise de divers bâtimens, 89. — AN VII. Est nommé à un commandement dans l'armée navale de Brest, 174.

ALLENS (John). AN VI. Prévenu de complicité avec O-Connor, est déclaré non-coupable, 261.

ALLENT, capitaine au corps de génie. AN VI. Remporte le prix proposé par l'Institut national, sur l'influence morale et politique de la peinture, 252.

ALLIER (Dominique), complice du Dusaillant et chef des royalistes dans le Midi. AN II. 1794. Annonce de son arrestation et celle de plusieurs autres chefs, par les administrateurs de Tanargues, 365. — AN III. Annonce semblable, 54. — AN VI. Il surprend la citadelle du Pont-Saint-Esprit, et est forcé de l'évacuer, 8. — Son arrestation, 63. — Son exécution, 66. — Transmission des pieces y relatives, et des instructions qu'il avait reçues du comte de Surville, agent du prétendant, 361.

ALLIGRE (d'), premier président du parlement de Paris. (*Voyez* la Table de l'introduction). AN 1789. Présente au roi les remercimens de ce corps, 19.

ALMA, commissaire des vivres à Lorient. AN VI. Prévenu de négligence dans l'incendie du vaisseau le 14 juillet, est acquitté, 364.

ALMAGNE (Don Joseph), officier de marine napolitain. AN III. Sa lettre au consul de sa nation à Livourne, annonçant une bataille gagnée par l'escadre anglaise, 199.

ALMERAS, adjudant-général. AN VI. Annonce l'arrestation de Saint-Christol, 9.

ALQUIER, maire de la Rochelle, député aux États-Généraux. AN 1789. Son rapport sur le mandement incendiaire de l'évêque de Tréguier, qu'il fait renvoyer au tribunal chargé de poursuivre les crimes de lèse-nation, 77. — AN 1790. Dénonce des libelles contre-révolutionnaires, 82. — Obtient l'impression et l'envoi d'un mandement patriotique de l'évêque d'Angers, 168. — Vote pour la libre ouverture de tous les ports au retour de l'Inde, 191. — Est élu secrétaire, 214. — Ses observations sur l'impression de la procédure de l'affaire des 5 et 6 octobre, 245. — AN 1791. Il demande qu'il soit fait une instruction au peuple sur la constitution civile du clergé, 8. — S'oppose à ce qu'on accorde à tous les juifs indistinctement le droit de citoyens actifs, 20. — Fait un rapport sur les troubles de Tabago, et contre le commandant Johal, 50. — Autre sur l'affaire de Nismes; il demande la formation d'une nouvelle municipalité, la poursuite des individus qui ont empêché la proclamation de la loi martiale, et l'annullation des procédures commencées sur les autres événemens, 52. — Autre sur l'insurrection qui a eu lieu à Douai, à l'occasion des grains: inculpations et mesures contre la municipalité qui a refusé de publier la loi martiale, 80. — Il fait décréter qu'il n'y a pas lieu à délibérer à l'égard des présidens et commissaires des soi-disant assemblées catholiques de Nismes et d'Uzès, qui se sont rétractés, et que tous ceux qui ne l'ont pas fait, seront traduits au tribunal d'Orléans, 94. — Commissaire dans les départemens du Nord, du Pas-de-Calais et de l'Aisne, rend compte de sa mission, 180. — Son arrivée à Lille, 187. — Appuie le projet contre l'insurrection des soldats, et insiste sur l'insubordination du régiment de Beauce, 241. — Son rapport sur les troubles d'Arles; il fait annuller les arrêtés du département, et improuver la conduite de l'assemblée électorale, 267. — AN Ier. 1793. Député à la convention nationale, déclare que Payne, parfumeur, arrêté pour troubles dans Paris, est convenu des faits les plus graves, 131. — Est remplacé par Cavaignac dans sa mission à Brest, 133. — AN III. Communique contre le général Turreau un ordre de massacre dans la Vendée, 12. — Envoyé en mission en Hollande, rend compte des succès de l'armée française dans ce pays, 134. — Offre aux représentans bataves, comme gage de l'amitié du peuple français, les objets d'histoire naturelle et d'arts provenant du stathouder, 193. — Prend un arrêté pour la libre navigation dans les canaux et rivières des Provinces-Unies, 198. — AN IV. Est nommé secrétaire du conseil des anciens, 187. — Cité comme témoin dans l'affaire de Meissonnier, prévenu de conspiration, 312. — Fait approuver la résolution qui supprime et

pensionne les religieux de la ci-devant Belgique, 351. — An VI. Est nommé consul à Tanger, en Barbarie, 241. — An VII. Envoyé extraordinaire à Munich, y réclame 14 millions de contributions, et la retraite des troupes impériales, 12. — Demande l'exécution la plus prompte du traité d'armistice, 149. — Réponse à sa note, 151. — Dément dans une lettre au baron de Hompesch, le projet de révolutionner les états du duc de Wurtemberg, attribué au directoire par M. Paget, ministre anglais, 162. — Le prince Charles le fait conduire, de brigade en brigade, jusqu'aux avant-postes français, 183.

Altéma, conseiller à Leuwaerde. An VI. Est nommé directeur batave, 330.

Alton (comte d'), général autrichien. An 1789. Est envoyé contre les Belges, 98. — Les prisonniers autrichiens sont déclarés responsables des cruautés dont il menace les patriotes, 103, 108. — Il marche sur Tirlemont, 106. — Sa retraite, 116. — Nouvelle de sa prise, 123. — Détails de sa défaite, 126.

Alvinzi, général autrichien. An 1790. Somme les Liégeois de se soumettre à l'Empire, 365. — An V. Retraite et délabrement de son armée en Italie, 95. — Sa destruction totale dans les tentatives qu'il fait pour débloquer Mantoue, 128.

Amade, administrateur du Gers. An Ier. 1793. Décret qui ordonne son arrestation et sa traduction à la barre, 201.

Amar, député à la convention nationale. An 1792. Ses observations sur les machinations de l'aristocratie du Bas-Rhin, 358. — Il vote pour que l'on juge, dans le procès de Louis XVI, le fait de la tyrannie, 363. — An Ier. 1793. Propose une adresse aux départemens sur la conduite de la convention dans cette affaire, 24. — Vote un sursis au décret qui accorde au citoyen Courme le droit de représailles contre les magistrats génevois, 50. — Dénonce une addition faite au plan de constitution lu par Condorcet, 53. — Appuie le projet de Robert Lindet sur l'organisation du tribunal révolutionaire, 72. — Déclare que Kellermann a perdu la confiance des bons citoyens et de l'armée, 143. — Réclamations contre les incarcérations qu'il a ordonnées dans le département de l'Ain, 151. — Il propose l'envoi de commissaires dans la Lozère pour y appaiser les troubles, 155. — Demande le décret d'accusation contre Buzot, 166. — Propose de faire traduire dans une maison nationale les députés restés, depuis le 31 mai, dans leur domicile, d'après l'évasion de Pétion et Lanjuinais, 178. — Fait décréter d'arrestation Duprat jeune et Mainvielle, comme complices de Barbaroux, 212. — Accuse Carra de recevoir chez lui des aristocrates, 217. — Propose la suspension du comité de surveillance de Clamecy, et l'envoi de Forestier dans le département de la Nièvre, 218. — Est élu secrétaire, 224. — Vote pour que les aristocrates et gens suspects soient renfermés jusqu'à la paix, 234. — Confirme les dépositions faites contre Lesterp-Beauvais, comme complice des Lyonnais, 235. — Dit que la république est trahie du côté du Mont-Blanc; accuse Kellermann qu'il croit coupable et dont il faut faire tomber la tête, 241. — Est nommé membre du comité de sureté générale, 259. — Propose de mettre en liberté et réintégrer dans ses fonctions Charbonnier, administrateur du département de Seine et Oise, 264. — An II. 1793. Fait décréter d'accusation 46 membres de la convention, et d'arrestation les signataires des protestations des 6 et 19 juin, 277 et 278. — Annonce que Laplaigne s'est soustrait à ses gendarmes, 18. Fait mettre en liberté Villeneuve, ordonnateur à Moulins, *ibid.* — Vote le renvoi au ministre de l'intérieur d'un arrêté du département de la Haute-Garonne, pour l'échange forcé des espèces métalliques contre des assignats, 28. — Fait rendre un décret d'accusation contre Dulaure; d'après les observations de Bourdon de l'Oise, promet de rétablir les omissions de son rapport sur les intrigues des Girondins pour se faire nommer à la convention, 31. — Texte de l'acte d'accusation présenté par lui contre des membres de la convention, 34, 35 et 36. — Il fait défendre les sociétés populaires des femmes, 40. — Propose de décréter d'arrestation Lecointe-Puyraveau, 49. — Annonce l'arrestation de Chabot, Bazire, Delaunay et Julien de Toulouse, 60. — Déclare que le comité de sureté générale ne peut encore faire leur rapport, 61. — Annonce l'arrestation de Rabaud-Saint-Etienne, de son frère, de ceux qui les ont recelés, et des mesures

sures pour la répression des journalistes, 77. — Fait passer à l'ordre du jour sur la proposition de permettre aux députés de voir Bazire et Chabot, détenus au Luxembourg, *ibid.* — An II. 1794. Annonce l'arrestation de Fabre d'Églantine par suite de la falsification d'un décret de finances; combat Charlier proposant une loi particulière contre les faussaires, 116. — Hébert aux Cordeliers insiste sur sa noblesse, et l'accuse de vouloir sauver les conspirateurs du moment, 167. — Son rapport sur la conspiration de l'étranger; il fait décréter d'accusation Chabot, Delaunay d'Angers, Julien de Toulouse, Fabre d'Églantine et Bazire, 178 et 180. — Est élu président de la convention nationale, 199. — Don qu'il fait en cette qualité au canonier Gechter, 200. — Il proclame les titres de J. J. Rousseau à l'immortalité et aux honneurs du Panthéon, réclamés pour lui par une pétition de Franciade, 207. — Fait une sortie contre les avilisseurs de la convention, à l'occasion d'une pétition de plusieurs femmes qui réclamaient de l'avoine pour leurs chevaux, 208. — Ne veut pas qu'un homme se mette à la place de tous, et demande que Robespierre articule les inculpations qu'il peut faire, à la suite de son discours prononcé dans la séance du 8 thermidor, 311. — Appuie le rapport des décrets qui ordonnaient l'impression de la liste des individus mis en liberté et de ceux qui les avaient fait arrêter, 328. — Est dénoncé par Lecointre de Versailles, 344. — An III. Interpellé sur l'existence de la protestation des 73 contre le 31 mai, déclare avoir transmis cette pièce au tribunal révolutionnaire, 33. — Décret portant qu'il n'y a lieu à l'examen de sa conduite, 99. — Il vote l'envoi de députés aux Colonies, 139. — Défend Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois et Barrère, attaqués pour leurs opérations dans l'ancien comité de salut public, 187. — Est décrété d'arrestation dans la journée du 12 germinal, et envoyé au château de Ham, 196. — Découverte d'une lettre par laquelle il reprochait à un comité révolutionnaire de ne pas indiquer la quotité de la fortune des individus qu'il mettait en arrestation, 255. — Est dénoncé par un citoyen du Jura, 261. — An IV. Est compris dans la loi d'amnistie du 4 brumaire, 44. — Son arrestation par ordre du directoire, comme complice de Babeuf, 243. — An V. Est accusé de montrer, devant la haute-cour, une politesse étudiée, 157. — L'accusateur national ne trouve pas de preuve contre lui; mais il ne le regarde pas comme exempt de blâme et d'imprudence, 226. — Il crie à l'injustice, dans les débats, et est reconduit dans sa prison, 240. — Il fait l'éloge du gouvernement révolutionnaire, 241. — Est renvoyé pardevant le tribunal de la Seine, pour l'application de la loi du 22 floréal, 252. — Merlin de Thionville demande sa déportation au 18 fructidor, 354.

Amaury-Duval. (*Voyez* Duval).

Ambers (le colonel d'). An 1790. Décret qui le renvoie devant la sénéchaussée de Marseille, pour avoir provoqué la garde nationale de cette ville, 87.

Ambert (ci-devant marquis d'). An VI. Est condamné à mort comme émigré, pour n'avoir point obéi à la loi du 19 fructidor; sursis réclamé en sa faveur par sa fille Nina d'Ambert; discussion à ce sujet, et ordre du jour, 288.

Amblard (M. Magdeleine), veuve Godefroy. An II. 1794. Est envoyée au tribunal révolutionnaire, comme complice de Catherine Théos, 269.

Ambly (marquis d'), député aux Etats-Généraux. An 1789. Veut qu'on attache le port d'armes à la possession d'une portion de terre déterminée, 36. — Dénonce le refus fait par le comité des finances de livrer à l'impression la liste des pensions, 66. — A l'occasion de la proposition d'arrêter les passe-ports dont les demandes se renouvellent, propose de se borner à imprimer la liste des absens, 74. — Vote pour que chaque département ne puisse choisir ses députés que dans son sein, 91. — Lors des débats entre Gouy-d'Arcy et le ministre de la marine, demande l'exclusion de tout député calomniateur; provoque Mirabeau qui combat cette motion comme injurieuse à l'assemblée, et donne lieu à un long tumulte, 102. — Annonce un plan d'organisation de l'armée pour lequel il demande à être adjoint au comité militaire, 116. — An 1790. Demande la question préalable sur une motion de Robespierre en faveur de l'égalité politique, 27. — S'élève contre ceux qui excitent le peuple à des violences contre les propriétés et la sureté des citoyens, 155.

— S'élance à la tribune pour s'opposer au décret qui abolit la noblesse, 172. — Défend Toulouse-Lautrec, arrêté à Toulouse, 177. — S'oppose à ce que les députés ne puissent s'absenter pendant la fédération, 184. — Défend le plan de Bouthilier sur l'organisation de l'armée, 213. — Demande la poursuite de la procédure relative aux événemens du 6 octobre, sans égard pour les députés impliqués, 221. — Réclame la punition du régiment Royal-Champagne pour insurrection à Hesdin, 229. — Annonce un mémoire de la garde nationale de cette ville, relativement aux troubles, 242. — Menace Mirabeau à l'occasion d'une dénonciation contre deux députés corses, 312. — AN 1791. Réclame la liberté d'une religieuse, distributrice de libelles, 43. — Renouvelle son serment civique lors de la fuite du roi, et se plaint à cette occasion d'avoir été rayé de la liste des généraux par les Jacobins, 174. — Dénonce la violation de ses propriétés, 182.

AMELOT, ci-devant ministre. AN Ier. 1793. Poursuite contre ses héritiers, 258. (*Voyez* Latude). — AN II. 1793. Effets précieux trouvés dans sa cave, 62.

AMELOT (S. M.), évêque de Vannes. AN 1791. Est mandé à la suite de l'assemblée nationale, 46. — Il s'y rend, 66.

AMELOT, commissaire du roi près la caisse de l'extraordinaire. AN 1790. Transmet un mémoire sur l'organisation de cette caisse, 330. — AN 1791. En envoie l'état, 6. — Sa lettre sur la contribution par département, 14. — Autre à l'assemblée contre les projets du comité des finances, 157. — Il donne le résultat de la contribution patriotique, 200. — Réclame le payement de l'arriéré, 297. — Rend compte du produit de la vente des biens nationaux, 330. — AN 1792. Les scellés sont mis sur sa caisse, 237. — AN II. 1793. Directeur des domaines nationaux, il est décrété d'arrestation, 26. — AN VI. Est envoyé en Italie pour vérifier les comptes de tous ceux qui y ont eu quelque gestion, 364. — AN VII. Briot demande un message au directoire, pour savoir le résultat des poursuites faites contre lui, comme dilapidateur, 318.

AMELOT, membre du conseil des cinq-cents. AN VI. Entreprend la défense de divers fonctionnaires civils et militaires de l'Allier, 42.

AMET, veuve d'un citoyen mort au 10 août. AN 1792. Secours décrétés sur sa pétition, pour les veuves et les enfans de ceux qui ont péri dans cette journée, 236.

AMIENS (évêque d'). *Voyez* MACHAULT.

AMIOT, juge de paix dans le département du Doubs. AN VII. Annonce de son assassinat, et demande de secours pour sa famille, 180.

AMODEI, capitaine. AN VI. Son rapport sur l'insurrection contre les Français, envoyé aux cours étrangères pour justifier la cour de Rome, 135.

AMONIN. AN II. 1793. Découverte en argent et en bijoux faite chez lui, par deux comités révolutionnaires, 69.

ANARSON, commissaire du directoire. AN VI. Annonce la publication à Nantes de la proclamation sur la descente en Angletere, 142.

ANCE. AN II. 1793. Est proclamé guillotineur à Rochefort, à la table des représentans Lequinio et Laignelot, 54.

ANCOGNE (Marc) soldat. AN II. 1794. Se distingue par une action d'éclat, et reçoit l'accolade du président de la convention, 284.

ANDELLE, notable. AN 1789. Est adjoint au tribunal de police de Paris, 97.

ANDERMAN, officier. AN 1792. Est arrêté sur les frontières; un décret ordonne l'exécution à son égard des lois relatives à la désertion, 107.

ANDERSON, anglais. AN VII. Fait la découverte d'une laine extraordinaire sur la côte de Coromandel, 207.

ANDRÉ (Joseph), négociant. AN 1790. Défend Sabatier-Cabre, conseiller au parlement de Paris, accusé d'aristocratie, 212.

ANDRÉ. AN Ier. 1793. Commissaire de la section des Piques au 31 mai, porte son serment à la commune, 153.

ANDRÉ, de la Lozère, membre du conseil des cinq-cents. AN IV. Maintient les droits qu'ont les membres d'une administration de s'adjoindre des collégues en remplacement, 213. — Fait prendre une résolution sur le mode de révision des jugemens militaires, 351. AN. V. A une altercation avec Legot sur la loi du 3 brumaire, 47. — Promet

de signer la dénonciation contre la municipalité de Toulouse, accusée d'être le point de réunion des assassins de cette ville, 133. — Se plaint de ce que Dumolard est interrompu dans son opinion contre les journalistes, 143. — Invoque l'appel nominal sur la question élevée par le directoire, tendante à assujettir les électeurs au serment, 180. — Demande la continuation de la discussion sur cet objet, 181. — Est déporté au 18 fructidor, 350.

ANDRÉ, du Rhône. AN VI. Fait don d'un presbytère qu'il avait acquis, 152.

ANDRÉ, du Bas-Rhin, membre du conseil des cinq-cents. AN VI. Appuie le projet de Villers sur les finances, et propose le payement en numéraire des cédules souscrites par les acquéreurs des biens nationaux, 250. — Fait une motion d'ordre contre les maisons de jeu et les dilapidateurs, 322. — Observe contre la prorogation de la compression de la presse, qu'au 18 fructidor les conspirateurs étaient dans le corps législatif, 341. — Attaque le projet de l'impôt sur le tabac, et s'élève contre l'idée d'assimiler les officiers municipaux à des inquisiteurs de ferme, 350. — Fait un rapport contre les maisons de jeu, 359. — AN VII. Demande l'urgence sur le projet de déclarer nationaux les biens du culte protestant, 162. — Défend celui sur les écoles primaires, 209. — Et celui tendant à faire juger les émigrés naufragés à Calais, 225. — Discussion de son projet contre les jeux, 290. — Il fait envoyer un message au directoire sur leur répression, 359.

ANDREI, de la Corse, député à la convention nationale. AN II. 1793. Décrété d'accusation à la suite des événemens du 31 mai, 277.

ANDRÉOSSI, chef de brigade. AN IV. Se distingue au passage du Pô, 240. — Eloge de sa conduite par le général Bonaparte, 314. — AN VI. Son discours lors de la réception de ce général au directoire, 83. — Il est nommé commissaire pour les préparatifs de la descente en Angleterre, 175. — AN VII. Eloge de sa conduite en Egypte, 31.

ANDRIEU, avocat général, et maire d'Aigue-Perse, député aux Etats-Généraux. AN 1790. Son opinion sur les patronages laïcs et l'aliénation des fondations, 183. — AN 1791. Il réclame des formes pour constater la vérité des pétitions de ceux qui ne savent pas écrire, 132.

ANDRIEUX. An 1792. Est autorisé à lever un corps sous le nom de *Hussards-braconniers*, 254.

ANDRIEUX, homme de loi. AN 1792. Est nommé juge suppléant du tribunal du 10 août, 233.

ANDRIEUX, homme de lettres. AN 1790. Réponse du pape à son épitre, 37. — Auteur de *Louis IX*, opéra, 169. — AN 1791. Des *Deux sentinelles*, comédie, 92. — AN 1792. De *la réponse des Chevaliers français au prince de Neuwied*, 280. — AN II. 1794. De l'*Enfance de J. J. Rousseau*, comédie. 247. — De *Stances patriotiques* sur Barra et Viala, 309. — AN IV. De la fable intitulée : *les Passagers et le Pilote*, 134. — Du *procès du Sénat de Capoue*, 205. — De *l'hôpital des Fous*, 295. — AN V. Du *Meûnier de Sans-Souci*, 206. — De *Socrate* et *Glaucon*, 341. AN. VI. Elu député au conseil des cinq-cents, combat la prorogation de la loi sur la compression de la presse, 340. — Parle sur le projet de rétablissement de l'hôtel des monnaies à Marseille, 363. — AN VII. Fait renvoyer au directoire une pétition du citoyen Trocard, qui a donné asile à plusieurs députés de la Gironde, 3. — Fait ajourner le projet de clôture et de remboursement de l'emprunt contre l'Angleterre, 6. — Présente un projet pour l'augmentation du traitement des juges, 40. — Fait résoudre que le défaut des anciennes matricules des huissiers n'annulle pas leurs actes, 99. — Son opinion modificative du projet relatif aux prêtres sujets à la déportation, 102. — Il reproduit et fait adopter son projet relatif au traitement des juges, 121, 130 et 131. Fait une motion en faveur des rentiers et pensionnaires de l'état, 197. — Son opinion sur les écoles primaires et sur le mode de nomination des instituteurs, 215, 223 et 224. — Il présente des observations sur le projet relatif à l'assassinat des plénipotentiaires français à Rastadt, 233. — Combat celui sur la portion du traitement des employés, saisissable par leurs créanciers, 261. — Applaudit au projet de Berlier sur la liberté de la presse, 271. — Demande que les gens de lettres et les membres de l'Institut national puissent cumuler plusieurs traitemens, 276. — Fait

accorder des fonds pour l'imprimerie de la république, 349.

ANGELUCCI, consul de Rome et célèbre chirurgien accoucheur. AN VI. Consacre au soulagement de l'humanité souffrante tout le temps dont il peut disposer, 217.

ANGIOLINI, ministre de Toscane à Rome. AN VI. Sa conduite ferme et courageuse dans l'insurrection de cette ville contre les Français, 113. — Envoyé en France, est présenté au directoire, 192. — AN VII. Il quitte Paris, 209.

ANGO, député aux Etats-généraux. AN 1789. Fait décréter l'incompatibilité des fonctions municipales avec celles de judicature, 102.

ANGOSSE. AN V. Décret qui lui rend la propriété des mines du Baburet, 16.

ANGOULÊME (évêque d'). *Voyez* CASTELNAU-D'ALBIGNAC.

ANGOULÊME (duc d'), chef d'un corps d'émigrés. AN 1792. Dangers qu'il court à Luxembourg, 267. — Faux bruit de sa mort, 296. — AN III. Il voyage en Westphalie, 206. — Son arrivée à Bremen, 217. — AN V. Préparatifs à Vienne pour son mariage avec la fille de Louis XVI. 167.

ANGOUMARRE, négociant du Hâvre. AN V. Discussion aux cinq-cents, sur une affaire qui le concerne, 171.

ANGRAND (d'Alleray d'), ci-devant lieutenant civil et intendant de Lyon. AN Ier. 1793. Son arrestation, 256. — AN II. 1794. Sa condamnation à mort, 226.

ANIEL, d'Avignon. AN 1791. Arrêté à Tarascon, en allant réclamer des secours à Nismes, est mis en liberté, 137.

ANIS (François), chouan. AN VII. Est mis à mort par les siens, comme coupable de meurtre, et laissé sur la grande route, 134.

ANISSON-DUPERRON, directeur de l'imprimerie royale. AN 1790. Sa lettre sur l'impression des assignats, 300. — Il annonce avoir déposé aux archives l'inventaire des effets existans à l'imprimerie royale, 362. — AN 1792. Ordre qui lui a été donné par le secrétaire de l'intérieur, pour l'impression d'un arrêté inconstitutionnel du département de la Somme, 188. — AN II. 1794. Il est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 224. — AN III. Rapport et décret sur sa succession, 27. — AN VI. Décret concernant sa veuve, 17. — AN VII. Discussion et rejet de ses réclamations contre la confiscation des biens de son mari, 97 et 128.

ANKAARSTROM, ex enseigne des gardes du roi de Suède. AN 1792. Est arrêté comme coupable de l'assassinat de Gustave III, 97. — Sa fermeté au milieu des tortures, 110. — Anecdote sur ce régicide, 111. — Sa condamnation, 132. — Détails sur son exécution; billet qui bénit sa mémoire, trouvé dans sa main, 135, 178.

ANNECY, membre du conseil des anciens. AN VII. Est élu secrétaire, 244.

ANQUETIL. AN III. Ses idées sur les finances, 220.

ANSELME, officier. AN 1792. Sa conduite ferme à l'occasion des excès commis par des soldats à Perpignan, 122. — Lieutenant-général de l'armée du Var, annonce la prise de Nice et du fort Montalban, 282. — Détails sur cette conquête rapide, 287. Annonce la prise de Villefranche, des magasins et de 100 pièces de canon, 291. — Son rapport sur les opérations de l'armée du Var, 310. — Un de ses aides-de-camp présente les drapeaux pris aux Piémontais, 338. — Nouveaux succès, 349. — AN Ier. 1793. Il publie un mémoire justificatif de sa conduite, et dénonce celle du général Montesquiou, 6. — Sa suspension, 7. — Accusé de dilapidations, il est décrété d'arrestation, 47. — Son mémoire justificatif, 77.

ANSON, receveur-général des finances, député aux Etats-Généraux. AN 1789. Lit un projet de décret pour le payement des impositions, et propose de décharger les contribuables, à proportion de l'imposition des privilégiés, 62. — Insiste pour que la contribution de 1790 rentre toute entière au trésor public, 63. — Appuie les propositions de demander des blés aux Américains; d'introduire les ministres dans l'assemblée avec voix consultative; d'établir une caisse nationale; il penche en faveur de la caisse d'escompte, 85. — Son rapport sur la situation du trésor public; murmures à l'occasion de divers articles de dépenses, tels que l'achèvement des murs de Paris, de l'opéra et du payement des dettes du comte d'Artois, 98. — Il

appuie les plans de Necker, avec l'amendement de ne point appeler la caisse d'escompte caisse nationale, et de ne point lui accorder de priviléges, 104. — An 1790. Rend compte du travail du comité des finances, 20. — Fait régler et ordonner le payement des décimes pour l'an 1789, et procéder à la vente des domaines de la couronne et du clergé, 25. — Fait décréter que les anciens receveurs poursuivront le recouvrement des impositions, 31. — Décret sur sa demande, pour le payement des petites rentes, avec une partie du produit des dons patriotiques, 67, 82, 116 et 165. — Il fait ordonner une communication de l'état de la caisse d'escompte, 83. — Vote pour que les lettres de change, fournies par la marine sur des étrangers, ne soient pas comprises dans l'arriéré, 85. — A la suite d'un rapport sur les assignats, propose de leur assurer cours de monnaie, 100. — Demande que les billets de caisse fassent la fonction des assignats jusqu'à leur échange, 108. — Fait décréter l'assiette égale des impositions de la ville de Paris, 109. — Son rapport, suivi d'un projet pour le payement des rentes, 135. — Il fait soumettre aux droits d'entrée toute l'enceinte des murs de Paris, 158. — Ses observations pour l'aliénation des domaines nationaux, 177. — Il propose la suppression de la caisse du clergé, 200. — Parle sur la situation des finances, 207. — Ses observations sur l'opinion de Maury relativement au même objet, 239. Fait décider qu'on discutera pendant douze jours la question d'une nouvelle création d'assignats, 242. — Sa lettre à Maury sur les finances, 256. — Son opinion pour la liquidation de la dette publique en assignats ou obligations nationales sans intérêts, 262. — Il déclare que la ville de Paris est prononcée pour les assignats, 269. — Fait fermer l'emprunt de 80 millions, et rendre un décret pour le payement, par les ecclésiastiques, des décimes et dons gratuits arriérés, 283. — Donne des explications sur l'arriéré des impôts, 310. — Parle sur l'ordre du remboursement de la dette publique, 311. — Fait décréter le brûlement des assignats défectueux, 360. — An 1791. Décret, sur son rapport, pour le payement des rentes dues aux pauvres, 1. — Combat le projet de Lebrun, relatif aux dépenses publiques, 16. — Est élu membre, puis vice-président du département de Paris, 37 et 69. — Présente des observations sur les finances et sur les dépenses de l'année, 51. — Vote pour que les administrateurs du trésor public soient nommés par le roi, 70. — Propose la division du ministère de l'intérieur, 102. — Son rapport pour l'encouragement des établissemens qui échangeront les assignats ou l'argent contre des billets de confiance, et réciproquement, 140. — Fait décréter le mode de perception des contributions de Paris, 169. — Demande l'ordre du jour sur la discussion relative à la baisse du change, 180. — Combat le projet qui affecte au corps législatif l'appurement des comptes arriérés, 186. — Vote la condition d'une imposition pour l'éligibilité à l'électorat, 225. — Fait accorder des fonds pour les travaux du Panthéon, 272. — Donne des explications sur des bruits répandus à l'occasion des finances, 275. — An III. Notice sur sa traduction en vers des odes d'Anacréon, 362. — An VI. Est un des adjudicataires de la ferme de la poste aux lettres, 244. — Donne sa démission d'administrateurs des hospices civils de Paris, 267.

Antheaume, curé de Saint-Jacques du Haut-Pas. An 1791. Réclamation en sa faveur, 15.

Antheaume, instituteur. An Ier. 1793. Arrêté du conseil général de la commune de Paris, qui le destitue de ses fonctions, 256. — An II. 1793. Réclamations des mères de ses élèves, 277. — Sa destitution est confirmée, 19.

Anthoine, de la Moselle, député aux Etats-Généraux. An 1790. Pense qu'il n'y a pas de constitution libre sans l'institution des jurés, 96. — Sa lettre sur la publication anticipée à Metz des faits arrivés postérieurement dans la capitale, 112. — Il fait ordonner la restitution par la ville de Décise d'un convoi de grains qu'elle a arrêté, 126. — Sa lettre à Necker sur l'opinion de ce dernier, contre la suppression des titres honorifiques, 195. — Il présente un projet sur l'organisation du tribunal de cassation, 299. — Son rapport sur de nouveaux troubles survenus à Montauban, 303. — Il fait improuver une pétition des habitans de Noyon, tendante à faire changer le receveur des impositions, 305. — Fait décréter la mise en liberté de Meslé, officier, porteur d'écrits contre l'assemblée, 315.

— An 1791. Combat les fonctions attribuées au ministre de la justice, et propose de laisser au roi la répartition des fonctions ministérielles, 100. — Il vote le licenciement de l'armée, 153. — Appuie la suppression des ordres de chevalerie, et demande pour le roi et la famille royale la distinction d'un ruban tricolor, 213. — Admis à la barre de l'assemblée législative, justifie la commune de Metz des intelligences que la malveillance lui suppose avec les frères du roi et Bouillé, 360. — An 1792. Annullation du mandat d'arrêt lancé contre lui, comme maire de Metz, 226. — An Ier. 1793. Membre de la convention, en commission à Nancy, dénonce une lettre écrite contre lui par Salles, 91. — Laisse à sa mort tous ses biens à la nation; décret portant que sa mémoire est chère à la patrie, et ajournement de l'acceptation du don, 240. — An II. 1794. Décret par lequel la convention refuse d'accepter son legs universel, 205.

Antiboul, député à la convention nationale. An Ier. 1793. Excuse la conduite du département du Var, relativement à l'arrestation des fonds de toutes les caisses de son arrondissement, 53. — Fait autoriser les bâtimens de guerre et corsaires français à arrêter et amener dans les ports les navires neutres, chargés de marchandises pour des ports ennemis, 131. — Commissaire en Corse, est rappelé, décrété d'arrestation et traduit en jugement pour avoir dégradé le caractère de représentant du peuple, en subissant à Marseille un interrogatoire honteux, 252. — An II. 1793. Son décret d'accusation, 277. — Sa condamnation à mort par le tribunal révolutionnaire, 36.

Antoine, député de Saint-Domingue. An VI. Non admis, réclame une indemnité, 200. — Elle est accordée à ses héritiers, 314.

Antoine, architecte. An VII. Est nommé à l'Institut national, 222.

Antoinette (Marie), reine de France. (*Voy. la table de l'introduction*) — An 1789. S'excuse sur la mort du dauphin de recevoir une députation des communes, 5. — Accusée d'avoir fait créer une charge inutile, pour obtenir le renvoi de Turgot, 66. — Sa part dans les événemens et fêtes militaires de Versailles, qui ont précédé les événemens des 5 et 6 octobre, 69. — Elle est l'objet, dans ces journées, des menaces de la multitude, 71 et fin du vol. de 1789, *pièces justificatives*. — Dangers qu'elle court; attaque de son appartement : elle se montre au peuple, en est applaudie; lettres et avis curieux que lui adresse le comte d'Estaing sur les derniers événemens : il lui prédit que la noblesse et le clergé perdront la couronne, et lui conseille de s'attacher à Lafayette, 72. — Elle reçoit aux tuileries les témoignages de l'affection publique; promet aux indigens la restitution de leurs effets engagés au Mont-de-Piété, 73. — Reçoit l'assemblée nationale en corps, et lui présente le dauphin, 75. — Envoie des secours à la veuve de François, boulanger, tué dans une émeute, 78. — An 1790. Son discours, à l'occasion du serment civique, 38. — Elle visite les Enfans-Trouvés, 51. — Et la manufacture des Gobelins, 131. — An 1791. On lui reproche de n'aimer ni la liberté, ni les Français, 128. — Décret portant qu'il lui sera donné une garde particulière, et qu'elle sera entendue dans ses déclarations au sujet de la fuite du roi, 177. — Mauvais succès de cette entreprise, attribué à sa jalousie contre les princes, 214. — Sa réponse satisfaisante à la députation de l'assemblée nationale, chargée de porter au roi le décret d'amnistie, 258. — Une députation de la commune lui annonce l'achevement de la constitution, 261. — An 1792. Au 10 août, elle se réfugie avec le roi à l'assemblée législative, 225 et 226. — Détenue au Temple, est accusée par Chabot d'avoir excité les Suisses à tirer sur le peuple, 228. — Liste écrite de sa main, de ses protégés émigrés, qu'elle recommandait à sa sœur Christine, 230. — Décret portant qu'elle servira d'ôtage contre les conspirateurs du dedans et du dehors, *ibid.* — Le comité de surveillance de la commune annonce des pièces prouvant ses distributions corruptrices, 276. — Arrêté pour lui retirer, ainsi qu'à sa famille, tous instrumens tranchans, 343. — Proposition de la mettre en état d'accusation, *ibid.* — An Ier. 1793. Pétition de Mâcon, pour sa mise en jugement, 7. — Elle fait demander des habits de deuil pour elle et ses enfans, 26. — Robespierre demande sa traduction au tribunal révolutionnaire, 88 et 103. — Proposition de la commune, relative à son procès et à celui de sa sœur Elisabeth, 89. — Projet de Dumourier de faire

arrêter Lacroix et Danton, pour les échanger contre elle et son fils, 95. — Sa correspondance avec des membres de la commune, 113. — Ordre du comité de salut public, au maire de Paris, de la séparer de son fils, 194. — Décret qui l'envoie au tribunal révolutionnaire, 214. — Fouquier-Thinville réclame son acte d'accusation ; Charlier s'oppose à ce que la convention s'en occupe, et veut qu'elle soit traitée comme simple individu, 232. — Barrère annonce son supplice prochain aux royalistes qui veulent du sang; Billaud Varennes parle dans le même sens contre elle, 251. — L'administration de police lui retire ses joyaux et ses bagues, 256. — Son jugement demandé aux Jacobins, 257 et 263. — AN II, 1793. Décret qui ordonne au tribunal de s'en occuper, 278. — Son acte d'accusation, 25. — Sa procédure, 26 à 35. — Compte qu'en rend Dufourny aux Jacobins, 29. — Observations à la même société, sur le choix de ses défenseurs, Tronçon-Ducoudray et Chauveau-Lagarde, 35. — Sa condamnation à mort et son exécution, 36. — Fête célébrée à Brest à cette occasion, 37. — Conseils aux femmes à son sujet, 59. — Sensation que son supplice produit à Vienne, 68. — Service célébré pour elle à Stockholm, 84. — AN II, 1794. Condamnation d'individus prévenus d'avoir voulu la sauver, 119. — Même projet attribué à la faction de l'étranger, 267.

ANTONELLE, maire d'Arles, (*Voyez la table de l'introduction.*) AN 1791. Est accusé d'avoir favorisé la révolution d'Avignon, 123. — Son départ de cette ville, 159. — Les officiers municipaux d'Arles démentent le récit d'insultes dirigées contre lui, 347. — AN 1792. Député des Bouches-du-Rhône à l'assemblée législative, est nommé secrétaire, 11. — Son opinion sur les troubles d'Arles et du Midi, 74. — Il parle contre le récit des commissaires civils envoyés dans ces contrées, 79. — En mission près l'armée du centre, annonce la joie publique à la nouvelle du 10 août, 229. — Son arrestation par la municipalité de Sédan, 232. — Ses lettres pendant sa mission, repoussant les calomnies des journaux contre Luckner; transmettant la capitulation de Longwi, des lettres d'émigrés et renseignemens sur les trahisons; et annonçant l'arrestation des officiers municipaux de Longwi, complices des Autrichiens, 249, 295, 296 et 300. — Est porté à la place de maire de Paris, 291. — Demande à être rayé de la liste des candidats, 308. — Est nommé l'un des commissaires aux Isles-du-Vent, 329. — AN II, 1794. Est exclu des Jacobins comme ex-noble, 142. — AN III. Explications de Collot sur sa détention par ordre du comité de salut public, 189. — AN IV. Arrêté du directoire, qui ordonne son arrestation, comme complice de Babeuf, 243. — AN V. Sa conduite calme et décente à la haute-cour, 157. — Il se fait gloire d'avouer la connaissance de Pelletier Saint-Fargeau et de la cultiver, 198. — Débats à son sujet à la haute-cour, 213. — L'accusateur national ne trouve pas de preuves suffisantes contre lui ; mais il ne le regarde pas comme exempt d'imprudence et de blâme, 226. — Il invite ses coaccusés à se réunir aux Français, pour soutenir la constitution et le gouvernement, 243. — Est acquitté, 252. — Merlin de Thionville, au 18 fructidor, provoque sa déportation, 354. — AN VI. Lettre d'un électeur des Bouches-du-Rhône sur sa nomination au corps législatif, 215. — AN VII. Perrin de la Gironde en fait résoudre la validité, 288 et 291. Cette résolution est rejetée, d'après le rapport de Baret, 338 et 361.

ANTRAIGUES (comte d'), député aux États-Généraux (*Voy. la table de l'introduction.*) AN 1789. Fait annoncer aux communes la renonciation de la noblesse aux priviléges pécuniaires, 3. — Soutient le système de la noblesse sur la vérification séparée des pouvoirs, 4. — Réfutation de son mémoire, 5. — Appuie la nécessité d'une déclaration des droits, 32. — Fait un rapport, et propose des mesures contre les entraves de la circulation des grains, 34 et 35. — Son discours contre l'emprunt-forcé, 38. — Son opinion contre l'intérêt de l'emprunt, 39. — Expose les avantages de la sanction royale, 49 et 50. — AN 1790. Envoie son serment civique, avec restriction, 38. — Est accusé de provoquer la résistance aux décrets de l'assemblée, 72. — Se justifie, 87. — AN IV. Parle de Gamon et Cambacérès, dans une lettre trouvée chez Lemaître, 38. — AN V. Pièce trouvée dans son porte-feuille, à Venise, contenant sa conversation avec le comte de Montgaillard, 352, 353.

— Est désigné, par Duverne-de-Presle, comme agent intermédiaire entre Louis XVIII et ses partisans de l'intérieur, *ibid.*

ANZERLY (Constantin), prince de Valachie. AN VII. Est disgracié par la Porte-Ottomane, remplacé par Alexandre Moroby, et décapité à Constantinople, 190, 209.

APPERT, membre du conseil des anciens. AN VII. Fait approuver la résolution qui accorde une maison d'émigré à la veuve Roberjot, 344.

APRET, de Montpellier. AN II. Offre à la convention un buste, en cire, du représentant Beauvais; décret qui le place dans le sein de l'assemblée, 247.

ARANDA (le comte d'). AN 1792. Remplace le comte de Florida-Blanca, ministre espagnol, disgracié, 70. — Est nommé président du conseil de Castille, 76. — Son caractère; ses dispositions en faveur des Français, 117. — Sa retraite du ministère, 334. — AN VI. Sa mort, 137.

ARANJO (le chevalier d'). AN V. Est chargé de travailler à l'arrangement des différends entre la République française et le Portugal, 24. — AN VI. Sa traduction au Temple, 105. — Sa mise en liberté, 192.

ARBANEL, administrateur de la Haute-Garonne. AN. Ier. 1793. Est défendu par Marat et Delmas; maintien du décret rendu contre lui, 181.

ARBERG (comte d'). AN 1789. Prend le commandement des Impériaux, à la place du major Schroëder, battu à Turnhout, par les patriotes belges, 94. — Sa défaite près de Louvain et Tirlemont, 96. — Il se retire sur Bruxelles, 97. — Envoie sa démission à l'empereur, 106. — AN 1790. Nouvelle de sa détention à Louvain, 161.

ARBOGAST, recteur de l'université nationale de Strasbourg, député du Bas-Rhin à l'assemblée législative. — AN 1792. L'académie de Pétersbourg lui adjuge un prix de mathématiques, 17. — Il annonce à l'assemblée les événemens du 20 juin, 174. — AN Ier. 1793. Député à la convention, vérifie le télégraphe de Chappe, 210. — Fait un rapport sur l'uniformité des poids et mesures, 214.

ARBOUVILLE (Chambot d'), maréchal-de-camp. AN II. 1794. Condamné à mort, ainsi que sa femme, par le tribunal révolutionnaire, par suite de la conspiration des prisons, 235.

ARCHAMBAULT. AN IV. Président de l'assemblée primaire du Théâtre français, en vendémiaire, est condamné à mort par la commission militaire, 33. — Fait purger sa contumace, et est acquitté par le tribunal criminel de la Seine, 338. — AN V. Est élu vice-président du même tribunal, 205.

ARCHENSHOLZ. AN 1792. Auteur d'un écrit intitulé : *Offrande sur l'autel de la liberté*, 43.

ARCHIER, député à l'assemblée législative. AN 1792. Propose un mode pour retirer les assignats faux de la circulation, 27. — Fait connaître les causes qui ont amené le désarmement du régiment suisse d'Ernest, 67. — Son opinion sur les troubles du Midi, 74.

ARCHIER, administrateur des Bouches-du-Rhône. AN 1792. Rend compte de sa conduite administrative, et établit sa justification, 94. — Est renvoyé à ses fonctions, 208.

ARCHINARD, négociant, administrateur du district de Crest, député de la Drôme à l'assemblée législative. AN 1792. — Fait completter l'organisation du bureau de comptabilité, 40.

ARCY. AN Ier. 1793. Auteur de la *Caverne*, opéra, 56.

ARDIONNE, sous-lieutenant. AN IV. Se distingue à l'entrée de l'armée française dans le Tyrol, 299.

AREGNAUDAN, capitaine à l'armée des Pyrénées-Orientales. AN Ier. 1793. Refuse de signer la capitulation de Bellegarde, 218.

AREMBERG, comte de la Marck. AN 1789. Sa lettre au comité de Gand, sur la situation politique des provinces belgiques et leur révolution, 124.

AREMBERG (le prince d'). AN V. Note du chargé d'affaires de Russie, sur l'ordre donné à ce prince de sortir de la république de Gênes, 53.

AREMBERG (duchesse douairière d'). AN VII. Reçoit ordre de sortir de la république française, 362.

ARÉNA (Barthelemy). AN 1791. Membre du département de Corse, est dénoncé par l'officier municipal Belgodère, 167. — Est embarqué par des séditieux qu'excite la municipalité, 170. — AN

1792. Député de Corse à l'assemblée législative, défend Chollet, accusé de complicité dans les troubles de Perpignan, 5. — Fait décréter d'accusation l'émigré Faviani, 50. — Vote pour la sortie des matières premières, 56. — Pour le décret d'accusation contre le ministre Delessart, 72. — Sa maison est dévastée durant les troubles de la Corse, 96. — Il appuie la proposition de l'armement en course, 153. — Obtient l'ordre du jour sur une dénonciation contre la faction d'Orléans, 158. — Demande s'il est vrai que Luckner ait reçu l'ordre de ne plus avancer, 176. — Vote le licenciement de l'état-major de la garde nationale parisienne, la permanence des sections et la déclaration de la patrie en danger, 186. — Réclame vengeance contre la conduite du général Jarry, incendiaire de Courtrai, 211. — Dénonce le dernier ministère, *ibid.* — Rend compte à la convention de sa mission dans la Seine-Inférieure, 271. — AN Ier. 1793. Sa conduite ferme vis-à-vis des rebelles près de Calvi, 175. — AN II. 1794. Sa lettre sur la capitulation de cette place, 337. — AN III. Se plaint aux Jacobins du silence des patriotes, et les invite à fréquenter les tribunes de la convention, 48. — AN VI. Se distingue contre les rebelles de Corse, 141. — Est admis au conseil des cinq-cens, 248. — Fait ajourner un projet tendant à accorder à l'architecte Poyet, le terre-plein du Pont-Neuf, pour y construire un monument, 289. — Dénonce un écrit de Gilbert, invalide, comme propre à égarer l'armée, 310. — Trouve incomplet le projet de Bonnaire sur le calendrier républicain, 318. — AN VII. Appuie le projet sur la levée des conscrits, 7. — Réclame la liberté de la presse, et appuie son opinion de l'exemple de l'Angleterre et des Etats-Unis, 270. — Dit qu'il y a à Paris une armée de 15 à 20 mille hommes, dont Merlin voulait se servir pour décimer la représentation nationale, et que depuis vingt-quatre heures on brûle chez le ministre de la police tous les papiers qui pourraient jeter du jour sur la conspiration du 30 prairial, 274. — Fait adresser un message au directoire, pour savoir si les commandans des places fortes d'Italie, tombées au pouvoir de l'ennemi, ont fait leur devoir, 289. — Son discours sur la trahison qui a livré Turin, et sur les principes que professent les Jacobins, 301. — Il s'élève dans cette société contre le rapport de Fouché, ministre de la police, lu aux cinq-cens, et rend compte de la discussion qui l'a suivi; dit que si l'acte d'accusation contre les ex-directeurs n'est pas admis, il faudra en accuser la faction des voleurs, 321. — Son discours contre les ex-directeurs et leurs satellites, 328. — Il prétend que l'opinion de Chénier, contre la déclaration de la patrie en danger, a été arrêtée dans une réunion chez le député Frégeville, 360.

ARÉNA (Philippe), maire de l'Ile-Rousse, en Corse. AN 1792. Poursuites contre le district qui a souffert la dévastation de sa maison et ordonné son arrestation, 93, 103.

ARÉNA (Joseph), adjudant-général. AN II. 1793. Se distingue au siége de Toulon, 77. — AN V. Est admis au conseil des cinq-cens, 264. — AN VI. Son rapport sur la défaite des rebelles en Corse, 38.

ARÉNA (François-Antoine). AN VI. Désigné comme envoyé de la république de Lucques, à Paris, pour réclamer la garantie de ce gouvernement, 323.

ARGILLIERS (d'), officier. AN 1792. Dénoncé par les invalides, est mandé à la barre, et se disculpe, 151.

ARGOT, adjudant-général. AN V. Éloge fait, par le général Bonaparte, de sa conduite à la bataille d'Arcole, 131.

ARLANDES (d'), adjudant-général. AN 1792. Lettre sur sa bonne conduite au camp sous Brissack, 207.

ARMAND, avocat à Saint-Flour, député aux États-Généraux. AN 1790. Accuse les mauvais choix du pouvoir exécutif, à l'occasion des commissaires du roi envoyés dans les provinces, 89. — S'oppose à ce que les billets de caisse soient convertis en *promesses d'assignats*, 108. — AN IV. Membre du conseil des 500, fait accorder des bâtimens nationaux au ministre de la police générale, 279. — AN V. Son opinion sur le mode d'attermoyement dans les transactions sociales, 71. — Parle contre l'effet rétroactif de la loi sur la successibilité des enfans naturels, 98. — AN VI. Propose des amendemens à la loi sur la contrainte par corps, 105. — Fait rejeter le projet pour l'exclusion de Delort, membre du conseil des anciens, 193.

ARMAND, vicaire de Seine et Marne. AN. II. 1793. Renonce au métier de prêtre, 58.

ARMAND, homme de loi. AN II. 1795. Sa lettre à Doussin-Dubreuil, médecin, 53.

ARMFELDT (le baron d'). AN II. 1794. Prévenu d'avoir conspiré contre la vie du régent de Suède, est cité à comparaître, 197. — Pièce tendante à démentir la déclaration de son innocence, qu'il a répandue dans toute l'Europe, 206. — Protocole sur son procès et celui de ses complices, 235. — Sa conjuration attribuée à la cour de Russie, 286. — AN III. Différend entre les cours de Suède et de Naples, au sujet de l'asile que cette dernière lui a accordé, 11. — AN VII. Son départ de Berlin, 257.

ARMONVILLE, député à la convention nationale. AN III. Monte à la tribune, coëffé d'un bonnet rouge, qu'on lui fait ôter, et répond à quelques imputations, 101. — A l'occasion d'une rixe aux Tuileries, est accusé d'avoir, étant ivre, insulté des citoyens, 169. — Dénonciation, par l'assemblée primaire du Pont-Neuf, de sa lettre à un détenu de Châlons-sur-Marne, 365.

ARNAUD DE CORIO. AN 1790. Écrit sur les troubles de la Martinique, 222. — Accuse la conduite de Damas, gouverneur de cette Colonie, 352. — AN 1791. Autre lettre sur les affaires de la Martinique, 65. — Est accusé d'avoir dénaturé les instructions de l'assemblée coloniale, 85.

ARNAULD. AN Ier. 1793. Nommé commissaire de la commune, pour s'informer des motifs de l'arrestation de Garin, 213.

ARNAULD, président du tribunal criminel de la Seine. AN VI. Est nommé secrétaire général de la police, et remplacé par Bexon, 346.

ARNAULD. AN VII. Notice de ses mémoires sur diverses parties de la marine, 71.

ARNAULT, homme de lettres. AN 1791. Auteur de *Marius à Minturnes*, tragédie, 140. — AN 1792. Analyse de sa tragédie de *Lucrèce*, 136. — AN II. 1794. De *Phrosine et Mélidor*, opéra, 231. — AN III. De *Cincinnatus*, tragédie, 87. — AN IV. D'*Oscar*, tragédie, 260. — AN VII. De *Blanche et Moncassin*, tragédie, 29

ARNÉ, grenadier. AN 1789. Se distingue au siège de la Bastille; ses efforts pour faire cesser le feu de la forteresse : il arrête Delaunay, 22.

ARNOLD, peintre. AN Ier. 1793. Offre au conseil de la commune, une inscription patriotique affichée sur sa porte, 226.

ARNOULD. AN 1791. Publie la balance du commerce, 192. — AN III. Extrait de son écrit, intitulé : *Point de terrorisme contre les assignats*, ou *Triple union entre la foi publique et l'intérêt des finances et du commerce*, 209. — Ses plan et développement de la mi-tontine dizainaire, 261. — AN IV. Analyse de son mémoire sur le système monétaire et métallique, 50. — AN VI. De son système maritime et politique des Européens, pendant le dix-huitième siècle, 61. — Il publie une instruction sur la caisse des rentiers, 80. — Nommé député aux anciens, fait approuver la résolution qui accorde un nouveau délai aux débiteurs de rentes viagères, 268. — Défend la résolution sur le régime hypothécaire, 275. — Propose et obtient le rejet de celle relative aux acquéreurs des domaines nationaux, 297 et 311. — Fait un rapport, suivi de l'approbation de la résolution, qui fixe à 600 millions les dépenses de l'an 7, 358. — Texte de ce rapport, 361, 362, 364, 365. — AN VII. Appuie la résolution relative au payement des intérêts de la dette publique, 32. — Fait approuver celle sur la répartition de 210 millions de contribution foncière pour l'année, 40. — Est élu secrétaire, 96. — Fait un rapport en faveur de la résolution relative à la contribution personnelle, mobiliaire et somptuaire, 97. — Autre contre celle relative à l'organisation du régime hypothécaire, 138. — Combat celle sur les prises maritimes, 142 — Défend l'impôt sur le sel, 157, 158, 159. — Rapport en faveur de la nouvelle résolution qui règle l'organisation définitive des hypothèques, 179. — Élu au conseil des cinq-cents, fait un rapport, suivi d'une résolution qui fixe les dépenses de l'an 8, 327, 336 et 337. — Est élu secrétaire, 332. — Fait prendre une nouvelle résolution sur les dépenses de l'an 8, 350.

ARNOUET, avocat de Dijon, député aux États-Généraux. AN 1789. Demande la suppression de toutes les dîmes, 39. — Propose de décréter l'inadmissibilité de la branche d'Espagne au trône de

France, 57. — Dénonce l'exportation des grains par les frontières, et appuie la suppression du comité des subsistances, afin que la responsabilité pèse sur les ministres, 74. — An 1790. A la suite d'un rapport sur la désorganisation du parlement de Dijon, propose la formation d'un tribunal provisoire, 173. — An 1791. Son rapport, tendant à faire déclarer propriétés nationales les rivières navigables, 115. — Fait rendre différens décrets de liquidation, 116. — Son rapport sur le bail à domaine congéable, usité dans la ci-devant Bretagne, 148.

Arnoux, officier municipal de Saint-Denis. An 1791. Élu administrateur du département de Paris, 9.

Arnoux (l'abbé). An 1792. Exécuteur testamentaire de Mably; sa lettre sur un ouvrage, intitulé : *Des destins de la France*, faussement attribué à cet auteur, 171. — An III. Sa notice sur une nouvelle édition de ses œuvres, 220. — Il réclame pour lui les honneurs du Panthéon, 264.

Aro, sarde. An VII. Est massacré à Asti, par les soldats piémontais; notice sur ce citoyen; sa veuve est déclarée fille de la patrie, à Turin, 182.

Arpajon (L.), femme de Noailles-Mouchy. An II. 1794. Condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire, 284.

Arquelin, habitant de Séez. An Ier. 1793. Confirme le voyage clandestin de Ph. d'Orléans dans cette commune, 102.

Arrighi, député à la convention. An III. Obtient un décret en faveur des Corses réfugiés, 21. — An V. Membre du conseil des 500, fait renvoyer un projet, tendant à annuller les élections de la Corse, antérieures à la promulgation de la constitution, 173. — An VI. Ses réclamations sur le tableau des départemens, en tour, pour nommer au tribunal de cassation, 161.

Arsant. An IV. Fabrique de faux assignats à Copenhague, sous la protection des ambassadeurs de Russie et de Naples, 227.

Arson, pelletier à Dijon. An VI. Des fanatiques ravagent un presbytère dont il était acquéreur; jugement rendu en sa faveur, contre la commune de Chaigny, 278.

Artaud, de Toulouse. An III. Membre de la société populaire de cette ville, est décrété d'arrestation, 37.

Artaud, homme de loi à Lille. An VI. Prévenu de conspiration, est arrêté par ordre du directoire, 181.

Artauld-Blanval, député au conseil des anciens. An. VI. En est élu secrétaire, 184.

Arthur, membre de la commune de Paris. An. II. 1794. Donne aux Jacobins des détails sur la procédure contre Danton, 200.

Artois (comte d') (*Voyez la table de l'introduction*). An 1789. Refuse la députation de Tartas, 3. — Accompagne le roi, se rendant à l'assemblée au 14 juillet, 19. — Proscription des cocardes vertes, comme étant la couleur de ce prince, 21. — Saisie d'un paquet à son adresse; débats à ce sujet, sur l'inviolabilité des lettres, 24 et 25. — Sa fuite avec les principaux personnages de la cour, 27. — Désordres à Caen, à l'occasion de l'insulte faite à quelques soldats patriotes de son régiment, 30. — Murmures à l'assemblée nationale à l'occasion de ses dettes, mises au rang des dépenses publiques, 98. — An 1790. Necker nie lui avoir donné des fonds, 214. — An 1791. Sa réunion avec Broglie et Condé, à Worms, 104. — Proposition de supprimer son traitement, 165. — Un grand nombre d'officiers se rendent auprès de lui; motion contre cette émigration, 176. — Son séjour près de Bonn, 178. — Son arrivée à Bruxelles, 182. — Son voyage à Vienne; accueil qu'il y reçoit, 247, 248. — Son entrevue à Pilnitz avec le roi de Prusse et l'empereur, 261, 263. — Il annonce à Louis XVI les résolutions de ces deux princes en sa faveur, 266. — Mécontentement à Vienne, de la publicité qu'il a donnée aux résultats des conférences, 268. — On lui refuse la permission d'établir un dépôt de recrutement dans les Pays-Bas, 296. — Son décret d'accusation demandé, ainsi que celui de tous les princes émigrés; et décret, portant que ceux qui ne rentreront pas pour le 1er. janvier 1792, seront déclarés ennemis de la nation, 313. — Le roi l'invite à rentrer, 319. — Il arrive à Coblentz, 329. — Se prépare à la guerre, 335. — Répond à la lettre de Louis XVI, et émet une proclamation

insultante pour l'assemblée, 347. — La ville de Metz accusée de lui ménager des intelligences, 360. — An 1792. Rapport de Gensonné sur son acte d'accusation avec les autres princes français, 2. — Décret à ce sujet, 3. — Suite de ses intrigues contre la France, 58, 50. — Dénonciation de la délivrance aux Suisses de congés signés de son nom, 78. — Bouillé lui annonce les secours de la Suède, 98. — Nouvelle dénonciation d'une distribution de brevets signés de lui, 130. — Décret qui supprime son traitement constitutionnel, comme frère du roi, 139. — Son séjour à Turin, d'où il correspond avec Lyon, 150. — Acte constatant son emprunt avec Monsieur, pour allumer la guerre, 189. — Procès qui lui est intenté à Coblentz, pour violences contre un individu, soupçonné de débaucher ses soldats, — Danger couru par ses fils, à Luxembourg, 244. — Faux bruit de son arrivée à Paris, 253. 267. — Il répand des assignats faux dans cette ville, 275. — Commande la colonne d'émigrés, lors de l'invasion de la Champagne, 280. — Bruit d'un plan de partage arrêté entre lui et Monsieur, en cas de la mort du roi, 285. — An Ier. 1793. Est déclaré lieutenant-général du royaume de France, 57 et 67. — Son voyage en Russie, 117. — Son arrivée à Pétersbourg, 121. — Cette cour reconnaît son titre de lieutenant-général. 131. — An III. Il voyage dans la Westphalie avec son fils, le duc d'Angoulême ; Pitt lui assure un traitement de 50 mille livres par mois, 206. — Son arrivée à Bremen, 217. — Son expulsion de Bremernoerde, par ordre du roi d'Angleterre, 330. — Il arrive à Londres, et prend le titre de *Monsieur*, 335. — Est visité par le prince de Galles, 344. — An IV. Mouvement de l'escadre anglaise pour le débarquer en France, 12. — An VII. Il quitte Londres pour se rendre au quartier général du prince Charles, 347. (*Voyez* Bourbons et les articles des diverses cours étrangères).

Asgil (sir Charles). An VI. Sa sommation aux insurgés d'Irlande, 235.

Aspre (le baron d'). An 1791. Sa conduite à Liège, 22.

Assareto, ex-ministre de la police à Gênes. An VI. Improbation de sa conduite et d'une de ses proclamations, par suite de l'arrestation de deux officiers qui avaient crié au spectacle : *Vive le peuple souverain* ! 215.

Assas (les héritiers d'). An 1790. Décrets qui conservent à cette famille les pensions dont elle jouit, 6 et 214.

Asselin. An. 1789. L'un des défenseurs de la Bastille, traîné à la Grève, et pendu, 22.

Asselin. An Ier. 1793. Propriétaire d'un bateau de savon, qui a été pillé à Paris, demande des indemnités, 182.

Asselin, député à la convention nationale. An. Ier. 1793. Signe une déclaration contre le 31 mai, 167.

Asseline, évêque de Boulogne. An 1791. Poursuites contre une instruction de ce prélat, 17.

Asseline, agent du duc de Liancourt. An Ier. 1793. Mandat d'arrêt lancé contre lui, à la suite de la trahison de Dumourier, 95.

Assereto (Joseph). An VI. Accusé de conspiration contre la république ligurienne, est acquitté par la commission criminelle de Gênes, 209.

Aste, législateur ligurien. An VI. Sa motion pour faire nommer, par le peuple, aux siéges épiscopaux vacans, 172.

Astier. An VII. Nommé commissaire du directoire près le bureau central à Paris, 285. — Est remplacé par Lemaire, et passe aux bureaux de la guerre, 316.

Astley, écuyer. An VI. Dirige, à Londres, une fête pour célébrer le retour de Sidney-Smith, 252.

Athol-Wood, anglais, se disant commandant d'un vaisseau parlementaire. An III. Motifs de son arrestation, demandés au comité de salut public, 40.

Attelis (d') An VI. Principal auteur d'un plan formé pour révolutionner la Toscane, est trouvé nanti d'un papier important sur cet objet, 226.

Aubanel, député à la convention nationale. An III. Demande l'ajournement sur la proposition de décréter d'arrestation le représentant Bô, 326.

Aubenas (d'). Député à l'assemblée législative. An 1792. S'oppose à la levée de la suspension

prononcée contre le maire et le procureur de la commune de Paris, 199.

AUBERNON, commissaire-ordonnateur à l'armée d'Italie. AN VI. Prend des mesures contre les émigrés introduits parmi les employés, 321.—Prend un arrêté contenant des dispositions nouvelles sur la délivrance des certificats de non-émigration, 333.

AUBERT, consul français à Barcelonne. AN 1792. Se plaint du gouverneur espagnol, 16.

AUBERT, capitaine. AN II. 1793. Se distingue à l'armée de la Moselle, 268.

AUBERT (P. J.), curé. AN. II. 1794. Condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 151.

AUBERT, inspecteur des contributions du département de la Seine. AN VI. Nommé député aux cinq-cents, est remplacé par Feutrie, 245. — Fait autoriser la trésorerie à délivrer des lettres de crédit, 278. — Demande une mesure générale concernant les emprunts des communes sur elles-mêmes, 284. — Fait un rapport pour établir à Paris un octroi municipal, 345. — Autre rapport, et projet sur le mode de dégrèvement des contributions directes, 350. — Ordre du jour sur sa proposition d'accorder, à titre de prêt, 500 mille francs à la commune de Paris, 356. — Discussion de son projet sur les dégrèvemens; renvoi de ses observations; adoption de quelques articles, 357. — Il fait adopter son projet d'octroi dans Paris, 359. — Propose d'accorder au directoire la nomination des préposés pour le percevoir, 361. — AN VII. Son rapport sur la répartition de la contribution foncière, 12. — Adoption de son nouveau projet, relatif à l'octroi de Paris, 27.

AUBERT-DUBAYET, capitaine d'infanterie, député à l'assemblée législative. AN 1791. Examine l'état de divers cabinets de l'Europe, et propose d'inviter le roi à demander la dissolution des rassemblemens d'émigrés et la cessation des préparatifs hostiles, 296. — Demande le renvoi au comité d'une proposition de Willhems et Sauër, relative à la fonte du métal des cloches, 307. — Fait décréter qu'il sera voté des remerciemens à la nation anglaise, ainsi qu'à M. Effingham, gouverneur de la Jamaïque, relativement à la conduite de son gouvernement, à l'occasion des troubles de Saint-Domingue, 310. — Demande l'admission aux sous-lieutenances vacantes des gardes nationales, sans distinction, 315. — Vote pour l'adjonction de Brissot au comité colonial, à l'occasion de la révolte des nègres de Saint-Domingue, 325. — Réclame l'ordre du jour sur une adresse du département de Loir-et-Cher, félicitant l'assemblée de ses travaux contre les émigrés et les prêtres réfractaires, et inculpant le côté droit, 329. — AN. 1792. Vote l'ajournement de la discussion sur la sanction des décrets relatifs à l'organisation de la haute-cour nationale, 10. — Combat le projet de Dumas sur le recrutement de l'armée, 21 et 22. — Ses vues sur le même objet, 24. — S'oppose à l'augmentation des adjudans généraux, 36. — Et à ce que le pouvoir exécutif soit autorisé à tirer de Paris deux bataillons, pour les envoyer à Noyon, 51. — Fait arrêter que le ministre de l'intérieur rendra compte des mesures prises sur les troubles du département des Bouches-du-Rhône, 52.—Défend le projet qui tend à faire délivrer une ration de viande aux soldats, 53. — Fait arrêter qu'il sera fait un rapport général sur tous les pauvres du royaume, 63. — Demande un nouveau délai pour les fonctionnaires publics qui ont protesté contre l'acte constitutionnel, ou refusé le serment, 64. — S'oppose à l'examen de la conduite des ministres, relativement à l'inaction du pouvoir exécutif, 67. — Vote pour une exception en faveur des artistes et des savans, dans la loi sur le séquestre des biens d'émigrés, 70. — Propose l'envoi à Saint-Domingue d'un renfort de gardes nationales, 84. — Vote pour la prohibition du costume ecclésiastique, 98. — Fait arrêter qu'il sera rendu compte de l'insulte faite au pavillon français, par une frégate anglaise, 100. — Justifie, à cette occasion, la conduite du capitaine de la frégate *la Résolue*, 103. — S'oppose au brûlement des anciens drapeaux des régimens, 110. — Demande compte de l'état des négociations relatives aux capitulations avec les Suisses, 111. — Vote pour la guerre contre l'Autriche, 113. — Défend le système des légions, 116. — Propose la réduction des dépenses secrètes des affaires étrangères, 118. — Vote pour la suppression des pensionnats dans les maisons religieuses, 124.

— Défend le général Lafayette, 158. — Et l'ex-ministre Duport-Dutertre, 169. — S'oppose à une fédération générale, 160. — Son rapport sur l'état des armées françaises, 180. — Il est élu président, 192. — Insiste pour le départ des fédérés, 224. — Parle sur l'institution du divorce, 245. — A l'occasion du serment de haine à la royauté, propose celui de ne souffrir jamais qu'aucun étranger donne des lois à la France, 250. — Parle sur la rançon des prisonniers de guerre, 265. — An Ier. 1793. Sa mise en liberté, ordonnée à la suite d'un rapport sur la prise de Mayence : il annonce que l'armée a accepté la constitution, 218. — Justifie à la barre, ses compagnons d'armes, et reçoit l'accolade fraternelle, 221. — An II. 1793. Envoyé dans la Vendée, bat les rebelles ; reçoit sa destitution au moment du combat, et part après la victoire, 22. — Adresse de la commission populaire de Nantes en sa faveur, 23. — Autre adresse, dans le même sens, des sans-culottes Nantais ; Montaut l'accuse d'opinions royalistes à la législative, 50. — Et le dénonce, ainsi que son état-major, aux Jacobins, 68. — An II. 1794. Bourdon de l'Oise se plaint de sa mise en liberté, et l'accuse d'avoir livré Mayence ; il est justifié par Merlin de Thionville, 346. — An III. Est nommé général en chef de l'armée des Côtes de Cherbourg, 214. — Rétablit les communications entre Alençon, le Mans, la Flèche et Angers, et prend des mesures pour la destruction des bandes d'assassins, 283. — Bat les chouans près de Châteauneuf, 290. — Annonce une autre victoire remportée sur eux, la mort de leur chef, Cadeau, et la soumission de plusieurs communes rebelles, 293. — Fait part des dispositions de l'armée qu'il commande, en faveur de la nouvelle constitution, 353. — An IV. Forme le plan de marcher sur Paris, pour venir au secours de la convention, 21. — Est nommé ministre de la guerre, 45. — Sa circulaire aux officiers généraux, 55. — Dément les bruits fâcheux sur la situation des armées, 60. — Et celui de la destitution du général Pichegru, 69. — Annonce la prise de la ville de Deux-Ponts, 89. — Reçoit l'ordre du directoire de pousser la guerre avec vigueur, 103. — Sa circulaire aux généraux et commissaires-ordonnateurs, sur la réforme des abus, 112. — Sa lettre aux agens militaires, relativement aux bases sur lesquelles ils doivent faire leurs opérations, 129. — Est nommé ambassadeur à Constantinople : écrit une lettre au directoire, en quittant le ministère, pour entrer dans la carrière diplomatique, 145. — An V. Honneurs qu'il reçoit à son passage sur le territoire ottoman, 88. — Il a de fréquentes conférences avec les reis-effendy, 92. — Rend visite au grand-seigneur, 162. — Lui présente une compagnie d'artillerie volante, 187. — Obtient de la Porte que tous les chevaliers de Saint-Louis déposent leurs croix, ainsi que l'uniforme d'officier du roi, 210. — Sa relation sur la fête donnée aux Français par l'ambassadeur vénitien, 318. — An VI. Meurt à Constantinople, 128.

Aubier, du Puy-de-Dôme. An 1791. Sa réponse à une dénonciation faite contre lui, par Biauzat, 169.

Aubin, ci-devant moine. An. Ier. 1793. Est mis en état d'arrestation, pour fédéralisme, 237.

Aubin (P. F.). An VI. Donne une notice nécrologique sur Dudoyer, homme de lettres, époux de la célèbre actrice Doligny, 219.

Aubry, curé de Véel, et député à l'assemblée nationale. An 1791. Est élu évêque constitutionnel de la Meuse, 56.

Aubry, déserteur du 44me. régiment. An 1792. Sa lettre pour suborner ce corps ; réponse des grenadiers, 59.

Aubry, lieutenant-colonel commandant la gendarmerie. An 1792. Se signale contre les rebelles de Jalès, 200.

Aubry (François), député à la convention. An 1792. Est envoyé en mission dans les départemens des Pyrénées, 269. — Annonce la prise de Sospello, et se plaint du dénuement des troupes, 337. — An Ier. 1793. S'oppose à l'amalgame des troupes, proposé par Dubois-Crancé, 41. — Blâme la conduite du département du Var, relativement à la levée d'un bataillon envoyé à Paris, 42. — Propose un plan sur la réorganisation de l'armée, 44. — Propose, pour mode de recrutement, la voie du sort, 50. — Fait rendre un décret sur le choix des commissaires des guerres, 124. — Fait mettre les cloches à la disposition du ministre de la guerre, 217. — An III.

Fait décréter l'organisation du corps du génie, 168. — Son rapport, suivi d'un décret, sur le service personnel de la garde nationale, 181. — Il est nommé membre du comité de salut public; fait rendre un décret sur l'avancement dans les troupes, 198. — Adoption de son projet sur l'organisation de la garde nationale parisienne, 210. — Il atteste les services de l'ex-général et ex-constituant Després-Grassier; fait rendre un décret sur l'organisation de l'artillerie militaire, 222. — Et un autre, qui supprime une des deux pièces de campagne attachées à chaque bataillon, 231. — Fait nommer le général Dubois commandant de la cavalerie parisienne, 247. — Et décréter la peine de mort contre quiconque battra ou fera battre la générale, sans autorisation légale; est chargé de la direction de la force armée et des mesures de sureté de Paris, 248. — Son adresse à cette occasion, 250. — Son rapport, suivi du licenciement des gendarmes attachés aux tribunaux, et des 32me. et 35me. divisions, 251. — Il fait mentionner honorablement la conduite et le zèle des autorités constituées et des citoyens de Paris, des troupes de ligne, du général Menou et de son état-major, qui ont concouru au rétablissement de l'ordre, dans la journée du 1er. prairial, 253. — Propose de former une légion de police dans Paris, 278. — Fait réunir trois départemens à la 17me. division militaire, sous le commandement du général Menou, avec le titre d'*Armée de l'intérieur*, 298. — Décréter un supplément de solde en numéraire aux soldats de toute arme, la formation d'un camp sous Paris, et maintenir le décret qui donnait à trois représentans la direction de l'armée de l'intérieur, 311. — Nomination, sur sa demande, de Thabaud et Penières, pour surveiller le camp, et des membres du tribunal criminel militaire près l'armée de l'intérieur, 315. — Texte du décret qu'il fait rendre en faveur des déserteurs de la première réquisition, 316. — Sa réponse aux réclamations sur le choix des officiers employés dans la nouvelle organisation de l'armée, 319. — Il sort du comité de salut public, 320. — Vote la réélection des deux tiers de la convention par les assemblées électorales, 339. — Fait accorder une pension à la veuve et aux enfans du général Dugommier, 341 et 345. — Apologie de son travail sur l'organisation militaire; il fait renvoyer aux comités militaire et de salut public la proposition de revoir la loi portant réduction des officiers généraux: repousse la demande faite par les militaires résidans à Paris, de voter sur la constitution, en présumant qu'ils peuvent être des déserteurs, 354. — An IV. Est accusé de la désorganisation des armées, 28. — Interpellé sur le passage du Rhin, et arrêté, 36. — Elu au conseil des cinq cens, présente un projet sur les commissaires des guerres, 288. — Son opinion sur l'amnistie pour les délits révolutionnaires, 349. — Fait adopter quelques dispositions pénales relatives aux délits militaires, 359. — Rapport pour l'établissement des conseils de guerre, 360. — Fait autoriser les militaires à se choisir des défenseurs dans toutes les classes de citoyens, 361. — Adoption de son projet de code pénal militaire, 364. — An V. Suite du même objet, 2. — Il fait rejeter un article additionel proposé par Savary, 3. — Et établir des conseils militaires pour toutes les troupes de la république, 43. — Présente un nouveau projet de code pénal militaire, 45. — Le fait adopter, 50. — Fait un rapport sur l'organisation des conseils de guerre, pour juger les généraux, 99. — En fait adopter le projet, 116. — Combat celui de Gossuin sur les conseils d'administration, 149. — Et l'ordre du jour proposé par Savary, sur la pétition des prévenus de conspiration royaliste, mis en jugement comme embaucheurs, 187. — Appuie le projet concernant la solde des officiers non en activité, 240. — Propose de reviser les lois militaires et de la marine, 248. — Sollicite la punition du général Cambray, *ibid.* — Présente un projet tendant à augmenter la garde du corps législatif et à la mettre sous ses ordres immédiats, 268. — Fait fixer le mode de jugement des officiers généraux, 301. — Annonce l'arrivée très-prochaine de troupes à cheval dans les environs de Paris, et fait arrêter un message au directoire à ce sujet, 304. — Rapport et projet contre les destitutions arbitraires des officiers généraux, 324. — Il insiste sur la nécessité de l'adopter, et répond au reproche qui lui est fait par Talot, d'avoir destitué autrefois, Masséna et Bonaparte, 325. — Fait rapporter l'arrêté qui ordonnait l'impression des pièces men-

tionnées dans le rapport de Delaruc, sur la marche des troupes, 329. — Adoption de son projet sur les destitutions militaires, 333 *et suivans*. — Il vote l'adoption du projet portant que les officiers réformés ne pourront toucher leur solde à Paris, 346. — Est déporté au 18 fructidor, 350. — An VI. Est embarqué à Rochefort, 9. — An VII. S'évade et arrive à Londres, 24. — Est présenté au duc de Portland et à M. Wickam, 29.

Aubry, officier, fils d'Olympe de Gouges, An II. 1793. Réclame contre sa destitution, 56.

Aubry, maître de pension. An II. 1793. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 75.

Aubry, résidant à Copenhague. An II. 1793. Son adhésion à la constitution, 275.

Aubry. An IV. Comdamné à mort par la commission militaire, à la suite de la journée du 13 vendémiaire, et contumax, 41.

Aubry, géomètre. An VI. Fait hommage au corps législatif de son *Comparateur linéaire* ou Tables contenant le rapport entr'elles de toutes les mesures possibles, 153 et 237. — An VII. Présente une pétition sur les poids et mesures, 148. — Et une autre sur le système décimal, 193.

Aubry du Bouchet, commissaire à terrier, député aux Etats-généraux. An 1789. Propose une division géographique du territoire, 74. — Adopte celle proposée par Mirabeau, et demande la nomination d'un comité de cadastre, 83. — An 1790. Propose, pour liquider la dette exigible des assignats immeubles de 500 liv., et l'établissement d'une caisse d'amortissement, 248. — Présente un cadastre pour l'établissement de l'impôt foncier, 267. — Combat le projet de Lebrun sur l'organisation des ponts et chaussées, 310. — An 1791. Emet une opinion sur le même objet, 2. — Combat un projet d'imposition présenté par Dupont, 43. — Pense que les petits assignats font disparaître l'argent, et en propose le remboursement en écus, 121.

Aucanne, ex-maître des comptes. An II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 334.

Auckland (lord), membre du parlement d'Angleterre, ministre à la Haye. An Ier. 1793. Veut engager le gouvernement batave à se joindre à l'Angleterre contre la France, 37. — Explications demandées à Maulde, ex-ambassadeur à la Haye, détenu, sur sa correspondance avec ce lord, 144. — An VII. Parle en faveur de l'union avec l'Irlande, 214.

Aude (François). An 1790. Connu par un trait de valeur, est admis à la barre, 212.

Aude, homme de lettres. An 1790. Analyse de sa pièce intitulé : *le Journaliste des ombres*, 199. — An VI. Et de celle intitulée : *la Paix*, 51.

Audebert, habitant de Périgueux. An VI. Mandat d'arrêt décerné contre lui, 194.

Audenet. An III. Présente à la convention des épis de toutes les céréales cultivées aux environs de Paris, 282.

Audibert, capitaine du corsaire *le Rusé*. An VII. Est nommé lieutenant de vaisseau pour sa belle défense, 117.

Audier-Massillon, lieutenant-général en la sénéchaussée d'Aix, député aux Etats-généraux. An 1790. Son opinion sur les bureaux de paix et tribunaux de famille, 218. — Il fait rendre applicables à l'acquisition des biens nationaux, les offices ministériels non-liquidés, 365. — An 1791. Annonce le ravage du comtat d'Avignon, 116. — Veut qu'on augmente l'évaluation des offices des avocats au conseil, 127. — Fait rendre un décret pour la liquidation des banquiers expéditionnaires à Rome, 131. — Annonce le monnayage du métal des cloches, 167. — An IV. Est confirmé dans les fonctions de juge du tribunal de cassation, 156 et 165. — Est nommé membre de la haute-cour nationale, 328.

Audions, grenadier. An IV. Sa bravoure, lors de l'arrestation de Stofflet, 161.

Audouin (Pierre-Jean), député à la convention. An Ier. 1793. Est inculpé au sujet de l'arrestation de Boze, 5. — S'élève contre le décret qui ordonne la mise en liberté du juge de paix Roux, 138. — S'oppose à l'établissement des grandes communes, et vote la suppression des districts, 143. — Se plaint d'avoir été mis, pour son *journal universel*, au rang des écrivains de parti, 145. — Ses vers sur la mort de Marat, 202. — Est élu secrétaire, 208. — An III. Dénonce aux Jacobins les succès suivis de l'aristocratie depuis 5 ans, 20. — Sa motion à la convention sur le mal-aise de la

la chose publique, né de l'incohérence de la législation, et proposition de s'occuper des lois organiques; lettre explicative de cette motion, 56. — Autre lettre sur un fait qui le concerne dans les papiers trouvés chez Robespierre, 158. — Son opinion sur les attributions du comité de salut public, dans les relations extérieures, 179. — An IV. Motion d'ordre sur les circonstances, 23. — Membre du conseil des cinq-cents, il en fait une autre sur le remplacement des juges démissionnaires et administrateurs non-élus, 75 *et suiv.* — Vote l'exclusion de Job-Aymé du corps législatif, 108. — Opine pour le maintien de la loi du 9 floréal, contre les parens d'émigrés, 114 et 115. — Parle en faveur de l'attribution des radiations au directoire, et fait prendre une résolution à ce sujet, 142. — Est nommé secrétaire, 157. — Présente de nouvelles vues relatives au maintien de la loi du 9 floréal, concernant les parens d'émigrés, 184. — Lit un billet de Carnot, annonçant la prise de Charette, 189. — Combat le projet de rétablissement de la loterie, 198. — Son projet relatif aux biens des parens d'émigrés, 201. — Fait prendre une résolution concernant la nomination des professeurs aux écoles centrales, 335. — Vote en faveur de l'amnistie des délits relatifs à la révolution, 350. — An V. Fait ordonner la présentation d'un tableau des lois qui ne sont pas conformes à la constitution de l'an trois, 168. — Prononce un discours sur la liberté des cultes, et soutient qu'on ne doit point exiger de déclaration de leurs ministres, 302 et 303. — Combat le projet relatif aux destitutions militaires, 333. — Fait l'éloge de la journée du 18 fructidor, et créer une commission pour présenter un travail sur les institutions républicaines, 355. — An VI. Vote la célébration annuelle du 18 fructidor, 5. — Propose la suppression du clergé de la ci devant Belgique, et la nationalisation de ses biens, 21. — Et celle des congrégations des deux sexes du même pays, 36. — Il appuie le projet sur la durée des fonctions des présidens et accusateurs publics des tribunaux criminels, 71. — Et celui sur les institutions civiles, 94. — Son rapport sur la police des théâtres, 148. — Article et discussion sur ce projet, 173 et 185. — Il rend compte de l'examen fait par la commission de celui de Lamarque, sur le même objet, et en présente un nouveau, 202. — Annonce que la commission regarde comme impraticable la réduction des théâtres; adoption de son projet, 221. — Il vote pour celui qui réduit les élections de cette année, et le présente comme un acte de dévouement nécessaire au salut de la patrie, 233.

Audouin (Xavier), commissaire du pouvoir exécutif dans la Vendée. An 1792. Rend compte de sa mission, 289. — An Ier. 1793. Est nommé par Bouchotte adjoint au ministère de la guerre, 1.. — Le député Becker accusé pour l'avoir sollicité de faire donner un régiment à son fils, 257. — Il se plaint à la société des Jacobins de ce qu'après avoir placé la terreur à l'ordre du jour, on y substitue l'agiotage, 262. — An II. 1793. Fait censurer Royer aux Jacobins, pour avoir défendu un modéré, 279. — Au nom de la même société, demande que les jurés du tribunal révolutionnaire puissent terminer les débats en se déclarant instruits, 39. — An II. 1794. Son discours aux Jacobins sur les crimes du gouvernement anglais, 119. — Il invite les publicistes étrangers à les discuter, 121. — Vote une adresse contre les députés du Marais, 124. — Parle sur l'arrestation d'un réfugié de Tournay, 152. — An III. Bourdon de l'Oise demande un rapport contre lui; il est ordonné: texte du décret qui le traduit au tribunal criminel d'Eure et Loire, 250. — An IV. Réflexions de Trouvé sur son journal intitulé: *le Publiciste philantrope*, 158. — An VII. Toasts portés par lui dans une réunion patriotique, 298.

Audran, ex-directeur de la manufacture des Gobelins. An II. 1794. Est arrêté et remplacé par Belle; décret qui ordonne l'apurement de ses comptes, 209.

Audrein (l'abbé). An 1791. Son plan pour retirer l'enseignement aux corporations particulières, 65. — Député à l'assemblée législative, présente des observations sur l'organisation et les travaux des comités, 282. — Dénonce l'ambassadeur d'Espagne en France, comme alimentant tous les projets des ennemis de la constitution, 289. — Demande l'admission des adresses des sociétés populaires, 293. — Fait rendre un décret sur le mode de destitution des membres de l'instruction publique, attachés à des congrégations non-supprimées,

297. — Vote l'examen de la conduite du ministre de la guerre, 302. — S'élève contre les prêtres perturbateurs, et propose de les priver d'une partie de leur traitement, 308. — Dénonce le ministre de la guerre au sujet du défaut d'armes, 315. — An 1792. Député à la convention, présente des observations sur les preuves de la trahison de Louis XVI, 230 et 235. — An Ier. 1793. Envoyé en mission, est rappelé, 264. — An VI. Est nommé à l'évêché de Quimper, 252.

Audu (Louise-Reine). An 1790. Est interrogée au sujet des inculpations dont elle est l'objet dans l'affaire du 6 octobre 1789, 283. — An 1792. Se distingue au 10 août; est couronnée par les vainqueurs, 247.

Audubois, capitaine de la corvette *le Cerbère*. An Ier. 1793. Son engagement avec un corsaire anglais, 204.

Aufauvre. An VII. Article de lui, intitulé : *Réplique au discours du roi d'Angleterre à l'ouverture du parlement*, 87.

Auffemberg, général autrichien. An VII. Fait prisonnier à l'affaire de Lucisteig, 180.

Augeard, fermier général. An 1789. Rapport du comité des recherches sur son plan pour l'enlèvement du roi, et réflexions sur cette affaire, 93 et 94. — An 1790. Est mis en liberté, 71. — Et déchargé d'accusation, 89. — An 1791. Emigre à Bruxelles, 228. — Rédige le manifeste des princes français, 297.

Augeard, président du parlement de Bordeaux. An 1792. Son discours à la barre sur l'arrêté de ce parlement, qui attribue à l'assemblée nationale les troubles des provinces, 100. — Suite de l'affaire et décret qui improuve la conduite de la chambre, 121.

Auger (l'abbé Athanase). An 1791. Présente des réflexions sur les gouvernemens en général, et en particulier sur celui qui nous convient, 290. — An 1792. Son éloge nécrologique, 103. — Notice de son traité de la tragédie grecque, 117. — An II. 1794. Et de ses œuvres posthumes, 121.

Auger (Antoine-Augustin), député à la convention. An III. Lettre sur sa mission, 89. — An IV. Il est nommé secrétaire, 5. — Membre du conseil des cinq-cents, opine sur les moyens de rétablir le crédit public, 161. — Présente et fait prendre une résolution sur le mode de vente des biens nationaux, 173 et 175. — Son rapport sur les héritiers de la veuve Modène, 288.

Augereau, général. An III. Contribue aux succès sur les Espagnols, 69. — An IV. Décide la victoire à Millésimo, 218. — Contribue à celle de Dégo et de Saint-Jean, 219. — Se précipite à la tête des bataillons à Lodi, 241. — Investit Mantoue et prend ses faubourgs, 269. — Défait les rebelles à Lugo, 325. — Contribue aux succès des batailles de Lonado et de Castiglione, 328. — Remporte divers avantages, 336. — Sa conduite remarquable à la bataille de Rovéredo, 361. — Eloge de ses talens et de son intrépidité, 365. — An V. Sa réponse à la capitulation offerte par le commandant de Porto-Legnago, 5. — Il plante un drapeau au milieu des bataillons ennemis à Arcole, et décide ainsi la victoire, 71. — Décret qui lui fait don de ce drapeau, 128 et 130. — Reçoit une lettre de félicitation du directoire exécutif, 150. — Autre de Bonaparte, contenant son éloge, 160. — Sa réception au directoire, et discours qu'il prononce en présentant les drapeaux de la garnison de Mantoue, 162. — Succès de sa division, 209. — Son éloge par Mathieu Dumas, 225. — Est nommé commandant de la 17me. division militaire, 323. — Adresse de sa division de l'armée d'Italie, contre les conspirateurs de Clichy, 325. — Ordre et proclamation contre les soldats qui insulteraient les citoyens porteurs de collets-noirs, 332 et 336. — Conduit, au 18 fructidor, les grenadiers du corps législatif, au quartier-général de l'armée de l'intérieur, et arrête Pichegru, 349. — Les conseils lui votent des remerciemens pour sa conduite dans cette journée, 354. — Il est porté sur la liste des candidats pour remplacer Carnot et Barthelemy, 357 et 359. — An VI. Est nommé général en chef des armées de Rhin et Moselle, de Sambre et Meuse, 4. — Il s'y rend; sa proclamation à l'armée, 14. — Son arrivée à Cologne, 47. — Il excite la surveillance des autorités contre les émigrés et les prêtres, 85. — Lettre dans laquelle on prétend qu'on arrange à Strasbourg une correspondance en son nom contre Rewbell et Bonaparte, 130. — Il est nommé au commandement de la 10me division

militaire, 132. — Part pour sa nouvelle destination; remercie le directoire de cette nouvelle marque d'estime, 140. — An VII. Accepte les fonctions de législateur, 236. — Est élu secrétaire des cinq-cens, 274. — Invite ses collégues à l'union, 333. — Insiste sur l'urgence des dangers de la patrie, 359. — Lors de l'annonce de la démission de Bernadotte, présentée comme le prélude d'un coup d'état, rappelle qu'il fut le général du 18 fructidor, et déclare que sa tête tombera avant qu'on porte atteinte à ses collegues, 363.

Augier. An 1790. Inventeur d'une machine hydraulique; dispositions pour la faire examiner par l'académie des sciences, 359.

Auguis, député à la convention. An II. 1794. Annonce la vente du mobilier de Marly, 31. — An III. Dénonce les troubles que préparent à Marseille les partisans de Robespierre, et signale Reynier comme chef de ce parti, 3. — Sa proclamation aux Marseillais; il annonce l'enlèvement de Reynier à ses gardes; inculpe Voulland, commandant de la place et Maugenot, concierge, 4. — Sa lettre sur le complot d'enlever les armes déposées au fort Saint-Jean, et sur la situation de Marseille, 6. — Autre sur l'attentat commis contre lui; approbation de ses mesures, 15. — Autres annonçant le retour du calme, 22 et 35. — Il est remplacé dans sa mission par Cadroy et Espert, 61. — Signale l'arrivée à Paris d'un grand nombre de Jacobins méridionaux, 98 et 103. — Entre au comité de sureté générale, 138. — Fait adopter quelques mesures relatives aux cartes de sureté, 148. — Et autoriser le tribunal de Vaucluse à juger révolutionnairement, 157. — Approbation, sur son rapport, de l'arrêté des représentans du peuple Mariette et Chambon, à l'occasion de l'égorgement à Toulon des prévenus d'émigration arrêtés dans le port, 182. — Il communique une lettre de Mariette, Ritter et Chambon, sur cet assassinat, sur les troubles du Var et les complots des terroristes; propose d'approuver les mesures qu'ils ont prises, ainsi que celles du commandant de Toulon, Bizannet, 190. — Il est arrêté au corps de garde de la section des Thermes, au 12 germinal; détails à ce sujet, 195. — Dépôt fait en son nom, par Merlin de Thionville, du pouvoir dont il avait été revêtu, 200. — Il instruit l'assemblée de l'arrestation de Bourdon de l'Oise à la barrière de la Villette, 202. — Rend compte de l'attentat commis à Evreux contre la personne de Bernier, à l'occasion d'un convoi de grains destiné pour Paris, 207. — Autres détails, 213. — Annonce que Ruamps et Levasseur de la Sarthe se sont constitués prisonniers, 215. — Fait part de la dispersion du rassemblement qui menaçait la tranquillité publique, à l'occasion des subsistances, 225. — Demande, le premier prairial, qu'aucun représentant ne puisse sortir de la convention, 244. — Annonce dans la même journée, de la part des comités, qu'un rassemblement s'avance, mais que les mesures sont prises et que plusieurs bataillons entourent la convention, 245. — Rentre dans la salle à la tête d'un détachement de citoyens; suite de détails, 246. — Présente une proclamation aux Parisiens pour les détromper sur les faux bruits relatifs aux événemens de prairial, 247. — Annonce une victoire mémorable remportée sur les rebelles le 4 prairial, la prise de tous les canons du faubourg Antoine et d'un grand nombre de chefs, et l'allégresse universelle du peuple de Paris, 249. — Dénonce Laignelot pour avoir occupé le secrétariat avec Thirion, dans la nuit du premier prairial, et secondé les rebelles, 252. — Annonce que Barrère est encore à l'isle d'Oléron, 259. — Décret qui l'envoie à l'armée des Pyrénées-Occidentales, 261. — Il annonce qu'elle a accepté la constitution, 362. — Réclamations contre la liberté de 28 Marseillais qu'il avait envoyés au tribunal révolutionnaire, 365. — An IV. Membre du conseil des anciens, obtient un congé, 64. — An V. Fait approuver la résolution sur la garde du corps législatif, 52. — An VI. Est élu secrétaire, 216. — An VII. Réélu aux cinq-cents, soutient, contre l'avis de Lamarque, qu'en déclarant la patrie en danger, en 1792, l'assemblée législative eut l'intention de renverser le trône, 363.

Auguste. An Ier. 1793. Dénonciateur de l'assassin Pâris; il lui est accordé une récompense, 38.

Aulagnier (Alphonse). An Ier. 1793. Transmet les mesures de l'administration de la Haute-Loire, pour dissiper le fanatisme dans les campagnes, 132.

Aumont (d'), ci-devant duc, chef de division

de la garde nationale parisienne. An 1791. Proteste de son dévouement à l'assemblée, lors de la fuite du roi, 174. — Éloge de ses sentimens par d'Aiguillon, 175. — An 1792. Annonce le massacre de deux officiers par les troupes lors de la déroute de Lille, 123. — Son nom porté sur la liste des émigrés, 230. — An II. 1794. Réclamations contre sa mise en liberté, 328.

Aumont, commissaire provisoire des administrations civiles, police et tribunaux. An III. Annonce la réduction du nombre des maisons d'arrêt, 89. — Donne des détails sur l'assassinat d'une femme dans le canton de Corbeil, 288.

Aussenac, chef de bataillon. An VI. Reçoit le commandement du port d'Honfleurs, 255.

Autichamp (d'), ex-chanoine. An II. 1794. Est condamné à mort au tribunal révolutionnaire, 318.

Autichamp (marquis d'). An 1790. Est déchargé de l'accusation portée contre lui, au sujet de l'affaire de Bezenval, 62. — An 1792. Avantage remporté sur lui par Wimpfen, 270. — An III. Commande un corps d'émigrés, à la solde d'Angleterre, 173. — An VII. Compte rendu de sa correspondance secrette, 130.

Auvinet, fils aîné, vendéen. An III. Signe l'acte de pacification, 176.

Auvray, de Saint-Domingue. An 1790. Présente à l'assemblée nationale les vœux de cette Colonie, et sa soumission aux décrets, 331.

Auvray, tailleur. An II. 1794. Est nommé secrétaire aux Jacobins, 247.

Auvry. An 1792. Tué dans l'affaire de la Chapelle-Saint-Denis ; décret qui accorde une pension et des secours à sa veuve et à ses enfans, 134.

Auxerre (l'évêque d'). *Voyez* Cicé.

Auzat. An II. 1794. Est inculpé à l'occasion de l'arrestation des fonctionnaires publics d'Issoire, 328.

Avaray (marquis d'), député aux Etats-généraux. An 1789. — Propose une nouvelle déclaration des devoirs, 33.

Avaux (le comte d'). An 1789. Commande, avec succès, les patriotes belges, 96.

Aversperg (le comte d'). An Ier. 1793. Décret portant qu'il sera transféré à Paris, pour servir d'ôtage jusqu'à la mise en liberté des commissaires arrêtés par Dumourier, 98.

Avril. An 1789. Administrateur dans la partie des domaines, municipalité de Paris, 102. — An Ier. 1793. Est nommé administrateur des travaux publics, 235. — An II. 1794. Son rapport à la commune, sur les inhumations, 114. — An VII. Administrateur des hospices, est destitué par le directoire, 186.

Aymar, ci-devant moine. An II. 1793. Fait des prodiges de valeur, à la prise de Marchienne, 35.

Aymé (Jean Jacques, plus connu sous le nom de Job), membre du conseil des cinq-cents. An IV. Dénoncé par Génissieu et Goupilleau de Montaigu, comme protecteur des royalistes, des prêtres séditieux, et l'un des principaux compagnons de Jésus, 95. — Nie les faits avancés contre lui, proteste de son attachement à la république, et demande à être jugé dans les formes constitutionnelles, 96. — Rapport de Woussen qui propose son exclusion, et discussion à ce sujet, 99, 104, 105, 107, 108 et 109. — Il est exclu des fonctions législatives jusqu'à la paix, 110. — Discussion et approbation de cette résolution, 111 et 114. — Adresses de félicitation sur son expulsion, 134 et 135. — An V. Il est rappelé dans le corps législatif, 245 et 246. — Est élu secrétaire, 277. — Provoque l'exécution du décret de déportation, rendu contre Vadier, 299. — Vote un message au directoire, pour connaître l'âge de Barras, lors de son entrée en fonctions, 309. — S'oppose à la célébration de la fête du 9 thermidor, et demande qu'on se borne désormais à celle du premier vendémiaire, 311. — Est déporté au 18 fructidor, 350. — An VI. Son arrestation, 109.

Aymerich, juge de paix. An III. Annullation d'un jugement qui le concerne, 78.

Azzara (le chevalier d') ministre d'Espagne à Rome. An V. Annonce au secrétaire d'état la conclusion de la paix de Naples, 83. — Le gouvernement de Rome se conduit mal à son égard ; plaintes du roi à ce sujet, 115. — An VI. Son courage lors de l'insurrection contre les Français, et sa lettre à J. Bonaparte, retiré à Florence, 113. — Il est nommé à l'ambassade de France, 189. — Son arrivée à Paris, 247. — Sa réception par

le directoire, 252. — An VII. Sa réponse à la lettre de François de Neufchâteau, sur ses dispositions pour activer et étendre les relations commerciales avec l'Espagne, 14. — Intrigues qu'on lui attribue, et note sur sa conduite à Rome, 340. — Il est rappelé et remplacé par M. Musquitz, 342.

Azuni. An VII. Auteur d'un ouvrage sur le système universel des principes du droit maritime en Europe, 191.

Awerveck (baron d'). An VII. Saisie de sa correspondance avec le gouverneur de Turin, 105.

B.

Baba-Mahmet, dey d'Alger. An 1791. Détails sur sa personne et sa mort, 231.

Babeuf (Camille, plus connu sous le nom de Gracchus). An III. Est arrêté pour avoir calomnié la convention, 38. — Dénonciation contre son journal, 132. — Il est mis de nouveau en arrestation, 142. — An IV. Arrêté du directoire, relatif aux procédures commencées contre lui, pour raison d'un faux, 85. — Réflexions de Trouvé sur son journal intitulé : *le Tribun du Peuple*, 92. — Sa lettre en réponse à l'arrêté du directoire, ordonnant des poursuites contre lui, *ibid.* — Arrêté du directoire, contre le jugement du tribunal criminel de la Seine portant qu'il y a lieu à accusation contre lui, 106. — Réflexions sur son numéro 40, du *Tribun du Peuple*, 158. — Le directoire le désigne comme un des principaux chefs du complot déjoué, 239. — Pièces trouvées chez lui, *ibid.* 240 et 243. — Sa lettre au directoire, dans laquelle il lui propose de traiter de puissance à puissance, *ibid.* — Arrêté qui ordonne son arrestation, *ibid.* — Suite des pièces trouvées chez lui, 244. — Rapport du ministre de la police, Cochon, sur la conspiration dont il est le chef, 256. — Son interrogatoire par ce ministre, 257. — Déclaration de Pillé, prévenu de complicité avec lui, 259. — An V. Est traduit devant la haute-cour de justice, qui rejette sa demande pour l'audition de quatre témoins résidans à Alger, à Constantinople et en Amérique, 62. — Cherche à faire naître des incidens propres à prolonger l'affaire et à reculer le jugement, 157. — Son discours contre le président de la haute-cour, 178. — Combat Grisel, se livre à de longues déclamations, excite l'impatience des juges et des auditeurs, 184. — Refuse de répondre sur plusieurs pièces, et dit qu'il n'a jamais songé à établir un dictateur, 185. — Fait un éloge pompeux de la constitution de 1793; appelle le peuple à son secours, et refuse de répondre aux interrogations sur l'acte insurrectionnel, 186. — Déclare qu'il n'a jamais eu l'intention de convertir en un acte matériel d'insurrection, le plan insurrectionnel qui lui a été présenté, 190. — Convient des extravagances dont Pillé l'accuse, 198. — L'accusateur de la haute-cour le considère comme le chef des conspirateurs, 224. — Sa défense basée sur les écrits des philosophes, 230. — Il attaque les conspirateurs royaux, les dernières élections et les égorgeurs du Midi, parmi lesquels il range Cadroy et Isnard; on lui ordonne de se restreindre dans sa défense, 233. — Fin de sa défense : il souhaite à ses enfans de ne pas hériter de son amour pour la liberté, auquel il doit tout son malheur, 235 et 236. — Il répond au discours de Vieillard, sur les ex-conventionnels, 245. — Est condamné à mort, 252. — An. VI. Adoption de ses deux enfans par Felix Lepelletier et le général Turreau, 203. — An VII. Marchant le représente au Manège, comme un martyr de la liberté, et dit que ses mânes demandent vengeance, 306.

Babey, avocat à Orgelet, député aux États-généraux. An 1790. Fait révoquer les remerciemens votés au directoire du département de la Meurthe et à la municipalité de Nancy, à l'occasion des malheureux événemens arrivés dans cette ville, 344. — Veut que l'assemblée attende, séance tenante, la réponse demandée au roi sur son refus de sanctionner la constitution civile du clergé, 359. — An 1791. Réfute l'opinion de Maury, sur l'échange du Clermontois, 18. — Fait passer à l'ordre du jour, sur le récit que veut faire Clermont-Tonnerre des événemens qui ont eu lieu autour de sa maison, 29. — Parle contre les officiers, dans la discussion sur le licenciement de l'armée, 162. — S'oppose à ce qu'on suspende la réunion des assemblées primaires, 176. — Appuie l'avis de suspendre le roi de ses fonctions, jusqu'à l'achèvement de la constitution, et de le déclarer ensuite déchu du trône, s'il refuse de l'accepter, 196. — Demande

une loi complète sur la déchéance, 199. — An Ier. 1793. Elu membre de la convention nationale, demande la convocation des assemblées primaires, 82. — An II. 1793. Est décrété d'arrestation, comme signataire des protestations contre le 31 mai, 277 et 278. — An III. Est rappelé dans le sein de la convention, 80.

Babin (J.), ex-noble. An II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 137.

Babo, grenadier. An III. Est présenté à la convention nationale, comme s'étant distingué à l'armée du Nord, 118.

Baby, commandant de l'armée révolutionnaire à Toulouse. An II. 1793. Est dénoncé par Clauzel, pour continuer ses fonctions malgré la loi; son arrestation, 90. — An IV. Réclame des indemnités; accusation grave dirigée contre lui par Bordes, 229.

Babylone (évêque de). *Voyez* Dubourg-Miroudot.

Bach, médecin. An VI. L'un des derniers électeurs de la Seine; traduit au jury d'accusation, et pourquoi, 257. — Est déchargé d'accusation, 261. — An VII. Prononce aux Jacobins un discours sur les dangers qui menacent la patrie, et présente comme des martyrs de la liberté les individus qui ont péri à Grenelle, 303.

Bachelier, ecclésiastique. An II. 1793. Son discours à la barre de la convention, en déposant ses lettres de prêtrise, 71.

Bachelier, membre du comité révolutionnaire de Nantes. An III. Est mis en accusation au tribunal révolutionnaire à Paris, 26. — Détails de la procédure, 35, 72 et *suiv.* — Est acquitté et mis en liberté, 100.

Bachelot, membre du conseil des cinq-cents. An VI. Défend le projet d'exclusion des ci-devant nobles de toutes les fonctions publiques, 11. — An VII. Son projet relatif à la célébration des mariages par les habitans de l'île de Grouais, 179.

Bacher, secrétaire de légation à Bâle. An 1791. Y arrive avec les dépêches de Montmorin, 241. — An III. Lettres à lui adressées par le prince Henri de Prusse et par le général Mollendorff, sur le succès de ses négociations, 248. — Est chargé de régler l'échange des représentans, du ministre et des ambassadeurs français, contre la fille de Louis XVI, 344. — An IV. Reçoit un présent du roi de Prusse, 2. — An VI. Proteste contre l'annullation par le petit-Conseil de Bâle, des procédures sur l'affaire de la tête du Pont d'Huningue, 71. — Ministre français à Ratisbonne, est chargé, par le comte de Rumfort, de présenter ses Essais politiques, économiques et philosophiques au directoire, 263. — An VII. Se plaint de la marche suivie par la diète dans l'affaire des Russes, 165. — Violation du droit des gens, exercée par ordre du prince Charles, sur sa personne, 180.

Bacher (Alexandre). An VI. Notice de son ouvrage sur le respect des propriétés, 34.

Backer, négociant à Naples. An VII. Découverte d'une conspiration dirigée par lui, et ayant pour but le massacre des Français; il est arrêté avec plusieurs de ses complices, 225 et 233. — Nouveaux détails sur le complot; preuves trouvées sur lui, 235.

Backri, négocians. An VII. Emploient toute leur influence pour apporter un adoucissement au sort des Français prisonniers à Alger, 134. — Envoient de Marseille des provisions à Malte, 164.

Backri, secrétaire de l'envoyé d'Alger. An VII. Est arrêté et mis en liberté, 229.

Baco. An V. Décret qui le met en possession des biens qu'il a soumissionnés avec le citoyen Denoroy, et discussion à ce sujet, 101 et 103.

Baco, député aux États-généraux. An 1790. Dénonce l'abbé Maury, au sujet de l'émeute produite par le duel entre Charles Lamèth et Castries, 319. — An Ier. 1793. Maire de Nantes, expose à la convention nationale la mission pour laquelle il est envoyé; son arrestation demandée; il entreprend sa justification, donne un démenti à Fayau, et, pour cette cause, est envoyé à l'Abbaye, 216. — Sur l'observation de Thuriot, qu'il se promène dans les rues de Paris avec un gendarme, décret portant qu'il sera enfermé dans les prisons, 233. — An II. 1794. Est accusé par Legendre aux Jacobins, relativement au démenti donné par lui au député Fayau; et par Carrier, pour avoir menacé de l'échafaud les représentans Gillet et Cavaignac, s'ils ne rendaient pas un compte satisfaisant de leur

conduite, 242. — An III. Tissot se plaint aux Jacobins de sa mise en liberté, et l'accuse de fédéralisme, 48. — An V. Agent du directoire aux Isles de France et de la Réunion, adresse le rapport de sa mission, se plaint d'avoir été déporté aux Manilles et de ce que les généraux ont méconnu son autorité, 76. — Comité général pour la lecture des pièces adressées par lui, 78. — Sa lettre contre le gouverneur Malartic et le contre-amiral Sercey, 84. — L'assemblée coloniale justifie la conduite qu'elle a tenue à son égard, 303. — An VII. Est nommé commissaire pour la Guadeloupe, 346.

Bacon (P. J. J.), électeur de Paris et littérateur. An 1792. Est acquitté de l'accusation de contrefaction d'assignats, 194. An VII. Notice sur ses origines celtiques du Bugey, 40.

Bacon (le chancelier). An III. Le comité d'instruction publique est autorisé à faire imprimer la traduction de ses œuvres, trouvée dans les papiers d'un des condamnés du 9 thermidor, 57.

Bacon. An VI. Les rebelles d'Irlande lui offrent dans leur armée le grade de major général; il est condamné à mort, 270.

Baden (le margrave de). An VI. Notice sur le baron d'Edolsheim, son ministre à Rastadt, 311. — Autre sur lui-même, 317.

Baert, député aux Etats-généraux. An 1791. Propose de faire constater les actes de vie et de mort par les officiers civils, et de laisser tous les cultes libres, 297. — An 1792. Parle contre le décret qui déclare la guerre au roi de Hongrie et de Bohême, 113.

Bafa, maire de Dax. An Ier. 1793. Décret qui ordonne sa destitution, 233.

Bagdelaune, général. An II. 1793. Son éloge, 21. — Il annonce des victoires; est nommé général de division, 222. — Autres succès, 243 et 244. — An VI. Réclamation d'une pension annuelle pour sa veuve, 162.

Baglier, père. An V. Prend la défense de 14 accusés devant la haute-cour de Vendôme, 243.

Baglier, fils. An V. S'étonne de voir des femmes figurer dans la conspiration de Babeuf, et dit qu'à la vérité elles sont nécessaires dans toutes les comédies, 243.

Bagon, ex procureur-syndic du Calvados. An II. 1794. Mis hors la loi, est arrêté et fusillé par ordre de Lavallée, 108. — Autres détails, 117.

Baignieres. An 1789. Est nommé administrateur des hôpitaux dans la municipalité de Paris, 102.

Baignoux, député à l'assemblée législative. An 1792. Vote pour que le *maximum* de la contribution foncière soit fixé au sixième du revenu net, 92. — Parle sur le projet de Cambon, relatif aux finances, 111. — Fait décréter des fonds pour le payement des rentiers de la commune de Paris, 137. — Vote la suppression du traitement d'un million, accordé à chacun des frères du roi, et le payement de leurs créanciers en rentes viagères, 139. — Fait décréter trois millions pour les besoins des places menacées de siége, 214. — Fait rendre un décret pour le *visa* et l'enregistrement des effets publics au porteur, 238. — Présente l'acte d'accusation de Barnave et d'Alexandre Lameth, 241. — Fait décréter de nouveaux articles sur l'enregistrement des effets au porteurs, 242. — Vote pour le payement des fonds dûs aux hopitaux, colléges, etc. 257. — Fait décréter le payement des gages dûs aux ci-devant pensionnaires de Louis XVI ou des princes, enrôlés comme volontaires, 258. — Des articles additionnels sur l'enregistrement des effets au porteur, 262. — Fait refuser des brevets d'invention aux auteurs d'établissemens relatifs aux finances, 266.

Baigue, juge du tribunal de justice à Commune-Affranchie. An II. 1793. Sa lettre sur la marche du gouvernement révolutionnaire dans cette commune, 63.

Baillemont (P. T.), agent de change. An II. 1794. Condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 352.

Bailleul, député de l'Orne à l'assemblée nationale. An 1791. Annonce un don patriotique d'un ci-devant seigneur, 80.

Bailleul, (J. C.) député à la convention nationale. An 1792. Fait établir une commission chargée de recevoir les déclarations des effets confiés à la garde de la commune de Paris, 285. — Fait mander à la barre les président et secrétaires de la section de Marseille avec les registres des délibérations, 287. — Veut que les évêques soient exceptés de la loi qui astreindrait tout fonctionnaire à ne toucher

que son traitement de député, 294. — Fait ajourner une demande de la commune de Paris, relative à 33 Prussiens, parmi lesquels elle prétend qu'il existe des émigrés, 299. — Présente des dispositions contre la provocation au meurtre et à la sédition, 306. — S'élève contre les pamphlets tendant à avilir les représentans du peuple, 338. — An Ier. 1793. Demande la destitution de Pache, ministre de la guerre, 30. — Propose de suspendre les poursuites contre les prévenus des massacres du 2 septembre, mais d'en rechercher les auteurs et provocateurs, 41. — Dénonce comme assassin Guermeur, envoyé par le conseil exécutif dans le département du Finistère. 46. — Demande un décret d'accusation contre Henriot, 166. — An II. 1793. Son arrestation, 20. — Il obtient un sursis à sa procédure commencée sans décret préalable, par le tribunal révolutionnaire, 148. — Explications sur cette affaire, 150. — An III. Est rappelé dans le sein de la convention, 80. — S'oppose à la révocation du décret qui suspend la vente des biens des condamnés, 85. —Parle en faveur de ses collègues mis hors la loi, 89. —Vote l'ajournement d'un projet de Chénier sur les moyens propres à remplacer les cérémonies religieuses, 93. — Fait décréter la mise en liberté de David, 100. — Provoque un rapport sur l'acquittement des membres du comité révolutionnaire de Nantes, et appuie l'adresse de Belley, qui demande la déportation des individus dangereux, 122. — Fait décréter qu'on entendra Sonthonax, Polverel et les Colons contradictoirement, 126. — Prononce un discours sur les faits antérieurs au 9 thermidor, et veut qu'il soit pris des mesures pour assurer la tranquillité publique, 144. — Présente un projet tendant à fonder le gouvernement et à faire cesser le régime provisoire ; réclame contre l'apologie du 31 mai, faite par Lecointre de Versailles, 182. — Accuse Dobsent, et rappelle sa conduite envers lui avant le 9 thermidor, 196. — Demande l'arrestation des députés dénoncés dans le rapport de Pémartin sur les troubles de germinal, 199. —Est nommé secrétaire, 200. — Et chargé de l'exécution des lois relatives à l'instruction publique, 204. — Combat le projet de réduire les employés dans les commissions exécutives, agences et administrations, 272. — Demande des mesures qui embrassent dans leur entier la situation de la république, 278. — Veut, relativement aux terroristes, qu'on précise les cas de détention et d'élargissement, 280. — Est élu membre du comité de sureté générale, 288. — Son opinion sur la rédaction de la déclaration des droits, 289. — Règle qu'il annonce pour distinguer les vrais terroristes d'avec les véritables patriotes, 297. — Il repousse, dans un rapport, les bruits répandus contre les comités de gouvernement, 299. — Annonce itérative de la règle pour distinguer les terroristes des patriotes, 300.—Il appuie la création d'une commission extraordinaire de police pour prononcer sur les détenus ; répond à une apostrophe de Charles Delacroix, 308. —Signale deux partis à Saint-Domingue ; l'un contre-révolutionnaire, attaché aux Anglais et à l'indépendance ; l'autre patriote, et attaché à la métropole, 311. — Appuie de nouveau le projet d'une commission de police extraordinaire, pour juger les détenus, 312. — Fait jouer le *Réveil du Peuple* dans la convention, 315. — Appuie la pétition de la section du Mont-Blanc, demandant l'achèvement de l'épuration de la convention ; vote le renvoi aux comités du décret qui a créé une commission de douze représentans pour juger les détenus, et l'ajournement du rapport sur les députés dénoncés, 317. — Fait traduire au tribunal criminel militaire plusieurs chefs de chouans, amnistiés, et préparant de nouveaux soulèvemens, 320. — S'oppose à l'impression du discours de Dubois-Crancé, sur la situation de l'esprit public, et fait l'apologie des pétitionnaires dont Dubois s'était plaint, 322. —Se déclare contre la voie du sort pour la réduction des membres de la convention, 338. — Communique un trait de bravoure de trois préposés aux douanes de Cherbourg, et en fait décréter mention honorable, 340. — Fait charger le comité de sureté générale de présenter un rapport sur la situation de Paris, 345. — Fait adopter des dispositions prohibitives et pénales contre les agioteurs, 346. — A l'occasion des mesures proposées sur un arrêté séditieux de la section Lepelletier, annonce que tout est tranquille, 354. — An IV. Parle contre les meneurs des sections de Paris, 15. — Membre du conseil des cinq-cents, fait créer une commission pour désigner l'autorité chargée de prononcer sur l'inscription de

plusieurs représentans, 142. — Présente ses idées sur les finances, 150. — Vote contre l'exclusion de Bodinier, 168. — Combat comme désastreux le projet de la création des mandats, 174. — Opinion sur le payement des loyers de maisons, 188. — Rapport sur les pétitions des veuves Carra, Gorsas, Pétion, Valazé, Brissot, Buzot et Philippeaux; il leur fait accorder un secours annuel de 2,000 fr., 205, 206 et 222. — Opinion sur le payement *en mandats*, de la contribution foncière, 255. — Autre sur les payemens des acquéreurs des biens nationaux, 265. — Il fait accorder des secours à la veuve et aux enfans du représentant Duprat, 271. — Opinion relative au payement des fermages de l'an IV, 279 et 280. — Il vote pour des visites domiciliaires à Paris, 360. — An V. Est élu secrétaire, 6. — Sa motion sur les rassemblemens séditieux, les conspirations et sur les incertitudes et les lenteurs de la justice, 10 et 11. — Opinion sur les délibérations et la police du corps législatif, 19. — Rapport sur le commissaire des guerres Maurel, 24. — Opinion sur la loi du 3 brumaire, 34. — S'élève contre les amnistiés qu'on veut excepter de cette loi, 48. — Provoque une explication sur Collot-d'Herbois et Billaud-Varennes, 51. — S'élève contre une circulaire du ministre des finances, relative aux biens soumissionnés, 86. — Demande que Barbault soit entendu sur la situation où il a laissé Saint-Domingue, 107. — Propose d'honorer la mémoire des citoyens morts pour la patrie, 159. — Appuie l'ordre du jour sur la pétition des défenseurs des prévenus de la conspiration royaliste, 188. — Veut qu'on ôte la parole à Tarbé, rapporteur de la commission des Colonies, 261. — S'oppose au rapport de la loi du 5 pluviôse, relative aux agens dans les Colonies, 262. — Appuie la proposition de Dumolard pour que Salicetti soit suspendu provisoirement de ses fonctions législatives, 264. — Combat les propositions de Gilbert-Desmolières, à la suite de son rapport sur les finances, et s'efforce de justifier les opérations du directoire, 273. — Justifie de nouveau sa conduite à l'égard des Vénitiens, et demande l'ordre du jour sur la création d'une commission à ce sujet, 281. — S'élève contre le projet en faveur des émigrés des départemens du Rhin; assure que celui sur les cultes équivaut à la plus horrible conspiration, et propose l'envoi d'un message au directoire sur divers objets politiques, 293. — S'élance à la tribune pour répondre à Dumolard, dans la discussion sur les sociétés populaires; l'interpelle vivement; se plaint des injures et des outrages dont on accable une classe indéfinie de citoyens; demande si ce sont les Jacobins qui assassinent dans le Midi, à l'Ouest, dans le Calvados et sur tous les autres points de la république; est interrompu par des cris furieux et menacé par plusieurs de ses collégues, 300 et 301. — Dénonciation de son écrit contre le conseil des cinq-cens, et débats à ce sujet, 349. — Fait demander au directoire les noms des différents journaux, de leurs auteurs et rédacteurs, et créer des commissions pour examiner s'il ne convient pas d'exclure les nobles des fonctions publiques et de reprendre aux parens d'émigrés les biens qu'on leur a rendus, 354. — Fait un rapport sur les journalistes, accusés de conspiration au 18 fructidor, et propose leur déportation, 357. — An VI. Opine contre un projet sur les passe-ports, 15. — Sa motion en faveur du père du général Hoche, 19. — Pour la suppression des payeurs généraux des départemens, et la conservation de ceux militaires, 21. — Il réclame une pension pour la veuve Lamblardie, 111. — Demande une nouvelle résolution pour l'ouverture des registres sur les dons civiques, 114. — Combat le projet sur les ministres du culte, qui n'ont point prêté le serment à la constitution civile du clergé, 119. — Fait prendre un arrêté relatif aux adresses contre les représentans du peuple, *ibid.* — Propose d'élever un monument au 18 fructidor, 122. — Justifie le directoire relativement à son message sur la saisie des manteaux des députés, 125. — Est élu président, 126. — Son discours en commémoration du 21 janvier, *ibid* et 127. — Appuie la motion d'annuler tous les congés donnés aux représentans du peuple, 132. — Annonce un prochain rapport sur la journée du 18 fructidor, 145. — Demande un projet de loi pénale, relatif aux intrigues dans les élections, 156. — Fait un rapport sur le 18 fructidor, 179 et 182, jusqu'à 189. — Parle dans l'affaire de Dupuy, dénoncé comme parent d'émigrés, 184. — Insiste pour l'adoption du projet relatif à la révision des jugemens rendus en haine de la ré-

publique, 201. — Appuie le projet de pension pour la veuve de l'ingénieur Lamblardie, 219. — Demande et fait adopter l'ordre du jour sur la réduction des théâtres, 221. — Assure que la très-grande majorité des élections est bonne ; propose un message au directoire pour des renseignemens relatifs à cet objet, et notamment aux entreprises des anarchistes, 223. — Est nommé membre de la commission chargée d'examiner le message du directoire, relatif aux élections, 227. — Son rapport sur ce message ; il présente un projet validant la majorité des élections des départemens et invalidant en tout, ou pour quelques individus seulement, celles de plusieurs, 230 et 231. — Veut parler en faveur du projet de Roëmers, relatif au remplacement des juges, 240. — Sa motion, et arrêté qui désigne les rapports à réimprimer, pour être distribués aux nouveaux membres, 245. — Il pense que le projet de Chénier sur les traîtres qui favorisent les attaques de l'ennemi, ne remplit pas le vœu du directoire, puisqu'il ne frappe pas sur les traîtres d'Ostende, 252. — Fait adopter l'ordre du jour sur la demande d'une commission pour s'occuper de prévenir le danger du système des scissions ; insiste pour l'ajournement du projet qui attribue au directoire la nomination aux places vacantes du tribunal de cassation, 258. — S'oppose à ce que ce tribunal se complète lui-même, 259. — Et au renvoi du projet tendant à affermer le droit de pêche, 268. — Son rapport sur la fixation des recettes de l'an sept, 324 et 325. — Il propose le rétablissement de l'impôt sur le tabac, le payement des rentiers en bons, l'établissement d'une caisse d'amortissement, etc. 328. — Soutient avec chaleur le rétablissement d'un impôt sur le sel, 345. — Fait adopter l'ordre du jour sur les plaintes de Boulay de la Meurthe, relatives à l'affermage des salines, 346. — Rejeter l'impression d'un discours de Couzard contre le projet de Riou, sur les prises maritimes, 347. — Nouveau rapport à la suite duquel on adopte son projet d'impôt sur le tabac, 350, 352, 355, 356 et 359. — Il fait décréter ceux sur le payement des rentiers en bons, l'accélération du tranfert et la création d'une caisse d'amortissement, 358. — An VII. Demande le rapport de la disposition qui assujettit au droit les tabacs déjà emmagasinés, 1. — Appuie le projet de clôture et de remboursement de l'emprunt contre l'Angleterre, 6. — A la suite d'une motion d'ordre, propose un impôt sur les salines, 14, 15 et 16. — Vote l'ordre du jour sur un message du directoire et une lettre du ministre des finances, concernant les rentiers, 61. — Sa motion d'ordre sur les armemens en course, 108. — Il réclame la parole contre le droit proposé sur les salines, et prétend qu'il y a déjà, par le fait, un impôt sur elles, 143. — Demande le rapport sur une pétition pour l'établissement d'une banque nationale, 154. — Appuie l'ordre du jour sur la demande de conserver au corps législatif le ministre plénipotentiaire Bonnier, 169. — Prononce un discours sur les écoles primaires, 196. — Combat le rapport sur Hermandez et demande l'envoi d'un message pour obtenir de nouveaux renseignemens, 209. — S'oppose à l'adoption d'un projet relatif à Marquezy ; soutient qu'il est parent d'émigré, et prend les mêmes conclusions que pour Hermandez, 211. — Son discours sur l'assassinat des ministres français à Rastadt ; il demande que les droits des peuples soient déclarés suspendus s'ils ne s'unissent pas contre cet attentat, 229. — Appuie l'envoi d'un message sur les élections des Bouches-du-Rhône ; est interrompu à plusieurs reprises, 232. — Fait adopter un projet contenant diverses dispositions pour venger et honorer les victimes de Rastadt, 233. — Veut que l'on discute, en comité secret, les objets relatifs aux dépenses de l'an sept, 239. — Justifie les opérations financières du directoire ; dit qu'il est plus facile de déclamer contre les dilapidations que d'en trouver la cause et de la faire disparaître ; rejette les abus qui règnent dans les fournitures sur la faute des circonstances, et est souvent interrompu par des murmures, 250. — Publie une brochure contre le corps législatif ; prétend que les Russes qui y siègent, sont plus à craindre que ceux qui sont aux frontières ; et accuse les factions de la misère du peuple et de la pénurie des finances, 270. — Disparaît du conseil des cinq-cens, 273. — Quirot demande la lecture de sa brochure sus-mentionnée, 362.

Bailly (J. Sylvain), député de Paris aux États-généraux (*Voyez la table de l'Introduction*). An 1789. Elu doyen des communes, se présente

en cette qualité chez le roi et chez la reine : n'est pas admis, et pourquoi ; fait rendre par les communes des devoirs religieux au corps du dauphin ; son discours au roi, 5. — Assiste avec la députation des communes aux obsèques du dauphin ; appelle la discussion sur un plan conciliateur et tendant à la réunion des ordres, 6. — Ouvre celle sur une adresse au roi, relative au même objet ; provoque une suspension de la vérification des pouvoirs jusqu'après la détermination connue des deux ordres privilégiés ; est nommé président provisoire ; transmet la réponse peu satisfaisante du roi, au sujet de la vérification, 7. — Ses observations contre la signature individuelle de la délibération sur la constitution des communes en assemblée nationale ; il retire les papiers du bureau, de la salle fermée aux députés, 9. — Se rend avec les secrétaires au Jeu-de-Paume de la rue Saint-François ; demande et obtient d'y prêter, le premier avec eux, le serment de réunion ; annonce la remise de la séance royale ; reçoit la majorité du clergé, 10. — Est député au peuple agité, pour le calmer ; répond à une députation de la noblesse non-réunie par le vœu d'une prochaine réunion, 11. — Lui témoigne, ainsi qu'à la minorité du clergé, la joie de l'assemblée, lorsque cette réunion s'effectue, 12. — Est félicité sur sa glorieuse présidence ; remercie l'assemblée de l'honneur qu'il en reçoit, 13. — Lui soumet sa nomination à la place de maire de Paris, 19. — Reçoit le roi à l'hôtel de ville, et lui présente les mêmes clefs qui avaient été présentées à Henri IV ; annonce ses intentions au peuple, 20. — Transmet au président de l'assemblée des lettres saisies à l'adresse du comte d'Artois, 24. — Ne peut arracher Foulon et Berthier à la fureur du peuple, 28. — S'oppose, le 5 octobre, à la multitude qui veut brûler les papiers de l'hôtel de ville ; est menacé de la mort, 70. — Exprime au peuple, de la part du roi, les sentimens de ce prince en faveur des Parisiens ; mot flateur qu'il adresse en cette occasion à la reine, 72. — Félicite l'assemblée nationale à l'archevêché, au nom de la commune de Paris ; l'assemblée lui vote des remerciemens, 75. — Annonce une insurrection à Vernon, à l'occasion des approvisionnemens de Paris, 79. — Demande un réglement de police pour cette ville, 83. — A la tête d'une députation de la commune, propose de la substituer, pour la perception des impôts, aux prévôts des marchands et au lieutenant de police, et dénonce les vexations des tribunaux contre le comité provisoire de Troyes, 89. — Ses débats avec Le Scène des-Maisons sur les attributions de celui-ci, 120. — An 1790. Son discours à l'assemblée, au sujet du renouvellement de l'année, 6. — Nie en son nom et en celui de Lafayette, que le conseil de sortir de France ait été donné par eux à l'archevêque de Paris, 8. — Remercie le roi de s'être déclaré le chef de la nouvelle constitution, et adresse un discours à la reine à ce sujet, 39. — Présente un mémoire sur la vente des maisons religieuses de Paris, 70. — Justifie le plan de la municipalité de cette ville, relatif à l'acquisition de deux millions de biens nationaux et à l'émission d'un papier-monnaie, 76. — Fait défendre la représentation du *Baron de Volza*, comme contraire aux mœurs, 80. — Confère avec Lafayette et Garan-Coulon, président du comité des recherches, relativement aux complots contre-révolutionnaires attribués à Maillebois, 94. — Sa lettre aux représentans de la commune, sur divers arrêtés émanés d'eux, 105. — Vote en faveur du projet concernant les assignats, 107. — Sa déclaration contre les maisons de jeu, 125. — Son discours à la barre sur les troubles élevés à Paris, et présentation de la proclamation de la municipalité à cette occasion ; il donne ensuite des explications sur les bruits populaires, relatifs à l'élargissement des voleurs détenus dans Paris, et aux secours secrets en argent qu'on dit leur être accordés, 147. — Sa lettre à Lafayette sur le voyage de Louis XVI à Saint-Cloud, 155. — Il demande et obtient l'évacuation des différentes maisons religieuses, destinées à des ateliers et dépôts de mendicité, 163. — Adresse un discours à Louis XVI, au sujet de la fédération patriotique, 165. — Approuve la conduite patriotique du bataillon d'Henri IV, 171. — Demande que l'assemblée assiste par députation à la pompe funèbre des fédérés qui ont péri dans la Seine, le 14 juillet, 206. — Sa lettre à Peuchet, en lui annonçant la suppression du combat du taureau, 216. — Est réélu maire de Paris, et annonce à l'assemblée sa réélection, *ibid.*

— Ses observations sur le projet concernant les bureaux de paix et les tribunaux de famille, 218. — Il obtient le payement des sommes que le trésor public doit à la ville de Paris, 226. — Invite l'assemblée, au nom de la garde nationale et des autorités, à assister au service funèbre en l'honneur des citoyens morts à Nancy, 261. — Est admis à la barre avec une députation de la commune de Paris, présidée par lui, 316. — Demande des lois de police et la mise en activité des tribunaux, 324. — Son discours à Louis XVI et à la reine, à l'occasion de l'installation de la nouvelle municipalité de Paris, 331. — Il donne des éclaircissemens sur les honoraires de sa place, 343. — AN 1791. Répond à la dénonciation faite, par Mirabeau, d'une affiche relative au serment des ecclésiastiques, 5. — Harangue le roi, à l'occasion de sa convalescence, 89. — Lui présente les hommages de la commune, 117. — Ecrit à Peuchet sur le combat du taureau, 132. — A la tête d'une députation de la municipalité de Paris, dénonce la négligence des citoyens à faire baptiser leurs enfans à l'église paroissiale, et demande une loi qui ordonne la confection pardevant l'officier civil, des actes relatifs à la naissance, au mariage et à la mort des citoyens, 137. — Sa lettre à Lefeuvre d'Arles, commandant de bataillon, 160. — Sa déclaration relative à la fuite du roi, 173. — Il fait part des soins de la municipalité pour la tranquillité publique, et de la continuation des travaux administratifs, 174. — Donne des détails sur la situation de Paris et sur l'arrestation d'un étranger, 198. — Rend compte, à la barre, des événemens qui ont eu lieu au Champ-de-Mars le 17 juillet, et reçoit l'approbation de la conduite de la municipalité, 200. — Est appelé pour rendre compte de la situation de Paris, et fait part d'un arrêté pour le recensement des personnes qui se trouvent dans la capitale, 205. — Rend compte des violences opposées par Rochebrune et son domestique aux commissaires chargés de l'exécution de la loi sur le recensement, 214. — Discours qu'il adresse au roi et à la reine, en leur annonçant l'achèvement de la constitution, 261. — Il adresse aux officiers municipaux sa démission, qui n'est pas acceptée, 265. — Expose les services patriotiques de Lasalle et Desaudray, 275. — Félicite l'assemblée sur l'achèvement de ses travaux, *ibid.* — Lui présente les respects et les hommages des habitans de Paris, 281. — Répond au discours prononcé par Lafayette, en remettant ses pouvoirs de commandant-général, 285. — Son discours en quittant la place de maire de Paris, 324. — Réflexions sur les motifs de sa démission, et sur le compte qu'il a rendu de sa gestion, 327. — AN 1792. La municipalité de Paris arrête qu'il n'y a pas lieu à enlever son buste du lieu de ses séances, 117. — AN Ier. 1793. Il est arrêté à Melun, 257. — Et traduit dans les prisons de la Force, 262. — AN II. 1793. Pièces contre lui trouvées à la commune, 29. — Il est transféré à la conciergerie, 49. — Détails de son jugement et de son exécution, 52 et 54. — Sa mémoire attaquée par Sergent, au sujet du sang répandu à la chapelle, 254. — AN IV. Lettre justificative de sa mémoire, calomniée dans un libelle, 350. — AN VII. Hommage fait au corps législatif de ses essais sur les fables; Baudin des Ardennes jette quelques fleurs sur sa tombe, 213. — Rewbell rappelle que la calomnie l'a conduit à l'échafaud, 280.

BAILLY (madame), veuve de J. Sylvain Bailly. AN V. Trait de généreuse amitié du représentant Dusaulx envers elle, 72. — Décret qui lui accorde les mêmes secours qu'aux veuves des représentans du peuple qui ont répandu leur sang pour la liberté, 80 et 82. — Sa lettre de remercîmens à ce sujet, 86.

BAILLY, électeur du département des Ardennes. AN 1790. Son discours à Louis XVI. 145.

BAILLY (la citoyenne). AN 1792. Mention honorable de son courage dans la sédition de Charleville, 294.

BAILLY, de Seine et Marne, député à la convention nationale. AN III. Rend compte de sa mission à Strasbourg, 113 et 147. — Remplace Vernier au fauteuil, dans la journée du premier prairial, 246. — Est nommé secrétaire, 260. — Sa réponse, comme président, à une députation de la section du Muséum, 275. — Il entre au comité de sureté générale, 288. — Sa réponse, au nom du comité, sur la mise en jugement de Pache et de Bouchotte, 314. — Il apostrophe les députés de la Montagne, 322. — Taxe d'exagération les faits

cités par Goupilleau, relativement aux massacres du Midi, 324. — Combat la proposition de réincarcérer les prêtres réfractaires; annonce que le comité de sureté générale a donné l'ordre aux frontières de mettre en arrestation tous les prêtres déportés rentrés, 353. — An IV. Décret qui annulle un arrêté de lui, sur une vente de biens nationaux, 239. — An V. Fait décréter des fonds pour les dépenses du corps législatif, 24. — Est élu secrétaire du conseil des cinq-cens, 304. — Demande l'impression et le renvoi à une commission du message du directoire, concernant la marche des troupes et les adresses des armées, 327. — Fait résoudre que les colléges seront ouverts pour l'usage des écoles intermédiaires, 352. — Est rayé de la liste de déportation en fructidor, 354. — An VI. Réélu au conseil, est attaqué par Gauran comme royaliste, échappé à la déportation du 18 fructidor, 223. — Fait un rapport sur l'établissement des sociétés libres des sciences et arts, 81.

Bailly, de la Haute-Garonne, membre du conseil des cinq-cents. An VII. Communique une lettre des administrateurs de ce département, annonçant des succès remportés sur les royalistes, 335.

Bailly, membre du tribunal de cassation. An IV. Est nommé accusateur national près la haute-cour de justice, 328. — An V. Son discours sur la conspiration de Babeuf, 163. — Il est en bute aux injures de plusieurs accusés, 185. — Est couvert de huées, 239. — Il interrompt Vadier, 240.

Bain (huissier). An II. 1793. Condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 277.

Balardelle (Nicol. Hyppol.) An II. 1793. Nommé agent à Villeneuve-Saint George, pour arrêter les courriers, et inventorier leurs papiers, 90.

Balbatre, organiste. — An VII. Sa mort, 249.

Balbedat, vice-président du département des Landes. An Ier. 1793. Déclare que cette administration ne s'est jamais séparée de la convention, ni de la sainte montagne, 246.

Balbo (M. le comte de). An V. Ambassadeur du roi de Sardaigne, à Paris, est reçu par le directoire; son discours, avec la réponse du président, 73. — Annonce au directoire la naissance d'un fils de la duchesse d'Aost, 103. — An VI. L'informe des nouvelles menaces des révolutionnaires Sardes, et l'invite à faire connaître ses intentions au roi, qui est décidé à abdiquer volontairement sa couronne, si tel doit être son sort, 220.

Balby (le comte de). An 1792. Témoigne à la cour de Vienne les alarmes de la république de Gênes, à l'occasion des événemens de France, 161.

Balby (M.me la comtesse de). An III. Maîtresse en titre de *Monsieur;* cour nombreuse auprès d'elle, depuis la mort du fils de Louis XVI, 306. — An V. Sa disgrace, 186.

Balderin, consul d'Alexandrie. An VI. Trouve un remède contre la peste, 171.

Bale, administrateur à Cayenne. An III. Félicite la convention sur l'abolition de l'esclavage, 172.

Balet, député à l'assemblée législative. An 1791. Rappelle l'influence des comités dans l'assemblée constituante, et vote pour qu'ils soient très-nombreux, 283. — An 1792. Fait rendre un décret pour le service de la caisse de l'extraordinaire, 61. — Rejeter les dons d'assignats provenant de la caisse de Pottin-Vauvineux, 95. — Propose de porter à un milliard 656 millions les assignats en circulation, *ibid.* — Fait décréter la poursuite des actions en souffrance de la caisse de l'extraordinaire, 151. — Rendre un décret sur les dépenses de l'administration de cette caisse, 159. — Ordonner le remboursement d'une partie de l'emprunt de 1782, 220. — Décréter l'impression du livre rouge, 244. — Vote pour le remboursement des actions de la compagnie des Indes, 259.

Balgakow, (M. de). An Ier. 1793. Encourt la disgrace de Catherine, 193.

Balivet, du conseil des anciens. An VI. Est élu secrétaire, 6.

Balland, général. An II. 1794. Annonce un avantage sur les Autrichiens, 185.

Balland, député à la convention. An III. Son opinion sur le projet de décret relatif aux inscriptions sur le grand livre, 161. — Il appuie un projet de retirement volontaire des assignats, 241. — Fait rendre un décret concernant l'adjudication des biens nationaux, par voie de soumission, 254.

— Maintenir les assignats républicains et pièces de métal au type de la république, comme seule monnaie nationale, et ordonner l'établissement d'un régime hypothécaire, 260. — Propose un mode d'exécution de la loi du 12 prairial, relative à l'aliénation des domaines nationaux, 262. — Son opinion sur un projet de finances, présenté par Rewbell, 276. — An IV. Membre du conseil des cinq-cents, il parle pour les réductions dans l'emprunt forcé, 149. — Présente un projet pour sa répartition, 150. — Parle en faveur de la création des mandats, 175. — Fait supprimer l'endossement des promesses de mandats, 189. — Et déterminer les valeurs qui seront admises en payement de l'emprunt forcé, 201. — Son rapport et projet sur la contribution foncière et le payement des fermages de l'an IV, 214. — Il traite Saladin de chouan, 238. — Demande la question préalable sur le projet relatif au payement de la contribution foncière, 255. — An V. S'oppose à ce que les bons, délivrés aux héritiers des condamnés, soient admis en payement de biens nationaux, 17.

Ballard, curé de Peyré, député aux Etats-généraux. An 1789. L'un des premiers réunis aux communes, 7. — Est applaudi à l'appel pour la réunion de la majorité du clergé, 10.

Ballard, procureur-général-syndic de la Nièvre. An Ier. 1793. Est dénoncé comme provocateur d'une adresse contre les journées des 31 mai et 2 juin, et décrété d'accusation, 190. — An V. Elu au conseil des anciens, y combat la résolution relative au service de la gendarmerie, 151. — An VII. Défend celle sur l'impôt du sel, 154. — Fait approuver celle qui valide les élections des Basses-Pyrénées, 240.

Balleroy (marquis de). An II. 1794. Est condamné à mort, ainsi que son frère, par le tribunal révolutionnaire, 191.

Balmain, député à la convention nationale. An III. Est nommé secrétaire, 188.

Balore (Courtois de), évêque de Nîmes, député aux États-généraux. An 1789. Demande aux communes de s'occuper de la misère du peuple, 5. — Proclame la nation propriétaire des biens ecclésiastiques, 34. — Approuve la proposition d'hypothéquer l'emprunt décrété, sur les biens du clergé, 39. — Réclame la mention de l'Etre-Suprême dans le préambule de la déclaration des droits, 44. — Combat l'expropriation du clergé, par le motif de l'intérêt des pauvres, 81. — An 1790. Défend les ecclésiastiques du Languedoc, à l'occasion des troubles de cette contrée, et demande que le baron de Marguerites, maire de Nismes, prenne sa place de député, en attendant le jugement de son affaire, 139. — S'oppose en vain à l'impression et à l'envoi d'un mandement patriotique de l'évêque d'Angers, 168. — Parle en faveur des catholiques de Nismes, 170 et 173. — Demande des secours pour les ouvriers de cette ville, à qui les troubles ont causé des dommages, 179.

Balquassé (Don Francisco). An Ier. 1793. Le général Lagenetière, prisonnier en Espagne, écrit qu'il lui doit la vie, 198.

Baltard. An VII. Notice sur ses dessins, pour servir d'étude aux ingénieurs civils, militaires et géographes, 27.

Balthasard, maréchal de camp. An 1792. Sa désertion, 213.

Balthazard, officier. An IV. Se distingue à l'armée de Sambre-et-Meuse, 2.

Bancal. An 1791. Nommé porteur d'une adresse des citoyens de Clermont-Ferrand, pour la révocation du décret contre les assemblées électorales, est dénoncé, par Biauzat, comme un intrigant, 211. — An 1792. Membre de la convention nationale, veut qu'on laisse la Savoie libre de se donner un gouvernement particulier, 273. — An Ier. 1793. Est nommé secrétaire, 12. — Demande si la convention a reçu la mission de prononcer sur la vie ou la mort de Louis XVI, 17. — Demande l'expulsion de Marat de l'assemblée, et qu'il soit enfermé pour vérifier sa folie, 59. — Vote contre la proposition de prendre les ministres dans le sein de l'assemblée, 73. — Annonce des tentatives de mouvemens dans le département du Puy-de-Dôme, 76. — Consent à la création d'un comité de salut public, et à quelles conditions, 83. — Est envoyé à l'armée de la Belgique, 90. — Est livré aux Autrichiens, par Dumouriez, 97. — Sa translation dans diverses prisons. (*Voyez* Beurnonville). — An III. Déclaration de la convention, que son nom

fait toujours partie de ceux des représentans, 152. — Décret et arrêté pour négocier son échange, 285 et 344. — Il est déclaré, ainsi que ses collégues, membre du nouveau corps législatif, 337 et 338. — An IV. Echangé contre la fille de Louis XVI, il fait son entrée au conseil des cinq-cents, 106. — Détails de son échange, 113.—Récit de sa captivité, 120. — Il est nommé secrétaire, 127. — Décret qui envoie son rapport aux départemens et aux armées, 141. — Est déclaré avoir dignement rempli la mission dont la convention nationale l'avoit chargé, 147. — Opine pour que la contribution foncière de l'an 4 soit payée en nature, 237. — An V. Fait prendre une résolution relative au partage des biens indivis des émigrés, 117. — Demande l'abolition de la loi qui permet le divorce pour incompatibilité d'humeur, 135. — Et de celle qui défend aux assemblées primaires de prolonger leurs séances au-delà de six heures, 156. — Appuie la proposition d'assujettir les électeurs au serment, 180. — Demande une loi sur les maisons de jeu, de débauche, et sur les théâtres, 192.

Bancale des Yssarts. An 1789. Est député à l'assemblée nationale par le comité de l'hôtel-de-ville de Paris, pour rendre compte de sa situation, 18. — Ses dépositions, sans résultats, dans l'affaire de Bezenval, 112.

Banet. An 1792. Est banni arbitrairement de l'Isle-Saint-Pierre-Miquelon; décret qui l'autorise à y rentrer, 162.

Bannefroy. An 1791. Auteur d'un mémoire sur la mendicité, 112.

Banneret (Etienne), de Dompierre, militaire. An VI. Convaincu d'avoir assassiné son père, est condamné à mort, et exécuté à Nancy, 237.

Banneville, commissaire des guerres. An I.er 1793. Décret qui le traduit au tribunal révolutionnaire, pour l'évacuation de Namur, 108.

Banquet (Sir), membre de la chambre des communes. An VII. Attaque la mesure d'union de l'Irlande avec l'Angleterre, 166.

Banuel, général français. An IV. Est tué à la bataille de Millésimo, 218. — Secours demandés pour ses parens, 221.

Baptiste, valet de chambre de Dumourier. An 1792. Est présenté à la convention, après une action d'éclat, 315. — Est récompensé, 316. — An I.er 1793. Suit Dumourier à Stuttgard, 137.

Bar, député à la convention nationale. An I.er 1793. Est envoyé à l'armée du Nord 255. — An II. 1793. Annonce sa victoire et son entrée dans Maubeuge, 30. — Fait rendre un décret sur le remplacement des notaires de Paris, 280. — Est nommé secrétaire, 303. — An III. Discute le code civil, 79. — Attaque l'opinion et les remarques de Pilet, sur l'acte constitutionnel; il pense que l'initiative de sa révision ne peut appartenir qu'au peuple, 202. — Vote la cassation du jugement à mort du représensant Dechézeau, rendu par la commission militaire de Rochefort, 212. — Demande le maintien des dispositions rétroactives contenues dans les lois relatives aux successions, 343. — Appuie la suspension de toute radiation de la liste des émigrés, 346. — Fait décréter l'impression d'un projet sur la police des cultes, 355. — An IV. Fait défendre aux juges de prononcer sur les fonctionnaires détenus pour fait d'arrestation ordonnées par eux, 25. — Membre du conseil des anciens, parle sur la désertion, 53. — Sur les droits du conseil, relativement aux pétitions, 56. — Sur la résolution relative aux questions proposées par la trésorerie, 67. — Sur celle concernant la désertion, 69. — Pour celle sur la partie des contributions et fermages payables en nature, 81. — Défend celle relative aux attributions des juges-de-paix, 101. — Vote pour l'exclusion de Job Aymé, 114. — Fait approuver la résolution qui fixe le traitement des greffiers et commis près les tribunaux militaires, 144 et 145. — Vote pour celle qui donne au directoire le droit de statuer sur les réclamations occasionnées par les arrêtés des représentans en mission, 164. — Appuie celle sur la contribution foncière, 170. — Rapport pour le rejet de celle sur le transfèrement des papiers des greffes des tribunaux supprimés, 176. — An V. Fait rejeter celle sur la déchéance encourue par les acquéreurs de domaines nationaux, 159. — Prononce un discours contre celle qui établit la contrainte par corps en matière civile, 175. — Est nommé secrétaire, 186. — An VI. L'est de nouveau, 274. — An VII. Combat la résolution sur les domaines engagés, 4. — Défend celle sur les prises maritimes, 160.

—Combat celle qui excepte l'île Louviers de la vente des domaines nationaux, 232. — Fait demander compte au directoire des poursuites qui ont dû avoir lieu contre l'auteur d'un pamphlet contre le corps législatif, 334. — Demande le rejet de la résolution concernant les employés de la trésorerie, appelés en témoignage, 348. — Réfute les objections présentées contre la résolution sur la garde du corps législatif, 353. — Invoque l'ajournement sur celle qui retire au directoire le droit de faire venir des troupes dans le rayon constitutionnel, 365 et 366.

BARA, des Ardennes, membre du conseil des cinq-cents. — AN VII. Présente un projet sur les limites constitutionnelles des cantons, 33. — Fait un rapport sur cet objet, 64 et 65. — Fait établir un octroi de bienfaisance à Sedan, 289.

BARAGUEY-D'HILLIERS, général. AN II. 1793. Est traduit à l'Abbaye, 49. — AN II. 1794. Acquitté par le tribunal révolutionnaire, 297. — AN V. Prend le château de Bergame; son éloge fait par le général Bonaparte, 107. — En qualité de commandant de la Lombardie, ordonne l'arrestation des ex-nobles et bénéficiers qui sortiraient ou ne seraient pas rentrés à Milan, 117. — Sa proclamation après la prise de Bergame, 126. — Sa lettre annonçant les brillans succès de l'aile gauche de l'armée d'Italie, 205. — Adresse de sa division contre les conspirateurs de Clichy, 326. — AN VI. Donne des détails sur la prise, par les Anglais, de la frégate *la Sensible*, 313. — Déclare qu'on ne peut refuser du courage au capitaine, mais qu'il lui manque de l'expérience, 323. — Écrit une lettre sur sa destitution, et demande à être jugé, 339. — AN VII. Est nommé chef de l'état-major de l'armée du Rhin, 296.

BARAILLON, médecin, député à la convention nationale. AN 1792. Accuse le ministre Pache, au sujet de l'approvisionnement des armées, 347. — AN Ier. 1793. Reproche à Robespierre de vouloir dominer, 9. — Fait demander compte au conseil exécutif des contre-ordres donnés aux gardes nationaux qui allaient au secours de la Vendée, 125. — Propose une amnistie en faveur des hommes égarés de ces contrées qui mettront bas les armes, 133. — Demande un rapport sur la suppression des loteries, 255. — AN III. Propose l'arrestation des dilapidateurs publics, 25. — Fait décréter la conservation des objets d'arts et sciences pris par des corsaires français, 38. — Fait demander au comité de salut public de déduire les motifs d'arrestation de Athol Wood, anglais, 40. — Son discours sur l'instruction publique; il demande un rapport sur une adresse annonçant qu'il existe encore des rentes, droits et cens, relativement aux fondations religieuses; et fait charger les comités de présenter un mode de loi contre les dilapidateurs, 54 et 55. — Invoque l'humanité de la convention en faveur des prêtres détenus, 81. — Parle dans une discussion relative aux jeunes gens de la première requisition, 89. — Vote l'impression d'un discours de Clauzel, sur les continuateurs de Robespierre, 92. — Fait adopter la question préalable sur la proposition de faire exécuter strictement la loi du 17 septembre 1793, 97. — Offre un plan de fête, et fait décréter celui pour la célébration du 21 janvier, 118. — Fait rendre un décret sur les écoles de santé de Montpellier et Strasbourg, 136. — Est chargé de l'exécution des lois relatives à l'instruction publique, 264. — Demande le rapport de la loi du 10 juin 1793, relative au partage des biens communaux, 325. — AN IV. Panse les blessés à la journée du 13 vendémiaire, 15. — Demande l'ordre du jour sur une proclamation aux Parisiens, présentée par Gamon, 16. — Propose, pour le sceau de l'État, le bonnet et le niveau, 41. — Membre du conseil des 500, parle sur le traitement des instituteurs, 265. — Sur les élections d'Antin, 283. — Présente un projet sur les inhumations, 298. — Est élu secrétaire, 307. — Son opinion sur l'organisation des secours publics et des hospices, 351. — AN V. Demande qu'on réforme l'organisation de l'école polytechnique, 15. — Fait dispenser de la patente les officiers de santé qui n'ont pas d'écriteau, 90. — Un rapport sur les costumes des fonctionnaires publics, 105. — Une motion sur les établissemens relatifs à l'art de guérir, 108. — Une sortie contre les prêtres réfractaires, 145. — Se plaint de la désorganisation de l'école de santé de Strasbourg, 160. — Fait annuller les élections de la commune de Mortagne, 201. — Propose de déclarer qu'aucuns militaires ne peuvent être promus à des fonctions à la nomination du peuple, 260.

— An VI. Invite ses collègues à frapper les prêtres fanatiques, les ci-devant nobles, les agens de Louis XVIII et les fonctionnaires infidelles, 25. — Demande le rapport de la résolution qui accorde des indemnités au citoyen Faujas, 29. — Atteste la vérité du compte de la situation du département de l'Allier, et en demande l'impression, 39. — Demande des mesures contre les ministres du culte catholique, qui ont cessé leurs fonctions, 41. — Appuie le projet sur l'organisation des écoles de santé, 46. — Fait charger une commission de la réduction des dépenses de l'année, 48. — Combat le projet sur l'organisation des écoles nationales, 62. — Et celui d'indemnité pour la suppression du contre-seing, 64, 65. — Son opinion sur les institutions civiles, 89. — Autre sur la pétition des réfugiés du département du Jura, 95. — Il fait ajourner le projet de suspension de fonctions de Fréderic Hermann, 104. — Loue le patriotisme de Grégoire, et blâme sa conduite épiscopale, 105. — Opine sur la police des cultes et de leurs ministres, 109. — Parle sur la fixation de l'enceinte constitutionnelle du corps législatif, 115. — Demande le rapport de la résolution sur cet objet, 116. — Opine contre l'admission des ministres du culte à un nouveau serment, 117. — Combat le projet sur l'organisation de l'école polytechnique, 119. — Fait renvoyer à une commission la question des droits d'entrées à percevoir par les villes, 150. — Vote pour le projet qui exclud des élections les chefs des rebelles amnistiés, 158. — Appuie l'article du projet sur la surveillance des pensionnats, portant que nul ne peut être instituteur, s'il n'est marié ou veuf, 181. — Impression de son rapport sur la police de la médecine, 194. — Il répond aux objections contre le projet des écoles spéciales de médecine, et combat celui présenté par Daunou, 206 et 216. — Présente un projet sur le mode de recrutement de l'armée, et en développe les motifs, 218. — Demande l'ordre du jour sur le projet de pension à accorder à la veuve de l'ingénieur Lamblardie, 219. — An VII. Membre du conseil des anciens, rappelle les temps fâcheux qui ont forcé de faire des exceptions à la loi de l'amnistie, 309, 310. — Demande à combattre la résolution qui prescrit une nouvelle formule de serment, 317. — Fait passer à l'ordre du jour sur la proposition d'envoyer une députation aux funérailles de l'ex-ministre Lecarlier, 341. — Combat la résolution relative à la garde du corps législatif, 342. — Et celle qui retire au directoire la faculté de faire entrer des troupes dans le rayon constitutionnel, 364.

Baraudin (le marquis de). An 1789. Arrestation à Angoulême de ses lettres au marquis de Saint-Simon; l'assemblée en ordonne la remise, etc. 105.

Barault, curé. An 1791. Envoie par écrit son serment à l'assemblée nationale, 7.

Barauz. An 1789. Poursuites contre l'auteur d'un écrit signé de ce nom, qui attaque Monsieur, frère du roi, à l'occasion de l'arrestation du marquis et de la marquise de Favras, 128.

Barbaczy, colonel des hussards de Szecklers. An VII. Somme les envoyés français de sortir de Rastadt, 228. — Rejette leur assassinat sur des soldats pillards de son régiment, 238. — Est arrêté par ordre de la cour de Vienne, 244.

Barbantanne. (*V.* Puget-Barbantanne.)

Barbaria (Georges), membre de la municipalité de Venise. An VI. Propose d'envoyer des députés à l'empereur, pour implorer sa protection, 89.

Barbaroux, député extraordinaire de Marseille. An 1792. Annonce à l'assemblée législative que les vaisseaux de cette ville sont menacés d'être arrêtés dans le port de Gênes, 93 — Sa déclaration, comme témoin dans l'affaire de Grangeneuve et Jouneau, 169. — Nommé député à la convention nationale, déclare que Panis lui a désigné Robespierre comme l'homme vertueux qui devait être dictateur, 271. — Fait part du dévouement avec lequel Marseille a concouru à l'expédition de Nice, *ibid.* — Vote pour qu'on fasse rendre des comptes à la commune de Paris, 276. — Appuie l'établissement d'une commission extraordinaire de 24 membres, relative à une dénonciation contre le ci-devant roi et ses agens, *ibid.* — Son discours, à l'occasion de la récrimination de Marat contre la députation de la Gironde, 280. — Il observe qu'il a disparu beaucoup d'or et d'argenterie depuis le 10 août, 285. — Propose un comité judiciaire pour discuter les propositions relatives au procès à faire à Louis XVI, 291. — Est élu secrétaire, 294.

— Accuse Marat, et soutient que Roland a agi conformément à la loi, dans l'affaire dénoncée par ce journaliste, 300. — Dénonce un arrêté de la commune de Paris, ordonnant l'impression d'une pétition improuvée par la convention, *ibid.* — Accuse Robespierre et encore Marat, 305 et 306. — Venge la convention du bruit répandu qu'il se forme un parti qui veut la république fédérative, 306. — Demande à accuser de nouveau Robespierre, 311. — Vote l'impression de toutes les pièces relatives aux trahisons de Louis XVI, 312. — S'oppose au départ des fédérés, 317. — Propose de subroger le ministre de l'intérieur aux marchés passés en Italie, par la commune de Marseille, 330. — Demande que Louis XVI soit mis en cause, 340. — Ses observations sur les nouvelles plaintes de Dumourier, relatives aux besoins des armées, 342. — Il propose d'accorder une prime sur les importations, 345. — Lit l'acte énonciatif des crimes dont est accusé L. Capet, 348. — S'oppose à ce que les soldats mutilés par sa trahison, soient présens quand il comparaîtra, 362. — S'attache à prouver qu'il est coupable, 364. — An Ier. 1793. Dénonce le ministre Pache, 1. — Demande le renouvellement de tous les membres du comité de surveillance, et pour quel motif, 5. — Accuse Marat; et récrimination de celui-ci au sujet de mandats d'arrêts en blanc, 6. — Demande que, pour détruire la royauté avec le roi, le jugement de Louis ne soit exécuté qu'après l'exil de d'Orléans et de tous les Bourbons, 23. — Propose de rejeter les démissions de Manuel et de Kersaint, d'entendre ce dernier, et d'adopter la motion de Gensonné pour la poursuite des auteurs des massacres de septembre, 24. — vote la mention honorable de la conduite des Français à Constantinople, relativement à l'ambassadeur Choiseuil-Gouffier, 26. — Propose d'imiter une loi anglaise, relative aux officiers de santé de marine, 28. — Appuie le projet de Sieyes sur l'organisation du ministère de la guerre, 31. — Fait décréter la coupe des forêts nationales de la Corse, et le transport du bois dans le port de Toulon, 34. — Propose un amendement au projet relatif aux fonds, pour les travaux publics, 39. — Est impliqué dans une procédure qui exige un mandat d'amener contre lui; discussion à ce sujet, 56. — Fait décréter une avance de 2 millions 200.000 livres à la commune de Marseille, pour achat de subsistances, 58. — Fait rendre un décret pour la répartition des grains entre les départemens méridionaux, 61. — Ne veut pas qu'on presse le départ des volontaires des départemens, jusqu'à ce qu'on soit certain que l'anarchie ne règne plus à Paris, 65. — Pétition de la section de Bon-Conseil, pour sa traduction au tribunal révolutionaire, 74. — Il fait décréter la continuation de la procédure contre Ducruix, 77. — Insiste pour la convocation des assemblées primaires, 82. — Est nommé membre du comité de salut public, 86. — Observe que, depuis cinq mois, il a dénoncé la faction d'Orléans, qui est celui que la constitution de 1791 appelle au trône, 97. — Demande de son accusation par la section de Bon-Conseil, 100. — Les 48 sections demandent son expulsion, 108. — Il vote contre la taxe des grains, 118 et 119. — Demande l'examen de la conduite de Mainvielle par le comité, et qu'il soit gardé à vue, 121. — Craint l'abus des pouvoirs illimités délégués aux commissaires de la convention, 129. — S'oppose vivement à la continuation du comité de salut public, 133. — Accuse les commissaires Boisset et Moyse-Bayle d'avoir prêché, à Marseille, le meurtre et le brigandage; demande la suspension de leur arrêté relatif au tribunal populaire et au comité central établis dans cette ville, 134. — S'élève contre les députés qui sollicitent et accaparent les places pour leurs parens et leurs créatures; fait décréter, en principe, que tout fonctionnaire public est comptable, à tout instant, de sa fortune, 136. — Combat l'emprunt forcé d'un milliard, 141. — Vote un droit d'enregistrement sur les effets commerciaux, un impôt sur les compagnies financières, et un tribunal révolutionnaire, pour faire rendre compte aux ministres, fournisseurs et comptables depuis 1789, 142. — Répond à Robespierre, accusant Brissot d'avoir écrit contre un parti de régicides, qu'à la même époque, lui, Robespierre, faisait le *Défenseur de la Constitution de* 1791, 150. — Pétition, provoquant le décret d'accusation contre lui, 154. — Un courrier, chargé de ses lettres, est arrêté par le conseil général révolutionnaire de la

commune de Paris ; il dément le fait annoncé que le tribunal populaire de Marseille a continué ses fonctions, au mépris d'un décret qui le cassait ; invité, dans la séance du 2 juin, à se suspendre volontairement de ses fonctions, déclare qu'il a juré de mourir à son poste, et qu'il tiendra son serment ; décret qui le met en arrestation dans son domicile ; au sujet des ôtages offerts pour les députés arrêtés, il déclare qu'il a pour ôtage sa conscience et la loyauté du peuple de Paris ; transmet l'ordre qu'il a reçu du comité de police, de se rendre dans une maison d'arrêt, 156. — Réclamations d'Izoard, relativement aux accusations qu'il a portées contre lui ; il est accusé de correspondance avec les contre-révolutionnaires de Marseille, 158. — Décrété d'accusation, sur la demande de Thuriot, 171. — Dénoncé à la convention comme signataire d'une lettre adressée à la commune d'Aix, 173. — Saint-Just propose de le déclarer traître, pour s'être soustrait à l'arrestation, 191. — Il est accusé d'avoir envoyé à Duperret Charlotte Corday, avec un ouvrage de Salles ; sa lettre à Duperret, lue à la convention, 197 et 198. — Autre, écrite par lui, à la municipalité de Marseille, 203. — Autre, que lui écrit Charlotte Corday, pour lui rendre compte de son voyage, 212. — An II. 1794. Ses partisans accusés de jouer l'exagération, 149. — Son supplice, à la suite de son arrestation avec Salles et Guadet à Saint-Émilion, 279 et 280. — An III. — Est accusé d'avoir signé un serment à la royauté, 189. — Sa mère obtient le payement de l'indemnité qui lui était due à l'époque de sa mort, 222. — Sa lettre à sa mère ; gratification accordée à celui qui lui a donné des soins dans son asile, 294. — Lettre de Ferroux, demandant qu'il participe aux honneurs rendus à la mémoire des 21 députés, victimes de la tyrannie décemvirale, 313.

Barbault-Royer, agent à Saint-Domingue. An V. De retour en France, écrit que cette Colonie est en proie à toutes les horreurs de la guerre civile, depuis l'arrivée des commissaires ; discussion aux cinq-cents à ce sujet, 107. — An VI. Sollicite une indemnité pour tous les hauts-jurés d'outre-mer, 192.

Barbe, administrateur d'Avignon. An 1791. Son arrestation, 347.

Barbe, coaccusé dans l'affaire de Chaumette. An II. 1794. Est acquitté par le tribunal révolutionnaire, 205.

Barbé-Marbois, intendant de Saint-Domingue. An 1789. Apporte des détails sur la situation de cette colonie, 127. — An 1790. Sa lettre sur le même objet, 199. — An 1791. Il se justifie de l'accusation d'avoir emmagasiné des farines à Philadelphie, 36. — An 1792. Plaintes contre ses vexations, 15. — Agent diplomatique, prête serment, 25. — Observations à l'occasion de sa mission auprès de la diète de Ratisbonne, 74. — Son arrestation, 84. — An IV. Elu au conseil des anciens, écrit une lettre dans laquelle il nie avoir participé au traité de Pilnitz, comme l'en avait accusé Tallien, 50. — Autre, sur le même objet ; il demande à être jugé, 54. — Il combat la résolution qui accorde au directoire exécutif le droit de compléter les autorités constituées, 60. — Motion d'ordre sur les embarras de la marche administrative et sur les ressources qu'offre la France, 62. — Combat la résolution relative aux questions proposées par la trésorerie nationale, 68. — Et celle qui fixe la partie des contributions et fermages payable en nature, 81. — Vote pour celle qui lève la suspension de la loi des 2 et 3 brumaire, 134. — Rapport contre la résolution relative aux livres élémentaires qui doivent être imprimés aux frais de la république, 195 *et suiv.* — Combat celle sur les transactions entre citoyens, 199 et 200. — Et celle qui désigne le logement des ambassadeur et ministre bataves, 215. — Rapport en faveur de la résolution sur le jugement des prises maritimes, 224 et 225. — Fait approuver celle qui ouvre un crédit à la trésorerie, 251. — Opine contre celle relative au payement de la contribution foncière de l'an 4, 284. — Contre celle sur le payement du dernier quart des domaines nationaux, 321. — Contre celle relative au payement d'une portion de rentes de l'État, en numéraire, 336, 338 et 339. — En faveur de celle qui autorise les receveurs à fournir des mandats aux soumissionnaires de biens nationaux, 350. — An V. Est élu secrétaire, 6. — Fait rejeter la résolution relative à l'anéantissement des assignats démonétisés, 10. — Rapport contre celle sur la compta-

bilité de la trésorerie nationale, 13 et 22. — Fait approuver celle qui met des fonds à la disposition du ministre des finances, 62. — Et rejeter celle qui augmente le prix du port des lettres et journaux, 69. — Ne peut obtenir la parole contre celle relative à la loi du 3 brumaire, 76. — Vote le rejet de sept résolutions sur les monnaies, 79. — De celle qui établit un nouveau tarif pour le port des lettres et journaux, 96. — Fait approuver celle relative au droit d'entrée et de sortie, 117. — Est désigné pour le ministère des Indes, dans le plan de conspiration de Lavilleheurnoy, 137.—Propose le rejet de la résolution sur l'établissement d'un journal tachygraphique, 146. — Fait approuver, après un rapport, celle qui ordonne la perception d'un second cinquième des contributions pour l'an 5, 173. — Rapport sur les états envoyés par le directoire, relativement à la situation des finances, et tableau comparatif qu'il présente à ce sujet, 182 et 189. — Vante les avantages réels de la conquête de Trieste; paie un tribut d'éloges à l'armée d'Italie, à l'intelligence et à l'activité de son illustre chef, 199. — Présente un ouvrage du citoyen Lachapelle, 207. — Son rapport en faveur de la résolution relative aux sucres raffinés, importés de l'étranger, 222. — Il vante les avantages de la paix; fait l'éloge de la sagesse du directoire et de la modération de Bonaparte, au milieu de ses triomphes, 229. — Est élu président, 246. — Vote contre la résolution relative à la ferme des salines, 278. — Fait approuver celle qui autorise le directoire à envoyer des agens à Saint-Domingue, 283. — Texte de son rapport sur les dépenses du ministère des relations extérieures, 284 et 285. — Propose de voter des remerciemens au conseil des cinq-cents, pour la vigilance qu'il a montrée à l'occasion de la marche des troupes sur Paris; discussion à ce sujet, 305, 306. — Fait approuver diverses résolutions sur les crédits ouverts au ministre de l'intérieur, 321. — S'oppose à l'impression d'un discours de Girod-Pouzol, relatif à l'organisation de la gendarmerie, 332. — Discute cette résolution, et en vote le rejet, 334. — Est déporté au 18 fructidor, 350. — An VI. Embarqué à bord de la *Vaillante*, à Rochefort, 9. — An VII. Son épouse demande, à cause de l'insalubrité de l'île de Caïenne, qu'il soit transféré ailleurs, 296. — Il obtient la permission de venir à Oléron, 338.

Barbier (la citoyenne). — An II. 1793. Fait un trait de civisme; elle est présentée à la convention par la société de Clermont-sur-Oise, 56.

Barbier, à Paris. An II. 1794. Saisie d'argent dans sa maison, par le comité révolutionnaire de la section de la fontaine de Grenelle, 106.

Barbier (Luc), lieutenant au cinquième régiment de hussards. An III. Annonce l'arrivée, à Paris, de tableaux de l'école flamande, conquis par l'armée du Nord, 3.

Barbier, de Rouen. An IV. Offre un billet de 10,000 liv. et des bijoux, pour qu'on lise au conseil des cinq-cents son mémoire sur les finances, 217.

Barbier, commissaire français en Suisse. An VI. Sceau national mis par ordre du directoire helvétique, sur les caisses publiques où il avait fait mettre le sien, 247.

Barbier. An VII. Se plaint aux Jacobins de ce que les quartumvirs ne sont pas mis en jugement, 328.

Barbier-Jenty, membre du conseil des cinq-cents. An VII. Lit une lettre de l'administration municipale d'Amiens, annonçant que les troubles de cette commune ont été occasionnés par des émigrés et des chouans, 331.

Barbier-Neuville. An VII. Est nommé à la place de secrétaire du ministre de l'intérieur, 280.

Barbiéri (le fiscal). An VI. Est exposé au carcan, comme auteur de toutes les perfidies romaines, 169.

Barborier, membre du conseil des anciens. An VI. Demande le rejet de la résolution relative au régime hypothécaire, 271.

Barbot (J. J.), instituteur. An II. 1793. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 25.

Barbot, général. An VII. Fait mille prisonniers aux royalistes de la Haute-Garonne, 343.

Barbotan (Carris comte de), ex-constituant. An II. 1794. Est jugé au tribunal criminel du Gers, comme chef de conspiration; proposition de casser ce jugement et de le renvoyer au tribunal révolutionnaire; discussion à ce sujet, 127. — Dé-

cret qui prononce ce renvoi, 134. — Sa condamnation à mort, 199.

BARBOU, imprimeur-libraire. AN IV. Fait hommage des Synonymes Français de l'abbé Roubaud, 185.

BARCO, colonel autrichien. AN VII. Est fait prisonnier en Helvétie, 253.

BARDON, commandant de la garde nationale de Mende. AN 1792. Est décrété d'accusation pour les troubles de la Lozère, 91.

BARDOU-BOISQUETIN, membre du conseil des cinq-cents. AN IV. Rend hommage au patriotisme des habitans de Beaumont-sur-Sarthe, qui ont repoussé les chouans, 127. — AN VI. Annonce l'assassinat de Magnin, commissaire du directoire près le département de la Sarthe, 60. — Dénonce les agens du directoire, comme laissant dans l'abandon les hospices civils du Mans, de Mamers et de Saint-Calais, 89. — Demande si les jeunes gens de la réquisition pourront voter dans les assemblées primaires, 132. — Fait un rapport sur cet objet, 153. — Est nommé secrétaire, 216. — Réclame contre le projet de la commission, relatif aux élections, 234. — AN VII. Dénonce plusieurs assassinats commis dans le département de la Sarthe, et fait prendre divers arrêtés à ce sujet, 101. — Présente une motion relative à la discussion sur les passe-ports, 180. — Approuve le projet relatif aux coupables qui dénoncent leurs complices, 201. — Annonce que les royalistes de la Sarthe y ont égorgé des républicains, et presse l'augmentation de la gendarmerie dans les départemens de l'Ouest, 267. — Parle sur divers articles du projet de Français de Nantes, concernant les prêtres perturbateurs, 282.

BARENNES, membre de l'assemblée législative. AN 1792. Propose de déclarer, qu'en cas de guerre, la France ne déposera les armes qu'après avoir donné la liberté à tous les peuples, 26. — AN VII. Membre du conseil des anciens, en est élu secrétaire, 63. — Combat la résolution sur les jugemens dits rendus en dernier ressort, 84. — Vote en faveur de celle sur les traitemens des juges, 164. — Combat celle relative à l'organisation de l'ordre judiciaire-civil, 184. — Vote en faveur de celle concernant les frais de procédure criminelle, 204. — Examine les vices de celle sur l'emprunt forcé de cent millions, 316. — Ses réflexions sur les troubles de Bordeaux, 341.

BARENTELSTEIN (le comte de). AN IV. Est envoyé par l'empereur à Bâle, pour le congrès, 14.

BARENTIN (de), garde des sceaux. (*Voyez la table de l'introduction.*) AN 1789. Son discours à l'ouverture des États, 1. — Il tient pour le roi les secondes conférences sur la réunion des ordres, 4. — Communique aux communes une réponse du roi sur l'objet des députations, et indique la reprise des conférences, 5. — Sa destitution, 10. — Sa réponse sur l'éloignement des troupes excite des murmures, 17. — Sa fuite, 27. — Sa participation à la conspiration de la cour et aux événemens qui ont amené le 14 juillet, 129. — AN 1790. Est déchargé de l'accusation portée contre lui, au sujet de l'affaire de Bezenval, 62.

BARET, de la Lys, membre du conseil des anciens. AN VI. Défend la résolution sur les fêtes décadaires, 346. — AN VII. Retrace le courage des conscrits de son département, 82. — Est élu secrétaire, 184. — Fait approuver la résolution qui prohibe la vente des marchandises Anglaises, 352. — Son rapport contre celle sur les élections des Bouches-du-Rhône, 338. — Il réfute les partisans de cette résolution, et la fait rejeter, 361.

BARGHUM. AN 1792. Faussement accusé, ainsi que son épouse, de fabrication de fausses lettres-de change; l'assemblée législative rejette leur extradition demandée par le ministère autrichien, 146.

BARILLON, négociant. AN VI. Membre de la députation du commerce de Paris, au directoire, 93. — Est nommé commissaire particulier de l'emprunt contre l'Angleterre, 189.

BARJAVEL, accusateur public de Bédouin. AN III. Est accusé par les habitans de cette commune, incendiée révolutionnairement, d'avoir fait périr un grand nombre d'innocens, 77. — Est dénoncé par Rovère pour le même objet, 110.

BARLOW (Joël), anglo-américain. AN 1792. Traduction de ses lettres sur les vices de la constitution française de 1791, 341. — AN Ier. 1793. Est reconnu citoyen français, 50. — AN II. 1794. Pitt le dénonce comme l'agent des Jacobins d'An-

gleterre, pour avoir présenté, en 1791, une adresse à l'assemblée nationale de France, 263.

Barmond (Perrotin abbé de), député aux États-généraux. An 1789 — L'un des membres des bureaux de la minorité du clergé, 11. — An 1790. Défend le parlement de Bordeaux, à l'occasion d'un de ses arrêtés contre l'assemblée nationale, 65. — Ses vues pour le traitement des évêques, 175 et 176. — Est arrêté à Châlons-sur-Marne avec Bonne-Savardin, prévenu de conspiration, et est transféré à Paris, 212. — Sur sa demande d'être entendu, un décret l'autorise à paraître à la barre, 230. — Il se justifie du reproche de complicité avec Bonne-Savardin, 231. — Décret portant que, dans huit jours fixe, le comité des recherches fera le rapport de son affaire, 232. — Décret d'accusation contre lui, 237. — Réclame contre sa détention, 252. — Information contre lui, 261. — Réclame l'envoi au procureur du roi des pièces existantes au comité des recherches, concernant son affaire, 270. — Est assigné pour être ouï, 283.

Barnave, député aux Etats-généraux. An 1789. Présente des observations conciliatrices sur la réunion des ordres, 3. — Un projet d'adresse au roi sur la vérification des pouvoirs, 7. — Appuie la motion de Mounier sur la dénomination à adopter par les communes, 8. — Présente un projet d'adresse au roi sur la constitution de l'assemblée : est invité à le refondre avec celui de Bergasse et Lechapellier, 9 — Appuie la motion du serment du Jeu-de-Paume ; y propose une adresse au roi ; vote, à l'issue de la séance royale, le maintien de tous les arrêtés précédens, 10. — Vote la demande au roi du renvoi des ministres ; pense que celle du rappel de Necker excède les droits de l'assemblée, 19. — Demande l'organisation des municipalités, l'adoption des gardes bourgeoises, et une justice légale pour les crimes d'état, 23. — Parle sur l'insuffisance des tribunaux ordinaires, 24. — Propose de retenir M. de Bezenval, et de le mettre sous la sauve-garde de la loi, 30. — Appuie la déclaration des droits, 31. — Demande que l'emprunt proposé ait un gage qui rassure contre tout impôt, 38. — Appuie le projet de proclamation et de serment pour les troupes, 39. — Parle en faveur du *veto* suspensif, 50. — Demande qu'on décide si l'arrêté du 4 août sera soumis à ce *veto*, 56. — Appuie la motion de Mirabeau, pour déclarer que l'assemblée est inséparable du roi pendant la présente session, 68. — Propose d'assurer, sans renouvellement annuel, la partie de l'impôt applicable à la dette nationale, et de la rendre indépendante des variations des législatures, *ibid.* — Pense qu'on ne peut retenir les députés qui partent, mais s'oppose à ce que le président leur donne des passe-ports, 69. — Repousse la demande de proscrire les journaux et libelles lancés contre l'assemblée, 70. — Son opinion sur l'origine et la destination des biens du clergé, qu'il regarde comme une propriété nationale, 73. — Ses réflexions sur les causes des attroupemens séditieux, et l'établissement d'une loi martiale dans tout le royaume, 76. — Est nommé secrétaire, 77. — Combat la responsabilité qu'on propose d'imposer aux enfans des faillis, 79. — Et la division du royaume proposée par le comité, 83. — Demande la poursuite en forfaiture de la chambre des vacations du parlement de Rouen, 87. — Rend justice à Frondeville qui défend cette magistrature, et combat son opinion, 89. — Vote contre la division des départemens en 9 districts, *ibid.* — Insiste pour l'apposition des scellés sur les chartriers des bénéfices, les cures exceptées, *ibid.* — Appuie la proposition de trois assemblées électives par département ; présente des observations sur les nouvelles manœuvres des ennemis de la révolution, et vote pour que les députés ne soient élus que par leur propre département, afin de rendre plus active la censure des commettans, 91. — Porte à trente-six le nombre des administrateurs de chaque département, attendu qu'un trop petit nombre favorise la tyrannie, 92. — Fait décréter que le bureau et les états du Cambresis sont incapables de représenter cette province, *ibid* et 95. — Propose d'accorder aux administrations la faculté d'emprunter dans un besoin urgent, 94. — Combat la gradualité des fonctions publiques, comme contraire à la constitution ; sarcasme que lui lance Mirabeau sur cette opinion, 111. — Réclame la nomination de commissaires pour surveiller l'émission des billets de caisse et des assignats, 121. — Invoque l'admissibilité des juifs à tous les emplois, d'après les droits de l'homme, 124.

— An 1790. Vote pour que le serment civique n'énonce pas fidélité au roi, attendu qu'il est compris dans la constitution, 8. — S'élève contre le parlement de Rennes, accusé de désobéissance aux décrets, 11. — Appuie une adresse demandant qu'on ne laisse point à l'arbitraire des municipalités la fixation de l'imposition exigée pour être citoyen actif, 17. — En votant contre l'impôt sur le luxe, propose de décréter l'usage des seules marchandises françaises et de réduire à mille écus le traitement de tous les bénéficiers, 20. — Combat la proposition de Maury, tendante à soumettre à une réhabilitation publique les parens des condamnés, 23. — Repousse les réclamations de la république de Gênes contre le décret qui réunit la Corse à la France, *ibid.* — Fait rejeter la disposition qui prescrivait l'élection municipale à haute voix, 35. — Et un ordre de travail proposé par Duport sur les finances, 42. — Vote pour l'abolition des ordres religieux, 44. — Fait décréter, relativement au traitement des religieux, un amendement en faveur des vieillards et des Jésuites, 51. — Combat le projet qui met la force armée à la réquisition de l'autorité civile, 52. — Propose un amendement à l'article relatif à l'emploi de la loi martiale en cas de troubles, 56. — Réclame la réduction des dépenses et le prompt remplacement de la gabelle, 58. — Demande que les droits de citoyen, sans payement de contribution, soient accordés aux soldats, après seize ans de service, 61. — Présente un rapport sur les Colonies, et fait décréter que chacune d'elle est autorisée à émettre son vœu pour sa constitution, 68. — Fait un rapport sur l'instruction qui doit accompagner le décret relatif aux Colonies, 83. — Répond aux objections faites contre son projet qui est adopté, 89. — Propose de décréter le principe de l'institution des jurés en matière civile, 97. — Vote pour que les biens du clergé soient mis entièrement à la disposition de l'assemblée, afin d'établir la confiance dans les assignats, 101. — Fait approuver la conduite de la municipalité de Montauban, à l'occasion d'un pacte fédératif entre la garnison et la garde nationale de cette ville, 102. — Parle en faveur de l'appel et des tribunaux de seconde instance, 122. — Pense que les juges doivent être rééligibles, 124. — Veut que le peuple institue les juges qu'il a élus, 126. — Parle en faveur de l'indépendance du pouvoir judiciaire, 127. — Vote pour que chaque section du tribunal de cassation soit tour-à-tour ambulante, 129. — Demande l'appel à la barre du maire de Nismes, à l'occasion des troubles de cette ville, 133. — Propose de n'approuver que l'armement, à l'occasion des différends entre l'Angleterre et l'Espagne, et réclame la solution de la question du droit de paix et de guerre, 136. — Attaque le projet de Mirabeau sur cet objet; veut qu'on n'accorde au roi que la proposition de la paix ou de la guerre, et que le corps législatif ait l'exercice exclusif de ce droit, 142 et 143. — Appuie la proposition de l'augmentation de la paye des matelots, 157. — Ses observations sur le traitement des divers ministres, *ibid.* — Son opinion sur les élections des évêques et curés, 161. — Demande que l'assemblée prononce sans désemparer la suppression des titres honorifiques, 172. — Pense qu'il ne doit y avoir d'incompatibilité pour les ecclésiastiques appelés aux fonctions civiles, que dans le cas de nomination à des fonctions permanentes, 173. — Son opinion sur les troubles de Nismes et sur les moyens d'y rétablir le calme, *ibid.* — Fait prier le roi de faire passer à Tabago les secours réclamés par les habitans, 183. — Ses observations sur l'abolition des offices de judicature et l'organisation du pouvoir judiciaire, 187. — Fait prier le roi d'avoir égard à la formation d'un camp de 17 mille Piémontais en Savoie, 189. — Et déterminer le serment à prêter par le roi à la fédération du 14 juillet, 192. — Parle sur la hiérarchie militaire et l'organisation de l'armée, 201. — Inculpe la municipalité de Montauban, à l'occasion des troubles de cette ville, 209. — Pense que les soldats de la Guadeloupe, accusés par leurs camarades, ne peuvent être punis que par un jugement légal, 210. — Interpelle Voidel de déclarer ce qu'il sait au sujet d'un manifeste liberticide attribué à Condé, 211. — Fait décréter la translation à Paris de Bonne-Savardin, l'abbé de Barmond et Eggs, prévenus de conspiration contre l'état, 212. — Blâme, comme contraire aux principes énoncés par l'assemblée nationale, une adresse de l'assemblée générale de Saint-Domingue, 213. — Ses observations sur un service funèbre proposé en

l'honneur des citoyens morts en défendant la liberté, 214. — Autres concernant le projet sur les bureaux de paix et les tribunaux de famille, 218. — Conteste sa mission à une députation qui se présente au nom de la commune de Paris, pour réclamer contre les impôts qui pèsent sur cette ville, 224. — Duel entre lui et Cazalès, 225 et 229. — Ses observations sur la réclamation du régiment de Languedoc, contre le décret qui le rappelle de Montauban, à l'occasion des troubles de cette ville, 227. — Invoque l'ordre du jour sur un mémoire par lequel le ministre Necker, en demandant que le décret sur les pensions soit modifié, observe qu'il n'est pas convenable de donner aux législatures la disposition des grâces, 230. — Veut que son collégue Perrotin, abbé de Barmond, prévenu de conspiration, soit retenu en arrestation jusqu'au rapport du comité, 231. — Vote pour que Frondeville soit puni de la prison, à l'occasion d'un écrit où il déclare s'honorer de la censure de l'assemblée, et demande l'arrestation de Faussigny, qui, à ce sujet, a menacé de coups de sabre la partie gauche de l'assemblée, 234. — Fait rendre le décret d'accusation contre de Barmond, prévenu de complicité avec Bonne-Savardin, 237. — Demande que, puisqu'on porte des plaintes contre plusieurs régimens, le ministre fasse connaître la conduite patriotique d'un grand nombre d'autres, 238. — Ses observations sur le projet concernant le maintien de l'alliance avec l'Espagne, et proposant un armement avec cette puissance, 239. — Réclame l'ajournement de la question sur une nouvelle création d'assignats, 242. — Ses observations sur le traitement des officiers de justice et administrateurs, 243. — Appuie les mesures de douceur invoquées à l'égard de la garnison de Nancy, et propose l'envoi de commissaires conciliateurs, 244. — Fait adopter une proclamation aux gardes nationales et aux troupes de ligne, relativement aux troubles de Nancy, 245. — Dénonce un pamphlet contre les assignats, 254. — Accuse la ci-devant assemblée générale de Saint-Domingue d'avoir préparé la scission de la Colonie d'avec la métropole, 265. — Justifie la conduite de Peynier, gouverneur de Saint-Domingue, pour avoir dissous cette assemblée par la force, 271. — Son discours en faveur de l'émission des assignats, 272 et 273. — Il fait décréter que les membres de l'assemblée de Saint-Marc seront entendus, 275. — Vote pour le projet présenté par Chabroud, relativement à la journée du 6 octobre, 277. — Demande que le récit des événemens survenus à Saint-Domingue soit remis sur le bureau, pour servir de pièces dans cette affaire, 278. — Qualifie d'*insolente* une adresse de la ci-devant assemblée générale de Saint-Domingue, et demande la remise dans 48 heures des pièces annoncées, 279. — Son rapport sur la situation de Saint-Domingue et sur les événemens qui y ont eu lieu, 285. — Il fait adopter un décret pour ramener l'ordre dans cette Colonie, 286. — Vote pour le renvoi des ministres, à l'occasion de l'insubordination de l'escadre de Brest, 294. — Est élu président, 299. — Somme Maury de prouver que des paroisses entières se sont liguées pour ne plus payer d'impôts, 310. — Fait décréter que les tribunaux des Colonies seront soumis au tribunal de cassation, 316. — Demande l'arrestation du député Roy, pour avoir injurié une partie de l'assemblée, 319. — Parle sur le mode de renouvellement du tribunal de cassation, 324. — Propose de faire conduire à la barre, où ils ont refusé de se rendre, les commissaires des soi-disant catholiques de Nismes, 329. — Demande l'ajournement de la question de la franchise des ports, 331. — Défend les députés de l'assemblée provinciale du nord de Saint-Domingue, inculpés par son collégue Gérard, *ibid.* — S'oppose à l'ajournement du décret pour l'exécution de la constitution civile du clergé, 333. — Son rapport sur les troubles de la Martinique; il accuse Damas, gouverneur, et fait décréter l'envoi de commissaires et de troupes, 334. — Déclare que le gouvernement de la Martinique a dû être confié à un autre qu'à Damas, 335. — Fait rejeter la proposition d'imposer les rentes sur l'état, 339. — Décréter des fonds pour les pauvres de Versailles, *ibid.* — Rappeler Cazalès à l'ordre, pour avoir manqué à un de ses collégues et à l'assemblée, 343. — Et révoquer les remerciemens votés au directoire du département de la Meurthe et à la municipalité de Nancy, à l'occasion des troubles de cette ville, 344. — Rédige une adresse de la société des Jacobins de Paris, contenant les

principes

principes de cette société sur la garde nationale, *ibid.* — Demande que tout Français fugitif, fonctionnaire ou salarié, soit tenu de rentrer et de prêter serment civique, sous peine de privation de traitement, 354. — Réfute les objections de Maury contre la proposition de demander au roi une réponse signée sur son refus de sanctionner la constitution civile du clergé, 359. — AN 1791. Fait interpeller les ecclésiastiques députés de prêter leur serment, et s'élève contre les lettres explicatives de plusieurs sur cet objet, 4, 5 et 7. — Demande l'adjonction de six membres au comité de marine, 18. — Combat l'article du plan sur les jurés, qui ordonne que les dépositions seront écrites, 20. — Au sujet de la dénonciation d'un prétendu bref du pape, contraire au serment, réfute l'opinion de Malouet, tendante à faire poursuivre les libelles en général, *ibid.* — D'après une lettre du commerce de Bordeaux, fait un rapport sur les troubles de Saint-Domingue, 26. — Appuie le projet relatif aux prêtres réfractaires du département de la Somme, et dénonce à ce sujet le club monarchique, 27. — Fait décréter le payement d'un secours provisoire à différens pensionnaires de l'état; l'envoi de deux commissaires à Cayenne et de trois à Saint-Domingue; et justifie l'article des projets du comité sur les jurés, relatif à la condamnation, 34. — Dans la discussion sur la haute-cour nationale, demande que l'accusé ait huit jours pour récuser les jurés, 40. — Son buste est placé dans le lieu des séances de l'assemblée du Nord de Saint-Domingue, 49. — Il demande une loi sur les obligations et les devoirs des membres de la famille royale, 53. — A l'occasion de l'arrestation de Mesdames, demande que le président expose au roi les motifs qui doivent décider sa famille à rester dans le royaume, 56. — Demande une loi provisoire sur la résidence de la famille royale, 57. — Attribue les troubles de Nismes à un complot dont il faut poursuivre les chefs; accuse la négligence de la municipalité et vote pour le projet du comité sur cette affaire, 59. — Invite le comité à retirer le projet posant les principes constitutionnels de l'ordre et de la soumission du peuple à la loi, 60. — Insiste pour que l'assemblée se fasse rendre compte de l'exécution des lois sur les émigrans et les fonctionnaires absens, 62. — Fait décréter qu'un citoyen ne pourra être réélu dans la même administration qu'après un intervalle de deux ans, 64. — S'oppose à ce que l'on renvoie au comité une lettre où les commissaires de la ci-devant assemblée générale de Saint-Domingue se déclarent seuls législateurs de cette Colonie, et observe qu'il en est beaucoup parmi eux qui n'y ont pris aucune part, 66. — Vote pour l'ajournement du projet qui fixe le nombre, les attributions et la responsabilité des ministres, 68. — Combat le mode d'élection d'un régent, proposé par le comité, 82. — Ne veut point que l'assemblée ordonne aux tribunaux d'informer contre l'abbé Goulard, député dénoncé comme perturbateur, et observe qu'aucune loi ne s'oppose à cette information, 83. — Opine pour l'hérédité de la régence, et pense qu'un régent électif aurait tous les moyens de passer de la régence élective à la royauté élective, *ibid.* — Vote pour que la prestation d'un serment civique soit ajoutée aux conditions nécessaires pour être reconnu régent, 84. — Vote l'ajournement de la question relative au mode d'élection du régent, en cas de défaut de parent du roi, réunissant les qualités requises, 85. — Parle contre un écrit signé des membres de la ci-devant assemblée de Saint-Marc, et demande que les membres présens à la barre, soient tenus de l'avouer ou de le désavouer, 92. — Fait adopter une rédaction d'une proposition relative aux honneurs à rendre à Mirabeau, et pour consacrer Sainte-Geneviève à recevoir les cendres des grands hommes, 94. — Interpelle Linguet, conseil des membres de la ci-devant assemblée générale de Saint-Marc, de désigner quelles sont les pièces qu'il dit avoir été soustraites par le rapporteur du comité colonial, 98. — Demande que les ministres puissent être poursuivis en dommages et intérêts, 99. — Propose de réunir au comité colonial ceux de constitution, de marine, d'agriculture et de commerce, pour discuter l'affaire de Saint-Domingue, *ibid.* — Vote pour que les attributions des ministres soient fixées par le corps législatif, 100. — Et pour que la marine et les Colonies ne forment qu'un seul ministère divisé en deux sections, 101. — Fait décréter que la justice, la marine et les Colonies, la guerre, les affaires étrangères, formeront quatre départemens séparés, et que l'intérieur

sera divisé, 102. — Lit une adresse des membres de la ci-devant assemblée générale de Saint-Domingue, contenant une rétractation de leurs opinions erronées, 116. — Appuie le plan du comité pour la réunion du Comtat d'Avignon, 125. — Défend la liberté entière du droit de placards, 132. — Son opinion sur les droits politiques des Colonies, relativement à l'esclavage des nègres; il est opposé à lui-même par Sieyes et Grégoire, 133, 134 et 136. — Au sujet de la fuite du roi, se plaint de ce que l'on voudrait jeter des défiances sur certains hommes, et demande que l'assemblée se borne à inviter les citoyens de Paris à se tenir en armes, 173. — Fait décréter la nomination d'un comité chargé de revoir la rédaction et le classement des lois, *ibid.* — Fait décréter que le mémoire du roi, annonçant les motifs de son mécontentement, sera signé de Laporte avant d'être envoyé au comité, 174. — Est envoyé à Varennes par l'assemblée, 175. — Rend compte de la mission des commissaires envoyés pour assurer le retour du roi, 177. — Combat les principes de Talleyrand sur la baisse du change, 179 et 180. — Fait passer à l'ordre du jour sur la proposition de supprimer le contre-seing, 185. — Son opinion pour l'inviolabilité du roi, 198. — Il demande l'impression et l'affiche de la réponse du président à la municipalité de Paris, concernant les événemens du Champ-de-Mars, 201. — Déclare que les officiers expulsés de leurs corps, ne l'ont pas toujours été par des motifs de patriotisme, et demande le rejet des articles sur la discipline de l'armée, qui accordent aux soldats le droit de dénoncer leurs chefs, 207. — A l'occasion d'une opposition au projet de suppresion et recréation de la garde nationale soldée de Paris, accuse les factieux de retarder la marche des travaux, en jetant l'inquiétude dans l'assemblée, 217. — Demande à combattre un projet de décret contre les prêtres réfractaires, *ibid.* — Insiste pour l'approbation de la conduite du département de Seine et Marne à l'occasion des troubles de Brie-Comte-Robert, 220. — Ramène à son véritable point la question sur l'article 2 de la constitution concernant les pouvoirs publics, 223. — Pense que la conservation de la liberté est attachée à la condition d'une imposition de 40 journées de travail pour l'éligibilité et l'électorat; accuse les opposans de tendre à la démocratie, et fait une sortie contre les libellistes et journalistes de Paris, 225. — Accuse les adversaires du comité de révision de ne vouloir aucun gouvernement, et demande l'ordre du jour sur la motion de conserver au corps législatif le droit de déclarer que les ministres ont perdu la confiance de la nation, 227. — Vote pour que les ministres soient toujours présens dans l'assemblée, soit pour répondre aux diverses interpellations, soit pour faire part de leurs lumières, 229. — Prétend que la responsabilité touchant les délits de la presse n'est point assez déterminée dans la constitution, 235. — Annonce que le décret sur les Colonies y a été mal reçu, et que la conduite du comité ne doit pas être suspecte, 237. — Parle en faveur du plan du comité, pour la suspension des droits politiques des membres de la famille royale, 239. — Pense que le peuple ne peut agir pour la révision de la constitution, que par ses représentans, ni manifester son vœu que par les élections; et soutient l'inutilité d'un corps constituant pour le changement de la constitution, 245. — Propose d'interdire aux deux premières législatures tout travail de révision, 246. — Demande la suppression de la clause qui invite la nation à ne pas faire usage de son droit de révision avant trente ans, 247. — Est accusé de trahison par Robespierre, relativement aux Colonies; parle à ce sujet, et veut qu'on examine si Brissot a ou non contribué aux fâcheux événemens qui y ont eu lieu, 251. — Entre dans une longue discussion sur tous les points politiques qui peuvent concerner les Colonies, et fait ajourner le rapport sur cet objet, 252. — Présente un rapport sur les Colonies, et propose de faire statuer définitivement par l'assemblée législative, sur leur régime extérieur, 268. — Adoption de ce projet, 269 et 272. — Fait décréter le payement de deux cent quarante-sept mille livres à l'imprimeur Baudouin, 275. — An 1792. Sa note sur un discours de Guadet, relatif aux Colonies, 103. — Est décrété d'accusation, 230. — Texte de l'acte rédigé contre lui, 241. — An II. 1793. Est traduit à l'Abbaye, 49. — Transféré à la Conciergerie, 61. — Condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 70.

BARNET, aumônier de la garde nationale. AN 1792. Son discours en présentant sa femme et ses enfans à l'assemblée législative, 23.

BARNEVILLE. AN III. Obtient 200,000 fr. pour l'établissement d'une fabrique de mousselines, 70.

BARNEY, armateur du corsaire *la Vengeance*. AN IV. Prises maritimes faites par lui, 168. — AN V. Autres, 1.

BARON (P.) dit Chanois, ex-noble, AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 204.

BAROUD. AN IV. Co-accusé de Veymeranges, 283. (*Voyez* VEYMERANGES).

BARRA (Joseph.) AN II. 1793. Agé de 13 ans, aime mieux périr que de se rendre aux brigands; secours accordés à sa famille, 87. — Autres détails, et décret qui lui accorde les honneurs du Panthéon, 229. — Présentation de sa famille à la convention et aux Jacobins, par la commune de Sceaux, 252, 262. — Ajournement, programme et nouvel ajournement de la fête funèbre qui lui est destinée, 259, 305 et 312. — Pièces de théâtre en son honneur, 288.

BARRAS (J.P.), député à la convention nationale. AN Ier. 1793. Représentant près l'armée d'Italie, annonce ses dispositions pour attaquer Toulon, et accuse le contre-amiral Trogoff d'avoir été avec le général Brunet, l'ame de cette trahison, 252. — Traduit au comité de salut public son collègue d'Espinassy, prévenu d'intelligences avec les rebelles, 256. — AN II. 1793. Est excepté des plaintes faites aux Jacobins par quatre cents sociétés populaires, contre les représentans en mission dans le Midi, 39. — Ses dispositions pour venger sur les Anglais le massacre de l'équipage de *la Modeste*; arrêté qu'il prend, de concert avec Fréron, en faveur des pauvres; lettre de Ricord fils, contenant son éloge, 51. — Falsification de sa signature au bas d'une lettre, contenant des détails perfides sur Toulon, 80. — Il met Marseille en état de siége, 83. — Sa lettre contenant le désaveu de celle qui lui est attribuée, 98. — AN II. 1794. Il est loué aux Jacobins comme l'un des sauveurs du Midi, 103. — Annonce la fusillade des rebelles de Toulon, et la confiscation de leurs richesses au profit de l'armée, 105. — Et l'entrée dans ce port de quatorze bâtimens anglais, 114. — Est autorisé à prononcer sur l'affaire de Mevolhon, ex-constituant, 124. — Annonce que l'escadre anglaise a quitté la rade d'Hières, 130. — Est nommé, au 9 thermidor, chef de la garde nationale de Paris; on lui adjoint sept autres députés; il rend compte du dévouement général à la convention, et des mesures prises contre les rebelles, 312. — Annonce le calme et la joie qui règnent dans Paris, 313. — Se démet de son commandement, 314. — Fait décréter que le commandement de la dix-septième division militaire, n'aura plus d'influence sur la force armée de Paris, 315. — Est nommé secrétaire, 318. — Fait charger une commission de la levée des scellés apposés sur les papiers de Robespierre, 324. — Communique à la convention des arrêtés pris par la commune, dans la journée du 9 thermidor, 329. — Parle pour les sociétés populaires, 356. — Réclame contre des expressions de Barrère, dans son rapport sur Meudon, 359. — AN III. Fait approuver la conduite des représentans du peuple à Marseille, 4. — Dénonce Moyse Bayle et Granet comme fauteurs de la révolution du Midi, et accusateurs de Marat; est lui-même inculpé par Ruamps comme dilapidateur, 6. — Pièces produites contre lui par Escudier et Granet; décret qui le justifie, 16. — Il est nommé membre du comité de sureté générale, 47. — Obtient un décret pour le secret des lettres, 81. — Demande qu'on fasse cesser la lutte scandaleuse qui existe entre la convention et quelques scélérats qui veulent rétablir le terrorisme, 103. — Invoque la question préalable sur la radiation de Levrault, de Strasbourg; combat la proposition de Bentabole, sur les émigrés du département du Rhin, 111. — Propose de célébrer le 21 janvier, 112. — Fait décréter la remise aux indigens, de leurs effets déposés au Mont-de-Piété, pour la somme de 100 francs et au-dessous, 123. — Appuie l'ajournement de la discussion sur les Colonies, et annonce de grands renseignemens à ce sujet, 126. — Est élu président, 140. — Nommé pour aller aux Indes-Orientales, 157. — Le 12 germinal, somme les pétitionnaires entrés dans l'assemblée de se retirer dans leurs sections; observe

que les citoyens de Paris, craignant du danger pour la convention, sont venus en armes pour la défendre; demande qu'on s'occupe au plutôt des lois organiques de la constitution de 1793; fait déclarer Paris en état de siége, et conférer le commandement général à Pichegru, pendant la durée du péril; est adjoint à ce général, 195. — Annonce que la convention va être entourée de trente mille hommes et de quarante pièces de canons, pour sa défense contre les conspirateurs, 196. — Dépôt fait en son nom, par Merlin de Thionville, du pouvoir dont il avait été revêtu, 200. — Il est nommé pour diriger la force armée chargée de protéger les arrivages, 207. — Rouyer lui est adjoint dans cette mission, 208. — Il est désigné, selon Rovère, pour être arrêté par suite d'une conspiration que celui-ci dénonce, 213. — Annonce le succès des mesures employées pour l'arrivage des subsistances, et donne l'espoir prochain d'une plus forte distribution, 251. — Dénonce le nommé Féru, ci-devant commissaire des guerres près l'armée d'Italie, pour s'être mis, le 12 germinal, à la tête du rassemblement de la section de Montreuil, à Paris, 252. — Sa lettre annonçant des troubles à Saint-Omer, à l'occasion d'un convoi de grains; traduction des séditieux au tribunal criminel, 323. — Il demande l'arrestation des agens de la commission des approvisionnemens; entre au comité de sureté générale, 350. — Ses réflexions sur la situation de la république : il jure qu'elle triomphera des royalistes et des anarchistes, 353. — An IV. Propose des mesures contre les séditieux, les journalistes, et annonce l'arrestation du marquis de Montaran, 9. — Parle contre les meneurs de sections, et demande la permanence, 15. — Est nommé pour commander la force armée, *ibid.* — Dit que les sections des Thermes et des Gardes-Françaises veulent défendre la convention, *ibid.* — Rend compte du combat du 13 vendémiaire, et de la défaite des rebelles de la section Lepelletier, 17. — Annonce la situation calme de Paris, l'installation des conseils militaires, et présente les vainqueurs à la convention, 21 et 22. — Loue les dispositions de Bonaparte, et fait confirmer sa nomination au grade de général de l'armée de l'intérieur, 23. — Nouveau compte de la situation de Paris, 24 et 30. — Défend le projet sur la classification des délits, 27. — Rapport sur les événemens des 12, 13 et 14 vendémiaire, dans lequel il inculpe le général Menou, 35 et 36. — Il fait charger la commission des cinq de présenter des moyens pour adoucir les maux du peuple, 37. — Parle sur le payement des fonctionnaires destitués depuis le 9 thermidor, pour cause de terrorisme, 42. — Annonce le parfait rétablissement de l'ordre à Paris, 43. — Est élu membre du directoire, 45. — Annonce son acceptation, 46. — Est inculpé au sujet de dénonciations contre Isnard, 194. — Sa déclaration à ce sujet, 195. — An V. Ses réponses, comme président, aux ambassadeurs de Naples, de Sardaigne, de Tunis, d'Espagne et des Etats-Unis, 73 et 103. — Son discours à l'anniversaire du 21 janvier, 124. — Est désigné pour avoir fait éprouver de mauvais traitemens au journaliste Poncelin, dans le Luxembourg, 132. — Pièce qui le justifie de cette imputation, 139. — Message des cinq-cents au directoire, pour savoir quel était son âge, lors de son entrée en fonctions, 308 et 309. — Réponse à ce sujet, 310. — An VI. Est président du directoire, 69. — Prononce un discours pour la réception de Bonaparte en séance publique, 82. — Un autre en réponse à la députation du commerce de Paris, 93. — Un autre pour l'anniversaire de la mort du roi, 124. — An VII. Ecrit, en qualité de président, à Schérer, nommé général en chef des armées d'Italie et de Naples, 160. — Répond aux discours prononcés lors de la présentation des drapeaux conquis par l'armée d'Helvétie, 192. — Message signé de lui, annonçant que Merlin de Douay et Réveillère-Lépeaux ont donné leur démission, 274. — Est dénoncé par les administrateurs de l'Ardèche comme auteur des revers des armées, 315.

Barras. An VI. Vend au gouvernement une collection complète de toutes les mines de la Corse, 152.

Barre. An I.er Député par la ville de Nantes, présente à la convention le tableau de la situation de la Vendée, et demande de prompts secours, 125.

Barré, procureur. An 1791. Est élu membre du département de Paris, 37.

BARRÉ, négociant à Paris. AN II. 1794. Décret de la convention, qui le traduit au tribunal révolutionnaire, et ordonne que ses marchandises seront versées à l'administration de l'habillement des troupes, 115.

BARRÉ, littérateur. AN 1791. Etablit, avec Piis, le théâtre du Vaudeville, 101. — AN VI. L'un des auteurs de *la Vallée de Montmorency*, 266.

BARREAU (Louis), membre du conseil des anciens. AN V. Est nommé secrétaire, 216. — Vote pour la résolution relative aux transactions antérieures à la dépréciation du papier-monnaie, 289. — AN VI. Combat celle sur les créanciers des émigrés, comme contraire aux principes inviolables de la propriété et des stipulations, 303.

BARRÈRE DE VIEUZAC, député aux Etats-généraux. AN 1789. Examine les causes de la disette du moment, et propose la recherche des grains cachés, 9. — Combat le système des mandats impératifs, 15. — Demande, vu les circonstances, la prompte fixation des principes constitutionnels, 18. — Son discours contre la forme de l'emprunt proposé, 39. — Il présente une nouvelle rédaction de l'article relatif aux droits des citoyens, 44. — Son opinion sur les droits et la puissance de la presse, 46. — Il s'élève contre la réponse ambiguë du roi, à la demande de sanctionner les articles décrétés de la constitution, et ne lui accorde que la faculté d'y accéder, mais non le droit de la refuser ou d'en faire la critique, 68. — Demande la répartition proportionnelle de la contribution sur tous les biens, *ibid.* — Propose l'ajournement de la demande faite par un député de Béarn, de conserver au roi le titre de souverain de cette province, 72. — S'oppose à l'éligibilité des serviteurs à gages, 78. — Appuie celle des individus frappés d'ajournement personnel, et veut qu'on attache celle pour la représentation nationale, au payement d'une imposition égale à 50 journées de travail, 79. — Et qu'on l'accorde aux enfans dont les pères payent les contributions prescrites, 80. — Son opinion sur la nouvelle division du royaume, d'après la population, et sans autorité intermédiaire entre les départemens et les communes, 84. — Il appuie la proposition tendante à faire nommer une autre chambre des vacations à Rouen, 89. — Vote la suppression du parlement de Metz, et la poursuite de ses membres, 91. — Pense que la même assemblée électorale ne peut, sans inconvénient, élire les députés à l'assemblée nationale, et les membres du département, 92. — Combat les incompatibilités pour degrés de parenté, comme contraires à la liberté des élections, 94. — Sa proposition contre les dégradations des bois et forêts, 112. — AN 1790. Parle sur la proposition de suspendre le parlement de Rennes, 12. — S'élève contre sa conduite, 13. — Propose une série de questions sur l'établissement des jurés, les nominations et les pouvoirs des juges, 91. — Propose de déclarer les domaines de la couronne aliénables par la nation, à la réserve de ceux dont la conservation sera désignée par le roi, 101. — Ses Etrennes au peuple, 127. — Sa lettre relative à un monument à élever sur la place de la Bastille, *ibid.* — Il demande que le tribunal de cassation soit en partie sédentaire, et en partie ambulant, 129 et 146. — Fait décréter que tous les domaines de la couronne peuvent être vendus et aliénés, 130. — Demande l'érection d'un monument sur le terrain de la Bastille, 195. — Fait décréter la suppression du droit d'aubaine, et présente un rapport sur les forêts nationales, 219. — Attribue au peuple le droit de nommer aux fonctions du ministère public, et propose de substituer le nom de *censeur public* à celui d'*accusateur*, 223. — Fait décréter que le roi sera prié d'indiquer les maisons de campagne, parcs, domaines et forêts qu'il désire conserver, 228. — Fait suspendre le droit de chasse à l'égard des particuliers dont les propriétés se trouvent enclavées dans les plaisirs du roi, 244. — Propose un décret pour clorre les parcs destinés à la chasse du roi, et régler les droits des propriétaires des fonds qui s'y trouvent enclavés, 257. — Annonce que plus de deux mille hommes ont violé la clôture du grand parc de Louis XVI, et fait décréter différentes mesures contre cet attroupement, 263. — Son rapport sur une demande d'indemnité, formée par la ville de Paris, pour les frais de la démolition de la Bastille, 279. — Fait décréter la translation à Vincennes des prisonniers que ne peuvent contenir les prisons de Paris, 325. — Adopter un décret pour l'exécution de celui qui

restitue les biens aux religionnaires fugitifs, 345. — Accorder une pension de 600 fr. à la veuve de J. J. Rousseau, 357. — AN 1791. Fait décréter l'abolition du droit d'aubaine, 13. — Défend le projet du comité sur la justice criminelle, 21. — Propose de décréter la résidence du roi, de sa famille et de tous les fonctionnaires publics, 57. — Son opinion sur l'organisation du ministère, 68. — Il propose de déléguer au corps législatif l'élection d'un régent, à défaut de parent du roi, réunissant les qualités requises, 84. — Déplore la mort de Mirabeau, et demande que tous les membres de l'assemblée assistent à ses funérailles, 93. — Sa motion en faveur de la fille du marin Thurot, 99. — Il fait étendre aux colonies des Deux-Indes l'abolition du droit d'aubaine, 104. — Propose l'envoi de commissaires pour faire cesser les troubles du Comtat, et l'ajournement de la question de réunion jusqu'après la libre émission du vœu des comtadins, 125. — Retire ce projet, et par quels motifs, *ibid.* — Propose de reconnaître les droits de citoyen actif aux hommes de couleur, 134. — Combat le projet de la réélection illimitée, et veut que le représentant du peuple soit ramené, par intervalle, au milieu de ses concitoyens, 140 et 141. — Présente un rapport sur les maisons, parcs et domaines à conserver au roi, 147. — Pense que ce serait déshonorer le code pénal que d'ajouter l'amputation de la main à la privation de la vie pour le parricide, 154. — A l'occasion de la fuite du roi, fait décréter l'apposition des scellés sur tous les bâtimens de la liste civile, et autoriser les administrations à veiller à leur conservation, 174. — S'oppose à ce que les déclarations du roi sur sa fuite, soient reçues par des commissaires, 178. — Publie des observations sur les duels, 183. — Appuie un projet de loi contre les émigrés, 191. — Vote pour que les représentans puissent être choisis parmi les éligibles de chaque département, 225. — Contre les prérogatives des ministres, 228. — Son rapport, suivi d'un décret, sur l'académie de peinture et sculpture, 234. — Ne veut pas que les ministres aient l'initiative pour la proposition des contributions publiques, 240. — Fait annuller toute clause impérative ou prohibitive insérée dans les testamens, 249. — Son rapport, suivi d'un décret, pour la révocation de tous actes d'aliénation de domaines nationaux en Corse, 250. — Fait décréter que le tableau du serment du Jeu-de-Paume, commencé par David, sera achevé aux frais de la nation, 272. — Présente une motion en faveur des fils de famille, et donne quelques explications sur le décret du 5 septembre concernant les testamens, 273. — Fait décréter la réunion à la France du pays d'Henrichemont et de ses dépendances, *ibid.* — AN 1792. Sa lettre sur l'esprit public du département des Hautes-Pyrénées, 122. — Est nommé au conseil du ministère de la justice, 235. — Élu à la convention nationale, est envoyé comme commissaire, dans les départemens des Pyrénées, 269. — S'oppose à ce que les ministres Roland, Servan et Danton, soient invités à continuer leurs fonctions, 274. — Improuve la proposition de Danton, tendante à déclarer que la patrie n'est plus en danger, 279. — Fait ajourner diverses propositions relatives au général Montesquiou, 281. — Et rapporter le décret de sa destitution, 282. — Est nommé membre du comité de constitution, 286. — Vote pour un projet d'adresse aux volontaires nationaux, présenté par Faure, 294. — S'élève contre l'exclusion des députés de toutes fonctions publiques, 303. — Fait mander le ministre Roland, pour s'expliquer sur l'expédition d'une adresse de la commune de Paris, sous le contre-seing de Pétion, 306. — Demande la suspension de la commune à ce sujet, *ibid.* — Fait rappeler les commissaires à l'armée de Dumourier, 308. — Et arrêter qu'on attendra le vœu du peuple de Nice, librement émis, 310. — Attaque le projet relatif à la création d'une force armée, et dit qu'il faut abattre le monstre de l'anarchie, dont la tête s'élève du sein de la commune de Paris, *ibid.* — Invoque l'ordre du jour sur les débats relatifs à Robespierre, 311. — Demande l'examen de la conduite de Montesquiou, au sujet du traité passé avec la république de Genève, 314. — Fait décréter des mesures pour rétablir l'ordre à la Guadeloupe, *ibid.* — Vote pour qu'il soit donné au valet de chambre de Dumourier, Baptiste, un uniforme complet, 315. — Propose d'ériger un monument funèbre aux Français qui ont péri à Gemmappes, 316. — Vote le départ des bataillons

organisés, et l'ajournement quant aux fédérés, 317. — Voit un crime dans le 2 septembre, mais un crime que peut excuser l'homme d'état, à cause de ses effets, 318. — Fait décréter l'impression de tous les discours prononcés dans la discussion relative au jugement de Louis XVI, 320. — S'oppose à ce que la lettre du défenseur officieux, Huet, soit renvoyée au comité de sureté générale, *ibid.* — Parle en faveur du général Dillon, 326. — Demande que la question de la réunion de la Savoie soit l'objet d'une discussion solemnelle, 328. — Vote pour un décret qui charge le ministre de la justice de se faire délivrer l'état des détenus dans des maisons particulières, 330. — Fait décréter l'envoi de commissaires dans les départemens de l'Ouest, 332. — Et charger le président d'exprimer la reconnaissance nationale à une société de Londres, qui a souscrit en faveur des soldats de la liberté, 334 — Est élu président, 338 — Et impliqué dans diverses pièces trouvées dans l'armoire de fer, 339. — Sa réponse à la députation de la commune de Paris, qui demande qu'on s'occupe du jugement de Louis XVI, 340. — Se récuse pour la présidence, son nom ayant été placé par une main infâme, dans les pièces trouvées aux Tuileries, et écarte les soupçons qu'on a cherché à élever contre lui à ce sujet, *ibid.* — Sa réponse aux députés Belges et Liégeois, qui demandent l'indépendance de leurs pays, 341. — Ses observations au sujet de la lettre de Laporte à Louis XVI, 344. — Vote l'adoption de la proposition d'ostracisme contre d'Orléans, Roland et Pache, et s'élève contre l'irrévérence de la minorité dans la discussion relative à cet objet, 353. — Fait rétablir, dans le mémoire des défenseurs de Louis XVI, ces mots : « Le peuple a voulu la » liberté ; il la lui a donnée », 363 — An I.er 1793. Combat l'appel au peuple, dans le jugement de Louis XVI, et soutient qu'une convention a des pouvoirs illimités, 6. — Demande l'appel nominal sur la question de savoir si Louis est coupable de conspiration contre l'État, et sur l'application de la peine, 7. — Comme président, censure Robespierre, lors de la discussion sur la permanence des sections ; applaudit à l'audace de Français devant Naples, 9. — Rappelle Bourdon de l'Oise à l'ordre, et à quelle occasion, 10. — Proclame le résultat de l'appel nominal qui déclare Louis XVI coupable d'attentats contre l'État, 18. — Vote l'ajournement de la discussion sur les observations de Tronchet, contre les formes du jugement de Louis XVI, et demande le maintien du décret de jugement, 21. — Vote contre le sursis ; demande la poursuite des assassins du 2 septembre, et l'expulsion de la famille des Bourbons ; témoigne ses craintes sur les visites domiciliaires, proposées par Bréard ; demande qu'on accorde à Lepelletier, qu'il place au-dessus de Mirabeau, les honneurs du Panthéon, 24. — Fait décréter l'adoption de la fille de Michel Lepelletier, 27. — Texte de son adresse aux Français sur l'assassinat de ce représentant, 29. — Il vote une adresse au peuple anglais ; est chargé de sa rédaction, 34. — Veut qu'on change le ministre de la guerre Pache, tout en rendant justice à ses intentions ; projet qu'il propose à ce sujet, 36. — Propose un traitement annuel de dix mille livres pour les adjoints au ministre de la guerre, et s'oppose à sa réduction demandée, 39. — Fait rendre un décret relatif à la collection des objets destinés à composer le Muséum, *ibid.* — Réfute le projet de Dubois-Crancé sur l'organisation de l'armée, 41. — Est admis, par la société constitutionnelle de Londres, au nombre de ses membres honoraires, 42. — Fait refuser les honneurs de la séance à une députation de la Société Fraternelle, et par quel motif, 46. — Et décréter une nouvelle organisation du ministère de la marine, 47. — S'élève contre la défaveur que l'on veut jeter sur le plan de constitution, lu par Condorcet, 53. — Vote l'adoption du projet relatif à un jugement rendu par le tribunal d'Amiens, en faveur d'un prêtre réfractaire et émigré, 58. — Demande avec force que la municipalité réprime le pillage qui a eu lieu chez les marchands, 59. — Fait adopter un projet d'adresse au peuple batave, 64. — Son rapport sur les actes d'hostilité de l'Espagne, et par suite, déclaration de guerre, 67 — Texte de ce rapport, 69. — Il propose d'envoyer des commissaires dans tous les départemens, *ibid.* — Parle sur les causes de l'exagération des passions dans l'assemblée ; regarde comme impossible le retour de la monarchie ; combat l'anarchie et le régime municipe, 71. — Fait

l'éloge de Dumourier : veut qu'on arrête l'orateur et le président de la section Poissonnière qui le dénoncent ; demande que la convention témoigne sa satisfaction à la commune et au général Santerre, pour avoir empêché de sonner le tocsin dans la nuit du 10 mars, 74. — Fait rapporter le décret qui ordonnait l'impression des discours de Vergniaud et de Marat, 75. — Et décréter la peine de mort contre la proposition des lois agraires ; la démolition des châteaux d'émigrés : un impôt progressif; l'expulsion des étrangers sans aveu ; la traduction au tribunal révolutionnaire des auteurs de l'attentat commis sur Léonard-Bourdon : une adresse au peuple, relative à l'état révolutionnaire où il se trouve, 79. — S'élève contre l'adresse menaçante de la société populaire de Marseille, et contre la motion tendante à la convocation des assemblées primaires, 82. — Fait prendre des mesures contre les rebelles de l'Ouest, et pour la traduction du général Marcé à une cour martiale, 83. — Est nommé membre du nouveau comité de salut public, 86. — Demande que le président déclare aux pétitionnaires des 48 sections de Paris que, dans quinze jours, l'assemblée s'occupera d'une constitution, 89. — Propose d'appeler le ministre de la marine, Monge, pour déclarer si, dans son ministère, il peut répondre du salut de la patrie ; fait mander à la barre les commissaires des sections de Paris, qui ont arrêté la formation de l'assemblée, dite *centrale de salut public*, 94. — Fait décréter l'envoi de commissaires aux armées du Nord et des Ardennes, et le mode de leur costume ; l'approbation du choix du général Dampierre, pour les commander en chef, et la formation d'une armée de 40,000 hommes pour couvrir Paris, 97. — Appuie la proposition d'Isnard pour la création d'un comité chargé de délibérer en secret sur les mesures relatives au salut commun, 98. — Est nommé membre du nouveau comité de salut public, 100. — Présente un projet de manifeste de la convention à tous les peuples et à tous les gouvernemens, 109. — Fait décréter que le comité de salut public prendra des informations sur le sort du fils de Lecointre de Versailles, livré aux Autrichiens par Dumourier, *ibid.* — Parle sur la déclaration des droits, 111. — Fait adopter une proclamation aux armées, 117. — Et décréter que les alliés de la république seront indemnisés des armemens et dépenses qu'ils feront pour la seconder contre ses ennemis, 126. — Son rapport sur l'état militaire et politique de la république française, 127. — Il fait décréter que la convention s'en remet au zèle des administrations des départemens pour prendre des mesures propres à arrêter les mouvemens de révolte qui se sont propagés dans les départemens maritimes de l'Ouest, 129. — Donne connaissance de plusieurs lettres du commissaire Tallien, sur la trahison de Quétineau et les succès des rebelles, 133. — Fait approuver la nomination de Custine pour général en chef de l'armée du Nord ; et celle de Houchard, pour commandant provisoire de l'armée du Rhin, 135. — Fait sentir le danger des propositions relatives à la cassation des autorités de Paris, et à la réunion des suppléans à Bourges ; demande une commission de 12 membres chargés d'examiner les arrêtés de la commune de Paris depuis un mois ; fait décréter que Kellermann n'a pas démérité de la patrie, 140. — Rend compte d'une insurrection qui vient d'éclater dans l'île de Corse, 145. — Déclare que le comité de salut public s'honore de n'être d'aucun parti ; son discours à ce sujet, 147. — Fait approuver la nomination de Kellermann comme général en chef des armées des Alpes et d'Italie ; et celle de Brunet, comme général de celle d'Italie, 148. — Ordonner la punition des gendarmes qui ont fui à Perpignan et à Fontenay ; et décréter l'organisation des écoles primaires, 151. — Supprimer la commission des 12 ; mettre la force armée du département de Paris, en réquisition permanente ; adopter une proclamation aux Français sur les événemens du 31 mai, et pour une réunion au 10 août, 154. — Sur la pétition des autorités de Paris contre les députés, dit qu'on doit promettre de rendre justice au peuple, et fait renvoyer au comité de salut public pour présenter un rapport, 155. — Propose un décret, invitant les membres dénoncés à se suspendre volontairement de leurs fonctions pour un temps déterminé ; accuse le comité révolutionnaire de la commune, de tyrannie, à l'occasion des mesures militaires employées contre la convention; dénonce Gusman, un de ses membres ; demande la mort de qui-

conque oserait attenter à la liberté de la représentation nationale ; entraîne la convention à aller délibérer au milieu de la force armée qui l'environne, 156. —Fait surseoir à la traduction de Paoli à la barre, 158. — Propose la suppression des comités révolutionnaires, et l'envoi d'ôtages dans les départemens dont les députés sont détenus, 159. — Texte du rapport sur les événemens du 31 mai, 1 et 2 juin, qui a précédé ses propositions, 160. — Discussion de son projet ; il répond à Robespierre qui le trouve insuffisant ; se désiste de la mesure des ôtages, et réclame la libre circulation des lettres et nouvelles, 161. — Fait part des succès des rebelles et des Espagnols, qui ont pris le château de Pignon, 166. —Son opinion sur la résidence de la convention et celle du corps législatif ; il repousse la proposition de Mercier, qui veut qu'on traite avec l'ennemi, même occupant le territoire, 172. — Appuie l'opinion de Cambacérès sur l'établissement des jurés au civil, 173. — Propose des peines contre les déserteurs, et la réduction à 10 des députés commissaires près l'armée des côtes de la Rochelle, 175. — Fait continuer le général Beauharnais dans le commandement de l'armée du Rhin ; et Houchard, dans celui de l'armée de la Moselle, 176. — Propose de décréter d'accusation le commandant en chef de l'armée des côtes de Cherbourg, Félix Wimpfen, 180. — Fait rendre un décret relatif à l'acceptation de la constitution, 181. — Demande qu'on s'occupe des conspirations des administrateurs ; qu'on autorise les évêques à faire remplir les fonctions curiales par des prêtres pris dans les conseils épiscopaux ; et fait décréter que les bâtimens des États-Unis ne sont point compris dans les dispositions du décret du 9 mai, sur les prises, 183. — Son rapport sur la convocation des assemblées primaires pour l'acceptation de la constitution ; autre, sur les affaires de Corse ; il loue la conduite militaire des commissaires Lacombe-St.-Michel et Salicetti ; propose d'envoyer, comme commissaires à Toulouse, Baudot et Drulhe, à la place de Chénier qui n'a point accepté, 184. — Confirme la nouvelle de la victoire remportée à Luçon, sur les rebelles, 187. — Propose d'établir un gymnase dans le palais de Versailles, et de vendre le mobilier des maisons royales, 191. — Est nommé au comité de salut public, 193. — Propose de transférer à l'hôtel de Bourbon le prince de Linanges, prisonnier de guerre, 198. — Fait déclarer Paoli traître à la patrie, 201. — Décréter d'accusation les administrateurs de Quimper, et transférer à Landernau le siége de l'administration ; annonce la rétractation des administrateurs du département des Landes ; lit une lettre du comité central de Bordeaux, à Maugeret, commissaire de la Gironde ; et une autre, de Barbaroux, à la municipalité de Marseille, 203. — Donne des nouvelles défavorables de la Vendée, 207. — Fait adjoindre Delcher et Roux-Fazillac aux commissaires près l'armée du Nord ; et Lacoste et Guyardin, à ceux près l'armée de Rhin-et-Moselle, 208. — Communique trois lettres sur la situation fâcheuse de la Vendée, et fait rendre un décret qui ordonne la formation de 24 compagnies d'ouvriers pour y être envoyés, 210. — Fait adopter des articles additionnels à l'organisation du ministère de la guerre, 211. — Décréter d'accusation Custine, et adopter le décret présenté par Saint-Just, relatif aux députés réfugiés à Caen, 212. — Donne la traduction littérale d'une lettre trouvée sur un anglais, saisi à Lille, et indique les manœuvres dirigées par Pitt contre l'intérieur ; son rapport sur la prise de Valenciennes ; d'après les réflexions de Grégoire, il s'engage à supprimer un trait d'éloge pour Louis XII ; propose l'expulsion des Anglais non domiciliés avant le 14 juillet ; fait adopter diverses mesures, telles que l'envoi de l'armée de Mayence dans la Vendée, la publication d'un manifeste contre les Anglais, la confiscation des biens des mis hors la loi, l'expulsion des Bourbons, le jugement de Marie-Antoinette et la destruction des tombeaux des rois ; appuie la proposition de Danton, d'ériger le comité de salut public en gouvernement provisoire ; fait décréter l'établissement d'un camp entre Paris et l'armée du Nord, 214 et 215. — Transmet la nouvelle de la tranquillité et soumission du Calvados ; fait rendre un décret pour rouvrir, dans le jour, les barrières de Paris, 218. — Texte de son rapport sur la prise de Valenciennes, 219 et 221. — Il fait décréter que le château et le donjon de la ville de Caen seront rasés, et qu'il sera élevé en place un poteau in-

lâmant ; annonce que la municipalité de Bordeaux a forcé le directeur de la monnaie à livrer des piastres appartenantes à la république ; fait décréter la mise hors la loi des membres de la commission insurrectionnelle de Bordeaux, et de Lavauguyon, chef de l'administration de la marine, 220. — Son rapport sur l'incendie de l'arsenal d'Huningue ; il fait décréter la peine de mort contre tout homme déguisé en femme, ou trouvé en fausse patrouille ; annonce l'apparition devant Brest des flottes anglaises, 221. — Communique de nouveaux détails sur l'incendie d'Huningue ; parle sur les subsistances, et propose l'établissement de greniers d'abondance, 222. — Annonce que les patriotes sont toujours persécutés à Toulon, et fait adopter l'adjonction de Gasparin et Escudier aux commissaires près l'armée des Alpes ; texte du décret sur les greniers d'abondance, 224. — Autre pour la dissolution de la force départementale ; son rapport sur la situation de la république : il annonce le cernement de Cambray et demande la levée en masse de Paris pour repousser l'ennemi ; annonce l'envoi d'un plan de campagne au général Houchard, 226. — Son rapport pour réchauffer l'esprit public ; adresse et décret à ce sujet, 227. — Il fait envoyer des commissaires pour rechercher les causes de la disette dans le département de la Seine-Inférieure, 228. — Texte de son rapport sur l'esprit public, et de l'adresse aux Français ; autre sur les subsistances de Paris, et décret qui requiert des cultivateurs quatre quintaux de blé par charrue ; il annonce la démission du ministre de l'intérieur Garat ; fait décréter la confiscation des propriétés françaises appartenantes aux Espagnols ; son rapport sur la pétition des envoyés des assemblées primaires : il fait décréter que le peuple déclare se lever en masse pour défendre son indépendance, 229. — Justifie la conduite, à Mayence, de Rewbell et Merlin de Thionville, et les fait envoyer près la même armée, transportée à Orléans ; fait aussi décréter l'envoi de Bassal et Bernard dans le Jura ; communique des dépêches sur la situation de Lyon ; fait ordonner l'envoi de forces contre cette ville, et la publication des proclamations des représentans, 231. — Propose des mesures pour effectuer la levée en masse, 233 et 234. — Lit des lettres particulières sur la révolte de Montbrisson : dénonce une nouvelle manœuvre des ennemis de la chose publique, et présente une lettre attribuée à Danton ; fait adjoindre Couthon, Maignet et Châteauneuf-Randon aux députés en mission à l'armée des Alpes et départemens adjacens, 234. — Son rapport sur la réquisition des forces nationales, 237. — Il fait rapporter la loi du premier juillet, en vertu de laquelle les citoyens peuvent s'approvisionner chez les particuliers, et autoriser le conseil exécutif à faire des réquisitions pour approvisionner les départemens qui manquent de subsistances ; appuie l'envoi de commissaires dans les départemens du Mont-Blanc, de l'Isère et des Hautes-Alpes, 239. — Communique diverses nouvelles sur les opérations des armées, et sur les mesures prises par le comité de salut public, 241. — Fait décréter la destitution de tous les officiers de ligne qui n'ont pas encore pris l'uniforme national, ou qui, l'ayant pris, auraient conservé quelques signes de l'ancien ; annonce des succès aux postes de la Moriguière et de la Soriguière, dans la Vendée, 243. — Déclare que les dépêches reçues par le comité de salut public ne font point mention de la prise de Toulon ; donne lecture de deux lettres interceptées, relatives aux villes de Lyon, Toulon, etc. ; fait décréter que deux des représentans à l'armée de la Rochelle se rendront à Poitiers pour y rétablir l'ordre, 247. — Annonce des intrigues à Toulouse et dans les Pyrénées-Occidentales, pour agiter le peuple par les subsistances ; fait décréter que les commissaires Chaudron-Rousseau et Legris seront remplacés ; annonce que les nouvelles de l'armée des Alpes sont bonnes ; que le comité a pris des mesures pour raviver l'esprit public ; que le théâtre de la nation est fermé, ses acteurs et actrices arrêtés, ainsi que l'auteur de *Paméla*, pièce dont le principal vice, dit-il, est le *modérantisme*, 248. — Annonce l'arrestation du neveu de Pitt ; et le supplice prochain d'Antoinette et Brissot aux royalistes qui veulent du sang ; fait créer à Paris une armée révolutionnaire ; enjoindre aux individus attachés à la maison militaire du roi et des princes, de se retirer dans leurs municipa-

lités, et à vingt lieues des frontières, pour y être mis en surveillance ; adjoindre au comité de salut public Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois et Granet, et adopter une adresse aux Français méridionaux, sur la prise de Toulon par les Anglais ; annonce que Lyon continue à être bombardé ; que l'émigration des femmes, enfans, vieillards est prodigieuse, 251. — Annonce que le général Brunet est à l'Abbaye, 252. — Fait envoyer Léquinio et Laignelot à la Rochelle, pour y surveiller le port ; rendre un décret sur la tenue des assemblées de sections, et le payement à chaque citoyen pauvre, d'une indemnité de 40 sous ; annonce un échec essuyé à Chantonnay et Luçon, par l'armée sous les ordres du général Tuncq, dont les représentans ont ordonné l'arrestation, 255. — Annonce que Dunkerque est sauvé ; fait confirmer un arrêté des représentans Barras, Salicetti, Fréron et Gasparin, relativement à leur collègue d'Espinassi, prévenu d'intelligences avec les rebelles du Midi ; fait rendre un décret relatif aux officiers démissionnaires, et autoriser le conseil exécutif à envoyer des agens dans l'intérieur, sous la surveillance du comité de salut public, et des commissaires de la convention, 256. — Fait supprimer les droits d'entrée et de sortie perçus dans les Colonies, et rapporter le premier article du décret relatif à la sortie des marchandises sur bâtimens neutres ; annonce qu'il y a à Marseille, en fusils et artillerie, de quoi armer 60,000 hommes, et en fait décréter la répartition entre l'armée devant Lyon et celle de Perpignan, 257. — Annonce que les Gênois ont vendu aux administrateurs des Alpes-Maritimes, trente mille charges de blé, 258. — Présente un tableau de la situation militaire sur tous les points, 260. — Communique les indices d'un complot tendant à livrer Strasbourg aux ennemis ; fait mettre 50,000 liv. à la disposition du ministre de l'intérieur, pour secourir les réfugiés de Mayence, 261. — Fait décréter la traduction au tribunal révolutionnaire de toute personne qui répandra de fausses nouvelles, et s'oppose à ce qu'il soit donné un effet rétroactif à cette loi ; propose de décréter la déportation de tous les individus qui, depuis le 10 août, ne se sont pas montrés amis du gouvernement républicain, 263. — An II. 1793. Texte de son rapport sur l'acte de navigation, 266 et 267. — Il donne des nouvelles de différentes armées, 266. — Rend compte des opérations du comité de salut public, en réponse aux inculpations qui lui sont faites, et des motifs qui ont dirigé toutes ses mesures, 270. — Fait rapporter le décret rendu contre la commune de Dunkerque, à l'occasion de pillages ; fait décréter un secours de 500,000 liv. pour les citoyens qui ont été forcés de sortir de Lyon ; annonce que les réquisitions ont produit dans la Vendée une armée de 400 mille hommes ; communique des lettres sur Lyon et Toulon, et dit qu'on annonce les nouvelles de la Vendée comme heureuses ; fait adjoindre Prost à Bassal, commissaire dans le Jura, 271. — Fait décréter que les réquisitionnaires remplaceront les trois quarts des garnisons, et que celles-ci rejoindront les armées de leurs divisions, 272. — Fait réunir à l'armée des côtes de la Rochelle le département de la Loire-Inférieure, dépendant de celle des côtes de Brest, 275. — Donne lecture d'une pièce intitulée : *Récit de ce qui s'est passé à Calvi* ; et fait un rapport sur la Vendée, 276. — Fait mettre en réquisition les bâtimens marchands de l'Océan, et tous les flotteurs de bois, pour marquer celui propre au service de la marine ; annonce la position de l'armée de Toulon, à Ollioule, 279. — Texte de son rapport sur la Vendée, 280. — Il fait décréter que les ci-devant gardes-françaises, les vainqueurs de la Bastille, sont rappelés à l'armée du Rhin, 17. — Et que les marchandises chargées sur les vaisseaux pour sortir de la république, seront déchargées, 18. — Son rapport sur les troubles de Beauvais, où il fait envoyer Lebon ; il fait supprimer le bureau des consulats, et réunir la régie des douanes au département des affaires étrangères ; annonce, au nom du comité, le maintien de la mission de Châteauneuf-Randon, à Lyon ; Fait prohiber les marchandises anglaises, et à quelle occasion, 20. — Création, sur son rapport, d'une commission extraordinaire, pour juger les rebelles de Lyon ; démolition de tout ce qui fut habité par les riches, et érection d'une colonne sur les ruines de cette ville, dont les restes

prendront le nom de *Commune-Affranchie*, 22. — Adoption de deux adresses qu'il présente, l'une pour l'armée de l'Ouest, l'autre pour celle du Nord, 23. — Il fait mettre 30 millions à la disposition du ministre de la marine, et réduire le nombre des députés en mission à l'armée de l'Ouest, aux seuls Turreau, Pinet aîné, Carrier, Bourbotte et Francastel, 24. — Décréter que Gauthier et Dubois-Crancé seront arrêtés à Lyon ; fait une sortie contre les diviseurs, à l'occasion d'une motion de Pons de Verdun, sur les étrangers ; annonce le prochain supplice de Marie-Antoinette, et la destruction de tous les ennemis de la république, 25. — Écarte une discussion entre le même et Robespierre, sur le sens de sa précédente motion, 27. — Fait excepter de la loi contre les étrangers, toute étrangère qui aura épousé un français ; obtient la translation à l'Abbaye de trois autrichiens arrêtés à Bapaume, 28. — Est accusé de feuillantisme aux Jacobins, par Saintex, 29. — Fait mettre en liberté Gauthier et Dubois-Crancé ; et décréter que les biens des rebelles de Lyon seront régis comme biens d'émigrés, 30. — Donne un aperçu de la situation militaire de la république ; communique les détails des opérations des députés à Lyon ; décrets à la suite, portant suppression des établissemens publics dans toute ville rebelle ; confirmation du décret de la démolition de toutes villes qui se sont rendues sans soutenir l'assaut ; et envoi de Châteauneuf-Randon dans la Lozère, l'Ardèche, etc., pour les calmer, 32. — Il fait créer une commission pour approvisionner les armées ; et supprimer les fleurs de lys dans les transparens, pour la fabrication du papier ; annonce que la Vendée n'est plus, 33. — En fait envoyer la nouvelle aux armées, 34. — Fait adopter la nomination des membres de la commission des subsistances, et suspendre le renouvellement des municipalités, 37. — Décréter l'expiration des pouvoirs des commissaires des assemblées primaires, et le rappel de plusieurs représentans, 39. — Envoyer à Lyon Collot-d'Herbois, Montaut et Fouché, 42. — Adopter un décret sur l'exécution de la loi du *maximum*, et un autre portant que toute ville qui recevra des brigands, sera rasée, 43. — Il annonce que toutes les armées sont en mouvement ; fait adopter diverses mesures militaires, et le rappel de plusieurs représentans ; nouvelles qu'il donne sur l'état des côtes de l'Ouest, et sur l'armée du Rhin, 45. — Obtient des pouvoirs illimités pour Faure, en mission dans la Meurthe, 46. — Son rapport sur la fuite des rebelles de la Vendée, 47. — Il fait approuver une adresse de la société populaire de Mennecy, annonçant que cette commune renonce au culte et à son curé, 48. — Attribution, sur sa demande, au conseil exécutif, du droit de prononcer sur les prises, et réquisition pour la fabrication des armes, 50. — Il fait accorder des pouvoirs illimités à Noël Pointe ; annonce que le comité de salut public vient d'appeler le général Jourdan ; fait envoyer Paganel dans le Lot, 53. — Révoquer la loi portant qu'un député sera entendu avant le décret d'accusation ; et annonce que l'armée des brigands fuit de toutes parts, 55. — Fait rendre un décret relatif à l'approvisionnement des marchés, 56. — Demande que la mémoire de Calas soit réhabilitée ; annonce une insurrection à Gand et à Anvers ; fait rendre plusieurs décrets sur les subsistances et transports militaires ; réintégrer les autorités constituées de Tours, et rappeler Guimberteau, 57. — Mission qu'il fait donner à Boissèt, Dartigoyte, Châteauneuf-Randon et Sallengros ; autre décret pour la démolition des fortifications d'Avignon, 64. — Annonce de nouveaux succès dans la Vendée, 66. — Son rapport sur la situation de la république ; décret à la suite, qui concentre toute l'action du gouvernement dans le comité de salut public, 67. — Il est accusé de faiblesse aux Jacobins, par Dufourny, 71. — Demande qu'on étende la responsabilité des ministres à leurs employés, et s'oppose à la proposition de qualifier le comité de salut public, comité de gouvernement, 72. — Fait défendre à toute autorité constituée de convoquer les comités révolutionnaires de Paris, 75. — Déterminer les secours à accorder aux familles de Granville qui ont souffert pendant le siége ; approuver la conduite de Lacombe-Saint-Michel en Corse et rejeter la proposition de supprimer les ministres, 76. — Décret qui suspend, sur son rapport, tout jugement contre Lebreton, soumissionnaire de grains ; autre qui

met 400,000 liv. à la disposition de la commission des subsistances, 77. — Il présente un projet relatif à la liberté des cultes ; rend compte de la situation des armées ; fait décréter la mise en jugement du général Humbert, 78. — Suspendre les poursuites contre les citoyens de Roanne qui, après avoir été égarés sur les événemens du 31 mai, ont marché contre Lyon ; décréter que tous les cordonniers sont mis en réquisition ; envoyer plusieurs représentans en mission ; insérer au bulletin une lettre signée *Barras* et *Fréron*, dont le faux matériel a été reconnu, 80. — Son rapport sur la situation de Marseille ; décret, à la suite, confirmatif de l'arrêté des représentans, qui met cette ville en état de siége ; autre qui déclare que la convention ne cessera de poursuivre tous ceux qui veulent faire rétrograder la révolution républicaine ; autre portant que tout officier ou soldat qui ne serait pas à son poste, au premier nivôse suivant, sera destitué, 84. — Il fait un rapport sur la nouvelle et l'ancienne Vendée, 86 et 87. — Fait accorder une pension à la famille du jeune Barra, tué par les rebelles, 87. — Annuller les passe-ports du représentant Bellegarde, qui lui ont été pris par les brigands ; adopter une adresse aux habitans du Midi, et à l'armée sous Toulon, 90. — Décréter que tous les volontaires composant le onzième bataillon seront enfermés dans la citadelle d'Arras, jusqu'à ce qu'ils ayent déclaré les instigateurs de leur révolte, 91. — Annonce des succès et des revers aux deux armées des Pyrénées ; fait rappeler Cassanyes ; fait part de la déroute de l'armée de Charette ; fait attribuer à la commission des subsistances le droit de préhension ; déclarer que les traités qui lient la France et la république de Gênes seront fidellement exécutés, et que le gouvernement anglais est seul responsable de l'attentat commis sur l'équipage de la frégate *la Modeste* : ordonner aux habitans des communes où il a éclaté des séditions, de déposer leurs armes, 94. — Son rapport sur la reprise de Toulon ; décret portant que l'armée a bien mérité de la patrie ; qu'il sera célébré une fête pour cette conquête ; que la ville prendra le nom de *Port-la-Montagne*, etc., 95. — Il fait envoyer Bô en mission dans l'Aube et la Marne, et nommer des commissaires pour rédiger le bulletin des lois, 97. — Donne connaissance de ceux qui se sont distingués au siége de Toulon ; propose de charger une section du comité de salut public d'examiner les motifs des arrestations ordonnées par les comités de surveillance ; Robespierre le combat, 98. — Annonce de nouvelles trahisons dans l'armée des Pyrénées-Orientales ; fait mettre hors la loi Dufour, commandant le fort Saint-Elme, et adopter une adresse à l'armée, 99. — Décréter que David est chargé de faire le portrait du jeune Barra, 100. — Texte de son rapport sur l'affaire du 11e. bataillon de Paris, 101. — AN II. 1794. Son rapport, et décret sur la neutralité de la Suisse, 102. — Autre sur les succès des armées, des bords du Var à ceux du Rhin, 103 et 104. — Il fait adopter diverses mesures pour la régénération de la marine, et en faveur des forçats de Toulon qui ont signalé leur zèle contre les Anglais, 105. — Fait déclarer les subsistances communes dans une ville assiégée ; l'armement des jeunes gens avec les fusils pris aux Vendéens, et adopter une loi sur la police des armées navales, 107. — Ordonner la remise de tous les dons patriotiques au chef-lieu de chaque district, 110. — Son rapport en faveur d'un capitaine grec et du capitaine Trullet, 111. — Il annonce la prise du fort Vauban, et présente le tableau des peuples vaincus ; s'élève à cette occasion contre les partisans de la paix ; fait nommer le contre-amiral Martin, commandant des forces de la Méditerranée, 124. — Son rapport, suivi d'un décret pour l'enseignement et l'usage général de la langue française, 129. — Il obtient la mise en requisition des officiers de cabotage et de commerce, 130. — Justifie Dalbarade, et fait rectifier le décret pour lequel ce ministre est inculpé, 132. — Son rapport sur la fabrication des armes et poudres, 134 et 135. — Autre sur l'armée du Nord, et décret à la suite, qui en ôte le commandement à Jourdan, pour le donner à Pichegru, et envoye Richard et Choudieu en mission à cette armée, 138. — Il fait ôter aux généraux le droit d'ordonner des travaux de fortification, 139. — Annonce les nouveaux mouvemens des vendéens ; fait honorer la mémoire du général Moulins, et confirmer l'envoi de Carreau et de Hentz à l'armée de

l'Ouest, avec des pouvoirs illimités, 145. — A la suite d'une victoire aux Pyrénées-Orientales, il fait décréter la mise en liberté de soldats qui sont sortis de prison pour combattre, 146. — Annonce d'autres victoires au Nord, en Corse et dans la Vendée, 148. — La défaite des brigands à Chollet et Montrevaux, 151. — Il fait approuver l'ouverture d'une école d'instruction pour la fabrication des armes et poudres; étendre aux départemens de la Manche et des Pyrénées-Orientales l'enseignement de la langue française, 152. — Présente les tableaux du *maximum*, 154 et 155. — Son éloge aux Jacobins par la société de Tarbes, 156. — Suite des tableaux du *maximum*, 157. — Il en dénonce un faux, et fait renvoyer ses auteurs et distributeurs au tribunal révolutionnaire, 159. — Fait décréter l'inviolabilité des agents étrangers, 164. — Mettre des fonds à la disposition du service des charrois, 165. — Son rapport suivi d'un décret sur l'organisation des transports militaires, 166. — Approbation de son instruction sur le *maximum*; son rapport sur la conspiration de l'étranger; il annonce des arrestations au Hâvre, à Lille, Maubeuge et Landrecies; fait ordonner la poursuite des agitateurs des marchés et de tous les agents de la conspiration, 167. — Fait assimiler les canonniers volontaires à ceux de l'artillerie, 169. — Autoriser l'exportation des marchandises et produits du luxe, 172. — Et créer la commission des travaux publics, 173. — Il communique des lettres de Maignet, en faveur de Lapoype, 175. — Donne des détails sur la conspiration d'Hébert, l'affluence autour de Paris de déserteurs et d'étrangers, l'insolence des hommes à grands sabres, et demande de promptes poursuites contre les traîtres, 176. — Annonce les heureux effets de l'arrestation des conspirateurs; fait rendre un décret sur la commission des travaux publics, et un autre sur la régie des poudres, 179. — Nouveau rapport sur la conspiration déjouée, 180. — Autre sur le *maximum*, 181. — Il présente un projet d'adresse au peuple français, sur la conspiration d'Hébert, 183. — Fait rendre deux décrets sur le *maximum* et l'habillement des troupes, et envoyer au tribunal révolutionnaire Étienne Thiry, se disant représentant du peuple en mission, 184. — Défendre aux femmes et filles des émigrés d'épouser un étranger, de sortir du territoire et de vendre leurs biens, 185. — Annonce des prises maritimes; présente l'armée révolutionnaire comme ayant été souvent utile, mais dangereuse à la liberté, et obtient sa suppression; fait renvoyer au comité de salut public les exceptions à accorder à la loi sur la détention des colons, 188. — Fait approuver l'épuration par le même comité des autorités de Paris; s'oppose à ce que Danton soit entendu à la barre avant le rapporteur, 192. — Cite contre lui un propos tenu par l'accusateur public du tribunal d'Avignon, 193. — Fait l'éloge de la commune de Marseille, où les aristocrates et les fédéralistes sont punis, et obtient pour ses habitans patriotes des indemnités prélevées sur les biens des conspirateurs; fait un rapport sur les prises maritimes 197. — Fait décréter des peines contre les administrateurs qui suspendraient les réquisitions de la commission des subsistances; une levée de chevaux et la construction de 6000 voitures pour le transport des fourrages, 199. — Continuer les pouvoirs du comité de salut public, 203. — Son rapport sur la conquête d'Oneille; autre sur l'attentat commis envers le représentant Dartigoyte, et décret pour la traduction des coupables au tribunal révolutionnaire, 207. — Il fait excepter des mesures de police générale les femmes des ex-nobles, qui ont épousé un simple citoyen, 208. — Et nommer les membres des commissions administratives, 211. — Annonce la prise d'Arlon par les Français, et la reprise par l'ennemi du poste de Catillon, 212. — La prise du camp de César par Pichegru; celle de plusieurs navires, et fait rendre un décret contre la cumulation des traitemens, 218. — Approuver les exceptions prononcées par le comité de salut public à la loi de police générale, 219. — Son rapport sur les succès de l'armée des Ardennes, sur la conquête de la Cerdagne espagnole, et la mort de Dagobert; il fait convertir en décret un arrêté contre les soldats qui quittent leur poste, 220. — Fait décréter l'égalité des rations en nature pour tous les invalides; rend compte des expériences d'artillerie à Meudon, 221. — A la suite d'un rapport sur les succès obtenus à Courtray, au Saint-Bernard et à Orméa, fait décréter que l'armée des Alpes a bien mérité de la patrie; nommer Bag-

delaune général de division, et inscrire le nom de Dagobert au Panthéon, 222. — Annonce la prise de Menin, diverses prises maritimes, la perte de la frégate *la Pomone*, et fait décréter que l'armée du Nord a bien mérité de la patrie, 223. — Fait part de la prise de Landrecies par les Autrichiens; dénonce la nouvelle faction des alarmistes; donne des détails glorieux pour l'armée du Nord; fait mettre en requisition tous les manipulateurs des denrées de première nécessité, et ordonner la traduction au tribunal révolutionnaire de tous ceux qui se coaliseraient contre les subsistances du peuple, 226. — Fait un rapport sur les victoires des armées des Alpes et des Pyrénées-Orientales, et sur la fuite du tyran Sarde; fait décréter que ces armées ont bien mérité de la patrie, et l'inscription au Panthéon des noms de Bruslé et de Langlois, morts à Saorgio, 228. — Fait décréter une fête pour la translation des cendres de Barra et de Viala au Panthéon, 229. — Texte de son rapport sur l'abolition de la mendicité, et les secours à accorder aux indigens, 234. — Il fait décréter des indemnités aux cit. qui ont éprouvé des pertes par l'invasion de l'ennemi sur le territoire de la république, 238. — Lit les dépêches de Dumerbion et autres, annonçant des avantages en Italie et aux Pyrénées-Occidentales, et fait completter les nominations aux commissions administratives, 241. — Son rapport sur l'assassinat de Collot-d'Herbois, et sur les correspondances perfides du gouvernement anglais avec les factions de l'intérieur; décret à la suite pour la traduction d'Admiral et ses complices au tribunal révolutionnaire, et pour l'envoi d'une lettre de félicitation au brave Geffroy, 245. — Il fait déclarer que les communes qui ont sauvé la forteresse de Bouillon et les frontieres des Ardennes, ont bien mérité de la patrie; son rapport sur la prise de Binch, la reprise d'Arlon, du Col de Fénestrelles, de Saint Laurent de la Monga et de ses fonderies, 246. — Il se plaint de la manière dont le bulletin de la convention a publié son discours sur l'assassinat de Collot-d'Herbois, 247. — Son rapport sur Cécile Renault, prévenue d'être allée chez Robespierre pour l'assassiner: il annonce l'arrestation de Sentonax, ex-moine et complice d'Admiral; développe le système de calomnies et les projets de mort, notamment contre Robespierre, circulant de Londres à Paris; analyse les forfaits des anglais depuis le commencement de la guerre; cite la découverte faite à Calais, par Lebon, de 48 caisses de poignards pour les 48 sections de Paris, et fait décréter qu'il ne sera fait aucun prisonnier anglais ou hanovrien, 250. — Annonce la perte de Kaiserslautern dans le Palatinat, des succès aux autres armées, et fait mettre en requisition les moissonneurs, 253. — Annonce des avantages maritimes et la prise de Dinant par l'armée de la Moselle, 254. — Fait décréter l'établissement d'une école de Mars dans la plaine des Sablons, 255. — Annonce la prise du fort Saint-Elme, Port-Vendre et Collioure; fait décréter que l'armée des Pyrénées-Orientales et les citoyens de Collioure, de Bagnouls-les-Mers, ne cessent de bien mériter de la patrie; qu'il sera élevé un obélisque à Bagnouls, pour éterniser ces succès; que Port-Vendre prendra le nom de Port de la Victoire, et le fort Saint-Elme, celui de Fort-le-Rocher, 257. — Fait adopter un costume pour les représentans du peuple, à la fête de l'Être-Suprême, et différer celle destinée pour honorer la mémoire de Barra, 259. — Son rapport sur l'agiotage moral de l'opinion publique, par les exagérateurs et les alarmistes; il annonce la prise des Aldudes aux Espagnols, et fait confirmer dans le grade de chef de brigade le brave Harispe qui s'y est couvert de gloire, 263. — Demande l'ajournement limité pour la discussion du projet de réorganisation du tribunal révolutionnaire; dénonce les préparatifs d'un mouvement insurrectionnel dans les fabriques d'assignats, des poudres et armes, pour troubler la fête à l'Etre suprême; fait décréter l'envoi des coupables au tribunal révolutionnaire, et mettre ces ateliers sous la surveillance immédiate du comité de salut public, 264. — Présente un rapport sur les réclamations contre le décret relatif aux rentes viagères, 265. — S'élève contre les députés qui ont jeté des soupçons sur le comité de salut public, à l'occasion de l'arrestation de Danton, et les regarde comme les instrumens de Pitt; dit qu'en Angleterre, dans les jeux et les festins, il n'est question que d'assassiner les membres de la con-

vention, tels que Jeanbon-Saint-André et Robespierre, 266. — Annonce l'arrivée de la flotte de Chésapeack, chargée de grains; donne quelques détails du combat qui a eu lieu entre l'escadre française et celle anglaise, qui voulait s'emparer du convoi; fait à cette occasion une sortie contre Pitt, et exhorte la convention à s'occuper de la marine; annonce la prise de Pirmasens, des Barricades et celle de 45 navires, dont la plupart hollandais, 269. — Autres succès maritimes, et prise d'Ypres; ses sarcasmes à ce sujet, contre le duc d'Yorck. 271. — Il fait décréter qu'il sera écrit par le président, une lettre de satisfaction au 4me. bataillon du Nord; créer 1,105 millions d'assignats; et décréter la peine de mort contre tout commandant de vaisseau dont la ligne sera coupée par l'ennemi, 272. — Adopter des mesures contre la négligence des comités de sections chargés de distribuer les secours, 273. — Arrêter une nouvelle rédaction du décret sur les rentes viagères; annonce 30 prises maritimes et la conquête de Charleroy; discours à ce sujet, 280. — Annonce la victoire de Fleurus, et fait décréter la réunion des 3 armées de la Moselle, du Nord et des Ardennes, sous le nom d'armée de Sambre-et-Meuse, 282. — Son rapport sur la prise d'Ypres et du quartier-général de Cobourg; il fait décréter la suspension des drapeaux à la voûte de la salle, l'érection des barrières de Paris en monumens à la gloire de nos armées, et présente Marc Ancogne, soldat, qui s'est distingué. 284. — Annonce de nouvelles victoires et prises maritimes, 285. — Et d'autres succès dans la Westflandre et la Belgique, 286. — Annonce la prise de Tournai, Ostende, etc.; fait adopter sa proposition de passer au fil de l'épée les garnisons des places envahies, si elles ne se rendent à discrétion; prémunit l'assemblée contre toute clémence envers les ennemis de l'intérieur, et dit qu'il n'y a que les morts qui ne reviennent point, 287. — Son rapport en faveur de Joseph Lebon, et décret d'ordre du jour sur les dénonciations portées contre lui; il rapporte le trait héroïque des marins montant le vaisseau français *le Vengeur*, et leur fait décerner des honneurs civiques; annonce de nouvelles victoires des armées des Pyrénées-Orientales et du Nord, 292. — Est élu président des Jacobins, 293. — Annonce un nouvel avantage sur les Autrichiens; et fait assurer aux marins l'entier produit de leurs prises sur les ennemis; 294. — Son rapport sur la prise de Bruxelles, par les armées réunies du Nord et de Sambre-et-Meuse, 295. — Autre, sur la fabrication des armes et poudres, 298. Autre, contre les fêtes sectionnaires et les repas fraternels, 299. — Il annonce la prise de Tripstadt; fait décréter que les communes environnant Landrecies et les enfans d'Avesnes ont bien mérité de la patrie, 300. — Son rapport sur les victoires, et décret qui déclare que les armées de la Moselle, du Bas-Rhin, de Sambre-et-Meuse et du Nord ne cessent de bien mériter de la patrie, 301 et 302. — Il fait affecter le tiers des emplois militaires à la récompense des actions d'éclat; annonce la prise de Namur et la fuite de l'armée prussienne; vante les avantages du gouvernement révolutionnaire, et fait adopter des mesures de sureté générale; conduit, comme président des Jacobins, cette société à la fête du 14 juillet, 303. — Annonce les succès des armées d'Italie, des Pyrénées-Occidentales, du Rhin, de Sambre-et-Meuse et du Nord; dénonce une nouvelle théorie de contre-révolution, les tentatives d'exécution qui ont eu lieu, et les mesures prises pour le jugement des ennemis du peuple; fait modifier le décret du 2 thermidor sur les fonctionnaires destitués ou suspendus, 306. — Annonce de nouveaux succès, et compare l'état actuel de la France à celui où elle se trouvait au 31 mai, 308. — Annonce la prise de Nieuport et celle d'Anvers, 309. — Demande, au 8 thermidor, l'impression du discours de Robespierre, et en fait rapporter le décret; dénonce le projet formé de changer le gouvernement; fait supprimer le grade de commandant général de la garde nationale, et décréter la responsabilité, en cas de troubles, du maire de Paris, de l'agent national et du commandant en tour, 311. — Son rapport sur la conspiration du 9 thermidor; il fait défendre la fermeture des barrières et la réunion des sections; mettre hors la loi les fonctionnaires qui agiraient contre la convention, les individus qui se seraient soustraits à l'arrestation, et adopter une proclamation aux Français; second rapport sur les événemens de la journée, et adoption d'une nouvelle proclamation au peuple français,

çais, 312. — Il donne de nouveaux détails sur la conspiration ; annonce la prise de Liège et du fort Lillo ; propose les nouveaux membres du comité de salut public ; déclare, à cette occasion, que c'est depuis quelques jours seulement, que ce comité a apprécié l'hypocrite Robespierre, 314. — Éclaircissemens qu'il donne sur l'établissement de Meudon, et rapport sur la nouvelle organisation des comités, 315. — Il annonce les succès de l'armée du Nord, sa marche sur la Hollande, la prise de l'île de Cadsan, 316. — La mise en liberté de plusieurs patriotes ; et propose un projet d'organisation de la dix-septième division militaire, 317. — Il présente le programme de la fête du 10 août ; annonce les succès de l'armée des Pyrénées-Occidentales, 319. — Communique une pièce sur la conquête de la Guadeloupe, et fait adopter un projet d'organisation de la garde nationale, 321. — Son rapport sur la prise de Fontarabie par l'armée des Pyrénées-Occidentales, 322. — Il présente le vœu des armées ; son discours sur les mises en liberté et sur l'incorrigible aristocratie, 323. — Son rapport sur la prise du port du Passage, de Saint-Sébastien et de Tolosa ; et plaintes sur la violation de la capitulation de Collioure, 326. — Son opinion sur la réorganisation des comités, 327. — Il annonce la prise de Trèves, 328. — La reprise du Quesnoy, 331. — L'incendie de la maison nationale de l'Unité, ci-devant abbaye Saint-Germain, 334. — La continuation des succès du traître Paoli en Corse ; et fait remplacer des députés en mission, 335. — Il annonce une victoire remportée par l'armée des Pyrénées-Orientales, 336. — Est dénoncé par Lecointre de Versailles ; discussion à ce sujet ; la dénonciation est déclarée calomnieuse, 344, 345, et 346. — Il sort du comité de salut public, 347. — Demande qu'on s'occupe du code civil et d'un plan d'institutions républicaines, 352. — Donne des détails sur l'établissement de Meudon, 359. — Prend la défense des sociétés populaires, 363. — An III. Fait ordonner l'ouverture de deux manuscrits de J. J. Rousseau, 8. — Est dénoncé, par Legendre, comme complice de Robespierre ; rejette sur la popularité de celui-ci les ménagemens qu'on a mis à l'attaquer ; déclare qu'il avait signé, avec plusieurs de ses collègues, un arrêté secret pour dénoncer Robespierre et Danton ; est accusé de plusieurs délits par Clauzel ; reproche à celui-ci de lui avoir tenu un autre langage ; invoque, sur la conduite du comité, le témoignage de Carnot, qui prend sa défense, 14. — Confirme la déclaration de Cambon, qu'il existait un registre contenant la preuve des rassemblemens de Robespierre, Danton et Pache, tendans à enlever 22 membres de la convention, 34. — S'oppose à la levée du séquestre mis sur les biens des sujets des puissances en guerre avec la France, 51. — Développe ses vues sur la nécessité des lois organiques de la constitution de 1793, et dit qu'il a été insulté pour avoir crié : *Vive la république !* 56. — Provocation indirecte de Legendre contre lui, comme complice de Robespierre, 68. — Merlin de Douai, au nom des comités, fait décréter qu'il y a lieu à examiner sa conduite ; il se félicite d'être enfin à même de se justifier ; noms des membres de la commission des 21 nommés à cet effet, 99. — Il est dénoncé par Courtois, comme complice de Robespierre, 108. — Doutes de la commission des 21 à son égard, 126. — Rapport de Saladin sur sa conduite ; son arrestation provisoire, obtenue par Legendre ; il relève plusieurs erreurs du rapport, 164. — Agitation de Paris, attribuée au projet de le sauver, 185. — Il paraît à la tribune avec Billaud et Collot-d'Herbois, 187. — Retrace la situation de la France lors de la création du comité de salut public ; démontre que ni l'établissement des bastilles, ni la loi sur les suspects n'en sont l'ouvrage, 188. — Est inculpé de nouveau par Legendre, 190. — Observe que Villate, cité dans cette discussion, était son espion ; Philippe Delleville, proscrit du 31 mai, déclare qu'il n'a point été inquiété, quoiqu'il ait été reconnu par lui dans un dîner ; il justifie l'éloge qu'il a fait de Robespierre le 7 thermidor ; rappelle les motifs de la haine du tyran contre lui ; reproche à Legendre d'avoir demandé l'arrestation des appellans au peuple ; repousse différentes inculpations personnelles ; rappelle qu'au 31 mai, les projets de l'Évêché étaient de jeter 300 députés dans de la chaux vive, et qu'il s'y opposa ; son ostracisme proposé par Rouzet ; il réfute le deuxième chef d'accusation, relatif à l'extension de

Table alphabétique.

la loi du 17 septembre, qui porte sur différentes phrases de ses rapports ; et pose ensuite les principes de la liberté des opinions, 191. — Suite de sa défense, 192. — Sa déportation, prononcée dans la journée du 12 germinal, et réclamations contre ce décret, 195. — Est désigné, par Vernier, comme l'un des chefs des derniers mouvemens, 199.—Autorisation donnée aux comités de prendre des mesures pour sa déportation, 237. — Décret d'accusation demandé contre lui, le 2 prairial, par Rouyer : celui-ci veut qu'on déclare qu'il a mérité la mort : Laréveillère-Lépeaux et Thibaudeau insistent pour qu'on s'en tienne au décret de déportation, 247. — Texte du décret qui le traduit au tribunal criminel de la Charente-Inférieure, 250. — On annonce qu'il n'est point parti avec ses collègues ; sarcasme de Boursault, à ce sujet, 259. — Les administrateurs du district de Marennes annoncent sa translation à Saintes, au milieu des huées et des malédictions des citoyens, 266. — Fréron demande qu'il soit jugé ou déporté dans le plus court délai, 365. —An IV. Rapport du décret pour son jugement, et maintien de celui pour sa déportation, 24.—Son évasion des prisons de Saintes, 46. — Est accusé dans le rapport de Camus, et justifié par Lamarque, 141. — An V. Motion d'ordre de ce dernier en sa faveur, à l'occasion des dispositions d'amnistie maintenues dans la loi du 3 brumaire ; sa déportation est confirmée, 51. Débats sur la question de savoir s'il sera, ou non, excepté du rapport des lois inconstitutionnelles ; Lamarque élève seul la voix pour lui, 236 et 237.—Discussion relative à son élection au corps législatif par les Hautes-Pyrénées, *ibid.* — Elle est déclarée nulle, 245. — Une commission est chargée de présenter des mesures pour l'exécution du décret qui a ordonné sa déportation, 299. — An VII. Le directoire donne des ordres pour qu'il soit arrêté à Bordeaux, 213. — Tarteyron déclare qu'il lui doit la vie, et appuie la résolution sur l'amnistie, 310. —Faits cités contre lui, par Baudin des Ardennes, qui désire qu'il vive en paix, mais oublié, 319. —Jourdain et Garat entreprennent sa défense, 320.

Barrère (Hector), agent du conseil exécutif. An II. 1793. Sa lettre sur le dévouement des marins montant le vaisseau *le Patriote*, 99.

Barrère (J. P.). An II. 1794. Offre à la convention son cœur, ses forces physiques et son traitement comme ex-prêtre, 268.

Barrington, membre du parlement irlandais. An VII. Son différend tumultueux avec le procureur-général, 234.

Barris, député du Gers à l'assemblée législative. An 1792. Fait rendre un décret sur le remplacement des membres des directoires administratifs, à défaut de suppléans, 73.

Barrot (J. A), ex-conventionnel, député de la Lozère au conseil des anciens. An VI. Propose le rejet de la résolution complétive de celle qui établit les cours martiales maritimes, 294. — La fait rejeter, 305.—An VII. Défend celle relative aux prises maritimes, 143.

Barrucand. An II. 1794. Dénonce à la commune la pièce *Le Congrès des Rois*, 169.

Barruel-Beauvert, auteur des *Actes des Apôtres*. An V. Est accusé d'avoir écrit d'infâmes calomnies contre le général Bonaparte, 141 et 142.

Barry, de la société des Jacobins. An III. Son arrestation, 26.

Bartels (M. de), commandant la place de Manheim. An VI. Lettre à lui adressée par le général français Hatry, 150.

Bartenstein (les frères), barons belges. An VI. Arrêté du directoire qui les inscrit sur la liste des émigrés, comme employés à Vienne, 332.

Barthe, évêque du Gers. An I.er 1793. Décrété d'arrestation, et traduit à la barre, 201. — Est renvoyé au comité de sureté générale, 227.

Barthélemy (l'abbé). An 1789. Son discours de réception à l'académie française, 116. — An III. Mot de lui cité en faveur du système de Dupuis, sur l'origine de tous les cultes, 360.

Barthélemy, secrétaire d'ambassade à Londres. An 1791. Annonce au cabinet de Saint-James l'acceptation de la constitution par le roi, 284. — Est nommé ambassadeur en Suisse, 354. — An 1792. Prête serment, 25. — Reçoit avis des mesures prises dans le canton de Berne, pour faire observer la plus exacte neutralité, 158. — An I.er 1793. Est admis, par le canton de Zurich, comme ambassadeur de la répu-

blique française, 66. — Reçoit l'assurance de la neutralité de la Suisse, 131. — Sa réponse à un citoyen de Strasbourg, qui lui avait dénoncé une gazette de Zurich, dans laquelle la nation française était insultée, 189. — An III. Il reçoit l'ordre de faire expulser de Suisse les émigrés, 96. — Sa réception par l'État de Bâle, 132. — Il ouvre des conférences de paix avec le ministre prussien, comte de Goltz, 136. — Sa réponse à un discours de M. Ochs, chancelier de l'état de Bâle, 137. — Reçoit communication des instructions données au comte de Goltz, 203. — Signe le traité avec la Prusse, 204. — Sa réponse au ministre de Prusse, offrant les bons offices du roi pour accélérer la paix entre l'Empire et la France, 365. — An IV. Reçoit un présent du roi de Prusse, 2. — Arrestation, sur sa réquisition, de trois envoyés du directoire français, à Constantinople, 123. — Notes officielles entre lui et le ministre anglais Wickam, relatives à des ouvertures de paix, 212. — Sa note au sénat helvétique, sur la défense de son territoire, 220. — Le canton de Bâle lui proteste de son zèle à maintenir la neutralité, 222. — Sa correspondance avec ce canton, relative au projet d'invasion en France par l'armée des émigrés, 251. — Note, par laquelle il demande aux cantons Suisses l'expulsion des émigrés et déportés français, 305. — An V. Autre, sur la violation du territoire suisse par les Autrichiens, 89. — Lettre par laquelle le général Kilmaine l'engage à réclamer contre le commandant de Lugano, 159. — Dénonce au gouvernement suisse la dame Rippel et le comte Montjoie, pour fait de conciliabules secrets, 182. — Dément le bruit que le général Férino avait reçu la visite du général autrichien Bolza et de deux émigrés, 200. — Démarches faites auprès de lui, relativement aux bailliages italiens, 216. — Est élu membre du directoire, 249 et 251. — Honneurs qui lui sont rendus par les Suisses, dont il emporte l'estime et les regrets ; son acceptation, et détails sur son installation au directoire, 259. — Son discours à ce sujet, 260. — Sa lettre à l'état de Bâle, pour l'informer de sa nomination, 262. — Proteste contre les opérations du directoire, 305. — Est gardé à vue, 349. — Est déporté au 18 fructidor, 350. — Notes qui le concernent, trouvées dans les pièces de la conspiration Brottier et autres, 353. — Part pour le lieu de sa déportation, 356. — Merlin de Douai lui succède, 359. — Lettre à lui écrite par le général Moreau, contenant des preuves de la trahison de Pichegru, 360. — An VI. Est embarqué à bord de *la Vaillante*, à Rochefort, 9. — Désigné comme protecteur de l'émigré Barthès, 174. — Impliqué dans le rapport de Bailleul sur le 18 fructidor, 187. — Détails de ses occupations dans le lieu de sa déportation, 327. — An VII. Quitte ce lieu et est inscrit sur la liste des émigrés, par ordre du directoire, 30. — Son départ de Londres, où il s'était réfugié, 342.

Barthélemy, chargé des affaires de France à la cour de Mayence. An 1792. Sa réponse à la note ministérielle par laquelle on réclamait contre le bruit d'une correspondance entre le roi de France et l'électeur, 33.

Barthélemy. An I.er 1793. Lettre, par laquelle il réclame le payement de ses meubles restés au Temple, 170.

Barthélemy, de Marseille. An II. 1793. Détails de son supplice ; il est comparé à Châlier, 41.

Barthélemy-Courcet, adjoint à la garde du cabinet des médailles de la bibliothèque nationale. An II. 1794. Envoie à la convention quelques épreuves de gravure d'une médaille d'argent, frappée dans les temps des troubles qui agitaient la France pendant le seizième siècle, 193. — An III. Proposition de le maintenir à la garde du cabinet des médailles, 229.

Barthélemy, salpêtrier. An IV. Est dénoncé par l'agence des poudres, 72. — Révocation de la concession d'un terrain qui lui avait été accordé pour faire du salpêtre, 172, 181.

Barthélemy, de la Moselle, membre du conseil des cinq-cents. An VI. Fait une motion d'ordre sur l'organisation de l'école polytechnique, 302. — An VII. Une autre, sur les hôtels des monnaies, et propose d'en établir un à Metz, 210. — Une autre, sur la situation et les forces militaires de la république, 259. — Son rapport sur l'école polytechnique, 302. — Dit que le général Lefebvre a perdu l'esprit, ou est dans l'erreur, relativement à l'ordre qu'il prétend avoir reçu de la commission des ins-

pecteurs, concernant la garde du corps législatif, 329.

Barthère. An VI. Confirmation du jugement du tribunal du Gers, qui condamne à 24 ans de fers cette famille célèbre par ses brigandages, 364.

Barthés-Marmorieres (Antoine). An VI. Est désigné comme émigré, et protégé de l'ambassadeur Barthélemy, 174. — An VII. Naturalisé Suisse, est réintégré sur la liste des émigrés, 2.

Basily-Guini, capitaine grec. An III. Décret qui lui accorde le titre de citoyen français, 124.

Baskerville. An 1791. Des sélitieux soudoyés mettent le feu à sa maison de Birmingham, à cause de son attachement à la révolution française, 206.

Basquiat, député de Dax aux États-généraux. An 1790. Ses réclamations relativement à l'appel nominal du 20 octobre, sur le renvoi des ministres, 305.

Bassal, curé de Versailles, député à l'assemblée législative. An 1792. Appuie la proposition d'une amnistie pour les délits commis à Avignon. 77. — Demande l'ajournement du projet concernant le payement des créanciers des princes émigrés, et la suppression de leur traitement, 109. — Vote le décret d'accusation contre Brissac, 152. An I.er 1793. Élu à la convention, demande qu'il ne soit rien statué sur la réclamation de Sillery, que d'après l'examen de ses papiers, 127. — Fait décréter que le président écrira une lettre de consolation à la veuve de Dampierre, 132. — Et que Maulde, avant d'être mis en liberté, sera interrogé sur sa correspondance avec Sainte-Foix et mylord Aukland, 144. — Est envoyé en mission dans le Jura, 231. — An II. 1793. Écrit que les troubles s'appaisent, et demande l'adjonction de Prost, 271. — An II. 1794. Est élu secrétaire, 124. — Dénonce les aristocrates de Versailles qui font incarcérer les patriotes, 175 et 181. — Dénoncé lui même aux Jacobins pour sa mission dans le Jura, se justifie, 190. — Dit que de 2,800 personnes qu'il a fait arrêter, aucune n'était patriote; est cité, par Legendre, comme ayant donné asile à Marat et à d'autres patriotes persécutés; les Jacobins passent à l'ordre du jour sur la dénonciation portée contre lui, 193. — Fait rappeler les représentans en mission, 344. — Et décréter que les comités rendront des comptes décadaires, 350. — Dénonce aux Jacobins l'esprit fédéraliste qui règne dans le département de l'Ain, 356. — Y présente la rédaction d'une adresse à la convention, en faveur des patriotes incarcérés, 357. — Y Dénonce les continuateurs des Brissot, des Gorsas, etc.; fait décréter à la convention l'arrestation de Lamotte, Quimperley et Bièvre, membres du comité révolutionnaire de Sédan, 364. — An III. Réclame contre le décret qui met hors la loi Régnier, désigné comme l'un des chefs du parti de Robespierre, à Marseille, 4. — Parle aux Jacobins sur la tactique des coryphées du modérantisme, 5. — Est nommé président de cette société, 10. — Fait déclarer que Lons-le-Saulnier n'est plus en état de rébellion, 19. — Parle avec force aux Jacobins, sur les événemens relatifs aux sociétés populaires, et ne doute pas de leur triomphe, 30. — Y rend compte de ce qui s'est passé à la convention; se plaint de la persécution qu'éprouvent les patriotes, et dit qu'il ne faut pas regarder en arrière, 37. — Rapporte une pièce relative au 31 mai, portant que si Jean-Jacques eût laissé ses idées sur le gouvernement fédératif, il aurait demandé l'entière destruction de Paris, 189. — Est dénoncé par André Dumont, 251. — Et par un citoyen du département du Jura, 261. — An IV. Demande la réintégration du général Huard, 15. — An VI. Est nommé secrétaire du consulat romain, 169. — Son éloge par le général Berthier, 330. — An VII. Part subitement de Rome pour se rendre à Milan, 45. — Arrêté du directoire qui le considère comme ci-devant citoyen français, et ordonne sa traduction devant un conseil de guerre, comme prévenu de vols à Rome et dans l'état de Naples, 174. — Y est traduit, 226.

Bassenge, patriote liégeois. An 1792. Est excepté de l'amnistie, 252. — Rentre dans ses foyers, 347.

Basset, banni arbitrairement de l'île Saint-Pierre-Miquelon. An 1792. Décret qui l'autorise à y rentrer, 162.

BASSET, adjudant. AN II. 1793. Est élevé à un grade supérieur, et pourquoi, 25.

BASSEVILLE, agent français à Rome. AN I.er 1793. Y est assassiné; détails et décret à ce sujet, 35. — Autres détails, 44, 52 et 54.

BASTERO, capitaine. AN I.er 1793. Est traduit au tribunal de Toulon, pour avoir tiré sur des bâtimens algériens, 156. — Son exécution à mort, 161. — AN VI. Pétition de ses héritiers, relative à la radiation des militaires inscrits sur la liste des émigrés, 293.

BASTIER, notable de la commune d'Aix. AN I.er 1793. Est dénoncé dans une adresse à la convention, 173.

BASTOUT, général. AN IV. Donne des preuves de talent et de courage à l'armée de Sambre-et-Meuse, 340.

BATAILLE, compagnon tabletier. AN I.er 1793. Reçoit 600 liv. de récompense, pour une action civique, 174.

BATAILLE, membre du comité révolutionnaire de Nantes. AN III. Est mis en accusation au tribunal révolutionnaire, à Paris, 26. — Détails de la procédure et du jugement, 35, 72 *et suiv. jusqu'à* 100.

BATH, médecin anglais. AN III. Mis en liberté par le tribunal d'inquisition de Gènes, 78.

BATILLOT, procureur-syndic de Saint-Pierre-le-Moutier. AN I.er 1793. Décret qui le rend à ses fonctions, 218.

BATTAGLIA, provéditeur extraordinaire à Venise. AN V. Désaveu par le sénat d'une proclamation qui lui est attribuée contre les français, 233.

BATTELIER, député à la convention nationale. AN I.er 1793. Fait décréter un rapport sur les ministres Lebrun et Clavières, 154. — Annonce l'arrestation de celui-ci, 155. — Fait décréter d'arrestation le procureur-syndic du département de la Marne, 195. — AN III. Donne des renseignemens sur l'établissement des aérostats de Meudon, 6. — Est dénoncé par la commune de Vitry sur-Marne, 317.

BATZ (le baron de), grand sénéchal de Nérac, député aux États-généraux. AN 1789. Explique et réfute l'opinion de l'abbé Maury, sur le cours forcé des billets de la caisse d'escompte; combat les plans de finances du comité et de Laborde, 120. — AN 1790. Son rapport sur la dette publique, 185. — Il propose de ne reconnaître comme dettes de l'état, que celles admises par l'assemblée, 199. — Vote contre l'émission des assignats, qu'il met en parallèle avec les billets de Law, 271. — Rend compte des abus qui ont amené le délabrement des finances, et dénonce Perrier, administrateur des eaux de Paris, comme débiteur de 20 millions envers l'état, 327. — AN 1791. Fait décréter le payement de diverses liquidations, et présente le tableau de recensement de diverses créances sur le trésor public, 75. — Persiste dans sa dénonciation précédente contre Perrier, 274. — Réclame contre les inculpations faites au travail du comité, sur la liquidation, 318. — AN II. 1794. Est désigné par Élie Lacoste, comme le premier moteur de la conspiration de l'étranger, soudoyée par Pitt, pour opérer l'enlèvement de la veuve Capet, la dissolution de la convention, et la contre-révolution; décret qui envoye au tribunal révolutionnaire trente-neuf de ses complices, et ordonne de rechercher les autres parmi les détenus de toutes les maisons d'arrêt de la république, 267. — AN IV. Est accusé d'être un des plus vils suppôts de la royauté, par Tallien, qui le désigne comme étant à la tête de la police, 267. — Démenti de ce fait par le ministre Cochon, qui déclare ne l'avoir jamais employé, et avoir même donné des ordres pour l'arrêter, 268.

BAUDE, co-accusé de Babeuf. AN V. Est traduit à la haute-cour de justice; débats à son sujet, 213. — Déclaration de l'accusateur national en sa faveur, 226. — Est acquitté, 232.

BAUDET, député du Puy-de-Dome, au conseil des cinq cents. AN VII. Appuie le projet relatif à la circonscription des cantons, 71. — Réclame contre la résolution sur les émigrés naufragés à Calais, et opine pour leur déportation, 114. — Discute le projet sur Marquézy; s'élève contre la faculté d'inscrire, dans tous les temps, un représentant du peuple sur les listes d'émigrés, et propose de remédier à cet inconvénient par une loi spéciale,

212. — Est élu secrétaire, 216. — Invoque l'ajournement de la discussion sur les doubles élections de l'Escaut, 237. — Appuie la validité de la nomination du citoyen Thirion de la Moselle, 241. — Se plaint de la tiédeur de l'esprit public; l'attribue à l'enchaînement de la presse, et à la faculté donnée au directoire de placer des représentans à son choix, et demande qu'aucun d'eux ne puisse accepter ses places, qu'après plus d'un an de la cessation de ses fonctions législatives, 261. — Combat le projet de Jourdan, tendant à punir de mort la désertion à l'intérieur, 285. — Parle dans la discussion sur les ôtages, 295. — Présente des observations sur l'emprunt de cent millions, 303. — Propose de supprimer du serment des officiers de la garde nationale, le mot *anarchie*, qu'il dit avoir été mis en usage par les ennemis de la révolution, 307.

BAULIN de Lyon. AN I.er 1793. Est accusé par Voulland d'avoir été membre du comité contre-révolutionnaire de cette ville; Jullien de la Drôme atteste l'avoir connu pour un bon patriote; Gaston le fait renvoyer par devant le comité de sureté-générale, 246.

BAUDIN des Ardennes, député à la convention nationale. AN 1792. Est nommé commissaire à l'armée du Nord, 232. — AN III. Et membre de la commission des onze, 231. — Son opinion sur les élections, 302. — Accuse Massieu d'avoir contribué au meurtre de la municipalité de Sédan, 327. — Texte de son rapport sur les moyens de terminer la révolution, 336. — Discussion et adoption du projet qu'il présente à cet égard, 337. — Il propose, au nom de la commission des onze, de charger la convention de la réélection de cinq cents de ses membres pour le corps législatif, 338. — Rappelle l'état et l'objet de la question dans la discussion sur les moyens de terminer la révolution, 339. — Présente la rédaction du décret sur la réélection des deux tiers des membres de la convention, 340. — Son rapport sur l'organisation des assemblées électorales, et projet sur le même objet, 346 et 347. — AN IV. Il fait rendre un décret pour la convocation des assemblées électorales; son rapport à ce sujet, 5. — Est élu président, *ibid.* — Refuse, en cette qualité, d'admettre une députation des assemblées primaires de Paris, 10. — Fait fixer l'époque de l'ouverture des séances du corps législatif; honore la mémoire des représentans victimes du régime décemviral; son discours aux patriotes de 89, qui viennent défendre la représentation nationale au 12 vendémiaire, 15. — Vote la réunion de la principauté de Bouillon à la France, 16. — Son rapport relatif à l'ouverture du corps législatif, 17. — Fait donner des pistolets à trois commis du bureau de législation, 21. — Fait décréter une amnistie générale; rapport et discussion à ce sujet, 38, 39 et 44. — Est nommé secrétaire du conseil des anciens, *ibid.* — Commissaire aux archives, 45. — Est élu président; fait confirmer Camus dans sa place d'archiviste, 46. — Vote en faveur de la résolution relative aux questions proposées par la trésorerie, 67. — De celle sur le payement en nature d'une partie des contributions et fermages, 81. — Contre celle sur la nomination des juges de paix non-élus, 90. — Contre celle relative à l'exclusion de J. Aymé, 114. — Sur celle qui supprime l'agence des poids et mesures, 148. — Pour l'établissement d'une bibliothèque auprès du corps législatif, 169. — Fait approuver celle qui annulle les opérations de la minorité du département du Doubs, 183. — Rapport contre celle sur les livres élémentaires, 197. — Fait accorder des fonds au ministre des finances, 232. — Vote contre la résolution relative au complément du corps législatif, 261. — Fait rejeter celle qui transfère à Langres l'école centrale de la Haute-Marne, 265. — Auteur d'un mémoire sur l'*esprit de faction*, considéré par rapport à son influence sur les différens gouvernemens, 294. — Fait approuver la résolution qui fixe à Charleville l'école centrale des Ardennes, 297. — Offre, au nom de Poirée, une belle édition des ouvrages de J. J. Rousseau, 309. — Fait approuver la résolution d'organisation de la haute-cour nationale, 329. — Ses observations contre les formes révolutionnaires, dans les demandes d'appel nominal, 344. — AN V. Fait approuver la résolution sur la division du territoire du ci-devant duché de Bouillon, 7. — Auteur d'un écrit sur le maintien de la liberté des

opinions religieuses et des cultes, et le système de déportation générale, 26. — Propose le rejet de la résolution sur la loi du 3 brumaire, 65. — Son rapport sur cet objet, 67 *et suiv.* — Soutient la validité des élections de la Guyanne française, 85. — Rétracte son opinion de la veille, et vote l'annullation de ces élections, 86. — Vote en faveur de la résolution sur les enfans abandonnés, 89. — Fait rejeter celle qui établit un nouveau tarif pour le port des lettres et journaux, 96. — Vote contre celle qui exempte du droit de patentes les officiers de santé et les artistes, 106. — Fait approuver, après un rapport, celle relative au renouvellement du corps législatif, 112. — Combat celle qui établit la contrainte par corps, en matière civile, 178. — Fait un rapport en faveur de celle qui exige un serment des électeurs, 184. — Combat celle qui rétablit la loterie, 209. — Celle relative au tirage au sort, entre les membres du directoire, 240. — Fait rejeter celle qui met en régie intéressée les postes et messageries, 290 et 291. — Fait l'éloge du 14 juillet, 303. — Vote contre celle relative à la vente des biens nationaux, 316. — Contre celle sur l'organisation de la garde nationale, 330. — Contre celle relative aux émigrés du Haut et Bas-Rhin, 345. — Fait approuver celle sur l'entrée des troupes dans le rayon constitutionnel, 352. — An VI. Appuie la résolution relative au mariage des mineurs, 4. — Fait rejeter celle concernant l'inviolabilité du secret des lettres, 8. — Parle sur une autre relative aux finances, 14. — Propose le rejet de celle sur le remplacement des administrateurs de département, 17 et 18. — Fait approuver celle pour la division territoriale des Colonies-Occidentales, 37. — Appuie celle sur les patentes, 40. — Combat celle relative aux commissaires de la trésorerie nationale, 51. — Celle contre les ci-devant nobles, 75. — Et celle relative aux émigrés d'Avignon, et du ci-devant Comtat-Venaissin, 117 et 118. — Fait approuver celle qui raye Goupil-Préfeln de la liste des émigrés, 121. — Combat l'impression de l'opinion de Lacombe Saint-Michel, en faveur de la résolution qui accorde une indemnité aux acquittés de Vendôme, 122. — Fait rejeter celle sur le placement des tribunaux civil et de commerce de Seine-et-Oise, 141. — S'oppose à celle sur le placement des assemblées électorales, 142. — Propose le rejet de celle qui ouvre des registres d'inscription pour voter dans les assemblées primaires, 143. — Fait rejeter celle relative à la fixation du lieu des élections, 149. — Rend compte de la pétition de Biauzat, sur les inscriptions civiques, et demande le rejet de la résolution y relative, 152. — Fait un rapport sur les attributions de la commission des inspecteurs du conseil, 165 et 166. — Propose le rejet de la résolution sur la durée des fonctions des administrateurs, en remplacement de ceux destitués, 172. — Propose de supprimer la commission des inspecteurs, 181. — Appuie la proposition de prononcer d'abord, et de préférence, sur les procès-verbaux des assemblées électorales qui ont fait scission, et pourquoi, 221. — Est continué pour deux ans dans les fonctions de commissaire aux archives, 227. — Justifie la résolution relative aux élections, et demande qu'elle soit approuvée, 234. — Son opinion sur la surveillance des théâtres; il ne veut pas qu'elle soit donnée trop exclusivement au directoire, 240 et 260. — Il conteste au conseil des cinq-cents le droit de rectifier ses résolutions, et fait passer à l'ordre du jour sur cette question, 253. — An VII. Réclame le renvoi à une commission, de la résolution qui assimile aux émigrés les individus qui se sont soustraits à la déportation, 53. — S'oppose à l'adoption de la résolution sur l'impôt du sel, 151 et 156. — Fait rejeter l'urgence de la résolution contenant le code des droits politiques des citoyens dans les assemblées, 164. — Présente l'hommage d'un ouvrage posthume de Bailly, ex-maire de Paris, et jette quelques fleurs sur sa tombe, 213. — Est élu président, 275. — Sa réponse, en cette qualité, au rapport de l'Institut national, sur les travaux concernant le système metrique, 278. — Son discours à la fête du 14 juillet, dans lequel il repousse toute idée de changement dans la distribution et l'exercice des premiers pouvoirs, 302. — Il fait l'historique de la loi d'amnistie; réfute l'opinion de Lamarque à ce sujet; cite des faits contre

Barrère, et désire qu'il vive en paix ; mais oublié, 319. — Justifie la majorité de la convention d'avoir laissé commettre les crimes de 1793, et vote contre la résolution qui rapporte les exceptions à la loi d'amnistie, 320. — Réfute les partisans de la résolution qui retire au directoire la faculté de faire entrer des troupes dans le rayon constitutionnel, 364, 365 et 366.

BAUDIN, vicaire épiscopal de Paris. AN II. 1793. Accusé d'avoir enlevé la femme de Belgoder, 96. — AN VI. Commissaire du directoire près le bureau central, est destitué et remplacé par Picquenard, 195. — AN VII. Est installé membre de l'administration des hospices civils de la même ville, 330.

BAUDIN, capitaine. AN VI. Son retour sur la flutte *la Belle Angélique*, chargée d'une cargaison précieuse en objets d'histoire naturelle, 265.—Nouveaux détails sur son expédition botanique, 269-304.

BAUDOT, député de Saône-et-Loire à la convention nationale. AN 1792. Demande le décret d'accusation contre Dillon, à l'occasion de sa lettre au landgrave de Hesse-Cassel, 286. — Vote dans le même sens, contre Maury, Courvoisier et l'ambassadeur Choiseuil-Gouffier, 297.—AN I.er 1793. Annonce le triomphe de Lacuée à Toulon et propose d'en mander à la barre les autorités, 178.— Dénonce les manœuvres du département de la Haute-Garonne, en opposition au 31 mai, et demande le décret d'accusation contre Buffat, pour avoir écrit qu'il voulait se baigner dans le sang des Montagnards, 186 et 190. — Demande un tableau des fournisseurs et employés dans les charrois, 203. — Fait décréter l'inscription sur la liste des émigrés des commissaires dans les villes de Bordeaux, Caen, Lyon et Marseille, qui n'en sortiraient pas sous trois jours ; la suppression des cloches, moins une par paroisse, et leur conversion en canons, 205. — Est envoyé en mission à Montauban, et chargé d'y remplacer les membres de la commune et du district, 210 et 215. — Et ensuite dans le département des Pyrénées-Occidentales, 248. — AN II. 1793. Extension de ses pouvoirs au département de la Haute-Garonne, 265. — Ecrit que Bordeaux est rempli d'émigrés, de prêtres, et que les patriotes y sont chaque jour incarcérés, 269. — Il en renouvelle les autorités, 271. — Annonce ses opérations à Toulouse ; poursuit les brigands de l'Arriege, 25. — Transmet la nouvelle de la soumission de Bordeaux, des troubles de la Lozère et de l'Aveyron, 34. — Rend compte des mesures qu'il a prises contre les fédéralistes ; propose d'envoyer les prévenus de rebellion en prison à Paris, et de changer le nom du département de la Gironde, 37 et 43. — Annonce que les châteaux du Bec d'Ambès ont été rasés, 44. — Est envoyé à l'armée de Rhin et Moselle, 45. — Rend compte aux Jacobins de sa mission à Bordeaux, 46. —Sa lettre sur les opérations de l'armée et sur l'esprit qui règne à Strasbourg, 68. — Annonce une victoire sur les Autrichiens, 96. — AN II. 1794. Annonce la reprise des lignes de Weissembourg, la prise de Lauterbourg et de Hagenback, 102. — De nouveaux succès des armées de la Moselle et du Rhin, 104. — La prise de Spire et de Kaiserlautern, 110. — Les opérations de l'armée de la Moselle et du Rhin, 116. — La prise d'Oggersheim, et se plaint d'un libelle de Faure à l'occasion de l'arrestation de 30 individus, 158. — Demande à rentrer au sein de la convention, 168. — Y présente la situation des deux armées, 177. — Est nommé secrétaire, 183. — Et commissaire pour la levée des scellés mis sur les papiers des députés arrêtés ou hors la loi, 233. — Parle sur les dénonciations contre les comités révolutionnaires, 328. — Est envoyé commissaire à l'armée des Pyrénées-Occidentales, 331. — AN III. Annonce une victoire sur les Espagnols, et détails à ce sujet, 41. — Lettre sur sa mission, 45. — Il annonce de nouvelles victoires, 78, 82 et 97. — Donne des détails sur sa mission, 141. — Est accusé de divers griefs ; citation par Dentzel d'une lettre de lui, remplie de menaces contre les aristocrates et les Alsaciens ; est décrété d'arrestation, 258. — AN IV. Est compris dans l'amnistie du 4 brumaire, 44 — AN V. Est accusé par Harmand de la Meuse d'avoir provoqué la mort en masse des détenus et suspects, à Strasbourg, 342.

BAUDOUIN, député suppléant de Paris. AN 1789. Est nommé imprimeur de l'assemblée nationale, 10. — Offre d'imprimer *gratis* la liste des pensions, accepté, 64. — AN 1791. Dénonce un prétendu interrogatoire de Louis XVI, 181. — Reçoit

çoit une somme de 247 mille livres, 275. — Poursuites contre les auteurs d'une insurrection dans ses ateliers, 330. — An 1792. Nie avoir jamais rien reçu des scélérats qui tenaient la liste civile, 277. — An I.er 1793. Tallien fait décréter l'examen de sa conduite, au sujet d'altérations dénoncées dans la rédaction des procès-verbaux du 31 mai, et dans le rapport de Gossuin sur l'acceptation de la constitution, 226. — Est justifié de ces imputations par le comité des inspecteurs ; Thuriot l'accuse d'être intérieurement partisan de Roland et du feuillantisme, et fait passer à l'ordre du jour sur la proposition de déclarer qu'il n'avait pas cessé de mériter la confiance de la convention, 237. — An II. 1793. Il envoie pour la monnoie, sa médaille d'électeur de 1791, comme portant l'effigie d'un tyran, 24. — An III. Membre des Jacobins, est arrêté, 26.

Baudouin (Guillaume-Augustin). An 1792. Décret à l'occasion de son marché illicite, 75.

Baudran, Député de l'Isère à la convention. An III. En mission à Laval, annonce par une lettre, la défaite de 15 cents chouans, 210.

Baudry de la Richardière (Henry-Aimé). An 1789. Arrêté aux Sables-d'Olonne, pour propos incivi[illegible]ques ; décret pour sa mise en liberté, 111.

Baudry (Esprit), officier. An Ier. 1793. Se distingue contre les rebelles de la Vendée, 84.

Baudry, secrétaire de l'ex-ministre Lebrun. An I.er 1793. Est décrété d'accusation, 251.

Baudry, vendéen. An III. Signe l'acte de pacification de la Vendée, 176.

Baudy, de Genève. An VI. Son crâne, trouvé dans le local du cercle de la grille, où il servait de tasse, d'après le rapport de Desportes, 265.

Baulard, chef de brigade. — An VII. Se distingue en Helvétie, 260.

Baumai, capitaine d'artillerie. An 1792. Destitué arbitrairement par l'ex-ministre Ségur, est réintégré, 165.

Bauvinay, secrétaire-général du ministre de la guerre. An VI. Fait l'éloge de son prédécesseur Schérer, parent du ministre, destitué par le directoire, 336.

Baux, négociant à Marseille. An 1791. Déclare que l'adresse des députés du commerce sur les Colonies, n'est que le vœu de la minorité, 133. — Nouvelle lettre sur l'opinion de Bordeaux dans cette même affaire, 143. — An 1792. Découverte de plusieurs îles, par un vaisseau marchand que cette maison de commerce avait expédié dans la mer du Sud ; et discussion, à ce sujet, à l'assemblée législative, 112.

Bauze, clerc de notaire à Paris. An V. Montre beaucoup d'activité et de bravoure dans un incendie, 153.

Bay, de Berne. An VI. Élu membre du directoire helvétique, 217. — Violemment dénoncé par Ochs, 253. — Donne sa démission, sur la demande formelle de Rapinat, 282. — Texte de la lettre de ce commissaire, à cette occasion ; réponse du président, honorable pour le citoyen Bay, 285. — Est réintégré ; donne de nouveau sa démission ; et est remplacé par le colonel Laharpe, 290. — An VII. Son discours au sénat sur la révision de la constitution helvétique, 324.

Bayard. An 1791. Auteur d'un *Mémoire sur la Dette exigible et les Finances*, 341.

Bayard. An I.er 1793. Auteur de *Réflexions sur l'ouverture de l'Escaut*, 50.

Bayard (Antoine). An I.er 1793. Se disant Victor Broglie, est condamné à la déportation, pour écrits révolutionnaires, 220.

Bayard (Ferdinand). An IV. Sa lettre sur le traité de paix des États-Unis avec l'Angleterre, 166.

Bayard, membre du conseil des cinq-cents. An V. Est déporté au 18 fructidor, 350.

Bayeux. An 1792. Convaincu de correspondance suspecte avec Montmorin et Delessart, est massacré à Caen, 258.

Bayle (Moyse), député des Bouches du-Rhône à la convention nationale. An I.er 1793. En mission dans ce département et la Drôme ; arrêté des sections de Marseille, qui lui enjoint de partir, sous 24 heures, avec son collègue Boisset, 134. — Compte de sa mission ; il accuse le tribunal populaire de Marseille de continuer ses fonctions, malgré le décret qui le casse, 156. — Annonce le supplice du capitaine Bastero, 161. — Convertit en motion la pétition des sections de Paris pour la formation d'une armée révolutionnaire, 250. — Est nommé membre du comité

de sureté générale, 259.—An II. 1793. Sa réponse, comme président, à l'armée révolutionnaire, 31. — Il reçoit les deux députés de Montbelliard, réuni à la France, 33. — Fait approuver un arrêté des représentans dans les Bouches-du-Rhône, en faveur des pauvres, 52. — Prononcer un sursis au jugement de Dupont, administrateur de ce même département, 53. — Mentionner honorablement la la proposition de la société des Jacobins, tendante à maintenir les lois révolutionnaires, 55. — Et lever les scellés apposés chez le banquier Buzoni, 81. — S'étonne de ne pas voir le nom d'Hardouin, commandant le second bataillon de Marseille, dans la note de ceux qui se sont distingués au siége de Toulon, 98. — Veut qu'une section du comité de salut public examine les motifs des arrestations, *ibid.*—Fait représenter le décret dont la falsification est attribuée à Fabre-d'Églantine, 116. — Défend Héron, 181. — Sort du comité de sureté générale, 347. — An III. Appuie la question préalable sur la radiation de Levrault, de Strasbourg, 111. — Invoque l'ordre du jour sur la proposition de Durand-Maillanne, concernant les insultes faites à Bô, par des Marseillais, 136. — Déclare que, comme membre de l'ancien comité de sureté générale, il ne séparera pas sa cause de celle de ses collègues prévenus, 187. — Est décrété d'arrestation, 200. — Il lui est enjoint, par un décret, de se constituer prisonnier dans les 24 heures, sous peine d'encourir la déportation, par le seul fait de la désobéissance, 214. — An IV. Est compris dans l'amnistie du 4 Brumaire, 44.

Bayle (Pierre), administrateur des Bouches-du-Rhône. An 1792. Rend compte de sa conduite, 94. — Et renvoyé à ses fonctions, 208. — An I.er 1793 Membre de la convention nationale, est arrêté à Toulon; les détenus anglais répondent des traitemens qui lui seront faits, 253. — Est trouvé étranglé dans sa prison, 271. — An II. 1793. Pension accordée à sa veuve, 65. — Détails sur son suicide, 104. — Granet demande pour lui les honneurs du Panthéon, 199.

Bayle, ex-officier de gendarmerie. An IV. Décret qui le met à l'abri de toutes poursuites, comme dénonciateur de la conspiration de Lemaitre, 43.

Bays, lieutenant hollandais. An VI. Est destitué, 155.

Bazas (l'évêque de). (*Voy.* Saint-Sauvieu).

Bazile. An 1791. Vieillard ayant long temps vécu avec J. J. Rousseau, est présenté à l'assemblée par la ville et le canton de Montmorency, 242.

Bazin, avocat, député de Gien aux États-généraux. An 1791. Réclame contre l'insertion de son nom dans la liste du Club monarchique, 38.

Bazin. An VII. Signataire d'une pétition contre la nomination de Sieyes au directoire exécutif, 236.

Bazire, jeune, membre du directoire du district de Dijon, député à l'assemblée législative. An 1791. Parle sur la prestation individuelle du serment constitutionnel, 276. — S'oppose à ce que l'on revienne sur le décret qui bannit les mots *sire* et *majesté* du cérémonial à observer lorsque le roi paraîtra à l'assemblée, 285. — Déclare que plusieurs députés ont été méconnus par des hommes armés qui les ont menacés de leurs bayonnettes, et propose d'interdire l'entrée de la salle à tous les étrangers, 281. — Dénonce à ce sujet d'Ermigny, aide-major général de la garde nationale, et le fait mander à la barre, 282. — Demande la suppression des tribunes particulières, 285. — Pense que la motion de Vaublanc, tendante à faire examiner avec sévérité les comptes des ministres, a le même objet que celle de l'abbé Maury, rejetée par l'assemblée constituante, et que toutes les pétitions placardées pour égarer le peuple, 288. — Parle contre le renvoi au pouvoir exécutif de la dénonciation faite par la municipalité de Sierck, sur le mauvais état des frontières et la désertion des officiers, 290. — Dénonce Varnier, receveur général des finances, comme favorisant l'émigration des employés, 317. — Demande la parole contre le président à l'occasion de l'article qui prive de leurs pensions les ecclésiastiques qui ne prêteront pas leur serment civique, 322. — Vote pour la levée du secret où est mis Varnier, 324. — Demande la suppression des costumes des cultes, 328. — Donne des explications au sujet de la lettre par laquelle Poupart de Beaubourg se déclare seul coupable dans l'affaire de Varnier, *ibid.* — Fait créer un comité de surveillance et décréter la poursuite des auteurs d'une

insurrection qui a eu lieu dans les ateliers de l'imprimeur Baudouin, 330. — Vote pour que l'on facilite l'exercice de tous les cultes, 331. — Réclame, au nom de salut public, le renvoi au comité de surveillance d'une lettre décachetée par un mouvement de patriotisme, 346. — Défend le droit de pétition, 349. — Veut qu'on fasse comparaître divers individus soupçonnés de favoriser des enrôlemens pour les émigrés, *ibid.* — Propose d'assimiler les fils de famille à tous les autres citoyens de l'empire, appelés à l'exercice de tous leurs droits civils et politiques, 350. — Demande l'improbation d'une pétition dans laquelle Dubut-Longchamp impute aux amis des noirs tous les désastres des Colonies, 353. — Fait arrêter qu'il sera présenté un projet de loi, afin de savoir si tous les représentans sont rendus à leur poste, 357. — Fait des observations pour l'ajournement de l'envoi aux puissances étrangères d'une déclaration solennelle sur les principes et la politique de la France régénérée, 365. — Propose de déclarer coupable de lèse nation le procureur-syndic de la commune, les notables et Robé-Lagrange, commandant de la garde nationale de Choux, *ibid.* — An 1792. Dit que des mesures sont prises relativement aux désordres arrivés à Paris, 26. — Ses observations sur une dénonciation concernant une pièce intitulée : *Paye d'honneur du colonel général des Suisses et Grisons*, 28. — Combat le projet d'augmentation de six adjudans-généraux, 36. — Son discours sur la question de savoir si la guerre sera offensive ou défensive, 41. — Vote pour le séquestre des biens des Français absens sans cause légitime, *ibid.* — Fait décréter qu'il n'y a pas lieu à accusation contre quatre personnes détenues à Château-Gonthier, 46. — Improuve les mesures prises pour appaiser les troubles de Noyon, et demande le rappel de Gouy-d'Arcy, 47. — Interpelle le ministre Narbonne sur les motifs du retard apporté à la sanction du décret concernant le recrutement de l'armée, 48. — S'oppose à la mise en liberté de deux courriers envoyés par Delessart, et détenus à Stenay, 49. — S'oppose à la suppression des séances du soir, 55. — Combat le projet sur la formation des légions, 57. Parle en faveur des fils de famille, 63. — Fait rejeter la réclamation d'un canadien, 65. — S'oppose à ce que le pouvoir exécutif envoie des forces à Versailles et à Rambouillet, pour y rétablir l'ordre, 67. — Parle contre un projet d'adresse au roi, 75. — Appuie la proposition d'une amnistie pour les délits commis à Avignon, lors de la réunion, 77. — Parle contre l'établissement de la caisse de Potin-Vauvineux, 86. — Vote une avance de fonds aux maisons de secours à Paris, 92. — A l'occasion des débats relatifs à l'ex-ministre Narbonne, s'élève contre le *veto* qu'on veut mettre sur l'opinion publique, 94. — Fait ajourner les remplacemens d'officiers généraux, 110. — S'oppose à l'exportation des matières premières, comme paralysant les manufactures, *ibid.* — Demande que la proposition de déclarer la guerre au roi de Bohême et de Hongrie, soit discutée solennellement, 113. — S'oppose à ce que le tiers de l'indemnité de chacun des membres du corps législatif soit consacré à la patrie pendant trois mois, 114. — Propose d'y substituer une contribution volontaire, 115. — Fait décréter qu'il n'y a pas lieu à accusation contre Coincy, commandant la sixième division, 119. — Demande l'ordre du jour sur une proposition de Beugnot, relative aux écrits de Marat et de Carra, 126. — Défend Merlin, à l'occasion de son opinion sur les tribunaux correctionnels militaires, 131. — S'oppose à ce que l'on remette au juge-de-paix Larivière des pièces pour l'instruction sur la plainte en diffamation contre Carra, 140. — Mandat d'amener lancé contre lui par ce juge-de-paix, 142. — Il proteste qu'il prouvera la nécessité de dissoudre la garde du roi, 150. — Fait décréter que la garde de Paris sera doublée, et que le maire rendra compte chaque jour de la situation de cette ville, *ibid.* — Dénonce les principes et la conduite de la garde du roi, 151. — Fait décréter d'accusation Alexandre Vigier, ancien garde du corps, 160. — Ses observations sur le rapport du ministre de la justice, concernant les écrits incendiaires, 166. — Son témoignage dans l'affaire de Grangeneuve et Jouneau, 169. — Fait décréter que la séance du 20 juin ne sera levée que lorsque la tranquillité sera rétablie, 174. — Improuve la proclamation du roi sur cet événement, 176. — Dénonce l'arrestation d'un citoyen qui criait : *Vive la nation!* 179. — Parle contre un

arrêté du département de la Somme, sur les dangers de la patrie, 180. — Dénonce un nouveau tribunal établi aux Tuileries, *ibid.* — Accuse le président Français de Nantes, au sujet d'une décision relative à la pétition de Lafayette, 181. — Invoque la question préalable sur toute espèce de fixation d'âge pour le mariage, 182. — Reproche au président d'avoir *escamoté* le décret relatif à un arrêté inconstitutionnel du département de la Somme, 183. — Demande l'impression du discours de Torné, sur les moyens de pourvoir à la sureté de l'Etat, 188. — Parle contre la république et les deux chambres, 190. — Accuse des juges-de-paix qui ont poursuivi deux citoyens, pour leurs opinions dans une assemblée primaire, 196. — Demande le décret d'accusation contre Lafayette, 199. — Dit qu'on sonne le tocsin à St.-Roch, et demande que la séance soit déclarée permanente, 205. — Parle contre les auteurs de la détention arbitraire de Pâris et Bouland, 210. — Déclare que vingt adresses de son département demandent la déchéance du roi, 223. — Fait décréter que les Suisses sont sous la sauve-garde de la loi, 225. — Ses observations sur la trahison du roi, prouvée par les pièces saisies au château, 230. — Lit une lettre de Noailles à de Poix, qui prouve les dépenses du roi pour sa maison à Coblentz, 230. — Accuse Lafayette au sujet de son ordre à l'armée contre le 10 août, 233. — Fait décréter que Montmorin, gouverneur de Fontainebleau, sera envoyé à l'Abbaye, 238. — S'oppose à ce que les prisonniers d'Orléans soient transférés à Paris, *ibid.* — Vote le rappel de tous les commissaires en mission, 244. — Est envoyé comme commissaire, à l'occasion des massacres de septembre, 249. — Fait passer à l'ordre du jour sur une lettre de Ternaux et Gossin, administrateurs de la Meuse, mis en accusation, 252. — Fait défendre les inhumations dans les églises, 253. — Membre de la convention nationale, demande la peine de mort contre quiconque provoquera la création d'une puissance individuelle et héréditaire, 266. — Vote pour que la proposition d'abolir la royauté soit discutée, *ibid.* — Parle sur les comptes de la commune de Paris, 276. — Est accusé par Narbonne d'avoir pris part à des distributions d'argent faites par cet ex-ministre, *ib.* — Vote l'impression du discours prononcé par Gonchon, au nom des hommes du 14 juillet, 299. — Invoque l'ordre du jour sur les dénonciations faites contre Marat, 300. — Son rapport sur la situation de Paris, 312 et 313. — Propose de suspendre l'effet des passe ports et certificats de résidence, délivrés par la commune de Paris, 331. — Demande l'ajournement de la lettre de félicitation à Dumourier, 337. — Vote pour que le roi soit jugé sans désemparer, 341. — Ses observations sur les crimes imputés à Louis XVI, 348. — Dénonce Brissot et J. B. Louvet, et parle en faveur des électeurs de Paris, 350. — Improuve l'arrêté, portant que le conseil de Capet sera fouillé jusqu'aux endroits les plus secrets, 351. — Dénonce le maire de Paris, Chambon, 355. — S'oppose à l'ajournement de la discussion sur Louis XVI, 363. — AN I.er 1793. Pétition du département du Finistère, pour son expulsion de la convention, 8. — Est nommé membre du comité de sureté générale; propose la peine de mort contre quiconque recélerait l'assassin de Lepelletier, 25. — Fait décréter que des commissaires se rendront à Forges-les-Eaux, pour vérifier l'identité de l'individu qui s'y est suicidé, avec l'assassin de Lepelletier, Pâris, 31. — Soutient que la lettre signée Brissot de Warville, et désavouée par Brissot, est de sa main, ainsi que la signature, 48. — Sa lettre sur la situation de Lyon, 81. — Il accuse les deux Mainvielle et Escoffier de projets d'assassinat, nommément contre Duprat aîné, 121. — Soutient la municipalité de Paris, attaquée pour l'arrestation de pétitionnaires des Lombards et de Bon-Conseil, 128. — Réclame l'appel nominal pour faire cesser la présidence d'Isnard, 149. — Fait décréter l'insertion au procès-verbal du serment prêté, qu'aucun membre n'a provoqué auprès de ses commettans la convocation des assemblées primaires, 151. — Soutient que la commission des 12 a organisé la guerre civile dans Paris, 153. — Au 31 mai, dément plusieurs faits imputés au représentant Gardien, et demande que la convention aille fraterniser avec 40.000 hommes qui l'environnent, 154. — S'oppose à la demande de la démission des députés suspendus, 156. — Fait maintenir les comités de salut public dans les départemens, 158. — Veut que les opinions anticiviques des députés soient dénoncées au jury na-

tional, 168. — Vote la mise hors la loi du tribunal populaire de Marseille ; propose d'accorder un sursis à deux condamnés dans l'affaire de Bretagne ; soutient le décret qui défend de faire la paix avec l'ennemi, tant qu'il occupe le territoire français, 172. — Personnalités contre Fonfrède et le côté droit : il est envoyé dans le département des Bouches-du-Rhône, 178. — Annonce qu'on a crié : *Vive Custine !* dans le palais royal ; accuse ce général d'avoir cherché à soutenir les girondins, et provoque son arrestation, 204. — Le fait traduire au Luxembourg, 205. — S'oppose à la démonétisation des assignats à face, 213. — Appuie le décret d'accusation de Rouyer et Brunel, 217. — Obtient la permission d'arrêter les commissaires suspects des assemblées primaires, 220. — Fait décréter que la France est en révolution jusqu'à ce que son indépendance soit reconnue, 242. — Appuie la proposition de renvoyer le général Ferrand à son domicile, sous la garde de deux gendarmes, 244. — Fait mettre en requisition tous ouvriers imprimeurs, pour être employés à l'imprimerie nationale, 246. — Ordonner l'épurement et la réorganisation des comités révolutionnaires de Paris, et l'arrestation par eux des suspects, 250. — Dénonce l'orateur de la députation des sections de Paris, Varlet, et Jacques Roux, 262. — Parle aux Jacobins contre la citoyenne Lacombe, présidente de la société des femmes révolutionnaires, 264. — An II. 1793. S'oppose à l'ordre du jour sur la discussion relative aux opérations du comité de salut public, 270. — Son rapport sur la conspiration de la ci-devant Bretagne ; il fait passer à l'ordre du jour sur la proposition de transférer les cendres de Fénélon au Panthéon, 279. — S'oppose à ce que Laplaigne soit mis hors la loi, 18. — Fait déclarer inadmissibles les suppléans qui ont signé des protestations, 25. — Est élu secrétaire, 33. — Fait décréter que les épouses des citoyens des États Unis sont exceptées de la loi sur les étrangers, 37. — Appuie le décret qui prohibe les sociétés populaires de femmes, 40. — Insiste pour qu'il soit ordonné aux républicains de se tutoyer, 42. — Fait passer à l'ordre du jour sur la proposition d'arrêter Lecointe Puyraveau, 49. — S'élève contre la proposition d'obliger tous les députés de rendre compte de leur fortune ; dénonce, au péril de sa tête, la naissance d'un système de terreur et d'oppression, 52. — Parle de nouveau sur le système de calomnie contre les patriotes, 53. — Combat la proposition de mettre hors la loi tout prévenu qui se soustrait au décret d'arrestation ; renouvelle la motion du tutoyement, 53. — Débats aux Jacobins sur ses opinions précédentes, et arrêté pour l'examen de sa conduite, 54. — Il se reproche sa motion contre la terreur, et demande qu'il soit déclaré que la société des Jacobins ne cesse de bien mériter de la patrie, 55. — Son arrestation, 60. — Merlin de Thionville demande qu'il soit permis aux députés de le voir au Luxembourg ; ordre du jour sur cette proposition, 77. — Nouvelle réclamation du même en sa faveur, 99. — Legendre le loue aux Jacobins, 129. — Les cordeliers le dénoncent comme modéré, 167. — Prévenu de complicité dans la conspiration de Fabre d'Eglantine et Chabot, il est décrété d'accusation, 178. — Son jugement au tribunal révolutionnaire, et sa condamnation à mort, 195 et 197. — An V. Pension accordée à sa veuve, 231.

Bazoche, membre du conseil des anciens. An V. Fait rejeter l'acte d'urgence de la résolution qui transfère le chef lieu du canton de Boisseaux, département du Loiret, dans la commune d'Arceville, 171. — An VI. Est élu secrétaire, 155. — An VII. Son rapport sur la résolution relative aux certificats de non-appel et de non-opposition, 183.

Beattie (James). An VI. Auteur de l'*Essai sur la poésie et la musique, considérées dans les affections de l'ame ;* notice sur cet ouvrage, 243.

Beau, officier français. An IV. Se distingue dans une action, à l'armée de Rhin-et-Moselle, 358.

Beauchamp. An I.er 1793. Commande les vendéens, 141. — An II. 1793. Est blessé à mort, 33.

Beauchamp (la veuve). An III. Décret de sursis à l'exécution du jugement de la commission militaire du Mans, contre elle, qui a sauvé plus de six mille patriotes dans la Vendée, 25. — Autre qui annulle ce jugement, 122.

Beauchamp, député à la convention nationale. An III. Fait décréter la levée du séquestre

sur les biens de Puisnège, prêtre déporté, 60. — Et rendre un décret sur l'état civil, 118. — An IV. Lettre concernant sa démission, renvoyée à la commission de vérification des pouvoirs, 176.

Beaudrais. An I.er 1793. Est élu administrateur du département de police, municipalité de Paris, 234. — Est dénommé au procès-verbal du conseil-général, comme trop facile pour les jolies solliciteuses, 262. — An II. 1793. Est conservé à l'administration, 27. — Sa destitution, 195.

Beaufils. An 1789. Est élu administrateur des établissemens publics dans la municipalité de Paris, 102.

Beaufils de Nonancourt. An VI. Ordre du jour sur sa réclamation contre l'acte de ses parens qui l'ont déshérité, 364.

Beaufort, général de division. An II. 1794. Envoie des détails sur l'arrestation de plusieurs chefs de chouans, 117. — Annonce des succès contre les rebelles, 131. — Et l'arrestation de trente-deux d'entre eux, avec leur chef, nommé François Chouan, de qui ils ont pris leur nom, 140.

Beaufort, colon de Saint-Domingue. An V. Mis en jugement, comme prévenu d'émigration à l'Amérique du Nord, 226.

Beaufort. (ci-devant duc de) An VII. Reçoit ordre de sortir du territoire de la république, 362.

Beaufranchet, général. An I.er 1793. Son courage dans l'affaire de Fontenay, 151.

Beaufranchet, président de l'administration municipale de Nantes. An V. Envoye au ministre de la police la proclamation du comte de Puisaye, général en chef de l'armée royale, 155.

Beaugeard, membre du conseil des cinq cents. An VII. Fait valider les élections de l'assemblée-mère de la Haute-Garonne, 235.

Beaugeard (Ferréol), journaliste à Marseille. An VI. Est arrêté à Bordeaux, 263.

Beaugrand, adjudant de la place de Gravelines. An VI. Se distingue par un trait de bravoure, 345.

Beauharnais (Alexandre, vicomte de), major en second d'infanterie, député aux États-généraux. An 1789. Vote l'égalité des peines, l'admissibilité à tous les emplois, 34. — Propose sa rédaction de l'article relatif aux droits des citoyens, 44. — Est nommé secrétaire, 94. — Demande un ordre de travail sur les différentes parties de la force militaire, 116. — An 1790. Vote pour que les Juifs de Bordeaux continuent à jouir des droits dont ils sont en possession, sans rien préjuger sur ceux d'Alsace, 30. — Propose d'accorder aux religieux restant dans le cloître, les vergers qui n'excéderont pas six arpens, 79. — Pense que le droit de paix et de guerre ne peut appartenir au roi, 138. — Sa lettre contre un ouvrage intitulé : *Appel à l'assemblée nationale*, 155. — Il propose des moyens pour prévenir l'usurpation militaire, et demande que l'organisation des troupes de ligne soit combinée avec les gardes nationales, 213. — Fait l'éloge de Bouillé, à l'occasion de l'affaire de Nancy, et demande que sa conduite soit approuvée, 248. — Ne veut pas que les officiers de toute arme soient admis au concours dans les états-majors, 279. — Vote pour le renvoi des ministres, à l'occasion de l'insubordination de l'escadre de Brest, 294. — Pour l'examen d'un projet d'une nouvelle garde du roi, et pour que le roi ne puisse jamais commander les armées en personne, 316. — Fait le récit de désordres occasionnés par le débordement de la Loire, 328. — Son rapport sur le mode d'avancement dans le corps du génie, 342. — Il s'oppose à la suppression de l'inspecteur-général des ponts-et-chaussées, 350. — Présente un plan de création de deux nouveaux régimens, et propose d'y placer les officiers des régimens du roi et mestre-de-camp licenciés, 362. — An 1791. Propose un projet pour le payement des officiers réformés, 14. — Fait un rapport sur la retraite des colonels, 48. — Vote une loi provisoire sur la résidence de la famille royale, 58. — Fait supprimer différentes places dans le ministère de la guerre, 81. — Défend le projet du comité, pour la suppression de l'administration des Invalides, 86. — Propose d'autoriser la présence des militaires aux clubs, hors le temps de service, 120. — Fait rendre un décret pour l'avancement des gardes nationales qui ont servi dans les troupes de ligne, 130. — Et un autre pour l'organisation du régiment de l'île

de Corse, en gendarmerie, 155. — Est élu président, 171. — Annonce la fuite du roi, et la découverte d'une lettre cachetée dans les appartemens de la reine; justifie l'apparition de Lafayette en uniforme, dans la salle de l'assemblée, 173. — Communique des lettres des municipalités de Varennes et de Sainte-Ménéhould, annonçant l'arrestation du roi, et la copie des ordres donnés par Bouillé pour protéger sa fuite; quitte le fauteuil pour aller à la procession de la Fête Dieu, 175. — Promet à Drouet et à Guillaume, au nom de l'assemblée, des récompenses pour la part qu'ils ont eue à l'arrestation du roi, 176. — Annonce que le peuple veut ouvrir ses voitures, à son retour de Varennes, 177. — Fait envoyer à leur destination des fusils arrêtés au Bourg-la-Reine, et adopter un projet sur les dépenses des employés du département de la guerre, 198. — Est réélu président, 213. — Fait porter de huit à douze mille hommes le nombre des gardes nationales destinées à couvrir la frontière de Bitche à Bedfort, 230. — Ecrit une lettre de félicitation à la garnison de Metz, 243. — Fait rendre un décret sur les engagemens et brevets militaires, 256. — Consacrer 100,000 francs au soutien des arts de peinture, sculpture et gravure, 263. — Et déterminer le serment à prêter par ceux qui obtiendront la nouvelle décoration militaire, 270. — An 1792. Sa lettre à l'assemblée législative, sur les hostilités et les dispositions faites par Louis Noailles, Tourville et d'Harville, 131. — Autre sur la blessure d'Achille Duchâtelet, devant Courtray, 181. — Il commande au camp de Soissons, 216. — Lettre des commissaires à l'armée du Nord, annonçant qu'il est resté fidelle à la patrie, 244. — Il rend compte du bon traitement des prisonniers autrichiens et mayençais, 293. — Son adresse aux troupes de ligne de l'armée du Rhin, 299. — Son éloge par le ministre Pache, 346. — An I.er 1793. Eloge de sa conduite, par Custine, 5. — Il propose un prix sur les moyens de former promptement l'esprit public dans les départemens du Haut et Bas-Rhin, 15. — Décret confirmatif de sa nomination au commandement de l'armée du Rhin, 151. — Il est nommé ministre de la guerre, 167. — Attaqué à la commune de Paris, 168. — Refuse le ministere de la guerre, 173. — Est continué dans le commandement de l'armée du Rhin, 176. — Sa lettre sur la situation de Mayence, et le courage des soldats; sa proclamation à l'armée, contre les agitateurs, 193. — Ecrit à la commune de Paris, sur la proposition d'exputer les nobles des fonctions publiques, 195. — Annonce la belle défense de la garnison de Mayence, 198. — Le succès d'une attaque par les troupes de la république, aux environs de Landau, 205. — Et une victoire sur les Prussiens, 208. — Offre sa démission, sur ce qu'il est issu d'une caste proscrite, 226. — Sa proclamation à l'armée du Rhin, sur la perte de Mayence, *ibid.* — Il annonce des succès et l'approvisionnement de Landau; Persiste à donner sa démission, 230. — Adresse à ce sujet aux soldats de l'armée du Rhin, 234. — Sa démission est acceptée; il remet le commandement au général Landremont, 235. — An II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 318. — An VII. Brewbell rappelle que la calomnie l'a conduit à l'échafaud, 280.

Beauharnais (Marie-Françoise). An II. 1793. Son entrée dans les prisons de Paris, 44.

Beauharnais, aide-de-camp du général Bonaparte. An VI. Son arrivée aux Isles Ioniennes, 112.

Beaulieu, général autrichien. An 1792. Convention entre lui et Rochambeau, pour épargner le sang, 121. — Son rapport au baron de Bender sur les premieres hostilités, 129. — Il répond à la lettre par laquelle le maréchal de camp Jarri reproche aux généraux autrichiens la nécessité où il a été de brûler les faubourgs de Courtrai, 191. — An II. 1793. Ses conférences avec le stathouder, 38. — Il perd la bataille de Fleurus, 282. — An IV. Commande en chef l'armée d'Italie, 107. — Est défait par Bonaparte, dans la Lombardie, 215. — Ecrit à l'empereur, pour l'engager à faire la paix, à quelque prix que ce soit, 269. — An VI. Est inscrit sur la liste des émigrés de Bruxelles, 225.

Beaulieu, acteur des Variétés. An 1790. Cède sa place d'officier national au jeune Agasse, frère des condamnés, 27. — Reçoit un hommage public dans l'assemblée de la commune, pour sa

conduite envers cette famille, 35. — Offre le don civique de trois années d'une pension de 400 liv., 42. — An 1791. Notice qui le concerne, 55. — Il est persécuté par les émigrés, 165. — An IV. Notice sur ses traits d'humanité, 173.

Beaulieu, l'un des commissaires de la comptabilité. An 1792. Est nommé ministre des contributions, 172. — Rend compte des mesures prises et à prendre pour réprimer les troubles, et pour garantir Paris d'une invasion, 182.

Beaumarchais (Caron de). An 1789. Donne 12,000 francs aux habitans du faubourg Saint Antoine, 34. — An 1790. Sa lettre sur l'édition des œuvres de Voltaire, 193. — An 1791. Est dénoncé par la compagnie Perrier, 334. — Sa lettre annonçant qu'il n'a point de théâtre à lui, 343. — An 1792. Analyse de son drame intitulé : *la Mère coupable*, 181. — Sa mise en liberté, 245. — Il déclare n'avoir jamais été au club de la Sainte-Chapelle, 247. — Son séjour à Londres, 294. — Sa mise en accusation, au sujet d'un marché frauduleux de fusils, 334. — An I.er 1793. Suspension de ce décret, 43. — Son retour de Londres pour présenter sa justification, 61. — An VII. Sa mort, et article nécrologique qui le concerne, par L. Ph. Gudin, 242.

Beaumetz (Briois de), premier président au conseil d'Artois, député aux États-généraux. An 1789. Annonce que les poursuites contre M. de Memmey, comme assassin des citoyens de Vezoul, sont commencées, 24. — Opine en faveur du *veto* suspensif, et veut qu'en refusant sa sanction, le roi soit tenu d'en déclarer le motif, 50. — Présente les questions de la permanence du corps législatif; et s'oppose à la lecture du mémoire envoyé par le ministre, au nom du roi, 55. — Son rapport sur la réforme de la jurisprudence criminelle, la publicité des procédures, l'abolition de la torture, etc., 65 et 66. — Il vote pour le renouvellement annuel des impôts à chaque législature, comme seul moyen d'assurer la liberté, 68. — Conteste la propriété des biens du clergé à la nation, ainsi qu'à ce corps, et expose les inconvéniens de leur mise en vente, 81. — Demande la destitution des fonctionnaires d'Angoulême, arrestateurs des lettres à l'adresse du marquis de St. Simon, député, 103. — Son opinion contre l'éligibilité des juifs, combattue par Mirabeau et une adresse des juifs eux-mêmes, 124 et 125. — An 1790. Propose d'étendre la jouissance de l'état civil aux juifs de Bayonne, 30. — Parle contre l'article du projet de loi sur les troubles des provinces, qui suppose le cas où les officiers municipaux coopéreraient à l'insurrection, 53. — Vote pour que les provinces non-gabellées ne supportent pas le remplacement de la gabelle, 74. — Son rapport sur la réforme de la jurisprudence criminelle, 84. — Il se plaint de ce que les ordonnateurs des pensions paient les gens riches, au détriment de la veuve et de l'orphelin, 86. — Fait rendre un décret sur la procédure criminelle et l'appel des adjoints, 88 et 112. — Ses observations contre la ferme, au sujet de la demande d'un privilége exclusif pour la vente du tabac, 114. — Il propose la publicité des conseils de guerre et l'institution d'un conseil pour l'accusé, 119. — Pense que les tribunaux en dernière instance et de révision, doivent être ambulans, 122. — Fait fixer l'état de la question de l'institution des juges par le roi, 127. — Reproduit le plan de Barrère sur le tribunal de cassation, 147. — Est nommé président, 148. — Annonce le désir manifesté par le roi, de passer quelques jours à Saint-Cloud, 156. — Parle sur le traitement des évêques, 174. — Sur l'inviolabilité de l'assemblée nationale, 178. — Fait accorder à M. Necker un supplément de 45 à 50 millions; et renvoyer au comité des recherches l'affaire de Morisot, dépouillé de son état par le ministre des finances, 186. — Ses réflexions sur la situation des finances, 207. — Il pense que les fonctions du ministère public doivent être attribuées aux commissaires du roi, 222. — Conteste sa mission à une députation qui se présente au nom de la commune de Paris, pour réclamer contre les impôts, 224. — Demande l'ajournement de la question sur une nouvelle création d'assignats, 242. — Fait décréter la levée des gardes qui ont été donnés à la dame Persan, 254. — Demande l'impression d'un mémoire de Necker contre les assignats, et fait prolonger la discussion sur la liquidation de la dette publique, 262. — Demande une amélioration du sort des religieuses, 266. — Défend le système des

assignats ; demande qu'il en soit fabriqué 800 millions sans intérêt, et qu'il soit créé des quittances de finances, 269. — Vote la priorité pour le projet de Barnave, concernant la liquidation de la dette publique, 273. — Accuse les ministres, excepté Montmorin, en faveur duquel il réclame l'approbation de l'assemblée, 294. — Vote pour la concurrence des officiers de gendarmerie dans l'instruction criminelle, 305. — An 1791. Dans la discussion sur les jurés, vote pour le plan des comités, 6. — Fait assurer un traitement annuel de 6,000 liv. au géomètre Delagrange ; 15. — A l'occasion de l'arrestation de *Mesdames*, combat diverses propositions, tendantes à ce que le roi empêche sa famille de voyager, 56. — Insiste pour la lecture du projet annoncé par le comité, concernant les émigrations, 61. — Présente des vues sur la nomination d'administrateurs du trésor public, 65. — Demande la cessation des réparations commencées à Vincennes, 70. — Son rapport, et décret pour l'organisation de la trésorerie, 78. — Il y fait adopter un article additionnel, 88. — Annonce que Talleyrand est dépositaire du travail de Mirabeau sur les successions, et ne pense pas qu'on lui refuse d'exercer, dans l'assemblée, les fonctions d'exécuteur testamentaire de cet orateur, 93. — Veut que le corps législatif ait la faculté de demander le renvoi des ministres, et que tous les citoyens puissent intenter contre eux une action criminelle, lorsqu'ils ne seront plus en place, 98. — Parle contre le projet relatif aux dépenses du ministère, en l'absence du corps législatif, 99. — Vote pour que l'on accorde aux ministres le droit de mettre la gendarmerie en activité, 104. — Fait décréter que le discours prononcé par le roi, à l'occasion de son dessein de se rendre à Saint-Cloud, sera imprimé, avec la réponse du président, 110. — Propose de substituer aux petits assignats des billets de confiance, et vote pour que le métal des cloches soit vendu à l'enchère, 122. — Opine pour la division des assignats en petites fractions, 128. — Fait décréter que l'article proposé par Sieyes, pour la pleine liberté des cultes et pour l'approbation de l'arrêté du département de Paris, sur cet objet, sera mis en tête du projet et adopté avec lui, 130. — Parle sur la nature du droit de pétition, et propose de décréter qu'il est individuel et non collectif, 131. — Veut que le placard d'une société soit signé de tous ses membres, 132. — A l'occasion de la rééligibilité des députés actuels, invite l'assemblée à se mettre en garde contre la séduction même de la vertu, 138. — Présente un rapport sur la comptabilité, 146. — Appuie la sommation au prince de Condé de rentrer en France, 164. — S'oppose à la demande de Delessart, tendante à ce qu'il lui soit adjoint deux membres de l'assemblée, 173. — Demande l'ajournement d'un projet de loi contre les émigrés, 191. — Appuie la motion d'appeler périodiquement les ministres à la barre, 213. — Fait décréter que le tribunal du 6me. arrondissement de Paris connaîtra de tous les délits qui peuvent être considérés comme circonstances de ceux commis le 17 juillet, 221. — Soutient l'article constitutionnel d'une imposition de 40 journées de travail pour l'éligibilité et l'électorat, 225. — Ne croit pas que les membres de la dynastie puissent exercer sans danger les fonctions de citoyens, 227. — Demande, à l'occasion de la révision de la constitution, que les ministres aient le droit de présenter leurs observations au corps législatif, 228. — Vote pour l'admission des ministres au sein de l'assemblée, 229. — Veut qu'on leur donne l'initiative pour la proposition des contributions publiques, 240. — Présente des observations sur le projet de décerner les honneurs du Panthéon à J. J. Rousseau ; il pense qu'on ne peut priver Girardin des restes de son ami, 242. — Refuse au roi la faculté de faire ses observations sur les réformes de la constitution, votées par la première législature, 245. — Présente un rapport et un projet pour la présentation de l'acte constitutionnel à l'acceptation du roi, 246. — Demande l'ajournement à la première législature, du projet relatif à l'éducation publique et à la création d'un Institut national, 270. — Fait adopter une instruction sur la procédure par jurés, 274. — An 1792. Est accusé d'intelligences avec un parti d'émigrés en faveur de la royauté, 36.

Beaumont, frère de l'évêque de Vaison. An 1791. Ecrit à l'assemblée nationale, pour le justifier des inculpations qui lui ont été faites par Bouche, 113.

Beaumont. An I.er 1793. Est condamné à mort

en Hollande, pour fabrication de faux assignats, 141.

Beaupoil-Saint-Aulaire (évêque de Poitiers), député aux États-généraux. An 1789. Donne sa démission, pour cause de santé, 55. — An 1791. Refuse de prêter serment à la constitution civile du clergé, 6. — An 1792. Émigré à Londres, est accusé, par Achille Viard, d'intelligences avec des députés pour sauver le roi, 344.

Beaupuy, administrateur de la Dordogne, et député à l'assemblée législative. An 1792. Son projet sur la formation des légions, 57. — Il fait décréter la formation de compagnies de volontaires, chasseurs à cheval, 165. — Rendre un décret pour la levée de 42 nouveaux bataillons, 190. — Et adopter un réglement à ce sujet, 203. —Dépose sa croix de Saint-Louis, comme décoration du despotisme, 237; — An VII. Membre du conseil des anciens, fait approuver une résolution sur le personnel de la guerre, 356.

Beaupuy, général. An II. 1793. Sa lettre sur la déroute de l'armée catholique; son éloge, par Merlin de Thionville, et plaintes contre le ministre de la guerre, qui lui refuse le brevet de général de division, 99. — An III. Autre lettre, annonçant l'acceptation de la constitution par les troupes sous ses ordres, 357. — An IV. Il se distingue en diverses actions, à l'armée de Rhin-et-Moselle, 288 et 356.—Est blessé à l'affaire de Rastadt, 298.

Beauquesne. An III. Monnel le fait excepter du décret d'arrestation rendu le 9 thermidor contre les complices de Robespierre, 79.

Beauregard, général. An 1792. Remplace Dalbignac à Avignon, 23. — An I.er. 1793. Éloge de sa bonne conduite à Orval, armée des Ardennes, 154. — An III. Lettre, par laquelle il proteste du dévouement de sa brigade à la convention, 270.

Beauregard, commissaire du gouvernement. An IV. Annonce la soumission et le désarmement des chouans, 286.

Beauregard-Leutraud, perruquier, acquéreur de l'hôtel de Salm, à Paris. An VI. Est arrêté, 278.—Gardé dans son domicile, comme correspondant des ennemis de l'État, il s'évade, 301. — An VII. Est condamné à quatre ans de fers, 89.

Beaurepaire, commandant du premier bataillon de Maine-et-Loire. An 1792. Sa mort glorieuse à Verdun; décret qui lui décerne les honneurs du Panthéon, 258.

Beaurevoir, général. An VII. Est nommé inspecteur-général, par le directoire, 2.

Beaurieu, homme de lettres. An IV. Secours qui lui sont accordés par le comité d'instruction publique, 18.

Beauvais, député à l'assemblée législative. An 1792. Altercation entre lui et un gendarme, 195. — Il fait rendre un décret pour la police des tribunes, 221. — Membre de la convention nationale, fait accorder 1200 livres à la veuve du commandant de Charleville, tué dans une sédition, et mentionner honorablement la conduite de plusieurs citoyens, 294. — Son rapport sur les secours à accorder aux blessés dans la journée du 10 août, 362. — An I.er 1793. Fait rendre un décret sur l'organisation des secours publics, 80. — Annonce l'exécution du capitaine Bastero, 161. — Est arrêté à Toulon; les détenus anglais répondent des traitemens qu'il y recevra, 253. — An II. 1793. Annonce des dangers qu'il y court, 271. — Et de son assassinat, 20. — Secours à sa fille, 97. — An II. 1794. Ses remerciemens à la convention pour l'intérêt qu'elle a pris à sa maladie, et détails sur sa conversation avec les parlementaires ennemis, 107. — Autre lettre à la convention, 117. — Autre de Montpellier, annonçant sa mort, sa pompe funèbre et l'envoi de ses cendres à la convention, 198. — Elles y sont présentées par Michel et Franc, députés de la société populaire de Montpellier; insertion au bulletin du procès-verbal qui les accompagne, et dépôt de l'urne aux archives; ordre au comité d'instruction publique de faire un rapport pour la transporter au Panthéon; lettre du fils sur la mort de son père, 199. — Discours prononcé à ses funérailles, 202. — Décret portant que son buste en cire sera placé dans le sein de l'assemblée, 247.

Beauvais (la citoyenne). An I.er 1793. Mandat d'arrêt lancé contre elle par les comités de défense et de sureté générale, 95.

Beauvais, adjudant général. An II. 1794. Lettre qui accompagne les cendres de son père, présentées à la convention, 199. — An VII. Employé dans

son grade à l'armée d'Orient, donne sa démission, et détails à ce sujet, 94.

Beauvais, général français. An V. Eloge de sa conduite dans l'ouest de Saint-Domingue, 264. — An VI. Attaque les Anglais, 279.

Beauvais, de la Seine-Inférieure, membre du conseil des cinq-cents. An VII. Présente un nouveau projet, relatif aux exemptions de service, 31.

Beauvalet, sculpteur. — An I.er 1793. Fait hommage du buste de Marat à la convention, 208. — Est nommé administrateur des travaux publics, 235. — An II. 1793. Est chargé, par la commune, de faire le buste de Châlier, 61. — An II. 1794. Le présente à la convention, 107. — Offre aux Jacobins celui de Guillaume-Tell; est reçu membre de la société, 293.

Beauvarlet (madame). An 1789. Offre, au nom des femmes artistes, le premier don patriotique formé de leurs bijoux, 54.

Beauvarlet, lieutenant-colonel du deuxième bataillon du Pas-de-Calais. An Ier. 1793. Retiré après 40 ans de service, fait don d'une pension de 540 livres, 30.

Beauvau (maréchal de). An 1789. Nommé au conseil du roi, 33.

Beauveau, ex-religieuse. An 1792. Recommandée par la reine à sa sœur Christine, 230.

Beauxoncles (ex-marquis émigré). An VI. Jugement qui le condamne au bannissement, 377.

Becalossi. An V. Publie un écrit italien sur l'éducation démocratique, 206.

Beccaria (marquis de), littérateur italien. An III. Meurt à Milan, 98.

Beck, capitaine d'un corsaire français. An VII. Trait de bravoure de cet officier, 210.

Becker (Joseph), député de la Moselle à la convention. — An Ier. 1793. Est dénoncé aux Jacobins comme ayant sollicité auprès de Xavier-Audouin un régiment pour son fils, 257. — An II. 1794. Son opinion contre les adresses des sociétés populaires, 358. — Il réclame l'exécution de la loi du 17 septembre, contre Bidault fils et Lallemand, 363. — An III. Dit que la terreur de Lebas et Saint-Just a contraint à la fuite dix mille habitans du Haut et Bas-Rhin, 77. — Rappelle les dangers des commissions, à l'occasion de celle créée à Bordeaux, par Bordas, pour rechercher les dilapidateurs, 119. — Ecrit sur la situation de Landau, 149. — Fait un rapport sur les exactions et les rapines des membres, agens et sous-agens employés dans la commission de l'évacuation du Palatinat, 267. — Annonce que la plupart de ceux qui s'en sont rendus coupables, ont été arrêtés, 268. — Fait arrêter à l'armée du Rhin six particuliers qui contrariaient les approvisionnemens, et envoye au comité de sureté générale les pièces à leur charge, 274. — An V. Membre du conseil des anciens, vote en faveur de la résolution relative aux fugitifs du Haut et Bas-Rhin, 345.

Becherel, curé de Saint-Loup, député aux Etats-généraux. An 1791. Prête le serment civique et religieux, 1.

Béconnais (la citoyenne). An II. 1794. Est blessée en combattant les Vendéens; décret en sa faveur, 302.

Becquer (Williams), anglais. An 1792. Fait une offrande de 200 livres, 18.

Becquet, député à l'assemblée législative. An 1791. Demande un cérémonial pour les communications du roi avec l'assemblée, 279. — Propose de borner le compte à demander aux ministres à l'exécution des lois antérieures sur les prêtres, 297. — Son rapport, et décret sur la répartition des contributions de l'année, 310 et 320. — Il demande l'envoi d'un courrier à Caen, et communication des pièces sur les troubles élevés dans cette ville pour opinions religieuses, 317. — Dénonce ceux de la Haute-Marne, par suite d'obstacles à la circulation des grains, 319. — Demande pour Warnier et Delâtre la liberté de communiquer avec leurs familles, 332, 336. — Vote une émission d'assignats, pour suppléer à la rareté croissante de l'argent, 352. — Repousse une pétition de Dubut-de-Longchamp, accusant les amis des noirs des malheurs des Colonies, 353. — Fait renvoyer au pouvoir exécutif un projet d'accusation contre les autorités de la commune de Choux (Loir-et-Cher), 365. — An 1792. Vote pour que les décrets relatifs à l'organisation de la haute-cour ne soient point exceptés de la formalité de la sanction, 5. — S'oppose à ce que la discussion sur cet objet soit ajournée, 10. — Fait écarter, par

l'ordre du jour, un rapport de Grangeneuve, relatif aux enrôlemens faits par le capitaine Salvat, 12. — Sa lettre à Bazire, sur la dénonciation concernant Warnier, Noirot et Tardy, 13. — Ne veut pas qu'on annulle subitement le traité de 1756, 22. — Vote pour que la loi sur le séquestre des biens des émigrés soit soumise à la sanction, 70. — Propose de renvoyer au comité diplomatique la proposition du décret d'accusation contre le ministre Delessart, 72. — Vote pour qu'il soit donné au ministre Duport communication des chefs d'accusation présentés contre lui, 74. — S'oppose à la communication demandée de la correspondance diplomatique du ministre Delessart, 75. — Vote contre l'envoi à Étampes de quatre cents hommes pris dans la garde nationale de Paris, 84. — Défend l'évêque Castellane et Jourdain Combet, impliqués dans les troubles de la Lozère, 91. — Propose de renvoyer au roi l'affaire du capitaine Colmin, 97. — S'oppose à la suppression du costume religieux, 98. — Propose de rejeter la proposition de Louis XVI, tendante à déclarer la guerre au roi de Bohême et de Hongrie, 113. — Demande un rapport sur les troubles et les prisonniers d'Avignon, 128. — Obtient la priorité pour la discussion des articles relatifs aux prêtres insermentés, 147. — Demande un prompt rapport sur le complôt tendant à dissoudre la représentation nationale, 150. — Justifie un projet de pétition, envoyé de la part de l'état-major de la garde nationale à chaque bataillon, contre le décret relatif au rassemblement des fédérés, à Paris, 163. — Demande la lecture d'un arrêté du département de Paris, et dit qu'on agite le peuple, 173. — S'oppose à ce que la police de sureté-générale soit attribuée aux municipalités, 211.

Becquet-Courtier, l'un des commissaires des assemblées primaires. An I.er 1793. Est accusé, par Léonard Bourdon, d'avoir voulu défendre Custine au tribunal révolutionnaire; son nom et celui de sa commune sont inscrits au procès-verbal, 220.

Bédée, sous-lieutenant de vaisseau. An 1791. Reçoit la croix, pour avoir sauvé, à Brest, l'équipage de la gabarre *le Rhône*, 33. — An VI. Capitaine de frégate, prévenu de négligence dans l'incendie du vaisseau *le 14 Juillet*, est acquitté, 364.

Bedfort (le duc de), membre du parlement d'Angleterre. An II. 1794. Sa motion à la chambre des pairs, contre la conduite des ministres, 277. — Et contre la guerre faite à la France, 292. — An IV. Il combat le bill présenté par M. Grenville, contre les conspirations, 66. — An V. Ses observations sur un pamphlet de M. Burke, 128. — An VI. Sa motion pour le renvoi des ministres, la paix avec la France, et la réconciliation avec l'Irlande, 195.

Bedont, contre-amiral. An VII. Est nommé commandant d'escadre, à Brest, 174.

Bédu. An 1791. Refuse la récompense pécuniaire qui lui a été donnée pour avoir arrêté Louis XVI, 241.

Beffroy, député à la convention nationale. An 1792. Développe les bases propres à assurer la circulation des grains, 322. — Veut qu'on limite la liberté du commerce de cette denrée, 345. — An I.er 1793. Son opinion sur les subsistances, 120. — Il annonce une défaite des vendéens, à Saumur, 157. — An II. 1794. Présente un rapport sur la contribution foncière, 158. — Discute sur la perception de l'impôt, 160. — Fait supprimer les pensions à titre de nouveaux convertis, 169. — Fait rendre un décret sur le dégrèvement des contributions, 225. — Autre qui supprime l'impôt en remplacement du sel et autres droits, 231. — Autre qui y substitue les rôles de supplément, 259. — An III. Il fait ajourner le nouveau mode de fixation du *maximum*, 46. — Parle sur la conservation des forêts, 75. — Vote la suppression du *maximum*, 96. — Discute un projet de loi sur les créanciers des émigrés, 105. — Est envoyé près l'armée d'Italie, 130. — Sa lettre annonçant l'enthousiasme qu'a excité à Nice la loi du premier germinal, 203. — Autre au général en chef sur les mesures employées pour maintenir la discipline, 238. — Il fait renvoyer au comité de législation deux questions sur l'adoption et sur les mariages rompus par mort violente, 355. — An IV. Membre du conseil des cinq-cents, fait prendre une résolution relative au payement de l'impôt et des fermages dus en nature, 70, 73 et 74. — Parle

sur un projet d'emprunt forcé, *ibid.* — Fait adopter un projet sur la suspension des remboursemens, 75. — Un autre sur le dépôt à faire de leurs minutes, par les juges de paix, 91. — Appuie l'ordre du jour sur le message du directoire, relatif aux nouvelles cotisations pour l'emprunt forcé, 95. — Propose la question préalable sur la résiliation de toute espèce de baux, 104. — Texte de son rapport sur cet objet, 106. — Parle contre le projet pour la répartition de l'emprunt forcé, 150. — Combat la levée de la suspension de la vente des biens nationaux, 159. — Veut qu'on brûle tous les assignats provenant de l'emprunt forcé, et qu'on rétablisse les impôts indirects, 160. — Vote contre le projet d'exclusion de Bodinier, 168. — Fait passer à l'ordre du jour sur une proposition relative au mode de partage des biens indivis avec la nation, *ibid.* — Voté pour le rétablissement de la loterie, 198. — Est nommé secrétaire, 215. — Vote contre le payement en mandats de la contribution foncière et des fermages, 221. — Se déclare partisan de la perception en nature de la contribution foncière de l'an 4, 231. — Rappelle les titres de la commune de Lille à la reconnaissance nationale, 249. — Son rapport sur les causes du discrédit des assignats et des mandats, 252. — Il présente un projet qui détermine le payement de la contribution foncière en mandats et en valeurs représentatives des grains, 255 et 258. — Ses observations relatives au payement des dépenses des administrations, 257. — Ses observations sur les moyens d'encourager le commerce et les arts, 264. — Il présente un projet qui fixe les termes de payement des acquéreurs de biens nationaux, 265. — Appuie le nouveau tarif sur les postes et messageries, 274. — Demande la prorogation du terme pour l'échange des assignats contre des mandats, 283. — Fait adopter deux projets, l'un relatif aux dégrévemens de la contribution; l'autre, concernant le payement des fermages des biens nationaux, 303. — Discute sur le payement des contributions, 327. — Motion contre l'incarcération des prêtres assermentés, 347. — An V. Fait passer à l'ordre du jour sur une dénonciation contre l'administration des postes et messageries, 74. — Son rapport sur les créances des acquéreurs de biens nationaux, 125. — Projet à cet égard, 155. — Il combat celui de Chapelain, sur les rentes viagères dues aux émigrés, 134. — Présente un projet sur la garantie du titre des matières d'or et d'argent ouvragées, 136. — Parle contre celui de Parisot, sur la comptabilité, *ibid.* — Propose d'appliquer à la calomnie écrite les peines prononcées contre la calomnie parlée, 148. — Vote pour la vente en inscriptions des bâtimens situés entre le Louvre et la place de la Concorde, 177 et 179. — Appuie la question préalable sur les réclamations contre plusieurs assemblées primaires, 203. — Opine pour l'inspection générale des contributions directes, 205. — S'oppose à la suspension de la vente des domaines nationaux, 220. — Est d'avis qu'on donne les moyens de prouver leur innocence aux administrateurs destitués pour prévarication ou autres délits emportant peines infamantes, 232. — Parle contre Barrère, à l'occasion du rapport des lois inconstitutionnelles et de son élection, 237. — Pense que le corps législatif ne doit pas s'immiscer dans l'opération du tirage au sort des membres du directoire, 238.

BEFFROI-DE-REIGNY, dit le Cousin-Jacques, littérateur. AN 1790. Auteur de l'*Hist. universelle*, 353. — AN 1791. Et du *Club des Bonnes-Gens*, 277. — Troubles à l'occasion de ses *deux Nicodèmes*, 330. — AN II. 1794. Auteur de *toute la Grèce*, 121. — AN VI. Analyse de sa pièce de *Jean-Baptiste*, 263.

BEGIN, administrateur d'Avignon. AN 1791. Son arrestation, 347.

BEGOUEN, négociant au Hâvre, député aux États-généraux. AN 1789. Verse 30,000 francs dans l'emprunt, sans intérêt, 39. — AN 1790. Parle contre le privilége de la compagnie des Indes, 94. — Vote en faveur d'un port unique pour le retour de l'Inde, 192. — Et pour un armement en faveur de l'Espagne, 238. — Réclame l'ajournement de la question sur une nouvelle création d'assignats, 242. — Vote pour l'établissement des droits d'entrée, 337. — AN 1791. S'oppose à l'établissement d'un droit de patentes, 48. — Demande le renvoi au comité d'une lettre relative aux affaires de Saint-Domingue, 66. — Fait conserver la caisse des vétérans de la marine, et fixer les

revenus dont elle sera alimentée, 120. — Annonce une lettre du commerce de Nantes, contre le décret sur les Colonies, 150. — Fait rendre un décret en faveur des nantukois établis en France, 191. — Présente des adresses du Hâvre, contre le décret sur les Colonies, 244.

Begoz, ministre des relations extérieures de la république helvétique. An VI. Donne sa démission, sur la demande formelle de Rapinat, 282. — Est réintégré, 291. — An VII. Fait conclure un traité entre les deux républiques, 88. — Sa lettre aux préfets nationaux, demandant l'état des Français établis en Suisse, 89.

Béguin (Claude). An VI. Est nommé enseigne de vaisseau, en récompense d'un trait de fidélité envers sa patrie, lors de l'élévation du pavillon royal, sur le vaisseau *le Maréchal de Castries*, 265.

Beguinet (Louis). An Ier. 1793. Condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, comme embaucheur pour les rebelles, 166.

Béguinot, général. An VII. Défait les insurgés de l'Escaut et des Deux-Nèthes, 35. — Les bat complettement, et les disperse, 38. — Chasse les insurgés qui s'étaient emparés de Malines, 37. — Ordonne aux habitans de cette ville de déposer leurs armes, 41. — Son rapport sur la défaite des rebelles de la ci-devant Belgique, 43. — Nouveaux détails, 45. — Autres, sur leur destruction dans la Campine, 69.

Behague, commandant à la Martinique. An 1791. Est dénoncé par des citoyens de cette Colonie, 342. — An 1792. Et par des soldats du régiment ci-devant *Forêts*, 86. — An Ier. 1793. Quitte la Martinique avec le pavillon blanc, 70.

Behourt, juge-de-paix à Paris. An VI. Sollicite la prompte révision du code pénal, 86.

Beilac. An IV. Forme un établissement d'instruction publique au ci-devant collége de Navarre, 209.

Beillard, général. An V. Bat l'ennemi en plusieurs rencontres, 182.

Béjay, vendéen. An III. Signe l'acte de pacification, 176.

Belair, général. An 1792. Annonce de ses *Élémens de fortifications*, 11. — Il réclame les objets nécessaires aux travaux du camp de Paris, 250. — Décret qui le charge de l'organiser, 261. — Sa lettre contre les agitateurs de ce camp, 302. — An II. 1793. Il annonce des avantages sur les Autrichiens, 52. — An IV. Auteur d'un ouvrage sur les subsistances, 142.

Belanger, architecte. An III. Se plaint de ce qu'un comité révolutionnaire de Paris s'est emparé de sa maison, pour en faire une prison, 62.

Bélas, membre de la société populaire de Toulouse. An III. Est décrété d'arrestation, 37.

Belgoder. An II. 1793. Accuse l'abbé Baudin de lui avoir enlevé sa femme, 96.

Belgodere, officier municipal de Bastia. An 1791. Réclamation de Salicetti contre une adresse, par laquelle il dénonçait le directoire du département et son procureur-syndic Aréna, 167.

Bellanger. An 1791. Liste dressée, par lui, des officiers de la marine affectés au département de Brest, absens sans congés au 20 novembre, 338.

Bellanger, Maire de Briançon. An II. 1793. Est acquitté par le tribunal révolutionnaire, 65.

Belle (M.me) An 1789. Offre, au nom des femmes artistes, le premier don patriotique, formé de leurs bijoux, 54.

Belle, militaire. An Ier. 1793. Trait d'intrépidité de ce citoyen à Maubeuge 179.

Belle, directeur de la manufacture des Gobelins. An II. 1794. Est remplacé par Audran, 209.

Bellavesne, général. An V. Son aide-de-camp, l'Héritier, présente au directoire les drapeaux conquis par l'armée de Rhin-et-Moselle, dans sa glorieuse retraite, 73.

Bellecourt, ex-coëffeur de la fille de Louis XVI. An II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 309.

Bellecourt, actrice de la comédie française. An VII. Sa mort, 333.

Bellefait, adjoint à la ferme générale. An II. 1794. Est mis hors des débats devant le tribunal révolutionnaire, et réintégré dans la maison d'arrêt, 231. — An III. Détails donnés, par Dupin, sur les motifs de ce décret, rendu d'après sa proposition, 231.

Bellegarde, commandant le régiment de Toul, artillerie, inventeur des boulets inflammables.

— An 1790. Son éloge, 241. — An 1791. Il prête le nouveau serment, 176.

Bellegarde, commandant de la garde nationale d'Angoulême, député à l'assemblée législative. An 1791. Demande que tout militaire retiré, et servant dans la garde nationale, jouisse, outre sa pension, du traitement de son grade, 298. — Ses vues sur le mode de remplacement aux emplois vacans dans l'armée, 320. — An 1792. Propose d'envoyer à Léopold un extrait des adresses sur le dévouement des bataillons de volontaires, 69. — S'élève contre le président, au sujet de la proposition de déclarer que Rochambeau n'a pas perdu la confiance publique, 129. — Est commissaire près l'armée du Nord, 230. — Son invitation, en cette qualité, aux habitans des campagnes, 270. — Il fait décréter l'envoi de six commissaires dans le département du Nord, 275. — Y est envoyé lui-même en cette qualité, 276. — An I.er 1793. Annonce que les volontaires poursuivent Dumourier, 97. — Écrit qu'une caisse, contenant 500,000 liv., a été enlevée par une troupe à ses ordres, et envoie les détails de son passage à l'ennemi, accompagné d'officiers et hussards de Bercheny, 99. — Fait arrêter Lécuyer, agent de Dumourier, 101. — Transmet la nouvelle du siége de Condé et la proclamation de Cobourg, 106. — Annonce un succès devant Lille et devant Condé, 109. — Atteste le patriotisme des commissaires Dubois-Dubay et Briez, et demande la continuation de leurs pouvoirs, 114. — Est adjoint aux commissaires près l'armée des Côtes de la Rochelle, 227. — An II. 1793. Annonce la prise de la Châteigneraye sur les Vendéens, 267. — Et la reprise de Châtillon, 25. — Ses passe-ports sont pris par les brigands; décret à ce sujet, 90. — An II. 1794. Il défend Westermann, 109. — Fait connaître le courage des gendarmes Pon ard et Bonneval, 122. — Est élu secrétaire, 153. — Annonce de Bruxelles, l'arrivée, à Paris, de la machine où Drouet a été enfermé pendant sa captivité, 357. — An III. Sa lettre, annonçant que 5,000 Anglais ont été mis en déroute par 800 Français, et que 30 hussards du huitième régiment ont fait mettre bas les armes à 1,500 Hessois, 1. — Il donne des détails sur la prise de Bois-le-Duc, 26. — Sa proclamation aux Bataves; il annonce une victoire de l'armée du Nord, 42. — La prise de Maëstricht, 50. — De nouveaux succès de cette armée, commandée par Moreau, 59 et 105. — Ses conquêtes en Hollande, et son entrée à Amsterdam, 122, 127, 134. — Fait l'éloge de la division Souham, 222. — Et celui de la conduite du citoyen Faucher, commissaire de la municipalité de la Réole, dans l'affaire de Châtillon, 223. — Combat la proposition de supprimer une des deux pièces de campagne attachées à chaque bataillon, 231. — An IV. Rend hommage aux principes de Doulcet, 36. — An V. Membre du conseil des cinq-cents, il lui est ordonné de garder les arrêts pendant trois jours, pour avoir frappé le journaliste Langlois, 23. — An VII. Membre du conseil des anciens, il en est élu secrétaire, 63. — Il lit une lettre de l'accusateur public de la Charente, sur l'espoir manifesté par les royalistes, 318.

Bellegarde (le comte de), général autrichien. An V. Conclud un armistice avec Bonaparte, 214.

Belleredon. An 1791. Mémoire, dans lequel il donne d'amples détails sur les émigrés, leurs projets, leur réunion à Coblentz, et dénonce le commandant de Longwy, et Delaunay, commandant de la garde soldée du même endroit, 307.

Bellesme, ci-devant chouan. An III. Sa déclaration contre les désordres commis par quelques brigands, pour ranimer les vengeances, 239.

Bellet (J. A.), ex-auditeur des comptes. An II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 257.

Belleville. An I.er 1793. Rend compte de l'expédition de l'escadre française devant Naples, et de la satisfaction qu'il a obtenue du roi, à qui il avait été envoyé par le contre-amiral Latouche, 9. — Il se plaint d'avoir été dénoncé comme aristocrate, par le député Sauvé, 35. — An VI. Chargé d'affaires de la république française, à Gênes, transmet au conseil des juniors une lettre du cercle constitutionnel de Paris, 206. — Écrit que le roi de Sardaigne retirera ses troupes du territoire ligurien, si cette république retire les siennes du territoire piémontais, 296. — Est pré-

senté par Sotin au directoire ligurien, 301. — Annonce à ce gouvernement l'occupation de la rivière de Ponent par l'armée française, 305. — L'invite à fermer ses ports aux Anglais, et à mettre le golfe de la Spézia et les autres côtes en état de défense, 327. — Publie une note relative aux factieux qui conspirent contre les Français, et paralysent les mesures du corps législatif ligurien, 348. — Appuie le directoire ligurien contre le corps législatif, qui annonce de la résistance, 352. — Appelle chez lui, et invite quinze députés à donner leur démission, 358. — An VII. Demande que le directoire ligurien soit autorisé à se servir de tous ses moyens pour seconder les opérations des Français en Italie, 122. — Rend compte de l'assassinat de Sucy et de huit officiers malades, débarqués à Augusta en Sicile, 153. — Accorde des secours aux marins anglais, prisonniers de guerre, 200.

Belleville, capitaine de marine. An I.er 1793. Son combat et sa mort sur la *Sémillante*, 160.

Belleville, administrateur à Lyon, An I.er 1793. Se rétracte sur le 31 mai, 211.

Bellet (le comte de). An 1789. Commande un rassemblement de troupes en armes, autour de l'assemblée nationale, et déclaration qu'il fait à ce sujet, 10.

Bellings (le capitaine). An 1792. Son voyage dans la mer du Sud, 135.

Bellud. An 1791. Cause, par ses provocations, une émeute à Castelnau, 158.

Belmont, commandant de Metz. An 1791. Annonce au ministre de la guerre les bonnes dispositions de la garnison, 226.

Belmont, général d'artillerie. An I.er 1793. Décret qui leve sa suspension, 174.

Belmonte-Pignatelli (le prince de), ministre du roi de Naples. An V. Sa réception par le directoire français, et discours prononcés à cette occasion, 73.

Beloc (Pierre). An 1791. Résiliation du bail passé entre lui et les états du Languedoc, pour la perception de différens droits, 207.

Belon (Lambert). An 1792. Propose de décerner les honneurs du Panthéon à la mémoire de Louis XII et d'Henri IV, 44.

Belprey, commandant du génie, au Quesnoy. An I.er 1793. Sa destitution pour cause d'incivisme, par les représentans à l'armée du Nord, 137.

Belzais-Courmenil, procureur du roi, à Argentan, député à l'assemblée nationale. An 1791. Dans la discussion sur les monnaies, propose d'adopter de nouvelles fractions de l'écu, 13. — Présente un rapport et un projet de décret sur le nouveau type des monnaies, s'oppose à ce que l'on conserve l'exergue *sit nomen*, etc., 101. — Ses réflexions sur les monnaies de cuivre, 143. — Il fait rendre un décret pour la fabrication des pièces de 30 et 15 sous, et nommer Dupré graveur général des monnaies de France, 194. — Autre pour la fabrication de petite monnaie avec le métal des cloches, 216. — Demande communication d'une dénonciation contre la commission des monnaies, faite par Southon, directeur de la monnaie de Pau, 267. — An VI. Membre du conseil des cinq-cents, vote pour que la régie de l'enregistrement soit chargée des hypothèques, 349.

Belzunce (M. de), officier du régiment de Bourbon. An 1789. Accusé d'être le moteur des désordres de Caen, est arraché de la citadelle, et tué, 30.

Bénard, grand bailly de Boussevilliers. An 1790. Est dénoncé à l'occasion des manœuvres pratiquées en Alsace contre l'assemblée nationale, 137. — Décret qui improuve sa conduite, 140.

Bénard, orateur d'une députation de la garde nationale parisienne. An 1792. Accuse le ministre Servan, au sujet du décret de vingt mille hommes, 164.

Bénard-Lagrave, membre du conseil des cinq-cents. An IV. Fait diverses propositions sur les finances, 208. — An V. Ses observations sur les moyens de réprimer le brigandage, 47. — Son opinion sur l'emploi des fonds provenant du droit de passe, 88. — Fait charger la trésorerie d'envoyer chaque mois l'état des recettes et dépenses, 124. — Fait prendre une résolution qui restitue à leurs propriétaires les actions de la banque de Saint-Charles et de la compagnie des Philippines, 152. — Parle sur l'établissement d'une inspection générale des contributions directes, 204. — Vote l'adoption du projet de Gilbert-Desmolières,

lières, relatif à la surveillance de la trésorerie et aux finances, 276. — Propose le rapport des lois rendues contre les fugitifs de Toulon, et l'application à ces individus de celles relatives aux événemens du 31 mai, 288. — Combat les conclusions de Thibaudeau sur les opérations de la compagnie Dijon, et s'oppose à la suspension des commissaires de la trésorerie, 291. — Fait adopter son projet sur les fugitifs de Toulon, 299. — An VI. Appuie le projet d'impôt sur le tabac, 84. — Fait prendre une résolution qui règle les droits de bac sur les rivières et canaux; rapport à ce sujet, 149 et 150. — Vote l'adoption des projets de Villers sur les finances, 251.

Bender (le maréchal de), général autrichien. An 1790. Force de son armée dans la Belgique, 135. — Il déclare les Brabançons rebelles, 189. — Somme les habitans de Bruxelles de se rendre, et occupe la ville, 340. — Sa lettre au comte de Mercy, relative à la soumission des Belges, 352. — Somme les Liégeois de se soumettre à l'empire, 365. — An 1791. Maintient l'ordre dans la Belgique, 81. — Son régiment se bat contre un bataillon de grenadiers, à Bruxelles, 285.

Benelle, ex-membre du comité révolutionnaire de Popincourt. An III. Empoisonne sa femme et quatre de ses enfans, et consomme leur meurtre à coups de marteau, 264.

Benet (Bonaventure), Curé de Pollestre. An I.er 1793. Éloge de son courage, par les représentans en mission dans le Midi, 154.

Bénezech. An IV. Est nommé ministre de l'intérieur, 45. — Annonce au bureau central de bienfaisance une destination de fonds, 59. — Questions adressées par lui aux administrateurs de département, 66. — Son rapport sur la fermeture de la Bourse, 89. — Est chargé de se faire rendre compte des objets mobiliers mis à la disposition des commissions exécutives, 99. — Circulaire aux commissaires près les départemens, 126. — Lettre au président du directoire, dans laquelle il donne sa démission; refus de l'accepter; autre lettre annonçant qu'il reste en place, 128. — Lettre à Davelay, de Lausanne, auteur de l'*Arithmétique d'Emile*, 172. — Sa circulaire sur la dilapidation des bois, 274. — An V. Sa lettre aux administrations centrales, relativement à la tenue prochaine des assemblées primaires, 81. — Son discours à la réunion des députés du commerce, chez le ministre des finances, 86. — Il prévient que le payement d'une patente ne suffit pas pour donner droit à voter dans les assemblées primaires, 117. — Part pour la Belgique, 127. — Arrêté du directoire, et lettre au sujet de cette mission, 135. — Arrive à Bruxelles, y est reçu au bruit du canon, et prononce un discours en séance publique à l'administration centrale, 135. — Ses fonctions au ministère lui sont continuées de la part de Louis XVIII, dans le plan de conspiration de Lavilleheurnoy, 137. — Revient de la Belgique, 145. — Écrit au président du directoire, qu'il est étonné de se trouver nommé à des fonctions royalistes dans les papiers de Lavilleheurnoy, et proteste de son attachement à la république, 147. — Fait un rapport au directoire sur sa mission dans les départemens réunis, 149. — Publie une instruction sur la célébration des fêtes nationales, 188. — Une circulaire relative aux abus résultans de la représentation des détenus à leurs parens et amis, 198. — Est remplacé au ministère par François de Neufchâteau, 300. — An VI. Est accusé d'avoir retardé le mariage de la fille de Michel Lepelletier, 90.

Bengy de Puy-Vallée, député aux États-généraux. An 1789. Combat le projet du comité, pour la division départementale du royaume, et propose un autre plan, 83 et 84. — An 1790. Son opinion sur la dépense de la maison des princes, et sur les apanages des fils de France; il propose de les leur conserver jusqu'à extinction de postérité masculine, 227. — An 1791. Il vote contre l'annullation de l'échange du Clermontois, 73.

Benjamin Jacob, fournisseur de l'armée de Montesquiou. An 1792. Est mis en arrestation, 320.

Benoiston, membre de l'assemblée législative. An 1792. Vote la déportation des prêtres insermentés, dénoncés par vingt citoyens, 147. — Son rapport sur le mode de cette déportation, 238.

Benoit, commandant de la garde nationale de Châlons-sur-Saône. An II. 1793. Se justifie aux

Jacobins d'avoir fait arrêter Blanchet ; est défendu par Royer, et traduit au comité de sureté générale, 279. — An II. 1794. Sa mise en liberté, 219.

Benoit, concierge du Luxembourg. An II. 1794. Accusé d'avoir retenu une somme à lui confiée par un détenu, et d'avoir soustrait les détails d'une confidence criminelle entre Doucet et Seiffert, est arrêté, 221. — Et acquitté par le tribunal révolutionnaire, 244.

Benoit-le-Duc. An I.er 1793. Demande que le corps de Louis lui soit délivré, pour qu'il le fasse inhumer à côté de son père ; ordre du jour sur cette pétition, 24.

Bentabolle, député à la convention nationale. An 1792. Propose d'attendre des éclaircissemens avant de rapporter le décret qui destitue le général Montesquiou, 281. — Demande que la convention choisisse elle-même deux conseils à Louis XVI, 350. — Est accusé d'avoir provoqué les applaudissemens des tribunes, 364. — An I.er 1793. Se fait remarquer parmi les députés réclamans contre la levée de la séance prononcée au milieu des débats ; sur la question de surseoir au jugement de Louis XVI, 22. — Propose le renouvellement du comité de sureté générale, 24. — Rend compte du zèle des Parisiens à s'armer, 70. — Demande l'établissement d'une commission pour l'examen de la conduite des généraux, 83. — Propose de faire rendre compte au conseil exécutif de la conspiration de Bretagne, et de lui demander la liste des officiers généraux, 94. — S'oppose à la suspension du décret qui traduit le général Miranda au tribunal révolutionnaire, 106. — Demande qu'on décide s'il y aura une taxe sur les grains, 122. — Propose qu'il soit formé, pour la répression de révoltés de l'Ouest, une armée de 40,000 hommes ; que le canon d'alarme soit tiré, et le tocsin sonné dans les départemens environnant Paris, et que toute affaire civile et criminelle cesse, 130. — Réclame une taxe de guerre sur les riches, 133. — Éloigne la discussion sur les jurés pour les tribunaux civils, 170. — Propose de mettre hors la loi Félix Wimpfen, 180. — S'oppose à un payement d'intérêt, réclamé au nom de Necker, 191. — Fait rappeler Duhem, pour avoir destitué Lavalette, 206. — Demande le rapport de la loi du *maximum* sur les grains, 213. — Commissaire à l'armée du Nord, rend compte de l'affaire de Lincelle, 237. — Annonce les dispositions du général Houchard à Dunkerque, 242. — Et l'entrée des troupes républicaines dans Turcoing et dans Lanoy, 245. — An II. 1793. Demande des subsistances et un renfort de 40,000 hommes pour l'armée du Nord ; destitue, conjointement avec Levasseur, le général Hédouville, 270. — Dénonce des projets de trahison à Armentières, 273. — Empêche Ducos, Fonfrède et Vigée de parler pour leur défense, 278. — Combat le changement des subdivisions du temps, 280. — Se plaint de l'arrestation, à la poste, du journal de *la Montagne*, 18. — Son projet à la société des Jacobins, pour activer le service des armées, 22. — Il annonce une levée de 20,000 chevaux dans le département de l'Aude, 75. — Reproches qu'il fait à Hébert, pour ses dénonciations contre Chabot, Laveaux et autres, 84. — Il atteste le patriotisme d'Hérault de Sechelles ; regarde le rappel des prêtres et des nobles qui sont en mission, comme injuste à l'égard de quelques-uns d'entre eux, 88. — Fait décréter qu'aucun étranger ne pourra être admis à représenter le peuple Français, 97. — An II. 1794. Dénonce l'organisation du ministère et le mode de la délivrance de fonds aux ministres, 109. — Accuse Lachevardière aux Jacobins, d'avilir la convention, 111. — Met Châlier au-dessus de J. J. Rousseau, et fait pensionner sa veuve comme celle de ce dernier, 112. — Éloge, par Châles, de ses opérations à Lille, 168. — Il félicite Collot-d'Herbois d'avoir échappé aux coups de son assassin, et lui fait donner l'accolade fraternelle par le président des Jacobins, 250. — S'oppose à l'envoi aux départemens, du discours de Robespierre à la séance du 8 thermidor, 311. — Rend compte de l'indignation des élèves du camp de Mars contre les conspirateurs, 312. — Fait rapporter le décret qui autorisait les deux comités à faire arrêter les représentans du peuple, 315. — Demande le rappel de Ricord, 316. — Fait adopter une mesure en faveur des détenus non-suspects, 319. — Parle sur les mises en liberté, 328. — Son opinion, aux Jacobins, sur les conditions d'admission dans la société, 330. — Il fait décréter que les comités ne pourront déléguer leurs

pouvoirs pour lancer des mandats d'arrêt, 334. — Parle sur la liberté des opinions, 336. — Demande un rapport sur la situation de la république, et dénonce les meneurs de la société des Jacobins, 356. — Parle sur l'établissement de Meudon, 359. — Défend les sociétés populaires, 363. — An III. Son opinion sur le maintien du gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix, et la peine de mort contre les agens ultrà-révolutionnaires, 1. — Il s'oppose à l'ouverture de deux manuscrits de J. J. Rousseau, présentés par sa veuve, 8. — Reproche à Hentz d'avoir ordonné de brûler une ville du Palatinat, parce qu'il s'y trouvait des aristocrates, 12. — Parle sur la proposition de faire rendre compte aux fonctionnaires publics de leur conduite et actions dans la journée du 9 thermidor, 14. — Est nommé membre du comité de sureté générale, 18. — Veut que la justice soit égale pour les émigrés, nobles ou non, et qu'on ne rappelle pas des castes proscrites, 19. — Appuie le projet de Delmas sur la police des sociétés populaires, 28. — Demande la remise des pièces relatives aux représentans détenus avant le 9 thermidor, et fait ordonner au tribunal révolutionnaire de l'effectuer sous 24 heures, 33. — Propose le dépôt d'un registre qui est entre les mains de Guyton-Morveau, contenant la preuve d'un projet de rétablir le petit Capet sur le trône, 34. — Parle sur le projet de loi relatif aux dénonciations contre les députés, 39. — Combat les craintes de Billaud-Varennes sur la mise en liberté de M.me Tourzel, et invite la convention à frapper les grands coupables, 47. — Dénonce les discours véhémens des Jacobins, et cite celui de Billaud-Varennes, comme une provocation contre la convention, *ibid.* — Veut que les députés jouissent du droit d'impression, en signant; est hué par les tribunes, 50. — Discute plusieurs ordres révolutionnaires, donnés par Carrier, 64. — Demande le rapport du décret qui ordonne l'envoi d'un courrier à Nantes, pour chercher des pièces relatives à son procès, ou qu'on fasse venir aussi les bateaux à soupape, 65. — Invoque l'ordre du jour sur la suppression des comités révolutionnaires, 81. — Est élu président, 94. — S'oppose à l'impression d'un discours de Carnot, 106. — Consulte la convention, relativement à Buisson, imprimeur du *Spectateur français*, 110. — Appuie la radiation de Levrault, de Strasbourg, et sollicite une exception en faveur des émigrés des départemens du Rhin, 111. — Discute le projet relatif à l'indemnité des représentans, 115. — Dénonce l'*Ami du Peuple*, journal, 117. — Attribue l'assassinat de Morin aux partisans de Robespierre, 122. — Propose de traduire Verteuil, de Brest, au tribunal révolutionnaire, 127. — Rend hommage à la bonne conduite de Foussedoire, 132. — S'oppose à l'envoi de députés aux Colonies, 139. — S'effraie des mesures de rigueur que l'on prend contre un grand nombre de citoyens, et vote contre la proposition de Bailleul sur les mesures à employer pour assurer la tranquillité publique, 144. — Invoque l'ajournement sur toute discussion relative à Lalande, de la Manche, afin qu'on ait le temps de faire imprimer les pièces à décharge, et finit par se plaindre de la légèreté des destitutions, 146. — Dénonce le journal de Fréron, 150. — Blâme la tyrannie de quelques membres sur la liberté des opinions, et provoque le départ des jeunes gens, 163. — Son avis, relativement au théâtre Montansier, 169. — S'oppose à la rentrée des députés mis hors la loi, 170. — Vote le renvoi de la discussion sur la restitution des biens des condamnés, 184. — Réclame contre la proposition de suspendre toute radiation de la liste des émigrés, 298. — Parle sur les qualités nécessaires pour être admis dans les assemblées primaires, 301. — Combat le projet d'une commission extraordinaire de police; demande que le comité de sureté générale prononce; remarque que des émigrés sont dans les fonctions publiques; fait qu'il cite en preuve, 308. — Trouve la mesure proposée pour le jugement des terroristes, bonne pour Paris, mauvaise pour les départemens, 312. — Demande l'ordre du jour sur la pétition de la section de l'Observatoire, contre la commission nommée pour prononcer sur les détenus, 319. — Appuie vivement l'impression du discours de Dubois-Crancé, pour éclairer l'esprit public, égaré par les journalistes, 322. — Son opinion en faveur de cette addition, demandée à la déclaration des droits : « *Les* » *hommes naissent et demeurent libres et égaux en* « *droits* », 332. — Il combat le projet d'organi-

sation des assemblées électorales, 348. — Appuie la proposition de partager en deux ministères, celui de l'intérieur, 364. — An IV. Demande la révision de toutes les radiations, 1. — Veut qu'on rende compte du procès de Cormatin et autres chefs de chouans, 7. — Demande l'annullation de tous les congés, 8. — Vote le maintien du décret qui ordonne aux représentans de rendre compte de leur fortune, 9. — Fait arrêter la permanence, et propose de mettre Barras à la tête de la force armée, 15. — Accuse Henri-Larivière d'avoir assassiné les patriotes par la loi du 4 fructidor, 25. — Est nommé dans la correspondance de Lemaître, 31. — Demande qu'on décrète d'accusation tous les fonctionnaires du Midi, 34. — Demande que la convention nomme le directoire avant que de se séparer, 35. — Vote des mesures soudaines pour arrêter les suites de la conspiration de vendémiaire, 36. — Demande qu'on rappelle à l'ordre Thibaudeau, pour avoir appelé la commission des 5 une chambre ardente, 37. — Demande le réarmement des patriotes qui ont défendu la représentation nationale, 40. — Membre du conseil des cinq-cents, parle sur un message du directoire, relatif à l'emprunt forcé, 94. — Parle contre Job-Aymé, et met en doute la bonne foi du nouveau tiers, 99. — Appuie la proposition d'étendre à toute la république les attributions du ministère de la police, 102. — S'oppose à la mention honorable de l'envoi du serment de haine à la royauté, par Lecerf, exclu des fonctions législatives, 127. — Veut que les agens du directoire dans les Colonies, puissent être nommés par elles au corps législatif, 136. — Vote pour le projet sur la révision des congés accordés aux réquisitionnaires, 137. — Fait charger le ministre de la police du travail des radiations, 142. — Se plaint des expressions qui achèvent de perdre le crédit du papier-monnaie, 147. — Parle contre le projet d'établissement d'une banque, 158. — Discute sur la rédaction de la résolution relative à la maison de la mairie, 159. — Parle sur le projet relatif aux employés supprimés, 166. — Vote pour l'exclusion de Bodinier, 167. — Pour celle de Gaillard, 168. — Demande que la valeur des assignats soit fixée sur leur hypothèque, 171. — S'oppose à l'ajournement du projet contre ceux qui décrient les monnaies républicaines, 172. — Combat comme désastreux le projet de la création des mandats, 174. — Demande le renvoi au directoire de l'affaire de Braconnier, 182. — Annonce l'assassinat des patriotes dans le Midi, 206. — Se plaint de ce que, jusqu'à ce jour, les assassins de ces contrées n'ont pu tomber sous le glaive de la justice, 207. — Demande la clôture de la discussion sur les prêtres réfractaires, 229. — L'ajournement du rapport de la loi contre les prévenus des massacres de Lyon, 233. — Est interpelé par Rouyer, sur les causes des derniers troubles de Paris, 233. — An V. S'oppose à ce qu'on rende l'usufruit des maisons canonicales aux propriétaires, 108. — Soutient que le directoire n'a droit de faire arrêter, que pour cause de conspiration, 147. — Insiste pour demander de nouveau au directoire des renseignemens sur les troubles de Toulouse, 152. — Défend l'arrêté du directoire qui interdit les assemblées aux prévenus d'émigration, 174. — Rappelle la promesse du milliard, faite aux défenseurs de la patrie, et provoque un prompt rapport à cet égard, 338. — Menace du geste un individu des tribunes, qui avait crié : *A bas les brigands* ! 349. — Propose de faire rendre gorge à tous les dilapidateurs des deniers de l'État, 354 et 355. — An VI. Demande la question préalable sur le projet relatif à la contrainte par corps, 105. — S'oppose à ce qu'on déclare la loi du 3 brumaire, non applicable aux législateurs et directeurs, quand l'inscription de leurs parens est postérieure à leur nomination, 115. — Lettre, par laquelle on prétend qu'il est dans la confidence d'un projet de correspondance, arrangé contre Rewbell et Bonaparte, 130. — Il se plaint des imputations calomnieuses dont il est l'objet, 133. — Vote pour le projet qui exclud des élections les chefs des rebelles amnistiés, 158. — Son opinion sur les individus innocens, inscrits sur la liste des émigrés, 164. — Sa mort, 214.

Bentham (Jérémie), anglais. An 1791. Éloge de son ouvrage sur les dangers de faire nommer les juges par le roi, 290. — An VII. Auteur d'un projet tendant à prévenir les crimes et à améliorer le sort des coupables, détenus, 212 et 214.

Benthoon. An 1792. Décret qui lui défère le titre de citoyen français, 241.

BENYOWSKY (Maurice-Auguste, comte de). AN 1792. Annonce de ses voyages et mémoires, 18.

BEQUARD, officier. AN 1789. Empêche Delaunay de faire sauter la Bastille ; est traîné à la Grève, et pendu, 22.

BERAIL, de Montpellier. AN VI. Réclame contre une acquisition qu'il a faite, 177.

BÉRARD. AN II. 1794. Prieur rappelle à la section Lepelletier sa condamnation et les erreurs dans lesquelles il l'a engagée, 253.

BÉRAUD (Paul-Emilien), député du Rhône au conseil des cinq-cents. AN IV. Parle sur la situation de Lyon, 319.—Fait un rapport contre la destitution du juge de paix Braconier, 364. — AN V. Texte de ce rapport, 15. — S'élève contre l'usure, 102. — Parle pour la répression des proclamations séditieuses et des calomnies contre les administrations et le gouvernement, 122. — Provoque la discussion sur la question du divorce, 253. — Dénonce le bureau central de Lyon, 294. — AN VI. Fait résoudre que les articles 1 et 2 de la loi du 5 germinal sont applicables aux héritiers des condamnés par les tribunaux révolutionnaires, 56. — Fait adresser un message au directoire, relativement à un rassemblement d'hommes armés qui a eu lieu chez Garchi, 122. — Sollicite une loi contre les délits des voituriers chargés du transport des marchandises, 208. — AN VII. Réclame l'établissement d'un hôtel des monnaies, en faveur de la ville de Lyon, 210.

BERBACH (le colonel comte de). AN V. Est fait prisonnier lors de la prise des hauteurs de Rivoli, 74.

BERCY-MARIGNY, de Chinon. AN II. 1793. Décret qui lui donne le cheval que montait son fils, lorsqu'il fut enlevé d'un coup de canon, 96.

BEREMBROECK, député des Deux-Nèthes au conseil des anciens. AN VI. Parle en faveur de la résolution sur le droit d'entrée des toiles de coton blanches, venant de l'étranger, 107. — Est nommé secrétaire, 333. — Fait approuver la résolution qui fixe les dépenses du ministère des relations extérieures, 346. — AN VII. Fait nommer une commission pour l'examen de sa demande en radiation de la liste des émigrés, 14. — Est rayé, 50 et 55. — Défend la résolution qui annulle l'élection des juges des Bouches-du-Rhône, 127. — Vote le rejet de celles sur les élections de l'Escaut, 260. — Prononce un discours relatif à celle qui annulle toutes les élections des deux Nèthes, 267. — Dénonce un numéro du journal des *Hommes-Libres*, dirigé contre Sieyes et Barras, et demande un message au directoire à ce sujet ; ses réflexions sur un article de ce journal, qui le taxe d'être de la faction luxembourgeoise, 332. — Sa lettre sur les faits qui lui sont imputés par le même journaliste, et autre sur l'esprit public, 335.

BÉRENGER, de Toulon, littérateur. AN 1789. Présente un don civique, et abdique la place de censeur royal, 67. — Auteur de l'*Analyse de l'Esprit de Mably et de Condillac*, 125.

BÉRENGER, agent français en Allemagne. AN 1791. Est accusé d'avoir, par sa conduite, excité des rassemblemens d'émigrés dans le pays, et d'avoir encouragé les princes d'empire à les protéger, 334.

BÉRENGER, de l'Isère, député aux Etats-généraux. AN 1790. Sa réclamation relative à l'appel nominal du 20 octobre, sur le renvoi des ministres, 301. — AN V. Membre du conseil des cinq cents, combat le projet de Gilbert-des Molières pour la suspension provisoire du payement des bons et ordonnances délivrés par les ministres, 285. — Celui de Duplantier sur la police des sociétés populaires, 300. — Dénonce l'*Ami des lois*, par Poultier, et accuse ce journal de provoquer l'égorgement des représentans, dans un article signé de Leclerc (des Vosges), 313. — Vote contre l'envoi d'un message au directoire, proposé par Fargues, relatif à la situation de Paris et au complot d'*assassinat* formé contre un grand nombre de députés, se reposant entièrement de la sureté du corps législatif sur la fidélité de sa garde et le zèle des bons citoyens, 331. — Dit que la motion de Leclerc, de Maine et Loire, sur les cultes, n'a d'autre but que de faire consacrer l'établissement des théophilantropes, 344. —Provoque le renouvellement de la commission des finances, comme étant constamment restée au-dessous de sa mission, 351. — AN VI. Fait examiner la question de savoir quel est le meilleur mode d'éducation pour les enfans de la patrie, 22. — Combat le projet contre Frédéric Hermann, sous les rapports de la garantie, de l'indépendance

et de l'intégralité de la représentation nationale, 114. —Son opinion sur l'organisation de l'école polytechnique, 121. — Et sur les effets de l'adoption en général, 127. — Il fait renvoyer la proposition d'autoriser le tribunal de cassation à se compléter lui-même, 259. — Combat et fait rejeter la proposition du remplacement des membres de ce tribunal par le corps législatif, 262. — Appuie la formation d'une commission prise parmi ceux qui ont combattu l'impôt sur le sel, pour le remplacer par quelqu'autre, 345. — Et le projet de Bailleul, qui établit l'impot sur le tabac, 352. — Combat l'idée des fabriques nationales de tabac, comme contraire à la liberté, 354. —Appuie le projet d'Aubert, qui attribue au directoire la nomination des préposés à l'octroi municipal, 361. — AN VII. Fait plusieurs propositions relatives au projet de retirement des monnaies de cuivre et de billon, 112.—Défend l'impôt sur le sel, 137.—Demande à combattre la proposition de déclarer la patrie en danger, 259. — Parle sur le projet de Berlier, relatif à la liberté de la presse, 272. — Défend vivement les ex-directeurs, 325. — Reconnaît que la patrie est en danger, mais demande que l'on entende ceux qui veulent s'opposer à cette déclaration, afin que le peuple connaisse ses amis et ses ennemis, 359.

BÉRENGER DE MERRY, nantais. AN 1794. Est acquitté par le tribunal révolutionnaire, 360. — AN V. Est impliqué dans la conspiration de Lavilleheurnoy; son interrogatoire, 151.

BERENGER, chef de bataillon. AN VII. Est arrêté à Rome, comme prévenu de dilapidations, 207. — Traduit devant un conseil de guerre, avec Championnet, 226.

BÉRÉTER, ci devant noble, membre de comité révolutionnaire et marchand de papiers. AN II. 1794. Co-accusé dans l'affaire de Chaumette, est acquitté par le tribunal révolutionnaire, 205.

BERG (Henri), maire de Schélestat. AN 1790. Annonce qu'il se rendra au décret qui le mande à la barre, 178.

BERGASSE, avocat de Lyon, député aux Etats-généraux. (*Voyez la table de l'Introd.*) AN 1789. Soutient l'opinion de Sieyes sur la dénomination à adopter par les communes, 8. — Présente, avec Chapelier, un projet d'adresse au roi, sur la constitution de l'assemblée; est invité à le refondre avec celui de Barnave, 9. — Est nommé membre du comité de constitution, 18. — Son rapport sur les travaux de ce comité, et projet de constitution des tribunaux, 41 et 42. — Prend la fuite après les journées des 5 et 6 octobre, et réflexions à ce sujet, 73. — AN 1790. Est dénoncé pour une protestation contre les assignats, 116. — AN III. Est condamné, comme suspect, à la détention jusqu'à la paix, 50.

BERGASSE-LAZIROULE, ancien officier d'artillerie, député aux Etats-généraux. AN 1790. Combat comme anti patriotique l'émission des assignats, 272. — AN 1791. Annonce que Duveyrier, envoyé auprès de Condé, a été arrêté, 193. — Montesquiou lui répond sur les accusations dirigées contre son compte des finances, 281. — AN VI. Mèmbre du conseil des cinq-cents, applaudit à l'arrêté qui ordonne la célébration du 9 thermidor dans son sein, et fait arrêter que le président, dans son discours, rappellera les victoires remportées par la république, le 13 vendémiaire et le 18 fructidor, 312. — Discussion et renvoi de ce projet après deux épreuves, 313.—Il le fait adopter, 331.—Il demande qu'avant de discuter l'impôt proposé sur le tabac, on examine les calculs faits par la commission, 354. — AN VII. Ses observations sur la levée de 200,000 conscrits, 7. — Il combat le projet d'impôt sur le sel, 16. — Est élu secrétaire, 33. — Combat le projet relatif à la prohibition des toiles de coton venant de l'étranger, 104. — Présente un terme moyen sur le projet des postes aux lettres, 110. — Appuie l'impôt sur le sel, 142 et 147. — Son rapport sur l'inconstitutionalité de l'élection de Treilhard au directoire; il la fait annuller, 272. —Fait passer à l'ordre du jour sur les observations de Crochon, relatives aux attributions des commissions particulières, *ibid.* — Demande le maintien d'un article qui restreint la déportation aux seuls prêtres perturbateurs et non assermentés, 282.

BERGER, agent du conseil exécutif. AN II. 1794. Sa lettre, annonçant que les représentans Saint-Just et Lebas prennent les mesures les plus rigoureuses pour purger Strasbourg de tous les aristocrates malveillans, 57.

BERGER (Anne). AN VI. Cassation d'un arrêté du représentant Lefiot, qui avait condamné un

citoyen à payer trois mille francs au profit d'un enfant qu'elle disait avoir eu de lui, 201.

BERGERAT, député à l'assemblée législative. AN 1791. Prononce un discours sur les Colonies, et demande la question préalable sur le projet de Brissot, pour le maintien du concordat, 343.

BERGERET, capitaine, connu par sa belle défense de la frégate *la Virginie*. AN VI. Prisonnier français à Londres, et envoyé pour venir solliciter son échange avec Sydney-Smith, est mis en liberté, 250. — Son retour en France, 293.

BERGEVIN (Olivier), membre du conseil des cinq-cents. AN IV. Son rapport concernant l'organisation de la marine, 110 et 111. — Il y ajoute de nouvelles observations, 120. — Appuie le projet de faire juger, par les tribunaux, les appels de jugemens des prises maritimes, 172. — Son opinion sur cet objet, 209. — Fait accorder des pensions aux veuves d'agens civils de la marine, 285. — Des secours à des marins blessés, et aux veuves et enfans de ceux morts pour la patrie, 351. — AN V. Fait adopter un projet concernant les prises faites sur les négocians de la Guadeloupe, 320. — Combat la proposition de Bentabole, relative aux dilapidateurs, 355. — AN VI. Réclame contre le projet de la commission, relatif aux élections, 19. — Vote pour celui de Bergier, sur l'organisation de l'administration hypothécaire, 349.

BERGIER (Antoine), député du Puy-de-Dôme au conseil des cinq-cents. AN IV. Dénonce Fabre Dubosquet comme spoliateur des domaines nationaux, et fait annuller un arrêté qui le concerne, 70. — Présente un projet relatif au payement des baux et fermages, 130. — Parle sur celui pour la répartition de l'emprunt forcé, 150. — La discussion s'ouvre sur son rapport relatif au payement des fermages, 151. — Il propose de timbrer 1,500 millions d'assignats, dont le cours serait au pair avec le numéraire, et dont le crédit reposerait sur une valeur égale de domaines nationaux, 160. — Fait adopter un nouveau projet qui révoque l'aliénation du domaine de Chézy, faite au citoyen Fabre Dubosquet, 199. — A la suite d'un rapport, fait adopter un mode de payement des fermages de l'an 4, 275, 277, 279 et 280. — Fait prendre une résolution sur l'arriéré des baux et fermages, 340. — Parle sur les biens communaux, 361. — AN V. Propose de substituer le régime constitutionnel au régime militaire, dans la ci-devant Belgique, 3. — Son opinion sur l'appel des jugemens par défaut, 25. — Combat le projet de Dubruel, pour le mode à suivre sur les actions qui intéressent les communes, 28. — Son opinion relativement au projet sur les successions 29. — Autre pour le maintien du premier article de la loi du 3 brumaire an 4, 48. — Pense que le tribunal de cassation a le droit de dénoncer, comme coupables de forfaiture, les juges qui se déclarent compétens contre le vœu de la loi, 188. — Propose de fixer l'époque de la dépréciation du papier-monnaie au premier janvier 1791, 197. — Amende le projet relatif au traitement des employés, 198. — Propose de ne considérer que comme des à-comptes les payemens faits en papier-monnaie, *ibid.* — Appuie le projet d'établissement d'une inspection générale des contributions directes, 205. — Son rapport sur le mode de payement des coupes de bois, 230. — Autre concernant les locataires de maisons qui ont payé des portions de loyer d'avance, 239. — Il demande que le décret du 3 brumaire an 4, qui exclud des fonctionnaires publics jusqu'à la paix générale, soit déclaré inconstitutionnel, 249. — S'oppose à ce que le projet du code civil serve de base à la discussion sur le divorce, 253. — Propose de partager les cinq cents membres du conseil en vingt commissions générales, entre lesquelles les matières seraient distribuées, 266. — Fait rapporter les lois d'exclusion des 3 brumaire an 4 et 14 frimaire dernier, 267. — S'oppose à l'adoption du projet de Gilbert-Desmolières, sur la trésorerie, 276. — Nouvelles propositions de sa part, relatives à ce projet, 286. — AN VI. Invoque la question préalable sur le projet relatif à la suspension de la vente des biens nationaux, 18. — Veut faire rapporter la résolution relative aux élections des Deux-Nèthes, 21. — Parle pour le projet de successibilité des enfans naturels, 75. — Fait un rapport sur la réduction des rentes viagères créées pendant la dépréciation du papier-monnaie, et présente deux projets, 95. — Défend celui sur les enfans natu-

rels, 152. — Reproduit celui tendant à fixer le mode de jugement des procès criminels, instruits avant l'institution des jurés, 216. — Propose d'autoriser les présidens et accusateurs publics, non-remplacés dans les tribunaux, à continuer leurs fonctions, 226. — Attaque le projet de Desmolins, relatif aux pensions assurées aux veuves et enfans des militaires, 257. — Combat celui de Roëmers, sur le remplacement des juges par le directoire, 258. — Sa motion d'ordre sur les travaux du conseil, 262. — Il demande l'ajournement du projet relatif au mariage des enfans mineurs, 264. — En propose un sur les domaines engagés, 277. — Combat l'amendement de Lenormand, pour faire payer en numéraire le quart de ces domaines, 280. — Fait un rapport sur l'organisation administrative du système hypothécaire, 345. — An VII. Demande à présenter un nouveau projet relatif aux biens des ascendans et parens des émigrés, 20. — Vote l'impression d'un message du directoire, et du rapport du ministre des finances, concernant les rentiers, 61. — Son projet sur les requêtes civiles, contre les jugemens des arbitres, 63. — Il appuie le projet relatif à la circonscription des cantons, 71. — Et celui concernant les biens des pères et mères des émigrés, dans une partie; le combat dans une autre, 73. — Attaque celui de Delpierre, sur les biens communaux, 120. — Ajournement de son projet sur les jugemens en dernier ressort, 159.

Bergoeing, député à la convention nationale, An I.er 1793. Est élu membre de la commission des douze, pour la recherche des complots, et l'examen des arrêtés de la municipalité de Paris, 142. — A la suite de diverses dénonciations contre cette commission, offre sa démission, ainsi que ses autres collègues, 151. — Bourdon de l'Oise demande son arrestation, 152. — Adresse où l'on demande son accusation, 154. — Barrère fait supprimer la commission dont il est membre, *ibid.* — Est décrété d'arrestation, au 2 juin, 156. — An III. Est rappelé dans le sein de la convention, 180. — Rentre dans l'assemblée, à la tête d'un détachement de citoyens, au premier prairial, 246. — Propose l'établissement d'un prix uniforme des denrées et marchandises, basé sur l'échelle de proportion, 318. — Sort du comité de sureté générale, dont il était membre, 350. — An V. Membre du conseil des cinq-cents, en est élu secrétaire, 6. — Combat le projet de Duprat contre l'arrêté qui interdit les assemblées aux prévenus d'émigration, 174. — Réclame l'appel nominal sur le prononcé du président, portant qu'il n'y a pas lieu à exiger de déclaration de la part des ministres du culte, 303. — Se plaint de ce qu'on laisse passer des écrits royalistes dans les distributions faites au corps législatif, 313. — S'oppose à la radiation du nom de Duprat de la liste des déportés au 18 fructidor, et l'y fait maintenir, 354.

Bergot. An I.er 1793. Est nommé, au 31 mai, par le conseil général révolutionnaire de Paris, pour indiquer les moyens de faire diminuer le prix des denrées de première nécessité, 157.

Bergougnoux (Anne). An I.er 1793. S'oppose seule à ce que les brigands de la Lozère coupent l'arbre de la liberté de sa commune; reçoit une pension en récompense, 180.

Beril, commandant du génie à Mayence. An I.er 1793. Son témoignage invoqué pour et contre la conduite de Rewbell et Merlin de Thionville, 231.

Berlier, député de la Côte-d'Or à la convention nationale. An I.er 1793. Fait rendre un décret sur le mode de renouvellement des jurés du tribunal criminel extraordinaire, 146. — Provoque le décret d'accusation de Duchâtel, pour intelligences avec les rebelles, 168. — Est envoyé en mission à Dunkerque, 241. — Confirme les succès de l'armée du Nord, 256. — An II. 1794. Fait ajouter quelques dispositions à la loi sur les successions, 175. — Fait rendre des décrets particuliers, 278. — Autre, portant que l'action civile aura lieu contre les défenseurs de la patrie, pendant le temps de leur service, 296. — Autre, concernant les tribunaux de famille, 301. — Son avis sur l'organisation des comités, 326. — Et rapport sur le même objet, 329. — Il demande la mise en liberté des cultivateurs détenus, 330 — Remise à lui faite des pièces relatives à Desmagnet et Dortès, émissaires de Joseph Lebon, 339. — Il fait rendre un décret sur les

donations

donations et successions, 341. — An III. Sa lettre sur l'heureuse situation des départemens du Nord et du Pas de Calais, 10. — Décret qui l'autorise à organiser une section du tribunal criminel du département du Nord, pour juger les individus mis hors la loi, les émigrés, etc. 22. — Lettre relative à sa mission, 49. — Il transmet un acte d'humanité de plusieurs marins de Boulogne, 51. — Défend l'effet rétroactif de la loi du 17 nivôse, sur les successions, 193. — Est nommé membre de la commission pour les lois organiques de la constitution, 217. — Est d'avis d'annuller les confiscations résultantes des jugemens des tribunaux et commissions révolutionnaires, et propose la suppression du tribunal existant, immédiatement après le jugement de Fouquier-Thinville, 228. — Son opinion sur la division départementale de la France, et sur le placement des municipalités, 292. — S'oppose à l'admission à la séance des membres des autorités de Lyon, mandés à la barre, 300. — Son opinion en faveur de la gradualité des fonctions publiques, 309 et 310. — Il appuie le projet de former, dans le sein de la convention, une commission chargée d'examiner les arrestations pour faits révolutionnaires; et accuse les nouveaux tribunaux de se livrer à l'esprit de vengeance, 312. — Lettre pour rectifier son opinion sur les tribunaux, 316. — Son rapport sur le jury constitutionnaire de Sieyes; il demande la priorité pour le plan de la commission, 329 et 330. — Adoption de son projet d'adresse au peuple français, 340. — Il demande la révision d'une loi autorisant les émigrés rayés à évincer leurs fermiers, 344. — Est élu membre du comité de salut public et président, 350. — Fait adopter plusieurs articles constitutionnels, relatifs aux corps administratifs et municipaux; répond à une députation de la section des Arcis, que la convention conservera le pouvoir constituant jusqu'au moment où le vœu du peuple sera légalement constaté; fait autoriser les militaires actuellement à Paris, à se former en assemblée primaire, pour voter sur la constitution; et décréter que les électeurs recevront une indemnité, 355. — Promet la protection de la convention à plusieurs citoyens, se plaignant d'avoir été exclus des assemblées primaires de Paris, 356. — Répond à la députation de l'assemblée primaire des militaires admis à voter sur la constitution, à la députation de la section du Temple, à celles des sections de la place Vendome et des Tuileries, 357, 358, 359 et 363. — An IV. Fait rendre un décret pour l'approvisionnement des armées, 10. — Défend le projet sur la détermination des délits qui peuvent donner lieu à la traduction devant le directeur de jury, 26. — Membre du conseil des cinq-cents, propose de porter devant les juges ordinaires, les affaires qui étaient attribuées aux arbitres forcés, 156. — Fait fixer le semestre des juges civils auprès des tribunaux criminels, 175. — Fait passer à l'ordre du jour sur une réclamation de Coëtlosquet, 201. — Prononce un discours véhément contre les prêtres réfractaires, 230. — Parle sur la fabrication et vente de la poudre à tirer, 296. — Fait rapporter une loi relative à la pétition de la citoyenne Fourquevaux, 325. — Parle sur le mode de radiation des émigrés, 342. — Fait relever de la déchéance en matière judiciaire, les citoyens qui se sont pourvus contre des arrêtés des comités de la convention ou des représentans, 365. — An V. Est élu secrétaire, 38. — Combat le rapport de l'article de la loi du 3 brumaire an 4, relatif aux prêtres insermentés, 51. — Et la proposition de faire sanctionner par les anciens l'ordre du jour sur les élections de Toulouse, 62. — S'oppose à ce qu'on accorde le droit de cité aux descendans des religionnaires fugitifs rentrant en France, 110. — Fait déclarer compatibles les fonctions de juge et celles de haut-juré près la haute-cour, 120. — Défend le directoire, pour avoir envoyé les complices de Lavilleheurnoy devant une commission militaire, 141. — Se plaint de ce qu'on fait retomber sur les républicains les inculpations qu'ils dirigent contre les royalistes, 154. — Parle sur la remise de la peine aux grands coupables qui font des révélations importantes, 160. — Fait autoriser à voter dans les assemblées primaires les prévenus d'émigration, rayés provisoirement, 175. — Est élu secrétaire, 186. — Parle sur le projet de création d'une inspection générale des contributions directes, 211. — An VI. Réélu au même conseil, est remplacé par Dubois du Haut-Rhin, dans les fonctions de substitut du commissaire du directoire près le tribunal

de cassation, 238. — Est nommé secrétaire, 274. — Attaque le projet de Boulay, sur le mode de remplacement des juges au tribunal de cassation, et en présente un autre, 290. — Proclame la liberté de s'expliquer sur les actes du gouvernement, la répression des fausses imputations contre l'honneur et la probité des citoyens; fait proroger la loi du 19 fructidor, et propose des dispositions pénales contre les abus de la presse, 340 et 341.—An VII. Présente un projet sur les domaines engagés par l'ancien gouvernement, 75. — Le fait adopter; analyse du rapport y relatif, 85. — Fait hommage, au nom du citoyen Regnier, d'un ouvrage explicatif de plusieurs machines de son invention, 91. — Est élu président, 94. — Fait résoudre que les fonds provenans des soumissions ou ventes des biens engagés sont affectés à l'exercice de l'année, 174. — Propose de passer à l'ordre du jour sur les dénonciations faites contre Marquézy et Vuilley, 199. — Fait rayer ce dernier de la liste des émigrés, 217. — Décréter une taxe de guerre sur les traitemens des fonctionnaires publics; et arrêter l'envoi d'un message pour obtenir des renseignemens sur la gestion de Schérer, 240. — Vote en faveur du projet sur les élections de l'assemblée - mère du Gers, 242. — Fait résoudre une augmentation du droit d'enregistrement, à titre de subvention de guerre, pour l'année, 243. — Et prendre diverses résolutions sur les finances, 244. — Nouveau rapport sur la liberté de la presse; il présente diverses mesures pour lui rendre son essor et réprimer ses abus, 265 et 266. — Discussion de ce projet, et son adoption définitive, 271, 272 et 273. — Son rapport sur les travaux des commissions, relativement aux finances, 285. — Il parle en faveur du système des ôtages, proposé par Brichet, 294. — Fait adopter un projet d'adresse aux Français, pour accompagner la résolution sur cet objet, 296. — Rapporter l'article de la loi du 19 fructidor, qui mettait les presses sous la censure du directoire, 308. — Et autoriser cette autorité à former un conseil de guerre séparé de celui de la division militaire, dans les départemens troublés, 344. —Il présente un projet sur les sociétés politiques, 354. — Discussion à ce sujet, 358.

Bernadotte, général français. An IV. Concourt à une victoire sur la Lahn, 8. — Avantage remporté par sa division, 32. — Se distingue en diverses actions à l'armée de Sambre et Meuse, 299 et 302. — Fait une prise sur le Mein, 321. — Éloge de ses talens et de sa bravoure, 327. — Ses succès, 329. — Prend Altorf, 340. — Donne de nouvelles preuves de talens dans la retraite de l'armée, 349. — Il en commande l'avant-garde, 356. — An V. Réclame contre les calomnies de Duperron, à l'occasion de la prise de Nuremberg, 50. — Sa sommation au commandant de la forteresse de Gradisca, 191. — Adresse de sa division contre les conspirateurs de Clichy, 325. — Bonaparte l'envoye présenter au directoire les drapeaux oubliés à Peschiera, après la bataille de Rivoli, et fait son éloge, 335. — Son discours au directoire, en lui remettant ces drapeaux, 343. — An VI. Il est envoyé à Marseille, pour arrêter les assassinats et la réaction, 5. — Y est remplacé par le général Pille, et retourne à la tête de sa division en Italie, 6. — Nommé ambassadeur à Vienne, rend visite à M. de Thugut, 179. — Est admis à l'audience de l'empereur, 183. — Rend visite à l'archiduc Charles, 200. — Est insulté à Vienne, 218. — Détails à ce sujet, 220 et 222. — Proclamation de l'empereur y relative, 223. — Son arrivée à Rastadt, *ibid.* — Il parle avec égard de la conduite de l'empereur, et rejette les torts sur le baron de Thugut, 226. — Convocation, à Vienne, d'un conseil d'état, relatif aux événemens qui ont amené son départ, 231. — Négociations à son sujet, 238. — Il arrive à Paris, 247. — Refuse le commandement de la cinquième division militaire, 248. — Est nommé ambassadeur à la Haye, 252. — Donne sa démission dans une lettre au directoire, 253. — Réponse que fit le comte de Collorédo, ministre de l'empereur, à sa demande d'un passe-port, après l'insulte qu'il avait reçue, 257. — Un français nommé Colombot, détenu à Vienne depuis 1792, lui doit sa liberté, 263. — Publication par Horix, d'un écrit relatif au soulèvement qui a eu lieu à Vienne lors de son ambassade, 329. — Arrestation de tous ceux qui y avaient eu quelque rapport avec lui et sa suite, 354. — An VII. Il commande

en chef l'armée d'observation, 162. — Sa sommation au commandant de la forteresse de Philisbourg, et réponse de celui-ci, 171. — Son arrêté pour la sûreté intérieure et le commerce de Manheim, 173. — Mouvement de son armée, 183. — Il fait suspendre le bombardement de Philisbourg, 186. — Sa proclamation contre le gouvernement autrichien, 192. — Il promet protection et sureté à l'université d'Heidelberg, 193. — Prend un arrêté pour restreindre l'usage des réquisitions; est invité, au nom du directoire exécutif, de traiter amicalement la ville de Manheim, 194. — Fait chasser de Francfort les agens de l'Autriche, 201. — Ordonne aux émigrés de se retirer à vingt lieues au-delà des avant-postes de l'armée française, 203. — Est nommé ministre de la guerre, 287. — Son adresse aux armées, 289. — Il recommande aux généraux, civisme, zèle et unité d'action, 291. — Sa lettre au général Championnet, pour lui annoncer sa nomination au commandement de l'armée des Alpes, 292. — Toasts portés dans une société patriotique où il se trouvait, 298. — Sa lettre au général Moreau, relative aux commandans français qui ont rendu des places en Italie; autre qui invite les officiers de tous grades, en réclamation à Paris, à se rendre dans leurs départemens, pour être placés dans les bataillons auxiliaires, 296. — Sa circulaire aux administrations centrales, sur l'organisation de la défense militaire, 304. — Il recommande aux chefs de ses bureaux d'accueillir les défenseurs de la patrie, 308. — Écrit une lettre de satisfaction aux gardes nationaux de Fougères, Labazouge et Lehoroux, sur leur bravoure contre les brigands, 324. — Transmet au général Marbot l'arrêté du directoire qui l'employe dans son grade, à l'armée, 326. — Excite le zèle des conscrits, 328. — Écrit une lettre de satisfaction à ceux du département de Jemmappes, 330. — Enjoint au général en chef de l'armée d'Italie de faire traduire Latour-Foissac, et tout son état-major, devant un conseil de guerre, 335. — Écrit une lettre de satisfaction à l'administration centrale de la Côte-d'Or, sur les nombreux bataillons sortis de ce département; et une autre aux Italiens réfugiés, par laquelle il les invite à s'unir avec l'armée française, pour concourir à la délivrance de leur patrie, 336. — Annonce au général Championnet sa nomination au commandement des armées réunies des Alpes et d'Italie; approuve la conduite du général Lefèvre, à l'égard du général Lestranges; écrit à l'armée d'Italie, pour l'exciter à venger la mort de Joubert, 343. — Discours qu'il adresse aux conscrits du département de la Seine, 348. — Il félicite l'administration centrale d'Indre-et Loire sur ses mesures pour étouffer la rébellion à Saint-Christophe, 358. — Lettre du directoire, qui lui annonce son remplacement provisoire par Milet-Mureau, d'après le vœu qu'il lui a manifesté de reprendre son activité aux armées; sa réponse au directoire, par laquelle il nie avoir donné sa démission, et réclame le traitement de réforme, 361. — Motion de Levallois et Jourdan, au conseil des cinq-cents, à l'occasion de son remplacement, et discussion qui s'en suit, 363.

Bernal (don), membre de l'inquisition, à Cadix. An VI. Article sur la confiscation par lui faite des livres d'un Français, 27.

Bernard, syndic du chapitre de Weissembourg, député aux États-généraux. An 1789. Adhère pour l'Alsace aux mesures de la nuit du 4 août, 35.

Bernard-Boullainvilliers. An 1790. Ses observations sur un article du rapport du comité des pensions qui le concerne, 225.

Bernard, directeur de l'académie, à Rome. An 1791. Manifeste de la joie à la nouvelle de la fuite de Louis XVI, 214.

Bernard, député à l'assemblée législative. An 1791. Décret, sur son rapport, qui suspend l'adjudication définitive du bail de la ci-devant École-Militaire, 359. — An 1792. Rapport sur l'organisation des secours publics, et la répression de la mendicité, 167. — Fait décréter le renouvellement des administrations de département, 233.

Bernard, de Saintes, député à l'assemblée législative. An 1792. Annonce l'arrestation du courrier qui a donné la fausse nouvelle de la levée du siége de Verdun, 249. — An I.er 1793. Député à la convention nationale, est nommé membre du comité de sureté générale, 25. — Soutient qu'une

lettre signée Brissot-de-Warville, et désavouée par Brissot, est de sa main, ainsi que la signature, 48. — Envoie d'Orléans des détails sur l'assassinat de Léonard Bourdon, 78. — Est envoyé en mission dans le Jura, 231. — An II. 1793. Annonce la prise de Montbéliard, 25. — Inculpe Lebon ; ses accusations sont déclarées fausses, 29. — An II. 1794. Epure le Mont-Terrible ; permet de convertir en monnaie l'argenterie des églises de Porentru, 132. — Veut faire examiner aux Jacobins la situation de la république ; est combattu par Collot-d'Herbois, 144. — Est élu secrétaire à la convention, 229. — Fait décréter qu'aucun représentant ne sera traduit au tribunal révolutionnaire, sans acte d'accusation préalable, 264. — Est proposé par Barrère pour remplacer, au comité de salut public, les conspirateurs du 9 thermidor; discussion à ce sujet, 314. — Est nommé membre du comité de sureté générale, 315. — Son opinion sur les mises en liberté, 328. — Il demande le remplacement au bureau de Lecointre et Guffroy, 348. — Est nommé président, 349. — Sa réponse au discours de la députation des Jacobins, réclamant contre l'oppression de patriotes, et l'élargissement des aristocrates et des suspects, 358. — An III. Gouly demande son arrestation, à la suite des événemens de prairial, 253. — Elle est décrétée, 254. — Il demande à rester dans son domicile avec des gardes, 339. — An IV. Est compris dans l'amnistie du 4 brumaire, 44.

Bernard de Rennes, fournisseur. An I.er 1793. Est accusé de friponnerie ; explication sur la conduite de Lanjuinais à son égard, 155.

Bernard des Sablons, député à la convention nationale. An I.er 1793. Obtient un congé qui est rapporté sur la réclamation de plusieurs de ses collégues, et notamment de Billaud-Varennes, qui le désigne comme faisant partie du côté droit, 178. — An III. Fait rendre un décret de secours en faveur de la mère de Girey-Dupré, 242.

Bernard, substitut du procureur de la commune de Brest. An I.er 1793. Est mandé à la barre de la convention nationale, 222.

Bernard, membre du conseil général de la commune de Paris. An I.er 1793. Veut donner sa démission, parce qu'il est prêtre; Chaumette s'y oppose, et fait son éloge, 251. — An II. 1793. Appuie aux Jacobins la motion de cesser le payement des prêtres, 49. — An II. 1794. Provoque, à la commune, la suppression des sociétés populaires de jeunes gens, 128. — Mis hors la loi, est livré à l'exécuteur le 10 thermidor, 336.

Bernard-Saint-Affrique, député à la convention nationale, An I.er 1793. Est nommé commissaire à l'armée du Nord, 150. — An III. Est élu secrétaire, 215. — Vote pour la réduction de la convention par les assemblées électorales, 338. — An IV. Membre du conseil des anciens, en est élu secrétaire, 157. — Et président, 277.

Bernard des Bouches-du-Rhône, député à la convention nationale, admis comme suppléant de Barbaroux. An II. 1793. Est accusé d'avoir, en sa qualité de procureur-syndic, signé la protestation du district de Tarascon, contre le 31 mai; nie le fait ; est décrété d'arrestation, ainsi que ses dénonciateurs, 61. —Est traduit au tribunal révolutionnaire, 117. — Et condamné à mort, 127. — An IV. Décret qui accorde des secours à son fils, 334.

Bernard, maréchal des logis au septième régiment des chasseurs à cheval. An II. 1794. Se couvre de gloire à la prise du fort Vauban, 196.

Bernard, commissaire à l'envoi des lois. An II. 1794. Est dénoncé comme affidé de Couthon, 313.

Bernard, libraire à Paris. An IV. Fait hommage au corps législatif du buste de Montesquieu, et du premier volume d'une nouvelle édition de ses œuvres, 166. — Et d'un abrégé de *l'Histoire de la Grèce*, 176.

Bernard. An IV. Auteur d'un article sur le *Traité des calculs différentiel et intégral*, par Cousin, 303. — An VII. Et d'un autre sur une machine hydraulique, inventée par Lacaze, 155.

Bernardin de Saint-Pierre, littérateur. An 1789. Analyse de son ouvrage, intitulé : *Vœux d'un solitaire*, 99. — An 1791. Idée de ses *Etudes de la nature*, par Castéra, 260. — An 1792. Il

est nommé, par Louis XVI, intendant du Jardin des Plantes, 209. — An III. Est un des professeurs de l'école normale, 51. — An V. Analyse faite par lui-même de ses *Harmonies de la nature*, 4.

Bernardy, membre du conseil des cinq cents. An V. Appuie le projet de résolution relatif aux mariages des enfans mineurs, 320. — Fait un rapport sur la célébration de la fête de la fondation de la république, 348.

Bernauvais. An I.er 1793. Sa lettre annonçant la désorganisation des brigands, du côté de Saumur, 241.

Bernazé, officier de l'état-major de l'armée du Nord. An I.er 1793. Fournit, comme témoin oculaire, les détails de l'arrestation des commissaires et de Beurnonville, 97. — Son éloge par le général Sandos, 185.

Berneron, officier général de l'armée de Dumourier. An I.er 1793. Mandat d'arrêt lancé contre lui, 95. — Il suit ce général, 126. — Est arrêté à Bruxelles, 236. — An II. 1793. Est traduit dans les prisons de Freuremberg, 35.

Bernery, capitaine américain. An II. 1794. Présente à la convention un drapeau des Etats-Unis, 358.

Bernier, député à la convention nationale. An III. Attentat commis contre sa personne, à Evreux, à l'occasion d'un convoi de grains destiné pour Paris, 207. — Ses lettres à ce sujet, 213. — Arrêté par lequel il ordonne le désarmement des membres des anciens comités révolutionnaires, dans les départemens de l'Eure et d'Eure-et-Loir, 225. — An IV. Membre du conseil des cinq-cents, parle contre l'aliénation du domaine de Chézy, à Fabre Dubosquet, 189.

Bernis (le cardinal de). An 1791. Envoie son serment avec restriction, 32. — Apprend avec joie, la fuite de Louis XVI, 214. — Sa démission d'ambassadeur à Rome, 323.

Bernoville (Jacques-François), de la commune de Beauvoir. An III. Décret qui lui accorde une récompense; motifs qui la déterminent, 210.

Bernstorff (le comte de), premier ministre danois. An 1791. Sa réponse au ministre anglais, qui demande l'entrée des ports du Dannemarck, 132. — An 1792. Sa fermeté, à l'occasion des 12,000 hommes demandés par le landgrave de Hesse, pour être employés contre la France, 358. — An II. 1793. Sa réponse au mémoire du ministre de Russie, sur les navires destinés pour la France, 17. — Note sur le même objet, 21. — Mémoire sur les motifs de neutralité de sa cour, 37. — Il la maintient, malgré les instances des coalisés, 107. — An IV. Sa correspondance avec Grouvelle, ministre français, 210. — An V. Son fils est nommé ambassadeur près la cour de Pétersbourg, 107.

Berny (citoyenne). An II. 1794. Fait hommage à la société des Jacobins d'un tableau représentant l'apothéose de Marat, 282.

Berot, membre du comité révolutionnaire de Saumur. An II. 1794. Est traduit au tribunal révolutionnaire, 289.

Berquin, littérateur. An 1790. Annonce de sa *Bibliothèque des Villages*, 224, 317.

Berri (duc de), fils du comte d'Artois. An 1792. Danger qu'il court à Luxembourg, 267.

Berri. An VI. Est nommé ministre du duc de Parme près la république cisalpine, 106.

Berrissy. An 1791. Est accusé d'être le chef d'une émeute arrivée à Caen; décret ordonnant sa poursuite, 316.

Berruer (M.me). An 1789. Offre, au nom des femmes artistes, le premier don patriotique, formé de leurs bijoux, 54.

Berruyer, colonel des carabiniers. An 1792. Son civisme, 76 et 80.—Il est nommé commandant du camp de Paris; prête serment avec les fédérés, 254. — Ses plaintes, au nom des soldats du camp, sur le mauvais état de leur équipement, 291.—An I.er 1793. Citation de son opinion, comme contraire à l'amalgame des volontaires avec la ligne, 41. — Il remporte une victoire sur les rebelles de la Vendée, 110. — Rend compte du désavantage qu'ont éprouvé les troupes commandées par le général Ligonnier, 114. — Plaintes contre lui; son rappel arrêté par le comité de salut public, 118. — Il est rappelé, 120. — Sa défense, par Goupilleau; Châles l'accuse de faste à l'armée, 123. — Il est défendu par Choudieu, 126. — Est blessé à la prise de Saumur, 166. — An IV. A un cheval

tué sous lui à l'affaire du 13 vendémiaire, où il se distingue, 16 et 18. — Est présenté à la convention après cette journée, et prononce un discours, 22.

BERSAN, officier de cavalerie. AN VI. Est fusillé à Turin, 19.

BERT. AN II. 1793. Annonce d'un de ses écrits, intitulé : *Les Prêtres, salariés par la Nation*, 72.

BERTAUX. AN VII. Demande, aux Jacobins, des visites domiciliaires pour arrêter les émigrés, 314.

BERTEREAU, curé de Teiller, député aux États-généraux. AN 1789. Se réunit aux communes, 8. — AN 1790. Prête serment à la nouvelle constitution du clergé, 362.

BERTEZÈNE, député à la convention nationale. AN III. Appuie la dénonciation de la commune d'Uzès contre le représentant Borie, 208.

BERTHÉAS. AN 1790. Est assassiné durant les troubles de Saint-Etienne-en-Forez ; rapport à ce sujet, 252.

BERTHELEMY, adjudant-général. AN I.er 1793. Conseille à Houchard de faire arrêter Custine, 212. — Annonce plusieurs avantages remportés par l'armée du Nord, 255. — AN II. 1793. Est accusé d'insolence et d'incapacité ; reproches à Houchard, pour l'avoir pris sous sa protection, 269. — Son arrestation, 276.

BERTHELEMY, député de la Haute-Loire, à la convention nationale. AN III. Envoie sa démission, 365.

BERTHÉLEMY, artiste, commissaire en Italie, pour les sciences et les arts. AN VI. Présente la liste des monumens recueillis, 313. — Reçoit, le 9 thermidor, au Champ-de-Mars, par le directoire exécutif, une médaille, avec cette légende : *Les Sciences et les Arts reconnaissans*, 314.

BERTHELIN, membre du conseil général de la commune de Paris. AN I.er 1793. Son exclusion, 252. — Rapport de cette mesure, 253.

BERTHELINCK, de Flessingue. AN I.er 1793. Fait couler bas un bâtiment français, et empêche de sauver l'équipage, 88.

BERTHELOT, orateur d'une députation de la section de l'Observatoire. AN 1792. Demande que les citoyens puissent servir à tous les postes, sans distinction de vêtemens, 157. — Est nommé procureur général syndic de la commission administrative remplaçant le département, 252.

BERTHELOT, procureur de la commune de Montereau. AN I.er 1793. Est tué à son poste : secours accordé à sa veuve et à ses enfans, 221.

BERTHELOT, membre du conseil des cinq-cents. AN V. En est nommé secrétaire, 155.

BERTHELTON, commissaire municipal à Paris. AN 1792. Rend compte de l'examen des papiers de Brissot, 251.

BERTHERAU, de l'Orne, membre du conseil des anciens. AN V. Fait approuver la résolution pour le payement des secours dûs aux réfugiés des Colonies, 331.

BERTHIER, intendant de Paris. AN 1789. Sa fin tragique ; vains efforts de Bailly et Lafayette pour le sauver, 22 et 28. — Ses lettres prouvant la conspiration de la cour aux mois de mai, juin et juillet, 127. — Détails sur la part qu'il y a prise, 128, 129 et 131. (*Voyez* GARAN-COULON). — AN 1790. Arrestation de son meurtrier, 15. — Détails sur son assassinat, 20. — AN II. 1794. Proposition de confisquer ses biens, 172.

BERTHIER (Alexandre), major général de la garde nationale de Versailles. AN 1789. Fait rejetter, au comité militaire, la proposition de Lecointre, d'exiger des gardes-du-corps le serment civique et le port de la cocarde nationale, 69. — AN 1790. Demande un monument funèbre en mémoire des soldats morts à Nancy, 254. — AN 1791. Dément le bruit de sa démission, 122. — Est déclaré non-inculpé, à l'occasion du départ de *Mesdames*, tantes de Louis XVI, 138. — AN 1792. Chef de l'état-major de l'armée de Luckner, répond aux inculpations dont il est l'objet, 193. — AN I.er 1793. Sa bravoure dans un combat contre les rebelles de l'Ouest, 201. — AN IV. Chef de l'état major général de l'armée d'Italie ; sa lettre sur la bataille de Millésimo, 220. — Ses services à la prise de Céva et de Mondovi, 225 et 226. — Il se distingue au passage du Pô, 240. — Décide la victoire à Lodi, en se précipitant à la tête des bataillons, 241. — Donne des détails sur les précédentes victoires, 249. — Dément un article de la gazette de Francfort, relativement à une prétendue défaite des Français sur l'Adige, 299. — Sa sommation au

commandant de la place de Mantoue, 314. — Annonce le gain des batailles de Lonado et Castiglione, 328. — Lettre sur les opérations de l'armée d'Italie, 331. — Autre annonçant la retraite de l'ennemi sur Trente, 342. — Donne les détails de divers avantages, 358 et 365. — AN V. Annonce une victoire remportée sur Wurmser, dans sa première sortie de Mantoue, 29. — Donne les détails des affaires qui ont eu lieu depuis celle de Caldero, jusqu'à l'issue de la bataille d'Arcole, 73. — Sa lettre annonçant la prise des hauteurs de Rivoli, 74. — Eloge de sa conduite à Arcole, par le général Bonaparte, 131. — Fait la relation des événemens qui ont précédé et suivi cette bataille, 132 et 133. — Envoye des détails sur le combat de Carpenedolo, 147. — Annonce de nouveaux avantages remportés par les divisions Augereau et Masséna, 209. — Donne le bulletin des dernières victoires, 213. — Transmet au général Hoche les préliminaires de Léoben, 221. — Son éloge par Mathieu Dumas, 225. — Envoye les adresses faites par l'armée d'Italie, aux administrations de la république; est dénoncé, à ce sujet, par l'administration départementale du Lot, et reçoit des réponses y relatives de celles du Rhône et du Pas de Calais, ainsi que de la municipalité d'Orléans, 332, 336 et 340. — Certifie la pièce trouvée dans le porte-feuille de d'Antraigues, 353. — AN VI. Porte à Paris le traité de Campo-Formio; son éloge par Bonaparte, 37. — Est admis à une audience publique du directoire; discours prononcés à cette occasion, 42. — Reçoit un courrier pour faire marcher les Français sur Rome, 114. — Son entrée dans cette ville, 139. — Son arrivée à Ancône, 146. — Il reçoit une adresse du duché d'Urbin, sur l'attentat de la cour de Rome, 157. — Prononce un discours au capitole, 159. — Expulse du territoire romain les émigrés français, et supprime les droits d'asile de différens lieux, 165. — Sa lettre, datée du capitole, au général Bonaparte, 166. — Proclamation au peuple de la république Romaine, 172. — Ordre sur le culte catholique, 178. — Il reçoit une lettre de satisfaction du directoire; proclamation publiée par lui à Milan, 180. — Autre au peuple cisalpin, sur la dernière conspiration, 196. — Demande aux Lucquois un million; donne ordre à l'armée française d'arrêter le cardinal Maury par tout où il paraîtrait, pour passer dans les états de l'empereur, 197. — Envoie à Paris la canne du pape, 200. — Bassal lui doit sa nomination au secrétariat du consulat romain, 330. — AN VII. Chef de l'état-major de l'armée d'Orient, envoie la relation de la prise d'Alexandrie, 30. — Autre sur les succès de l'armée française en Egypte, 32. — Sa lettre sur l'organisation des provinces de l'Egypte, et l'ouverture du canal du Caire, 33.

BERTHIER, curé. AN 1791. Est élu à l'évêché de l'Aveyron, 97.

BERTHIER, l'un des chefs de l'armée de Condé. AN 1792. Arrestation d'un courrier porteur de beaucoup de lettres à son adresse, 269.

BERTHIER, premier commis de l'ex-ministre Dabancourt. AN 1792. Son arrestation, 226.

BERTHIER (Léopold), chef de l'état-major de l'armée de Naples. AN VII. Annonce que les 48 Français massacrés à Augusta, étaient tous aveugles et revenaient d'Egypte, 196. — Sa lettre sur un engagement où l'armée française a repoussé les Autrichiens et repris les débouchés de Pontremoli, 275.

BERTHOIS, commandant du génie à Lille. AN 1792. Lettre annonçant qu'il a été pendu, 123. — Article sur cet assassinat, 134.

BERTHOLET, huissier de l'assemblée législative. AN 1792. Commis pour l'apposition des scellés chez l'ex-ministre Montmorin, annonce sa fuite et la découverte d'une assez grande quantité d'armes chez lui, 231.

BERTHOLET, secrétaire du département de Paris. AN 1792. Demande 500,000 liv. pour acquitter les billets de secours, 295.

BERTHOLET, chimiste. AN 1791. Ecrit sur l'art de la teinture, 113. — AN III. Est nommé commissaire d'agriculture et des arts, 1. — Et professeur de l'école normale, 51. — AN IV. Son mémoire sur les fabrications des monnaies, 182.

BERTHOLIO (l'abbé). AN 1789. Orateur d'une députation des électeurs de Paris, présente aux Etats-généraux le rameau d'olivier; rend compte de leurs efforts pour rétablir la paix, et des faits relatifs à deux gardes-françaises délivrés par le peuple, et dont le roi a prononcé la grâce, 14

et 15. — An 1790. Fait l'éloge des électeurs de 1789, 230. — Publie un *ultimatum* adressé à l'évêque de Nancy, 235. — An VI. Est nommé commissaire français à Rome, 287. — An VII. Et ministre de France près la république Romaine, 84. — Annonce aux Romains la prochaine délivrance de l'Italie, et l'incendie de Viterbe, 106.

Berthot de la Marne, membre du conseil des cinq-cents. An VI. Appuie le projet de Fabre sur les dépenses communales, 339.

Berthoud (Louis), horloger de la marine. An III. Décret qui fixe son traitement, 70. — An VI. Auteur de deux montres de poche pour déterminer la longitude, reçoit un prix par l'Institut national, 289.

Bertin, commissaire du département des Bouches-du-Rhône, chargé de l'organisation des pouvoirs à Avignon. An 1792. Est mandé à la barre, 133. — Dénoncé par des citoyens d'Arles, 153. — Justifié par Rebecqui, son collègue, 162. — Et renvoyé à ses fonctions, 227.

Bertin, commissaire à la suite de l'armée navale. An 1792. Annonce que le séjour de l'escadre à Gênes opère une révolution, et qu'on parle de réunion à la république française, 337. — An VI. Commissaire principal de la marine, à Bordeaux, annonce l'offre faite au gouvernement d'onze bâtimens appartenans à des armateurs, 111.

Bertin. An VI. Sa femme et son enfant sont écrâsés aux tuileries par la chûte d'un arbre; le corps législatif lui accorde un secours, 60.

Bertin (Joseph), membre de la société de médecine. An VI. Publie la traduction de *la Doctrine médicale simplifiée*, 247.

Bertin (T. P.). An VII. Notice sur sa lampe docimastique, 114.

Berton, compositeur. An III. Auteur de la musique de *Viala*, 23. — An VII. Et de celle de *Montano et Stéphanie*, 213.

Bertoneau, chef de la commission populaire à Bordeaux. An II. 1793. — Son suicide, 52.

Bertrand (Antoine), député de Saint-Flour aux États-généraux. An 1790. Fait décréter le retablissement des bureaux de perception des douanes nationales, 320. — An IV. Membre de la convention, et ensuite du conseil des anciens, défend la résolution sur le droit donné au directoire de completter les élections, 58. — An V. Et celle sur l'établissement d'un journal tachigraphique, 146.

Bertrand de Molleville. (*Voyez la Table de l'Introduction*). An 1791. Est nommé au ministère de la marine, à la place de Thévenard, 281. — Adresse une lettre sur la situation des Colonies, le soulèvement des nègres et le départ prochain d'une expédition, 305. — Et un rapport sur l'état des forces navales, sur l'organisation de la marine et les lois qui restent à faire relativement au service des ports et arsenaux, 306. — Envoie une lettre contenant les sermens de plusieurs agens en pays étrangers, 307. — Annonce la guerre avec le dey d'Alger, malgré les sacrifices ordonnés par le roi, 309. — Fait passer une lettre de M. Effingham, gouverneur de la Jamaïque, annonçant, de sa part, l'envoi de secours à Saint-Domingue, et l'approbation de cette conduite par le gouvernement anglais, 310. — Prie l'assemblée de lui accorder les fonds nécessaires pour un nombre d'hommes que le roi veut envoyer à Saint-Domingue, 311. — Adresse des détails officiels sur les événemens de cette Colonie, 313. — Réclame contre une erreur insérée dans le *Moniteur*, 321. — Transmet des dépêches de Blanchelande, gouverneur de Saint-Domingue, 322. — Annonce le soulèvement de l'équipage de l'*Embuscade*, et la détention à bord de Dorléans, capitaine de cette frégate, 328. — Prononce un discours justificatif, en réponse aux dénonciations dirigées contre lui, 340. — Est dénoncé par le conseil général du département du Finistère, et par des citoyens de la Martinique, 342. — Présente un mémoire en réponse aux inculpations faites contre lui, relativement aux états de revues des officiers de la marine de Brest, 353. — Rend compte des mesures prises pour porter des secours à Saint-Domingue, 354. — Son discours sur le rachat des Français, esclaves en Barbarie, 360. — Il est dénoncé par un pétitionnaire, membre d'une maison de commerce de l'Inde, 365. — An 1792. Répond aux inculpations dirigées contre lui par les citoyens de Brest et de Rochefort, 4. — Rapport contre son mémoire relatif aux congés délivrés aux officiers de la marine de Brest, 14. — Il se justifie à l'assemblée, 21. — Et donne de nouvelles

explications sur les faits qui lui sont imputés, 22. — Sa lettre sur les motifs qui retardent l'arrivée des troupes à envoyer à Saint-Domingue, 43. — Il est dénoncé par Charles Duval, 55. — Lettre justificative de sa conduite, 56. — Il annonce que Vaudreuil a été raye de la liste de l'armée navale, 60. — Observations sur sa conduite, présentées par Hé ault Séchelles, 66. — Décret qui lui ordonne de rendre compte du traité fait pour la délivrance des esclaves à Alger, 67. — Texte des observations à présenter au roi sur sa conduite, 69. — Lettre du roi, annonçant qu'il lui continue sa confiance, quoiqu'il lui ait été dénoncé, 71. — Son mémoire justificatif, après sa sortie du ministère, 100. — Sa réponse aux imputations de Gensonné, Brissot, et Mirbecq, 155. — Est décrété d'accusation, après le 10 août, 230.

BERTRAND (évêque), député à l'assemblée législative. AN 1791. Parle en faveur de la liberté de conscience; propose d'autoriser les supérieurs ecclésiastiques à remplacer ceux qui seront trop chauds ou trop intolérans, 298.

BERTRAND, député à l'assemblée législative. AN 1791. Propose d'examiner les différentes accusations intentées contre le ministre de la guerre, Duportail, et de lui porter un coup décisif, après en avoir reconnu l'authenticité, 302.

BERTRAND, électeur du Var. AN 1791. Présente une pétition contenant la justification du 28.e régiment, ci devant Dauphiné, et demande la suspension de la loi martiale contre ce corps, 311.

BERTRAND, député par l'île de France à l'assemblée législative. AN 1792. Décret pour son admission, 91.

BERTRAND (Joseph). AN 1792. Décret qui lui accorde une récompense pour avoir sauvé des naufragés, 345.

BERTRAND-LAHOSDINIÈRE, député de l'Orne à la convention nationale. AN 1792. Fait décréter l'arrestation d'Achille Viard, et la levée des scellés apposés sur ses papiers, 345. — AN I.er 1793. Accuse Garat de soustraction de pièces dans le procès de Louis XVI, 16. — Fait décréter que les biens communaux seront partagés entre les habitans dont le revenu n'excède pas 100 livres, 99. — Est élu membre de la commission des douze, 142. — Offre sa démission avec ses autres collègues, 151. — Bourdon de l'Oise demande son arrestation, 152. — Adresse, où l'on demande son accusation, 154. — Barrère fait supprimer la commission dont il est membre, *ibid.* — Il est décrété d'arrestation au 2 juin, 156. — Demande sa mise en liberté; est accusé de lâcheté par Duprerret, 158. — Duroy parle en sa faveur, 178. — Saint-Just dit qu'il est plus trompé que coupable, et le fait rappeler dans la convention, 191.

BERTRAND, commissaire du conseil exécutif à Nimes. — AN II. 1794. Dénonciateur de Courbis auprès de Boisset: son arrestation, 173.

BERTRAND, ex maire de Lyon. — AN II. 1794. Disparaît des Cordeliers lors de l'arrestation d'Hébert, 179. — AN V. Est condamné à mort par la commission militaire du Temple, à la suite de l'affaire de Grenelle, 20.

BERTRAND, capitaine au troisième régiment de dragons. AN V. Se plaint de ce que sa femme demande le divorce, pour s'emparer d'une partie de ses biens, 97.

BERTRAND (Isaac), du Bas-Rhin, député au conseil des cinq-cents. AN IV. Annonce que l'emprunt forcé se paye avec empressement, 165. — AN VI. Son rapport concernant les chanvres blancs peignés, 196. — Il fait abroger la loi qui prohibait leur sortie des départemens du Rhin, 206. — Son rapport pour le rétablissement de l'impôt du sel, et débats à ce sujet, 328. — Analyse de ce rapport, et projet à la suite, 344.

BERTRAND (du Calvados), membre du conseil des cinq-cents. AN VI. Combat le projet qui exige le cinquième en numéraire des acquéreurs des domaines engagés, 277. — Fait nommer une commission contre les émigrés qui changent ou refusent de dire leurs noms et domicile, 311. — Et une autre contre les calomniateurs et journalistes qui avilissent les institutions républicaines, 312. — AN VII. Sa proposition sur quelques points de la législation relative aux sœurs et tantes d'émigrés, 42. — Il présente un projet contre le vagabondage, 75. — Discussion de ce projet, 94. — Il combat celui relatif à la poste aux lettres, 109. — Présente d'autres moyens de remplir le déficit, en remplacement de l'impôt sur le sel, 137. — Propose d'augmenter

le produit de la poste aux lettres, 160. — Fait adopter deux projets sur les dépenses de l'année, 165. — En fait adopter deux nouveaux sur la répression du vagabondage et la police à l'égard des étrangers, 183 et 184. — Il est élu secrétaire, *ibid.* — Présente un autre rapport sur les recettes et dépenses de l'année; adoption de plusieurs articles, 210 et 211. — Fait une motion en faveur de la liberté de la presse, 251. — Accuse la majorité du directoire, qu'il qualifie de *triumvirs*; dénonce ses agens Rapinat, Rivaud, Trouvé, Faypoult; somme, au nom des malheurs publics, Laréveillère-Lépaux et Merlin de Douay de sortir d'un poste où ils n'ont plus la confiance publique, 273. — S'afflige de la discussion sur les prêtres, 282. — Ses observations sur l'emprunt de cent millions, 303. — Il fait arrêter que le conseil célébrera la fête du 10 thermidor dans le lieu de ses séances, 304. — Discute l'organisation de la garde nationale, 307. — S'indigne de ce que les ennemis de la république veulent faire tourner à leur profit les événemens du 30 prairial, et demande qu'on s'occupe de l'organisation des réunions politiques, 315. — Annonce un plan formé pour faire demander au corps législatif que les ex-directeurs soient jugés révolutionnairement et ostracisés; fait sentir le danger de cette mesure inconstitutionnelle, 324. — Déclare n'avoir aucune connaissance d'un ordre donné au général Lefebvre, relativement à la garde du corps législatif, et offre sa démission de la commission des inspecteurs, 329. — Exprime son indignation de la démarche de plusieurs citoyens contre l'élection de Sieyes au directoire, dont il démontre la validité, 336. — Appuie le projet relatif aux sociétés politiques, 358. — Demande, pour la dignité du conseil, l'ajournement au lendemain de la proposition de déclarer la patrie en danger, 360. — Appuie cette déclaration, et réfute l'opinion de Chazal à ce sujet, 362.

BERTRANDON, capitaine. AN III. Sauve dix-sept Vénitiens du naufrage, 219.

BERTUCAT, député à la convention nationale. AN III. Son opinion sur le projet de finances présenté par Rewbell, 276.

BESANCELLE, doyen du chapitre de la cathédrale de Carcassone. AN 1791. Est élu à l'évêché de cette ville, 73.

BESBORODKO, premier ministre de Russie. AN VI. Annonce un envoi de forces navales dans le Sund, 257.

BESOMBRE, lieutenant colonel. AN 1792. S'oppose à l'ouverture des prisons à Cambray; sa tête est coupée et promenée au bout d'une bayonnette, 289.

BESON, ex-capitaine au régiment d'Artois. AN I.er 1793. Demande un certificat de civisme au conseil général de la commune de Paris; est arrêté, 265.

BESR YSAM-BESR, orateur d'une députation de Juifs. AN 1789. Prononce un discours à la barre de l'assemblée nationale, et demande la cessation de leur proscription, 74.

BESSE, curé, député aux États-généraux. AN 1789. Se réunit aux communes, 7. — AN 1790. Prête serment à la nouvelle constitution du clergé, 362.

BESSE de Narbonne. AN IV. Auteur d'une méthode pour apprendre à lire et à écrire, 132.

BESSE (Martial), général créole. AN V. Vaublanc demande communication de ses rapports alarmans sur la situation de Saint-Domingue, 258. — Lettre dans laquelle il fait l'éloge de la conduite des généraux Rigaud et Beauvais, dans le sud et l'ouest de cette Colonie, 264.

BESSIÈRES, officier. AN I.er 1793. Se distingue à l'armée de la Moselle, 268. — AN V. Commandant des guides, est envoyé à Paris par Bonaparte, pour apporter les drapeaux pris à Rivoli et à la Favorite, 139. — Est présenté au directoire par le ministre de la guerre, et y prononce un discours, 152.

BESSIN, procureur et commandant de la garde nationale parisienne. AN 1789. Réclame des secours pour les habitans du faubourg Saint-Antoine, 20.

BESSON, député à la convention nationale. AN I.er 1793. Fait rendre un decret tendant à accélérer la vente des biens des émigrés, 259. — AN II. 1794. Et un autre sur celle de leur mobilier, 185. — Lettres concernant sa mission dans les départemens de la Gironde, la Dordogne et Lot-et-Garonne, 160 et 233. — AN IV.

Membre du conseil des cinq-cents, appuie l'affermage des salines, 274. — Son rapport sur les forêts nationales, 362 et 363. — An V. Fait déclarer qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur leur aliénation, 19. — Transporter à la monnaie un superbe balancier, 54. — Adopter diverses dispositions relatives à l'établissement de la nouvelle administration forestière, 240 et 241.

Besvi (de), lieutenant-colonel du régiment de Poitou. An 1790. Décret qui ordonne sa relaxation, et annulle les billets que les soldats l'ont forcé de signer, 228.

Bétancourt. An VI. Chappe, ingénieur, lui dispute ses découvertes télégraphiques, 50. — Lettre en réponse aux observations de celui-ci, par Eymar, 52. — Rapport sur son télégraphe, par des commissaires de l'Institut national, 211.

Béthancourt, général. An VI. Écrit que la flotille sortie du Hâvre sous le commandement du capitaine Muskein, a battu la flotte anglaise, 206. — Reçoit des détails sur l'attaque infructueuse du Hâvre, par les Anglais, 250.

Béthisy de Mézières, évêque d'Uzès, député aux États-généraux. An 1789. Proclame les titres de la nation à la propriété des biens ecclésiastiques, 34. — S'oppose au dépouillement du clergé, comme inutile et dangereux, 77. — An 1791. Écrit contre le serment, 55.

Béthisy (marquis de). An III. Commande un corps d'émigrés à la solde de l'Angleterre, 173 et 206.

Bethune-Charost (ex-comte de). An 1791. Lettre du ministre de l'intérieur, sur des rassemblemens de soi-disant patriotes brabançons, formés par lui à Lille et à Douay; pièces relatives à cette affaire; renseignemens divers donnés par des députés, et renvoi aux comités réunis de l'assemblée législative, 354. — An 1792. Détails sur la conspiration qui lui est attribuée, 38. — Décret de prise de corps, dans lequel il se trouve compris, 54. — Instruction de son procès, à Bruxelles, 100. — An I.er 1793. Il est arrêté, 252. — Tente de s'évader, et tire un coup de feu à un canotier, 264. — An II. 1793. Est traduit au tribunal révolutionnaire, 21. — An II. 1794. Et condamné à mort, 226.

Bette-d'Étienville, directeur de la banque agricole. An V. Scellés mis sur ses papiers, 167. — Jugement qui l'acquitte, 199.

Bettschard (comte de), ex-ministre de l'électeur de Bavière. An III. Est condamné à une prison perpétuelle, 347. — An IV. Son jugement, 9.

Beugnot, procureur-syndic du département de l'Aube, député à l'assemblée législative. An 1791. Propose de payer les seuls fonctionnaires assermentés; de laisser aux paroisses la liberté de conserver leurs prêtres, comme elles le jugeront à propos, et de poursuivre les perturbateurs devant les tribunaux, 301. — Invoque la question préalable sur la motion tendante à conserver des édifices nationaux à l'exercice du culte salarié et à permettre aux sociétés particulières d'acheter des édifices à leur convenance, 331. — An 1792. Combat le projet d'aperçu des dépenses de l'année, 1. — Vote l'ajournement du projet relatif aux troubles de Perpignan, 5. — Ses observations sur le décret concernant la liquidation des offices, 6. — Il répond aux objections du comité, contre le mémoire du ministre de la marine Bertrand, sur les congés délivrés aux officiers du port de Brest, 14. — Insiste pour faire demander des explications à l'empereur, 22. — Dit que les membres de l'assemblée ne peuvent prendre du service dans l'armée, qu'en donnant leur démission, 28. — Fait rendre un décret sur le payement des rentes, 36. — Vote pour que les administrateurs de deniers publics soient nommés par le roi, 108. — Accuse les feuilles de Marat et de Carra d'être les premières causes du meurtre de Dillon, 125. — Demande le dépôt sur le bureau des pièces relatives à la justification de Rochambeau, 127. — Est nommé secrétaire, 141. — Parle en faveur de l'ex-ministre Duport, 159. — Ses observations sur le projet relatif aux réparations dues à la mémoire et aux familles de Théobald Dillon et Berthois, 163. — Il fait renvoyer au pouvoir exécutif une dénonciation qui accuse la municipalité de Paris et le ministre de la justice, au sujet de la circulation de l'*Ami du peuple*, 165. — Son opinion sur le mariage, 181. — Il s'oppose à ce que Tarbé soit envoyé

à l'abbaye pour ses expressions dans la discussion relative à Jourdeau, 210.

Beurnonville, major de la milice de l'île de Bourbon. An 1790. Rapport sur sa destitution : l'assemblée nationale déclare qu'il n'y a pas lieu à délibérer, 227. — An 1792. Employé à l'armée du Nord : sa lettre à Couthon, sur le bal donné aux Autrichiens, à Flines, 247. — Mesures militaires prises par lui, 258. — Fait prisonniers quatre émigrés, est surnommé *l'Ajax français* par le général Dumourier, 277. — Sa lettre sur la retraite forcée des ennemis, 283. — Il annonce la reprise de Lannoy et la tenue d'un conseil de guerre à Valenciennes, pour le plan de campagne en Belgique, 309. — Sa lettre sur la prise de Mons et la bataille de Jemmappes, 316. — Il demande la place de lieutenant-colonel pour le capitaine Labretèche, 346. — Annonce la prise de Mertzicq, Fredembourg et Saarbruck, 354. — Écrit que l'ennemi a été débusqué des hauteurs de Wavren, et que la république est maîtresse de tout le territoire entre la Sarre et la Moselle, jusqu'au pont de Consarrebruck, 358. — An I.er 1793. Se plaint d'adresses envoyées contre lui par Humbert, maréchal de camp, et quelques officiers, 19. — Est dénoncé par des habitans de Bruxelles, pour cause d'incivisme ; sa nomination au ministère de la guerre, 36. — Témoigne à la convention sa reconnaissance, et proteste de son dévouement, 37. — Citation de son opinion comme contraire à l'amalgame des volontaires avec la ligne, 41. — Il transmet la nouvelle de la prise de Hersteuswert, 47. — Et du fort Michel, 50. — Annonce un avantage en Italie, 55. — Annonce que le conseil exécutif a nommé Jourdan, d'Avignon, commandant de la gendarmerie dans cette ville, 56. — Présente le brave Labretèche à la convention ; annonce la prise de Bréda, et donne le tableau de situation des armées de la république, 60. — Sa lettre sur la cessation du bombardement de Maëstricht, 65. — Il annonce la prise de la place de Gertruydemberg, 67. — Communique des dépêches des généraux Miranda, Valence et Darçon, sur leurs opérations, 68. — Rend compte des succès du général Biron à l'armée d'Italie, et de l'expédition du contre-amiral Truguet, 69. — Envoie sa démission pour retourner à l'armée ; discussion à ce sujet ; décret portant qu'il rendra ses comptes sous huitaine ; demande de sa destitution par la section Poissonnière, 73. — Il annonce la défaite des Sardes, par le général Biron, et l'occupation du comté de Nice, 75. — Est réélu ministre de la guerre, et accepte, 76 et 77. — Communique les mesures qu'il vient de prendre pour étouffer la rebellion dans la Vendée, 78. — Présente à la convention un jeune militaire mutilé, nommé Lavigne, 81. — Annonce un avantage sur les Prussiens, par l'armée aux ordres de Custine, 85. — Est envoyé commissaire auprès de l'armée de la Belgique ; Marat demande qu'il reste à Paris, 90. — Production de la lettre que lui adresse Dumourier, annonçant la déroute de l'armée et les mesures à prendre pour sauver le *royaume*, 92. — Demande de son remplacement par Haussmann, et interception des dépêches que lui adresse Valence, 94. — Arrêté par Dumourier, avec les commissaires de la convention, reçoit un coup de sabre en voulant se défendre ; est dénoncé par Custine, comme ayant préparé l'insuccès de l'armée en Allemagne, et n'ayant ni les vertus, ni l'esprit d'un républicain, 97. — Nouvelles plaintes du même général contre lui, 100 et 104. — Dénonciation de Dubois-Crancé, Laporte et Robespierre contre ses opérations au ministère ; ce dernier demande que sa tête soit mise à prix, 107. — Il est inculpé pour le choix des généraux Berruyer et Ligonnier, 118. — Son voyage avec les commissaires de la convention, et leur traduction dans la forteresse d'Égra, en Bohême, 159, 172 et 201. — An III. Il s'échappe de la forteresse d'Olmutz, 79. — Décret et arrêté pour négocier son échange avec la fille de Louis XVI, 285 et 344. — An IV. Compte rendu de sa conduite par Camus, 106. — Détails de son échange, 113. — Il reçoit l'accolade du président du conseil des cinq-cents, 117. — Est déclaré avoir dignement rempli la mission dont la convention nationale l'avait chargé, 147. — Son arrivée en Hollande, pour y prendre le commandement, 242. — Sa lettre sur la désertion des troupes bataves, 294. — An V. Autre, annonçant un avantage remporté sur les Autrichiens, 18. — Sa proclamation aux soldats de l'armée de Sambre-

et-Meuse, 19. — Donne les détails de la défaite des Autrichiens sur les deux rives du Rhin, 38. — Annonce les résultats de l'affaire de Neuwied, 42. — Les avantages remportés par l'aile droite sur toute la ligne, 46 — Est nommé général commandant l'armée du Nord, 111. — — Est porté sur la liste des candidats pour le directoire, 249. — An VI. Se démet du commandement de l'armée batave, et reçoit de l'assemblée des témoignages de satisfaction de sa conduite, 65. — An VII. Est nommé inspecteur général par le directoire, 2. — Donne des détails sur la situation politique des départemens de l'Ouest, 101.

Beuvron. An II. 1793. Est arrêté, par ordre d'André Dumont, 45.

Beveley, négociant à Coutances. An 1793. Offre un don civique de 6,000 livres; demande et obtient d'être naturalisé citoyen français, 13.

Béville, lieutenant-général et gouverneur de Neufchâtel. An VI. Est décoré de l'ordre de l'aigle rouge, 93.

Bexon. An VI. Est nommé président du tribunal criminel de la Seine, 346. — An VII. Exerce une censure morale dans l'affaire de Charlotte Mignon et sa mère, 119.

Beylier. An 1790. Est admis à l'assemblée nationale en qualité de député des Indes orientales, 266. — An 1791. Publie des observations sur la législature des Colonies, 183.

Beyrand, général. An IV. Décide la victoire à Lodi, en se précipitant à la tête des bataillons, 241. — Eloge de sa bravoure; il meurt à l'affaire de Lonado et de Castiglione, 328.

Beys, artiste français, résidant en Italie. An IV. Auteur d'un dessin allégorique des destinées de la France, en fait hommage au corps législatif, 146.

Beysser, général commandant à Nantes. An I.er 1793. Ses succès contre les rebelles, 91, 181 et 188. — Il est nommé commandant en chef de l'armée des Cotes de la Rochelle, 196. — Dénoncé par Hérault-Séchelles, comme complice de la rebellion des autorités de Nantes, il est déclaré traître à la patrie; réclamation en sa faveur; rapport de cette mesure, et décret qui le mande simplement à la barre, 201. — Son rappel au commandement de Nantes, demandé par les députés de cette ville, 216. — Il exprime à la barre son dévouement et ses regrets d'avoir signé un arrêté contraire à ses principes, 220. — Est rétabli dans ses fonctions; un membre (Pérard) s'offre pour caution de sa conduite, et en répond sur sa tête, 232. — Une colonne de 6000 hommes, commandée par lui, balaye toute la rive gauche de la Loire, depuis Nantes jusqu'à la mer, 258. — An II. 1793. Son arrestation, 276. — Villers l'accuse d'intrigues, 25. — An II. 1794. Son jugement et sa condamnation à mort, 203 et 205.

Beytz, membre de conseil des 500. An V. Appuie le projet sur le mode des élections déléguées au corps législatif, 247. — Veut qu'on s'occupe de l'instruction publique, 257. — Demande la suspension des aliénations de biens nationaux, surtout dans la Belgique, 288. — Appuie le projet en faveur des émigrés du Haut et Bas Rhin, 293. — An VI. Combat comme injuste et désastreux le projet relatif à la dette publique, 1. — Et comme inconstitutionnel celui d'exclusion des ci-devant nobles de toutes les fonctions publiques, 11.—S'oppose au rapport de la résolution sur la liquidation de la dette de la ci-devant Belgique, 26. — Parle sur le projet de fixer l'enceinte constitutionelle du corps législatif, 92. — Propose l'ajournement de la partie du projet qui tend à exiger des sermens de tout homme qui a été prêtre, 109. — Communique une offrande de vaisseaux et d'argent faite par des armateurs du port d'Ostende, 146. — Fait ajourner l'examen de la question des droits d'entrée à percevoir par les villes, 150. — Parle contre le projet de Favart, concernant les enfans naturels, 152. — Combat celui sur l'impôt du tabac, 169. — Présente des réclamations de localité, relatives aux écoles de santé, 205. — Combat le projet de Roëmers sur les places vacantes dans les tribunaux, 227, 237 et 239. — Fait adopter plusieurs propositions sur l'ordre des travaux des deux conseils, 243 — Réclame la question préalable sur le projet de liquidation de la dette des émigrés des départemens réunis, 246. — Veut que le tribunal de cassation se complette lui-même, 259. — Fait adopter un projet sur les transactions entre particuliers, dans les départemens réunis, 260. — Amende le projet de Villers sur les dé-

chéances, 267. — An VII. Propose une commission pour avoir des renseignemens sur la situation actuelle des départemens réunis, 138. — Vote pour la caution en immeubles relativement aux hypothèques, 157. — Propose d'organiser la garde départementale pour le corps législatif, et de mettre les grenadiers à la disposition du directoire; attaque le mémoire du ministre de la police, Duval, sur les arrestations ordonnées par lui, 276. — Parle sur divers articles du projet présenté par Français de Nantes, au nom de la commission des onze, 282.

Bézard, député à la convention nationale. An II. 1793. Fait rendre un décret sur le partage des biens communaux, 276. — Un autre, sur la déportation des prêtres, 32. — Fait annuller tous jugemens relatifs aux procès sur droits féodaux, 41. — Propose d'excepter de la déportation les prêtres mariés, 62. — Fait fixer à trois mois le délai pour se pourvoir en cassation en matière civile, 63. — An II. 1794. Provoque le décret qui autorise le jugement des détenus par ordres arbitraires, 103. — Présente des réclamations sur les ventes des biens d'émigrés, 127. — Fait lever les scellés mis sur les titres confiés à des officiers publics, 128. — Obtient la maintenue des baux des forêts à l'usage des usines de fer et d'armes, 130. — Fait rendre exécutoires, sans appel ni recours, les jugemens des prêtres rebelles, 149. — Est élu secrétaire, 168. — Son rapport, suivi d'un décret, pour la confiscation des biens des ecclésiastiques déportés ou reclus, 175. — Autre, pour obliger les parties à payer les amendes encourues dans les bureaux de conciliation, 203. — Autre, explicatif des lois relatives à l'appel des jugemens de première instance, 206. — Autre, sur Cervellara, et renvoi de son affaire aux tribunaux de Gênes, 215. — Autre, sur les certificats de résidence des militaires, 228. — Autre, explicatif de la loi qui constitue en réclusion les prêtres sexagénaires, 233. — Autre, relatif aux papiers déposés chez les notaires condamnés ou détenus, 278. — Il fait passer à l'ordre du jour sur les pensions demandées par les Pélerins de Saint-Jacques, 281. — Obtient la liberté de quatre cultivateurs condamnés à mort, à Brioude, pour avoir tué leur ci devant seigneur, 289. — Fait annuller 2 jugemens relatifs à Giguet, condamné à mort, comme ayant favorisé l'évasion d'un détenu, 312. — Fait mentionner honorablement la conduite de Mathis, chef de la 3e légion de Paris, blessé dans la nuit du 9 thermidor, 315. — Rendre un décret relatif aux propriétaires qui possèdent, par indivis, des biens avec les ecclésiastiques déportés ou reclus, 336. — Autre, additionnel à la loi du 11 ventôse an 2, relatif aux scellés apposés sur les effets et papiers des parens des défenseurs de la patrie, 349. — An III. Sa lettre sur la situation des départemens de l'Ouest, où il est en mission; ses pouvoirs sont prorogés pour l'entière pacification de la Vendée, 187. — Il annonce l'entrée des troupes républicaines dans la partie de la Vendée qu'occupait Stofflet, 222. — Fait rendre un décret en faveur des héritiers d'Hervieux et de Poulain-Marsolay, 272. — Son opinion sur la rédaction de la déclaration des droits, 290. — Il fait rapporter le décret d'accusation rendu contre Gossin et Ternaux, membres du département de la Meuse, lors de la prise de Verdun par les Prussiens, 314. — Donne lecture de dénonciations et pièces contre Laignelot, Lequinio et Lanot, 325. — Annonce qu'il n'est point parvenu de dénonciations contre le représentant Lefiot; mais donne lecture de son arrêté qui envoie au tribunal révolutionnaire quatre signataires d'une lettre écrite au roi le 20 juin 1792, 326. — Demande qu'on laisse au comité de législation, auquel on demandait un rapport, sous trois jours, le temps d'examiner les pièces contre les représentans Hentz et Francastel, 327. — Fait rendre un décret interprétatif, concernant les baux à cheptel, 336. — Annonce que la constitution a été acceptée dans divers cantons, 355. — Autre décret relatif à la restitution des biens du prince de Salm-Kirbourg, 365. — An IV. Présente un projet sur le remboursement de rentes, 14. — Membre du conseil des cinq-cents, demande que le droit de remplacer les juges soit conféré au directoire, 81. — Est nommé secrétaire, 97. — Fait rayer définitivement des listes d'émigrés les noms des représentans qui y auraient été inscrits par suite des événemens du 31 mai, 119. — Fait ordonner l'impression et l'envoi aux départemens du discours de Treilhard sur l'anniversaire de la mort du dernier roi, 126. — Vote le rejet du projet sur le mode de radiation de la liste des

émigrés et la révision de celles déjà obtenues, 139. —Parle contre le rétablissement de la loterie, 198. — Appuie le projet relatif aux biens des parens d'émigrés, 201. — Fait lever la suspension prononcée contre le représentant Palbier des Basses-Alpes, 207. — Insiste pour l'adoption du projet contre les prêtres réfractaires. 230. — Fait mettre des bâtimens à la disposition de l'école nationale de Liancourt, et ordonner le complément du nombre de ses élèves, 262. — Son opinion sur le jugement des prévenus des massacres de Lyon, 276. — Fait renvoyer à une commission une proposition sur les presbytères soumissionnés, 277. — AN V. Combat le projet sur le maintien des ventes des ci-devant presbytères, 50. — Parle sur les successions collatérales, 56. — Vote contre l'effet rétroactif du droit de succession des enfans naturels, 117. —Son opinion sur le même sujet, 162.—Ses objections sur les lois présentées relativement à la dépréciation du papier monnaie, 184.—Est d'avis qu'on ne regarde que comme des à-comptes les payemens faits en papier-monnaie, 198. — A la suite d'un rapport, fait prendre une résolution en faveur des héritiers des rebelles de l'Ouest, connus sous le nom de chouans et de vendéens, 219.—AN VI. Est remplacé par Jourde dans les fonctions de substitut du commissaire du directoire près le tribunal de cassation, 238. — Réélu aux cinq-cents, en est secrétaire, 243. — Vote l'admission de la dénonciation contre le juge-de-paix de Chaulny, 259. — Fait passer à l'ordre du jour sur la proposition de juger à huis clos les crimes de viol, 271. — Vote pour le projet de Génissieux sur le remplacement des cinq juges du tribunal de cassation, nommés par le directoire, 290. — AN VII. Défend le projet de Villers sur la poste aux lettres, 109.

BEZENVAL (baron de). AN 1789. Ordonne à Delaunay de défendre la Bastille, 21. — Il fuit, et est arrêté à Villenaux; sur la demande de M. Necker, les électeurs prononcent sa liberté; les districts et la municipalité de Paris ordonnent sa détention, qui est confirmée; discussion à l'assemblée sur cette affaire, 30. — Arrêté qui met sa personne sous la sauve-garde de la loi, 31. — Le comité des recherches propose sa mise en liberté; l'assemblée le renvoie au châtelet, 74. — Réflexions sur son procès, 88. — Détails de la procédure, 101. — Visite de ses papiers, sans résultat, 102. — Il reconnaît ses lettres à Dupuget et Delaunay, 105. — Autres détails; dépositions des témoins, 108, 109, 112, 114, 122, 130.—Garran-Coulon l'accuse, dans son rapport, d'être l'un des premiers agens de la conspiration de la cour, aux mois de mai, juin et juillet, 129. — AN 1790. Il est justifié dans un mémoire écrit par Desèze, 4. — Suite des informations contre ce prevenu, 9. — Instruction de son affaire, 15, 22, 23, 24, 25, 27, 28, 29 et 30, — Jugement qui le décharge d'accusation, 62.

BEZONS, membre du conseil des anciens. AN VII. Rend hommage au civisme des habitans du département du Tarn, 337.

BIAUZAT (Gauthier de), député aux États-généraux. AN 1789. Écarte la discussion du plan proposé pour la réunion des ordres, 5. — Vote pour la constitution des communes en *assemblée nationale*, 9. — Réclame la libre opinion des députés et sans recours à leurs commettans, 15. — Appuie et amende la motion de Mirabeau pour l'éloignement des troupes, 16. — S'oppose à l'envoi d'une adresse au roi, 18. — Parle contre la déclaration des droits, 32. —Son opinion sur l'importance de bien définir le mot monarchie, 47. — Demande que le comte de Virieu soit censuré, 55. — Demande un seul rôle pour les impositions et la décharge des pauvres, 62. —Provoque la discussion sur l'établissement des municipalités, et propose d'autoriser provisoirement les villes à les nommer, 74. — Propose d'évaluer en argent la contribution exigée comme condition d'éligibilité, 77. — Combat la division du royaume, présentée par le comité de constitution, et vote pour un système où les municipalités soient très-multipliées, 83. — Combat le projet sur les assemblées primaires, comme inutile, dangeux et impraticable, 90. — Demande le renvoi au châtelet des membres séditieux des états du Cambresis, 92. — Fait ordonner la libre circulation d'une voiture chargée d'argent pour le compte de négocians de Lyon, et arrêtée à Villeneuve-le-Roi, 129. — AN 1790. Est élu secrétaire, 48. — Propose d'ajourner après la constitution, une motion de Cazalès pour le renouvellement de l'assemblée, 49. — Demande

une distinction de traitemens en faveur des religieux rentés, 50. — Vote pour que les provinces non-gabellées ne supportent pas le remplacement de la gabelle, 73. — S'élève contre les dépenses ministérielles, et accuse Necker et Dufresne-Saint-Léon de s'opposer à la communication d'un registre de liquidation, 101. — Propose un amendement à l'article relatif à la suppression de toute espèce de dîme, 105. — Trouve offensante pour l'assemblée une dénonciation adressée de Saint-Domingue contre le ministre Labuzerne, 116. — A l'occasion de la nomination de Virieu à la présidence, propose de n'exiger des membres entrant en fonction, que la déclaration de ne point protester à l'avenir contre les décrets, 118. — S'élève contre le désordre qui a lieu à l'occasion de la lettre de démission de ce député, 120. — Son rapport sur les actes de patriotisme de la ville de Clermont-Ferrand, 121. — Il combat la proposition de confier au roi le droit de déclarer la guerre, 143. — Dénonce les mauvais traitemens que le colonel de Royal Marine fait éprouver à ses soldats, 192. — S'élève contre l'énormité des traitemens proposés pour les officiers de marine, 208. — Dénonce un libelle imprimé à Clermont, ayant pour titre : *Tableau de la prétendue Assemblée nationale*, 216. — Ses observations sur le projet concernant les bureaux de paix et les tribunaux de famille, 218. — Il fait renvoyer à un conseil de guerre la réclamation du colonel Moreton-Chabrillant, arbitrairement destitué, 219. — Invoque les moyens de conciliation et de douceur envers la garnison de Nancy, insurgée, 244. — Fait décréter l'impression de la procédure de l'affaire du 6 octobre, sans néanmoins que le rapport puisse en être retardé, 245. — A l'occasion de la démission du ministre Necker, obtient que l'assemblée s'empare de la direction du trésor public, 248. — Demande qu'un projet de Dupont de Nemours, contre les anarchistes, soit porté au comité de constitution, 251. — Parle sur le mode de répartition de l'impôt décrété en remplacement de la gabelle, 278. — Dénonce les manœuvres employées dans les régimens pour se défaire des soldats patriotes, et fait demander au ministre l'état de tous les congés délivrés, 295. — Discute la partie du projet relatif à la contribution personnelle, qui concerne la valeur annuelle de l'habitation, 296. — Parle sur l'organisation des ponts et chaussées, 310. — Sur les inquiétudes qu'inspire le projet d'une nouvelle garde du roi, 316. — Dénonce la résistance des ecclésiastiques du Puy-de-Dome à la constitution civile du clergé, et un manifeste des soi-disant évêques députés à l'assemblée, 348. — Fait décréter qu'on demandera au roi une réponse signée et contre signée, au sujet du refus par lui fait de sanctionner la constitution civile du clergé, 359. — AN 1791. Amende le projet tendant à fixer l'époque de la décoration militaire pour les officiers de grenadiers-royaux, gardes-côtes et mousquetaires, 10. — Demande que Kersaint soit adjoint au comité de marine, 18. — Fait décréter la poursuite des auteurs d'un prétendu bref du pape, contraire au serment, 20. — Demande que Cazalès ne soit pas entendu, au sujet du remplacement des prêtres réfractaires, 28. — Dénonce une lettre imprimée du député Bonnal, nouvellement remplacé à l'évêché de Clermont, 51. — S'oppose à l'extradition de trois employés de la banque de Vienne, réclamés comme contrefacteurs de ses billets, *ibid.* et 66. — Demande la cessation des réparations commencées à Vincennes, 70. — Vote pour que, dans la répartition de la contribution, des secours soient promis aux départemens, 77. — Demande l'arrestation de la municipalité de Douai, qui, dans une insurrection élevée à l'occasion des grains, a refusé de publier la loi martiale, 80. — Propose de suspendre tous les congés pour les ecclésiastiques, à cause de la quinzaine de Pâques, 95. — Interrompt Cazalès, à l'occasion de son opinion sur les successions, 97. — Combat le projet relatif aux dépenses du ministère, en l'absence du corps législatif, 99. — Propose de mettre sous la sauve-garde de la loi le commis de la marine, Bonjour, qui a dénoncé un emploi illégal de fonds, 101. — Et d'envoyer à toutes les municipalités la lettre par laquelle le roi fait connaître aux cours étrangères son adhésion à la nouvelle constitution, 115. — Condamne toutes répétitions contre l'ordonnateur, relativement aux intérêts indument payés pour l'emprunt de 80 millions, 120. — Fait ordonner un nouvel examen des réclamations de Latude, détenu pendant trente-trois ans, à la Bastille, 130. — S'oppose à ce que les

affiches soient soumises au timbre ; et demande que les autorités soient tenues d'enregistrer les pétitions, 132. — Présente des observations relativement aux droits des hommes de couleur libres, 183. — Vote pour la mention honorable des pièces adressées par le département de Bordeaux, en faveur du décret sur les Colonies, 145. — Fait renvoyer aux comités réunis une lettre des administrateurs du Bas-Rhin, annonçant que les préparatifs de guerre se continuent sur la rive droite, 150. — Reproduit la motion de Mirabeau pour le licenciement de l'armée, 153. — Fait accorder des récompenses à des estropiés et blessés de Nancy et de la Bastille, 157. — Demande que les députés ne puissent exercer d'autres fonctions quelconques, 161. — Et que la corporation des procureurs au châtelet soit anéantie, 166. — Son opinion sur les conditions d'incompatibilité à l'égard des membres de l'assemblée, 167. — Il fait ajourner une proposition relative à un nouveau mode de scrutin, 167. — Combat un projet de Larochefoucault sur les ateliers de charité, 168. — Aubier du Puy-de-Dome se justifie des imputations qui lui ont été faites par lui, 169. — Il fait une motion sur les finances, 194. — Interpelle Montmorin au sujet des passe-ports, signés de lui, qu'avait la reine dans sa fuite, 176. — Dénonce l'agiotage et l'accaparement des assignats de 5 liv., 214. — Discussion de son projet relatif aux ponts et chaussées, 216. — Il fait ajouter quelques articles au titre premier de l'acte constitutionnel, 222. — Sollicite des mesures contre les prêtres réfractaires et malveillans, 226. — Fait rapporter l'arrêté ordonnant le renvoi au comité des recherches, d'une déclaration des citoyens de Clermont-Ferrand, contre la suspension des assemblées électorales, 228. — Combat un projet de tarif des journaux comme insuffisant pour couvrir les frais de poste, 230. — Refuse au roi la faculté de faire des observations sur les réformes votées par la première législature, 245. — Fait accorder des récompenses à ceux qui ont secouru les victimes du débordement de la Loire, 246. — S'oppose à ce que le roi et le prince royal portent le cordon bleu, 257. — Demande que l'on fixe un délai à l'exécution provisoire des lois faites par les assemblées coloniales, 267. — Texte du décret rendu sur sa proposition, contenant des remerciemens aux troupes de ligne, aux gardes nationales, particulièrement à celle de Paris et à son commandant général, 276. — An III. Orateur d'une députation, félicite la convention de son triomphe au 12 germinal, 200. — An VI. Adresse au conseil des cinq-cents une pétition signée de plusieurs citoyens sur la résolution relative aux inscriptions civiques, 151.

Bicherot. An 1790. Décret qui renvoye à la ville de Chinon le jugement de la contestation élevée au sujet de la validité des droits civils de ce citoyen, 36.

Bichet (Xavier). An VI. Auteur d'une notice sur les œuvres chirurgicales de Dessault, 166.

Bicit, agent national du district de Saint-Quentin. An II. 1794. Décret sur la proposition de Briez, qui soustrait au tribunal révolutionnaire les pièces de sa procédure, et ordonne au comité de sureté générale d'en faire rapport, 251.

Bidard, capitaine. An 1791. Réclame contre la liste des officiers de marine, absens sans congé du port de Brest, 340.

Bidault fils, administrateur destitué, du district de Sarguemines. An II. 1794. Becker demande contre lui l'exécution de la loi du 17 septembre précédent, 363.

Bidault de Seine-et-Marne, député à la convention nationale. An III. Son rapport et décret qui règle le mode de vente des marchandises prises sur l'ennemi, 74. — An VII. Membre du conseil des cinq-cents, s'élève contre le silence gardé par la commission pour les délits de la presse, sur ceux attentatoires à la morale et aux bonnes mœurs, 272.

Bidermann, membre de la municipalité de Paris. An 1792. Donne l'actif de la maison de secours, 303. — Arrêté ordonnant l'examen de sa conduite, 343. — An I.er 1793. Décret qui ordonne son arrestation, 27. — Autre portant qu'il n'y a pas lieu à inculpation contre lui, 174. — Il réclame au conseil général de la commune, contre son arrestation, 252. — An II. 1794. Est traduit de nouveau au comité de sureté générale, 103.

Bidouet, attaché au ci-devant duc de Montmorency. An II. 1793. Est condamné à mort, 88.

Bieche, huissier de Colmar, enrôlant pour les émigrés. An 1792. Son arrestation, 32.

Bieche, commandant de Strasbourg. An II. 1793. Son éloge fait aux Jacobins, par Milhaud, 64.

Bielanski. An I.er 1793, nommé maréchal de la diète polonaise, 201.

Biève, membre du comité révolutionnaire de Sédan. An II. 1794. Signataire d'une adresse à la convention, contre l'aristocratie et le modérantisme, est accusé par Bassal et Levasseur de la Sarthe, d'avoir signé, après le 10 août 1792, une délibération du département des Ardennes, pour ne reconnaître comme décrets que ceux sanctionnés par le roi; est décrété d'arrestation, 364.

Bignon. An VI. Auteur d'un chant funèbre en l'honneur du général Hoche, 12.

Biconnet fils. An 1791. Arrête, dans la rivière de Sorgues, Jourdan et tous ses complices, 326.

Bigonnet de Saône-et Loire, membre du conseil des cinq-cents. An VI. Demande que le corps législatif procède au remplacement des membres du tribunal de cassation, 262. — Trouve incomplet le projet de Bonnaire, sur le calendrier républicain, 318. — Combat celui de Fabre sur les dépenses communales, et s'oppose au rétablissement des impôts abolis par la révolution, 339. — An VII. Commence un discours sur la perfidie des rois en général; est interrompu par des murmures, 84. — Annonce la mort de son collégue Moyne, et exprime ses regrets sur la perte de Roberjot, 232. — Attribue les revers des armées à la réaction; propose d'organiser la liberté de la presse et les sociétés politiques, 353. — Insiste pour la déclaration que la patrie est en danger, 359.

Bigot, sergent du régiment d'artillerie en garnison à Strasbourg. An 1790. Présente aux officiers de ce corps les principes du régiment sur l'égalité entre les subordonnés et les chefs, 166.

Bigot-Préameneu, juge du tribunal du quatrième arrondissement, député de Paris à l'assemblée législative. An 1791. Pense que Delâtre fils peut n'être pas complice de son père, au sujet de la lettre par laquelle ce dernier le recommande à Calonne, 330. — An 1792. Démontre la nécessité de la sanction pour les décrets relatifs à la composition de la haute-cour nationale, 8. — Vote pour la réception, par le roi, des députations législatives, sans aucune différence, 39. — Fait décréter la mise en activité, à Paris, de l'institution des jurés, 42. — Vote pour l'incompatibilité des fonctions de législateur avec celles de juré, 59. — Improuve un arrêté du département de Paris, contre les prêtres insermentés, 61. — Demande un rapport sur le soulagement des pauvres, 63. — Fait adopter un délai pour la rentrée des émigrés que la peur ou le préjugé ont entraînés, 84. — Est élu président, 112. — Défend le commissaire du roi, à Avignon, 133. — Présente un décret sur les déclarations des étrangers logés dans Paris, 138. — Rend compte de l'examen des projets relatifs à la police de Paris, 141. — Propose de mander à la barre le juge de paix Larivière, 142. — Parle contre les rassemblemens d'hommes armés, sous prétexte de pétitions, 174.

Bigot de Sainte-Croix, ministre plénipotentiaire, à Coblentz. An 1791. Porte à Trèves le décret contre les émigrés, 354. — An 1792. Annonce la dispersion des rassemblemens qu'ils avaient formés dans cet électorat, 17 et 21. — Se prononce en faveur du système des deux chambres, 20. — Réclame contre la formation des corps militaires d'émigrés, à Coblentz, 42. — Est dénoncé par les administrateurs du district de Longwi, 47. — Est nommé ministre des affaires étrangères, 216. — Sa lettre relative à nos relations politiques avec la Savoie, 217. — Décret, portant qu'il n'a pas la confiance de la nation; il est remplacé au 10 août par Lebrun, 225.

Bigotte, électeur. An 1789. Est arrêté par ordre de Tassin, lieutenant du roi, à Toul, 36.

Billart, artiste. An VII. Obtient un prix à la société d'agriculture, 284.

Billaud-Varennes, commissaire de la commune de Paris. An 1792. Donne des détails sur les dispositions énergiques des pays qu'il a parcourus, 253. — Sa lettre aux armées, 256. — Décret qui venge la municipalité de Châlons des dénonciations qu'il avait faites contre son civisme, 263. — Député à la convention nationale, il propose de substituer des arbitres aux tribunaux, 267. — Vote la peine de mort contre quiconque aura amené l'ennemi sur le territoire fran-

çais, 270. — Demande le décret d'accusation contre Dillon, 286. — Propose d'étendre aux démissionnaires le décret qui exclud les députés de toute fonction publique, pendant six ans, 303. — S'élève contre J. B. Louvet, à l'occasion de sa motion contre Robespierre, et en faveur de Roland, 305. — Vote pour le décret d'accusation contre l'ex-ministre Lacoste, 316. — Accuse Roland, au sujet de la non-exécution de ce décret, 327. — Présente des additions à la formule d'accusation de Louis XVI, 348. — S'oppose à ce qu'il puisse se choisir un ou plusieurs conseils, *ibid.* — Demande à s'inscrire le défenseur officieux des bataillons le *Mauconseil* et le *Républicain*, 355. — Appuie la proposition de juger Louis XVI sans désemparer; apostrophe le président, dans les débats à ce sujet; demande l'appel nominal, et s'écrie qu'il mourra à la montagne, 363. — An I.er 1793. Intrigues contre lui, attribuées à Roland; il demande une adresse au peuple anglais, à l'occasion des symptômes d'hostilités qui se manifestent de la part de ce gouvernement, 3. — Propose la réduction du traitement annuel des adjoints du ministre de la guerre, 39. — Annonce l'évacuation d'Aix-la-Chapelle, et veut qu'on ne cache rien au peuple sur ses dangers, 65. — Ses craintes sur le despotisme que pourraient exercer les juges du tribunal révolutionnaire; il propose un jury choisi par les départemens, 72. — Dénonce le ministre Clavière, 73. — Et Fournier, dit l'Américain, 74. — Sa lettre sur la position difficile du département d'Ille-et-Vilaine, où il est en mission, 85. — Il demande des forces contre les rebelles de ces départemens, 86. — Soutient la municipalité de Paris, inculpée pour l'arrestation des pétitionnaires des sections des Lombards et de Bonconseil, 128. — Fait une sortie contre le conseil exécutif, à l'occasion de la liste des officiers des états-majors de la république; déclare ne prendre aucune part à la délibération pour l'approbation de la nomination de Custine et Houchard au commandement des armées du Nord et du Rhin, 135. — Appuie une pétition par laquelle on réclame la liberté d'Hébert, 148. — Accuse Custine d'avoir fait battre trente mille français par six mille ennemis, 150. — Et Lanjuinais d'avoir opéré la contre-révolution à Rennes, 155. — Demande le renvoi au comité de salut public, pour en faire le rapport séance tenante, d'une pétition où l'on remarque ces mots : *Sauvez le peuple, ou il va se sauver lui-même*; combat le projet de Barrère sur la suspension volontaire des députés, et réclame leur accusation par appel nominal, 156. — Demande un décret d'accusation contre les administrateurs d'Ille-et-Vilaine; fait décréter que l'absolu nécessaire ne sera point imposé dans l'emprunt forcé, 162. — Parle sur la résidence des conventions et du corps législatif, 172. — Demande l'appel nominal sur la déclaration des droits de l'homme, pour forcer les membres du côté droit à voter, 177. — Fait abroger la loi martiale, *ibid.* — Réclame contre le congé accordé à Bernard des Sablons; dit qu'il n'en faut point accorder à ces messieurs du côté droit, ou bien qu'il faut les chasser, 178. — Accuse Jacques Roux de principes anarchiques, 179. — Démenti d'une annonce qu'il a faite d'une mission secrette donnée à Duveyrier, 181. — Il est nommé secrétaire, *ibid.* — Fait ordonner la publication des correspondances de toutes les autorités et sociétés populaires avec les députés de leur département; et décréter l'envoi à l'abbaye des citoyens de Toulouse, dont la convention a ordonné l'arrestation, 195. — Accuse Duperret d'avoir distribué l'ouvrage de Salles, mentionné dans une lettre de Barbaroux, 197. — Propose le décret d'accusation contre les principaux membres du côté droit, et en fait rendre un contre Polverel et Sonthonax, 198. — S'oppose à ce qu'on rapporte le décret rendu contre le général Beysser et les corps administratifs de Nantes, 201. — Traite d'Espagnac de complice de Dumourier, et empêche qu'il ne soit admis à la barre, 204. — Texte de son rapport et de son projet d'accusation contre les députés détenus, et en outre contre Ducos, Boyer-Fonfrède et Dusaulx, 205 à 208. — Il propose de faire payer aux administrateurs rebelles les frais occasionnés par leur rebellion, 206. — Fait rendre un décret relatif aux soldats qui fuiraient; accuse Gilbert, suppléant de Lanjuinais, d'être venu à Paris le 31 mai, pour se concerter avec ce dé-

puté et Defermont, 211. — Fait déclarer émigrés ceux qui, sans motifs légitimes, vont dans les villes en révolte, 212. — Est envoyé en mission dans les départemens du Nord et du Pas de Calais, 214. — Annonce que les ennemis ont été repoussés du château d'Eskelbeque et de Wonasvault, 242. — Demande que les troupes de l'intérieur marchent à l'instant aux frontières; que les hommes, depuis 20 ans jusqu'à 30, soient en réquisition; que la convention s'occupe de l'approvisionnement des armées; et propose la formation d'une commission chargée de surveiller l'exécution des décrets, 243. — Déclare que le bruit court que la ville de Toulon est prise, et demande que Soulès qui l'a répandu, soit mandé à la barre, 246. — Appuie la demande faite par les sections de Paris, d'une armée révolutionnaire, 250. — Fait rapporter le décret qui défendait les visites domiciliaires pendant la nuit; demande que le tribunal révolutionnaire s'occupe, toute affaire cessante, de juger les ex-ministres Clavière et Lebrun, et que leur tête tombe avant huit jours; est élu président, et adjoint au comité de salut public, pour surveiller l'exécution ministérielle, 251. — Annonce l'arrestation de Pétion, 252. — Parle aux Jacobins sur le décret qui ordonne la confiscation des fortunes anglaises et hollandaises, 261. — An II. 1793. Demande que les ouvriers en fer ne puissent travailler qu'à la fabrication des armes, 265. — Déclare que les destitutions des généraux Houchard, Landremont et Schawembourg ont été combinées avec le comité de salut public, et qu'il n'a pas eu connaissance de la nomination de Daubigny, pour adjoint au ministre de la guerre; provoque les explications du ministre sur cette nomination, 269. — Dans la discussion sur les opérations du comité de salut public, invite à se méfier des hommes qui ont gardé le silence jusqu'à ce jour, et veut que la convention réponde en masse du salut du peuple, 270. — Empêche Ducos, Fonfrède et Vigée, de prendre la parole pour leur défense; propose de faire rendre à l'appel nominal le décret d'accusation contre la Gironde, et fait fixer pour la semaine le jugement de la veuve Capet, 278. — Accuse et fait rappeler Dubois-Crancé et Gauthier, représentans au siège de Lyon, 17. — Amende le décret sur l'arrestation des Anglais, 20. — Fait décréter l'arrestation d'Amelot; 26. — Annonce un échec de l'armée du Rhin et une victoire de l'armée du Nord, et fait renvoyer aux représentans à Lyon, un arrêté des rebelles, 30. — Obtient le rapport du décret portant que les généraux ne seront livrés au tribunal extraordinaire que d'après un décret de la convention, 35. — Fait donner à ce tribunal le nom de tribunal révolutionnaire, 39. — Chabot lui annonce qu'il est désigné pour être à son tour victime du système de la terreur, 52. — Il appuie le rapport de la loi portant qu'un député sera entendu avant le décret d'accusation; annonce que l'armée des brigands fuit de toutes parts, 55. — Son rapport sur le gouvernement révolutionnaire, 60 et 62. — Il fait accorder une pension de 1,500 livres à la veuve de Pierre Bayle, 65. — Nouveau décret sur le gouvernement provisoire, 70 et 76. — Annonce de ses *Elémens de républicanisme*; il fait rejeter la proposition de qualifier le comité de salut public, *comité de gouvernement*; opine pour étendre la responsabilité des ministres à leurs employés, 72. — Fait casser l'arrêté de la commune de Paris, qui appelle auprès d'elle les comités révolutionnaires des sections, 75. — Lit une lettre de Calonne, adressée au général qui est dans Toulon, pour lui proposer d'y montrer un prince français, 77. — Annonce une victoire sur les Vendéens, 97. — Veut qu'une section du comité de salut public examine les motifs des arrestations, 98. — An II. 1794. Fait décréter l'exécution, à la tête de l'armée, de tout général ou fournisseur condamné, 104. — Déclare que Chabot a remis au comité la somme destinée à Fabre-d'Eglantine pour la falsification d'un décret, 116. — Demande que la convention se rende en masse à la fête du 21 janvier, 123. — Est chargé aux Jacobins de rédiger l'acte d'accusation de tous les rois, 126. — Y développe la conspiration d'Hébert, et leur fait prêter le serment d'exterminer tout conspirateur, 178. — Il reproche à Amar de n'avoir pas assez fait sentir que le projet et le plan des conspirateurs étaient de détruire la convention en l'avilissant, *ibid.* — Son rapport sur le système politique de la république, suivi du décret par lequel la convention s'engage à établir la république démocratique, et à punir tous ses ennemis, 212. — Sortie violente contre Tallien,

à l'occasion des plaintes de celui-ci contre l'espionnage des représentans du peuple, 266. — Annonce de ses *Opinions politiques et morales* pour faire suite aux *élémens du républicanisme*, 286.—Il demande, au 8 thermidor, le renvoi du discours de Robespierre aux comités; trace le tableau des dangers auxquels est exposée la convention; déroule la série des crimes de Robespierre; dénonce Boulanger, Dumas, Dufraisse et fait décréter leur arrestation, 311. — Annonce l'arrestation de Payan, agent national de Paris; instruit la convention des mesures prises pour l'anéantissement des révoltés de la commune, à la tête desquels se trouve Robespierre; annonce l'arrestation de Labretèche, commandant le camp des Sablons, et donne des détails sur les projets que les conspirateurs devaient exécuter à la fête de Barra et Vialla, 312. — Fait ajourner l'exécution du décret qui supprime le tribunal révolutionnaire, 313. — Sa réponse à la dénonciation de Lecointre de Versailles, qui est rejetée par l'ordre du jour, 344. — Ses réclamations contre la proposition d'anéantir les pièces relatives à cette dénonciation, 345. — L'accusation de Lecointre contre lui est déclarée calomnieuse, 346. — Il donne sa démission de membre du comité de salut public, 347. — Dénonce le club électoral, 352. — S'oppose, aux Jacobins, à une proposition de Carrier pour que cette société et les tribunes se transportent en masse à la convention, et vote pour l'adresse demandée par Bouin, 356. — Est dénoncé comme rédacteur d'une adresse des Jacobins, *ibid.* — Parle contre Botson et les membres du club électoral, 363. — AN III. Dit que le comité de salut public a toujours été opposé aux mesures de rigueur dans la Vendée, et que c'est contre son ordre que Turreau est encore en fonctions, 12. — Dénoncé par Legendre comme complice de Robespierre, et accusé par Clausel de différens délits, donne des explications sur les faits qui lui sont imputés; débats à ce sujet; Carnot le justifie, 14. — Reproche qui lui est fait aux Jacobins de garder le silence; il répond que c'est prudence et non faiblesse, 30. — Se plaint aux Jacobins de l'indulgence dont on use envers les contre-révolutionnaires, et cite la mise en liberté de M.me de Tourzel; dit que le lion n'est pas mort, et qu'à son réveil il exterminera ses ennemis; accusé par Bentabole sur ce discours aux Jacobins, répète ses craintes sur la mise en liberté de M.me de Tourzel, qui peut elle seule former un noyau de contre-révolution; discussion à ce sujet, 47. — Notice de ses ouvrages: *le Despotisme des ministres de France*, et *les derniers coups portés aux préjugés et à la superstition*, 61. — Legendre le désigne comme complice de Robespierre, 68. — Rapport de Merlin de Douay, et décret portant qu'il y a lieu à examen de sa conduite, 99. — Doutes de la commission des vingt-un à son égard, 126. — Rapport de Saladin, au nom de cette commission, et déclaration qu'il y a lieu à examen; Legendre de Paris fait décréter son arrestation provisoire, 164. — Agitation de Paris attribuée au projet de le sauver, 185. — Paraît à la tribune lors de la discussion de son affaire, 187. — Citation pour sa défense des instructions données à Maure contre les arrestations arbitraires, lors de l'insurrection de Coulommiers, 188. — Il dit que le reproche d'avoir couvert la France de prisons, se réduit à l'arrestation de quatre personnes, 189. — Inculpé par Legendre, rétablit les faits, 190. — Sa déportation prononcée le 12 germinal; réclamations, et demande d'appel nominal, 194. — Est désigné par Pénières comme l'un des chefs des mouvemens de cette journée, 199. — Sa femme demande la permission de le suivre, ainsi que le payement de ses indemnités et la levée des scellés mis sur ses papiers, 216. — Les comités sont autorisés à prendre des mesures pour sa déportation, 237. — Décret d'accusation demandé contre lui dans la séance du 2 prairial, par Rouyer; Lehardy veut qu'on déclare qu'il a mérité la mort; Laréveillère-Lépaux et Thibaudeau insistent pour qu'on s'en tienne au décret de déportation, 247. — Décret qui le traduit au tribunal criminel de la Charente-Inférieure, 250. — Annonce de son départ avant l'arrivée du courrier qui en était porteur, 259. — AN IV. Sa femme demande sa liberté et le payement de son indemnité, 80. — AN V. Il est excepté de l'amnistie maintenue dans la loi du 4 brumaire, 51. — Lettre de Cayenne, annonçant que sa principale occupation est d'élever des perroquets, 58. — Proposition faite par Duprat, Dumolard et autres, d'excepter de l'abolition des lois inconstitutionnelles celle qui le condamne, 236.

— An VII. Opinion de Garat contre la résolution qui rapporte les exceptions à la loi d'amnistie, en ce qu'elle le concerne, 320.

Billecoq, littérateur. An II. 1794. Compte rendu de sa traduction des *Voyages chez différentes nations sauvages de l'Amérique septentrionale*, 275. — An III. Et de celle des *Voyages de la Chine à la côte nord-ouest de l'Amérique*, par le capitaine J. Méares, 269.—An VI. Son éloge comme défenseur officieux dans la cause entre le citoyen Labastille et la citoyenne Mayjonnade, époux divorcés, 262.

Billiotte. An VII. Est élu député par l'assemblée-mère du département de l'Escaut; ajournement de son admission, 243.

Billiter, membre du conseil helvétique. An VI. Lettre du général Schawembourg, qui demande une réponse cathégorique sur le parti que prendra ce conseil contre lui, pour s'être permis des déclamations contre l'armée française et son chef, 283.

Billon, horloger à Senlis. An 1789. Tire plusieurs coups de fusils sur la garde nationale, et fait sauter sa maison, 115.—Détails sur cette vengeance atroce, qu'il exerce lors de la bénédiction des drapeaux, 118.—Liste des victimes de l'explosion, 122.

Billon, adjudant des chasseurs de la liberté, à Tournay. An 1792. Annonce la prise de cette ville, et l'envoi à Paris de l'aigle impérial qui se trouvait sur le beffroi, 337. — Et que la proclamation contre quiconque ne déclarerait pas les dépôts appartenans aux émigrés français, a produit des sommes considérables, 341.

Bilt (M. de), ministre plénipotentiaire de la cour de Suède. An VI. Remplace au congrès de Rastadt, M. de Fersen, 129.

Binet, de la commune de Rosoy-sur-Serre, An III. Mention honorable d'un trait de dévouement de ce citoyen, 350.

Binns (John), président de la société de correspondance de Londres. An IV. Fait adopter une adresse à la nation, pour une réforme parlementaire et le renvoi des ministres, 64. — An VI. Prévenu de conspiration, est déclaré non-coupable, 261.

Binoz, ex-marquis émigré. An II. 1793. Est exécuté à Mende, 25.

Bion, député à la convention nationale. An III. Ses rapports, et décrets sur les postes et messageries, 61 et 101. — Est nommé secrétaire, 140. — Fait accorder des avances aux maîtres de poste, 161. — Traite Choudieu d'assassin, 190. — Justifie Lesage-Sénault, inculpé dans le rapport de Pémartin, sur les événemens de germinal, 200. — Apostrophe les hommes du 31 mai, à l'occasion d'une adresse de la section de l'Observatoire, 319.—Vote l'arrestation de Lequinio et Lanot, 325. — Présente un projet pour la réélection des membres de la convention au corps législatif, 338. — Fait décréter que le mode de réduction du tiers de la convention sera décidé sans désemparer, 339. — An IV. Demande l'arrestation de l'auteur d'un pamphlet royaliste, 1. — Membre du conseil des cinq cents, invoque l'ordre du jour sur la proposition de la vérification des pouvoirs, 45. — Veut que la mise en liberté des députés arrêtés soit l'objet d'une résolution, 48. — Vote pour que le gouvernement cesse de faire distribuer à ses frais des journaux au corps législatif, 73. — Défend le projet pour le remplacement des fonctionnaires publics par le directoire, 75. — Demande que la dénonciation des Marseillais, sur les malheurs du Midi, soit examinée dans les formes constitutionnelles, 84. — Réclame la discussion sur la vérification des pouvoirs, 105. — Demande que Job Aymé soit jugé constitutionnellement, 107 et 109. — Demande la mention du serment de haine à la royauté envoyé par Lecerf, 127. — Vote pour le projet qui annulle les élections de la minorité du département du Lot, 130. — Pour que l'on donne aux tribunaux le droit de juger les prévenus d'émigration, 140. — Défend le projet sur l'établissement d'une bibliothèque près le corps législatif, 150. — Demande une commission pour présenter un projet à l'égard des biens séquestrés des parens d'émigrés, *ibid.* — Vote l'ajournement de la proposition de réunir les deux conseils dans le palais des tuileries, 151. — Fait prendre une résolution sur la remise des registres et papiers par les greffiers des tribunaux de districts supprimés, 165. — Fait fixer le traitement des directeurs de la liquidation, 168. — Fait un rapport sur la radiation de la liste des émigrés du nom du représentant Doumerc, 175 et 183. — Est nommé secrétaire, 215. — Fait adopter un nouveau tarif sur les postes et messageries, 274 et 277. — Et un tarif parti-

culier pour les lettres des militaires sous le drapeau, 309. — Vote pour que les jugemens de la haute-cour ne soient pas sujets au recours en cassation, 313. — Fait adopter un nouveau tarif des messageries, 330. — Vote la peine de mort pour la désertion à l'ennemi, 364. — An V. Son rapport sur les postes et messageries, 3. — Il réclame contre l'ordre du jour adopté sur une dénonciation contre la validité de l'élection du citoyen Porlet à la place de juge de paix, et accuse à cette occasion le ministre de la justice, Merlin, d'avoir attenté à la constitution, *ibid.* — Demande le rapport de toutes les mises hors la loi, 7. — Son discours sur l'affaissement du Panthéon, 23. — Son opinion sur le costume des membres du corps législatif, et le tirage des places au sort, 38. — Il fait adopter plusieurs articles d'un projet sur la poste aux lettres et la taxe des journaux, 49. — Son opinion sur l'irrégularité des élections de la Guyanne française, 56. — Son rapport contre les élections de Toulouse, 60. — Parle sur le mode d'attermoyement dans les transactions sociales, 71. — Fait adopter l'ordre du jour sur une dénonciation contre l'administration des postes et messageries, 74. — Fixer en numéraire le prix du transport des lettres et journaux, 86. — Prendre une résolution pour opérer les restitutions dues par les receveurs des consignations, 88. — Fait adopter un nouveau projet sur le tarif du port des lettres, 96. — Propose de mettre les postes et messageries en régie intéressée; discussion à ce sujet, 113. — Demande à grands cris que Lesage Sénault soit rappelé à l'ordre, 152. — Partage et défend l'opinion de Dumolard contre l'impression d'une adresse souscrite des républicains de la Nièvre, dans laquelle ils attribuent tous nos maux aux royalistes, 154. — Fait demander au directoire quelles mesures il a prises contre les prêtres réfractaires, *ibid.* — Annonce que le directoire regarde le système de la régie comme le plus utile pour les postes et messageries, 156. — Motion relative aux comités secrets, 176. — Il démontre l'inutilité des sermens qui ont été successivement violés, 181. — Ses objections sur les lois présentées, relativement à la dépréciation du papier-monnaie, 184. — S'oppose à la clôture de la discussion sur les assemblées primaires de Nevers, 193. — Combat le projet de Philippe-Delleville sur les députés coloniaux, 230. — Fait résoudre que les postes aux lettres seront confiées à une régie de cinq citoyens, sous cautionnement, 231. — Veut savoir pourquoi un privilége d'impunité a été accordé à Barrère, qu'il désigne comme le plus grand des scélérats, 237. — Ne trouve rien de tranquillisant dans les lettres du ministre de la police et du président du directoire, relativement à des mesures de sureté publique, 243. — An VI. Appuie le projet relatif aux revendications des domaines nationaux, 49. — Et l'abrogation des lois qui s'opposent aux droits des enfans naturels, 56.

Birau, ordonnateur de Saint-Domingue. An III. Proposition de le continuer dans ses fonctions, 300.

Biré, administrateur de la caisse de l'extraordinaire des guerres. An 1790. Est mandé à la barre de l'assemblée nationale, à l'occasion de payemens abusifs, 84. — Introduit, envoie chercher les pièces relatives à cette inculpation, 85. — Interpellé, présente, pour sa justification, l'état signé du roi, et le bulletin ministériel, signé de Mélin, 86. — An IV. Rapport sur l'action intentée contre lui, Veymeranges et autres, par l'agent du trésor public; proposition de le mettre hors de cause, 283. — Deux résolutions prononcent le renvoi par-devant les tribunaux compétens, 284 et 354. — Elles sont rejetées, 306. — An V, et 36, 44. — Décret définitif à ce sujet, 86 et 123.

Biron (le duc de), député aux États-généraux. An 1789. Nommé commandant en Corse, demande l'agrément de l'assemblée nationale, qui charge son président de lui témoigner sa satisfaction, 122. — Est présenté dans la procédure du châtelet comme participant aux événemens des 5 et 6 octobre, 131, *aux pièces justificatives.* — An 1790. A l'occasion d'une discussion pour que les députés ne puissent accepter de places du gouvernement, renonce au commandement de la Corse, 28. — A la suite d'un rapport sur les réclamations des maîtres de poste, leur fait accorder des indemnités, 116. — Est autorisé à aller servir en Corse, 121. — Propose de faire prendre à la France le rôle de médiatrice armée entre l'Espagne et l'Angleterre, et d'ap-

prouver les mesures prises par le roi, 136. — Parle en faveur de d'Orléans, à l'occasion de la lettre où celui ci explique les motifs de son voyage à Londres, et demande à venir reprendre son poste, 188. — Fait supprimer les dépenses secrettes et divers traitemens dans les postes et messageries, 192. — Défend d'Orléans, inculpé dans la procédure relative à la journée du 6 octobre, 277. — Demande la punition des officiers de son régiment, qui ont commis des excès à Béfort, et implore la clémence de l'assemblée en faveur des soldats, 305. — An 1791. Rend compte de sa mission dans les départemens du Nord, 180 et 214. — Fait décréter des fonds pour les travaux du camp de Maubeuge et l'envoi d'un renfort de gardes nationales au général Rochambeau, 214. — An 1792. Son arrivée à Londres pour une mission particulière 34. — Y est arrêté pour dettes, 46. — Lettre du ministre de la guerre, annonçant qu'il a failli être massacré comme Dillon, 127. — Ordre du jour sur sa lettre relative à la retraite de Rochambeau, 133. — Son mémoire sur la défense des frontières de la Sarre et du Rhin, 208. — Sa soumission aux décrets et aux événemens du 10 août, 234. — Sa lettre sur les mesures qu'il a prises pour la défense du territoire français, 278. — Il récompense l'aide de camp de Custine, Liétau, pour son intrépidité à Spirre, 296. — Lettre du ministre de la guerre, annonçant qu'il s'est mis volontairement aux ordres de Custine, 320. — Il réclame en faveur de son épouse, 329. — An I.er 1793. Son éloge par Custine, 5. — Ses succès en Italie, 65 et 69. — Il fait la conquête du comté de Nice, 75. — Annonce le mauvais succès d'une attaque des ennemis, 97. — Est dénoncé par Boyer-Fonfrède et Marat, 100. — Annonce que la trahison de Dumourier a excité l'indignation de l'armée d'Italie; et rend compte d'un avantage remporté par le général Casa-Bianca, 114. — Lettre que lui adresse Valence sur l'armée de la Belgique, lors de l'arrestation des commissaires par Dumourier, 116. — Il annonce l'évacuation du camp de Pérule par les ennemis, 123. — Envoyé contre les Vendéens, leur reprend Saumur, 171. — Sa lettre sur l'attaque du poste de Busseau, 179. — Autre sur l'évacuation de Parthenay par les brigands, 185. — Jeanbon-Saint-André fait ordonner l'examen de sa conduite, pour avoir fait arrêter Rossignol, 192. — Et son rappel, motivé sur ses fréquentes incommodités, 195. — Il écrit que ce n'est point par son ordre que Rossignol a été arrêté, 201. — Détenu à l'Abbaye, demande son prompt jugement, 249. — An II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 106.

Biroteau, député à la convention nationale. An 1792. Présente ses vues sur l'examen des papiers du comité de surveillance de Paris, 279. — Demande le rapport du décret qui destitue le général Montesquiou, 281. — Et l'impression d'une adresse relative à la garde particulière de la convention, par des volontaires des départemens, 295. — Vote pour que le ministre de l'intérieur soit subrogé aux marchés passés en Italie par la commune de Marseille, 330. — En mission dans le département d'Eure-et-Loire, y court risque de perdre la vie; il assure que la simple motion de supprimer le salaire des prêtres, est la seule cause des troubles qui y ont eu lieu, 337. — Propose de décider si Louis XVI est coupable, et de voter à l'appel nominal si l'application de la peine sera renvoyée à la nation, 366. — An I.er 1793. S'oppose à l'envoi aux départemens du compte rendu par le maire, sur la situation de Paris; justifie l'arrêté de l'administration de la Haute-Loire, pour l'envoi d'une garde départementale, 8. — Demande le rapport sur les dénonciations contre Pache, sur l'expulsion des Bourbons et la poursuite des crimes du 2 septembre, 51. — Excuse la conduite du département du Var, qui a arrêté des fonds publics pour acheter des subsistances, 53. — Dénonce le comité de surveillance de la commune de Paris, 61. — Veut discuter la proposition relative à l'institution d'un tribunal révolutionnaire, 70. — Accuse Fabre d'Églantine d'avoir proposé indirectement un roi, 93. — Appuie la demande d'examen de la conduite des généraux, des députés et des ministres, et propose de décréter d'accusation tout membre de l'assemblée qui serait violemment soupçonné, 94. — Les sections de Paris demandent son expulsion, 108. — Il est cité comme ayant répandu, par ses lettres, la défaveur sur les députés chargés de missions, 147. — Dénonce les gains des fournisseurs, *ibid.*

ibid. — Accuse Robespierre de duplicité, 150. — Décret qui le met en état d'arrestation dans son domicile, 156. — Son évasion, 182. — Saint-Just propose de le décréter d'accusation, 191. — Il est déclaré traître à la patrie, comme chef d'un congrès départemental, tenu à Lyon, contre la convention, 195. — An II. 1793. Son arrestation et son exécution à Bordeaux, 38 et 59. — Transmission de procès-verbaux contenant sa déclaration sur les projets de son parti, pour faire guillotiner les députés de la Montagne, 85. — Secours accordés à sa veuve, 89.

Bischoffwerder (M. de), ministre prussien. An 1791. Est éloigné de la cour, 67. — Se rend secrettement à Vienne, 151. — Et aux conférences de Mantoue, 214. — An 1792. Lettre à lui adressée, de Berlin, relative à l'expédition du roi de Prusse, contre la France, 287.

Bisset, ingénieur. An III. Lettre de Boisset sur ses recherches dans les gouffres du Rhône, 29.

Bissinguen (le comte de), gouverneur du Tyrol. An VII. Sa proclamation pour faire prendre les armes aux Tiroliens, et ordonner de sonner le tocsin dans les villages, 203.

Bissy (M.lle de). An 1790. Prévenue de conspiration, à l'effet d'entraîner le roi à Metz, est renvoyée absoute, 95.

Bissy. (J. F.), député à la convention nationale, An II. 1793. Insertion au bulletin de son adresse à ses concitoyens du département de la Mayenne, pour les mettre en garde contre les insinuations des brigands, 46. — An VII. Membre du conseil des cinq-cents, dit que les républicains sont partout en butte aux poignards du royalisme, et vote en faveur du projet relatif aux coupables qui dénoncent leurs complices, 199. — Retrace les crimes nombreux des sicaires de la royauté et de l'autel; cite de nouveaux faits contre eux, et provoque de nouveau des mesures pour la répression de ces délits, 231.

Bitaubé, littérateur. An I.er 1793. Est rayé de la liste des membres de l'académie de Berlin, 72. — An III. Y est rétabli, et rentre dans la jouissance de ses pensions, 280. — An VI. Prononce un discours à la barre du conseil des cinq-cents, au nom de l'Institut national, 365.

Bizannet, commandant de Toulon. An III. Approbation de sa conduite, lors de l'assassinat de sept prévenus d'émigration, et des complots des terroristes dans cette commune, 190.

Bizarnay (Gauthier), président de l'administration municipale du 11.e arrondissement à Paris. An VI. Extrait de son discours prononcé à l'occasion de la paix, 51.

Bizot, ex-chanoine de Montargis. An II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 208.

Bizot, chef de bataillon du génie. An III. Décret qui lui accorde de l'avancement pour avoir dirigé le blocus de Luxembourg, 270.

Blackwel, détenu à Hambourg, est demandé par l'Angleterre, avec menace de guerre, s'il ne lui est livré, 135. — Le directoire exécutif français réclame sa liberté, 138. (*Voyez* Napper-Tandy).

Black-Wood, anglais. An I.er 1793. Réclame contre son arrestation, 13. — Décret qui le met en liberté, 15.

Blacons (marquis de), député aux États-généraux. An 1789. Interpelle les dissidens du Dauphiné, et proclame le principe de la vérification commune des pouvoirs, 2. — Se réunit aux communes formées en assemblée nationale, 10. — Demande l'abolition de la distinction des costumes des ordres, 75. — Réclame le maintien des assemblées provinciales, d'après l'existence de celles des districts de Paris, 78. — An 1791. Dit que le roi a déclaré vouloir aller à Saint-Cloud, pour avoir l'air d'être libre; agitation qu'occasionne son discours, 110.

Blad, député à la convention nationale. An I.er 1793. Fait autoriser le ministre de la marine à délivrer des lettres de marque pour armer en course contre l'Angleterre, 32. — An II. 1793. Est décrété d'arrestation, comme signataire des protestations contre le 31 mai, 277, 278. — An III. Est rappelé dans le sein de la convention, 80. — A l'occasion de l'ajournement demandé sur la rentrée de ses collègues mis hors la loi, veut que Tallien soit entendu en leur faveur, et rap-

pelle que Robespierre mettait en doute la liberté d'exprimer son opinion, quand il voulait perdre un représentant, 89. — Veut empêcher Champigny-Aubin d'être entendu pour la suppression de la peine de mort, 123. — Se joint à la députation de Brest pour accuser Verteuil, ex-accusateur public du tribunal révolutionnaire de cette commune, et cite un fait contre le nommé Raoul, membre du même tribunal, 127. — Est nommé secrétaire, 169. — Réclame vivement contre l'apologie du 31 mai, par Lecointre de Versailles, 182. — Fait adopter l'ordre de discussion présenté par Guffroy, sur l'ancien comité de salut public, 192. — Annonce que les députés condamnés à la déportation en germinal, qui avaient été arrêtés aux barrières, sont hors de Paris, et que les autres vont partir incessamment, 197. — Dit que la constitution de 1793 a été décrétée au milieu des éclairs et des foudres de la sainte-montagne, 214. — S'élève contre les membres des anciens comités de gouvernement, 253. — Reproche à Jeanbon Saint-André d'avoir ruiné notre marine, et d'avoir chargé le tribunal révolutionnaire de Brest de veiller à la tranquillité de cette ville, 254.—Est élu membre du comité de salut public, 259. — Décret qui l'investit des pouvoirs des représentans en mission près les armées et dans les départemens, 286. — Sa lettre annonçant une victoire remportée sur les chouans, près de Châteauneuf, 290. — Confirmation de l'avancement donné par lui aux militaires qui s'étaient distingués à Quiberon, 315. — Décret qui déclare sa mission dans l'Ouest, terminée, 320. — An IV. Il sort du comité de salut public, 19. — Membre du conseil des cinq-cents, démontre le danger du système du directoire, relatif à la réorganisation de la marine, 124. — S'oppose à l'impression d'un rapport, sur les honneurs à rendre à la mémoire des citoyens morts pour la liberté, 310. — Appuie la proposition d'annuller l'arrêté du directoire, relatif à la loi du 3 brumaire, concernant l'organisation de la marine, 327. — An V. Fait prendre une résolution pour la vente des navires provenant des prises, 6. — A la suite d'un rapport sur la détention arbitraire de Hugues Montbrun, lieutenant-général des armées à Saint-Domingue, fait ordonner sa prompte mise en jugement, 53. — Et demande une décision sur la manière de juger les officiers-généraux, 70. — Appuie une réclamation de Desandray, fondateur du Lycée des Arts, 157. — Son rapport sur les déportés de Saint-Domingue, et contre l'arrêté du directoire, pour leur traduction devant une commission militaire, 182, 208 et 209.

Blain (des Bouches-du-Rhône), membre du conseil des cinq-cents. An V. Est déporté au 18 fructidor, 350. — On réclame sa radiation; Pomme le fait maintenir sur la liste, et pourquoi, 353.

Blanc, officier municipal d'Avignon. An 1790. Signataire d'une lettre demandant la réunion de cette ville à la France, 170.

Blanc de la Marne, député à la convention nationale. An III. Ses observations sur les retraites indispensables des membres de la convention, 340. — Il envoie sa démission, 356.

Blanc (Constantin). An III. Signataire d'une adresse aux Génevois, 365.

Blanc, ancien professeur de philosophie. An VI. Plan de ses nouvelles cartes géographiques, 142.

Blanc-Pascal, accusateur public du département du Gard. An 1792. Annonce la preuve d'une conspiration ourdie par des détenus, 30. — Et le départ des Marseillais pour aller attaquer la ville d'Arles, 79.

Blanc de Serval, député des Bouches-du-Rhône, à la convention nationale. An III. Lors de la discussion sur l'ancien comité de salut public, ne trouve pas que, pour avoir dit qu'il ne fallait rien déporter, et qu'il fallait miner les lieux d'arrestation des conspirateurs, Collot-d'Herbois soit plus criminel que celui qui, assis au fauteuil au 31 mai, prophétisait la ruine de Paris; violens murmures à ce sujet, 189. — Démenti que lui donne Chambon, au sujet de la situation de la commune d'Arles, 299. — An IV. Il interpelle ce représentant sur les crimes du Midi, 34.

Blancart des Salines, député aux Etats-généraux. An 1789. Propose à l'assemblée nationale de s'engager à ne faire usage que d'objets de fabrique française, et de faire la même invitation au roi, 67.

BLANCGILLY, député à l'assemblée législative. AN 1792. D'après des faits contre-révolutionnaires, articulés par Granet et Lacroix, est mandé à la barre, 227. — Est décrété d'accusation sur le rapport de Merlin de Thionville, 230. — Est désigné comme le seul député inculpé par les pièces qui établissent la trahison de la cour, au 10 août, 262. — Transmet ses pièces justificatives, 301.

BLANCHARD, député à l'assemblée législative. AN 1792. Fait accorder une gratification aux officiers qui doivent entrer en campagne, 50. — Fait décréter qu'il sera délivré une fourniture de viande aux soldats, 53. — Mettre en régie les vivres et fourrages de l'armée, 101. — Mettre 150,000 liv. à la disposition des généraux d'armée, 123. — Et supprimer la distribution de viande fraîche aux soldats en garnison, 139.

BLANCHARD, membre de la société des Jacobins, à Paris. AN I.er 1793. Est accusé, par le département de la Gironde, de provocation au massacre d'une partie de la convention, 110 et 111.

BLANCHARD (l'aéronaute). AN I.er 1793. Est enfermé dans la forteresse de Kustein, dans le Tyrol, comme cherchant à propager les principes de liberté, 144. — AN VI. Exécute un voyage aérien à Rouen; et lettre à ce sujet, 329, et 333. — AN VII. Réclame les arrérages d'une pension, 81. — Détails d'une expérience aérostatique, et de son voyage avec l'astronome Lalande, 287 et 310.

BLANCHARD aîné. AN VI. Cautionné par J. Ouvrard, passe un marché avec le ministre, pour les fournitures de la marine, pendant six années, 357.

BLANCHARD, chef de brigade, commandant la garde du corps législatif. AN VII. Renvoi aux tribunaux d'une dénonciation fausse contre lui et plusieurs officiers de son corps, 326. — Mandé à la barre du conseil des cinq-cents, pour donner des explications sur une lettre du général Lefebvre, relativement à la disposition de la garde législative, déclare ne rien savoir des motifs de cette lettre, 330. — Autre par laquelle Lefebvre dit n'avoir écrit la première que d'après les offres qu'il lui avait faites, 331.

BLANCHELANDE (Rouxel de), gouverneur de Saint-Domingue. AN 1791. Sa réponse aux gens de couleur, 46. — Sa fuite du Port-au-Prince, 116. — Écrit à l'assemblée nationale que le décret du 15 mai, en faveur des gens de couleur, est inexécutable, 235. — Et qu'il a mis les Colonies en fermentation, 244. — Soupçons élevés contre lui, 311. — Il écrit sur les troubles de Saint-Domingue, 313. — Est accusé de paraître, dans sa proclamation, plus attaché au roi qu'à la constitution, 314. — Rend compte des mesures qu'il a cru convenables pour s'opposer aux entreprises des nègres, et accuse le décret du 15 mai d'avoir opéré tous les malheurs de l'île, 322. — Est accusé d'être l'ennemi de la révolution, 339. — Ses dépêches sur la situation de Saint-Domingue, 365. — AN 1792. Lecture de trois lettres qu'il envoie, 18. — Son rapport sur la situation de Saint-Domingue, 91. — Renvoi au comité de ses lettres relatives aux mouvemens séditieux arrivés au Cap, 141. — Sa proclamation sur le retour de l'ordre, 248. — AN I.er 1793. Garnier de Saintes fait décréter sa traduction au tribunal révolutionnaire, 73. — Il est condamné à mort, 108.

BLANCHELANDE (Rouxel de), fils du précédent, et aide de camp de son père, aux Colonies. — AN II. 1794. Est condamné à mort au même tribunal, 307.

BLANCHET, membre de la société des Jacobins. AN II. 1793. Y accuse Benoît, commandant de la garde nationale de Châlons-sur-Saône, de l'avoir fait arrêter dans cette commune, 279. — Annonce l'arrestation de Fournier, 29. — Ses interpellations à Dubois-Crancé sur Lyon, 31. — AN II. 1794. Fait demander que tout employé exclu de la société, le soit aussi des bureaux, 168. — Dénonce les aristocrates qui quittent Paris, et fait arrêter la publication de la liste des signataires de pétitions anticiviques, 177. — Est élu président de la société, 235. — Rend compte de sa mission auprès de Geffroy, blessé en arrêtant l'assassin de Collot-d'Herbois, 262. — Dénonciation contre lui, pour sa conduite dans la nuit du 9 thermidor, 325.

BLANCHETIERE-BELLEVUE, député de la Martinique. AN 1790. Sa lettre sur le despotisme des habitans de cette île, 278. — Il donne des dé-

tails sur l'insurrection des nègres et sur la conduite de Damas, gouverneur de cette Colonie, 365. — An 1791. Auteur d'un mémoire sur les entrepôts des Colonies, 39.

Blanchon, homme de loi, administrateur du département de la Charente, député à l'assemblée législative.—An 1791. Demande la suspension de l'envoi des troupes dans les Colonies, 342.—Donne des renseignemens sur les rassemblemens de soi-disant patriotes brabançons, à Lille et à Douai, 354.

Blandin. An 1792. Est nommé juré du tribunal du 10 août, 233. — An II. 1794. Est élu vice-président des Jacobins, 235.

Blanguy. An I.er 1793. Sollicite, au nom des habitans du comté de Nice, leur réunion à la France, 12.

Blankeinstein, général autrichien. An III. Sa démission, 8.

Blanquet-Duchayla, contre-amiral. An VII. Son Épée envoyée à Londres par Nelson, après le combat du Nil, 37. — Éloge de la belle défense du *Franklin*, monté par lui, 71. — Lettre de son collègue Perrée en sa faveur, 206.

Blanquet-Rouville, conseiller au ci-devant parlement de Toulouse. An V. Exécuté en l'an II, sans qu'il existe aucun jugement de condamnation sur les registres du tribunal révolutionnaire; décret pour la restitution de ses biens à sa veuve, 273.

Blanqui, député à la convention nationale. An II. 1793. Est décrété d'arrestation comme signataire de protestations contre le 31 mai, 277, 278. —An III. Est rappelé dans le sein de la convention. 80.

Blareau, de Jemmappes, membre du conseil des anciens. An V. Réclame contre la somme de 20,000,000, imposée sur la Belgique, 266.—An VI. Est élu secrétaire, 65. — Votre contre la résolution qui n'accorde des indemnités qu'aux députés des assemblées non-scissionnaires, 257.

Blasi, avocat. An III. Exécuté à Palerme, avec sept autres conjurés, 282.

Blasius, compositeur. An I.er 1793. Auteur de la pièce intitulée : *La mort de Lepelletier*, 61.

Blau, officier de la garde du corps législatif. An V. Insulte et frappe le député Derenty, aux Champs-Élysées; discussion à ce sujet, 329 et 347.

Blaux, député à la convention nationale. An II. 1793. Est décrété d'arrestation comme signataire de protestations contre le 31 mai, 277, 278. An III. Est rappelé dans le sein de la convention, 80.—Est arraché du conseil général de la commune d'Amiens, dans une insurrection à l'occasion de la pénurie des subsistances, 199. — An IV. Membre du conseil des anciens, vote contre la résolution relative au payement du dernier quart du prix des biens nationaux, 320. — Fait approuver celle relative au jugement des contumaces, 355. — An V. Opine en faveur de la résolution qui modifie la loi du 3 brumaire an IV, 62 et 70. — Accuse Chatellas, procureur du roi dans un ci-devant bailliage de Lorraine, d'avoir, de concert avec le greffier, distrait des effets précieux en allant apposer des scellés, et combat la résolution pour la nomination des greffiers par les juges-de-paix, 91. — An VI. Parle contre celles relatives aux domaines congéables, 21.

Blaviel, député à la convention nationale. An II. 1793. Est décrété d'arrestation comme signataire de protestations contre le 31 mai, 277, 278.—An III. Est rappelé dans le sein de la convention, 80. — Appuie le décret d'arrestation contre Bô, 326. — An IV. Membre du conseil des cinq-cents, taxe de faux le rapport sur les élections du Lot, 93.

Blavier, ingénieur. An VI. Auteur d'un *nouveau Barême*, 170.

Blaw. An III. Est nommé ministre plénipotentiaire de la république batave près la république française, 174. — Annonce la conclusion du traité de paix et d'alliance entre les deux républiques, 246. — Ses lettres de créance, 275. — Admis à la convention nationale, y présente le drapeau de sa nation, reçoit l'accolade fraternelle du président, et est reconnu en qualité de ministre plénipotentiaire, 277. — An IV. Félicite la convention de son triomphe, au 13 vendémiaire, 22.

Blech (Éliézer), médecin juif, et célèbre naturaliste. An VII. Sa mort à Berlin, 357.

Bleckem (le baron de). An 1790. Sa tête est mise à prix, à Bruxelles, pour 10 mille florins, 194.

Blin, médecin de Nantes, député aux États-

généraux. An 1789. S'oppose à ce qu'on ajourne la proposition d'exclure de l'éligibilité les enfans, héritiers ou donataires d'un père failli, 78. — A l'introduction et au choix des ministres dans l'assemblée, et par quels motifs, 85 et 86. — Propose d'accéder au vœu de grâce, émis par le roi, en faveur du parlement de Rouen, 89. — Veut que les Colonies se constituent elles-mêmes, 102. — An 1790. Vote contre un impôt sur le luxe, proposé par Maury, 20. — Et pour la suppression des ordres religieux, 46.—Prétend que, recourir au roi pour la répression des troubles des provinces, tendrait à envoyer des assassins pour réprimer des assassinats; est rappelé à l'ordre pour ces expressions, 55. — Trouve trop faibles les pensions destinées aux savans et aux gens de lettres, 214. — An 1791. Vote pour la formation et l'entretien d'un corps d'officiers de marine, 107. — Parle en faveur des droits des hommes de couleur libres, 133. — Annonce une adresse du commerce de Nantes, contre le décret sur les Colonies, 150. — Propose de passer à la délibération relativement aux Colonies, et de rejeter toute motion d'ordre, 268. — Présente un projet de décret pour être substitué à celui du 15 mai, concernant les Colonies, 269.

Blin, instituteur. An I.er 1793. Est chargé de l'éducation de la fille de Lajouski, 122. — Et de la rédaction des affiches de la commune de Paris, 166. — An II. 1794. Y remplace Dorat-Cubières dans les fonctions de secrétaire-greffier-adjoint, 217.

Blin, d'Ille-et Vilaine, membre du conseil des cinq-cents. An VI. A une altercation dans un banquet, à l'occasion d'un toast porté au 22 *floréal*, 272. — Fait une motion d'ordre, relative au mauvais état de l'école de Liancourt, 296. — Appuie le projet de Berlier, qui maintient les journaux sous la surveillance du gouvernement, 341. — Fait ordonner la révision des jugemens des arbitres sur la réintégration des communes dans des parties de bois, 357. — An VII. Fait renvoyer à une commission les pièces relatives aux dommages causés dans le département d'Ille-et Vilaine, par la rupture des digues de la mer, 14. — Et accorder 50 mille francs pour les réparations de ces ouvrages, 18. — Son rapport relatif au remplacement des conscrits, chefs de commerce, 85.—Il demande la question préalable sur le projet de Villers, concernant le tarif de la poste aux lettres, 111. — Opine pour la détention des émigrés naufragés à Calais, 113. — Fait passer à l'ordre du jour sur la proposition de déterminer la légitimité des scissions, 116. — Fait résoudre une exception aux délais prescrits par les lois relatives aux acquéreurs de biens nationaux, en faveur des militaires employés outremer, 126. — Demande l'ordre du jour sur la dénonciation contre Hernandez et Marquézy, députés, 166 et 213. — S'étonne de l'apologie faite par le directoire, de la conduite du commissaire central de la Sarthe, 188. — Demande l'ordre du jour sur l'envoi d'un message relatif aux élections des Bouches-du-Rhône, 232. — Fait renvoyer au directoire une lettre de Schérer sur ses opérations en Italie, 287. — Veut qu'en tranquillisant le peuple sur le sort de la constitution de l'an 3, on poursuive les traîtres qui ont mis la patrie en danger, 302. — Demande qu'on retranche le mot *anarchie* du serment à prêter par les officiers de la garde nationale, 307. — Dit que les dangers les plus imminens menacent la république, 328. — Insiste pour la déclaration de ces dangers, et demande que le conseil se déclare en permanence, 359 et 360. — Sur le message du directoire pour une levée de 40 mille chevaux, observe que cette mesure utile sort cependant de la ligne constitutionnelle, 361.

Blin, secrétaire de Jean Debry à Rastadt. An VII. Annonce que les ministres français ont été assassinés, et donne des détails sur cet événement, 225.

Blonde. An 1790. Sa lettre en faveur d'Augeard, accusé d'une conspiration tendante à l'évasion de Louis XVI, 1 et 2.—Réflexions de Peuchet contre cette justification, 31.

Blondeau, coaccusé de Babeuf. An V. Prétend que l'enlèvement de Drouet, qu'il a voulu tenter, n'est pas de la compétence de la haute-cour, et qu'il est impossible d'aimer le gouvernement, 242.—Est condamné à la déportation, 252.

Blondeau (Antoine). Capitaine adjoint. An VII. Ses détails sur la révolution piémontaise, 98. — Est blessé à la bataille de la Trébia, 298.

Elondel, secrétaire du département de Paris. An 1792. D'après un décret, apporte à l'assemblée nationale le registre des délibérations où est consigné l'arrêté qui suspend le maire et le procureur de la commune, à cause des événemens du 20 juin, 193.

Blondel, émigré. An 1792. Est recommandé par la reine à sa sœur Christine, 230.

Blount (M.), membre du sénat au congrès américain. An VI. Est désigné comme ayant tramé une conspiration pour faciliter aux Anglais l'invasion de la Floride et de la Louisiane, 12. — Propose de décharger les Américains de toute obligation d'avoir égard aux traités avec la nation britannique, 314.

Bluget, curé des Riceys, député aux États-généraux. An 1791. Prête le serment civique et religieux, 1.

Bluiel, député à la convention nationale. An I.er 1793. Fait rendre un décret sur l'armement en course, 51. — Prohiber l'importation des marchandises des pays avec lesquels la France est en guerre, 61. — Rendre un décret concernant les vaisseaux capturés, 104. — An II. 1793. Et un autre sur la manufacture des tapisseries de Beauvais, 43. — An II. 1794. Fait une motion sur les difficultés dans l'exécution de la loi concernant les domaines engagés, 219. — Un rapport sur la nécessité de relever le commerce et l'industrie, 363. — An III. Écrit relativement à sa mission à Rochefort, 89. — Y détruit les traces de la terreur, 97. — Donne le détail de ses opérations, et correspond relativement à ses missions, 106, 112, 127, 130, 141, 157, 167. — Promet d'heureux résultats de la loi qui suspend le mode de vente des biens nationaux, 275. — Ordonne la restitution des sucres mis en réquisition à Bordeaux, 280. — Fait décréter que les comités de commerce, de finances et de salut public réunis, présenteront un projet qui ferme la porte aux intrigans et aux fripons, 294. — Combat le rapport proposé des dispositions rétroactives contenues dans la loi du 17 nivôse sur les successions, 342. — Décret qu'il fait rendre sur la liquidation des prises faites par les bâtimens de la république, 365. — An IV. Cite un trait du général Huard au 13 vendémiaire, 15. — Fait rendre un décret contre les employés qui n'étaient pas à leur poste dans cette journée, 31. — Membre du conseil des cinq-cents, fait un rapport sur le droit de succession des enfans naturels, 263. — Fait adopter plusieurs dispositions à ce sujet, 271 et 272. — Et une résolution qui ordonne la mise en liberté des détenus pour délits militaires dans l'Ouest, 303, 326 et 340. — Autre, concernant la notification des actes d'instruction devant les tribunaux, 326. — Autre, qui relève de la déchéance les défenseurs de la patrie, en activité à l'époque de leur inscription sur la liste des émigrés, 335. — An V. Il fait mettre à la disposition du directoire le bâtiment national situé sur le pont de Nice, 22. — Son opinion sur l'appel des jugemens par défaut, 25. — Il fait résoudre la formation d'un conseil officieux, chargé de défendre devant les tribunaux civils les affaires des défenseurs de la patrie et autres citoyens absens pour le service des armées de terre et de mer, 36. — Continuer la prohibition des marchandises anglaises; et texte de son rapport à ce sujet, 39, 41 et 42. — Ordonner le payement total, en numéraire, du traitement des employés des douanes, 47. — Et la perception de plusieurs droits en numéraire, 54. — Parle sur le partage des successions, 56. — Son rapport, suivi d'une résolution qui fixe les droits d'entrée sur les tabacs en feuilles, venant de l'étranger, 58. — Il fait modifier l'article de la loi qui ordonnait la saisie des bâtimens arrivant chargés de marchandises prohibées, *ibid.* — Prendre une résolution relative aux exécuteurs testamentaires, 69. — Passer à l'ordre du jour sur les réclamations de quelques négocians, relativement à l'importation des sucres raffinés, 79. — Prendre une résolution sur les soumissions de domaines nationaux dont l'aliénation a été révoquée, 82. — Et modifier la loi sur les marchandises anglaises, 117. — S'oppose à la défense d'importation des marchandises de l'Inde, sortant des pays neutres, 118. — Fait fixer les fonctions des huissiers des tribunaux civils, 141. — Présente un nouveau projet sur les douanes, 162. — Donne sa démission, 168.

Bô, député à la convention nationale. An I.er 1793. Est proposé pour aller en Corse à la place

de Chiappe, 151. Est incarcéré par les rebelles Marseillais, 256. — An II. 1793. En mission, annonce aux Jacobins l'arrestation qu'il a ordonnée des administrateurs des Ardennes, 41. — Ses opérations à Givet, 50. — Est envoyé dans les départemens de l'Aube et de la Marne, 97. — An II. 1794. Ses opérations à Troyes défendues aux Jacobins, 148. — Annonce d'un attentat commis contre lui à Aurillac, et de la punition des coupables, 209. — An III. Parle sur Carrier, 66. — Décret pour la poursuite de ceux qui l'ont insulté à Marseille, 129. — Rend compte des outrages qu'il y a reçus, 136. — Le décret est rapporté, *ibid.* — Est envoyé près l'armée des Pyrénées-Occidentales, 174. — Est dénoncé par les habitans de Sédan, 265. — Et par le conseil général de la commune de Vitry-sur-Marne, 317. — Rapport de Génissieu à son sujet; pièces à sa charge; divers faits énoncés contre lui par Pénières, qui demande son arrestation; discussion à ce sujet; il est décrété d'arrestation, 326. — An IV. Est compris dans l'amnistie du 4 brumaire, 44. — An VII. Est nommé chef du bureau des émigrés, à la police, 325.

Boccardi (Barthélemy). An II. 1794. Est nommé ministre plénipotentiaire de la république de Gênes, à Paris, 182. — An V. Sa présentation au directoire, et discours prononcé à ce sujet, 312.

Bochart de Saron, premier président du parlement de Paris. An 1789. Sa lettre annonçant à l'assemblée nationale que le parlement envoie une députation au roi pour le féliciter, à la suite du 14 juillet; et débats à ce sujet, 19. — An II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 218.

Bocher. An IV. Gagne le prix de la course à pied, à la fête du 9 thermidor, 314.

Bocquillier, commandant à New-Brissack. An 1792. Dénonce le commissaire ordonnateur Capiol, qui a laissé cette place dénuée de tout, 252.

Bocquillon, juge de paix à Paris. An 1792. Son arrestation, 226.

Bodan, maire de Clermont en Argonne. An 1791. Mention honorable de sa conduite pendant le retour du roi, auquel il promit de le ramener sain et sauf à Paris, 178.

Bodard. An VII. Remplace Rapoult à Naples, en qualité de commissaire, 233.

Bode (M.), de Berlin. An VI. Auteur de cartes du ciel; lettre de J. Lalande à ce sujet, 207.

Bodin (le comte de), ministre prussien à Francfort. An 1792. Remet aux envoyés des états du cercle de Franconie, une déclaration qui excite les inquiétudes des petites cours, 174.

Bodin, d'Indre et Loire. An II. 1794. Suppléant de ce département, est admis à la convention, 106. — An III. Appuie et amende la motion de Bourdon de l'Oise, en faveur des détenus comme suspects jusqu'au 10 thermidor, 12. — Fait décréter la liberté des entreprises des voitures publiques, 28. — Et diverses dispositions relatives aux hospices de Paris, 120. — Est nommé secrétaire, 169. — Fait dispenser du service de la garde nationale les ouvriers et les indigens, 254. — Est envoyé à l'armée de l'Ouest, 271. — Rapport et décrets sur l'organisation de la garde nationale et la réduction des adjudans de division, *ibid.* et 272. — An IV. Membre du conseil des cinq-cents, fait passer à l'ordre du jour sur la demande du citoyen Legros, pour l'établissement, aux frais de la république, d'une fabrique de membres artificiels, 261. — An VII. Réélu au même conseil par le département des Deux-Sèvres, demande la peine de mort contre les déserteurs de l'intérieur, 357.

Bodineau, curé, député aux Etats-généraux. An 1789. Se réunit aux communes, 7. — An 1790. Prête serment à la constitution civile du clergé, 362.

Bodinier (J. J.) membre du conseil des cinq-cents. An IV. Lecointe-Puyraveau propose de l'exclure du corps législatif comme parent d'émigrés; discussion à ce sujet; cette proposition est rejetée, 167 et 168.

Bodson. An II. 1794. Sa liberté est réclamée par une députation du club électoral de Paris; Billaud-Varennes s'y oppose, 363. — An V. Coaccusé de Babeuf, l'accusateur de la haute-cour de justice le déclare coupable, 226. — Il est acquitté, 252.

Boecklins (les frères barons de). An 1790. Question d'état qui les concerne, plaidée par Pons de Verdun, 94.

Boehmer. — An IV. Félicite la convention

nationale sur la réunion de la Belgique à la France, et demande celle des pays de la rive gauche du Rhin, 24. — Fait hommage au corps législatif de douze dissertations relatives à la question de la limite du Rhin, 165.

BOHAN, du Finistère, député à la convention nationale. AN II. 1793. Est décrété d'arrestation comme signataire des protestations contre le 31 mai, 277 et 278. — AN III. Est rappelé dans le sein de la convention, 80. — AN VI. Membre du conseil des cinq-cens, prononce un discours sur les domaines congéables, 349.

BOIDESSE, officier de carabiniers, démissionnaire. AN 1792. Son suicide à Strasbourg, 138.

BOILEAU (Jacques), juge de paix à Avalon. AN 1791. Fait à la patrie l'offrande du salaire de deux années de service qui lui sont dûs, 218. — AN 1792. Député à la convention nationale, dit qu'on lui a annoncé à Auxerre que la commune de Paris s'était emparée de tous les pouvoirs, 271. — Demande que Marat soit envoyé à l'Abbaye, *ibid.* — Parle contre la lettre adressée par les commissaires de la municipalité, Guirault et Lefebure, à l'occasion du pain, 287. — Demande que la tribune soit purifiée, quand Marat y aura parlé, 293. — Vote l'impression d'une adresse relative à la garde particulière de la convention, par des volontaires des départemens, 295. — AN I.er 1793. Est élu membre de la commission des douze, 142. — Donne sa démission avec ses onze autres collégues, 151. — Bourdon de l'Oise demande son arrestation, 152. — Adresse qui provoque son accusation, 154. — Barrère fait supprimer la commission dont il est membre, *ibid.* — Il est décrété d'arrestation au 2 juin, 156. — Autorisé à rester chez lui avec deux gendarmes, 178. — AN II. 1793. Est décrété d'accusation, 277 et 278. — Texte de cet acte; son procès et sa condamnation à mort par le tribunal révolutionnaire, 34, 35 et 36.

BOILEAU, général. AN I.er 1793. Dénonciation contre la conduite de sa division à Valenciennes, 244.

BOILEAU, de l'Yonne, membre du conseil des cinq-cents. AN VII. Combat un projet, et en soumet d'autres sur les écoles primaires, 119.

BOINDELOT, le premier des gentilshommes bretons qui ait prêté le serment. AN 1790. Présente à l'assemblée nationale une adresse et un don civique, 116.

BOIRON, tonnelier à Saint-Chamond, et député suppléant du département de Rhône et Loire. AN II. 1793. Admis dans la convention, après le 31 mai, est dénoncé comme ayant participé aux projets fédéralistes des Lyonnais, 95. — Rapport justificatif de Dubarran sur cette dénonciation; décret qui le maintient dans ses fonctions, 169.

BOIROT, député à l'assemblée législative. AN 1792. Fait décréter que le ministre Delessart rendra compte de sa correspondance, relativement aux affaires d'Espagne, 33. — AN V. Membre du conseil des anciens, vote contre la résolution sur le mode de formation du tableau de dépréciation des assignats, 280. — Est élu secrétaire, 304. — Combat la résolution relative aux créanciers de l'état, avant 1791, 350.

BOISGELIN (de), archevêque d'Aix, député aux Etats-généraux. AN 1789. Vote la séparation des ordres, 9. — Justifie les prétentions du clergé dissident, 13. — Vote en faveur de la simple majorité des voix, 28. — Propose de prohiber toute convention féodale, 34. — Approuve la proposition d'hypothéquer l'emprunt décrété sur les biens du clergé, 39. — Soumet une rédaction de la proposition relative au compte à rendre par les agens publics, 46. — Vote le renouvellement annuel des impôts par chaque législature, 68. — Appuie la motion de Mirabeau pour la formule de la promulgation des lois, *par la grâce de Dieu et la loi constitutionnelle de l'état*, 69. — Établit le droit de propriété du clergé, l'intérêt de la nation à lui conserver ses biens, et la nécessité d'en réformer la distribution, 81. — Est chargé de répondre à l'adresse de la société des amis de la révolution de Londres, 88 et 96. — Est nommé président, 94. — Son discours en cédant le fauteuil à Fréteau; remerciemens que lui vote l'assemblée, 107. — Sa lettre au lord Stanhope, *ibid.* — AN 1790. Propose d'autoriser les administrateurs à faire payer le remplacement de la gabelle par un emprunt sur les pays gabellés, 74. — Combat la motion tendante à mettre à la disposition de l'assemblée tous les biens du clergé, afin d'établir la confiance dans les assi-

gnats,

gnats, 101. — Parle contre le projet sur la suppression des dîmes et l'entretien des ministres du culte, et offre, au nom du clergé, un emprunt de 400 millions, 103. — Combat le projet en faveur des assignats, 106. — Pense qu'il faut donner au roi le droit de paix et de guerre, circonscrit dans de justes bornes, 143. — Dans la discussion sur le plan de constitution civile du clergé, propose de convoquer un concile national, 150. — Renouvelle cette proposition, 153. — AN 1792. Son émigration à Londres, 285.

BOISGELIN, maître de la garderobe du roi. AN I.er 1793. Mandat d'arrêt décerné contre lui, 95.

BOIS-GÉRARD, général. AN VII. Meurt des suites de ses blessures à la prise de Naples, 194.

BOISGONTIER, chef de chouans amnistié. AN III. Est traduit au tribunal criminel militaire, pour de nouvelles tentatives de révolte, 320.

BOISGUÉRIN (la citoyenne). AN V. Impliquée dans la conspiration de Brottier, Lavilleheurnoy et autres; le rapporteur de la commission militaire dit qu'elle ne mérite pas l'animadversion de la justice, 198. — Elle est acquittée, 200.

BOISGUYON, adjudant destitué. AN II. 1793. Est arrêté à Bordeaux et envoyé au tribunal révolutionnaire, 38. — Et condamné à mort, 65.

BOISHARDY, officier supérieur dans l'armée catholique et royale. AN III. Interception de ses lettres adressées aux membres du conseil de Morbihan, 255.—Sa réunion à d'autres chefs de chouans à Villehemet; dispositions des officiers généraux contre eux, 289.

BOISJOLIN, littérateur. AN VI. Auteur d'une fable intitulée : *le Loup et l'Oie*, 251. — AN VII. D'une *Hymne à la souveraineté du peuple*, 180. — Et d'un *chant funèbre* en l'honneur des ministres assassinés à Rastadt, 264.

BOISLANDRY, négociant à Versailles, député aux Etats-généraux. AN 1789. Demande que tous les décrets soient envoyés imprimés au roi, afin d'éviter les altérations de texte qui ont déjà eu lieu, 69. — AN 1790. Parle sur les tribunaux d'exception, 148. — Fait remarquer la coïncidence des époques dans les mouvemens insurrectionnels de Montauban et autres lieux, *ibid.* — Fait décréter la division du royaume en arrondissemens métropolitains, et la fixation des siéges dans chaque département, 188. — Attaque le plan de Mirabeau pour une nouvelle émission d'assignats, et propose l'extinction de la dette publique en délégations nationales, portant 5 pour 100 d'intérêt, 250. — A l'occasion d'un rapport sur le tarif des droits d'entrée, invoque la franchise absolue du commerce, et présente un plan sur ce principe, 335. — AN 1791. Vote contre l'établissement des taxes à l'entrée des villes, et invite l'assemblée à s'occuper des droits de *patentes*, 48. — AN 1792. Publie un écrit sur le discrédit des assignats, 121.

BOISMONT (l'abbé), député aux Etats généraux. AN 1790. Vote la suppression du droit de triage, 64.

BOISQUESNOY, directeur des mouvemens maritimes à Lorient. AN VI. L'un des prévenus dans l'incendie du vaisseau *le 14 Juillet*, est acquitté par la cour martiale, 364.

BOISROND jeune, membre du conseil des 500. AN VI. Combat un nouveau projet de Chollet, relatif aux dernières élections de Saint-Domingue, 207. — AN VII. Fait accorder une pension à la veuve du contre-amiral Vanstabel, 11 et 20. — Publie une lettre sur la situation de Saint-Domingue, *ibid.* — Fait former une commission chargée de fournir aux Colonies un mode pour les élections; 26. — Demande l'admission des trois députés nommés par Saint-Domingue, 220. — Fait un rapport en faveur des opérations de l'assemblée électorale de la Corrèze, 240.

BOISSANCOURT (vicomte de). AN II. 1794. Décret qui l'envoie au tribunal révolutionnaire, comme agent de la faction de l'étranger, 267.

BOISSARD, administrateur du Doubs. AN II. 1793. Est traduit au tribunal révolutionnaire, 80.

BOISSAT (J. B.), ex-maire de Périgueux. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 186.

BOISSEL, agent du gouvernement français. AN 1791. Notifie à la cour de Suède l'acceptation de l'acte constitutionnel, par Louis XVI, 365.

BOISSEL. AN II. 1793. Dénoncé par Renaudin, aux Jacobins, dépose provisoirement sa carte, 54. —En est exclus, 69. — AN II. 1794. S'élève contre

les ennemis de cette société, 364. — An III. Y fait un discours sur l'instruction publique, 39. — Rappelle l'attention des Jacobins sur la pénurie des subsistances, 44.

Boisserot, député à l'assemblée législative. An 1792. Parle contre l'établissement de la caisse de Potin-Vauvineux, 86.

Boisset, de Montélimart. An 1791. Fait l'éloge du régiment de Soissonnais, 169.

Boisset, député à la convention nationale. An I.er 1793. En mission avec Moyse Bayle, casse un tribunal populaire et un comité central de Marseille, qui leur ont signifié de partir de cette ville sous vingt-quatre heures; décret qui suspend leur arrêté à ce sujet, 134. — Est dénoncé pour avoir prohibé le journal rédigé par Tournal; décret qui casse cet arrêté, 147. — Rend compte de sa mission dans la Drôme et les Bouches-du-Rhône; accuse le tribunal populaire de continuer ses fonctions malgré le décret qui l'a cassé, 156. — Se plaint aux Jacobins de l'influence des riches et des muscadins dans les assemblées de sections, et propose de les en chasser à coups de bâton; son opinion sur la mise en jugement des députés et de Marie-Antoinette, 263. — An II. 1793. Y remarque que des discours tenus à la convention par Thuriot, Duhem et Duroy, ont été fort applaudis du côté droit, 272. — Demande le jugement de Brissot et de ses co-accusés, 279. — Loue Desfieux, 30. — Approbation de sa conduite dans la Drôme, 57. — Décret qui le renvoie dans le Midi, 64. — Il annonce une défaite de l'armée des Pyrénées-orientales, et paraît l'attribuer à la trahison; ses soupçons à ce sujet sur le représentant Fabre de l'Hérault, 99. — An II. 1794. Il est dénoncé aux Jacobins par la société de Nîmes, 136. — Levée de l'état de siége où il avait mis la commune de Buès, à raison de quelques propos royalistes, 168. — Il destitue Courbis, maire de Nîmes, dit le *Marat du Midi*, 172. — Rejet de cette mesure sur les séductions de Bertrand et Langlois, commissaires du pouvoir exécutif, 173. — Il expose les avantages de l'établissement des jardins botaniques, 226. — Présente aux Jacobins un projet sur la garantie de la presse, 339. — Y est dénoncé comme se laissant égarer par les nobles mis en liberté dans le département de l'Ain, 356. — An III. Lettre par laquelle il disculpe sa conduite dans ce département; une adresse de la société populaire de Gex vient à l'appui, 5. — Lettres sur sa mission, 19 et 24. — Il est dénoncé aux Jacobins par la société d'Agde, 26. — Annonce les recherches faites dans le Rhône, par Bisset, ingénieur, 29. — Ses opérations à Autun, 42. — Il annonce qu'il a donné la chasse aux prêtres réfractaires, 78. — Lettre sur sa mission, 88. — Il en rend compte, et dénonce le comité de surveillance de Moulins, 121 et 149. — Appuie la réclamation des comédiens français, pour le rétablissement de leur théâtre, 153. — Ses lettres sur l'esprit de vengeance qui anime beaucoup d'habitans de Lyon, contre les terroristes, qu'ils appellent *Mathevons*, et sur le massacre de plusieurs de ceux-ci, détenus dans les prisons, 233. — Mande que les scélérats se sont emparés des armes de l'arsenal de Toulon, et menacent de massacrer tout ce qui n'est pas montagnards; mais qu'on dispose une force armée contre eux, 251. — Sa lettre relative à la répression de l'attentat commis dans les prisons de Lyon, 252. — Est rappellé de cette ville par décret, 267. — Demande le renvoi des projets de Génissieu sur la police ecclésiastique, jusqu'après l'acceptation de la constitution, 287. — Demande un prompt rapport sur la fête du 10 août, 315. — Annonce l'acceptation de la constitution et des décrets de fructidor, par la commune de Lyon, 363. — An IV. Décret qui annulle un de ses arrêtés, 258. — An VI. Membre du conseil des anciens, propose d'approuver la résolution relative aux émigrés du ci-devant comtat d'Avignon, 88. — Prend la défense de son frère, accusé d'avoir été la créature de Willot, 116. — Est élu secrétaire, 243. — An VII. Demande l'urgence sur la résolution qui assimile aux émigrés les individus qui se sont soustraits à la déportation, 53.

Boisset, général. An VI. Bordas le représente comme une créature de Willot, et applaudit à sa destitution; il est défendu par son frère, 116.

Boissier, député à la convention nationale. An II. 1794. Fait rendre un décret sur les navires de transport, 120. — An III. Fait décréter l'établissement des écoles de navigation et de canonnage

maritime, 102. — Et fixer la solde des marins, 152. — An IV. Membre du conseil des cinq-cents, s'élève contre le message du directoire, relatif à l'organisation de la marine, et demande la levée de la suspension de la loi des 2 et 3 brumaire sur cet objet, 120, 121 et 122 — Réclame contre le ministre Truguet, relativement à l'exécution de cette loi, 202. — Combat le tarif proposé pour les postes et messageries, 274. — Fait déclarer que l'armée de Rhin-et-Moselle ne cesse de bien mériter de la patrie, 285. — An V. Fait arreter un message au directoire, sur la situation politique et commerciale des îles de France et de la Réunion, 78. — Réclame en faveur des marins qui n'ont pu être compris dans la nouvelle organisation, 233. — An VI. Propose de confier à une administration particulière les travaux hydrauliques des ports; appuie le projet d'une pension à la veuve de Picot, ingénieur et inventeur du port de Toulon, et s'oppose à une augmentation d'appointemens en faveur de Groignard, ingénieur et directeur de la construction du bassin, 181. — Fait créer une direction des travaux hydrauliques des ports maritimes, 197. — Est nommé commissaire de la marine, après sa sortie du corps législatif, 254.

Boissière, général. An I.er 1793. Sa bonne conduite à l'affaire de Luçon; il remplace Sandos, 192. — An II. 1794. Suspendu de ses fonctions, est remis en activité par le comité de salut public, 219.

Boissieu, député à la convention nationale. An III. Présente quelques observations sur l'exportation du numéraire, 105. — Déclare que Maignet est coupable à ses yeux, 110. — A l'occasion des insultes faites au buste de Marat, et des plaintes à ce sujet, demande la liberté des cultes pour les saints politiques comme pour les autres, 118. — Appuie la demande faite par un pétitionnaire, de la suppression du nouveau calendrier, 315. — Et le décret d'arrestation proposé contre le représentant Lefiot, 326. — Combat vivement la proposition qu'aucun émigré ne puisse réclamer sa radiation, qu'après s'être constitué prisonnier, 335. — An IV. S'élève contre les murmures des tribunes dans la discussion sur la proposition de réarmer les patriotes qui ont défendu la représentation nationale, 40. — Donne sa démission, 47.

Boisson-de Quency. An 1792. Sa lettre sur un projet d'établissement d'une armée navale auxiliaire, 56.

Boissy-d'Anglas, député d'Annonay aux États-généraux. An 1789. Présage la prochaine nécessité pour les communes de se constituer en *assemblée nationale*; discute les deux motions de Rabaut et Chapelier, à ce sujet, 3. — An 1790. Vote pour qu'il soit pris des mesures contre les conspirateurs de Jalès, 251. — Dénonce un mandement de l'archevêque de Vienne, 265. — An 1791. Est élu secrétaire, 87. — Réclame contre l'insertion de son nom dans un libelle intitulé : *Liste des députés qui ont voté pour l'Angleterre dans la question des Colonies*; il se fait gloire d'être au nombre de la minorité qui voulait conserver les droits des hommes de couleur, 137. — Annonce que les dévastations qui affligent le comtat, s'étendent dans le département de la Drôme, 144. — Pense que la crainte de priver Girardin des restes de son ami, ne peut être un motif pour ne point décerner les honneurs du Panthéon à J. J. Rousseau, 242. — Donne sa démission de maître-d'hôtel de *Monsieur*, 251. — Elu procureur-syndic de l'Ardèche, provoque sur sa conduite la censure publique, qu'il dit être d'obligation pour les membres d'une nation libre, 287. — Arrêté pris sur sa réquisition, par le département de l'Ardèche, pour demander à l'assemblée une loi sur les formes civiles des actes de naissances et décès des citoyens, 329. — Lettre sur l'organisation et le recouvrement de l'impôt, 332. — An 1792. Membre de la convention nationale, est envoyé en mission à Lyon, 268. — An I.er 1793. Fait adopter un décret concernant la surveillance des spectacles, 92. — Demande qu'au premier murmure des citoyens d'une tribune, elle soit évacuée, 141. — Fait décharger de toute imputation deux administrateurs des vivres, 174. — An III. Est élu secrétaire, 19. — Son rapport sur les encouragemens à donner au Lycée républicain de Paris, 50 et 51. — Il appuie la demande de David, député arrêté, tendante à retourner chez lui pour finir un tableau, 61 et 72. — Propose la suppression des commissions exécutives, qu'il appelle monarchiques et dilapidatrices,

75. — Est nommé au comité de salut public, 78. — Demande des mesures contre les prêtres qui troublent le département de l'Ardèche, 81. — Ses observations sur le gaspillage des domaines nationaux, 84. — Son rapport sur les manœuvres employées pour soulever les ateliers d'armes; il fait mettre à l'entreprise la répartition et la fabrication des fusils, à Paris, 85. — Fait un rapport sur la fabrique d'horlogerie de Besançon, 98. — Rassure la convention sur les approvisionnemens de Paris, 100. — Vote en faveur de la levée du séquestre sur les biens des étrangers, 102. — Prononce un discours pour l'exportation du numéraire, 104. — Fait décréter la suppression de la commission de commerce, et la création de celle d'approvisionnemens, 109. — Annonce que les subsistances de Paris sont assurées, 117. — Rapport à ce sujet, 120. — Autre sur les employés de la commission de commerce, 122. — Discours sur les principes du gouvernement et les bases du crédit national, 124, 125 et 126. — Fait rendre un décret concernant les réquisitions faites aux cultivateurs, 126. — Discours sur les conditions auxquelles la France devra traiter avec les puissances étrangères, 133. — Correspond avec le ministre de Genève, pour l'horlogerie de Besançon, 138. — Rapport sur les subsistances de Paris, 143. — Discute le traité de paix conclu avec la Toscane, 148. — Fait un rapport sur les fêtes nationales et la liberté des cultes, 156. — Autre sur les approvisionnemens, 160. — Son opinion sur l'inscription au grand-livre, 161. — Autre rapport sur les subsistances et sur les troubles qui en sont le prétexte, 163. — Autre sur l'agiotage; il propose de rouvrir la bourse, et fait décréter le mode de distribution des comestibles, 166. — Motion d'ordre sur les dangers que court la liberté, attaquée par le royalisme et l'anarchie, 173. — Nouveau rapport sur les subsistances, 178. — Il fait l'éloge des ouvriers du faubourg Antoine, 179. — Discute le projet relatif aux attributions à donner au comité de salut public; fait un nouveau rapport sur les subsistances, et dénonce des rassemblemens à ce sujet, 180. — Présente une adresse pour calmer les inquiétudes du peuple sur les subsistances, 181. — Propose de décréter l'annullation des jugemens rendus par les tribunaux révolutionnaires, depuis le 22 prairial, la révision de ceux antérieurs, la suspension de la vente des biens des condamnés, et indemnisation pour ceux vendus, 183. — Demande l'envoi, par des courriers extraordinaires, de la loi de grande police, pour prévenir les excès dont on est menacé sur tous les points de la république, 190. — Expose les entraves apportées à l'arrivage des subsistances, les mesures prises pour les lever; et observe qu'il a été distribué dans le jour, à Paris, sept cent quatorze mille livres de pain, *ibid.* — Commence un rapport sur le système de l'ancien gouvernement, dans la partie des subsistances; est interrompu par le bruit d'une multitude d'individus de tout sexe et de tout âge qui, ayant forcé la garde, s'écrient: *Du pain! du pain! et la constitution de* 1793! 194. — Les citoyens retirés, achève son rapport, et fait adopter des moyens de ramener l'abondance et de contenir la malveillance, 195. — Est élu à la présidence, 200. — Sans l'appuyer, est d'avis du renvoi aux comités, de la proposition de Chazal, de faire choix, pour gouverner, de vingt-quatre membres qui ne pourraient siéger à la convention pendant l'exercice de ce pouvoir: réclame une mesure générale en faveur de tous les représentans absens à deux appels nominaux, en 1793, et qui avaient été exclus, 203. — Est nommé membre de la commission chargée des lois organiques de la constitution, 217. — Est d'avis de maintenir la confiscation des biens des émigrés, et de restituer ceux des condamnés, 227. — Parle en faveur de l'impôt en nature, 231. — Réclame, dans la discussion sur le gouvernement, la priorité pour le projet de la commission, 234. — Demande que l'on accorde aux veuves et enfans des représentans proscrits les indemnités dues à leurs maris, jusqu'à la fin de la cession de l'assemblée, 239. — Remplace, dans la journée du premier prairial, André Dumont au fauteuil; est couché en joue par vingt fusils; demeure calme, malgré les injures et les menaces; est mis en joue par de nouveaux détachemens d'hommes armés qui entrent au pas de charge: un homme se place devant lui, portant

au bout d'une pique la tête du représentant Férand ; observation faite par lui, que depuis le matin on a empêché la convention de s'occuper des subsistances ; nouveaux cris : suite de détails, 245. — Il est accueilli à la tribune par des applaudissemens universels ; fait part de plusieurs traits de dévouement, dont il a été témoin le premier prairial, 247. — Remerciemens que lui vote J. B. Louvet, au nom de la patrie, 258. — Son opinion sur le projet pour la punition des assassinats commis depuis le premier septembre 1792, 278. — Rapport sur la nouvelle constitution, *ibid.* — Anecdote relative à sa présidence dans la journée du premier prairial, 279. — Rapport et décret sur l'horlogerie de Besançon, 280. — Texte du discours préliminaire au projet de la nouvelle constitution, 281 à 286. — Il fait renvoyer au comité de législation la proposition de rapporter la loi du 10 mars, contre les parens d'émigrés, 284. — Et les pièces d'une procédure instruite au sujet du massacre de deux agens de Dusaillant, 285. — Fait renvoyer, jusqu'après l'acceptation de la constitution, les projets de Génissieu sur la police ecclésiastique, 287. — S'oppose à l'arrestation de Guffroy ; est élu membre du comité de salut public, 288. — Opine sur la division départementale et le placement des municipalités, 292. — Communique la ratification donnée par le roi de Prusse au traité de Bâle, 295. — Dément le bruit que la république doit abandonner à la Prusse les places fortes de la Batavie et de la Zélande, 296. — Son opinion sur l'état civil, 299. — Motion d'ordre sur les mouvemens qui ont eu lieu à Paris ; il fait décréter qu'il sera fait un rapport sur sa situation, et une adresse aux citoyens pour les éclairer, 306. — Fait ordonner au comité de sureté générale de rendre compte, sous vingt-quatre heures, de l'exécution du décret pour la mise en jugement de Bouchotte, Pache et Rossignol, 312. — Demande pourquoi ce compte n'est pas encore rendu par le comité, 314. — Veut que la parole soit accordée à tous ceux qui la demanderont sur le traité de paix conclu avec l'Espagne, 319. — Rapport sur les Colonies ; il les fait déclarer parties intégrantes de la république française, 322 et 323. — Trouve la dénonciation contre Massieu, trop vague pour motiver l'arrestation ; affirme que Fouché de Nantes n'eut point de part au 9 thermidor ; fait adopter la question préalable sur la proposition d'examiner la conduite de Cavaignac, et sur celle de se borner à examiner les dénonciations contre Hentz, Noël Pointe et Francastel, 327. — Fait passer à l'ordre du jour sur la motion de fermer les assemblées générales des sections de Paris ; et adopter la suite des articles constitutionnels sur les Colonies, 332 et 333. — Combat la proposition d'établir un tribunal de cassation pour les trois départemens au-delà du cap de Bonne-Espérance, *ibid.* — Discours sur la situation politique de l'Europe, et proposition de faire disparaître des lois révolutionnaires toutes les traces de barbarie, 341 à 345. — Il demande un rapport sur les secours à accorder aux réfugiés corses, 346. — Fait lecture du traité de paix entre la république et le landgrave de Hesse-Cassel, 349. — Fait charger le comité d'instruction de présenter la liste des Français auxquels la reconnaissance publique doit des statues, et en demande pour Fénélon, Corneille, Racine, Voltaire, J. J. Rousseau et Buffon, 350. — Appuie la proposition de rappeller Talleyrand-Périgord ; fait ratifier le traité conclu avec le Landgrave de Hesse, 351. — Demande l'arrestation du commandant du château de Ham ; fait charger le comité de sureté générale de rendre compte, sous trois jours, de ses diligences pour le jugement de Pache et Bouchotte, 365. — Demande la célébration d'une fête anniversaire de la fondation de la république, ayant en même-temps pour objet d'honorer la mémoire des victimes de la tyrannie décemvirale, 366. — An IV. Appuie une proposition contre les journalistes incendiaires, 7. — Vote la réunion de la Belgique, 16. — Dément un écrit qui lui est attribué sur les limites de la France, 19. — Explications qui ont eu lieu à son égard en comité général, 28. — Est nommé dans la correspondance de Lemaître, 31. — Membre du conseil des cinq-cents, en est élu secrétaire, 65. — Est cité par Chazal, comme le plus grand détracteur de la loi du 12 floréal, 71. — Appuie la demande des épouses de Collot-d'Herbois et de Billaud-Varennes, pour la mise en liberté de leurs maris, 80. — Fait une

motion en faveur de la liberté de la presse, 85 et 86. — Veut que Job-Aymé soit jugé constitutionnellement, 107. — Parle en faveur des patriotes corses, réfugiés, 110.—Fait substituer les commissaires du pouvoir exécutif aux procureurs-syndics dans les actions judiciaires, 114. — Parle contre le projet relatif aux parens d'émigrés, et témoigne son indignation contre ceux qui voudraient faire revivre les lois de 1793, 115. — Fait fixer le traitement des vice-présidens, substituts, accusateurs publics et commissaires des tribunaux criminels, 121. — Fait charger le directoire de mettre à exécution la loi du 3 brumaire sur la marine, dont la suspension est levée, 125.—Croit que le corps législatif doit prononcer sur la radiation de Polissart, *ibid.* — Discussion entre lui et Louvet, relativement à la commission formée pour la question de la liberté de la presse, 171. — Il s'oppose à toute limitation temporaire, et demande une loi répressive des délits qui peuvent être commis par la voie de l'impression, 180. — Vote contre le projet sur les parens d'émigrés, 203. — Parle sur les moyens de vivifier les manufactures de papiers, 282. — Sur le projet relatif aux droits d'exportation, 292. — Appuie celui tendant à fixer le traitement des membres de l'Institut national, 295. — Est nommé président, 307. — Son rapport pour la réduction du prix du port des ouvrages périodiques, 308. — Opine sur le mode de radiation des émigrés, 342. — Combat l'amnistie des délits relatifs à la révolution, 350. — Son opinion sur les prévenus de l'attaque de Grenelle, 364. — An V. Fait arrêter la lecture d'une pétition des détenus au Temple, 1. — Vote l'autorisation pour les conseils militaires de diminuer ou commuer les peines portées par les lois, 3. — Demande que le corps législatif énonce son vœu pour la paix, 6. — Considère la loi du 3 brumaire an 4, comme une dérogeance à l'acte constitutionnel, 33 et 34. — Son opinion contre la continuation de la prohibition des marchandises anglaises, 39. — S'oppose à l'impression d'un message du directoire sur le mode de payement des domaines nationaux, 43. — Réclame la liberté des journaux, et accuse le directoire d'avoir donné l'exemple de la licence, en soudoyant des calomnies contre les députés, 44. — Son opinion sur la loi du 3 brumaire an 4, et son application aux amnistiés, 48. — Craint que l'augmentation du prix des journaux n'anéantisse la circulation de la pensée, 49. — Déclare, dans la discussion sur la loi du 3 brumaire, qu'on doit tout craindre en limitant le choix du peuple; mais qu'il n'y a point de danger à limiter celui du gouvernement; sortie, à cette occasion, contre ceux qui ont ensanglanté Bordeaux et mitraillé Lyon, 51. — Son discours sur les abus des maisons de jeux, qu'il fait dénoncer au directoire, 54. — Fait charger une commission de perfectionner les lois sur les brevets d'invention, *ibid.* — Ses observations sur les abus et les dangers du divorce, 57. — A l'occasion du rétablissement de la loterie nationale, en appelle de Mercier, législateur, à l'auteur du *Tableau de Paris*, 60. — S'étonne de la conduite du directoire, qui fait imprimer les pièces relatives aux Colonies, après avoir engagé le conseil à les discuter secrètement, 70. — Son opinion sur les attributions de la commission des Colonies, 72. — Fait adresser un message au directoire, relativement à la situation politique et commerciale des îles de France et de la Réunion, 78.—Demande le rappel à l'ordre de Lesage-Sénault, qui avait dit : *Le royalisme est partout; il est dans les autorités constituées*, 80. — Sa motion contre les maisons de jeux, 81. — Fait arrêter un message au directoire sur la suspension des ventes des domaines nationaux, 85. — Fait une motion d'ordre sur l'inconvenance des comités généraux pour discuter des messages qui sont imprimés le lendemain dans les journaux, 87. — Demande l'impression d'un discours de Mathieu sur le journal *Tachygraphique*, 91. — Appuie le projet de Daunou sur la répression des délits de la presse, 92. — Demande que Barbault-Royer, qui arrive de Saint-Domingue, soit invité à donner des renseignemens sur l'état dans lequel il a laissé cette Colonie, 107. — Fait ajourner le projet sur le divorce, 120. — Son rapport contre les maisons de jeux, 141. — Parle contre les écrivains qui provoquent les conspirations par leurs écrits, et s'oppose à ce que les tribunes soient fermées aux journalistes, 143. — Veut qu'on demande des renseignemens sur les troubles de Toulouse, 152. — Demande que le directoire fasse

connaître les mesures prises contre les prêtres perturbateurs, 154. — Assure que Louvet, rédacteur de *la Sentinelle*, est en jugement comme calomniateur, et demande qu'on discute le mode de punir les députés prévenus de ce délit, *ibid.* — Fait l'éloge de Petit, grenadier de la garde du corps législatif, qui a sauvé trois personnes au péril de sa vie, 155. — Parle sur la question de la contrainte par corps pour les obligations antérieures à 1793, 163. — Vote l'examen des lois qui ne sont pas conformes à la constitution, 168. — Fait ordonner l'impression d'un rapport sur les domaines, 173. — Appuie le projet contre l'arrêté du directoire, qui interdit l'exercice des droits politiques aux prévenus d'émigration, 175. — S'étonne de la proposition tendante à supprimer les Alexiens dans la Belgique, *ibid.* — Demande l'impression du discours de Jourdan des Bouches-du-Rhône contre les inscriptions au grand livre, 177. — Demande l'impression du discours de Thibaudeau sur la vente des maisons nationales en inscriptions, 179. — Combat le serment proposé par le directoire pour les électeurs, comme contraire à la liberté des cultes, 180. — Parle pour la translation du corps électoral de Nevers; traite ceux qui l'interrompent de protecteurs, de faiseurs d'anarchie; est rappelé à l'ordre, 193. — Combat l'ordre du jour sur le référé du tribunal de cassation, relatif à la conspiration royale, 196. — Est nommé député aux cinq-cents par le département de la Seine, 203. — Demande qu'on s'informe de la santé de Sieyes, 205. — Parle sur le projet de création d'une inspection générale des contributions directes, 211. — Et sur la non-approbation de la résolution relative aux frais en matière criminelle, 222. — Réclame contre l'injustice barbare qui a mis hors la loi les émigrés rentrés, et propose à cet égard un projet, qui est rejeté, 224. — Soutient que Barrère n'était point éligible, 237. — Vote pour qu'on s'occupe de l'instruction publique, 257. — Est d'avis qu'on admette Salicetti au conseil, et observe que les lois des 3 brumaire et 14 frimaire furent des attentats à la souveraineté du peuple, 264. — Parle sur la proposition de rapporter en entier la loi du 5 pluviôse, relative aux agens dans les Colonies, 266. Veut qu'on motive la clôture de la discussion sur le serment des électeurs, 181. — Parle contre les confiscations, 186. — Demande la parole sur le compte rendu par le tribunal de cassation, 195. — Vote l'entier rapport de la loi de police du 21 floréal, 246. — Son discours sur le mode d'élection, et proposition à ce sujet, *ibid.* — Développe la nécessité d'un mode général d'exercer la responsabilité constitutionnelle dans les Colonies, et fait nommer une commission pour s'en occuper, 256. — Appuie le projet de retirer au directoire la nomination des agens aux Colonies, 262. — Ne veut pas qu'on l'autorise à envoyer de nouveaux agens à Saint-Domingue, et désigne Truguet comme ayant fait choisir Sonthonax pour y aller, 278. — Appuie les propositions de Dumolard sur le silence gardé par le directoire à l'occasion des révolutions de Gênes et de Venise, 281. — Est accusé, par une société populaire, de travailler à la contre-révolution, 294. — Vote en faveur du projet sur la police des cultes; mais veut qu'on rejette l'usage des cloches, comme dangereux, 300. — Se plaint de la destitution des ministres; de l'apparition à Paris, d'une foule de brigands, et provoque l'ouverture de la discussion sur l'organisation de la garde nationale, 305. — Défend le considérant du projet relatif à celle du corps législatif, 326. — Demande que les affiches soient soumises au *visa* de la police, 340. — Est déporté au 18 fructidor, 350. — Notes sur son compte, trouvées dans les pièces de la conspiration Brothier, 353.

BOISTARD, (*Voyez* BOUESTARD).

BOISVERD. AN VI. Sa déclaration relative au voyage du citoyen Ségui à Madrid, 189.

BOITOU, dit *Sans-Souci*, ex-capitaine dans l'armée intérieure de Louis XVIII. AN VI. Convaincu de l'assassinat de deux républicains, est condamné à mort, 172.

BOIVIN. AN V. Condamné pour être resté à Lyon pendant le siége, est rayé, par décret, de la liste des émigrés où il avait été inscrit après sa mort, 167.

BOIVIN, marinier. AN V. Arrêté du directoire, qui lui accorde une récompense, 175.

BOLDONI. AN 1792. Auteur d'un article sur

cette question : *L'Angleterre déclarera-t-elle la guerre à la république française ?* 315.

BOLINBROKE (mylord). AN VI. Ses œuvres sont expulsées de la bibliothèque du comte d'Exester, et livrées aux flammes, 288.

BOLLA (Dom Louis). AN V. Signe le traité de paix entre le duc de Parme et la république française, 60.

BOLLEAUX. AN 1792. Est nommé juré du tribunal du 10 août, 233.

BOLLEMONT, général. AN III. Contribue à la prise de Maëstricht, 30.

BOLLET, député à la convention nationale. AN II. 1794. En mission à l'armée du Nord, annonce un avantage remporté sur les avant-postes ennemis, 189. — Et l'arrestation d'un émigré espion, 215. — Est adjoint à Barras pour commander au 9 thermidor, 312. — AN III. Lettre relative à sa mission, 24. — Il délivre un sauf-conduit à Lanjuinais, 95. — Rend compte de sa mission dans l'Ouest, 164. — Est demandé par les administrations de Nantes, pour y continuer sa mission, 169. — Prorogation de ses pouvoirs pour l'entière pacification de la Vendée, 187. — Proclamation qu'il adresse avec Grenot aux armées de Cherbourg et de Brest, 255. — Décret qui le rappelle dans le sein de la convention, 272. — Il écrit qu'une force de 4,000 hommes allait marcher au secours de la convention, lorsqu'on a appris ses succès au 1.er prairial. 280. — AN V. Membre du conseil des cinq cents, est assassiné à Viollaines, 43. — Remercie ses collégues de l'intérêt qu'ils lui ont témoigné, et annonce l'arrestation des chefs des assassins qui l'ont frappé, 156.

BOLLOGNIES, membre du comité révolutionnaire de Nantes. AN III. Est mis en accusation au tribunal révolutionnaire, 26. — Détails de la procédure, 35, 72 *et suiv.* — Est acquitté et mis en liberté, 100.

BOLY (Marie Ducher, femme). AN II. 1793. Pension qui lui est accordée pour avoir élevé 80 enfans naturels, 90.

BOMBELLES (de), ambassadeur à Venise. AN 1791. Reçoit de la reine de Naples, 12,000 livres de pension pour refus de son serment civique, 114. — AN 1792. Ses intrigues à Stockholm, 214. — AN III. Publie un pamphlet en faveur de la royauté, 171.

BOMPART, chef de division. AN VII. Détails sur son expédition en Irlande, 67. — Son intrépidité dans le combat du *Hoche*, 97. — Obtient un commandement dans l'armée navale à Brest, 174.

BON, commandant la colonne mobile de l'armée d'Italie. AN V. Adresse de son corps contre les conspirateurs de Clichy, 326. — AN VI. Sa proclamation aux habitans de Marseille, pour les inviter à mettre un terme au règne des réactions et des vengeances particulières, 33. — Il marche à la tête des colonnes d'Avignon, et défait les égorgeurs royaux, 96.

BONAFIDE. AN VII. Auteur de *Réflexions* sur le système de M. Pitt, 293.

BONAMY, chef de l'état-major-général de l'armée de Rome. AN VII. Sa lettre sur la victoire d'Otricoli, et l'attaque de Calvi, 95. — Rapport sur les marches, succès et positions de l'armée, 119. — Il est arrêté comme prévenu de dilapidations dans les états de Naples, 199. — Est remis en activité, 310.

BONAPARTE (Napoléon). AN II. 1793. Commande l'artillerie au siége de Toulon ; éloge qu'en fait Dugommier, 77. — AN IV. Son éloge par Barras, à l'occasion des événemens du 13 vendémiaire ; il est nommé général en second de l'armée de l'intérieur, 23. — Arrive à Nice, et prend le commandement en chef de l'armée d'Italie, 210. — Remporte une victoire signalée sur l'armée autrichienne de la Lombardie, commandée par le général Beaulieu en personne, 215. — Transmet les détails de la bataille de Montenotte, 216. — De celle de Millésimo, 218. — Des combats de Dégo et de Saint-Jean, 219. — Le directoire lui adresse une lettre de félicitation, 224. — Eloge de ses talens et de sa bravoure à la bataille de Mondovi, 226. — Il annonce l'armistice entre l'armée française et celle du roi de Sardaigne, 231. — La prise de possession de Tortone, 238. — Promet à l'armée française la conquête de l'Italie, sureté et protection aux peuples de cette contrée, *ibid.* — Annonce le passage du Pô, les nouveaux avantages remportés sur les Autrichiens, et la conclusion d'un armistice avec le duc de Parme, 240. — Le

gain de la bataille de Lodi, 241. — La prise de Pizzighitone, de Crémone et de toute la Lombardie, 245. — Proclamation dans laquelle il invite ses frères d'armes à profiter de leurs victoires et à réveiller le peuple romain de sa léthargie, 254. — Conclud un armistice avec le duc de Modène, *ibid.* — État de l'envoi qu'il fait à Paris des objets des sciences et arts conquis par l'armée d'Italie, 258. — Donne des détails sur l'entrée de l'armée française, à Milan, et les fêtes qui y ont eu lieu, 259. — Réprime la révolte qui éclate contre les Français à Milan, Pavie et Binasco, 262. — Son éloge par Trouvé, 263. — Annonce de nouveaux avantages sur le Mincio, et raconte un trait remarquable d'un soldat, 264. — Son manifeste en entrant sur le territoire vénitien, *ibid.* — Sa lettre sur la conspiration de Pavie, le combat et la prise de cette ville; sa proclamation contre les rebelles, 266. — Il déclare aux véronnais, que si le prétendu roi de France n'eût évacué leur ville, il l'aurait incendiée, 269. — Annonce l'investissement de Mantoue et la prise de ses faubourgs, *ibid.* — Son rapport sur une religieuse de vingt-deux ans, trouvée à Santo-Giorgio, *ibid.* — Sa proclamation aux habitans du Tyrol, 278. — Son arrêté concernant la révolte des fiefs impériaux, *ibid.* — Annonce la punition des principaux rebelles, *ibid.* — La prise de Bologne, Urbin, Ferrare et autres places, 284. — L'armistice conclu avec le pape, et l'occupation de différentes villes de ses états, 287. — Ses lettres à l'astronome Oriani, aux municipalités de Pavie et de Milan, sur les moyens de faire fleurir les sciences et les arts en Italie, 292. — Au grand duc de Toscane et au directoire, sur l'occupation de Livourne, 294. — Fait mettre en liberté le jeune Sampo, *ibid.* — Reçoit une lettre du grand duc de Toscane, sur l'arrestation du général Spanochi, 296. — Ordonne au consul français, à Livourne, de faire mettre les scellés sur les marchandises appartenantes aux ennemis, *ibid.* — Rend compte de diverses opérations de l'armée, et de son entrée dans le Tyrol, 299. — Annonce qu'un rassemblement fanatique, à Lugo, a été dissipé, 307. — Lettre sur le siége de Mantoue, 314. — Reçoit une lettre de satisfaction du directoire, 315. — Lui envoye des chevaux de l'Italie, 316. — Annonce quelques succès de l'ennemi, 326. — Le gain des batailles de Lonado et Castiglione, 328. — Rend compte des opérations de l'armée, 331 et 336. — Sa lettre au directoire exécutif, sur les attaques des journalistes, 336. — Il annonce la prise de Borgoforte et du pont de Governolo, 347. — Envoye les détails de la victoire remportée à Roveredo, 361. — Fait signifier à la cour de Naples que le pape est l'ami des Français, 362. — Prend un arrêté sur la police de Trente, 363. — Fait une proclamation aux Tyroliens, pour les inviter à laisser passer l'armée française, *ibid.* — Donne les détails de deux victoires, 365. — An V. Rend compte du passage des gorges de la Brenta, et des succès qui l'ont suivi, 2. — Des combats de Céréa, de Castellaro et de Saint-Georges, 5. — Annonce la déroute des Autrichiens, 19. — Que l'armée occupe la porte de Pradella, ainsi que celle de Cérèse, et qu'elle bloque Mantoue, 23. — Rend compte de la conduite des habitans de Reggio, après le blocus de Mantoue, 26. — Apporte à Milan vingt drapeaux enlevés aux Autrichiens, 33. — Annonce que la Corse est rendue à la liberté, 35. — Arrivée d'un courrier dépêché à Vienne par ce général, 46. — Sa lettre sur le faux bruit semé que les Français doivent bombarder Gênes, 50. — Autre au cardinal Mattei, pour l'engager à rentrer dans son archevêché de Ferrare, 52. — Son ordre pour la réunion des députés des quatre provinces de Modène, 55. — Sa proclamation sur les excès commis à Boulogne par les Birichini, *ibid.* — Sur son invitation, l'administration centrale de Ferrare fixe le revenu des curés et vicaires, abolit l'inquisition, exclud les religieux étrangers, etc., 59. — Rend compte des opérations de l'armée, 63. — Saisit un drapeau, le plante au milieu des bataillons ennemis, à Arcole, et décide ainsi la victoire, 71. — Approuve la constitution faite par le sénat de Bologne, 72. — Sa lettre sur la bataille d'Arcole, *ibid.* — Autre contenant l'éloge du général Lasne, et promettant de nouvelles victoires, 74. — Autre sur la reprise des hauteurs de Rivoli, 77. — Autres au général Clarke et à la citoyenne Muiron, sur la mort du jeune Elliot, et de son aide-de-camp

Muiron, tué à ses côtés sur le champ de bataille, 79. — Article de Trouvé sur les viles persécutions dont il est l'objet, 81. — Sa lettre annonçant que l'on traite de la paix avec le pape, 83. — Il envoye Lemarois, son aide-de-camp, pour présenter au directoire les drapeaux pris à la bataille d'Arcole, 103. — Se dispose à partir pour Véronne, 106. — Écrit que Mantoue est cernée, et exprime les sentimens de l'armée pour la constitution de 1795, 107. — Annonce la prise du château de Bergame, *ibid.* — Est de retour à Milan, 117. — Reçoit une lettre du congrès cispadan; sa réponse, 127. — Reçoit une visite du marquis Manfredini, 128. — Écrit au général Clarke, relativement à l'attaque de l'ennemi sur Véronne, *ibid.* — Annonce au directoire la destruction totale de la cinquième armée de l'empereur, forte de cinquante mille hommes, et commandée par le général Alvinzi, *ibid.* — Décret qui lui fait don du drapeau qu'il a fixé à Arcole dans les rangs ennemis, *ibid* et 130. — Donne les détails des combats qui ont précédé cette bataille, et se loue d'un grand nombre de généraux, 131. — Éloge fait par Berthier, chef de l'état-major de l'armée, de son activité et de ses talens dans ces combats, 132 et 133. — Il donne l'assurance aux Milanais qu'ils seront libres et indépendans, 134. — Reçoit l'adresse des patriotes romains, qui l'invitent d'aller délivrer Rome, et mériter une statue au capitole, 139. — Envoye, par l'officier Bessières, les drapeaux enlevés dans les batailles de Rivoli et de la Favorite, 139. — Adresse une lettre interceptée, qui montre la mauvaise foi de la cour de Rome, *ibid.* — Le marquis de Manfredini et l'avocat Lessi sont envoyés par le grand duc de Toscane pour se rendre auprès de lui, 140. — Il écrit qu'il voit avec pitié tout ce qu'on débite sur son compte; se loue des marques d'amitié que le citoyen Carnot a données à lui et aux siens, et promet d'en conserver une éternelle reconnaissance, *ibid.* — Annonce le succès des combats de Carpenedolo et d'Avio, 141. — Calomnies infâmes publiées contre lui dans les *Actes des Apôtres*, et discussion à ce sujet, *ibid.* et 142. — Sa lettre sur la suite heureuse des combats d'Avio et de Carpenedolo, 143. — Annonce l'entrée de l'armée à Trente; la prise de Faënza et Forli; et rend hommage au général Wurmser, sortant de Mantoue, 145. — Stipule avec le marquis Manfredini, l'évacuation de la Toscane, 148. — Annulle plusieurs opérations du congrès cispadan, à Reggio, et ordonne sa translation à Modène, 149. — Déclare rompu l'armistice avec le pape, et adresse une proclamation aux habitans de ses états, portant défense de sonner le tocsin, *ibid.* — Son éloge par Lacombe-Saint-Michel et Mathieu Dumas, *ibid.* — Fait distribuer à l'armée la caisse autrichienne destinée pour Mantoue, 151. — Invite le ministre Cacault à quitter Rome; écrit au cardinal Mattei, sur les intrigues des étrangers qui influencent cette cour, et lui déclare que cette ridicule comédie touche à son dénouement, 154. — Transmet au directoire un mémoire de Faypoult, contre les dilapidations qui se commettent à l'armée, 155. — Annonce l'invasion de la Romagne, du duché d'Urbin, de la marche d'Ancône et de Notre-Dame de Lorette, *ibid.* — Écrit au cardinal Mattei les motifs qui l'ont obligé à rompre l'armistice, et lui indique l'espoir qui reste encore au saint-père de sauver ses états, 160. — Fait une proclamation en faveur des prêtres réfractaires réfugiés dans la partie des états du pape, *ibid.* — Fait l'éloge du général Augereau, *ibid.* — Les habitans d'Immola volent au-devant de lui, et le font entrer dans leur ville, 163. — Annonce la prise de dix drapeaux sur les troupes du pape, dont il transmet la lettre, et sa réponse au sujet de la paix, 165. — Écrit que la commission des savans a fait une bonne récolte, *ibid.* — Transmet le rapport de Monge, qu'il a envoyé près la république de Saint-Marin, 166. — La ville d'Ancone illumine les rues à son entrée, 179. — Il ordonne à la junte de la république cispadane d'établir une administration pour la Romagne, *ibid.* — Rend compte d'un trait brillant du citoyen Réné, 183. — Refuse au congrès cispadan de mettre les ôtages en liberté; lui fixe un temps pour la discussion et l'acceptation de l'acte constitutionnel, et l'invite à prendre de fortes mesures contre ceux qui troublent la tranquillité publique, sous prétexte de religion, 184. — Annonce la prise de Gradisca,

d'où le prince Charles n'a eu que le temps de se sauver, 188. — Le passage du Lisonzo, le combat brillant de Casasola, et donne de nouveaux détails sur la journée du Tagliamento et la prise de Gradisca, 191. — Est représenté par Duverne de Presle comme n'étant attaché à aucun parti, et ne s'occupant que de sa gloire, 192. — Annonce l'entrée des Français à Goritz, 194. — L'occupation de Trieste, 196. — Les victoires du Tarvis et de la Chiusa, 197 et 198. — Présente le tableau des exploits de la campagne, *ibid.* — Tribut d'éloges payé à son intelligence par Barbé-Marbois, 199. — Sa réponse, favorable aux capitaines-régens de la république de St.-Marin : il y joint le présent de quatre pièces de campagne, 202. — Annonce que les états de Venise, la Haute et Basse-Carinthie, le district de Triest et tout le Tyrol, sont soumis ; et donne les détails des combats du Lavis, de Tramin et de Clausen, 207. — Sa proclamation aux habitans de la Carinthie, *ibid.* — Sa lettre au prince Charles, dans laquelle il l'engage à déterminer l'empereur à mettre fin à la guerre, 208. — Sa proclamation au peuple de la province de Goritz, 210. — Autre sur les triomphes de l'armée, 211. — Rassure la république de Lucques sur ses craintes, 212. — Annonce les victoires remportées dans les gorges de Neumark et près de Hunsmark, 213. — Réponse du prince Charles à sa lettre, *ibid.* — Transmet au directoire la note des généraux autrichiens, Bellegarde et Morveldt ; sa réponse et les conditions de la suspension d'armes qui a été conclue, 214. — Expédie au général Moreau la signature des préliminaires par l'empereur, 217. — Annonce l'occupation de Gratz, le succès de plusieurs combats et la jonction de plusieurs corps à la grande armée, 218. — Sa réponse à l'un des articles des préliminaires de paix, portant que l'empereur reconnaissait la république française, 219. — Somme le doge de Venise de mettre en ses mains les auteurs des meurtres contre les français, 222. — Consent à l'évacuation de l'état pontifical, à la restitution des biens ecclésiastiques de la Romagne, et à la levée du séquestre sur les biens du neveu du pape, 223. — Annonce la signature des préliminaires de paix, *ibid.* — Écrit au directoire pour lui demander du repos, et déclare que sa carrière civile sera, comme sa carrière militaire, conforme aux principes républicains, 224. — Son éloge par Mathieu Dumas, 225. — Donne aux Lombards de nouvelles assurances de leur indépendance, 230. — Ordonne de traiter en ennemis les troupes de la république de Venise, 239. — Son manifeste contre ce gouvernement, 241. — En autorise le remplacement par une commission provisoire, 246. — Fait relâcher les patriotes surpris à Salo, 249. — Refuse de traiter avec le gouvernement vénitien, *ibid.* — Son arrivée à Milan ; témoignages de confiance qu'il y reçoit, 250. — Le pape réclame encore auprès de lui, *ibid.* — Fait le plus grand éloge du général Serrurier, par lequel il envoie au directoire les drapeaux pris en Allemagne et sur les Vénitiens, 265. — Envoie un aide de camp à Gênes en insurrection, *ibid.* — Reçoit une députation de la municipalité d'Ancône, 271. — Écrit au doge de Gênes pour lui indiquer les conditions préliminaires de l'arrangement à faire avec cet état ; députation de ce gouvernement pour lui faire part de l'arrestation de trois nobles génois, et convenir avec lui des bases du nouveau gouvernement, 274. — Convention à ce sujet, 279. — Donne ordre d'installer les administrations de la république Cispadane, 280. — Les Valaisans lui refusent le passage du Simplon, 281. — Autre députation de la municipalité d'Ancône, pour lui rendre compte de sa révolution, 285. — Reconnaissance des Génois à son égard, 290. — Rend visite aux représentans de l'Helvétie, à Capo-Lago, 291. — Députation des municipaux de Ferrare, pour l'engager à revenir sur son arrêté qui les réunit aux Bolonais, et leur permettre de s'unir aux Cisalpins, 296. — Lettre du directoire, approbatrice de sa conduite politique et militaire, 301. — Vaublanc le félicite d'avoir rendu Lafayette, et ses compagnons, à la liberté, *ibid.* — Installe le directoire cisalpin, 305. — Prononce un discours à ses soldats, à l'occasion du 14 juillet ; les appelle à la défense de la constitution et du gouvernement républicain, menacés par les royalistes, *ibid.* — Proclame la renonciation de la France à son droit de conquête de la république Cisalpine, dont il reconnaît l'entière indépendance, 308. — Témoigne au gouvernement génois le désir de voir rétablir la statue d'André Doria, 309. — Annonce la prise

des forts de Corfou, 321. — Sa lettre au chef des Maniottes, *ibid.* — Talot reproche à Aubry de l'avoir destitué, 325. — Arrêté de la municipalité de Venise, portant que le vœn émis par ses habitans lui sera porté, 328. — Envoie au directoire les drapeaux oubliés à Peschiéra, par l'ennemi, et fait l'éloge de Bernadotte, qui en est le porteur, 335. — Donne ordre aux commandans français dans le Piémont de s'opposer à toute innovation, 341. — Ouverture, à Montébello, et en sa présence, du porte-feuille de d'Antraigues, trouvé à Venise, 353. — AN VI. Sa proclamation aux soldats de la 8.e division militaire, contre les traîtres de Toulon; autre à l'armée d'Italie, sur la célébration du premier vendémiaire, 5. — Il reçoit un député de la municipalité de Venise, 9. — Extrait de sa lettre au ministre Faypoult, sur la révision de la constitution ligurienne, 23. — Envoi des adresses des différens corps, sur le 18 fructidor, *ibid.* — Publication de ses campagnes en Italie, 24 — Il déclare biens nationaux les biens de l'ordre de Malte, existans dans la république Cisalpine, 28. — Distribue des sabres aux militaires de son armée qui se sont le plus distingués, 31. — Sa proclamation aux marins de l'escadre française, commandée par le général Brueys, 35. — Il représente la république Française au traité de Campo-Formio; sa lettre au directoire, contenant l'éloge de Monge et Berthier, porteurs de ce traité; il est nommé commandant en chef de l'armée d'Angleterre, 37. — Malibran propose de lui accorder une récompense pécuniaire; murmures universels contre cette motion, 46. — Il reçoit une lettre de Lafayette, Latour-Maubourg et Bureau de Puzy, 51. — Envoie au directoire les correspondances pontificale et royale, saisies en Italie, 54. — Est célébré par le poëte Lebrun, 62. — Texte de ses deux adresses au gouvernement provisoire de la république Ligurienne, et au peuple cisalpin, 66. — Il arrive à Rastadt pour ouvrir le congrès, 67. — Proclamation à l'armée d'Italie, lors de son départ, 68. — Médaille frappée en son honneur, par ordre du directoire Cisalpin, sous le surnom de l'*Italique*, 70. — Sa réponse à la lettre des chefs des trois Ligues-Grises, *ibid.* — Il organise le territoire Cisalpin et les autorités, 71. — Envoie au directoire les drapeaux de l'armée d'Italie, par le général Joubert, 73. — Son passage par Bâle, et discours que lui adresse le bourgmestre, 74. — Illumination générale lors de son passage à Mantoue; assurance qu'il donne au député de Céphalonie de la réunion des isles de la mer Égée et Ionienne à la république Française; détails de son passage par la Suisse, 76. — Son arrivée à Paris, 77. — Nouvelles d'une entrevue à Rastadt, avec M. de Fersen, membre de la légation suédoise, 78. — Il visite les administrateurs du département de la Seine, 80. — Sa réception au directoire, 81. — Discours prononcés à cette occasion, 82. — Fête à lui donnée par François de Neufchâteau; vers en son honneur, par Palissot, 85. — Autres, 86. — Sa visite au tribunal de cassation; article relatif à un assassinat médité sur sa personne, 87. — Sa lettre sur la belle tenue de l'escadre du vice-amiral Brueys; don qu'il lui fait de la plus belle lunette d'Italie, 90. — Fête que lui donne le corps législatif, et détails à ce sujet, 92 et 94. — Sa lettre au président du directoire, annonçant la liberté de dix-huit Français détenus à Tunis; lettre que lui écrit le bey à cette occasion, 97. — Les lettres combinées de son nom donnent à un particulier un gain considérable à la loterie; nouveaux vers en son honneur, 98. — Il est nommé membre de l'Institut national; sa lettre au président, 99. — Fête que lui donne le ministre des relations extérieures, 105. — La rue où il demeure prend le nom de *rue de la Victoire*, 110. — Fêtes à Rome en son honneur, 121. — Lettre dans laquelle on prétend qu'on arrange à Strasbourg une correspondance contre lui, 130. — Le sculpteur Merchi fait son buste à Madrid; anecdote à ce sujet, 141. — Son départ pour Dunkerque, 143. — Il reçoit une lettre du général Berthier, datée du capitole, 166. — Est chargé, par le directoire, de transmettre le témoignage de sa satisfaction à divers corps de l'armée d'Italie, 192. — Nommé commandant de l'armée d'Angleterre, est envoyé à Brest en cette qualité, 194. — Son éloge fait au parlement d'Angleterre, par le général Tarleton, 202. — Sa harangue aux phalanges républicaines de l'armée invincible, avant le départ de Toulon, 242. — Sa véritable proclamation à cette armée; celle précédemment publiée, déclarée apocryphe, 246.

— Son départ de Toulon ; ses présens au vice-amiral Brueys et à l'ordonnateur de la marine, Najac ; ordre qu'il donne aux officiers et soldats de rejoindre les corps destinés pour l'expédition, 249. — Vers latins en son honneur, 251. — Remise par lui faite aux archives du corps législatif, de quatre médailles en or, portant les décrets de *bien mérité de la patrie*, et d'une médaille d'argent, frappée en mémoire de l'établissement de la république cisalpine, 260. — Il charge le citoyen Najac de témoigner sa satisfaction à tous les employés de l'administration du port de Toulon, 265. — Expédie un aviso, qui porte à Toulon la nouvelle de l'excellent état de la flotte devant l'île de la Madelaine, 270. — Prend Malte, 284. — Y laisse Regnault-d'Angely pour commissaire civil, et Vaubois pour commandant militaire, 289. — Conjectures d'un journal anglais, sur la destination de son expédition, 302. — Arrestation, en Autriche, de plusieurs individus porteurs de médailles qui le représentaient, 314. — Lettre annonçant son arrivée à Alexandrie, 333. — Autres conjectures sur le but de son expédition, 336. — Les journaux directoriaux justifient les attaques contre la constitution cisalpine, sur ce qu'elle n'était qu'une espèce d'ordonnance militaire, établie provisoirement par lui, *ibid.* — Il demande et obtient la mise en liberté des Maltais captifs à Tunis, 339. — Conjectures en Russie sur son expédition, 344. — Il appelle les commandans des vaisseaux suédois qu'il rencontre, et se contente d'exiger d'eux leur parole d'honneur, qu'ils entreront à Cagliari, et y resteront quelques jours, pour lui laisser le temps de faire route, 348. — Exécution à Malte de ses ordres, de ne laisser qu'un seul couvent de chaque ordre religieux ; conjectures sur son arrivée en Egypte, 349. — Réflexions d'un journal anglais, sur son expédition, que l'auteur présume destinée pour les Indes, 354. — Distribution à Venise d'une gravure qui le représente enfermé dans une cage de fer, après avoir donné son épée à Nelson ; plaintes du consul français à cet égard ; ordre donné pour en retirer les copies, 355. — Lettre annonçant qu'il a débarqué à Alexandrie ; qu'après avoir conclu un traité avec les Arabes, il est entré au Caire ; qu'il est maître de la Basse-Egypte, et continue sa marche, 360. — An VII. Détails envoyés par lui de ses premiers succès ; ses proclamations aux peuples de l'Egypte, 8. — Son ordre, à l'armée d'Orient, fixant la police militaire, le mode de réquisitions et leur comptabilité, 14. — Il marche en Syrie ; est regardé par les peuples comme un envoyé de Mahomet, 21. — Nouvelles directes de ce général, 28. — Texte de ses lettres au directoire, au pacha d'Egypte et au commandant de la caravelle ; il fait mettre en liberté les matelots turcs, esclaves à Malte ; ses combats ; éloge d'Andréossy, de Perrée, de Suey, de Larrey, des interprètes Venture et Magallon ; ses proclamations en Egypte ; détails sur les opérations militaires, et sur le malheureux événement d'Aboukir, 29 à 33. — Interception de ses dépêches d'Egypte, publiées par les feuilles de Londres, 40. — La commune de Troliman (Finistère) élève un monument à sa gloire, 42. — Sa brillante situation en Egypte, 50. — Son entrée au Caire, célébrée par un cantique du mufti ; ses succès affligent la cour de Naples, 51. — Réception de ses nouvelles par la voie de Londres, 58. — Article de Volney, le concernant, 59 et 61. — Nouvelle proclamation à l'armée d'Orient, *ibid.* — Ordres relatifs au service de l'armée, aux levées des contributions, et à la réparation des canaux, 62. — Son entrevue avec plusieurs muftis et imans, dans l'intérieur de la grande pyramide, 67. — Il établit un gouvernement en Egypte, 76. — Observations sur les bruits de sa mort, répandus à Vienne, 85. — Ses ordres pour la convocation générale des notables, pour l'incorporation des Mamelouks dans l'armée, pour l'organisation de la légion maltaise, etc., 92. — Il enjoint à tous les habitans de l'Egypte de porter la cocarde tricolore, *ibid.* — Bruit répandu à Londres de sa mort ; le gouvernement préconise son prétendu assassinat ; les canons de la tour tirent en réjouissance de cet événement, 113. — Article officiel à ce sujet, 117. — On s'occupe, à Constantinople, de grandes mesures contre lui, 171. — Publication, à Rastadt, d'une convention secrète, garantie par lui, relativement aux mouvemens d'évacuation des troupes de la république et de l'Autriche, 175.

— Il transmet des détails de quelques combats qui ont eu lieu, à différentes époques, contre les Mamelouckes, diverses tribus d'Arabes, et quelques villages révoltés, 177. — Ecrit à Dgezzar-pacha, qui envoye sa lettre au sultan, 186. — Lettre de la reine de Naples, renfermant des vœux pour qu'il périsse en Egypte, 193. — Il annonce que l'armée d'Orient est dans une situation avantageuse, et rend compte des fouilles qui ont été faites dans les ruines égyptiennes, 206. — Sa proclamation aux habitans du Caire, en rétablissant leur divan, 210. — Il transmet les procès-verbaux des séances de l'institut d'Egypte, *ibid.* — Renvoye au grand-seigneur, la caravelle la *Réala*, prise dans le port d'Alexandrie, 229. — Autre proclamation aux Juifs, pour les inviter à se ranger sous ses drapeaux, et aller rebâtir Jérusalem, 243. — Article de David, sur la conquête probable de l'empire ottoman, par ce général, 279. — Sa lettre à Dgezzar, pacha de Syrie, pour l'engager à livrer Saint-Jean d'Acre aux Français, 283. — Adresses où l'on demande au corps législatif la mise en accusation des triumvirs qui l'ont, dit-on, exilé avec l'élite de la brave armée d'Italie, 290. — Rapport de Montpellier à ce sujet, 297. — Ode latine de Bosc, membre du corps législatif batave, en son honneur, 302. — Il ordonne de cesser toute communication avec la flotte anglaise en croisière devant Saint Jean d'Acre, défendu par un de ses camarades à l'Ecole-Militaire, nommé Philippeaux, 305. — Lettre de l'ex-ministre Charles Delacroix, constatant son opposition à l'expédition de ce général, 309. — Briot regarde son départ en Egypte comme l'origine de nos désastres en Italie, et dit que Pitt a ordonné sa déportation, 346. — Lettre de Dgezar-pacha, sur la levée faite par lui du siége de Saint-Jean d'Acre, 359. — Faux rapport de trois soldats de son armée, arrivant d'Egypte, et qui annonçaient la prise de ce fort, 362.

BONAPARTE (madame), épouse du général. AN V. Accueil qu'elle reçoit à Gênes, 100.

BONAPARTE (Lucien). AN V. Refuse de représenter son frère le général à une fête donnée à Hyères, pour célébrer les victoires d'Italie, 237. — AN VI. Est admis au conseil des cinq-cents, comme député de Liamone, 240 et 248. — Veut qu'on soit libre de fermer ou ouvrir les boutiques le dimanche, et cite l'exemple de Rome à l'appui de son opinion, 304. — Fait accorder des secours aux veuves et enfans des militaires, 322. — Repousse, comme mesure inquisitoriale et tyrannique, la proposition d'ordonner la fermeture des boutiques le dimanche, 324. — Dans la discussion sur l'impôt du sel, se plaint de ce qu'on rappelle souvent le nom de Gilbert-Desmolières, et dit que si les conspirateurs ont émis une opinion constitutionnelle, il adoptera leur langage, avec la seule différence de l'intention, 328. — S'élève avec force contre la faction des dilapidateurs, et fait arrêter de se former toujours en comité général, lorsqu'il s'agira de discuter sur les finances, 331. — Est nommé secrétaire, 334. — S'élève contre les innovations qu'on prépare dans la Cisalpine, et fait sentir qu'une atteinte à sa constitution ne serait qu'un essai pour renverser la nôtre, *ibid.* et 335. — Appuie la prorogation, pour trois mois seulement, de la loi qui met les presses sous la surveillance du gouvernement, 340. — AN VII. Invite ses collègues à jurer de mourir pour la constitution de l'an III, 5. — Discours dans lequel il donne au général Jourdan, au nom du corps législatif, un témoignage éclatant d'estime et de confiance, 24. — Combat de nouveau l'impôt proposé sur le sel, et demande qu'il n'y en ait aucun sur les objets de première nécessité, 139. — S'oppose à la cloture de la discussion sur cet objet, 141. — Demande que l'impôt sur cette denrée ne soit jamais augmenté au-delà de cinq centimes par cinq hectogrammes, 143. — Vote l'annullation des élections de l'Escaut, 237. — Prononce un discours sur la nécessité de s'occuper des finances, 242. — Déclare que Carret, du Rhône, a calomnié la république, en disant que l'assassinat de Rastadt n'a fait aucune impression sur les esprits; fait supprimer cette phrase de son discours, et demande vengeance des assassins, 266. — Son discours sur les causes qui ont nécessité la permanence du corps législatif au 28 prairial, 274. — Autre sur l'abus fait par le dernier directoire,

de l'affreux système de bascule, 275. — Il pense qu'il ne faut pas comprimer l'énergie républicaine; que le corps législatif doit saisir l'esprit public et le diriger, 281. — Appuie la proposition de charger le directoire de veiller au maintien des institutions républicaines, 282. — Fait envoyer aux départemens et aux armées une adresse sur la position de la France et les moyens de réparer les fautes de l'ancien directoire, 283. — Déclare que le corps législatif veut conserver la constitution de l'an III, et ne souffrira pas qu'on ramène la royauté ni le régime de 1793, 302. — Est dénoncé par les Jacobins, auxquels il n'a pas voulu s'associer, 331. — Lettre du citoyen Sappey, à l'occasion des questions adressées par le journal des *Hommes-Libres*, à ce représentant, relativement à un vaisseau marocain conduit en Corse, 336. — Il présente le tableau des attentats renaissans du royalisme dans l'intérieur, et propose d'accélérer la levée de nouveaux bataillons, 348. — Débats à ce sujet, 348 et 349. — Il propose de réduire le nombre des employés du conseil, 358. — Son opinion contre la proposition de déclarer la patrie en danger, 360. — A l'occasion des craintes d'un coup d'état, exprimées par Jourdan, rappelle qu'il existe un décret qui prononce la mise hors la loi contre les violateurs de la représentation nationale, 363.

BONAPARTE (Joseph). AN V. Est admis au conseil des cinq-cents comme député du département de Liamone, 269. — AN VI. Son admission au Saint-Siége, en qualité de ministre de la république française, 17. — Détails de sa réception, 22. — Sa conduite républicaine à Rome, 43. — Il proteste contre la nomination du général Provera, pour commander les armées du Saint-Père, 49. — Succès de ses représentations, 56. — Il procure une audience du pape à son épouse et à sa sœur, et obtient la liberté des patriotes incarcérés, 89. — Sa lettre au ministre des relations extérieures, sur la révolte qui a eu lieu à Rome, et l'assassinat du général Duphot, 113. — Son départ de Rome pour Florence, *ibid.* — Le directoire lui témoigne sa satisfaction de sa conduite, 114. — Son arrivée à Paris, 125. — Effort des suppôts de la cour de Rome, pour le compromettre, 126. — Il prête serment, en qualité de député de Liamone, 128. — Est nommé secrétaire, 274.

BONAPARTE (Antonio). AN VI. Arrestation, à Oneille, d'un imposteur qui se faisait appeler de ce nom, 305.

BONAPARTE (Louis). AN VII. Son arrivée à Paris, 174.

BONCERF, auteur d'écrits contre les fiefs. AN 1789. Poursuivi depuis douze ans; réclamation en sa faveur, 46.

BONCERF (P. F.), Ex-secrétaire de d'Orléans. AN II. 1794. Acquitté par le tribunal révolutionnaire, 176.

BOND (Olivier), Irlandais. AN VI. Est condamné à mort; pétition de la majorité des habitans de Dublin en sa faveur, 322. — Son émigration volontaire, 323. — Discours éloquent pour sa défense, prononcé par M. Curran, 328. — AN VII. Il meurt subitement dans sa prison, 12. — Ouverture de son cadavre, 13.

BONDOT (Louise). AN VII. Est condamnée à mort pour avoir détruit son enfant, 237.

BONFANTI. AN VI. Accusé d'avoir écrit en faveur de l'athéisme, est condamné à un an de détention par le grand duc de Toscane, 306.

BONFILS, chef de chouans. AN VI. Est arrêté par les soins du citoyen Girardin, officier municipal, à Vannes, 240.

BONGUYOD, député à la convention nationale. AN I.er 1793. Fait casser un marché entre l'administration de l'habillement et le citoyen Gillot, 193. — AN III. Fait une motion d'ordre sur le commerce, 9. — Présente ses vues pour faire cesser les procès suscités, sous prétexte de lésion dans la vente des fonds, 210. — Ordre du jour sur ses réflexions contre les lois du divorce, de la fixation de la majorité à ving-un ans, et de l'égalité de partage, 242. — Il propose de supprimer le *Bulletin de correspondance*, 286. — Son opinion sur l'organisation du pouvoir exécutif, 313. — Autre pour la suppression de l'arbitrage forcé, 319. — Il fait admettre à la convention le citoyen Laforêt, premier suppléant de Saint-Domingue, 341.

BONIFACE, concierge du Temple. AN VII.

Condamné à six mois de détention, pour l'évasion de Sidney-Smith, 48.

Bonjour, chef du bureau des fonds de la marine. An 1791. Décret qui le met sous la sauvegarde de la loi, à l'occasion des renseignemens qu'il a donnés sur les déprédations du ministère, 101. — An I.er 1793. Est adjoint à ce ministère, 116. — An II. 1794. Est exclu des Jacobins, 103.

Bonjour, agent du comité de sureté générale dans le Pas-de-Calais. An II. 1793. Dépose à la convention l'argenterie d'églises qu'il y a recueillie, 82.

Bonnac-Dusson (de), évêque d'Agen, député aux États-généraux. An 1791. Refuse de prêter le serment à la constitution civile du clergé, 6.

Bonnaire, député du Cher, au conseil des cinq-cents. An VI. Son rapport et projet sur les fêtes décadaires, 293. — Il ouvre la discussion sur la fermeture des boutiques le dimanche, 304. — Fait ajourner les amendemens qui en ordonnent l'ouverture forcée, et résoudre que les mariages seront célébrés le décadi, dans les chefs-lieux des cantons, 310 et 311. — Son rapport et projet sur l'exécution du nouveau calendrier, 317 et 318. — An VII. Fait exempter du timbre, les pétitions au corps législatif, 11. — Est élu secrétaire, 33. — Sa motion d'ordre sur l'instruction publique, 52 — Son projet sur la réclamation contre la confiscation des biens de feu Anisson-Duperron, 97. — Discussion à ce sujet, 128. — Il propose d'interdire aux étrangers le port de la cocarde nationale, 101, 176, 217 et 218. — Appuie le projet de la commission, relatif aux écoles primaires, 122. — Réfute l'opinion de Boulay de la Meurthe, dans la discussion sur cet objet, 216. — Fait prendre une résolution sur l'organisation de l'armée auxiliaire, composée de conscrits, 285. — Combat les propositions de Pétiet, sur les moyens de suppléer à l'emprunt de cent millions, 316. — Fait part des mesures prises dans son département, pour comprimer les efforts des royalistes et fanatiques, 339. — Fait résoudre l'organisation de la commission administrative des poids et mesures, dans le département de la Seine, 355.

Bonnal (de), évêque de Clermont, député aux États-généraux. An 1789. Veut qu'on établisse la constitution sur la religion, 45. — Refuse d'être le caissier de l'argenterie des églises, 65. — Défend la propriété des biens du clergé, 77. — Dénonce comme impie le *Catéchisme du genre humain*, et demande que l'auteur et l'imprimeur soient traduits au Châtelet, 83. — Propose de n'appliquer les scellés qu'aux propriétés des établissemens ecclésiastiques dévoués à la suppression, 89. — Déclare, en qualité de président du comité ecclésiastique, qu'il n'approuve point plusieurs parties du projet sur les religieux, 117. — Propose d'écarter la discussion sur l'éligibilité des Juifs, 124. — An 1790. Fait accorder aux ecclésiastiques un nouveau délai pour la déclaration de leurs biens, 18. — Vote pour que les membres du comité des rapports ne soient pas pris indistinctement parmi les députés, 22. — Réclame la conservation du régime monastique, 43. — Vote pour que la religion catholique soit déclarée nationale, 46 et 103. — Veut que les moines restés fidelles à leurs engagemens, reçoivent un traitement plus fort que les moines sortans, 79. — Déclare qu'il s'oppose au décret qui met les biens des ecclésiastiques à la disposition de l'assemblée, et qu'il ne participera point à la délibération, 105. — Demande la tenue d'un concile national, 153. — Parle contre le projet de la constitution civile du clergé, 154. — Combat la proposition de regarder comme non-avenu le décret de prise de corps lancé par le parlement de Paris, en 1781, contre Raynal, 228. — Combat le projet du décret, pour l'exécution de celui sur la constitution civile du clergé, et insiste pour la tenue d'un concile, 333. — An 1791. Commence une formule de serment, qui donne lieu à de vifs débats, 3. — Remplacé dans son évêché, est dénoncé comme auteur d'une lettre fanatique et incendiaire, 51. — An 1792. Sa correspondance criminelle avec des prêtres fanatiques, 119.

Bonnal, commandant aux Sables-d'Olonne. An IV. Sa lettre annonçant la prise de Charette, 216.

Bonnard, aide de-camp du général Cartaux. An I.er 1793. Annonce à la convention les succès

de

de l'armée des Alpes, 245. — An IV. Devenu général, se distingue à la bataille d'Altenkirchen, 265. — An VII. Succède au général Collaud, dans le commandement des Départemens-Réunis, 85.

Bonnard, ex-commissaire du pouvoir exécutif. An VI. Arrêté comme prévenu de s'être introduit avec de faux ordres chez l'envoyé du dey d'Alger, 119. — An VII. Est condamné à mort pour ce délit, 149.

Bonnaud, général à l'armée du Nord. An II. 1794. Sa division met l'ennemi en déroute, prend soixante pièces d'artillerie, et fait deux mille prisonniers, 242, 243 et 244. — An III. Il se distingue sous les murs de Bréda, 105. — Fait son entrée à la Haie, 140. — An IV. Éloge de ses talens et de sa bravoure, 327. — Ses succès, 329. — Il prend la ville de Castel, 340.

Bonnaventure, membre du conseil des cinq-cents. An V. Réclame, pour les Départemens-Réunis, le droit de nommer au tribunal de cassation, 246. — Se plaint de ce que le directoire ordonne, dans la Belgique, l'exécution de la loi qui exige des ecclésiastiques une déclaration de fidélité, 255. — Propose divers moyens de faire cesser la stagnation des affaires judiciaires, 271. — Combat le projet relatif à la vente des biens nationaux de la Belgique et à la liquidation de ses dettes, 279 et 288. — An VI. Et celui de Gauran, concernant des réclamations contre les poursuites faites par les créanciers des émigrés déclarés insolvables, 211. — Son rapport pour déterminer l'époque à laquelle les lois envoyées dans les neuf Départemens-Réunis, et non-publiées, sont devenues obligatoires, 214.

Bonnay (marquis de). An 1789. Est admis dans l'assemblée nationale, en remplacement de M. de Damas, démissionnaire, 21. — Demande que l'on vote dans les bureaux le choix d'un des projets de la déclaration des droits, 43. — Offre une rédaction de l'article, sur les poursuites judiciaires contre les citoyens, 45. — Réclame l'examen des observations du roi, sur les arrêtés du 4 août; et le rejet de la motion de Volney, sur la convocation d'une nouvelle législature, 60. — Appuie la proposition de n'accorder des passe-ports aux députés, que d'après l'exposé de leurs motifs, 69. — An 1790. Est élu président, 103. — Reproduit l'offre faite au nom du clergé, par l'Archevêque d'Aix, d'un emprunt de 400 millions, 105. — Évite de rappeler à l'ordre Cazalès, qui insultait la nation, au sujet du décret sur les biens ecclésiastiques, *ibid.* — Répond au discours du général Paoli, 114. — Interpellé par Saint-Martin, avoue avoir reçu une protestation de Bergasse, sur les assignats, 116. — Défend Virieu, président, et s'oppose à ce qu'il quitte le fauteuil, 118. — Lit une lettre du même, annonçant sa démission de président, 119. — Fait décréter le principe de l'uniformité des poids et mesures, 130. — Est élu président, 187. — Défend le ministre Montmorin, inculpé, ainsi que tous les autres ministres, à l'occasion de la demande de l'Autriche, pour faire passer ses troupes sur le territoire français, 211. — Excuse son collègue Faucigny, qui menaçait de sabrer le côté gauche, 234. — Demande la censure d'un pamphlet de ce même député, mais s'oppose à la prison, 234. — Présente les gardes-du-corps comme les sauveurs de la famille royale, dans la journée du 6 octobre, 276. — Texte de son discours improvisé, en réponse au rapport de Chabroud sur les gardes-du corps du roi, 284. — Il refuse la présidence, 355. — An 1791. S'élève contre la forme de l'appel nominal relatif au serment des prêtres, et fait décréter qu'ils se présenteront simplement à la tribune, 6. — Combat la proposition de licencier les gardes-du-corps; fait mentionner honorablement leur conduite à Versailles, pendant la fuite du roi, 177 et 179. — Écrit que ses principes lui font la loi de s'abstenir momentanément de prendre part aux délibérations de l'assemblée, 186. — An 1792. Est dénoncé à la convention nationale comme chef de la ci-devant noblesse émigrée; paquets mystérieux trouvés chez lui, et rapport de Manuel à ce sujet, 307.

Bonne. An 1790. Extrait de son ouvrage sur les rapports des poids et mesures, avec les mouvemens de la terre et des astres principaux, 327.

Bonneau, agent français en Pologne. An I.er 1793. Persécutions exercées contre lui, 109.

Bonneau. An VI. Cassation d'un arrêté du

représentant Lefiot, qui le condamnait à une amende de mille écus, au profit d'Anne Berger, 291.

Bonne-Carrère. An 1791. Est employé dans la diplomatie, 89. — An 1792. Ratification du traité passé entre lui, au nom du roi, et les princes de Salm Salm et Lœweinstein-Werthein, 138. — Décret du 10 août, qui révoque ses pouvoirs pour les États-Unis, et ordonne l'apposition des scellés sur ses papiers, 225. — An I.er 1793. Mandat d'arrêt lancé contre lui, à cause de ses liaisons avec Dumourier, 95. — La nomination de celui-ci au ministère est attribuée à ses intrigues, 96. — Il est décrété d'arrestation, 99. — Demande à se justifier; ordre du jour sur sa lettre, 100. — Plaintes aux Jacobins, contre sa mise en liberté, 262.

Bonnefoi (l'abbé de), député aux États généraux. An 1789. Vote pour la déclaration des droits, présentée par Lafayette, 42. — An 1790. Prête le serment civique et religieux, 302.

Bonnefoy, commissaire des guerres. An II. 1794. Condamné à mort au tribunal révolutionnaire, 106.

Bonnegens, député aux États-généraux. An 1789. Est nommé pour recevoir l'argenterie des églises, 65. — An 1791. Fait annuller le contrat d'échange de la forêt de Brix, et les ventes qui s'en sont suivies, 150.

Bonnemain. An 1792. Auteur d'un ouvrage intitulé : *Régénération des Colonies*, 289. — An VII. Auteur d'un nouveau procédé pour hâter les progrès de la végétation, 265.

Bonnemain. An II. 1793. Décret qui lui accorde une somme de 6,000 francs, pour faire l'essai d'une machine de guerre, 21.

Bonnement, député aux Etats-généraux. An 1791. Repousse les calomnies répandues sur le peuple d'Arles, 3. — Fait décréter que les électeurs du département des Bouches-du-Rhone seront tenus de restituer les sommes qui leur ont été induement payées, 267. — An 1792. Accuse les commissaires civils, à Arles, le directoire du département des Bouches-du-Rhône et l'ex-ministre Cahier, 117. — Sa lettre au président de l'assemblée législative, en qualité de député extraordinaire d'Arles, 150.

Bonnemer (Aubin), ancien soldat. An 1789. Brise la première porte du pont-levis de la Bastille, et contribue à sauver la vie à mademoiselle Monsigny, prise pour la fille du gouverneur, 22.

Bonnery-Saint-Venant. An IV. Président de section en vendémiaire, à Paris, et contumax, est condamné à mort par la commission militaire, 41.

Bonne-Savardin. An 1790. Est arrêté comme agent de la conspiration Maillebois, 132. — S'évade des prisons de l'Abbaye, 197. — Est arrêté de nouveau à Chalons sur-Marne; l'assemblée décide qu'il sera transféré à Paris, 212. — Rapport fait contre lui au comité des recherches de la commune de Paris, 228. — Audition de témoins dans son affaire, 236. — Information contre lui, 261. — Il est décrété de prise de corps, 283. — Son interrogatoire, 290. — An 1791. Il est décrété d'accusation, 236.

Bonnesœur, membre du conseil des anciens. An IV. Vote pour la résolution relative aux juges de paix non-élus, 91. — Pour celle sur l'embauchage, 98. — Pour celle qui exclud Job Aymé des fonctions législatives, 113. — Fait approuver celle relative à l'élection du juge de paix de Saint-Dyé, 117. — Appuie celle pour l'envoi d'un discours du président des cinq-cents, à l'occasion de l'anniversaire de la mort du dernier roi, 138. — Celle relative aux radiations, 154. — Est nommé secrétaire, 157. — Vote le rejet de la résolution sur les passe ports à l'étranger, 169. — Parle en faveur de celle sur les biens des parens d'émigrés, 225. — Fait approuver celle qui établit un sixième tribunal correctionnel à Mortain, 297. — Appuie celle contre la citoyenne Fourquevaux, 363. — An V. Fait approuver celle sur les exécuteurs testamentaires, 100. — Combat celle qui met Baco et Denoroy en possession des biens qu'ils ont soumissionnés, 103. — Prononce un discours sur les successions, 136 et 138. — Fait approuver la résolution qui fixe le tribunal d'appel de ceux des Isles, lorsque les parties sont sur le continent, 151. — Extrait de son rapport, en

faveur de la résolution relative à l'acquittement des créances sur les biens d'émigrés possédés par indivis entre les particuliers et la république, 197 et 198.

Bonnet (Charles), physicien génevois. An 1789. Lettre que lui adresse le comte Gorani, sur la découverte de la vertu cicatrisante de l'alkali, 116. — An I.er 1793. Bruit de sa mort, à Genève, 165. — An III. Il est nommé professeur de l'école normale, 51.

Bonnet, curé de Villefort, député aux États-généraux. An 1791. Est nommé évêque de Chartres, 49.

Bonnet, de la Haute-Loire, député à la convention nationale. An I.er 1793. En mission dans l'Eure et le Calvados, est rappelé, 248.— An II. 1793. Est décrété d'accusation à la suite des événemens du 31 mai, 277. — An III. Est rappelé dans le sein de la convention, 171. — En mission dans le département de la Loire, annonce un mouvement contre-révolutionnaire dans la commune de Chevrières, 344. — Aide à le comprimer, 350.

Bonnet, de l'Aude, député à la convention nationale. An II. 1793. En mission à l'armée des Pyrénées-Orientales, annonce un échec, 278. — Des succès contre les Espagnols, 18. — Leur retraite, 22. — La prise de Cambredon par l'armée française, 24. — Et la levée du camp d'Argele, 25. — Décret qui le rappelle de mission, 45. — An III. Il parle sur des faits relatifs à Carrier, 65. — An VI. Membre du conseil des anciens, combat la résolution qui n'accorde des indemnités qu'aux députés des assemblées où il n'y a pas eu de scissions; et relève, à cette occasion, la comparaison faite entre les lois des 22 floréal et 19 fructidor, 257. — Défend celle concernant les emprunts faits avec privilége sur les rentes viagères, 339.

Bonnet, général de brigade. An II. 1794. Sa lettre sur la marche de l'armée des Pyrénées-Orientales, 210. — An III. Contribue au succès de l'armée de Sambre-et-Meuse, 2. — An VI. Est destitué pour réquisitions oppressives sur le territoire occupé par l'armée de Mayence, 150. — Et réintégré, 195.

Bonneval (l'abbé), député aux États-généraux. An 1789. Dénonce le *Journal de Paris*, 112.—Demande le rappel à l'ordre de Robespierre, qui avait inculpé la conduite des officiers arrêtés à Toulon, 115.

Bonneval, commandant un détachement du régiment de Berry. An 1791. Est tué dans la forêt de Chantilly, 73.

Bonneval, gendarme. An II. 1794. La convention mentionne honorablement son courage contre les rebelles, 122.

Bonneville (Nicolas), imprimeur du *Cercle social*. An 1791. Auteur de l'*Esprit des Religions*, 192. — An I.er 1793. Est dénoncé par Levasseur et Marat, 140. — An VI. Porte un toast en l'honneur de Kosciusko, dans un repas en commémoration du 10 août, 327.

Bonneville, général à l'armée du Nord. An I.er 1793. Remporte un avantage sur les Autrichiens, 167.

Bonneville (F.), artiste. An I.er 1793. Grave le portrait de Marie-Charlotte Corday, 256. — An II. 1793. Arrêté de la commune de Paris, qui lui défend de vendre le portrait de Chaumette, son procureur-général, 74.

Bonnier. An I.er 1793. Convaincu d'avoir recruté pour les ennemis, est condamné à mort par le tribunal criminel des côtes du Nord, 256.

Bonnier. An V. Est envoyé comme plénipotentiaire à Lille, 357. — An VI. Nommé ministre de la république française au congrès de Rastadt, 40. — Sa première visite au plénipotentiaire impérial, 91. — Sa note sur le refus de la députation d'Empire d'adhérer à la cession de la rive gauche du Rhin, 144. — Sa réponse relative aux sécularisations, 209. — Autre, à la note de la députation de l'Empire, du 19 floréal, 282. — Il notifie ses pleins-pouvoirs de conclure et signer une paix avec l'Empire, 300. — Son entretien avec le comte de Metternich à Rastadt, 337. — An VII. Nouvelle note à la députation d'Empire, 1. — Elu au conseil des anciens par le département de l'Hérault; discussion sur sa radiation du tableau, comme ne pouvant être à la fois législateur et ministre plénipotentiaire; résolution en conséquence, 169.—Elle est rejetée par le conseil des anciens, 180. — Il déclare qu'il ne partira point de Rastadt, à moins qu'on ne l'y force, ou qu'il n'en ait reçu l'ordre exprès de son gouvernement, 205. — M. de Met-

ternich lui annonce l'ordre de sa cour de ne plus prendre part aux négociations de paix, 206. — Sa note relative à la sureté des correspondances et du lieu du congrès, 210. — Autre, dénonçant une violation du droit des gens et de la foi publique, sur la rive droite du Rhin, 219. — Il se plaint de l'interruption des communications par des patrouilles autrichiennes, et déclare qu'il va se rendre à Strasbourg, où il attendra la reprise des négociations, 223 et 224. — Il est assassiné pas les hussards de Szecklers, chargés de l'escorter, 225 et 226. — Réflexions à ce sujet, 227. — Lettre que lui avait écrite le colonel autrichien Barbaczy, pour qu'il eût à sortir de Rastadt; message du directoire, et rapport de Jean Debry sur son assassinat, 228. — Nouveaux renseignemens, et discussion à ce sujet; demande faite d'adopter ses enfans et sa femme, au nom de la république, 229 et 230. — Détails sur son convoi à Rastadt, 231. — Garat est nommé pour prononcer son oraison funèbre, *ibid.* — Son éloge, par Curée, 223. — Fête funèbre, décrétée à sa mémoire; discours sur sa vie politique et privée, *ibid.* et 262.—Décret, portant que sa place restera vacante pendant deux ans, et couverte d'un crêpe noir, 264 et 278. — Autre, portant que son nom sera compris dans les appels nominaux, et déterminant la réponse du président à ces appels, 285.

Bonnieu (Mlle.). An 1791. Offre un tableau allégorique, représentant la constitution française, 200.

Bonomi. An III. Est mis en liberté par le tribunal d'inquisition de l'état de Gènes, 78.

Bontemps. An II. 1794. Son discours aux Jacobins, contre le gouvernement anglais, 136.

Bontoux, membre du conseil de cinq-cents. An IV. Fait prendre une résolution relative aux appels de jugemens de police correctionnelle, 133. — Sa motion sur le meilleur moyen de distribuer la justice aux armées, 175. — Se plaint de l'inexécution des lois relatives aux émigrés, 188. — Parle sur la révision des jugemens militaires, 193.—Propose de charger le directoire de traduire Descoutray et Cochard devant leurs juges compétens, 198. — Fait résoudre la survivance en faveur du plus jeune, dans le cas d'impossibilité de constater le prédécès; et rapport à ce sujet, 218 et 265. — Son rapport sur les inhumations, 298. — An V. Propose et fait résoudre l'abrogation de plusieurs lois inconstitutionnelles, 232, 236 et 237. — Son rapport sur les fugitifs du haut et Bas Rhin, 265. — Discussion et adoption de son projet en leur faveur, 292, 293 et 295.—Fait rayer Bovis et Remezat de la liste des déportés du 18 fructidor, 353. —An VI. Fait rapporter la loi qui établissait, pour la commune de Vendôme, des mesures extraordinaire de police, 5. — Et renvoyer au directoire une dénonciation contre le *Défenseur des Principes*, 74. — Dans la discussion relative à la répression des brigandages à main armée, commis sur les grandes routes, combat la proposition de créer des commissaires militaires, 107. — Appuie le projet de la commission sur la révision des jugemens rendus en haine de la république, 201. Ses observations relatives à l'impôt perçu au profit des indigens, sur les billets de spectacles, bals, etc., 218. — Fait ajourner le projet tendant à annuller les confiscations prononcées par les commissions militaires, après le 9 thermidor, excepté à l'égard des émigrés, 247. — Soutient que les commissaires près les tribunaux ne peuvent pas proposer de questions législatives, 271.

Bonvalet. An 1789. Administrateur pour la garde nationale dans la municipalité de Paris, 102. — An I.er 1793. Demande par Marat, d'un rapport sur son compte, comme prévenu d'être chargé, par les frères de Louis XVI, d'une distribution de faux assignats, 92.

Boos, capitaine. An I.er 1793. Dénonciation de Custine contre lui, relativement à un projet de reddition de Mayence, 134.

Borck (le comte de), commissaire général prussien. An 1790. Communique au roi de Suède, les propositions de paix de Catherine II, 91.

Borda (Charles). An 1792. Son discours à la convention nationale, au nom de l'acad. des sciences, 332. — An V. Membre de l'Inst. nat., est nommé candidat pour la place vacante au directoire, 249. — An VII. Sa mort, 154. — Article nécrologique qui le concerne, 157.

Borda (J. F.). An VII. Notice de son *Mémoire sur les Fossilles des environs de Dax*, 51.

BORDAS, député à la convention nationale. AN II. 1794. Fait liquider divers offices, 122, 124, 126 et 209. — Son rapport sur la succession de Charles Robian-Soubise, 268. — Il est nommé secrétaire, 273. — Présente l'état de la liquidation de la dette publique, et en fait décréter l'inscription au grand livre, 278. — Fait accorder des secours aux veuves des officiers municipaux de Maubeuge, 288. — Son projet sur la liquidation des dettes des émigrés, condamnés ou déportés, 299. — Il fait rendre un décret pour l'inscription sur le grand livre de 526 titulaires d'offices de judicature liquidés, 301. — Autre, qui autorise le comité des finances à prononcer sur des demandes en relevé de déchéance, 361. — Autre, concernant les employés subalternes des administrations supprimées, 362. — AN III. Autre, en faveur de la veuve du fermier-général Deville, 6. — Son rapport sur la liquidation de la dette des émigrés, 46. — Compte qu'il rend de sa mission à Bordeaux, où il a créé une commission pour rechercher les dilapidateurs, 110, 119 et 148. — Il fait rendre un décret relatif à la liquidation des offices et patentes dans le Mont-Blanc, 302. — Son opinion sur les élections, *ibid.* — Autre, sur la division du corps législatif en deux sections, 334. — Il fait réunir à la liquidation de la dette publique, la liquidation particulière des dettes de la liste civile, 324. — AN IV. Est nommé membre du comité de sureté générale, 20. — Membre du conseil des cinq cents, présente des idées sur les moyens de rétablir le crédit des assignats, 162. — Fait prendre une résolution sur la contrainte à exercer contre les témoins; son rapport à ce sujet, 245 et 249. — Parle sur le droit de successibilité des enfans naturels, 271. — Présente un projet sur la liquidation des créances des émigrés, 279. — AN V. Combat le projet pour l'annullation de l'effet rétroactif du droit de succession des enfans naturels, 111. — Élu au conseil des anciens, vote contre la résolution qui annulle les élections du département du Lot, 273. — Parle avec véhémence sur la nécessité d'adopter, de suite, la résolution portant déportation des conjurés de fructidor, et demande qu'on soit inexorable envers les conspirateurs, 354. — AN VI. Propose le rejet de celle qui rappelle dans les Colonies les réfugiés et déportés de ces pays, 5. — Analyse de son rapport à ce sujet, 10. — Il est élu secrétaire, 34. — S'oppose à la résolution relative aux domaines congéables, 43. — Fait rejeter celle qui annulle un arrêté du comité de sureté générale, relatif aux assassinats commis dans la commune d'Auxerre, 96. — Demande le rejet de celle relative aux séquestre et partage des biens d'émigrés, 113. — Vote pour celle relative aux émigrés du ci-devant comtat Venaissin et d'Avignon, et applaudit à la destitution du général Boisset, 116. — Est élu président, 153. — Célèbre l'entrée des Français à Rome, 169. — S'élève contre la résolution relative aux élections en général; et en particulier, contre ce qui regarde les élections de la Haute-Vienne, 134. — Prononce un discours relatif à la fête de la souveraineté du peuple, 182. — Fait approuver la résolution sur le mode de procéder dans les tribunaux civils, en cas de partage d'opinions, 258. — Défend celle sur les créanciers des émigrés, 304. — Et celle relative aux emprunts avec privilége, faits sur les rentes viagères, 330. — AN VII. Son discours au sujet de l'adresse aux Français, relative à la conscription; il prédit la chute des rois qui attaqueront la république, 14. — Son rapport pour l'approbation de la résolution relative au partage des biens indivis avec la république, 76. — Son discours à l'occasion du renouvellement de la guerre, 83. — Autre, sur les victoires de l'armée d'Italie à Rome, 108. — Il défend la résolution relative aux prises maritimes, 144. — Rappelle que l'hésitation de la victoire n'a été due qu'à la mauvaise administration de quelques membres du directoire, et vote pour la résolution qui déclare que l'armée d'Italie a bien mérité de la patrie, 280. — Prononce un discours sur la dépravation de l'esprit public par l'ancien directoire, et demande qu'on lise en entier les adresses envoyées au conseil, 286. — Demande un rapport sur les renseignemens relatifs à la conspiration dénoncée par Courtois, 318.

BORDES (Paul-Joseph), député de l'Arriège au conseil des cinq-cents. AN IV. Son accusation contre le nommé Baby, 229.

BORDIER, comédien. AN 1789. Est pendu à Rouen, par suite de troubles excités sous le prétexte

des subsistances, 36.—An II. 1793. Éloge qu'en font Dubois-Crancé et Lenud, aux Jacobins; et pétition arrêtée à la convention, pour qu'elle assure à son fils une pension sur les biens de Tarbé, qui l'a fait condamner, 63. — Réhabilitation de sa mémoire, et fête célébrée à Rouen, en son honneur, 71.

Bordier, fabricateur de faux assignats. An Ier. 1793. Décret qui accorde à ses dénonciateurs une somme sur le produit des biens de sa succession, 237.

Borel, commandant de la garde nationale de Mende. An 1792. Est dénoncé comme chef des rebelles de la Lozère, 87. — Et décrété d'accusation, 91. — Rapport en sa faveur, 153.

Borel, député de l'Oise à la convention nationale. An III. Transmet une adresse des Lyonnais, contenant les protestations de leur attachement à la convention, 198. — Sa lettre relative à la répression de l'attentat commis dans les prisons de Lyon, 252. — Transmet l'adresse des habitans de Grenoble contre les tentatives audacieuses des anarchistes, 266. — An IV. Membre du conseil des cinq-cents, présente un mode de remplacement des commissaires près les tribunaux civils, 181. — An V. Son opinion sur l'appel des jugemens par défaut, 25. — Fait prendre une résolution concernant les adjudicataires de maisons nationales vendues avec réserve d'usufruit, 159.—Autre qui annulle un arrêté du comité de sureté générale, relatif aux assassinats commis à Auxerre en 1793, 338. — An VI. Demande le rapport de l'arrêté qui ordonne à une commission de présenter des vues sur l'ostracisme, 32. — Combat le projet sur les institutions civiles, 90. — Demande un rapport sur le mode de réception des dons patriotiques, 168. — Combat le projet sur les réclamations contre les poursuites des créanciers des émigrés déclarés insolvables, 209 et 211. — S'étonne que dans les rapports sur les opérations de la trésorerie, dans le cours de l'an V, il ne soit point fait mention des dons patriotiques, des versemens et de l'emploi des fonds, 240.—Fait prendre une résolution qui ordonne le sursis à tout jugement de mort pour falsification de rescriptions, 241. — Et déclarer l'urgence du projet sur les poids et mesures, 277.

Borel-Vernières, député au conseil des cinq cents. An VII. Fait passer à l'ordre du jour sur les propositions du géomètre Aubry, relatives au nouveau système décimal, 198. — Demande la question préalable sur le projet concernant les coupables qui dénonceraient leurs complices, 198.

Borelly. An II. 1794. Fait paraître le prospectus de son *Journal d'Agriculture*, 331.

Borgeri (le chevalier). An VI. Est admis à l'audience publique du directoire cisalpin, en qualité de ministre du roi de Sardaigne, 19. — Le général Brune lui adresse la demande des conditions à remplir par son gouvernement, 313.

Borghèse (J. B., prince de). An VII. Arrêté à Rome, est incarcéré au château Saint-Ange, 17.

Borghesi-Romagnoli, de Cézenne. An VI. Condamné, à Milan, comme auteur de fausses nouvelles contre-révolutionnaires et royalistes, 253.

Borgo, député extraordinaire de la Corse. An 1790. Donne des détails sur la situation politique de cette île, 310.

Borie (Jean), député à l'assemblée législative. An 1792. Son rapport sur l'organisation des bureaux de liquidation, 1. — S'oppose à ce que les directoires de départemens ne soient renouvelés que par moitié, 32. — Fait dispenser des intérêts les départemens qui rembourseront, aux époques fixées, les sommes prêtées pour achats de grains, 71. — Propose des vues sur le remplacement des membres des directoires administratifs, 73. — Fait supprimer la caisse des économats, 244. — Membre de la convention nationale, fait adopter un décret sur le compte de la commune de Paris, relatif au remboursement des billets de confiance, 284. — Autre, sur le mode de reddition des comptes des ministres, 306. — Autre, pour l'apurement des comptes des receveurs des villes, 330. — Autre, sur les *débets* des comptables et sur les comptes des receveurs particuliers des finances pour l'exercice de 1790, 347. — An Ier. 1793. En mission auprès de l'armée du Rhin, envoie les détails des moyens employés pour exterminer les ennemis, 236.— An II. 1793. Est rappelé, 45.—An II. 1794. En mission dans le Gard et la Lozère, annonce les mesures qu'il a prises pour la poursuite et le jugement des malveillans, de la bande de Charrier,

des prêtres réfractaires et officiers publics infidelles, 277. — Fait décréter des mesures contre les prêtres et les ex-nobles, 365. — An III. Dénonciation de la commune d'Uzès, qui l'assimile à Carrier et Lebon, appuyée par plusieurs députés, 208. — Autre, par les sociétés de Saint-Jean-du Gard et d'Andaze pour sa conduite à Nîmes, 237. — Autre, par diverses communes du département du Gard, et notamment celle d'Alais, 240. — Il est décrété d'arrestation dans la journée du 1.er prairial, 246. — Et ensuite décrété d'accusation, 247. — Nouvelle dénonciation de la commune d'Uzès contre lui, 251. — Secours accordés aux familles des habitans de Beaucaire, condamnés par le tribunal révolutionnaire qu'il y avait établi, 277. — An IV. Est compris dans l'amnistie du 4 brumaire, 44.

Borie, notable de la commune de Paris. An 1792. Remplace provisoirement le maire Pétion, suspendu de ses fonctions, 191.

Borja, amiral espagnol. An I.er 1793. Nouvelles de la flotte à ses ordres, 253. — An II. 1793. et 35.

Bornes (Laurent), député de la Haute-Loire au conseil des cinq-cents. An IV. Son discours relatif aux élections dont on veut attaquer la validité, 99. — Son rapport sur la police criminelle de Paris, 104. — Il fait prendre deux résolutions à ce sujet, 114. — Appuie le rapport de la loi du 9 floréal, relative aux parens d'émigrés, 116. — Demande qu'au serment de *haine à la royauté*, on joigne celui de *fidélité à la constitution de l'an* 3, 117. — Parle sur les troubles de Lyon et de Marseille, 316. — Contre le recours en cassation de jugemens de la haute cour nationale, *ibid.* — Fait un rapport sur le droit de successibilité des ci-devant religieux, 333. — S'élève contre les anarchistes, et combat le projet d'amnistie des délits relatifs à la révolution, 350. — An V. Fait un rapport en faveur des héritiers de Victor Saint-Amand, et défend son projet à cet égard, 11 et 14. — Combat l'envoi du *Journal tachygraphique* aux administrations, 99. — Accuse les anarchistes de diriger les manœuvres contre-révolutionnaires de la Haute-Loire, 133. — A une altercation avec plusieurs membres, au sujet d'une pétition de Toulouse, relative aux troubles, 152. — Invoque l'appel nominal sur la question élevée par le directoire, tendante à assujettir les électeurs au serment, 180. — Parle avec véhémence contre Barrère, et vote le rapport des lois inconstitutionnelles, 237. — Expose les dangers de l'ajournement sur l'affaire concernant les agens des Colonies, 259. — Veut qu'on admette Salicetti au corps législatif, 264. — Demande des moyens de garantie, relativement aux agens dans les Colonies, 279. — Trouve inexcusable le silence du directoire sur les événemens de l'Italie, et appuie les propositions de Dumolard sur cet objet, 281. — Appuie l'adjonction de Pichegru et Willot à la commission des inspecteurs, et dénonce un placard de Lenoir-Laroche, 306. — Applaudit au travail de la commission sur la marche des troupes, 317. — Est déporté au 18 fructidor, 350.

Boros (M. de), général de la coalition. An I.er 1793. Lève le blocus de Cambray, 229.

Bory, député suppléant à l'assemblée nationale. An 1791. Prête le serment décrété à l'époque de la fuite de Louis XVI, 175.

Bosc, ci-devant seigneur. An I.er. 1793. Réclamation de Ruhl pour rendre sa succession à la république, 189.

Bosc, membre du corps législatif batave. An VII. Fait hommage d'une ode latine, en l'honneur de Bonaparte, 302.

Boscary, député de Paris à l'assemblée législative. An 1792. Écrit que les dangers que court sa maison l'empêchent de se rendre à son poste, 25.

Boscheron. An V. Est nommé administrateur du département par le corps électoral de Paris, 204.

Bosgne. An 1791. Décret qui annulle le jugement rendu contre lui, à l'occasion des troubles de Tabago, 50.

Bosquillon-Genlis, avocat à Montdidier. An I.er 1793. Est arrêté pour avoir recélé un prêtre réfractaire, 237. — An VII. Député de l'Oise au conseil des anciens, défend la résolution relative aux jugemens en dernier ressort, 91. — Fait rejeter celle relative à un échange entre la république et

la veuve Semonin, 213. — Défend celle relative aux émigrés naufragés à Calais, 344.

BOSSANGE, imprimeur-libraire. AN IV. Fait hommage des *Synonymes français* de Roubaud, 185.

BOSSARD jeune, vendéen. AN III. Signe l'acte de pacification, 176.

BOSSU (P.), chapelier. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, comme fournisseur infidelle, 212.

BOSSU, ingénieur des canaux de Paris. AN VII. Invente une machine hydraulique, 27.

BOTENTUIS, capitaine de la première légion du district de Pont-l'Évêque. AN III. Refuse 50 louis, qui lui sont offerts par un prisonnier anglais, pour le laisser évader 271.

BOTHEREL, ci-devant procureur-général des états de Bretagne. AN 1791. Renvoi de sa protestation au comité des recherches, 153.

BOTTEAUX, agent national dans le département de la Meuse. AN VI. Renvoi au directoire d'un arrêté de l'ex-représentant du peuple Gantois, qui avait prononcé sa destitution, 24.

BOTTEZ, curé, député aux États-gén. AN 1790. Prête son serment civique et religieux, 362.

BOTTIN, secrétaire-général du département du Bas-Rhin. AN VII. Est destitué, 183.

BOTTU, rédacteur du journal : *le Républicain des Colonies*. AN V. Est dénoncé par Vaublanc, comme auteur d'une pièce infâme, jouée au Cap, 291. — AN VII. Secrétaire de l'ex ministre Truguet, est rayé avec lui de la liste des émigrés, 286.

BOUCHAUD, littérateur. AN VII. Notice de ses *Antiquités poëtiques*, 355.

BOUCHE d'Aix, avocat, député aux États-généraux. AN 1789. Vote sur l'admission de la députation de Saint-Domingue, 11. — En réduit le nombre à quatre, 13. — Fait ajourner la discussion sur les subsistances, 14. — Propose de créer deux comités pour vérifier l'état des impôts, des pensions, et celui de la caisse nationale, 16. — Demande que les séances de l'assemblée soient quotidiennes, 29. — Réclame le jugement des hommes suspects à la nation; et fait adopter sa proposition sur les séances, 30. — Autre motion sur la durée des discours, 32. — Vote contre l'emprunt, 37. — Propose de déclarer qu'aucune société ne peut exister sans religion, 45. — Fait renvoyer après la constitution, toute discussion d'articles additionnels à la déclaration des droits; présente une autre rédaction de l'article portant que le gouvernement est monarchique, et fait rejeter la proposition de déclarer que la religion catholique est la religion de l'état, 47. — Propose une rédaction tendante à concilier des opinions contraires sur la définition du gouvernement, 48. — Annonce, au nom d'une députation de femmes artistes, qu'elles consacrent leurs bijoux aux besoins de l'état, 54. — Ses réflexions sur la discussion touchant l'hérédité de la branche d'Espagne au trône de France; et proposition à ce sujet, 58. — Propose de déclarer que le pouvoir législatif appartient à la nation, 61. — Observe que les décrets sur la gabelle et les subsistances sont altérés dans leur promulgation, et propose de ne voter l'impôt qu'après l'acceptation de la constitution par le roi, 67. — Appuie la demande d'un député de Béarn, pour la conservation du titre souverain de cette province, 72. — Vote la conservation des anciennes provinces, en rendant leurs administrations électives, 75. — Propose la suppression de toutes les pensions au-dessus de 300 livres, 85. — Demande, pour les provinces, le droit de donner des instructions à leurs députés, 89. — Réclame, pour la nation, et contre le pape, le comtat Venaissin et le comtat d'Avignon, *ibid.* — Combat la rédaction des articles sur l'organisation des municipalités, 95. — Protestations contre sa motion pour la réunion du comtat Venaissin, 113. — Renouvellement de celle sur les pensions, 126. — Il fait excepter de la révision décrétée pour tous les services, les comptes arrêtés par les cours supérieures, 128. — AN 1790. Propose un arrêt provisoire sur les biens des ecclésiastiques absens, 6. — Veut que les marchés de la marine soient exécutés sous la responsabilité du ministre, 15. — Demande que l'assemblée vote des témoignages d'approbation à la municipalité et à la garde nationale de Toulon, au sujet des troubles de cette ville, 19. — Fait décréter que les délibérations des assemblées administratives seront rédigées conseil tenant, 43. — Propose un amendement au projet qui déclare incapables

incapables d'aucune succession les religieux sécularisés, 52. — Propose de demander au roi la sanction de plusieurs décrets sur l'état militaire, et la communication du montant de la vaisselle portée à la monnaie, 75. — Vote contre l'affranchissement des lettres de plusieurs particuliers aux diverses autorités, 82. — Demande que les mères de famille d'une conduite exemplaire, soient admises à l'honneur de prêter le serment civique, 89. — Dénonce un mandement de l'évêque d'Ypres, envoyé à Dunkerque, 112. — Demande que les députés entrant en fonctions, jurent de n'avoir point protesté contre les décrets de l'assemblée, 118. — Que les juges soient élus par le peuple, 126. — Et que le ministre des finances fournisse les états de dépense, avant qu'on lui accorde le restant de son crédit de 40 millions, 132. — Défend les départemens du Midi, 163. — Demande que le garde des sceaux soit mandé à la barre, pour s'expliquer sur le retard de l'envoi des décrets relatifs aux droits féodaux, 168. — Rend compte des troubles d'Avignon, et de la délibération des Avignonais, pour leur réunion à la France, 171. — Vote pour la destruction des emblèmes de la servitude, placés aux pieds de la statue de Louis XIV, à la place des Victoires, 172. — Fait décréter que les villages auxquels les ci-devant seigneurs ont voulu donner leurs noms, reprendront ceux qu'ils portaient auparavant, *ibid.* — Demande que les députés ne puissent s'absenter durant le mois de juillet, à cause de la fédération, 184. — Ses observations de rédaction sur l'abolition des offices de judicature, et sur l'organisation du pouvoir judiciaire, 187. — Autres observations ironiques, sur la demande que fait Maury de poursuivre Camus au Châtelet, au sujet de l'affaire des Avignonais détenus à Orange, 193. — Il fait renvoyer au comité une lettre par laquelle l'acteur Talma réclame les droits de citoyen, 194. — Demande la formation d'un comité, pour s'occuper des troubles d'Avignon, 200. — Annonce que les ennemis se sont montrés sur les rives du Var, 228. — Fait ordonner au garde des sceaux d'expédier, sans délai, les décrets de l'assemblée, 231. — Réclame de nouveau l'envoi, dans les départemens, de la constitution civile du clergé, 233. — Fait déclarer qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur la démission de Mirabeau jeune, 240. — Attaque le titre translatif de la propriété du comtat d'Avignon, au profit des papes, 241. — Fait décréter que les célibataires seront imposés dans une proportion plus forte que les autres contribuables, 301. — Parle sur l'organisation des ponts-et-chaussées, 310. — Fait décréter le rétablissement de la juridiction des Prudhommes-Pêcheurs de la ville de Cassis, 344. — S'oppose à la liquidation des offices ministériels, supprimés d'après les évaluations faites en exécution de l'édit de 1771, 357. — AN 1791. Demande que la compagnie de Penthièvre reste à Avignon, 18. — Parle dans la discussion sur le traitement des prêtres, 40. — Demande le rejet du projet sur le droit d'entrée, 47. — Présente des observations relativement à la réparation des embouchures du Rhône, 55. — Demande la suppression de la place de grand aumônier de France, et le renvoi des ecclésiastiques, attachés à la maison du roi, qui n'auraient pas prêté le serment, 59. — Vote pour que le comité des finances présente l'état de radiation des pensions des émigrés, 62. — Demande le renvoi au comité, d'une lettre où les commissaires de la ci-devant assemblée générale de Saint-Domingue se déclarent seuls législateurs de cette Colonie, 66. — Fait rendre un décret pour l'exécution de ceux sur le remplacement des fonctionnaires absens, 70. — Parle contre les fausses interprétations données par plusieurs départemens, à la loi sur les prêtres, 71. — Accuse le ministre de la marine, et le comité qui l'a justifié dans l'affaire de l'adjudication des vivres de son département, 79. — Fait autoriser les courtiers et agens de change à continuer leurs fonctions, jusqu'au 15 avril, sans patentes, 87. — Propose de décréter qu'aucun ministre hors de place ne pourra sortir du royaume, qu'après la reddition de ses comptes, et que les membres de l'assemblée nationale soient exclus du ministère pendant quatre ans, 99. — S'oppose à ce que les nouvelles monnaies conservent l'exergue *sit nomen*, *etc.*, 101. — Fait part de l'assassinat des patriotes, à l'instigation de l'évêque de Vaison, et conjure l'assemblée de prononcer sur l'affaire

d'Avignon, 112. — Demande que les rivières navigables soient déclarées propriétés nationales, 115. — Fait décider que l'assemblée s'occupera, dans la séance suivante, du sort du comtat d'Avignon, 116. — S'étonne qu'après avoir pensionné Lukner, qui a battu les Français, on hésite à indemniser la famille du maréchal de Lowendal, qui a vaincu pour la patrie, 119. — Donne des explications sur les faits dont il a précédemment accusé l'évêque de Vaison, 124. — Observe qu'en rejetant l'article portant qu'Avignon et le Comtat font partie intégrante du territoire français, l'assemblée n'a pas eu l'intention de nier le droit de la France; et fait réformer dans ce sens la rédaction du procès-verbal de la veille, 126. — Propose d'ajouter à l'article qui concerne le douaire de la reine cette condition, *tant qu'elle restera en France*, 147. — Fait adopter une proposition pour la confection de l'inventaire du garde-meuble, ordonné par le décret sur la liste civile, 148. — Rend compte d'une insurrection excitée à Colmar par le fanatisme : fait décréter que Louis Noailles s'y rendra pour prendre le commandement de son régiment, et y rétablir l'ordre, 150. — Veut que le comité militaire présente ses vues sur le renouvellement du corps des officiers, 153. — Somme le président de faire arrêter Menonville, qui emporte une adresse du Hâvre, félicitant l'assemblée du décret sur les Colonies, 157. — Fait renvoyer au pouvoir exécutif une dénonciation contre Allain, curé du département de Morbihan, 159. — Adopter une modification au décret qui absout le cardinal de la Rochefoucault, de l'accusation portée contre lui, 172. — Renvoyer au comité des recherches les pièces relatives à l'arrestation de plusieurs paquets venant de Jersey, 185. — Décréter la destitution de Glandevèse, commandant de la marine à Toulon, et l'arrestation de Duboscel, ordonnateur, 187. — Arrêter un appel nominal pour constater quels sont les députés absens, 193. — Déclare dans une lettre, qu'il est président de la société des Feuillans et non de celle des Jacobins, et qu'il n'a point signé en cette qualité un imprimé publié par cette dernière, 203. — Se plaint de ce que l'on reproduit la question de savoir si la liste civile payera la contribution mobiliaire, 223. — Présente des observations sur la motion de décerner les honneurs du Panthéon à J. J. Rousseau : il pense qu'on ne peut priver Girardin des restes de son ami, 242. — Refuse au roi la faculté de faire ses observations sur les réformes dans la constitution, votées par la première législature, 245. — Demande que Maury dépose sur le bureau ses accusations contre les commissaires d'Avignon, afin qu'il puisse être poursuivi par eux, 257. — Fait accorder une indemnité à la garde de la prévôté de l'hôtel du roi, qui a fait le service près de l'assemblée, 275.

BOUCHER. AN 1789. Est nommé secrétaire de la mairie de Paris, 102. — AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 330.

BOUCHER, général. AN I.er 1793. Est traduit au tribunal révolutionnaire pour l'évacuation de Namur, 108.

BOUCHER, de l'Aveyron, député à la convention nationale. AN I.er 1793. Est nommé commissaire à la recherche des causes de la disette des grains, 229.

BOUCHER (Luc). AN III. Convaincu d'avoir coupé la tête du représentant Féraud, est condamné à mort par une commission militaire, 261.

BOUCHER, procureur-général aux Iles-sous-le-Vent. AN IV. Transmet l'action généreuse de Renaudet, capitaine de corsaire français, 131.

BOUCHER, ingénieur. AN VI. Conduit à Paris deux éléphans du ci-devant Stathouder, 183.

BOUCHER-D'ARGIS, lieutenant particulier au Châtelet de Paris. AN 1789. Fait communiquer à ce tribunal une lettre favorable au baron de Bezenval, 108. — Observations sur la présentation faite par lui à l'assemblée du résultat des informations sur les journées des 5 et 6 octobre, 131, *aux pièces justificatives*. — AN 1790. Invite le peuple au calme durant la procédure instruite contre Favras, 14. — Dénonce la feuille de Marat, 21. — Commis par le roi pour remplacer au Châtelet le lieutenant civil, renonce à sa nomination, 184. — Son discours à l'assemblée nationale contre la journée du 6 octobre; il déclare que deux de ses membres sont impliqués dans cette affaire, et dépose sur le bureau toutes les pièces de la procédure, 220. — Transmet une adresse pour justifier la conduite du Châtelet, 228. — AN 1791. Réclame contre l'insertion de son nom dans la liste des membres du

club monarchique, 38. — An II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 318

Boucher-Laricharderie, ex-juge du tribunal de cassation. An VI. Publie un ouvrage, intitulé, *De l'Influence de la révolution sur le caractère national*; notice de cet ouvrage, 267.

Boucher-Longchamp, député à l'assemblée législative. An 1792. Fait autoriser les échangistes des biens ci-devant domaniaux à disposer des coupes de bois, 242. — Et décréter que Louis Philippe-Joseph, prince français, pourra continuer des aliénations de terreins, à rentes foncière et apanagère, 260.

Boucher-René. An 1792. Est nommé juge suppléant du tribunal du 10 août, 233. — An I.er 1793. Commissaire de la commune, pour s'informer des motifs de l'arrestation de Garin, 213. — An IV. Condamné à mort par la commission militaire en vendémiaire, et contumax, 33.

Boucher Saint-Sauveur, député de Paris à la convention nationale. An I.er 1793. Est nommé membre du comité de sureté générale, 259.—An III. Elu secrétaire, 94.—An IV. Membre du conseil des anciens, fait approuver l'annullation de l'élection du président municipal d'Alan, département de la Meurthe, 334.

Bouchereau, ex-conventionnel. An V. Annullation de son arrêté en faveur des agens de l'administration forestière de Noyon, 10.

Bouchet, secrétaire général des représentans dans le Midi. An I.er 1793. Transmet le bulletin de la soumission de Marseille, 256.

Bouchet, fournisseur. An II. 1793. Est traduit au tribunal révolutionnaire, 38.

Bouchet, capitaine du *Désiré*, à Brest. An IV. Son trait de courage, lors de l'incendie de ce bâtiment, 14.

Bouchotte, procureur du roi au bailliage de Bar-sur-Seine, député aux États-généraux. An 1789. Propose de remettre la caisse d'escompte au même état où elle était en 1787, et d'augmenter la valeur nominale des monnaies, 98. — An 1790. Fait renvoyer au comité un plan pour l'établissement d'une caisse nationale, 87. — Combat la motion de déclarer la religion catholique religion nationale, 104. — Parle sur le projet d'une constitution civile du clergé, 154. — Vote pour la destruction des emblèmes de la servitude placés au pied de la statue de Louis XIV, sur la place des Victoires, 172. — Présente des observations de rédaction sur l'abolition des offices de judicature et l'organisation du pouvoir judiciaire, 187. — Parle sur les destitutions arbitraires, à l'occasion de celle du colonel Moreton-Chabrillant, 219. — Vote pour que le ministère public soit exercé concurremment par le peuple et le pouvoir exécutif, 223. — Demande la liberté de l'abbé de Barmont, prévenu de complicité avec Bonne-Savardin, 236. — An 1791. Fait décréter l'incompatibilité des fonctions municipales avec celles de juge-de-paix, 26. — Défend les droits des hommes de couleur, 135. — Demande que les déclarations exigées du roi et de la reine, au sujet de leur fuite, soient faites par écrit, 178. — Appuie un projet de loi contre les émigrés, 191.

Bouchotte, commandant de Cambrai. An I.er 1793. Nommé au ministère de la guerre, 97.—L'accepte, 101. — Annonce avoir choisi pour adjoints, Ronsin, Sijas, François Delisle et Xavier-Audouin, 111. — Est dénoncé comme incapable, par Lidon, 112. — Attaqué par Cambon et autres, est défendu par Sergent et Marat, 147.—Donne sa démission, 151.—Est accusé d'ineptie, et dénoncé par Haussmann, 160. — Discussion sur le choix de son successeur, 176. — Propose de faire remplacer Custine par le général Dietmann, 205. — Robespierre fait rapporter le décret qui destituait ce ministre implicitement; démarche de la société des Cordeliers en sa faveur, 209. — Décret qui lui demande compte de 20 millions mis à sa disposition et de l'état des subsistances de l'armée, 211. — Autre, qui met les cloches à sa disposition, 217. — Autre, qui lui demande compte de l'approvisionnement des places frontières; autre, relatif à la défense de la ville de Tours, 225. — Plaintes diverses contre lui; il est mandé à la barre, *ibid.* — Accusé d'incapacité par Gossuin, 226.—Il suspend le général Tunck, que les commissaires de la convention réintègrent, 230. —Sa lettre, relativement à cette destitution, 233. — Il annonce la nomination de Gillot au commandement de l'armée du Rhin, à la place de Beauharnais, 236. — Annonce au con-

seil de la commune, qu'il a destitué Simon, ci-devant attaché au frère puîné de Capet, 247. — An II. 1793. Transmet la nomination des généraux Jourdan, Delmas et Moreau au commandement des armées du Nord, du Rhin et de la Moselle; la destitution des généraux Houchard, Landremont et Schawembourg; et la confirmation par le conseil exécutif, du choix de Daubigny pour adjoint à son ministère; débats sur ces différentes opérations, 269. — Annonce que Daubigny, accusé, est reconnu innocent par les tribunaux, 275. — Ses débats avec Laveaux, 18. — Annonce l'attaque de Bitche, où l'ennemi a été repoussé, 73. — Est dénoncé et mandé à la barre, au sujet des ôtages de Mayence, non encore rachetés, 84. — Rend compte des dispositions qu'il a prises pour y envoyer des fonds, 85. — Arrêté du comité de salut public, qui le charge de faire visiter les courriers et inventorier leurs papiers; et nomination de Balardelle pour remplir cette mission, 90. — Sa lettre, annonçant que l'ennemi a évacué la position d'Haguenau, 97. — Est dénoncé par Merlin de Thionville, 99. — An II. 1794. Il salarie le journal d'Hébert; accusation de Camille Desmoulins, sur le prix excessif que ce dernier en tire, 109. — Rend compte des secours distribués aux défenseurs de la patrie, 110. — Est inculpé de nouveau, au sujet des détenus de Mayence; décret qui ordonne l'examen de sa conduite, 131. — Nouveau décret, nouvel examen à l'occasion de l'affluence, autour de Paris, d'un grand nombre de prisonniers autrichiens, à l'époque de la conspiration d'Hébert, 180. — An III. Décret qui ordonne aux comités de le mettre en jugement, 83. — Clauzel provoque sa traduction devant le tribunal révolutionnaire, 92. — On veut qu'il soit poursuivi comme l'un des auteurs du 31 mai, 172. — Adoption de la demande d'un rapport pour débarrasser de lui le sol de la liberté, faite par Bourdon de l'Oise; texte du décret qui le traduit au tribunal criminel d'Eure-et-Loire, 250. — Ordre au comité de sureté générale de rendre compte, sous 24 heures, de l'exécution de ce décret, 312. — Interpellation au même comité à ce sujet, 314. — Nouveau décret qui le charge de rendre compte des diligences qu'il a faites pour faire juger ce prévenu, 365. — An IV. Il est dénoncé par la section Lepelletier, 3. — André Dumont veut qu'on rende compte de son procès, 7. — Commencement de son procès, 10. — Defermont demande qu'on l'excepte de la loi sur les délits qui pourront donner lieu à la traduction devant le directeur de jury, 27. — Est compris dans l'amnistie du 4 brumaire, 44. — Nommé officier municipal à Metz, 194. — An VII. Et électeur dans la même commune, 192.

Boucresne, officier. An IV. Annonce une victoire sur les rebelles, commandés par Charrette, 19.

Boudin. An I.er 1793. Décret qui le nomme administrateur des postes, 255.

Boudin (Jacques-Antoine), député de l'Indre à la convention nationale. An III. Discute, relativement à des ordres donnés par Carrier, 64. — Demande que les pièces relatives au comité révolutionnaire de Nantes, soient apportées, 65. — Est élu secrétaire, 68. — Demande l'arrestation des prêtres dans les lieux où il s'élèvera des émeutes, 72. — Fait observer que c'est sur la pétition des Jacobins qu'on a fait dormir la constitution qu'ils réclament pour eux, 76. — Est nommé membre du comité de sureté générale, 78. — Demande et obtient la suspension de tous les décrets de mise hors la loi, 79. — Appuie la motion d'expulser de Paris les fonctionnaires publics arrivés depuis le 9 thermidor, 86. — Discute sur l'épuration des autorités constituées et sur des mouvemens relatifs aux anciens membres du comité de salut public, accusés, 98. — Présente des observations à leur sujet; expose la force des circonstances qui ont entraîné la convention, et provoque une loi d'oubli sur tous les délits politiques, relatifs à la révolution, excepté celui d'émigration personnelle, 118. — Demande le renvoi de Verteuil, de Brest, pardevant le tribunal révolutionnaire, 127. — Annonce la fuite de Vadier, 165. — Invite ses collégues à dénoncer les émigrés rentrés, 178. — Est d'avis, dans la discussion sur l'ancien comité de salut public, qu'il soit déclaré qu'il y a lieu à examen contre les députés prévenus, et qu'ils soient renvoyés au jugement des assemblées électorales, 192. — Demande l'arrestation de Joseph Lebon, 196. — Fait part à la convention qu'il n'y a lieu d'avoir aucune inquiétude sur la suite des mouvemens du

12 germinal, 197. — Accuse Montaut d'avoir, au 21 janvier, conduit la convention jusques sous la guillotine, de sorte que le sang des malheureux qu'on exécutait, a rejailli sur les représentans, 213. — Attribue à perfidie une lettre de la commission municipale de Toulon, constatant des plaintes sur le retour et l'audace des émigrés, 239. — Soutient les avantages de l'impôt en nature, et vote leur exposition au peuple par une proclamation, 242 et 243. — Est élu membre du comité de sureté générale, 259. — Demande que l'ex-marquis de Lacoste et les signataires des certificats de résidence qui lui ont été donnés, soient traduits en jugement, 298. — S'oppose à ce que le comité de sureté générale soit chargé plus long-temps de la mise en liberté des détenus, 312. — Fait décréter que la réduction du tiers de la convention sera faite par les assemblées électorales, 340. — Demande les lois les plus sévères contre les fauteurs de l'agiotage, 347. — Annonce que le comité de sureté générale traduit beaucoup de malveillans devant les tribunaux, 355. — Cite des faits sur la situation de Paris, 357. — An IV. Dénonce un placard royaliste, affiché à Baugency, 1. — Parle sur la mise en jugement de Pache, Bouchotte et autres, 3. — Sort du comité de sureté générale, 20. — Annonce l'arrestation d'un conspirateur dans le corps électoral de Paris, 28. — Demande pourquoi on ne lit pas les pièces de la correspondance de Lemaitre, où Tallien et Fréron sont gravement inculpés, 38. — Appuie le projet de Baudin des Ardennes, qui a pour but de clorre la révolution, et parle en faveur des accusés du 1.er prairial, 44. — Membre du conseil des cinq-cents, fait une motion sur les finances, 83. — Fait mettre le château Trompette à la disposition du directoire, 97. — Vote contre la résiliation des baux, 112. — Pour le projet relatif aux parens d'émigrés, 116. — Demande des mesures pour engager les réquisitionnaires à rejoindre leurs drapeaux, 131. — Dans la discussion relative à Vaublanc, s'écrie qu'il est bien-aisé d'être indulgent à ceux qui n'ont pas été assiégés et canonnés le 13 vendémiaire, 134. — Motive l'ajournement jusqu'à la paix, de l'établissement d'une bibliothèque près le corps législatif, 150. — Demande l'ordre du jour sur le message du directoire, relatif à l'agence des poids et mesures, 156. — Propose de ne fermer l'emprunt forcé que lorsqu'il aura produit 600 millions valeur numérique, 172. — Vote l'adoption des peines proposées contre les prêtres réfractaires, 230. — Expose les dangers du projet relatif à la garde du corps législatif, 242. — Vote le payement en mandats de la contribution foncière et des fermages, 253. — Fait arrêter un message au directoire sur l'affaire de Mauvoisin fils, 303. — Sa proposition sur l'acquittement de l'emprunt forcé, 312. — Présente aux opposans à la loi d'amnistie, le danger d'une nouvelle Vendée, 346. — S'oppose à l'annullation du jugement contre Viennot Vaublanc, 350. — Parle sur les biens communaux, 361. — Sur les forêts nationales, 363. — An V. Donne sa démission, 155.

Boudon (Julien). An VI. Est condamné à mort par le tribunal criminel de la Lozère, comme l'un des assommeurs royaux du district de Saint-Chely, 279.

Bouestard, médecin à Morlaix, député du Finistère à l'assemblée législative. An 1792. Fait inviter les tribunes à ne donner aucun signe d'approbation ou d'improbation dans la discussion sur le comité autrichien, 145. — Cite un exemple du fanatisme religieux, 146. — Fait ordonner la publicité des séances des corps administratifs, 184. — Vote pour un rapport sur la police de la salle, 219.

Boufflers (le chevalier de), député aux États-généraux An 1789. S'oppose à la discussion sur les deux gardes françaises enlevés des prisons de Paris, 12. — Contribue à sauver la vie à deux hussards, menacés par le peuple, 20. — Fait déclarer l'assemblée incompétente sur les affaires d'administration et de police, et écrire dans ce sens à la municipalité de Nogent-sur-Seine, 25. — S'oppose au projet de surveiller les correspondances, 27. — Demande le renvoi au roi de l'affaire de Bezenval, 30. — Son rapport sur les poursuites du parlement de Rouen contre le procureur du roi à Falaise, 40. — Ses discours au roi, à la reine et au dauphin, comme directeur de l'académie française, 99. — An 1790. Sa lettre sur l'établissement du club des Impartiaux, dont il est un des fondateurs, 69. — Il parle sur le traitement des évêques, 174. — An 1791. Fait rendre un décret qui assure la pro-

priété des découvertes et inventions à leurs auteurs, et le brevet d'invention, 1 et 90.—Autre, sur les récompenses destinées à l'encouragement des arts utiles, et sur le bureau de consultation des arts et métiers, 254, 256 et 272.

Boufflers, veuve du ci-devant duc de Biron. An II. 1794. Est condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire, 284.

Boufflers, ex-comtesse de Boisgelin. An II. 1794. Est condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire, 294.

Boufflers, femme du chevalier, ex-constituant. An III. Est acquittée par le tribunal révolutionnaire, 14.

Boufflers, (veuve de). *Idem*, *ibid.*

Bougainville, chef d'escadre. An 1790. Étouffe une insurrection des équipages de l'escadre de Brest, 330.—An 1792. Explications demandées sur une lettre de lui au ministre de la marine, 64. — An V. Bruit de sa nomination pour commander une escadre, 163. — Il est nommé candidat pour une place vacante au directoire, 249. — An VII. Extrait de son mémoire sur les navigations anciennes et modernes, 20.

Bougon, chef de brigade à l'armée d'Italie. An IV. Meurt à l'affaire de Salo, 328.

Bougrain, receveur de l'enregistrement. An VI. Pension qui lui est accordée, 116.

Bouilhet, inspecteur-général des transports. An II. 1794. Est rendu à ses fonctions par le comité de salut public, 219.

Bouillé, (le marquis de), commandant à Metz. An 1789. Fait relâcher François de Neufchâteau et deux autres électeurs de Toul, arrêtés par ordre du procureur du roi, 36.—Est dénoncé comme n'ayant pas prêté le serment militaire, 68. — Son éloge, par la municipalité de Metz; sa déclaration, portant qu'il a entendu prêter serment avec sa troupe; décret pour qu'il lui soit ordonné, par le roi, de le prêter individuellement, 71. — An 1790. Son discours à la tête des grenadiers de la garnison de cette place, 123. — Ordre par lequel il accorde le passage aux troupes autrichiennes, pour se rendre dans les provinces belgiques, 209. — Il marche contre la garnison de Nancy, à la tête des gardes nationales de Metz et de plusieurs régimens, 242. — Transmet à l'assemblée des détails sur l'insurrection de cette garnison; déclare que plusieurs municipalités le regardent comme un ennemi de la révolution, et demande qu'on lui adjoigne deux députés, 244. — Envoie de nouveaux détails sur les événemens de Nancy, 247. — L'assemblée nationale approuve sa conduite en cette occasion, 248. — Sa lettre de remercîment à ce sujet, 255. — Notice sur ce général, 257. — Il annonce les désordres commis à Béfort, 304. — L'arrestation de trois chefs, impliqués dans cette affaire, 314. — Et la fuite de deux d'entre eux, 315. — Il engage les départemens de la Meuse et de la Meurthe à suspendre la sortie hors du royaume, des fourrages et avoines, *ibid.* — An 1791. Défend les chasseurs de Hainault, inculpés, 171. — Veut favoriser la fuite du roi, et est décrété d'arrestation, 175. — Sa lettre menaçante à l'assemblée nationale, 182. — Son nom est effacé d'une liste de candidats pour la place de gouverneur du dauphin, 184.—Il est traduit par contumace devant la haute-cour nationale, 197. — Se rend à Vienne, 211. — Est employé en Suède, 215. — Détails sur sa conspiration et ses projets, 219. — Paraphrase de sa lettre à l'assemblée, 232. — An 1792. Promet aux princes français les secours du roi de Suède, 98. — Son départ de Suède, 130. — Ses menaces, 240. — Décret de confiscation de ses biens dans les Colonies, *ibid.* — An I.er 1793. Explication, dans le procès du roi, sur une somme qu'il avait envoyée à ce général, 7. — Accueil qu'il reçoit en Angleterre; il est présenté à la cour, 34. — An II. 1794. Il commande une expédition anglaise pour Saint-Domingue, 214.

Bouillé, fils. An 1791. Est employé en Suède, 215. — An II. 1794. Annonce de sa mort à l'affaire de Catillon, 212.

Bouillotte, curé, député d'Arnay-le-Duc aux États-généraux. An 1790. Prête le serment civique et religieux, 372.

Bouilly, littérateur. An 1790.—Analyse de sa pièce de *Pierre-le-Grand*, 15. — An 1791. De *J. J. Rousseau à ses derniers momens*, 7. — An IV. De la *Famille américaine*, 190. — An V. De *René-Descartes*, 17. — An VI. De *Léonore*, ou l'*Amour conjugal*, 163.

Bouin, juge-de-paix de la Halle aux bleds à Paris. An II. 1794. — Réclame contre les distinctions qu'on veut établir entre les Cordeliers et les Jacobins, 148. — Est vice-président de cette dernière société, 172. — Donne aux Cordeliers des détails sur la conspiration d'Hébert, 179. — Dénonce aux Jacobins les mises en liberté des femmes d'émigrés, 349. — Y propose une adresse à la convention sur la persécution des patriotes, 356. — Dénonce un libelle, intitulé : *les Jacobins démasqués*, 364. — An III. Demande que les Jacobins réclament de nouveau la liberté de Loys, et prend la défense des sociétés populaires, 21. — Parle sur la pénurie des subsistances, 44. — Se plaint qu'on travaille l'opinion publique sur Carrier, 47. — S'élève contre la diffamation dont on couvre les patriotes, 48. — Est mis en arrestation, 60. — An V. Co-accusé contumace de Babeuf devant la haute-cour de Vendôme; débats à son sujet, 206. — Est condamné à la déportation, 252. — An VII. Son discours aux Jacobins; il s'étonne qu'on ait provoqué les républicains à se réunir, avant de leur avoir donné aucune garantie, 315.

Boulainvilliers, ci-devant marquis. An I.er 1793. Son arrestation, 243.

Bouland, général. An 1792. Réclamations de plusieurs sections de Paris contre sa détention arbitraire, 210. — Il remercie l'assemblée législative de son élargissement, 212. (*Voyez* Pâris). An I.er 1793. Se distingue contre les rebelles, 84. — Bat les Vendéens, 108, 120. An — III. Sa conduite dans la Vendée, dénoncée par le général Danican, 335.

Boulanger (L. Ch. Alex.), député à l'assemblée législative. An 1792. Est censuré dans la discussion du rapport de Gorguereau contre les pétitions, 37. — Vote pour l'ajournement du décret d'accusation contre le ministre Delessart, 72. — S'oppose à ce que l'on exige communication de la correspondance diplomatique de ce ministre, 75. — Vote le renvoi aux tribunaux des prêtres insermentés et dénoncés, 147. — Parle contre l'adresse de la commune de Marseille sur la nomination du pouvoir exécutif par le peuple, 196. — S'oppose à la levée de la suspension du maire et du procureur de la commune de Paris, à la suite des événemens du 20 juin, 199. — Ne veut point qu'on admette aux honneurs de la séance les fédérés qui demandent la déchéance de Louis XVI, 220.

Boulanger (Nic. Ant.), littérateur. An 1792. Notice sur ses ouvrages, 40.

Boulanger, officier. An I.er 1793. Est nommé commandant général de la garde nationale parisienne, à la place de Santerre, 140. — Réclamations de plusieurs sections de Paris contre son élection, 141. — Il donne sa démission, 143. — An II. 1793. Nommé général de l'armée révolutionnaire, annonce à la société des Jacobins qu'il va partir avec Ronsin, et demande à être accompagné d'une guillotine, 20. — Leur dénonce diverses trahisons, 46. — Fait arrêter par eux une pétition à la convention, pour que Tarbé, qui fit condamner Bordier à être pendu, soit tenu de faire une pension à son fils, 63. — An II. 1794. Accusé aux Jacobins, est défendu par Robespierre, 111. — Y dénonce Fertieres, 150. — Excite Hébert, aux Cordeliers, à signaler les conspirateurs que ce dernier y dénonce, 167. — Donne lieu par-là, à une accusation contre lui aux Jacobins; est défendu encore par Robespierre, 178. — Y défend Fion, accusé, 202. — Est décrété d'accusation au 9 thermidor, 311. — Mis hors la loi, 312. — Et livré à l'exécuteur, 336.

Boulard, notaire et homme de lettres. An III. Traduit l'Histoire d'Angleterre; notice de cet ouvrage, 114.

Boulay de Nantes. An III. Impliqué dans la procédure du comité révolutionnaire de cette ville, est acquitté et mis en liberté, 100.

Boulay, de la Meurthe, membre du conseil des cinq-cens. An V. Eloge de son discours sur la liberté des cultes, par Lenoir-Laroche, 293. — Il appuie leur libre exercice, mais veut qu'on exige une déclaration des prêtres, liés d'intérêts avec les ennemis du gouvernement, 298. — Vote le rejet du projet y relatif, et demande qu'il en soit présenté un nouveau, 299. — Prononce un discours en faveur des sociétés populaires; est adjoint à la commission, 308. — Présente un autre projet à cet égard, 310. — Vote contre celui relatif aux destitutions militaires, 325. — Attaque celui de Thibaudeau, à la suite de son rapport sur la marche des troupes, 348. — Fait un rapport, au nom de la commission de

salut public, sur le 18 fructidor ; entre dans les plus grands détails sur la conspiration ; indique ses agens, ses moyens et son but, et finit par désigner la déportation comme le seul moyen de débarrasser la république des prêtres, des émigrés et autres ennemis de la révolution, 353. — Invoque la question préalable sur le projet tendant à autoriser le directoire à pourvoir au remplacement des administrateurs, 365. — An VI. Demande quels seraient les jours de la décade où le conseil pourrait suspendre ses séances, 4. — Annonce un travail sur les causes morales qui ont amené le 18 fructidor, 5. — Son opinion sur cet objet ; il vote pour la célébration d'une fête en mémoire de cette journée, et propose la solution de divers problèmes politiques, 6, 7 et 8. — Son rapport contre les nobles ; il propose d'expulser de la république la partie de la haute noblesse qui n'a point émigré, d'exclure les autres des fonctions publiques, et de reconnaître comme citoyens ceux d'entr'eux qui auraient donné des preuves d'attachement à la cause de la liberté, 27 et 28. — Observations d'Aymé Jourdan et Poultier, contre ce projet, qu'ils regardent comme un essai de tyrannie, 28 et 29. — Il présente un autre projet modifié, et tendant à déclarer non citoyens français les ci devant nobles, sauf des exceptions ; discussion très-vive à ce sujet, et adoption du projet, 31 et 32. — Il est élu secrétaire, 33. — Appuie le projet relatif à la formation des listes des jurés, 41. — Opine sur la faculté de destituer les accusateurs publics, 65. — Est élu président, 99. — Appuie le projet tendant à décréter d'accusation les membres du tribunal criminel de la Dyle, 158. — Combat et fait rejeter l'article relatif à la surveillance des pensionnats, portant que nul ne peut être instituteur, s'il n'est marié ou veuf, 181. — Veut qu'on ajourne l'affaire de Dupoy, membre des cinq cens, dénoncé comme parent d'émigrés, 184. — Propose le rejet de la dénonciation contre le représentant Vasse, comme père d'émigrés, 185. — Critique et fait renvoyer le projet pour la révision des jugemens rendus en haine de la république, 201. — Fait passer à l'ordre du jour sur la dénonciation contre le représentant Vasse, 202. — Combat la proposition de proclamer et récompenser solennellement les auteurs des pièces de théâtre qui auraient obtenu, pendant deux ans, un succès constant, 221. — Son rapport sur les doubles élections du département de l'Aube ; il fait valider celles de la majorité, et ajourner la discussion du projet de Roëmers, relatif aux places vacantes dans les tribunaux et justices de paix, 226. — Attaque ce projet 227 et 240. — Propose l'ordre du jour sur la dénonciation en forfaiture contre les membres du tribunal criminel de la Drôme, 248. — S'oppose à ce que le directoire nomme aux places vacantes au tribunal de cassation, et veut que ce tribunal se complette lui-même, 258. — Fait un rapport sur son organisation et présente un projet sur le remplacement des membres par les suppléans, 282 et 283. — Appuie la proposition tendante à ce que le conseil vaque le sextidi, 287. — Répond aux objections faites contre son projet, sur le tribunal de cassation, et lui fait accorder la priorité sur celui de Berlier, 291. — S'étonne de ce que toutes les fois qu'on présente une bonne loi, on l'écarte par des propositions incidentes contre les prêtres, les émigrés, les Anglais, et trouve que ce n'est pas là le moyen de faire une bonne législation, 292. — Présente un nouveau projet qui fait appeler les suppléans du tribunal de cassation par ordre inverse, en commençant par ceux de l'an 6, 296. — Se plaint de ce que l'affermage des salines du Montblanc et de la Meurthe par le directoire a fait augmenter le prix du sel, 346. — An VII. Son projet sur les réclamations des propriétaires des salines de ces départemens, 93. — Discussion, 148 et 149. — Il appuie le projet sur les biens communaux, 115. — Opine pour l'examen d'une motion sur les scissions, 116. — Réclame contre l'adoption de la question préalable sur le projet relatif aux transactions entre particuliers, 128. — Demande l'ajournement d'une proposition tendante à mettre un droit sur les salines, 143. — Vote une taxe uniforme et générale sur le sel, 146. — Demande l'ordre du jour sur l'affaire du juge de paix Vancantfort, 162. — Combat le projet relatif aux coupables qui dénoncent leurs complices, 201 et 202. — Et celui sur les écoles primaires, 208 et 209. — Vote contre l'admission du citoyen Thirion, élu par la Moselle, attendu qu'il est parent d'émigré ; fait valider les opérations de Jemmapes et ajourner Pradier, l'un des députés élus, 241. — Appuie les

élections

élections faites par l'assemblée-mère du Gers, 242. Voit la cause de l'enchaînement de la presse dans les arrestations arbitraires, et demande la prompte discussion du projet y relatif, 251. — Fait arrêter l'envoi d'un message sur les menaces faites par quelques puissances, et sur les causes de la fermentation et de l'inquiétude qui agitent l'intérieur, 259. Fait sentir la nécessité de renfermer les pouvoirs du directoire dans le cercle de la constitution, surtout pour la presse; rassure ceux qui craignent le retour du régime de 1793, et vote pour que l'on mette aux voix le projet de Berlier, 271. — Accuse Merlin de Douai et Réveillère Lépeaux d'être les auteurs du système funeste qui a mis la république en danger, et dit qu'il faut frapper un grand coup, pour les forcer à sortir du directoire, 273. — Rappelle les arrestations illégales faites depuis quelque temps, et fait envoyer un message au directoire pour rendre la liberté à ces victimes de l'arbitraire, 274. — Enonce son opinion sur les cultes, et veut qu'aucun ne soit persécuté; regarde les prêtres réfractaires, non comme prêtres, mais comme rebelles; pense qu'un usurpateur habile se ferait des partisans, en garantissant la liberté des cultes, 282. — Est élu président, 302. — Fait ajouter au serment de fidélité à la république et à la constitution de l'an trois, la clause de s'opposer au rétablissement de la royauté et de toute espèce de tyrannie, 312. — Analyse d'une brochure de lui, qui traite de la révolution française comparée à celle d'Angleterre, 314. — Il s'élève contre l'opinion d'Aréna relativement aux ex-directeurs, 328. — Prononce un discours sur l'anniversaire du 18 fructidor; rappelle les événemens de cette journée et ceux du 30 prairial, et invite au ralliement à la constitution de l'an trois, 353. — Autre, prononcé à la cérémonie funèbre en l'honneur du général Joubert, 357. — Il demande l'ajournement de la proposition tendante à proclamer la patrie en danger, 360. — La combat par la crainte que le déploiement d'une force extraordinaire ne serve la contre-révolution, 362. — Réponse de Lamarque aux faits avancés par lui dans cette discussion, 363.

Boulay-Paty, député de la Loire-Inférieure, au conseil des cinq-cents. An VI. Son discours en faveur du projet qui exige caution des vaisseaux neutres, ou se prétendant tels, pour obtenir main-levée et payement définitifs, 245. — Son rapport sur la composition des jurys des conseils de guerre maritimes, 276. — Fait adopter le projet à la suite, 286. — Et passer à l'ordre du jour sur la pétition des armateurs en course, 293. — Est nommé secrétaire, 306. — Fait prendre une nouvelle résolution sur les jurys maritimes, 334. — Fait fixer les dépenses de la marine, pour l'an VII, 338. — Opine en faveur du projet de Riou, sur les prises maritimes, 347. — Propose d'augmenter l'impôt sur le tabac importé, et de diminuer celui sur le tabac à fumer, 352. — Fait passer à l'ordre du jour sur une proposition de Briot, relative au cas supposé d'une reprise d'hostilités, 363. — An VII. Son rapport pour la prohibition des toiles peintes venant de l'étranger, 36. — Il demande le rapport de la loi qui défend d'avoir plus de dix livres de poudre chez soi, 39. — Dans la discussion du projet tendant à la confiscation des biens des déportés qui ont fui, dit que les oppositions qui se manifestent sont les derniers hoquets du royalisme, et l'écume de Clichy, 50. — Est élu secrétaire, 63. — Son rapport sur les prises maritimes; il propose d'appliquer la loi du 29 nivôse, sur les marchandises anglaises, aux navires chargés de marchandises et productions provenant des possessions ou manufactures de toutes les puissances qui seront en guerre avec la république; discussion à ce sujet, et résolution en conséquence, 94, 95, 96, 97 et 99. — Autre rapport, à la suite duquel il propose la prohibition de toutes toiles de coton provenant de fabrication étrangère, 104. — Il fait arrêter un message au directoire, pour réformer les abus dans les dépenses de la marine, 105. — Renvoyer à une commission spéciale un message du directoire, relatif aux prises maritimes, 119. — Arrêter un rapport sur les moyens de recréer la caisse des Invalides de la marine, 131. — Et un autre sur l'administration forestière, 147. — Appuie l'envoi d'un message au directoire, sur la législation des prises, 175. — Présente un rapport sur la conscription maritime, 182. — Des vues sur le code pénal des marins, 214. — Et une motion sur la course, 219. — Annonce que

les républicains sont assassinés dans l'Ouest, et demande qu'il soit pris des mesures pour réprimer ces excès, 254. — Nouvelle motion en faveur de l'armement en course, 274. — Il s'indigne que l'ex-ministre Schérer ne soit pas en arrestation, 275. — Discute l'organisation de la garde nationale, 307. — Attribue la licence de la presse aux intrigues du cabinet anglais, 311. — Propose d'astreindre tout ex-ministre à présenter ses comptes, dans le délai de deux mois, 339. — Fait accorder au directoire la faculté de délivrer neuf cents congés temporaires, 355.

BOULFMER. AN I.er 1793. Seul patriote échappé à la fureur des brigands, à Machecoul, 152.

BOULET, machiniste. AN II. 1793. Est acquitté par le tribunal révolutionnaire, 59.

BOULET, procureur de Sarre-Libre. AN II. 1794. Est acquitté par le tribunal révolutionnaire, 162.

BOULLAND, architecte. AN IV. Sa lettre sur des projets d'embellissemens et de fêtes à Paris, 348.

BOULLANT. AN II. 1794. Orateur de la section du Finistère et de la société de Lajouski, demande à la convention que deux commissaires civils et le glaive de la loi accompagnent l'armée révolutionnaire, pour juger et punir les accaparreurs, 172.

BOULLÉ (Jean-Pierre), avocat à Pontivy, député du Morbihan aux États-généraux. AN 1790. Fait un rapport sur l'affaire de Tulle et les troubles de la Corrèze, 240. — AN 1791. Compte de sa mission dans le Pas-de-Calais, à l'occasion de la fuite du roi, 180. — Se rend à Lille, 187. — Est autorisé à accompagner le général Rochambeau, 231. — Compte de sa mission dans le département du Nord, 239 et 270. — AN IV. Membre du conseil des cinq-cents, fait adopter l'ordre du jour sur les moyens de pourvoir à la subsistance des communes, proposés en remplacement des emprunts volontaires, 223. — AN V. Vote l'adoption du projet relatif aux domaines congéables, 321. — Demande que Siméon soit rayé de la liste des déportés du 18 fructidor, 354. — AN VI. Combat le projet d'instituer une fête annuelle pour cette époque, 8. — Et celui relatif à la formation de listes de jurés, 41. — Fait arrêter que la durée des fonctions des agens dans les Colonies sera de dix-huit mois, 63. — Opine contre le projet de la durée des fonctions des présidens et accusateurs publics des tribunaux criminels, 70 et 71. — Relève une erreur de rédaction, qui étend aux baux à culture perpétuelle une décision du conseil sur les domaines congéables, 84. — Combat le *considérant* du projet de Chollet sur la police des cultes, 109. — Son rapport en faveur du représentant Dupoy, dont l'administration du département des Landes demandait l'exclusion, comme parent d'émigré : il est accusé de partialité, 183 et 184. — Il est élu secrétaire, *ibid.* — Autre rapport sur la pétition de la citoyenne Lemétayer, réclamant la restitution des biens confisqués de son frère, condamné par une commission militaire; il propose de déclarer la loi du 4 brumaire, applicable aux jugemens des commissions militaires organisées par la convention ou ses délégués, 237. — S'oppose en vain à l'adoption de la question préalable sur ce projet, 268.

BOULLÉE, architecte et membre de l'Institut national. AN VII. Notice nécrologique sur lui, 150.

BOULLEMY (Jacques-François), ci-devant curé. AN II. 1793. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 25.

BOULOUVART, négociant, député aux Etats-généraux. AN 1791. S'élève contre les calomnies répandues sur le peuple d'Arles, 3.

BOUQUET, volontaire. AN 1792. Ecrit que l'officier général, Leveneur, a vainement provoqué la révolte de l'armée du centre, 233.

BOUQUET, commissaire des guerres. AN III. Dénonce l'adjudant-général Lefèvre, pour avoir fait noyer, à Paimbœuf, des femmes et enfans de rebelles de la Vendée, 24.

BOUQUIER, député à la convention nationale. AN II. 1793. Son discours sur l'instruction publique; priorité accordée à son plan, pour la liberté de l'enseignement, et l'établissement de quelques écoles supérieures gratuites pour les hautes sciences, 83. — Son adoption, 84, 85 et 91. — Il est élu président aux Jacobins, 89. — Et secrétaire

à la convention, 108. — Rapport et nouveau plan qu'il présente sur l'instruction publique, et contre les écoles secondaires, 206. — Il fait ouvrir un concours pour la restauration du Muséum, 277. — An II. 1794. Analyse de son opéra avec Moline, intitulé : *la Réunion du 10 août*, ou *l'Inauguration de la République française*, sansculottide en cinq actes, 237.

Bourand, capitaine de frégate. An VI. Conserve, par sa manœuvre prudente, un convoi destiné pour le Sud, et rentré à Brest, 252.

Bourbon (le duc de), émigré. An 1791. Ecrit à Louis XVI contre les crimes de la révolution, 266. — An 1792. Accueil qu'il reçoit à Manheim, 13. — Il sollicite, auprès de la cour d'Espagne, l'armement des émigrés vers les frontières du Midi, 67. — Distribue, à Luxembourg, de faux assignats, 275. — Retraite de son avant-garde, commandée par M. de la Châtre, 286. — An I.er 1793. Annonce de sa blessure, 92.

Bourbon (madame, épouse du ci-devant duc de). An I.er 1793. Annonce de sa détention à Marseille, 126. — An II. 1793. Elle offre ses biens aux défenseurs de la patrie, 60. — An III. Décret pour qu'il lui soit payé une somme de 18,000 livres, 224. — An V. Son départ pour l'Espagne, lieu de sa déportation; somme annuelle de 50,000 francs qui lui est accordée, 359. (*Voy.* Bourbons).

Bourbon. An II. 1794. Nommé secrétaire-greffier de la commune de Paris, par le comité de salut public, y abjure ce nom odieux, et prend celui de Fleury, 239.

Bourbon (Stéphanie-Louise, dite Montcerzin, fille du feu prince Conty). An III. Renvoi aux comités de sa pétition tendante à obtenir les alimens dus par son père ou par son héritier, 241. (*Voy.* Bourbons).

Bourbon-Conty, ex-prince. (*Voyez la table de l'introduction*). An 1790. Il prête son serment civique; est visité par les dames de la Halle, 95. — An I.er 1793. Est compris dans les divers décrets relatifs aux Bourbons restés en France, 97, 100 et 214. — Expose que sa santé ne lui permet pas d'être transféré à Marseille; demande une ville moins éloignée pour sa détention : observe qu'il a prêté tous les sermens exigés par la loi, et rempli les devoirs d'un bon citoyen, 101. — Annonce de sa détention à Marseille, 126. — Ecrit du Fort-Jean, qu'il vient d'être acquitté, 180. — Demande la permission de se rendre dans un état d'Italie, en paix avec la France, 232. — An II. 1794. Décret relatif à ses créanciers, 333. — An III. Autre, pour qu'il lui soit payé une somme de 2,000 livres, 224. — An V. Levée du séquestre apposé sur ses biens, 282, 288. — Son départ pour l'Espagne, lieu de sa déportation; somme annuelle de 15,000 francs qui lui est accordée, 359. — An VI. Ordre du jour sur une pétition de ses créanciers, 87. (*Voy.* Bourbons).

Bourbon-Penthièvre (Louis-Jean-Marie). An I.er 1793. Sa mort dans sa terre de Vernon, 67.

Bourbotte, député de l'Yonne, à la convention nationale. An 1792. Rappelle la demande de la commune d'Auxerre, relative au jugement de Louis XVI, 291. — Fait mentionner honorablement cette demande, 333. — Dénonce l'émigré Cromat-Dubours, 335. — Propose de mettre Marie-Antoinette en état d'accusation, et de prononcer la peine de mort contre Louis XVI, 343. — An I.er 1793. Vote le rapport du décret qui ordonne la poursuite des auteurs des massacres du 2 septembre, 41. — Est envoyé à Orléans, pour vérifier la conduite des chefs de la légion germanique, accusés d'incivisme, 128. — En mission dans la Vendée, y entrave la liberté de la presse, 144. — Décret qui casse son arrêté pris avec Julien de Toulouse, relatif à la prohibition de plusieurs journaux, 147. — Il a un cheval tué d'un coup de canon, à la prise de Saumur, 166. — Dénonce Duchâtel des Deux-Sèvres, pour intelligences avec les rebelles, 168. — Ecrit qu'il a fait arrêter plusieurs brigands, et établi un comité de surveillance contre les complices des rebelles, 188. — Annonce une victoire complette; tue un brigand de sa main, 201. — Sa lettre sur la situation fâcheuse de la Vendée, 210. — Il dépose les croix de Saint-Louis trouvées sur des rebelles, dans cette contrée, 213. — Demande la réintégration de Rossignol, et donne des détails sur la conduite de ce général, 242. — Ecrit que la terreur et

l'effroi poursuivent les rebelles, 263. — An II. 1793. — Maintenu en mission à l'armée de l'Ouest, 24. — Annonce la mort du général Chambon devant Châtillon, et la dispersion des vendéens, *ibid.* 33 et 38. — Ses mesures pour l'entière destruction des brigands, 51. — Et particulièrement de ceux rassemblés sous Saumur, 80. — Il annonce la victoire du Mans; fait l'éloge de Tilly et Westermann, 87. — An II. 1794. Annonce la prise de Noirmoutiers et de différens chefs vendéens, 112. — Nouveaux détails sur cette prise, 114. — Envoye l'argenterie de l'Ecure, chef de rebelles, 128. — Transmet une correspondance royaliste, et le sceau du conseil supérieur de Châtillon; obtient un congé; accusé d'un massacre de patriotes, à Noirmoutiers, est défendu par Carrier, 171. — Renvoyé aux armées, annonce la prise de Trèves, 328. — An III. Celle de Bingen, 38. — Et celle du fort Rheinsfeld, 150. — Parle dans l'affaire de Carrier, 66. — Dans la journée du premier prairial, il réclame l'arrestation des folliculaires qui ont empoisonné l'esprit public; est nommé membre de la commission extraordinaire, pour remplacer le comité de sureté générale, 245. — Proteste de remplir avec courage les nouvelles fonctions qui viennent de lui être confiées; est rencontré, à sa sortie de la salle, par Legendre, Auguis, Kervélegan, Chénier et Bergoeng, marchant à la tête d'un détachement de citoyens: est accusé par Delahaye; ordre donné par le président de l'empêcher de sortir de la salle; son arrestation votée par Tallien, et décrétée de suite, 246. — Décret d'accusation porté contre lui, 247. — Il est conduit, sous escorte, de Dinan au lieu où il a été envoyé par la convention, 259. — Lecture des faits qui ont motivé l'acte d'accusation dressé contre lui; adoption de cet acte, avec une observation additionnelle de Corenfustier, 265. — Il est condamné à mort par la commission militaire de Paris; se poignarde; est conduit mourant à l'échafaud, 270. — Détails sur son suicide, 274. — An VI. Motion en faveur de sa veuve, 19. — Regrets donnés à sa mémoire, par Lacombe-Saint-Michel, 122. — An VII. Et par Marchant, aux Jacobins, 306.

Bourboulon. An VII. Est dénoncé comme proposant aux percepteurs des contributions un trafic d'agiotage sur les bons, 130.

Bourcet (le lieutenant-général de). An 1792. Ses mémoires historiques sur la guerre de 1757, 135.

Bourchet, membre d'un comité révolutionnaire dans le département des Ardennes. An III. Est condamné à mort, et pourquoi, 312.

Bourdet, capitaine de vaisseau. An V. Commande la flotte partie de Venise, pour s'emparer des forts de Corfou, 321. — An VI. Est destitué pour sa conduite dans le combat que la frégate *la Sensible* a soutenu contre *le Séa-Horse*, frégate anglaise, 316. — Sa lettre au ministre de la marine, à ce sujet, 317. — Détails de ce combat, publiés par lui à Toulon, 318. — Autres détails donnés par le général Baraguey d'Hilliers, qui était à bord, et où, en reconnaissant que ce capitaine a du courage, il déclare qu'il lui manque l'expérience, 323. — An VII. Jugement d'un conseil martial, qui l'acquitte à l'unanimité, 258.

Bourdon-des-Planches. An 1789. Administrateur des impositions, dans la municipalité de Paris, 102.

Bourdon, curé d'Evaux, député. admis comme suppléant de Boyer, à l'assemblée nationale. An 1790. Vote un traitement plus faible pour les jeunes moines non-prêtres que pour les autres réligieux, 79. — Ses réflexions à l'occasion de la protestation de Bergasse contre les assignats, 116. — Parle sur les conditions d'éligibilité aux évêchés, et sur la confirmation des évêques, 166.—Prête le serment civique et religieux, 362. — An 1791. Dénonce un imprimé qui contient le prétendu serment de l'évêque de Clermont: discussion à ce sujet, 4.

Bourdon, député du pays de Caux, aux Etats-généraux. An 1790. Certifie l'existence des troubles de Dieppe, 121.

Bourdon (Léonard), instituteur. An 1789. Demande à recueillir dans sa maison le vieillard du Mont-Jura, et à l'y faire servir par ses élèves, 77. — An 1792. Député à la convention nationale, vote pour la rénovation de tous les administrateurs, 267. — Dit qu'on ne peut permettre à Louis XVI de voir sa famille. 352. — Veut que la convention déclare qu'elle n'entend pas juger Louis

Capet sur des actes signés par les ministres, 361. — An I.er 1793. Demande la destitution des chefs et officiers qui ne se rendraient point à leurs postes, 65. — Lettre sur son assassinat, à Orléans, 78. — Traduction au tribunal révolutionnaire, des auteurs de l'attentat commis contre lui, 79. — Sa déclaration, et détails sur le danger qu'il a couru, 81. — Legendre s'élève contre son assassinat, à propos de voies de fait contre des députés, 121. — Il accuse le général Labourdonnaye, et pourquoi, 133. — Réclamations de Laplanche et Collot, contre le comité de législation, qu'ils accusent de vouloir rendre à la liberté ses assassins, 140. — Il propose une fédération pour le 10 août, 154. — Vote l'ajournement des projets sur l'expulsion des étrangers, 161. — Ses sœurs demandent à être admises à la barre, pour réclamer en faveur de ses assassins, 197. — Il accuse Vernier et Jeannot, son neveu, d'avoir fait l'éloge de ses assassins, et de ceux de Marat, 211. — Appuie la dénonciation contre Rouyer et Brunel, 217. — Lorsque les Invalides annoncent l'acceptation de la constitution, fait lever la convention devant eux, pour honorer la vieillesse, 218. — Accuse Becquet-Courtier, commissaire du district de Boulogne-sur-Mer, d'avoir voulu défendre Custine, 220. — Est élu secrétaire, 224. — Son opinion sur l'instruction publique, 227. — Il demande un sursis à l'exécution du nommé Grémont, 231. — Propose l'établissement d'une commission des subsistances, 235. — Demande que le ministre de l'intérieur soit autorisé à accorder des secours provisoires, 241. — Appuie la demande d'une armée révolutionnaire, 250. — Annonce l'arrestation du supérieur du séminaire des Irlandais, 251. — Demande un décret sur les détenteurs de biens possédés en France par des étrangers, 252. — Est nommé président des Jacobins; dit qu'il faut que la convention se purge des appelans; demande la formation d'une armée révolutionnaire dans chaque département, 257. — Fait une proposition relative aux réquisitionnaires qui se cachent, 258. — Ecrit, en qualité de président des Jacobins, à Rossignol, à qui la société a rendu justice, 262. — An II. 1793. Dénonce à cette société Courtois et Saintex, 266. — Y fait charger une commission de prendre des renseignemens sur tous les détenus, 22. — Vote, dans la convention, le renvoi au ministère de l'intérieur, d'un arrêté du département de la Haute-Garonne, pour l'échange forcé du numéraire contre des assignats, 28. — Fait rapporter le décret qui établit des maisons communes d'éducation, 31. — Demande aux Jacobins qu'il n'y ait plus de cautionnement d'argent; fait arrêter que ce vœu sera porté à la convention, 46. — Réclame la cessation du salaire des prêtres; demande à la convention que le traitement du curé Parens, qui abjure son état, lui soit conservé; fait décréter que le piédestal du monument au peuple français sera composé des débris de la superstition, joints à ceux de la royauté, 49. — Et que les biens des accusés traduits au tribunal révolutionnaire, et qui se suicideraient, seront acquis à la nation, 61. — Loue le patriotisme des parens qui provoquent eux-mêmes la vengeance des lois contre leurs fils rebelles du onzième bataillon; demande que la mémoire de Bordier et de Jourdain soit réhabilité, 65. — Autre motion en faveur des indigens dont les effets sont au Mont-de-Piété, 79. — Autre pour l'insertion au bulletin des détails du jugement de cinq Lillois proclamés innocens par le tribunal révolutionnaire, 81. — Il propose de charger les représentans au siége de Toulon, de récompenser les forçats qui ont travaillé à éteindre l'incendie, 98. — An II. 1794. Fait mettre au nombre des livres d'instruction le recueil des actions héroïques et civiques des Français, 104. — Vote aux Jacobins l'élargissement de Vincent et Ronsin, 133. — Y demande l'épuration des autorités constituées après la découverte de leur conspiration; vive sortie de Robespierre, qui ne le croit pas étranger à la conspiration, 180. — Il dénonce à la convention une tactique des royalistes, consistant à adresser aux patriotes des lettres propres à les rendre suspects, et déclare qu'il lui en a été adressé de Soleure une de ce genre, 193. — Fait accorder un trousseau aux orphelins de la patrie admis à son école, 243. — Présente le tableau de l'organisation intérieure de cet établissement, 268. — Rend compte du siége de la

maison commune au 9 thermidor, et de l'arrestation d'un grand nombre de conspirateurs ; remet les papiers saisis sur Robespierre et Couthon ; est adjoint à Barras pour commander la garde nationale, 312. — S'oppose à la démolition de l'hotel de ville, 318. — Réclame aux Jacobins en faveur de 28 opprimés de la commune d'Orléans, 325. — Fait procéder à l'épuration de cette société, 329.—Et nommer deux commissaires pour inviter le comité de sureté générale à prendre des informations sur l'état des prisons, 339. — Décréter la translation du corps de Marat au Panthéon, 358. — Il présente le plan de cette fête, 362 et 363. — An III. Parle aux Jacobins, sur la tactique des coryphées du modérantisme, 5. — Se plaint à la convention des calomnies de Fréron, dans son journal, l'*Orateur du peuple*, 27. — Son discours aux Jacobins, sur l'instruction publique, 35. — Il s'y plaint des fausses dénonciations contre les patriotes, et demande la peine du talion contre les calomniateurs, 41. — Son discours à la convention, relatif aux femmes employées à l'hospice des invalides, 45. — Vote une pétition des Jacobins à la convention pour demander la preuve de l'assertion de Clauzel, que les discours prononcés dans cette société ont été soufflés par un comité d'émigrés en Suisse, 48. — Est traité d'assassin par Legendre, et ne peut obtenir la parole pour lui répliquer, 169. — Rectification d'une erreur relative aux renseignemens qu'il a donnés sur la conspiration Lazarre, 183. — Il est décrété d'arrestation le 12 germinal ; comme un des principaux conseils d'un comité d'insurrection, établi à Paris, et envoyé au château de Ham, 195. — Amené au comité de sureté générale par la section des Gravilliers, 196. — Remplacé par Crouzet, à l'école de Liancourt, *ibid.* — Sa conduite, rappelée par les administrateurs du district d'Orléans, 210. — An IV. Il est compris dans l'amnistie du 4 brumaire, 44. — An V. Boissy-d'Anglas le qualifie d'assassin révolutionnaire, et se plaint de ce qu'on ne peut faire un pas dans Paris, sans être effrayé de son apparition, 305. — An VI. Agent du directoire à Hambourg, obtient l'expulsion des émigrés français, 144. — Adresse une pétition au conseil des cinq-cents, pour l'inviter à s'occuper d'un plan sur le commerce des grains, 344.

Bourdon, de l'Oise ; procureur au parlement de Paris. An 1789. Dépose contre le baron de Bezenval au Châtelet, 158. — An 1792. Député à la convention nationale, fait adopter un décret sur la défense de Louis XVI, 350. — Défend Westermann, 359. — Demande que les soldats mutilés au 10 août paraissent, quand le roi comparaîtra, 362. —An I.er 1793. Provoque en duel son collègue Chambon ; il est rappelé à l'ordre par le président, 10. — Demande que les armées soient dirigées sur la ville de Francfort, et qu'elle soit rasée, 25. — S'oppose au rapport du décret contre Arthur Dillon, 39. — Accuse Brissot d'enlever la confiance publique à la convention, en la calomniant tous les jours, 69. — Rejette sur Valence le mauvais succès de l'expédition de Dumourier en Hollande, 72. — Rapporte un propos de Fournier, tendant à l'assassinat de Péthion, 74. — Vote l'impression et l'affiche de la lettre du maire de Paris, relative aux commissaires des sections assemblées à l'Evêché, 141. — Insiste pour que Robespierre obtienne la parole, qui lui est refusée, 149. — Accuse Guadet, Gensonné et Vergniaud d'avoir employé Boze et Thiéry pour transiger avec Louis XVI, et demande le décret d'accusation contre le premier, 150. — Parle sur la dénonciation faite contre la commission des douze ; demande l'arrestation de ses membres, et pourquoi, 152. — Apostrophe Guadet parlant contre les factieux qui ont fait sonner le tocsin, et appuie la suppression de la commission des douze, 153. — Fait décréter le rappel des commissaires à Orléans, pour s'être opposés à l'arrestation de Fécamp, 156. — Indique les preuves d'une conspiration des 22 dans les registres du département du Jura, 158. — Fait une sortie contre le côté droit, 159. — Propose de supprimer les gros assignats, 160. — Est envoyé à Orléans pour observer la marche des rebelles, 167. —Commissaire près l'armée des côtes de la Rochelle, annonce la reprise de Châtillon par les rebelles ; accuse Westermann de pillage, et fait décréter une nouvelle organisation de son corps, 193. — Annonce la réintégration du général Tuncq, destitué par le ministre de la guerre, 230.—Rend compte des motifs qui l'ont déterminé à suspendre Rossignol de son commandement, 240. — Son

rappel ; accusation contre lui, 242. — Il fait décréter le rappel de Gaudin, commissaire aux Sables, 257. — Discussion aux Jacobins, entre lui et Robespierre, sur sa conduite à l'égard de Rossignol, 259. — Il s'étonne qu'on lui fasse un crime de son opinion contre Marat, 260. — Propose de donner contre un conspirateur, arrêté à Meaux, un effet rétroactif au décret qui traduit au tribunal révolutionnaire les propagateurs de fausses nouvelles, et fait décréter que les déportés seront traités comme émigrés, 263. — An II. 1793. S'oppose à la nomination de Daubigny à la place d'adjoint au ministère de la guerre, et par quels motifs, 269. — S'étonne que les rebelles soient sortis de Lyon, 22. — Amende le décret sur la responsabilité des journalistes, 26. — Se plaint d'omissions dans le rapport d'Amar sur les Girondins, 31. — S'oppose à l'établissement du jury censorial, 48. — Fait passer à l'ordre du jour sur les motions de Chabot et de Thuriot, qui se plaignent du règne de la terreur, et s'élève contre la lâcheté de ces petites motions, 52. — Demande qu'un prévenu soit mis hors la loi, s'il se soustrait au décret d'arrestation, et qu'on examine la source des dénonciations contre les députés, 53. — Reproche à Grégoire d'avoir voulu *christianiser* la révolution, 57. — Fait ajourner le rapport sur les 73 députés détenus, et décréter que les biens des accusés qui se seraient fait tuer par un tiers, seront acquis à la nation, 61. — Provoque une députation des Jacobins au comité de salut public, pour demander la destitution des administrateurs des monnaies et de ceux des domaines nationaux, 63. — Demande que la mémoire de Bordier et de Jourdain soit réhabilitée ; fait décréter l'arrestation des fermiers généraux, 65. — Se plaint de ce que les employés de Bouchotte vont aux Cordeliers demander la tête des députés qui leur déplaisent, 72. — Fait rendre un décret sur l'administration des douanes, 74. — Propose de supprimer les ministres, 76. — Est élu secrétaire ; s'élève contre l'usure exercée au Mont-de-Piété, 79. — Dénonce Lavalette, commandant de Lille, et son aide-de camp Dufraisse, 81. — Dénonce les bureaux de la guerre ; fait casser l'état-major de l'armée révolutionnaire de Bordeaux, 82. — Sa motion contre les femmes qui suivent les armées ; il dénonce Bouchotte, au sujet des ôtages de Mayence, et fait décréter qu'il sera appelé à la barre, séance tenante, 84. — Attaque son compte rendu à cette occasion, 85. — Dénonce un journal, intitulé : *la Sentinelle du Nord*, et les agens du conseil exécutif, 87. — Veut que les prêtres et les nobles soient exclus du comité de salut public ; inculpe Hérault de Séchelles, 88. — Demande la suppression du conseil exécutif, 89. — Réclame l'exécution du décret d'arrestation contre Ronsin, présent à la séance des Jacobins, 91. — Fait décréter le sursis au jugement qui condamne à mort Gandon, marchand de vin ; annonce que ce jugement n'est pas exécuté, 93. — Est dénoncé par Hébert aux Jacobins, et invité à répondre aux inculpations dirigées contre lui, 94. — Fait décréter que le principe de l'égalité de partage ne sera pas soumis à un nouvel examen, 98. — An II. 1794. S'oppose à l'admission à la barre des députés de l'assemblée électorale, 103. — Fait traduire Daubigny au tribunal révolutionnaire, 104. — Hébert demande son exclusion des Jacobins ; il combat Cambon sur la confiscation des objets cachés, 106. — Dénonce la lenteur des secours distribués aux défenseurs de la patrie, 108. — Parle sur la mauvaise organisation du ministère, et fait soumettre toute délivrance de fonds à la formalité d'un décret, 109. — Ne paraît pas aux Jacobins, où il est accusé, 111. — Proposition de l'en exclure ; arrêté des Cordeliers qui lui retirent leur confiance, 115. — Il accuse Dentzel d'avoir fait enfermer un officier dans une cage de fer, demande son exclusion de la convention et sa traduction au tribunal révolutionnaire, 119. — Sa motion contre ceux qui ont fait coïncider une exécution avec le moment de la célébration du 21 janvier, 124. — Ses inculpations contre le comité de sureté générale, lors de l'arrestation du beau-père de Camille Desmoulins, 126. — Il provoque l'examen de la conduite de Bouchotte, au sujet des détenus de Mayence, 131. — Demande l'accusation de Dalbarade, 132. — S'oppose à la liberté de Vincent et Ronsin, 136. — Dénonce Mogue, agent du comité dans l'Ouest, 156. — Inculpe Gaudin pour ses opinions et sa conduite, favorables aux contre-révolutionnaires, et en de-

mande l'examen, 165.—Est déclaré traître à la patrie par les sociétés des *Droits de l'Homme* et des *Cordeliers*, et désigné par Vincent, comme chef de la conspiration du modérantisme, 167. — Fait renvoyer au comité de salut public le compte de la mission de Javoques, 175. — Fait décréter l'examen de la conduite des autorités de Paris, lors de la conspiration d'Hébert, 179. — Dénonce Bouchotte pour le même sujet, 180. — Reproche au conseil de la commune sa lenteur à venir féliciter la convention sur les mesures prises contre les conspirateurs, et s'oppose à l'admission de sa députation ; dénonce Héron comme auteur de l'incarcération des patriotes, 181. — Fait décréter que la 11e. section de Marseille a bien mérité de la patrie, 197. — Dénonce à la convention une lettre qui lui conseillait d'aller soulever le peuple en faveur de Danton, 200. — Provoque l'exception des mesures de police générale en faveur des ex-nobles qui sont dans le sein de la convention, 207. — Fait décréter que l'armée des Ardennes a bien mérité de la patrie, en chargeant la cavalerie ennemie à la bayonnette, et que les comités s'occuperont de consacrer à la postérité cette action héroïque, 224. — Fait décréter qu'aucun représentant du peuple ne pourra être traduit au tribunal révolutionnaire, sans un décret d'accusation préalable, 264. — Vive altercation à ce sujet, avec Robespierre, qui l'accuse de vouloir diviser la convention et se faire chef de parti, 266. — Il s'oppose, au 8 thermidor, à l'impression du discours de Robespierre, 311. — Annonce la ligue des Jacobins avec la commune, et propose de la mander à la barre ; est adjoint à Barras pour commander la garde nationale de Paris, 312. — Son vote sur le mode de remplacement des membres du comité de salut public, 314. — Il fait ordonner l'arrestation de Héron, et dénonce Joseph Lebon comme le bourreau dont se servait Robespierre, 316. — Fait adopter une mesure en faveur des détenus non-suspects, 319.—Et décréter que les jurés du tribunal révolutionnaire prononceront sur la question intentionnelle, 324. — Appuie le projet du comité de salut public sur la réorganisation des comités, 327. — Son opinion sur les mises en liberté, 328. — Il fait relâcher les deux frères de Cécile Renault, 332. — Demande une épuration dans la convention et le rapport du décret qui a accordé 40 sous par jour aux citoyens pour voter dans les sections, 336. — S'élève contre les dénonciations à la barre, 340. — Annonce que plusieurs sections ont rejeté l'adresse de celle du *Muséum*, et propose de déclarer que la convention est décidée à rester à son poste, 343. — Parle sur la dénonciation de Lecointre contre plusieurs députés ; se plaint de la mise en liberté de plusieurs détenus, et inculpe Tallien, 346. — Est nommé membre du comité de sureté générale, 347. — An III. Parle sur la proposition de maintenir le gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix, 1. — Sa motion en faveur des suspects, condamnés avant le 9 thermidor seulement, 12. — Il parle sur la proposition de faire rendre compte aux fonctionnaires publics, de leur conduite au 9 thermidor, 14. — Engage la convention à concentrer le gouvernement dans ses mains, et à épurer les Jacobins, 16. — Invoque l'ordre du jour sur la discussion du projet d'Echasseriaux, relatif à la commission des subsistances, 17. — Propose un décret contre l'abus du droit de pétition et contre ceux qui prêchaient la désobéissance, la nuit du 9 thermidor, 21.—S'élève contre la rivalité que les sociétés populaires voudraient avoir avec la convention, et vote pour le projet de Delmas sur leur police, 28. — Parle sur le projet de loi relative aux dénonciations contre les représentans, 39. —Combat les craintes de Billaud-Varennes sur la mise en liberté de M.me Tourzel, et invite la convention à suivre sa marche, en frappant les grands coupables, 47. — Invoque l'ordre du jour sur la motion de Lequinio, tendante à décréter qu'aucun membre de la convention ne pourra l'être d'une société populaire, 48. — Fait rejeter la demande d'un rapport sur Carrier, 50. — Appuie la motion de mettre les Colons en liberté, excepté ceux du club Massiac, *ibid.* — Combat le projet de lever le séquestre des biens des étrangers, 51. — Discute sur des ordres donnés par Carrier, 64. — Veut le maintien du décret qui ordonne l'envoi d'un courrier à Nantes pour en rapporter des pièces originales, 65. — Parle sur cette affaire, 66. — Appuie l'avance de 200,000 livres en faveur de Barneville, pour l'établissement d'une fabrique de mousselines,

70. — Blâme la conduite de Gouly dans la publication d'un écrit sur les Colonies, 71. — Attaque la commission de révision, créée à Bordeaux par Ysabeau, *ibid.*—Propose la suppression des commissions exécutives, qu'il traite de monarchiques et dilapidatrices, 75. — Fait rapporter la loi du 27 germinal qui éloignait les ex nobles de Paris, 80. — Fait arrêter un rapport sur la proposition d'amnistie, pour les faits purement révolutionnaires, *ibid.*—Croit voir de la perfidie dans la demande de supprimer les comités révolutionnaires, 81. — S'élève contre une demande de sept millions par Neuville et Montansier, 86. — Fait décréter le renouvellement du tribunal révolutionnaire, 90. — Et renvoyer à la commission compétente toutes les dénonciations faites contre des représentans, 92. — A l'occasion de l'écrit de Lacroix, en faveur de la royauté, affirme que le peuple français ne reprendra jamais ses fers, 101. — Ne voit plus dans la république que des bons et des méchans, et fait passer à l'ordre du jour sur la proposition d'exclure les gens suspects de Paris, 103. — Dit que les crimes imputés à Maignet, sont l'ouvrage des anciens membres du comité de salut public, 110. — Fait ajouter un amendement au décret sur les émigrés et les prêtres rentrés du Haut et Bas-Rhin, 111. — Vote pour l'exception en faveur des premiers, 113. — S'oppose à la mise en liberté de Rossignol, et demande le renvoi aux comités, pour y faire connaître ses crimes, 114. — Prétend que Châles a coopéré à la rédaction de l'*Ami du Roi*; fait décréter l'ordre du jour, tant sur les faits relatifs aux continuateurs de Robespierre, que sur la réclamation contre l'indemnité des représentans, 117. — Rejeter les projets relatifs à la fête du 21 janvier, 118. — Autoriser le comité de législation à statuer sur la mise en liberté des condamnés non-exécutés, 122. — S'élève contre la doctrine des crimes utiles, à l'occasion d'une opinion de Brival, sur la famille Capet, 125. — Fait renvoyer Lacroix, auteur du *Spectateur français*, pardevant le tribunal criminel, 126. — Propose de rendre aux veuves et enfans des condamnés, les effets et le mobilier à leur usage, 127. — Félicite Boissy-d'Anglas sur son discours relatif aux relations extérieures, et en fait décréter l'impression, 133. — Est nommé membre du comité de sureté générale, 138. — Réclame contre l'arrêté du ministre des finances, relatif aux cartes de sureté, *ibid.* — Demande l'ajournement du traité de paix conclu avec la Toscane, 144. — S'oppose vivement à l'expulsion de Paris, des fonctionnaires destitués, 149. — Parle sur les finances et veut qu'on s'en occupe trois jours par décade, 150. — Fait observer le désintéressement de Mont-Mayou, appuyant le maintien d'une loi qui lui fait perdre 50,000 écus, 153. — Réplique à Duhem, et dit que les membres des comités révolutionnaires qu'il défend, troublent l'ordre dans les sections, 154. — Est élu président, 155. — Nommé pour aller à Saint-Domingue, 157. — S'élève contre les assertions de Villetard, sur les jeunes-gens, 163. — Appuie le maintien du décret qui concerne les députés rappelés, et se joint à Pémartin pour faire ordonner des poursuites contre Pache et Bouchotte, 172. — Déclare que la convention ne laissera pas plus rétablir la royauté que la guillotine, 174. — Son opinion sur les attributions à accorder au comité de salut public, 175, 176 et 180. — Il fait décréter l'impression et l'affiche du rapport de Boissy sur les subsistances, 180. — Ordonner le renvoi de la discussion relative aux biens des condamnés, *ibid.* et 184. — Et d'une demande de secours, faite par la mère de Girey-Dupré; il annonce la prochaine pacification des chouans, *ibid.* — Demande que les membres de l'ancien comité de salut public, prévenus, soient entendus, et qu'on leur donne toute la latitude nécessaire, ainsi qu'à ceux qui voudront les défendre, 186. — Rend compte de faits relatifs à Carnot et Collot-d'Herbois, lors de la même discussion, 190. — S'oppose à ce que l'orateur de la section des Quinze-Vingts réponde au président; propose d'imprimer la liste des détenus, et de l'envoyer à chaque section de Paris; soutient que les pétitionnaires de la section de l'Unité n'ont parlé qu'hypothétiquement en proposant une discussion sur le mode d'épuration et de renouvellement du corps législatif, et fait ordonner l'impression de leur adresse, 194. — Au 12 germinal, fait adopter une proclamation au peuple, pour l'assurer que la convention va prendre des mesures nécessaires au prompt arrivage des subsistances; décréter d'arrestation les représentans Châles, Choudieu

et Foussedoire ; déclarer Paris en état de siége, et conférer le commandement général à Pichegru pendant la durée du péril, 195. — Vote l'ordre du jour sur l'arrestation de tous les membres des anciens comités de gouvernement, demandée par Garnier de l'Aube ; appuie l'arrestation de Duhem ; fait ajourner celle de Joseph Lebon ; appuie la translation hors Paris, des députés arrêtés, dans la crainte qu'ils n'égorgent la convention, 196. — Demande qu'il soit rendu compte sur le champ, de la situation de Paris, et que le général Pichegru soit autorisé à s'assurer de la prison du Temple et de tous les établissemens publics ; fait décréter la permanence jusqu'à la parfaite exécution de la loi, et la maintenue d'une force suffisante pour empêcher qu'on ait de nouveaux crimes à punir, 197. — Invite Cambon à donner sa démission de membre du comité des finances ; déclare que le mouvement dirigé contre la convention, correspondait avec les hommes de sang des prisons, 198. — Vote l'arrestation des membres dénoncés dans le rapport de Pémartin ; veut qu'il soit déterminé par les assemblées primaires, si les auteurs des excès commis dans les départemens devront achever les travaux de la convention ; dénonce Lecointre de Versailles et Pinet, 199. — S'oppose à la déportation de Joseph Lebon ; cette peine lui paraît insuffisante, 200.—Est arrêté à la barrière, au moment où il sortait par congé ; attribue cette violence au ressentiment que lui a mérité sa conduite au 12 germinal ; invite les bons citoyens à se garder des nouvelles tentatives des terroristes, 202. — Veut qu'on s'occupe de la discussion sur les biens de tous les condamnés, 212. — Accuse Montaut d'intelligences avec les factieux des Gravilliers, et d'avoir signé l'arrestation de sa sœur, 213. — Fait ordonner le renvoi devant le tribunal criminel d'Angers, des membres du comité révolutionnaire de Nantes, acquittés par le tribunal révolutionnaire de Paris, à l'exception des militaires, 216. — Décréter la continuation de la discussion du plan de finances ; et l'interdiction de la parole à celui qui proposerait la banqueroute ; son opinion en faveur de l'impôt en nature, 231.—Ses vues pour la restauration des finances, 235. — Il propose d'admettre en payement des biens nationaux provenants des émigrés, les assignats à face royale démonétisés, 236. — Fait décréter que les représentans déposeront au comité de sureté générale les faits relatifs aux émigrés rentrés, 239. — Son opinion sur le retirement volontaire des assignats, en soumissionnant des biens nationaux pour trois fois la valeur de l'estimation, 241. — Il combat la priorité demandée par Génissieu, pour le projet de Dubois-Crancé sur l'impôt en nature, 242. — Voit dans le mouvement insurrectionnel de prairial, la répétition du 12 germinal, et des obstacles à la paix, 244. — Adoption de sa motion tendante à un recensement général des grains, 246. — Il accuse Peyssard comme un des assassins de Féraud, et Soubrany, pour avoir été nommé général des révoltés ; défend Prieur de la Marne, Robert-Lindet et Charlier, *ibid.* — Présente quelques observations sur le décret d'accusation rendu contre Rulh ; cite un fait qu'il vient d'apprendre, contre Prieur de la Marne ; propose de rapporter le décret qui déclare l'argent marchandise ; et de décréter qu'après sommation faite de se retirer, aux révoltés rassemblés à la maison commune de Paris, sous le titre de *convention nationale du souverain*, les chefs qui demeureront, seront mis hors la loi, 247. — Propose l'admission d'une députation de la section des Quinze-Vingts, 249. — Fait décréter que les représentans condamnés à la déportation, et ceux qui, par discours ou actions, ont autorisé ou fomenté les assassinats commis contre la représentation nationale, seront traduits sur les lieux où ils se trouvent, devant une commission nommée par les comités de gouvernement ; et arrêter un rapport pour débarrasser le sol de la liberté, de Bouchotte, Pache, Marchand, Daubigny, Héron, Xavier-Audouin, etc., 250. — Son opinion en faveur du projet relatif aux assignats à face royale démonétisés, 252. — Il combat le projet de Lesage d'Eure-et-Loir, tendant à ne laisser juger par la commission militaire, créée en prairial, que les délits militaires, 255. — Parle de nouveau sur les finances, 260. — Appuie le projet de vendre incessamment les propriétés nationales situées à Paris ; demande qu'on suspende les radiations ; en cite à cette occasion, de défenseurs du tyran au 10 août, 346. — Soutient le projet d'or-

ganisation des assemblées électorales, 348. — Insiste pour le rappel du général Montesquiou, 351. — Combat la proposition de diviser le ministère de l'intérieur, 364.—Décret qui l'envoie en mission dans le département d'Eure-et-Loir, 366. — AN IV. Parle sur la mise en jugement de Pache, Bouchotte et autres, 3. — Lettre relative à sa mission, 13. — Il en rend compte et répond aux inculpations dirigées contre lui, 40. — S'oppose à la mise en liberté de Rossignol et Daubigny, 42. — Membre du conseil des cinq-cents, fait une motion sur le discrédit des assignats et les manœuvres de l'agiotage, 44. — Parle dans l'affaire de Job-Aymé, 99. — Altercation entre lui, Job-Aymé et Hardy, 105. — Parle en faveur du projet relatif aux parens d'émigrés, 115.—Fait fixer le traitement des vice-présidens, substituts, accusateurs publics et commissaires des tribunaux criminels, 121. — Vote l'ajournement du projet tendant à suspendre Polissart de ses fonctions législatives, 125. — De celui sur la suppression de l'agence des poids et mesures, 146. — Demande qu'avant d'accorder des fonds, le corps législatif se fasse présenter des états détaillés, 148. — Combat l'institution d'un conseil des prises maritimes, 153. — Propose d'affecter 625 millions de biens nationaux au remboursement des assignats, 171.—Parle en faveur du payement en mandats de la contribution foncière et des fermages, 253, 254 et 255. — Sur les droits des enfans naturels, 272. — Vote contre le remboursement des capitaux des rentes foncières, 278. — Justifie le bureau central de Paris, 282. — S'oppose à la publicité des débats sur les finances, 303. — Parle sur les troubles de Lyon et de Marseille, 316. — Est élu secrétaire, 336. — Son rapport sur la formation d'une caisse d'échange des mandats contre du numéraire, 342. — Parle sur le payement du dernier quart des biens nationaux, 354. — Appuie le message du directoire sur la police de Vendôme, 357. — Interpelle Lemérer, 359. — Appuie le message par lequel le directoire demande d'être autorisé à faire des visites domiciliaires à Paris, 360. — AN V. Annonce une pétition des détenus du Temple, 1. — Vote pour que les conseils militaires puissent diminuer ou commuer les peines portées par les lois, 3. — Fait renvoyer au directoire les réclamations de Duback et Sabathier, contre un arrêté du comité de législation, 16. — Demande que les acquéreurs de domaines nationaux puissent se libérer en mandats au cours ou en numéraire, 17. — Son opinion sur le partage des biens indivis, *ibid.* — Parle contre Louise Despagne, dont les biens étaient soumissionnés, 20. — Combat le projet de mettre 50,000 francs à la disposition de l'archiviste du corps législatif, 34. — Son opinion sur le recouvrement du milliard affecté au service de l'armée et sur la continuation de la prohibition des marchandises anglaises, 39. — Vote l'augmentation du port des journaux, 49. — Accuse Sonthonax de l'état malheureux de Saint-Domingue, 53. — Combat le projet relatif à l'usufruit des biens d'émigrés, 70. — Parle sur la pétition des Colons, 72. — Contre l'exportation en Hollande des bois de construction de la Belgique, 96.—Sur la fixation du nombre des députés à élire par les Colonies, 100. — Demande des renseignemens sur les massacres qui y ont eu lieu, à l'arrivée de Sonthonax et des autres commissaires, 107. — Fait rapporter la loi qui permettait l'exportation des poils de lièvre et de lapin, 124. — Se plaint de l'envoi de Sonthonax dans les Colonies, 129. — S'oppose au rapport de l'arrêté qui appelle à la barre le juge de paix Monnier, 153. — Fait renvoyer au directoire une proposition en faveur des Colons malheureux, 154. — S'oppose à la vente en inscriptions des maisons situées entre le Louvre et la place de la Concorde, 179. — Combat le projet relatif au serment des électeurs, 181. — Demande communication des procès-verbaux des assemblées primaires de Rennes, 197. — Déclare que la discussion sur les Colonies dévoilera bien des infamies, 247. — Développe la nécessité d'un mode général d'exercer la responsabilité constitutionnelle dans ces contrées, 256. — Son discours contre la dépêche de Raymond, agent à Saint-Domingue, 258. — Vote l'admission de Salicetti au corps législatif, 264. — Ses réflexions sur les dépêches des agens dans les Colonies, 265. — Propose d'autoriser le directoire à y en envoyer trois nouveaux, et discussion à ce sujet, 270, 278 et 279. — Vote pour le projet de Gilbert Desmolières sur la surveillance de la trésorerie, 276. — Fait résoudre que les colons réfugiés seront renvoyés

dans les Colonies, aux frais de la république, 299. — Dénonce l'insulte faite par des militaires à des citoyens, à raison de leur costume, 330. — Adresse différens reproches au directoire, à l'occasion de son message sur la pénurie du trésor public, 334. — Est déporté au 18 fructidor, 350. — An VI. Est embarqué à bord de la *Vaillante*, à Rochefort, 9. — An VII. Meurt à Synamari, 284.

Bourdon-Grammont, capitaine du vaisseau le *Léopard*. An I.er 1793. Ecrit qu'il s'est emparé de la ville et des forts de Carlefort, Isle-St.-Pierre, près la Sardaigne, 50.

Bourdon, membre du tribunal révolutionnaire de Nîmes. An II. 1794. Se brûle la cervelle au sein de la société populaire, 329.

Bourdon (M. A.), ci-devant chef du bureau des Colonies. An VI. Est nommé agent maritime à Anvers, 259. — An VII. Et ministre de la marine, en remplacement de Bruix, commandant la flotte française, 295. — Sa circulaire pour réprimer les corsaires français, 347.

Bourdon, de l'Orne, député au conseil des anciens. An VII. Fait un rapport contre la résolution relative aux ascendans des émigrés, 108. — Combat celle sur l'impôt du sel, 159. — Fait un rapport en faveur d'une nouvelle, relative aux ascendans d'émigrés, 174. — Est élu secrétaire, 216. — Fait rejeter comme insuffisante la résolution qui prononçait la dégradation civique contre les fonctionnaires publics qui s'intéresseraient dans les fournitures, 289. — Combat celle relative à la suspension des ventes des domaines nationaux, 317 et 323. — Défend celle concernant les créanciers des ascendans d'émigrés, 321. — Et la nouvelle concernant les fonctionnaires publics intéressés dans les fournitures, 337.

Bouret, député des Basses-Alpes à la convention nationale. An II. 1794. Fait accorder des secours aux élargis, 352. — An III. Lettres relatives à sa mission, 77 et 88. — Il est nommé secrétaire, 124. — Annonce le désarmement des terroristes dans le département de la Manche, 242.

Bourgeois, co-accusé d'Hébert. An II. 1794. Sa procédure, 183. — Son supplice, 185.

Bourgeois, député d'Eure et Loire à la convention nationale. An III. Propose l'ordre du jour sur la demande que les membres prévenus de l'ancien comité soient entendus sans interruption, et s'écrie qu'on veut commettre un assassinat, 190. — Appuie l'avis d'écarter la convocation des assemblées primaires; d'observer actuellement les formes constitutionnelles pour délibérer, et réclame en outre la liberté des détenus pour délits révolutionnaires, 193. — Fait rendre un décret sur la police du palais national des Tuileries, 303. — An IV. Membre du conseil des anciens, fait approuver la résolution qui annulle les élections du canton de Montenoy, 265.

Bourgerel, aide de camp du général Ménard. An VI. Envoyé à Berne comme parlementaire, y est arrêté, 188.

Bourgerel (Lucas), député du Morbihan au conseil des cinq-cents. — An VII. Parle contre le projet de Delbrel pour l'annullation des congés et exemptions militaires, 286.

Bourges (l'archevêque de). *Voyez* Puységur.

Bourg-Laprade, député de Lot et Garonne au conseil des cinq-cents. An VI. Fait adopter un projet sur l'indemnité pour la suppression du contre-seing, 69. — Réclame et fait adopter l'ordre du jour sur la demande d'une indemnité pour tous les hauts-jurés d'outre-mer, 192. — Invoque la question préalable sur le projet de Roëmers, relatif au remplacement des juges, 237.

Bourgoing, envoyé de France en Espagne. An 1790. Est désigné pour succéder à l'ambassadeur Lavauguyon, 137. — An 1792. Son arrivée dans cette résidence, 78. — Lettre que lui écrit Dumourier sur les moyens de rapprocher les deux nations, 116. — Sa fermeté, 120. — Il rassure sur les intentions de cette cour, 298.

Bourgois, député de la Seine-Inférieure à la convention nationale. An III. Détails qu'il donne en faveur de Delahaye, député du même département, mis hors la loi, 206.

Bourgueil, littérateur. An VI. Analyse de son vaudeville *Pour et Contre*, 231.

Bourguignon, substitut du commissaire du directoire près le tribunal de cassation. — An VII. Est nommé ministre de la police, en remplacement de Duval, 277. — Sa circulaire aux commissaires du gouvernement et capitaines de gendarmerie, relative aux exagérateurs et alarmistes, 292. — Est remplacé au ministère par Fouché de Nantes, 314.

BOURMONT (M de). AN V. Est désigné par Duverne-de-Presle, comme agent de Louis XVIII en France, 353.

BOURNET. AN II. 1794. Décret ordonnant qu'il lui sera fait remise de plusieurs objets d'horlogerie, orfévrerie et bijouterie saisis chez lui, et annullant une procédure commencée contre lui, à Paris, 296.

BOURNISSAC, prévôt de Marseille. AN 1789. Exécuteur des vengeances des ennemis de la révolution, est défendu par l'abbé Maury, 88. — Mirabeau l'accuse de désobéissance aux décrets de l'assemblée, et fait renvoyer à la sénéchaussée les procédures commencées par lui, 108 et 109. — Le conseil de ville de Marseille arrête de désavouer ces plaintes, 125. — AN II. 1793. Découvert à Lyon, est envoyé à Marseille pour y être jugé, 87.

BOURRAN (marquis de), député d'Agen aux Etats-généraux. AN 1789. Se réunit à l'assemblée nationale, 11.

BOURRÉ-CORBERON, président de la chambre des enquêtes du ci-devant parlement de Paris. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 218.

BOURRÉ-CORBERON, fils du précédent. AN II. 1794. Sa condamnation par le même tribunal, 243.

BOURSAC (J. F.), consul d'Espagne à Cette. AN 1790. Transmet une adresse de félicitation à cette commune, 46.

BOURSAULT-MALHERBE, député à la convention nationale. AN II. 1793. Sa fortune dénoncée par l'assemblée électorale de Paris, 69. — Il se plaint d'être inculpé comme dilapidateur, et fait ordonner un rapport général sur les dénonciations, 82. — AN II. 1794. Envoyé en mission, annonce l'arrestation à Saint-Malo de Magon-Laublinois, 108. — Dénonce et fait arrêter Rossignol, 316. — AN III. Sa lettre sur le drapeau tricolor envoyé à l'armée des Côtes de Brest, 19. — Il rassure sur l'état de la Vendée, 45. — Ecrit qu'il a fait arrêter plusieurs galériens et prêtres insermentés, vomis par l'Angleterre dans la Bretagne, pour alimenter la guerre civile, 78. — Demande l'envoi de deux représentans pour terminer la guerre des Chouans, 169. — Son opinion sur les attributions à accorder au comité de salut public, 176. — Annonce la prochaine pacification des Chouans, 184. — Et la rentrée de ceux de la Mayenne sous les lois de la république, 193. — Appuie le rappel de Delahaye de la Seine-Inférieure, mis hors la loi, 206. — Vote l'envoi aux autres sections de Paris de l'adresse de la section Lepelletier, qui demande vengeance du meurtre du représentant Féraud, 247. — Certifie le dévouement des citoyens qui entourent la convention, et invite ceux des tribunes à se rendre à leur poste, 248. — Dénonce et fait décréter d'arrestation le représentant Esnuë-la-Vallée, et d'accusation, le général Rossignol, pour leur conduite dans la Vendée, 250. — Est élu secrétaire, 251. — A la nouvelle que Barrère, décrété d'accusation, n'est point parti avec ses collègues déportés, observe ironiquement que c'est la première fois qu'il a oublié de suivre le vent, 259. — AN IV. Est rappelé de sa mission dans le département de Vaucluse, 24. — Ordre du jour sur sa nomination au corps législatif par ce département, 45. — Citation contre Job-Aymé de la réponse par lui faite à ce représentant qui avait ordonné son arrestation, 99.

BOURSIER, commissaire-ordonnateur à l'armée du Nord. AN III. Annonce son empressement pour voler au secours de la convention nationale, à la nouvelle de son oppression, en prairial, 255.

BOURSIER, général. AN VII. Est nommé inspecteur général par le directoire, 2. — Défait les insurgés napolitains, 233.

BOURSIN, député de la Manche au conseil des cinq-cents. AN VI. Demande quels sont les faits qu'on peut reprocher au citoyen Guesdon, que l'on veut exclure de la députation de ce département, 231. — AN VII. Sa motion relative aux incertitudes des familles sur les droits d'hérédité, 71.

BOURSY, l'un des co-accusés du comité révolutionnaire de Nantes. AN III. Est acquitté et mis en liberté par le tribunal révolutionnaire de Paris, 100.

BOUSMARD, capitaine du génie, député de Bar-le-Duc aux Etats-généraux. AN 1789. Observe que la perte des députés qui persistent à vouloir se retirer, n'est pas grande, et demande qu'il n'y ait pas lieu à délibérer sur la question des passe-ports, 69. — Demande qu'il ne soit rien ajouté au titre de *roi des Français*, 74. — AN 1790. Propose de mo-

dier l'impression des états de payement remis au comité de liquidation, 85. — Et de mentionner honorablement les communes qui se seraient signalées par leur civisme dans l'acquit des contributions patriotiques, 86. — Vote pour que le droit de paix et de guerre soit conféré au roi, 140. — Parle sur le projet de la constitution civile du clergé, [illegible] — Présente des observations sur le traitement des officiers de justice et administrateurs, 243.

BOUSQUET, de Genève. AN I.er 1793. Sa lettre sur les véritables sentimens de cette ville, 246.

BOUSSION (Pierre), député d'Agen, admis à l'assemblée nationale comme suppléant d'Escorne-de-Peluzat. AN 1790. Obtient la priorité pour son projet sur la répression des troubles des provinces, 55. — Son plan sur l'imposition foncière et l'impôt territorial en nature, 281. — AN 1791. Il est élu secrétaire, 32. — Expose la conduite patriotique du département de Lot et-Garonne, et du régiment de Royal-Pologne, pendant les troubles du Midi, 59. — S'oppose à ce que l'on poursuive l'imprimeur du *Moniteur*, pour un article dénoncé par Montmorin, 154. — Fait décréter que les ecclésiastiques qui rétracteront leur serment, seront privés de leur traitement, 171. — Inculpe Montmorin, qui ne se trouve pas à la séance avec les autres ministres, 175. — AN I.er 1793. Député à la convention nationale, fait décréter qu'il n'y aura qu'un gendarme pour chacun des députés en arrestation, 156. — Demande qu'ils puissent sortir ainsi accompagnés, 176. — S'oppose à ce que leur rapport soit différé, 179. — Obtient la question préalable sur une proposition en faveur des réquisitionnaires cultivateurs, 249. — Sa demande d'une mesure contre ceux qui se cachent, ou sont employés dans les charrois, 258. — AN II. 1794. Son rapport sur les papiers de l'armoire de fer, et ceux qui ont servi au procès de Louis XVI, 232. — AN III. En mission dans les départemens de la Gironde, la Dordogne et Lot-et-Garonne, écrit que la tranquillité y est rétablie, 233. — AN IV. Demande que Rossignol soit mis en jugement, 42. — Membre du conseil des anciens, fait approuver la résolution pour le dépôt des listes d'émigrés, 263. — AN VI. Appuie celle relative au mode d'examen des offi[illegible] 25. — Combat celle sur la taxe d'entretien des routes, 80.

BOUTEILLE. AN VI. Discussion et projet relatifs à une pétition de ce citoyen, concernant une acquisition de biens nationaux, 275.

BOUTEL, volontaire au premier bataillon du Gers. AN I.er 1793. Sa lettre sur la reddition du Fort-les-Bains, 179.

[illegible]AVILLE-DUMETZ, avocat à Péronne, député aux États-généraux. AN 1789. Réclame l'appel nominal dans la discussion sur les députés qui quittent l'assemblée, 69. — Relativement à la discussion sur l'inviolabilité des députés, déclare que la sureté de l'assemblée est dans sa fermeté, sa fraternité et son courage, 71. — Combat la proposition de rendre les municipalités responsables des dégradations des forêts, 112. — AN 1790. Fait renvoyer au comité de constitution une réclamation de Robespierre, en faveur de l'égalité politique, 27. — Et le projet tendant à interdire aux députés l'entrée dans une prochaine législature, 72. — Est nommé commissaire pour l'aliénation des domaines, 97. — Pense que le discrédit des billets de caisse nuirait aux assignats, si on leur en faisait remplir les fonctions jusqu'à leur échange contre le nouveau papier, 108. — Parle sur l'élection des curés, 167. — Fait adopter quelques articles d'un réglement de police pour l'assemblée, 172. — Est élu secrétaire, 200. — Fait renvoyer au comité de constitution les pièces relatives aux troubles élevés à Soissons, au sujet des subsistances, 203. — Ses observations sur le rapport relatif à la succession de Jean Tierry, 207. — Vote pour que l'abbé de Barmont, prévenu de complicité avec Bonne-Savardin, reste en arrestation jusqu'au rapport des informations, 237. — Fait adopter un décret sur la soumission des biens nationaux, 284. — Et approuver une délibération du département du Nord, contre un arrêté de la commune de Douai, relative aux ventes de ces mêmes biens, 348. — Parle contre les offices vénaux et héréditaires, 350. — AN 1791. Parle contre la preuve écrite, dans la discussion sur l'institution des jurés, 12. — Fait adopter un décret sur la validité des baux et rentes emphythéotiques, 79. — S'élève contre

Robespierre, pour avoir dit qu'il n'y avait point de distinction à faire entre un ecclésiastique et un autre citoyen, 80. — Interrompt Cazalès, à l'occasion de son opinion contre le projet relatif aux successions, 97. — Son rapport sur l'aliénation des rentes nationales, 109. — Il fait ajourner la discussion de l'affaire d'Avignon, 122. — Et adopter une instruction relative à l'aliénation des biens nationaux, 185. — Appuie la suspension du roi, jusqu'à l'achèvement de la constitution, 196. — Émet ses inquiétudes sur les atteintes portées à la liberté de la presse, lors de la révision de l'acte constitutionnel, 221. — Provoque la mise aux voix des articles du projet relatif à la présentation qui doit en être faite au roi, 246. — An VI. Député aux anciens, propose d'approuver la résolution relative à la nomination des juges de paix, dont les élections ont été annullées, 297. — Combat celle relative aux emprunts avec privilége, faits sur les rentes viagères, 330. — Propose d'approuver celle sur le régime hypothécaire, 364. — An VII. Est élu secrétaire, 156. — Parle en faveur de la résolution relative aux arbitrages forcés, 177. — Et de celle qui ordonne la levée de deux cents mille hommes, 213. — Demande que les commissions d'examen des procès-verbaux d'élections soient nommées par le sort, 222. — Invoque l'ajournement de la résolution relative aux élections de Saône-et-Loire, 242. — Défend celle qui suspend la vente des biens nationaux, 323. — Déclare que l'affaire des émigrés naufragés à Calais ressort plus du corps législatif que des tribunaux, 342. — Fait adopter la résolution sur la solde de retraite militaire, 363.

Bouthillier (marquis de), député aux Etats-généraux. An 1789. Fait reconnaître par la noblesse, comme principe constitutif, la délibération par ordre, 4. — Annonce aux communes l'arrêté de la noblesse sur la vérification séparée des pouvoirs, 6. — Propose de conserver le mode d'enrôlement existant, 92. — An 1790. Présente, au nom du comité militaire, un projet d'organisation de l'armée, 21. — Vote contre l'article de ce projet, qui porte la paye à 32 deniers, 61. — Condamne toutes les opérations de l'assemblée en finances, et s'élève contre l'expropriation du clergé, 103. — Présente un projet de décret pour la formation des classes de la marine, 110. — Des observations sur le nombre auquel doit être porté l'armée, 204. — Des objections contre les plans proposés sur son organisation, 213. — Fait décréter que les corps de l'artillerie et du génie continueront à être séparés, 253. — A la suite d'un rapport sur la discipline, fait décréter les peines militaires et leur application, 258 et 259. — Propose un décret sur les adjudans-généraux et aides de camp, 279. — An 1791. Fait décréter l'établissement des masses dans les différens corps, 34. — Adopter plusieurs articles sur les engagemens et recrues, 69. — Dans la discussion sur le licenciement de l'armée, s'élève contre le serment exigé des officiers, 164. — A l'époque de la fuite du roi, prête le serment de fidélité, 175.

Boutidoux, député à l'assemblée nationale. An 1790. Appuie la proposition d'un pacte fédératif pour le 14 juillet, 158. — Demande que les dommages causés aux ouvriers de Nimes, dans les troubles, soient supportés par ceux dont les protestations les ont occasionnés, 179. — Ses observations sur le service funèbre proposé en l'honneur des citoyens morts en défendant la liberté, 214. — Il vote pour que le comité des recherches fasse connaître les charges qui existent contre les députés impliqués dans l'affaire du 6 octobre, afin qu'on décide s'il y a lieu à accusation, 221. — Fait ajourner la proposition de conserver les académies, 229. — Traite d'insolences ministérielles les observations de Necker, tendantes à faire modifier les décrets sur la réduction des pensions, 230. — Appuie le projet sur les traités qui unissent la France à l'Espagne, et pour l'armement proposé en faveur de cette puissance, 239. — Et celui d'une nouvelle émission d'assignats, à l'effet d'acquitter la dette publique, 249. — Combat celui tendant à obliger les Français fugitifs, fonctionnaires publics, à rentrer, et à prêter le serment civique, 354. — An 1791. Fait nommer des commissaires pour l'examen d'une lettre d'Amelot, contre le projet du comité des finances, 157. — An 1792. Dénonce les persécutions que lui a fait éprouver Latour-Maubourg,

pour avoir refusé de signer une adresse en faveur de Lafayette, 190. — Est réintégré dans son grade de capitaine, 238. — Et dénoncé par une compagnie de gendarmes, 255. — Se plaint de la composition des corps de volontaires, 262.

Bouthier. An II. 1794. Est condamné à dix ans de fers par le tribunal du Cantal; Carrier fait surseoir à l'exécution de ce jugement, 253.

Boutin, ancien trésorier de la marine. An II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 310.

Boutry (Louis), grenadier au cinquième régiment d'infanterie, An I.er 1793. Trait de dévouement, 245.

Bouvet, lieutenant d'un bataillon de Paris. An I.er 1793. Trait d'héroïsme républicain, 258.

Bouvet, contre amiral. An V. Est suspendu de ses fonctions, 111.

Bouvier, député d'Orange aux Etats-généraux. An 1790. Propose de renvoyer au comité des rapports la demande de mise en liberté, formée par les Avignonais détenus à Orange, 193. — An VII. Député de Vaucluse au conseil des cinq-cents, cite des faits, et demande un message au directoire pour réprimer les royalistes dans ce département, 358.

Bouvier. An VI. Annonce des prises maritimes, 295.

Bouville (le comte de), député de Caux aux États-généraux. An 1790. Réclame la question préalable sur la motion de Robespierre, en faveur de l'égalité politique, 27. — Transmet son serment civique avec restriction; il est refusé, 39. — Prête le serment pur et simple, d'après l'observation que la constitution conserve à la nation le droit de changer la loi qu'elle s'est donnée, 41.

Bouygues (J. P.), député du Lot à la convention nationale. An IV. S'élève contre les tribunes qui murmurent dans la discussion sur le réarmement des patriotes, 40.

Bovis (Honoré), député des Basses Alpes, au conseil des cinq-cents. An V. Se plaint de la négligence du directoire à promulguer la loi sur l'organisation de la garde nationale, 334. — Vote l'admission du projet présenté par Thibaudeau, à la suite de son rapport sur la marche des troupes, 351. — Est rayé de la liste de déportation, sur la proposition de Bontoux, 353.

Boyd, banquier à Paris. An I.er 1793. Son arrestation, 179.

Boyd-Ker, maison de commerce anglaise, An III. Monnot dément un prétendu achat de traites sur elle, par la trésorerie, 79.

Boyeldieu, compositeur. An VI. Auteur de la musique de *Zoraïme et Zulnar*, 236. — De *la Dot de Suzette*; 357. — An VII. Et des *Méprises espagnoles*, 223.

Boyenval. An 1789. Est nommé commis-greffier de la municipalité de Paris, 102. — An III. Co-accusé de Fouquier-Thinville, est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 231.

Boyer de Marseille. An 1792. Procès-verbal constatant son exécution populaire dans cette ville, 222.

Boyer, colonel de hussards. An II. 1793. Trait de courage de ce militaire, 43. — An III. Sa lettre et notice sur le général Dugommier, 69. — An VII. Fouille dans le désert de Feïum, en Égypte, et y découvre des mines, 206.

Boyer (P.) de Tarascon, journaliste. An II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris, 294.

Boyer, caporal. An III. Ex membre du comité révol. de Popincourt, est dénoncé et arrêté comme agent de la conspiration du 29 germinal, 221.

Boyer, député de la Haute-Saône, au conseil des cinq-cents. An V. Fait autoriser l'exportation de plusieurs marchandises, 103.

Boyer, médecin. An VI. Est fusillé à Turin, 19. — Notice sur son traité complet d'anatomie, 45.

Boyer. An VII. Nommé secrétaire-général du ministre de la police, 286. — Son discours aux Jacobins, pour l'épuration des employés et la présentation de républicains, à l'effet de remplacer les royalistes, 319. — Autre contre les dilapidateurs et les royalistes, 320.

Boyer-Brun (J. M.) de Nîmes, homme de lettres. An 1790. Ecrit en faveur des catholiques du Gard, et sur l'état politique de ce département, 300. — An II. 1794. Est condamné à mort

mort par le tribunal révolutionnaire de Paris, 244.

Boyer Fonfrede, député de la Gironde, à la convention nationale. An 1792. Fait décréter l'acquittement des traites tirées par l'ordonnateur de Saint Domingue, 308. — Propose une prime d'encouragement pour l'importation du blé, 323. — Sa motion contre Marat, 361. — An I.er 1793. A l'occasion de la dénonciation de Marat, contre les adresses des départemens, demande ironiquement qu'il leur soit défendu d'en faire, 3. — Priorité accordée à ses questions, dans le procès de Louis XVI, 17. — Il fait suspendre l'exécution de la loi du mois de mai 1791, sur la vente des navires de construction étrangère, 32. — Propose l'envoi de commissaires en Corse; s'oppose à ce qu'il soit fait une adresse au peuple anglais, à l'occasion de la déclaration de guerre, 34. — Donne des détails sur les causes des révolutions en Hollande, 36. — Réclame l'ordre du jour sur la proposition d'envoyer Marat à l'Abbaye, *ibid.* — Fait décréter l'ouverture des ports français aux bâtimens des Etats-Unis de l'Amérique, 51. — Défend la liberté de la presse, 69. — Insiste fortement pour donner des jurés au tribunal criminel révolutionnaire, 72. — S'étonne du peu d'énergie de l'assemblée; interpellé Danton; fait décréter l'arrestation de tous les membres du comité insurrecteur du 10 mars; annonce que des mouvemens semblables à ceux de Paris se sont manifestés à Bordeaux, 76. — Est élu secrétaire, 82. — Expose le zèle patriotique des habitans de la Gironde, 86. — Croit que l'assemblée peut sauver la patrie, si elle est libre, 89. — Fait abolir la course sur mer, à l'égard des bâtimens de Hambourg et des villes anséatiques, 90. — Demande un secours pour la commune de Bordeaux, 91. — Fait passer à l'ordre du jour sur une dénonciation de Marat, contre le comité de salut public, 92. — Fait rapporter le décret qui défendait aux députés d'être en même-temps journalistes, 94. — Et passer à l'ordre du jour sur la proposition de Marat, relative à la création d'un comité de six membres, qui pourraient faire arrêter, dans Paris, tous ceux qui leur paraîtraient suspects, 96. — Propose de déclarer que Custine a la confiance de la convention nationale, 97. — Exhale son indignation contre les Bourbons, qu'il veut garder comme ôtages des commissaires livrés aux Autrichiens, 99. — Demande la destitution du général Biron, 100. — Vote l'improbation de l'adresse de la section de la Halle au blé, dans laquelle on dit que la majorité de l'assemblée est corrompue, 102. — S'étonne que Marat, dont la France rougit, trouve des défenseurs; l'accuse d'avoir demandé la dictature, 106. — S'offense de ne pas voir son nom dans la liste des députés, dont les sections de Paris demandent l'expulsion, 108. — Vote l'improbation de leur pétition contre les vingt-deux, 113. — Demande que Mainvielle, suppléant arrêté, soit entendu, 121 — Assimile les pétitionnaires du faubourg Saint-Antoine aux révoltés de la Vendée, 124. — Et élu président, 126. — Et membre de la commission des douze, pour la recherche des complots et l'examen des arrêtés de la municipalité de Paris, 142. — Sa sortie contre les brigands qui veulent attenter à la représentation nationale, 145. — Il fait consigner au procès-verbal la déclaration de Marat, portant que le complot dénoncé par la commission des douze est imaginaire; son discours à ce sujet, 146. — Il parle en faveur de la liberté de la presse, 147. — Fait décréter l'élargissement provisoire des détenus, arrêtés par ordre de la commission des douze, 150. — Offre sa démission de cette commission, 151. — En justifie les opérations, 152. — Bourdon de l'Oise demande son arrestation, *ibid.* — Adresse où l'on demande son accusation; suppression de la commission dont il est membre, 154. — Il est excepté du décret d'accusation d'abord prononcé contre lui, 156. — Réclame le rapport sur ses collégues arrêtés, 158. — Vote pour l'inviolabilité des lettres, 161. — Fait rendre un décret en faveur de la veuve Dubédat; renouvelle la demande d'un prompt rapport sur ses collégues arrêtés, et prend leur défense, 163. — Son opinion sur la formation de la représentation nationale, 167. — Il provoque l'abolition de la peine de mort, 171. — Demande que le lieu où l'on veut renfermer les députés arrêtés soit fixé par décret; est traité de révolté du côté droit, par Bazire et Legendre, 178. — Fait fixer l'ouverture de la discussion du projet de

Saint-Just, relatif à Gensonné, Guadet, Vergniaud et autres, 191. — Billaud demande le décret d'accusation contre lui, 208. — Il réclame contre la liberté accordée à Juillet et Richemont, qui ont découvert une fabrique de faux assignats, 227. — An II. 1793. Est décrété d'accusation, 277. — Veut se défendre; Albitte, Billaud et Bentabolle lui crient qu'il parlera au tribunal révolutionnaire, 278. — Texte de son acte d'accusation; son procès et sa condamnation à mort, 34, 35 et 36. — An III. Demande de la célébration annuelle d'une pompe funèbre, le jour de sa mort, en l'honneur des amis de la liberté qui ont péri sur l'échafaud, 259.

Boyer-Fonfrède, négociant, frère du précédent. An VII. Le directoire ordonne la restitution des étoffes de sa manufacture, saisies comme étrangères, 114.

Bozz, peintre. An Ier. 1793. Est dénoncé par Gasparin, relativement à une négociation entamée par Thierry, valet de chambre de Louis XVI, avec plusieurs députés de l'assemblée législative; décret qui le mande à la barre, et ordonne l'apposition des scellés sur ses papiers; il paraît et donne des explications sur ce fait; plusieurs membres parlent en sa faveur, et dénoncent un arrêté du comité de sûreté générale, qui ordonne son arrestation; discussion à ce sujet; il est admis aux honneurs de la séance, 5. — An VI. Fait hommage au corps législatif de la gravure d'un portrait en pied qu'il a fait de Mirabeau, 319 et 320.

Bozi (J. B.), député du Golo, au conseil des anciens. An VI. Combat la résolution relative aux réfugiés corses, 129.

Brabaudt. An Ier. 1793. Accusé d'avoir voulu soulever le peuple à Copenhague; proclamation du roi de Suède, à l'occasion de son arrestation, 117.

Brac-la-Perriere, fermier-général. An II. 1794. Décret qui le traduit devant le tribunal révolutionnaire, 227. — Sa condamnation à mort, 231.

Bragonnier, juge de paix, dans le département de l'Ain. An IV. Est destitué par Reverchon, 182. — Rapport et discussion à ce sujet, 364. — An V. Continuation, 15.

Brady (M. le baron de), général autrichien. An V. Son traité de neutralité avec le général de brigade Simon, 22.

Bragini, Génois. An VII. Est assassiné par le député Queirolo; fête funèbre en son honneur, 191.

Brancas (duc de). An 1789. On demande l'abolition d'une taxe qu'il perçoit sur les Juifs, 51.

Brancas, adjudant-général. An Ier. 1793. Sa bonne conduite au camp de Famars, 126.

Branzon. An VI. Fournisseur des Anglais, lorsqu'ils étaient à Toulon, est arrêté à Paris, 295.

Braschi Onesti (le duc de), neveu du pape. An III. Le peuple de Rome incendie son palais, 165. — An VI. Vente de ses fermes, haras, magasins et bestiaux, 240. — Reçoit l'ordre de quitter les états du grand duc de Toscane, 280. — Tous les ministres étrangers, à Florence, refusent de lui donner un passe port, 291.

Braschi (duchesse de), nièce du pape. An VI. Son arrestation, 256.

Brassat, député de l'Aveyron au conseil des anciens. An VI. Fait approuver plusieurs résolutions relatives à des opérations d'assemblées primaires, 354.

Braurmiller, négociant hambourgeois. An VII. Fabrique du sucre blanc et brun, extrait du miel, 253.

Bréan. An Ier. 1793. Prévenu de distribution de faux assignats; demande d'un rapport contre lui, 92.

Bréard, député de la Charente-Inférieure à l'assemblée législative. An 1791. Demande le décret d'accusation contre Gauthier, Malvoisin et Marc fils, dénoncés par la municipalité de Toul, comme embaucheurs pour l'armée des princes, 339. — An 1792. Fait décréter que les ministres rendront compte des procédures d'Avignon, 6. — Son rapport sur les événemens de ce pays, 42. — Son projet sur la répression des troubles dont il est le théâtre, 44. — Il fait rendre un décret sur la division des états d'Avignon et du Comtat en deux

districts, 65. — Demande le décret d'accusation contre l'évêque Castellane et Jourdain-Combet, impliqués dans les troubles de la Lozère, 91. — Vote pour que les députés ne puissent toucher leur traitement, sans justifier du payement de leur contribution patriotique, 104. — Fait renvoyer aux comités la note par laquelle les princes de Lorraine réclament contre le séquestre mis sur leurs biens, 122. — Parle contre un mémoire du ministre des finances, intitulé : *Projet de décret*, 128. — Veut que l'on mande à la barre tous les commissaires civils et les deux généraux qui commandent à Avignon, 133. — Demande un prompt rapport sur la conduite du juge de paix Larivière, 142. — Fait décréter qu'on entendra contradictoirement les commissaires civils envoyés dans le département de Vaucluse, et les généraux qui y commandent, 162. — Fait demander compte au ministre de la justice des poursuites exercées contre les écrivains prêchant l'avilissement des pouvoirs, 191. — Fait décréter la confiscation des biens de ceux qui auront fomenté des troubles, 245. — A l'occasion de la prise de Verdun, demande la punition de ceux qui, le matin, ont annoncé que le siége était levé, 249. — Député à la convention nationale, fait décréter la formation d'une commission, pour l'examen des marchés, 327. — Ses observations concernant les pièces trouvées aux tuileries, 335. — Fait autoriser le ministre de la guerre à nommer les payeurs à la suite des armées, 345. — Est nommé commissaire pour retirer du greffe du tribunal criminel du 10 août, les pièces relatives au ci-devant roi, 348. — Vote contre la proposition tendante à ce que le bannissement de la famille ci-devant royale soit décrété, après le jugement de Louis XVI, 353. — Fait autoriser Malus et d'Espagnac à sortir de l'Abbaye, 358. — Son projet sur les quartiers d'hiver des troupes de la république, 361. — Il vote pour que les commissaires aux armées soient investis de pouvoirs étendus, 366. — An I.er 1793. S'oppose au décret d'accusation du ministre Pache, demandé par Valazé, 5. — Fait ajourner la lecture d'un rapport du ministre Roland, et pour quel motif, 9. — Fait accorder au conseil exécutif le délai qu'il demande pour le compte sur la situation de la république, 10. — Propose d'imprimer la séance dans laquelle Louis a été condamné, et de l'envoyer, avec une adresse, à tous les départemens, 22. — Propose des visites domiciliaires, 24. — Est nommé secrétaire, 26. — Fait passer à l'ordre du jour sur la proposition de décréter la réunion des Belges à la France ; ses motifs, 32. — S'oppose à ce qu'il soit fait une adresse au peuple anglais, à l'occasion de la déclaration de guerre, 34. — Fait adopter des articles additionnels au décret sur la nomination des officiers de marine, 37 et 39. — Est élu président, 41. — Provoque un rapport du comité de sureté générale, sur l'émeute de Montargis, dans laquelle l'ex-député Manuel a été couvert de blessures, 81. — Est nommé membre d'un comité de salut public, 86. — Appuie la proposition d'Isnard, pour la création d'un comité chargé de délibérer en secret sur les mesures relatives au salut commun, 98. — Est nommé membre du nouveau comité de salut public, 100. — Fait décréter que les adjoints au ministère de la guerre et de la marine seront gardés à vue, *ibid.* — Appuie le rappel des commissaires Dubois-Dubay et Briez, 108. — Fait mettre toute l'artillerie à la réquisition du ministre de la guerre, 123. — Fait passer à l'ordre du jour sur la proposition de décerner à Dampierre les honneurs du Panthéon ; ses motifs, 132. — Dénonce les commissaires civils à Saint-Domingue, Polverel et Sonthonax, 137. — Attaque le ministre Bouchotte ; croit Marat pur, mais égaré ; et insiste pour l'exécution du décret qui exclud de l'assemblée tout membre qui se permettra d'injurier ses collégues, 147. — Sur une lettre de Marat, qui renouvelle la proposition de mettre à prix la tête des Bourbons, observe que ce député ne doit opiner que dans le sein de l'assemblée, 188. — Fait traduire Sandos au tribunal révolutionnaire, pour avoir commandé la retraite à l'affaire de Luçon, 192. — Sa discussion avec Camille Desmoulins, et à quel sujet, 193. — Il fait décréter d'accusation Polverel et Sonthonax, 198. — Assimiler aux émigrés tout citoyen qui se sera rendu dans une ville rebelle, et n'en sortira pas dans 24 heures, 205. — Vote la démonétisation des assignats à

face, 213. — Fait décréter la détention de tous les suspects, et l'arrestation des agens de l'habillement, 217. — La taxation, par les administrations, du bois et du charbon, 232. — Sa lettre au ministre Bouchotte, relativement à la destitution du général Tuncq, 233. — Est envoyé comme commissaire à Brest, 239. — An II. 1793. Y réorganise l'escadre; sa proclamation à l'armée navale, 45. — An II. 1794. S'oppose à un projet de vente des biens des émigrés, par petits lots, 125. — Vote le rapport de Javoques en mission, 142. — Dénonce les vexations des nouveaux patriotes à bonnets rouges, 156. — Fait autoriser le comité de salut public à prononcer les exceptions à la loi de l'arrestation des Colons, 188. — Provoque le renvoi au comité de sureté générale, de l'orateur de la société de Cette, qui demande trois cent mille têtes, et que la mort soit à l'ordre du jour, 196. — Fait insérer au Bulletin l'annonce du prochain rapport sur la fête de l'Éternel, afin de détruire les mauvaises impressions produites par les Hébertistes, 198. — Explique aux Jacobins les doutes qu'on lui a inspirés sur la conduite de Fion, 202. — Appuie et fait ordonner l'exclusion des ex nobles de Paris, sous huitaine, 207. — Demande l'exception des femmes nobles qui ont épousé de simples citoyens, 208. — Est nommé commissaire pour la levée des scellés mis sur les papiers et effets des députés arrêtés ou hors la loi, 233. — Fait insérer au Bulletin la réponse du président à une députation des Jacobins, et les réflexions de Couthon contre les athées et les matérialistes, 239. — Fait amplier les pouvoirs des commissaires nommés avec lui à la levée des scellés chez les députés arrêtés, 240. — Propose d'admettre la prestation de serment d'un prêtre du département des Landes, *ibid.* — Annonce l'arrestation de l'assassin de Collot d'Herbois, et son envoi au tribunal révolutionnaire, 245. — Fait rapporter le décret d'impression du discours de Robespierre, au 8 thermidor, 311. — Entre au comité de salut public, 315. — Fait décréter la liberté provisoire de Polverel et Sonthonax, 318. — Interpelle Fouquier Thinville, amené à la barre, 323. — Parle sur la liberté des opinions, et fait décréter la défense de porter d'autre nom que celui de son père, 336. — Annonce la confirmation de la prise de Valenciennes, 342. — Des prises maritimes, 345. — Et les succès des Français à la Guadeloupe, d'après les lettres de Victor Hugues, 357. — An III. Signataire d'une dénonciation contre Robespierre et autres, dit que le projet de l'Angleterre est de faire périr la convention par la convention elle-même, et fait passer à l'ordre du jour sur les débats élevés par l'accusation de Legendre contre les membres du comité de salut public, 14. — Accuse Maignet d'être l'auteur des excès révolutionnaires commis à Bédouin, et demande des secours pour les habitans de cette commune, 77. — Demande que, pour éviter les écarts de la nature outragée, on charge le comité de sureté générale de prendre des mesures contre les membres acquittés du comité révolutionnaire de Nantes, 90. — Fait décréter l'impression d'un discours de Johannot, sur les finances, 95. — Vote la suppression du *maximum*, 96. — Appuie le rapport des décrets relatifs aux prisonniers anglais, hanovriens et espagnols, 102. — Provoque le renvoi, dans leurs communes, des gens suspects qui se trouvent à Paris, 103. — Est nommé membre du comité de salut public, 107. — Se joint à Pautrizel, pour obtenir la mise en liberté de Lacrosse, 118. — Justifie Garat des imputations qui lui ont été faites par Dumont (du Calvados), 172. — Discute le projet relatif aux attributions du comité de salut public, 175. — Désigne Crassous, l'un des députés mis en arrestation par suite du 12 germinal, et le nommé Parent, comme les assassins de Dechézeaux, 212. — Appuie le renvoi au comité de la dénonciation des sociétés de Saint-Jean du Gard et d'Anduze contre Borie, pour sa conduite à Nîmes, 237. — Fait décréter le rappel, au sein de l'assemblée, de Lequinio, en congé pour cause de maladie; motifs de ce rappel, 252. — Appuie la proposition faite par Thibaudeau, de décréter en principe la célébration annuelle, le 3 octobre, jour de la mort des vingt-un députés, d'une pompe funèbre en l'honneur des amis de la liberté qui ont péri sur l'échafaud, 259. — Propose d'ordonner un état de toutes les réquisitions qui ont été faites, 280.

— Fait rapporter la loi ordonnant le desséchement des étangs, 287. — Son opinion sur la rédaction de la déclaration des droits, 289. — Propose et fait adopter la suspension de toute radiation de la liste des émigrés ; réclamations à ce sujet ; la proposition est renvoyée aux comités, 298. — Parle sur l'organisation du pouvoir exécutif, 313. — Fait lire un écrit séditieux, envoyé de Paris à la municipalité de Beauvais, et transmis par celle-ci à la convention, 353. — An IV. Fait renvoyer une pétition pour la mise en liberté de Rossignol et autres individus, 42. — Membre du conseil des anciens, en est élu secrétaire, 44. — Propose une proclamation au peuple, sur l'installation de ses représentans, 46. — Vote contre la résolution relative aux questions présentées par la trésorerie, 67. — Pour celle relative à l'envoi d'agens dans les Colonies, 130. — Fait approuver celle qui suspend l'aliénation des terrains et bâtimens occupés pour le service militaire, 348. — Et celle qui accorde des secours aux veuves des marins morts pour la patrie, 357. — An V. Est élu président, 64. — An VI. Appuie le rejet de la résolution sur l'indemnité à accorder aux représentans, pour la suppression du contre-seing, 46. — Et de celle relative au jugement des prises maritimes, 141. — Fait hommage, au nom de Maradan, libraire, d'une carte des descentes qui ont été tentées sur les isles britaniques, 152.

Bréard, commissaire des guerres. An I.er 1793. Prévenu d'avoir fait passer de l'argent aux frères de Louis XVI ; son arrestation, 16.

Breban. An VI. Fait une analyse des recherches philosophiques et expériences de Sue sur la vitalité, 271.

Brechet, secrétaire de la commission militaire de Lyon. — An II. 1794. Signe, en cette qualité, la clôture de ses procès-verbaux, 206.

Breguet. An VI. Chappe, ingénieur, lui dispute ses découvertes télégraphiques, 50. — Défense de son télégraphe, 52. — Rapport à ce sujet, par des commissaires de l'Institut national, 211. — Chappe lui reproche d'être étranger, 220.

Bremer. An 1791. Est accusé de fabrication de faux assignats ; décret portant que son procès lui sera fait par le tribunal du district de Dunkerque, 251.

Brémont (J. B.). An 1790. Ses réflexions sur la contribution, les finances et la réforme des abus dans cette partie, 20. — An 1792. Sa lettre concernant le change avec l'étranger, 63.

Brémont (Julien). An 1790. Député extraordinaire de la municipalité de Marseille, comparaît à la barre de l'assemblée, et fait un rapport sur les troubles de cette ville, 150.

Bremont, lieutenant de chasseurs. An III. Se distingue à l'armée d'Italie, 13.

Bremontier, député à l'assemblée législative. An 1792. Fait décréter qu'il sera présenté au roi des observations sur la conduite du ministre de la marine, Bertrand, 34. — Réclame un plan général sur l'approvisionnement des départemens, 66. — Son rapport sur la surveillance de la fabrication des assignats et monnaies, 167.

Bréon, membre du bureau central de Paris. An IV. Présente comme l'effet d'une erreur de commis, des mandats d'amener décernés contre des représentans, 267 et 269. — Rapport à ce sujet ; il est mandé à la barre, 286 et 287. — Il comparaît ; décret portant qu'il n'y a pas lieu à l'accusation proposée contre lui, 292.

Bréquigny. An 1792. Auteur d'un ouvrage relatif à la diplomatie du royaume ; rapport à ce sujet, 158.

Bresson des Vosges, député à la convention nationale. An II. 1793. Est décrété d'accusation, à la suite des événemens du 31 mai, 277 et 278. — Texte de cet acte, 34, 35 et 36. — An III. Motion en sa faveur, 170. — Il est rappelé dans le sein de la convention, 171.

Bresson, nouveau maire de Bienne, en Suisse. An VI. Son éloge, 159.

Bret, député du Puy-de-Dôme à l'assemblée législative. An 1791. Ne veut point d'assignats au-dessous de 5 liv. ; propose la création de billets de confiance, et la fabrication de monnaie de métal de cloches, 351.

Bretenbach (le colonel de), Hollandais. An I.er 1793. Est blessé à mort aux affaires de Lincelles et Blaton, 254.

Breteuil (baron de). An 1789. Est nommé ministre, 18. — Et renvoyé, 19. — An 1791. Forme un parti parmi les émigrés ; veut une constitution anglaise et deux chambres, 352. — An 1792. Décret d'accusation rendu contre lui, 298. — An II. 1794. Il est excepté du renvoi de tous les émigrés par les états du Brabant, 213.

Breton et sa femme, co-accusés de Babeuf An V. L'accusateur national de la haute-cour de Vendome ne trouve pas de preuves suffisantes contre eux ; mais il ne les regarde pas comme exempts d'imprudence et de blâme, 226. — Ils sont acquittés, 252.

Briuvart, curé, député de Douai à l'assemblée nationale. — An 1791. Appuie les réclamations faites par les officiers municipaux de cette ville, contre le décret qui a ordonné leur traduction au tribunal d'Orléans, 130.

Brevet-de-Beaujour (L. E.), avocat du roi au présidial d'Angers, député aux Etats-généraux. An 1790. Son rapport sur l'affaire du prévôt de Marcilly, 67. — Est nommé secrétaire, 88. — Veut que l'accusateur public soit nommé par le peuple, 222. — Vote pour la demande du renvoi des ministres, qu'il accuse d'avoir enhardi les patriciens, les prêtres rebelles et les factieux, 294. — An II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 214.

Breze. An 1791. Sauve la vie à un grand nombre de citoyens, dans le débordement de la Loire ; mention honorable de sa conduite, 41.

Brezé (marquis de) grand-maître des cérémonies du roi de France. An 1789. Rejet par les communes de la formule familière qui termine la lettre qu'il leur adresse, 3. — Sa lettre annonçant la suspension de l'assemblée pour les préparatifs de la séance royale ; à l'issue de cette séance, il rappelle aux députés les ordres du roi : réponse qu'il reçoit de Mirabeau, 10. — An 1791. Est arrêté ; décret pour son élargissement, 178.

Briand, libraire. An 1790. Conteste à Mme. Fréron la propriété de la feuille dite l'*Ami du roi*, 246.

Briart. An II. 1794. Son discours aux Jacobins, sur les intrigues de la conspiration d'Hébert, 187.

Brias (le ci-devant comte de). An 1792. Son émigration, 289.

Brichart (F. R.), notaire à Paris. An 1789. Provoque une fraternisation entre la garde nationale de Montpellier et le bataillon des Cordeliers, 122. — An II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 151.

Brichet. An I.er 1793. Adresse des reproches à Bourdon de l'Oise, aux Jacobins, et demande qu'il soit rayé de la société, 260. — An II. 1793. Y dénonce Pressavin et Teillard son neveu, 265. — Fait un rapport favorable sur une machine présentée par Ruggiéri, pour détruire les ennemis, 266. — Son opinion contre Brissot, 279. — Sortie contre Julien de Toulouse, et demande de son arrestation 26. — Il propose l'envoi de plusieurs Jacobins à Bordeaux, 30. — Accuse les épiciers, 38. — Annonce le départ de Collot-d'Herbois pour Lyon, 40. — Vote l'expulsion de Gauthier, 42. — Fait adopter des mesures d'épuration, 69. — An II. 1794. Vote une adresse pour demander le jugement des Brissotins, et l'expulsion du marais ; accusé de trahison par Robespierre, est exclu de la société, 144. — Elle demande son exclusion des bureaux de la guerre, où il est employé, 168.

Brichet, député de Mayenne et Loire au conseil des cinq-cents. An VII. Propose de déclarer responsables des attentats commis, dans chaque commune, les parens d'émigrés et ex-nobles qui les habitent, 294 et 295.

Brick (John), légiste anglais. — An II. 1793. Son procès pour avoir porté un toast à la paix et à la liberté du monde, 100.

Bridport, amiral anglais. An VI. Son rapport sur la prise de la frégate française, *la Seine*, 317. — An VII. Il poursuit envain l'escadre sortie de Brest, 37.

Brienne (E. C. Loménie de), évêque de Sens. An I.er 1793. Son arrestation, 224.

Brière (Jacques-François), agent principal de Lemaître. An IV. Est condamné à six ans de détention, 58.

Brière de Surgy. An 1791. Est nommé au département de Paris, 26.

Briez, député à la convention nationale. An I.er 1793. Commissaire à l'armée du Nord, est rappelé ;

sa correspondance avec Cobourg, au sujet de Dumourier et des commissaires, est improuvée, 108. — Il réclame contre ce décret, 114. — Annonce un avantage sur les Autrichiens, 116. — Est maintenu dans sa mission, 126. — Donne des détails sur la conduite des habitans de Valenciennes pendant le siége; son rappel, 220. — AN II. 1793. Accusé par Robespierre, sollicite un rapport sur sa conduite et sur la reddition de Valenciennes; lit un mémoire sur l'état actuel de l'armée du Nord; reproche au comité de salut public de ne pas prendre les mesures nécessaires; déclare néanmoins qu'il n'a pas voulu l'inculper, et refuse d'y être adjoint, 270. — Fait accorder un secours à la commune de Bergues, 91. — Un autre au citoyen Palumbo, traducteur de la constitution, 100. — AN II. 1794. Fait pensionner Huard, blessé à Varennes, 112. — Décréter des secours pour la commune d'Elincourt, saccagée par l'ennemi, 120. — La restitution gratuite, par le Mont-de-Piété, des engagemens de petite valeur, 126. — Des secours pour les indigens, 135. — Et pour les parens des volontaires remplaçans, 236. — Texte de ce rapport, 237 et 238. — Rapport et décret sur les réfugiés des communes envahies par l'ennemi, 249. — Il fait charger le comité de sureté générale de retirer les pièces et faire un rapport sur Bicit, agent national du district de Saint-Quentin, 251. — Est élu secrétaire, 259. — Fait accorder des secours aux réfugiés belges, liégeois, mayençais et autres, 260. — Et à des patriotes acquittés par le tribunal révolutionnaire, 304. — Commissaire à l'armée du Nord, annonce l'envoi de l'instrument qui tenait enchaîné le représentant Drouet, à Bruxelles, 357. — AN III. Une victoire sur les Anglo-Bataves, 38. — Et l'incendie de Saint Hubert, 120. — Autre lettre, relative à sa mission, 140.

BRIGE (de), officier à l'armée du Rhin. AN 1792. Est suspendu de son grade militaire, pour refus de soumission au décret du 10 août, 234. — Son émigration et son arrivée à Londres, 285.

BRIGNOLES (Jacques). AN IV. Est réélu doge de Gênes, 90. — AN V. Bon accueil fait par une de ses parentes à M.me Bonaparte, 100. — AN VI. Son fils est mis en arrestation, 23.

BRIGNON, curé, député de Riom aux Etats-généraux. AN 1790. Prête serment à la constitution civile du clergé, 362.

BRILLAC. AN 1791. Sa lettre à l'assemblée législative sur le rassemblement de Coblentz, 318.

BRILLAT-SAVARIN, avocat du Bugey, député aux Etats généraux. AN 1789. Vote pour la division du royaume en provinces, 75. — Combat un projet de Tronchet sur le rachat des droits feodaux, 114. — Parle contre l'institution des jurés, 119. — Ses observations pour fixer l'âge des juges de paix, 190. — Vote pour que les tribunaux de district soient juges d'appel les uns à l'égard des autres, 266. — Ses observations sur l'établissement des juges d'appel, 216. — Parle sur la nature des bureaux de paix et des tribunaux de famille, 218. — Soutient que les fonctions du ministère public doivent être attribuées aux commissaires du roi, 223. — Réclame la fabrication de petits assignats, 241. — AN 1791. Son opinion contre le projet du comité, relatif à la justice criminelle, 21. — Dans la discussion sur la haute-cour nationale, demande que l'accusé ait un mois pour récuser les jurés, 40 — Nie que les crimes soient plus fréquens là où les lois sont plus cruelles, 152. — AN III. Arrêté du représentant Gouly, qui le traduit au tribunal révolutionnaire de l'Ain, comme fédéraliste, 351. — AN V. Décret qui le comprend au nombre des juges du tribunal de cassation, et rapport à ce sujet, 134 et 138.

BRILLON DE-SAINT-CYR (A.), ci-devant maître des comptes. AN II. 1793. Son arrestation, 266. — AN II. 1794. Sa condamnation à mort par le tribunal révolutionnaire, 257.

BRINDEL (François-Antoine). AN 1791. Est élu à l'évêché de Strasbourg, 71.

BRION, graveur. AN Ier. 1793. Offre au conseil général de la commune de Paris, une gravure représentant l'assassinat de Michel Lepelletier, 243.

BRIONNE (M.me de). AN Ier 1793. Secours qui lui est accordé par l'empereur, 34.

BRIOT, député du Doubs au conseil des cinq-cents. AN VI. Appuie une motion d'ordre pour un plan d'enseignement public, 260. — Fait décréter qu'il ne sera accordé aucune pension aux veuves des employés dans les administrations mi-

litaires, qui seraient de l'âge de la réquisition, *ibid.* — Combat et fait rejeter le projet relatif aux juges-de-paix élus en l'an V, 266. — Veut que le droit de pêche soit décrété en principe, et qu'on présente un mode d'exécution plus complet, 268. — A une altercation dans un banquet, à l'occasion d'un toast porté au 22 floréal, 272. — Obtient le renvoi d'une motion de Lamerville, sur l'instruction publique, 280. — Sur la pétition de la fille de l'émigré d'Ambert, qui demande un sursis pour son père, condamné à mort, s'élève contre les émigrés en général; donne des éloges aux militaires qui l'ont condamné, et fait passer à l'ordre du jour, 288. — Appuie l'envoi d'un message pour avoir des renseignemens sur la situation de Paris, et fait nommer une commission pour présenter, séance tenante, des mesures contre les malveillans, 292. — Propose l'ouverture forcée des boutiques le dimanche, 302. — Est nommé secrétaire, 306. — Fait un rapport sur la question de savoir jusqu'à quel taux on peut former opposition, pour dettes, sur les appointemens des employés, 311. — Fait l'éloge de Mirabeau, 319. — Fait adopter un projet qui traduit à la barre Vancantfort, juge-de-paix, dénoncé pour forfaiture, 322. — Fait arrêter que la commission des finances présentera tous ses projets avant huit jours, 328. — Demande la révision des congés militaires, 333. — Fait réunir la commission des marchés à celle chargée du projet contre les dilapidateurs, 339. — Refus du *Moniteur* d'imprimer sa réponse à celle du ministre Schérer sur les congés; il annonce qu'elle a été imprimée par le *Journal des Francs*, 340. — A l'occasion d'une pétition de la municipalité de Besançon, dénonce les juges qui ont fait tomber le blâme des troubles sur les républicains, 343. — Soutient les calculs de la commission sur l'impôt du tabac, et combat l'idée des fabriques nationales, 354. — Propose de placer exclusivement les militaires invalides dans les places de la perception de l'octroi, 361. — Demande la formation d'une commission pour préparer des mesures, dans le cas d'une rupture des négociations, 363. — Lettre où il rectifie son opinion pour la nomination des préposés de l'octroi, 364. — An VII. Propose de valider les opérations d'un grand nombre d'assemblées primaires du département du Doubs, 52. — Fait un rapport et présente un projet, tendant à assimiler aux émigrés, les prêtres condamnés à la déportation, qui ne se présenteraient pas, dans le délai d'un mois, pour la subir, ou qui s'y seraient soustraits, 55. — Autre, sur l'organisation des lycées, 59. — Il veut qu'on révise toutes les nominations des juges élus en l'an 4, 74. — Dénonce les élections du tribunal du Doubs, 77. — Réclame contre le compte rendu de son opinion à ce sujet, 82. — Fait des observations sur le mode de révision des jugemens rendus sur pièces fausses ou faux témoignages, 101. — Discussion de son projet relatif aux prêtres sujets à la déportation, *ibid.* — Il demande que l'élection du président du conseil soit remise au-delà du jour fixé, 115. — Présente un projet sur l'impôt du sel, contraire au bail des salines, 146. — Dénonce Louvot comme frère d'émigré, 166. — Propose de déclarer coupable de forfaiture le juge-de-paix Vancantfort, 169. — Son rapport à ce sujet, 179, 180. — Annonce l'assassinat d'Amiot, juge-de-paix dans le Doubs, et propose d'honorer les magistrats morts dans l'exercice de leurs fonctions, *ibid.* — Propose l'ordre du jour sur la dénonciation dirigée contre Hernandès, 192. — Analyse de ce rapport, 208. — Réfute Bailleul, et fait adopter son projet, 209. — Discute celui sur l'organisation du notariat, 210. — S'oppose au rejet d'une réclamation de Coulon-Thévenot, entrepreneur du *Journal tachygraphique*, 211. — Fait ajourner la discussion du projet relatif aux jugemens rendus d'après de fausses pièces ou sur de faux témoignages, 219. — Appuie celui tendant à faire juger les émigrés naufragés à Calais, 222. — Prononce un discours contre les dilapidateurs; désigne indirectement Schérer, et demande des lois qui assurent la responsabilité des ministres, 249. — Parle sur la liberté de la presse, et attribue les malheurs publics à son asservissement, 251. — Rapport sur le théâtre de la Montansier; il propose d'accorder 625,000 livres à ses associés, 256. — Dénonce l'opéra d'*Adrien*; accuse François de Neufchâteau, qui en a favorisé la représentation; s'indigne que le gouvernement en soit le témoin muet, et fait arrêter un message à ce sujet, 260. — Discussion

cussion de son projet sur la portion du traitement des employés, saisissable par leurs créanciers, 261. — Il fait arrêter l'impression de tous les discours prononcés pour ou contre la presse, 266. — Dénonce un espionnage établi autour de la représentation nationale, 269. — Défend la liberté de la presse, et se plaint de ce que l'on confond les anarchistes et les républicains, 271. — Soutient que la patrie est en danger; demande la permanence; dit qu'on annonce un grand événement, et que tous les efforts du conseil sont nécessaires, 272. — Lettre relative à la discussion entre lui et le ministre de la police, Duval, sur l'espionnage organisé autour des représentans, 274. — Il attaque Ramel, qu'il dit avoir administré les finances comme on rédige un roman, et fait arrêter un message au directoire, pour connaître le résultat de la vente des domaines nationaux, 275. — Attaque le mémoire du ministre de la police; soutient qu'il a fait arrêter, sans motif raisonnable, plusieurs citoyens, et cite les faits; lettre de Veyrat sur cet objet, 276. — Se joint à Levallois, et soutient que les arrêtés du directoire peuvent être cassés par des lois, 290. — Rappelle les dilapidations des salines, et propose un message y relatif, 295. — Toast qu'il porte dans une réunion patriotique, 298. — Appuie le projet de Jourdan pour la suppression du mot *anarchie* du serment, et dit qu'il ne veut pas rechercher si une haine profonde pour le régime de la terreur n'est pas une haine pour la république; murmures excités par ces expressions, 311 et 312. — Offre trois écrits relatifs aux malheurs d'Italie, et demande un message sur le résultat des poursuites contre Schérer, Rapinat, Faypoult et les dilapidateurs, 318. — Parle sur les dangers publics; dénonce l'existence d'une conspiration royale, et déclare que les républicains sauront sauver la république et eux-mêmes; agitation occasionnée par ce discours, 323. — Censure l'expédition d'Égypte, 328. — Cite des faits relatifs aux troubles occasionnés par la clôture des Jacobins, 330. — Lettre de l'accusateur public du tribunal criminel du Doubs, confirmative de son opinion sur les trames des royalistes dans ce département, 338. — Jette quelques fleurs sur la tombe de Joubert, et propose d'élever un monument aux généraux morts sur le champ de bataille, 344. — Attaque la conduite de l'ancien directoire; loue Bonaparte, et dit que Pitt a ordonné la déportation de ce général et de l'armée; dénonce Talleyrand, et présente ses vues sur la politique de l'Europe, 346 et 347. — Lettre sur son opinion concernant les salines, 350. — Il déclare qu'il se prépare un coup, de la part du directoire; dit que, si le corps législatif est opprimé dans ses opinions, il faut que le peuple se lève, et se sauve lui-même; murmures à cette occasion, 352. — A l'occasion de la capitulation de Mantoue et Turin, demande que le directoire fasse connaître la situation extérieure de la république, 357. — Réclame l'appel nominal sur la proposition de déclarer la patrie en danger, 360. — Dénonce Talleyrand comme le plus dangereux agent de l'Angleterre, l'auteur de toutes nos calamités, et demande un message sur la situation de Paris, 363. — Ses propositions relatives à une levée de 40 mille chevaux, 364.

BRIOT, officier de santé. AN VII. Se distingue à l'armée d'Helvétie, 344.

BRISSAC (M. de Cossé), commandant de la garde du roi. AN 1792. Décret d'accusation contre lui, 152. — AN II. 1794. Arrestation d'un individu, désigné comme son secrétaire, 267. — AN VII. Destination de sa maison, rue neuve du Luxembourg, à Paris, pour l'établissement du timbre des cartes à jouer, 101.

BRISSON. AN 1790. Son rapport aux comités des recherches de l'assemblée nationale et de la commune de Paris, dans l'affaire de MM. d'Hozier et Petit-Jean, visionnaires arrêtés à Saint-Cloud, 235. — AN II. 1793. Est nommé juré au tribunal révolutionnaire, 76.

BRISSON, professeur de physique. AN 1792. Annonce de son traité élémentaire de cette science, 289.

BRISSOT DE WARVILLE. (*Voyez la table de l'Introduction*). AN 1789. Reçoit les clefs de la Bastille, 23. — Lettre que lui écrit Granville-Sharp, sur la prohibition d'exporter les grains d'Angleterre en France, 34. — Député par la commune de Paris, présente à l'assemblée les félicitations de la ville et le tableau de sa tranquillité, 71. — Ses

poursuites, comme membre du comité des recherches de la commune, relativement à la conspiration formée contre l'assemblée nationale et la ville de Paris, dans l'intervalle du mois de mai au 15 juillet, et à la double conspiration d'octobre, 101. — An 1790. Précis pour lui, comme rédacteur du Patriote français, contre Bexon de Remilemont, 288. — Discussion polémique entre lui et Stanislas Clermont-Tonnerre, 294. — An 1791. Son discours à la société des Jacobins sur la guerre, 195. — Il répond aux attaques du *Chant-du Coq*, et dénonce une conspiration contre les patriotes, 208. — Texte de son discours prononcé à l'assemblée électorale, 261. — Député à l'assemblée législative, en est élu secrétaire, 292. — Veut que l'on remonte aux sources de l'émigration, et qu'on punisse les grands coupables qui ont établi un foyer de contre-révolution chez l'étranger, 294. — Propose de déclarer la déchéance des princes, de renouveller la loi des passe-ports et défendre l'exportation des munitions de guerre, 295. — Propose d'accorder aux émigrés, pour rentrer, un délai de six semaines, passé lequel ils seraient punis par la perte de leurs places, traitemens, etc. 300. — Communique un extrait des délibérations du district de Château-Thierry, inculpant le ministre de la guerre, Duportail, 302. — Défend les hommes de couleur, accusés d'être chefs de l'insurrection de Saint-Domingue, 303. — Communique des dépêches annonçant les progrès de l'insurrection des nègres, et l'incendie des plantations autour du Cap, 304. — Parle en faveur des hommes de couleur, et sur la situation politique de Saint-Domingue, 305. — Demande un rapport sur les causes des troubles, 314. — Appuie la demande d'un membre qui veut dénoncer une proclamation contraire à la constitution, 321. — Propose de changer les termes trop vagues d'un article relatif aux peines à prononcer contre les prêtres perturbateurs, 323. — Fait ajourner un projet concernant l'admission des députés de l'île de Bourbon, 324. — Demande que le comité colonial fasse son rapport sur la révolte de Saint-Domingue: est adjoint à ce comité, 325. — Fait écarter par la question préalable, un article portant que l'assemblée se formera en comité général, pour délibérer sur les listes des prêtres insermentés, que devront envoyer les départemens, 326. — Prononce un discours sur le système et l'état des finances, 329 et 330. — Autre sur l'état des Colonies et contre les Colons qui les agitent; autre au sujet de l'adresse des députés de l'assemblée générale de Saint-Domingue, concernant les désastres de cette Colonie, 337, 338 et 339. — Il est dénoncé par les commissaires de la partie française, 341. — Propose le maintien provisoire du concordat dans les Colonies, et l'emploi des troupes pour conserver l'union entre les blancs et les hommes de couleur; priorité accordée à son projet; il en explique les motifs, 342. — Parle sur une lettre du ministre de la guerre, Narbonne, annonçant des dispositions militaires pour la défense de l'Empire, 360. — Prononce un discours sur les rapports de la France avec les puissances étrangères, et sur la nécessité de déployer les forces nationales contre les ennemis du dehors et du dedans; et propose de rappeler de Stockholm, Pétersbourg, Madrid et Rome, les envoyés français, 364 et 365. — An 1792. Ses observations contre l'inexactitude du rapport de Tarbé concernant les Colonies, 13. — Il propose d'annuller le traité de 1756, et d'exiger une satisfaction de la maison d'Autriche, 19. — Fait renvoyer le ministre Delessart devant le comité diplomatique, 47. — Attribue les troubles de Saint-Domingue au refus d'admettre les hommes de couleur dans les assemblées primaires, 62. — Fait rendre le décret d'accusation contre le ministre Delessart, 72 et 75. — Son discours sur les troubles de Saint-Domingue, 82 et 83. — Il défend la municipalité de Paris, au sujet des billets de la maison de secours, 93. — Réflexions sur les attaques dont il est l'objet, 118. — Attaque dirigée contre lui par des hommes qui passent pour patriotes, 119. — Il s'engage à prouver l'existence du comité autrichien, 143. — Demande à ce sujet le décret d'accusation contre l'ex-ministre Mont-Morin, et l'examen de la conduite de Duport et de Bertrand, 145. — Dénonce Dumouriez au sujet de la formation d'une légion batave, 191. — Demande que la conduite du roi soit examinée; accuse le ministère et Lafayette, 192. — Lit un rapport de Rœderer sur l'affaire de Pétion, 198. — Fait mander Montesquiou à la barre, à l'occasion des troupes mises à la solde du roi de Sar-

daigne, 206. — Dénonce trois partis ennemis de la constitution, 209.—Vote pour un projet d'adresse au roi, présenté par Guadet, sur les moyens qui lui restent de reconquérir la confiance des citoyens, 210.—Son opinion sur la question de la déchéance, 213. — Il observe que la section de la Bibliothèque est divisée en patriotes et en contre-révolutionnaires, 219. — Vote pour le décret d'accusation contre Lafayette, 223. — Fait déclarer que les ministres n'ont pas la confiance de la nation, 225. —Fait révoquer, au 10 août, les pouvoirs de Bonne-carrère, *ibid.*—Adopter une adresse sur les dangers d'une cour martiale, 230. — Et décréter le licenciement des régimens suisses, 235. — Est accusé d'avoir voulu vendre Paris à Brunswick, 250.—Réfute les calomnies dirigées contre lui, 251. — Vote pour que l'on brûle les originaux des pétitions des 8,000 et des 20,000, 254. — Fait décréter qu'un emplacement sera disposé aux Tuileries, pour la convention nationale, 260. — Député à cette assemblée, s'oppose à l'évacuation de l'évêché de Bâle par les troupes françaises, 278. — Est nommé membre du comité de constitution, 286. — Ne veut point qu'on soumette à la sanction du peuple l'établissement de la république, 291.— Extrait de son rapport sur Genève, 292. — Il vote pour que les peuples qui voudront fraterniser avec nous, obtiennent protection, 325. — Fait un rapport sur la protection accordée aux émigrés, par les magistrats de Genève, et décret à la suite pour requérir l'évacuation des troupes suisses, 327. — AN I.er 1793. Il vote pour la mort de Louis XVI, et pour l'appel au peuple, 3. — Est accusé par Gasparin, d'intelligences avec le roi, par l'intermédiaire de Boze et Thierry; débats et explications à ce sujet, 5. — Texte de son rapport sur les dispositions du gouvernement britannique, à l'égard de la France, 15. — Il vote le sursis à l'exécution de Louis; proposition de l'anéantir lui et sa faction à cette occasion, 22 et 24. — Son rapport sur les actes d'hostilités de l'Angleterre, suivi d'un projet de déclaration de guerre à cette puissance et au Sthatouder des Provinces-Unies, 33. — Il désavoue une lettre signée, *Brissot de Warville*, adressée à Laporte, intendant de la liste civile; affirme qu'elle était signée de *Watteville* et qu'on l'a dénaturée pour s'en servir contre lui, 48. — Est accusé de calomnier la convention dans son journal, et propositions à ce sujet, 69. — Pétition de la section de Bonconseil pour sa traduction au tribunal révolutionnaire, 74. — Il se justifie de l'imputation de complicité avec Dumouriez, 96. — Autre pétition contre lui par la section Bonconseil, 100. — Est accusé par Robespierre, qui demande sa traduction au tribunal révolutionnaire, 102 et 103. — Demande de son expulsion par les sections de Paris, 108. — Adresse du faubourg Saint-Antoine contre lui, 114. — Il est appelé comme témoin dans l'affaire de Marat, 115. — Arrêté de la commune, relatif à ses opinions sur le 2 septembre, 138. — Barrère déclare que le comité de salut public ne l'estime pas plus que Marat, 147. — Robespierre rappelle contre lui une ancienne opinion, d'après laquelle il l'accuse de royalisme, 150. — Pétition dans laquelle on provoque son décret d'accusation, 154. — Décret qui le met en arrestation dans son domicile, au 2 juin, 156. — Son arrestation à Moulins, et lettre expositive des motifs de sa fuite, 165. — Décret pour sa translation à Paris, 170. — Il est décrété d'accusation, 176. —On en réclame l'acte, 232.—Demande de sa traduction au tribunal révolutionnaire, et annonce du décret qui l'y traduit, 250.—Barrère annonce son supplice prochain aux royalistes qui veulent du sang, 251. —Son jugement invoqué aux Jacobins, 257. —Commission nommée par eux pour s'occuper de ses crimes, 264. — AN II. 1793. Son jugement réclamé par eux, et pourquoi, 272. —Pétition semblable à la convention, et demande de l'acte d'accusation par Thuriot, 275. — Il est décrété d'accusation, 277. — Débats et opinions aux Jacobins, sur son affaire, 279. — Devérité se défend d'avoir rien de commun avec lui; texte du décret rendu contre lui et ses coaccusés; son acte d'accusation dressé aux Jacobins, 17.—Texte de celui dressé par la convention; son procès et sa condamnation à mort par le tribunal révolutionnaire, 34, 35 et 36. — Dénonciation du *Bulletin* du tribunal révolutionnaire, pour avoir écrit en sa faveur, 39. — Plaintes aux Jacobins sur la lenteur de son jugement; discours de Chabot, prononcé contre lui au tribunal révolutionnaire, 41.

— Milscent, aux Jacobins, se déclare son premier dénonciateur, 103. — Saint-Just accuse Danton, Camille Desmoulins et coaccusés, d'avoir été ses complices, 192. — An III. Explications données par Lovet, sur la pièce contre-révolutionnaire qui servit à le perdre, en changeant le nom de Watteville, son auteur, en celui de Warville, 189. — Remarque qu'il avait voté, en 1792, le décret d'accusation contre le général Montesquiou, 351. — Demande de la célébration annuelle d'une pompe funèbre, le jour de sa mort, en l'honneur des amis de la liberté qui ont péri sur l'échafaud, 259. — An IV. Pétition de sa veuve, et rapport à ce sujet, 185 et 205. — An VI. Rapprochement de son opinion sur la guerre de l'Angleterre avec les circonstances du moment, 110.

Bristol (mylord), évêque irlandais. An VI. Est arrêté en Italie; saisie, chez lui, d'une correspondance contre les Français, 212. — Tentatives pour le faire évader du château de Milan; 333.

Britché, capitaine d'artillerie à Strasbourg, député du Bas-Rhin à l'assemblée législative. An 1791. Prononce un discours sur les manœuvres des émigrés et sur les dangers de la patrie, 327. — Propose d'improuver la municipalité de Béfort, qui a arrêté un convoi d'argent, 357. — An 1792. Annonce que les magistrats de Spire et de Worms ont requis Condé de quitter leur ville, 1. — Obtient un décret d'accusation contre Noailles, ambassadeur à Vienne, 106. — Ses observations sur la proposition de destiner les dons patriotiques à payer des indemnités aux soldats étrangers qui viendront se ranger sous les drapeaux de la liberté, 114.

Brival, député de la Corrèze à l'assemblée législative. An 1792. Affirme que l'orateur Vaublanc a dit que la garde nationale suffisait pour dissoudre les 20,000 brigands qui arrivaient à Paris, 164. — Demande la fonte de toutes les statues de bronze, 207. — Dit qu'un grand nombre de chevaliers du poignard sont entrés chez la reine, 214. — Fait décréter le principe de l'abolition des substitutions, 240. — Député à la convention nationale, fait annuller les nominations d'électeurs qui ne sont pas faites en vertu de la loi, 316. — Veut que les réponses des défenseurs de Louis Capet soient signées de lui ou d'eux, 363. — An I.er 1793. Demande le remplacement des membres du comité de défense générale, qu'il dit n'être pas patriotes, 97. — Regarde les pétitionnaires du faubourg Saint-Antoine qui ont menacé la convention, comme des hommes soudoyés, et demande qu'ils soient interrogés par le comité de sureté générale, 124. — Félicite la commune de Paris sur sa conduite, lors des journées de mai et juin, 168. — Propose la cassation du tribunal populaire de Marseille; s'oppose à la mise hors la loi de ses membres, 172. — Envoyé en mission, est chargé de prendre des mesures contre les autorités rebelles de Saint-Yriex, 222. — An II. 1794. Rappelle aux Jacobins que Lequinio, qui a reconnu les principes de Robespierre sur l'Être-Suprême, a écrit autrefois contre l'existence de Dieu et l'immortalité de l'ame, 235. — Fait décréter que Rufin et Legras, chirurgiens de Geffroy, seront employés, 281. — Rend compte de l'indignation des élèves de Mars contre les conspirateurs Robespierre et autres, 312. — Représentant près cette école, donne les détails de la célébration, par les élèves, de la fête du 10 août, 326. — An III. Discute sur le code civil, 79. — Fait rapporter les décrets relatifs aux prisonniers anglais, hanovriens et espagnols, 102. — S'oppose à la suppression des taxes révolutionnaires imposées par Saint-Just et Lebas, et dit qu'en révolution, il ne faut pas regarder en arrière, 114. — Discute le projet concernant l'indemnité des représentans, 115. — Combat la proposition de retenir les Bourbons en France, et s'étonne qu'ils aient été épargnés; agitation excitée par cette opinion, 125. — Propose de décréter que le département dénommé Bec-d'Ambès, reprendra son nom de la Gironde, 208. — Demande la question préalable sur le rapport de l'effet rétroactif de la loi du 17 nivôse, sur les successions, 219. — Appuie la demande faite par Chénier, d'une armure complette pour le général Menou, 257. — Prend la défense de Lanot, dénoncé par la commune de Brives, 325. — Appuie la proposition de rappeler Talleyrand-Périgord, 351. — An IV. Membre du conseil des anciens, vote contre la la résolution relative à l'école centrale de l'Oise, 174. — An V. Propose l'approbation de celle relative à l'imprimerie nationale, 233. — Veut qu'on adopte de suite celle relative à la déportation des

conspirateurs de fructidor, et autres mesures de salut public, 354. — An VI. Son rapport en faveur de celle qui abroge la loi contenant des mesures extraordinaires pour la commune de Vendôme, 10. —Il combat celle relative aux domaines congéables, 44. — Défend celle qui accorde une indemnité aux acquittés de Vendôme, 122. — Fait annuller tous les congés donnés aux membres du conseil, 134. — An VII. Défend vivement les ex-directeurs, 325.

Brixhe, député de l'Ourthe au conseil des cinq-cents. An VII. Témoigne ses inquiétudes sur la situation des places frontières de la Belgique, et fait arrêter un message y relatif, au directoire, 365 et 366.

Bro. An II. 1793. Est arrêté comme suspect; sa femme demande sa liberté à la convention, et s'offre en ôtage, 17.

Brochet, membre du tribunal révolutionnaire. An II. 1793. Annonce aux Jacobins que les Cordeliers ont rétracté leur arrêté pour la demande de l'organisation du pouvoir exécutif constitutionnel, 273. —Son opinion contre Brissot, 279. — An II. 1794. Il donne aux Cordeliers des détails sur la conspiration d'Hébert, 179. — Leur fait envoyer une députation aux Jacobins, 180. — Propose leur épuration, 189. — Invite les Jacobins à surveiller les agitateurs des groupes, 364. — An III. Demande de son arrestation, 273.

Brocheton, avocat à Soissons, député aux États généraux. An 1790. Vote pour l'inamovibilité des juges, excepté de ceux du tribunal de révision, 124.

Brochilton, étudiant en botanique. An I.er 1793. Moël est accusé aux Jacobins d'avoir opprimé et persécuté ce patriote dans sa cause contre plusieurs aristocrates de la section du Mail, 209.

Broers, représentant provisoire de la nation Belge. An 1792. Emet une proclamation au nom du peuple souverain, 352.

Broglie (maréchal de). An 1789. Vient commander l'armée qui entoure Paris et Versailles, 14. — Est nommé ministre, 18. — Et renvoyé, 19. — Annonce qu'on ne peut plus compter sur les troupes, 26. — Ses dangers à Verdun; Metz, dont il est gouverneur, lui ferme ses portes: il émigre, 29. — L'assemblée fait rendre aux citoyens de Toul, les armes qu'il leur a enlevées, 32. —Carran Coulon l'accuse d'être un des principaux agens de la conspiration de la cour, aux mois de mai, juin et juillet, 129.—An 1790. Il est déchargé d'accusation, 62. — An 1791. Exposé de sa conduite au 14 juillet; décret qui le maintient provisoirement dans son grade, 65. — Il rejette le bienfait de ce décret, 91. — Se réunit à d'Artois et à Condé, 104. — Observations sur son discours à M. de Romanzow, 281. — Lettre que lui écrit Catherine II, 339. — Sa lettre au baron d'Oxenstiern, 344. — An I.er 1793. Contresigne la déclaration de *Monsieur*, relative à la régence, 57. —Commande un corps d'émigrés à la solde de l'Angleterre, 33 et 173. — An VI. Entre au service de la Russie, 89.

Broglie (Victor, prince de), fils du précédent, député aux États-généraux. An 1789. Adhère pour l'Alsace aux arrêtés de la nuit du 4 août, 35. — Vote l'admissibilité de tous les citoyens aux emplois, et l'ajournement de tout ce qui concerne les juifs, 124. — An 1790. Nie que la Basse-Alsace réclame contre la suppression des ordres religieux, 47. — Son plan pour augmenter la paye et fixer l'avancement dans l'armée, 60. — Est nommé secrétaire, 88. — Observe que le roi a préjugé la question du droit de paix et de guerre, à l'occasion des différends entre l'Espagne et l'Angleterre, 136. — Ses observations sur l'aliénation des domaines nationaux, 177. — Son rapport sur les troubles élevés à Haguenau, 186. — Il fait l'exposé des troubles d'Avignon, et demande un comité pour s'en occuper, 200. — Parle en faveur du plan du comité sur l'organisation de l'armée, 213. — Ses observations sur le système de l'incorporation, 215. — A la suite d'un rapport sur la dénonciation dirigée contre le ministre Laluzerne, fait décréter que toutes les pièces lui seront communiquées, 219. — Ses observations sur les destitutions arbitraires, *ibid.* —Il fait décréter que l'honneur du régiment de Languedoc n'a pu être compromis par le décret qui le rappelle de Montauban, 226. — Fait le récit de l'affaire de Nancy, 238. — Vote pour une création indéfinie d'assignats ayant cours forcé et sans intérêt, à l'effet de payer la dette nationale, 271. — Son rapport sur les troubles du département

du Lot, 277. — Fait accuser de rebellion et de forfaiture le parlement de Toulouse, à cause de son arrêté contre les opérations de l'assemblée nationale, 283. — Propose de dénoncer au roi le ministre Saint-Priest, au sujet de l'inexécution de ce décret, 312. — Son rapport sur la destitution arbitraire de M. Kéating, major du régiment de Valsh, 317. — Vote pour la libre circulation du tabac dans tout le royaume, et la libre importation du tabac étranger, 319. — Son rapport sur l'organisation de l'artillerie, 327. — A la suite d'un troisième rapport sur l'affaire du parlement de Toulouse, fait décréter la mise en liberté de deux de ses membres, 336. — Fait adopter un décret sur l'organisation de l'artillerie, 337. — Son rapport sur l'organisation d'un comité de l'artillerie, 361. — AN 1791. S'oppose à ce qu'on accorde indistinctement à tous les juifs le droit de citoyen actif, 20. — Fait un rapport sur les troubles des départemens du Rhin, 22 et 42. — Demande que la discussion sur le tabac soit continuée, 44. — Nouveau rapport sur les troubles des départemens du Rhin, et détails sur les enrôlemens faits pour l'armée des princes, 63 et 64. — Il parle en faveur de son père; expose sa conduite au 14 juillet; les motifs qui ont déterminé sa fuite, et son refus de servir les émigrés, 65. — Écrit sur le refus fait par celui-ci du bienfait du décret rendu en sa faveur, 91. — Présente un rapport sur les troubles de Toulouse; fait décréter la suppression de la légion d'Aspe, et la poursuite des auteurs et instigateurs des troubles, 94. — Autre rapport sur la situation de Strasbourg et du département du Bas-Rhin; il fait décréter la traduction à la haute-cour nationale de toutes les personnes en contravention au décret sur la prestation du serment civique, 96. — Autre décret sur le rang des capitaines employés au service de guerre, 108. — Autre qui met sur le pied de la gendarmerie nationale la division appelée ci-devant *Maréchaussée de Clermontois*, 137. — Autre pour la conservation des capitaines d'artillerie, 142. — Il fait rejeter, par la question préalable, un projet d'Emmery, tendant à admettre les membres de l'assemblée au grade d'aides de camp, 154. — Rend compte de l'état satisfaisant où était l'esprit public de Strasbourg, à la nouvelle de la fuite du roi, 177. — Fait adopter un projet pour la défense des frontières du Nord, 185. — Décréter des rations de fourrages aux officiers-généraux et aides de camp, et une lettre de félicitation, de la part de l'assemblée, aux 53.e et 85.e régiment d'infanterie, 194. — Demande l'adoption des mesures prises par le département du Bas-Rhin, contre les prêtres rebelles et perturbateurs, 200. — Rend compte de l'exécution de diverses mesures et propose de donner à des commissaires les pouvoirs de lever des difficultés locales, qui naissent du rassemblement des gardes nationales, 213. — Parle sur le moyen d'organiser définitivement les gardes nationales se rendant aux frontières, 217. — Fait rendre un décret relatif à la solde des troupes de ligne actuellement à Paris, et qui seraient envoyées aux frontières, *ibid.* — Est élu président, 227. — Demande que la prestation du serment civique soit regardée, pour les juifs, comme une rénonciation à leurs lois politiques et particulières, 272. — Fait rendre un décret sur le mode de nomination aux emplois de sous-lieutenans dans l'armée, 273. — AN 1792. Sa réponse au 13.e régiment d'infanterie, au sujet d'un acte d'insubordination, 174. — Eloge de sa conduite au camp sous Brissach, 189. — Proteste de son dévouement à la constitution et au roi, 200. — Répond à la lettre du président de l'assemblée nationale, au sujet de sa conduite au camp sous Brissach, 207. — Son mémoire sur la défense des frontières de la Sarre et du Rhin, 208. — Se plaint de la régie de l'habillement, 217. — Est suspendu de son grade militaire pour refus de se soumettre aux événemens du 10 août, 234. — Est dénoncé comme ayant cherché à corrompre la troupe, 251. — Annonce de son arrestation à Langres, 258. — Il demande à servir comme volontaire, *ibid.* — Dément le bruit de son arrestation, 349. — AN I.er 1793. Orateur d'une députation de sa section, annonce les mesures prises par elle pour la défense de la patrie, 70. — Dément le bruit de sa détention, 169. — AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 284.

BROGLIE (Joseph). AN 1792. Est recommandé à la reine par sa sœur Christine, 230. — Dénoncé

comme ayant cherché à corrompre la troupe, 251.

BROGNIARD, chirurgien. AN I.er 1793. Cure d'une hernie extraordinaire opérée par lui, 228.

BROGNIART, architecte. AN V. Propose des réparations au dôme du Panthéon, 227.

BROSSELARD (Emmanuel), littérateur. AN VI. Réflexions de Cournand sur sa traduction du *Traité des devoirs*, de Cicéron, 284.

BROSSIER-LACHARPAGNE, receveur du district de Thouars. AN V. Rapport en faveur de ses héritiers, 88.

BROSTARET (Jean), avocat, député aux Etats-généraux. AN 1789. Combat l'adoption du plan de finances de M. Necker, et pourquoi, 67. — AN 1790. Parle en faveur du plan de Duport, sur la nomination des grands juges et l'institution des jurés, 91. — Demande la poursuite de la procédure relative au 6 octobre, sans égard pour les députés qui y sont impliqués, 221. — AN 1791. Vote le pouvoir pour le corps législatif de licencier les corps militaires, 228. — Fait suspendre le départ des commissaires pour les Colonies, 241. — Demande le renouvellement total du comité colonial, 243. — AN IV. Député de Lot et Garonne au conseil des anciens, vote le rejet de la résolution pénale, relative à la désertion, 69. — Défend celle sur les contributions et fermages payables en nature, 81. — Combat celle concernant le payement d'une partie des rentes en numéraire, 339. — AN V. Fait une motion d'ordre sur l'oubli d'une formule constitutionnelle, 18. — Fait approuver la résolution qui établit un impôt sur les billets des spectacles, 70. — Combat celle qui met Bâco et Denoroy en possession des biens par eux soumissionnés, 103. — Fait approuver celle qui défend la vente des biens appartenans aux communes, 247. — Vote l'ajournement de celle sur l'organisation de la garde nationale, 330. — AN VI. Fait rejeter celle relative au remplacement des biens des hospices de Beauvais, 160. — Fait approuver celle qui détermine le nombre des députés à élire en germinal, 170. — Attaque celle relative à l'établissement d'un bureau spécial pour la liquidation de la comptabilité intermédiaire, 261. — AN VII. Défend celle concernant l'impôt du tabac, 55. — Est élu secrétaire, 96.

BROTHERS. AN III. Arrêté en Angleterre, se disant neveu du Père-éternel, et débitant des prophéties contre le roi et la constitution, 199.

BROTTIER. AN IV. Est impliqué dans la conspiration royaliste de Lemaître, et acquitté, 58. — AN V. Est accusé de complicité avec Lavilleheurnoy, qui conspirait pour la royauté, 135. — Son interrogatoire, où il déclare être en correspondance avec Louis XVIII, et reconnaît les instructions qu'il tient de lui, 144. — Rapport sur la tentative faite pour l'extraire du Temple, 152. — Pièce, dans laquelle le prétendant le reconnaît pour un de ses agens à Paris, 168. — Refuse de répondre aux questions qui lui sont faites au conseil militaire, 182. — Adhère aux protestations de Dommanget; nie certains faits, et convient de quelques autres, 188. — S'excuse de répondre sur ce qu'il ne voit pas de défenseurs, 189. — Justifie le témoin Vauvilliers, 192. — Est déclaré coupable d'embauchage et de conspiration, 197. — Sa défense, 199. — Sa condamnation à mort, et commutation de cette peine en dix années de détention, 200. — Arrêté du directoire, qui le réintègre dans la maison d'arrêt du Temple, et le traduit devant les tribunaux, pour y être jugé sur le fait de conspiration, 201. — Est déporté au 18 fructidor, 3[illegible]0. — Pièces relatives à sa conspiration, 3[illegible]. — AN VI. Est embarqué à bord de *la Vaillante*, à Rochefort, 9. — AN VII. Meurt à Sinamary, 284.

BROTTIER, député de Saint Domingue au conseil des anciens. AN VI. Célèbre la liberté des noirs; fait l'éloge de Toussaint-Louverture, et demande la consécration, par une fête, de l'époque de l'abolition de l'esclavage, 140. — Combat la résolution qui admet Mentor au conseil des cinq-cents, 169. — Et celle relative aux élections de Saint-Domingue, 175. — Parle contre celle relative à la contrainte par corps en matière civile, 205. — En attaque une nouvelle sur les élections de Saint-Domingue, 252. — Appuie celle qui accuse de forfaiture les juges du tribunal criminel de la Dyle, 240. — Défend celle sur les créanciers des émigrés, 303. — Fait approuver celle sur la célébration du décadi et des fêtes nationales, 322. — AN VII. Est élu secrétaire, 126. — S'oppose à ce que les commissions de l'examen des procès-verbaux d'élections soient nommées par le sort, 222.

BROUARD, adjudant-général. AN VII. Annonce la découverte d'une conspiration, tendante à livrer Malte, 160. — Sa lettre, et renseignemens sur la situation de cette île, 196.

BROUILLET, imprimeur. AN 1790. Demande faite au roi de communiquer la procédure instruite par le parlement de Toulouse contre lui, pour avoir propagé l'esprit de patriotisme, 53.

BROUILLET, curé d'Avise, député aux États-généraux. AN 1790. Prête serment à la constitution civile du clergé, 362.

BROUSSE, curé de Volkrange, député aux États-généraux. AN 1791. Prête le serment civique et religieux, 4.

BROUSSE-DES-FAUCHERETS. AN 1789. Est nommé membre de la municipalité de Paris, 94. — Est lieutenant de maire au bureau des établissemens publics, 102. — AN 1790. Réflexions sur son compte rendu, concernant l'administration de Paris, 71. — AN 1791. Est élu membre du département, 22.

BROUSSIER, général. AN VII. Prend d'assaut la ville rebelle d'Andria, 217. — Est traduit devant un conseil de guerre, avec Championnet, 226.

BROUSSONNET, député à l'assemblée législative. AN 1792. Est nommé secrétaire, 11. Demande une loi sur la déportation, 31. — Propose de déclarer aux départemens du Midi, que Dusaillant n'est qu'un rebelle, 200. — Invoque le droit des gens, au sujet d'une motion sur le départ de l'ambassadeur de Venise, 236. — AN VII. Sa lettre, annonçant les ravages de la peste à Maroc, 362.

BROVES (marquis de), député de Draguignan aux Etats-généraux. AN 1789. Adhère aux mesures de la nuit du 4 août, 35.

BROWER, chirurgien anglais, prisonnier à Valenciennes. AN VI. Lettre de Schérer, ministre de la guerre, annonçant un congé de trois mois que le directoire lui a accordé, pour aller rétablir sa santé en Angleterre, 359.

BROWNE (le docteur de), membre du parlement d'Irlande. AN VI. Son discours contre le système de terreur qui s'organise en ce pays, 189. — AN VII. Autre contre le bill de rebellion; il déclare que s'il passe, il vendra ses propriétés et quittera l'Irlande, 186.

BROWNE (M.), membre du parlement d'Angleterre. AN VII. Appuie le bill de suppression des sociétés politiques, 239.

BRUAT, député à l'assemblée législative. AN 1792. Demande un rapport sur le traité de 1756, 64. — Est envoyé commissaire auprès du général Luckner, 235. — Annonce qu'il a trouvé dans les départemens de la Meurthe et de la Moselle les preuves de trahison du pouvoir exécutif, 252.

BRUCE (James), Anglais. AN 1790. Annonce de son voyage en Nubie et en Abyssinie, 134. — AN VII. Extrait de cet ouvrage, et notice d'un autre voyage du même auteur dans le sud de l'Amérique septentrionale, 188.

BRUEYS, amiral. AN VI. Lettre de Bonaparte sur la belle tenue de son escadre; présent qu'il en reçoit, 90. — Tableau des forces qu'il a à ses ordres dans la Méditerranée, 244 — Son départ de Toulon, 249. — Détails sur son débarquement à Alexandrie et sur le combat de son escadre à Aboukir, 360. — AN VII. Autres, sa mort, et celle de son fils, 8 et 21.

BRUGES, ex-constituant. AN II. 1794. Condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 318.

BRUGGES, astronome de Copenhague. AN VI. Est envoyé à Paris pour assister à un congrès de savans pour l'établissement de l'uniformité des poids et mesures, 316.

BRUGNIÈRES. AN 1792. Annonce de son *Journal d'Histoire naturelle*, 161. — AN VII. Sa mort; il est remplacé à l'Institut national, par Olivier, 127.

BRUIX, contre-amiral. AN VI. Est nommé au ministère de la marine et des Colonies, 221. — Envoie une lettre de félicitation à P. Pinaud, lieutenant de vaisseau, 237. — Autre, à Lhéritier, prisonnier en Angleterre, 281. — Donne un banquet pour célébrer la prise de Malte, 292. — Exhorte les jeunes gens à suivre la carrière maritime, 315. — Écrit une circulaire sur le cabotage, 345. — Autre, contre les armateurs qui excitent les marins à la désertion et les prennent à leur service, 359. — AN VII. Dément le bruit que quatre Irlandais avaient été pendus, par ordre du général Humbert, 19. — Publie le cartel d'échange des prisonniers de guerre anglais et

et français, 25. — Annonce que les Anglais ont évacué Saint-Domingue, *ibid.* — Son discours à l'institution nationale des Colonies, 37. — Son avis pour l'adjudication définitive de la construction des vaisseaux et frégates, 53. — Son rapport sur la belle défense du *Francklin*, que montait le général Blanquet-Duchayla, 71. — Sa lettre sur les relations commerciales avec l'île de Saint-Domingue, 114. — Il est nommé vice-amiral, 123. — Sa lettre sur les corsaires, 178. — Se rend à Brest pour y activer les préparatifs maritimes, 211. — Part de ce port avec une escadre de 25 vaisseaux de ligne, 222. — État de cette escadre, 223. — Nouveaux détails sur sa sortie, 225. — Entre dans la Méditerranée, 240. — Et à Toulon, 243. — En sort, 244. — Lettre relative à son expédition, 260. — Est remplacé au ministère de la marine, par Bourdon, 295.

BRULÉ, lieutenant. AN 1792. Sa lettre sur l'affaire de Philippeville, 152.

BRULÉ, commissaire du pouvoir exécutif. AN I.er 1793. Détails importans donnés par lui sur la marche des rebelles, 140. — AN II. 1793. Autres détails, et éloge de Santerre et de Rossignol, 274.

BRULEPONT (M. de). AN III. Indisposition du peuple de Hambourg, contre les émigrés, occasionnée par une anecdote arrivée chez lui, 323.

BRULEY, commandant de la garde nationale de Tours. AN 1790. Offre à Louis XVI l'anneau donné aux Tourangeaux par Henri IV, 195.

BRULLÉE (Pierre), ingénieur. AN 1789. Ses mémoires pour la confection du canal de Paris, 102. — AN 1790. Il est autorisé à ouvrir un canal de navigation pour la jonction de l'Oise à la Marne et à la Seine, 295. — Décret sur l'entreprise de ce canal, 316.

BRULLEY, commisaire de Saint-Domingue. AN I.er 1793. Sa lettre rassurante sur la situation de cette Colonie, 217. — AN II. 1794. Il est désigné comme agent des royalistes-colons, 169. — Détenu au Luxembourg, dénonce comme un roman le rapport historique fait à la tribune des Jacobins, par Polverel et Sonthonax, auxquels il reproche l'incendie du Cap, 340. — AN III. Décret qui le met en liberté, 48. — Il prononce un discours, à la tête d'une députation des Colons de Saint-Domingue, annonçant la célébration du 10 août; on élève des doutes sur son patriotisme, 177. — Il dénonce plusieurs représentans de la Colonie, 271. — AN IV. Est cité comme ayant établi, le premier, à Saint-Domingue, l'exploitation du nopal, 262.

BRUN, administrateur du district de Montauban. AN I.er 1793. Décret qui le suspend de ses fonctions, 215.

BRUN, constructeur français, à Constantinople. AN VI. En est renvoyé après la prise d'Alexandrie par Bonaparte, 341.

BRUNCK, député à l'assemblée législative. AN 1792. Donne des détails sur ce qui s'est passé au château des Tuileries, le 20 juin, 174. — Lettre, dans laquelle il se plaint d'avoir été attaqué le 8 août, en sortant de la séance, 224.

BRUNE, imprimeur, littérateur et membre du club des Cordeliers. AN 1791. Son arrestation, 224. — AN V. Général à l'armée d'Italie, reçoit, à l'attaque de Véronne, sept balles dans ses habits, 128. — Lettre de Bonaparte, qui fait l'éloge de son mérite à la bataille d'Arcole, 131. — AN VI. Il prend la ville de Fribourg, 171. — Est nommé au commandement de l'armée d'Italie, 174. — Correspondance officielle entre lui et le général Schawembourg, concernant les affaires de Berne, 176. — Ordre de ce général au gouvernement helvétique, d'accepter purement et simplement le plan de constitution envoyée de Paris, 182. — Il promet au gouvernement provisoire de Lucerne de ne laisser aucunes troupes dans le territoire de ce canton; renvoye dans leurs foyers trois bataillons zurickois faits prisonniers, 184. — Sa lettre, rendant compte de l'arrestation, à Berne, du citoyen Bourgerel, aide de camp du général Ménard, qu'il y avait envoyé comme parlementaire, 188. — Son réglement pour l'établissement de la république helvétique, 189. — Sa proclamation annonçant aux Suisses leur nouvelle constitution, 192. — Approbation qu'il lui donne, 194. — Il reçoit un mémoire des cantons démocratiques suisses, 204. — Défend, sous peine de mort, les poignards ou couteaux à gaine, 210. — Exige, au nom du gouvernement français, la démission de Moscati et Paradisi, membres du directoire cisalpin, et celle du secrétaire-général Sommariva,

218. — Défend à tous payeurs ou caissiers de l'armée d'Italie, de jouer dans les lieux publics ; fait arrêter le commandant de Monza, prévenu d'avoir réactionné dans le Midi, 219. — Ordonne que tout homme qui enrôlera des Français sous d'autres drapeaux que ceux de la république française, soit puni de mort, 240. — Sa lettre au directoire cisalpin, annonçant qu'il a accepté la démission des directeurs Moscati et Paradisi, et qu'il a nommé à leur place les citoyens Testi et Lamberti, 242. — L'ambassadeur Trouvé et lui, que l'on avait cherché à brouiller ensemble, se donnent, dans un banquet, le baiser fraternel, 264. — Il demande à la cour de Turin, la cessation des fusillades, et une amnistie générale pour les insurgés qui mettraient bas les armes, 270. — Lettre à lui écrite par le directoire cisalpin, pour lui dénoncer la violation de son territoire, par les troupes du roi de Sardaigne, 276. — Il stipule une convention avec un agent de ce roi, pour faire occuper la citadelle de Turin par les Français, 290. — Fait une proclamation, où il annonce une amnistie de ce roi aux patriotes insurgés pour défendre leur vie, et les invite à quitter les armes, sous peine d'être regardés comme ennemis de la France et fauteurs des Anglais, 303. — Seconde proclamation, par laquelle il ordonne l'évacuation des places et pays conquis tant par les Piémontais, que par les Liguriens, 307. — Ordre du directoire, qui le mande auprès de lui, 310. — Il écrit au chevalier Borghese, ministre de Sardaigne, à Milan; se plaint de la perversité profonde de quelques conseillers du roi ; lui demande la liberté des insurgés détenus, l'approvisionnement de la citadelle de Turin, le licenciement des milices et le rappel du comte de Solar, commandant à Alexandrie, 313. — Reçoit l'ordre du directoire d'appuyer, par les forces qu'il commande, les changemens projetés par Trouvé dans la Cisalpine, 330. — Assiste à la séance tenue par les représentans cisalpins, chez Trouvé, pour leur faire accepter la nouvelle constitution, et détails à ce sujet, 356. — Fait arrêter Antonio Sérafini, officier romain, soupçonné de correspondance avec les ennemis, 362. — An VII. Passe en revue la division de Mantoue, 36. — Le directoire blâme les changemens qu'il a opérés à Milan, 44. — Il quitte l'armée d'Italie, pour aller commander en Hollande ; son remplacement par le général Joubert, 50. — Annullation des destitutions faites par lui dans la république cisalpine, 93. — Il visite les forteresses bataves, 316. — Ses préparatifs de défense, 345. — Excite les habitans d'Amsterdam à combattre les ennemis intérieurs, tandis qu'il vaincra les Anglo-Russes, 354. — Remporte sur eux divers avantages, 360, 362 et 363.

Brunel, député de l'Hérault à la convention nationale. An 1792. Ses observations sur une pétition tendante à obtenir 500,000 livres pour acquitter les billets de secours, 295. — Il fait rendre un décret en faveur de Guys, patriote persécuté, 325. — Autre qui autorise l'exportation pour les Colonies des ouvrages neufs d'orfévrerie et de joaillerie, 343. — An I.er 1793. Arrêté à Lyon, annonce qu'il a recouvré sa liberté, et que les administrateurs du département se sont rétractés, 211. — Dénoncé par Chabot, est décrété d'accusation pour sa correspondance avec Bordeaux, 217. — An III. Est rappelé dans le sein de la convention, 80. — Propose d'autoriser les personnes incarcérées depuis le 31 mai, à revenir sur les transactions faites par elles, 101. — Provoque l'envoi d'un député aux îles de France et de la Réunion, 139. — Transmet sa proclamation dans le Var et les Bouches-du-Rhône, pour déjouer les fauteurs de la tyrannie, et rappeler quelques administrations à l'exécution des lois relatives aux émigrés, 221. — Annonce ses succès contre le terrorisme, 222. — Se brûle la cervelle, désespéré d'avoir été forcé par les terroristes, lors de l'enlèvement par eux fait des armes de l'arsenal de Toulon, de signer un arrêté pour la mise en liberté des détenus, 252. — Décret en faveur de sa veuve et de ses enfans, 269.

Brunet de la Tuque, juge de Puch, député aux Etats-généraux. An 1789. Dans la discussion sur les juifs, fait adopter sa rédaction portant que les non-catholiques sont admissibles à tous les emplois, 124. — An 1790. Ses observations sur le projet concernant les bureaux de paix et tribunaux de famille, 218.

BRUNET, général de division. AN I.er 1793. Remplace le général Anselme, 7. — Annonce que le peuple du petit état de Monaco demande sa réunion à la France, 35. — Succès de sa division, 55. — Il se distingue à l'armée d'Italie, 69. — Éloge de sa conduite dans les combats livrés aux Sardes, 75. — Cadet-d'Herbois s'étonne de ce qu'il est sans emploi, 143. — Il est nommé général en chef de l'armée d'Italie, 148. — Annonce un avantage remporté par elle, et la mort du capitaine Dupain, 167. — Envoye des détails sur la prise d'Arlon, et annonce divers avantages sur les Espagnols; 170. — Autres avantages; attaque malheureuse des camps de Fourches et de Saures, 182. — Son arrestation, 243. — Il est accusé d'avoir été, avec le contre-amiral Trogoff, l'ame de la trahison qui a livré Toulon; sa traduction à l'Abbaye, 252. — AN II. 1793. Il est envoyé au tribunal révolutionnaire, 21. — Transféré à la conciergerie, 49. — Et condamné à mort, 56. — Robespierre jeune rappelle sa trahison comme seule cause des insuccès de l'armée d'Italie, 104.

BRUNET, administrateur de l'Hérault. AN II. 1793. — Est nommé membre de la commission des subsistances, 37. — Décret, sur sa lettre, qui mentionne honorablement la conduite des habitans de Calais, 76. — AN III. Vu son infirmité, est remplacé par Berthollet, dans la place de commissaire d'agriculture et des arts, 1.

BRUNET. AN VI. Publie des réflexions sur le discours de Duplantier, relatif aux ascendans d'émigrés, 337.

BRUNET, chef de demi-brigade. AN VII. Se distingue à l'armée du Danube, 264.

BRUNI, artiste compositeur. AN III. Auteur de la musique de *Galathée*, 138. — AN IV. de celle de *Tobern*, 75. — Des *Sabotiers*, 287. — AN V. Du *major Palmer*, 137. — AN VII. De l'*Auteur dans son ménage*, 191.

BRUNI, archi-prêtre de Monte-Chiaro. AN VII. Meurt de coups de poignards, en voulant empêcher qu'on ne sonne le tocsin contre les Français, 180.

BRUNIÈRE, membre de la commission militaire de Lyon. AN II. 1794. Arrête le procès-verbal de sa clôture, 206.

BRUNO-CATTANEO, noble génois. AN V. Est arrêté par suite des demandes faites à son gouvernement, par Bonaparte, 274.

BRUNOT (Charles), de la section de Mauconseil. AN 1792. Écrit que l'adresse pour la déchéance a été le fruit de l'intrigue, et qu'il y a beaucoup de fausses signatures dans la pétition signée au Champ-de-Mars, 222.

BRUNOUT, soldat de la garde parisienne. AN 1789. Est assailli, le 5 octobre, par plusieurs gardes-du-corps, et secouru par un citoyen de Versailles, 70.

BRUNSWICK (le duc de). AN 1790. Fait des préparatifs militaires, 44. — AN 1792. Est nommé commandant général des forces impériales, 80. — Son manifeste contre la France, 216. — Déclaration additionnelle, relative à la sureté du roi de France et de toute la famille royale, 221. — Précis de son manifeste, 226. — Sa réfutation, 234. — Sa sommation à la ville de Verdun, 247. — Sa nouvelle déclaration, 276. — Lettres saisies sur des émigrés et adressées à ce général, 300. — Conférences entre lui et les généraux français, Labarolière et Galbaud, 325. — Sa réponse à *Monsieur*, qui se plaignait de la retraite du roi de Prusse, 333. — AN I.er 1793. Lettre que lui écrit Custine, et explications de celui-ci à ce sujet, 134. — Il établit son quartier-général sur la Hart, à Neustadt, 226. — AN II. 1793. Fait passer douze paysans par les verges, et pourquoi, 33. — Déclaration de son envoyé à la diète de Ratisbonne, 90. — Faiblesse de son armée, 121. — Sortie de Fox contre son manifeste, 141. — AN VI. Il écrit que les Français ont désarmé les habitans du Wesel, mais qu'ils ont respecté la ligne de démarcation, 305.

BRUSLÉ, général. AN II. 1794. Est tué au défilé de Saorgio; inscription de son nom au Panthéon, 228.

BRUSLÉ, député des deux Nèthes, au conseil des cinq-cents. AN VI. Son opinion sur les projets de Villers, relatifs aux finances; il propose de classer en trois parties les revenus publics, 255 et 256. — Il trouve le projet de Fabre insuffisant pour les dépenses communales, et propose de le remplacer par un impôt sur les objets de luxe, 340. — Fait décréter que les patentes seront délivrées par les

municipalités, 364. — An VII. Est élu secrétaire, 33.

Brutté, administrateur du district de Montauban. An I.er 1793. Décret qui le suspend de ses fonctions, 215.

Brutus. An I.er 1793. Décret de la convention nationale, que son buste sera placé dans le lieu de ses séances, 208. — Sa tête trouvée à Herculanum, est déposée à la bibliothèque nationale, 213.

Bruyères. An 1792. Commissaire envoyé pour appaiser les troubles à Eyguières, département des Bouches-du-Rhône, y est massacré, 285.

Bucaille, curé, député de Calais aux Etats-généraux. An 1790. Prête serment à la constitution civile du clergé, 362.

Bucher (Ernest), d'Épinay. An I.er 1793. Est mis en arrestation, comme projetant le rétablissement de la royauté, 194.

Bucholtz (M. de). Envoyé de Prusse en Pologne. An II. 1793. Texte du projet de paix présenté par lui à la députation de la diète, 272. — Suite de la négociation, 278. — An II. 1794. Il est gardé comme otage à Warsovie, 287.

Buchot, commissaire des relations extérieures. An III. Est remplacé par Mangourit, 46.

Buc'hoz, auteur de plusieurs ouvrages d'agriculture et histoire naturelle. An II. 1794. Décret qui lui accorde une pension viagère, 244.

Buckardt, astronome de Gotha. An VI. Annonce de son calcul sur l'orbite de la comète nouvellement découverte par le citoyen Messier, 218.

Buffon (Leclerc, comte de). An 1789. Sa lettre à Voltaire, prouvant l'estime du naturaliste pour l'écrivain, 123. — An III. Boissy-d'Anglas demande qu'on lui élève une statue, 350. — An VII. Nouvelle édition de ses œuvres, par Castel, 356 et 357.

Buffon (Leclerc de), colonel, fils du précédent. An II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 297.

Bugnet (le), membre de l'assemblée coloniale de Saint-Domingue. An 1791. Annonce de son départ, 311.

Buisson, imprimeur-libraire. An III. Bentabole consulte la convention nationale, pour savoir s'il doit être arrêté avec Lacroix, auteur du *Spectateur français*; on déclare que non, 110. — Sa lettre sur la réimpression de l'ouvrage intitulé : *Des Vols et Assassinats politiques*, attribué à Raynal, 350.

Buisson, président de section en vendémiaire. An IV. Est condamné à mort par le conseil militaire, et contumax, 41.

Bulard. An IV. Fait hommage de son ouvrage, intitulé : *Instruction élémentaire, à l'usage des écoles primaires*, 246.

Bullion (marquis de). An 1789. Présente à l'assemblée nationale un mémoire sur les obstacles au perfectionnement de l'agriculture, 77.

Bunel, prêtre réfractaire de Caen. An 1791. Cause une insurrection dans cette ville, 316.

Buol. An 1789. Est élu administrateur des établissemens publics dans la municipalité de Paris, 102.

Buonarotti. An 1791. Est déporté par les insurgés corses, 170. — An I.er 1793. Député extraordinaire de l'île de Saint-Pierre, près la Sardaigne, présente des procès-verbaux qui constatent le vœu des habitans pour leur réunion à la France; demande à être naturalisé français, 120. — Sa mise en liberté, 211. — An III. Commandant à Loano, en Italie; le ministre français à Gênes, annonce qu'il sera puni, pour avoir séquestré le fief du marquis de Palestrino, et lui avoir écrit en termes injurieux, 141. — An IV. Arrêté du directoire, qui ordonne son arrestation, comme complice de Babeuf, 243. — An V. Il justifie, devant la haute-cour, un écrit de celui-ci, 185. — Lit un discours, où il offre une indentité parfaite de ses principes avec les siens, 202. — L'accusateur national le considère comme complice de Babeuf, 224. — Il présente sa défense, 238. — Est encore défendu par Lafeuterie, 245. — Et condamné à la déportation, 252.

Buon-Compagnoni, ex-prince de Piombino. An VI. Est enfermé au château Saint-Ange, à Rome, pour refus de souscrire l'emprunt forcé, 355.

Buop, juge de paix à Paris. An 1792. Son arrestation à la suite du 10 août, 226.

Burck, commandant temporaire de Dunkerque. An I.er 1793. Annonce que tous les postes des en-

virons de Bruges, ont été attaqués et repoussés, et que le conseil de guerre a déclaré la ville en état de siége, 239.

BURCKARD, capitaine des hussards de Szechlers. AN VII. Notice sur ce militaire qui commandait à Rastadt lors du massacre des ministres français; conjectures tirées de la protection que lui accordait le baron de Thugut, 257.

BURCKE (Sir Edmond), orateur de la chambre des communes du parlement d'Angleterre. AN 1790. Y prononce un discours contre la révolution française, 55. — Rompt avec Shéridan à cette occasion, 57. — Son discours contre les non-conformistes, 88 et 89. — Son gros livre contre la révolution française, 342. — Réfutation de cet ouvrage, 348. — AN 1791. Réponse à ses diatribes, 172. — AN 1792. Il reproche à la république française de vouloir conquérir toutes les nations, 361. — Ses observations sur 5,000 poignards commandés par des Français, 365. — Il se répand en injures contre le peuple français, au sujet du jugement du roi, 366. — AN V. Observations sur son pamphlet intitulé : *Lettres au duc de Bedfort*, 128. — Réflexions sur sa lettre relative aux négociations de paix, 130. — Sa mort, 300.

BURDETT (Sir Francis), membre du parlement d'Angleterre. AN V. En vote la réforme, 258. — AN VII. Se plaint de ce que le discours du roi ne présente point l'heureuse perspective de la paix, 75. — Fait une motion sur les prisonniers d'état, 98. — Prononce un discours sur le régime intérieur des prisons, et le despotisme du gouvernement britannique, 261.

BUREAU, officier. AN II. 1793. Se distingue à Weissembourg par un trait d'héroïsme, 266.

BUREAU-DU-COLOMBIER. AN 1789. Est élu administrateur des subsistances dans la municipalité de Paris, 102.

BUREAU-PUZY, officier du génie, député aux États-généraux. AN 1789. Expose le motif du peu de confiance qu'a obtenu le parlement de Besançon, 27. — Est nommé secrétaire, 64. — Demande l'état des biens du clergé, et pourquoi, 77. — Fait un rapport avantageux sur une nouvelle machine hydraulique, 115. — Combat le recrutement par conscription, et le remplacement par avoués; est adjoint au comité militaire, 116. — AN 1790. Présente un projet pour la division des provinces en départemens, 10. — Est nommé président, 35. — Vote pour que les députés soient inéligibles dans les prochaines assemblées, par le fait seul de leur présence, 72. — Est commissaire à l'aliénation des domaines, 97. — Fait régler invariablement le taux des monnaies, 130. — Opine en faveur du système qui remet au pouvoir exécutif les détails de l'organisation de l'armée, 198. — Parle sur la fixation du nombre des officiers, et sur l'organisation de l'armée, 213 et 214. — Son opinion en faveur de la réunion de l'arme du génie à celle de l'artillerie, 253. — Envoyé au roi, pour l'inviter à conserver ses équipages de chasse, rend compte de sa mission, 263. — Fait rendre un décret sur l'organisation du corps du génie, 298. — Autre qui accorde 4 millions pour les besoins urgens des places de première ligne, 340. — Présente des articles additionnels au projet du comité des finances, sur l'administration des ponts-et-chaussées, 350. — Est nommé président, 356. — AN 1791. Réclame contre l'insertion de son nom dans la liste du club monarchique, 38. — Réfute les objections présentées contre la nomination du tiers des officiers d'artillerie, par le roi, 107. — Fait affecter des fonds au département de la guerre, pour les dépenses d'enrôlement, équipement, etc., 118. — Est élu président, 145. — Communique la lettre qu'il a été chargé d'écrire au président des États-Unis, 158. — Texte de cette lettre, 159. — Présente un rapport sur le licenciement de l'armée; et propose de faire signer aux officiers un engagement qui garantisse leur fidélité à la constitution, 162 et 164. — Fait adopter de nouveaux articles pour le classement et la conservation des places de guerre, 179 et 190. — Fait le rapport d'un événement malheureux arrivé à Lorient; décret à ce sujet, 214. — Autre sur la dépense de l'augmentation des troupes de ligne et volontaires nationaux, 215. — Autre pour la suppression du corps des ingénieurs géographes, 230. — Autre sur l'organisation de la garde du roi, 275. — AN 1792. Dénoncé par Guadet, comme ayant proposé à Luckner de marcher sur Paris, après la journée du 20 juin,

est mandé à la barre de l'assemblée législative, 205. — S'y justifie sur les dépêches de Lafayette et de Luckner, dont il a été chargé; est disculpé par Vaublanc, 213. — Texte de son discours à ce sujet, 215 et 216. — Pièces produites pour sa justification, 217. — A la suite du 10 août, il émigre avec Lafayette, et est arrêté à Namur, 241. — Proteste contre son arrestation, 252. — Est transféré au château du Luxembourg, 264. — An VI. Son arrivée à Hambourg, 26. — Sa lettre au général Bonaparte, 51. — Détails de sa réception à Hambourg, 53.

Buren (M. de), commandant à Bienne, en Suisse. An 1792. Sa lettre au général Ferrières, relativement au séjour des troupes bernoises sur son territoire, 252.

Burkhard. An VI. Intercession du directoire français en sa faveur, et suspension des poursuites faites contre lui, à l'occasion de la tête du pont d'Huningue, 255.

Burlandeux, officier de paix, à Paris. An I.er 1793. Prévenu de falsification d'assignats; son arrestation, 261. — An II. 1794. Sa traduction au tribunal révolutionnaire, comme agent de la conspiration de Batz, 267. — Sa condamnation à mort, 275.

Burnel, ex-agent du directoire aux îles de France et de la Réunion. An V. Rapport de sa mission: il a été déporté aux Manilles, et les généraux ont méconnu son autorité, 76. — Comité général aux cinq-cents, pour la lecture des pièces adressées par lui, 78. — Sa lettre contre le gouverneur Malartic et le contre-amiral Sercey, 84. — L'assemblée coloniale justifie la conduite qu'elle a tenue à son égard, 303. — An VI. Est nommé agent particulier du directoire à la Guyanne, 259. — Son départ pour Cayenne, 345.

Burnequez, curé, député d'Aval aux États-généraux. An 1790. Prête serment à la constitution civile du clergé, 362.

Burthe, aide de camp. An VII. Se distingue à l'armée du Danube, 264.

Bury, sous-lieutenant de la garde nationale de Versailles. An 1789. Le 5 octobre, force le commandant de l'artillerie bourgeoise à délivrer des munitions au peuple, 71.

Busca (le cardinal), secrétaire d'état à Rome. An V. Sa lettre adressée à M. Albani, nonce du pape à Vienne, interceptée par Bonaparte, 153 et 162. — Il est renvoyé, 206.

Busch de Hambourg. An IV. Auteur d'un article sur le droit des gens maritime, 215, 216 et 217.

Bussy, député de Péronne aux États-généraux. An 1789. Donne sa démission, pour raison de santé, 46.

Bussy, dit Mignon. An 1790. Prévenu de conjuration contre l'état, est arrêté à Mâcon; rapport à ce sujet; il est défendu par Sérent; décret ordonnant sa translation dans la prison de l'Abbaye, 300 et 301. — An 1791. Autre qui ordonne sa mise en liberté, 10.

Butant l'aîné, An Ier. 1793. Décret qui le nomme administrateur des postes, 255.

Butel, fabricant à Bourges. An III. Décret relatif à sa manufacture de toiles à voiles, 158.

Butler, juge dans l'affaire d'O-Connor en Irlande. An VI. Déclare qu'il fera poursuivre le ministre protestant Arthur Young, pour avoir cherché à influencer contre les prévenus plusieurs membres du jury de Blackburn, 263.

Buttafuoco (de), maréchal de camp, député de Corse aux Etats-généraux. An 1790. A l'occasion de la réclamation de la république de Gènes, contre la réunion de la Corse à la France, rappelle la présence des Russes dans la méditerranée où ils cherchent à s'établir, 23. — Déclare qu'il est de toute fausseté que Paoli ait déterminé les Corses à se soumettre aux Anglais, 228. — Accuse ce général de vexations, 302. — An 1791. Parle contre les membres du département de Corse, 170.

Butteau. An II. 1794. Accuse aux Jacobins le gouvernement anglais de soudoyer tous les traîtres, 116. — Y fait le parallèle des constitutions anglaise et française, 122.

Butteux dit Destournelles, maire de Thienloy-Saint-Antoine. An II. 1793. Est acquitté par le tribunal révolutionnaire, 83.

Buxtor, bourgmestre à Bâle. An VI. Discours adressé au général Bonaparte, lors de son passage dans cette ville, 74.

Buys. An V. Son discours aux membres de la

société patriotique de la Haye, à la célébration de la fête de l'unité du peuple batave, 102.

Buzoni, banquier. An II. 1793. Décret qui ordonne la levée des scellés apposés chez lui, pour en retirer les lettres particulières, 81. — An VI. Rejet de sa pétition sur une inscription, 17.

Buzot, avocat d'Evreux, député aux Etats-généraux. An 1789. S'oppose à la reprise des conférences sur la vérification des pouvoirs, 4. — Appuie, à l'issue de la séance royale, le maintien de tous les arrêtés précédens, 10. — Demande un comité préparateur de la constitution, 18. — Réclame l'établissement des milices patriotiques, 20. — Improuve la motion de Lally-Tollendal, relative au désordre des provinces, 21. — Déclare au clergé que ses biens appartiennent à la nation, et fait écarter les observations sur ce point, par la discussion de l'arrêté du 4 août, 35. — Réclame, à l'occasion du droit de chasse, la liberté du port d'armes pour tous les citoyens, 36. — S'élève contre le danger et les vices de la forme des emprunts, 37. —Propose de mander le garde-des-sceaux à la barre, pour rendre compte de l'inexactitude de l'envoi des lois, 75. — Appuie le projet de former dans l'assemblée un tribunal destiné à poursuivre les crimes de lèse-nation, 76. — An 1790. Son opinion relativement aux troubles de Saint-Jean-d'Angely, par suite de l'élection du maire, 42. — Fait rejeter la proposition d'autoriser les départemens à demander, en tous temps, les changemens utiles; et une autre relative à la formation des cartes départementales, 48. — Propose de fixer à 800 liv. tous les traitemens des religieux restant dans le cloître, 79. — Vote pour l'institution générale des jurés, 99. —Et pour l'amovibilité des juges, 124. — Demande le renvoi au comité de constitution de la question relative à la durée des fonctions des juges, 125. — Ses observations sur le projet concernant les bureaux de paix et les tribunaux de famille, 218. — Il est élu secrétaire, 229. — Ses observations sur la fixation du traitement des officiers de justice et des administrateurs, 243. — Il fait arrêter qu'avant de délibérer sur la haute-cour, on organisera le tribunal de cassation, 300. — An 1791. Propose un amendement au projet sur l'ordre du travail de l'assemblée, 3.—Et d'autres au plan relatif aux jurés, 20. — S'oppose à ce que l'accusé absous soit indemnisé par la société, lorsqu'il n'y aura pas de partie civile, 37. —Son opinion sur le traitement à accorder aux ecclésiastiques, 40. — Propose de substituer au projet qui pose les principes constitutionnels de l'ordre et de la soumission à la loi, une instruction simple et à la portée du peuple, 60. — Combat le plan de tontine de Lafarge, et craint que le peuple n'y verse, sans avantage, le fruit de son travail, 64. — Insiste pour un nouvel examen de la question importante de l'extradition des individus réclamés par l'Autriche, comme contrefacteurs de billets de banque, 66. — Vote pour que l'assemblée s'occupe des partages des successions, 72. — Fait adopter la question préalable sur la proposition que les commissaires près les tribunaux civils ne puissent l'être en même-temps près les tribunaux criminels, 90. — Veut que l'on maintienne les renonciations faites par contrats de mariage à la succession de ses parens, 93. — Que le corps législatif ait la faculté de demander le renvoi des ministres; et que tous les citoyens puissent intenter contre eux une action criminelle, lorsqu'ils ne seront plus en place, 98. — Dénonce Huber, commissaire de la trésorerie, comme un banqueroutier, et s'étaye d'une lettre de Clavière, qui l'accuse, 102. —Comprend dans la classe des dettes des pays d'états, qui doivent être reconnues à la charge de la nation, toutes celles faites dans les formes prescrites, 103. — Propose de faire payer les ministres par la liste civile, *ibid.* — Combat l'article du projet sur l'organisation du ministère, qui soumet à celui des contributions la force intérieure; et se plaint de ce que l'on calomnie les administrations en faveur de l'autorité ministérielle, 104. — Parle contre les anciens agens de change, et demande que tout individu puisse exercer cette profession, 106. —Est d'avis de renvoyer au comité une proposition concernant les fonctions que peuvent exercer les prêtres insermentés, afin de ne pas donner lieu à une discussion qui ne peut qu'augmenter la fermentation parmi le peuple, 109. — Propose d'ajourner la discussion relative à une création d'assignats, et à une nouvelle fabrication de monnaie métallique, 117. — Présente des pièces

à l'appui de sa dénonciation contre Huber, 118. — Vote pour que tout citoyen domicilié soit admis dans la garde nationale, et que la législation efface toutes distinctions à cet égard, 119. — Vote pour la réunion du Comtat, et dit que les Avignonais ne sont coupables qu'aux yeux des ennemis de la liberté, 125. — Rappelle la décision de la veille à ce sujet, 126. — Présente un *minimum* pour l'évaluation des offices des avocats au conseil, 127. — Dans la discussion sur le droit de pétition, pense qu'il doit être libre à des communautés, des corps ou des sociétés, d'émettre un vœu collectif, 131. — Déclare que si les communes ne peuvent plus se réunir pour faire usage du droit de pétition, elles n'auront plus qu'un moyen, celui d'en venir à l'insurrection; et propose de déclarer que ce droit appartient à tous les individus, 132. — S'attache à démontrer que le système de réélection favorise la corruption des députés, par les faveurs du pouvoir exécutif, 139. — Propose, pour les questions importantes, de diviser le corps législatif en deux sections égales, délibérantes sur la même matière, et rapportant à l'assemblée générale le résultat de leurs délibérations; sensation excitée par ce projet, 143. — Est nommé vice-président du tribunal criminel de Paris, 170. — Demande que les déclarations du roi et de la reine, au sujet de leur fuite, soient données par écrit, 178. — Ne veut pas qu'un député puisse être élu gouverneur du dauphin, 180. — Combat le projet d'une fédération pour le 4 août, et demande la levée du décret qui suspend la nomination des députés, 182. — Demande, attendu le travail de la révision, que l'envoi des commissaires dans les départemens soit suspendu; et ajoute que l'on va reconnaître à ce travail si l'assemblée mérite la confiance qu'elle a obtenue, 212. — A l'occasion de cette révision, émet ses inquiétudes sur les atteintes portées à la liberté de la presse, 221. — Veut placer dans l'article de la constitution qui garantit les droits naturels et civils, celui portant que le roi n'aura pas le droit de faire grâce, *ibid.* — Fait décréter que la souveraineté est indivisible, inaliénable et imprescriptible, 223. — Pense que la condition de 40 journées de travail pour l'éligibilité à l'électorat, exclurait de l'exercice du droit de citoyen un grand nombre d'habitans des campagnes, 225. — Fait décréter que les membres de l'assemblée actuelle et ceux des prochaines législatures ne pourront être élus à aucune place donnée par le pouvoir exécutif, que deux ans après la fin de leur session, 226. — Présente des observations sur la garde du roi, 237. — Demande que les assemblées primaires puissent voter sur la révision d'un article constitutionnel, 245. — Discute le projet concernant l'éducation publique et la création d'un Institut des sciences et arts, 270. — An 1792. Député à la convention nationale, fait arrêter qu'il sera présenté une loi contre les provocateurs à l'assassinat, et sur les moyens de donner une force publique à la représentation nationale, 270. — S'oppose à ce que la peine de mort soit décrétée contre quiconque aura amené l'ennemi sur le territoire français, et dit que c'est le dictateur même (Robespierre), qu'on doit attaquer, *ibid.* — Fait décréter que les directeurs des postes seront nommés par les électeurs de districts, 271. — Vote pour que les ministres Roland et Servan soient invités à continuer leurs fonctions, 274. — Son discours à l'occasion de la récrimination de Marat contre la députation de la Gironde, 280. — Est élu secrétaire, *ibid.* — Ses observations sur l'organisation d'une force publique, prise dans les 83 départemens, 281. — Son rapport sur cet objet, 283. — Ses observations contre Momoro, au sujet d'un arrêté de la section de Marseille, à Paris, relatif au mode d'élection par appel nominal, 287. — Il fait décréter le bannissement des émigrés à perpétuité, 298. — Propose de casser l'arrêté de la commune de Paris, ordonnant l'envoi aux 40,000 municipalités, d'une pétition improuvée par la convention, 300. — Son rapport contre les provocateurs au meurtre, 304. — Il fait décréter l'impression de celui de Valazé sur les trahisons de Louis XVI, 312. — Ne veut pas qu'on éloigne de l'assemblée le droit des dénonciations, 313. — S'oppose au départ des fédérés, 317. — Fait rapporter le mode de discussion qui avait été adopté pour le jugement du ci-devant roi, 321. — Fait subroger le ministre de l'intérieur aux marchés passés en Italie, par la commune de Marseille, 330. — Annonce que des troubles viennent d'avoir

lieu

lieu dans le département d'Indre-et-Loire, 337. — Vote la peine de mort contre quiconque proposerait de rétablir la royauté, 341. — Combat la proposition de Robespierre, tendante à juger sur le champ Louis XVI à mort, *ibid.* — Fait décréter Rivarol d'accusation, *ibid.* — Accuse le ministre Pache de négligence dans l'approvisionnement des armées, 347. — Fait exclure des places toutes les personnes qui en auront rempli dans les administrations anciennes, 353. — Demande qu'après le jugement de Louis XVI, le bannissement de la famille royale soit décrété, *ibid.* — Vote l'envoi des décrets de censure aux 84 départemens, 364. — Démontre les avantages de l'appel au peuple dans le procès de Louis XVI, 365. — AN 1.er 1793. Défend les adresses des départemens, dénoncées par celui de Paris, et réclame pour la convention la protection d'une force départementale, 13. — Se plaint d'un arrêté de la commune de Paris, qui ordonne la clôture de tous les spectacles; et demande que l'assemblée se charge de la police de la commune où elle siège, 16. — Dit que le parti qui veut la mort de Louis XVI, ne la veut que pour placer sur le trône un autre roi; et propose de surseoir à son exécution jusqu'après l'expulsion de d'Orléans et de ses fils, 23. — Reproche au comité de sureté générale de blesser la liberté individuelle des citoyens par ses mandats d'arrêt, 29. — Présente des vues sur l'organisation du ministère de la guerre, 30 et 31. — Justifie la conduite du département du Var, relativement à la levée d'un bataillon envoyé à Paris, 42. — Propose de s'occuper du traitement de l'armée, *ibid.* — Demande l'ajournement indéfini du projet de Dubois-Crancé sur l'organisation de l'armée, 45. — Sollicite l'indulgence de l'assemblée en faveur d'une députation dont l'orateur annonce parler au nom des départemens; propose de faire interroger ces citoyens, et d'arrêter l'orateur, *ibid.* — Demande le renvoi au comité de législation, du projet relatif à un jugement rendu par le tribunal d'Amiens, en faveur d'un prêtre rétractaire et émigré, 58. — S'oppose au décret d'accusation demandé contre Marat, parce que ce serait lui donner trop d'importance, 59. — Dit que le foyer de l'anarchie est dans l'ancienne et prétendue municipalité, 65. — Pense que la cumulation des pouvoirs dans les mains de la convention, proposée par Cambacérès, ramènerait à un despotisme plus affreux que celui de l'anarchie; et s'élève contre celui de la convention, 72. — Pétition de la section Bonconseil, pour sa traduction au tribunal révolutionnaire, 74. — Il est nommé membre du nouveau comité de salut public, 86. — Approuve la réponse du président à la pétition des 48 sections de Paris, sur les dangers de la patrie, 89. — S'élève contre le système de dénonciation de Marat, et déclare le côté gauche de la convention responsable des maux de la république, 90. — Provoque la lecture de la lettre interceptée d'Égalité fils, à son père, 97. — Veut que les fonctions du comité de salut public se bornent à surveiller le conseil exécutif, 99. — Nouvelle demande de son accusation par la section de Bonconseil, 101. — Il observe que si les sections de Paris demandent l'expulsion de 22 membres, les départemens pourront former de pareilles demandes; vote le décret d'accusation contre Marat, et l'ajournement de la proposition de Gensonné, tendante à consulter le peuple sur les bases de la constitution, 107. — Les sections de Paris demandent son expulsion, 108. — Il parle sur la déclaration des droits, 111. — Adresse du faubourg St.-Antoine, contre lui, 114. — Il demande que le tribunal révolutionnaire soit renouvelé à l'instant, 121. — Se plaint de la domination exercée par des hommes de sang qui influencent une société jadis célèbre, et qui n'est plus qu'un abominable repaire, 122. — Remarque, à l'occasion de la pétition du faubourg St.-Antoine, dans laquelle on menace la convention d'une insurrection de 10,000 hommes, que ce faubourg n'a pas à sa tête l'énergique Gonchon, son orateur ordinaire, 124. — S'oppose à l'adoption de l'instruction proposée par Cambon, pour les représentans du peuple délégués auprès des armées, 129. — Se plaint de l'arrestation arbitraire de son domestique et de plusieurs citoyens; invite les habitans de Paris à périr plutôt que de tomber sous le joug des oppresseurs, 131. — Demande un pacte social avant la constitution, 132. — S'élève contre les députés qui sollicitent et accaparent les places pour leurs parens et leurs créatures; étend à tous les ex-députés l'obligation de faire imprimer l'état de leur fortune,

136. — Propose la distribution des billets de tribunes par les présidens de sections, 142. — Repousse l'emprunt forcé, comme dangereux, *ibid.* — Appuie la fixation d'un *maximum* de population pour toutes les municipalités, 144. — Demande que l'on précise la dénomination de *suspects*, et pourquoi, 145. — Pétition, où l'on provoque le décret d'accusation contre lui, 154. — Décret qui le met en arrestation dans son domicile au 2 juin, 156. — Il est accusé de provoquer la coalition de plusieurs départemens contre Paris, 166. — Et décrété d'accusation, 167. — Lacroix annonce la fin de son royaume, 184. — St.-Just propose de le déclarer traître, pour avoir, par sa fuite, évité l'arrestation, 191. — Il est accusé d'avoir envoyé Corday assassiner Marat, 198. — Lacroix et Thuriot font décréter que sa maison à Evreux sera rasée; lettres, annonçant que ceux qui composaient l'armée royale et catholique, se rendent à Caen pour grossir la sienne, 200. — Thirion lui reproche d'avoir voulu faire assassiner le ministre de l'intérieur, Garat, 209. — Barrère fait adopter le projet de St.-Just, qui le déclare traître à la patrie, 212. — Et décréter la confiscation de ses biens, 214 et 215. — An II. 1794. Son cadavre, défiguré, est trouvé par les sans culottes de Castillon, 290. — An III. Est accusé d'avoir signé un serment à la royauté, 189. — Décret, portant qu'une année de ses indemnités sera payée à sa veuve, 215. — Lettre qu'il écrivait à sa femme; gratification accordée à celui qui lui a donné des soins dans son asile, 294. — Lettre de Ferroux, demandant qu'il participe aux honneurs rendus à la mémoire des 21 députés victimés sous la tyrannie, 313. — An IV. Rapport de Bailleul sur la pétition de sa veuve, et adoption du projet qui lui accorde un secours annuel de deux mille fr., 205 et 206.

Bylan, gouverneur de Bréda, lors de l'entrée des Français dans cette ville. An I.er 1793. Éprouve la vengeance de la cour sthatoudérienne, 139.

C.

Cabanis, médecin et officier municipal. An 1790. Ses observations sur les hôpitaux, 137. — An 1792. Il réclame contre une identité de nom, à propos des relations d'un Cabanis avec la liste civile, 136. — An I.er 1793. Est nommé juré au tribunal révolutionnaire, 76. — An VI. Son ouvrage sur la certitude de la médecine, 136. — Nommé député au conseil des cinq-cents, il vote pour donner au directoire la nomination des places vacantes du tribunal de cassation, 259. — Son rapport sur la réception des candidats en médecine, 276. — Son opinion sur l'organisation des secours publics, 279. — Son discours sur le courage des Irlandais-unis; il fait des vœux pour le succès de leurs armes, 298. — Offre la gravure du portrait en pied de Mirabeau, peint par Boze, et fait l'éloge de sa philosophie libératrice du genre humain, 319. — Se plaint de la mauvaise disposition de la salle du conseil, et fait prendre un arrêté à ce sujet, 322. — Appuie la prorogation de la loi compressive des journaux, par la considération du mécontentement public, favorable, selon lui, à la propagation des journaux royalistes, 341. — An VII. Offre les œuvres complettes de Condorcet, 28. — Son rapport sur la nécessité d'établir des écoles de médecine, 62. — Son opinion contre le projet relatif au partage des biens communaux, 129. — Il s'élève contre la licence des journaux; défend Sieyes et le 18 fructidor, et demande une loi contre les délits de la presse, 333.

Cabarus (comte de), ministre d'Espagne. An 1790. Son arrestation à Madrid, 197. — An IV. Accusé de malversations dans les finances, il est acquitté, 142. — An V. Est présenté au directoire exécutif en qualité de ministre plénipotentiaire près le congrès, 262. — An VI. Son influence dans les réformes administratives à la cour d'Espagne, 64. — Sa nomination à l'ambassade de France, 70. — Le directoire refuse de l'admettre, 125. — Son départ pour la Hollande, 141. — Bruit de sa nomination au ministère des finances, à Madrid, 179. — Elle est publiée, 201. — Présens qu'il reçoit du roi à son arrivée, 212.

Cabarus (Thérese), fille du précédent, connue sous le nom de M.me de Fontenay, puis M.me Tallien. An II. 1794. Demande, au nom de son sexe, à servir le malheur dans les hospices d'humanité, 217. — An III. A l'occasion d'attaques dirigées contre elle, Tallien déclare qu'elle est son épouse, 103. — Explications de Collot-d'Herbois

sur les motifs de son arrestation, 189. — An VI. Son humanité envers un citoyen blessé à une course de chevaux, 240.

Cabieu (Michel), garde-côtes. An 1790. Repousse seul un débarquement d'Anglais en 1762; compte rendu de cette action à l'assemblée nationale, 249. — An II. 1794. Décret de la convention, qui lui accorde une récompense, 328. — An III. Lettre du représentant Porcher, sur le même sujet, 332.

Caboche-d'Étilly. An I.er 1793. Décret qui le nomme administrateur des postes, 255.

Cabreras, général espagnol. An 1791. Est tué au siége d'Oran, 207.

Cabrol, ex-garde du corps. An II. 1793. Est excepté de la loi qui ordonne aux individus de ce corps de se retirer dans leurs municipalités; motifs de cette faveur, 279.

Cacate, officier général à l'armée de Sambre et Meuse. An IV. Eloge de ses talens et de sa bravoure, 327.

Cacault, agent diplomatique à Rome. An IV. Est présenté au Saint-Père, 340. — Sa déclaration au ministre napolitain, Acton, 362. — An V. Il est muni de pleins-pouvoirs du directoire pour traiter avec le pape, 83. — Lui fait des propositions de paix, 144. — Part de cette cour sur l'invitation du général Bonaparte, 154. — Fête brillante donnée par lui à Rome, 193 — An VI. Ministre à Florence, est accusé de ne témoigner aucun intérêt aux patriotes, 28. — Son rappel, 87. — Député au conseil des cinq cents, il présente un projet sur la reddition des comptes des ministres, 322. — An VII. Il est discuté, 153. — Sa proposition de dégrader civiquement ceux qui ne les auraient pas rendus, 250.

Cadeau, chef de chouans. An III. Est tué dans une affaire près Chateauneuf, 293.

Cadet-Devaux. An VII. Ses observations sur la diminution progressive des eaux, 25. — Sa lettre sur l'incendie de l'Odéon, et moyens de rendre les décorations de théâtre ininflammables, 193.

Cadet-Gassicourt. An IV. Est condamné à mort par la commission militaire de vendémiaire, 33. — Fait purger sa contumace, et est acquitté par le tribunal criminel de la Seine, 338.

Cadet-Laure, chef d'égorgeurs du Midi. An VI. Est condamné à mort; Lucotte, commandant de la neuvième demi-brigade à Marseille, est dénoncé comme son protecteur, 292.

Cadignan, lieutenant-colonel. An 1792. Est arrêté avec Lafayette, 241. — Proteste contre son arrestation, 252.

Cadroy, député des Landes à la convention nationale. An I.er 1793. Propose de statuer sur le traitement de l'armée avant sa réorganisation, 42. — Et de faire rembourser les dépenses relatives à l'habillement des troupes, par une imposition sur les riches, 67. — An III. Parle sur le projet relatif aux dénonciations contre les représentans du peuple, 39. — Attaque les sociétés populaires, et demande la centralisation de toutes les forces publiques dans la convention, 55. — Est envoyé en mission en remplacement d'Auguis et Serres, 61. — Rend compte de ses opérations, 93. — Ecrit sur le commerce de Marseille, 100.—Est envoyé dans cette ville, 128. — Donne le détail des voies de fait qui y ont eu lieu; approbation de sa conduite, 139. — Annonce que la loi relative à cette commune ramène la confiance de ses habitans, 153. — Lettres concernant sa mission et les principes qui l'ont dirigé, 157 et 161. — Il fait part de diverses prises maritimes, 175. — Ecrit de nouveau sur sa mission, 176. — Autre lettre annonçant le retour de l'ordre dans les Bouches-du-Rhône; l'arrestation des principaux perturbateurs; le renouvellement des autorités à Marseille; le déjouement des conspirations tramées dans Toulon par les partisans de Robespierre; les manœuvres à Arles pour rétablir l'anarchie, etc. 198.—Il trouve insuffisans les réglemens sur la liberté des cultes contre les efforts du fanatisme, 208. — Demande le renvoi aux comités d'une pétition de la commune d'Arles en faveur des cultivateurs privés de leurs droits de citoyens, 214. — Poultier fait l'éloge de sa conduite dans l'approvisionnement du Midi, 218. — Il demande des mesures contre les Jacobins et les terroristes, et prétend que les royalistes sont les Jacobins, 219. — Fait part de l'alliance désirée par les Barbaresques avec la république, et de leur empressement à multiplier les arrivages des subsistances; lettre qui lui est adressée à ce sujet par Mohamed-

Dyghis. Turc, allié du Bey de Tunis, 222. — Il est envoyé près les armées des Alpes et d'Italie, 231. — Mande de Lyon l'insurrection de Toulon et les dispositions prises contre les rebelles, 251. — Sa lettre relative à la répression de l'attentat commis dans les prisons de Lyon, 252. — Autre annonçant qu'il est entré à Marseille, qu'il a tout organisé sur sa route pour s'assurer la victoire, et que la dernière heure du terrorisme va sonner dans le Midi, 255. — Ses dépêches annonçant les succès remportés sur les insurgés de Toulon, 261. — Décret qui fait cesser sa mission à Lyon, 267. — Autre qui le charge de terminer à Marseille les opérations pour l'approvisionnement des armées et de Paris, 285. — AN IV. Il est accusé par Pelissier à raison de sa conduite dans le Midi, 34. — Membre du conseil des cinq-cents, est dénoncé par les habitans de Marseille, comme ayant provoqué les massacres du Fort-Jean et protégé les égorgeurs; nie les faits qui lui sont imputés, 81 et 84. — Est défendu par Guérin et Rouyer, *ibid.* — Son opinion sur le mode de radiation des listes d'émigrés, 142. — Autre sur le mode de juger les contestations relatives aux prises maritimes, 153. — Combat le projet sur la police des étrangers non-domiciliés à Paris, 176. — Parle en faveur de la liberté indéfinie de la presse, 179 et 180. — Interpelle avec vivacité Tallien, parlant de la réaction qui s'opère, 267. — Réflexions sur sa réponse au mémoire de Fréron, relatif à sa mission dans le Midi, 333. — AN V. Est déporté au 18 fructidor, 350. — AN VII. Le général Quantin l'accuse des massacres des patriotes du Midi, 193.

CAFFARELLI-DUFALGA, officier d'artillerie. AN 1792. Est suspendu pour opposition aux événemens du 10 août, 234. — Ordre du jour sur la proposition de le réintégrer, 274. — Nouvelle proposition en sa faveur, repoussée par la question préalable, 349. — AN IV. Il se distingue à l'armée de Sambre et Meuse, 2. — AN VI. Bruit de sa nomination au ministère de la guerre, 161.

CAFFIN, général. — AN III. Rend compte d'une attaque des brigands à Chemillé, 204.

CAGLIOSTRO (Joseph Balsamo, comte de), AN 1790. Est arrêté à Rome avec sa femme, 18. — Prophétise qu'après Pie VI, il n'y aura plus de papes, et que l'église sera dépouillée de ses états, 24. — Détails sur son incarcération, 40 et 46. — Est accusé d'avoir projeté l'incendie de la ville de Rome, 55. — Instruction de son procès, 84 et 156. — Son interrogatoire, 154. — AN 1791. Son jugement, 125. — Notice sur sa vie, 146. — Ses papiers et effets sont brûlés, 159. — AN IV. Sa mort, 14.

CAGNON. — AN III. Décret pour l'aliénation en sa faveur d'une abbaye de Prémontrés, 60.

CAHIER-GERVILLE, procureur-syndic de la municipalité de Paris. AN 1789. Installe le tribunal de police, 97. — Est membre du bureau de ville, 102. — Dénonce à la commune un libelle contre Lafayette, 173. — AN 1791. Est nommé ministre de l'intérieur, 333. — Lettre du roi à cette occasion, 334. — Il accepte, 335. — Dément le bruit d'une invasion des émigrés, 336. — Sa lettre au président de l'assemblée et son discours d'installation, 338. — Annonce une inondation de la Garonne, et l'incendie d'un village, 341. — Son rapport sur les troubles des départemens du Nord et du Pas-de-Calais, sur les dépenses de la garde nationale, et sur les frais de la rentrée des Français, forcés de sortir d'Espagne, 342. — Sa lettre sur les rassemblemens de soi-disant patriotes brabançons, formés à Lille et à Douai, par Béthune-Charost, 354. — Il entretient l'assemblée de la police des grandes routes, 357. — Suspend l'exécution de la loi qui supprime les chambres de commerce, 364. — AN 1792. Transmet des nouvelles d'Avignon, et annonce la démission du commandant Dalbignac, 23. — Présente l'aperçu de la situation intérieure, relativement aux troubles religieux, 38. — Sa lettre au département de Paris, sur les intrigues des ennemis de la constitution, 43. — Son compte rendu sur la circulation des grains, sur la situation de son département et la marche du pouvoir exécutif, 59. — Autre, sur la situation des départemens de Seine-et-Oise et de l'Eure, 69. — Il donne sa démission, 70. — Rend compte des troubles existans dans plusieurs départemens, à l'occasion des subsistances, 74. — Demande des secours pour les ministres protestans, 75. — Envoie le signe de ralliement des chifonistes d'Arles, 81. — Roland le remplace, 84. — Il est dénoncé

par Bonnement, 117. — Obtient des voix pour la place de maire de Paris, 291.

CAIGNART fils, du département de la Marne. AN 1792. Sa pétition pour la suppression des droits féodaux, 231. — AN VII. Son discours à la société du Manège, sur le prestige attaché au mot *anarchie*, et l'abus fait par les ex-députés, de cette qualification; il en vote la suppression dans le serment civique, 305.

CAILHASSON, président du département et député de la Haute-Garonne à l'assemblée législative. AN 1792. Son rapport sur la caisse de Potin-Vauvineux, 86. — Il fait accorder des fonds à la municipalité de Paris, pour avances aux maisons de secours, 92. — Propose un emprunt national, 95. — Fait décréter une émission de 300 millions d'assignats, 119. — Son rapport sur les finances, 121 et 122. — Vote pour la suspension des remboursemens des créances au-dessus de 10,000 livres, 138. — Fait décréter un mode de payement des domaines nationaux, 166. — Sur la nouvelle d'un rassemblement, transmise par Rœderer, demande que l'assemblée entière se rende aux Tuileries, 175. — Fait rendre un décret sur le remboursement des créances de la commune de Metz, 198.

CAILHASSON, vice-consul chancelier à Livourne. AN VI. Ordre de séparation donné par le gouvernement de la Toscane, à une société rassemblée chez lui, pour fêter le 10 août, 347.

CAILHAVA, littérateur. AN 1789. Son ouvrage sur la décadence des théâtres, 101.—Ses annales dramatiques, 131. — AN III. Annonce qu'il va rétablir en cinq actes, le *Dépit amoureux*, de Molière, 290. — AN VI. Remplace Fontanes à l'Institut, 130 et 184.

CAILHAVA, officier. AN I.er 1793. Son éloge par le général Lamarlière, 5.

CAILLARD, agent diplomatique. AN 1790. Sa note au gouvernement de Hollande, relativement aux excès commis par des Français sur des Hollandais de l'île Saint-Martin, 231. — AN 1792. Son départ de Ratisbonne, 282. — AN VI. Ministre plénipotentiaire à Berlin, est remplacé par Sieyes, 234. — Anecdote sur lui et sur le comte de Gortz, 303.

CAILLAT (Antoine), garde national de Vimoy, district de Montargis. AN I.er 1793. Est assassiné en prêtant force à la loi; secours accordés à sa famille, 212.

CAILLAUD, chef vendéen. AN III. Signe l'acte de pacification, 176.

CAILLE, procureur-syndic du Calvados. AN I.er 1793. Ses efforts pour secourir les députés réfugiés à Caen, 193. — AN III. Dénoncé par Lomont, il est défendu par Garran Coulon, 271.

CAILLEMER. AN 1791. Est nommé l'un des quatre grands juges de la haute-cour nationale formée pour instruire l'affaire de Varnier., 327. — AN 1792. Sa lettre justificative de l'inaction imputée à ce tribunal, 250. — AN VII. Député au conseil des anciens, il vote contre la résolution relative aux émigrés naufragés à Calais, 343.

CAILLEUX l'aîné. AN I.er 1793. Est chargé de la conduite des Bourbons à Marseille; détail de ce voyage, 147. — Est nommé administrateur des subsistances, 233.

CAILLEUX jeune. AN I.er 1793. Est envoyé dans le département de l'Eure, par la commune de Paris, 194. — Et adjoint à l'administration de police, 240. —AN II. 1793. Arrêté qui l'y maintient, 27.—AN V. Sa condamnation à mort par suite de l'affaire du camp de Grenelle, 2.

CAILLIÈRES-DE-L'ÉTANG. AN 1789. Forme le bataillon des Vieillards, 131. —AN 1792. Est nommé juré du tribunal du 10 août, 233. — AN I.er 1793. Son arrivée dans la Vendée, 159.—Il est fait prisonnier par les vendéens, 169. — Vient en députation à la convention témoigner ses regrets sur la mort de Marat, 198.

CAILLY, administrateur du comité de surveillance de la commune de Paris. AN I.er 1793. Est dénoncé pour bris de scellés et violation de dépôts, etc. 132.

CAILLY, commissaire des guerres. AN IV. Est désigné comme chargé par Castellane de faire passer des munitions aux rebelles de vendémiaire, 22.

CAILLY, député au conseil des anciens. AN VII. Fait approuver neuf résolutions sur diverses assemblées primaires, 36. — Défend celle sur le régime hypothécaire, 41. — Est élu secrétaire, 136. —Son rapport sur la résolution relative à l'organisation du

notariat, 253. — Il soutient les droits de la république sur les successions des émigrés, 281.

Caire, ci devant garde de d'Artois, et lieutenant-colonel. An I.er 1793. Julien de Toulouse propose de l'envoyer au tribunal révolutionnaire, 212.

Caire (Paul), commissaire du directoire exécutif à Lyon. An VI. Annonce l'effet salutaire que le 18 fructidor a produit dans cette ville, 25.

Cajot, chouan amnistié. An V. Son témoignage repoussé par Sourdat, co-accusé dans l'affaire de Lavilleheurnois, 195.

Calandini, adjudant général. An I.er 1793. Décret qui le déclare non-inculpable dans les débats entre les généraux Lamarlière et Lavalette, 214.

Calas (Louis). An 1792. Pétition en faveur de ce seul rejeton de cette famille, 172.

Calas le père. An II. 1793. Décret qui réhabilite sa mémoire, 57 et 61.

Calés, député de la Côte-d'Or, à la convention nationale. An III. En mission, annonce le rétablissement du calme à Dijon, 38. — Ses inculpations contre la municipalité et la société populaire de la même ville, qui, dit-il, était l'intermédiaire entre Marseille et Paris, 49. — Nouveaux détails sur sa mission, 59. — Compte qu'il en rend, 106. — Il est nommé membre du comité de sureté générale, 168 et 321. — An IV. Annonce la clôture de la section du Théâtre Français, à Paris, 17. — An V. Député au conseil des cinq-cents, vote le rappel à l'ordre de Boissy-d'Anglas, pour son opinion sur les assemblées de Nevers, 193. — Est membre de la commission des inspecteurs au 18 fructidor, 352. — Son rapport sur le costume des représentans, 354. — An VI. Il propose la création d'écoles de santé à Paris, Angers, Bruxelles et Montpellier, 45. — Fait adopter un projet de costume pour les divers employés près le corps législatif, 115. — Son opinion sur l'école polytechnique, 120. — Sa proposition tendante à faire poursuivre les auteurs de la saisie faite à Lyon des manteaux des députés, 122. — Il défend le projet sur les écoles de médecine, 206 et 216. — Fait résoudre le projet qui valide les élections de la Côte-d'Or, 228.

Calli, garde-magasin à l'armée du Nord. An II. 1794. Acquitté au tribunal révolutionnaire, 138.

Callot, officier municipal de Nevers. An 1792. Est présenté à l'assemblée nationale, et à quelle occasion, 131.

Callimachi, interprète de la Porte. An III. Est nommé par elle prince de Moldavie, en remplacement de Suzzo, déposé, 295.

Calmer (la veuve et les héritiers). An 1792. Leur procès contre Machault, évêque d'Amiens, 95.

Calon, officier général, membre du conseil du département et député de l'Oise à l'assemblée législative. An 1791. Appuie la division des assignats en petites coupures, 347. — Fait ordonner des changemens dans le local de l'assemblée, 363. — An 1792. Demande le rappel à l'ordre de ceux de ses collégues qui accueillent par des rires les rapports des ministres, 127. — Fait envoyer, au 10 août, des commissaires pour arrêter l'incendie du château des Tuileries, 225. — Député à la convention nationale, présente Baptiste, valet de chambre de Dumourier, revêtu de l'uniforme national, en récompense de sa valeur, 316. — Certifie aux Jacobins que Roland a fait imprimer la dénonciation de Louvet contre Robespierre, 319. — Repousse une sortie de Vergniaud contre la minorité, qu'il appelle séditieuse, 353. — An I.er 1793. Fait fixer l'uniforme de l'infanterie légère, 252. — An III. Ses observations sur l'école centrale des travaux publics, 11. — Il se plaint de l'introduction dans la salle d'un grand nombre d'étrangers, lors de la défense de Carrier, 64.

Calonne, ex-ministre. (*Voyez la table de l'Introduction*). An 1790. Ses intrigues auprès des cours étrangères, 301. — Son ouvrage contre la révolution, et sa réfutation, 308, 309 et 342. — Il travaille à former une coalition contre la France, 313. — An 1791. Il se rend à Vienne, 44. — Décret portant qu'il sera poursuivi solidairement pour les dons occultes, 47. — Son voyage à Londres, 193. — Ses plans de contre-révolution, 245. — Son nouvel écrit intitulé : *Lettre d'un Publiciste de France*, etc. 286. — Son accusation provoquée à l'assemblée, 313. — Il forme un parti parmi les émigrés, 352. — An 1792. Est décrété d'accusation, 3. — Ses observations au conseil des princes,

33. — Son arrivée à Coblentz, 196. — Explique que les Anglais ne sont point en sureté à Paris, 253. — An I.er 1793. L'accueil qu'il reçoit en Angleterre est présenté à la convention comme un des motifs de déclarer la guerre, 34. — An II. 1793. Son arrivée en Italie, 273. — Sa signature apposée aux assignats à l'usage des contre-révolutionnaires de Lyon, 70. — Saisie et texte d'une de ses lettres proposant aux Anglais d'introduire un prince français dans Toulon, pour aider la contre-révolution du Midi, 77 et 78. — An II. 1794. Sa signature apposée aux assignats royaux, 129. — An IV. Il joue un grand rôle dans l'affaire de Veymeranges, 283. — An V. Est accusé par Hardy d'être l'auteur d'un plan de contre-révolution, 141. — An VI. Démarches pour le faire rayer de la liste des émigrés, 179. — Ses conjectures sur le but de l'expédition de Toulon, 273. — An VII. Il meurt en Angleterre, 358.

Calonne (l'abbé de). An 1789. Est arrêté à Nogent sur Seine, 25. — An VI. Ses observations sur la situation, le commerce et les propriétés de l'Egypte, dont il présume que la France va faire l'entrepôt d'un commerce immense, 311.

Calvet, député de l'Arriège à l'assemblée législative. An 1791. Fait adopter un décret sur la formation de la garde soldée de Paris, 312. — An 1792. S'oppose à ce que ceux qui voudraient sortir du royaume, soient tenus de le déclarer, 31. — Vote pour l'improbation d'un arrêté du département de Loir et Cher contre les prêtres, 61. — S'oppose à ce qu'il soit accordé 6 millions pour dépenses secrètes des affaires étrangères, 118. — Fait adopter un mode de remboursement des charges des maisons des princes émigrés, 124. — Fait rendre un décret sur la nomination par le pouvoir exécutif aux places vacantes de maréchaux de camp, 130. — Déterminer la destination des recrues, 138. — Et attacher un détachement de gendarmerie près chaque armée, pour le service de la police des camps, 140. — Réclame la lecture des pièces contre Carra, *ibid.* — Est envoyé à l'Abbaye pour s'être servi de termes injurieux contre l'assemblée, 152. — Fait une sortie contre les factieux, 160. — Donne des explications sur la rixe entre Jouneau et Grangeneuve, 168 et 169. — Fait créer un état-major pour Saint-Domingue, 169. — S'oppose à l'audition d'une pétition du faubourg Saint-Antoine, 174. — Se plaint d'avoir été attaqué l'avant-veille du 10 août, 221. — Son rapport pour la levée d'une légion germanique, 251.

Calvin, officier français. An VI. Conduit le pape, de Rome à Sienne, 354.

Cambacérès, député de l'Hérault à la convention nationale. An 1792. Fait supprimer les commissaires nationaux près les tribunaux criminels, 296. — Déterminer le mode de la délivrance des passe-ports, 344. — Ajourner l'accusation rendue contre Lajard, 345. — Est nommé commissaire, pour aller retirer du greffe les pièces contre Louis XVI, 348. — Et pour lui annoncer le décret qui lui accorde un conseil, 349. — Rend compte de cette mission, *ibid.* — Demande que la convention choisisse deux conseils à Louis, 350. — Réclame la liberté de leurs communications, 351. — Interpelle Louvet, à l'occasion de la promulgation précipitée du décret contre les Bourbons, 357. — An I.er 1793. En déclarant Louis XVI coupable, conteste à la convention le droit de le juger, 17. — Fait ordonner au conseil exécutif de lui notifier le décret de sa condamnation, et de la faire exécuter dans les vingt-quatre heures, 24. — Fait rapporter le décret portant qu'aucun membre de la convention ne pourrait exercer de fonction publique que six ans après la constitution, 25. — Est nommé secrétaire, 26. — Veut qu'on termine, sans désemparer, le décret sur l'organisation du tribunal révolutionnaire; que le ministere soit renouvelé, et que le pouvoir exécutif reste à la convention, 72. — Voue au tribunal révolutionnaire ceux qui attaquent les généraux, et demande l'arrestation de l'orateur et du président de la section Poissonnière, dénonçant Dumourier, 73. — Fait mettre en liberté Ducruix, officier, arrêté comme séditieux à Perpignan, et en faveur duquel a réclamé Marat, 77. — Fait décréter la mise hors la loi de ceux qui auraient pris part à des rebellions contre le recrutement, ou qui arboreraient des signes de royauté, 80. — Est nommé membre du nouveau comité de salut public, 86. — Son rapport sur la trahison de Dumourier : il fait part des mesures prises contre ceux que

leur naissance ou leurs liaisons peuvent faire soupçonner de complicité avec lui, 92. — Annonce l'arrestation aux barrières de Paris, d'un courrier porteur de dépêches du général Valence, pour le ministre Beurnonville, Philippe Egalité, M.me Montesson et M.me d'Orléans, 94. — Fait fixer les appointemens des greffiers et commis-greffiers du tribunal criminel extraordinaire, 129. — Improuve la proposition d'obliger chaque représentant à faire imprimer l'état de sa fortune, 136. — Vote pour la formation de communes de six cents habitans, 143. — Fait décréter le mode de déclaration des jurés, et le principe de la successibilité des enfans naturels, 157. — Demande des jurés pour les tribunaux civils, 170. — Repousse les objections contre cette demande, 173. — Fait décréter la nomination de commis par le ministre de la guerre, pour recevoir les secours destinés aux prisonniers, 175. — Propose de rechercher les fortunes pour asseoir l'emprunt forcé, 176. — Demande qu'on détermine le sens de la qualification de *chefs de brigands*, 188. — Parle en faveur de Durand, maire de Montpellier, 192. — Fait rendre un décret qui augmente le nombre et le traitement de juges du tribunal révolutionnaire, 206. — Donne lecture du code civil, 224. — Son rapport sur cet objet, 235 et 236. — Propose d'énoncer les motifs qui légitimeraient le divorce, 244. — An II. 1793. Fait rendre un décret sur les droits des enfans nés hors le mariage, 41. — Demande le sursis à l'exécution de la loi sur le partage égal des successions, 98. — An II. 1794. Est chargé de la rédaction du code des lois existantes, 214. — Est élu secrétaire, 259. — Son rapport sur la classification des lois. 299. — Son opinion sur la réorganisation des comités, 327. — Son projet d'assurer les garanties de l'ordre social, 336. — Il fait proscrire l'usage d'autres noms que ceux consignés dans les actes de naissance, 338. — Son rapport sur un nouveau code civil, 355. — An III. Autre sur les travaux du comité de législation, et décrets sur le même objet, 10. — Est élu président, 19. — Son projet d'adresse au peuple, contenant les principes autour desquels il doit se rallier, 21. — Il justifie l'idée d'une loi qui garantisse les membres de la convention de la mise en jugement, 33. — Son discours sur la fête des victoires, *ibid.* — Il s'oppose à la révision demandée par la section du Panthéon, des lois antérieures au 9 thermidor, et dit que, pour le salut du peuple, la révolution ne peut rétrograder, 37. — Rassure la convention sur les subsistances de Paris, 56. — Propose de fixer les heures où l'on s'occupera de l'affaire de Carrier, 65. — Dévelope les bases du code civil, 78, 79 et 82. — Propose une amnistie pour les faits relatifs à la révolution et non-atteints par le code pénal, 80. — Son rapport contre la mise en liberté des individus de la famille Capet, 125. — Demande l'ajournement de la ratification du traité conclu avec la Toscane, 144. — Annonce la prise de Roses, 146. — Son opinion sur le traité avec la Toscane, 148. — Il demande l'ordre du jour sur une discussion relative aux réquisitionnaires, 163. — Ses opinions suivies de décrets sur les attributions politiques du comité de salut public, 165, 175, 176 et 180. — Il fait renvoyer à la commission des seize les propositions de Lecointre de Versailles, pour le rapport des lois des 17 septembre, sur les suspects, et 5 ventôse, relative aux fonctionnaires destitués, 182. — Demande un rapport sur la situation de la république et les moyens d'activer la constitution, 193. — Est nommé membre de la commission des lois organiques, 198. — Et du comité de salut public, *ibid.* — Fait adopter l'ordre du jour sur la proposition de confier le gouvernement à vingt-quatre membres, 203. — Son rapport sur les lois organiques de la constitution, et les moyens de les mettre partiellement et successivement en activité, 211. — Il vote le rapport du décret qui a déclaré que le numéraire en or et en argent n'était pas marchandise, fondé sur le maintien des transactions entre le comité de salut public et l'étranger, 219. — Combat le projet de Thibaudeau pour la suppression du comité de sureté générale et la recomposition de celui de salut public, et demande plus d'intensité pour l'exercice actuel de la direction du gouvernement, 225. — Fait autoriser le comité de salut public à charger deux représentans d'une mission secrète, 228. — Présente et fait adopter, lors de la discussion sur le gouverne-

ment, un plan modificatif de celui de la commission, 234 et 235. — Fait donner l'accolade fraternelle aux ambassadeurs des Provinces Unies, 260. — Suspendre la loi des 10, 12 et 15 prairial, relative à la vente sans enchère des domaines nationaux, 262. — Demande l'ajournement du projet de Personne, contre les terroristes, et le rapport du décret obtenu par Mollevault, contre les assassins royaux, 273. — Son opinion sur le projet de finances, présenté par Rewbell, 276. — Autre sur la rédaction de la déclaration des droits, 289. — Autre sur la division du corps législatif en deux sections, 305. — Il déclare, au nom du comité de salut public, que les principes de la révolution n'ont point été altérés dans le traité avec l'Espagne, 319. — Fait décréter que la mission de Blad et Tallien dans l'Ouest, est terminée, 320. — Sort du comité de salut public, *ibid.* — Fait renvoyer à celui de sureté générale, la demande du représentant Lefiot, d'être détenu chez lui, ou que sa femme, qui est sur le point d'accoucher, partage sa détention, 326. — Son opinion sur l'organisation constitutionnelle du pouvoir judiciaire, 334. — Il entre au comité de salut public, 350. — Fait substituer le bannissement à la déportation proposée contre les prêtres réfractaires, 354. — Est adjoint à la commission des onze, pour s'occuper du code civil, 357. — S'oppose à l'arrestation demandée du commandant du château du Ham, 365. — AN IV. Annonce les troubles de Dreux, 13. — Compromis par les papiers de Lemaître, comme utile au parti royaliste, repousse cette inculpation, 31 et 38. — Membre du conseil des cinq-cents, est élu secrétaire, 44. — Combat une proposition pour la vérification des pouvoirs, 45. — Fait asseoir une perception de deux cent-cinquante mille quintaux de blé sur les départemens avoisinant Paris, 56. — Demande à connaître le montant des produits de l'emprunt forcé, 94. — Parle sur le payement de la contribution foncière, 258. — Fait arrêter l'impression d'un projet de code civil, 270. — Et ajourner le mode de reconnaissance des droits des enfans naturels, 273. — Opine sur le jugement des prévenus des massacres de Lyon, 276. — Sur le remboursement des capitaux de rentes foncières, 278. — Sur l'affaire de Veymeranges, 284. — Parle en faveur des membres du bureau central de Paris, 292. — Appuie le projet tendant à fixer le traitement des membres de l'Institut, 295. — Opine sur le payement des rentes en numéraire, 333. — Son discours préliminaire, en présentant le projet du code civil, 339 *jusques à* 344. — Parle sur le payement du dernier quart des biens nationaux, 354. — AN V. Fait créer une commission pour examiner la question de la suspension des actes du directoire, 16. — Combat le projet relatif au commissaire des guerres Maurel, 24. — Parle en faveur de celui sur les successions, sauf quelques amendemens, 25 et 29. — Son rapport sur le message par lequel le directoire invite à assurer le retour de la paix, en préparant les ressources de la guerre, 33. — Est élu président, 38. — Fait renvoyer diverses propositions sur les finances, 40. — Défend un article sur le mode des partages des successions collatérales, 56. — Fait rejeter la suspension des demandes en divorce pour incompatibilité d'humeur, 60. — Opine sur le mode d'attermoiement dans les transactions sociales, 71. — Fait déterminer l'ordre à suivre dans la discussion du code civil, 72. — Vote la réduction des transactions en papier-monnaie, 73. — Adoption de son projet sur cet objet, 74. — Son opinion sur la manière de constater le cours du papier pour les transactions, 81. — Ses observations sur les amendemens au projet relatif à la calomnie, 102. — Sur le code hypothécaire, 113. — Justifie le plan du code civil, et ouvre la discussion sur cet objet, 125, 131 et 132. — Ses observations sur les créances contractées antérieurement et postérieurement au papier-monnaie, 135. — Se plaint de la modicité du traitement des personnes attachées au service du corps législatif, 141. — Fait rejeter la création d'une commission pour l'examen des marchés, 147. — En fait nommer une pour réviser les lois sur les enfans naturels, le divorce, l'adoption, les institutions de bienfaisance et les successions, 161. — Vote le principe de la contrainte par corps en matière civile, 163. — Propose la continuation de la galerie du Louvre jusqu'à la rue Honoré; la percée d'une rue, depuis la rue Nicaise jusqu'au Garde-Meuble, et l'aliénation des maisons situées

entre le Louvre et la place de la Concorde, 172 et 177. — Vote l'ajournement du projet tendant à rapporter la loi qui prive du droit de voter les jurés qui ne sont pas à leur poste, *ibid.* — Fait adopter un projet relatif au mouvement des sections du tribunal de cassation, 185. — Vote pour fixer au premier janvier 1791, la dépréciation du papier-monnaie, 197. — AN VI. Est nommé secrétaire de l'assemblée électorale de la Seine, séante à l'Oratoire, 203. — Est un de ses élus, 209. — AN VII. Circulaire annonçant sa nomination au ministère de la justice, 314.

CAMBDEN (lord), lieutenant du roi d'Angleterre, en Irlande. AN III. Est mal accueilli par les Irlandais, 229. — AN VI. Ses opérations, 207. — Il demande sa démission, 226.

CAMBE, député au conseil des cinq-cents. AN VII. Appuie le projet de Français de Nantes sur la liberté des cultes; demande que le directoire maintienne les institutions républicaines, 282. — Parle sur divers articles du même projet, *ibid.* — Combat celui de Delbrel, pour annuller les congés et les exemptions militaires, 286. — Vote contre le système des ôtages, et demande la responsabilité des communes, 294, 295.

CAMBEFORT, colonel du régiment du Cap. AN 1792. — Lui et ses adhérens sont expulsés du Cap, 354. — Sa défense à la barre de la convention nationale, et décret de son arrestation provisoire, 360. — AN I.er 1793. Il est déclaré incapable de servir dans les armées françaises, 37.

CAMBIER, représentant provisoire, belge. AN 1792. Sa proclamation au nom du peuple souverain, 352.

CAMBON fils, officier municipal de Montpellier, et député de l'Hérault à l'assemblée législative. AN 1791. Présente un rapport sur l'état des caisses de l'extraordinaire et de la trésorerie, et sur une demande de fonds, 285. — Rejette sur la lenteur de la fabrication des assignats, les retards qu'éprouvent les dépenses publiques, et donne des détails sur l'insurrection arrivée à Montpellier, à l'occasion du culte, 291. — Vote pour que l'on fasse payer une partie de l'arriéré par les anciens receveurs, 292. — Fait décréter que la nouvelle émission de 300 millions d'assignats ne se fera qu'à mesure des besoins, 307. — Son opinion, à l'occasion d'une demande de fonds, sur l'examen des comptes de la caisse de l'extraordinaire, 312. — Il propose de convoquer la haute-cour nationale, par suite des troubles élevés à Caen, pour la messe du curé réfractaire Bunel, 316. — Fait décréter un versement de fonds par la caisse de l'extraordinaire, pour le payement de diverses dépenses, *ibid.* — S'oppose à la lecture d'un mémoire du ministre de la justice, sur le décret relatif aux émigrans, annoncé comme message du roi, 318. — Fait décréter que les ministres présenteront l'aperçu de leurs dépenses pour 1792, 324. — Lors de la discussion sur le nouveau serment proposé pour les ministres du culte, se plaint des avantages qu'on donne aux réfractaires sur le clergé constitutionnel, 326. — Son discours sur les manœuvres des émigrés, et sur les dangers de la patrie, 327. — Autre sur les finances, et projet de l'émission d'assignats de 25 liv., 10 liv. et 10 s., 329. — Il fait ajourner un projet relatif à l'échange de assignats de 5 liv. dans tous les départemens, 335. — Et décréter que les ministres sortant de place seront tenus de rendre compte au corps législatif, 336. — Présente un décret pour la fabrication du papier nécessaire à une émission d'assignats, 343. — Donne des éclaircissemens sur leur fabrication, et lit un état de répartition, 344. — S'élève contre tout usage qu'on voudrait faire d'une lettre décachetée par un mouvement patriotique, 346. — Appuie le rapport du décret qui ordonnait l'envoi aux départemens de diverses adresses contre les prêtres, 347. — Donne des explications sur les retards de la répartition des contributions, 350. — Veut qu'on borne à 100 millions une nouvelle émission d'assignats, 352. — Reproduit son projet sur l'échange des assignats de 5 liv., 354. — En présente un nouveau pour la répartition des petites coupures dans les départemens, 355. — Fait déterminer les proportions des différentes coupures, 358. — Réclame contre le décret qui élève Luckner et Rochambeau au grade de maréchal de France, 363. — Fait verser des fonds à la trésorerie, 364. — AN 1792. Fait rendre un décret pour la fabrication et l'émission des petits assignats, 5. — Ses

observations sur le décret relatif aux propriétaires d'offices, 6. — Il combat un projet d'organisation des bureaux de la conservation des forêts, 9. — Appuie l'ajournement de la discussion sur la sanction des décrets concernant l'organisation de la haute-cour nationale, 10. — Fait verser des fonds à la trésorerie, 20. — Son rapport sur les créances des ci-devant états de Languedoc et de Provence, 22. — Ses observations relatives à une dénonciation de Ducos sur une pièce établissant un payement fait à la trésorerie, au colonel des suisses et grisons, 28. — Vote des représentations au roi, contre le ministre de la marine Bertrand, 34. — S'oppose à l'augmentation du nombre des visiteurs des rôles, *ibid.* — Fait mander le ministre Cahier-Gerville, pour rendre compte des troubles religieux, 38. — Fait rendre un décret en faveur des créanciers des ci-devant états de Languedoc et de Provence, 39. — Et un autre, qui place les biens des émigrés sous la main de la nation, 41. — S'élève contre la conversion des chasseurs de Paris en bataillons d'infanterie légère, 44. — Son rapport pour le renouvellement, par quinzaine, des commissaires de la trésorerie, 46. — Adoption de son projet sur les saisies-réelles, 47. — Il déclare qu'il y a des fonds pour la défense des frontières, 49. — Défend les sociétés populaires, 52. — Son rapport sur les billets de confiance, 57. — Ses vues sur les contributions foncière et mobiliaire de 1791 et 1792, 61. — Il provoque un travail sur les secours à accorder aux pauvres, 63. — Inculpe le pouvoir exécutif, à l'occasion de l'émeute d'Etampes, 67. — Fait verser des fonds à la trésorerie, 70. — Déclare que le ministre a perdu la confiance de la nation, 71. — Propose d'interpeler le ministre Cahier-Gerville sur sa démission, 74. — Fait proroger le payement des intérêts dûs pour les emprunts des pays d'Etat, 77. — Ses observations sur une récompense proposée pour l'ingénieur Groignard, 80. — Son opinion sur les troubles des Colonies, 86. — Autre, contre la caisse de Potin-Vauvineux, *ibid.* — Il consent à des avances aux maisons de secours de Paris, sous la condition de la responsabilité des autorités, 92. — Fait déterminer les pièces de finances à assujettir au timbre, 94. — Établit que la valeur des biens nationaux couvre les assignats émis et la dette exigible, 95. — Son opinion sur l'amélioration des finances, 96. — Sur le remboursement de la dette, 97. — Il en présente l'état général, et celui des ressources nationales, 109 à 112. — Répond qu'il y a plus d'argent qu'il n'en faut pour faire la guerre, 113. — Vote la conservation des confréries de pénitens, 120. — Observe que la suppression des remboursemens ne doit frapper que les gros créanciers, 136. — Appuie la suppression du traitement des frères de Louis XVI, 139. — Présente le tableau général des dettes et des ressources en finances, 144. — Son opinion sur le traitement des ministres, 154. — Sur les indemnités réclamées pour Derossel, peintre de marine, 156. — Communique l'improbation par une section de l'adresse présentée contre Servan, par l'orateur Vasselin, 164. — Demande l'examen des comptes des ministres, 167. — S'élève contre la conduite de Rœderer, procureur-général-syndic du département de Paris, 175. — Veut que le ministre de la guerre certifie l'état des armées présenté par Aubert-Dubayet, 180. — Fait arrêter qu'il sera statué sur l'affaire de Pétion, suspendu de ses fonctions, et déclare que 30 mandats d'arrêt vont être décernés contre des députés, 196. — Vote des secours aux cent-suisses de la garde du roi, et demande que le général Montesquiou soit tenu d'expliquer son refus de renforcer l'armée du Rhin, 200. — Fait décréter des mesures contre les administrations négligentes, 203. — Signale le mauvais état des frontières, 206. — Propose de convertir les statues des tyrans en canons, 207. — Fait ordonner une adresse au peuple, pour l'éclairer et le rappeler aux principes, à l'occasion d'une pétition contre le roi, 218. — Fait décréter la conservation du traitement aux religieux des deux sexes qui se marieraient, 221. — D'après ses observations sur les preuves de la trahison de Louis XVI, décret qui ordonne un rapport sur les pièces y relatives, 230. — Autre, pour la vente des diamans de la couronne, 231. — Autre, pour la déportation des prêtres insermentés, 234. — Il est chargé de vérifier les caisses d'Amelot et Lecoulteux-Lanoraye, 237. — Propose la Guyanne pour lieu de déportation des prêtres,

238. — Fait décréter une distribution de fusils aux individus qui partent pour la défense de la patrie, 242. — Fait prononcer l'accusation de Lajard, Degrave et Narbonne, ex-ministres, 243. — Fait rappeler tous les commissaires chargés de mission ; et passer à l'ordre du jour sur la proposition de supprimer les communications entre les membres de la famille royale, 244. — S'élève contre l'illégalité et l'arbitraire de la municipalité provisoire de Paris; et fait mander à la barre le commissaire municipal Delaunay, accusé, 245. — Annonce l'évasion du prince de Poix, 246. — Ses observations contre un compte rendu par Clavière, de l'emploi de deux millions en secours, 257. — Il fait appeler à la barre les autorités de Paris, et pourquoi, 262. — Membre de la convention nationale, il fait un rapport sur la vérification de la caisse de l'extraordinaire, 169. — Dénonce les placards signés *Marat*, et les actes de la commune, 271. — Son opinion sur le *maximum* des pensions ecclésiastiques, 273. — Fait demander compte à la municipalité de Paris, de sa gestion, relativement aux billets de confiance, *ibid.* — Appuie l'ordre du jour sur diverses propositions relatives à la continuation des fonctions des ministres Roland, Servan et Danton, 274. — Fait accélérer la vente des biens des émigrés 275. — Rapporte un trait de corruption relatif à l'assemblée législative, 277. — Fait délivrer des fonds à la commune de Lille, *ibid.* — Fait conserver les titres des comptes liquidés, 278. — Ses observations sur la demande d'une garde départementale, 281. — Fait décréter le non-renouvellement des receveurs de districts, 283. — Enjoindre aux ministres de rendre compte de leurs dépenses secrètes, 285. — Fait supprimer les assignats à effigie du roi, 286. — Vote contre le dépôt au comité de surveillance du registre de chaque section de Paris ; consent à une avance de fonds pour le remboursement des billets de secours, et fait adopter un impôt extraordinaire sur les riches, 287. — Propose de s'emparer des biens des princes, des nobles et des prêtres dans le pays ennemi, 288. — Fait décréter la réduction des régisseurs des douanes, 289. — Rend compte de l'état des finances, et demande la création de petits assignats, 292. — Vote pour qu'on ne prononce que sur le compte collectif des ministres, 294. — Son avis sur une dénonciation de Marat contre Roland, 300. — Il s'élève contre l'inexécution des lois relatives aux billets de secours, 301. — Fait changer le timbre sec des assignats à face, 302. — Lors des dénonciations contre Robespierre, s'écrie que son bras est l'*arrêt de mort des dictateurs*, 305. — Propose de faire apporter à la barre les registres de la commune de Paris, 306. — Dénonce les dilapidations du trésor public et les marchés ruineux ; fait acquitter les traites tirées par l'ordonnateur de Saint-Domingue sur la trésorerie ; son rapport sur la caisse de secours, 308. — Fait destiner des fonds à l'achat de blés chez l'étranger, 309. — Fait décréter le retirement des billets de confiance, et dénonce le commissaire-ordonnateur Vincent, 314. — Fait décréter l'envoi extraordinaire dans les départemens, de la relation de la bataille de Jemmapes ; demande le décret d'accusation contre l'ex-ministre Lacoste, 316. — Ses observations sur le rapport relatif au départ des fédérés, 317. — Fait remplacer le *déficit* des contributions par un versement d'assignats ; demande l'arrestation du fournisseur Benjamin-Jacob, 320. — Fait interdire aux administrations la faculté de disposer des fonds publics, 321. — Accuse de marchés frauduleux Maréchal, Malus, l'abbé d'Espagnac et l'ex-ministre Servan, 326. — Fait ordonner l'examen, par une commission, des papiers trouvés, dans l'armoire de fer, aux Tuileries, 327. — Décréter le remplacement du commissaire liquidateur, Dufresne-Saint-Léon, et s'oppose à la demande faite par Dumourier, d'être autorisé à ne traiter qu'avec d'Espagnac, qu'il dénonce, ainsi que le payeur général Petit-Jean, et l'ordonateur Malus, 329. — Combat le projet de subroger le ministre de l'intérieur aux marchés passés en Italie par la commune de Marseille, 330. — Fait nommer des commissaires pour vérifier le service et la comptabilité de l'armée de Dumourier, 337. — Ses observations sur la lettre de ce général, relativement aux besoins de l'armée, 342. — Fait décréter un mode d'administration provisoire des pays conquis, 352 et 353. — Est d'avis de l'expulsion de tous ceux qui font ombrage à la liberté, *ibid.* — Fait décréter l'envoi de commissaires près les armées, pour faire rendre compte aux compta-

bles, 354. — Et ordonner le payement des dépenses de l'armée des Pyrénées, 358. — An I.er 1793. Fait rendre un décret qui centralise la recette des douanes, 1. — Fait décréter la réunion de la caisse de l'extraordinaire à la trésorerie, 2. — Demande que Kersaint soit mandé à la barre, pour dénoncer les auteurs du 2 septembre, qu'il dit être dans l'assemblée, 24. — Reproche au commissaire Malus d'avoir passé des marchés onéreux pour la république, 30. — Demande le décret de la réunion du comté de Nice, 32. — Fait un rapport sur la situation générale des finances, et propose la création de 800 millions d'assignats, 34 et 35. — Dénonce les administrateurs du département du Var, qui disposent des fonds publics pour armer un bataillon contre Paris, et veut que le procureur-syndic soit mandé à la barre, 42 et 53. — Demande une loi contre les provocateurs au pillage des propriétés, 61. — Fait décréter que le généraux français, en entrant sur le territoire batave, proclameront la liberté de ce peuple et sa souveraineté, 63. — S'élève contre l'organisation du tribunal révolutionnaire, comme despotique et dangereuse, et réclame des jurés, 72. — Demande que toute correspondance soit interdite avec les puissances en guerre avec la république, 80. — Dumourier rejette l'aliénation des Belges sur le décret qu'il a fait rendre relativement aux pays conquis, 84. — Il se plaint de ce qu'on ne suit pas l'affaire des généraux Stengel et Lanoue', et demande un rapport sur la lettre écrite le 12 mars, par Dumourier, 87. — Déclare que les 300,000 livres, sur lesquelles il est interpelé par Danton, ont été indispensables pour l'exécution du décret relatif à la Belgique, 93. — Fait autoriser les commissaires en Corse à s'assurer de Paoli, 94. — Nominativement accusé par Dumourier, démontre, par divers faits, que celui-ci avait depuis long-temps conçu le plan qu'il exécute, 95. — Est nommé membre du nouveau comité de salut public, 100. — Annonce que le ministre Monge insiste pour sa démission, et propose Dalbarade pour le remplacer, 102. — Annonce que le général Biron a fait traduire à Marseille le jeune d'Orléans, 109. — Fait ordonner la recherche des auteurs de l'incendie du port de Lorient; communique le plan des administrateurs de l'Hérault pour un emprunt forcé et un nouveau mode de recrutement, 118. — Annonce l'incursion faite sur le territoire français par des bandits, échappés des prisons d'Espagne, joints à des émigrés, 122. — Fait déterminer le nombre et les attributions des représentans aux armées, 123. — Et adopter une instruction y relative, 129. — Communique les mesures ordonnées contre les rebelles à Tours et à Poitiers, 131. — Adopte la proposition d'obliger tous les députés à faire imprimer l'état de leur fortune, 136. — Fait rendre un décret qui astreint les agens du conseil exécutif à faire viser leurs passe-ports par les députés en mission, avant leur entrée en fonctions, 140. — Vote un emprunt d'un milliard en assignats, et présente le mode de son remboursement, 141. — Rend compte de faits relatifs à différens complots contre la convention, et loue la conduite du maire Pache, 145. — Attaque le ministre Bouchotte; annonce une victoire contenue dans un rapport du général Lamarlière; se plaint du désordre dans les finances et la partie de l'habillement, 147. — Annonce que des forces marchent contre les rebelles de la Vendée; donne des nouvelles satisfaisantes des armées, au Nord, au Midi, aux Alpes, aux Pyrénées et dans la Vendée, 151. — Rappelle ses collègues au calme, dans la séance du 31 mai, 152. — Réclame l'ajournement d'une pétition, dans laquelle on demande le décret d'accusation contre 27 députés; déclare que la cause de l'insurrection qui se manifeste de nouveau, semble provenir de ce qu'on n'a pas fait droit à la demande des sections, 155. — Fait rejeter la proposition d'exempter les indigens des contributions, 171. — Son rapport sur la situation de l'État, les opérations du comité de salut public, et les rapports qui semblent exister entre les puissances étrangères et les projets des conspirateurs de l'intérieur, 194. — Il appuie la déportation des prêtres à la Guyane; fait décréter qu'une commission de cinq membres présentera un projet de code civil, 206. — Fait décréter que les chevaux de luxe, serviront aux cavaliers nationaux, 208. — Fait charger le vérificateur en chef de la poursuite des fabricateurs de faux assignats; et décréter l'admission de ceux à face au-dessus de 100 francs dans

ces seules caisses publiques, 213. — Fait ordonner la fermeture des barrières et l'arrestation des gens suspects, 215. — Dénonce le département des Bouches-du-Rhône, qui s'est permis d'arrêter les commissaires de celui de l'Hérault, députés pour l'engager à accepter la constitution, 218. — Justifie les arrestations des commissaires des assemblées primaires, 219. — Fait rapporter le décret qui ordonne le payement des troupes de la Corse en numéraire; et décréter en principe la démolition des forts et châteaux de l'intérieur, 220.—Son rapport sur les moyens de consolider la dette publique et diminuer la circulation des assignats, 228 et 229. — Il fait accorder une indemnité aux habitans de Chollet, incendiés, 232. — Supprimer la caisse d'escompte, la compagnie d'assurance à vie et toutes les associations dont le capital repose sur des effets négociables, 238. — Comprendre les fournisseurs dans le décret sur l'emprunt forcé, 249. — Décréter que les titres actuels, constatant les créances non-viagères sur la nation, ne pourront être négociés, vendus, cédés ou transportés, et la peine de 10 ans de fers contre tout fonctionnaire qui ralentirait la vente des biens des émigrés, 257. — Propose des mesures contre l'agiotage, 258. — An II. 1793. Est élu président, 265.—Fait prononcer l'arrestation de tous les citoyens qui chercheraient à se soustraire à la réquisition, *ibid.* — Fait retirer le délai accordé aux créanciers de l'État, en retard pour le dépôt de leurs titres, *ibid.* — Donne l'accolade fraternelle à l'épouse de l'évêque de Périgueux, 267. — Fait suspendre le payement de la pension de 36,000 liv., accordée au général Luckner, et celui de 300,000 liv., réclamées par la famille de Lowendal; son rapport sur la suppression des caisses particulières, de celles des receveurs de consignations et commissaires aux saisies-réelles, 268. — Il fait suspendre provisoirement le payement des pensions au-dessus de 3,000 livres. 272. — Texte de son rapport sur la dette publique et les moyens de la consolider, 273. — Décret, sur sa proposition, pour faire concorder le payement des créances avec le nouveau calendrier, 26. — Autre, sur la déchéance des créanciers qui n'ont pas remis leurs titres, 41. — Il dépose plusieurs lettres de prêtrise, pour être brûlées, 44. — Fait décréter que les arrérages dus aux hôpitaux seront payés, comme par le passé, jusqu'au 1.er janvier, 45. — Son rapport sur les engagistes, 55. — Il fait statuer sur l'emploi des presbytères, 56. — Et ordonner que les communes dresseront l'inventaire des dépouilles du culte qu'elles apportent, 58. — Adoption de son rapport sur la révocation de toutes les aliénations de domaines nationaux, 63. — Il demande l'ajournement de celui accordant des secours aux ecclésiastiques qui abdiquent leur état, 64. — Fait décréter une exception à la loi sur les donations et les testamens, en faveur des citoyens dont la fortune n'excède pas 10,000 livres, 66. — Son rapport sur la démonétisation de l'or et de l'argent; il fait casser tous les arrêtés qui ordonnent l'échange de ces matières, 73. — Présente plusieurs décrets relatifs aux contrats dont les titres originaires ont été annullés, 80. — Annonce que cinq Lillois, proclamés innocens par le tribunal révolutionnaire, se sont jetés dans les bras de leurs juges, 81. — Décret, sur son rapport, pour la suppression des pensions accordées aux ecclésiastiques qui avaient moins de 24 ans; autre, relatif aux comptables; autre, pour compléter la loi sur la consolidation de la dette publique, 83. — Autre, sur le mode de délivrance des bons pour récépissés donnés par les gardes magasins aux cultivateurs, 85. — Autre, pour la démonétisation des assignats à face royale, au-dessus de 100 livres, 86. — Autre, pour que tous les districts envoient leurs notes respectives des taxes révolutionnaires, 87. — Texte du décret qu'il fait rendre sur la comptabilité de l'emprunt forcé, 89. — Autre, qui supprime les cautionnemens, 90. — Il fait prononcer l'arrestation du général Mazuel, 94. — Mettre en liberté le banquier Perregaux et son associé, 95. — Annonce qu'en dépit des manœuvres de Pitt, les Suisses ont promis de renvoyer en France les fabricateurs de faux assignats, *ibid.* — An II. 1794. Fait retirer de la circulation les assignats démonétisés, 105. — Ses questions sur la rentrée de tous papiers faisant le service d'assignats; il vote la confiscation des matières cachées, et une exception à l'égalité de partage dans les successions, en faveur des sans-culottes, 106. — Fait rentrer les papiers fai-

sant le service d'assignats, 108. — Obtient un décret sur la reddition des comptes de Lecoulteux, ex-trésorier de l'extraordinaire, 114. — Atteste la falsification d'un décret de finances, attribuée à Fabre-d'Eglantine, 116. — Donne des renseignemens sur Dentzel, accusé, 119. — Fait décréter des fonds pour les parens des défenseurs de la patrie, et les formes de la liquidation des offices domaniaux, 122. — Autre décret pour le payement des rentes et pensions, 141. — Autre, pour la confiscation des marchandises envoyées à Lyon, et en général, à toute ville en rebellion, 145. — Sa sortie contre la dénomination de *carême civique*, proposée par Legendre, 155. — Il fait supprimer le contrôleur général de la trésorerie, *ibid.* — Donne l'état des assignats, 163. — Fait adopter un projet sur les rentes viagères, 182 et 184. — Texte de son rapport à cet égard, 186, 187, 189 et 190. — Il fait rendre un décret sur le payement des arrérages des pensionnaires de l'Etat, et annonce que la trésorerie est prête à payer 10,000 personnes par jour, 187. — Donne un aperçu des comptes rendus par les commissaires de la trésorerie; fait l'éloge de cette administration, et annonce qu'on va faire rendre compte à tous ceux qui ont manié des deniers publics, sans en excepter les bonnets rouges et les longues moustaches qui ont levé des taxes révolutionnaires, et ceux qui se sont approprié les reliques du fanatisme, 194. — Texte de ce rapport, 196. — Fait supprimer la caisse des domaines, 200. — Et les payeurs de rentes, dits de l'hôtel-de-ville, 205. — Fait rendre un décret en faveur des Bernois, propriétaires de titres de créances sur Lyon, *ibid.* — Fait reduire les traitemens des employés à la trésorerie, 206. — Sur son rapport, décret qui établit la comptabilité des commissions administratives; autre, relatif aux receveurs de districts, 210. Autres articles sur les rentes viagères, 233 et 234. — Aperçu du résultat de la nouvelle comptabilité, 239. — Fait fixer le mode de constater la résidence des nobles, sujets aux mesures de police générale; ordonner la levée des scellés mis sur le diamant qu'on croit être celui appelé le *Pitt*; régler le payement des frais d'administration des biens des émigrés, et le mode de remboursement de la sur-taxe de la contribution patriotique et des domaines aliénés, dont les adjudications seraient annullées, 244. — Fait rendre un décret relatif au droit d'enregistrement et aux receveurs de ce droit, 284. — Annonce que le grand livre est terminé; donne un aperçu de la dette publique, et fait rendre un décret sur la délivrance des extraits d'inscription, 285. — Autre, sur les fonds et effets appartenans aux pays avec lesquels la république est en guerre, 289. — Il annonce les mesures prises pour empêcher la circulation des faux assignats, 293. — Fait ouvrir un crédit aux diverses commissions exécutives, 295. — Rendre un décret sur les propriétés des hôpitaux, 297. — Annonce un à compte de 500,000 livres, envoyé de la Belgique, 305. — Attaqué par Robespierre, se justifie lui, et le comité des finances; et l'accuse, à son tour, d'avoir paralysé en cette partie, la volonté de la convention, 311. — Prend part à la discussion sur le remplacement des membres du comité de salut public, 314. — Rend compte des fonds considérables trouvés à la municipalité de Paris, et fait décréter d'arrestation le banquier Haller, 316. — Fait rendre un décret relatif aux sommes dues à des habitans des villes anséatiques, 317. — Son discours sur la centralisation du gouvernement révolutionnaire dans le sein de la convention, 320. — Nouveau crédit qu'il fait ouvrir aux commissions exécutives, 329. — Il dénonce les gaspillages qui s'exerçaient dans la distribution des 40 sous aux citoyens qui votaient dans les sections, 336. — Dénonce Haller, 339. — Fait approuver les arrêtés de Maignet, envoyé en mission dans les Bouches-du-Rône, 340. — Accuse les nobles et les agioteurs, des dénonciations qui se multiplient contre les députés, 342. — Repousse celle de Lecointre contre les membres des anciens comités, 344. — Fait déclarer ses accusations calomnieuses, 346. — Donne des détails sur l'explosion de Grenelle, *ibid.* — Son rapport, et décret relatif aux rentes viagères par délégation, 349. — Il fait rendre un décret concernant les receveurs des districts, 350. — Autre, relatif à leur comptabilité, 351. — Autre, sur les indemnités accordées aux commissaires civils des sections de Paris, 355. — Autre, concernant les compagnies financières supprimées, 362. — Autre, portant que

les frais et salaires d'aucun culte ne seront plus supportés par la république, 364. — Autre, sur la liquidation des rentes, dites *ancien clergé*, 365. — An III. Il en fait rendre deux autres, dont le premier excepte les débiteurs de la ville de Nuremberg, du dépôt ordonné par la loi du 18 messidor dernier; et le second statue sur le mode de la délivrance des inscriptions au grand livre, 1. — Fait proroger le délai pour la remise des titres de la dette viagère, 2. — Annonce l'arrivée de 29 charriots chargés d'or et d'argent, provenant des contributions de la Belgique, 12. — Déclare, à l'occasion de l'accusation de Legendre contre le comité de salut public, que Barrère, Lindet, Guyton-Morveau, Bréard, Delmas et lui, avaient depuis long-temps, signé l'accusation du comité de Charenton, dirigé par Danton, Pache et Robespiere, 14. — Fait rendre un décret en faveur du bataillon du Morbihan, presque détruit à Saint-Domingue; autre, qui attribue au département de Paris la connaissance du contentieux des contributions; autre, qui accorde des secours aux ci-devant seminaristes irlandais; autre, relatif aux comptables, 30. — Autre, relatif à la législation sur les biens des émigrés; autre qui accorde une indemnité aux comités civils des sections de Paris, 32. — Accuse Tallien d'être venu, au nom de la municipalité, annoncer à l'assemblée législative, qu'elle avait fait mettre en arrestation les prêtres perturbateurs, et d'avoir dit que, sous peu de jours, le sol de la liberté en serait purgé, 34. — Renouvele sa déclaration sur l'existence du comité de Charenton, qui méditait l'enlèvement de 22 membres de la convention, et dit que la première pétition à ce sujet, était de Danton, 34. — Des placards démentent ce qu'il a avancé contre Pache, ex-maire de Paris, 37. — Il fait rendre un décret en faveur des rentes viagères aliénées, 45. — Voit la cause de la rareté et de la cherté des denrées dans l'émission de six milliards d'assignats, 46. — Propose, attendu la dépréciation du papier-monnaie, d'augmenter les traitemens en raison de la valeur du blé; Tallien accuse de perfidie cette proposition; Cambon l'accuse, à son tour, d'avoir coopéré aux massacres de septembre; débats à ce sujet, 50. — Il demande la vérification de ses opérations dans les finances, *ibid.* — Combat le projet de lever le séquestre mis sur les biens des sujets des puissances en guerre, 51. — Parle sur l'affaire de Carrier, 66. — Se plaint qu'on le calomnie, et cite Dufourny parmi ses détracteurs, 69. — Appuie l'avance de 200,000 livres en faveur du citoyen Barneville, pour l'établissement d'une fabrique de mousselines fines, 70. — Dément les bruits d'achat de numéraire pour la trésorerie, 74. — Ses observations sur la conservation des forêts, 75. — Son rapport sur les taxes révolutionnaires, 82, 83, 85 et 86. — Combat le projet de Ramel sur les réclamations de Neuville et Montansier, *ibid.* — Son rapport, et décret sur le mode de comptabilité des ci-devant payeurs des rentes, 88. — Son discours, à l'occasion de l'ouvrage de Lacroix, en faveur de la royauté; il affirme que le peuple français ne reprendra jamais ses fers, 101. — S'oppose à la levée du séquestre sur les biens des étrangers, *ibid.* — Fait décréter la continuité de cette mesure à l'égard de la banque Saint-Charles, 102. — Avoue que des pièces envoyées du Luxembourg contre Tallien, sont tissues de fausseté; et à cette occasion, se plaint des calomnies répandues contre lui-même, 103. — Fait diverses propositions relatives à l'exportation du numéraire, et des observations concernant les créanciers des émigrés, 105. — Son rapport sur les créances des habitans de Berne, 107. — Il vote pour l'indemnité des représentans, 115. — Réclame contre le décret qui constitue Duhem prisonnier, et s'écrie que lui et ses collégues iront tous à l'Abbaye, si on ne le rapporte, 132. — Son rapport sur les assignats et sur une loterie d'effets nationaux, 140. — Il s'oppose à l'envoi de représentans dans les Colonies, 148. — Repousse les assertions de Bourdon sur la liquidation des créances, 150. — Insiste pour la discussion du projet de Boissy, sur les fêtes nationales, 156. — Fait un rapport sur le mobilier et les domaines nationaux, 160. — Discute le projet relatif aux inscriptions sur le grand livre, 161. — Et celui sur les assignats, 162. — Fait rendre un décret sur les certificats à produire par les créanciers de l'État, 167. — Adopter diverses mesures concernant les inscriptions sur le grand livre, 168 et 169. — Résumé de son discours

sur

sur les moyens de retirer les assignats de la circulation, 170 et 171. — Autre décret sur la retenue des rentes, 172. — Il dément la dénonciation portée par J. B. Louvet, tant contre Lindet que contre Lehodey, ancien rédacteur du *Logographe*, 186. — Réclame pour les prévenus de l'ancien comité de salut public, la plus grande latitude dans leur défense ; craint que, d'après le discours de Sieyes, et la division qu'il y a faite de la situation de la convention en deux époques, il ne s'ensuive la nullité de la constitution, 188. — Rend compte de faits relatifs à Carnot et Collot-d'Herbois, 190. — Reproche à Ysabeau et Tallien l'arrestation, à Bordeaux, de 86 acteurs du grand théâtre, et l'incarcération de deux mille spectateurs, comme suspects d'aristocratie, 191. — Vote contre la convocation des assemblées primaires, et pour l'observance actuelle des formes constitutionnelles dans les délibérations des corps constitués, 193.—Fait écarter, par l'ordre du jour, la proposition de former une commission chargée de présenter un mode d'abréger les débats du procès de l'ancien comité de salut public, *ibid.* — Soutient l'effet rétroactif de la loi du 17 nivôse, relativement à l'égalité dans les partages, *ibid.*—Son arrestation, demandée par Tallien, 197.—Il refuse de donner sa démission de membre du comité des finances, et provoque le décret qui l'en exclud, 198. — Dénoncé par Tallien, comme ayant conspiré contre la convention depuis le 9 thermidor, et s'étant signalé par la défense de Collot, Billaud et Barrère, est décrété d'arrestation, 200. — Est désigné par Rovère, comme devant marcher à la tête des rassemblemens pour l'exécution du complot faisant suite à la révolte du 12 germinal, 213. — Décret qui lui enjoint de se constituer prisonnier dans les 24 heures, sous peine d'encourir la déportation, 214. — Sur l'annonce qu'un rassemblement formé à la maison commune, dans la journée du premier prairial, l'a nommé maire de Paris, André Dumont demande sa mise hors la loi, 247.—An IV. Il est compris dans l'amnistie du 4 brumaire, 44. — — An VII. Demande, par une pétition, que tous les fonctionnaires publics, depuis la révolution, rendent compte de l'état de leur fortune, 321.

Camboulas, député de l'Aveyron à la convention nationale. — An I.er 1793. Annonce les succès des ennemis dans les Isles de la Martinique et de la Guadeloupe, et fait déclarer toutes les Colonies en état de guerre, 66. — Fait décréter que le comité de salut public présentera un nouveau ministre de la guerre, en remplacement de Bouchotte qui a donné sa démission, 151. — Demande, au 2 juin, la formation de l'assemblée en comité général, 153. — Fait décréter que le conseil exécutif recherchera ceux qui ont fait fermer les barrières, sonner le tocsin, etc. *ibid.* — S'élève contre le comité central révolutionnaire de Paris, 159. — Dénonce une censure qui s'exerce sur les journaux, 162. — Se justifie d'une imputation à lui faite par Chabot, 196.

Cambray, général, commandant de l'Isle de Noirmoutier. An IV. Sa réponse vigoureuse à la sommation des Anglais, 19.—An V. Il est dénoncé par la municipalité de Saint Hilaire, pour sa conduite dans le département de la Manche ; discussion à ce sujet ; envoi d'un message au directoire, pour solliciter sa punition, 248. — An VI. Il est destitué du commandement de la Sarthe, 200. — Arrêté qui l'envoie à l'armée de Mayence, 203. — An VII. Sa mort à la bataille de la Trébia, 298.

Camelfort (lord), frère de lord Grenville. An VII. Arrêté sur un bateau, au moment où il voulait passer clandestinement en France, est déchargé de l'accusation de haute trahison, 136 et 137.

Camillo-Rossy, général de brigade. An II. 1794. Est condamné à mort au tribunal révolutionnaire, 133.

Caminade. An VII. Rend compte d'un tremblement de terre qu'on a ressenti à Limoges, 133.

Caminet, négociant et député de Rhône et Loire, à l'assemblée législative. An 1791. — Demande qu'on fixe à 300 millions la fabrication des coupures d'assignats, 351. — An 1792. Fait passer à l'ordre du jour sur un rapport relatif aux enrôlemens des émigrés, 12. — Son opinion sur la vente des tabacs et des sels, 13. — S'élève contre la multiplication des billets de confiance, 25. — Demande qu'on arrête les émissions faites par des caisses particulières, 28. — Ses observations sur la vente du numéraire, 46. — Son rapport sur les subsistances et approvisionnemens dans le Midi, 66. — Il fait proroger le délai pour le payement des domaines

nationaux, 117. — Observe que les communications ministérielles annonçant les dispositions hostiles de la cour de Vienne, ne sont pas signées, 127.

CAMPANA, piémontais. AN VII. Pendu en effigie pour la cause de la liberté, préside une commission militaire à Turin, 131.

CAMPBELL (John). AN IV. Avis du consul américain, concernant sa succession, 25.

CAMPE, littérateur allemand. AN 1792. Un décret lui défère le titre de citoyen Français, 241.

CAMPENON (Vincent), littérateur. AN VII. Recueille et publie les œuvres de Léonard, son oncle, 107.

CAMPER, hollandais. AN 1792. Traduction, par Quatremer-Disjonval, de son discours sur l'art de peindre les passions qui se manifestent sur le visage, 288.

CAMPO (le marquis del), ambassadeur d'Espagne en Angleterre. AN IV. Arrive à Calais en la même qualité près la république française, 187. — Cérémonie de sa réception par le directoire, 193 et 196. — AN V. Sa médiation, au nom du roi d'Espagne, en faveur du duc de Parme, 60. — Nouvelle audience de cérémonie au directoire, 103. — AN VI. Il est appelé au conseil d'état de Castille, 70. — Son audience de congé, 252.

CAMUS, avocat, député de Paris aux Etats-généraux. (*Voyez la table de l'Introduction*). AN 1789. S'oppose à la reprise des conférences sur la vérification des pouvoirs, 4. — Est élu secrétaire provisoire des communes, 7. — Vote pour l'opinion de Sieyes sur la constitution des communes; combat celle de Mirabeau sur la nécessité de la sanction du roi, et s'oppose à tout projet d'emprunt, 8. — Emporté, avec le président, les papiers de la salle fermée pour la séance royale, 9. — Prête avec lui le serment du jeu de paume; annonce que le député d'Auch, Martin, refuse ce serment; provoque, à l'issue de la séance royale, le maintien de tous les arrêtés précédens, 10. — Fait retirer du procès-verbal la déclaration d'opposition faite au nom de la majorité de la noblesse, 11. — Rend compte de sa mission, pour appaiser les troubles de Saint-Germain et de Poissy, et des dangers qu'il y a courus, ainsi que ses collégues, pour sauver un citoyen, 20. — Appuie la motion de Mirabeau, pour faire cesser les troubles de Paris, 22. — Réclame l'inviolabilité du secret des lettres, 24. — Propose, pour calmer le peuple, d'improuver l'arrêté des électeurs, qui met Bezenval en liberté, 30. — Demande la mise aux voix de la déclaration des droits et des devoirs, 33. — Son discours sur les inconvéniens de l'emprunt proposé, 37. — Combat le mémoire des banquiers expéditionnaires en cour de Rome, pour la conservation des annates, 40. — Est nommé archiviste, 41. — Propose une rédaction de l'article relatif aux droits de citoyen, 44. — Combat l'article proposé par Mirabeau, sur les cultes, 45. — Veut qu'on discute, sans délai, les articles constitutifs de la monarchie, 47. — Fait adopter une série de questions sur la formation du corps législatif, 55. — Appuie l'examen de la réponse du roi sur les arrêtés du 4 août, 59. — Réclame contre la rédaction du procès-verbal mentionnant, avec éloge, l'offre des religieux de Saint-Martin-des-Champs, 64. — Fait arrêter la présentation à la sanction royale des articles décrétés de la constitution et de la déclaration des droits, avant la discussion du plan de finances, 67. — N'est pas satisfait de la réponse du roi sur cet objet, 68. — Demande l'ajournement de la discussion sur les biens du clergé, dont il soutient la propriété, 73. — S'élève contre le despotisme et l'irrégularité du conseil du roi, 74. — Est nommé président, 78. — Reçoit, en quittant le fauteuil, les remerciemens de l'assemblée, 89. — Propose et fait adopter le dépôt aux greffes des catalogues des bibliothèques des monastères, 90. — Réclame les pièces justificatives des dépenses du trésor public, et la vérification de celles du livre rouge, 98. — Demande la suppression de tous les établissemens de l'ordre de Malte, 100. — Ses observations, pour accorder les droits de citoyen actif, à ceux qui en payeraient volontairement la contribution, 103. — Il est chargé, avec Emery et Salomon, de continuer la rédaction des procès-verbaux depuis le 5 mai, au défaut de Mounier qui a emporté les notes, 110. — Demande qu'on n'imprime que le nom des déclarans pour la contribution patriotique, et non les sommes déclarées, 126. — Sa motion contre les frais énormes du payement des pensions : il

propose de ne les payer qu'après la représentation des titres, *ibid.* — Demande le renvoi au comité des recherches, de l'affaire de l'arrestation, à Villeneuve le Roi, d'une voiture chargée d'argent, 129. — Trouve un piège dans la proposition de fixer le sort des curés à portion congrue, et fait adopter l'ajournement, 130. — AN 1790. Fait décréter le payement et la réduction des pensions et traitemens, 5. — Fait excepter de ce décret Luckner et les héritiers d'Assas, 6. — Invoque la loi contre l'absence des bénéficiers ecclésiastiques, *ibid.* — Ses remarques contre les formes de la rédaction d'une proclamation du roi, sur l'exportation des grains, 16. — Sa déposition dans l'affaire de Bezenval, 29. — Il réclame des réductions dans le département des affaires étrangères, 39. — Fait demander un sceau nouveau pour la publication des lois, 49. — Vote une distinction de traitement pour les religieux qui jouissent de dignités perpétuelles, 51. — Amende l'article qui déclare incapables d'aucunes successions les religieux sécularisés, et celui qui accorde des pensions aux frères Lais, etc., sortant de leurs maisons, 52. — Appuie l'établissement d'un comité colonial, 63. — Fait un rapport sur les pensions, et dénonce le livre-rouge, 65. — Fait décréter que le produit des dons patriotiques sera employé au payement des petites rentes, 67. — Donne des détails sur le livre-rouge, 78. — Propose de laisser aux moines restant dans le cloître, l'usage du mobilier, 79. — Vote dans la discussion sur les prêtres, pour la liberté la plus entière de la correspondance des députés, 82. — Réclame contre une foule de payemens abusifs, 83. — Fait mander à la barre Biré, administrateur de la caisse de l'extraordinaire, pour être interrogé sur cet objet, 84. — Vote l'ajournement de la demande du ministre Laluzerne, tendante à ce que les lettres de change fournies par la marine sur les étrangers, ne soient pas comprises dans l'arriéré; propose de faire porter à la sanction le décret relatif au payement de l'arriéré, et d'imprimer les états remis au comité de liquidation, 85. — Se plaint de ce que les ordonnateurs ont fait payer les princes et les riches au détriment de la veuve et de l'orphelin; refuse de croire aux explications de M. Biré, sur des payemens faits aux princes, et fait ordonner le payement provisoire des petites rentes sur la loterie, etc. — Fait adopter quelques dispositions pour le payement des pensions sur la loterie, et des entrepreneurs de l'artillerie et du génie, 98. — S'élève contre les dépenses minitérielles : accuse Necker et Dufresne Saint-Léon de mettre des obstacles à la communication d'un registre de décisions, 101. — Parle contre la demande de 20 millions, faite par M. Necker, 108. — Fait un rapport, et présente un projet sur les titulaires des bénéfices, 109. — Fait décréter le payement des pensions des officiers suisses et gendarmes de la garde, 111. — Demande un nouvel examen de la formule du serment à prêter par les officiers entrant en fonctions, 121. — Appuie et défend le plan du comité sur la constitution civile du clergé, 152, 153, 154 et 161. — Demande la suppression de la qualité de grand-vicaire, 163. — Parle sur le traitement des fermiers-généraux, 164. — Obtient la suppression de toutes les croupes existantes sur les emplois et affaires de finances, ainsi que la réduction du traitement des vingt-huit administrateurs des domaines, 165. — Son opinion sur les conditions d'éligibilité aux évêchés et sur la confirmation des évêques, 166. — Autre sur l'élection des curés, 167. — Il annonce que les Avignonais ont délibéré de s'unir à la France, 170. — Son opinion sur la détresse des finances, 171. — Sur le traitement des évêques *in partibus*, et ecclésiastiques supprimés, 176. — Sur les patronages laïcs, et sur l'aliénation des fondations et établissemens ecclésiastiques, 183. — Sur les abus de la répartition des pensions, 184. — Il dénonce une intrigue pour obtenir la liberté des prisonniers d'Avignon, détenus à Orange; Maury menace de le poursuivre au châtelet, 193. — Réflexions sur ces débats, 196. — Il combat Virieu au sujet des pensions militaires, 199. — Fait décréter qu'aucune administration ne pourra payer de pension au-delà de 600 livres, 205. — Parle sur la situation des finances, 207. — Fait adopter un décret sur les pensions, 208. — Fait décider qu'il sera présenté des mesures définitives sur la question de l'exis-

tence de l'ordre de Malte et autres ordres français, 211. — Son rapport sur les conditions nécessaires pour obtenir une pension militaire, et objections sur la faiblesse de celles destinées aux savans et gens de lettres, 214. — Il amende un décret explicatif de celui rendu contre les journalistes, 216. — En fait rendre un pour la conservation des chartriers, et un autre pour le payement des pensions arriérées, 220. — S'élève contre une députation qui réclame la diminution des impôts sur Paris, 224. — Propose de régler le traitement des princes, 227. — Fait fixer provisoirement la dépense des académies, 233. — Vote le décret d'accusation contre Perrotin, abbé de Barmond, 237. — Fait décréter le payement des officiers invalides, 242. — Et fixer l'époque du traitement des religieux, 252. — Il réclame contre la relaxation ordonnée de l'ex-ministre Necker, arrêté à Arcis-sur-Aube, 255. — Fait connaître les causes de la non-perception des impôts, 256. — Admettre une réclamation de Derossel, ancien capitaine de vaisseau et peintre de la marine, 259. — Et décréter un versement de fonds par la caisse de l'extraordinaire, 270. — Vote pour qu'on ne rembourse que les parties échues de la dette publique, 273. — Combat un projet concernant les remboursemens à effectuer à la caisse d'escompte et l'émission de 30 millions de billets de cette caisse, 282. — Lettre du supérieur de la maison de Sainte-Barbe, qui le disculpe d'une calomnie, au sujet de secours accordés à cette maison, 291. — Il fait ordonner l'emploi d'étoffes françaises pour les pavillons de la marine, 298. — Discute les moyens d'atteindre les capitalistes pour la contribution personnelle, 300. — Son rapport sur les droits et prétentions des porteurs de billets de retenue; projet de leur suppression, 328, 329 et 330. — Il réclame l'exécution de la constitution civile du clergé, 333. — Fait rendre un décret sur l'emploi des biens dépendans des séminaires et hôpitaux, 338. — Autre sur l'organisation de la caisse de l'extraordinaire, 341. — Propose l'établissement d'une direction générale de liquidation, 351. — Fait décréter que tout *gras de caisse* sera versé dans celle de l'extraordinaire, 352. — Adoption de son projet sur la signature des assignats, 356. — Envoi, sur sa proposition, du président, pour s'informer auprès du roi des motifs de l'inexécution du décret sur la constitution civile du clergé, 358. — Il l'interpelle de dire si le roi a signé son refus de le sanctionner, et présente des observations contre les motifs qui arrêtent cette sanction, 359. — Fait adopter un ordre de délivrance des mandats par la caisse de l'extraordinaire, 362. — Allouer des biens nationaux à la commune de Châlons, 363. — Décréter le mode de surveillance de la caisse de l'extraordinaire et celui de la direction du bureau de liquidation, 365. — AN 1791. Dénonce des écrits incendiaires, 7. — Fait rendre divers décrets sur la responsabilité des officiers municipaux, sur l'estimation des biens du clergé, sur le traitement des officiers de fortune, sur le payement par le trésor des pensions sur les économats, sur le payement des intérêts des créances sur les ordres religieux, sur la fixation de l'indemnité accordée aux porteurs de brevets de retenue, et sur l'émission d'assignats de 50 livres, 10. — Sur les intérêts et le remboursement des créances, 11. — Sur le payement d'un semestre aux prêtres pauvres et infirmes, 12. — Il propose de faire payer, par la nation, à L. P. d'Orléans, la dot de Louise Elisabeth d'Orléans, *ibid.* — Combat l'instruction sur la constitution civile du clergé, 17. — Fait décréter des récompenses nationales pour ceux qui se sont signalés à Nancy, Metz, Pamiers, à la Bastille, etc., 18. — Réclame en faveur des détenus d'Aix, 21. — Fait admettre les cautionnemens des régisseurs des domaines, de la loterie, des fermiers-généraux, et les brevets de retenue et de décompte en payement des domaines nationaux, *ibid.* et 24. — Ordonner le remboursement des rentes de 20 livres et au-dessous, *ibid.* — Charger Lebarbier, peintre, d'exécuter, aux frais de la nation, son tableau de Désiles, 31. — Décréter, à titre de secours provisoire, un payement en faveur de divers pensionnaires de l'état, 32. — Et liquider des titres de judicature, 33. — Adoption de son projet pour le payement des pensions des septuagénaires, 34. — Et d'un autre pour le payement de brevets de retenue à

divers ministres et commissaires des guerres, 38. — Dans la discussion sur les pensions des prêtres, il fait décréter qu'on fixera le sort des curés, 40. — Passer à l'ordre du jour sur plusieurs demandes de marques d'honneur, 42. — Et décréter le payement de plusieurs brevets liquidés, 46. — Son rapport suivi d'un décret, pour faire dresser l'état des pensions des émigrés, 49. — Il fait décider que la lettre du roi, relative à la sanction du décret sur la liste civile, sera rédigée en décret, 50. — Fait supprimer les gouvernemens et autres places qui n'obligeaient point à la résidence, 52. — Réclame des secours pour divers pensionnaires dont les pensions ont été supprimées ; les fait décréter, ainsi que la conversion en assignats de 50 livres de ceux qui restent à fabriquer, *ibid.* et 53. — Propose de retenir les revenus des tantes du roi, pendant tout le temps de leur absence hors du royaume, *ibid.* — Fait exempter de quelques formes à suivre dans la demande des pensions, différentes victimes de l'affaire de Nancy, 54. — A l'occasion de l'arrestation de Mesdames, vote pour que le roi empêche sa famille de voyager, 56. — Fait ordonner le remboursement de plusieurs brevets, 59. — Et rendre un décret concernant la propriété des fruits des domaines nationaux, 60. — Présente des observations sur l'état de la radiation des pensions des émigrés ; et parle pour activer le travail des comités sur le projet de loi contre l'émigration, 62. — Fait ordonner l'envoi à l'assemblée de l'état nominatif des employés et pensionnaires des administrations, 69. — Propose d'accorder un secours de 10,000 livres à Latude, comme victime du despotisme de la marquise de Pompadour, 73. — Fait rendre divers décrets pour le payement des bureaux de la caisse de l'extraordinaire, pour celui de divers objets relatifs à la liquidation de la dette publique, pour la résiliation des baux à vie, *ibid.* — Autre pour la liquidation de diverses créances, 80. — Autre pour le payement de diverses sommes à titre de secours, 86. — Autre ordonnant la cessation des travaux autour de Paris, et la présentation par le département, d'un projet pour la vente des murs et bâtimens de cette enceinte, *ibid.* — Autre sur la liquidation de l'arriéré des ponts et-chaussées, 88. — Autre pour la remise aux districts des registres des ci-devant diocèses, relatifs aux biens et dîmes du clergé, 94. — Autre qui affecte une somme en payement des diverses pensions, 99. — Il déclare que c'est lui qui a reçu la dénonciation faite par Bonjour, commis à la marine, relativement à un emploi illégal de fonds, et que ce citoyen a donné plusieurs fois des renseignemens précieux sur les déprédations du ministère, 101. — Fait décréter le payement de différentes parties d'emprunts, 102. — Fait rendre un décret relatif aux certificats à délivrer par le directeur du trésor public, lors du non-payement des ordonnances, 108. — Propose de surseoir à l'exécution d'un arrêté du département de Paris, sur la liberté des cultes, 109. — Fait décréter que les arrêts du conseil, en matière de liquidation, sont attaquables par les voies de droit, et d'après l'avis du comité central de liquidation, 117. — Ecarter, par la question préalable, la demande des officiers de la chambre des comptes d'Aix, pour la conservation de leurs pensions, ainsi que celle de la nourrice du roi, pour le payement de la sienne, et accorder des indemnités à la famille de Lowendal, 119. — Présente un rapport sur l'emprunt de 80 millions ; accuse Lecouteulx-Lanoraye de toucher les intérêts d'une somme qu'il n'a pas donnée ; lettre que lui écrit madame Lowendal, 120. — Il s'oppose à l'envoi de commissaires dans le Comtat, et l'ajournement proposé de la question de la réunion, 125. — Fait décréter le payement des rentes de fondations pieuses, instituées par Cochet de Saint-Vallier, 127. — Propose de ne faire paraître les petits assignats qu'avec la monnaie de cuivre qui doit être mise en circulation, 128. — Rend compte de l'emploi des assignats, et demande qu'on hâte la répartition de l'impôt, 139. — Annonce qu'il existe dans les manufactures de Lyon et de Romilly beaucoup de cuivre, dont il fait décréter le monnayage, 143. — Fait fixer à 25 millions les dépenses de la maison du roi, 147. — Adopter des dispositions sur l'admission aux états de liquidation, 160. — Ordonner l'envoi des bordereaux de vente des domaines nationaux, 161. — Prononcer la saisie des biens de

Dan[illegible]villiers, directeur des bâtimens du roi, 167 et 169. — Son rapport suivi d'un décret, pour une nouvelle émission d'assignats, 171. — Ses diverses propositions lors de la fuite du roi, pour la surveillance de la salle, et l'appel à la barre des ministres, du maire et du commandant de la garde nationale; sur la situation et les dispositions du peuple; contre l'appel à la barre de de Laporte, intendant de la liste civile, et contre l'apparition de Lafayette, en uniforme, dans la salle de l'assemblée, 173. — Il fait décréter la suppression du traitement des officiers dont la résidence en France ne serait pas attestée, 176. — Est chargé de vérifier, aux affaires étrangères, les passe-ports qui ont servi à la reine dans sa fuite, *ibid.* — S'élève contre la justification de Montmorin à ce sujet, *ibid.* — Appuie la proposition de l'ouverture prochaine des assemblées primaires, 182. — Fait rendre un décret pour le payement des pensions, 185. — Propose de faire apurer les comptes arriérés par le corps législatif, 186. — Fait décréter la suppression de la chambre des comptes, *ibid.* — L'organisation des bureaux de la caisse de l'extraordinaire, 193. — Et le versement, dans cette caisse, des dons patriotiques, 194. — Fait rendre un décret pour le payement des pensions de personnes nées en 1716 et 1718; et un autre pour le dressement des états des frais d'estimations et de vente des biens nationaux, 200. — Autre pour le transport du métal des cloches, à l'hôtel des monnaies, 201. — Autre pour la suspension de Polverel, accusateur public du premier arrondissement de Paris, 211. — Autre déterminant des mesures, dans le cas de suspicion de falsification d'assignats, 212. — Il combat les réclamations de Polverel, contre le décret qui le concerne, *ibid.* — Texte de son rapport sur la suppression des ordres de chevalerie, 213. — Autre suivi d'un décret, portant que les huissiers priseurs, notaires, et tous dépositaires de deniers ne remettront aux héritiers les sommes déposées, qu'après la justification par ceux-ci du payement de leurs impositions, 218. — Il fait renvoyer au comité des finances une demande de fonds pour le travail des poids et mesures, 220. — Fait porter au premier arrondissement de Paris toutes les actions intentées par les contracteurs de biens de l'état, et pendantes au conseil, 221. — Autre portant qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur une réclamation de la ville de Nuremberg, au sujet de fourrages fournis à l'armée française en 1757, 228. — Il combat les dispositions de la constitution relatives aux prérogatives des ministres et à leur présence dans le corps législatif, *ibid.* — Fait décréter l'interruption des séances du soir, pour accélérer les travaux des comités, 230. — Fait autoriser les juges de paix et corps administratifs à cumuler, avec leur traitement, les pensions qui pourraient leur être accordées, et adopter diverses liquidations de pensions, 231. — Observations sur le titre de *prince*, proposé pour les membres de la famille régnante, 239. — Il veut qu'on se borne à décréter l'existence et l'époque des conventions nationales, ainsi que le nombre de leurs députés, 243. — Fait accorder des pensions au maréchal-des-logis Gillet et au canonnier Lucat, *ibid.* — Rejeter, par la question préalable, une motion tendante à ce que les noms des députés qui auraient voté une réforme dans le gouvernement soient rendus publics, 245. — Demande que l'acte constitutionnel ne soit présenté au roi qu'après avoir été relu, et quand l'assemblée aura déclaré n'y pouvoir rien changer, 246. — Veut que l'on en conserve l'article qui invite la nation à ne pas faire usage de son droit de révision avant trente ans, 247. — Y fait insérer une déclaration portant que l'assemblée ne peut plus y rien changer, 249. — Présente ses vues sur l'organisation de la comptabilité, 253. — Annonce que le travail sur les encouragemens à donner aux artistes a été renvoyé au comité de constitution, 263. — Fait mettre à la disposition de la nation les fondations faites en faveur des corporations supprimées, et accorder des gratifications aux huissiers et employés près l'assemblée, 270. — Propose d'ajourner à la première législature, le projet relatif à l'éducation publique et à la création d'un Institut national des sciences et arts, *ibid.* — Fait fixer au 1.er octobre la réunion des députés de cette nouvelle assemblée, *ibid.* — Et ordonner une répartition de pensions entre les officiers du point d'honneur, 272. — Ses explications sur l'emploi

des 30 millions destinés à rembourser les promesses d'assignats, *ibid.* — Il présente le tableau des gratifications à accorder aux employés de l'assemblée, 275. — Son rapport sur l'état et la vérification de la caisse de l'extraordinaire, *ibid.* — En sa qualité de garde des archives, répond à quelques assertions contenues dans le mémoire de Clavière, sur les finances, 315. — An 1792. Annonce de son *Code judiciaire*, 169. — Sa pétition sur la convocation des assemblées de sections, 248. — Député à la convention nationale, en est nommé secrétaire; fait prononcer le maintien des lois non abrogées, des pouvoirs non-révoqués et des contributions existantes, 268. — Fait réduire les pensions ecclésiastiques, 273. — Obtient des voix pour la place de maire de Paris, 291. — Fait établir une commission pour la conservation des monumens des arts et sciences, 293. — Demande le décret d'accusation contre les ministres dilapidateurs, 294. — Fait augmenter la solde des militaires en séjour à Paris, 298. — Ses observations sur le compte de la municipalité de Paris, relativement à la caisse des secours, 302. — Rejet de son amendement au décret qui exclud les députés de toutes fonctions publiques, pendant six ans, 303. — Il fait exiger des notaires un certificat de civisme, 308. — Affecter le seizième de la vente des biens nationaux au payement des dettes municipales; et défendre aux administrations de faire des acquisitions de domaines nationaux, 324. — Réclame la question préalable sur une demande de Philippe-Egalité, en faveur de sa fille; et vote pour des dispositions générales sur les demandes de même nature, 328 et 329. — Fait exiger du ministre de la justice un état des détenus dans les maisons particulières, 330. — Ses observations sur la demande d'un prompt rapport touchant les pièces trouvées dans l'armoire de fer, 335. — Il est chargé d'aller vérifier dans la Belgique les dénonciations de Dumourier, 337. — Rapport sur sa mission; il expose le danger de ne pas fournir aux généraux les moyens de suivre leurs plans, 349. — Fait adopter des dispositions pour assurer les subsistances de l'armée, 350. — Est renvoyé en mission dans la Belgique, 351. — An I.er 1793. Accuse les membres du comité des achats, 27. — Écrit sur les opérations du corps d'armée commandé par Dumourier, 67. — Autre lettre sur l'état de cette armée, 71. — A son retour, il rend un nouveau compte de sa situation, 83. — Est nommé membre du comité de salut public, 86. — Fait rendre un décret sur les moyens d'activer le recrutement et l'équipement de l'armée, 89. — Fait décréter que le général Dumourier sera mandé à la barre; que le ministre de la guerre et cinq commissaires, pris dans la convention, partiront sur le champ pour l'armée de la Belgique, avec le pouvoir d'arrêter les généraux qui leur paraîtront suspects; est l'un de ces commissaires, 90. — Son arrestation par Dumourier, et sa tradition à l'ennemi, 97. — Sa translation dans diverses prisons, 159, 172 et 201. — An III. François de Neufchâteau réclame la mention de son nom aux appels nominaux; ordre du jour, motivé, 152. — Décret pour son échange et celui de ses collégues, contre la fille de Louis XVI, 285. — Autre, qui le déclare membre du corps législatif qui va se former, 337 et 338. — Arrêté du comité de salut public qui charge Bacher de négocier son échange, 344. — An IV. Il est confirmé dans sa place d'archiviste, 46. — Son discours en entrant au conseil des cinq-cents; il reçoit l'accolade fraternelle du président, 106. — Détails sur son échange, 113. — Fait le récit de sa captivité et de celle de ses collégues, 117. — Est élu président, 127. — Nommé ministre des finances, invite le directoire à consulter le corps législatif sur la cumulation de sa place d'archiviste, et discussion à ce sujet, 130. — Sa lettre sur le mépris que les émigrés ont inspiré à leurs hotes, 134. — Décret pour l'envoi de son rapport aux départemens et aux armées, 141. — Propose la suppression de l'agence des poids et mesures, 146. — Est déclaré avoir dignement rempli la mission dont la convention nationale l'avait chargé, 147. — Fait évaluer en francs les traitemens fixés en myriagrammes par la constitution, et demander au directoire un état du mobilier des maisons nationales, 156. — Ses reproches aux agens de la commission des poids et mesures, *ibid.* — Fait supprimer toutes les commissions administratives et agences, 158. — Propose de mettre la ci-devant mairie à la disposition

du directoire, pour l'établissement d'une banque, et discussion entre lui et Bentabolle sur la rédaction de la résolution prise à ce sujet, *ibid.* et 159. — Fait un rapport très-détaillé sur les finances, et propose divers projets pour le rétablissement du crédit public et du papier-monnaie, *ibid.* — Parle sur un projet relatif aux employés supprimés, 166. — Propose un mode de délibération sur diverses questions relatives aux finances, 171. — Fait prendre une résolution relative aux receveurs réliquataires de fonds publics, 172. — Fait résoudre la formation d'un état des sommes touchées à la trésorerie par les particuliers ou compagnies, 176. — Fait résoudre la vérification des caisses civiles par les administrateurs, 186. — Parle sur le traitement des membres du tribunal de cassation, 187 et 188. — Sa proposition sur le payement des loyers de maisons, *ibid.* — Fait résoudre une augmentation de substituts des commissaires du directoire près les tribunaux, et des dispositions relatives au greffe des tribunaux civil et correctionnel de Paris, 202. — Mettre la trésorerie nationale sous la surveillance immédiate du corps législatif, 208. — Ajourner la discussion sur les associations politiques, 211. — Résoudre que les auteurs d'ouvrages périodiques y mettront leurs noms, et que les imprimeurs en seront responsables, 212. — Déterminer le traitement des payeurs des rentes supprimés, 214. — Rend compte des travaux de la commission des dépenses, 215. — Fait résoudre un nouveau mode de surveillance sur la trésorerie nationale, 216. — Demander compte au directoire de l'aliénation des biens nationaux, 229. — Propose une amnistie générale pour tous les actes révolutionnaires, l'émigration exceptée, 232. — L'exclusion de Paris des ex-conventionnels, militaires et fonctionnaires destitués, prévenus d'émigration, et étrangers non-domiciliés, 237. — Fait passer à l'ordre du jour sur la proposition de déclarer que le directoire a honorablement rempli ses devoirs dans la découverte de la conspiration de Babeuf, 239. — Fait résoudre le droit de présence entre les juges, 257. — Diverses dispositions relatives au ministère des finances, 258. — Réponse de Dumourier à son rapport, 262. — Présente un projet sur les dépenses du ministère des relations extérieures, *ibid.* — Des observations sur les moyens d'encourager le commerce et les arts, 264. — Fait mettre des fonds à la disposition de la trésorerie, pour l'échange des assignats contre les mandats, 265. — Autoriser l'échange des assignats de diverses caisses publiques, 270. — Parle sur le transport des feuilles publiques et du papier-monnaie, 274. — Fait créditer le ministre de l'intérieur, 277. — Accorder une indemnité aux employés et fonctionnaires salariés, *ibid.* — Déterminer le payement en mandats des rentes perpétuelles et viagères, et des pensions dues par la république, 282. — Combat le projet relatif à l'affaire de Veymeranges, 284. — Fait ordonner le payement des pensions aux ci-devant religieuses qui justifieront du serment de liberté et égalité, 285. — Créditer le ministre des relations extérieures, 315. — Reproduit un projet sur le payement d'une portion des rentes en numéraire, 334. — Fait annuller le jugement à mort de Vienot-Vaublanc, 350. — Parle sur le payement du dernier quart des biens nationaux, 354. — Fait traduire devant les conseils militaires les prévenus de l'attaque du camp de Grenelle, 360. — Son rapport contre la proposition du directoire, tendante à ne leur accorder qu'un seul défenseur, 364. — An V. Autre, concernant le payement des rentiers et pensionnaires de l'état, 1 et 2. — Fait prendre une résolution sur la comptabilité, 5. — Une autre, qui facilite l'acquit des dépenses locales, 7. — Annonce un projet sur l'école polytechnique, 15. — Fait prendre une résolution en faveur des employés du ci-devant tribunal révolutionnaire de Paris, 16. — Combat un projet pour le payement des rentes viagères, dues aux défenseurs de la patrie, *ibid.* — Fait résoudre le payement des arrérages des rentes et pensions, et créditer le ministre de l'intérieur, 18. — Déclare qu'on a relevé en comité général les erreurs et assertions mensongères contenues dans le message du directoire, sur les obligations, 87. — Combat la régie intéressée pour le droit de passe, 88. — Fait résoudre le payement total, en numéraire, des fonctionnaires publics et employés, 90. — Fixer les dépenses du ministère de la guerre pour quatre mois, 95. — Prendre une résolution concernant le payement des rentiers, 96. — Propose de payer, de préférence, aux

aux volontaires mutilés, les pensionnaires et rentiers sexagénaires, 99. — Annonce un hommage de tous les ouvrages sortis des presses du citoyen Agasse, *ibid.* — Discussion de son projet sur les pensionnaires et rentiers, 107. — Fait prendre une résolution sur les dépenses départementales et communales de Paris, 109. — Fait résoudre que les défenseurs de la patrie, blessés, hors d'état de pourvoir à leurs besoins, et les rentiers et pensionnaires septuagénaires, seront payés par préférence et par antériorité, 113. — S'oppose au dégrèvement d'impositions, proposé pour les départemens de l'Ouest qui ont souffert de la guerre, 114, 130 et 131. — Fait destiner huit millions aux fournisseurs, 124. — Présente des observations sur la comptabilité arriérée, 136. — Fait retrancher d'un procès-verbal les détails relatifs aux événemens de Toulouse, 138. — Passer à l'ordre du jour sur des débats relatifs à la conspiration de Lavilleheurnoy, *ibid.* — Fixer, pour l'an 5, les dépenses du corps législatif, 141 et 182. — Modifier le droit d'enregistrement des mutations d'inscriptions au grand livre, et délivrer aux rentiers des bons admissibles en payement de biens nationaux, 146. — Prendre une résolution relative aux erreurs de noms qui se sont glissées sur le grand livre, au préjudice des rentiers, 150. — Une autre, relative aux ordonnances délivrées par les ministres aux fournisseurs, *ibid.* — Fait réduire les dépenses des écoles de santé de Paris, Montpellier et Strasbourg, 156. — Rejeter les réclamations de Desaudray, fondateur du Lycée des arts, 157. — Vote contre la modification de la peine pour les coupables qui font des révélations importantes, 160. — Lettre, par laquelle il se justifie des imputations du directoire sur la suspension d'une somme destinée au soulagement des pauvres honteux, 163. — Fait ajourner le projet de vente en inscriptions des maisons situées entre le Louvre et la place de la Concorde, 177. — Demande la parole contre le président, dans la discussion sur le serment des électeurs ; combat le message du directoire à ce sujet, 180 et 182. — Demande la parole sur le compte rendu par le tribunal de cassation, 195. — Fait adopter un projet concernant le traitement des employés, 198. — Un autre, concernant les certificats de résidence exigibles pour les payemens à faire à la trésorerie, 216. — Fait fixer les dépenses du ministère de la justice pour l'an 5, *ibid.* — Adopter un projet relatif à l'arriéré dû en papier-monnaie aux employés et fonctionnaires publics, *ibid* et 222. — Un autre, sur l'emploi des bons des rentiers, 224. — En présente un sur le payement des pensions des religieux et religieuses de la ci-devant Belgique, 228. — Fait fixer les dépenses de la comptabilité, 230. — Celles des ministères des relations extérieures et de l'intérieur, 234. — Parle contre Barière, à l'occasion de son élection et du rapport des lois inconstitutionnelles, 237. — Combat le projet concernant les officiers hors d'activité, et fait résoudre le payement du quart de leur solde en numéraire, 239 et 240. — Fait fixer les dépenses des ministères des finances et de la guerre, *ibid.* — Ajoute de nouveaux traits au rapport concernant la compagnie Dijon, 241. — Fait prendre une résolution relative à la disposition des livres conservés dans les dépôts littéraires, 244. — AN VI. Provoque le dépôt aux archives du manuscrit original des *Confessions de J. J. Rousseau*, 236.

CAMUS, commissaire des travaux publics. AN III. Son avis aux jeunes gens qui se destinent à l'école polytechnique, 363.

CAMUZAT DE BELOMBRE, député aux États-généraux. AN 1789. Vote les dernières mesures de conciliation pour la réunion des ordres, 4. — Annonce la résolution prise par le présidial de Troyes, de rendre la justice gratuite, 42.

CANCLAUX, général, commandant dans le Finistère. AN 1792. Se distingue contre un parti royaliste, près Quimper, 203. — AN I.er 1793. Annonce un avantage sur les brigands, au Pont-Saint-Pierre, 139. — Autres succès contre les rebelles, 188. — Autres, remportés près Nantes, 190. — Est en mesure de déjouer les projets contre-révolutionnaires, attribués au général Beysser et aux administrateurs de la Loire-Inférieure, 201. — Compte rendu de ses sentimens républicains, par les représentans près l'armée des côtes de Brest, 244. — AN II. 1793. Il est remplacé par Rossignol, 275. — Reçoit sa destitution au moment d'une victoire, 22. — Adresse en sa faveur par la commision populaire de Nantes, et son éloge par Vilers, 23.

— An III. Il est nommé commandant en chef de l'armée de l'Ouest, dite ensuite des côtes de l'Ouest, 19 et 165. — Annonce un succès sur les brigands, 222. — Passe au commandement des départemens du Midi, 348. — An V. Est nommé ministre français à Naples, 85. — An VI. Y est remplacé par Treilhard, 30. — An VII. Entre au bureau militaire formé près le directoire, 194.

Candeille (M.lle). An 1793. Analyse de sa pièce, intitulée : *la Belle Fermière*, 3. — An III. Autre, intitulée : *la Bayadère*, 133.

Candeyron, de Cambrai. An I.er 1793. Mandat d'arrêt lancé contre lui par les comités de défense et de sûreté générale, 95.

Canel (J.) Coëffeur. An II. 1794. Est condamné à mort au tribunal révolutionnaire, 161.

Cange, commissionnaire de la prison Saint-Lazare. An III. Sa bienfaisance envers un prisonnier; il est présenté à la convention, 29. — En reçoit 1,200 livres, à titre de récompense, 164.

Canin. An II. 1794. Accuse Debiern aux Jacobins, et fait ajourner son admission, 226.

Canisi, ex-évêque. — An II. 1793. Dénoncé par Robespierre aux Jacobins, 71.

Canuel, adjudant-général. An I.er 1793. Éloge de sa conduite contre les brigands dans la Vendée, 224. — An V. Il est autorisé par le directoire à mettre Lyon en état de siége; réclamations à ce sujet, 309.

Cansmans, navigateur. An 1792. Annonce une révolution en Afrique contre les rois, 295.

Canto-d'Irles (M. le comte de), commandant la place de Mantoue pour l'empereur. An IV. Sommation à lui faite par le général Berthier, et sa réponse, 314.

Cantwel, littérateur. An III. Notice sur la traduction de son *Histoire d'Angleterre*, 114. — An V. Autre, de son *Voyage en Hollande et sur les frontières occidentales d'Allemagne*, 30. — An VII. Autre, de son *Voyage en Hongrie*, 271.

Capet. *Voyez* Louis, Antoinette et Bourbons.

Capi-Bologne (Camille), ex-marquis. An II. 1794. Est condamné à mort au tribunal révolutionnaire, 109.

Capiol, commissaire-ordonnateur. An 1792. Est dénoncé par le commandant de New-Brissack 252.

Capitaine, procureur-général-syndic du Finistère. An 1792. Rend compte d'une révolte royaliste, près Quimper, 203.

Capitaine, officier. An IV. Se distingue à l'armée de Sambre-et-Meuse, 2.

Capitan Pacha. An 1790. Sa flotte est battue par les Russes, 280. — Il est récompensé par le sultan, malgré sa défaite, 317.

Cappe (Joseph), savoisien, condamné à mort par le sénat de Chambéry. An 1792. Renvoi au pouvoir exécutif de sa réclamation contre ce jugement, 126.

Caprara, général autrichien. An II. 1793. Sa mort, 29.

Capton-Chateau-Thierry, général de brigade. An II. 1793. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 65.

Caputi (l'abbé). An III. Son arrestation à Naples, comme complice de la conspiration qui y a éclaté, 196.

Caraccioli, amiral napolitain. An VII. Perfidie à son égard de l'amiral Nelson, qui le fait pendre, malgré l'amnistie, 346.

Caradec, agent de change. An II. 1794. Prévenu de complicité avec le baron de Batz, pour la conspiration dite *de l'étranger*, est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 267 et 275.

Caradeux. *Voyez* Lachalotais.

Caraffa-de-Ruvo, comte napolitain. An VI. Son évasion du château Saint-Elme, où il était détenu pour ses principes patriotiques, 263.

Caraffe, peintre. An II. 1794. Combat aux Jacobins la liberté indéfinie de la presse, et ne la veut que pour les patriotes, 337 et 347. — Y dénonce Lecointre et Tallien, 351. — Demande que l'on engage la convention à faire une proclamation au peuple, 357. — An III. Est mis en arrestation, 60.

Caraman (vicomte de). An 1789. Est arrêté à Alençon; lettres de la municipalité; pièces et détails sur cet événement, 75, 76, 77 et 80.

Caraman (le comte de). An 1790. Une délibération de la municipalité de Marseille réclame

sa présence dans cette ville, 12. — Sa correspondance relativement aux troubles de la Provence, 77 et 79. — AN 1792. Annonce de son évasion avec madame Lamballe et Montmorin, 150.

CARANT (N. Th.), député des Vosges à l'assemblée législative. AN 1792. Fait arrêter les registres et l'état des caisses des receveurs particuliers, 188.

CARBELOT (Claude-Joseph), député au conseil des cinq-cents. AN VI. Combat le projet pour l'épuration des élections, ainsi que la conspiration qui le motive, comme tendant à changer en manequin la représentation nationale, 232.

CARBONNEL-CANISI, ex-noble. AN VII. L'administration du Calvados lui applique la loi des ôtages, 346.

CARCADO-MOLAC. AN 1792. Arrêté à Boulogne, est déchargé d'accusation, 246.

CARCARADEC, général. AN I.er 1793. Remporte un avantage au poste de la Montagne de la Tête-Dure, 212.

CARDINAL (F.), instituteur. AN II. 1794. Est désigné par Elie Lacoste comme complice de la faction de l'étranger, et envoyé par décret au tribunal révolutionnaire, 267. — Est condamné à mort, 275.

CARDINAUX. AN VII. Est l'un des signataires de la pétition contre la nomination de Sieyes au directoire, 336.

CARDO (le comte de). AN 1791. Offre aux princes français quatre cents émigrés corses, 341. — AN 1792. Réflexions sur ses démêlés à la cour de Coblentz, avec le marquis de Jaucourt, 151.

CARDONNEL, député du Tarn au conseil des cinq-cents. AN V. Son opinion sur le rachat des baux à culture perpétuelle, 106. — Motion sur les notaires inhabiles dans leurs fonctions, 112. — Appuie le projet qui annulle l'effet rétroactif du droit de succession des enfans naturels, 117. — Promet de fournir des pièces contre la municipalité de Toulouse, 133. — Propose de ne maintenir que la vente des presbytères non-destinés à un service public, 314.

CARELLY, député du Mont-Blanc à la convention nationale. AN III. Demande l'ajournement du projet tendant à rapporter le décret d'accusation contre Montesquiou, et l'accuse de n'avoir pas voulu prendre l'armée ennemie dans le Mont-Blanc, 351.

CARENCY (prince de). AN 1789. Est arrêté au Hâvre avec son père, le comte de Lavauguyon, 29. — AN VII. Est déporté en Espagne, 263.

CAREZ, imprimeur à Toul, député de la Meurthe à l'assemblée législative. AN 1792. Dénonce les marchés conclus avec madame Lagarde, pour fabrication de papiers d'assignats, 11. — Fait décréter des mesures contre les excitateurs à l'insubordination, à l'armée du Nord, 134. — Veut que les départemens vérifient les dénonciations contre les prêtres insermentés, 147. — Vote le décret d'accusation contre Brissac, 152.

CARIGNAN (le prince de). AN V. Réclame la restitution des biens de la princesse de Lamballe, sa parente, en vertu du traité conclu avec la Sardaigne, 348.

CARION, curé d'Issy-l'Évêque. AN 1790. Rapport sur sa conduite, taxée de sédition, 158. — AN 1791. Sa commune, dont il est maire, réclame en sa faveur, 43.

CARLE, commandant du bataillon de Henri IV. AN 1791. Dénoncé par Maillard, est défendu par son bataillon, 37. — Fait enlever une inscription placée à la grille de la statue d'Henri IV, 82. — AN 1792. Est mis à mort par le peuple, au 10 août, 225.

CARLENS, général. AN II. 1793. Sa traduction à l'Abbaye, 49.

CARLETTI (comte de), chambellan du grand duc de Toscane. AN II. 1794. Son combat singulier avec M. Windham, ministre d'Angleterre à Florence, 277. — AN III. Son départ pour Paris, en qualité de ministre de Toscane, 118. — Conjectures à ce sujet, 131. — Son arrivée, 133. — Il conclud un traité de paix avec la France, 144. — Décret pour son admission à la convention, 180. — Son discours à cette occasion; autre décret qui le reconnaît, 181. — AN IV. Arrêté du directoire, qui suspend toute communication avec lui, et lui enjoint de quitter la France; autres pièces et réflexions relatives à sa

demande de communiquer avec la fille de Louis XVI, 80.

CARLIER (Prosper-Hyacinthe), député de l'Aisne à l'assemblée législative. AN 1792. Fait déterminer le mode d'exécution de la peine de mort, 82. — Fait décréter l'exécution d'un mandat d'amener contre le député Jouneau, 210.

CARMEL. AN 1789. Est nommé lieutenant de maire au tribunal de la municipalité de Paris, et au bureau de ville, 102.

CARNEVILLE (de). AN III. Commande un corps d'émigrés soldés par l'Angleterre, 206.

CARNOT l'aîné, capitaine au corps du génie, député du Pas-de-Calais à l'assemblée législative. AN 1791. Rappelle qu'il suffit de la conviction morale pour rendre un décret d'accusation; il demande celle de tous les princes français, de Mirabeau jeune, de Calonne, et du cardinal de Rohan 313. — Défend le projet sur le mode de remplacement des officiers, 315. — AN 1792. Demande la démolition de la citadelle de Perpignan, 5. — Son opinion pour la destruction des citadelles de l'intérieur, 7. — S'élève contre un réglement militaire du ministre Narbonne, et contre le système de l'obéissance passive du soldat, 112. — Combat le plan du comité pour la formation des légions, 114. — Propose des mesures de police, relativement aux étrangers logés dans Paris, 138 et 141. — Fait déterminer les places mises en état de guerre, 148. — Adopter des mesures de réparations dues à la mémoire de Théobald-Dillon et Berthois, massacrés à Lille par les soldats, 163. — Relève les inexactitudes du mémoire de Dumourier sur l'armée, 167. — Demande que Jouneau soit envoyé trois jours à l'Abbaye, et pourquoi, 168. — Fait décréter la distribution de trois cents mille fusils aux gardes nationales, 169. — Fait créer deux divisions de gendarmerie, composées de gardes-françaises, 188. — Vote pour la levée de la suspension du maire et du procureur de la commune de Paris, à la suite de la journée du 20 juin, 199. — Appuie un projet sur l'armement des piques, et fait demander compte au ministre de la défense des frontières du Nord, 209. — Est envoyé, en qualité de commissaire, au camp de Soissons, 215. — Rend compte des bonnes dispositions des soldats et des citoyens, 233. — Est chargé d'organiser le camp de Châlons, 251. — Lettre sur la position de l'ennemi, 254. — Il annonce le massacre du lieutenant colonel Limonin, 268. — Membre de la convention nationale, est envoyé en mission dans les départemens des Pyrénées, 269. — AN I.er 1793. Son rapport suivi d'un décret pour la réunion de Monaco à la France, 47 et 48. — Autre pour celle de la ville, faubourgs et banlieues de Bruxelles, 61. — Pour celle du Haynaut belgique, de la principauté de Salm et des pays de Stavelot, Logne et Franchimont, 63. — De la ville de Florennes et de trente-six communes environnantes, 64. — Du Tournaisis, 67. — Et de la ville de Louvain, 69. — Il fait envoyer des commissaires de la convention dans tous les départemens, et décréter la réunion d'Ostende, 70. — Est envoyé à l'armée du Nord, 90. — Annonce l'arrestation de ses collégues par Dumourier, et l'indignation des départemens frontières, 96. — Adresse une malle de papiers relatifs à la trahison de ce général, 100. — Annonce la prise de Furnes, 157. — Le mauvais accueil fait à Dumourier, en Angleterre; sa retraite à Ostende, et la fureur des émigrés contre lui, 186. — Est adjoint au comité de salut public, 227. — Fait envoyer des commissaires à Dunkerque, 241. — Mettre à la disposition du conseil exécutif les terres et matières salpêtrées dans toute l'étendue de la république, 242. — Décréter une instruction pour la formation de l'armée révolutionnaire de Paris, 255. — Prononcer la destitution des administrateurs de la manufacture d'armes de Moulins, *ibid.* — AN II. 1793. Et mettre en réquisition les matières qui concourent à la confection des poudres, 266. — En mission à l'armée du Nord, marche à une attaque à la tête des colonnes, et destitue le général Gratien, 28. — Transmet les détails de cette victoire, et de l'entrée de l'armée dans Maubeuge, 30. — Rend compte des mesures prises pour l'érection de la manufacture d'armes, 45. — Fait mettre en réquisition toutes les armes de guerre, 86. — AN II. 1794. Fait supprimer le conseil exécutif et les six ministres, pour y substituer douze commissions administratives, 194. — Est élu président, 229.

— Annonce aux Génevois la fête décrétée au génie de J. J. Rousseau, dont il proclame les titres à l'admiration de l'univers, 234. — Déclare à une députation des Jacobins que la doctrine de l'existence de Dieu qu'ils viennent de professer à la barre, répond à toutes les calomnies qu'on a vomies contre cette société, 239. — Fait confirmer le licenciement du 26.me régiment de cavalerie, 345. — Fait rendre un décret concernant les officiers de génie, *ibid.* — Annonce la reprise de Condé, *ibid.* — Sort du comité de salut public, 347. — AN III. Son rapport sur les événemens du siége de Landrecies, le Quesnoy, Valenciennes et Condé, 4. — Il inculpe Carrier et le général Turreau, au sujet de la Vendée, et déclare que ce fut malgré lui que Robespierre fit employer le général Huchet, 11. — Défend Billaud, Collot et Barrère, contre les accusations de Legendre, et déclare qu'il ne séparera pas sa cause de celle de ses collégues du comité, 14. — Annonce la prise de Nimègue et du fort de Schenck par l'armée du Nord; celle du vaisseau anglais l'*Alexander*, par le contre-amiral Nielly, et plusieurs autres prises par les corsaires français, 54. — Article d'un journal anglais en sa faveur, 58. — Il fait adopter une proclamation, pour engager les départemens de l'Ouest à rentrer dans le devoir, avec promesse d'oublier le passé, 73 et 74. — Fait rayer le général Marescot et sa femme de la liste des émigrés, 96. — Donne lecture de lettres relatives à la capitulation du fort du Rhin, 102. — Fait un rapport sur une victoire de l'armée du Nord; est interrompu par Tallien et autres, pour y avoir inséré une plaisanterie sur le terrorisme exercé par l'armée contre les Anglais, 105. — Se refuse à l'impression de ce rapport, 106. — En fait un autre sur la situation de la Hollande, 155. — Autre sur l'impression et l'affiche du tableau de la campagne des Français, 166. — Ses plaintes sur les préventions et les haines dont on a entouré les députés, membres de l'ancien comité de salut public, et dénonciation d'un placard intitulé : *le Tocsin national*, où l'on demande s'il ne faudrait pas envoyer à l'échafaud ceux qui prendront leur défense, 186. — Il fait connaître la distribution du travail entre les membres du comité, qui écarte la solidarité commune de ce qui a été fait par Robespierre et Saint-Just, dans leur bureau de police générale; et repousse les inculpations de délits politiques, dirigées contre les prévenus Collot, Billaud et Barrère, 187. — Accusé lui-même, il est défendu par Clauzel, Levasseur et plusieurs autres membres, 188 et 190. — Dénoncé particulièrement par Henry Lariviere, il explique sa conduite, 253. — Son arrestation votée par Gouly et Legendre, est écartée par l'ordre du jour, *ibid* et 254. — AN IV. Il appuie le projet de réunion de la Belgique, 16. — Annonce que Jourdan a déployé du talent dans la retraite de l'armée de Sambre-et-Meuse, 36. — Est nommé directeur, et accepte, 46 et 47. — Annonce la prise de Charrette, 189. — Est élu président du directoire, 225. — Son discours à la fête de la Reconnaissance et des Victoires, 254. — Autre pour celle du 9 thermidor, 313. — Autre pour celle du 10 août, 329. — AN V. Déclaration qu'il n'a aucun parent intéressé dans les entreprises, 124. — Lettre dans laquelle le général Bonaparte se loue des marques d'amitié qu'il lui a données, ainsi qu'à sa famille, 140. — Lettre de Lacombe-Saint-Michel contre sa conduite directoriale, 206. — Est cité comme ayant protesté contre les opérations du directoire, 305. — Prononce un discours au 9 thermidor, 312. — Est cité de nouveau, pour avoir témoigné des regrets sur l'égarement de l'armée, 323. — Son discours sur le 10 août, 327. — Prend la fuite au 18 fructidor, 349. — Est condamné à la déportation, 350. — François de Neufchâteau lui succède, 359. — AN VI. Lacuée écrit, dans l'*Ami des lois*, en sa faveur, 54. — Lettre que le même avait reçue de Willot, commandant à Marseille, et qu'il avait transmise à cet ex-directeur, 69. — Accusation de Bailleul contre lui, dans son rapport sur le 18 fructidor, 187.

CARNOT le jeune, capitaine dans le corps du génie, député du Pas-de-Calais à l'assemblée législative. AN 1791. Son plan pour l'établissement des comités, 284. — Autre sur le remplacement aux emplois vacans dans l'armée, 320. — Son rapport en faveur des quatre soldats détenus à Blois, malgré l'amnistie, 329. — Sa sortie contre les mi-

nistres, et à quelle occasion, 338. — An 1792. Son opinion sur l'organisation de la gendarmerie, 7. — Sur le mode de recrutement de l'armée, présenté par Dumas, 22 et 24. — Il réclame des mesures au sujet du compte rendu par le ministre de la guerre, sur les fonctionnaires qui ont protesté contre la constitution, 64. — Fait rendre un décret sur les créances des offices militaires, 73. — Son rapport suivi d'un décret, sur la formation des brigades de gendarmerie, 76, 89, 97 et 103. — Il fait mettre en régie les vivres et fourrages de l'armée, 101. — Défend le système des légions, 116. — Parle contre Calvet, s'opposant à la demande de 6 millions pour les dépenses secrettes des affaires étrangères, 118. — Obtient la libre sortie de Paris pour Degrave, ministre de la guerre, démissionnaire, 131. — Fait demander compte des places mises en état de siége; et rejeter le projet tendant à établir la balance entre les soldats et les officiers, dans la composition des conseils de guerre, 133. — Fait ordonner l'inscription au procès-verbal du nom d'un grenadier, et pourquoi, 134. — Vote pour que les départemens examinent les dénonciations contre les prêtres insermentés, 147. — Fait décider la permanence de l'assemblée, lors de la dénonciation contre le comité autrichien et la garde du roi, 150. — Demande la suspension de ce corps, 151. — Fait voter des remercîmens aux autorités de Paris, et lever la permanence, 154. — Appuie un projet de fédération générale, 160. — Fait prohiber la sortie à l'étranger de toute arme et munition de guerre, 165 — A l'occasion de lettres de Lamorlière et Victor Broglie, s'élève contre les généraux qui n'obéissent pas aux ministres, 172. — Propose de rendre les canons pris par Louis XIV à la commune d'Autun, 177. — Fait autoriser le pouvoir exécutif à disposer des troupes actuellement à Paris, 180. — Fait passer à l'ordre du jour sur diverses motions improbatives d'un discours de Torné, touchant les dangers de la patrie, 188. — Provoque le concours des autorités constituées, pour s'unir à la réconciliation générale des partis, provoquée dans l'assemblée par Lamourette, 190. — Réclame la libre émission de toutes les opinions, dans une discussion relative aux événemens du 20 juin, 199. — Fait accorder des aides de camp aux officiers-généraux étrangers, *ibid.* — Fait porter l'armée de terre au complet, 201. — Eloigner des bataillons de gardes-suisses, *ibid.* — Armer les citoyens avec des piques, 215. — Envoyer des commissaires aux armées, 225. — Et décréter l'organisation de la police des camps, 251. — An II. 1794. Il est dénoncé par Hébert, aux Cordeliers, comme agent du modérantisme, et porté par cette faction au ministère de la guerre, 167.

Caro, général espagnol. An I.er 1793. Le général français Lagénétière, prisonnier, se loue des bons traitemens qu'il en reçoit, 198. — Il réclame le comte Roussignac, émigré au service d'Espagne, 261.

Caro, capitaine du vaisseau *la Vengeance*. An VII. Meurt dans un combat naval, près de Belle-Isle, 214.

Carpentier. An 1790. Analyse de son ouvrage intitulé : *Preuve de la nécessité d'un seul code de lois*, 195.

Carpentier, général. An III. Rapport à son sujet, demandé au comité de sûreté générale, à la suite d'une dénonciation repoussée par Laignelot, 12.

Carra, électeur du district des Filles-Saint-Thomas, à Paris. An 1789. Propose la formation de la commune et de la garde bourgeoise, 34. — An 1790. Publie ses mémoires sur la Bastille, 187. — An 1791. Son *Système de la Raison*, ou *le Prophète philosophe*, 320. — An 1792. Lettre sur la liste des députés ministériels, qu'il a publiée, 56. — Ses *Annales patriotiques* sont dénoncées par Beugnot, comme l'une des causes du désastre de Lille, 125. — Poursuites judiciaires contre lui, pour avoir dénoncé Bertrand et Montmorin comme membres du comité autrichien, 140. — Il dépose en don civique un présent provenant du roi de Prusse régnant, 254. — Député à la convention nationale, il dénonce le général Montesquiou, et transmet la nouvelle d'une déclaration de la diète d'Arau contre la France, 269. — Envoyé en mission au camp de Châlons; annonce les dispositions de l'armée ennemie, 274. — La retraite des Prussiens et la marche de Dumouriez,

276, 277. — Ses lettres sur les mesures pour la défense du territoire, 278. — Sur les ravages, commis par les Prussiens, et la marche des émigrés commandés par les princes et le maréchal de Castries, 280. — Il annonce que Dumourier se porte sur Bruxelles, 282. — Suite des détails de la retraite des Prussiens, et questions sur la conduite que doit tenir Dumourier envers les émigrés, 283. — Transmission de la capitulation de Verdun, et des détails de la rentrée des Français dans la ville, 291. — Il justifie Kellermann, accusé par Custines, 310. — Est élu secrétaire, 323. — Appuie la proposition d'accorder fraternité et secours à tous les peuples voulant être libres, 325. — Ses observations sur les besoins de l'armée de Dumourier, 342. — Il accuse les banquiers étrangers de menées pour affamer le peuple et sauver Louis, 343. — Demande le rappel de Desportes, ministre à Deux-Ponts, 353. — Défend Westermann, accusé de vol, et vante sa bravoure au 10 août, 359. — Appuie l'ordre du jour sur l'intercession du roi d'Espagne, en faveur de Louis XVI, 365. — An I.er 1793. Combat l'appel au peuple, et demande que l'on décide si Louis a ou non mérité la mort, 4. — Suite de son opinion à ce sujet, 17. — S'oppose à la lecture de la lettre annoncée du ministre d'Espagne, 21. — Fait rapporter le décret qui déclarait que le général Arthur-Dillon avait perdu la confiance de la nation, 39. — S'oppose à l'accusation contre les membres du conseil de défense de Verdun; parle contre les gendarmes qui ont continué leur service sous les Prussiens, 42. — Invoque la rigueur de l'assemblée contre des pétitionnaires, dont l'orateur annonce parler au nom *de ses commettans* des départemens, 45. — Demande la recherche des financiers qui auraient fait des gains illicites, et la clôture de la bourse, 60. — Appuie le décret d'accusation contre le général Stengel, et demande la suspension du général Lanoue, 72. — Propose d'interroger Beurnonville sur les motifs de sa démission, 73. — Rassure l'assemblée sur la situation de l'Ouest; atteste la bonne conduite des bataillons de Bordeaux, Marseille et la Rochelle; pense que six mille hommes de renfort suffiront pour ramener la paix dans ces contrées, 116. — En mission, est dénoncé par les administrateurs de Blois et par Levasseur, et rappelé, 167. — Autre dénonciation contre lui, par Marat, 172. — Il expose l'état actuel des armées de l'Ouest, 182. — Fait décréter l'établissement d'un gymnase dans le palais de Versailles, s'oppose à ce que Necker perçoive les intérêts d'une ancienne avance faite au trésor royal, 191. — Propose des mesures contre les agioteurs, 203. — Dénoncé par Couthon, à la suite des événemens du 31 mai, est décrété d'accusation; se présente à la tribune, et est envoyé à la barre; veut se disculper, Robespierre lui reproche ses liaisons avec Dumourier; autres inculpations d'Amar; demande de sa traduction au tribunal révolutionnaire; il se retire, 217. — Est accusé par la veuve Marat de vanter Charlotte Corday, 222. — An II. 1793. Est décrété d'accusation, 277. — Texte de cet acte; son procès et sa condamnation à mort par le tribunal révolutionnaire, 34, 35 et 36. — Détails à la commune sur cette procédure, 43. — An II. 1794. Saint-Just le présente comme agent du système d'un changement de dynastie, 192. — An IV. Communications que lui faisait Kellermann de son entrevue avec le général prussien, citées par Harmand de la Meuse, 12. — Pétition de sa veuve, et rapport à cet égard, 185 et 205. — Demande de la célébration annuelle d'une pompe funèbre, le jour de sa mort, en l'honneur des amis de la liberté qui ont péri sur l'échafaud, 259.

Carré. An 1791. L'un de ceux qui ont arrêté Louis XVI dans sa fuite, refuse la récompense pécuniaire qui lui a été accordée, 241.

Carret, député du Rône au conseil des cinq-cents. An VII. Combat le projet de Berlier sur la liberté de la presse; assure, à cette occasion, que l'assassinat de Rastadt n'a fait qu'une faible impression sur les esprits; sarcasme que lui lance Dornier, 266.

Carrey (l'abbé), émigré. An II. 1794. Découverte de numéraire faite dans son château, 84.

Carrier, d'Aurillac. An 1790. Est dénoncé et poursuivi comme auteur de libelles, 48 et 90. An Ier. 1793. Député à la convention nationale, dénonce Thibaut, évêque du Cantal, comme auteur d'une lettre séditieuse, 24. — Convertit en

motion la demande de plusieurs sections pour l'institution d'un tribunal révolutionnaire, 70. — Propose l'arrestation de Sillery et Égalité père, 99. — Veut qu'on sévisse contre Pétion et autres, et qu'on prive les membres du côté droit, de leurs 18 francs, 184. — Fait mander à la barre le président et deux membres de l'administration du Cantal, comme auteurs d'une adresse contre les journées du 31 mai et 2 juin, 196. — Annonce son entrée dans la ville de Caen, et le suicide de Fourny, général de la division de Coutances, 218. — Invoque le décret d'accusation contre les administrateurs du département du Gard, 225. — An II. 1793. En mission à l'armée de l'Ouest, y est maintenu, 24. — Fait arrêter et envoyer à Paris le député Coustard, 43. — Annonce la régénération des autorités constituées de Nantes, la punition des conspirateurs et la submersion de 90 prêtres, embarqués sur la Loire, 70. — Transmet la nouvelle de succès sur la rive gauche, 82.—Autre victoire et deuxième submersion de prêtres, 86. — Nouveaux succès sur les deux rives, 91 et 98. — An II. 1794. Il annonce la prise de Noirmoutiers et l'évacuation de Machecoul par Charette, 110. — Son rapport sur la Vendée; il demande l'extermination des brigands selon les plans du comité; détails sur la mort du général Léchelle, 155. — Est admis aux Jacobins; détails qu'il y donne sur la Vendée; il fait l'éloge de Ronsin, Rossignol et Santerre; accuse Philipeaux et Westermann, en reconnaissant néanmoins la bravoure de ce dernier; est loué par Collot d'Herbois, 159. — Y demande des informations sur Cauvin, 160. — S'oppose à la convention, aux indemnités demandées pour les habitans de la Vendée, à moins qu'ils n'en soient sortis au moment même de la révolte, 165. — Propose l'insurrection aux Cordeliers, contre les scélérats dénoncés par Hébert, 167. — Parle, aux Jacobins, contre les diviseurs des deux sociétés, 169. — Vote le congé demandé par Bourbotte, et le défend, ainsi que Turreau, de l'accusation d'avoir fait massacrer des patriotes à Noirmoutiers; parle sur l'arrestation du général Joznet, 171. — Atteste les services du général Tilly, destitué comme ex-noble, 176. — Vote, aux Jacobins, une adresse pour faire éloigner les suspects de leur domicile, 177. — Y discute sur les causes des désastres dans la Vendée, 178. — Propose à la convention de fixer la portion des jouissances qu'on doit accorder aux femmes d'émigrés, sur leurs biens, 187.—S'étonne que Richard respire encore, et demande que ce chef de rebellion dans la Vendée, condamné à une simple reclusion, soit envoyé au tribunal révolutionnaire avec ses juges indulgens, 192. — Fait rejeter, comme non-valable, la prestation de serment d'un prêtre de l'Aude, dont il n'a point été dressé procès-verbal, 240. — Accuse aux Jacobins, les négocians avares de Nantes, comme fauteurs des brigandages; et reproche au maire Baco, l'audace d'avoir menacé de l'échafaud les représentans Gillet et Cavaignac, 242. — Il est nommé secrétaire de la convention, 243. — Lui dénonce l'indulgence du tribunal du Cantal envers les conspirateurs, tandis qu'il condamne aux fers le nommé Boutier, patriote prononcé; fait ordonner le renvoi des premiers au tribunal révolutionnaire, la révision du procès de Boutier, et un travail pour *sansculotiser* les jurys, 253. — Fait adopter un projet sur la réorganisation du tribunal révolutionnaire, 266. — Cite des faits contre Julien de la Drôme le fils, accusé, 313.—A l'occasion de l'explosion de Grenelle, s'élève contre les conspirateurs, et somme Tallien de faire connaître les complots qu'il a dénoncés, 346. — L'attaque aux Jacobins, 347. — Y demande le réveil des patriotes, à propos des mises en liberté, 349. — Y dénonce Tallien comme chef d'une nouvelle faction, 351. — Y vote la déportation des aristocrates et contre-révolutionnaires, 354.—Demande que la société et les tribunes se transportent en masse à la convention, 356. — Est dénoncé à ce sujet, par Merlin de Thionville, *ibid.* — Repousse, comme calomnieuses, les imputations élevées contre les Jacobins, 357. — Les exhorte à se réunir contre leurs ennemis, 360. — An III. Annonce qu'il va faire paraître un mémoire justificatif de sa conduite dans la Vendée; faits cités contre lui par Merlin de Thionville, Laignelot, Carnot et Duquesnoy, 11. — Les membres du comité révolutionnaire de Nantes s'étayent de ses ordres devant le tribunal révolutionnaire, 35. — Raffron demande un rapport sur ses crimes, 39. — D'après la demande du tribunal révolution-

naire,

naire, une commission de douze membres est nommée pour examiner sa conduite, 41. — Décret, portant que cette commission ne peut opérer qu'en présence de tous ses membres, 42. — Autre, qui l'autorise à délibérer au nombre de 17 membres, 43. — Discussion et explications sur la surveillance exercée envers lui par un inspecteur de police, 44. — Bouin se plaint aux Jacobins qu'on travaille l'opinion publique contre lui, 47. — Nouvelle motion de Raffron à son sujet, 50. — Rapport de Romme, au nom de la commission des 21, qui pense qu'il y a lieu à accusation contre lui; sa défense; il accuse ses dénonciateurs, et dit que sa cause est celle des représentans en mission à Lyon, etc.; le décret d'accusation est mis aux voix et adopté; il demande à rester prisonnier chez lui; décret qui le lui accorde, mais sous la garde de quatre gendarmes, 53. — Obtient la permission de recevoir du monde, en présence de ses gardiens, 54. — Refus du délai d'une décade, qu'il a demandée, afin de méditer sa défense; communication des dénonciations de Phelipe-Tronjoly, et du rapport contre lui, 60. — Adresse des Nantais, qui l'accusent d'avoir fait fusiller jusqu'à des enfans, qu'il nommait des louveteaux, 61. — Sa défense devant la convention, 63. — Suite, et décret qui ordonne qu'un courrier extraordinaire ira chercher, à Nantes, les pièces originales, et que néanmoins la discussion continuera, 64 et 65. — Raffron se plaint de la lenteur de sa procédure; Guillemardet demande le maintien du décret qui le regarde; il fait dire qu'il est malade; décret qui le mande à l'instant; et en cas de non-comparution, ordonne qu'il soit procédé à l'appel nominal; il arrive, et continue sa défense, *ibid.* — Prédit à la convention qu'en faisant son procès, elle fait le sien propre; déclare qu'il n'a d'autre bien qu'une propriété de 10,000 livres; que les cruautés des Vendéens ont nécessité les excès commis, et qu'il saura mourir pour la patrie, comme il a vécu pour elle; demande à être présent à l'appel nominal; Merlin de Douai s'y oppose; il est reconduit à son domicile, 66. — Appel nominal, 67. — Le résultat est le décret d'accusation; autre décret qui le désarme, et le traduit à la conciergerie, 68. — Ses récusations répétées au tribunal révolutionnaire, 70. — Lecture à la convention des pièces y relatives, *ibid.* — Détails de la procédure, 72 *et suiv.* — Autres, sur son désarmement; il tente de se tirer un coup de pistolet, 74. — Gonchon présente à la convention la veuve de son frère, mort victime de la conduite de ce député à Nantes, 83. — Le général Vimeux écrit contre lui, 86. — Condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, il déclare qu'il meurt victime et innocent, et que son dernier vœu est pour la république, 88. — Autres détails sur sa procédure sur la récusation qu'il a faite des jurés Samba, Saulnier et Topino-Lebrun, comme parens de Réal, amis de Tallien et de Fréron, etc.; sur ses réponses aux dépositions contre lui, 90. — Fin de sa défense; il demande à être seul victime, 98. — Texte du jugement qui le condamne à mort, 100.

CARRIS DE BARBOTAN. *Voyez* BARBOTAN.

CART (J. J.). AN II. 1794. Ses *Lettres sur le droit public du pays de Vaud*, 121.

CARTEAUX, général. AN I.er 1793. Remporte une victoire sur les rebelles marseillais, 203. — Lettre d'Albite, annonçant les mesures prises avec ce général, 205. — Avantages remportés par son armée sur les Marseillais, qu'elle a chassés du château de Cadenet, 241. — Annonce qu'il est aux portes de Marseille, 243. — Son entrée dans cette ville; défaite complette de la colonne marseillaise, 245. — Décret, portant qu'il a bien mérité de la patrie, 252. — Remplace le général Brunet à l'armée d'Italie, 256. — Annonce la dispersion des Espagnols aux gorges d'Ollioules, 264. — AN II. 1793. Un de ses adjudans présente 10 drapeaux et 4 étendarts pris aux rebelles de Marseille, 268. — Il annonce un succès de l'armée sous Toulon, 37. — Se rend à l'armée d'Italie, 47. — Son apologie aux Jacobins, 51. — AN II. 1794. Il est arrêté et traduit à la Conciergerie, 108. — Ses réclamations, 170. — AN III. Commandant à Valogne, il rend compte de l'arrestation de quatre Anglais et des tentatives de l'un d'eux pour corrompre un capitaine, 271. — Dément le bruit répandu par le *Journal de Sablier*, d'une descente des Anglais, 310. — Sollicite à la barre l'honneur de continuer à servir la révolution, 359.

CARTENIER. An VI. Est nommé consul général français à Naples, 313.

CARTOUZIÈRES, chevalier de St.-Louis, et gendre de la bouquetière de la reine. An 1789. Arbore la cocarde blanche dans le château de Versailles, et défie en duel Lecointre de Versailles, qui blâmait les insultes faites à l'habit et à la cocarde nationale, 69.

CASABIANCA, député de Corse à la convention nationale. An II. 1793. Est exclu des Jacobins, 86. — An IV. Membre du conseil des cinq-cents, vote les mesures proposées par le directoire pour la réorganisation de la marine, 122 et 123.—An VII. Capitaine du vaisseau *l'Orient*, y est tué avec son fils, dans le combat d'Aboukir; détails à ce sujet, 21 et 43. (*Voyez* ABOUKIR.)

CASABIANCA, général. An I.er 1793. Ses succès à l'armée d'Italie, 114. — Il assure la défense de la Corse, 116.

CASALTA, général. An V. Chasse les Anglais de Bastia et de Saint-Florent, 53. — An VI. Éloge de sa conduite dans les troubles de Corse, 141. — Son débarquement à l'île de la Madeleine, 270.

CASEAUX (François), habitant du Canada. An 1792. Ordre du jour sur sa pétition en demande d'indemnités, 65.

CASENAVE (Antoine), député à la convention nationale. An I.er 1793. Propose le sursis à l'exécution du jugement de Louis, jusqu'à l'acceptation de la constitution, 23. — An III. En mission dans la Seine-Inférieure, annonce le rétablissement du calme à Rouen, 218. — Y fait arrêter les auteurs d'émeutes et brigandages, 238.—Ordonne la remise des piques par tout le département, 275. — Sa lettre sur des désordres survenus au spectacle de Rouen, 314. — Il annonce l'acceptation de la constitution, et des décrets des 5 et 13 fructidor, 362. — An IV. Communique la joie produite par la victoire du 13 vendémiaire, 21. — Membre du conseil des cinq-cents, vote la confirmation des ventes de biens nationaux, consenties au profit de divers créanciers de l'état, 244.

CASSAGNE, officier. An IV. Se distingue dans une victoire à l'armée de Rhin-et-Moselle, 348.

CASSAIGNES, prêtre et membre du comité civil de la section des Gravilliers. An I.er 1793. Est dénoncé à la commune, 173.

CASSANYÈS, député à la convention nationale. An I.er 1793. En mission près l'armée des Pyrénées-Orientales, il annonce des succès, 207. — Et la prise de la Cerdagne espagnole, 252. — An II. 1793. Nouvelle d'un échec, 278. — Il est rappelé de sa mission, 94. — An III. Renvoyé à l'armée des Alpes, il transmet les détails d'avantages sur les Piémontais, 7. — Annonce que les marchés sont mieux approvisionnés depuis la suppression du *maximum*, 151.

CASSENAC. An 1790. Ecrit pour la défense de la garde nationale de Nîmes, inculpée par Boyer, 311.

CASSINEAU. (*Voyez* TRION.)

CASSINI, astronome. An 1789. Fait hommage à l'assemblée nationale, de sa grande *Carte de France*, pour le travail de la division départementale, 73. — An 1790. Notice sur ce savant, 112. — An 1792. Ses travaux sur les observatoires de Paris et Greenwick, 40. — Son ouvrage sur la déclinaison de l'aiguille aimantée, au printemps et en été, 99. — An V. Hommage qu'il fait au corps législatif, d'une *Carte générale du Midi*, 159.

CASTAGNET, député au conseil des cinq-cents. An VI. Sa motion pour que les demandes en intervention et celles en garantie, ne soient pas assujetties à la conciliation, 295.

CASTAIN, député au conseil des cinq-cents. An VII. Fait supprimer le supplément d'indemnités attribué aux membres du corps législatif, 289.

CASTEL, procureur-syndic du district de Vire, député du Calvados à l'assemblée législative. An 1791. Propose des amendemens au projet tendant à comprimer les auteurs des troubles, et à poursuivre les prêtres perturbateurs, 321. — Invoque la question préalable sur la suspension du départ des troupes destinées pour Saint-Domingue, 341.

CASTEL, littérateur. An VII. Auteur d'un poëme, intitulé: *Les Plantes*, 187. — Donne une nouvelle édition de l'*Histoire naturelle de Buffon*, 357.

CASTELLANE (comte de), député aux États-généraux. An 1789. Vote la vérification en commun des pouvoirs de la noblesse, 2.—Demande un

comité des recherches, 27. — Veut que la déclaration des droits soit en tête de la constitution, 31. — Pense que l'arrêté du 4 août suffit pour calmer le peuple, 39.—Défend la liberté des opinions religieuses et de l'exercice des cultes, 45 et 46.—Veut que la sanction royale ne soit discutée qu'après l'organisation du pouvoir législatif, 48. —Demande que, dans le cas du *veto*, la loi combattue ne soit proposée que par une seconde assemblée, 50. — Propose l'anéantissement des lettres de cachet, 73. — Combat la motion d'interdire aux membres de l'assemblée l'entrée aux places du ministère, 86. — Vote l'adoption des trois bases de la population, de la contribution et de l'étendue du territoire, pour fixer, d'après elles, le nombre des députés, 90. — Son opinion sur le plan de Necker, et sur les éclaircissemens à lui demander, relativement à la situation de la caisse d'escompte, 93. — Parle en faveur d'un article tendant à restreindre la condition du marc d'argent, 107. — Son rapport sur les troubles de Toulon, 130. — AN 1790. Fait décréter que tous agens de détentions arbitraires sont tenus de déclarer l'état de leurs prisonniers, 4. — Est élu secrétaire, 48. — Son rapport sur les lettres de cachet, 53. — Son projet pour faire ouvrir aux détenus par ordre arbitraire, le recours contre les auteurs de leur détention, 74. —Son opinion sur le traitement des évêques, 174. —Il fait voter des remerciemens à toutes les gardes nationales de France, et pourquoi, 197.—Défend les ministres accusés à l'occasion de la demande de l'Autriche pour faire passer ses troupes sur le territoire français, 211. — S'oppose à la suppression des brevets de retenue, 329.—Dénonce Damas, gouverneur de la Martinique, comme traître à la nation, 335. — AN 1791. Vote pour que le roi ordonne aux corps administratifs de protéger la libre entrée et sortie du royaume; et prétend, à cette occasion, qu'il ne peut y avoir que des mesures inconstitutionnelles contre l'émigration, 60.

CASTELLANE (Jean-Armand de), ci devant évêque de Mende. AN 1792. Est dénoncé comme chef des rebelles de la Lozère, 87. — Décrété d'accusation, 91. — Arrêté à Dormans, et transféré à Orléans, 107. — AN VII. Résolution qui accorde sa maison à la veuve de Roberjot, 344.

CASTELLANE (Esprit-Boniface). AN I.er 1793. Est mis en arrestation comme prévenu de conspiration en faveur de la royauté, 194. — AN IV. Président de la section Lepelletier, ses dispositions au 13 vendémiaire, 22. — Explication pour le distinguer de l'ex-constituant, 28. — Est condamné à mort par la commission militaire, 41. — Fait purger sa contumace, et est acquitté par le tribunal criminel de la Seine, 338.

CASTELLANET, notaire à Marseille, député aux États-généraux. AN 1790. Son rapport sur les troubles provoqués dans cette ville par le colonel d'Ambert, et projet approbatif de la conduite de la municipalité et de la garde nationale, 87 et 88. —Il justifie cette municipalité, à l'occasion de l'enlèvement des forts par les patriotes, 133. — Demande qu'on attende de nouveaux détails, avant de prendre un parti à cette occasion, 149. — Annonce l'exécution du décret qui suspend la démolition des forts, 158. — AN 1791. Fait surseoir à l'arrestation ordonnée de Duboscel, 188.—Dément le projet attribué à la ville de Marseille, de se républicaniser, 205. — Sa réclamation contre le *Postillon de Calais*, 213. — AN I.er 1793. Est dénoncé comme chef d'un parti contre-révolutionnaire à Marseille, et mandé à la barre, 172.

CASTELLET (de), neveu de Suffren, et directeur-général du port de Toulon. AN 1790. Décret sur l'attentat commis contre lui dans cette ville, 233.

CASTELNAU (baron de), ambassadeur à Genève. AN 1789. Affaire des lettres saisies sur lui, dont l'une à l'adresse du comte d'Artois, 24. — Il écrit qu'il a chargé le comte d'Orsay d'en presser l'ouverture pour sa justification, 25.—L'examen en est réclamé par Rewbell, 26. — Discussion à ce sujet, et décret qui crée, à cette occasion, un comité des recherches, 27.

CASTELNAU-D'ALBIGNAC, évêque d'Angoulême. AN 1789. Proteste contre la délibération par tête, 13. —Est accusé d'avoir faussement prétendu que ses mandats étaient impératifs, *ibid.* — AN 1792. Émigré à Londres, est accusé par Achille Viard, d'y intriguer en faveur de la royauté, 344.

CASTELREAGH (lord). AN VI. Présente au

parlement d'Irlande, le message sur le pardon accordé aux insurgés, et fait voter une adresse de reconnaissance au lord lieutenant, 317. — Annonce le débarquement des Français, 360.

CASTELS, officier français. AN IV. Se distingue dans une action à l'armée de Rhin-et-Moselle, 358.

CASTERA, littérateur. AN 1791. Sa notice sur les *Études de la Nature*, de Bernardin de Saint-Pierre, 260. — AN II. 1793. Envoie, de Copenhague, son adhésion à la constitution, 275. — AN VI. Notice de sa traduction du *Voyage de lord Macartney, en Chine et en Tartarie*, 181 et 243. — Autre, sur celle de la *Vie et ouvrages de B. Franklin*, 299.

CASTILLON (François), commandant de la garde nationale de Cette. AN 1790. Dénonce un plan de contre-révolution, 211. — AN III. Député de l'Hérault à la convention nationale, est rappelé de mission, 253. — AN IV. Membre du conseil des anciens, propose le rejet de la résolution concernant le payement des droits de douane, 322. — L'adoption de celle relative à l'acquittement d'une partie des rentes en numéraire, 336. — AN V. Est nommé commissaire pour la surveillance de la comptabilité, 29. — Est élu secrétaire, 156.

CASTRIES (le duc de), député aux États-généraux. AN 1789. Renonce aux prérogatives de baron, 34. — AN 1790. Son duel avec Charles Lameth, et par suite, dévastation de son hôtel, 319. — Il obtient un congé, 332. — AN III. Commande des émigrés à la solde de l'Angleterre, 173 et 206. — Est dénoncé, par Guyot, comme sollicitant sa radiation de la liste des émigrés, à l'aide de certificats de service dans les charrois, 219.

CASTRIES (le maréchal de). AN 1791. Réclamations diverses en sa faveur, 62 et 67. — AN 1792. Commande la colonne des émigrés en Champagne, 280. — Saisie d'une lettre que lui adresse Mallet-Dupan, 310. — Sa lettre prophétique sur les dissentions entre Marat et Brissot, et sur le sort réservé à Dumourier, 315. — AN I.er 1793. Il contresigne la déclaration de *Monsieur* aux émigrés, relativement à sa régence, 57. — AN V. Dirige le cabinet de ce prince, 186.

CATEL, artiste. AN III. Auteur de la musique de l'*Hymne du 10 août*, 323. — AN IV. De celle du *Chant du Banquet républicain pour la fête des Victoires*, 250. — AN VII. Et de celle de l'*Hymne de la souveraineté du peuple*, 180.

CATELINIERE, chef de chouans. AN II. 1794. Est arrêté et exécuté, 168.

CATHERINE II, impératrice de Russie. AN 1791. Son *ultimatum* sur la paix, 138. — Doutes sur la protection qu'attendent d'elle les émigrés, 281. — Réflexions sur ses promesses, 284. — Son alliance avec le Dannemarck, 315. — Sa lettre au maréchal de Broglie, en faveur des émigrés, 339. — Distinction qu'elle établit entre les principes de la morale et ceux de la politique, 342. — Secours qu'elle donne aux émigrés, 356. — AN 1792. Réflexions sur sa conduite, relativement à la révolution, 11. — Notification qui lui est faite par Louis XVI, de son acceptation de la constitution, 20. — Sa proclamation contre le système de liberté, 66. — Sa lettre à Pie VI, au sujet de l'enlèvement de ses états d'Avignon, 80. — Le pacha d'Ackiska est immolé à son ressentiment, 96. — Conjectures sur ses desseins contre la France, 97. — Elle renouvelle son alliance avec l'empereur, 98. — Accueille les prêtres et les moines français, et en général les réfugiés de tous les pays, 101. — Reçoit un bref du pape en remerciement de l'intérêt qu'elle lui a témoigné, 105. — Les émigrés polonais l'invitent à renverser leur constitution, 135. — Elle croit à un complot jacobin contre sa personne, 155. — Rend la liberté à des négocians français, 157. — Sa déclaration de guerre à la Pologne, 164. — Entrée de ses troupes en Ukraine, 165. — Irruption de son armée en Pologne, 169. — Elle accède aux plans des coalisés contre la France, 174. — Cesse de reconnaître les ministres de Pologne et de France, de Bolli et Genet, 218. — Conditions qu'elle offre aux Polonais, 230. — Son alliance avec les cours de Vienne et Berlin, 293. — Elle s'oppose à la réception de Descorches, ministre français en Pologne, et rappelle de France son ambassadeur, 300. — Enlève les cultivateurs de la Pologne, 324. — AN I.er 1793. Lettre que lui adresse le maréchal Potocki, 69. — AN II. 1794. Elle persécute les Français, 106. — AN V. Sa mort; notice sur son règne, 87.

— Ses funérailles, 136. — An VI. Précis sur sa vie, 44. — An VII. Théâtre de son *Hermitage*, ou recueil de pièces composées par elle et ses favoris, 258. (*Voyez* Russie).

Caudère (de). An 1790. Est égorgé aux Cayes par les partisans de l'assemblée générale de la Colonie, 269.

Caumont, député à la convention nationale. An III. Parle sur les femmes employées à l'hospice des Invalides, 45. — Réclame la liberté des opinions contre la proposition de maintenir l'exclusion des députés mis hors la loi, par suite du 31 mai, 89.

Causse, général français. An IV. Tué en combattant avec bravoure à l'armée d'Italie, 219.

Cautel (Joseph). An II. 1794. Est condamné à mort par la commission royale de Piémont, 333.

Cauvin. An II. 1794. Est présenté aux Jacobins par la société de Besançon, comme persécuté par le gouvernement de Neufchâtel; discussion à son sujet, 160.

Cavaignac, député du Lot à la convention. An I.er 1793. Présente un projet concernant les autorités de Verdun, 10. — Rapport sur les événemens relatifs à la reddition de cette place, 42. — Est nommé pour remplacer Alquier à Brest, 133. — Ecrit sur les dispositions de la ci-devant Bretagne, relativement aux journées des 31 mai, premier et 2 juin, 179. — Annonce les succès de l'armée des côtes de Brest, 251. — An II. 1793. Transmet les nouvelles de ses opérations à Auch, avec Dartigoyte, et du brûlement des reliques, statues et autres objets du culte, 72. — An II. 1794. Dénonce l'alloy à la commune de Paris, 107. — En mission à l'armée des Pyrénées-Occidentales, annonce la punition des auteurs d'un plan de guerre civile qui devait éclater dans les Landes; l'arrestation de quatre-vingt ex-nobles et seigneurs, et demande que cette mesure soit étendue à toute la république, 194. — Autres détails et dénonciation contre l'existence, à Bayonne, d'un grand nombre de complices de la même conspiration, 218. — Annonce du supplice de dix individus qui ont outragé Dartigoyte, et de l'arrestation d'un frère d'Hébert, 221. — Nouvelles des victoires de l'armée, 228. — Bâco, maire de Nantes, est accusé aux Jacobins de l'avoir menacé de l'échafaud, 242. — Il nomme chef de brigade le commandant de bataillon Harispe, qui se signale à la prise des Aldulles, 263. — Annonce de nouveaux succès, 320. — Et la prise de Fontarabie, 323. — An III. Accuse Giot, commissaire exécutif aux Pyrénées, et Dejean, agent de la commission des subsistances, 21. — La société populaire de Bayonne demande qu'il soit statué sur la dénonciation qu'elle a faite contre lui, 234. — Il déclare qu'il a dû la vie, lors des événemens de prairial, à divers citoyens présentés à la barre, 251. — Fait l'éloge de la bravoure du général Ernouf, 317. — Rejet, par la question préalable, de la proposition d'examiner sa conduite, 327. — An IV. Il rend compte au 13 vendémiaire, du combat engagé au cul-de-sac Dauphin, 16. — An VII. Est nommé administrateur de la loterie nationale, en remplacement de Musset, 181.

Cavaignac, orateur de la section du Mont-Blanc. An III. Présente à la convention une pétition contre les sociétés populaires, 54.

Cavailhon, député de la Dordogne au conseil des anciens. — An VII. Sa motion d'ordre en faveur des sociétés politiques, 327. — Il vote pour la résolution qui interdit aux fonctionnaires publics de s'intéresser dans les fournitures, 337.

Cavelier, procureur de la marine à Brest, député du Finistère à l'assemblée législative. An 1791. Parle contre le ministre de la marine, Bertrand, 340. — Son rapport sur l'organisation de cette partie, 344. — Il propose de déclarer que le ministre Bertrand a perdu la confiance de la nation, 365. — An 1792. Renouvelle cette proposition, 34.

Cavendish, membre des communes d'Angleterre. An VI. Y combat le système coërcitif employé par le gouvernement contre l'Irlande, 291.

Cavoleau, curé de Péault. An 1791. Sa réponse à Massé, curé de Lignieron, qui avait dénoncé les administrateurs de la Vendée comme ennemis de la constitution, 306.

Caylar de Bordeaux. An 1790. Son épître à Montmorin, 289.

Caylus (duc de), député aux Etats-généraux. An 1790. Répond avec aigreur à l'assertion de

Rewbell, que beaucoup de membres s'absentent de l'assemblée par poltronnerie, 182.

Cazalès (de), député aux Etats-généraux. An 1789. Dans la discussion de la Noblesse sur la réunion, s'écrie qu'il faut préférer la monarchie au monarque, 14. — Sa disparution momentanée, 29. — Arrêté à Caussade, il écrit pour demander sa liberté, 42. — Il réclame une décision dans la discussion élevée sur la réponse du roi, aux arrêtés du 4 août, 57. — Son opinion sur la question de l'hérédité de la branche d'Espagne, 58 et 59. — Il demande l'ajournement de la partie du plan de finances, relative aux dépenses fixes, et la discussion sur la contribution du quart du revenu, proposée par Necker, 66.—Appuie la proposition de présenter à la fois à la sanction du roi, la déclaration des droits, les articles décrétés de la constitution et le décret des subsides, 67. — Demande que le payement de la dette nationale et de la liste civile ne soit point assujetti au renouvellement annuel, comme les autres impôts, par chaque législature, 68. — Somme Robespierre de communiquer ses notions sur la conspiration des subsistances, 76. — Prend la défense des états de Dauphiné, 78. — Propose d'exiger, comme condition d'éligibilité à la représentation nationale, une propriété foncière de 1,200 livres, 79. — Demande qu'on aille aux voix sur le principe de la mise à la disposition de la nation des biens du clergé, 82. — Combat la proposition de faire apposer les scellés et dresser les inventaires des propriétés de l'église, 86. — Demande une définition exacte du crime de lèze-nation, 96. — Rejette la création d'une banque nationale; propose l'émission de 600 millions de billets d'état, remboursables partie par les contributions patriotiques, partie par la vente des biens du clergé, 98. — S'oppose à ce qu'on attribue les droits de citoyen à ceux qui en payent volontairement la taxe, 103. — Demande l'impression de l'opinion de Laborde-Mereville, pour l'établissement d'une banque particulière, 105. — Propose que le cours forcé des effets de la banque soit borné à Paris, 120. — Invoque la question préalable sur plusieurs propositions de Regnault-d'Angely, relatives aux finances, 121. — An 1790. Demande l'ajournement sur la proposition de saisir les biens des ecclésiastiques fuyards, 7. — Défend le parlement de Rennes, accusé de désobéissance aux décrets, 12 et 13. — Vote l'établissement d'un comité d'imposition et d'un autre de liquidation, 20. — Demande que la municipalité de Rennes soit blâmée pour avoir mis en arrestation les membres de la chambre des vacations, 39. — Demande le renvoi au département de l'information sur les troubles de Saint-Jean-d'Angely; rejette les désordres des provinces sur le défaut de force publique, 42. — Vote pour que la religion catholique soit déclarée nationale, 45. — Réclame le renouvellement de l'assemblée, motivé sur la nécessité de faire sanctionner la nouvelle constitution, 49. — Propose d'investir le roi, pendant trois mois, de la plénitude de la puissance exécutive, afin de réprimer les troubles des provinces, 53. — Suite de cette opinion; il réclame l'ordre du jour sur la proposition de censurer Blin, pour expressions inconvenantes dans la même discussion, 55. — Attaque le projet de Boussion sur la répression des troubles, 56. — Insiste sur la formation d'un comité colonial, et pourquoi, 62. — Vote pour que Dudon, fils du procureur-général du roi au parlement de Bordeaux, soit admis à défendre son père; et s'oppose aux témoignages de satisfaction réclamés pour la garde nationale et la municipalité de la même ville, qui ont dénoncé l'arrêté de ce parlement contre les travaux de l'assemblée, 65. — Parle sur l'état des finances et sur les intrigues des ennemis de l'assemblée; demande que les petites rentes soient payées avec une partie du produit des dons patriotiques, 67. — Réprouve le plan du comité pour remplacer la gabelle; attaque à cette occasion le système de l'impôt direct, et propose celui du timbre, 73. — Réclame l'ajournement d'une demande de la municipalité de Paris, pour l'acquisition de deux millions de biens nationaux, et l'émission d'un papier-monnaie, 76. — Se range à l'avis de Fréteau, pour l'adoption en principe de ce projet, 77. — Dans la discussion sur les lettres de cachet, propose d'excepter les homicides de l'article qui borne à un emprisonnement déterminé la peine des détenus par suite d'une condamnation ou d'un dé-

cret, pour crimes capitaux, *ibid.* — S'oppose à ce que le remplacement de la gabelle porte sur la taille, 78. — Réclame en faveur des religieux qui n'*apostasieront pas*, 79. — Combat les vues de Thouret sur la réforme de la justice et des tribunaux, 84. — Demande l'ajournement de la question relative aux privilèges de la compagnie des Indes, 94. — Justifie la conduite de la municipalité de Montauban, à l'occasion du pacte fédératif entre la garnison et la garde nationale de cette ville, 100. — Combat la motion tendante à mettre à la disposition de l'assemblée les biens du clergé, afin d'établir la confiance dans les assignats, 101. — Réclame en vain la parole dans la discussion sur la religion catholique, 104. — Veut faire voter des remerciemens à la garde nationale qui a sauvé l'abbé Mauri: dans la discussion sur les biens du clergé, accuse les capitalistes d'avoir amené la violation des propriétés; excite des murmures et des réclamations, 105. — Nouvelle opinion contre ce projet, 107. — Il réclame la liberté des assemblées légales de tous les citoyens, à l'occasion des troubles religieux survenus à Toulouse, 126. — Demande, pour le roi, le droit de nommer les juges, et se plaint du progrès des principes démocratiques, *ibid.* et 127. — Suite de son discours sur la nécessité de raffermir la prérogative royale; plusieurs membres l'embrassent à la tribune, 128. — Il fait autoriser le comité des recherches à fournir au procureur du roi tous les renseignemens relatifs à l'affaire du 6 octobre, 137. — Inculpe les protestans de Montauban, à l'occasion des troubles de cette ville, 139. — Dans la discussion sur le droit de paix et de guerre, s'élève contre les principes philosophiques appliqués à cette question; se range de l'avis de Mirabeau, tendant à déléguer ce droit concurremment aux pouvoirs législatif et exécutif, 142 et 144. — Ses observations sur la démolition des forts de Marseille, par le peuple, 149. — Son opinion sur le traitement des évêques et des vicaires constitutionnels, 168 et 175. — Il réclame la liberté du vicomte de Mirabeau, arrêté à Castelnaudary, 170. — Repousse le vœu des Avignonnais, pour leur réunion à la France, 171. — Veut que les ecclésiastiques ne soient point exclus des fonctions civiles et politiques, 173. — S'oppose à ce que les députés ne puissent s'absenter, à cause de la fédération du 14 juillet, 184. — Parle sur le projet relatif à cette fête, et au serment à prononcer par le roi, 192. — Vote pour la mise en liberté des Avignonnais détenus à Orange, et pour qu'on délibère sur la proposition de Mauri, offrant de poursuivre Camus au châtelet, 193. — Demande que l'armée soit promptement organisée, 197. — Ses vues sur le même sujet, 204 et 205. — Il défend les officiers municipaux de Mautauban, inculpés à l'occasion des troubles de cette ville, 209. — Combat la motion de déclarer Condé traître à la patrie; et appelle la discussion sur l'introduction des troupes étrangères, 211. — Parle sur les destitutions arbitraires, à l'occasion de celle prononcée contre Moreton-Chabrillant, 219. — Demande la poursuite de la procédure du 6 octobre, et le renvoi au châtelet des charges qui existent contre les députés impliqués dans cette affaire, 220. — Met le trouble dans l'assemblée, à l'occasion des affaires de Montauban, 224. — Son duel avec Barnave, 225. — Lettre sur cet événement, 229. — Il s'engage à répondre à Barnave sur les assignats; défend d'Éprémesnil, et à quelle occasion, 273. — Réclame avec violence contre le projet du remboursement de la dette exigible, 274. — Combat la demande du renvoi des ministres, et accuse les membres de l'assemblée de détruire l'autorité royale, 293. — S'oppose à la proposition de décréter que le ministre Montmorin, seul, n'a pas perdu la confiance de la nation, 294. — Repousse une demande de l'abbé Mauri, comme tendante à mettre le peuple en communication avec l'assemblée; défend Guilhermi, accusé d'avoir injurié Mirabeau, et traite d'incendiaire la motion de celui-ci, contre les nouvelles espérances des contre-révolutionnaires, lors des débats sur l'abolition du pavillon blanc, 295. — Défend l'inégalité des partages dans les successions, 307. — Veut qu'on autorise les districts à faire le relevé des recettes des collecteurs, afin de connaître les causes du retard de la perception des impots, 310. — Son opinion sur le remboursement de la dette publique, 311. — Il demande l'examen d'une dénonciation contre

les ministres, faite par une députation de la commune de Paris, 316. — Observe que l'opinion de Pétion, pour la réunion d'Avignon à la France, n'est pas le rapport des comités, 322. — S'oppose au projet présenté par Voidel, pour l'exécution de la constitution civile du clergé, 333. — Son discours, souvent interrompu, sur l'affaire de Nancy; il vante la conduite de Bouillé et des officiers; déclare que l'action du jeune Desilles honore l'ordre dans lequel il est né; relève, dans la même opinion, l'ancienne affaire de d'Aiguillon et la Chalotais; réclame contre son rappel à l'ordre, et conclud pour la poursuite de la procédure commencée, 343. — Combat le projet tendant à obliger les Français fugitifs, fonctionnaires publics, à rentrer et à prêter le serment civique, 354. — Fait adopter son projet de décret sur le bail des messageries, 356. — An 1791. S'oppose à ce que les prêtres, fonctionnaires publics, qui refuseraient de prêter le serment, soient privés de leur emploi, 4 et 28. — Interrompt l'appel nominal pour le serment des ecclésiastiques, et à quel sujet; demande que l'assemblée déclare ne pas toucher au spirituel, 6. — Prétend que les seuls propriétaires doivent être appelés aux fonctions du jury, 37. — Combat la fixation des contributions de 1791, 42. — Lors de la discussion sur le tabac, demande qu'on détermine la quotité de l'impôt, 45. — S'oppose à ce qu'on mande à la barre les évêques de Treguier, Saint-Pol-de-Léon et de Vannes, 46. — Combat une proposition tendante à faire restituer à la nation tous les dons occultes, 47. — Demande qu'avant de prononcer sur les taxes d'entrées, on détermine la proportion de la contribution foncière avec les revenus nationaux; réclame l'ajournement de l'adjudication du bail des messageries, 51. — Suite de son opinion sur les finances; il avance que l'assemblée a dépensé 500 millions de capitaux, 52. — Demande et motive l'ajournement de la question relative aux obligations et à la résidence de la famille royale, 57. — Menace, à cette occasion, l'assemblée de la réunion de tous les amis de la monarchie, 58. — Réclame une justice sévère contre les perturbateurs de tous les partis, à Nîmes: attribue les insurrections à la clémence de l'assemblée, 59 — S'oppose à la lecture du projet annoncé par le comité, concernant l'émigration, 61. — Réclame avec violence contre l'arrestation de deux maréchaux de camp, voyageant sans passe-port, 62. — Vote pour l'ajournement du projet qui fixe le nombre, les attributions et la responsabilité des ministres, 68. — Présente des vues sur la nomination d'administrateurs du trésor public, 69. — Ses observations sur l'émeute qui a eu lieu à Douai, et sur le refus de la municipalité de publier la loi martiale; il réclame la correction de cette loi, comme insuffisante, 80. — Demande et motive l'ajournement du projet relatif à la régence, 82. — Combat l'article qui en exclud les femmes, 84. — Vote pour que la majorité du roi soit fixée à dix-huit ans, et pour que l'élection d'un régent, en cas de défaut de parens du roi, soit déléguée au corps législatif, 85. — Attaque le projet sur la résidence des fonctionnaires publics, avec lesquels il ne veut pas que le roi soit confondu; jure de ne pas adhérer au décret de la déchéance, et conteste le principe de la souveraineté du peuple, 86. — Développement de la même opinion; il refuse à l'assemblée le droit de juger le roi, quand même il rentrerait en France à la tête d'une armée, 89. — S'élève contre le décret proposé sur le droit de tester; vante le système de la puissance paternelle et des lois romaines, 97 et 98. — S'oppose aux propositions de Buzot, touchant le renvoi des ministres et les actions à intenter contre eux, 98. — Réclame en vain la parole, lors de l'affaire du voyage du roi à Saint-Cloud, 110. — Parle contre la réunion du Comtat, et vote pour que ce pays soit mis provisoirement sous la protection de la France, 122. — Réclame la clôture de la discussion à ce sujet, 125. — Opine pour la division des assignats en petites coupures, et propose de ne les faire paraître qu'avec la monnaie de cuivre, 128. — Indique la cause de la rareté du numéraire, 139. — Est applaudi du côté gauche, dans son opinion en faveur de la rééligibilité des députés, 150. — Dénonce les cris qui se font entendre aux Tuileries, à l'occasion de la délibération sur la réunion d'Avignon, 145. — Propose d'ajouter au décret qui rejette cette réunion, *sans rien préjuger sur les droits de la nation française*

çaise, 146. — Demande qu'il soit fait lecture d'une adresse du commerce de Nantes, contre le décret sur les Colonies, 150. — Propose de faire rétablir, par la force publique, les officiers du 38.me régiment, récemment destitués par les soldats, 153. — Dans la discussion sur le licenciement de l'armée, parle en faveur des officiers, 162. — Demande de nouveau le rejet de la proposition de leur licenciement; s'élève contre le serment exigé d'eux; réclame vivement contre le décret qui somme le prince de Condé de rentrer en France, 164. — Défend le cardinal de la Rochefoucault, accusé d'avoir publié des lettres fanatiques, 171. — Est arrêté par le peuple, lors de la fuite du roi; décret qui envoye plusieurs députés assurer son passage; il s'élève contre la demande de Delessart, tendante à ce qu'il lui soit adjoint deux membres de l'assemblée; fait passer à l'ordre du jour sur la proposition de suspendre la liste civile, 173. — Donne sa démission, 191. — Émigre à Bruxelles, 228. — Est chassé de Coblentz par les princes français, 323.

CAZALETH, chymiste. AN VI. Fait des recherches sur un phénomène observé à Bordeaux, 288.

CAZALIS, député du Gard au conseil des cinq-cents. AN VII. Appuie la déclaration de la patrie en danger; et propose un nouveau serment individuel de mourir plutôt que de laisser porter atteinte au gouvernement républicain, 363.

CAZAUX (marquis de). *Voyez la table de l'Introduction.* AN 1789. Extrait d'une de ses lettres sur l'action réciproque du roi, de l'assemblée et du peuple dans l'exercice du *veto*, 50. — AN 1791. Ses observations sur la royauté, considérée comme rempart entre les démagogues et les aristocrates, 116.

CAZE jeune, chef de brigade. AN VII. Son adresse au commerce français, au sujet de Saint-Domingue et de Toussaint-Louverture : il engage les négocians à rétablir leurs relations avec cette île, 111.

CAZENEUVE (le chanoine). AN 1791. Est élu évêque de Gap (Hautes-Alpes), 78 et 85.

CAZENEUVE (Ignace), député à la convention nationale. AN II. 1793. Décrété d'arrestation comme signataire de protestations contre le 31 mai, 277 et 278. — AN III. Est rappelé dans le sein de la convention, 80.

CAZÈS, homme de loi, député de la Haute-Garonne à l'assemblée législative. AN 1792. Vote l'admission de Gamon, suppléant de Valadier, démissionnaire, 77.

CAZIN, co-accusé de Babeuf. AN IV. Accusé d'avoir provoqué antérieurement le rétablissement de la royauté, 271. — AN V. Soutient devant la haute-cour, qu'il n'a eu d'autre but que de défendre le gouvernement contre les royalistes, 202. — Est considéré par l'accusateur national, comme complice de Babeuf, 224. — Est condamné à la déportation, 252.

CAZOTTE (Olivier), littérateur. AN 1792. Agé de 74 ans, est condamné à mort par le tribunal du 17 août, pour crime contre-révolutionnaire, 274.

CAZZETI. AN VI. Député de Céphalonie vers le général Bonaparte, en reçoit l'assurance de la réunion à la république française des îles de la mer Egée, 76.

CELLERIER. AN 1789. Est nommé membre de la municipalité de Paris, 94. — Et lieutenant de maire dans la division des travaux publics, 102.

CELLIER. AN I.er 1793. Est envoyé par le conseil général de la commune de Paris, dans le département de l'Eure, 194. — AN II. 1794. Remplit, près de cette même commune, les fonctions d'agent national, après l'arrestation de Chaumette, 181. — AN VII. Est nommé, par le département de la Seine, commissaire aux hospices civils, 317. — Et écarté par le directoire, 324.

CERBERR-BARUCH, du comité des achats. AN I.er 1793. Son arrestation, 27. (Voyez BIDERMANN et COUSIN) — AN V. Discussion aux cinq-cents sur les réclamations de ses créanciers, 25 et 114.

CERCEAU, curé et maire de Congis, près Meaux. AN 1790. Prononce un discours en faveur de la révolution, 116.

CÉRÈSE, aide de camp du général cisalpin Lahoz. AN VI. Est destitué avec lui, 365.

CERETTI. — AN VI. Est nommé ministre de la république cisalpine près le duc de Parme, 106.

CERNOM, officier français. AN II. 1793. Se

distingue à l'armée de la Moselle contre les Prussiens et les Autrichiens, 268.

CERNON-PINTEVILLE (baron de), député de Châlons sur Marne aux États-généraux. AN 1790. Ses observations contre les opposans aux procès-verbaux de division, 81. — Son rapport, suivi d'un décret pour un versement de fonds par la caisse d'escompte, 153. — Il est élu secrétaire, 214. — Présente l'état du trésor public, et une demande de fonds, 255. — Fait adopter un décret pour son service, 277. — Un autre, portant qu'il ne sera payé aucun traitement ni frais de bureaux aux ci-devant intendans, à compter du premier juillet 1789, 337. — Présente la situation du trésor public comme très-consolante, 340. — Autre rapport sur le même objet, suivi d'un décret de versement de fonds, 346. — Autre, ordonnant aux receveurs des domaines et bois, d'y verser les sommes qu'ils ont entre leurs mains, 354. — Autre pour la cessation de toute présentation de compte aux chambres des comptes du royaume, 357. — AN 1791. Il s'oppose à l'admission des créances des fermiers-généraux en payement de domaines nationaux, 21. — Fait liquider les offices comptables supprimés, 49. — Demande, pour répondre aux diverses assertions faites sur les finances, l'impression des états de recettes et de dépenses de 1790, 52. — Présente cet état, et propose un supplément de 129 millions, 86. — Fait rendre un décret pour l'acquittement de la caisse de l'extraordinaire, de l'arriéré des cours souveraines et autres établissemens de pays d'état et conquis, 148. — Fait adopter un article additionnel sur le payement des gages arriérés, en faveur des anciens syndics ou receveurs des compagnies supprimées, 149. — Fait prononcer la suppression des payemens du trésor public à la caisse de Poissy, 155. — Et ordonner que les assignats de cinq livres ne seront pas signés à la main, 156. — Annonce que le comité prépare une expérience sur le monnayage du métal des cloches, 167. — Fait décréter un versement de fonds au trésor public par la caisse de l'extraordinaire, et des mesures pour le timbrage et numérotage des assignats, 172. — Fait une motion sur les finances, lors de la fuite du roi, 174. — Appuie le projet qui affecte au corps législatif l'appuration des comptes arriérés; et fait verser des fonds à la trésorerie, 186. — Autre décret sur ces versemens, 190. — Fait décréter que le département de Paris désignera une caisse pour l'échange des billets de cinq livres contre de la petite monnaie, 200. — Fait adopter un cinquième timbre pour la fabrication des assignats; donne une explication sur l'agiotage et l'accaparement des assignats de 5 liv. 214. — Son rapport, et décret à la suite pour la distribution de la monnaie de cuivre, 216. — Autre qui affecte des fonds pour la continuation des travaux de Sainte-Geneviève, 228. — Il présente un tableau relatif aux dépenses administratives, 241. — Fait verser des fonds à la trésorerie, 264. — Décréter le payement des dépenses judiciaires et administratives, 268. — Une nouvelle émission d'assignats, 272. — Et un payement à l'imprimeur Baudouin, 275.

CÉRUTTI (l'abbé), Piémontais, littérateur. (*Voyez la table de l'Introduction*). AN 1789. Réflexions sur sa traduction de trois Odes d'Horace, et sur leurs rapports avec les circonstances, 118. — AN 1791. Il est nommé administrateur de Paris. 13. — Prononce l'éloge funèbre de Mirabeau, 96. — Nommé député à l'assemblée législative, en est élu secrétaire, 277. — Fait voter des remerciemens à l'assemblée constituante, 278. — AN 1792. Annonce de son poëme, intitulé : *les Jardins de Betz*, 35. — Sa mort, et notice nécrologique qui le concerne, 87. — Lettre de Grouvelle sur son testament, 108. — Autres détails sur cet écrivain, 149.

CERVEL, d'Aix, nommé député au conseil des cinq-cents. AN VII. Rapport de Perrin de la Gironde, qui propose de valider son élection, 288. (*Voyez* ANTONELLE.)

CERVELLERA (Gaëtan), général, ex-religieux. AN II. 1794. Décret qui renvoie pardevant les tribunaux de Gênes, sa réclamation pour la succession de son père, 215.

CERVONI, adjudant-général. AN II. 1793. Éloge de sa conduite au siége de Toulon, 77. — AN III. Il se distingue à l'armée d'Italie, 13. — AN IV. Y contribue à une victoire signalée, 215. — Reçoit une lettre de satisfaction du directoire, 224. — Décide, par son courage, la victoire à Lodi, 241.

CHABAL, officier. AN I.er 1793. Le général

Dagobert demande pour lui le grade d'adjudant-général, 253.

CHABANNE (de la). AN II. 1794. Arrêté à Usset, est accusé de correspondance avec les émigrés, et d'accaparement de numéraire, 120.

CHABANON, littérateur. AN IV. Ses ouvrages posthumes, publiés par Saint-Ange, 49.

CHABAUD LATOUR, député du Gard au conseil des cinq cents. AN V. Vote l'ajournement du projet relatif aux destitutions militaires, 333 — AN VI. Combat celui sur la durée des fonctions des présidens et accusateurs publics, 71. — Demande le rapport sur les exceptions relatives aux ci-devant nobles, privés du droit de citoyens, 134. — Présente une addition au projet d'Audouin sur les théâtres, 202. — Propose de déclarer les ouvrages dramatiques propriétés nationales, 10 ans après la mort de leurs auteurs, 221. — AN VII. Demande une échelle de secours pour les familles des individus condamnés à la déportation, 52.

CHABERT (Théodore), commandant à Marseille. AN VI. Y défend le port d'armes, de bâtons et cannes de toute espèce, 192. — Député des Bouches-du-Rhône au conseil des cinq-cents, y dénonce Lucotte, chef de la 9.me demi-brigade d'infanterie légère, en garnison à Marseille, comme le protecteur des égorgeurs et de leur chef Cadet-Laure, 292. — Propose la réparation du Lazaret de la même ville, 296. — Réclamation de Montchoisy contre l'article du *Moniteur*, qui le fait accuser par ce représentant, comme protecteur des égorgeurs de Lyon, 304. — Il dénonce les déprédations du ministère de la guerre et les marchés clandestins, 323. — Toasts portés par lui, dans une réunion commémorative du 10 août, et en l'honneur de Kosciusko, 327. — Son opposition au projet de Bertrand du Bas-Rhin, pour le rétablissement de l'impôt du sel, 328. — Son rapport, et projet pour le rétablissement de l'hôtel des monnaies de Marseille, 347 et 363. — AN VII. Il demande le renvoi à une commission, du message du directoire, relatif à la levée de deux cents mille hommes, 6. — Fait résoudre l'établissement d'un hôtel des monnaies à Marseille, 42. — Reproche à Rouchon d'avoir fait le procès au 18 fructidor; veut qu'on applique aux déportés en fuite, la loi contre les émigrés, 52. — Fait renvoyer à une commission spéciale, une pétition des républicains des Bouches-du-Rhône, pour annuller la nomination de plusieurs juges de ce département, 53. — Célèbre la conquête du Piémont par l'armée française, 91. — Établit la prévention d'embauchage contre les émigrés naufragés à Calais, et demande leur renvoi devant une commission militaire, 225.

CHABERT (les trois frères). AN VII. Arrêtés à Rome, comme prévenus de dilapidations, 207.

CHABERT, sous-officier. AN VII. Se distingue à l'armée d'Helvétie, 344.

CHABOT (de), évêque de Saint-Claude. AN 1789. Exécute dans sa jurisdiction, les dispositions de l'arrêté du 4 août contre la féodalité, 45.

CHABOT, vicaire épiscopal de Blois, et député à l'assemblée législative. AN 1791. Soutient le projet de faire disparaître les mots *sire* et *majesté* des communications de l'assemblée avec le roi, 279 et 280. — Demande l'abolition des comités, afin d'éviter leur influence dangereuse; et cite, à l'appui de son opinion, le décret de l'assemblée constituante, sur l'affaire de Nancy, 283. — Défend la municipalité de Sierck, accusée pour avoir arrêté un bateau chargé d'effets d'équipages, à l'adresse de Vergennes, à Coblentz; et demande si l'on punira aussi celle de Varennes, qui a enfreint la loi en arrêtant le roi, 290. — S'oppose à ce que l'on fasse payer l'arriéré par les anciens receveurs; s'élève contre les ministres, contre la détention prolongée de quatre soldats du régiment de Rouergue, l'incarcération des patriotes et la relaxation des aristocrates, 292. — Présente une dénonciation motivée contre le ministre Duportail, et avance que l'armée de ligne n'a été commandée que par des scélérats, 293. — S'oppose à ce que l'on envoie au pouvoir exécutif le procès-verbal constatant l'arrestation, à Longwi, d'effets marqués au chiffre du roi; et propose de faire l'inventaire du Garde-Meuble, 302. — Veut que le ministre de l'intérieur soit mandé, séance tenante, pour être entendu sur l'insurrection causée à Caen, par les opinions religieuses, 317. — Réclame l'ordre du jour sur la proposition de mentionner le nombre des signatures des pétitions, 347. — Demande que le

décret contre les émigrés brabançons, réfugiés en France, soit rendu dans les formes constitutionnelles, 355. — Veut que la répartition dans les départemens, de l'échange des petits assignats soit faite en raison inverse des contributions, *ibid.* — An 1792. Demande des détails sur l'arrestation des contrefacteurs d'assignats à Londres, 54.—Réclamations contre sa dénonciation de l'agent de France, à Bristol, 63.—Il vote pour des observations à présenter au roi, contre le ministre Delessart, 65. — Parle sur les arrestations faites à Arles, 74. — Défend les actes des commissaires des Bouches-du-Rhône, chargés d'organiser Avignon, 133. — Demande l'ajournement d'une fête en l'honneur de Simoneau, maire d'Étampes, 134. — Mandat d'arrêt, lancé contre lui par le juge de paix Larivière; il proteste contre la procédure, 142.—Demande une information par les comités contre l'intendant de la liste civile, Laporte, pour les papiers brûlés à Sèves; et dénonce à ce sujet un complot tendant à dissoudre l'assemblée, 150. — Vote le décret d'accusation contre Brissac; accuse Jaucourt de l'avoir menacé de coups de bâton, 152.—Dénonce le comité autrichien, les ministres et les généraux; propose le désarmement des mauvais citoyens, la mise de Paris en état de guerre, et l'examen par des commissaires, des pièces relatives à sa dénonciation, 158. — Sa déclaration dans l'affaire de Grangeneuve et Jouneau, 169.—Il se défend d'avoir provoqué le 20 juin, 179.—Appuie la dénonciation contre les juges de paix qui ont poursuivi deux citoyens pour opinions émises dans les assemblées primaires, 196. — Dénonce le département de Paris, et pourquoi, 203. — Vote la déchéance de Louis XVI, et soutient le droit qu'a la nation de changer sa constitution, 209. — Fait charger le patriote Palloi d'arrêter l'incendie des Tuileries au 10 août, 225. — Est envoyé au peuple, qui demande la tête des Suisses, 226. — Dit que le roi a exhorté ces troupes à tirer sur le peuple, 228. — Fait réintégrer Châlier, officier municipal à Lyon, et destituer le directoire de Rhône et-Loire, 230.—Décréter que les conspirateurs des Tuileries seront jugés par une *cour populaire*, *ibid.* — Supprimer, sans indemnités, des droits féodaux, 231. — Demande la mise à prix de la tête de Lafayette, 233. — Dénonce un libelle répandu dans l'armée contre l'assemblée nationale, sous le nom de *le Roi-Flagis*, 234. — Est chargé de dissiper un rassemblement contre les Sœurs-Grises, 238. — Annonce qu'il entrera dans un corps de *tyrannicides*, proposé par Jean-Debry, 241. — Est chargé, à l'occasion des massacres de septembre, de calmer l'effervescence populaire, 249. — Engage ses collègues à vouer haine à la royauté, 250. — Fait mettre l'abbé Sicard en liberté, *ibid.* — Député à la convention, demande la destitution du général Montesquiou, 269.—Est désigné, par Narbonne, comme ayant reçu de lui des sommes considérables par l'entremise de Lacroix, qui dément cette assertion, 276.—Demande une commission extraordinaire pour une levée de scellés importante, *ibid.* — Dénonce l'ex-constituant Menou et Félix Dumuy, portés au ministère de la guerre, 278. — Ses observations sur un projet d'adresse aux 13 cantons, 284. — Il fait ajourner le décret d'accusation proposé contre Dillon, 286. — Demande l'abolition de la loi martiale, 299. — Son avis sur une dénonciation de Marat contre Roland, 300. — Il insiste pour le maintien du décret qui exclud les députés de toute fonction publique pendant six ans, 303 — Réclame la libre circulation des grains et l'administration des subsistances par les municipalités, 309. — S'oppose au décret d'accusation contre la femme Rohan-Rochefort, et pourquoi, 315. — Son opinion sur la proposition de décréter la peine de mort contre ceux qui tenteraient de rétablir la royauté, et sur celle de juger le roi sans désemparer, 341. — Il dénonce la commune provisoire de Paris, et fait annuller tout scrutin épuratoire, entrepris par quelques corps constitués que ce soit, 342. — Donne des détails sur son entrevue avec Achille Viard, dénonçant un comité d'émigrés correspondans de Londres avec des ministres et des députés, 344. — S'oppose à l'audition à la barre, des témoins de l'enlèvement des papiers de l'armoire de fer, 352. — Accuse, dans une opinion, la faction Brissotine de vouloir faire rétrograder la révolution; demande que l'expulsion des Bourbons soit ajournée après le jugement de Louis XVI, 353. — Défend Westermann, dénoncé, 359. — Demande le

décret d'accusation contre Marat, pour avoir proposé un chef, 361.—An I.er 1793. Inculpé au sujet de l'arrestation du peintre Boze, il cherche à justifier l'arrêté du comité de surveillance, qui a ordonné cette mesure, 5. — Vote l'envoi aux départemens du compte rendu sur la situation de Paris, et la répression des mesures arrêtées par le département de la Haute Loire, 8.—Pétition du Finistère pour son expulsion de la convention, *ibid.* — Son rapport sur l'arrestation de l'anglais Black-Wood, suivi d'un décret pour sa mise en liberté, 15. — Il dénonce Chambon, 24. — Est nommé membre du comité de sureté générale, 25. — Vote pour une amnistie en faveur des auteurs du 2 septembre, 41. — Prononce un discours sur les finances, 62 et 63. — Est dénoncé comme l'un des conspirateurs de l'évêché, 152. — Reclame, au 31 mai, l'appel nominal pour connaître les députés absens; dit que les conspirateurs de cette journée sont les Girondins et les autres complices de Dumourier, 154. — Fait passer à l'ordre du jour sur la demande par Fonfrède, d'un rapport sur les députés arrêtés, 158. — Et décréter la mise en liberté des citoyens détenus pour la seule cause de leur opinion, 167. — Veut que le peuple fasse directement ses élections, 168. — Appuie l'arbitrage forcé, 171. — Veut qu'on décrète le principe de l'établissement des jurés, 173. — Réclame des ménagemens pour les riches dans l'assiette de l'emprunt forcé; s'oppose à ce que les députés détenus puissent sortir avec un gendarme, et fait décréter qu'ils ne communiqueront avec personne, 176. — Fait décréter la destitution de Loubet, directeur des monnaies de Toulon, 178. — S'oppose à la révocation du décret contre les administrateurs de la Haute-Garonne, 181. — Dénonce Rouyer, en mission dans l'Hérault, où il l'accuse d'intriguer contre le 31 mai, 184. — Demande que Couppé, arrêté à Mantes, soit consigné à Paris, 187. — Propose d'admettre Félix Lepelletier à lire l'ouvrage de son frère, sur l'*Education publique*, *ibid.* — Dénonce le général Servan, et accuse Delmas pour la nomination du commandant de Toulouse, *ibid.* — Au nom du comité de sureté générale, dénonce un écrit de Condorcet, sur la nouvelle constitution; fait décréter son arrestation et sa traduction à la barre, 191. — Désigne Couhey comme un des membres du côté droit qui ont applaudi à la lecture du bulletin d'un prétendu comité de salut public à Montpellier, et fait décréter son envoi à l'Abbaye, 192. — Dénonce la députation de l'Ardèche, et sa correspondance avec les administrateurs de ce département; annonce une grande conspiration, et demande pour le comité de sureté générale, l'autorisation d'apposer les scellés sur les papiers de plusieurs députés; dénonce l'administration de l'Aveyron, pour avoir incarcéré les patriotes; accuse Saint-Martin-Valogne et autres députés, d'influencer cette administration, 195. — Dénonce Dupéret et Fauchet comme complices de l'assassinat de Marat, 197.—Fait décréter que la convention ira à ses funérailles, 198.—Est adjoint aux commissaires envoyés dans le département de Saône-et-Loire, 203.—Fait rapporter le décret rendu contre Flangergues et Geraldy, commissaires députés de l'Aveyron, 206. — Propose la démonétisation des assignats à face royale, 213. — S'oppose à l'arrestation des commissaires députés de Nantes, proposée par Thuriot, 216. — Demande l'arrestation de Rouyer et Brunel, dont il transmet la correspondance avec Bordeaux, 217. — Demande l'arrestation de Laplaigne, qu'il accuse d'exciter à la révolte contre la convention, les assemblées primaires de son département, 220. — Son projet pour fixer le pain à trois sous la livre dans toute la république; il atteste le patriotisme de Merlin de Thionville, en réponse aux inculpations de Montaut sur la reddition de Mayence, 222. — Demande que tout individu qui n'a pas accepté la constitution, soit inéligible aux fonctions publiques; et restreint ensuite sa proposition aux administrateurs, 225. — Se plaint de la rédaction des procès-verbaux du 31 mai, qu'il accuse d'infidélité, et de celle du rapport de Gossuin, sur la proclamation du vœu national, 226. — Fait décréter que la société populaire de Toulouse a bien mérité de la patrie, 227. — Appuie la proposition du recensement général des grains; parle en faveur de Rewbell et Merlin sur l'affaire de Mayence, 231. — Demande que tous les aristocrates soient chassés de la république; réclame et fait décréter un rapport sur

la conduite de Lesterp-Beauvais, 234. — S'oppose à l'établissement d'une commission centrale des subsistances ; veut qu'on autorise les municipalités à passer des marchés de gré à gré, pour tenir le pain à un taux raisonnable ; s'oppose à ce que les juges de paix soient autorisés à recevoir les dépositions des officiers, dans l'affaire de Custine, 235. — Demande que la loi du *maximum* soit étendue à toutes les communes de la république, 240. — Déclare que, depuis l'acceptation de la constitution, les habitans de Bordeaux ont interrogé des représentans comme des criminels, et demande que le comité de salut public rende compte de ce fait, 244. — Propose d'attendre, avant d'adopter des mesures relatives à l'examen de la conduite des représentans en mission, que le comité de salut public ait recueilli les renseignemens nécessaires, 252. — Fait décréter la levée des scellés apposés sur les papiers des banquiers, et leur mise en liberté, sous la sauve-garde de deux sans-culottes, qui les suivront par-tout, 253. — Demande la clôture du Mont-de-Piété, 255. — Fait une proposition relative aux réquisitionnaires qui se cachent, 258. — Défend, aux Jacobins, le décret qui ordonne la confiscation des fortunes anglaises et hollandaises, 261. — Parle, à la même société, contre la citoyenne Lacombe, présidente de celle des femmes révolutionnaires, 264. — An II. 1793. Y réclame les droits des enfans naturels, 269. — Obtient, à la convention, l'ordre du jour sur des inculpations faites à Piorry, relativement aux marchés, 274. — Combat le projet de Delaunay sur les biens possédés en France par des étrangers, 275. — Demande que les citoyens Rigal et Cabrol soient exceptés de la loi qui ordonne aux gardes du roi de se retirer dans leurs municipalités respectives, 279. — Annonce à la société des Jacobins qu'il se marie, bien que prêtre et capucin ; déclare en même temps l'état de sa fortune, 19. — Fait décréter que les journalistes seront responsables des calomnies contre les représentans, 26. — Demande un tribunal pour juger des exceptions à la loi contre les étrangers, 28. — Lit aux Jacobins le discours qu'il a prononcé au tribunal révolutionnaire dans l'affaire de Brissot et autres, 36 et 41. — Appuie l'arrêté de cette société qui nomme des commissaires pour examiner les ouvrages patriotiques, 44. — S'oppose à l'établissement d'un jury censorial, 48. — Fait décréter que les comités révolutionnaires inviteront les aristocrates à donner des chemises aux défenseurs de la patrie, 51. — Dénonce les projets formés pour perdre les députés les uns par les autres ; déclare à Danton, Billaud et Robespierre qu'ils sont désignés pour être tour-à-tour victimes du système de division ; demande que les députés soient entendus avant d'être jugés ; et insiste sur la nécessité d'une opposition, 52. — Parle de nouveau sur le système de calomnie contre les patriotes ; et fait décréter qu'un député sera entendu avant d'être arrêté, 53. — Ses opinions combattues par Dufourny aux Jacobins, qui ordonnent l'examen de sa conduite, 54. — Il y est accusé de brissotisme, 57. — Accusé, dans la même société, d'avoir deux beaux frères autrichiens, de se livrer aux jouissances du luxe dans son ménage, et d'avoir abandonné une femme et son enfant, nie tous ces faits et défie de les prouver, 59. — Son arrestation, 60. — Chaumette, Hébert et Pache, accusés par lui, sont défendus par Robespierre, 65. — Merlin de Thionville demande qu'il soit permis aux députés de le voir au Luxembourg, 77. — Lettre par laquelle il se plaint de ce qu'on a arrêté sa sœur et un de ses amis, 99. — An II 1794. Il remet au comité de salut public 100,000 francs déposés pour la falsification du décret relatif à la compagnie des Indes, 116. — Est dénoncé aux Cordeliers, comme agent du modérantisme et salarié de Pitt et Cobourg, 167. — Décrété d'accusation, comme prévenu de conspiration pour ramener la royauté, 178. — Associé, dans le rapport de Saint-Just, aux projets de même nature attribués à Danton, 192. — Instruction de son procès ; ses rapports avec d'Espagnac, 195. — Il est condamné à mort, 197. — Robespierre présente Bourdon de l'Oise comme son continuateur, 266. — Élie Lacoste l'associe aux complots du baron de Batz, 267.

CHABOT de l'Allier, député suppléant à la convention nationale. An III. Son admission proposée est rejetée, d'après les instructions de maintenir la royauté, qu'il avait reçues de l'assemblée électorale, 36. — Clauzel l'accuse d'avoir cherché à fédéraliser le Midi, par le moyen des sociétés

populaires, 37. — An IV. Député admis, il fait accorder un nouveau délai de rigueur aux créanciers des émigrés, 2. — An VII. Membre du conseil des anciens, combat l'emprunt de 100 millions, 325 et 341. — Dénonce la licence des journaux, et nominativement celui dit *la Parisienne*, qu'il fait renvoyer au directoire, pour en poursuivre les auteurs, 351.

Chabot, général français. An VII. Repousse les Russes à Corfou, 141.

Chabran, officier-général. An IV. Se distingue à l'armée d'Italie, 336. — Et à la bataille de Roverédo, 361. — An VII. Ses succès divers contre les Autrichiens et chez les Grisons, 230, 237 et 253. — Il continue de se distinguer en Helvétie, 291, 333 et 342.

Chabrillant. (*Voy.* Moreton.)

Chabroud, président du tribunal et député du Dauphiné aux États-généraux. An 1789. Observations sur son rapport, en faveur de d'Orléans et Mirabeau, impliqués dans la procédure relative aux événemens du 6 octobre, 131, *pièces justificatives*. — An 1790. Il combat le projet de faire concourir le peuple et le roi à l'élection des juges, ainsi que le système de leur inamovibilité, 91. — Fait passer à l'ordre du jour sur la dénonciation d'une protestation de Bergasse, concernant les assignats, 116. — Parle contre l'ancien code civil, et vote pour l'établissement des jurés au civil et au criminel, 119. — Vote pour des juges ambulans, en faveur des campagnes, 122. — Demande qu'on restreigne à quatre ans la durée des fonctions de juges, 125. — Propose de décider la question de l'influence du roi sur leur élection, avant celle de leur institution, et refuse ce dernier droit au roi, 127. — Demande pour lui l'établissement du ministère public, 129. — Lui accorde la faculté des préparatifs, dans la discussion sur le droit de paix et de guerre, et réserve la délibération et ratification aux représentans de la nation, 140. — Vote pour que les membres du tribunal de cassation ne portent pas le nom de juges, et pour que le tribunal soit divisé en plusieurs sections, 147. — Parle sur les tribunaux d'exception, 148. — Présente des observations de rédaction, sur l'abolition des offices de judicature et l'organisation du pouvoir judiciaire, 187. — Ses opinions sur l'institution et sur l'âge des juges de paix, 190. — Son rapport sur les entrées de la ville de Lyon, et sur les troubles survenus à cette occasion, 199. — Il vote pour l'annullation d'une sentence relative aux troubles élevés à Soissons, au sujet des subsistances, 203. — Présente et défend ses vues, pour fixer le nombre des juges des tribunaux de districts, 204 et 207. — S'élève contre un ordre de Bouillé, pour livrer le passage aux troupes autrichiennes, à l'effet de se rendre dans les provinces belgiques, 209. — Son opinion sur l'établissement des juges d'appel, 216. — Il combat les motifs du comité, pour refuser au roi la poursuite des délits publics, 217. — Ses observations sur le projet concernant les bureaux de paix et les tribunaux de famille, 218. — Il demande la publication, par le comité des recherches, des charges contre les députés impliqués dans l'affaire du 6 octobre, 221. — Vote pour que le ministère public soit délégué au roi, 223. — Et pour une nouvelle émission d'assignats affectée au remboursement de la dette exigible, 241. — Ses observations sur la fixation du traitement des officiers de justice et des administrateurs, 243. — Son rapport concernant la procédure criminelle, relative aux événemens du 6 octobre 1789, 274. — Suite, et proposition de décréter qu'il n'y a pas lieu à accusation contre Mirabeau l'aîné et Philippe d'Orléans, 276. — Sa réponse aux injures que lui attire cette affaire, 286. — Il fait décréter le départ d'un convoi d'artillerie destiné pour Antibes et Monaco, et arrêté à Lyon, 313. — Présente un plan en remplacement de celui du comité, sur la formation du tribunal de cassation, 315. — Examine si ce tribunal doit être renouvelé en tout ou en partie, 323. — Parle sur l'admission en cassation, 324. — S'oppose à la suppression des brevets de retenue; présente un autre plan sur cet objet; son projet sur les troubles d'Uzès, et pour la poursuite du général Montaigu, inculpé à ce sujet, 329. — Il vote pour que les procureurs auprès des baillages et des sénéchaussées soient répartis dans les nouveaux tribunaux, 350. — Demande que l'on n'admette aux fonctions d'avoués que ceux qui les exerçaient

autrefois, 353. — Vote pour que les municipalités soient chargées exclusivement de la répression des séditions, 364. — AN 1791. Fait décréter la réduction de la garnison de Montauban, 2. — Parle contre la formule du serment de l'évêque de Clermont, 3. — Sur la justice criminelle, et ne veut pas que la procédure soit écrite, 4 et 19. — Fait décréter un nouveau rapport sur la dénonciation de Fournier, contre l'ancien ministre des Colonies, 62. — Représente les foires et marchés comme des rassemblemens funestes aux campagnes et à l'agriculture, 91. — Fait passer à l'ordre du jour sur la proposition de rendre à Désiles les honneurs destinés aux grands hommes, 95. — Est élu président, 101. — Répond au discours prononcé par le roi, à l'occasion de son dessein de se rendre à Saint-Cloud, 110. — Lui porte les félicitations de l'assemblée, à l'occasion de l'annonce faite aux cours étrangères de son acceptation de l'acte constitutionnel, 115. — Propose d'annuller une ancienne procédure contre des officiers du régiment de Royal-Comtois, 145. — Demande une réforme partielle du code pénal; réclame pour que les honneurs destinés à Voltaire soient aussi rendus à Mably, 151. — S'élève contre le supplice de la décapitation, 155. — Parle pour l'admission d'une députation des enfans de la paroisse métropolitaine, 169. — Demande que les complices de la fuite du roi soient jugés par la haute-cour, ou par un tribunal extrait de celui de cassation; s'oppose à l'envoi de commissaires, pour recevoir les déclarations du roi et de la reine à ce sujet, 178. — Ne veut pas qu'on poursuive l'auteur d'une adresse provoquant l'abolition de la royauté, 183. — Réclame contre la lecture des lettres de députés qui renoncent à leurs fonctions, 186. — Combat, comme trop faible, le projet sur l'émigration, 189. — S'oppose à la proposition de poursuivre Monsieur, dans la discussion sur la déchéance, et à celle d'enjoindre à la municipalité de seconder la garde nationale pour le maintien de l'ordre dans Paris, 198. — Annonce que l'*Adresse aux Français*, sur le décret de l'inviolabilité du roi, a paru aux commissaires une mesure inutile, 199. — Propositions diverses sur les officiers qui ont abandonné leurs corps, par fuite ou destitutions illégales, 206 et 207. — Vote pour la suppression des ordres de chevalerie, et s'élève contre ceux qui conservent leurs anciennes qualités, 213. — Fait décréter qu'il sera remis une somme à la famille Lowendal, 223. — Demande que les députés constituans ne puissent accepter du gouvernement aucune place, 226. — Fait rejeter, pour le fils du roi, le titre de dauphin, 227. — Son rapport, et projet contenant des mesures répressives contre les régimens en révolte, 241. — Il fait décréter que les départemens fourniront l'équipement des gardes nationales, 248. — Et que les pièces justificatives du rapport du comité militaire, sur différens actes de régimens et de clubs, seront renvoyées aux ministres, 250. — Fait écarter un projet en faveur de l'ancienne maréchaussée, 255. — Invite le roi à proclamer solemnellement la constitution, et à notifier son acceptation aux différentes puissances, 259. — Amende des dispositions contre ceux qui prendront des titres abolis, et contre les officiers publics qui se prêteront à ce délit, 266. — Fait renvoyer à une cour martiale la réclamation de Moreton-Chabrillant, colonel du régiment de la Fere, contre sa destitution, et décréter que les mémoires des officiers seront regardés comme une pièce de dénonciation, 268. — Fait destiner les masses militaires aux frais d'entretien, etc. 272. — Propose de renvoyer à la législature une motion sur l'exercice du droit de propriété par tout citoyen âgé de 25 ans; demande une augmentation d'officiers-généraux, réclamée par le ministre de la guerre; parle contre Maury, qui veut que l'assemblée présente un compte de finances, 273. — Fait décréter qu'il sera placé dans le lieu des séances un portrait du roi, acceptant l'acte constitutionnel, 274. — AN 1792. Devenu membre du tribunal de cassation, il rend compte à l'assemblée législative, des travaux de l'année, 132. — Dénonciation à l'accusateur public de son ouvrage intitulé : *Acte d'union des Français*, 210. — AN I.er 1793. Nouveau compte qu'il rend des travaux du tribunal de cassation, 138. — Ses observations contre les délais prescrits à ce tribunal, 214. — AN IV. Nouveau compte de ses travaux, 252. — AN V. Autre, 340.

CHABRY (Louise). AN 1789. Jeune ouvrière, et l'une

l'une des femmes présentées au roi le 5 octobre, en est reçue avec sensibilité, s'évanouit en sa présence, et court risque de perdre la vie, en faisant à ses compagnes un rapport avantageux de cette réception, 70.

CHADELAS, adjudant-général. AN 1792. Son éloge par les commissaires au camp de Soissons, 220.

CHAIGNEAU, imprimeur à Paris. AN IV. Fait hommage au corps législatif des *Élémens de commerce*, par l'orbonnais, 206.

CHAIGNEAU, député de la Vendée au conseil des cinq-cents. AN VII. Son rapport sur les versemens en assignats, faits par les comptables, 215. — Autre sur les doubles élections de la Moselle et en faveur de l'assemblée-mère, 232. — Autre sur l'élection particulière du citoyen Thirion, qu'il propose de valider, 241.

CHAILLET-DE-VERGES, général. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 287.

CHAILLON, député de la Loire-Inférieure à la convention nationale. AN III. Délégué près l'armée de l'Ouest, il félicite cette assemblée de son triomphe, à l'époque de prairial, 262. — Est rappelé de sa mission, 272. — AN IV. Membre du corps législatif; annonce de son décès, 202.

CHAILLOUÉ (Lecarpentier de), député d'Alençon aux États-généraux. AN 1790. Transmet son serment civique avec restriction; il est refusé, 39. — Le prête absolument, et sur quel motif, 41. — D'après l'expiration du terme de ses pouvoirs, il se retire de l'assemblée, 122.

CHALAMON, maire de Lyon. AN III. Sa comparution à la barre de la convention nationale, où il est interrogé par le président sur les assassinats commis sous ses yeux, 299.

CHALANDON. AN II. 1794. Membre du comité révolutionnaire de la section de l'Homme-Armé, est mis en arrestation, 324. — AN VII. Est un des signataires de la pétition contre la nomination de Sieyes au directoire, 336.

CHALBOS, général. AN I.er 1793. Annonce un avantage remporté sur les rebelles de l'Ouest, 142. — Son courage dans l'échec de Fontenay, 151. — Sa lettre relative à l'arrivée à Nantes de la garnison de Mayence, 255. — AN II. 1793. Autre sur la réunion de l'armée de l'Ouest à celle des Côtes-de-Brest, sous les ordres de Rossignol, 64.

CHALES, député d'Eure-et-Loire à la convention nationale. AN 1792. Son opinion sur les troubles des départemens de la Sarthe, Loir-et-Cher, Eure-et-Loire, sur l'envoi de commissaires, et le rappel de ceux du pouvoir exécutif, 332. — Il observe à Barrère, se récusant pour la présidence, parce que son nom est dans les papiers de l'armoire de fer, que Guadet serait dans le même cas, 340. — S'oppose à ce que Louis XVI puisse se choisir ses conseils, 348. — Justifie l'arrêté de la municipalité, ordonnant la fouille la plus rigoureuse des défenseurs du ci-devant roi, 351. — Vote l'ordre du jour sur l'intercession du roi d'Espagne en sa faveur, 365. — AN I.er 1793. Accuse le général d'Harambure de liaisons avec les ennemis de la révolution, et le fait décréter d'accusation, 74. — Se plaint de ce que le ci-devant baron de Menou est employé dans l'armée de l'Ouest, 116. — S'oppose au renouvellement du tribunal révolutionnaire, 121. — Se plaint du faste des généraux Berruyer et Menou, en activité dans les départemens révoltés, 123. — Insiste sur l'adoption du *maximum*; ses motifs, 125. — Demande l'appel nominal pour faire quitter le fauteuil au président Isnard; et dans le trouble de cette discussion s'écrie: *Nous résisterons à l'oppression*, 149. — Fait passer à l'ordre du jour sur la proposition d'exiger des dédéputés suspendus, qu'ils déclarent dans les 24 heures, s'ils donnent ou non leur démission, 156. — Propose des mesures contre les agioteurs, 203. — Envoyé à l'armée du Nord, est blessé à Hondscoot, 260. — AN II. 1793. Autres détails, 29. — Il relève l'esprit de la société populaire de Lille, 35. — Sa lettre sur la barbarie du soldat autrichien, 79. — AN II. 1794. Accusations de citoyens de Lille contre lui; plainte à la convention contre la prolongation de son absence, et décret qui le rappelle, 133. — Il réclame aux Jacobins contre ses dénonciateurs, 144. — Annonce le compte prochain de sa mission, 149. — Dénonce le système de diffamation qui s'élève contre

les patriotes ; loue l'armée du Nord ; accuse les riches habitans de Lille; son éloge par Levasseur ; son admission aux Jacobins, 152. — Il y dénonce Guffroy, et son journal signé *Rougiff*, dont il provoque la suppression ; demande à la convention à être entendu, avant d'être jugé ; plaintes contre les calomnies dont sa blessure est l'occasion ; éloge de la conduite de Levasseur et Bentabolle, à Lille ; dénonciation de l'oppression des patriotes de cette ville, et des intrigues des partisans de Lamarlière, 168. — Il parle aux Jacobins contre la conspiration de Danton, 200. — Demande à la convention l'arrestation des individus relâchés, dont les répondans ne se présenteraient pas, 328. — Réclame aux Jacobins une adresse au peuple, et dénonce des communes où les bustes de Marat sont insultés, 330. — AN III. Demande que la dénonciation contre Carrier soit signée des dénonciateurs, 53. — Est accusé, par Bourdon de l'Oise, d'avoir coopéré à la rédaction du journal *l'Ami du roi*, 117. — Il déclare qu'il ne rédige plus celui de *l'Ami du peuple*, et combat la pétition de la section de la Butte-des-Moulins, qui dénonçait ce journal comme contraire à la liberté de la presse, 164. — Compare le discours de Fréron, sur les lois organiques de la constitution de 1793, à celui de Saint-Just, prononcé le 9 thermidor, 164. — Invoque la question préalable sur la restitution demandée des biens des condamnés, 184. — Appuie des pétitionaires apportant des nouvelles alarmantes sur la guerre des chouans, *ibid.* — Invoque l'exposition publique de la Déclaration des droits de l'homme, aux termes de la constitution de 1793, et menace Tallien, qui parle dans un sens opposé, *ibid.* — Accuse la loi de grande police de ramener une nouvelle terreur ; fait comprendre, parmi les délits y spécifiés, les cris séditieux poussés contre la constitution de 1793; combat la mesure de déportation qui remplace la guillotine, et vote un bannissement déterminé, 185. — S'élève contre le président, pour sa réponse à ceux qui réclament des subsistances, 195. — Dénoncé par André Dumont, pour avoir dit, en parlant de lui, que le royalisme était au fauteuil, est décrété d'arrestation, dans la journée du 12 germinal, et traduit au château de Ham, *ibid.* — AN IV. Sa liberté réclamée par Lesage-Senault, 40. — Il est compris dans l'amnistie du 4 brumaire, 44. — AN VI. On répand le bruit qu'il est nommé électeur à Chartres, 197. — Il le dément, 205.

CHALGRIN. AN I.er 1793. Déploie, à Constantinople, le caractère de chargé d'affaires de la monarchie française, 194. — Renvoi qui lui est fait de sa circulaire aux négocians français, à Francfort, 216.

CHALGRIN, architecte. AN VII. Remplace à l'Institut feu Dewailly, 127.

CHALIER, officier municipal à Lyon. AN 1792. Décret pour sa réintégration, 230. — AN I.er 1793. Annonce des dangers qui le menacent dans ses fonctions de maire, 174. — AN II. 1793. Les Jacobins demandent un monument pour honorer sa mort, 30. — Dorfeuille transmet, avec l'éloge qu'il en a fait, ses dernières paroles et son image, 40 et 61. — Exposition de ses cendres à la vénération publique, 57. — L'exécution de son buste est confiée à Beauvallet, 61. — Fête célébrée à Lyon en son honneur, 63. — Annonce à la commune de Paris de l'arrivée de l'urne où sont renfermées ses cendres ; honneurs qui lui seront décernés, 70. — Exposé des circonstances qui ont accompagné sa mort, par Lasausse, vicaire de Lyon; sa lettre à celui-ci, 72. — Son buste et sa tête mutilée, envoyés à la convention par les représentans du peuple, et présentés par une députation, 73 et 92. — Projet pour la célébration de son apothéose, 80. — Sa gouvernante reçoit du président des Jacobins l'accolade fraternelle, 86. — Proposition de placer ses restes au Panthéon, 92. — Hommage d'un tableau en écriture, représentant sa pompe funèbre, 93. — AN II. 1794. Présentation de son buste à la convention, par Beauvallet, 107. — Bannières données aux commissaires de Lyon qui ont apporté son buste à Paris, 110. — Il est mis au-dessus de J. J. Rousseau, par Bentabolle ; pension à sa veuve, 112. — Ses bustes attaqués sont l'objet de diverses dénonciations, 192 et 193. — Arrêté qui suspend les poursuites commencées à Lyon contre ses partisans, 196. — Expulsion des Jacobins du nommé Moulin, qui avait exigé de l'argent pour le défendre,

236. — Présentation à la convention de son buste en salpêtre, 255. — Robespierre déclare aux Jacobins que, le premier, il lui dénonça Roland ; rappelle ses services, et jure de le venger des conspirateurs, 296. — An VII. Marbot rappelle à François de Neufchâteau les vers qu'il a faits pour le célébrer, 213.

Challand, député aux cinq-cents. An VI. Présente un projet sur l'échéance des lettres de change et des billets à ordre, 299. — An VII. Fait prendre une résolution sur les droits de bac, 63. — Amende un projet sur l'éducation nationale, 122. — Autre projet pour les lettres de change et billets de commerce, 147. — Son adoption, 179.

Chalmel, député d'Indre-et-Loire aux cinq-cents. An VII. Veut faire retirer la parole à Rouchon, combattant le projet contre les déportés fugitifs, 50. — Repousse l'inculpation d'avoir signé des arrêtés liberticides ; Japhet rend hommage à ses principes et à sa conduite, 208. — Dénonce la nomination de Treilhard au directoire, comme inconstitutionnelle, 225. — Lors de la discussion sur les élections des Bouches-du-Rhône, cite une lettre du commissaire du directoire exécutif, demandant le prix de la scission qu'il offre d'y opérer, 232. — Accuse les agens de la police de provoquer les applaudissemens dans les tribunes, et signale l'espionnage établi autour de la représentation nationale, 269. — Parle sur la révision des congés militaires, 291. — S'oppose à la lecture d'un mémoire de Lagarde, qu'il accuse de dilapidations, 301. — Demande la mention honorable du décret du corps législatif batave, contre les émigrés français, 356. — Insiste pour faire déclarer la patrie en danger, 359.

Chalmet. An 1790. Son renvoi et son embarquement, par délibération de l'assemblée coloniale de la Martinique, 262.

Chalon, ambassadeur français à Lisbonne. An 1792. Son rappel, 342.

Chalons, aide-major de la place de Béfort. An 1790. Est arrêté par suite de troubles dans cette ville, 314. — An 1791. Réclamations en sa faveur, 55. — Il est relaché comme ayant été saisi sur le territoire de Porentru, et renvoyé aux frontières de l'empire, 119.

Chalvet, littérateur. An I.er 1793. Son ouvrage sur les qualités et les devoirs d'un instituteur public, 167.

Chambarlac, chef de bataillon. An II. 1793. Son éloge, 21.

Chambé, député exclu par la loi du 19 fructidor. An VI. Est arrêté dans le Haut-Rhin, 165.

Chambon, l'un des voleurs du Garde-Meuble. An 1792. Son jugement à mort, 270.

Chambon, médecin. An 1792. Est élu maire de Paris, et accepte, 339. — Demande à présenter une adresse de cette commune, relative au rapport du décret concernant la famille des Bourbons, 355. — Est mandé à la barre à ce sujet ; y déclare qu'il n'a été que l'organe passif des sections, 356. — An I.er 1793. Rend compte de la situation de Paris, et de l'opinion publique sur le procès de Louis XVI, et contre Roland, etc. ; débats sur l'envoi de ce compte aux départemens, 8. — Demande la libre représentation de la pièce intitulée : *l'Ami des lois* ; improbation de sa conduite par la commune, 14. — Annonce des tentatives de mouvemens aux prisons et aux barrières, 20. — Donne sa démission, par défaut de santé, 35.

Chambon, député de la Corrèze à la convention nationale. An 1792. Vote pour l'envoi aux départemens des décrets de censure, rendus par suite de troubles dans l'assemblée, 364. — An I.er 1793. Dénonce le ministre Pache, 1. — Appelle Robespierre factieux et scélérat, 9. — Est provoqué en duel par Bourdon de l'Oise, 10. — Appuie la proposition de casser l'arrêté du conseil exécutif, relatif aux théâtres, 19. — Appuie l'avis de Gensonné attribuant au conseil exécutif la réquisition directe de la force armée, 20. — S'élève contre la proposition de statuer, séance tenante, sur la question du sursis au jugement de Louis, 22. — Est dénoncé par Rovère et Chabot, 24. — Demande que le ministre Pache soit remplacé, 36. — Justifie la conduite du département du Var, relative à la levée d'un bataillon envoyé à Paris, 42. — S'oppose à la proposition d'avancer trois millions

à cette commune, pour achat de subsistances, 58. — Les sections demandent son expulsion, 108. — Il est nommé secrétaire, 111. — Appuie la demande de secours, formée par un député extraordinaire du département d'Indre-et-Loire, 130. — Propose de décréter que le bataillon de la section de la Butte-des-Moulins, rangé devant la convention, a bien mérité de la patrie, 149. — Se récrie contre la tyrannie qui pèse sur les députés, au 31 mai, 150. — Décret qui le met en arrestation dans son domicile, 156. — An Ier. 1793. Autre qui le déclare traître à la patrie, et le met hors la loi, 191 et 212. — Autre, qui déclare ses biens confisqués, 214 et 215. — An II. 1793. Il est tué dans une grange, à Luberzac; détails à ce sujet, 68. — An IV. Secours accordés à sa veuve, 23-.

Chambon, capitaine du 8e. régiment de hussards. An Ier. 1793. Annonce son entrée dans Saumur, 181. — Son éloge, par le général Rossignol, 224. — Il prend et brûle le château de Langrénière, chef des Vendéens, 253. — An II. 1793. — Est tué à l'affaire de Châtillon, 24.

Chambon, député du Gard à la convention nationale. An III. Est envoyé en mission à Marseille, 128. — Annonce des prises maritimes, 175. — Ses mesures pour l'approvisionnement du Midi, 182. — Son arrêté à l'occasion de l'égorgement à Toulon des prévenus d'émigration arrêtés dans le port, *ibid.* — Compte qu'il rend de cet événement, des troubles du Var, des complots des terroristes et des mesures par lui prises pour les déjouer; approbation de sa conduite, 190. — Sa proclamation contre les partisans de Robespierre, 201. — Sa lettre sur les heureux effets qu'ont produits, à Marseille, la loi du 1.er germinal et les abondans arrivages de grains dans le port, 208. — Autre, par laquelle il félicite la convention de sa victoire de germinal, et annonce d'abondans arrivages de grains dans les départemens méridionaux, 210. — Ses poursuites contre les auteurs de l'émeute de Marseille, dirigée contre Auguis et Serres, 241. — Sa lettre sur l'enlèvement des armes de l'arsenal de Toulon, par les terroristes, et sur leurs projets; décret qui confirme les mesures par lui prises à cette occasion, 252. — Autre, annonçant que les représentans Poultier et Guérin sont retenus dans cette ville, où les rebelles les ont perfidement attirés; sa proclamation pour exciter les bons citoyens de Marseille à s'armer pour la défense commune; il somme les rebelles de Toulon de mettre bas les armes et de livrer leurs chefs, 255. — Ses dépêches annonçant les succès remportés sur les insurgés, 261. — Il déclare qu'aucun assassinat n'a été commis à Arles, malgré les assertions contraires de Blanc de Serval; annonce l'arrestation de Loys et autres désignés comme terroristes, 299. — Dément les nouvelles d'arrestations dans la même commune, 315. — Et celle de l'égorgement de 300 citoyens d'Avignon, 316. — Goupilleau l'accuse de souffrir les assassinats des patriotes, et demande son rappel, 324. — An IV. Autre dénonciation, de même nature, par Pelissier, 34. — Autre, adressée par les citoyens de Marseille, au corps législatif, dont il est membre, contre sa conduite parmi eux et la protection qu'il accordait aux égorgeurs de la compagnie du Soleil, 84. — Il est défendu par Guérin et Rouyer, *ibid.*

Chambonas (le marquis de), maréchal de camp, commandant de la garde nationale de Sens. An 1789. Est chargé par l'assemblée nationale de poser la première pierre du monument que lui décerne cette ville, 131. — An 1790. Engage les fédérés à faire graver et répandre dans les départemens, l'image de Lafayette, 248. — Lettre que lui adresse celui-ci, en lui envoyant son portrait, 287. — An 1792. Il est nommé ministre des affaires étrangères, 171. — Annonce la neutralité de Gênes, 174. — La reconnaissance du pavillon français par la Suède, 179. — Rend compte des mesures pour réprimer les troubles intérieurs et garantir Paris d'une invasion, 182. — Communique des renseignemens sur la marche des coalisés, sur l'emprunt fait par les frères du roi, sur les manœuvres des émigrés et la notification de Louis XVI contre leurs rassemblemens, 189. — Présente, avec les autres ministres, le compte de la situation intérieure et extérieure de la république, et donne, avec eux, sa démission, comme ne pouvant plus résister à l'anarchie, 194. — Transmet une note diplomatique du ministre danois, annonçant la coalition armée des cabinets de Vienne et de Berlin,

200. — Reçoit de Chauvelin une lettre rassurante sur les armemens de l'Angleterre, 211. — Bigot-Sainte-Croix lui succède, 216.—Un décret annulle un marché frauduleux, passé entre lui et Beaumarchais, 334.

CHAMBORD (la famille). AN 1790. Ses pensions lui sont conservées en entier, 6 et 214.

CHAMBOURE, député de Saône-et-Loire au conseil des cinq-cents. AN IV. Fait demander au directoire l'état des maisons occupées par des établissemens publics, 156. — Fait attribuer au bureau central de Paris les opérations sur les contributions publiques, 258. — Son opinion sur le payement de la contribution foncière, *ibid.*

CHAMBOS. AN 1790. Sa nomination à la place de receveur du district d'Amiens est déclarée valable par l'assemblée nationale, 339.

CHAMBOT-D'ARBOUVILLE. (*Voyez* ARBOUVILLE).

CHAMFORT, littérateur. AN 1789. Pièce de vers, intitulée : *le Calcul patriotique*, 95. — AN IV. Annonce des lettres à lui écrites par Mirabeau, 341.

CHAMILLY (Lorimier de), premier valet de chambre de Louis XVI. AN I.er 1793. Est recommandé par lui à sa famille, 28. — AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 281.

CHAMORIN, chef du génie à Lille. AN 1792. Est inculpé par les commissaires à l'armée du Nord, 301.

CHAMOULAUD. AN II. 1793. Présente à la convention un plan pour le changement des noms de places et rues, 46. — Annonce de ses divers projets, et entr'autres, d'un plan de thermomètre moral, 96.

CHAMOUX, député du Mont-Blanc au conseil des cinq-cents. AN VII. Motion d'ordre sur l'assassinat commis à Rastadt; il provoque l'envoi d'un message pour connaître les motifs qui déterminent le directoire à garder autant de troupes dans l'intérieur, 253. — Il signale les efforts du royalisme, et réclame la formation d'une commission pour s'occuper des dangers publics, 328.

CHAMPAGNE, de Dijon. AN 1789. Offre une prime de 1,200 livres pour l'approvisionnement du marché de cette ville, 119.

CHAMPAGNE, pâtissier de Paris. AN 1790. Décret qui le concerne, 328.

CHAMPAGNE, professeur de l'Université de Paris, et littérateur. AN 1790. Offre à l'assemblée un plan d'enseignement national, 300.—AN V. Notice sur sa traduction de la *Politique d'Aristote*, 228. — AN VI. Il est nommé membre de l'Institut national, 70.

CHAMPAGNEUX, premier commis à l'intérieur. AN I.er 1793. Est décrété d'arrestation; on annonce sa fuite, 216.

CHAMPAGNY (Nompère de), major de vaisseau, député du Forez aux États-généraux. AN 1790. Défend Albert de Rioms, chef d'escadre, inculpé à l'occasion des troubles de Toulon, 17. — Est élu secrétaire, 48. — Propose d'admettre Albert de Rioms à la fédération, pour y prêter le serment civique, au nom de l'escadre qu'il commande, 186. — Présente un rapport, et fait rendre un décret sur le code pénal maritime, 231 et 233. — Présente la rédaction définitive du décret sur le changement de pavillon, 298. — Annonce le retour de l'ordre dans l'escadre de Brest, 300. — Fait modifier le code pénal de la marine, 301. — Présente le tableau des désastres occasionnés près la ville de Roanne, par le débordement de la Loire, 323. — AN 1791. Son rapport sur la marine militaire, 26 et 33. — Son opinion sur la fusion de la marine militaire avec la marine marchande, et pour l'entretien d'un corps d'officiers de tous grades, 106. — Il demande la limitation du nombre des aspirans, 108. — Présente ses vues sur l'institution des élèves de la Marine, 110. — Demande que les sommes illégalement payées par le ministère dans cette partie, soient imputées à titre d'avances, 114. — Présente un décret sur les écoles de mathématiques et d'hydrographie, 203. — En fait rendre un relatif à la subordination des trois régimens coloniaux passés en France, 212.

CHAMPBLANC (Jeannin de), conseiller au parlement de Dijon, émigré. AN 1792. Décret qui surseoit aux ventes de tous objets de sciences et arts, à l'occasion de celle de sa bibliothèque, 285.

CHAMPEAUX-PALASNE, député de Saint-

Brieux, aux États-généraux. An 1789. Fait ordonner des informations, relativement à une voiture chargée d'argent, arrêtée à Villeneuve-le-Roi, 129. — An 1790. Fait adopter diverses mesures sur les pensions et leurs arrérages, 199, 345. — An 1791. Accorder des secours aux employés supprimés, 207. — An III. Député à la convention nationale, il écrit sur l'espèce d'empire que prend dans les parties de l'administration la société populaire de Brest, 269.

Champeaux, curé de Montfort, député aux États-généraux. An 1790. Dénonce une adresse au roi sous le nom des habitans d'Evreux, qu'il attribue à la marquise de l'Epinay et à son mari, 53. — Dénonce des pamphlets incendiaires de l'évêque de Blois, 107.

Champeaux, général, aide-de-camp de Custine. An 1792. Présente cinq drapeaux autrichiens, 281.

Champeaux. An I.er 1793. Est nommé administrateur des subsistances, 233.

Champertois. An II. 1794. Est élu secrétaire aux Jacobins, 235. — Et ensuite vice-président, 247.

Champigny-Aubin, député d'Indre-et-Loire à la convention nationale. An III. Réclame l'abolition de la peine de mort, 123. — An VI. Est nommé secrétaire de la légation française à la Haye, 70. — Puis chargé d'affaires près la république helvétique, 277. — Réclame auprès du gouvernement batave les droits de la France sur diverses propriétés, 300. — An VII. Son retour en France, 360.

Champin. An 1789. Est nommé administrateur des subsistances, municipalité de Paris, 102. — An VII. Et membre du bureau central renouvelé, 284.

Champion, curé de Vobles, député du Jura à l'assemblée législative. An 1791. Vote la conservation des expressions *sire* et *majesté*, 280. — An VI. Député au conseil des anciens, combat une résolution sur les passe-ports, 29 et 30. — Appuie celle sur les élections du Jura, 232. — Et le rejet de celle sur les droits de bacs, 256. — Propose d'approuver celle sur les taxations en faveur des receveurs généraux, 264 et 278. — Fait approuver celle concernant l'ancienne régie des douanes, 288. — An VII. En combat une relative aux expropriations forcées, 14, 28 et 33. — Vote le rejet de celle sur le régime hypothécaire, 138. — Est élu secrétaire, 216.

Champion, député de la Meuse au conseil des anciens. An V. Vote contre la résolution sur la répartition de la contribution foncière, 266. — Pour celle relative aux postes et messageries, 291. — Discute celle sur les contributions personnelle, mobiliaire et somptuaire, 317. — An VI. Appuie celle pour l'indemnité de la suppression du contre-seing, 46. — Combat celle qui établit un impôt sur le tabac, 216. — An VII. Vote pour celle relative à la poste aux chevaux, 22. — Est élu secrétaire, 126.

Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux, député aux États-généraux. An 1789. Est applaudi lors de l'appel pour la réunion de la majorité du clergé, 10. — Présente à l'assemblée l'archevêque de Paris, 11. — Restreint à douze membres la députation de Saint-Domingue. *ibid.* — Vote des mesures en faveur de deux gardes-françaises arrêtés et enlevés par le peuple, 12. — Fait féliciter Bailly sur sa glorieuse présidence, 13. — Est nommé membre du comité de constitution, 18. — Son discours en présentant les travaux de ce comité, 25. — Est nommé garde des sceaux, 33. — L'annonce à l'assemblée, 34. — Son discours sur les troubles des provinces, 36. — Son mémoire à l'assemblée sur le pouvoir judiciaire, sur l'organisation et la jurisdiction du conseil du roi, 74. — Mandé à la barre, il répond aux plaintes portées contre lui relativement à l'envoi des lois, 75 et 76. — Mémoire collectif de tous les ministres sur l'approvisionnement de Paris, et refus d'en prendre l'exécution sur leur responsabilité individuelle, 77. — Il transmet la sanction des décrets sur la suspension des parlemens, et sur les biens du clergé, 83. — L'arrêt du roi contre la chambre des vacations de Rouen, 86. — Une lettre du procureur général de cette même chambre explicative de son arrêté, 89. — Annonce que le roi a cassé la protestation du parlement de Metz contre sa suspension, 90. — Communique les détails des troubles de Toulon, 107. — Son mémoire sur les procédures criminelles, 125. — An 1790. Il annonce l'embarras des juges dans les cas de prévention du crime de lèse-nation, 13. — Fait part des troubles

survenus à Beziers, 48. — Annonce l'acceptation par le roi du décret concernant l'armée, 82. — Bouche veut qu'il soit mandé à la barre, à l'occasion des troubles de Nemours, 168. — Le même lui fait enjoindre d'expédier sans délai les décrets de l'assemblée, 231. — Il transmet et dénonce un arrêté de la chambre des vacations de Toulouse, contre les décrets, 280. — Est dénoncé collectivement avec tout le ministère, dont on réclame le renvoi, dans l'assemblée et dans les sections de Paris, 293, 294 et 309. — Il offre, avec ses collègues, sa démission au roi qui leur conserve sa confiance, 299. — Desmeuniers l'accuse au sujet de la vérification des conditions d'éligibilité des nouveaux juges, 311. — Sa lettre justificative adressée au président de la section de la place Vendôme, 313. — Est dénoncé avec les autres ministres au nom de la commune de Paris, par Danton, orateur de la municipalité, 316. — Il demande communication des griefs allégués contre lui, 318. — Sa circulaire aux commissaires du roi près les tribunaux, 319. — Annonce qu'il a remis les sceaux de l'état entre les mains du roi, 326. — Est remplacé par Duport du Tertre, 327. — AN 1791. Son administration inculpée, 98. — AN 1792. Il est cité dans des explications de Merlin de Douai, sur les papiers trouvés au Tuileries, 344.

CHAMPION DE CICÉ, évêque d'Auxerre et député aux États-généraux. AN 1789. Rejette comme inutile, pour le moment, toute déclaration des droits, 31.

CHAMPION DE VILLENEUVE, avoué au tribunal de cassation. AN 1789. Membre de l'administration des établissemens publics, municipalité de Paris, 102. — AN 1792. Sa nomination au ministère de l'intérieur, 205. — Provoque auprès de la municipalité de Paris, une visite dans le palais des Tuileries, 210. — Décret portant qu'il n'a pas la confiance de la nation; Roland lui succède, 225. — Il transmet ses comptes, 298.

CHAMPIONNET, général. AN IV. Prend Dusseldorf, 2. — Bat l'ennemi sur les bords de la Lahn, 8. — Annonce des succès au Rhin, 29. — Détails sur les avantages remportés par sa division, 32. — Se distingue à l'armée de Sambre et Meuse, 302. — Fait une prise sur le Mein, 321. — Eloge de ses talens et de sa bravoure, 327. — Remporte de nouveaux succès, 329. — Donne de nouvelles preuves de talens et de courage, 340. — AN V. Reçoit du directoire une lettre de félicitation, 226. — Lors de la célébration du 10 août, porte un toast à l'armée d'Italie et à ses adresses, 336. — AN VI. Annonce la défaite des Anglais à leur débarquement devant Blankembourg, 271. — Ses mesures pour la défense des côtes d'Ostende, 280. — AN VII. Il commande l'armée de Rome, 76. — Répond à la sommation du général Mack, 79. — Annonce différentes victoires sur les Napolitains, 85, 90 et 94. — Sa proclamation relative au traitement des prisonniers napolitains; autre pour rassurer les habitans du royaume de Naples, *ibid.* — Ses victoires sur l'armée napolitaine, 105. — Adresse à l'armée française, 108. — Sa sommation à la ville de Viterbe, où les malades français ont été assassinés, 113. — Il déclare propriété nationale les magasins renfermant des objets de sciences et d'arts, appartenant au roi de Naples, *ibid.* — Détails de sa victoire sur le général Mack, et la colonne du grand St.-Janvier, 114. — Est autorisé par le directoire à expulser d'Italie tout français sans mission, ou concussionnaire, 115. — Réflexions contre son arrêté relatif aux objets de sciences et d'arts, 117. — Il refuse un armistice au général Mack, et déclare qu'il accomplit les ordres de son gouvernement, 119. — Déclare propriété nationale toutes les prises faites sur l'ennemi; transmet au directoire le récit des combats et des victoires de l'armée, et de la fuite du roi de Naples, 120. — Forme une compagnie franche sous le nom de *compagnie campanière*, 135. — Ordonne l'arrestation des individus se disant déserteurs napolitains, 137. — Texte de l'armistice signé entre lui et le vice-roi de Naples, 146. — Sa proclamation à tous les habitans de cet état, 154. — Il ordonne le désarmement des rebelles et des Lazzaronis, 163. — Organise les pouvoirs démocratiques, 167. — Annonce au ministre de l'intérieur la découverte et le départ d'objets de sciences et arts, 173. — Sa traduction devant un conseil de guerre, par suite de ses démêlés avec le commissaire du gouvernement à

Naples, 174. — Texte de son arrêté contre celui des commissaires civils, 176. — Il remet le commandement de l'armée au général Macdonald, et se livre lui-même aux agens chargés de le conduire à Paris, 177. — Il laisse à Naples l'ordre de construire plusieurs vaisseaux, 193. — Détails sur sa conduite conciliatrice envers les *lazzaronis*, 197. — Arrêté pour le faire juger à Milan, 201. — Erection ordonnée par lui, d'un monument à Virgile, 209. — Sa traduction devant le conseil de guerre, 226. — Adresse des habitans de Chamberry en sa faveur, 242. — Arrêté du directoire régénéré, rapportant les mesures prises contre lui, 277. — Il va former l'armée des Alpes; lettre flatteuse que lui adresse Bernadotte à cette occasion, 292. — Toast qu'il porte dans une réunion patriotique, 298. — Il annonce des succès sur les Autrichiens, 320. — Autres au Mont-St.-Bernard, 340. — Est nommé au commandement de l'armée des Alpes et d'Italie réunies, 343. — Transmet la nouvelle de nouveaux succès, 350.

CHAMBORIN, général. AN I.er 1793. Prend Herstenswert, 47. — Et le fort Saint-Michel, 50.

CHAMPY. AN VII. Donne des nouvelles de l'expédition d'Egypte, 24.

CHANCEL, général. AN I.er 1793. Rejette avec indignation la sommation de rendre la place de Condé aux Autrichiens; approbation de sa conduite, 106. — AN II. 1793. Est destitué par Duquesnoy, 51.

CHANET. AN III. Est nommé adjoint au commandant de la place, à Paris, 278. — AN V. Ordre qu'il donne pour l'arrestation des individus sans cocarde ou porteurs de nattes retroussées, 58.

CHANFÉRU. AN II. 1794. Présenté comme influençant la société populaire de Soissons, et accusé de feuillantisme aux Jacobins, 126.

CHANORIER, député au conseil des cinq-cents, et membre de l'Institut. AN VII. Sa découverte sur les laines, 324.

CHANTREAU, littérateur. AN Ier. 1793. Ses *lettres écrites de Barcelonne*, 208.

CHANTREAU, officier supérieur dans l'armée catholique et royale. AN III. Interception de ses lettres adressées aux membres du conseil du Morbihan, 255.

CHAPELAIN, député de la Vendée au conseil des cinq-cents. AN IV. Sa motion pour terminer la guerre de la Vendée, 47. — Accuse le général Turreau, pour sa conduite dans ce pays, 57. — Est invité par le président du conseil militaire à donner des renseignemens sur ce général, 93. — Se poignarde, 99. — Propose d'admettre les femmes aux chaires de dessin, dans les écoles centrales, 220. — Indique les moyens de faire refleurir le commerce et l'industrie dans la Vendée, 264. — AN V. fait un rapport sur la liquidation des rentes viagères et usufruits dus à des émigrés, 70 et 134. — AN VI. Fait demander au directoire si la gendarmerie suffit pour le service des départemens insurgés, 36. — Son plan sur les institutions civiles, 95. — Il vote la suspension de l'éligibilité pour les chefs rebelles amnistiés, 158. — AN VII. Combat une proposition tendante à fixer le terme où cessera la successibilité de la république aux biens des émigrés, 73.

CHAPELIER, avocat de Rennes, député aux États-généraux. (*Voyez la table de l'Introduction*). AN 1789. Il propose la vérification commune des pouvoirs, 2. — Fait arrêter que les communes ne reconnaîtront point d'intermédiaire entre elles et le roi, 5. — Amende la dénomination proposée par Sieyes, 8 — Fait continuer les impôts existans, et garantir la dette publique; présente, avec Bergasse, un projet d'adresse au roi, sur la constitution de l'assemblée; est invité à le refondre avec celui de Barnave, 9. — Appuie le serment du jeu de paume; y propose une adresse au roi, improuvée par Mounier, 10. — Vote des mesures en faveur de deux gardes-françaises arrêtés et enlevés par le peuple; considérations à cette occasion, sur les causes des troubles de Paris, 12. — Il rappelle qu'aux derniers états, la noblesse de Bretagne réclama l'éloignement des troupes, 16. — Est nommé membre du comité de constitution, 18. — Réclame l'établissement des milices patriotiques, 20. — S'oppose à la violation des lettres; fait créer un comité qui recevra les éclaircissemens sur les troubles et leurs auteurs, et les transmettra à un tribunal compétent, 27. — Est nommé président; propose de décider si l'on admettra une proclamation relative au refus de payer les impôts, 32. — Dénonce, au nom du bailly

de Crussol, l'arrestation de sa voiture, 34. — Annonce que le premier président du parlement de Bordeaux a sacrifié un droit de péage très-avantageux, 35. — Prononce, comme président de l'assemblée, un discours, lors de la cérémonie religieuse, pour célébrer la nuit du 4 août, 40. — Réclame contre l'esprit de critique de Mirabeau, et justifie les citoyens de Rennes, à l'occasion d'une adresse de cette ville, qui excite de vives réclamations, 55. — Propose de substituer le mot *promulgation* à celui de *sanction*, pour les arrêtés du 4 août; est réélu membre du comité de constitution; veut écarter la motion de Barnave, sur la sanction des arrêtés du 4 août, en discutant la composition, la durée et la réunion de l'assemblée, 57. — Propose de décider les termes et la forme de la sanction royale, 59. — Demande la division du second article de la définition du gouvernement monarchique, 61. — Occupe le fauteuil au 5 octobre, en l'absence de Mounier, 68. — Fait mander à la barre le garde des sceaux, pour rendre compte de l'envoi des lois, 75. — Son opinion pour la mise des biens du clergé à la disposition de la nation, 81. — Il fait renvoyer au comité des rapports une dénonciation de l'évêque de Clermont contre le *Catéchisme du genre humain*, 83. — Fait décréter la poursuite en forfaiture des diverses autorités qui ne publieraient pas les décrets sanctionnés, 85. — Appuie les propositions de demander du blé aux Américains, d'établir une caisse nationale, et d'admettre les ministres dans l'assemblée, *ibid.* — Propose la formation d'une nouvelle chambre des vacations à Rouen; observations sur la grâce réclamée par le roi, en faveur de cette magistrature, 89. — Vote l'apposition des scellés sur les propriétés ecclésiastiques, 90. — Son opinion en faveur d'une seule assemblée électorale par département, 91. — Et pour la libre élection des députés parmi tous les citoyens français, *ibid.* — Sa proposition de renvoyer aux tribunaux les membres des états du Cambrésis, 92. — Sur la demande de la commune de Metz, il fait dispenser son parlement de se rendre à la barre, 96. — Vote pour accorder les droits de citoyen actif à ceux qui en payeraient volontairement la contribution, 103. — Excuse le comité d'Angoulême, inculpé pour l'arrestation de l'abbé de Lablinière, 105. — Sa motion sur une régie de droits perçus en Bretagne sur les boissons, 109. — Sa proposition de remplacer le parlement de Rennes en rebellion contre les lois, 116. — Il fait décréter le dernier terme du travail sur la division des départemens, 121. — Prononcer l'incompatibilité des fonctions administratives avec le service militaire, 129. — Réclame, dans les cérémonies publiques, la préséance pour les corps administratifs, 130. — Fait déclarer éligibles aux municipalités les juges et officiers de justices seigneuriales, *ibid.* — An 1790. Fait proposer au roi de former lui-même sa liste civile, 5. — Accuse le parlement de Rennes de désobéissance aux décrets, 11. — Vote pour que la base de l'imposition pour être citoyen actif, soit fixée de 10 à 20 s., 17. — Fait décréter qu'un député peut être membre de plusieurs comités à la fois, 22. — Vote pour que les juifs de Bordeaux continuent à jouir de leurs droits, sans rien préjuger sur ceux d'Alsace, 30. — Demande que les magistrats du parlement de Rennes soient privés de leurs droits jusqu'à leur soumission, et défend la municipalité de la même ville, 39. — Demande l'établissement des tribunaux de famille, et à quelle occasion, 40. — Propose une série de questions à décider pour la destruction des ordres religieux, 44. — Fait effacer du procès-verbal les réclamations élevées contre cette mesure, 47. — Présente un projet pour la répression des troubles des provinces, 50, 52 et 53. — Fait adopter la rédaction du décret qui abolit l'inégalité des partages, 57. — Annonce de la *Bibliothèque de l'homme public*, à laquelle il coopère, 57, 95 et 327. — Il demande le renvoi au comité de l'article du décret sur l'organisation de l'armée, qui supprimait les destitutions sans jugement, 61. — Appuie l'établissement d'un comité colonial, 63. — S'oppose à ce que Dudon, fils du procureur-général du roi, au parlement de Bordeaux, soit admis à défendre son père, inculpé au sujet d'un arrêté de ce parlement, 65. — Insiste sur la nécessité d'un comité des recherches, et pourquoi; vote pour que les provinces de grandes gabelles supportent seules le remplacement de cet impôt, 74. — Appuie une demande de la municipalité de Paris, relative à l'acquisition de 2 mil-

lions de biens nationaux et à l'émission d'un papier-monnaie, 76. — Demande l'ajournement du décret relatif à la distribution, la vente et le prix du sel, 80. — Fait mander à la barre M. de Biré, administrateur de la caisse de l'extraordinaire, pour rendre compte de payemens abusifs, 84. — Propose d'autoriser les municipalités à imposer quiconque n'aurait pas fait de déclaration pour la contribution patriotique, 86. — Son rapport contre une délibération de la municipalité de Troyes, portant qu'elle n'admettrait point les commissaires du roi, 89. — Il demande l'établissement des jurés, même en matière civile, 99. — Propose un amendement au décret concernant la suppression de toutes espèces de dîmes, 105. — Fait passer à l'ordre du jour sur la proposition de convoquer les assemblées primaires, pour la formation des rôles de contributions, 107. — Et décréter que les assemblées convoquées pour la formation des corps administratifs ne doivent point s'occuper de l'élection de nouveaux députés, 110. — Vote pour l'adoption immédiate des jurés, 121. — Fait décréter que les officiers municipaux chargés de la police ne doivent d'autre serment que celui de leur installation, 124. — Refuse au roi l'institution des juges, 126. — Propose une rédaction sur l'état de cette question, 127. — Fait confirmer l'élection du maire de Saint-Sulpice-la-Chapelle, 130. — Propose d'approuver les mesures prises par le roi, à l'occasion des différends entre l'Espagne et l'Angleterre, et de discuter à la fois le droit de paix et de guerre, 136. — Fait décréter l'envoi des tableaux des habitans du département du Nord qui n'auront pas fait leurs déclarations patriotiques, *ibid.* — Vote pour le projet de Mirabeau, tendant à déléguer le droit de paix et de guerre, concurremment au pouvoir législatif et au pouvoir exécutif, 144. — Combat le plan de Barrere sur le tribunal de cassation, et présente une série de questions sur sa permanence et son ambulance, 147. — Fait adopter un décret sur les assemblées primaires et électorales, 149. — Parle sur l'élection et le traitement du clergé constitutionnel, 161 et 168. — Réclame l'augmentation du traitement des curés de campagne, 169. — Présente la rédaction du décret qui supprime les titres nobiliaires, 172. — Est applaudi par le peuple dans une fête particulière, à l'occasion de l'anniversaire de la constitution des communes en assemblée nationale, 173. — Ses vues relativement au traitement des évêques, 175. — Son vote pour l'aliénation de tous les domaines nationaux, 177. — Il fait déterminer le serment à prêter par les fédérés du 14 juillet, 186. — Parle sur le décret qui règle le cérémonial de cette fédération, 192. — Fait suspendre l'oriflamme national aux voûtes de la salle, 198. — Opine pour l'ouverture du seul port de Lorient aux retours de l'Inde, *ibid.* — Présente un projet sur l'uniforme des gardes nationales, 200. — Demande des tribunaux supérieurs pour l'appel des tribunaux de districts, 206. — Ses observations sur les bureaux de paix et les tribunaux de famille, 218. — Il demande la publication des charges contre les députés impliqués dans l'affaire du 6 octobre, 221. — Son rapport en faveur des protestans d'Alsace, 232. — Ses observations sur le traitement des officiers de justice et des administrateurs, 243. — Il fait passer à l'ordre du jour sur les troubles de Nancy, en attendant les pièces officielles, 246. — Réclame la décision par l'assemblée, de l'affaire de Mirabeau jeune, 247. — Fait décréter que les protestans de la Franche-Comté continueront à jouir de l'exercice de leur culte comme ceux d'Alsace, 255. — Fait continuer la cour supérieure de Rennes, jusqu'à la mise en activité des tribunaux de districts, 274. — Fait adopter un décret sur la liquidation des offices, 281. — Accuse les ministres, et fait décréter que Montmorin seul n'a pas perdu la confiance publique, 294. — Vote pour que le pavillon soit aux trois couleurs nationales, 295. — Présente le plan d'organisation de la haute-cour et du tribunal de cassation, 299. — S'oppose à la suppression du châtelet, mais veut qu'on lui retire la connaissance du crime de lèse-nation, 300. — Fait rendre un décret sur les fonctions d'exécution, attribuées aux conseils des départemens et districts; invoque l'ordre du jour sur la proposition de retirer le salaire des députés, 308. — Parle sur l'organisation des ponts et chaussées, 310. — Sur la compétence du tribunal de cassation, 316. — Et sur le mode de son renouvellement;

fait adopter une suite d'articles sur l'admission en cassation, et sur l'organisation générale de cette partie, 324, 325 et 327. — Fait ordonner qu'il sera procuré au député Roi un appartement commode à l'abbaye, 325. — Vote pour que les administrateurs de département et de district puissent être nommés receveurs de district, 333. — Fait adopter une proposition propre à accélérer les travaux de l'assemblée, 349. — Indique les désavantages d'un plan de Mirabeau, pour la suppression des offices ministériels et pour le mode de remboursement, 351. — Fait interdire aux corps administratifs, l'envoi d'agens auprès du corps législatif ou du roi, 359. — AN 1791. Appuie un projet relatif à l'ordre du travail de l'assemblée, 3. — En présente un sur la liberté des théâtres, et la propriété des ouvrages dramatiques, 15. — Réfute ceux qui demandent le jury anglais dans toute sa pureté, 20. — Fait procéder à l'élection des membres du tribunal de cassation par les départemens désignés pour cet effet, 29. — Rendre un décret sur les inventaires, partages et liquidation, en cas d'absence de quelqu'un des intéressés, 31. — Réclame contre l'insertion de son nom dans la liste du club monarchique, 34. — Fait adopter une proposition sur le sort des curés qui ont refusé le serment, ainsi que son projet pour l'organisation de la haute cour nationale, et sur les formes à suivre à l'égard des accusés à ce tribunal, 40. — Demande la diminution des droits sur le tabac importé d'Amérique, 45. — Fait adopter sa rédaction du décret de suppression du droit d'entrée, 52. — Fait fixer l'exemption du service de la garde nationale à l'âge de 60 ans, 54. — Décréter l'incompatibilité des fonctions de juge de paix et assesseur avec diverses fonctions municipales; présente son rapport sur les obligations et la résidence de la famille royale, 55. — En défend les dispositions, 58. — Fait adopter la suite du décret sur la jurisdiction des juges de paix, *ibid.* et 59. — Rejet de son projet exposant les principes constitutionnels de l'ordre et de la soumission du peuple à la loi, 60. — Il annonce l'impossibilité de faire une bonne loi sur l'émigration, et propose l'établissement d'un conseil directorial pour prononcer sur la sortie ou l'entrée du royaume, *ibid.* et 61. — Présente des observations dans la discussion sur les pensions des émigrés, 62. — Fait rendre un décret sur l'appel des jugemens des tribunaux de paix, 67. — Réclame la discussion du projet qui fixe le nombre, les attributions et la responsabilité des ministres, 68. — Fait rendre un décret sur les adjudications d'immeubles et baux judiciaires, 69. — Demande la cessation des réparations commencées à Vincennes, 70. — Par suite des événemens de Douay, propose de déclarer qu'il y a lieu à accusation contre la municipalité, 80. — S'oppose à ce que la prestation du serment civique soit ajoutée aux conditions nécessaires pour être reconnu régent, et à ce que l'élection de ce fonctionaire soit conservée au corps législatif, 84. — Fait rendre un décret relatif à l'appel des sentences des tribunaux de commerce, *ibid.* — En propose un sur les communications des prisonniers avec leurs parens et amis, et un autre pour la liberté des foires et marchés, 91. — Fait adopter une partie de l'organisation de la haute-cour nationale, *ibid.* — Et un décret général sur les honneurs à rendre aux grands hommes, 95. — Il appuie le projet de suspendre les congés pour tous les membres de l'assemblée, *ibid.* — Demande l'ajournement de celui sur les successions, 98. — Fait décréter le renvoi par l'assemblée à Montmorin de son billet annonçant la prestation du serment de trois ambassadeurs, 104. — Fait rendre un décret pour le remplacement des fonctionnaires de l'instruction publique qui n'auront pas prêté le serment; et un autre qui détermine la composition de la marine, 106. — Combat la proposition d'entretenir un corps d'officiers pour ce service, 107. — Fait renvoyer aux tribunaux ordinaires les affaires pendantes aux conseils des dépêches et des finances, 118. — Et autoriser tous les militaires hors de leur service à assister aux séances des sociétés politiques, 120. — Présente un rapport sur les droits de pétitions et d'affiches; pense que le premier est individuel, et que le second doit être exercé par l'autorité publique, 131 et 132. — Veut envain parler sur la rééligibilité des membres de l'assemblée actuelle, 138. — Déclare que les départemens ne seraient pas tenus d'obéir au décret qui proscrirait la réélection des membres des législatures suivantes, 140. — Fait décréter que le corps législatif pourra se former en comité général, sur la de-

mande de cinquante membres, 142. — Donne des explications sur un projet relatif à la division du corps législatif en deux sections égales, 143. — Réclame des mesures contre les troubles du Comtat, 145. — Fait déclarer attaquables en cassation les décisions des tribunaux de district sur les nominations des commissaires du roi, 160. — Et supprimer de nouvelles corporations d'ouvriers, 166. — Propose l'adoption d'un mode de scrutin présenté par Guiraud, 167. — Fait décréter une proclamation aux habitans de Paris, lors de la fuite du roi; ses propositions diverses sur les mesures de sureté à prendre en cette occasion, 173. — Il fait suspendre la séance, 174. — Et la réunion des assemblées primaires et électorales, 176. — Demande l'impression d'un projet relatif aux changes, 180. — La question préalable sur la convocation des assemblées primaires et sur une fédération, 182. — Ne veut pas qu'on poursuive l'auteur d'une adresse, provoquant l'abolition de la royauté, 183. — Propose de supprimer la vénalité des offices de receveur de consignation et de commissaire aux saisies réelles, 201. — Réclame contre un projet sur les prêtres réfractaires, 217. — Demande que l'administration des invalides soit confiée au ministre de l'intérieur, 219. — Lors de la révision de la constitution, veut qu'on se borne à discuter l'ordre le plus méthodique du classement des lois, 221. — Défend la condition d'une imposition de quarante journées de travail pour l'éligibilité à l'électorat, 227. — Demande pour les ministres le droit de présenter leurs observations sur la révision de la constitution, 228. — Refuse les droits de citoyen actif aux princes; sarcasmes contre d'Orléans à cette occasion, 238. — Fait prononcer l'assemblée sur cette question, 239. — Propose la convocation en 1800 d'une convention générale ou assemblée de révision de la constitution, 243. — Combat un projet de Malouet, qui donne l'initiative de cette révision au roi, *ibid.* — Ainsi que le décret qui interdit tout travail de ce genre aux deux premières législatures; et la motion de Rœderer contre le ministre de la guerre, 246. — Fait prononcer la suppression des officiers et receveurs aux saisies réelles, 250. — Décréter que les électeurs ne seront pas payés, 253. — Et rendre les pensions retirées par un décret aux chanoinesses qui viendraient à se marier, 255. — S'oppose à ce que Mauri puisse être poursuivi par les commissaires médiateurs d'Avignon qu'il a accusés, 257. — Rend compte de la députation qui a porté au roi le décret d'amnistie, et des réponses satisfaisantes de la reine et du roi, qui a déclaré renoncer à sa décoration, 258. — Présente un rapport suivi d'un décret sur l'institution des notaires, 260. — Demande l'improbation de la conduite de Pastoret, président de l'assemblée électorale, lors de l'arrestation de Damien, huissier, qui voulait exécuter un décret de prise de corps sur Danton, électeur, 261. — Fait adopter plusieurs articles sur la nouvelle institution des notaires, 263, 267 et 273. — Fait passer à l'ordre du jour sur une demande concernant la production des états de recette et de dépenses des commissaires de la trésorerie; communique une dénonciation de Souton, directeur de la monnaie de Pau, contre la commission des monnaies, le ministre des contributions et le comité monétaire, 267. — Fait décréter l'impression du travail de Talleyrand sur l'éducation, 270. — Vote la révocation d'un décret concernant la destitution des commissaires de la trésorerie, 271. — Présente des observations contre ceux qui prendront des titres proscrits par la constitution, 272. — Son rapport, suivi d'un décret sur la police des clubs ou sociétés particulières, 273 et 275. — An 1792. Il est accusé, ainsi que plusieurs députés, de conspirer avec la cour et un parti d'émigrés, 93. — An II. 1794. Sa condamnation à mort par le tribunal révolutionnaire, 221.

Chapelle et Crimon. An 1792. Détenus pour avoir émis leur opinion sur Lafayette; réclamation en leur faveur, 212.

Chapelle, officier. An VII. Se distingue à l'armée d'Hélvétie, 344.

Chapelon, armateur. An 1790. L'assemblée nationale lui accorde une indemnité, 348.

Chappe, procureur de la commune du Mans, député de la Sarthe à l'assemblée législative. An 1791. Ses observations sur l'érection d'un comité diplomatique, 290.

Chappe, officier réformé des grenadiers royaux. An 1792. Est arrêté en émigrant, et décrété d'accusation, 77.

CHAPPE (J.), ingénieur, frère du député. AN 1792. Présente à l'assemblée l'invention du télégraphe, 84. — AN I.er 1793. Essai de cette découverte, 94. — Décret qui lui accorde le titre d'*ingénieur télégraphe*, 210. — AN VI. Il conteste les découvertes de Bréguet et Bethancourt sur le même objet, 50 et 52. — Est chargé d'élever un télégraphe à Strasbourg, 107. — Attaque le rapport des commissaires de l'institut sur celui des citoyens nommés ci-dessus, 220.

CHAPPUIS (H. A.), député de Vaucluse au conseil des cinq-cents. AN IV. Est cité comme témoin dans l'affaire de Messonier, prévenu de conspiration, 312. — AN VI. Combat le projet tendant à appliquer les lois françaises aux émigrés du Comtat, 42. — Vote des récompenses pour les succès dramatiques et la conservation dans les répertoires des chefs-d'œuvre de Corneille, Racine, etc. 221. — Amende le projet qui supprime la dénomination de *sieur* et *monsieur* dans les lettres de change, 257.

CHAPT DE PEYSAC, ex-marquise. AN II. 1794. Est condamnée à mort au tribunal révolutionnaire, 139.

CHAPTAL (J. A.), chimiste, littérateur. AN V. Notice sur ses élémens de chimie, 16. — AN VI. Sa nomination à l'Institut national, 253.

CHAPUIS, officier municipal, pendant la révolution de Liége. AN 1792. Son bannissement, 89. — AN II. 1794. Il y est tué, 117.

CHAPUIS (A. J. B.), instituteur à Paris. AN V. Ouvre une école théophilantropique, 260.

CHAPUY. AN II. 1793. Envoie de Copenhague son adhésion à la constitution, 275.

CHARABOT, capitaine de corsaire. AN I.er 1793. S'empare d'un bâtiment anglais à l'abordage, avec une seule chaloupe et 14 hommes, 65.

CHARBONNET-DUPLAINE, vice-consul français aux Etats-Unis. AN II. 1794. Cesse d'être reconnu, par un acte du président, 112.

CHARBONNIER, l'un des administrateurs destitués du département de Seine-et-Oise. — AN I.er 1793. Décret qui le met en liberté, et le réintègre, 264.

CHARBONNIER, général à l'armée des Ardennes. AN II. 1794. Annonce des victoires, 219. — La prise de Fontaine-Lévêque et des hauteurs de Lermes, 238. — Autres avantages, 246.

CHARBONNIER, député du Var à la convention nationale. AN III. Accusé d'avoir pris part à l'insurrection de Toulon, décrété d'accusation et renvoyé pour être jugé par-devant la commission militaire qui y sera établie, 252. — Sa translation au fort Lamalgue; lettre de Chiappe à ce sujet, 275.

CHARDIN, coaccusé dans l'affaire de Chaumette. AN II. 1794. Est acquitté par le tribunal révolutionnaire, 205.

CHARETTE, chef des insurgés de la Vendée. AN II. 1793. Nouvelles de ses défaites et de sa situation, 53, 86 et 94. — AN II. 1794. Il est chassé de Machecoul, 110. — Battu sur la route de Nantes, 148. — AN III. Mise en liberté de sa famille, 94. — Sa soumission à la république; ordre du général Hoche à ce sujet, 162 et 164. — Il signe l'acte de pacification, 176. — Proteste à la société populaire de Nantes et au représentant Ruelle, de son respect pour les loix, 177. — Son adresse aux habitans des campagnes, pour les engager à la tranquillité, 178. — AN IV. Arrestation d'un espion et d'un courrier qui portait ses dépêches à Paris, 8. — Lettre qui prouve qu'il comptait sur les royalistes dans le pays Chartrain, 19. — Avantages remportés sur lui, 68, 73, 78, 123, 174 et 186. — Lettre trouvée dans son portefeuille, 174. — Il est pris par l'adjudant général Travot; lettres à ce sujet, 189, 193 et 216. — Est fusillé, 199. — Détails à ce sujet, 211. — Lettre du général Clarke, contenant son interrogatoire, 221. — AN V. Lettre de Cardigan, portant que les 1400 hommes débarqués et faits prisonniers dans le comté de Pembrock, étaient de ses soldats, mêlés aux bandits du Bocage, 166. — AN VII. Compte rendu de sa correspondance secrette, 130.

CHARLEMAGNE, négociant. AN 1792. Accusé d'accaparement; sa déclaration à ce sujet, 29. — AN VI. Est l'un des membres du commerce de Paris, offrant au directoire d'ouvrir un emprunt contre l'Angleterre, 93.

CHARLEMAGNE, littérateur. AN IV. Auteur de l'*Agioteur*, comédie, 41.

CHARLES-AUGUSTE, prince palatin, duc de Deux Ponts. AN 1791. Présente un mémoire sur la suppression de ses droits féodaux en Alsace, 121. — Nouvelles réclamations de ce genre. 347. — AN 1792. Stricte neutralité observée par ce prince, 142. — Sa conduite franche envers les Français, 158. — Ses égards envers le ministre Desportes, 290. — Son refus de recevoir les émigrés, 312. — Note par laquelle il réclame des indemnités pour les dégâts commis dans ses possessions en France, 353. — AN I.er 1793. Don gratuit qu'il fait aux états de Bavière, 257. — AN III. Sa mort et son remplacement dans le commandement des troupes du Haut-Rhin, 322.

CHARLES (l'archiduc). AN 1791. Fêtes à Bruxelles lors de son arrivée, 282. — AN I.er 1793. Il est nommé gouverneur des Pays Bas, 123 — AN IV. Passe au gouvernement de la Galicie et des provinces polonaises réunies à la couronne, 146. — Prend le commandement de l'armée autrichienne du Rhin, 167. — Proclame la reprise des hostilités avec la France, 273. — Correspondance supposée entre lui et le général Jourdan, 283. — AN V. Réflexions sur les honneurs funèbres qu'il a rendus au général français Marceau, 13. — Ses efforts pour s'emparer de Kehl, 91. — Envoie le comte de Latour à Vienne avec la nouvelle de la reddition de ce fort, 136. — Défense faite par l'empereur à la bourgeoisie de Vienne de célébrer son retour par des fêtes, 153. — Plaintes adressées contre lui au roi de Prusse par le prince de Waldeck, 157. — Sa fuite précipitée de Gradisca, 188. — Est nommé généralissime des armées autrichiennes, 191. — Défaite de son armée à la Chiusa, 197. — Lettre de Bonaparte qui l'invite à déterminer l'empereur à la paix; et sa réponse, 213. — AN VI. Est nommé gouverneur général du royaume de Bohême, 108. — Est visité par Bernadotte, ambassadeur à Vienne, 200. — Composition de l'état-major de l'armée d'Italie sous ses ordres, 331. — AN VII. Il rejette sur la France la reprise des hostilités; réflexions sur ce manifeste, 176. — Fait violer le droit des gens en la personne de l'agent français Bacher, 180. — Fait reconduire Alquier, ambassadeur à Munich, jusqu'aux avant postes, 183. — Livre plusieurs combats à l'armée française, et doit quelques avantages à la trahison d'un soldat, 194. — Adresse une proclamation aux Suisses, 202. — Intime à Trouvé, ministre en Wurtemberg, l'ordre de retourner en France, 216. — Ecrit au général Masséna, pour désavouer l'assassinat de Rastadt, 236. — Conduite qu'il tient dans cette circonstance, 241. — L'impératrice forme un parti contre lui, à la cour de Vienne, 253. — Il est battu, par Masséna, sur la ligne de la Thur, 256. — Démenti du bruit qui attribuait aux Lyonnais l'envoi d'une adresse à ce prince, 338. — Le comte d'Artois se rend à son quartier-général, 347.

CHARLES IV, roi d'Espagne. AN 1791. Ses déclarations en faveur de Louis XVI après sa fuite, 192. — AN 1792. Annonce de ses préparatifs hostiles, 297. — Nouvelle intercession en faveur de Louis XVI, lors de son jugement, 365. (*Voyez* ESPAGNE).

CHARLES IX. AN II. 1793. Poteau infamant pour sa mémoire, dressé par arrêté de la commune de Paris, 31. — AN II. 1794. Impression de sa lettre annonçant le don du colier de l'ordre à Montrevel, pour récompense de l'assassinat du Connétable de Mouy, 165.

CHARLES, curé de St.-Paterne. AN I.er 1793. Impliqué dans l'assassinat de Léonard-Bourdon, est mis en liberté, 215.

CHARLIER, homme de loi, député de la Marne à l'assemblée législative. AN 1792. Demande la clôture des séminaires, 38 — Réclame la communication par la trésorerie des sommes fournies pour prêt de troupes, 52. — Combat le système des légions, 57. — Vote pour que les corps administratifs conservent provisoirement à la nation les biens des émigrés, 66. — S'oppose à l'exception du séquestre demandée en faveur des biens des savans et artistes émigrés, 70. — Veut que Narbonne ne quitte Paris qu'après la reddition de ses comptes, 71. — Parle sur les troubles d'Arles, 74. — Appuie le brûlement des anciens drapeaux, 110. — Propose d'autoriser les généraux à se choisir des aides-de camp, 121. — Vote des mesures de police relatives aux étrangers lo-

gés dans Paris, 138. — S'oppose à l'impression d'un discours contre le serment des prêtres, 139. — Veut que le juge de paix Larivière soit mandé à la barre, 142. — Obtient l'ordre du jour sur une dénonciation contre Clavière, et à quel sujet, 146. — Opine pour refuser aux administrations de département la vérification des dénonciations contre les prêtres, 147. — Ses observations sur les réparations demandées pour la mémoire des officiers massacrés à Lille, 163. — Il vote l'arrestation du pétitionnaire Vasselin, et pourquoi, 164. — Propose une commission pour l'examen des comptes des ministres, 167. — Demande que l'armée du Midi soit payée sur le même pied que celle du Nord, 169. — Voue au mépris l'adresse des habitans de Rouen, relative au 20 juin, 183. — Demande compte des mesures pour empêcher l'invasion des Autrichiens, 184. — La démolition du château de Bannes, refuge des rebelles de Jalès, 200. — Fait décréter l'évacuation et la vente des maisons religieuses, 218. — S'oppose au décret qui improuve le mandat d'amener, lancé par la municipalité, contre le journaliste Girey-Dupré, 246. — Fait rendre hommage au civisme de la municipalité de Châlons, et à quel sujet, 263. — Député à la convention, il obtient l'ordre du jour sur les propositions relatives à la conservation, dans leurs fonctions, de Servan, Roland et Danton, 274. — Demande qu'il soit négocié avec le Grand Seigneur pour faire saisir Choiseul-Gouffier, 298. — Vote le renvoi au département d'un arrêté de la commune de Paris, dénoncé à l'assemblée, 300. — Demande que le ministre de l'intérieur déclare les auteurs des bruits relatifs à un soulèvement dans Paris, 335. — Et que Louis XVI soit mis en accusation, 340. — S'oppose à l'audition à la barre des témoins de l'enlèvement des papiers de l'armoire de fer, 352. — Ses observations sur les machinations de l'aristocratie du Bas-Rhin, 358. — An I.er 1793. Il demande le décret d'accusation contre Roland et son parti, 46. — Est nommé secrétaire, 54. — Fait décréter que les émigrés et prêtres déportés, rentrés, qui seraient arrêtés huit jours après la publication de la loi, seront exécutés dans les vingt quatre heures, 79. — Vote l'improbation d'une adresse menaçante de la société populaire de Marseille, 82. — Fait décréter que les ministres communiqueront leurs mesures relatives à l'expédition de la Belgique et de la Hollande, et que la correspondance avec les généraux sera imprimée, 89. — Demande que Sillery ne soit pas mis en arrestation, 99. — Vote l'ajournement de l'acte d'accusation contre Marat, 107. — Propose de ne permettre la vente des grains que dans les marchés, 125. — Réclame des poursuites contre des jeunes gens qui, armés de cannes à sabres, ont voulu enlever de vive force les canons du corps de garde du pont Notre-Dame, 131. — Vote l'impression et l'envoi aux départemens d'une adresse des habitans de Bordeaux, 136. — Insiste pour que Robespierre obtienne la parole qui lui est refusée, 149. — Parle sur la dénonciation faite par la commune contre Gardien, membre de la commission des douze, 152. — Vote la suppression de cette commission, 153. — Demande que tous les députés suspendus déclarent, dans les vingt-quatre heures, s'ils donnent ou non leur démission, 156. — Fait mander à la barre Castellanet et Pérouze, 172. — Demande le rapport du décret rendu contre le général Beysser et les administrateurs de la Loire-Inférieure, 201. — Son opinion sur l'instruction publique, 227. — Il fait décréter que Juillet et Richemont, dénonciateurs d'une fabrique de faux assignats, seront réintégrés dans les prisons, *ibid.* — Propose de surseoir aux poursuites contre les Français chassés d'Espagne, 229. — S'oppose à ce que le décret d'accusation contre Marie-Antoinette, soit rendu par la convention, et pour quel motif; fait décréter que les comités présenteront, sous trois jours, l'accusation des députés détenus, 232. — Dit que le ministre de l'intérieur doit faire le récensement des grains, 235 — Propose de traduire au tribunal révolutionnaire deux individus qui, au moment de la réunion des citoyens, les engageaient à ne pas s'enrôler, 245. — Se plaint de ce que plusieurs tribunaux de districts prennent des vacances, et fait décréter qu'ils reprendront leurs fonctions, à peine de destitution, 259. — Fait rapporter le décret qui exemptait de la réquisition les jeunes gens employés dans les administrations, trois mois avant la loi, 261. — An II. 1793.

Dénonce Perrin de l'Aube, membre du comité de l'examen des marchés, et veut qu'il soit mandé à la barre, 268. — Attribue les revers aux fripons qui sont en place; et propose que le comité de salut public soit à l'instant mandé, 270. — Est nommé président, 278. — Fait décréter d'accusation Perrin de l'Aube, 19. — Votre contre la suppression des sociétés populaires de femmes, 40. — Vote pour le tutoiement; fait rapporter le décret relatif aux demandes en indemnités, faites par les fournisseurs de la Belgique, 42. — Demande qu'un prévenu soit mis hors la loi, s'il se soustrait au décret d'arrestation; fait décréter que la convention assistera à une fête de la Raison, 53. — Prononcer l'arrestation de Bernard, suppléant de Barbaroux, 61.—Décréter 10 ans de fers contre les membres des autorités constituées qui convoqueraient les comités révolutionnaires, 75. — Son opinion contre l'usure exercée au Mont-de-Piété, 79. — Il fait rapporter le décret qui annulle les taxes imposées autrement que par une loi, 81. — Et demander compte à l'administration des domaines nationaux de ses dispositions pour mettre les biens des condamnés sous la main de la nation, 82. — Fait arrêter que le conseil exécutif sera mandé, séance tenante, et à quelle occasion, 89. — Eloge qu'il fait de Thirion, 92. —An II. 1794. Fait décréter d'accusation les administrateurs de l'habillement, 104. — Trouve précoce la confiscation proposée par Cambon des effets cachés, 106. — Fait décréter une confection de souliers pour les armées, 107. —Demande le renvoi aux comités des dénonciations entamées par Philippeaux, 109. —Réclame dans l'affaire de Fabre d'Eglantine, un décret contre les faussaires, 116.—Vote la traduction de Barbotan au tribunal révolutionnaire, 127. — Veut faire passer à l'ordre du jour sur les débats qui s'élèvent entre Choudieu et Philippeaux, 139. — Fait traduire au tribunal révolutionnaire les administrateurs de l'habillement, 146. — Demande l'exclusion des nobles du service militaire, 159. — Fait décréter que l'impôt ne sera point payé en nature, 160. —Obtient une pension pour François Décosse, officier suédois, victime du despotisme, 167. — Parle sur la conspiration des subsistances, 170. — Fait un rapport suivi d'un décret relatif à la liquidation des offices de la maison du roi et des gagistes; 198.— Combat l'exception proposée par Couthon à la loi de police générale, en faveur des annoblis par possession de charges, 210. — Annonce l'attentat commis sur la personne de Collot-d'Herbois, 245. — Fait ordonner l'envoi au tribunal révolutionnaire de Louis Menou, lieutenant de carabiniers, provocateur à la royauté, et des informations contre le tribunal criminel de la Marne, qui l'a absous, 263. — Fait passer à l'ordre du jour sur la demande d'une plus ample explication de l'article du décret sur le tribunal révolutionnaire, portant que *la loi donne pour défenseurs officieux aux patriotes calomniés, des jurés patriotes*, 266. — Obtient l'insertion au bulletin de deux anecdotes de Londres, relatives aux projets d'assassinat du gouvernement anglais contre la représentation nationale, *ibid.* — Insiste pour le renvoi aux comités du discours de Robespierre dans la séance du 8 thermidor, et le somme de nommer les membres qu'il accuse, 311.—Se prononce contre Joseph Lebon, 316. — Annonce l'arrestation de Coffinhal, et fait décréter sa traduction au tribunal criminel ordinaire, 319. — Donne sa démission de membre de la commission des scellés, 332. — Demande l'impression du discours de Louchet sur les principes révolutionnaires, 333. — S'oppose à la proposition de garantir par un décret la liberté des opinions, 336. — Vote pour que les dénonciations contre les députés se fassent en leur présence, 340. — An III. En mission à Lyon, écrit sur la situation de cette ville; accuse la société populaire d'affecter la souveraineté, 10 et 15. — S'oppose à l'exportation du numéraire, 104. — Discute le projet relatif aux créanciers des émigrés, 105. — Vote le rejet de l'exception proposée en faveur des émigrés des départemens du Rhin, 113. — Demande le maintien des taxes imposées par Saint-Just et Lebas, 114. — Appuie le projet relatif à l'indemnité des représentans, 115 et 117.—Appuie le rapport des décrets rendus contre les Lyonnais, 120. — S'oppose à l'envoi de députés dans les Colonies, 139. — Demande l'impression d'une dénonciation contre le comité des marchés, trouvée dans les papiers de Robespierre, 152. — Propose la question de savoir

voir si Chiappe, député corse, ne doit pas être considéré comme habitant des Colonies, à l'occasion de la nomination des représentans à y envoyer, 157. — Vote le renvoi de la discussion sur les biens des condamnés, 184. — Demande l'arrestation des auteurs d'un placard intitulé : *le Tocsin national*, 186. — Fait passer à l'ordre du jour sur les propositions de Legendre et autres, relatives aux députés, membres de l'ancien comité de salut public, 187. — S'élève contre une demande de clôture de discussion dans cette affaire, comme dictée par la vengeance, 190. — Réclame l'ajournement sur la proposition de rapporter le décret qui a déclaré que le numéraire n'était pas marchandise, et de rouvrir des lieux connus sous le nom de Bourses, 219. — Repousse l'impression d'une pétition de citoyens qui se plaignent de l'atteinte portée par la loi du 12 floréal dernier, à la liberté de la presse, 238. — S'élève contre la facilité de rentrer, donnée aux émigrés, sous prétexte de terreur, 239. — Combat le projet du retirement volontaire des assignats, en soumissionnant les biens nationaux au triple de leur évaluation, comme destructif des principes démocratiques, 241. — Présente quatre projets de rétablissement du crédit public, dont un sur l'impôt en nature, 242. — Ordre du jour sur son arrestation proposée par le Hardy, dans la journée du premier prairial, 246. — Il demande l'ordre du jour sur le projet du comité des finances, relatif aux assignats à face royale démonétisés, 252. — Propose d'admettre à la séance les membres des autorités de Lyon, mandés à la barre, 300. — Combat l'article qui limite le nombre des assistans aux séances du corps législatif, 308. — S'oppose à l'établissement du droit de patente, *ibid.* — Vote pour que les seuls conventionnels forment le noyau de la législature suivante, 337. — Appuie la voie du sort pour la réduction des membres de la convention, 338. — Demande l'ajournement de la proposition de rayer le nom de Diétrick de la liste des émigrés, 341. — Lors de la cassation du jugement de Perrin de l'Aube, rappelle les faits qui avaient motivé l'accusation, et est couvert de huées, 351. — An IV. Demande que chaque représentant rende compte de sa fortune, 9. — Insiste pour la mise en liberté des députés décrétés d'arrestation, 44. — Devenu membre du conseil des anciens, il y propose de se prononcer contre les royalistes, *ibid.* — Vote pour la résolution qui suspend Ferrand-Vaillant de ses fonctions législatives, 124. — Pour une semblable, contre Polissard, Lecerf, Henry-Fontenay et Palhier, 135. — Contre celle relative aux élections du Lot, 142. — L'ajournement de celle sur les pensionnaires et rentiers de l'état, 153. — Pour la résolution concernant les radiations des listes d'émigrés, 154. — Pour celle relative à l'établissement d'une banque dans la maison de la mairie à Paris, 164. — Pour celle qui fixe le mode de surveillance sur les étrangers, 193. — An V. Se suicide, 156.

Charlieu. An 1791. Domicilié à Dublin depuis quatorze ans, et revenant en France jouir de la liberté, fait un don patriotique, 214.

Charon, officier municipal de Paris. An 1790. Orateur d'une députation de cette commune, présente une pétition sur les impôts qui pèsent sur la capitale, 224. — An 1791. Demande l'extraction des restes de Voltaire, de l'abbaye de Scellières, qui a été vendue, 130. — An 1792. Propose une loi contre les jeux, 51. — Rédige l'état de situation des finances de la municipalité, 97.

Charost (duc de). An 1789. L'assemblée lui vote des remerciemens pour un don de 100,000 liv., 62. — Il lui présente un mémoire sur l'agriculture, 77.

Charpentier, adjudant-général. An. III. Présente à la barre les drapeaux pris à Luxembourg, et reçoit l'accolade du président, 270.

Charrier, député de Mende aux États-généraux. An 1792. Est décrété d'accusation, comme auteur des troubles de la Lozère, 91. — An Ier. 1793. Il y excite l'insurrection, 155. — Dispersion de son armée, 159. — Son arrestation, 160. — Sur la demande de Louchet, il est renvoyé devant le tribunal de l'Aveyron; débats sur l'impression des pièces relatives à sa conspiration; elle est refusée, 189. — Renvoi au comité de salut public des déclarations faites par lui avant de mourir, 205. — An II. 1794. Dénonciation contre les tribunaux de la Lozère et de l'Aveyron, pour avoir acquitté son frère et ses complices, 270.

CHARRIER, de Clermont-Ferrand. AN 1792. Est décrété d'accusation, comme enrôleur pour les rebelles, 74.

CHARRIER, notaire à Hardimbale. AN 1792. Est décrété d'accusation pour les troubles de l'Aveyron, 105.

CHARRIER, co-accusé dans l'affaire du comité de Nantes. AN III. Détails de la procédure, 26, 35, 72 *et suiv.* (*Voyez* CARRIER et COMITÉ DE NANTES.) — Il est acquitté et mis en liberté, 100.

CHARRIER, chef de bataillon. AN VI. Est condamné à mort pour pillages et vols, à Tours, 237.

CHARRIER DE LA ROCHE, prévôt du chapitre d'Ainay, et député de Lyon aux États-généraux. AN 1790. Présente un plan sur l'imposition foncière et la perception en nature, 281. — Vote pour la vente exclusive du tabac, mais propose d'en adoucir les droits, 318. — Opine pour acquérir Avignon par voie d'échange, 325. — Prête serment à la nouvelle constitution du clergé, 362. — AN 1791. Appuie le plan du comité sur les jurés, 19. — Et les projets prohibitifs sur le tabac, 45. — Fait ajourner la discussion sur les droits d'entrée, 48. — Est élu évêque du Cher et de Rouen, 85 et 86. — Propose d'entendre à la barre les membres de l'assemblée coloniale de Saint-Marc, 90. — Vote contre le nouveau mode de constater l'état civil, 240. — Se démet de l'évêché de Rouen, 331.

CHARRUAULT, volontaire. AN 1792. Se distingue dans la Vendée, 289.

CHARRY (femme), née Catherine Luppée. AN II. 1793. Émigrée, est recelée par le député Osselin, 51. — Condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire, se déclare enceinte et obtient un sursis, 77.

CHARTIER, grenadier. AN IV. Sa bravoure pour l'arrestation de Stofflet, 161.

CHARTIER, de l'Orne, député au conseil des anciens. AN IV. Combat la résolution relative à la contribution foncière, 176.

CHARTOGNE, officier. AN I.er 1793. Éloge de sa conduite dans les combats livrés aux Sardes par le général Biron, 75.

CHARTON, général français. AN 1792. Remplace Pujet-Barbantane au commandement d'Aix, 70. — Est choisi pour commander au camp de Soissons, 216. — AN III. Confirmation de sa nomination au grade de général de brigade, 261.

CHARTRES, anglais, faux monnayeur. AN VI. Est arrêté à Dunkerque, 203.

CHARTRES (évêque de). *Voyez* LUBERSAC.

CHARTRES (duc de). *Voyez* ORLÉANS, fils aîné.

CHASSAIGNAC, homme de loi, député de la Corrèze à l'assemblée législative. AN 1792. Son rapport sur les troubles d'Avignon et contre les commissaires-organisateurs, 133. — Il fait renvoyer en jugement les administrateurs de la Corse, pour actes arbitraires, 238.

CHASSANT. AN 1790. Donne le récit des cérémonies qui ont eu lieu sur l'autel de la patrie à la fédération du 14 juillet, 204.

CHASSAY. (*Voyez* DESROCHES).

CHASSE, militaire français. AN 1792. Se distingue en Amérique, 134.

CHASSE, grenadier suisse. AN VII. Trait de son intrépidité, 279.

CHASSELOUP, officier-général, chef du génie. AN IV. Son éloge par le général Bonaparte, 314 et 361. — AN V. Toast porté par lui, lors de la célébration du 10 août, 336.

CHASSET, avocat, député de Villefranche aux États-généraux. AN 1789. Vote la suppression des dîmes du clergé et le rachat de celles inféodées, 39. — Fait adopter la formation de trois comités pour préparer l'exécution de l'arrêté du 4 août, 40. — Est menacé, par lettre anonyme, de la vengeance d'un ecclésiastique, 48. — Présente une distribution de questions sur la permanence de l'assemblée; fait arrêter que la question du *veto* et sa nature seront décidées sans désemparer, 55. — Propose de renvoyer aux comités l'examen de la réponse du roi sur les arrêtés du 4 août, 59. — Demande que le taux de l'intérêt de l'argent ne soit fixé que par le cours des effets publics, 67. — Soutient les droits de la nation sur les biens du clergé, 77. — Appuie la mise en liberté de Baudry-Larichardière, et fait renvoyer au châtelet ses déclarations relatives au prince Lambesc, 111. — AN 1790. Annonce le travail du comité féodal sur le rachat des droits féodaux, 35. — Fait un rapport suivi d'un projet de décret sur la sup-

pression des dîmes, les frais du culte et l'entretien de ses ministres, 101. — Déclare, au nom du comité, l'intention d'assurer aux curés de campagne des jouissances territoriales, 103. — Propose le renvoi d'un projet sur les biens ecclésiastiques, 105. — Son rapport sur le payement de la dîme en argent, 169. — Il fait décréter plusieurs articles de son projet à ce sujet, 170. — Fait adopter deux articles additionnels au décret rendu sur la perception de la dîme et des champarts, 173. — Ses vues pour le traitement des évêques, 175. — Il fait régler des pensions attribuées à des ecclésiastiques sur d'autres bénéfices, 181. — Fait ordonner à l'économe-général du clergé de continuer provisoirement sa régie, à la charge d'en rendre compte, 194. — Adopter diverses mesures sur la liquidation et sur le traitement du clergé, 207, 217, 220 et 225. — Rapport sur le cardinal de Rohan, accusé d'exciter des troubles en Alsace; il propose de le mander à la barre, 213. — Fait adopter des dispositions sur les dîmes, 225. — Et sur la distinction des biens nationaux à vendre ou à louer, 279. — Propose la suite des articles de ce décret, 280. — Son rapport sur l'opposition du clergé d'Alsace à la vente des biens nationaux, et décret qu'il fait rendre à la suite, ordonnant des poursuites contre les auteurs d'écrits provoquant la désobéissance aux lois, 291. — Autre sur les curés, 292. — Son rapport sur les établissemens religieux d'étude et d'enseignement, faits en France par des étrangers, 302. — Il est élu président, 313. — Donne des détails sur le pillage de l'hôtel de Castries, à la suite du duel entre Castries et Lameth, 319. — Fait rendre un décret sur l'acquittement des dîmes et baux ecclésiastiques de 1791, et sur les biens possédés par les protestans d'Alsace, 337. — Autre pour l'exécution des lois relatives au traitement du clergé, 345. — Veut qu'on demande au roi une réponse signée et contresignée, relativement à son refus de sanctionner la constitution civile du clergé, 359. — An 1791. Présente un projet d'adresse sur cette matière, 23. — Fait un rapport sur les troubles d'Amiens, suivi d'un décret pour le remplacement des prêtres réfractaires, 27 et 28. — Autre sur les baux des corps et communautés, 38. — Autre qui astreint au serment les prédicateurs, *ibid.* — Son rapport sur la situation des frontières du Rhin et des Vosges, 213 et 214. — An 1792. Député à la convention nationale, il demande le rappel à l'ordre de Billaud-Varennes, votant la suppression de tous les tribunaux, 267. — S'oppose au choix illimité des juges parmi tous les citoyens; est apostrophé par Danton à ce sujet, 267 et 268. — Demande la destitution du général Montesquiou, 269. — An I.er 1793. Réclame fortement contre l'arrestation du peintre Boze, 5. — Demande celle des pétitionnaires du faubourg Saint-Antoine, dont l'orateur a menacé la convention d'une insurrection de dix mille hommes, 124. — Pense que les frères et sœurs des défenseurs de la patrie ne doivent pas être compris dans le décret qui accorde des secours à leur famille, 126. — Fait rendre un décret qui interdit l'exercice de leurs fonctions aux membres du tribunal révolutionnaire créé à Lyon et de tous autres de même création, et défend aux armées révolutionnaires d'agir sans réquisition des corps administratifs, 136. — Se plaint de la destitution du tribunal criminel du département de Rhone-et-Loire, 142. — Son arrestation, demandée par Couthon, comme complice de Biroteau et des insurgés de Lyon, 195. — Il est mis hors la loi, 212. — Décret qui déclare ses biens confisqués, 214 et 215. — Est l'un des signataires des protestations contre le 31 mai, 277 et 278. — An III. Motion en sa faveur, 170. — Il est rappelé dans le sein de la convention, 171. — An IV. Député au conseil des cinq-cents, il prête le serment de haine à la royauté, 365. — An V. Est élu président, 6. — Fait charger une commission de présenter des vues sur la calomnie, 44. — Fait adopter un projet sur les transactions antérieures et postérieures au papier-monnaie, 133, 135 et 136. — En présente un sur les délits de la presse, et discussion à ce sujet, 133, 142, 148, 152 et 154. — Son rapport en faveur des grands coupables qui feraient des révélations importantes, et discussion à ce sujet, 156, 159 et 160. — Fait ordonner l'impression d'un message au directoire, concernant les écrivains qui favorisent les conspirations, 170. — Présente divers projets relatifs à la dépréciation du papier-monnaie, 171, 183 et

184. — Est nommé secrétaire, 186. — Présente une série de questions sur les transactions entre particuliers, 193. — Reproduit à la discussion les articles déjà décrétés sur les transactions, 212. — Fait adopter la rédaction définitive de la résolution sur cet objet, 234. — An VI. Député au conseil des anciens, il y combat comme rétroactive, la résolution relative aux créanciers des émigrés, 303 et 304. — Fait rejeter celle relative aux emprunts avec privilége, sur les rentes viagères, 339. — Fait un rapport en faveur de celle sur les domaines engagés, 350. — An VII. Fait approuver les opérations de plusieurs assemblées primaires; analyse de son rapport sur les domaines engagés, 4. — Ses observations sur les reproches trop rigoureux faits à cette résolution, 13. — Son rapport sur celle relative aux rentes viagères et usufruits constitués au profit d'émigrés et prêtres déportés, 141. — Il appuie celle sur l'impôt du sel, 154. — Défend son rapport relatif aux rentes viagères, etc., 173. — S'élève contre le rejet d'une résolution relative aux biens regardés comme nationaux, 194. — Traite celle sur les inscriptions hypothécaires, de désastreuse pour l'état et les particuliers, et s'oppose à son adoption, 199. — Fait approuver celle qui proroge le délai pour ces inscriptions, 202. — Appuie la nomination, par le sort, des commissions des procès-verbaux d'élections, 222. — Défend la résolution qui valide les élections de la Loire, 237. — Demande l'ajournement de celle relative aux élections de Saône-et-Loire, 242. — Est élu secrétaire, 244. — Demande le renvoi à la commission de celle pour la liberté de la presse, 312. — Parle contre la société du Manége, 314. — Son observation sur les recherches demandées à la commission des inspecteurs, par rapport à une conspiration attribuée à cette société, 318. — Il vote le rejet d'une résolution autorisant les employés de la trésorerie à rendre témoignage, sans quitter leur domicile, 348 et 354.

Chassey (François). An VI. Est condamné à mort comme émigré, 291.

Chassiron, député de la Charente-Inférieure au conseil des anciens. An V. Vote en faveur de la résolution sur l'assiette de la contribution foncière, 261. — En fait rejeter une relative aux contributions personnelle, mobiliaire et somptuaire, et en fait adopter une autre sur le même objet, 317. — Est élu secrétaire, 334. — An VI. Combat la résolution relative aux passe-ports, 30. — Et celle sur les contributions directes, 56. — Vote le rejet de celle qui établit le régime constitutionnel dans les Colonies, 108. — Fait approuver celle relative aux propriétaires des marais desséchés dans la Vendée, 128. — En fait rejeter une première et adopter une deuxième sur les taxations des receveurs généraux et de leurs préposés, 209 et 277. — Vote contre celle relative aux droits de bacs, 267. — An VII. Attaque celle sur le droit d'enregistrement, 86. — Défend celle sur la contribution mobiliaire, 98. — Combat celle relative à l'impôt du sel, 154. — En fait approuver une d'intérêt local, 254. — Ses objections contre la résolution supplétive de la loi de l'emprunt de 100 millions, 341.

Chastelain, député du département de l'Yonne à la convention nationale. An II. 1793. Signataire des protestations contre le 31 mai, est décrété d'arrestation, 277 et 278. — An III. Est rappelé dans le sein de la convention, 80. — An V. Député au conseil des cinq-cents, vote l'admission du projet de Villaret-Joyeuse, concernant les agens du gouvernement dans les Colonies, 259.

Chastenay-Lanty (Guy, comte de), député aux États-généraux. An 1789. Propose de recueillir et mettre en dépôt les lettres interceptées, pour être à la disposition de l'assemblée, d'après les circonstances, 24. — Réclame la prompte organisation des municipalités, comme remède à l'abus de l'exportation des grains, 100. — An 1791. prête son serment civique lors de la fuite du roi, 176. — Réclame contre l'abolition de la noblesse, 221. — An III. Est absous au tribunal révolutionnaire, 11.

Chastenois (marquise de). An II. 1794. Se disant prophétesse, est envoyée au tribunal révolutionnaire, pour conspiration en faveur de la royauté, 269.

Chateaubriant (ex-marquis de). An II. 1794. Est condamné à mort avec son épouse, par le tribunal révolutionnaire, 221.

CHATEAUNEUF. AN 1792. Est reconnu résident de la république française à Genève, 279.

CHATEAUNEUF-RANDON, député de Mende aux Etats-généraux. AN 1790. Son rapport sur le régiment de Toul, artillerie, et le commandant Bellegarde, inventeur des boulets inflammables, 241. — AN 1792. Député à la convention nationale, il justifie le général Labourdonnaie, et inculpe le général Duhoux, 293. — Observe que Lanoue est décrété d'accusation, et à quelle occasion, 329. — AN I.er 1793. Fait décréter qu'il n'y a pas lieu à accusation contre d'Espagnac, relativement à ses marchés, 50. — Demande l'arrestation des citoyennes Montesson et d'Orléans, 97. — Fait rendre le décret qui disculpe Malus et d'Espagnac; Marat l'attribue aux hommes d'état, 147. — Fait part d'une insurrection suscitée dans la Lozère, par Charrier et cinquante prêtres réfractaires, 155. — Y est envoyé en mission, 157. — Transmet les déclarations faites par ce rebelle avant de mourir, 205. — Est adjoint aux représentans près l'armée des Alpes, et dans les départemens de Rhône-et-Loire et adjacens, 234. — Transmet la prise de Saint-Anselme, par les muscadins de Montbrison, 251. — AN II. 1793. Annonce l'évacuation de cette dernière ville, 267. — Sa sommation aux Lyonnais, 269. — Il donne des détails sur Lyon; accuse Dubois-Crancé et Gauthier d'y intriguer, 25. — Annonce aux Jacobins le supplice des rebelles, et demande à la société d'y envoyer quarante membres; il est accusé par Renaudin, et défendu par Collot-d'Herbois, 30.—Nouvelles annonces de l'exécution de Précy, Virieu et autres, et de l'arrestation de Clermont-Tonnerre, 31 et 32. —Sa mission est étendue à la Lozère, l'Aveyron, l'Ardèche, le Gard et l'Hérault, 32. — Il frappe avec Couthon le premier coup de marteau pour la démolition de Lyon, 42.—Ses pouvoirs, pour cette ville, lui sont conservés, en l'adjoignant à Collot-d'Herbois, 64. — AN II. 1794. Il dénonce les tribunaux de la Lozère et de l'Aveyron, qui ont acquitté les complices de Charrier, 270. — AN III. Repousse les plaintes de Gaston, contre les individus qui se disent régulateurs des groupes dans le jardin des Tuileries, 185. — Est accusé de vandalisme par la commune de Saint-Flour, 260. — Fait l'éloge du général Montesquiou, 351. — AN VI. Est nommé au commandement de Mayence, 204. — Ses mesures énergiques, à l'occasion des troubles dans la garnison, 224. — AN VII. Il met en réquisition les habitans du Haut et Bas-Rhin, 183. — Publie à ce sujet une défense de sa conduite militaire, 252. — Est continué en activité, 360.

CHATEAU-RENAUD (Mailly), député de Franche-Comté aux Etats-généraux. AN 1791. Annonce la souscription de la ville de Louhans, pour élever un temple à la justice, 83. — S'oppose à ce que les nouvelles monnaies conservent l'exergue *sit nomen*, 101.

CHATEAU-VIEUX, député au conseil des anciens. AN V. parle en faveur de la résolution sur l'organisation de la gendarmerie, 332. — Fait approuver celle relative à la mise en état de siége des communes, 347.

CHATEL, lieutenant de maire de Saint-Denis. AN 1789. Est tué dans une émeute, 30.

CHATELAIN. AN 1791. Donne sa démission de l'évêché de la Meurthe, 127.

CHATELAIN. AN II. 1794. Est nommé officier municipal de Paris, 284. — Mis hors la loi au 9 thermidor, est livré à l'exécuteur, 356.

CHATELAIN-QUENTIN. AN II. 1794. Est condamné à mort, comme falsificateur d'assignats; sursis à l'exécution de son jugement, 185.

CHATELER (marquis de). AN VI. Est chargé par la cour de Vienne de travailler avec les commissaires français aux démarcations des nouvelles frontières, 78.

CHATELAS, ex-procureur du roi au baillage de Lorraine. AN V. Est accusé par Blaux d'avoir distrait des effets précieux, en apposant des scellés, 91.

CHATELUX, commissaire des guerres de l'armée des rebelles. AN II. 1793. Est tué par Guermeur, 100.

CHATRE (le vicomte de la), député aux Etats-généraux. AN 1790. Réflexion sur une motion qu'il devait présenter pour la suppression du traitement de la plupart des députés nobles et ecclésiastiques, 57.

CHATRY-LAFOSSE, député au conseil des an-

ciens. An IV. Fait mentionner honorablement un dessin allégorique du citoyen Beys, 146. — An V. Parle en faveur de la résolution sur la prohibition des marchandises anglaises, 46. — Appuie celle relative aux canaux d'Orléans et de Loing, 108. — An VI. Est élu secrétaire, 34.

Chaubry-de-la Roche, administrateur du département, député de la Haute Vienne à l'assemblée législative. An 1792. Fait consacrer à la patrie le tiers de l'indemnité des députés, 114.

Chauchet, député des Ardennes au conseil des cinq-cents. An VII. Propose l'établissement d'exercices gymnastiques en faveur de la jeunesse, 249.

Chaudon, officier français. — An IV. Se distingue à l'armée de Sambre-et-Meuse, 2.

Chaudot, notaire à Paris. An II. 1794. Condamné à la peine de mort, obtient un décret de sursis, 147. — Autre pour l'examen de cette affaire par les comités, 150. — Réclamations des société et comité révolutionnaires du Contrat-Social en sa faveur, *ibid.* — Confirmation de la sentence et du jugement, 151. — Texte du rapport d'Oudot et du décret à ce sujet, 153.

Chaudron-Rousseau, député de la Haute-Marne à la convention nationale. An I.er 1793. Appuie la demande du renvoi au comité des adresses départementales dénoncées par le département de Paris, 13. — Commissaire dans les Pyrénées-Occidentales, la Haute-Garonne, et autres environnans, annonce les bonnes dispositions de ces départemens, 190. — Est rappelé, 248. — An II. 1793. Est maintenu pour le département de la Haute-Garonne, 265. — Ecrit que les rassemblemens contre-révolutionnaires de Pamiers et environs sont entièrement dissipés, 269. — Ses opérations à Toulouse, et poursuites contre les conspirateurs de l'Arriège, 25. — Il annonce la réduction de Bordeaux, et la naissance des troubles dans la Lozère et l'Aveyron, 34. — Détails sur le désarmement opéré à Bordeaux; la création d'une commission militaire et autres mesures, 37. — Il fait décréter la traduction au tribunal révolutionnaire des membres de la commission populaire de cette commune, 58. — Est élu secrétaire, 79. — An III. Déclare avoir remis au comité de sureté une pièce prouvant les projets de couronner le petit Capet, 34. — Fait ordonner l'arrestation de quatre membres de la société populaire de Toulouse, 37. — Sa lettre annonçant les heureux effets de la proclamation et de l'arrêté du comité de salut public, qui rend à la province de Guypuscoa tous ses droits politiques et civils, 242. — Il fait part de l'indignation de l'armée des Pyrénées-Occidentales, contre les scélérats qui ont ensanglanté le temple des lois, 266. — Il est dénoncé particulièrement, pour avoir fait condamner Pierre Escalès, et décrété d'arrestation, 327. — An IV. Est compris dans la loi d'amnistie du 4 brumaire, 44.

Chaulieu (feu l'abbé de). An VII. Notice sur l'*élite de ses poésies*, 37.

Chaumette (Anaxagoras), procureur-syndic, puis agent national de la commune de Paris. An 1792. — Son discours à la commune, 292. — Son exhortation fraternelle, 297. — Il rend compte de la conduite et de l'esprit du conseil-général de la commune, à l'occasion de l'envoi, par la poste, d'une pétition dénoncée par Barbaroux, 307. — Y remplit provisoirement les fonctions de procureur-syndic, 342. — Est revêtu définitivement de cette fonction, 350. — An I.er 1793. Est dénoncé par Villette et Marat; décret qui casse son acte de citation contre le premier, et le mande à la barre, 9. — Ses explications à ce sujet, 10. — Il demande, au nom de la commune, la formation d'un tribunal révolutionnaire sans appel, et une taxe sur les riches, 70. — Fait arrêter que la municipalité demandera à la convention nationale le décret d'accusation contre Dumourier, l'établissement d'un spectacle destiné à l'instruction du peuple, et l'examen des répertoires de tous les théâtres, 92. — Son réquisitoire tendant à sanctionner la réunion des commissaires de sections à l'évêché, *pour délibérer sur les moyens de salut public*, et *correspondre avec les départemens, sous la sauve-garde du peuple*; il annonce que la municipalité a cassé l'arrêté pris par l'assemblée des commissaires des sections, qui paraîtrait vouloir rivaliser avec la convention, 95. — Fait prendre un arrêté par lequel le conseil-général de la commune déclare qu'il sera en état de révolution, tant

que les subsistances ne seront pas assurées, et que le comité de correspondance avec les quarante-quatre mille municipalités sera mis au plutôt en activité, 111. — Annonce le prochain départ des troupes pour la Vendée, 124. — Ses réquisitoires (*Voyez* COMMUNE DE PARIS). 129. — Arrestation d'un juge de paix, auteur d'une dénonciation contre lui, 138. — Sa réponse aux sections qui se plaignent de la nomination de Boulanger au commandement général de la garde nationale, 141. — Il présente à ses concitoyens l'exposé de sa vie, et invite ses calomniateurs à l'imiter, 145. — Annonce que la cause de l'arrestation d'Hébert est la feuille du *Père Duchesne*, dont il est rédacteur, 147. — Signale un complot tramé contre les patriotes, et dénonce une fabrication de guillotines à trente couteaux, 161. — Dénonce les prêtres réfractaires, 162. — Dit que les riches ont formé le projet d'égorger la commune, 165. — Félicite la convention de l'achèvement de la constitution, 177. — Dit au conseil-général que la pétition lue par Jacques Roux à la convention, a été le signal du pillage, 182. — Présente, à la tête des sections et de la municipalité, l'acceptation de la constitution, 198. — Annonce des rassemblemens d'ouvriers qui ont pour objet la demande de subsistances, 249. — Réclame, au nom des sections de Paris, la formation d'une armée révolutionnaire, suivie d'un tribunal ambulant, 250. — Dénonce Tiger comme ayant voulu le tuer, et Michonis et Lebœuf, pour leur conduite dans le service du Temple; s'oppose à la démission qu'offre Bernard, parce qu'il est prêtre, en disant qu'il n'en a jamais eu les vices, 251. — Est nommé défenseur officieux de Latude, 255. — Accuse Palissot d'avoir insulté à J. J., dans sa comédie des *philosophes*, 258. — AN II. 1793. Rend compte au conseil-général de sa mission dans le département de la Nièvre, 272. — Propose d'abolir la peine connue sous le nom du fouet, dans les écoles, maisons d'éducation, etc., 273. — Son réquisitoire sur la nécessité de substituer un autre établissement à la morgue, 280. — Autre sur le *maximum*; et arrêté contre l'exercice extérieur des cultes, 25. — Sa lettre sur les mœurs publiques, 27. — Il demande à la commune que les honneurs de la sépulture soient rendus aux pauvres comme aux riches, 30. — Témoigne ses craintes sur l'incorporation des déserteurs dans nos armées, 33. — Propose le partage aux républicains des biens de leurs ennemis, et fait détruire les monumens du fanatisme et de la royauté, 34. — Dépose contre Brissot et co-accusés, 36. — Dénonce la marche trop lente du tribunal révolutionnaire, 40. — Donne des détails sur le procès des Girondins, 43. — Fait requérir par la commune tous les objets d'or et d'argent des églises et autres établissemens publics, et demande des fonds pour les indigens, 46. — Propose à la convention de consacrer dans le calendrier un jour à la Raison, 49. — Son réquisitoire pour l'envoi au pape des arrêtés de la commune, relatifs au culte, 51. — Il dénonce aux Jacobins l'abbé Soulavie, agent en Suisse, et propose la question de savoir s'il faut des ambassadeurs, 52. — Présente à la convention la déesse de la Raison, et demande la consécration de la cathédrale sous ce nouveau titre, 53. — Fait arrêter par le conseil la démolition des saints qui se trouvent au portail de ce temple, 54. — Requiert l'arrestation de la citoyenne Montansier, et la clôture de son théâtre, 56. — Fait rejeter la demande de l'ouverture des tribunes publiques, par Varlet, 57. — Requiert la translation des détenus du Temple, dans les prisons ordinaires, 58. — Fait interdire l'entrée de la commune aux femmes en bonnet rouge, 59. — Son discours aux Jacobins, contre les filles publiques qui sont devenues dévotes depuis les poursuites de la police, 63. — Annonce que Robespierre l'a défendu contre Chabot, 65. — Sortie contre les accapareurs et marchands de vin, qu'il traite d'empoisonneurs, 68. — Adoption de son réquisitoire, sur la prohibition du numéraire jusqu'à la paix; et d'un autre sur les honneurs à rendre à Châlier, 70. — Autre sur la liberté des cultes, 71. — Il se plaint de ce que les comités révolutionnaires paraissent s'isoler du conseil de la commune; fait arrêter qu'il sera défendu à Bonneville, et en général à tous graveurs, marchands, etc., d'exposer et vendre son portrait, et ceux de tout individu vivant, 74. — Arrêté sur son réquisitoire, portant que les croix de Saint-

Louis et titres y relatifs seront déposés à la commune ; décret annullant celui sur la réunion des quarante-huit sections de Paris, 75. — Il en invite en conséquence les membres à se retirer, 76. — Fait rapporter l'arrêté du 11, sur les certificats de civisme, 78. — Annonce à la commune l'organisation du gouvernement révolutionnaire, 83. — Fait inviter les membres du conseil de la commune et les bons citoyens à porter des sabots au lieu de souliers, 96. — Est vengé des calomnies répandues contre lui par la société populaire de Nevers, 97. — An II. 1794. Accusé de dilapidations, se justifie, 102. — Se plaint des membres du conseil qui désertent leur poste, 103. — Provoque des mesures contre les femmes publiques, 111. — Voue les successeurs des brissotins à la justice de la convention et du tribunal révolutionnaire, 117. — Dénonce le système de famine combiné par l'étranger, 163. — Son réquisitoire pour l'approvisionnement de Paris, 169. — Explications sur le défrichement des jardins de luxe, 170. — Son arrestation et son remplacement, 181. — Dénonciation de Robespierre contre lui aux Jacobins, 184. — Sa procédure au tribunal révolutionnaire, 203. — Sa condamnation, 205. — Elie-Lacoste le met au rang des agens de l'étranger, 267. — La société de Nevers est accusée aux Jacobins de conserver son esprit ; débats à ce sujet entre Fouché de Nantes et Robespierre, 268.

CHAUMONT, banquier. AN VII. Poursuites contre lui, 156. — Est acquitté, 203.

CHAUMONT-DUPONT, adjudant-général. AN 1792. Annonce le massacre de Théobald-Dillon par ses troupes, 123. — Autre lettre annonçant le massacre de son propre frère, *ibid.* — Il défend la mémoire de Dillon, 159.

CHAUMONT-DE-LA-GALAISIÈRE, évêque de Saint-Diez. AN. 1789. Renonce à son évêché, pour ne garder qu'un seul bénéfice, 42.

CHAUSSARD (P.), avocat au parlement. AN 1789. Analyse de sa *Théorie des lois criminelles*, 121. — AN 1792. Autre ouvrage sur l'Allemagne et la maison d'Autriche, 289. — AN I.er 1793. Commissaire du conseil exécutif dans la Belgique, il publie une lettre sur sa mission, 42. — AN II. 1793. Eloge de son ouvrage, sur la révolution de cette contrée, 277. — AN II. 1794. Rectification d'une erreur qui le concerne dans le rapport de Lacroix, sur le même pays, 181. — AN VII. Analyse *de son nouveau Diable boiteux*, 99.

CHAUSSEGROS, capitaine des armes, à Toulon. AN I.er 1793. Décret qui ordonne son arrestation, 253.

CHAUVAU-LAGARDE, homme de loi et défenseur officieux. AN I.er 1793. Fait l'apologie du général Miranda devant le tribunal révolutionnaire, 150. — Défend Charlotte Corday, et en reçoit des remerciemens après le jugement qui la condamne, 211. — AN II. 1793. Est arrêté à la suite du procès de Marie-Antoinette; décret qui ordonne sa mise en liberté, et déclare qu'il n'y a pas lieu à inculpation contre lui, 27. — Observations aux Jacobins sur les motifs qui l'ont fait choisir pour la défendre, 35. — Défenseur officieux de Brissot et co-accusés, 36. — AN V. Il réclame la suspension de la procédure de Lavilleheurnois, 182. — Son plaidoyer dans cette affaire, 202.

CHAUVE de Montpellier. AN II. 1793. Est nommé commissaire pour la rédaction du bulletin des lois, 97.

CHAUVELIN, ambassadeur à Londres. AN 1792. Est accusé de Jacobinisme, 137. — Sa note à lord Grenville, et réponse de ce ministre, 153 et 154.—Ses négociations, 192.—Sa note pour engager le roi d'Angleterre à ne pas s'unir aux coalisés, 202. — Sa lettre rassurante sur les armemens anglais, 211. —Autre sur les passe-ports par lui délivrés aux Français réfugiés à Londres, 327. —Autre sur la régularisation des actes portés par des émigrés en Angleterre, 342. — AN I.er 1793. Texte de sa note diplomatique au lord Grenville, 3. — Réponse de celui-ci, 14. — Lettres et notes sur les obstacles mis à Londres à l'exportation des grains, et contre le bill des étrangers, 17. — Il reçoit l'ordre de quitter cette ville, 31. — Son retour, 32. — Sa nouvelle mission, 167. — AN VI. Ses réclamations sur une erreur du rédacteur, qui le concerne, 185 et 190. — AN VII. Briot compare la différence des traitemens que lui et Talleyrand-Périgord reçurent à Londres, et en tire des inductions contre ce dernier, 346.

CHAUVET. An 1789. Vieillard blessé aux Tuileries par le prince Lambesc, 20.

CHAUVET. An 1791. Analyse de ses observations sur les contributions, 188.

CHAUVET (Pierre), manufacturier français. An 1791. Persécutions exercées contre lui à Florence, 256.

CHAUVET, capitaine. An 1792. Dénonce le général Arthur-Dillon, 233.

CHAUVIER, député de la Haute-Saône à la convention nationale. An III. Rend compte de sa mission dans les départemens de la Corrèze et de la Dordogne, 178.

CHAUVIGNY. An 1791. Provoque Charles Lameth à un combat singulier; observations à ce sujet, 316.

CHAUVIN, député des Deux-Sèvres à la convention nationale. An II. 1794. Son rapport suivi d'un décret sur les réclamations des marchandises expédiées de Lyon après sa reddition, et illégitimement arrêtées, 236. — An III. Il dément l'assertion d'Ingrand, sur l'oppression des patriotes du département de la Haute-Vienne, 6.

CHAUVIN, enseigne. An VI. Est déclaré incapable de commander, par jugement de la cour martiale de Lorient, à l'occasion de l'incendie du vaisseau le 14 *juillet*, 364.

CHAUX, membre du comité révolutionnaire de Nantes. An II. 1794. Est mandé à la barre pour l'arrestation de Joznet, chargé de l'expédition de Saint-Domingue, 171. — An III. Son acte d'accusation au tribunal révolutionnaire, 26. — Détails de la procédure, 35, 72 et *suiv.* (*Voyez* CARRIER et COMITÉ DE NANTES).—Il est acquitté et mis en liberté, 100.

CHAVILLAN, ordonnateur de la marine. An II. 1793. Détails donnés par lui sur une proposition faite aux habitans de Nice et à l'armée, par un parlementaire anglais, au nom de Louis XVII, 267.

CHAVILLARD, commandant la frégate *la Gracieuse*. An Ier. 1793. S'empare du corsaire anglais l'*Ellis*, 204.

CHAZAL, officier de gendarmerie. An 1792. Est dénoncé par une compagnie de ce corps, 255.

CHAZAL, député du Gard à la convention nationale. An Ier 1793. Fait autoriser le tribunal révolutionnaire à entrer en activité, et à juger au nombre de dix jurés, 88. — An III. Accuse les commissions exécutives de dilapidations et de monarchisme, et demande leur suppression, 75. — Vote la levée du séquestre apposé sur les biens des étrangers, 101. — Est nommé membre du comité de salut public, 107. — S'indigne contre les auteurs de la discussion relative aux continuateurs de Robespierre et à l'indemnité des députés, 117. — Dément les bruits de rassemblemens de troupes autour de Paris, 174. — Discute le projet relatif aux attributions à accorder au comité de salut public, 176. — Accuse le système de terreur d'être la cause de la disette, 178. — Veut confier le gouvernement à vingt-quatre députés qui cesseraient, pendant leurs fonctions, de siéger dans l'assemblée, 203. — Fait fixer la partie des biens d'émigrés appartenante à la république, 219. — An IV. Dénonciation d'un arrêté pris par lui, en faveur des prêtres insermentés, 24. — Il est rappelé de sa mission, *ibid.* — Devenu membre du conseil des cinq-cents, il prononce un discours sur les droits successifs des émigrés, et attaque l'abbé Morellet, qui a écrit contre la loi du 12 floréal, 71. — Fait adopter la rédaction définitive de la résolution concernant les parens d'émigrés, 118. — Appuie la création de commissaires, pour prononcer sur les radiations de la liste des émigrés, 140 et 141. — Propose d'exclure de Paris les membres des assemblées constituante et législative, 238. — Vote le recours en cassation des jugemens de la haute-cour nationale, 317. — L'ajournement du projet d'annullation du jugement contre Vienot-Vaublanc, 350. — An V. Son opinion sur la question intentionnelle, 23. — Demande qu'une commission présente des vues sur la calomnie écrite et sur les journaux, 41. — Son opinion contre l'attermoiement, dans la discussion sur les transactions sociales, 65. — Parle contre les royalistes qui conspirent sous couleur anarchique, 138. — Appuie le message du directoire, pour astreindre les électeurs au serment, 180. — Manifeste son opinion contre le projet en faveur des fugitifs de Toulon, 299. — Réclame l'appel nominal sur le prononcé du président, portant qu'il ne sera

point exigé de déclaration des ministres du culte, 303. — S'oppose à l'adoption du projet relatif aux mariages des enfans mineurs, 320. — Fait voter des remerciemens aux soldats, au général de l'armée de l'intérieur Augereau, et au directoire, pour la maniere dont ils se sont conduits au 18 fructidor, 354. — Fait ordonner la réimpression des adresses des armées, à la suite d'un décret qui déclare qu'elles ont toutes bien mérité de la patrie, *ibid.* — An VI. Son opinion sur le remplacement à faire dans les administrations, 1. — Fait arrêter que le conseil vaquera les décadis et les jours de fêtes nationales, 2. — Est élu secrétaire, 6. — Annonce que Dominique Allier et Saint-Christol ont surpris la citadelle du Pont-Saint-Esprit, et ont été forcés de l'évacuer, 8. — Demande le renvoi au directoire d'une lettre relative à un assassinat commis à Marseille, 9 — Dénonce des maisons d'éducation, et demande la déportation des instituteurs qui ne professeraient pas l'amour de la république et de ses lois, 17. — Propose le renvoi à une commission d'une pétition de citoyens d'Avignon, traduits devant le tribunal de la Drôme, 22. — Fait nommer une commission pour un nouveau rapport sur le 18 fructidor, 27. — Son rapport sur les effets de l'adoption, et résolution qui l'a suivi sur l'affaire particulière de la citoyenne Lepelletier, 90 et 98. — Son opinion sur le projet relatif aux brigandages commis à main armée, 108. — Il fait arrêter l'analyse des réclamations des assemblées primaires, et l'ajournement jusqu'après les élections, 204. — An VII. Propose de remettre la peine aux prévenus qui découvriraient leurs complices, 113, 197 et 198. — S'oppose à la déclaration du danger de la patrie, 362.

CHAZAUD, député de la Charente à la convention nationale. An III. Demande des secours et de l'avancement pour Pellemeule, militaire blessé, 83. — Appuie la proposition de traduire au tribunal criminel de Paris, l'ex-marquis de Lacoste et ceux qui ont signé ses certificats de résidence, 298.

CHAZOT, général français. An 1792. Sa proclamation aux citoyens de Stenay, au moment de la retraite de l'ennemi, 297. — An I.er 1793. Décret pour l'examen de sa conduite, et pour sa comparution à la barre, 100. — Il est mis en liberté provisoire, 128. — Et déchargé de toute accusation 172.

CHAZOT, littérateur. An I.er 1793. Auteur de l'adresse de la section des Gardes-Françaises, contre la minorité de la convention, est chassé par cette section, 154. — An IV. Réponse à l'article de son journal *Le Républicain*, tendant à rétablir l'usage du mot *monsieur*, 300.

CHAZOT (le citoyen). An V. Rapport sur sa pétition relative à la résiliation des ventes ou adjudications par décret. 157.

CHÉBRIER, membre du comité révolutionnaire de la section de l'Arsenal, à Paris. An III. Est condamné à mort, comme complice de l'assassinat du représentant Féraud, 261.

CHEDEVILLE (la citoyenne Germain), de la commune des Andelys. An VII. Acte de dévouement, 67.

CHEMIN, commandant du 3.me bataillon du Nord. An II. 1793. Se brûle la cervelle dans la malheureuse affaire de Bouchain, 266. — Autres détails, et secours accordés à sa mère. 93.

CHEMIN, pilote à Bordeaux. An VII. Trait de courage et d'humanité de ce citoyen, 280.

CHENARD, artiste du théâtre Italien. An. Ier. 1793. Chante, dans le sein de la convention, des couplets en l'honneur de la constitution et de la Montagne, 188.

CHENAUX, membre de la commune de Paris. An I.er 1793. Son opinion sur le pillage des magasins; arrêté, à cette occasion, de la section des Gardes-Françaises, qui le prive de sa confiance, 66. — Est chargé, par le conseil-général, d'écrire l'histoire de la révolution du 31 mai, 153. — An II. 1794. S'élève, aux Cordeliers, contre l'arrestation de Marchand, 167. — Y annonce celle d'Hébert et autres; occupe le fauteuil, et déclare les droits de l'homme violés, 179. — Son arrestation; renvoi à l'accusateur public, d'une lettre à son adresse, remise aux Cordeliers, 180. — Il est acquitté au tribunal révolutionnaire, 205.

CHENEY, l'aîné, maire de Ligny. An 1791. Réclame contre une prétendue violation des tombeaux des anciens princes de Luxembourg, 113.

CHÉNIER (André). An 1791. Sa lettre à l'abbé Raynal sur ses contradictions, 156. — Ses obser-

vations sur la division des pouvoirs et sur le travail constitutionnel, 221. — Autres, sur le choix des députés à la prochaine législature, 247. — Et sur les dissentions des prêtres, 295. — An 1792. Réfutation, par son frère, de sa lettre contre les sociétés populaires, 156. — An II. 1794. Il est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 323.

Chénier (Marie-Joseph). An 1790. Notice sur sa tragédie de *Charles IX*, 111 et 114. — Elle est citée par l'opposition, qui réclame la liberté des opinions, et à quel sujet, 343. — An 1792. Analyse de celle de *Caïus Gracchus*, 48.—Ses réflexions en faveur des sociétés populaires et contre les inculpations faites aux Jacobins, 132. — Il réfute une lettre de son frère, contenant des principes opposés, 156 et 171. — Son *Hymne* pour la fédération, 196. — Nommé député à la convention, il demande le maintien des lois non-abrogées et des pouvoirs non-révoqués, 266.—Provoque la destitution du général Montesquiou, 269.— Fait décréter les écoles primaires, 350.—An I.er 1793. Fait décréter le mode de la translation de Michel Lepelletier au Panthéon, 25.—Notice sur son opéra, intitulé : *Le Camp de Grandpré*, musique de Gossec, 35. — Fait décréter le payement du traitement accordé à Goldoni, 40.—Annonce la mort de ce littérateur, et fait accorder à sa veuve une pension viagère de 1,200 livres, 42. — Analyse de sa tragédie, intitulée : *Fénélon*, 47. — Il fait décréter que le président posera sur la tête de la Bretèche, une couronne de chênes, et lui remettra un sabre, 66. — Fait rendre un décret approbatif des mesures prises par les sections de Paris, pour le recrutement particulier de leur contingent, 131. — Nommé commissaire à Toulouse, n'accepte pas, 184. — Chant, par les sections de Paris, de son *Hymne* sur l'acceptation de la constitution, 198. —An II. 1793. Son rapport sur les honneurs à rendre à Descartes, 276. — Ses observations contre la destruction des livres et objets d'arts, sous prétexte d'empreintes de féodalité ; il obtient un décret répressif de cet abus, 33. — Fait mettre au nombre des domaines nationaux, le jeu de paume de Versailles, 38.—Son discours sur l'instruction publique, 47 et 48. — Il fait créer l'Institut de musique, 50. — Et ordonner la substitution au Panthéon des restes de Marat à ceux de Mirabeau, 67. — Son *Hymne à la Raison*, 71. — Il est élu secrétaire, 79. — Son *Hymne sur la reprise de Toulon*, 100. — An II. 1794. Autre, *à l'Être-Suprême*, 259. — Son *Chant du départ*, 302. —Celui *des Victoires*, 327.—An III. Son discours sur le réveil des sciences et des arts, et projet de la fête des Victoires, 8.—Son *Hymne à J. J. Rousseau*, 20. — Son rapport sur la fête des Victoires, 31. — Rend compte des travaux littéraires du citoyen Pougens, qui lui ont coûté la vue, et demande un rapport sur la traduction des voyages de *Forster*, qu'il offre à la convention, 38. —Blâme la conduite politique de David, détenu ; mais demande qu'il soit rendu à ses foyers, pour y cultiver ses talens, 72. — Son rapport, et projet pour remplacer les fêtes religieuses par les décadaires, 93.—Secours qu'il fait accorder aux savans et artistes, 106. — Il en présente la liste, 107. — Invoque l'ajournement d'un projet de Boissy, sur les fêtes nationales et la liberté des cultes, 156. — Propose le rappel des députés mis hors la loi, 170 et 171. — Propose d'accorder une pension de 1,200 livres à la mère de Girey-Dupré, auteur du *Patriote français*, et victime du 31 mai, 184. — Demande que les membres de l'ancien comité de salut public jouissent de la plus grande latitude dans leur défense, 188. — Explications qu'il donne dans cette affaire, sur Villate, espion du comité, 191. — Il regarde comme une insinuation des ennemis de la patrie, la proposition de convoquer les assemblées primaires, 193. —Confirme, par des faits particuliers, l'importance des mesures prises dans la journée du 12 germinal an 3, 195. — Est nommé membre du comité de sureté générale, 198.—Son rapport pour le désarmement de ceux qui ont participé aux horreurs de la tyrannie pré-thermidorienne, 204. — Il appuie le renvoi aux comités, des propositions d'André-Dumont, Rewbell, Legendre, Delacroix et Cadroy, relatives au fanatisme et aux prêtres, 208. — Son rapport, au nom des comités, sur la situation de la république, sur l'égarement de l'opinion et la perversion de tous les élémens de l'instruction, 225. — Suite de son rapport, et adoption du projet de décret contenant des mesures de sureté générale, 226. — Propose,

par addition, la peine de six mois de détention contre les infracteurs de la loi du 3 ventôse sur la liberté des cultes, 229. — Fait passer à l'ordre du jour sur le rapport de la loi contre l'avilissement de la représentation nationale et les provocateurs à la royauté, invoqué par la section du Mont-Blanc, 235. — Appuie la proposition d'accorder aux familles des représentans proscrits, les indemnités dues à ces représentans, 239. — Conduit dans la salle un détachement de citoyens armés, au 1.er prairial, 246. — Adoption de sa proclamation pour éclairer les Parisiens sur les événemens de cette journée, 247. — Il fait décréter les honneurs funèbres à rendre à la mémoire de Féraud, 250. — Demande une armure complette pour le général Menou, 257. — Pension accordée, sur son rapport, à la veuve de Dessault, chirurgien, 274. — Son rapport sur les assassinats commis à Lyon, par la compagnie de Jésus, 279. — Fin de ce rapport; décret qui suspend les corps administratifs, casse l'état-major de la garde nationale, et mande à la barre le maire, l'accusateur public et le substitut de l'agent national, 280. — Au nom des comités de gouvernement, dément des rapports faits contre la commune d'Arles, 299. — Fait adopter une adresse au peuple français sur le *terrorisme royal*, 306. — Son *Hymne* du 9 thermidor, 315. — Son rapport, suivi d'un décret sur l'organisation définitive de l'Institut national de musique, 316 et 321. — Il sort du comité de sureté générale, 321. — Son *Hymne* du 10 août, 323. — Est élu président, 338. — Appuie la réélection par la convention des deux tiers de ses membres pour le corps législatif, 339. — Fait l'éloge de Millin, présentant l'hommage à la convention de ses *Élémens d'histoire naturelle*, 341. — Sa réponse, comme président, aux députations des sections du Mail et des Champs-Élysées, se plaignant de la présence des troupes autour de Paris; il annonce que les soldats du camp ont accepté la constitution, 344. — Autres réponses à la députation du camp sous Paris, apportant son vote unanime pour l'acceptation de la constitution, et à la section du faubourg Montmartre; il leur rappelle les journées fatales du 31 mai et du 2 juin, 345. — Sa réponse à la députation de la section Lepelletier, qui demande à n'être confondue ni avec les royalistes, ni avec les septembriseurs, 350. — Il propose et fait adopter le décret pour la rentrée en France de Talleyrand-Périgord, et le rapport de l'acte d'accusation prononcé contre lui, 351. — Fait décréter l'insertion au bulletin et l'affiche dans Paris, du discours de Tallien sur la situation de la république, 353. — Fait décider qu'on entrera dans les assemblées primaires avec des cartes de sureté, 354. — Signale l'initiative de l'insurrection que prend la section Lepelletier, et appuie la proposition de tenir séance le soir, *ibid.* — AN IV. Demande l'exécution rigoureuse des lois contre la provocation au meurtre et au renversement du gouvernement, 7. — Veut que les comités ne paraissent plus que pour faire part de l'arrestation des factieux du 13 vendémiaire, et fait écarter un projet d'adresse aux Parisiens, en disant qu'il n'y a plus pour la convention que la victoire ou la mort, 15. — Appuie le rapport de la loi du désarmement, *ibid.* et 16. — Fait adopter une adresse aux Parisiens, et décréter que les républicains qui ont vaincu les royalistes au 13 et 14 vendémiaire, n'ont cessé de bien mériter de la patrie, 17. — Est nommé au comité de salut public, 19. — Fait décréter un rapport sur les troubles du Midi, 23. — Présente le tableau des crimes des royalistes, et fait ordonner la destitution des fonctionnaires réacteurs, 34 et 35. — Prend la défense de Tallien, accusé par Thibaudeau, 37. — Défend les accusés du premier prairial, 44. — Devenu membre du conseil des cinq-cents, en est élu secrétaire, *ibid.* — Fait passer à l'ordre du jour sur la motion de Duhot, relative aux émigrés, 52. — Est élu président, 65. — Vote pour que l'on confère au directoire le droit de remplacement aux fonctions vacantes, 81. — Pour l'expulsion de Job-Aymé, 99. — Pour la création d'un ministère de la police, 103. — Fait rejeter la nouvelle dénomination du ministère de l'intérieur, proposée par Eschassériaux aîné, 104. — Vote contre la vérification des pouvoirs, 107. — Combat l'opinion de Boissy, relative à Job-Aymé, *ibid.* — Demande que Dumolard soit censuré, pour avoir dit que le gouvernement donnait l'exemple du brigandage, 115. — Son discours en faveur du projet sur les parens d'émigrés, 116. — Fait ren-

voyer le réglement de l'Institut à une commission, 127. — Proroger les assemblées primaires de Paris, Bordeaux, Lyon, Marseille, pour la nomination des administrations municipales, 128. — Renvoyer à une commission la demande de l'Institut, pour la translation de René Descartes au Panthéon, 135. — Donne des éloges à la conduite du directoire, concernant la fermeture des réunions politiques, et demande qu'on détermine les bornes dans lesquelles les associations devront se renfermer, 164. — Vote l'adoption du projet relatif à la police des étrangers à Paris, 177. — Appuie la proposition de Louvet, pour une loi provisoire et prohibitive de la liberté de la presse, 183.—Demande qu'on fixe les conditions pour l'admission d'une dénonciation contre un représentant, 194. — Fait ajourner la discussion sur les associations politiques, 211. — Fait adopter l'ordre du jour sur la demande du directoire, relative aux certificats de résidence délivrés à Lyon, depuis 1793; et rapport à ce sujet, 232 et 233. — Son rapport sur les honneurs à rendre à la mémoire de René Descartes, et sa réponse au discours de Mercier contre ce projet, 235.—Son rapport sur la célébration des fêtes du 14 juillet et du 10 août, 312 et 313. — Autre, sur la célébration de la fondation de la république, 334. — Parle pour l'amnistie, relativement aux délits révolutionnaires, 350. — An V. Vote le rapport de l'article de la loi du 3 brumaire, relatif aux prêtres insermentés, 51. — Est mis en opposition avec lui-même dans ses opinions émises à diverses époques sur la liberté de la presse, 75. — Fait renvoyer à une commision les sollicitations de la petite-nièce de Fénélon, 190. — Parle contre Barrère, à l'occasion de son élection et du rapport des lois inconstitutionnelles, 237. — Propose de porter à soixante le nombre des membres du tribunal de cassation, 241. — Demande l'ordre du jour sur une proposition de Dumolard, relative à l'instruction publique, 257. — Réclame l'appel nominal sur le prononcé du président, portant qu'il ne sera point exigé de déclaration des ministres du culte, 303. — An VI. Fait ajourner la proposition sur la réduction du nombre des séances du conseil, 4. — Son *Hymne* pour la pompe funèbre du général Hoche, 16. — Il fait demander des renseignemens au directoire, sur le canal de Paris à Dieppe, 27. — Appuie un second projet sur les ci-devant nobles, et apostrophe vivement les députés qui ont combattu le premier, 31. — Fait une motion sur la multiplicité des théâtres, 60. — Auteur du *Chant du retour*, exécuté à la réception de Bonaparte, 82. — Appuie la fixation à 200 des élèves de l'école polytechnique, 121.—Fait décréter que l'armée d'Helvétie a bien mérité de la patrie, 177. — Remplace D. J. Garat dans les fonctions de membre du jury-central de la Seine, 207. — Écrit à l'assemblée scissionnaire, séante à l'Institut, qu'il se glorifie d'avoir été nommé par de tels hommes, et avec de tels hommes, 210. — Est membre de la commission chargée d'examiner le message du directoire, relatif aux élections, 227. — Soutient que la faction royaliste et la faction anarchiste se disputent encore la puissance; demande que le projet de la commission, relatif aux élections, soit discuté, séance tenante, 231 et 232. — Célèbre les exploits des républicains à Ostende, 248. — Son rapport sur ces succès, et proposition de traduire aux conseils de guerre, les individus qui favoriseraient, d'une manière quelconque, les descentes de l'ennemi, 251. — Présente, et fait adopter une nouvelle rédaction de son projet contre les coupables de haute-trahison, 253. — Est élu président, 274. — Article sur la reprise de sa tragédie de *Fénélon*, 282. — Il célèbre l'anniversaire du 14 juillet, journée heureuse dans ses effets, tardive sans doute, mais décisive pour les peuples; traduction de son discours et impression dans toutes les langues, 298. — Fait un rapport sur l'organisation départementale de Genève; propose et fait résoudre d'en former un nouveau département, sous le nom du Léman, 312, 313 et 321. — Son discours en l'honneur des vainqueurs de l'Egypte, suivi de la résolution déclarant que l'armée d'Orient a bien mérité de la patrie, 330. — An VII. Il vote pour le projet relatif aux dépenses du ministère de l'intérieur, 9. — Fait adopter une adresse sur la conscription militaire, 13. — Notice des changemens qu'il a faits à sa tragédie de *Charles IX*, 115. — Son discours prononcé au Champ-de-

Mars, sur l'assassinat de Rastadt, 265. — Il insiste sur les avantages de la liberté de la presse, et fait résoudre le rapport de la loi du 19 frutidor, sur sa limitation, 271. — Son rapport sur les honneurs à rendre au général Chérin, 283. — S'oppose à l'admission de la dénonciation contre les ex-directeurs, 328. — Demande un mode de dénonciation pour les directeurs et les représentans, 339. — Fait l'éloge du général Joubert, 344. — S'oppose à la déclaration du danger de la patrie, et par quel motif, 360.

CHÉNIN, électeur. AN 1789. Est arrêté à Toul, par ordre du procureur du roi, 36. (*Voyez* FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU).

CHENU (Louis Charles), émigré. — AN VI. Est condamné à mort, 40.

CHÉPY, ex-vice-consul à Rhodes. AN VI. Passe au consulat d'Ancône, 269.

CHÉRAL-MONTRÉAL, littérateur. AN IV. Son ouvrage, intitulé : *Gouvernement des hommes libres*, 90.

CHERET, président de section en vendémiaire. AN. IV. Condamné à mort par la commission militaire, 45.

CHÉRIN, maire d'Aix. AN 1790. Se jette entre deux régimens prêts à se fusiller, et les réconcilie, 163.

CHÉRIN, généalogiste, puis général. AN 1792. Repousse l'inculpation d'avoir sauvé des titres de noblesse, 173. — AN Ier. 1793. Éloge de sa conduite, en sa qualité d'adjudant général, lors de la trahison de Dumourier, 99. — Il annonce les succès des garnisons de Valenciennes et Maubeuge, 181. — Donne des détails sur la défense de la première place, 196. — AN IV. Sa lettre sur la révolte royaliste de Sancerre, 216. — AN V. Son exhortation à l'armée expéditionnaire d'Irlande, 116. — Il est nommé général de brigade et commandant de la garde du directoire, 348. — AN VI. Chef de l'état-major de l'armée du Rhin, arrive à Paris, 130. — AN VII. Il remplace Ernouf dans les fonctions de chef de l'état-major de l'armée du Danube, 220. — Reçoit l'ordre du ministre de la guerre, de confisquer de mauvaises fournitures de souliers, 234. — Est blessé à l'armée du Danube; Massena fait son éloge, 261. — Il meurt des suites de sa blessure, 265. — Détails sur sa mort, 283. — Son éloge par Chénier, qui fait ordonner la réunion de ses restes à ceux de Hoche et de Marceau, *ibid* et 286. — Le directoire réclame des secours pour sa veuve; Lacuée offre, à cette occasion, l'exemple de son désintéressement aux militaires, 355.

CHERNY, vice-consul de la république aux États-Unis. AN III. Sa note relative à des droits de préséance, 348.

CHÉRON, membre du directoire du département, et député de Seine et Oise à l'assemblée législative. AN 1791. Réclame l'impression d'une motion contre l'ordre du travail de l'assemblée, 340. — Propose de relater le nombre des signatures des pétitions, 347. — Défend l'embaucheur Rauch, 351. — Vote contre les émigrés brabançons, 355 — AN 1792. Son projet relatif à l'organisation des bureaux de la conservation des forêts, 9. — Il improuve un arrêté du département de Loir-et-Cher, contre les prêtres insermentés, 61. — Veut que tout député soit tenu de justifier du payement de sa contribution patriotique, 104. — Combat l'attribution de cinq cents mille francs à chaque général, pour dispositions de campagne, 121. — Appuie une pétition réclamant pour l'exercice des droits de citoyen actif le service personnel dans la garde nationale, 157. — Fait astreindre tout citoyen à ce service, 170.

CHÉRON, artiste de l'Opéra. — AN VI. Chante à la fête donnée, par le directeur François de Neufchâteau, au général Bonaparte, 85.

CHERRIER, constituant, député des Vosges à la convention nationale. AN III. Lettre sur sa mission, 70.

CHERUBINI, artiste compositeur. — AN VI. Auteur de la musique de l'*Hôtellerie portugaise*, 318.

CHÉRY, peintre d'histoire et membre du département de Paris. AN II. 1793. Réclame contre l'identité de son nom avec celui d'un détenu, 41.

CHEVALEROT, député au conseil des cinq-cents. AN VI. Donne sa démission, 167.

CHEVALIER, cultivateur, député aux États-généraux. AN 1790. Accuse quelques curés d'ex-

citer le peuple à ne pas payer les impôts, 310. — An 1791. Demande une loi sur le duel, 36.

Chevalier, père et fils. An 1792. Bannis arbitrairement de l'île Saint-Pierre-Miquelon, sont autorisés par décret à y rentrer, 162.

Chevalier. An 1792. Est gardien d'un dépôt national, enlevé par les représentans de la commune de Paris; un décret lui ordonne de remettre le récépissé des objets saisis; un autre mande à la barre les officiers municipaux qui ont fait cet enlèvement, 265.

Chevalier (Jean-Baptiste), syndic et administrateur de Saint-Pierre-le-Moutier. An I.er 1793. Est rendu à ses fonctions, par décret, 218.

Chevalier (Louis), maître de poste de Saint-Pierre-le-Moutier, *idem. Ibid.*

Chevalier, capitaine à l'armée des Pyrénées-Orientales. An I.er 1793. Refuse de signer la capitulation de Bellegarde, 218.

Chevalier, ingénieur. An III. Est désigné par Rovère, comme un des agens du complot par lui dénoncé et faisant suite à la révolte du 12 germinal; son arrestation, 213. — Nouveaux détails sur la conspiration, 221. — An VI. Détails et expérience sur sa découverte des fusées inextinguibles, 70 et 179.

Chevalier, député de la Sarthe à la convention nationale. An III. Démissionnaire au 31 mai 1793, est rappelé dans le sein de la convention, 329.

Chevallié, négociant de Rochefort. An I.er 1793. Présente un cadastre géométrique des propriétés territoriales, 232.

Chevalot, curé. An I.er 1793. Est destitué pour cause de mariage, par l'évêque Flavigny; annullation de cette destitution, 226.

Chevel de la Colliniere. An 1791. Le département de la Loire inférieure demande contre lui le décret d'accusation, comme se refusant au payement des contributions, et par quels motifs, 358.

Chevillard-Lecœur, ordonnateur de la marine par *interim*, à Rochefort. An I.er 1793. Annonce avoir donné la plus grande publicité à l'adresse de la convention sur la prise de Toulon, 264.

Chevreton, ouvrier. An 1790. Assassine sa maîtresse dans un accès de folie mêlée de fanatisme religieux, 173. — Est condamné à être pendu; le parlement demande au roi des lettres de commutation, 222.

Chevreuil, administrateur à Cayenne. An III. Félicite la convention sur ses travaux, 172.

Chevrillon (Mathieu). An II. 1793. Somme de douze cents livres qui lui est accordée, et pourquoi, 90.

Chiappe (Ange), député de la Corse à la convention nationale. An 1792. Son admission, 312. — An I.er 1793. Il propose de déclarer que les vingt-deux membres dénoncés par les sections de Paris, n'ont pas cessé de mériter la confiance de l'assemblée, 113. — Fait accorder vingt mille livres au citoyen Jacquier, négociant suisse, pour former un établissement de filature en Corse, 125. — Y est nommé commissaire, et propose le représentant Bô à sa place, 151. — An III. Est élu secrétaire, 94. — Demande que Duhem soit envoyé à l'Abbaye, 131. — Questions élevées lors du choix de députés à envoyer dans les Colonies, sur son aptitude à cette mission, et sur sa parenté avec Paoli; il répond négativement à cette dernière, 157. — Envoyé en mission, il annonce l'insurrection terroriste de Toulon; s'y fait jour, le sabre à la main, à travers les mutins, 252. — Applaudit à la victoire de la convention en prairial; défend son collégue Guérin, rappelé par décret, 268. — Ses lettres, annonçant le bon esprit de la garnison de Toulon, 271. — L'arrestation du représentant Charbonnier, 275. — Les succès de l'armée des Alpes, 288 et 289. — Décret qui l'attache spécialement à cette armée, 348. — An IV. Il annonce l'acceptation de la constitution par l'aile droite de l'armée d'Italie, 10. — Député au conseil des cinq-cents, il y parle contre le décret d'arrestation de plusieurs nouveaux députés, 48. — An V. Demande l'envoi de la constitution de l'an 3 dans les départemens du Golo et Liamone, 119.

Chièze (Jeanne), d'Orange. An VI. Ordre du jour sur la pétition relative à la confiscation de ses biens, pour cause de religion, 215.

Chimay (princesse de). An II. 1794. Est

condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris, 330. — An VII. Publication de sa correspondance avec le ci-devant évêque de Castres, 88.

Chinard, sculpteur. An 1792. Sa mise en liberté à Rome, 358.

Chiniac, président, par *interim*, du tribunal criminel du département de la Seine. An IV. Le directoire dénonce au tribunal de cassation un jugement concernant Richer-Sérisy, et divers autres actes auxquels il a pris part, 240.

Chipart, artiste. An 1790. Décret, portant que sa découverte des poinçons inimitables, sera examinée, 282.

Choderlos-Laclos. (*Voyez* Laclos.)

Chodkiewicz (G. R.), polonaise, se disant femme du prince Lubomirski. An II. 1794. Est condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire; sursis à l'exécution, pour cause de grossesse, 221.

Choiseau. An 1791. Sa concurrence avec la compagnie Queux, pour bail des messageries, 50 et 54. — An II. 1793. Décret qui lui ordonne de compter, de clerc-à-maître, avec la nation, en sa qualité d'entrepreneur des charrois, 43. — An II. 1794. Traduit au tribunal révolutionnaire, y fait citer Loizeau, son rapporteur, 153. — Est condamné à mort, 157.

Choiseul Gouffier, ambassadeur de France à Constantinople. An 1790. Son éloge, 22. — An 1791. Il protège les prisonniers autrichiens, 124. — An 1792. Hérault-Séchelles, à la suite d'un rapport, fait prononcer contre lui le décret d'accusation pour ses manœuvres contre-révolutionnaires, et ordonner l'impression de sa correspondance, 297. — Proposition de demander son extradition à la Porte, 298. — An I.er 1793. Il n'est plus reconnu par les Français résidans à Constantinople, 26. — Menacé d'être arrêté, se retire auprès du ministre de Russie, 30. — Gratification qu'il reçoit de l'empereur, 216. — Son arrivée à Pétersbourg, 219. — An VII. Son crédit auprès de Paul I.er, 345.

Choiseul-Labaume, lieutenant-général. An II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 230.

Choiseul-Meuse. An 1791. Est arrêté à Varennes, où il accompagnait le roi, 176. — Il réclame sa liberté; sa détention est confirmée, 177. — Sa traduction à Paris, 181.

Choiseul-Praslin (le duc de), pair de France, député d'Anjou aux États-généraux. An 1789. Vote pour accorder douze députés délibérans à Saint-Domingue, 14. — Propose le remplacement de l'impôt du sel dans l'Anjou, 97. — An IV. Résolution concernant les droits de ses créanciers à sa succession, 251. — An VII. Un chauffeur, nommé Lamarre, prétend être son fils, 181.

Choisy, général, commandant des troupes de ligne à Avignon. An 1792. Dénonciation contre lui, 5.

Cholat. An 1789. Se distingue au siége de la Bastille; délivre le régisseur Clouet, prêt à périr, par une méprise; arrête Delaunay, gouverneur, 22.

Cholet et Leroi (les frères). An V. Rapport et ordre du jour sur la pétition de ces prévenus de révolte dans le département de l'Indre, réclamant le bénéfice de l'amnistie, 68.

Chollet. An 1789. Est nommé administrateur aux impositions, dans la municipalité de Paris, 102.

Chollet, officier français. An 1792. Prévenu d'avoir voulu livrer Perpignan, est décrété d'accusation, 5.

Chollet, député de la Gironde au conseil des cinq-cents. An IV. Vote pour le jugement des prises maritimes, par voie administrative, 209. — An V. Son rapport sur l'affaire de Veymeranges, 26. — Il parle sur un message du directoire, concernant le mode de payement des domaines nationaux en inscriptions, 43 et 44. — Combat le rétablissement de la loterie nationale, 60. — Réclame des secours pour la veuve de Lavenue, ex-constituant, 120. — Son opinion relative à la tenue des assemblées primaires, communales et électorales, 122. — Combat toute distinction entre des citoyens et des représentans, prévenus de calomnie, 154. — Demande que la contrainte par corps soit étendue aux obligations antérieures à 1793, 163. — L'ajournement du projet pour le rapport des lois qui éloignent de Paris les ex-conventionnels, 168. — Fait accorder une pension à la veuve de Lavenue, 175. — Demande qu'on prononce sur la pétition des défenseurs des prévenus de conspiration royaliste, 189. — Est nommé secrétaire, 216. — Réclame,

pour

pour Bordeaux, l'avantage d'ériger aussi un monument aux triomphes de nos armées, 229. — Fait rapporter en entier la loi du 21 floréal, 246. — Son opinion dans la discussion sur la surveillance des opérations de la trésorerie, 276 et 277. — Autre, relative à la suspension du payement des bons délivrés par les ministres, 286. — Fait une motion sur la forme de la déclaration à exiger des ministres du culte, et réclame l'appel nominal sur le prononcé du président, portant qu'il n'en serait point exigé, 303. — Appuie le maintien des ventes des presbytères, 314. — Présente un nouveau projet pour la suspension de la vente de ceux non-aliénés, 317. — Vote l'ajournement de celui d'Aubry, sur les destitutions militaires, 325. — Demande que la commission des finances soit chargée de présenter le mode de régulariser les contributions levées en pays ennemis, 345. — Invoque l'ajournement du projet relatif à la violation du secret des lettres, 346. — Propose le renvoi de ceux de Thibaudeau sur les mesures à prendre, relativement à la marche des troupes, 351. — Demande la question préalable sur le projet d'exclure les ex-nobles des fonctions publiques, 359. — AN VI. Combat le projet de suspension de la vente des biens nationaux, 19. — Fait renvoyer au directoire une pétition des Avignonais traduits devant le tribunal de la Drôme, 22. — Propose d'attacher l'exclusion des fonctions publiques et des droits de citoyens à l'affiliation à un ordre étranger, 32. — S'oppose au projet relatif à la formation des listes des jurés, 41. — Appuie le titre des revendications dans le projet sur les domaines nationaux, 49. — Demande une résolution particulière pour les contributions des Colonies, 55. — Fait un rapport sur la législation relative aux ministres du culte, 80 et 81. — Parle sur la question de suspendre des fonctions législatives Frédéric Hermann, 104. — Insiste pour son projet sur la police des cultes et de leurs ministres, 109. — En présente un nouveau, 110. — S'élève contre un article du projet relatif aux vols, *ibid.* — Son opinion sur la fixation de l'enceinte constitutionnelle du corps législatif, 115. — Discussion contre la disposition de son projet qui tend à admettre au nouveau serment les ministres du culte qui n'ont pas prêté celui exigé par la constitution du clergé, 117 et 119. — A l'occasion des conspirateurs du 18 fructidor, il insinue que de pareils jugemens doivent être rendus dans les formes constitutionnelles, 122. — Son rapport sur les dernières élections de Saint-Domingue, 141 et 149. — Son opinion sur le projet contre les juges de la Dyle, 158. — Il fait rejeter une proposition sur les électeurs absens, 161. — Et l'article d'un projet sur les pensionnats, portant que nul ne peut être instituteur, s'il n'est marié ou veuf, 181. — Son rapport, et projet de résolution pour la révision des jugemens rendus depuis le 16 floréal an 5, jusqu'au 18 fructidor, contre les acquéreurs de biens nationaux, les défenseurs de la patrie et les républicains condamnés par les tribunaux royalistes, *ibid.* et 201. — Présente une nouvelle résolution sur les dernières élections de Saint-Domingue, 207. — Son nouveau rapport sur la totalité des élections de cette Colonie, pour l'an 4 et l'an 5, 216. — Il fait autoriser le directoire à traiter à l'amiable avec la citoyenne Brunet-Montansier et le citoyen Bourdon-Neuville, relativement à la salle du théâtre des Arts, 218. — Fait adopter trois projets relatifs aux élections de Saint-Domingue, 220. — Invoque l'ajournement des projets de Villers sur les finances, 257. — Fait adopter son projet sur les rentes viagères, créées pour capitaux fournis en assignats, 259. — Et autoriser le directoire à consommer un échange avec la veuve Semonin, 269. — Demande que les présidens des tribunaux criminels soient autorisés à faire la police du lieu des séances, dans les causes de viol et semblables, 271. — Repousse les assertions de Pison-du-Galland contre le système des poids et mesures, 277. — Fait arrêter que les quintidis sont spécialement consacrés aux travaux des commissions du conseil, 287. — Appuie la proposition de Labrouste, pour la célébration du 9 thermidor au sein du conseil, 312. — Combat la réunion en une seule des trois fêtes du 13 vendémiaire, du 18 fructidor et du 9 thermidor; pense que c'est confondre la faction des royalistes avec celle des anarchistes, qu'il trouve bien plus abominable que l'autre, 313. — Vote contre le projet de Scherlock, tendant à suspendre l'indemnité des représentans du peuple

en congé, 344. — S'oppose à ce qu'on adopte des mesures de défense militaire, réclamées par Briot, et censure l'épithète de *lâche*, que ce représentant a donnée aux ennemis, 363. — An VII. Vote pour le projet qui statue sur les dépenses du ministère de l'intérieur pour l'an 7, 9. — Fait exempter du timbre les pétitions au corps législatif, et substituer l'amende contre les délinquans, à celle de la nullité des actes par défaut de timbre, 11. — Fait arrêter le mode de constater l'âge des conscrits, 44. — Ses nouvelles observations sur la même question, 47. — Il reproche au projet relatif aux biens des pères et mères des émigrés, un vice de rétroactivité qui blesse tous les principes, 73. — En attaque vivement les dispositions, en ce qu'elles atteignent non-seulement leurs ascendans, mais même leurs collatéraux, 75. — Son nouveau projet pour la révision des jugemens rendus sur pièces fausses ou faux témoignages, 97. — Sa proposition pour garantir le recours aux tribunaux, en faveur des citoyens dont les droits auront été blessés dans les assemblées primaires, 117. — Son opposition à divers amendemens relatifs aux ascendans d'émigrés, 150. — Il vote pour que les naufragés de Calais soient déportés, et non mis en jugement, 222. — Demande la levée de la permanence du conseil, et à quelle occasion, 272. — Parle sur l'organisation de la garde nationale, et s'oppose à la suppression de la formule de haine à l'anarchie dans le serment de ses officiers, 305, 307 et 308. — Combat Chamoux, demandant des mesures sur les dangers publics, 328. — Est élu secrétaire, 332. — Fait autoriser le directoire à prendre, à la solde de la république, différens corps étrangers, sous le nom de légions, 344. — Présente un projet sur les sociétés politiques, 354.

CHOMBART, de Lille, député aux États-généraux. An 1789. L'un des signataires de la lettre aux habitans de la Flandre et du Cambresis, 110.

CHOMEL, banquier. An 1790. Dépose contre Favras, et l'accuse de conjuration contre l'état, 18. — An 1792. Son mémoire sur la situation du change et du crédit, et son influence sur le prix des subsistances, 333.

CHOPIN (Williams), anglais. An I.er 1793. Témoin entendu dans l'affaire de Marat, 123.

CHOPPIN, l'abbé, député de Mantes aux États-généraux. An 1791. Prête son serment, 5.

CHOSSAT, commandant de bataillon. An VII. Se distingue en Helvétie, 344.

CHOTTARD, député de la Loire-Inférieure au conseil des cinq-cents. An VI. Fait passer à l'ordre du jour sur les réclamations de Beaufils, déshérité par ses père et mère, 364. — An VII. Combat le projet de Bailleul sur les impôts indirects, et particulièrement celui du sel, 17 et 138. — Sa motion d'ordre à l'occasion des applaudissemens donnés dans les tribunes, à un discours de Français de Nantes, 269.

CHOUDIEU, accusateur public à Angers, député de Maine-et-Loire à l'assemblée législative. An 1791. Accuse, au nom des comités, le ministre de la guerre, Duportail, 304. — Sa proposition sur le mode d'effectuer la revue militaire, prescrite par le décret sur le remplacement, 333. — An 1792. Il fait refuser au général Rochambeau l'adjonction de trois députés, et un congé à un membre, voulant se rendre à l'armée, 33. — Parle sur les secours à accorder aux parens d'émigrés, 83. — S'élève contre Gouvion, en faveur des soldats de Châteauvieux, 101. — Fait maintenir le décret sur le mode provisoire de recrutement, 104. — Fait autoriser François Baumal à rentrer dans son grade de capitaine d'artillerie, 165. — Décréter que les ministres rendront compte des événemens passés au camp sous Brisack, 189. — Réclame la sortie des troupes en garnison à Paris, 199. — Dénonce Guillaume, ex-constituant, comme colporteur de pétitions contre le 20 juin, *ibid.* — Fait passer à l'ordre du jour sur une motion relativement à la police des tribunes et aux rassemblemens qui ont lieu autour de la salle, 205. — Lit une adresse d'Angers, demandant la déchéance de Louis XVI, 207. — Fait rappeler à l'ordre Lafond-Ladebat, président, qui y avait rappelé Chabot, parlant pour la déchéance, 209. — Déclare que l'assemblée est incapable de sauver la patrie, et lui reproche ses actes de faiblesse, 224. — Fait décréter, dans la journée du 10 août, un camp sous Paris et la permanence des séances, 225. — Fait adopter des mesures pour la garde de Louis XVI, 226. — Fait décréter que Louis XVI sera tenu de déclarer quelles sont

les personnes qui l'environnent, et qu'il sera demandé compte à Narbonne et au prince de Poix, de leur arrivée à Paris, *ibid.* — Obtient des fonds pour fortifier les points dominans autour de cette ville, 232. — S'oppose à l'érection d'un tribunal criminel populaire, *ibid.* — Et au transférement à Paris des prisonniers d'Orléans, 238. — Fait adopter des mesures sur le service de la gendarmerie et l'armement des volontaires, 242. — Dénonce la municipalité provisoire de Paris, 245. — Repousse les plaintes du ministre à l'occasion de pillages d'armes et dégâts qui ont eu lieu le 10 août, à l'École militaire, *ibid.* — Est envoyé pour calmer l'effervescence, lors des journées de septembre, 249. — Fait décréter le brûlement des originaux des pétitions des huit mille et des 20 mille, 254. — Et que les officiers de gendarmerie, commandans des volontaires, reprendront leur place après la guerre, *ibid.* — Fait suspendre tout payement aux habitans de Verdun et de Longwi, 260. — Député à la convention nationale, demande que les généraux ne puissent négocier avec l'ennemi, 288. — Ses observations sur une dénonciation de Marat contre Roland, 300. — Il combat la proposition de l'expulsion des Bourbons, comme tendante à violer, dans la personne de d'Orléans, les principes de la souveraineté du peuple, et à diviser et entamer la représentation nationale, 353. — An I.er 1793. Dénonce le ministre Pache, 1.er — Vote l'envoi aux départemens du compte rendu sur la situation de Paris, et la répression des mesures arrêtées par l'administration de la Haute-Loire, 8. — Appuie le renvoi au comité de sureté générale, des adresses départementales dénoncées par le département de Paris, 13. — Demande que la convention décide, sans désemparer, la question du sursis au jugement de Louis XVI, 23. — Croit que Manuel et Kersaint doivent être déclarés infâmes et traîtres à la patrie, comme désertant leur poste de fonctionnaires, 24. — Propose de substituer au décret d'accusation contre les membres du district et de la municipalité de Verdun, leur inéligibilité aux fonctions publiques, 42. — Fait rendre un décret sur le mode de recrutement, 52. — Propose de mettre à la disposition du ministre de la guerre, tous les volontaires qui arrivent des départemens; soutient que Paris est tranquille, etc. 65. — Envoyé dans la Vendée, transmet ses dispositions contre les rebelles, 86. — Détruit les calomnies répandues contre le général Berruyer, 126. — Dénonce Duchâtel, des Deux-Sèvres, comme correspondant avec les rebelles, 168. — Annonce la marche de forces considérables contre les insurgés de la Vendée, 175. — Et une victoire remportée sur eux 222. — Réclame la réintégration de Rossignol, 242. — Annonce l'arrivée, à Nantes, de la garnison de Mayence, 255. — An II. 1793. La mort du général Chambon devant Châtillon, la dispersion des rebelles et la reprise de cette place, 24 et 25. — An II. 1794. Accuse Philippeaux de diviser les patriotes; nie ses assertions sur la Vendée, 109. — Est envoyé près les armées du Nord et des Ardennes, 138. — Offre de répondre au mémoire de Philippeaux sur la Vendée, 139. — Publie cette réponse, 141, 142, 144, 147, 148 et 149. — Transmet des nouvelles de différens succès, 222. — De la reprise de Tournay, de la bravoure de l'infanterie dans les plaines de Flandres, 238. — Des avantages de la division Bonnaud, 242. — Et de la prise d'Ypres, 271. — Son arrêté qui chasse des pays conquis les déportés de France, 294. — An III. Il demande le rapport du décret qui envoie Duhem à l'Abbaye, et soutient, avec lui, que l'aristocratie relève la tête, 132. — Vote l'impression des pièces trouvées chez Robespierre; sa réplique à André Dumont, qui s'y oppose, 153. — Son affiche contre le même, 181. — Ses réclamations contre la loi de grande police, 185. — Il reproche à Legendre son changement de principes, lors de la discussion sur les membres de l'ancien comité de salut public; personnalités que lui adressent Bion et autres, 190. — Ses opinions dans la journée du 12 germinal; il attaque le président A. Dumont; est accusé de diriger, avec Châles, l'insurrection; arrêté et traduit au château du Ham, 195. — An IV. Sa liberté réclamée par Lesage-Sénault, 40. — Il est compris dans l'amnistie du 4 brumaire, 44. — Le directoire ordonne son arrestation, comme complice de la conspiration Babeuf, 243. (*Voyez* ce nom et Haute Cour). — An VII. Il est nommé, par Bernadotte, chef de division au ministère de la

guerre, 299. — Donne sa démission, à la retraite de ce ministre, 361.

CHOUPE. AN I.er 1793. Est l'un des chefs des rebelles de la Vendée, 141.

CHOUVET, curé de Thoméras, député aux États-généraux. AN 1790. Prête serment à la nouvelle constitution du clergé, 362.

CHRESTIEN (Mathieu et Pierre). AN 1792. Décret qui leur accorde une récompense, pour avoir sauvé quarante-un naufragés, 345.

CHRÉTIEN, major de la garde nationale de Pontrieux. AN 1789. Court risque de la vie dans une émeute populaire à Lanion, 80.

CHRÉTIEN, cafetier, juré au tribunal révolutionnaire. AN II. 1794. Dénonciation par Fabre d'Eglantine, de la société qui se rassemble à son café, 157. — Il dénonce les frères Suleau et Miette aux Jacobins, 356. — Y parle contre ceux qui demandent la destruction de la société, 364. — AN III. Est décrété d'arrestation, pour sa conduite au 9 et 10 thermidor, 13. — AN IV. Est dénoncé par la section Lepelletier, 3. — Le directoire ordonne son arrestation, comme complice de Babeuf, 243. — AN V. La haute-cour instruit son affaire par contumace, 213. — L'accusateur public ne trouve pas de charges suffisantes contre lui, 226. — Il est acquitté, 252. — AN VII. Parle à la société du Manége sur les dangers de la patrie, 310. — Attaque les dilapidateurs, 325.

CHRISTIAN, amiral anglais. AN IV. Commande la flotte destinée pour les Indes-Occidentales, 151 et 199.

CHRISTIANI, député du Haut-Rhin à la convention nationale. AN III. Fait décréter la formation d'un comité de liquidation, 289. — AN IV. Membre du conseil des cinq-cents, il y fait adopter le projet de la création d'un tribunal correctionnel à Pézénas, 262. — AN VI. Sa destitution de la place de commissaire central, 183.

CHRISTIANI (le major). AN VI. Est envoyé par la cour de Dresde en mission auprès du prétendant, 191.

CHRISTIN, député de Saint-Claude aux États-généraux. AN 1791. Présente et fait adopter un projet sur le prix du sel à extraire des salines de Montmoron, 188 et 195.

CHRISTINE (l'archiduchesse Marie), gouvernante des Pays-Bas. AN 1789. Fuit de Bruxelles avec le duc Albert son époux, 97. — AN 1792. Liste des emigrés que la reine de France, sa sœur, recommandait à sa protection, 230. — Détails de son animosité contre la ville de Lille, lors du siége de cette place, 283.

CHUZEAU, inspecteur de la manufacture d'armes de Charleville. AN 1792. Est massacré, 251.

CICOGNORA, législateur cisalpin. AN VI. Est nommé ambassadeur de sa république près la cour de Turin, 176.

CICONGNE, député de Saumur aux États-généraux. AN 1789. Propose un recensement général des grains, pour en calculer la consommation et en régler le commerce, 48. — AN III. Membre de la convention nationale, il accuse Duroy, pour l'arrestation de Richoux, 33. — Reproche à Duhem d'avoir défendu l'ancien tribunal révolutionnaire, et d'attaquer le nouveau, 44. — Réclame la comparution de Carrier, accusé, dont on annonce l'indisposition, 65. — Fait décréter le secret des lettres, 81. — Reproche à Maignet sa conduite à Bédouin, 110. — Réclame l'exécution du décret qui envoie Duhem à l'Abbaye, 131. — Et s'oppose à son rapport, 132.

CIFUENTÈS (le comte de), ministre d'Espagne. AN 1791. Réforme le conseil de Castille, 158. — Emet une ordonnance sur les étrangers, 211.

CINOT, négociant. AN 1792. Accusé d'accaparement, se disculpe, 29.

CITADELLA, député du Liamone au conseil des anciens. AN V. Repousse les attaques dirigées contre le directoire, et vote l'union des pouvoirs constitués, 339. — AN VI. Défend une résolution relative aux commissaires de la trésorerie, 51. — Propose d'approuver l'exclusion de Launoy des fonctions législatives, 64. — Appuie la résolution qui accorde des secours aux réfugiés de la Corse, 129. — AN VII. Fait renvoyer au directoire l'adresse de Grenoble contre Schérer, 241. — Son observation sur la demande de la suspension de la séance permanente du 28 prairial, 272. — Appuie vivement la résolution qui rend à la presse

sa liberté, 312. — S'oppose au renvoi aux cinq-cents du message du directoire et du rapport de Fouché sur les sociétés politiques, 322.

CIUMIENSKI jeune, député à la diète de Pologne. AN I.er 1793. Sa sortie contre le roi, 259.

CLAIRFAIT (le général autrichien, comte de). AN 1789. Est envoyé dans la Belgique, 129. — AN 1790. Ses victoires sur les Turcs, 201, 205 et 245. — AN 1792. Ses aveux au général Beaulieu, sur les intelligences du cabinet autrichien, à Paris, 181. — AN I.er 1793. Il reçoit Dumourier à Tournay, 95. — AN III. Sa convention avec les généraux républicains, pour la libre navigation du Rhin, 316. — AN IV. Il quitte le commandement, 167.

CLAIRFONTAINE, Colon. AN I.er 1793. Est envoyé par l'Angleterre avec l'escadre destinée à prendre possession de la Guadeloupe et de la Martinique, 63.

CLAPIER, infirmier de la maison nationale des Invalides. AN VII. Est condamné à deux ans de fers, et pourquoi, 67.

CLAPIERS (le marquis de), député d'Aix aux États-généraux. AN 1790. S'oppose à l'insertion au procès-verbal d'une adresse des gardes nationales confédérées à Hesdin, 128.

CLARE (lord), chancelier d'Irlande. AN VI. Est insulté, 196.

CLARENCE (le duc de), membre de la chambre des pairs, parlement d'Angleterre. AN 1792. Son discours contre l'abolition graduelle de la traite des nègres, 156. — AN I.er 1793. Il entre dans le parti de l'opposition, 193.

CLARETON, commissaire des guerres. AN II. 1794. Sa lettre sur l'esprit du département du Gard, 329.

CLARICEAU (Marie), veuve Dorion. AN II. 1794. Reçoit des secours, 214.

CLARKE, général français. AN IV. Sa lettre contenant l'interrogatoire de Charette, 221. — AN V. Lettre que lui adresse Bonaparte sur la mort du jeune Elliot, 79. — Il part de l'armée pour Vienne, 107 et 128. — Lettre que lui adresse Bonaparte, relativement à l'attaque de l'ennemi sur Véronne, *ibid.* — Est chargé de réclamer les prisonniers d'Olmutz, 168. — Est présent à l'ouverture du porte-feuille de d'Antraigues, trouvé à Venise, 353. — AN VI. Négocie et signe le traité d'alliance entre la république française et le roi de Sardaigne, 35.

CLARKSON, littérateur. AN 1792. Un décret lui défère le titre de citoyen français, 241.

CLAUSSON, Colon et commissaire de Saint-Domingue. AN III. Est mis en liberté, 48. — Dénonce des représentans députés de Saint-Domingue, 271.

CLAUZEL jeune, député de l'Arriège à l'assemblée législative. AN 1792. Fait adopter un projet sur la comptabilité des trésoriers des guerres, 153. — Membre de la convention nationale, il vote le renouvellement des tribunaux et des municipalités, 267. — AN I.er 1793. Propose d'obliger tous ceux qui jouissent d'une pension ou d'un traitement quelconque, à justifier d'un certificat de civisme, 54. — Fait supprimer le traitement des officiers suspendus, 148. — Fait rendre un décret pour l'achat de subsistances par la commune de Cusset, 155. — Autre qui conserve leur traitement aux députés arrêtés, 157. — Autre relatif à l'estimation et vente du mobilier de la liste civile, 259. — AN II. 1793. Autre pour l'arrestation des membres de l'assemblée constituante qui protestèrent contre la constitution de 1791, 279. — Il combat l'arrêté de l'administration de la Haute-Garonne, sur la remise des espèces métalliques aux receveurs des districts; et fait arrêter que le décret qui casse cet arrêté sera envoyé par des couriers extraordinaires dans tous les départemens, 28. — S'oppose à ce que Dubois-Crancé soit entendu sur l'affaire de Lyon, 30. — Fait décréter l'incompatibilité des fonctions de notaire avec celles de juge de paix, 33. — Demande que les biens de la Dubarry soient confisqués, 44. — Fait décréter l'envoi de Soudre, fournisseur, au tribunal révolutionnaire, 66. — Et arrêter que tous les nobles en mission seront rappelés, 88. — Dénonce Baby et Massiac, pour avoir continué de commander une armée révolutionnaire à Toulouse, au mépris de la loi, 90. — AN II. 1794. Fait rendre un décret sur l'administration des chevaux de l'armée, 105. — Fait

réunir les charrois militaires et d'artillerie ; est élu secrétaire, 108. — Propose le décret sur le service des commissaires des charrois, 112. — Autre sur l'administration de l'habillement, 128. — Obtient le sursis au jugement du notaire Chaudot, 147. — Fait fixer le traitement des inspecteurs des charrois, 152. — Séquestre les biens de la compagnie Masson et d'Espagnac, 165. — Demande la peine de dix ans de fers contre la délégation des pouvoirs des députés en mission, 168. — Fait paraître à la barre Joznet envoyé à Saint-Domingue et arrêté, 170. — S'élève contre l'intrigue des Colons qui ont manœuvré cette arrestation, 171. — Fait renvoyer au tribunal révolutionnaire des pièces relatives à d'Espagnac et Chabot, 195. — Demande que J. Lebon soit entendu, 316. — Est nommé membre du comité de sureté générale, 347. — An III. Combat une adresse contre la liberté de la presse et contre *l'humanité* : incupe, à ce sujet, Veau, membre du comité de correspondance, 13. — Fait décréter d'arrestation Clémence et Marchand, *ibid.* — Accuse de divers délits Billaud, Collot et Barrère, qui lui reproche son changement de principes, 14. — Combat une pétition demandant la révision des lois anti-thermidoriennes, notamment de celle contre les suspects, 37. — Dénonce la société populaire de Toulouse, comme mère du fédéralisme, et fait décréter l'arrestation de quatre de ses membres, *ibid.* — Parle sur le projet relatif aux dénonciations contre les représentans, 39. — Annonce que les comités réunis, après le compte rendu par le tribunal révolutionnaire, pensent qu'il y a lieu à examen de la conduite du représentant Carrier, 41. — Parle sur les femmes employées à l'hospice des Invalides, 45. — Soutient que les discours des Jacobins ont été soufflés par les émigrés en Suisse ; demande des mesures contre les représentans qui prêcheraient la révolte contre la convention, 47. — Débats aux Jacobins sur cette opinion, 48. — Parle contre Léquinio, qui propose de décréter qu'aucun député ne pourra être membre de société populaire, et reproche à Duhem de se laisser entraîner par les ennemis de la chose publique, *ibid.* — Réclamations et explications sur les faits qu'il a avancés plus haut contre les Jacobins ; il déclare qu'il n'a pas voulu attaquer toute la société, mais qu'il est sûr qu'un ministre étranger était convenu avec les Lameth de perdre la France par les divisions, 48. — Parle sur la nouvelle fixation du *maximum*, 50. — Fait passer à l'ordre du jour sur la proposition de surveiller les instituteurs particuliers, 60. — Fait nommer Cadroy et Espert pour remplacer Auguis et Serres dans leur mission, 61. — Discute sur des ordres donnés par Carrier, 64. — Veut qu'on ajourne le décret qui ordonne l'envoi d'un courrier à Nantes, pour en rapporter les pièces originales réclamées par ce représentant, 65. — Parle sur des faits relatifs au même, *ibid.* — Est nommé président de la convention, 68. — Communique la récusation que Carrier fait de ses juges, 70. — Croit voir de la perfidie dans la demande de la suppression des comités révolutionnaires, et parle en leur faveur, 81. — Ses observations sur le gaspillage qui se fait dans les domaines nationaux, 84. — Demande la révocation du décret qui a suspendu la vente des biens des condamnés, 85. — Annonce qu'un grand nombre d'individus se rendent à Paris pour y exciter des soulèvemens, et propose d'en faire sortir les fonctionnaires publics arrivés depuis le 9 thermidor, 86. — S'élève contre les complices de Robespierre ; reproche à Voulland son rapport en faveur de Vincent et Ronsin, et provoque la mise en jugement de Fouquier-Thinville, Pache et Bouchotte, 92. — Dénonce les membres de l'ancien comité de salut public ; insiste sur un prompt rapport de la dénonciation de Lecointre ; débats sur l'impression de son discours : menaces de Duhem à cette occasion ; ordre du jour sur sa proposition, 99. — Vote la discussion des projets relatifs aux fêtes décadaires ; prétend que le fanatisme est aussi dangereux que le royalisme, 101. — Accuse Sieyes d'insouciance sur le peu de zèle qu'il montre à se rendre à la commission des vingt-un, dont il est membre, 101. — Rend compte des troubles qui ont eu lieu dans la section de Bonne-Nouvelle, 103. — Est nommé membre du comité de sureté générale, 108. — Articule différens faits à la charge de Maignet, 110. — Vote la suppression des taxes révolutionnaires imposées par

Saint-Just et Lebas, 114. — Dénonce des femmes payées pour crier contre le décret relatif à l'indemnité des représentans, 117. — Parle en faveur du général Miranda, 118. — Annonce que des malveillans veulent insulter les bustes de Marat et Lepelletier, *ibid.*—Que l'assassin d'Olivier se nomme Morin, 122. — Et fait accorder des secours à la veuve du premier, 123. — Fait un rapport sur la situation de Marseille; y dénonce le triomphe du terrorisme; fait décréter la translation, à Aix, de l'administration centrale, et l'envoi, dans le Midi, de Chambon, Mariette et Cadroy, 128. — Invoque l'ordre du jour sur la proposition d'examiner de nouveau l'affaire de Lacroix, 131. — Combat l'appel nominal, dans la discussion sur la dénonciation contre le comité des marchés, trouvée chez Robespierre, 152. — Parle dans la discussion sur le théâtre de Montansier, 169. — S'oppose au rapport de la loi sur les suspects, 177. — Fait une sortie contre les opposans à la la loi de grande police, 185. — Soutient que la constitution de 1793 a été le vœu du peuple, puisqu'il n'a pas réclamé contre, depuis le 10 thermidor, 188. — Se déclare défenseur de Carnot, Ivobert-Lindet et Prieur de la Côte-d'Or, membres de l'ancien comité de salut public; veut qu'on se borne à punir les principaux coupables, 198. — Repousse l'allégation de Barrère, qui rejette sur la demande des envoyés des départemens l'établissement du régime de la terreur, 192. — Appuie l'avis de la formation d'une commission chargée de présenter un mode d'abréger les débats de ce procès, 193. — Dénonce Vanec comme un des chefs de sédition, servant d'aide-de-camp à Dobsent, ex-président du tribunal révolutionnaire; accuse de n'être pas étranger à la sédition le membre qui prit la défense de Dobsent, lors de la dénonciation qui fut faite contre lui, 196. — Annonce que le comité de sureté générale n'a pas attendu le décret pour s'assurer de la prison du Temple et des établissemens publics, 197. — Déclare qu'au lieu de patriotes, il n'y a d'arrêtés que les membres des anciens comités révolutionnaires et les brises-scellés, 198. — Fait approuver les mesures de Mailhe dans la Côte-d'Or, pour déjouer les anarchistes, et le licenciement par lui fait des canonniers de la garde nationale de Dijon, 207. — Défend l'article du projet d'Aubry, sur l'organisation de la garde nationale parisienne, en ce qui concerne la cavalerie, 211. — Propose la question préalable sur la demande de rayer Frédéric Dietrick, ancien maire de Strasbourg, de la liste des émigrés, et de rendre ses biens à sa famille; son rapport sur le pouvoir à donner à la commission administrative de police, de délivrer des permissions de résider à Paris plus de trois jours, 218. — Appuie et fait renvoyer aux comités réunis le projet de supprimer le comité de sureté générale, et de composer celui de salut public de vingt-quatre membres, 221. — Appuie le projet de maintenir les confiscations des biens des condamnés, pour les conspirateurs, les émigrés, les faux monnoyeurs et la famille des Bourbons, 229. — S'adresse aux tribunes le premier prairial, en protestant du zèle de la convention à travailler au salut du peuple; annonce que les chefs du mouvement seront punis, et que le soleil ne se couchera pas sur leurs forfaits, 244. — Propose la création d'une commission militaire, pour faire fusiller les individus faisant de fausses patrouilles, soulevant la force armée, ou portant des signes séditieux, 243. — Fait substituer, dans le décret relatif aux révoltés pris les armes à la main, les mots : *punis de mort* à celui de *fusillés;* et fait décréter l'exclusion des femmes des assemblées de sections, 243. — Propose la traduction, devant la commission militaire, des représentans condamnés à la déportation; de ceux qui, par leurs discours ou leurs actions, ont autorisé ou fomenté les attentats commis contre la représentation nationale, et enfin de ceux qui leur donneraient asile, 261. — Demande la traduction des représentans mis en arrestation dans la nuit du premier prairial, pardevant la commission militaire, et que les femmes des députés décrétés d'arrestation, d'accusation ou mis hors la loi, soient tenues de sortir de Paris dans les vingt-quatre heures, 262. — Combat Lesage d'Eure-et-Loire, proposant de n'attribuer aux commissions militaires que les délits militaires, de renvoyer Romme et ses co-accusés au tribunal criminel de la Seine, et de créer une commission

pour faire un rapport sur les députés qui, dans leur mission, ont répandu le sang innocent ou dilapidé les deniers de l'état, 255. — Attaque la loi du 12 prairial concernant la vente des domaines nationaux, comme tendante à en dépouiller la nation à vil prix, 262. — En mission, annonce une victoire sur les Espagnols, 312. — Et l'acceptation de la constitution par les troupes qui sont à Toulouse, 354. — AN IV. Député au conseil des anciens, il vote contre la résolution relative aux préposés des receveurs des départemens, 113. — Réclame contre l'opinion de Crénières, relative à Job-Aymé, *ibid.* — Vote pour l'expulsion de Ferrand-Vaillant, 124. — Est nommé secrétaire, 127. — Appuie la résolution concernant la loi du 9 floréal sur les parens d'émigrés, 129. — Traite Lafond-Ladebat de contre-révolutionnaire, 191. — Prétend que ce sont des chouans qui ont applaudi au discours de Muraire, en faveur des parens d'émigrés, 235. — Parle en faveur de la résolution sur le complément du corps législatif, 261. — Demande l'impression du discours de Creuzé-Latouche contre les prêtres, 344. — Fait arrêter un citoyen qui applaudit au rejet d'une résolution qui les concerne, 346 — AN V. Traite de chouan un citoyen qui applaudit, dans la discussion sur la loi du 3 brumaire, 62. — Fait approuver la résolution pour la vente en inscriptions des maisons nationales des villes, 188 et 194. — Vote l'approbation de celle relative au droit de timbre, 222. — Le rejet de celle en faveur des fugitifs de Toulon, 361. — AN VI. En appuie une, prise en l'an 5, sur les finances, 14 — Reproche à Laussat d'être l'ami des nobles, 73. — S'oppose à la résolution sur le placement des assemblées électorales, 142. — Et à la lecture d'une pétition sur les inscriptions civiques, 151. — Est nommé membre de la comptabilité intermédiaire, 278.

CLAUZEL, adjudant-général. AN III. Présente à la convention les drapeaux pris sur les Espagnols et les Portugais, 178. — AN VII. Fait hommage au directoire du tableau de l'hydropique, que lui a donné le roi de Sardaigne, 101.

CLAVAUX, ingénieur. AN III. Renvoi au comité des travaux publics de ses projets d'ouverture de canaux, 87.

CLAVEL, membre de la commission révolutionnaire de Strasbourg. AN II. 1794. Est accusé par Merlin de Douai, de contributions et amendes arbitraires, 264.

CLAVERYE (d. Lot-et Garonne), ex-conventionnel, réélu au conseil des anciens. AN VI. Est nommé secrétaire, 216.

CLAVIER, député de la Loire-Inférieure au conseil des anciens. AN VI. Combat la résolution sur les fêtes décadaires, 334. — AN VII. En fait approuver une d'intérêt local, 254.

CLAVIERE, génevois. AN 1789. Communication à l'assemblée de la lettre où il donne, avec Duroveray et Dumont, des renseignemens sur les motifs du don offert par les Génevois, 129. — AN 1790. Sa lettre à Lebrun, contre les loteries, 309. — AN 1791. Son plan de tontine de la compagnie d'assurances à vie, 65. — Il dénonce Huber, commissaire de la trésorerie, 102. — Présente à la barre de l'assemblée un mémoire sur les finances, 310. — Réponse de Camus à quelques-unes de ses assertions, 315. — AN 1792. Il est nommé ministre des contributions publiques, 84. — Proteste de son dévouement à la constitution, 87. — Sa lettre aux départemens, 90. — Renonce à sa qualité de député suppléant, 94. — Son ouvrage intitulé : *du Numéraire métallique*, 121. — Ses observations sur les finances, intitulées : *Projet de décret*, 128. — Dénonciation contre lui, pour avoir destitué le directoire des postes, 146. — Il donne des détails sur la fermentation du Bas-Rhin, occasionnée par une exportation d'armes, 165. — Reçoit l'ordre du roi de quitter le porte-feuille, et obtient les regrets de l'assemblée, 167. — Recueil de pièces relatives à son ministère, 205. — Il reprend ses fonctions au 10 août, 225. — Provoque le décret de la conversion en espèces de toute l'argenterie existante à la Monnaie, 255. — Rend compte de 2 millions employés en secours, 257. — Présente l'état des contributions et des finances, 281. — Sa lettre à l'envoyé de Berne, sur la violation des traités avec la France, 287. — Dénoncé par Marat, relativement à une fabrication de faux assignats, est

chargé

chargé de rendre compte des faits, 300. — Sa lettre aux départemens, sur les contributions publiques, 302. — Autre attestant que les ministres de la justice et de la guerre ont rendu compte de leurs dépenses secrettes, 314. — Il annonce la nomination de Denormandie à la place de commissaire liquidateur, 330. — An I.er 1793. Sa lettre sur les inculpations dirigées contre le directoire des postes, 38. — Son compte rendu; article sur les débats entre lui et le général Montesquiou, 43. — Sa circulaire, 58. — Est dénoncé par Billaud et Garrau, 73. — Pétition de la section de Bon-Conseil, pour sa traduction au tribunal révolutionnaire, 74. — Est présenté par Robespierre, comme attaché au parti de Dumourier, 102. — Couthon réclame l'examen de sa conduite, à propos de la situation de la Vendée, 130. — Sa lettre au président de la convention, par laquelle il demande cet examen, 140. — Pétition pour sa mise en arrestation; décret qui ordonne un rapport sur sa conduite, 154. — Est arrêté par la section des Piques; demande à être mis sous la protection de la loi, pour continuer ses fonctions, 155. — Décret qui le met en arrestation dans son domicile, 156. — Décret d'accusation contre lui; Billaud réclame son prompt supplice, 251. — An II. 1793. Il se suicide, 81. — An IV. Son autorité invoquée au conseil des cinq-cents, contre l'établissement de la loterie, 198.

Clay (J.) An I.er 1793. Célèbre en Amérique les succès des Français, 170.

Clay (Élisabeth). An III. Donne lieu au décret relatif aux femmes mariées selon la coutume de Rheims, 87.

Claye, cultivateur, député d'Eure-et-Loire à l'assemblée législative. An 1792. S'oppose à la déportation des prêtres insermentés, 238.

Clédel, député du Lot à la convention nationale. An III. Rend compte de sa mission dans la Haute-Vienne et la Creuse, 168.

Clémence. An II. 1794. Les Jacobins lui accordent des défenseurs officieux, 330. — An III. Il est décrété d'arrestation sur la demande de Clauzel, 13. — Remercie les Jacobins d'avoir pris sa défense, 20. — Décret qui le traduit au tribunal criminel d'Eure-et-Loire, 250. — Dénonciation contre le gouverneur du château du Ham, qui l'a fait traduire avec les autres détenus au tribunal de police correctionnelle, où il a été acquitté, 365. — An IV. Instruction de son procès, 10. — Il est compris dans l'amnistie du 4 brumaire, 44.

Clémenceau, juge au tribunal du district de Saint-Florent, député de Maine-et-Loire à l'assemblée législative. An 1792. Demande que les fonctionnaires publics ne puissent accepter de places du pouvoir exécutif, qu'un an après l'expiration de leurs premières fonctions, 198. — An VII. Député au conseil des cinq-cents, il s'élève contre le système de Cambe, sur la responsabilité des communes, 295. — Est nommé secrétaire, 304. — Demande la tenue de la séance à l'ordinaire, le 9 thermidor, 314. — Parle contre l'envoi fait aux cinq cents par les anciens, d'un message et d'un rapport sur les sociétés politiques, 322. — Demande des réductions sur les dépenses de la comptabilité, 355.

Clémens l'aîné (John), amiral anglais. An I.er 1793. Sa sommation au commandant de Dunkerque, Pascal-Kerenveyer, 118.

Clément. An IV. Lettre dans laquelle il accuse Limodin, du bureau central de Paris, d'avoir joué tous les rôles et trompé tous les partis, 292. — An VII. Il signe la pétition contre la nomination de Sieyes au directoire, 336.

Clément, architecte. An VII. Sa notice nécrologique sur son collégue Dewailly, 64.

Clément-de-Ris. An II. 1794. Est nommé membre de la commission d'instruction publique, 358. — An III. Donne sa démission, 157.

Cléod (M.), membre de la chambre des communes d'Angleterre. An IV. Fait une sortie contre les ministres, 73.

Cler, d'Orgelet, secrétaire de Laussel, procureur de la commune de Lyon. An II. 1793. Est acquitté par le tribunal révolutionnaire, 72.

Clerc (la fille). An I.er 1793. Est condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire, 117.

Clerc-Ladevèze, ex-chevalier de Saint-Louis. An II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 106.

Clerget, curé d'Onans, député de Franche-Comté aux Etats-généraux. An 1789. Se réunit

aux communes, 8. — An 1790. Prête serment à la nouvelle constitution du clergé, 362.

Clérici, secrétaire de la convention de Nice. An I.er 1793. Demande la réunion de ce pays à la France, 18.

Clermont (évêque de). *Voyez* Bonnal.

Clermont-Lodève (marquis de), député d'Arles aux États-généraux. An 1789. Ses réflexions sur les rapports nécessaires des droits avec les devoirs, 33. — Il vote l'adoption de l'emprunt par acclamation, 37. — Son discours sur la nécessité de consacrer l'empire de la religion, 45. — An 1790. Il demande le renvoi à la sénéchaussée d'Aix de l'affaire du prévôt de Marseille, dénoncé par Mirabeau, 72. — Réclame la liberté des Avignonais détenus à Orange, 200. — Fait décréter leur relaxation, 326. — An 1791. Son opinion sur l'échange du Clermontois, 18. — Il en combat l'annulation, 73. — S'oppose à l'exclusion des femmes de la régence, 84. — Vote l'envoi de troupes à Avignon, pour y soutenir le Saint-Siége, 119.

Clermont-Tonnerre (Stanislas, comte de), président de l'assemblée électorale de la noblesse de Paris, et député aux États-généraux. (*Voyez la table de l'Introduction*). An 1789. Son discours à l'assemblée, lors de la réunion de la minorité de la noblesse; il est député au peuple agité pour le calmer, déclare au nom de la députation noble de Paris, qu'elle s'abstiendra de voter, vu l'obscurité de ses mandats, 11. — Son opinion sur deux gardes françaises arrêtés et enlevés par le peuple; il craint que l'assemblée n'empiète sur le pouvoir exécutif, 12. — Pense qu'on peut recevoir, comme simples déclarations, les protestations du clergé, 13. — Est nommé membre du comité de constitution, 18. — S'oppose à la demande du renvoi des ministres, et pourquoi, 19. — Propose le renvoi aux tribunaux de l'arrestation de l'abbé de Calonne; analyse le vœu des cahiers relativement à la constitution, 25. — Combat la motion de borner la durée des discours, 32. — Adhère aux mesures de la nuit du 4 août, 35. — Veut qu'on joigne à l'abolition du droit de chasse, celle des capitaineries et tribunaux y relatifs, 36. — D'après ses réflexions, l'emprunt est accordé et porté à 30 millions, 38. — Ses observations sur la rédaction du décret pour le serment des troupes, et la réquisition de la force armée, 40. — Il annonce que le comité de constitution va présenter un travail très-considérable; est élu président, 41. — Met aux voix la discussion du projet de déclaration des droits, du comité des cinq, qui est rejetée, 43. — Ses propositions relatives aux menaces faites aux députés par les factieux du Palais-Royal, et sa réplique à Muguet de Nanthou, au sujet de ces menaces, 48. — Il fait rejeter la proposition d'ajourner la question sur la sanction royale, 49. — Son opinion pour la formation de deux chambres; il vote la permanence du corps législatif, et la sanction absolue, 53. — Appuie la dénomination de *corps législatif*; combat l'interprétation en faveur de l'unité de l'assemblée, présentée par Mirabeau comme conséquence de la décision de sa permanence; défend l'évêque de Langres, justement offensé, et fait refuser sa démission de la présidence; son opinion pour fixer le sens du mot *sanction*, 55. — Nommé président pour la seconde fois, se félicite d'ouvrir la séance par l'annonce d'une foule de dons patriotiques, 56. — Proposition sur la manière de poser la question de l'hérédité de la branche d'Espagne; il la déclare admise; réclamations, 58. — Adoption de sa proposition, 59. — Décret qui le députe au roi, pour lui demander la promulgation de l'arrêté du 4 août, et de celui sur la circulation des grains, 60. — Annonce que le roi persiste à envoyer son argenterie à la Monnaie, 61. — Son opinion pour faire jouir les juifs des droits civils, 64. — Il demande et fait arrêter que la division du royaume sera discutée d'après le plan du comité de constitution; propose de fixer un jour à l'examen des faits et rapports relatifs à la tranquillité publique, 75. — Défend les assemblées des districts de Paris, et à quelle occasion; mais vote des poursuites contre celui de Saint-Martin-des-Champs, 78. — Appuie les propositions d'établir une caisse nationale, de demander du bled aux États-Unis, et d'admettre les ministres dans l'assemblée, 85. — Propose de faire poursuivre en forfaiture la chambre des vacations de Rouen, 87 et 89. — Se range au vœu de grâce émis par le roi en sa faveur, 89. — Combat un article sur l'incompatibilité des fonctions muni-

cipales avec d'autres fonctions, 102. — Vote la formation d'un comité colonial, 103. — S'oppose à l'ajournement invoqué contre le projet sur la gradualité des fonctions publiques, 115. — Réclame la question préalable sur plusieurs propositions de Regnaud-d'Angely, relatives aux finances, 121. — Combat l'exclusion des comédiens de diverses fonctions publiques, *ibid.* — Son opinion en faveur de l'éligibilité des juifs, protestans, comédiens, bourreaux, et tous individus repoussés de la société par divers préjugés, 123. — Il consent à l'ajournement de cette question, en ce qui concerne les juifs, 124. — AN 1790. Vote pour que la formule du serment des troupes énonce fidélité au roi et à la constitution, 8. — Propose d'improuver la conduite du parlement de Rennes, pour sa désobéissance aux décrets, 12. — Vote en faveur d'Albert de Rioms, impliqué dans les troubles de Toulon, 18. — A l'occasion de la prestation du serment civique, par Louis XVI, au sein de l'assemblée, demande qu'on présente au roi l'hommage de la réunion de tous les sentimens, 37. — Vote pour que le roi soit investi de toute la plénitude de la puissance exécutrice, afin de réprimer les troubles des provinces, 54. — Réfute les objections de Mauri contre l'instruction proposée pour les Colonies, 89. — Réclame la réformation des vices du régime de la compagnie des Indes, et cite une lettre peu connue de Colbert à ce sujet, 94. — Vote pour le plan de Sieyes en faveur de l'institution des jurés, et regarde ce député comme un de ces hommes qui sont le patrimoine des siècles, 100. — Justifie les expressions de la lettre de démission de Virieu, 120. — Vote pour l'institution des juges par le roi, 126 et 128. — Vote pour qu'on mande à la barre le baron de Marguerites et les officiers municipaux de Nîmes, à l'occasion des troubles de cette ville, 133. — Accorde au roi le droit de paix et de guerre avec des modifications, 139. — Vote pour que le tribunal de cassation soit entièrement sédentaire, 146. — Soumet ses idées sur le traitement des évêques, 175. — Annonce le massacre de cinq personnes à Ris, 187. — Parle sur la hiérarchie militaire et l'organisation de l'armée, 201. — Vote pour que le retour de l'Inde se fasse à Lorient et à Toulon, 202. — S'oppose à la demande du renvoi des ministres, 294. — Discussion polémique entre lui et Brissot, *ibid.* — Lit une adresse des marins de l'escadre de Brest, annonçant qu'ils sont rentrés dans l'ordre, 315. — Propose de rappeler à l'ordre Muguet, pour avoir présenté le ministre Saint-Priest, comme flétri par l'opinion publique, 318. — Combat la réunion d'Avignon à la France, 326. — AN 1791. Appuie les plaintes des *Amis de la société monarchique*, 29. — Attroupement pour l'investissement de sa maison; détails et décret relatifs à cet événement, *ibid.* — Il attribue les troubles de Nîmes aux haines réciproques, plutôt qu'à un plan suivi; et vote une amnistie générale, excepté pour les officiers municipaux, 59. — Considère la régence comme une sorte de royauté, et en vote l'hérédité, 83 et 84. — Présente des observations sur la réforme des abus dans l'hôtel des Invalides, 87. — Réclame contre la notice des événemens du 28 mars, relatifs au club monarchique, 93. — Conteste le titre de patriote à l'armée avignonaise, ainsi que la liberté des vœux des Contadins; et vote en conséquence, pour l'ajournement du projet de réunion, 121. — Accuse Antonelle et le ministre de la guerre d'influencer les événemens du Comtat, 123. — Annonce qu'il a été attaqué pour son opinion sur cette affaire, 126. — Appuie les prétentions des Colons, relativement à la dépendance des hommes de couleur et à l'initiative des lois, 132 et 133. — Invoque la question préalable sur la réunion d'Avignon, 145. — Appuie l'impression du rapport concernant l'affaire de Thevenot, Lacombe et son épouse, prévenus de conspiration; il veut que ceux qui accusent à la tribune, présentent une responsabilité, 153. — Est arrêté par le peuple aux Tuileries, lors de la fuite du roi, 173. — Envoie son serment, 175. — Veut parler sur l'affaire d'Avignon, malgré la clôture de la discussion, 258. — Sa correspondance avec Sieyes sur le système municipal, 291 et 311.

CLERMONT-TONNERRE, frère du précédent. AN II. 1793. Son arrestation à Lyon, 32.

CLERMONT-TONNERRE (le duc de), père des précédens. AN II. 1794. Sa condamnation à mort par le tribunal révolutionnaire, 330.

CLERX, tailleur, co-accusé de Babeuf. AN V. Soutient qu'il est étranger à la conspiration, 212. — L'accusateur national de la haute-cour ne trouve pas de preuves suffisantes contre lui, 226. — Est acquitté, 252.

CLÉRY, valet de chambre de Louis XVI. AN I.er 1793. Est rendu dépositaire, par la commune, de quelques objets que celui-ci l'a chargé de remettre à son épouse et à ses enfans, 25. — Est recommandé par Louis XVI à sa famille, 28. — AN II. 1793. La commune réclame sa mise en liberté, 48.

CLERY. AN VI. Passager à bord de la frégate *la Seine*, donne des détails sur le combat qu'elle a soutenu avec trois frégates anglaises, 301.

CLOOTZ (Anacharsis), baron prussien. AN 1790. Orateur d'une députation d'étrangers de nations diverses, lit à la barre une adresse contre les despotes, rend hommage aux travaux de l'assemblée, et demande que tous les étrangers, réunis à Paris, soient admis à la fédération du 14 juillet, 172. — Sa lettre à M.me de Beauharnais sur cette fédération, 197. — Son discours aux Jacobins de Paris, sur la nécessité d'avoir une marine formidable, avant d'entreprendre une descente en Angleterre, 234. — Sa lettre à un prince d'Allemagne, sur la situation politique de l'Europe, 286. — Autre, à Edmond Burke, 312. — AN 1791. Réclamations contre son opinion sur le décret des Colonies, 163. — Ses observations sur le plan contre-révolutionnaire des puissances, 349. — AN 1792. Il fait, sous le titre d'orateur du genre humain, don à la patrie de 12,000 livres et de sa *République universelle*, 114. — Son adresse aux Français, 143. — Réclame une organisation militaire en faveur des fédérés prussiens, 227. — Un décret lui défère le titre de citoyen français, 241. — Ses remerciemens à ce sujet, 242. — Son discours à la barre, à la tête des imprimeurs, 255. — Député à la convention nationale, il présente un projet d'adresse aux Savoisiens, 274. — Son rapport sur le mode de contribution en pays étranger, 296. — AN I.er 1793. Propose d'accepter la réunion demandée par les habitans du territoire de Schambourg, 38. — Parle sur la proposition de discuter les plans de constitution, 117. — Son discours sur les bases d'une république universelle, et son projet, dont le premier article porte, qu'il n'y a pas d'autre souverain que le genre humain, 120. — Extrait de son discours prononcé aux Jacobins, sur la nécessité d'une croisade civique, 253. — AN II. 1793. Son adresse aux patriotes bataves, 40 et 42. — Il prophétise, aux Jacobins, la république universelle, 57. — Présente à la convention ses *Certitudes des preuves du mahométisme*, et demande une statue pour Jean Meslier, curé philosophe, 59. — Sa réponse à la lettre que lui adressent les patriotes hollandais, 82. — Il est exclu, comme noble, des Jacobins, 86. — AN II. 1794. Son arrestation, 103. — Sa procédure, comme complice d'Hébert, 183. — Son supplice, 185.

CLOSALDE, officier français. AN I.er 1793. Éloge de sa conduite dans les combats livrés aux Sardes, 75.

CLOTILDE (mademoiselle), danseuse de l'opéra. AN VII. Accusée d'avoir présenté un drapeau blanc aux rebelles de la Haute-Garonne, est traduite devant une commission militaire, 347. — Explications sur cette accusation, 361.

CLOUET, régisseur de l'Arsenal. AN 1789. Prêt à périr, par une méprise, au siége de la Bastille, est délivré par Chollat et Désaudray, 22. — AN VII. Ses découvertes chimiques, 334.

COBENTZEL (le comte de), ministre autrichien. AN 1789. Est envoyé à Bruxelles pour pacifier le pays, 114. — Son arrivée à Coblentz, 129. — An 1790. Ses négociations avec le congrès Belgique-Uni, 40. — Il offre aux Belges différentes réparations que leur propose l'empereur, 64. — Leur annonce la mort de Joseph II, et leur propose les conditions d'un rapprochement, 73. — AN 1792. Il travaille contre la France, 289. — AN II. 1793. Est disgracié, et pourquoi, 47. — AN VI. Négocie le traité de Campo-Formio, 37. — Présens que lui et son secrétaire reçoivent du directoire, 196. — Il transmet au ministre cisalpin Melzi, l'assurance de l'amitié de l'empereur, 214. — Nouvelle de sa promotion au ministère des affaires étrangères, à Vienne, en remplacement de M. le baron de Thugut, démissionnaire, 234. — Il quitte Rastadt avec toute sa maison, et se rend à

Vienne, 237. — Évaluation à 100,000 francs de la montre qui lui a été donnée par le directoire, 250. — Ses conférences à Seltz avec le citoyen François de Neufchâteau, 264. (*Voyez* SELTZ). — Sa bonne intelligence avec ce ministre, 272. — Son départ pour Vienne, 300. — Il reçoit l'ordre de la toison d'or, 319. — Inutilité de ses efforts pour renouer une coalition avec la Prusse, 344. — AN VII. Proposition extraordinaire qu'il a faite à Seltz, 24). — Est l'un des auteurs du petit théâtre de CATHERINE II, 258.

COBOURG (le prince de). AN 1789. Prépare le siége de Braïlow, 94. — S'empare de Bucharest, 110. — AN 1790. Son rapport sur la levée du siége de Giorgevo, 188. — Sa convention avec le grand visir, 303. — AN 1792. Entrée de son régiment à Liége, 32. — AN 1.er 1793. Ouvertures que lui fait Dumourier sur ses projets pour le rétablissement de la royauté, 92. — Reçoit les commissaires que lui livre ce général, 97. — Son manifeste aux Français, 104. — Refus par la convention de lire sa proclamation qui lui est transmise par les commissaires français, 106. — Correspondance entre lui et les commissaires Dubois-Dubay et Briez, au sujet de la conduite de Dumourier et du sort des commissaires arrêtés, improuvée par la convention, 108. — Il ordonne à tous les émigrés français de sortir de la Belgique, 112. — Sa proclamation pour la reprise des hostilités, 115. — Déclare qu'il renvoye le capitaine Lecointre, le lieutenant-colonel Pille, et autres à lui livrés comme des assassins, en échange du conseiller Odonnogh, et du bourguemestre Van-Calcanne, 135. — Pièce relative à une conversation entre lui et un aide-de-camp de Dumourier, sur les affaires de France, où l'on propose l'arrestation de Marat, et la translation de la convention hors Paris, 184. — Prend possession de Condé, et y défend la tenue des clubs, 211. — Réponse républicaine de Dubois-Dubay à sa proclamation sur cette conquête, 212. — Explication qu'il en donne aux ci-devant princes français, 245. — AN II. 1793. Destruction du régiment de dragons de son nom, 22. — AN II. 1794. Faiblesse de son armée, 121. — Il est battu a Fleurus, 282 et 284. — Sa retraite sur la forêt de Soigne, 292. — Conférence tenue chez lui, à Aix-la-Chapelle, 338. — AN III. Il donne sa démission, 8. — Courage de l'adjudant-général Legros, officier belge, qu'il a fait fusiller, 18. — AN VI. Nouvelle de sa mort, 32.

COCHARD, avocat, député de Franche-Comté aux Etats-généraux. AN 1789. Parle contre l'exportation des grains, 48. — AN 1790. Fait rejeter l'article du projet sur la division du royaume, qui autorisait les départemens à demander, *en tous temps*, les changemens utiles, ainsi que celui relatif à la formation des cartes départementales, 48. — Parle contre la main-morte, et demande l'abolition de tous les droits qui la représentent, 59. — Son opinion sur le droit de triage, 64. — AN 1791. Son rapport pour le payement au duc d'Orléans de la dot de la fille du régent, 165. — Il parle contre l'appurement, par le corps législatif, des comptes arriérés, 186. — Fait réduire différentes liquidations, 247. — Son rapport sur la comptabilité générale des finances, 251 et 252.

COCHARD. AN IV. Traduit devant un conseil militaire, pour accusation de vol fait à la république, obtient un rapport tendant à le renvoyer devant les juges civils, 198.

COCHELET, membre du tribunal de Charleville, et député aux Etats-généraux. AN 1790. Vote pour que les administrateurs de départemens et de districts puissent être nommés receveurs de district, 333. — AN 1791. S'oppose à la tradition des individus réclamés par la cour de Vienne, comme contrefacteurs des billets de la banque de cette ville, 66. — AN 1.er 1793. Commissaire du conseil exécutif dans la Belgique, annonce la prise du fort hollandais de Ktundert, par l'armée française aux ordres de Dumourier, 64.

COCHEREL (le chevalier de), député de Saint-Domingue aux Etats-généraux. AN 1789. Dénonce l'arrestation de sa voiture par un attroupement demandant la tête de Viricu, et sollicite des mesures en conséquence, 70. — Son opinion sur les droits que réclament les gens de couleur, et sur la nécessité d'une constitution particulière pour les Colonies, 99. — AN 1790. Contredit son collègue Prieur, qui attribue les troubles des provinces aux fausses interprétations

que donnent aux décrets les ennemis du peuple, 54. — A l'occasion des troubles des Colonies, demande la formation d'un comité colonial, 62. — Réclame l'exclusion de Gérard et du comte de Reynaud, membres de ce comité, 64. — S'oppose à l'envoi de l'instruction proposée pour les Colonies, et veut qu'on leur laisse la libre convocation de leurs assemblées, 88. — S'oppose à l'éligibilité des gens de couleur; demande que l'assemblée de Saint-Domingue soit fixée à Saint-Marc, et non à Léogane, et déclare que la réunion au premier endroit aura lieu malgré l'assemblée, 89. — Présente des observations de rédaction sur l'abolition des offices de judicature, et l'organisation du pouvoir judiciaire, 187. — Annonce l'envoi d'un paquet adressé par l'assemblée coloniale de Saint-Domingue, 213. — Son discours au roi et à la reine, à la tête des commissaires de Saint-Domingue, 232. — Réclame contre l'expression de sentimens de fidélité à la constitution, qui lui a été prêtée par le *Moniteur* à cette occasion, 246. — An 1792. Fait hommage à l'assemblée législative d'un faisceau d'armes, 94.

Cochery. An III. Demande l'organisation de la constitution de 1793, au nom des sections des Quinze-Vingts et de Montreuil, 184. — Auteur d'une pétition désavouée par le faubourg Antoine, est dénoncé et arrêté comme agent de la conspiration du 29 germinal, 221.

Cochet, de Saint-Vallier. An 1791. Décret ordonnant le payement des rentes de fondations pieuses instituées par lui, 127.

Cochet, co-accusé de Babeuf. An V. Apostrophe les membres de la haute-cour de justice, 186. — Débats à son sujet, 213. — L'accusateur national le déclare non-convaincu, 226. — Est acquitté, mais renvoyé par-devant le tribunal de la Seine, pour l'application de la loi de police du 22 floréal, 252. — An VII. Son discours à la société du Manége contre les dilapidateurs et les royalistes, 320.

Cochet, député au conseil des cinq-cents. An VI. Sa motion sur le régime hypothécaire, 100.

Cochon, adjoint de l'adjudant-général Decaen. An V. Donne un bel exemple de courage, 46.

Cochon-de-Lapparent, conseiller à Fontenay, député aux États-généraux. An 1789. Demande que les administrateurs de district soient au nombre de cinq, sept ou neuf, selon la population, 92. — Vote pour le cours forcé des billets de la caisse d'escompte, et son organisation en banque nationale, 105.—An 1790. Son rapport sur les poursuites du parlement de Toulouse contre Brouillet, pour avoir propagé, par son imprimerie, l'esprit de patriotisme; il fait demander au roi communication de cette procédure, 53. — Autre rapport sur les troubles des Colonies, et sur les pièces officielles communiquées à ce sujet, 62. — An 1791. Il est élu secrétaire, 59. — Fait un rapport sur les troubles d'Aix, le meurtre de Pascalis et autres, et annuller les procédures commencées contre Lieutaud et ses co-accusés, 144. — Donne des explications sur la fuite du roi, 173. — Fait envoyer deux commissaires civils dans la Vendée, où les troubles commencent, 200. — An I.er 1793. Député des Deux-Sèvres à la convention nationale, et envoyé en mission à l'armée du Nord, annonce que les volontaires poursuivent Dumourier, 97. — Sa lettre sur le passage de ce général et de ses amis aux Autrichiens, avec les hussards de Bercheny, 99. — Fait arrêter Lécuyer, agent de Dumourier, 101. — Annonce le siége de Condé, et transmet la proclamation de Cobourg, 106. — Annonce un succès devant Lille et devant Condé, 109.—La mort de Dampierre à l'attaque de Saint-Amand, 132. — Donne des détails sur la conduite des habitans de Valenciennes pendant le siége; son rappel, 220. — Fait l'apologie du général Férand, et observe que s'il y a eu trahison, ç'a été de la part des habitans et des troupes de ligne, 244. — An II. 1793. Décret, sur son rapport, portant augmentation des bataillons d'infanterie, et injonction aux réquisitionnaires de rejoindre les drapeaux, 64. — Autre qui ordonne la formation des états de l'effectif de chaque corps militaire, 70. — An II. 1794. Autre pour l'incorporation des volontaires dans l'infanterie, 146. — Est élu secrétaire, 153. — Son rapport sur la comptabilité des troupes; décret qui crée un conseil d'administration dans les bataillons de l'infanterie légère, 172. — Il fait décréter des indemnités pour les militaires dont les équipages sont pillés par l'ennemi, 185. — Son rapport suivi

d'un décret sur la solde des troupes, 304, 308, 313, 316, 318, 319 et 322. — Autre décret sur le tarif de la solde de plusieurs corps, 321. — Il prend la défense de Kilmaine, 328. — Fait adopter un décret sur le remplacement des effets d'habillement et équipement militaire, 334. — Entre au comité de salut public, 347. — An III. Fait nommer Dumas, Canclaux et Moulins au commandement des armées de Brest, de l'Ouest et des Alpes, 19. — Communique les mesures prises pour assurer les subsistances, 75. — Vote la suppression du *maximum*, 96. — Est envoyé en Hollande, 130. — Annonce son arrivée, 151. — Son arrêté pour la navigation intérieure de ce pays, 198. — Communique les dispositions de l'armée du Nord, pour secourir la convention, lors des journées de prairial, 255. — Son opinion sur la rédaction de la déclaration des droits, 289. — Et sur la division du corps législatif en deux sections, 305. — An IV. Il annonce des succès dans l'Ouest, 19. — Réélu au conseil des anciens, expose les dangers de déclamer contre les riches, et combat des résolutions concernant les finances, 80. — Est nommé au ministère de la police générale, 199. — Son acceptation, 202. — Il certifie conformes deux pièces trouvées sans signatures, chez Babeuf, 240. — Donne ordre de faire l'instruction première dans son affaire, 243. — Fait un rapport sur sa conspiration, 256. — Interroge Babeuf, 257 et 258. — Fait un rapport sur un rassemblement de vingt-cinq brigands déguisés en représentans, 268. — Sa réponse aux inculpations de Tallien; ses recherches contre le baron de Batz; sa déclaration sur Dossonville, *ibid.* — Autre sur la réclamation de Saurine en faveur de Lefranc, 281. — Son rapport sur les explosions qui ont eu lieu dans différens quartiers de Paris, 346. — Autre sur l'affaire du camp de Grenelle, 356. — An V. Autre sur la conspiration de Lavilleheurnoy, Brottier, etc., et sa déclaration relativement à l'odieuse distinction qui lui était réservée par les auteurs du plan découvert, 135 et 137. — Autre sur les tentatives faites pour les extraire du Temple, et sur la découverte d'un manuscrit de Vauvilliers, 152. — Autre sur l'esprit public du département de l'Ière, et relatif aux prêtres réfractaires, 154. — Ricord s'élève contre lui devant la haute-cour, 242. — Réal, défenseur officieux, en fait autant, 247. — Il transmet des détails rassurans sur un mouvement dénoncé aux cinq-cents par Dumolard, 248. — Est un des candidats pour la place vacante au directoire, 249. — Son rapport sur les prêtres déportés et rentrés; il les accuse de corrompre l'esprit public, 282. — Est remplacé au ministère par Lenoir-Laroche, 300. — Est déporté au 18 fructidor, 330.

Codet, homme de loi à Rennes, député d'Ille-et-Vilaine à l'assemblée législative. An 1792. Son rapport pour l'exécution de la loi des passe-ports, 28 et 31.

Coetlosquet. An IV. Ordre du jour sur sa réclamation contre la vente d'un bien d'émigré, 201.

Cœur-de-lion, chef de chouans. An VI. S'évade des prisons de Rennes, 227.

Coffin. An VI. Est nommé au consulat de Cagliari, 270.

Coffinhal (Dubail). An 1792. Est nommé juge du tribunal du 10 août, 233. — An II. 1794. Élu vice-président des Jacobins, 293. — Mis hors la loi au 9 thermidor, 312. — Jette par les fenêtres de l'Hôtel-de-Ville Henriot, commandant-général de la garde nationale, 314. — Est arrêté, 319. — Et livré à l'exécuteur par jugement du tribunal criminel ordinaire, 339.

Coffinhal, membre du tribunal de cassation. An IV. Est l'un des juges de la haute-cour nationale, 328.

Coggéa (Méhémed), envoyé de Tunis à Paris, An V. Est présenté au directoire, 103.

Coincy (général), commandant la sixième division. An 1792. Arrêté à Toulon, est déchargé de toute accusation, 119.

Cointe, capitaine. An II. 1793. Son éloge, par Kellermann, 21.

Cointereaux. An II. 1794. Auteur d'un écrit intitulé : *Les erreurs de mon siècle sur l'agriculture et les arts*, 189. — An III. Il publie le journal de l'Agriculture et des Arts, 149.

Colbert (feu). An 1790. Lettre de ce ministre, favorable aux abus de la compagnie des Indes, 94.

COLBERT-MAULÉVRIER. An IV. Commande les révoltés de vendémiaire, 18.

COLIGNON, de Dormans. An V. Rapport sur sa pétition relative à la résiliation des ventes ou adjudication par décret, 157.

COLINET, père de deux émigrés. An 1792. Est massacré à Aurillac, 82.

COLLADON, banquier. An VII. Est acquitté par le tribunal criminel de la Seine, 203.

COLLARD, député des Forêts au conseil des cinq-cents. An V. Son opinion en faveur de la liberté religieuse, 301.

COLLARD-DU-TRONE. An 1792. Remet au 10 août quinze cents louis trouvés dans le secrétaire de la reine, 230.

COLLARDEAU, garde-magasin. An II. 1794. Est arrêté comme suspect ; décret qui casse le jugement qui l'acquitte, 119.

COLLAUD, général français. An IV. Eloge de ses talens et de sa bravoure, 327. — An VII. commandant dans la Belgique, proclame la responsabilité des communes et la marche des colonnes mobiles, 46. — Est remplacé par le général Bonnard, 85. — Réintégré dans ce même commandement, il émet une proclamation aux citoyens égarés, 89. — Son ordre pour la police militaire et civile, 144.

COLLAUD-LA-SALCETTE, député aux États-généraux. An 1790. Prête serment à la constitution civile du clergé, 362.

COLLÉ, général français. An VII. Blessé à la bataille de Novi, 343.

COLLI, ex-fermier-général. An I.er 1793. Est arrêté comme prévenu d'avoir fait passer de l'argent aux frères de Louis XVI, 16.

COLLI, général piémontais. An IV. Sa lettre au sujet de l'armistice entre l'armée française et celle du roi de Sardaigne, 231. — An V. Son arrivée à Rome ; bon accueil qu'il y reçoit, 148. — Il est nommé général en chef des troupes du Saint-Père, 155.

COLLIAT. An IV. Est élu commissaire de la comptabilité, 57. — An VI. Et renommé à cette place, 239 et 242.

COLLIN (mademoiselle). An 1791. Cause de concubinage plaidée contre elle par les héritiers de monsieur Hériot, 115.

COLLIN. An 1792. Est nommé administrateur du département de Paris, 252. — An I.er 1793. Dénonce l'arrêté de la municipalité ordonnant la fermeture des spectacles, 18. — Président de la section de la Butte-des-Moulins, est accusé au conseil général de la commune, 152.

COLLIN, administrateur des douanes. An II. 1794. Mention honorable de sa conduite à l'occasion d'un dépôt qu'il avait reçu du condamné Hardy, 280.

COLLIN, adjudant-général, commandant la citadelle de Turin. An VII. Sa prudence lors d'une attaque dirigée contre les soldats français, 25.

COLLIN-D'HARLEVILLE, littérateur. An 1792. Donne le *Vieux Célibataire*, comédie, 57. — An IV. Pièce de vers sur la formation de l'Institut, 204. — An V. Analyse de sa comédie des *Artistes*, 59.

COLLORÉDO (comte de), général autrichien. An II. 1793. Dirige le siége de Maubeuge, 26. — An VI. Ministre du cabinet impérial, répond à la demande d'un passe-port, faite par le général et ambassadeur français Bernadotte, 257.

COLLORÉDO (Jérôme). An III. Détenu comme otage, s'évade, 286.

COLLOT-D'HERBOIS. An 1790. Analyse de sa pièce *la Famille patriote*, 200. — Sa comédie de *Socrate*, 317. — An 1791. Analyse de son *Porte-Feuille*, comédie, 48. — De l'*Almanach du père Gérard*, couronné aux Jacobins comme livre d'utilité ; il consacre la moitié de son produit aux suisses de Château-Vieux, 324. — En fait hommage à l'assemblée, 353. — An 1792. Sa réponse aux écrits contre la fête des soldats de Châteaux-Vieux, 101. — Son discours à la barre, en qualité de leur défenseur, 102. — Rœderer l'accuse de calomnie, 117. — Sa comédie intitulée l'*Aîné et le Cadet*, *ibid.* — Orateur d'une députation de Paris, il demande le décret d'accusation contre Lafayette, 195. — L'un des commissaires de la section de la Bibliothèque, présente son vœu pour la déchéance de Louis XVI, 219. — Est nommé au conseil du ministre de la justice, 235. — Député à la convention, propose, à son ouverture, l'abolition de la royauté, 266. — Pense qu'il suffit d'une adresse pour rappeler l'exécution

des

des lois répressives des assassinats, 270. — Fait défendre à Luckner de sortir de Paris avant qu'il ait été statué sur sa conduite, relativement à Jarry, 273. — Harangue, à la société des Jacobins, Dumourier qu'il exhorte à imiter Thémistocle et Scipion, 291. — Y déclare que, sans la journée du 2 septembre, dont il déplore cependant les maux particuliers, la révolution ne se serait pas accomplie; et blâme Manuel, qui en fut l'instrument, de déguiser son opinion à ce sujet, 318. — Développe l'importance et les raisons politiques du séjour de la convention à Paris, 318. — Est envoyé en mission à Nice, lors des troubles de cette ville, 324. — An I.er 1793. Ecrit qu'il vote pour la mort de Louis XVI, 3. — Reproche à Pétion d'avoir calomnié l'assemblée électorale de Paris, 26. — Propose d'arrêter que les vaisseaux appartenans aux habitans d'Amsterdam, pris par des corsaires français, ne seront point vendus, attendu que cette ville est ennemie du stathoudérat, 36. — Fait décréter d'arrestation le général Anselme et le commissaire Féru, accusés de dilapidations et prévarications, 47. — En mission dans le Loiret, contredit le rapport de Tallien sur Orléans, et fait remettre la ville en état de rébellion, 87. — Demande l'arrestation des hommes déclarés suspects par les municipalités et les sociétés populaires; l'application d'un tiers de leur fortune aux dépenses de la guerre, et la renovation du conseil exécutif, 133. — Amende la proposition de Chasset, relative à l'interdiction de toutes fonctions aux tribunaux révolutionnaires créés dans les départemens, et la défense aux armées révolutionnaires d'agir sans la réquisition des corps administratifs ou du conseil exécutif, 136. — Fait autoriser les généraux à échanger les prisonniers, 137. — S'élève contre le décret qui met en liberté le juge de paix Roux, 138. — A l'occasion de la proposition faite par Guadet, de casser les autorités de Paris et de convoquer les suppléans à Bourges, il s'écrie que voilà la conspiration découverte; s'oppose à l'élargissement provisoire des personnes arrêtées à Orléans, 140. — Est accusé d'y avoir protégé, dans sa mission, ceux qui prêchaient le meurtre et le pillage; décret qui surseoit à l'exécution de son arrêté ordonnant la déportation d'un curé de la Nièvre, 141. — Il s'étonne que Kellermann commande deux armées, et que le général Brunet, patriote, soit sans emploi, 143. — S'oppose à la subdivision des magistratures populaires, et par quels motifs, 144. — Vote pour que le commandant de la section armée de la Butte-des-Moulins (qui est en bataille devant la salle), soit appelé à la barre, 149. — Traite le président Isnard de contre-révolutionnaire; appelle Duchâtel scélérat, et lui reproche d'être venu en bonnet de nuit pour sauver Capet; demande *qu'on voile la statue de la liberté*, au sujet du rapport du décret qui a cassé la commission des douze, 150. — Vote l'apposition des scellés sur les papiers de cette commission, 151. — Fait adopter l'ordre du jour sur la demande de l'ex-ministre Roland, de pouvoir sortir de Paris, 154. — Fait approuver la translation des détenus de Marseille, pour être jugés au tribunal du Var, 159. — Veut qu'on ajourne le projet sur l'expulsion des étrangers, 161. — Fait un discours contre les communes qui attisent le feu de la guerre civile, 164. — Est élu président, 167. — Fait décréter l'accusation et l'arrestation de Ballard, procureur-général-syndic de la Nièvre, et le rapport de la mention honorable accordée à la conduite des autres administrateurs, 190. — Fait décréter la distribution de 600,000 francs aux patriotes corses, 193. — Appuie l'arrestation du procureur-syndic du département de la Marne, 195. — Fait un rapport sur les moyens d'extirper l'agiotage et l'accaparement, 208. — Sa mission confirmée dans les départemens de l'Aisne et de l'Oise, 214. — Parle contre Bâco, maire de Nantes; fait décréter l'arrestation de Garat, ministre de l'intérieur, et de Champagneux son premier commis; reproche que lui fait Sevestre à ce sujet; il revient en faveur de Garat, mais insiste pour l'arrestation de Champagneux, 216. — Est adjoint au comité de salut public, pour surveiller l'exécution ministérielle, 251. — S'élève contre la déportation et dit qu'il ne faut point déporter, mais détruire les conspirateurs et les ensevelir dans la terre de la liberté, etc., 263. — Propose de comprendre dans la classe des suspects les marchands qui vendent trop cher les marchandises de

première nécessité, 264.—An II. 1795. Fait approuver les mesures prises par le ministre de la justice contre les faux républicains de Tonnère, 265. — Fait accorder, par les Jacobins, l'affiliation que leur demande la société de Charles-Town; justifie la destitution d'Houchard, 276. — Fait arrêter, par la commune de Paris, que le rapport de Julien (de Toulouse), sur les administrations rebelles, sera brûlé, 26. — Appelle la société des Jacobins au secours de Deffieux, qui vient d'être arrêté, 29. — Y justifie Châteauneuf-Randon, et se plaint des motions inconsidérées qui s'y font, 30. — Présente le patriote Gaillard venant de Lyon, 31.—Annonce qu'il a converti en prison le château de Chantilly; ses observations sur le choix des défenseurs donnés à Antoinette, 35. — Démenti qu'il donne à Dufourny, 38. — Il part pour Lyon; annonce que le Midi sera purifié, 41. — Transmet, de concert avec ses collégues Fouché (de Nantes) et Laporte, les détails de la fête funèbre célébrée en l'honneur de Chalier, 57. — Annonce que l'explosion de la mine peut seule exprimer la volonté du peuple sur l'anéantissement de la ville de Lyon, 64. — Son arrêté, pris avec ses collégues, sur la distribution du pain, est adopté par la commune de Paris, 66. — Il envoie la tête et le buste de Chalier; ses dispositions pour la punition de la ville de Lyon, 73. — Suite et arrestation de Bournissac, 87. — Il fait suspendre le décret de peine de mort contre les accaparemens, 93. — Fait l'éloge de Ronsin aux Jacobins, 94. — Défend, à la convention, ses opérations contre des pétitionnaires de Commune-Affranchie; déclare que le canon n'a été tiré qu'une seule fois sur 60 coupables; approbation de ses mesures, *ibid.* — Lettre que lui écrit Fouché, sur la reprise de Toulon, 95. — Son discours aux Jacobins sur le découragement des patriotes; il annonce le suicide de Gaillard, ami de Chalier, 96. — An II. 1794. Y fait arrêter l'ouverture de la discussion sur Philippeaux, 107. — Demande son exclusion, et propose la simple censure *du vieux cordelier*, 109. — Son rapport sur la situation de Lyon, 113. — Suite et justification des exécutions en masse; proposition de confirmer les mesures des représentans, 114. — Il s'oppose, aux Jacobins, à la radiation de Camille-Desmoulins, et provoque la discussion des crimes du gouvernement anglais, 115. — Discours sur ce sujet; division des patriotes attribuée à l'or de Pitt, 116. — Il est chargé, par les Jacobins, de rédiger l'acte d'accusation de tous les rois, 126. — La société de Lyon applaudit à son rapport, 130. — Il demande une plus prompte distribution des secours à accorder aux défenseurs de la patrie, 133. — Repousse, aux Jacobins, les alarmes de Bernard (de Saintes) sur la situation de la république, 144. — Y improuve les débats particuliers qui s'y élèvent, 150. — Y réclame, contre les Lillois, l'exécution de l'arrêté de Saint-Just et Lebas; annonce le réveil de l'armée du Nord sous Pichegru, 152.—Discute avec Dufourny sur la relaxation et l'arrestation de Proly, 156.—Fait l'éloge de Carrier; porte l'arrêt, à propos de Westermann, de tout général qui cause des divisions entre l'armée et les représentans, et propose à celui-ci de prendre Rossignol pour modèle, 159. — Observations sur l'affaire de Cauvin; défense des missionnaires Jacobins envoyés à Lyon; sortie contre les aristocrates lyonnais, 160. — Texte de son discours sur ce dernier objet, 161. —Promet aux Jacobins la prochaine liberté des patriotes détenus, et les félicite de leur union avec les Cordeliers, 162. — Dénonciation de l'intrigue qui égare ceux-ci, et des manœuvres de l'étranger; il réclame pour la convention l'appui des patriotes; 169. — Est envoyé aux Cordeliers par les Jacobins, et les invite à l'union contre les scélérats, 171. — Rend compte de cette mission, 172. — Invite les Jacobins à suivre la marche de la convention dans la poursuite des conspirateurs, 178. — Y prononce un discours sur les factions, et craint que les antagonistes de celle d'Hébert ne profitent de sa chute pour s'élever, 184. — Ses réflexions sur la défense de Bassal, 193. — Il fait l'éloge de Chalier, et déclare que celui qui a pu le dénoncer après sa mort, doit être envoyé au tribunal révolutionnaire, 193. — Nouvelles observations au sujet de la conspiration d'Hébert, 197. — Il dévoile le système des conspirations; dénonce les sociétés sectionnaires; invite les Jacobins à les fréquenter pour y maintenir l'esprit public, 205. — Se plaint d'un journaliste qui a défiguré une

de ses opinions ; peint Pitt comme l'auteur de tous les complots, et protégeant la falsification des assignats ; fait arrêter la rectification de l'erreur ci dessus, 206 et 207. — Propose un journal pour la société, 209. — Fait rendre un décret sur les pensions accordées aux Suisses licenciés en 1792, 210. — Désapprouve une demande d'armes faite aux Jacobins par un citoyen des Ardennes, et craint que ce ne soit un avis donné à l'ennemi, 211. — Invite les Jacobins à se rendre aux sections pour les éclairer sur la loi de police générale et électriser les esprits, 213. — Fait dénoncer au comité de sureté générale un receveur qui demande, avec menaces, le payement du loyer de la salle des Jacobins, pour être envoyé au tribunal révolutionnaire, si ses comptes ne sont pas en règle, 217. — Parle sur les reproches adressés à Massieu pour sa mission, et sur la justification de celui-ci, 219. — Son discours sur les crimes des ex-nobles jugés comme conspirateurs, 225. — Il présente aux Jacobins cinq braves qui ont pris cinq drapeaux aux Hanovriens, 235. — Autre discours contre les sociétés des sections qu'il peint comme suspectes et nuisibles, 238. — Fausses interprétations données à ce discours, 239 et 240. — Il désapprouve une adresse de la société de Sedan aux Jacobins, et dit que les patriotes qui ont été persécutés ne sont pas les maîtres de ménager les royalistes, 242. — Est assassiné par Admiral ; Barrère, dans un rapport à ce sujet, rappelle que, le premier, il a proclamé et fait décréter la république, 245. — Vifs applaudissemens à son entrée dans la convention ; il fait décréter que l'état de Geffroy, blessé en arrêtant l'assassin, sera constaté dans le bulletin, *ibid.* — Diverses sections témoignent à la convention l'intérêt qu'elles ont pris au danger qui l'a menacé, 248 et 249. — Accueil qu'il reçoit aux Jacobins ; il y parle contre les assassinats combinés par les tyrans, et donne des détails sur le dévouement de Geffroy, 250. — Adresses de la garde nationale parisienne et de la gendarmerie contre cet assassinat, 252. — Il fait décréter un mode de distribuer, sans retard, des secours aux familles des défenseurs de la patrie, 256. — Elie Lacoste désigne son assassin comme l'instrument de la conspiration de l'étranger, 267. — Nouvelles adresses exprimant l'horreur générale contre l'auteur de l'attentat, 270. — Son discours aux Jacobins à l'occasion de la prise d'Ypres, 275. — Il embrasse, au sein de la convention, Geffroy, présenté à cette assemblée par la section Lepelletier, 281. — Retrace aux Jacobins les combats de Guillaume Tell, et les crimes des tyrans d'Autriche, 293. — Est nommé président de la convention, 303. — Réfute, au 9 thermidor, le discours de Robespierre, et donne divers détails sur sa conspiration ; annonce que le comité de sureté générale est occupé par les rebelles, et invite la convention à mourir à son poste, 312. — Est dénoncé par Lecointre (de Versailles) ; discussion à ce sujet ; la dénonciation est déclarée calomnieuse, 344, 345 et 346. — Il donne sa démission de membre du comité de salut public, 347. — Invoque la sévérité de la convention contre les ennemis du peuple, 357. — S'oppose à ce qu'on substitue la fête décrétée pour J. J. Rousseau à celle de la translation de Marat au Panthéon, 362. — An III. Discute les moyens de faire revivre l'industrie à Commune-Affranchie, 3. — Dénoncé par Legendre comme complice de Robespierre, et accusé par Clauzel de différens délits, donne des explications sur les faits qui lui sont imputés ; autres débats entre lui et Dewars ; Carnot le justifie, 14. — La société des Jacobins lui reproche de garder le silence ; il dit que ce n'est pas par faiblesse, mais par prudence qu'il se tait, 30. — Son discours aux Jacobins sur l'instruction publique, 38. — Il parle à la convention sur l'école normale, 42. — Provocation indirecte de Legendre contre lui, comme complice de Robespierre, 68. — Il ne peut obtenir la parole dans une discussion élevée par Noël Pointe, sur les symptômes de la réaction, 97. — Les comités pensent qu'il y a lieu à examen de sa conduite, 99. — Il est autorisé à faire imprimer sa défense, *ibid.* — Courtois l'accuse de complicité avec Robespierre, 108. — Doutes de la commission des vingt-un à son égard, 126. — Son arrestation provisoire ; il relève plusieurs erreurs dans le rapport de Saladin, 164. — Est dénoncé par la commune de Lyon, 169. — Agitation de Paris attribuée au projet de

le sauver, 185. — Il observe que c'est à la représentation nationale qu'on fait la guerre par des libelles, pour la soutenir par des poignards et la finir par des bourreaux ; demande que la discussion sur les membres de l'ancien comité de salut public s'établisse article par article, d'après le rapport de la commission, 187. — Déclare qu'il n'a signé aucune arrestation préparée dans le bureau de police générale, mais beaucoup de mises en liberté ; faits cités en sa faveur par Garnier, Monestier, Thirion et Foussedoire, 189. — Explique les motifs qui l'ont forcé de donner sa signature aux mandats d'arrêts provoqués par Robespierre contre Antonelle et la citoyenne Cabarrus, *ibid.* —Inculpé par Legendre, il rétablit les faits, 190. —Explique la solidarité des membres du comité, que David déclare lui avoir entendu établir le soir du 8 thermidor, 191.—Dément le reproche qui lui a été fait d'avoir menacé de la guillotine le rédacteur du Moniteur, 192. — Sa déportation prononcée le 12 germinal, et réclamations contre ce décret, 195. — Il est désigné par Penières comme l'un des chefs des mouvemens de germinal, 199. — Sa femme demande la permission de le suivre, le payement de ses indemnités et la levée des scellés mis sur ses papiers, 216. — Les comités sont autorisés à prendre des mesures pour sa déportation, 237. — Décret d'accusation demandé contre lui, dans la séance du 2 prairial, par Rouyer ; Hardy veut qu'on déclare qu'il a mérité la mort ; Laréveillère-Lépeaux et Thibaudeau insistent pour qu'on s'en tienne au décret de déportation, 247. — Texte du décret qui le traduit au tribunal criminel de la Charente-Inférieure, 250. — Annonce de son départ qui en empêche l'exécution, 259. — An IV. Son épouse réclame sa liberté, 80. — Pomme prétend qu'il domine à Cayenne, 238. — An V. Motion pour lui appliquer l'amnistie du 4 brumaire ; maintien de sa déportation, 51. — Annonce de sa mort, 58. — Proposition d'excepter du rapport des lois inconstitutionnelles celle qui le condamne, 237.

Collot. An III. Accusé de vol à l'armée d'Italie, est arrêté à Venise, 111.

Colmard, avocat. An 1790. Offre de prouver que le ministre Necker a fait une retenue de six cents millions, 191.

Colmin, capitaine, commandant le navire l'*Emmanuel*. An 1792. Un décret ordonne sa poursuite, pour contravention aux ordres à lui donnés, 97.

Colomb (Christophe). An 1790. Procès décidé en Espagne en faveur d'un de ses héritiers, 270.

Colombel, député suppléant de la Meurthe à la convention nationale. An I.er 1793. Décret qui l'admet en remplacement de Salles, 204. — Est rappelé de l'armée du Nord, 255. — An II. 1794. Fait accorder un traitement aux citoyennes qui ont remplacé les religieuses hospitalières de Tours, 204. — Est nommé secrétaire, 318. — Et membre du comité de sureté générale, 347. — An III. Fait mettre en liberté les administrateurs de Sedan, prévenus de complicité avec Lafayette, 69. — Appuie des plaintes contre les commissions exécutives, 75. — Demande que la levée du séquestre sur les biens des étrangers, n'ait lieu que pour ceux appartenans au commerce, 101. — Appuie le projet de faire réélire par les assemblées électorales les deux tiers de la convention, 339. — Est élu membre du comité de sureté générale, 350. — Donne lecture d'un arrêté de l'assemblée primaire de la section Lepelletier, relatif à la tenue et à la garantie de ces assemblées, et propose à la convention de se déclarer en permanence, 354. — An IV. Annonce qu'une proclamation de la convention a été huée par des factieux, 15. — Demande qu'on rapporte la loi du 12 fructidor, comme ne portant que sur des patriotes, 18. — Fait statuer sur la mise en liberté des détenus, 21. — Rapporter les arrêtés en faveur des prêtres insermentés ou émigrés de Toulon, 24. — Proroger les conseils militaires établis à Paris, 33. — Présente un rapport contre Lomont, 36. — Fait rendre un décret relatif au jugement de Lemaître, 44. — Défend Fréron, 52. — Combat la proposition de supprimer les journaux, 73. — Et le projet relatif à la révision des congés accordés aux réquisitionnaires, 137. — Fait résoudre le mode de jonction des actes d'accusation et de comparution des accusés, 188. — Appuie la formation d'un comité secret pour la lecture d'inculpations de plusieurs représentans, 194.

— Fait renvoyer à des commissions une réclamation de Ternaux, de Longwy, 213. — Une pétition des habitans de Belleville, sur leur église, 302. — Un projet sur la contribution personnelle, 322. — An V. Présente des vues d'ordre sur les postes et messageries, 4. — Rejet de son projet sur les usines de taillanderie du citoyen Solages, 68. — Parle sur des pièces transmises contre les prêtres réfractaires, 154. — Est nommé secrétaire, 155. — Invoque l'ordre du jour sur une dénonciation de Dumolard contre le directoire, 169. — Est l'un des candidats pour le remplacement de François de Neufchâteau au directoire, 239. — Député au conseil des anciens, il défend la résolution relative aux emprunts privilégiés sur les rentes viagères, 335. — Fait approuver celle qui établit une taxe en faveur des receveurs, 350. — An VII. Vote pour la résolution qui rend à la presse sa liberté, 312. — Sarcasmes contre la découverte, par Courtois, d'une grande conspiration des Jacobins, qui se réduit à l'affiche de deux placards, 318.

Colombon, officier-général. An III. Ses dispositions contre les chouans rassemblés à Villehemet, 289.

Colombot, français, ci-devant précepteur du prince de Colloredo. An VI. Détenu à Vienne depuis 1792, doit sa liberté au courage du général Bernadote, et arrive à Rastadt, 263.

Colonge, commissaire de la commune de Paris. An II. 1793. Lui écrit que la municipalité de Coulomiers est renouvelée, et les accapareurs dépouillés, 279.

Combe (Georges). An III. Ancien commissaire des approvisionnemens, réclame contre les imputations faites à cette commission, 357.

Combès (Félix). An 1791. Administrateur d'Avignon; son arrestation, 347.

Combet. (*Voyez* Jourdain-Combet).

Combre, officier de police à l'armée des Ardennes. An II. 1794. Sa destitution; son arrestation, 164.

Commart. An 1789. Détenu à Bernay pour achat de grains, 59.

Comeyras, littérateur. An 1790. Écrit sur les réformes à faire dans les procédures criminelles, 66.

Comeyras, frère du précédent. An VI. Est nommé commissaire général dans les départemens provisoires des îles grecques, 112. — Et remplacé par Dubois du Haut-Rhin, 287.

Commeras, accusé au Châtelet. An 1789. Lecture de la dénonciation de la commune de Paris contre lui, 104.

Commes, général français. An VII. Transmet les détails de la défaite des royalistes de la Haute-Garonne, 338.

Compagnoni, législateur cisalpin. An VI. Sa motion au grand-conseil, en faveur de la polygamie, 207. — Son discours relatif aux biens ecclésiastiques, 247.

Compans, général français. An VII. Se distingue au mont Saint-Bernard, 340.

Comparé (F. G.), employé aux subsistances militaires. An II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 174.

Compayre, député du Tarn au conseil des cinq-cents. An VI. Sa motion sur la législation concernant les juges de paix, 293.

Compère, général français. An III. Se distingue à l'armée du Nord, 119.

Comtart, administrateur des Bouches-du-Rhône. An 1792. Rend compte de sa conduite, 94.

Condé (le prince de). (*Voyez la table de l'Introduction*). An 1789. Sa fuite avec les principaux personnages de la cour, 27. — Enlèvement de ses canons à Chantilly, 34. — An 1790. Proposition de le déclarer traître à la patrie, s'il ne désavoue son manifeste, 211. — Son parti, déclaré moins à craindre que les divisions intestines, 226. — Mirabeau propose de lui signifier officiellement le décret pour la rentrée des pensionnaires de l'état, émigrés, 354. — An 1791. Il est considéré en Allemagne, 76. — Sa situation à Worms, 82. — Notice sur son armée, 102. — Sa réunion au comte d'Artois, 104. — Ses espérances dans l'armée, présentées comme motif du licenciement des troupes, 163. — Il est sommé, par décret, de rentrer en France, 164. — Son mémoire à ce sujet, 196. — Compte demandé de l'exécution du précédent décret, 205. — Il ouvre un emprunt à Amsterdam, 225. — Sa lettre à Louis XVI, contre la

révolution, 266. — Tient sa cour à Worms, 263. — An 1792. Particularités sur son armée, 3. — Son arrivée à Manheim, 13. — Ses conférences avec le gouvernement de Mayence, sur les affaires de France, 20. — Son installation à Pingen près Mayence, 83. — Est prêt à entrer en Champagne, s'il avait des fusils, 147. — Son arrivée à Coblentz, 196. — Il commande 6,000 émigrés; formule de leur correspondance, 198. — Sa lettre expliquant la cause de la désertion de Châteauvieux, 260. — Autre, aux officiers de son armée, interceptée par Miranda, 366. — An I.er 1793. Sa retraite solitaire dans les environs de Constance, 52. — Prononce l'oraison funèbre de Louis XVI, 54. — Saisie d'argenterie, d'armes, papiers, bijoux et autres objets précieux dans son château de Chantilly, 84 et 86. — Sa fuite de Strasbourg avec l'émigré Klinglin, 159. — Wurmser lui envoie 16 canons, 201. — Son armée se rend en Bohême, 234. — Combat livré par elle aux troupes républicaines, 254. — An II. 1793. Nouvelle de sa mort publiée, 58. — Et démentie, 92. — An II. 1794. Il échappe de Weissembourg avec 4,000 émigrés, 110. — La cour de Vienne lui refuse un secours pour réparer son corps, 208. — An III. Sa proclamation au sujet de la mort de Louis XVI, et réflexions à ce sujet, 286. — An IV. Découverte, par le gouvernement prussien, de son projet d'invasion du côté de Bâle, 21. — Son corps d'émigrés est complettement battu par la division du général Férino, 345. — An V. Lettre écrite par lui à Imbert-Colomès, et détails sur sa correspondance avec Pichegru, 352. — An VI. Ordres pour l'établissement de son armée en Russie, 21 et 53. — Sa marche vers la Pologne, 39. — Il part de Ratisbonne, et se rend à Pétersbourg, 52. — Reçoit, de Paul I.er, Dubno et tout son territoire, 185. — Organisation complette de son armée, 201. — Elle est assujettie à un serment, en entrant dans les états de Paul I.er, 212. — Rixes entre quelques-uns de ses chasseurs nobles et les paysans de la Vistule, 215. — Extrait des feuilles anglaises, sur le canton que lui assigne la Russie, 223. — Il reçoit ordre de quitter Pétersbourg, 236. — Visite, avec Suwarow, le prétendant, à Mittaw, 276. — Mécontentement de Paul I.er contre la noblesse de sa suite, 277. — An VII. Renvoi des individus de son armée, restés à Ratisbonne, 10. — Marche de son régiment, 35.

Condillac (l'abbé de). An 1789. Analyse, par Bérenger, de l'esprit de cet auteur, 125.

Condorcet (Caritat, marquis de), de l'Académie des sciences. (*Voyez la table de l'Introduction*). An 1790. Annonce de la *Bibliotheque de l'homme public*, à laquelle il a coopéré, 57, 95 et 307. — Il joint un volume de notes aux *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, de Smith, traduit par *Roucher*, 236. — An 1791. Rédige l'arrêté d'association de la société de 1789, 37. — Ses réflexions sur les subsistances, 76. — Commissaire de la trésorerie, il demande qu'elle prenne le nom de *Trésorerie nationale*, 105. — Deuxième notice sur l'ouvrage de Smith, 146. — Sa lettre pour la liberté de la presse et des journaux, 215. — Autre, à Priestley, au nom de l'Académie des sciences, 217. — Il assiste à une thèse de mathématiques, par des aveugles, 242. — Nommé député de Paris à l'assemblée législative, est élu secrétaire, 277. — Fait nommer dix commissaires pour la vérification des caisses nationales, 282. — Donne des explications sur l'état de la trésorerie pendant le mois de septembre, 283. — Fait adopter un décret pour la formation des comités, 287. — Son opinion sur les conditions et les signes auxquels les émigrés devraient être regardés comme ennemis de la patrie; discussion et rejet du projet qu'il a présenté à cet égard, 299, 302 et 306. — Il veut réstreindre l'émission d'assignats proposée par le comité; son discours sur les préparatifs hostiles des puissances, 307. — Et adoption unanime de sa déclaration des principes politiques de la France régénérée, 365. — Il fait ajourner la proposition de l'envoyer aux cours étrangères; rend compte de la présentation de cette déclaration au roi, et de sa réponse, *ibid.* — An 1792. Propose des mesures pour assurer, par les négociations, la paix menacée et la prospérité de l'empire, 26. — Demande que les commissaires de la trésorerie soient nommés par le peuple, 35. — Est élu président, 38. — Sa lettre au roi, sur le cérémonial des députa-

tions, 39.—Il fait adopter une adresse sur les travaux de l'assemblée, 48. — Est nommé juré; question élevée sur la compatibilité de cette fonction avec celle de député, 59. — Présente des moyens de rétablir le crédit des assignats, 74. — Propose, lors de la déclaration de guerre, un manifeste, exposant les principes politiques de l'assemblée, 113. — Son rapport sur l'instruction publique, 114. — Manœuvres de la cour contre lui, 118. — Il présente un don civique au nom du citoyen Daubuisson, 119. — Réflexions sur les attaques dirigées contre lui dans la société des Jacobins, *ibid.* — Texte de son rapport sur l'éducation nationale, 146 et 147. — Et de son discours dans l'affaire du juge de paix Larivière, contre l'arrestation des représentans du peuple, 156. — Il fait décréter le brûlement des titres de noblesse, 172. — Son opinion sur la fixation de l'âge pour le mariage, 182. — Autre sur les mesures propres à sauver la patrie, 193. — Son instruction au peuple sur l'exercice de sa souveraineté, 224. — Adoption de son adresse, exposant les motifs qui ont fait suspendre le pouvoir exécutif, et convoquer une convention nationale, 228 et 229. — Sa lettre sur les intérêts politiques de la Suisse, 286. — Député à la convention, est nommé membre du comité de constitution, *ibid.* — Et chargé de retirer les pièces relatives à Louis XVI, déposées au greffe du tribunal du 10 août, 348. — Sa lettre de félicitation à Gonchon, et à quel sujet, 356. — An I.er 1793. Il vote pour le sursis au jugement de Louis XVI; propose, à cette occasion, l'abolition de la peine de mort pour délits ordinaires, et des lois sur l'adoucissement des impôts, 23. — Est chargé de l'adresse au peuple anglais, à l'occasion de la guerre, 34. — Son discours au nom du comité de constitution; bases sur lesquelles elle doit être établie, 48 et 49. — Envoi de son projet aux départemens; suppression d'un addition dénoncée par Amar, 53. — Il est rayé de la liste des membres de l'Académie de Berlin, 72. — Est nommé membre du comité de salut public, 86. — Propose de fixer un terme auquel les assemblées primaires seront convoquées pour accepter ou rejeter la constitution, si elle était terminée, ou pour créer une nouvelle convention, s'il y avait lieu, 135. — Notice du journal d'*Instruction sociale*, auquel il coopère, 143. — Il présente trois adresses aux habitans de la Corse, aux armées et aux rebelles de la Vendée, 145. — Chabot le dénonce, au nom du comité de sureté générale, comme auteur d'écrits contre la nouvelle constitution; décret qui ordonne son arrestation et sa traduction à la barre, 191. — An II. 1795. Il est décrété d'accusation, 277 et 278. — An III. Décret pour l'acquisition et la distribution, aux frais de la république, de trois mille exemplaires de son ouvrage posthume, intitulé: *Esquisse des progrès de l'Esprit humain*, 197 et 206. — Notice sur cet ouvrage, 327. — An IV. Son ouvrage sur les mathématiques, consacré à l'usage des écoles primaires, 153. — Hommage que lui rend Muraire, 201. — Mercier prétend qu'il a été dupe des géomètres, 235. — An VII. Présentation au corps législatif de son ouvrage sur les calculs et de ses œuvres complettes, 26 et 28.

Condorcet (S. Grouchy, veuve). An VI. Publie sa traduction de la *Théorie des Sentimens moraux*, par A. Smith, 181 et 227.

Conradin-Delanoue, (A.), ex-conseiller au présidial d'Angers. An II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 214.

Conscience, capitaine. An VI. Présente au directoire des drapeaux envoyés par la convention à diverses armées, 245.

Constant, officier municipal de Montauban. An I.er 1793. Est suspendu de ses fonctions, par décret, 215.

Constant (Benjamin). An IV. Extrait de son ouvrage qui traite de la force du gouvernement de la France, et de la nécessité de s'y rallier, 222 *et suiv.* jusqu'à 230. — Il réclame la faveur des lois concernant les religionnaires fugitifs, 314. — Demande la restitution des droits politiques à leurs descendans, 339. — An V. Analyse de son ouvrage sur les *Réactions politiques*, 236. — D'un autre sur les *Effets de la terreur*, 293 et 294.—An VI. Son discours au club de Salm, sur le terrorisme, le royalisme et la situation du commerce, 164, 171 et 172. — Son duel avec Sibuet, rédacteur de *l'Ami des lois*, 217.

Constant (Polycarpe), député des Bouches-

du-Rhône au conseil de cinq-cents. An VI. Dénonce les assassinats du Midi, prolongés depuis quatre ans ; et demande des mesures contre les juges prévaricateurs, 334. — An VII. Autre dénonciation de même nature, 284.

Constant, sous-officier français. An VII. Se distingue à l'armée d'Helvétie, 344.

Conte, député des Basses-Pyrénées à la convention nationale. An III. Son opinion sur la rédaction de la déclaration des droits, 289. — Il appuie l'impression d'un discours de Dubois-Crancé, signalant la corruption de l'esprit public, 322.

Conté, artiste. An IV. Rapports de plusieurs membres de l'Institut national, relativement aux crayons de sa fabrique, 287. — An VII. Sa lettre sur l'Égypte, où il est chargé de recueillir les productions des arts, 42.

Contin, chef des Barbets. An V. Annonce de sa mort, 58. — An VI. Il est arrêté en Piémont, 317.

Convey (Toussain), accusateur public à Cambrai. An II. 1793. Est condamné à mort, 91.

Conway, commandant à Pondichéri. An 1789. Lettres contre sa conduite à l'égard de Tipoo-Sultan, et contre l'évacuation qu'il a ordonnée de la place, 130.

Conzié, ci-devant évêque de Tours, député aux États-généraux. An 1791. Sa démission, 63. — Brûlement de son mandement, 193.

Cooten, général anglais, prisonnier en France. An VI. Retourne, sur sa parole, en Angleterre, 341.

Coppel, général de division. An VI. Est arrêté et traduit au fort du Hâ, à Bordeaux, 290.

Coppens (Laurent), président du département à Dunkerque, et député du Nord à l'assemblée législative. An 1791. Fait adopter un décret relatif à l'examen des navigateurs aspirans au grade d'enseignes non-entretenus, 317. — An I.er 1793. Est nommé juré au tribunal révolutionnaire, 76.

Coquebert (Charles-Étienne). An III. Nommé membre de la commission temporaire des poids et mesures, 204.

Coquebert (Ernest), botaniste, attaché à l'expédition d'Égypte. An VII. Sa lettre sur ce pays, 63.

Coquebert (Antoine-Joseph). An VII. Notice de son ouvrage sur les insectes, 250.

Coquereau (François-Charles). An I.er 1793. Est condamné à mort pour intelligences avec les rebelles, 231.

Coquereau, chef de chouans. An III. Est tué par un hussard du onzième régiment, 290.

Coqueret, président de section en vendémiaire. An IV. Est condamné à mort par le conseil militaire, et contumax, 45.

Coquet, maire de Neufchâtel. An II. 1794. Cassation d'un jugement qui le condamnait à la déportation, et sa réintégration, 148.

Coraïm, schérif d'Alexandrie. An VII. Est condamné à mort, comme espion des Mamelouks, 92.

Coralli, étranger. An 1791. Demande à s'établir en France, et y jouir du droit de citoyen français, 270.

Corbeil, tanneur, à Caen. An 1790. Décret à l'occasion de ses réclamations envers la régie, 128.

Corbel (V. C.), député du Morbihan à l'assemblée législative. An 1792. Combat un projet sur la fixation de la contribution foncière, 92. — An II. 1793. Député à la convention nationale, et signataire des protestations contre le 31 mai, est décrété d'arrestation, 277 et 278. — An III. Est rappelé dans le sein de cette assemblée, 80. — An V. Élu au conseil des anciens, fait approuver une résolution qui casse un arrêté du représentant Laplanche, concernant le citoyen Perilhe, 96. — Jure haine à la royauté en France et à toutes les tyrannies, 124.

Corbi, médecin allemand à Naples. An VII. Est condamné à mort, pour avoir traité l'ambassadeur de France, et avoir accepté les fonctions municipales lors de la conquête des Français, 352.

Corbin, député de la Gironde au conseil des cinq-cents. An V. Accuse Sonthonax de vol, 257.

Corbin (la citoyenne). An V. Décret qui lui accorde 6,000 liv. d'indemnités, pour avoir dénoncé les voleurs du Garde-Meuble, 154.

CORCHAND, membre de la commission militaire de Lyon. AN II. 1794. Arrête le procès-verbal de sa clôture, 206.

CORDAS (J.), co-accusé de Babeuf. AN V. Soutient qu'il est étranger à sa conspiration, 212. — L'accusateur de la haute-cour de justice ne trouve pas de preuves suffisantes contre lui; mais il ne le regarde pas comme exempt d'imprudence et de blâme, 226. — Il traite toute cette affaire de procès fait à la vertu, 242. — Est acquitté, 252.

CORDEBAS, co-accusé de Babeuf. AN V. L'accusateur de la haute-cour laisse à décider aux jurés s'il est suffisamment convaincu pour être condamné, 226. — Est acquitté, 252.

CORDAY (Charlotte). AN I.er 1793. Assassine Marat; discussion sur ses complices; elle remet une lettre de Barbaroux à Duperret, par laquelle il annonce un ouvrage de Salles sur la constitution, 197. — Sa traduction à l'Abbaye; elle court risque d'être victime de la fureur du peuple; Couthon la déclare envoyée par les députés réfugiés à Caen, 198. — Décret qui la traduit au tribunal révolutionnaire, *ibid.* — Sa condamnation à mort et son exécution, 201. — Détail de sa procédure, 210. — Ses remerciemens à Chauveau-Lagarde, son défenseur; elle refuse un prêtre; reproche à Doulcet sa lâcheté; sa tête soufflétée après son supplice, 211. — Sa lettre à Barbaroux, pour lui rendre compte de son voyage; autre à son père, 212. — La veuve Marat accuse Carra, Ducos et Dulaure de faire son éloge, 222. — Annonce de son portrait peint par Courriguer, et gravé par F. Bonneville, 241 et 256. — AN II. 1794. Barrère dit qu'elle est représentée dans un bal à Londres, poursuivant Robespierre, 266.

CORDELIER, chef de brigade. AN II. 1793. Annonce un avantage remporté sur l'ennemi, près le Cateau, 28. — Est destitué par Duquesnoy, 51. — AN II. 1794. Chasse les Vendéens de Chollet, et les bat à Montrevaux, 151.

CORDIER, d'Angers. AN 1792. Orateur d'une députation, demande des armes pour marcher à l'ennemi, 249.

CORDIER, administrateur de la Somme. AN I.er 1793. Opposant au 31 mai, est destitué, 180.

CORDIER, homme de loi. AN II. 1794. Est acquitté par le tribunal révolutionnaire; et Montrichard, son dénonciateur, arrêté, 189.

CORDIER (Edmond). AN VII. Auteur de l'*Abeille française*, ouvrage destiné à l'instruction de la jeunesse, 258.

CORDON (Henri), ci-devant comte de Lyon. AN 1790. Est prévenu de conspiration contre la sureté publique; un décret ordonne d'informer contre lui, 254. — Détail de cette procédure, 261.

CORENFUSTIER, député de l'Ardèche à la convention nationale. An I.er 1793. Pense que la nation entière doit être consultée sur le jugement de Louis XVI, 2. — Sa démission, 226. — Il reprend ses fonctions, 227. — AN III. Son rapport sur une nitrière artificielle, 52. — Il parle contre Carrier, 65. — S'oppose à ce que David sorte de sa prison, 72. — Fait rapporter un décret concernant la vente des domaines nationaux, 174. Parle contre les tribunaux révolutionnaires, et cite la mise à mort de Paumier, sur l'acte d'accusation d'un autre, 184. — Fait ordonner aux acquéreurs de biens nationaux en retard, de payer les termes échus, dans une décade, à peine de déchéance, 237. — Demande que les pièces de la dénonciation de la commission municipale de Toulon, contre les émigrés rentrés, soient paraphées, 239. — Propose, au nom du comité des finances, de décréter que les assignats à face royale, démonétisés, seront reçus en payement de biens nationaux vendus et à vendre, 252. — Ajoute une charge à l'acte d'accusation de Bourbotte, 265. — S'oppose à la suspension de toute radiation d'émigrés, 298. — AN IV. Réélu au conseil des anciens, parle contre la résolution relative à l'emprunt forcé, 86. — Son opinion sur l'embauchage, 98. — Il combat la résolution qui exclud Job-Aymé, 114. — Demande le rejet de celle relative à la loi du 9 floréal, concernant les parens d'émigrés, 130. — Et de celle qui donne au directoire la radiation de la liste des émigrés, 155. — Est censuré pour avoir émis deux votes dans le scrutin sur la résolution relative aux parens d'émigrés, 237. — AN V. Vote le rejet de celle sur les successions, 134.

CORMATIN (Desotteux, baron de), major-général de l'armée catholique et royale de Bretagne. AN III. Se soumet au nom des chouans; ordre du général Hoche à ce sujet, 162. — Signe l'acte de pacification de la Vendée, 176. — Notes d'un ci-devant chouan à son sujet; interception de ses lettres aux comités royaux, et rapport sur son infraction à la pacification, 255. — Sa translation au fort de Cherbourg: lettres incendiaires saisies sur lui, 295. — Proposition de le mettre en jugement; envoi au tribunal militaire de pièces le concernant, 365. — AN IV. Bentabolle veut qu'on rende compte de son procès, 7. — Formation et installation d'un conseil militaire pour le juger, 27 et 70. — Il réclame la loi d'amnistie en sa faveur, 46. — Le président du conseil militaire transmet son acte de récusation, 50. — Il invoque les lois constitutionnelles, 51. — Lettre de Merlin de Douai aux rapporteur et président du conseil chargé de son jugement, 77 et 89. — Il prétend que le comité de salut public lui avait promis de faire passer dans la Vendée les deux enfans de Louis XVI, 89. — Jugement qui le condamne à la déportation, 94.

CORMÉRÉ (Mahy, baron de), frère de Favras. AN 1789. Offre un plan général d'impositions, 93. — Décret qui en autorise l'impression, 107. — AN 1791. Autre qui lui accorde une gratification pour ce travail, 275.

CORN, de la municipalité de Paris. AN I.er 1793. Est élu administrateur des Quinze-Vingts, 217. — AN II. 1794. Défend Talbot au conseil de la commune, 118.

CORNEILLE (le grand). AN III. Statue demandée pour lui par Boissy-d'Anglas, 350. — AN V. Ses deux petites-filles secourues par Félix Desportes, résident à Genève, 136.

CORNET, député du Loiret au conseil des anciens. AN VI. Opine pour le rejet de la résolution relative aux élections de Saint-Domingue, 260. — Vote contre celle qui autorise la commune de Dijon à acquérir un terrain, 267. — Fait rejeter celle sur le régime hypothécaire, 276. — Défend et fait approuver celle sur les fermages arriérés, 279. — Fait ajourner celle qui ordonne le remboursement des domaines congéables, 289. — Sa motion pour un prompt rapport sur celle qui organise une cour martiale maritime, 291. — Il combat celle qui substitue les lettres de crédit de la trésorerie aux rescriptions, 295. — Fait rejeter celle sur les cours martiales maritimes, 305. — Et celle sur les acquéreurs de domaines nationaux, 311. — Défend celle relative aux rentes viagères dues à la république, 320. — Combat celle sur les fêtes décadaires, 346. — En fait approuver deux relatives aux dépenses et aux fonds de la marine, 354 et 364. — AN VII. Est élu secrétaire, 6. — Appuie la résolution relative à la taxe sur les portes et les fenêtres, 71. — Combat celle sur les prises maritimes, 137. — Et celle sur l'impôt du sel, 155. — S'élève contre le rejet d'une résolution sur les biens regardés comme nationaux, 194. — Combat celle sur les halles et marchés, 202. — Vote le rejet d'une autre, sur l'échéance des effets de commerce, 208. — Propose l'approbation de celle qui valide les élections de la Loire, 235 et 237. — Fait statuer sur plusieurs autres élections, 278. — Critique les dispositions, et vote le rejet de celle sur la liberté civile et politique, 291 et 292. — Opine pour le renvoi à la commission de celle sur les ôtages, 297. — Il l'appuie comme nécessaire aux départemens de l'Ouest, 300 — Fait arrêter l'exclusion de toute société politique des lieux formant l'enceinte extérieure du conseil, 312. — Ses explications sur les intentions du conseil, en retirant la salle du Manége à la société qui s'y rassemble; il dénonce les placards affichés au nom de ses membres, 317 et 318. — Vote contre le jugement des émigrés naufragés à Calais, 330. — Appuie la résolution concernant la garde du corps législatif, et justifie le général Lefèvre, inculpé, 332. — Est élu président, 334. — Son discours pour la célébration du 18 fructidor; exhortation aux conscrits, 353. — Son oraison funèbre du général Joubert, 357.

CORNIC. AN I.er 1793. Est nommé par Dalbarade, adjoint au ministère de la marine, 116.

CORNIER (la citoyenne). AN II. 1793. Etablit une manufacture de charpie pour les blessés; mention honorable de son civisme, 58.

CORNILLEAU (René), député à la convention nationale. AN III. Fait rapporter la loi relative au desséchement des étangs, 287. — Son opinion sur l'état civil, 299. — Autre sur les élections, 302. — Autre sur la nomination d'agens du pouvoir exécutif auprès des administrations, 311. — Il affirme que les prêtres réfractaires pillent et incendient dans son département ; et demande qu'ils soient arrêtés de nouveau, 353. — Annonce la réception de cent trente-six procès-verbaux d'assemblées primaires, sur l'acceptation de la constitution, 356. — AN IV. Veut que la commune de Paris indemnise les blessés du 13 vendémiaire, 32. — Réélu au conseil des anciens, défend la résolution sur les élections, 61. — A l'occasion d'une motion de Barbé-Marbois, annonce que les cinq-cents s'occupent de la situation de la république, 62. — Défend la résolution relative aux commissaires de la trésorerie, 68. — Parle pour celle sur les contributions et fermages, 81. — Defend celle relative aux députés de la Seine, 93. — Est nommé secrétaire, 97. — Parle en faveur de la résolution sur l'embauchage, 96 et 98. — Réclame contre l'opinion de Crénières, relative à Job-Aymé, 113. — Défend la résolution qui l'exclud, 114. — Demande l'adoption de celle qui exclud Ferrand-Vaillant, 124. — Croit inconstitutionnelle celle relative à l'envoi d'un discours du président des cinq-cents, à l'occasion de l'anniversaire de la mort du dernier roi, 138. — Demande que le directoire fournisse de nouveaux renseignemens, relativement aux élections du département du Lot, 142. — S'oppose à l'impression d'un discours de Portalis sur les radiations, et appuie la résolution à ce sujet, 154. — Parle pour l'adoption de celle relative à l'établissement d'une banque à Paris, 164. — De celle qui donne au directoire le droit de statuer sur les réclamations occasionnées par les arrêtés des représentans en mission, *ibid.* — De l'instruction relative aux mandats, 217. — De celle pour le complément du corps législatif, 260 et 261. — De celle relative aux dégrèvemens des contributions de l'an quatrième, 311. — Combat celle sur les droits des enfans naturels, 323. — Celle pour le payement en mandats des biens nationaux, 350. — Celle qui détermine les vacances des tribunaux, 357. — AN V. Celle relative au payement des réquisitions pour le service des armées, 6. — Et celle qui établit la contrainte par corps en matière civile, 178. — Appuie celle concernant le payement des créances sur les biens d'émigrés, par les co-partageans avec la république, 198.

CORNUDET, député de la Creuse au conseil des anciens. AN V. S'oppose à la déclaration d'urgence de la résolution sur l'organisation de la garde nationale, 325. — AN VI. Propose d'approuver la nouvelle résolution sur les passe-ports, 29. — Appuie celle sur la rentrée des contributions directes, 56. — Vote contre la suspension des droits politiques à l'égard des ci-devant-nobles, 74. — Défend la résolution sur les déchéances en matière d'appel, 89. — Au nom de la commission des inspecteurs, rend compte de la saisie des manteaux des députés à Lyon, 123. — Combat la résolution relative au droit de séquestre sur les biens des parens d'émigrés, 124. — Fait rejeter celle relative à l'annullation ou suspension de la vente des biens nationaux, 125. — Appuie celle relative aux rentes de 200 livres et au-dessous, 127. — S'oppose à une autre concernant les inscriptions civiques, 151. — Fait rejeter la liste des départemens désignés pour nommer au tribunal de cassation, 169. — Son opinion contre la résolution qui ordonne l'impression d'un journal tachygraphique, sous le nom de *Tableau des séances du corps législatif*, 196. — Il fait rejeter l'urgence de celle relative à l'île des Cygnes, 201. — Attribue au conseil des cinq-cents le droit de rectifier ses résolutions déjà transmises aux anciens, 253. — Fait rejeter deux résolutions relatives au régime hypothécaire et à l'expropriation forcée, 260. — Est nommé secrétaire, 274. — Défend une autre résolution sur le régime hypothécaire, 276. — Vote contre celle relative aux créanciers des émigrés, 305. — AN VII. Fait approuver la fixation des dépenses du ministre de la police pour l'année, 1. — Combat les dispositions relatives aux domaines engagés, 11. — Et la résolution sur les expropriations forcées, 19. — Défend celle sur le régime hypothécaire, 41 et 56. — Opine pour un impôt sur le tabac, 55. — Combat la résolu-

tion sur les déchéances, 75. — Opine contre celle sur la successibilité de la république, aux biens des ascendans d'émigrés, 116. — Et contre celle relative aux dispenses de service militaire, 120. — Appuie le délai de deux mois proposé pour l'inscription des créances hypothécaires, 199. — Combat la résolution relative aux ventes faites pendant la dépréciation des papiers-monnaie, 253. — Fait adopter les dispositions pour l'exécution des nouvelles lois hypothécaires, 279. — Vote pour celle sur les créanciers des ascendans d'émigrés, 321. — Contre celle sur la garde du corps législatif, 353.

CORNWALIS (lord). AN 1790. Ses campagnes de l'Inde contre Tippo-Saïb, 346. — AN 1791. Suite de ses opérations, 172, 242, 278 et 294. — Sa défaite, 322. — Sa position, 333. — AN VI. Éloge de sa conduite en Irlande, 335. — AN VII. Ses lettres au duc de Portland, annonçant la reddition de tous les Français débarqués, 10. — Forces de l'armée anglaise qu'il commande, 15. — Il fait transporter en Angleterre les officiers français et les soldats faits prisonniers, 18. — Compte de cet événement, présenté par le général Humbert, *ibid.* — Ses tentatives pour le projet d'union de l'Irlande à l'Angleterre, 59.

COROLLER-DUMOUSTOIR, procureur du roi à Hennebon, député aux États-généraux. AN 1789. Propose de mander le garde des sceaux, pour rendre compte de l'envoi des lois, 75. — Est présenté, dans la procédure du Châtelet, comme participant aux événemens des 5 et 6 octobre, 131, *aux pièces justificatives.* — AN 1790. Dépose, au nom de ses concitoyens, un don patriotique, 338. — AN 1791. Communique une protestation de Botherel, ci-devant procureur-général des états de Bretagne, 153. — AN 1792. Est nommé l'un des commissaires aux Iles-du-Vent, 329.

CORON, co-accusé avec le comité révolutionnaire de Nantes. AN III. Détails de la procédure, 26, 35, 72 *et suiv.* — Il est acquitté et mis en liberté, 100.

CORONA, tribun à Rome. AN VI. Sa motion sur les inconvéniens du luxe, 226.

CORONA, ministre de l'intérieur à Rome. AN VI. Est destitué, 243.

CORRÉE (M. de la), habitant de Saint-Domingue. AN 1790. Transmet une adresse contre la liberté illimitée du commerce, 239.

CORRY (M.), membre du parlement d'Irlande. AN VII. Rejet de sa motion, tendante à faire prendre en considération l'état actuel de la nation irlandaise, 167.

COSME. AN IV. Remporte le prix de la course à pied, à la fête du 10 août, 329.

COSSIN (Félix), armateur. AN V. Sa lettre sur les traitemens inhumains que les marins français, prisonniers, éprouvent en Angleterre, 264.

COSSY, chef de l'état-major de l'armée de Grandville. AN II. 1793. Publie divers traits de bravoure lors du siége de cette commune, 65.

COSTARD, officier. AN 1792. Est arrêté près la frontière; décret pour l'exécution, à son égard, des lois relatives à la désertion, 107.

COSTARD (Nicolas). AN III. Rapport sur sa pétition, et révocation de deux décrets relatifs aux biens des religionnaires fugitifs, 298.

COSTEL. AN III. Trouve le moyen de conserver les pommes de terre, 232.

COSTEL, de Paris. AN IV. Sa pétition, relative aux baux emphytéotiques, 271.

COSTER, chanoine de Verdun, député aux États-généraux. AN 1789. Remplit les fonctions de secrétaire dans les bureaux de la minorité du clergé, 11. — AN 1790. Est élu secrétaire, 200. — Réclame des mesures de rigueur contre la garnison de Nanci, insurgée, 244.

COTTET (Claude-Melchior), dit *le petit Chasseur*, voleur du Garde-Meuble. AN 1792. Son exécution, 316.

COTTIN, propriétaire de Nantes, député aux États-généraux. AN 1789. Vote l'extinction des justices seigneuriales, 34. — AN 1790. Déclare que le décret approbatif des mesures prises par Bouillé, contre la garnison de Nanci, est la proclamation de la guerre civile, 244. — Oppose les services de d'Aiguillon fils, aux reproches adressés par Cazalès, à la mémoire de d'Aiguillon père, 343. — AN 1791. Demande l'extradition du prince de Lambesc par l'Autriche, à l'occasion de celle de

contrefacteurs de billets de banque, réclamée par cette cour, 66.

COTTIN, capitaine, commandant l'artillerie de Schelestat. AN II. 1793. Se plaint de n'avoir pas reçu les objets nécessaires pour la défense de cette place, 265.

COUBÉ, officier municipal d'Auch. AN I.er 1793. Illégalement destitué, est réintégré par décret, 201.

COUBERT (ex-comte de). AN II. 1794. Pétition des habitans de Guignes-Libre, relativement à la vente des biens de cet ex-comte, présumé émigré, 239.

COUBIÈRE, lieutenant-général au service de Prusse, commandant à Verdun. AN 1792. Sa réponse à la sommation d'Arthur-Dillon, 288. — Sa capitulation avec les généraux de la république, 292.

COUBLIN (Madame). AN 1790. Décret qui révoque son bail, à vie, du château de Dieuze et dépendances, 348.

COUCHÉ, de la commune de Besançon. AN VI. Dénonce l'accusateur public, pour violation de la constitution, 193.

COUCHERY (J. B.), député au conseil des cinq-cents. AN IV. Demande le rapport de la loi du 3 brumaire, qui exclud diverses classes de citoyens des fonctions publiques, 358.—AN V. Accuse le directoire de marcher à la tyrannie par le silence de la terreur, 49. — Croit qu'il n'est pas de la dignité du corps législatif de s'occuper de l'exécution et des détails d'un journal qui serait dans sa dépendance, 91. — Se plaint de ce que Dumolard est interrompu dans son opinion sur les journalistes, 143. — Combat les projets de Daunou et de Chasset, relatifs aux délits de la presse, 147. — Fait l'éloge du tribunal de cassation, à l'occasion de son référé concernant le jugement rendu par lui dans l'affaire des prévenus de conspiration royale, traduits devant un conseil de guerre, 195 et 196. — Fait annuller un arrêté du comité de sureté générale, contre le nommé Rougeville, 238. — Propose de célébrer en même temps, le 9 thermidor et le 10 août, 301. — Parle des calomnies dirigées contre le corps législatif, et vote pour l'organisation de sa garde, 326. — Est déporté au 18 fructidor, 350.

COUDRAY (Honoré), juge de paix du Bausset. AN V. Est dénoncé au corps législatif, par le commissaire près le tribunal de cassation, 136.

COUEDIC (Amand du), ex-conseiller du parlement de Rennes. AN 1791. Publie le *Tableau géographique* de la puissance industrielle, commerciale, agricole et militaire de la nation française, 92. — Assiste à l'assemblée de la société révolutionnaire de Londres, 317. — AN II. 1794. Traduit au tribunal révolutionnaire, comme émigré, est défendu par Merlin de Douai; la procédure est suspendue, 143.

COUETUS, chef de Vendéens. AN III. Signe l'acte de pacification, 176. — Et l'adresse aux habitans des campagnes, 178.

COUHEY, député des Vosges à la convention nationale. AN I.er 1793. Accusé par Chabot, cherche à se justifier; ne peut obtenir la parole, et est envoyé à l'Abbaye, 192. — AN VI. Est nommé au tribunal de cassation, 243.

COULLION-MAMERT, député de Maine-et-Loire au conseil des cinq-cents. AN VI. S'oppose au projet qui exclud des assemblées primaires les chefs de rebelles amnistiés, 158. — AN VII. Appuie le projet sur la poste aux lettres, 110.

COULOMMIER, capitaine des charrois. AN I.er 1793. Trait de courage, 126.

COULON-THEVENOT. AN V. Fait hommage d'une partie de la discussion sur la constitution, recueillie d'après ses procédés tachygraphiques; observations faites dans les deux conseils à ce sujet, 95. — AN VI. Il sollicite des encouragemens, 75. — AN VII. Rapport, discussion et ordre du jour sur ses réclamations, 211.

COULS, officier municipal d'Avignon. AN 1790. demande l'union de cette ville à la France, 170.

COUPÉ, curé de Sermaize, député de l'Oise à l'assemblée législative. AN 1792. Annonce une émeute à Noyon, 46. — S'oppose à l'envoi de commissaires à Sens, 284. — Député à la convention nationale, récrimine contre un rapport de Bazire, sur la situation de Paris, 313. — AN I.er 1793. Propose la confiscation, au profit de tout dénonciateur, de tout navire chargé de grains dans

les ports de la république, 235. — Fait rendre deux décrets relatifs aux cargaisons de grains arrivant de l'étranger, 251. — Demande un rapport sur les muscadins qui veulent se soustraire à la réquisition, 262. — Appelle l'attention de la société des Jacobins sur les partisans de la ci-devant commission populaire de Bordeaux, 263. — An II. 1793. Est nommé président des Jacobins, 265. — Propose de faire placer les magasins de blé à douze lieues des frontières, 269. — Fait à la société des Jacobins l'historique des événemens de la guerre dans le Nord, et accuse Thuriot, Duhem et Duroy d'avoir tenu, dans la convention, des discours pareils à ceux de Brissot, Guadet et autres, 272. — Son rapport, au nom du comité des subsistances, sur la fixation d'un *maximum* pour les marchandises de première nécessité, 273. — Il fait renvoyer au tribunal révolutionnaire d'infidelles fournisseurs de souliers, 274. — Dénonce l'*Observateur sans-culotte*, 26. — Son discours sur l'instruction publique, 31. — Il annonce aux Jacobins l'arrestation qu'il a ordonnée des administrateurs des Ardennes, 41. — Sa motion, à la même société, contre les accapareurs de grains, 44. — Est envoyé dans la Seine-Inférieure, 46. — Renonce aux fonctions de prêtre, 49. — Réfute l'opinion de Danton sur la proposition tendante à demander un local pour chaque société populaire, 76. — Est exclu des Jacobins, 86. — An II. 1794. Son rapport sur les bibliothèques nationales, et décret qui l'a suivi, 123 et 131. — Autre rapport sur la préparation des pommes de terre, 168. — Autre sur la fabrication de diverses huiles, 294. — Il est rappelé à la société des Jacobins, 324. — An IV. Réélu au corps législatif, conseil des cinq-cents, fait un rapport sur l'encouragement des manufactures de laine, toile et soie, 223 et 224.

Coupeleux, espion autrichien. An II. 1794. Est condamné à mort à Lille, 202.

Coupérus, député à la première chambre du corps législatif batave. An VII. Son rapport approbatif de la journée du 24 prairial, 31.

Coupigny, littérateur. An II. 1794. Auteur d'un chant de victoire, 304.

Couppé, sénéchal de Launion, député aux États-généraux. An 1789. Observation personnelle qu'il fait contre Lanjuinais, et à quelle occasion, 130. — An 1790. Il parle sur le traitement des officiers de justice et des administrateurs, 243. — An 1791. Demande la suspension des traitemens des militaires et ecclésiastiques qui seraient élus à la législature, 161. — An 1792. Député des Côtes-du-Nord à la convention nationale, demande le décret d'accusation contre le général A. Dillon, 286. — An I.er 1793. Est arrêté à Mantes à l'époque du 31 mai, traduit à Paris et remplacé par son suppléant, 187. — Nouvelle discussion à son égard, suivi d'un décret qui le déclare simple citoyen, 187. — An II. 1793. Est décrété d'arrestation comme signataire des protestations contre le 31 mai, 277 et 278. — An III. Est rappelé dans la convention, 80. — Fait rejeter la proposition de percevoir une partie des biens nationaux en nature, 232. — Demande un rapport sur les représentans dénoncés comme complices de Robespierre, 253—An IV. Réélu au conseil des cinq-cents, parle sur le prix du transport des feuilles publiques et du papier-monnaie, 274. — An V. Pense que le corps législatif ne doit pas s'immiscer dans l'opération du tirage au sort pour les membres du directoire, 238. — Ses objections contre la nécessité de faire connaître au nouveau tiers l'état actuel des finances, 248. — Invoque l'ordre du jour sur la proposition de réviser le réglement du corps législatif, 277. — Pense que la résolution sur la trésorerie ayant été rejetée aux anciens, il est inutile de délibérer plus long-temps sur le second projet de finances, 286. — Persiffle le rapport de Duplantier sur les sociétés populaires, et s'oppose à son impression, 300. — Réclame l'appel nominal sur le prononcé du président, portant qu'il ne serait point exigé de déclaration des ministres du culte, 303. — Demande la question préalable sur la formation d'une commission à l'effet de proposer les peines à infliger au directoire pour le retard qu'il apporte à la promulgation des lois, 334. — Invoque l'ordre du jour sur la proposition de Boissy, tendante à soumettre les affiches au *visa* de la police, 340. — An VI. S'oppose au rapport des lois relatives aux barrières, et se prononce pour les impôts indirects, 48. — Fait rejeter une

proposition contre l'absence des électeurs, 161. — Présente des observations de localité relativement aux écoles de santé, 205.

COURAND, contre amiral. AN VII. Est nommé commandant de l'escadre de Brest, 174.

COURBIÈRES. AN 1790. Sa lettre sur la milice citoyenne de Tours, 99.

COURBIS, surnommé le Marat du Midi. AN II. 1794. Nommé maire de Nîmes par Rovère et Poultier, destitué par Boisset et défendu par Voulland, 172. — Décret ordonnant sa mise en liberté, sa réintégration et l'arrestation de ses dénonciateurs, 173. — Nouvelle dénonciation contre lui, 332. — AN III. Perrin (des Vosges) l'accuse de déportations arbitraires, 69.

COURCHAMP, père et fils. AN II. 1795. Rapport sur leur conduite; renvoi du fils au tribunal révolutionnaire, 92.

COURIGUER, peintre. AN I.er 1795. Fait les portraits de Charlotte Corday et Marat, 241.

COURME. AN I.er 1793. Sursis au décret qui accordait à ce citoyen le droit de représailles contre les magistrats génevois, 50. — Rapport de ce décret, 77. — Ordre du jour sur sa demande à ce sujet, 257.

COURNAND (l'abbé de), professeur au collége de France. AN 1791. Déclare son mariage à la municipalité de Paris, et lui en demande acte, 286. — AN 1792. Est membre de la commission administrative remplaçant le département de Paris, 252. — AN I.er 1795. Dénonce l'arrêté de la commune qui ordonne la fermeture des théâtres, 18. — AN VI. Sa notice sur *les devoirs* de Cicéron, traduits par Brosselard, 284. — AN VII. Ses réflexions sur les Mémoires historiques et philosophiques de PIE VI, 254.

COURONNEAU, officier. AN IV. Se distingue à la bataille d'Altenkirchen, 265.

COURREJOLES, député de Saint-Domingue aux États-généraux. AN 1789. Demande la formation d'un comité colonial pour donner une constitution aux Colonies occidentales, 102. — AN 1790. Ses observations sur la création d'un nouveau papier-monnaie, 84.

COURROY (Joseph), cultivateur au hameau d'Épange, département des Vosges. AN V. Trait de désintéressement de ce citoyen, 121.

COURSON. AN VII. Son discours aux Jacobins sur la situation des affaires publiques, 321.

COURTANEL, étapier. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 139.

COURTENAY, membre de la chambre des communes, parlement d'Angleterre. AN II. 1794. Avoue que les Anglais ont été les agresseurs dans la guerre contre la France, 140. — AN IV. Sortie qu'il fait contre les ministres, 73.

COURTIN (J. B.), ex-supérieur de l'ordre de Cluny. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 196.

COURTOIS (Alexandre), agent français dans la Belgique. AN I.er 1793. Provoque une convention nationale dans ce pays, 1.

COURTOIS, commandant temporaire de Landrecies. AN I.er 1795. Écrit que tout est sous les armes pour marcher à l'ennemi, 243.

COURTOIS, député de l'Aube à la convention nationale. AN II. 1795. Est dénoncé par Léonard Bourdon aux Jacobins, 266. — AN III. Fait un rapport sur les papiers trouvés chez Robespierre; texte de ce rapport, 108, 150, 151, 152, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161 et 162. — Fait décréter l'impression de pièces prouvant les dilapidations des députés en mission, 196. — Entre au comité de sureté générale, 198. — Fait donner à Delmas le commandement de la force armée pour le premier prairial, 245. — Rapporter les décrets rendus contre la municipalité de Beaucaire, et accorder des secours aux familles de ses citoyens condamnés, 277. — Fait révoquer un décret concernant Auguste Achard, ex-maire de Serres, 291. — Son discours historique sur la révolution du 9 thermidor, 315. — Il sort du comité de sureté générale, 321. — AN IV. Membre du conseil des anciens, appuie la résolution qui attribue au directoire le droit de prononcer sur les radiations, 154. — Propose le rejet de celle relative aux livres élémentaires, 197. — AN V. Soutient la validité des élections de la Guyane française, 85. — Parle en faveur de la résolution sur les salines, 199, 258 et 259. — Est élu président, 216. — Invite les nouveaux élus à faire

disparaître de la législation ce qui la dépare encore, et à assurer la prospérité publique, 245. — An VII. Réélu au même conseil, il s'élève contre l'affranchissement de la presse, 300. — Son rapport contre la conspiration terroriste, dont il voit le foyer dans la société du Manége, 313. — Observations de Stevenotte et Félix Lepelletier contre cette dénonciation, *ibid.* — Réclamations, aux anciens, contre ses assertions; on lui demande des preuves; il invite à parler le député qui a dîné avec Leclerc (des Vosges), 314. — Nouvelles demandes de preuves, et sarcasmes sur sa découverte, 318.

Courvoisier, émigré. An 1792. Est décrété d'accusation avec Breteuil, Mauri, etc., 298.

Cousin-Jacques (le). (Voyez Beffroy de Reigny.)

Cousin, administrateur des subsistances de Paris. An 1792. Un arrêté ordonne l'examen de sa conduite, 343. — An I.er 1793. Son arrestation, 27. — Il réclame à la commune, 252. — An II. 1794. Est renvoyé par elle au comité de sureté générale, 103. — An IV. Notice sur son traité du calcul différentiel et intégral, 192 et 303. — An VI. Autre sur son traité de l'analyse mathématique, 51. — Nommé membre du bureau central, il ordonne l'exécution de la loi sur les nouvelles mesures, 199.

Cousineau, facteur d'instrumens. An VII. Perfectionne la harpe, 333.

Coustard, commandant de la garde nationale, député de la Loire-Inférieure à l'assemblée législative. An 1791. Vote la détention des prêtres insermentés, dans leur département, 297. — Rend compte du dévouement de deux marins nantais, 331. — Dénonce Chevel de la Colinière, et pourquoi, 338. — An 1792. Fait replacer des officiers et sous-officiers du 12.e de cavalerie, arbitrairement destitués, 111. — Son rapport suivi d'un décret pour la réunion des fédérés à Paris, et la formation d'un camp de 20 mille hommes, 159, 160 et 161. — Sa réponse à une calomnie de l'*Ami du roi*, 220. — Commissaire dans le Bas-Rhin et la Moselle, rend compte des dispositions des citoyens, 233. — Y est remplacé, à Strasbourg, par Dentzel, et pourquoi, 359. — An I.er 1793. Commissaire dans la Loire-Inférieure, émet une proclamation à Nantes, pour faire indemniser ceux qui ont souffert du pillage des révoltés, 157. — Est dénoncé par Marat, 172. — On demande qu'il soit déclaré traître à la patrie; décret qui le met en accusation, 201. — Est justifié par les Nantais, de la part qui lui est attribuée dans les arrêtés des corps administratifs de Nantes, 216. — An II. 1793. Est décrété d'accusation avec la Gironde, 277. — Charges contre lui dans le rapport d'Amar, 34 *et suiv.* — Arrêté dans la Vendée, il est envoyé à Paris, 43. — Traduit à la conciergerie, 46. — Son supplice avec d'Orléans, 36 et 47.

Coustard Saint-Lo (Guy), maréchal de camp. An 1792. Commande à Strasbourg, par *interim*, et se plaint du nouveau conseil général de cette commune, 358.

Coustau, dit Mignon. An 1792. Rend compte de l'examen des papiers de Brissot, 251.

Coutances (évêque de). *Voyez* Talaru-Chalmazel.

Coutelier. An VII. Sa motion d'ordre aux Jacobins sur la nécessité de l'union, 328.

Couthon, président du tribunal de Clermont-Ferrand, député du Puy-de-Dôme à l'assemblée législative. An 1791. Propose la suppression des mots *sire* et *majesté*, 279. — Dénonce les manœuvres des prêtres réfractaires, 281. — Parle contre les tribunes privilégiées, 283. — Présente un plan pour l'établissement des comités, 284. — Défend la municipalité de Sierck, accusée pour l'arrestation d'un bateau envoyé à Coblentz, 290. — Parle contre le ministre de l'intérieur, relativement au retard de l'envoi des fonds publics, et veut qu'il soit mandé à la barre, 291. — S'oppose à ce que les noms de ceux qui ont dénoncé les ministres, soient insérés au procès-verbal, 292. — Veut que le ministre de la guerre soit mandé, pour être entendu sur les faits dont il est accusé, 293. — Propose la déchéance des droits de *Monsieur* à la régence, 295. — Ses observations sur le droit de pétition, 299. — Vote pour requérir *Monsieur* de rentrer en France, 305. — Demande le décret contre les princes émigrés et fonctionnaires qui ne seront pas rentrés aux termes de la constitution, 313. — Fait rendre un décret d'accusation contre Varnier, receveur-général des finances, 318. — Amende un

projet

projet contre les prêtres perturbateurs, 7o3. — Demande que les ministres ne puissent quitter Paris sans avoir rendu leurs comptes, 540. — Ses observations sur la réponse à faire au roi, à l'occasion des mesures qu'il a prises contre les armemens des émigrés, 555. — Détails qu'il donne sur les Brabançons réfugiés à Douai avec Béthune Charost, 554. — AN 1792. Il demande que les décrets sur la haute-cour soient exceptés de la sanction, 5 et 8. — Ses observations sur l'agiotage et la situation de la France, 61. — Il annonce les troubles de la Lozère, 67. — Détermine l'admission des soldats de Chateauvieux à la barre, 101. — Vote la poursuite de l'embauchage par les tribunaux criminels, 106. — Insiste pour la suppression des pénitens, 120. — Signale les conspirateurs des Tuileries, et vote la suppression de la garde du roi, 151. — Réclame contre la destitution du ministre Servan, 167. — Demande que les décrets de circonstances soient exempts du *veto*, 174. — Dénonce la distribution d'un arrêté inconstitutionnel du département de la Somme, 185. — Demande qu'on interdise aux administrateurs de département, pendant un an, après leur sortie, toute place conférée par le pouvoir exécutif, 198. — Député à la convention nationale, propose, à la première séance, de vouer à l'exécration la royauté, la dictature et le triumvirat, et de proclamer la souveraineté du peuple, 266. — Demande le décret d'accusation contre Arthur-Dillon, 286. — S'élève contre Barbaroux, pour Robespierre, 311. — Fait rapporter le décret qui rendait certains agens civils et militaires de l'ancien gouvernement et les ci-devant privilégiés inadmissibles aux places à la nomination du peuple, 358. — Fait décréter la continuation du jugement de Louis XVI par la convention, toute affaire cessante, 363. — AN I.er 1793. Demande le renvoi au comité de sureté générale des adresses départementales, dénoncées par le département de Paris, 15. — Appuie la proposition de statuer, séance tenante, sur la question du sursis au jugement de Louis, 22. — A l'occasion de la levée précipitée de l'assemblée, par le président Treilhard, déclare que la patrie est en danger, et qu'il reste en permanence, *ibid.* — S'élève contre la pétition menaçante du faubourg Saint-Antoine, et veut qu'on en poursuive les auteurs, 124. — Propose la confiscation des grains, une amende pour ceux qui n'obéiraient pas aux réquisitions, et la fixation d'un *maximum* diminutif, 125. — Obtient la liberté provisoire du général Chazot; s'oppose à l'apport de la réquisition de la municipalité de Paris, en vertu de laquelle a eu lieu l'arrestation des pétitionnaires des Lombards et du Bon-conseil, 128. — Fait passer à l'ordre du jour sur les amendemens proposés à l'instruction aux représentans près les armées, 129. — Demande l'examen de la conduite du conseil exécutif, et spécialement du ministre Clavières, 130. — Propose d'accorder l'appel nominal quand il est réclamé par cent membres, 138 et 139. — S'élève contre le président qui vient de refuser la parole à Robespierre, 149. — Est adjoint au comité de salut public pour présenter les bases constitutionnelles, 151. — Apostrophe et réponse à Guadet, parlant contre les factieux qui ont fait sonner le tocsin et tirer le canon d'alarme; il insiste pour la suppression de la commission des douze, 157. — Demande l'arrestation des députés désignés comme conspirateurs, 156. — Fait excepter Ducos, Fonfrède, Dusaulx et Lanthenas, du décret d'arrestation d'abord prononcé contre eux, *ibid.* — Se présente pour aller en ôtage à Bordeaux, 160. — Malgré de violens murmures, fait décréter que les journées des 31 mai, 1.er, 2 et 3 juin, ont sauvé la liberté; insiste pour le décret d'accusation contre Buzot, 167. — Combat l'établissement des jurés au civil, 173. — S'oppose à ce que l'on admette la censure du peuple, 178. — Et à la mise hors la loi de Félix Wimpfen, 180. — Rejet de sa proposition de suspendre l'exécution du décret contre les administrateurs de la Haute-Garonne, 181. — Il excuse Edme Petit, qui s'élève contre le 31 mai, en le déclarant fortement attaqué du mal de la peur, 183. — Compare le discours de Paoli dans l'assemblée des Corses, à ceux de plusieurs députés dans la convention, 184. — Lit une lettre de Carnot, relative à la trahison de Dumourier; annonce que la constitution a été publiée à Bergue, 186. — Fait décréter d'accusation les procureurs-syndics de Rhône-et-Loire, du district de Lyon, et le procureur provisoire de la commune de la

même ville, 187. — Fait décréter la mise en liberté des administrateurs de l'Ain et de l'Isère, 190. — Entre au comité de salut public renouvelé, 195. — Son rapport sur Lyon, suivi de mesures contre les rebelles, les administrateurs, les députés Biroteau, Chasset et autres membres du congrès départemental insurrectionnel, 195. — Il déclare que Charlotte Corday est envoyée par Buzot et autres réfugiés à Caen; demande l'accusation contre Duperret, et l'arrestation des députés du Calvados; fait une nouvelle sortie contre le coté droit, 198. — Annonce que, malgré Lasource, la constitution a été acceptée dans le département du Tarn, 203. — Provoque des peines contre ceux qui refuseraient des assignats en payement, ou qui placeraient des fonds à la banque de Londres; appuie la proposition de Danton, d'ériger le comité de salut public en gouvernement provisoire, 215. — Dénonce Carra; fait décréter que les tragédies de *Brutus*, *Caïus Gracchus* et *Guillaume Tell*, seront représentées trois fois par semaine, dont une aux frais de la république; fait déclarer traîtres à la patrie tous ceux qui placeraient dans les banques des pays en guerre avec la France; accuse Thibault pour sa correspondance; altercation entr'eux, 219. — Fait décréter que Pitt est l'ennemi du genre humain, 221. — Propose de mettre tous les grains à la disposition de la nation, 226. — Est adjoint aux représentans près l'armée des Alpes, et dans les départemens de Rhône-et-Loire et adjacens, 234. — Annonce la prise de Saint-Anselme par les muscadins de Montbrison, et les mesures arrêtées à cette occasion, 251. — Déclare que le département du Puy-de-Dôme s'est levé tout entier, 252. — Écrit que 60,000 hommes de ce département vont renforcer l'armée devant Lyon, 258. — An II. 1793. Écrit qu'il fait passer des provisions à cette armée, 267. — Destitue tous les membres du directoire et le procureur-général-syndic du Puy-de-Dôme, à l'exception du citoyen Favier, 275. — Détails sur le siége de Lyon; il voit avec peine le rappel de Châteauneuf-Randon, 20. — Autres détails sur cette ville; il accuse Dubois-Crancé et Gauthier d'y intriguer, 25. — Annonce aux Jacobins le supplice des rebelles, et demande à la société d'y envoyer quarante membres, 30. — Autres détails, et annonce de l'exécution de Virieu, Précy et autres, 32. — Frappe le premier coup de marteau pour la démolition de Lyon, 42. — Compte qu'il rend de sa mission dans le Puy-de-Dôme: il dépose une prétendue relique de Jésus-Christ, 75. — Fait décréter le remplacement, par la convention, des administrations destituées, 76. — Autre décret, sur son rapport, ordonnant de mentionner les motifs de l'arrestation des individus non-compris littéralement dans la loi du 17 septembre, 79. — Il donne aux Jacobins des détails sur le siége de Lyon, et accuse Dubois-Crancé, 82. — Y fait arrêter une invitation au comité de salut public, d'épurer tous les bureaux et toutes les administrations; communique, à la convention, une lettre de Garnier de Saintes, dans laquelle il se plaint que cinq mille hommes qui devaient se rendre à Alençon, ont reçu contre-ordre pour Chartres; propose de rappeler Thirion, qui a donné le contre-ordre; atteste le patriotisme d'Hérault-de-Séchelles, 88. — Fait décréter l'appel du conseil exécutif à la barre, 89. — Accorder une pension à Marie Ducher, femme Boly, et pourquoi, 90. — Demande le Panthéon pour les restes de Châlier, et l'extraction de ceux de Dampierre, 92. — Est élu président, 94. — An II. 1794. Repousse les imputations de barbarie lancées par Pitt contre les représentans du peuple français, au moment où l'assemblée témoigne sa sensibilité à la présence de Gandon, condamné à mort et absous par décret, 102. — Déclare, à des Colons pétitionnaires, l'irrévocable liberté de tous les Français, 103. — Donne le baiser fraternel à deux officiers défenseurs de Landau, 104. — Propose l'envoi d'une députation à la fête du 21 janvier, 123. — Son discours, aux Jacobins, contre le gouvernement anglais, et propositions diverses pour célébrer l'anniversaire du supplice de Louis XVI; il repousse une proposition d'Audouin, contre les députés du Marais, 124. — Y provoque l'acte d'accusation de tous les rois, et est chargé de sa rédaction; fait accorder, par décret, une haute paye aux grenadiers de la convention qui ont combattu dans la Vendée, et des secours à leurs veuves, 126. — Fait séquestrer

les biens des suspects, 129. — Son discours, aux Jacobins, contre le gouvernement anglais, 130. — Arrêté sur sa proposition de l'examen de la conduite des sociétés affiliées, 132. — Propose des mesures pour assurer le retour de Châles au sein de la convention, 133. — Fait ajourner les réponses de Choudieu à Philippeaux, 139. — Répond à une attaque de Javoques, et l'accuse, à son tour, de cruauté dans sa mission, 142. — Fait ordonner le désarmement des départemens rebelles, 143. — Produit des lettres interceptées, contenant des détails sur la conspiration d'Hébert, et le projet de dépopulariser Robespierre, 176. — Nouveaux développemens de la conspiration; il accuse les chefs d'avoir voulu tirer le petit Capet du Temple, 177. — Défend Fréron, accusé de faire incarcérer les patriotes, 181. — Dénonce, aux Jacobins, la société de Lyon, comme liée avec les Cordeliers, et accuse Ronsin de projets d'égorgement, 182. — Fait accorder une pension et le remboursement de ses avances à Ruffier, armurier d'Avignon, et pourquoi, 187. — Fait destiner 50 millions aux approvisionnemens militaires, 190. — Fait rendre un décret relatif aux domaines et biens des condamnés, 192. — Etablit les preuves de la conspiration de Danton, d'après les papiers étrangers, qui publient la dissolution de la convention nationale, etc., et répète, à l'appui, un propos coïncident tenu à Avignon, 193. — Fait confirmer l'arrestation du général Westermann comme complice de Fabre-d'Eglantine, 194. — Parle, aux Jacobins, contre la faction de Danton; reproche à Legendre d'avoir pris sa défense, et invite à arrêter les malveillans, 196. — Donne, à la convention, de nouveaux détails sur le même sujet, sur la défense des accusés, et fait proclamer de nouveau, que tout usurpateur de la souveraineté du peuple soit mis à mort par les hommes libres, 197. — Fait approuver la formation en bataillons des hommes extraits des armées du Nord et des Ardennes pour être envoyés à la Vendée; annonce le prochain rapport sur la fête à l'Eternel, 198. — Développe, aux Jacobins, le complot de Simond, Thouret et Dillon dans les prisons du Luxembourg, 200. — Fait décréter le mode de l'admission des suppléans, et annonce des prises maritimes, *ibid.* — Expose les motifs du retard du rapport sur la police générale, 203. — Fait éloigner à 20 lieues de Paris les ex-nobles, avec défense de se réunir en trop grand nombre dans la même commune, 207. — Fait adopter une nouvelle rédaction de la loi sur la police générale, et ajouter quelques articles à l'égard des nobles, des ouvriers, des étrangers, etc., 208, 209 et 210. — Ses réflexions, aux Jacobins, sur les nouvellistes de victoires prématurées, 209. — Il dénonce Gentil comme partisan de Danton, et le fait expulser, 210. — Se réconcilie avec Javoques, 213. — Appuie, aux Jacobins, la proposition de supprimer les comités révolutionnaires des petites communes, 214. — Fait charger le comité de salut public de la rédaction du code des institutions sociales; est chargé lui-même de la rédaction de celui des lois existantes, *ibid.* — Obtient l'élargissement de Prévérand; fait réserver, pour établissemens publics, les domaines de Saint-Cloud, Bellevue, Mousseaux, le Raincy, Versailles, Bagatelle, Sceaux, l'île Adam et Vanvres, 228. — Fait décréter la traduction en toutes les langues, et l'envoi dans tout l'univers, du rapport de Robespierre sur la fête à l'Être suprême, 229. — Fait supprimer des commissions et tribunaux révolutionnaires de département, et adopter quelques articles sur la compétence des tribunaux criminels, 230. — Provoque la nomination de commissaires pour lever les scellés chez les députés arrêtés ou mis hors la loi, 233. — Parle, aux Jacobins, contre les sociétés sectionnaires, 239. — Fait déclarer, par la convention, que la société des Jacobins et les citoyens de ses tribunes ont bien mérité de la patrie; et s'élève, à cette occasion, contre les athées et les matérialistes, *ibid.* — Annonce la prise du Mont-Cenis par l'armée des Alpes, 242. — Fait décréter la traduction, en toutes les langues, du décret rendu à l'occasion de l'assassinat de Collot-d'Herbois, afin d'exciter les peuples contre les rois assassins, 245. — Annonce de nouveaux succès à l'armée du Nord, 248. — Prononce, aux Jacobins, un discours sur les assassinats qu'il attribue à la faction de l'étranger; fait déclarer, par la société, que le gouvernement anglais est coupable de *lèze-*

humanité ; annonce les précautions que prendront les représentans avant d'admettre chez eux aucun individu ; dénonce Rousselin, 250. — Annonce des prises maritimes : fait décréter que les représentans en mission qui ne se rendront pas au sein de la convention lorsque le comité de salut public les aura rappelés, seront tenus pour démissionnaires, et remplacés, 252. — Fait adopter un plan de travail pour la rédaction des lois, et rétablir le district de Montbrison, 253. — Son rapport sur les moyens d'accélérer les jugemens du tribunal révolutionnaire ; il établit les principes et les formes qui doivent suffire pour éclairer la conscience d'un jury de bon sens ; décret en conséquence réglant le nouveau mode de procédure, 264. — Il obtient une prolongation de pouvoir pour le comité, *ibid.* — Donne la liste des prises maritimes, 265. — Réclame contre les amendemens au décret qui réorganise le tribunal révolutionnaire, et sur-tout contre le considérant qu'il trouve injurieux au comité de salut public, et les fait écarter par l'ordre du jour, 266. — Demande, aux Jacobins, la punition des administrateurs de l'hospice des Enfans de la Patrie ; signale la faction de l'étranger et ses agens, qui accusent les comités de tyrannie et préparent en secret des listes de proscriptions, 271. — Présente un projet tendant à faire constater, dans les communes, la quotité des récoltes, 273. — Fait décréter l'inscription au Panthéon du nom du citoyen Malignon, agent national de Cruzières-Saint-André, assassiné par les habitans de cette commune, une pension pour sa femme et ses enfans, et la poursuite des prévenus, 276. — Parle, aux Jacobins, contre divers journalistes et contre les ennemis de la république, 279. — Fait rendre un décret relatif aux comptables, 284. — Fait rayer Dubois-Crancé de la société des Jacobins, et justifie le comité de salut public, 296. — Y appuie une dénonciation contre Rousselin et Gachet, maire de Troies, 303. — A l'occasion de plaintes faites contre Senard, agent du pouvoir exécutif à Tours, invite les citoyens à dénoncer les conspirateurs et les fripons, et déclare qu'il sera sans cesse *en ébullition* contre les traîtres, 309. — Fait décréter l'impression du discours de Robespierre à la séance du 8 thermidor : est nommé, par Paris, de nommer les six têtes qu'il a proscrites, 311. — Est décrété d'arrestation, *ibid.* — Collot dénonce l'épuration qu'il avait proposée le 8 thermidor aux Jacobins, 312. — Mis hors la loi, il est arrêté à la commune, armé d'un couteau, *ibid.* — Désigné, dans le rapport de Barère, comme devant régner sur le Midi, 314. — Et livré à l'exécuteur pour être mis à mort par jugement du tribunal révolutionnaire, 336. — An III. Merlin de Thionville l'accuse d'avoir voulu perdre Dubois-Crancé au sujet du siége de Lyon, 36.

Couturier, curé de Solives, député aux États-généraux. An 1790. Ses observations sur la détresse des religieux, 252. — An 1791. Il offre son serment avec des réserves, 6. — Est censuré pour avoir demandé que les nouveaux évêques fussent consacrés dans les synagogues, 62. — S'élève contre Talleyrand et les temps *de l'abomination*, 130. — Sarcasmes contre les restes de Voltaire, *ibid.*

Couturier (J. P.), député de la Moselle à l'assemblée législative. An 1791. Annonce les dangers qui menacent Thionville, Sarre-Libre et Metz, 349. — An 1792. Nommé à la convention nationale, est envoyé en mission dans le Bas-Rhin et la Moselle, 359. — An I.er 1793. Dénoncé pour actes arbitraires, est rappelé, 77. — Demande la traduction du commissaire Petit-Jean au tribunal révolutionnaire, 243. — An II. 1793. Régénère la commune d'Étampes, 58. — Annonce la saisie de sommes considérables, 75. — An II. 1794. Fait décréter la vente des biens du clergé étranger, 135. — An III. Parle dans la discussion sur l'épuration des autorités constituées, sur les assemblées clandestines et l'arrivée des méridionaux à Paris, 98. — An IV. Réélu au conseil des cinq-cents, combat le projet de Besson, sur l'organisation forestière, 363. — An V. Annullation de deux arrêtés pris par lui dans sa mission, 36 et 40. — Il donne des renseignemens sur le pétitionnaire Albert, 167. — Défend l'arrêté du directoire, qui prive de leurs droits politiques les prévenus d'émigration, 175. — An VI. Présente plusieurs articles sur les finances, 268. — Réclame contre la non-mise en

vente des biens des cultes réformés, 319. — Attaque vivement le projet du rétablissement de l'impôt du sel, et rappelle contre lui des assassinats commis par la ferme générale, 344. — Se lève contre Villers, demandant aux membres qui ont combattu l'impôt du sel leurs projets pour le remplacer, 346. — An VII. Fait déclarer domaines nationaux les biens du culte protestant, 84, 152 et 165.

Couturier, administrateur de Lyon. An I.er 1793. Se rétracte sur le 31 mai, 211.

Couturier. An VI. Est nommé secrétaire de la légation française à Naples, 140.

Couvrechef. An 1792. Est accusé de projets contre-révolutionnaires par Creusefond, 61.

Couzard, député de la Gironde au conseil des cinq-cents. An VI. Son rapport en faveur de la commune d'Ayen, qui a remplacé Raymond, administrateur, ex-noble, 322. — Il combat le projet de Riou, sur les prises maritimes, comme contraire au droit des gens, 347. — An VII. Demande une désignation précise des biens dits du culte protestant, qu'on propose de nationaliser, 163. — S'oppose à l'envoi d'un message relativement aux prises maritimes, 175. — Parle en faveur de Raymond, député de Saint-Domingue, dont l'exclusion est proposée, 221.

Coyrand. An IV. Lettre dans laquelle il annonce des conquêtes par les Français aux Isles-du-Vent, 134.

Crachet (Pierre-Marie), médecin à Montpellier. An I.er 1793. Sa doctrine sur la médecine des chevaux, 199.

Craig, général anglais. An VII. Met à prix la tête de Holt, chef d'insurgés irlandais, qui en fait autant envers lui, 27.

Crant (le littérateur). An 1792. Est à la dévotion du roi de Prusse, 43.

Crapart, libraire de Paris. An 1790. Conteste à madame Fréron la propriété de la feuille l'*Ami du Roi*, 246. — An VI. Est arrêté pour son journal *le Mémorial*, 137.

Crassous (A.), commissaire près le tribunal de la Rochelle. An I.er 1793. Donne de nouveaux détails sur l'affaire de Luçon, 192.

Crassous, officier, frère du suivant. An II. 1793. Est condamné à mort à Rochefort, avec plusieurs autres officiers de l'équipage de l'*Apollon*, 77.

Crassous, député de la Martinique à la convention nationale. An II. 1794. Invite, aux Jacobins, les patriotes à se réunir pour leur défense, 357. — An III. Combat la proposition d'interdire aux députés la fréquentation des sociétés populaires, 16. — Parle, aux Jacobins, sur les atteintes qu'on veut porter à ces mêmes sociétés, 23. — S'oppose aux mesures demandées contre les assemblées clandestines, et dit que ce serait gêner la liberté des opinions, *ibid.* — Propose d'orner le sarcophage de J. J. Rousseau d'une couronne civique, 25. — Rappelle les républicains à l'énergie contre la terreur, 26 — S'étend sur les services rendus par les sociétés populaires, et réclame, pour elles, le droit de correspondance, 28. — Parle avec force, aux Jacobins, sur les événemens relatifs à cette discussion, 30. — Fait arrêter une adresse des Jacobins aux sociétés pour y proclamer ses principes, 34. — Est élu secrétaire de la convention, 35. — Observe, à la société des Jacobins, que le procès du comité révolutionnaire de Nantes réjouit les ennemis de la république, et que les Vendéens sont protégés à Paris, 47. — Réclamation de Filassier, qu'il a destitué de sa place de juge de paix à Bourg-Egalité, 70. — S'oppose à l'exception proposée en faveur des émigrés des Haut et Bas-Rhin, 113. — Combat l'envoi de représentans aux Colonies, et développe les motifs de son opinion, 159. — Rend hommage à la bravoure des hommes de couleur, et appuie leur demande de combattre les Espagnols et les Anglais aux Colonies, *ibid.* — Se plaint des dénonciations vagues, renouvelées sans cesse contre des citoyens sous la désignation de terroristes, 142. — Appuie le rapport des lois révolutionnaires, 150. — Discute le projet relatif aux attributions du comité de salut public, 175. — Provoque le rapport des lois sur les suspects, 177. — Et émet de nouveau son opinion sur les attributions à accorder au comité de salut public, 180. — Réclame, pour les membres de l'ancien comité, la faculté de se défendre sans interruption, 192. — Demande la liberté des patriotes incarcérés depuis le 9 thermidor, 194. — Signe la demande d'appel nominal

contre le décret de déportation de Barrère et co-accusés, 195. — Est inculpé vivement par Legendre à cette occasion, 199. — Est dénoncé par Tallien comme ayant excité les Jacobins à faire un rempart à Carrier, et décrété d'arrestation, 200. — Bréard le désigne comme assassin de Déchézeaux, 212. — An IV. Il est compris dans l'amnistie du 4 brumaire, 44.

Crassous (Jean-François-Aaron), député de l'Hérault au conseil des cinq-cents. An IV. Demande l'impression du tableau consolant de notre situation réelle en finances, 60. — Est élu secrétaire, 65. — Développe un plan général de finances; fait fixer la masse des assignats en circulation, régler leur valeur sur le cours du change, consacrer la dette d'un milliard aux défenseurs de la patrie, céduler une partie des biens nationaux, etc., 68, 69 et 70. — Présente un projet sur le payement des fermages, 73. — Demande que les droits de douanes, de timbre et d'enregistrement soient perçus en numéraire, 89. — Pense que la loi du 3 brumaire ne détruit pas l'élection de Job-Aymé, et pose une question sur cet objet, 99. — Présente quelques observations sur la répartition de l'emprunt forcé, 150. — Fait rejeter la proposition de ne fermer cet emprunt que lorsqu'il aurait produit 600 millions valeur numéraire, 172. — Propose une rédaction d'un projet contre les détracteurs de la monnaie républicaine, *ibid.* — Fait maintenir la loi du 4 brumaire, sur le traitement des membres du tribunal de cassation, 188. — Est d'avis qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur une dénonciation lue en comité secret contre Isnard, 194. — Vote le maintien des établissemens publics à Montpellier, 204. — Est élu président, 215. — Réclamation contre lui en cette qualité, 236. — Discute le projet sur le payement de la contribution foncière, 258. — Fait arrêter en principe la fixation des termes de payement pour les acquéreurs de biens nationaux, 265. — Adopter une augmentation d'indemnité pour les employés et fonctionnaires salariés, 277. — Arrêter la discussion, en comité général, de la question concernant la liberté dans les transactions particulières, 286. — Vote une réduction des droits de sortie des vins, 302. — Propose de déclarer que les accusateurs nationaux et juges de la haute-cour peuvent être poursuivis pour forfaiture, 320. — Discute la proposition d'un délai pour le payement du dernier quart des biens nationaux, 354. — S'oppose à ce que les visites domiciliaires aient lieu la nuit, 360. — An V. Veut qu'on admette les créances hypothécaires en payement des biens nationaux, 17. — Son rapport sur le payement des obligations entre citoyens, *ibid.* — Amende le projet relatif aux successions, 29. — Présente deux projets sur les transactions sociales et sur l'annullation des sous baux par les locataires, 47. — Demande que la loi du 3 brumaire précédent s'étende aux amnistiés, 48. — Soumet la rédaction des principes arrêtés sur cette loi, 50 et 54. — Fait prendre une résolution relative à la résiliation des baux des maisons d'habitation, 56. — Combat le mode de partage proposé pour les successions collatérales ouvertes entre les lois du 5 brumaire et 17 nivôse, *ibid.* — Son rapport sur la fixation des dettes et obligations entre les citoyens, sur le taux et le mode de leur remboursement, 58. — Fait adopter plusieurs articles sur le payement des intérêts des capitaux dus à quelque titre que ce soit, ainsi que des intérêts ou rentes arrérages des années 3 et 4, 69. — Présente le mode d'exécution de l'attermoyement en ce qui concerne les créances antérieures au premier juillet 1791, 71. — Fait résoudre de prendre le cours de la trésorerie pour règle dans les transactions, 81 et 82. — Adopter la rédaction de divers articles sur la définition de la valeur monétaire des obligations entre particuliers, 89. — Résoudre quelques articles sur les transactions, le payement des rentes, pensions et intérêts dus de citoyen à citoyen, 95 et 96. — Appuie la vente, en inscriptions, des maisons situées entre le Louvre et la place de la Concorde, 179. — S'oppose à la suspension des payemens arriérés, 283. — Fait de nouvelles propositions sur les finances, 286. — Appuie un projet concernant les oppositions à la charge des vendeurs d'inscriptions sur le grand livre, 295. — Présente des observations sur les lois dont on demande le rapport en faveur des fugitifs de Toulon, 299. — An VI. Son rapport sur la liquidation de la dette de la ci-devant Belgique,

19 et 26. — Il demande la suspension momentanée de l'exercice des droits de citoyen pour les ci-devant nobles, 32. — Son rapport sur le payement des intérêts et arrérages entre particuliers, 35. — Il s'oppose à la suspension de Frédéric Hermann, sous les rapports de la garantie de l'indépendance et de l'intégralité de la représentation nationale, 114 — Appuie la proposition faite en faveur des individus inscrits à tort sur la liste des émigrés, et compris dans la loi du 19 fructidor, 165. — Lit une pétition de Bérail, réclamant contre une acquisition, 177. — Son rapport sur la proposition d'établir le régime du nantissement ou de l'hypothèque spéciale, 189 et 190. — Fin du rapport ; adoption de plusieurs titres du projet d'organisation, 191. — Il invoque le renvoi à une commission de la pétition de l'assemblée primaire des Lombards, relative à des troubles élevés dans son sein, 194. — Fait adopter la rédaction définitive du code hypothécaire, 205. — Et un projet sur la liquidation de la dette des départemens réunis, 208. — Appuie le projet tendant à augmenter le traitement des juges du tribunal civil de Paris, 219. — Et la proposition d'ajourner toute décision sur les assemblées électorales jusqu'après la vérification des faits ; est un des membres de la commission nommée à cet effet, 227. — Son rapport sur cet objet ; il trouve tous les faits indubitables, et conclut au reste à l'ajournement, 252. — Ajournement de son projet sur la liquidation de la dette des émigrés des départemens réunis, 243. — Il le reproduit, 246. — Son rapport relatif au mode de remboursement des emprunts faits, soit à des républicains, soit à des étrangers, *ibid.* — Il fait créer une commission spéciale chargée de présenter le plan de l'administration hypothécaire, 349. — Et adopter un projet qui suspend, pour trois mois, la vente des biens nationaux, autres que les maisons et bâtimens, 359. — Vote pour l'attribution au directoire de la nomination des préposés aux octrois municipaux, 361. — An VII. Fait adopter trois projets sur les créanciers de la république et les acquéreurs de biens nationaux, 4. — Présente l'hommage de l'Histoire des insectes des environs de Paris, 80.

Crassous (Jean-Marie), officier municipal à Toulon. An VI. Son discours à la fête de la souveraineté du peuple, 191.

Crawford (le docteur). An 1789. Ses découvertes sur les propriétés du muriate de baryte, 115.

Crawfurt, ministre d'Angleterre. An VII. Fait arrêter Naper-Tandy, et le frère d'O'Conor, à Hambourg, 80.

Crillon (le comte de), député de Ponthieu aux États généraux. An 1789. Se réunit à l'assemblée nationale, 11. — An 1790. S'élève contre les ajournemens indéfinis, 308. — An V. Député de la Somme au conseil des anciens, est rayé de la liste des déportés du 18 fructidor, 353.

Crenieres, député de Vendôme aux Etats-généraux. An 1789. Son discours sur la nécessité de fixer les droits du peuple ; il en présente une déclaration, 31. — Veut qu'on s'occupe du travail des comités sur la constitution, 41. — Parle contre la déclaration des droits par le comité, 42. — Son discours contre le *veto* du roi ; il veut qu'il soit exercé par le peuple, 50. — An IV. Député de Loire-et-Cher au conseil des anciens, il parle en faveur de Job-Aymé contre la loi du 3 brumaire et les décrets des 5 et 13 fructidor, 113 et 114. — Appuie la résolution pour la fixation en francs des traitemens évalués en myriagrammes, 159. — Combat celle contre les dépréciateurs des mandats, 190. — Fait approuver celle qui rétablit vingt-quatre officiers de paix à Paris, 259. — Combat celle relative au complément du corps législatif, 260. — An V. Fait approuver celle sur les droits d'entrée à payer pour diverses marchandises, 66. — Propose l'approbation de celle qui fixe le droit d'entrée des tabacs étrangers, *ibid.* et 72. — Combat celle qui exempte de la patente les officiers de santé, peintres, sculpteurs, etc., 98. — Appuie celle concernant les créances sur les biens d'émigrés partagés avec la république, 198. — Parle en faveur du rétablissement de la loterie, 208. — Et de la résolution sur le droit de timbre, 222. — Propose l'approbation de celle relative aux élections du Lot, 265 — A une altercation à ce sujet avec Marbot, 273. — An VI. Vote pour la résolution sur les créanciers des émigrés, 305. — An VII. Pour

celle relative au régime hypothécaire, 78. — Et pour celle sur l'échéance des effets de commerce, 191 et 208.

CRÉPIN. AN III. Est désigné par Rovère comme l'un des chefs de la révolte du 12 germinal, et comme un des agens du complot faisant suite à cette journée, 213. — AN V. Impliqué dans l'affaire de Babeuf, n'est pas suffisamment convaincu, 226. — Est acquitté, 252.

CREPS, tambour des grenadiers de la convention. AN III. Défend le président Boissy-d'Anglas au premier prairial; mention honorable de sa conduite, 279.

CRÉQUI, se disant issu d'un mariage secret de Louis XV et de madame de Montmorency. AN 1791. Réclame l'intervention de l'assemblée, pour le recouvrement de ses biens, 319. — AN 1792. Ses lettres sur le même objet, accompagnées de menaces contre les députés, et suivies de l'ordre du jour, 35. — AN I.er 1793. Il demande qu'on fasse le procès à la reine, 167. — Se justifie de s'être proposé pour gouverneur des enfans du roi, 195. — AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 323.

CRESPIN, co-accusé avec le comité révolutionnaire de Nantes. AN II. Détails de la procédure, 26, 35, 72 et *suiv.* (*Voyez* CARRIER et COMITÉ DE NANTES). — Est acquitté et mis en liberté, 100.

CRESSANT, de la commune de Paris. AN II. 1794. Est arrêté, puis relâché, et exclu du conseil de la commune, pour avoir plaint le sort du jeune Capet, 189 et 199.

CRESSANT (mademoiselle), actrice de Toulouse. AN V. Est accusée d'y faire jouer des pièces de parti, 132.

CRESTIN, président du tribunal du district de Gray, député de la Haute-Saône à l'assemblée législative. AN 1791. Demande le renouvellement de la loi contre l'émigration, et la prohibition de la sortie des armes, 294. — Ses vues pour une retenue de l'intérêt de tous les capitaux en liquidation, 359. — AN 1792. Il demande la destruction des restes de la féodalité, 8. — Fait défendre la sortie des cotons, laines, etc., 36. — Propose la conversion des billets de caisse en billets à ordre, 89. — Propose de rendre la municipalité de Paris responsable des engagemens des maisons de secours, 92. — Inculpe le ministre de l'intérieur Roland, et à quelle occasion, 93. — Son discours sur les moyens de détruire l'agiotage, 106. — S'oppose à ce que le pouvoir exécutif ait sous sa main les troupes auprès d'Arles, 111. — Met en question si les Tuileries sont un jardin public ou privé, 117. — Vote pour demander au roi le maintien du général Rochambeau, 129. — Sa déclaration dans l'affaire de Grangeneuve et Jouneau, 169. — Insiste pour l'examen de la conduite de Louis XVI et de ses ministres, 208. — Son opinion sur la réunion des maisons religieuses, 215. — Fait ordonner la mise en vente des rentes appartenantes à la nation, 259. — Veut que l'émigration soit une des causes du divorce, 260. — Est nommé l'un des commissaires aux îles du Vent, 329.

CRÉTÉ-PALUEL. AN 1791. Est administrateur du département de Paris, 9. — AN 1792. Député de ce département à l'assemblée législative, combat le projet de faire recevoir à l'extraordinaire les assignats faux qui se trouveraient dans les mains des receveurs de district, 27.

CRETET, député de la Côte-d'Or au corps législatif, conseil des anciens. AN IV. Fait approuver la résolution qui fixe la valeur tournois de la pièce de cinq francs, 209. — Son rapport en faveur de l'instruction relative aux mandats, 216. — Fait approuver la résolution sur leur confection, 222. — Rejetter celle qui retire de la circulation les assignats de 2,000 et de 10,000 livres, 235. — Approuver celle qui crédite le ministre de la justice, 242. — Combat celle sur la réduction en valeur fixe du droit d'enregistrement, 268. — Son rapport en faveur de la résolution relative à la contribution foncière de l'an 4, 276 et 277. — Est élu secrétaire, *ibid.* — Propose d'adopter la résolution concernant le payement des fermages de l'an 4, 285. — Fait approuver celle pour le payement, en numéraire, des droits de timbre, 322. — Propose l'adoption de celle relative à la vente des biens nationaux de la Belgique, 353 et 354. — Fait rejeter celle relative au payement de diverses contributions en numéraire ou en mandats

au

au cours, 365. — An V. Combat celle sur le vol des deniers publics, 2. — Appuie celle relative au payement des réquisitions pour le service des armées, 6. — Fait prendre un arrêté relatif aux états envoyés par les commissaires de la comptabilité, 32. — Vote l'adoption de la résolution qui prohibe les marchandises anglaises, 46. — Commissaire pour l'examen de la résolution qui augmente le prix du port de lettres et journaux, 51. — Vote l'approbation de celle qui admet le numéraire en concurrence avec les mandats, pour le payement des domaines nationaux, 64. — Son rapport suivi de l'approbation de la résolution pour le payement des rentiers en récépissés admissibles en payement de biens nationaux, 156. — Fait ajourner celle sur la contrainte par corps, 172. — Combat l'opinion de Detorcy, sur les engagemens contractés envers les défenseurs de la patrie, 188. — Appuie la résolution sur les poudres et salpêtres, 190. — Celle sur le droit de passe, 192. — Fait approuver celles relatives aux dépenses du directoire et du corps législatif, 213. — Celle relative aux dépenses de la liquidation générale, 274. — S'oppose à l'adoption de celle sur les transactions antérieures à la dépréciation des assignats, 290. — Propose le rejet de celle relative aux transactions faites pendant cette dépréciation, 303 et 315. — Combat celle sur les messageries, et déclare qu'il ne veut ni ferme ni régie, 323. — Fait rejeter celle relative aux arrérages des rentes entre particuliers, 352. — An VI. Est élu président, 6. — Son rapport sur la résolution qui crée ou augmente divers impôts tels que la loterie, la taxe des routes, les droits de timbre, etc., 12 et 13. — Autre sur les rentiers de la caisse de Lafarge; il propose d'adopter la résolution y relative, 120 et 132. — Il fait rejeter celle qui accorde une pension à la veuve du citoyen Pivot, inventeur du bassin de Toulon, 213. — Défend celle relative au canal du centre, 217. — Fait approuver une résolution sur les formalités à suivre, relativement à la présentation des effets négociables à longs termes, 221. — Fait rejeter celle sur l'évaluation du prix des domaines nationaux, 250. — Propose le rejet de celle relative à la fixation des droits de bac, 256. — Sa motion d'ordre sur la législation des finances, 258. — Propose d'autoriser la commune de Dijon à faire l'acquisition d'un terrain pour l'ouverture d'une rue, 267. — Vote contre la résolution sur les monnaies, 286. — Fait substituer les lettres de crédit de la trésorerie aux rescriptions, 295. — Analyse de son rapport sur les monnaies, 300 et 301. — An VII. Il vote contre l'établissement d'un droit d'octroi pour les dépenses de Paris, 16. — Fait adopter celle qui fixe à 11 millions la dépense du corps législatif pour l'an 7, 23. — Son rapport suivi de l'approbation de celle relative aux patentes de l'an 7, 34. — Autre en faveur de celle sur la taxe de l'entretien des routes, 44 et 45. — Il insiste pour son approbation, 51. — Combat la résolution qui oblige les créanciers de la république à produire leurs titres à la liquidation, 62. — Fait rejeter l'impôt proposé sur la fabrication du papier, 66. — Son rapport sur le mode d'imposition et de comptabilité des dépenses communales, municipales et départementales, 77 et 78. — Autre en faveur de la résolution sur le droit d'enregistrement, 85. — Il fait approuver celle sur le remboursement de l'emprunt contre l'Angleterre, 98. — Vote pour le doublement de la contribution des portes et fenêtres, 175. — Fait rejeter la résolution qui affecte aux dépenses de l'an 7 les fonds provenans de la vente des biens indivis, 191. — Prononcer l'ajournement, puis rejeter celle sur l'échéance des effets de commerce, *ibid* et 208. — Approuver une autre résolution qui simplifie le mode de payement des rentiers, 234. — Rejeter celle relative aux transferts de la dette publique, 241. — Approuver celle qui établit un octroi municipal à Rouen, 267. — Réfute les objections faites à celle concernant les réclamations en matière de contribution foncière, 275. — Opine contre l'emprunt forcé de 100 millions, 316. — Appuie la suspension de la vente des biens nationaux, 323. — S'élève contre le projet d'interdire aux fonctionnaires publics tout intérêt dans les opérations de fournitures, 337.

Crétot, imprimeur. An II. 1794. Arrêté pour publication d'un faux tableau du *maximum*, est acquitté au tribunal révolutionnaire, 169. — An V.

Editeur et propriétaire du journal le *Postillon des armées*, est inscrit sur la liste de déportation au 18 fructidor, 257, 258 et 259.

CRETOT, député. (*Voyez* DECRÉTOT).

CREUSEFOND (J. B.). AN 1792. Dénonce le nommé Couvrechef, comme contre-révolutionnaire, 61.

CREUZÉ-LATOUCHE, lieutenant de la sénéchaussée de Châtellerault, député aux Etats-généraux. AN 1791. Fait décréter l'envoi à la monnaie de l'argenterie des églises, 64. — Et adopter diverses propositions pour la conversion de cette argenterie en lingots, 151. — Est nommé l'un des grands juges de la haute-cour, à Orléans, 327. — AN 1792. Sa réponse aux reproches d'inaction lancés contre ce tribunal, 250. — Député de la Vienne à la convention nationale, il fait défendre l'exportation des grains, farines et légumes secs, 345. — Est nommé secrétaire, 351. — AN I.er 1793. Parle sur la taxe des grains, et présente un projet à ce sujet, 119. — AN III. Entre au comité de salut public, 198. — Est membre de la commission des lois organiques de la constitution, *ibid* et 217. — Propose des restrictions à la loi relative au desséchement des étangs, 287. — Son opinion sur la contribution, 297. — Autre, sur l'état civil, 299. — Autre, sur la division du corps législatif en deux sections, 305. — Il défend l'article qui limite le nombre des assistans aux séances du corps législatif, 308. — Fait effacer une inscription injurieuse pour la nation batave, gravée sur la porte Saint-Denis, 318. — S'oppose à ce que l'on ajoute dans la déclaration des droits, que *les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits*, 332. — Son projet d'adresse au peuple français, 340. — AN IV. Réélu au conseil des anciens, il fait un rapport contre la résolution relative à la loi du 9 floréal sur les parens d'émigrés, 128 et 129. — Autre, en faveur de la résolution qui établit une bibliothèque près le corps législatif, 169. — Est élu président, 187. — Défend la résolution relative au payement de la contribution foncière, 284. — Parle sur celle relative aux droits d'exportation et d'importation, 327. — Son opinion contre les prêtres et la résolution qui ordonne leur déportation, 344. — AN V. Appuie celle qui établit la contrainte par corps en matière civile, 176. — Celle sur la déclaration exigée des électeurs, 185. — Celle sur le droit de passe, 190. — S'oppose à l'impression du discours de Crénières, sur la loterie, 208. — Cite, contre les loteries, une lettre d'un joueur ruiné, 212. — Fait ajourner la discussion sur le droit de passe, 237. — Parle contre la résolution sur les sociétés populaires, 311. — Discute celle relative aux contributions, 317. — S'oppose à l'adoption de celle sur la garde nationale, et dit qu'il n'y veut ni grenadiers ni chasseurs, 330. — Se refuse à l'impression d'un discours de Girod-Pouzol, sur l'organisation de la gendarmerie, 332. — Vote le rejet de la résolution sur les fugitifs des Haut et Bas-Rhin, 346. — Demande l'adoption prompte de celle pour la déportation, au 18 fructidor, 354. — Fait rejeter celle concernant la garde du corps législatif, 359. — Son opinion en faveur de celle relative aux dépôts littéraires, 362. — AN VI. Fait retrancher les séances du décadi et des jours de fêtes nationales, 18. — Défend la résolution sur les passe-ports, 30. — Propose d'approuver celle qui suspend l'exercice des droits de citoyen pour les ci-devant nobles, 72 et 73. — Opine pour le rapport des lois qui avaient ordonné le séquestre et le partage des biens d'émigrés, 115. — S'oppose à la lecture d'une pétition sur les inscriptions civiques, 151. — Et parle contre la résolution relative au même objet, *ibid.* — Fait approuver l'instruction sur les assemblées électorales, 194. — Appuie la proposition de prononcer sur les assemblées scissionnaires avant les autres, 221. — Son rapport pour la résolution relative aux théâtres, 240. — Passe au conseil des cinq-cents; en est élu président, 243. — Invoque l'ajournement sur la proposition de faire vaquer le conseil un jour dans la décade, 287. — S'oppose aux moyens violens contre la célébration civile du dimanche, 304. — Fait adopter le projet d'un bulletin décadaire, 306. — AN VII. Vote pour l'impôt sur le sel, 139 et 140. — Discute l'organisation du notariat, 210. — S'oppose vivement à l'affranchissement de la presse, 267 et 268. — Réfutation de son opinion, 271. — Il défend les ex-directeurs, 325. — Ses observations sur les finances; il énonce la nécessité d'un nouvel impôt indirect pour l'an 8, 339 et 340.

CREUZÉ-LESSERT, littérateur. AN VII. Auteur du Vaudeville de *Ninon-Lenclos*, 354.

CREUZÉ PASCAL, député de la Vienne à la convention nationale. AN I.er 1793. Est l'un des commissaires envoyés dans les départemens des Deux-Sèvres, Mayenne et Loire, la Vienne et Indre et Loir, 132.—AN III. Annonce les preuves d'une conspiration relative aux Colonies, 82 et 85. —Fait augmenter le tarif des postes et messageries, 113. — AN IV. Membre du conseil des anciens, vote pour l'envoi d'agens dans les Colonies, 130. —AN V. Combat la résolution sur le droit de passe, 192. — Est nommé secrétaire, 216.

CREWEL. AN I.er 1793. Est guéri d'une hernie extraordinaire, par Brogniard, 228.

CRILLON (le marquis, ou l'aîné), député de Troies aux États-généraux. AN 1790. Refuse le commandement de Marseille, 133. — Son rapport, suivi d'un projet pour le rétablissement de l'ordre dans l'armée, 163. — Il fait improuver la conduite du régiment de Poitou envers le lieutenant colonel Besvi, et ordonner la relaxation de celui-ci, 228. — AN 1791. Lors de la fuite du roi, proteste de son dévouement à l'assemblée, 174.

CRILLON (le comte, ou le jeune), député de Beauvais aux États généraux. AN 1789. S'oppose aux mesures proposées en faveur de deux gardes françaises arrêtés et délivrés par le peuple, 12. — Veut qu'on s'en rapporte à la parole du roi, sur la destination des troupes, 17. — Demande la division des départemens en trois, six ou neuf districts, d'après la population; appuie et fait prononcer la grâce du parlement de Rouen, sollicitée par le roi, 89. — Vote pour une seule assemblée électorale par département, et pour la libre élection des députés partout le royaume, 91. — Veut que les procureurs syndics puissent être réélus indéfiniment, 109. — AN 1790. Vote pour le projet du comité relatif au remplacement de la gabelle, 75. — Propose de délibérer sur les questions relatives à l'établissement des jurés et aux pouvoirs des juges, 91. — La conversion proposée des billets de caisse en promesses d'assignats, 108. — Pense que le droit de faire la guerre appartient au corps législatif, et celui de conclure la paix, au roi, avec des exceptions, 140. — Parle sur le traitement des ministres, 157. — Et sur celui des évêques *in partibus* et des ecclésiastiques supprimés, 176. — Pense que la fixation du nombre des grades militaires ne regarde pas l'assemblée, 198. — Ses observations sur le nombre et l'organisation de l'armée, 204 et 205. — Il fait adopter un décret pour réprimer l'insubordination des régimens de Champagne et de Poitou, 220. — Parle sur la réunion de l'artillerie et du génie, 254.—Son opinion sur le non-payement des dîmes et droits de champart dans la Dordogne, 261. — Il demande une haute-paye pour les soldats en garnison sur les vaisseaux, 300. — Justifie Lafayette d'avoir outrepassé ses pouvoirs dans l'affaire de Nanci, 343. — Présente le tableau des travaux à terminer par l'assemblée, 362. — AN 1791. Propose de fixer les objets à mettre à l'ordre des séances du matin, 2. — Vote contre l'admission, dans l'armée, des régimens étrangers, 43. — Demande pour Désiles, mort à Nanci, les honneurs décernés aux grands hommes, 95. — Fait ordonner aux départemens d'envoyer l'état des domaines nationaux, 103. — Réclame, auprès du ministre de la guerre, sur l'omission de son nom dans la liste des officiers généraux, 110. — Est d'avis d'envoyer des forces et des commissaires civils à Avignon, pour y soutenir les droits du Saint-Siége, 119. — Approuve l'émission de petits assignats, accompagnée de celle d'une grande quantité de monnaie de cuivre, 128. — Veut qu'on fixe le jour précis de la séparation de l'assemblée, 149.—Propose, lors de la fuite du roi, de confier l'autorité à cinq personnes, 173. — Sa correspondance avec Sieyes, où il repousse le reproche que lui a adressé celui-ci, d'avoir coopéré au système de la multiplication des municipalités, 298 et 300. — AN 1792. Est accusé d'intrigues en faveur de la royauté, de concert avec un parti d'émigrés, 93. — Prend un congé à l'armée de Luckner, 148.

CRIMON. (*Voyez* CHAPELLE).

CRISTALLIN (l'abbé). AN 1790. Ses vers latins pour la fête du 14 juillet, 235.

CROCHON, député de l'Eure au conseil des cinq-cents. AN VI. Sa motion d'ordre relative au mode de procéder contre les administrateurs et commissaires du directoire, accusés de prévarication, 244.

—Il s'oppose à l'ajournement du projet de Chénier, relatif aux événemens d'Ostende, 252. — Et à celui des projets de Villers sur les finances, 257. — Appuie et amende le projet sur les domaines engagés, 277. — Attribue au directoire la nomination des juges du tribunal de cassation, 296.—Combat la proposition de Labrouste, sur la célébration du 9 thermidor au sein du conseil, 312. — Et le projet de Génissieu sur les domaines engagés, 321. — Demande que la proposition de Lucien Bonaparte, contre les changemens projetés par Trouvé, dans la Cisalpine, soit discutée en comité général, 334. — Obtient l'ordre du jour sur la proposition faite par Villers, de nommer une commission parmi ceux qui ont combattu l'impot du sel, pour le remplacer, 345. — S'oppose à ce que les administrations centrales nomment des préposés à l'octroi, 361. — An VII. Présente un projet relatif aux conscrits infirmes, 30. — Fait renvoyer au comité secret la discussion relative à la dette mobilisée, 37. — Ses observations sur la demande en rapport d'un arrêté pris au sujet d'un conscrit, 41. — Propose le rapport de la résolution sur la manière de compter l'âge des conscrits, 47. — S'oppose à l'acquisition d'un terrain national par la commune de Toulouse, *ibid.* — Vote pour qu'on applique aux déportés en fuite, la loi contre les émigrés, 52. — Veut qu'on révise la nomination de tous les juges élus en l'an 4, 74. — Attaque vivement l'article du projet relatif aux biens des pères et mères d'émigrés, qui atteint leurs collatéraux, 75.—Elève une discussion relativement à la loi du 3 brumaire, en ce qui concerne les juges, *ibid.* — Son discours sur les provocations des cours de Naples et de Turin, 90. — Il parle contre les scissions, et demande un projet pour déterminer les cas de leur légitimité, 116. — Son rapport contre le condamné Trouffleau; il propose de commuer la peine de mort contre les falsificateurs de papiers nationaux, en celle de la déportation, 124. — Parle sur la réclamation de la veuve Anisson-Duperron, 128. — Demande l'ordre du jour sur l'envoi d'un message au directoire, pour avoir des renseignemens sur la situation des départemens réunis, 138. — Propose des amendemens à la résolution relative aux agens conservateurs des hypothèques, 160. — Demande l'examen de la dénonciation contre les députés Hernandez et Marquézy, 166. — Trouve inutile le projet sur la réélection des citoyens nommés électeurs par des assemblées primaires ou scissionnaires, en l'an 6, 173. — Invoque la question préalable sur le projet relatif aux passe-ports, 181. — S'élève contre celui concernant la répression du vagabondage, que le conseil venait d'adopter, 183 et 184. — Vote la suspension de Marquézy, comme parent d'émigré, 212. — Appuie le projet sur les élections du Doubs, et en prend occasion de s'élever contre les scissions, qu'il accuse de bouleverser la France, 234. — Demande l'ajournement de la discussion sur les doubles élections de l'Escaut, 237. — Vote la question préalable sur les indemnités à accorder à mademoiselle Montansier, pour la cession de son théâtre, 256. — Ses observations contre la convocation de diverses commissions, lors de la séance permanente du 28 prairial, 272. — Appuie la motion d'Aréna contre les commandans des places d'Italie; débats tumultueux à ce sujet, 289. — Il défend vivement les ex-directeurs, 325. — Ses observations sur la levée de 40 mille chevaux, réclamée par le directoire, 364. — Il défend la faculté pour le directoire de faire entrer des troupes dans le rayon constitutionnel, 365 et 366.

Cromwel (Olivier). An 1790. Son épée achetée par un curieux, 81. — An III. Notice sur son histoire, par A. Jeudi-Dugour, 222.

Crosne (Thiroux de), lieutenant de police. (*Voyez la Table de l'Introduction.*) An 1789. Donne sa démission, 20. — An I.er 1793. Son arrestation, 256. — An II. 1794. Il est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 226.

Crouzet, ex-professeur de l'Université de Paris. An III. Est nommé pour remplacer Léonard-Bourdon dans la direction de l'école des élèves de la patrie, 197. — Décret qui lui accorde un secours pour cette institution, 253. — Autre, qui le nomme directeur comptable de cet établissement transféré à Liancourt, 273. — Sa pétition, au nom des élèves, 364. — An VII. Il est nommé associé à l'Institut national, 251.

Croze, député de la Haute-Loire au conseil des cinq-cents. An IV. Projet tendant à l'exclure

de toutes fonctions publiques jusqu'à la paix, 104. — Est dénoncé par les administrateurs de la Haute-Loire, comme parent d'émigré, 202. — Demande qu'une commission examine s'il est compris dans la loi du 3 brumaire, 245.

CROY-D'HAVRÉ (le duc de), député de Péronne aux États-généraux. AN 1789. Expose, dans une adresse au roi, les principes de la noblesse, relativement à la vérification des pouvoirs, 9. — AN 1790. Réclame des indemnités pour les seigneurs dépossédés du droit de triage, 64. — S'oppose à ce qu'il ne soit accordé aucun recours contre les auteurs de leurs détentions, qu'aux prisonniers contre lesquels il n'y aurait pas eu de plaintes rendues en justice, 74. — S'oppose à ce que les députés abandonnent le quart de leur traitement pour la contribution patriotique, 86. — Invoque la liberté de la presse comme le palladium de la liberté civile, et demande que Marat et Camille-Desmoulins soient les seuls poursuivis comme écrivains incendiaires, 214. — AN 1791. Veut qu'on examine les conséquences du décret portant suppression des ordres de chevalerie, 213. — S'oppose à l'abolition de la noblesse, 221. — Défend le comité de constitution contre les inculpations de Voidel, relativement aux princes émigrés, 239. — Dans la discussion sur les conventions, prétend que la nation n'a que le moyen de l'insurrection pour manifester son vœu sur la révision de l'acte constitutionnel, 244. — Demande, pour le roi, le droit de consentir cet acte, et sans cette mesure, menace l'assemblée d'une épouvantable responsabilité, *ibid.* — Regarde comme attentatoire aux droits de la nation et de la royauté la proposition de ne présenter la constitution au roi qu'après avoir déclaré l'impossibilité d'y apporter aucun changement, 246. — Réclame avec violence en faveur de Mauri, qui demande que l'assemblée présente à la nation le compte de ses finances, 273. — AN 1792. Ses intrigues pour aliéner l'Espagne de la France, 9. — Conduite de cette cour à son égard, 220. — AN III. Guyot dénonce les poursuites qu'il fait pour obtenir sa radiation de la liste des émigrés, comme grand d'Espagne, et à l'aide de faux certificats de résidence, 219.

CRUAU, capitaine de canonniers. AN II. 1794. Est condamné à la réclusion jusqu'à la paix, 102.

CRUBLIER-D'OBTERRE, lieutenant-colonel au corps royal du génie à Châteauroux, député de l'Indre à l'assemblée législative. AN 1791. Demande le renvoi au comité de surveillance de la lettre de François Wimpfen, sur les tentatives faites pour le séduire, 330. — AN 1792. Ses vues sur le recrutement de l'armée, 24. — Rochambeau le demande avec Dumas et Daverhoult, à l'armée du Nord, 28. — Ses observations relatives à la défense des frontières de Savoie, 49. — Il propose de déférer, en temps de guerre, le commandement des places aux officiers de ligne, 51. — Fait rejeter une pétition d'un habitant du Canada, réclamant des indemnités, 65. — Parle contre le prince Charles de Hesse, qui a dénoncé l'ex-ministre Narbonne, 94. — Fait remettre au choix du roi la nomination des commissaires des guerres, 103. — S'oppose au brûlement des drapeaux de ligne, 110. — Fait autoriser les généraux à nommer des commandans amovibles, 134. — Fait fixer le traitement des commissaires des guerres, 137. — Est nommé secrétaire, 141. — S'oppose à un projet de fédération générale, 160. — Donne un démenti à Dumourier, relativement à l'état des places frontières, 167. — Fait attribuer des aides-de-camp à quatre officiers généraux étrangers, 199. — Fait rejeter la proposition de l'envoi de quatre commissaires pour vérifier l'état des frontières, 202. — Déclare que Longwi n'a pu être livré que par trahison, 242. — Est adjoint aux commissaires civils à Châlons, 252.

CRUCHARD, caporal d'artillerie, âgé de 68 ans. AN 1792. Demande à rester auprès de son canon, 65.

CRUDLER, père, de Marseille. AN III. Décret qui casse l'arrêté de Maignet, prononçant la confiscation de sa maison, 199.

CRUMPIPEN (mademoiselle). AN I.er 1793. On lui impute la distribution de médailles royalistes, 74.

CRUMPIPEN (le chancelier). AN 1791. Ouvre les états belgiques, au nom de l'empereur, 101. — La soumission du Brabant lui est due, 154.

CRUSSOL (le bailli de), député de Paris aux Etats-généraux. AN 1789. Ses plaintes sur l'arrestation de sa voiture, 34.

CRUSSOL-D'AMBOISE (marquis de), député du Poitou aux Etats-généraux. AN 1791. Réclame contre l'abolition de la noblesse, 221. — AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 330.

CUBERVILLE, ancien capitaine. AN 1791. Réclame, comme lui appartenans, des effets marqués au chiffre du roi, arrêtés à Longwi; éclaircissement sur cet objet, 302 et 304.

CUBIÈRES (de), garde-du-corps. AN 1789. Court annoncer la marche de Paris sur Versailles, le 5 et 6 octobre, au roi qui était à la chasse, 70.

CUBIÈRES (chevalier de), connu sous le prénom de *Dorat*. AN 1792. Annonce de son drame, *la baronne de Chantal*, 401. — De *ses rivaux au cardinalat*, ou *mort de l'abbé Mauri*, poëme, 260. — Compte rendu de son service au Temple, et de sa conférence avec Malesherbes, 359. — AN I.er 1793. Il publie les *États généraux du Parnasse*, *de l'Europe*, *de l'Église* et *de Cythère*, 144. — Et un poëme à la louange de Marat, 225. — AN II. 1794. Offre à la commune de Paris *sa Prophétie républicaine contre Pitt et ses complices*, 128. — Etablit sa rôture au conseil-général, avant de donner sa démission de la place de secrétaire-greffier, pour avoir reçu de ses libraires le titre de *chevalier*, 213. — Est remplacé par Blin, 217.

CUBLER, officier-général. AN III. Ses dispositions contre les chouans rassemblés à Villehemet, 289.

CUDEL, directeur des douanes à Cherbourg. AN III. Annonce un trait de bravoure de trois de ses employés, 340.

CUÉNIN (Antoine), émigré. AN VI. Est arrêté à Londres, pour avoir crié : *Victoire aux Français! au diable les Anglais!* 183.

CULLION (Valentin de), membre de l'assemblée-générale de Saint-Domingue et orateur de sa députation. AN 1789. Fait le récit des événemens survenus dans cette île depuis la révolution; justifie l'assemblée-générale, et accuse Peynier, gouverneur-général, 278. — AN 1791. Sa lettre sur les affaires de la Martinique, 65. — Autre sur la nécessité de diviser le ministère de la marine, 102.

CUMBERLAND (le duc de). AN II. 1793. Son arrestation annoncée aux Jacobins, 271.

CUNIER, député du Bas-Rhin au conseil des cinq-cents. AN VI. Au nom de Frédéric Diétrick fils, fait hommage de trois volumes de la *Description des mines de France*, par Diétrick père, 250.

CUNIN, ex-député de la Meurthe à l'assemblée législative. AN II. 1794. Dénoncé comme persécuteur des patriotes, à Nanci, 169.

CUNOT, officier. AN IV. Se distingue à la bataille d'Altenkirchen, 265.

CURCMAIRE, capitaine. AN 1792. Est arrêté avec Lafayette, 241.

CURÉE, de l'Hérault, ex-conventionnel. AN V. Réclame contre la loi du 21 floréal, qui l'empêche de venir à Paris, 110. — Rapport de Dupire sur cet objet, 168. — AN VII. Député au conseil des cinq-cents, il fait renvoyer à la commission le projet de Roëmers, sur la responsabilité des communes, 80. — Demande que Bonnier, ministre à Rastadt, soit toujours membre du corps législatif, 169. — Il prononce son éloge, après son assassinat, 233. — Demande que son nom et celui de Roberjot soient proclamés à chaque appel nominal, 250. — Mesures qu'il fait arrêter, pour appeler la vengeance de cet attentat, 283. — Il invoque l'ordre du jour sur la suppression de *haine à l'anarchie*, dans la formule du serment civique, 311. — Défend vivement les ex-directeurs, 325. — Est élu secrétaire, 332. — Son opinion et ses amendemens sur le projet relatif aux sociétés politiques, 355. — Il oppose à la déclaration du danger de la patrie, le danger d'un grand mouvement populaire, qu'il regarde comme propre à tout détruire, et cite en preuve le 10 août, 361.

CURIAL, député du Mont-Blanc au conseil des anciens. AN VI. Fait rejeter la résolution sur le régime hypothécaire, comme vicieuse dans la forme, 276. — Vote le rejet de celle sur les créanciers des émigrés, 305. — S'oppose à la création du département du Léman, 341. — AN VII.

Combat la résolution sur l'ordre judiciaire civil, 184. — Est élu secrétaire, 216.

CURRAN, irlandais. AN VI. Sa défense éloquente d'Olivier-Bond, 328.

CURRY (Thomas), juge de paix de Londres. AN VI. Procédure contre lui, 208. (*Voyez* LOVELACE).

CURT (de), député de la Guadeloupe. AN 1789. Offre en don patriotique la moitié de son revenu sur le trésor royal, 61. — AN 1790. A la suite d'un rapport, fait décréter l'organisation de l'armée navale, 178. — Est reconnu pour représentant de la Guadeloupe, 210. — Fait adopter un décret sur les comptes relatifs à la dépense de la marine, 245. — A la suite d'un rapport, fait adopter un décret contre les auteurs de l'insurrection de l'équipage des vaisseaux le *Patriote* et le *Léopard* en rade de Brest, 265. — Dénonce une lettre de son collégue Gouy-d'Arcy, relative aux affaires des Colonies, *ibid.* — Fait acquitter les dépenses de l'armement de la marine, décrété le 4 septembre, 341.—AN 1791. Fait rendre un décret de fonds pour la marine, 22. — Un autre pour les dépenses de l'expédition des îles du Vent, 43. — Autre pour la réunion des propriétés nationales aux établissemens de divers ports, 73. — Autre pour le payement des officiers des classes, 74. — Autre pour le remboursement de l'arriéré des ponts et chaussées, 94. — Autre affectant des fonds pour les travaux de Cherbourg, 134. — Son rapport sur les besoins de la marine, 243.

CURTIUS. AN I.er 1793. Cité comme auteur de la réputation patriotique de Custines, 98. — AN II. 1793. Il fait hommage du buste de Lajouski, 63.

CURWEN, membre des communes au parlement d'Angleterre. AN II. 1794. Rejet de sa demande, tendante à obtenir un ajournement sur l'affaire des subsides accordés à la Prusse, 254. — AN V. Sortie violente qu'il fait contre M. Pitt, 59.

CUSIN, patron pêcheur de la Ciotat. AN VII. S'empare d'un bâtiment anglais et de ses trois prises, 283.

CUSSET, député de Rhône-et-Loire à la convention nationale. AN I.er 1793. Envoyé en mission, annonce les horreurs commises par les Autrichiens, à leur entrée dans la place de Sierck, 249. — AN II. 1793. Annonce une victoire, et fait connaître plusieurs officiers qui s'y sont distingués, 268. — Est rappelé, 45.

CUSSY (Gabriel de), directeur de la monnaie de Caen, député aux États-généraux. AN 1790. Au sujet d'un rapport sur la fabrication de la monnaie de billon, expose les inconvéniens d'affaiblir le titre des petites monnaies, 242. — Présente à l'assemblée le brave Cabieu, qui chassa, en 1762, les Anglais des côtes de France, 249. — Fait décréter l'établissement d'un comité chargé de tout ce qui a rapport à la liquidation des monnaies, 255. — Son projet sur la fabrication de nouvelles monnaies d'argent fin, 344. — Autre sur celle de la monnaie de billon, 347 et 348. — AN 1791. Il demande l'ajournement d'une émission d'assignats de 5 liv. et de petite monnaie, 127. — Rend compte de l'expérience sur le métal des cloches, 172. — AN I.er 1793. Député à la convention nationale, il fait rendre un décret sur l'empreinte des nouvelles monnaies, 38. — Est déclaré traître à la patrie, et mis hors la loi à la suite du 31 mai, 191 et 212. — Ses biens sont confisqués au profit de la république, 214 et 215. — AN II. 1793. Baudot annonce son arrestation à Bordeaux, 43. — Traduit à Paris, est livré à l'exécuteur par le tribunal révolutionnaire, 57.

CUSTINE (Adam-Philippe, comte de), député de Metz aux États-généraux. AN 1789. S'oppose à l'envoi d'une adresse au roi, 18. — Réclame l'établissement des milices patriotiques, 20. — Vote pour la déclaration des droits, 32. — Son opinion sur les dangers de rendre le peuple chasseur, et sur la destruction du gibier, 36. — Son mémoire pour la liberté absolue du commerce, 48. — Il vote pour la permanence et l'unité du corps législatif, 54. — Réclame une loi martiale, lors de la question sur la translation de l'assemblée à Paris, 71. — Conteste à la nation le droit de vendre les biens du clergé, 77. — Propose une caisse nationale et le remboursement des rentes, 98. — AN 1790. Réclame contre le décret portant qu'un député peut être membre de plusieurs comités à la fois, 22. — Vote pour le projet de Mirabeau sur la

répression des troubles des provinces, et propose, de plus, la suppression de la gabelle, 55. — Vote pour que les municipalités puissent se livrer aux achats de biens nationaux, et appuie la demande, de cette nature, faite par la municipalité de Paris, 77. — Propose de laisser au roi l'exercice du droit de paix et de guerre, 138. — Vote pour qu'il ne soit plus accordé d'apanages, pour que les anciens soient supprimés, et qu'il soit pourvu, par une pension, à l'indemnité des princes apanagistes, 227. — Appuie la création des assignats, 269. — An 1791. Déclare qu'il n'est pas membre du club monarchique, 41. — Vote la restitution des dons occultes de la cour, 47. — S'oppose au projet sur l'émigration, 60. — Demande la discussion de celui tendant à supprimer l'administration des Invalides, 84. — Vote une convention nationale, dans le cas de la fuite du roi, 89. — Opine pour la non-rééligibilité des constituans, 138. — Parle sur la peine de mort, 154. — Sur le licenciement de l'armée, 164. — Lors de la fuite de Louis XVI, propose de confier le pouvoir exécutif aux ministres, 173. — Proteste de son dévouement à l'assemblée, 174. — Son opinion pour l'organisation des gardes nationales qui se rendent aux frontières, 217. — Il borne aux seuls constituans l'exclusion des places à la nomination du roi, 226. — Rejette sur la faiblesse des officiers l'insubordination des troupes, et cite à ce sujet le maréchal de Laudon, tuant deux soldats de sa main, 241. — Article de lui sur les finances, 358. — An 1792. Passé au commandement des armées, il s'empare des défilés de Porentrui, 126. — Est nommé général en chef de l'armée du Bas-Rhin, 160. — Sa lettre à l'assemblée sur sa conduite; il demande à être jugé par une cour martiale, 180. — Autre lettre de dévouement à la constitution et au roi, 200. — Il est nommé commandant au camp de Soissons, 216. — Se plaint de son rappel dans l'intérieur, 231. — Annonce de ses succès; débats sur la proposition de lui voter des remerciemens, 279. — Il fait fusiller des pillards; impose le clergé de Spire, partisan des émigrés, et transmet une lettre du duc de Bourbon, 281. — Rend compte de sa position à Spire, 284. — Prend Worms et les munitions de l'ennemi; impose la ville et transmet sa proclamation aux habitans, 288. — Son réglement pour prévenir les désordres, 292. — Il marche sur Mayence, 299. — S'en empare; en transmet la capitulation, et demande de l'avancement pour divers officiers, notamment pour le jeune Stamm, et pourquoi, 301. — Prend et impose Francfort; pièces officielles y relatives, 303 et 310. — Il accuse Kellermann d'incapacité, et pourquoi, *ibid.* — Assiste au club de Mayence, 311. — Propage les principes de la révolution; transmet les succès d'Houchard en Franconie, *ibid.* — Annonce que Francfort a payé la moitié de sa contribution, et demande exemption du reste, 312. — Sa proclamation contre le landgrave de Hesse-Cassel, 314. — Nouvelles plaintes contre Kellermann: ses dispositions à Mayence; autres succès d'Houchard, 318 et 323. — Il annonce la retraite des ennemis, 327. — Lettre d'un citoyen qui le disculpe sur de faux bruits, 337. — An I.er 1793. Transmet des détails sur la prise de Francfort par les Prussiens, 5. — Sa lettre relative au massacre des Français dans cette place, 6. — Répond aux reproches qui lui ont été adressés dans le n°. 179 du journal de Prudhomme, 8. — Sa lettre sur les mouvemens de l'armée devant Mayence: il se plaint des colonels Laferrière et Hautepierre, 14. — Dénonce à l'opinion publique plusieurs officiers qui ont quitté leur poste au moment du combat: fait l'éloge des habitans de Weis embourg, 19. — Provoque la surveillance la plus sévère sur sa conduite, 42. — Se plaint de la nomination, sans son aveu, du maréchal-de-camp Gillot au commandement de Landau, 52. — Sa fermeté sur les plaintes des gendarmes, 54. — Il annonce son arrivée à Paris par ordre du conseil exécutif, 62. — Et ses avantages sur les Prussiens, 85. — Son état de l'armée à ses ordres, 91. — Il fait mettre en prison le commandant de bataillon Roc, pour tenir jeu chez lui, 94. — Se replie sur Landau; laisse les généraux Varé et Meunier à Mayence et Cassel, 96. — Accuse Beurnonville des mauvais succès de l'armée; donne sa démission; décret qui lui ordonne de conserver le commandement, 97. — Débats sur son patriotisme; allégations pour et contre; ordre du jour, 98. — Il transmet de nou-

veaux

veaux griefs contre le ministre Bournonville, qu'il accuse d'avoir compromis le salut de la république; insiste sur sa démission, 100. — Annonce qu'un de ses aides-de-camp s'est brûlé la cervelle, croyant que, d'accord avec Dumourier, il voulait livrer l'armée: attribue tout le mal à Bournonville, 104. — Envoie une lettre du général Houchard au roi de Prusse, relativement au quatrième bataillon des Vosges, massacré après s'être rendu, 107. — Nie avoir écrit à madame de Liancourt, ainsi que Marat l'en a accusé; donne des détails sur les motifs de la démission de Natte, capitaine, 109. — Ecrit à l'assemblée pour détruire les soupçons que l'on pourrait concevoir contre lui, 116. — Annonce qu'il a fait fusiller deux soldats pour cause de pillage; décret qui approuve sa conduite, 122. — Demande un successeur, son républicanisme ayant été suspecté par les commissaires, à cause de sa lettre au duc de Brunswick, relative au capitaine Boos, 134. — Décret approbatif de l'arrêté du conseil exécutif, qui le nomme général en chef de l'armée du Nord, 135. — Exposé de ses opérations militaires, 143. — Il est accusé de faire battre l'armée, 150. — Sa proclamation aux armées du Nord et des Ardennes, 166. — Sa lettre en réponse aux calomnies par lesquelles on a attaqué sa moralité, 168. — Il approuve la conduite du général Lamarlière, au sujet de deux officiers ennemis observateurs, 173. — Demande un conseil de guerre pour se justifier des inculpations dirigées contre lui par Ferrières; annonce des succès, 178. — Lettre dans laquelle il se plaint des inculpations dirigées contre lui; annonce l'arrivée de 12,000 Russes et plusieurs avantages remportés par l'armée du Nord, 185. — Donne des détails d'un combat à Saint-Amand; renvoie à la convention des imprimés de Bordeaux, de Caen, d'autres de Félix Wimpfen, et y joint les réponses qu'il y a faites, 198. — Appelé à Paris par le comité de salut public, demande à présenter à la convention l'hommage de son respect et de son obéissance, 201. — Accusations diverses contre lui pour ses opérations militaires, et ses opinions en faveur des fédéralistes; annonce qu'on a crié *vive Custine!* au Palais-Royal; son arrestation décrétée, sur la demande de Bazire, Simon et Danton, 204. — Dewars demande que le ministre de la guerre se concerte avec le comité de salut public, pour faire, séance tenante, un rapport sur ce général; décret pour sa translation au Luxembourg; sa destitution par le conseil exécutif, 205. — Il écrit de l'Abbaye pour demander d'être mis en accusation, 211. — Conseil donné par l'adjudant-général Barthelemy, au général Houchard, de le faire arrêter; on lui reproche d'avoir dégarni Lille de canons; il est décrété d'accusation; le général Leveneur écrit que Custine n'a eu aucune part au mot d'ordre *Condorcet, Paris, Constitution*, donné en son absence; lettre écrite de Cassel, annonçant que, quelques jours avant le blocus de Mayence, un agent de ce général invita le général Doyré à avoir une conférence avec le général prussien, 212. — Translation, à Paris, du lieutenant Vaillant, qu'il a fait détenir à Cambrai, 214. — Décret contre Becquet-Courtier, commissaire des assemblées primaires, qui s'était proposé pour défenseur de ce général, 220. — Texte de son acte d'accusation, 230. — Sa procédure au tribunal révolutionnaire, 231 à 235. — Il appelle en témoignage Houchard et une foule d'officiers; dénonciation contre ces demandes, imputées à complot, 235. — Suite de son affaire, 236 à 239. — Lettre sur l'influence qu'on exerce sur le jury, adressée par Dumont, premier juré, à ses concitoyens; suite de l'affaire, 240. — Sa condamnation à mort, et son exécution, 241. — Suite des détails de la procédure, *ibid*, 242 et 246. — Détails sur ses derniers momens; arrestation de son confesseur et de sa belle-fille, 247. — An II. 1794. Réhabilitation des gendarmes qu'il avait destitués, 115. — Merlin de Thionville rejette sur lui la perte de Mayence, 346. — An III. Publication de ses mémoires posthumes à Francfort, 98.

Custine (Renaud-Philippe), adjudant-général; fils du précédent. An 1792. Son éloge par le ministre Pache, pour sa conduite lors de la trahison des habitans de Francfort, 346. — An II. 1794. Sa condamnation à mort par le tribunal révolutionnaire, 106.

Custine, officier au service de l'Autriche, et neveu du général. An VII. Est transféré à Hambourg, par ordre du directoire, 260.

DABBADIE, capitaine au corps-royal du génie. AN 1789. Admis en qualité de député de la Guienne aux Etats généraux, à la place du comte de Ségur, démissionnaire, 47.

DABRAY, député des Alpes-Maritimes à la convention nationale. AN II. 1793. Signataire de protestations contre le 31 mai, est décrété d'arrestation, 277 et 278. — AN III. Est rappelé dans le sein de l'assemblée, 80. — AN V. Membre du conseil des cinq-cents, soutient Lesage-Sénault, disant que le royalisme est par-tout, jusques dans les autorités constituées, 80. — AN VI. Fait arrêter un message au directoire contre la chambre de commerce de Marseille, 163. — Fait valider diverses élections, 224. — AN VII. Annonce l'apparition des Anglais sur les côtes de Nice, et les mesures prises contre eux, 103. — Fait adresser un message au directoire, relatif au dépérissement du port du Var, 121.

DACOIN, colon. AN I.er 1793. Est accusé des troubles de Saint-Domingue, 12.

DAENDELS, général batave, au service de France. AN II. 1793. Ses opérations sous le général Souham, 43. — AN III. Il se distingue à l'armée du Nord, 105. — Ecrit aux Bataves que la convention les laissera les maîtres d'agir eux-mêmes pour leur liberté, 138. — Lieutenant-général dans les troupes bataves, prête le serment de fidélité à sa république, 280. — AN VI. Sa conduite lors des changemens dans le gouvernement batave à l'époque du 22 brumaire, 132. — Son arrestation ordonnée par le directoire batave, pour opposition à la révolution du 3 pluviôse, et sa retraite en France, 249. — Déclaration du citoyen Ducange contre lui, 252. — Autres pièces, 267. — Détails de la nouvelle révolution dans le gouvernement, à laquelle il a contribué, 271. — Membre du corps législatif batave, il fait rejeter l'emprunt forcé proposé par son directoire, 353. — Approbation de la conduite qu'il a tenue dans la révolution du 24 prairial, 356. — AN VII. Il est offert pour cette même journée à la reconnaissance publique, 12. — Ses préparatifs contre les Anglais, 343. — Il défait les Anglo-Russes, 360.

DAGOBERT, général français. AN I.er 1793. Succès de sa division, 55. — Se distingue à l'armée d'Italie, 69. — Son éloge par le général Biron, 75.—Ses succès à l'armée des Pyrénées-Orientales, 151. — Son arrestation, 230. — Il annonce la déroute complette des Espagnols devant Mont Libre, 249. — La prise de la Cerdagne espagnole; et demande des places d'adjudans pour plusieurs officiers, 253. — Nouvelle victoire, 258. — AN II. 1793. Il annonce la prise de Villefranche par Gilly, et du camp de Prades par David, 274. — Celle de Campbrédon, 24. — AN II. 1794. Assiége Urgelle, 208. — Lettre sur la marche de son armée, 210. — Il est tué à la conquête de la Cerdagne espagnole; décret de mention honorable pour ses services, 220. — Inscription de son nom au Panthéon, 222. — AN III. Dugommier rappelle ses services, en demandant que celui de son ami Labarre y soit inscrit à côté du sien, 57.

DAGRAIN (Phil. C.). AN 1792. Proteste contre son arrestation avec Lafayette, 252.

DAGUESSEAU-DEFRESNE. AN 1789. Nommé par le roi au comité contentieux, 42.

DAGUESSEAU (M.de), veuve Dayen. AN II. 1794. Est condamnée à mort au tribunal révolutionnaire, 310.

DAHZ, officier. AN VII. Se distingue à l'armée d'Helvétie, 344.

DAÏF. AN 1791. Est nommé administrateur du département de Paris, 9.

D'AILLY, conseiller, député de Chaumont en Vexin aux Etats-généraux. AN 1789. Est proclamé doyen des communes, 5. — Annonce la maladie du dauphin et par suite la non-admission d'une députation des communes chez le roi, *ibid.* — Provoque l'offrande des boucles d'argent faite par tous les députés, 92. — AN 1790. Combat l'augmentation de la paye des matelots, 157. — AN 1791. Demande l'ajournement du projet qui fixe le nombre, les attributions et la responsabilité des ministres, 68. — Dit qu'il faut inviter Malouet à se rendre, au comité des finances pour prendre communication des états de recettes et dépenses qu'il demande, 267.

DALBARADE. AN I.er 1793. Adjoint au ministre de la marine, est nommé à ce ministère, 102. — La convention renvoie au comité de salut public une dénonciation contre lui, 205. — Il

annonce la soumission des Isles-du-Vent à la république, 226. — An II. 1793. Transmet la liste des officiers de marine qui devaient être à Toulon, lors de sa tradition aux Anglais, 22. — An II. 1794. Accusation contre lui pour inexécution d'un décret d'avancement ; il est justifié, 132. — An VI. Commandant des armes à Lorient, est destitué, 235. — Et déclaré déchu de tout commandement par la commission convoquée pour l'incendie du vaisseau *le 14 Juillet*, 364.

D'Alesme, général français. An VII. Est blessé à l'armée d'Italie, 196.

Daleyrac, compositeur de musique. An 1792. Auteur de celle de *Philippe et Georgette*, 11. — An I.er 1793. D'*Ambroise*, 22. — An II. 1794. De *l'Enfance de J. J. Rousseau*, 247. — An III. De *la Pauvre Femme*, 222. — An IV. De *la Famille Américaine*, 190. — De *Marianne*, 303. — An VI. D'*Alexis ou l'erreur d'un bon Père*, 136. — An VII. D'*Adolphe et Clara, ou les deux Prisonniers*, 149.

Dalhberg, baron, co-adjuteur de Mayence. An V. Son opinion sur la déclaration verbale du ministre directorial d'Autriche, 201.

Dallemagne, général français. An IV. Se distingue au passage du Pô, 240. — Décide la victoire à Lodi, en se précipitant à la tête des bataillons, 241. — Investit Mantoue et prend ses faubourgs, 269. — Son éloge par le général Bonaparte, 314. — Il contribue aux succès des batailles de Lonado et Castiglione, 328. — S'empare de Borgo Forte, 347. — Sa conduite remarquable à la bataille de Roveredo, 361. — An VI. Le peuple d'Ancône lui présente un drapeau tricolor, 94. — Il reçoit, de Massena, le commandement de l'armée de Rome, 207. — Installe le sénat romain dans la salle du Capitole, dite des Curiaces, 212.

D'Alleray. (*Voyez* Angrand.)

D'Alleray-Espiar, ex-président du parlement de Dijon. An II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 218.

Dalmas d'Aubenas (1), député à l'assemblée législative. An 1792. S'oppose à la levée de la suspension du maire de la commune de Paris, 199.

Dalphonse, député de l'Allier au conseil des anciens. An IV. Demande le rejet de la résolution relative à Job-Aymé, 113. — Vote pour celle relative à l'envoi d'un discours du président des cinq-cents, à l'occasion de l'anniversaire de la mort du dernier roi, 138. — Combat la résolution qui donne au directoire le droit de statuer sur les réclamations occasionnées par les arrêtés des représentans en mission, 164. — Est nommé secrétaire, 187. — Propose de rejeter la résolution relative aux biens non réclamés des détenus, condamnés ou prêtres déportés, 299. — Vote le rejet du mode proposé pour le recouvrement du reste de l'emprunt forcé, 336. — Fait adopter la résolution relative aux prêtres sujets à la déportation ou à la réclusion, 361. — Parle contre celle qui concerne la citoyenne Fourquevaux, 364. — An V. Son opinion sur les hospices civils, 22. — Il parle contre la résolution qui modifie la loi du 3 brumaire, et contre cette loi elle-même, 70. — S'oppose à l'établissement d'un journal tachygraphique, 148. — Vote contre la résolution sur le droit de passe, 190. — Pour celle relative au placement des fonctionnaires publics, 214. — Contre la peine de mort prononcée pour la répression du brigandage, 241. — Parle pour le rapport de la loi du 3 brumaire, 244. — Fait approuver la résolution sur le remplacement des administrateurs, 304. — Est nommé membre de la commission des inspecteurs, 310. — An VI. S'oppose à l'annullation de l'élection du juge de paix de Cusset, 34. — An VII. A la résolution sur l'emprunt forcé de 100 millions, 321. — Et à celle sur la comptabilité intermédiaire, 364.

Damas (comte de), député aux États-généraux. An 1789. Donne sa démission, 21.

Damas (Charles de), officier au service de Russie. An 1791. Récompense qu'il reçoit de ce gouvernement, 126. — An VII. Commandant des troupes napolitaines, est battu par les Français, 113.

Damas. An 1791. L'un des compagnons de la fuite du roi, est arrêté avec lui à Varennes, 176. — Il réclame sa liberté, 177. — Décret qui

(1) Une erreur de copiste a porté cet article à Aubenas.

proroge sa détention, *ibid.* — Est traduit à Paris, 181. — Et décrété d'arrestation, 205.

DAMAS, gouverneur de la Martinique. AN 1790. Fait bloquer la ville de Saint-Pierre, 217. — Pièces diverses sur sa conduite, 219 et 228. — Maintient la tranquillité à Saint-Pierre, et renvoie en France douze individus chefs d'insurrection, 244. — Observations tant sur sa conduite que sur celle des chefs militaires sous ses ordres, 272. — Est signalé, par Barnave, comme un chef de parti, 334. — Dénonciation et pièces officielles contre lui, 352. — Est destitué pour avoir demandé des secours au gouvernement anglais de la Dominique, 335. — Sa proclamation sur les troubles de la Martinique, 347. — Observations sur sa conduite, 365. — AN 1791. Est dénoncé par une députation du fort Saint-Pierre, comme l'un des fauteurs des maux de la Colonie, 1. — Inculpé de nouveau, 33. — Détails relatifs à sa conduite à la Martinique, 39. — (*Voyez* ARNAUD DE CORIO.)

DAMAS. AN 1791. Renseignemens sur un avanturier qui prenait ce nom, 51.

DAMAS, général de brigade français. AN IV. Se distingue à l'armée de Sambre-et-Meuse, 299. — Donne de nouvelles preuves de talent et de courage, 340.

DAMBARÈRE, général français. AN VII. Commande l'aile droite de l'armée d'Angleterre, 57.

DAMBRAY, député de la Seine. AN IV. Donne sa démission, 45.

DAMERON, député de la Nièvre à la convention nationale. AN I.er 1793. Est envoyé à Orléans pour observer la marche des rebelles, 167.

DAMESMES, commissaire de la commune de Paris, dans la Vendée. AN I.er 1793. Ses opérations contre les rebelles, 159. — AN II. 1793. Il annonce le succès de la levée en masse contre les Vendéens, 265.

DAMIEN, huissier. AN 1791. Réclamations contre ses tentatives pour arrêter Danton dans le sein de l'assemblée électorale de Paris, 258. — Est arrêté au moment où il s'y présentait de nouveau pour exécuter cet ordre, 259.

DAMOUR, président de section, à Paris, prévenu de la conspiration de vendémiaire, et contumax. AN IV. Est condamné à mort par le conseil militaire, 41.

DAMOURETTE, cultivateur, député des Ardennes à l'assemblée législative. AN 1792. Demande la cessation de toute communication entre les membres de la famille royale, 244.

DAMPIERRE, colonel du cinquième régiment de dragons. AN 1791. Réclame contre l'inscription de son nom sur la liste du club monarchique, 39. — AN 1792. Sa lettre sur la conduite de son corps, 140. — Il demande le grade d'officier pour le vétéran Jolibois, qui est venu remplacer, à la bataille de Jemmappes, son fils, déserteur, 329. — AN I.er 1793. Est nommé au commandement en chef des armées du Nord et des Ardennes, 97. — Mande qu'il rallie l'armée, pour s'opposer au traître Dumourier, qui s'est démasqué, 98. — Un de ses aides-de-camp communique les bonnes dispositions de ce général, 99. — Il accepte les fonctions de général en chef, 101. — Propose de remplir les cadres des bataillons de l'armée, non-complets, par la nouvelle levée de volontaires, 106. — Annonce que les Autrichiens ont été repoussés devant Lille et Condé, 109. — Rétracte la nouvelle qu'il avait donnée, relativement au dixième régiment de chasseurs à pied, 111. — Atteste qu'une partie du régiment de Bercheny, hussards, quelques volontaires et quelques officiers sont les seules troupes qui aient passé à l'ennemi, 114. — Rend compte du succès d'une attaque faite par le camp de Famars; noms des officiers qui s'y sont signalés; annonce d'autres succès, 126. — Est tué à l'attaque des bois de Ruisme et Saint-Amand; ordre du jour motivé sur la proposition de lui décerner les honneurs du Panthéon, 132. — Décret qui les lui accorde, 133. — Autre qui place son buste dans le lieu des séances de la convention, 208. — AN II. 1793. Couthon attaque sa mémoire, et demande l'extraction de ses cendres du Panthéon; Danton s'y oppose, 92.

DAMPIERRE, juge de paix. AN VI. Est dénoncé en forfaiture, 147.

DAMPMARTIN, littérateur. AN 1791. Sa traduction de l'*Histoire de la rivalité de Carthage et de Rome*, par Addisson, 73.

DANDENAC aîné, député de Maine-et-Loire à la convention nationale, et depuis réélu au conseil des anciens. AN V. Fait approuver la résolution qui permet la résiliation des baux à longues années, 167.

DANDENAC jeune, député à la convention nationale par le même département. AN I.er 1793. Est envoyé en mission dans les départemens insurgés, 132. — AN V. Réélu au conseil des anciens, attaque la résolution sur les poudres et salpêtres, 167.

DANDOLO, vénitien. AN VI. Est envoyé en députation au général Bonaparte par la municipalité de Venise, 9. — Son discours à l'occasion de la tradition de Venise aux Autrichiens, 62.

DANDOLO, gênois. AN VI. Réclame l'ouverture des cercles constitutionnels à Gênes, 91.

DANDONNEAU, banni de l'île Saint-Pierre Miquelon. AN 1792. Décret qui l'autorise à y rentrer, et le met sous la sauve-garde de la loi, 162.

DANDRÉ, député d'Aix aux États-généraux. AN 1789. Demande l'admission des députations d'honneur, et le renvoi aux comités des députations d'affaires, 31. — S'élève contre des dépenses inutiles portées dans l'état des besoins : réclame le remboursement des offices, 40. — Annonce que le parlement d'Aix adhère aux maximes de l'assemblée sur l'organisation judiciaire, 42. — Propose divers changemens à la déclaration des droits, 44. — Veut qu'on discute la motion de Noailles, sur la sanction royale, 48. — Commissaire du roi en Provence, préside aux délibérations du conseil municipal de Toulon, lors des troubles élevés à l'occasion d'Albert de Rioms, 117. — AN 1790. Se démet de cette place pour rester membre de l'assemblée nationale, 44. — Prête à son retour le serment civique, 76. — Vote pour qu'on diminue les pouvoirs des commissaires envoyés par le roi dans les provinces, 89. — Fait passer à l'ordre du jour sur la proposition de convoquer les assemblées primaires pour la formation des rôles de contributions, 107. — S'élève contre l'enlèvement arbitraire de Muscard, bas officier au régiment de Vivarais, poursuivi par le ministre pour son attachement à la révolution, *ibid.* — Demande que les patrons pêcheurs ne soient pas classés dans la marine, 110. — Propose de fixer le véritable état de la question de l'élection des juges par le peuple, et de leur institution par le roi, 126. — Demande que les députés ne puissent être nommés au ministère public que quatre ans après la session, 129. — Appuie le projet d'un tribunal de cassation, *ibid.* — Fait le récit de la surprise des forts de Marseille, et blâme, à cette occasion, la municipalité et la garde nationale; 133. — Se plaint de l'insubordination des troupes, 143. — Demande qu'on rende compte de la démolition des forts de Marseille, 149. — Parle sur l'inviolabilité de l'assemblée nationale, 178. — Présente des observations de rédaction sur l'abolition des offices de judicature et l'organisation du pouvoir judiciaire, 187. — Demande la libre ouverture de tous les ports pour le retour de l'Inde, 189. — Parle sur l'institution des juges de paix, 190. — Et contre le système qui place à Lorient le dépôt unique au retour de l'Inde, 198. — S'élève contre un ordre de Bouillé pour livrer passage aux troupes autrichiennes, à l'effet de se rendre dans les provinces Belgiques, 209. — Propose qu'on s'occupe, toute affaire cessante, de la demande de l'Autriche à ce sujet, 211. — Est élu président, 214. — Ordonne d'arrêter Camille-Desmoulins, qui, du haut de la tribune, a répondu qu'il saurait se justifier de la dénonciation dirigée contre lui, par Malouet, 216. — Discute sur le code pénal maritime et la peine de mort contre l'officier de marine qui se serait caché pendant le combat, 232. — Se plaint de l'impuissance de la loi contre les libelles, 235. — Appuie le projet concernant les traités de la France avec l'Espagne, et vote pour l'armement en faveur de cette puissance, 238. — Fait décréter l'impression de toutes les pièces relatives à l'affaire de Nanci, 248. — Vote pour la poursuite des anarchistes qui ont fait des motions d'assassinats sous les fenêtres de l'assemblée, et déclare que les ennemis de la révolution cherchent à allumer la guerre civile, 251. — Fait connaître les obstacles apportés dans le Loiret à la libre circulation des grains, 257. — Pense qu'il est dangereux de demander aux administrateurs de département leurs vues sur la réduction des districts, 289. — Vote pour ne pas

imposer le salarié qui ne gagne que sa subsistance rigoureuse, et qui ne doit pas jouir du droit de citoyen, 297. — Parle sur l'organisation des ponts-et-chaussées, 310. — Examine si le tribunal de cassation doit être renouvelé partiellement ou en totalité, 323. — Parle sur le mode de remplacement du tribunal de cassation, 324. — S'oppose à la suppression des brevets de retenue, 329. — Parle en faveur des porteurs de brevets de cette nature, 330. — Vote pour que les administrateurs de département ne puissent être nommés receveurs de districts, 333. — Fait décréter que les membres des ci-devant cours supérieures seront imposés de la même manière que les autres citoyens, 339. — Fait renvoyer au comité des recherches une lettre de lui, trouvée dans les papiers de Pascalis après sa mort, et demande qu'on examine s'il y a lieu à accusation contre lui, 354. — Est élu président, 357. — Interpellé de dire si le roi a signé son refus de sanctionner la constitution civile du clergé, répond qu'il n'a pas été chargé de rapporter une réponse signée, 359. — AN 1791. Communique les discours qu'il a adressés au roi et à la reine pour le renouvellement de l'année, 2. — Fait décréter la suppression des sommaires à la tête des lois; passer à l'ordre du jour sur la proposition tendante à l'exécution de la loi sur la résidence des évêques, et rappelle le président à l'ordre, dans la discussion sur le serment des prêtres, 6. — Fait des observations sur le projet relatif au payement des officiers réformés, 14. — Parle en faveur des détenus de Perpignan; fait renvoyer au comité des recherches les procédures commencées contre ceux d'Aix, Marseille, etc., accusés de crimes de lèse-nation, 17. — Demande que les six membres qui doivent être adjoints au comité de marine, ne soient d'aucun autre comité, 18. — Réclame en faveur des détenus d'Aix, 21. — Vote pour l'incompatibilité des fonctions municipales avec celles de juges de paix, 26. — Fait ordonner une nouvelle rédaction de l'article relatif au délai accordé aux prêtres pour la prestation du serment, 28. — Demande l'impression d'une lettre de Montmorin, concernant celle de l'empereur en faveur des princes possessionnés en Alsace, 29. — S'oppose à ce que la haute-cour siége dans le même lieu que le corps législatif, 40. — Fait renvoyer au comité des recherches une réponse du district d'Aix, aux accusations dirigées contre lui, 41. — Et décréter en principe l'établissement d'un droit de patente, 48. — Présente des observations pour faire terminer la procédure commencée sur les enrôlemens qui ont eu lieu à Besançon, 50. — Vote l'extradition de trois employés de la banque de Vienne, accusés de contrefaction de ses billets, 51. — Fait adopter la conversion en assignats de 50 livres, des 50 millions qui restent à fabriquer, 53. — Nouvelles observations relativement à la réparation des embouchures du Rhône, 55. — Propose de déclarer illégale l'arrestation de Mesdames, à Arnay-le Duc, 56. — Demande que Cazalès soit rappelé à l'ordre, pour sa déclaration en faveur de la monarchie, faite à l'occasion de la discussion d'un projet sur les obligations et la résidence de la famille royale, 58. — S'oppose à la lecture de celui sur l'émigration, et fonde son opinion sur ce que le comité a déclaré qu'il ne pouvait trouver, à cet égard, que des mesures inconstitutionnelles, 61. — Réclame l'exécution de la loi pour la radiation des pensions dues aux émigrés, 62. — Provoque la prestation, pure et simple, du serment de l'abbé de Bouvard, ou demande qu'il sorte de l'assemblée, ainsi que ceux qui ne persisteront pas dans celui qu'ils ont prêté précédemment, 63. — Fait adopter le fond de l'article qui propose la suspension de tous corps administratifs provoquant ou fomentant la résistance aux autorités supérieures, 64. — Autoriser les tribunaux à statuer sur les requêtes en élargissemens provisoires, dans les procédures d'Aix, Marseille et Toulon, 69. — Demande que les prisonniers de l'Abbaye soient transférés à Orléans; vote pour la nomination, par le roi, des administrateurs du trésor public, 70. — Communique une lettre de Montmorin, sur la situation de la France et des puissances étrangères, 73. — Fait décréter plusieurs articles relatifs à la tenue des assemblées primaires et électorales, à la qualité de citoyen, aux élections, au tribunal de cassation, etc., 74. — Propose de ne plus accorder de congés aux députés, 95. — Veut qu'ils s'engagent à ne jamais

solliciter de places, 99. — Vote pour que le corps législatif détermine les fonctions des ministres, 100. — Demande que les faits avancés dans une dénonciation contre le ministre de la marine, relativement à un emploi de fonds, soient éclaircis, 101. — Prétend que le traitement des ministres est déjà décrété, et qu'il est inutile de s'en occuper, 103. — Propose de les autoriser à requérir la gendarmerie, 104. — Présente des observations sur le sens du mot *aspirant* de la marine, 108. — Défend l'arrêté du département de Paris, sur la liberté des cultes, et invite Sieyes, qui en est membre, à en expliquer les motifs, 109. — Veut que Mauri soit censuré pour avoir calomnié la nation, à l'occasion de cet arrêté, 110. — Remarque la connexité des troubles de Porentru avec ceux qui agitent Paris; cite le journal de *Mercier* qui a dénoncé en même temps le départ du roi pour Saint-Cloud et les mouvemens des frontières; dit que les troupes entrées dans le Porentru ne sont pas assez considérables pour alarmer; se plaint qu'on accuse le ministre Montmorin pour des objets qui lui sont étrangers, et s'oppose à ce que l'affaire soit renvoyée au comité diplomatique; justifie ce dernier à l'occasion de l'arrivée de ces mêmes troupes, 111. — Vote pour que les rivières navigables soient déclarées propriétés nationales, et provoque le renvoi des détails à la première législature, 115. — Demande si, en admettant tous les citoyens dans la garde nationale, on veut détruire la constitution et la qualité de citoyen actif; fait un rapport tranquillisant sur les mouvemens des troupes en Catalogne et sur les forces autrichiennes à Porentru, 119. — Fait décréter la mise en liberté de Châlons, aide-major de la ville de Béfort, arrêté sur le territoire de l'évêque de Bâle, et ordonner qu'il soit conduit, s'il y a lieu, jusqu'aux frontières de l'Empire, *ibid.* — Soutient que le projet tendant à permettre aux militaires d'assister aux séances des sociétés populaires, tend à faire passer toute l'autorité constitutionnelle dans les mains de ces dernières, et dit qu'elles ne sont pas toutes amies de la constitution, quoiqu'elles en prennent le titre, 120 — Communique le décret de la diète de Ratisbonne et la lettre du ministre Montmorin au nonce du pape, annonçant que sa sainteté devra recevoir un ambassadeur français qui ait prêté le serment civique, 126. — Est élu président; communique une nouvelle lettre de Montmorin, sur la circulation d'un prétendu manifeste de l'empereur; appuie le projet de Sieyes, sur le libre exercice des cultes, 130. — Fait part d'une adresse des hommes de couleur, pour être admis parmi les citoyens actifs; d'une autre adresse des députés extraordinaires du commerce, en faveur des projets des comités de constitution et des colonies, 132. — Répond aux municipaux de Paris, concernant la provocation d'une loi pour constater civilement la naissance, le mariage et la mort des citoyens, 137. — Propose de déclarer que le décret qui rejette la réunion d'Avignon, ne préjuge rien contre les droits de la France, et demande de plus l'envoi de commissaires et le rappel de tous les Français, 146. — Fait comprendre, dans les domaines du roi, la Savonnerie et les Gobelins, 148. — Annonce une lettre de l'abbé Raynal, et dit qu'elle est écrite avec toute la liberté qu'on lui connaît, 153. — S'élève contre les tribunes qui ont fait partir des huées lors des observations de Devismes, sur le droit d'enregistrement, et fait ordonner l'expulsion de ceux qui se permettraient à l'avenir des marques d'improbation, 154. — Fait arrêter que l'on s'occupera du sort de la garde parisienne soldée, 155. — Et décréter l'incompatibilité de diverses fonctions judiciaires, 160. — Discute le code pénal, et demande des dispositions contre ceux qui troubleraient les assemblées primaires ou électorales, *ibid.* — Propose de décréter que toute personne tenant à la domesticité, ne pourra être membre de la législature; s'oppose à ce que les représentans occupent des emplois inférieurs, 161. — Demande le rejet du projet de licenciement des officiers, 164. — Appuie celui sur les ateliers de charité, 168. — Fait décréter une indemnité aux princes allemands possessionnés en Alsace, 171. — Renvoyer au comité de constitution différentes adresses tendantes à la révocation du décret sur les conditions d'éligibilité, 172 — Demande que les décrets de l'assemblée, après la fuite du roi, aient provisoirement force de loi; fait décréter que les ministres pourront s'assembler et délibérer dans

l'hôtel du sceau de l'état ; approuver la conduite du département de Paris, pour l'apposition des scellés sur les appartemens des Tuileries et du Luxembourg ; décider que la séance ne sera levée qu'en vertu d'un décret, 173. — Témoigner à la ville de Paris la satisfaction de l'assemblée pour le calme qui a régné pendant la fuite du roi, 175. — Présente des observations sur le projet de donner une garde particulière à la famille royale, 177. — Appuie celui tendant à faire recevoir, par des commissaires, la déclaration du roi, sur son évasion ; est nommé à cet effet, 178. — S'oppose à l'ouverture des assemblées primaires, 182. — Demande qu'il soit fait un prompt rapport sur la situation des départemens de la Meuse, de la Moselle et des Ardennes, 183. — Fait renvoyer aux comités des lettres annonçant l'entrée des Espagnols sur le territoire français, 185. — Décréter que les comptes seront appurés définitivement par l'assemblée, 186. — Invoque la question préalable sur un projet de loi contre les émigrés, 191. — Fait mander le ministre Montmorin à la barre, pour qu'il ait à rendre compte de l'arrestation de Duveyrier, envoyé vers le prince de Condé, 193. — Vote contre le projet relatif à Bouillé et ses complices ; appuie la suspension du roi jusqu'à l'achèvement de la constitution, et propose de le déclarer déchu s'il la refuse, 196. — Fait une motion d'ordre contre les perturbateurs du repos public, et dénonce à ce sujet la municipalité de Paris, 198. — Demande qu'il lui soit enjoint de seconder la garde nationale, *ibid.* — Prétend que l'adresse aux Français, sur l'inviolabilité de la personne du roi, sera suffisamment remplacée par l'envoi des discours de Duport, Salles, Barnave et Muguet, 199. — Propose de décheoir de ses fonctions tout député qui protestera contre les décrets, 202. — Fait ordonner que le comité diplomatique présentera des mesures relatives au compte rendu par Duveyrier, 205. — Décréter que le ministre des affaires étrangères réclamera auprès de l'évêque de Bâle l'exécution du traité de 1780, *ibid.* — Vote en faveur du projet sur la discipline de l'armée, et veut qu'on laisse aux soldats les moyens d'exposer leurs griefs, 207. — Dit que les personnes qui crient contre le décret qui suspend les assemblées primaires aspirent à la législature, et veulent former une convention nationale pour tout bouleverser, 211. — Se plaint des soupçons et de la méfiance jetés dans l'assemblée, à l'occasion de la révision de la constitution, et vote la suspension des commissaires dans les départemens, 212. — S'oppose à l'ajournement de la suppression et récréation de la garde soldée de Paris, 217. — Fait décréter la convocation des assemblées électorales, du 25 août au 5 septembre, 218. — Dit que l'article de la constitution, relatif aux faillites et à l'insolvabilité, ne doit pas être regardé comme réglementaire, attendu qu'il serait dangereux de laisser les législatures suivantes statuer sur les droits politiques des citoyens, 224. — Appuie la motion tendante à donner le titre de princes français aux membres de la famille régnante, 227. — Discute la liberté de la presse ; pose ainsi la question y relative : « Tout individu aura-t-il le droit indéfini de calomnier les fonctionnaires publics » ? et se prononce pour la négative, 236. — Dit à l'occasion d'une renonciation de d'Orléans, que ce prince n'a pas le droit de renoncer au trône, ni pour lui, ni pour ses enfans, ni pour ses créanciers, 237. — Présente des observations sur le titre de prince, proposé pour les membres de la famille régnante, 239. — Parle contre le système d'une convention nationale pour la révision de la constitution, 243. — Propose de fixer à trente ans l'époque où il pourra s'en tenir une, 244. — Fait adopter différens articles relatifs aux législatures qui devront s'occuper des réformes à faire à la constitution ; est d'avis d'autoriser le roi à présenter des observations sur celles proposées, et de rejeter les pétitions individuelles qui tendraient à ce but, 245. — S'oppose à ce que les deux premières législatures aient le droit de réviser l'acte constitutionnel, 246. — Fait arrêter que cet acte sera remis au roi, par une députation, et qu'il ne lui sera pas fait de discours, 247. — Soutient qu'un décret d'ajournement personnel prive celui qui en est l'objet, de ses droits politiques, et fait passer à l'ordre du jour sur la question soumise à ce sujet par Santerre, 251. — Fait décréter que les électeurs ne seront pas payés, 253. — Passer à l'ordre du jour sur la proposition de demander l'avis des

ministres

ministres dans l'affaire d'Avignon, 256. — S'oppose à ce que Mauri soit poursuivi par les commissaires médiateurs de cette ville, qu'il avait dénoncés, et défend l'inviolabilité des membres de l'assemblée nationale, 257. — Fait arrêter que le roi et le prince royal porteront le cordon bleu, *ibid.* — Propose de déclarer à l'assemblée électorale de Paris qu'elle a outrepassé ses pouvoirs, en faisant arrêter l'huissier Damien au moment où il voulait se saisir de Danton, l'un de ses membres, 261. — Improuve l'arrêté du département des Bouches-du-Rhône, pour le désarmement de la ville d'Arles, agitée par des troubles, 263. — Prétend qu'il est inutile de produire les états de recette et dépense des commissaires de la trésorerie, puisque le compte rendu par Montesquiou a été adopté par le comité des finances, qu'il est imprimé, et qu'on peut l'attaquer et le débattre, 267. — Demande qu'il ne soit rien changé, quant à présent, aux établissemens d'instruction et d'éducation, et que la constitution fasse partie de l'instruction, 270. — Provoque l'annullation du décret portant que les commissaires de la trésorerie ne seront destitués que de l'aveu du corps législatif, 271. — Fait décréter que tout homme, de quelque couleur, de quelqu'origine, de quelque pays qu'il soit, jouira, en France, des droits de citoyen actif, s'il réunit d'ailleurs les qualités requises par la constitution, 272. — Fait arrêter la manière dont le roi sera reçu dans l'assemblée, 273. — Parle contre Mauri, qui demandait que l'assemblée présentât à la nation le compte de ses finances; fait passer à l'ordre du jour sur la réclamation de Rœderer, contre le décret relatif aux commissaires de la trésorerie, *ibid.* — Relève les abus qui se sont glissés dans la tenue des clubs, et soutient que le projet de décret concernant leur police est propre à consolider la liberté; annonce le rétablissement de la paix dans la ville d'Arles, 275. — An 1792. Sa déclaration sur des inculpations d'accaparement, 29. — Il est accusé de manœuvrer avec un parti d'émigrés pour augmenter le pouvoir royal, 93. — An VI. Ses intrigues en Allemagne, 332. — An VII. Sa conférence avec Pichegru et Précy, 355.

Dandrouin. An 1791. Est décrété d'arrestation, comme complice de l'évasion du roi, 205.

Dandurand, chasseur. An II. 1793. Décret qui mentionne honorablement la bravoure de ce jeune militaire dans la Vendée, 62.

Danet, député du Morbihan au conseil des anciens. An VII. Combat la résolution sur l'échéance des effets de commerce, 208.

Dangé. An I.er 1793. Est chargé, au 31 mai, de surveiller la section du Finistère, suspecte à la commune, 153. — Est nommé adjoint à l'administration de police, 245. — Dément les bruits annonçant des conspirations dans les prisons, 253. — An II. 1793. Accusé d'intelligence avec Antoinette, est acquitté au tribunal révolutionnaire; reprend ses fonctions, et proteste à la commune de sa haine contre les rois, 61. — An II. 1794. Est destitué, et arrêté par ordre du comité de salut public, 195. — Son jugement et sa condamnation à mort, 267 et 275.

Dangevilliers-Labillarderie, directeur des bâtimens du roi. An 1790. Est dénoncé pour ses dépenses, 313. — Repousse les inculpations qui lui sont faites, 318. — An 1791. Décret qui ordonne la saisie de ses biens, 167.

Danglards. An 1791. Est nommé évêque du Lot, 68.

Danglemont. An 1792. Est condamné à mort par le tribunal du 10 août, 243.

Dangremont, instituteur. An 1790. Soumet à l'assemblée une méthode nouvelle d'enseignement, 322.

Dangy. An 1789. Est lieutenant de maire au tribunal de la municipalité de Paris et au bureau de ville, 102.

Danican (Auguste), général français. An III. Écrit à la convention sur les crimes de la Vendée; est accusé par Levasseur, et défendu par Dubois-Crancé, 38. — Commandant à Rouen, prend des mesures pour rendre le calme à cette commune, 209. — Dénonce plusieurs généraux de la Vendée, 335. — Réplique du général de brigade Vachot à ses inculpations; 348. — An IV. Il dirige les sections rebelles de Paris en vendémiaire, 18. — Est condamné à mort par contumace, 37. — An V. Sa colère en apprenant, à Hambourg, les détails de la conspiration de Lavilleheurnoy; il part pour

Blanckembourg, 172. — An VI. Intrigue en Allemagne, 532. — An VII. Se déclare étranger à l'assassinat des ministres français à Rastadt, 256. — Tombe dans l'oubli parmi les émigrés, 344.

Danicle (D.), chef des écoles militaires à Naples. An III. Est arrêté dans cette ville, comme complice de la conspiration qui y a éclaté, 196.

Daniel, commandant des troupes bretonnes. An 1789. Marche sur la ville de Lanion, traite avec elle, et pacifie les différens, 80.

Daniel (M.), officier helvétien. An VI. Annullation de la procédure intentée contre lui, pour l'affaire du pont d'Huningue; et rapport de cette mesure, 71.

Danjou (Jean-Pierre-André), prêtre et instituteur. An I.er 1793. Est nommé, par le conseil-général de la commune de Paris, administrateur des établissemens publics, 239. — An II. 1794. Et destitué, 284.

Danjou, député de l'Oise à la convention nationale. An II. 1794. Analyse la correspondance de la convention, présentant des félicitations sur la découverte de la conspiration de cette époque, des dons pour les défenseurs de la patrie, l'abandon de l'ancien culte et la vente des biens des émigrés, 248, 249, 253, 256 et 260. — Présente l'extrait des adresses relatives au double attentat commis sur la personne de Robespierre et de Collot-d'Herbois, 270. — An III. Fait rendre un décret concernant le tribunal de police de Paris, 80.—Annonce l'acceptation de la constitution et des décrets sur la réélection des conventionnels, 364.

Danjou, maréchal-des-logis dans la gendarmerie. An III. Dénoncé et arrêté comme agent de la conspiration du 29 germinal, 221.

Dannival. An III. Mention honorable de sa conduite, pour avoir, au premier prairial, sauvé un représentant, 250.

Dannyère (Antoine). An IV. Ses *Considérations sur le système politique de l'Europe*, 165.

Danteroche, évêque de Condom. An I.er 1793. Est décrété d'arrestation, 192.

Danthon, de l'Isère, député à l'assemblée législative. An 1792. S'oppose à ce qu'il soit accordé six millions pour dépenses secrettes des affaires étrangères, 118.

Dantilly, littérateur. An 1792. Auteur *du Siége de Lille*, 325. — An I.er 1793. Extrait de sa pièce, intitulée : *Lepelletier de Saint-Fargeau*, ou *le premier Martyr de la liberté française*, 61.—An III. Autre, intitulée : *Encore une Victoire*, 47.

Danton, avocat. An 1789. Préside le district des Cordeliers, qui arrête d'exiger un serment des représentans de la commune, 100. — Discussion au sujet de quelques réclamations, présentées par lui, sur la forme des brevets d'officiers de la garde nationale, 129. — An 1790. Réflexions sur le décret de prise de corps lancé contre lui, 87. — Il dénonce les ministres, au nom de la commune de Paris, et provoque la demande de leur renvoi, pour leur faire leur procès, 316. — An 1791. Est élu membre du département de Paris, 33. — Sa fuite hors de cette ville, 205. — Est nommé électeur; réclame contre les tentatives faites par l'huissier Damien, pour l'arrêter dans le sein de l'assemblée électorale, 258. — An 1792. Est nommé ministre de la justice, au 10 août, 225. — Demande l'autorisation pour des visites domiciliaires, 244. — Fait réviser le procès de Montmorin, gouverneur de Fontainebleau, 247.—Provoque la peine de mort contre tout individu qui refusera de marcher ou de donner son fusil, 248. — Ses dispositions relatives aux détenus, 253.—Il annonce l'arrestation d'Adrien-Duport, *ibid.*—Député à la convention nationale, y propose de déclarer le maintien des propriétés, 266. — Fait décréter l'envoi de commissaires à Orléans, lors de l'insurrection du peuple contre la municipalité, 267. — Défend le choix illimité des juges; apostrophe Chasset à ce sujet; déclare que la plupart des juges sont servilement dévoués au roi, *ibid.* —Demande la destitution du général Montesquiou, 269. — Défend la députation de Paris, inculpée; compare, à cette occasion, Marat à Royou, bien que dans un sens opposé; vote l'indivisibilité de la France et l'unité de représentation et exécution, 270. — Son opinion sur le *maximum* des pensions ecclésiastiques, 273. — Il fait renvoyer aux comités la proposition tendante à faciliter au peuple les moyens de se donner des lois, *ibid* — Insiste sur sa démission de ministre de la justice, 274. — Propose la déclaration que la patrie n'est plus

en danger, 279. — Fait l'éloge du tribunal du 10 août, et accuse la lenteur de la haute-cour, 281. — Est nommé membre du comité de constitution, 286. — Président des Jacobins, sa réponse à Dumourier, 291. — Fait rejetter la proposition de soumettre la forme du gouvernement républicain à une nouvelle sanction du peuple, *ibid.* — Sa réponse à Roland, relativement a ix dépenses secrettes et aux frais nécessités par l'invasion de l'ennemi, 294. — Il est élu secrétaire, *ibid.* — Son projet d'adresse pour inviter les volontaires à ne pas quitter leurs drapeaux, 294. — Appuie la proposition faite par Buzot, du bannissement des émigrés à perpétuité, et la peine de mort, en cas d'infraction, 298. — Défend la commune de Paris, relativement à son administration, 302. — S'oppose à l'envoi d'un rapport de Roland aux départemens, et s'élève contre ceux qui supposent une faction à Robespierre, 305. — Fait décréter l'impression du rapport de Valazé sur les trahisons de Louis XVI, 312. — Son avis sur l'accusation demandée de l'ex-ministre Lacoste, 316. — S'oppose à ce qu'on dépouille les prêtres de leur salaire ; redoute à cette occasion, la trop prompte application des principes philosophiques, et sollicite l'accélération du jugement de Louis XVI, 337. — Est envoyé en mission auprès de Dumourier, *ibid.* — AN I.er 1793. Pétition du département du Finistère, pour son expulsion de la convention, 8. — S'étonne que, lorsqu'il s'agit de juger un roi, on s'occupe de comédies, 19. — S'indigne de l'audace du gouvernement espagnol, qui ne veut pas reconnaître la république, 21. — Dit que Pétion a eu des torts, mais qu'il ne l'accuse pas ; reproche à Roland de l'acrimonie et des défiances injustes, 25. — Demande l'adoption du vœu des Belges pour leur réunion à la France, 32. — Est envoyé dans la Belgique ; quitte ce pays, après le désavantage de l'armée, 68. — Déclare que, pour la sauver, les moyens ordinaires sont trop lents ; propose la levée en masse des citoyens de Paris ; fait l'éloge de Dumourier, 69. — Fait décréter la mise en liberté de tous les citoyens détenus pour dettes, 70. — Nouvel hommage au génie de Dumourier ; il invite la nation à s'armer en hâte pour repousser l'ennemi ; retrace les dangers de la patrie ; invite ses collégues à l'oubli de leurs ressentimens ; demande l'organisation, sans désemparer, du tribunal révolutionnaire et du ministère, 72. — Penche pour faire choisir, dans le sein de l'assemblée, les agens exécutifs ; loue Beurnonville, mais ne lui croit pas les formes populaires, 73. — Interpellé par Boyer-Fonfrède, avoue lui avoir dit qu'il pensait qu'un mouvement contre-révolutionnaire avait été préparé par le parti de l'étranger, 76. — Son accusation, demandée par la société d'Amiens, 85. — Il est nommé membre du nouveau comité de salut public, 86 et 100. — Pense qu'on ne peut ôter à un député sa pensée ; que la convention doit déclarer au peuple qu'elle est un corps révolutionnaire, et invite ses collégues à se montrer aux sociétés populaires, 87. — Explication sur une lettre à Dumourier, qu'il attribue à Roland, 88. — Est inculpé par Marat, pour n'avoir pas encore dénoncé les maux de la Belgique, 90. — Se plaint des soupçons qu'on semble jeter sur sa conduite ; demande un rapport sur les événemens de cette contrée, 91. — Interpellé par Pénières, déclare avoir instruit le comité qu'il ne fallait plus compter sur Dumourier ; nie, avec indignation, le propos prêté par Biroteau, à Fabre-d'Églantine ; justifie sa conduite et celle de Lacroix ; récrimine contre les députés qui ont voulu sauver le roi ; somme Lebrun et Cambon d'éclairer la convention sur l'emploi des fonds destinés à la révolution de la Belgique, 93 et 94. — Fait ajourner le projet d'Isnard, relatif à la création d'un comité d'exécution, 97. — Fait décréter qu'il sera créé une garde du peuple, et que le prix du pain sera en proportion avec le salaire des ouvriers, 99. — Justifie une pétition de la section de la Halle aux blés, dénoncée par Pétion, 102. — Reconnaît le civisme de Robespierre ; commence à croire à la faction de d'Orléans ; propose de le traduire au tribunal révolutionnaire, et de mettre à prix la tête des Bourbons émigrés, 105 et 106. — Appuie la proposition de mettre hors la loi quiconque proposerait de transiger avec l'ennemi, 106. — Parle sur la déclaration des droits, 111. — Se réjouit de voir les citoyens de Paris applaudir à la justification de Marat, 116. — Appuie les vues présentées par le département de l'Hérault, et demande que

20,000 hommes soient envoyés dans l'Ouest, 119. — Défend le droit sacré de pétition, et justifie celle du faubourg St.-Antoine, en faveur du *maximum* et d'une contribution sur les riches, 124. — Est d'avis du tirage au sort dans les sections, qui, sous trois jours, n'auront pas fourni leur contingent, 130. — S'oppose à la formation d'un pacte social autre que la constitution, 132. — Fait décréter que les peines prononcées contre les rebelles ne porteront que contre ceux qui auront commencé ou préparé la révolte, 133. — Combat la proposition de décréter que la fortune publique, la représentation nationale et la ville de Paris sont sous la sauvegarde des bons citoyens, 146. — S'oppose à l'impression d'une adresse de la section des Arcis, 147. — S'élève contre la réponse dans laquelle Isnard, président, a menacé Paris de l'anéantissement; défend cette cité, fondatrice de la république et mère de la révolution, *ibid* et 148. — A l'occasion d'un décret qui refuse la parole à Robespierre, il s'écrie : *Je vous déclare que nous vous résisterons ;* insertion au bulletin de cette déclaration, 149. — Presse une décision sur la commission des douze, rétablie après avoir été cassée par décret, 151. — S'oppose à l'impression d'une adresse de la section des Gardes-Françaises, contre la minorité, comme étant l'œuvre de *quelques honnêtes gens*, et annonce le triomphe du peuple sur les feuillans et les modérés, *ibid.* — Demande qu'il soit fait justice de la commission des douze, 153. — Fait charger le comité de salut public de présenter les moyens de venger la majesté nationale outragée, 156. — Demande qu'on n'expulse point les étrangers patriotes, 161. — Sur la proposition faite par Lacroix de désarmer deux bataillons de la Gironde, qui veulent retourner dans leur département, demande qu'on attende des renseignemens ; propose de former une armée centrale, etc., 190. — Accuse Custine sur les siéges de Condé et Valenciennes, et provoque le décret d'arrestation, 204. — Propose de jeter sur les plages d'Italie les prêtres à déporter, 206. — Est élu président, 208. — Vote pour que les assignats à face royale ne soient plus admis qu'en emprunt forcé et arriéré de contribution, 213. — Veut que l'on érige le comité de salut public en gouvernement provisoire, et que l'on mette 50 millions à sa disposition ; jure de n'y accepter aucune place, 215. — Promet justice aux demandes des députés de Nantes; justifie le ministre Garat, mais lui reproche de la faiblesse, 216. — Rend hommage à la garnison de Mayence ; désavoue l'erreur où la convention a été plongée un moment, et donne l'accolade fraternelle à Aubert-Dubayet, général de cette armée, 221. — Appuie la motion de Fayolle sur l'arrestation des hommes suspects ; fait investir de grands pouvoirs les commissaires des assemblées primaires, 226. — Fait décréter l'éducation commune et des établissemens gratuits, et cesser les payemens des créanciers de la liste civile, 227. — Son opinion sur l'adresse de Barrère, relative à l'attiédissement de l'esprit public; il propose de dévaster le sol français, en cas d'invasion ; annonce que les riches seraient les premières victimes des succès des tyrans ; et fait nommer des commissaires pour se concerter avec ceux des assemblées primaires, *ibid.* — Fait décréter la peine de mort contre tout volontaire qui quitterait son poste, 228. — Appuie la proposition d'un recensement général des grains, 231. — Veut que le comité présente un plan pour faire marcher une masse capable d'écraser les ennemis, 234. — Lettre qui lui est attribuée, contenant le conseil à Dubois-Crancé de détruire Lyon; il déclare qu'il n'a point de correspondance, et qu'il est un peu plus malin que cette lettre, *ibid.* — Fait décider que le décret qui traduit Gigot, fournisseur, et Dumas, commissaire-général, au tribunal révolutionnaire, sera envoyé par des courriers extraordinaires; propose d'adjoindre trois nouveaux membres au comité de salut public, pour surveiller l'exécution des décrets, 243. — Fait renvoyer au comité la lettre des administrateurs du district de Saint-Maixent, contre le général Rossignol, pour en faire un rapport, 244. — Demande que les comités de salut public et de législation présentent les moyens de faire payer, par les contre-révolutionnaires de Marseille, les frais de la guerre faite contre eux, et le mode d'application de la loi qui doit faire tomber leurs têtes, 245. — S'écrie, en appuyant la loi du *maximum* des grains, qu'il ne

faut pas abandonner le peuple, car il se ferait justice lui-même, etc., 248. — Appuie la demande des sections de Paris, pour la formation d'une armée révolutionnaire; fait fixer leurs assemblées, décréter une indemnité de 40 sous par séance à ceux qui y assisteront, et accorder des fonds au ministre de la guerre, pour fabrication d'armes, et notamment de fusils, 250. — Dit que les revers que l'on éprouve doivent faire sentir la nécessité de joindre les moyens politiques aux moyens révolutionnaires; est adjoint au comité de salut public, 251. — S'oppose à l'exception demandée à la loi sur les détenteurs de biens possédés en France par des étrangers; fait décréter que nul français ne pourra percevoir de droits de servitude, en quelque lieu de la terre que ce puisse être, 252. — Déclare qu'il persiste à ne point accepter les fonctions de membre du comité de salut public, 253. — Fait aux Jacobins l'éloge d'Henriot, qui avait été dénoncé, 259. — Et celui de Rossignol, 260. — An II. 1793. Demande le décret d'accusation contre Perrin, député de l'Aube, 268. — Chabot lui annonce qu'il est désigné pour être, à son tour, victime du système de terreur et de division, 52. — Ses observations contre Desaudray, à l'occasion de l'hommage fait par celui-ci, de sa pension de 10,000 liv., 67. — Il s'oppose aux mascarades religieuses, dans le sein de la convention; demande qu'il soit fait un prompt rapport sur la conspiration de l'étranger, et sur les moyens d'augmenter l'action du gouvernement; sa motion sur l'organisation de l'instruction publique, des fêtes nationales, et contre l'athéisme, 68. — Il demande la responsabilité des seuls ministres, 72. — Fait ajourner le projet de Cambon sur la démonétisation de l'or et de l'argent; demande que les représentans en mission ne puissent prendre aucune mesure que d'après les instructions qui leur sont données, 73. — Combat, aux Jacobins, la proposition de demander un local pour chaque société populaire: établit leur indépendance, et prémunit le peuple contre les ultra-révolutionnaires, 76. — Accueilli par des rumeurs, il se justifie; est déclaré, par Robespierre, innocent des projets de royauté que les aristocrates lui attribuent, et reçoit l'accolade fraternelle de la société, *ibid.* — Fait décréter que tout père d'émigrés qui ne justifiera pas de son patriotisme, ne sera plus que pensionnaire de l'état, et que tous ses biens seront confisqués, 93. — Sa motion pour une instruction populaire et commune, 84. — Il défend Nioche aux Jacobins; fait décréter que le ministre de la guerre présentera, sous trois jours, le tableau de ceux qui sont morts pour la liberté; défend la mémoire de Dampierre, 92. — Signifie au tribunal révolutionnaire le sursis au jugement de Gandon, 93. — Fait ordonner l'enregistrement, au comité de sureté générale, des passe-ports de tout citoyen chargé de mission par son département, 100. — An II. 1794. Parle sur Philippeaux aux Jacobins, et contre les haines particulières, 109. — Y défend Camille-Desmoulins, et réclame, à cette occasion, la liberté de la presse, 111. — Demande que Fabre-d'Églantine soit entendu à la barre, 116. — Parle contre les arrestations arbitraires, 126. — Demande compte du décret d'accusation lancé contre Polverel et Sonthonax, 127. — Fait supprimer les cautionnemens pour les emplois publics; vote la mise en liberté de Vincent et Ronsin, 136. — Fait renvoyer au comité de salut public les mesures d'exécution du décret de la liberté des noirs, 137. — Vote la suspension de la procédure de Couëdic, 143. — Veut que les nobles soient exclus de tout emploi, 157. — Demande le tableau des membres et des opérations de chaque comité révolutionnaire, 159. — Parle sur l'annullation des ventes faites par les détenus et suspects, 161. — Propose de récompenser, en terre et en bestiaux, les blessés au service de la patrie, 164. — Fait renvoyer au comité de salut public l'exécution du décret pour l'indemnisation des propriétaires ravagés par la guerre, 166. — Motion et décret contre le chant de couplets au sein de la convention, 177. — Il provoque l'examen de la conduite de Bouchotte et des fonctionnaires publics, au moment de la conspiration d'Hébert, 180. — Excuse la commune de Paris, inculpée par Ruhl, pour avoir trop tardé à féliciter la convention sur la chûte des conspirateurs; leur altercation à ce sujet, terminée par un embrassement qui excite l'enthousiasme

de l'assemblée, 181. — Legendre annonce son arrestation; il rappelle ses services en 1792, et demande, inutilement, qu'il soit entendu avant le rapporteur, 192. — Rapport de Saint Just sur la conspiration dont il l'accuse, tendante à opérer un changement de dynastie; décret d'accusation contre lui et ses co-accusés, comme complices de d'Orléans et Dumourier, et leur mise en jugement, *ibid.* — Interrogé au tribunal révolutionnaire sur son nom et sa demeure, répond: *Ma demeure sera bientôt le néant: quant à mon nom, vous le trouverez dans le Panthéon de l'histoire*, 195. — Il est condamné à mort, 197. — Accusations diverses sur sa conduite devant le tribunal; manœuvres attribuées à Simond, Thouret et Dillon, détenus au Luxembourg, pour le délivrer, et lui décerner la régence, en proclamant roi le petit Capet, *ibid* et 200. — Ses amis inculpés aux Jacobins, 250. — Robespierre assure qu'il a des continuateurs à la convention, et désigne indirectement Bourdon de l'Oise, 266. — Elie-Lacoste le place parmi les agens de l'étranger, dirigés par le baron de Batz, 267. — Il est accusé d'avoir levé, à son profit, une taxe révolutionnaire à Troies, 303. — Duhem inculpe Lecointre, comme voulant réhabiliter sa mémoire, 346. — An III. Cambon le présente comme ayant été membre du comité secret de Charenton avec Pache et Robespierre, 14. — Le même donne d'autres détails sur les projets de ce comité, contre vingt-deux membres de la convention, contre lesquels Danton fit la première pétition, 34. — Reproches adressés par Legendre, à son sujet, aux membres de l'ancien comité de salut public, 188.

Danzel, physicien. An VI. Essaye, à Hambourg, une machine hydraulique, pour mouvoir et diriger un vaisseau en plein calme, 358. — An VII Notice sur cette invention, 135. — Sa lettre sur la direction des aérostats, 243.

Daoust, député du Nord à la convention nationale. An 1792. Accuse de trahison les habitans de Saint-Amand, 275. — Est envoyé en mission dans le département du Nord, 276. — Sa mission et celle de ses collégues étendue au Pas-de-Calais, 282. — Leurs lettres sur le siége de Lille, *ibid* et 283. — An II. 1-3. Son exclusion de la société des Jacobins, 86.

Daoust, général, commandant l'armée des Pyrénées-Orientales. An II. 1793. Annonce que l'on a expulsé de Perpignan tous les hommes suspects, et que les citoyens et la garnison ont juré de s'ensevelir sous les ruines de la ville, plutôt que d'accepter une capitulation, 265. — Première victoire sur les Espagnols, 48. — Il est accusé des revers de Perpignan, 94. — Annonce des succès à l'aile droite, 99. — An II. 1794. Sa condamnation à mort, 287.

Daoust (Bernard), aide-de-camp, frère du précédent. An II. 1793. Apporte à la convention six étendards pris aux Espagnols, 18.

Darblay (Alex.). An 1792. Proteste contre son arrestation avec Lafayette, 252.

Darbois, frères, officiers de l'état major-général d'Italie. An VI. Font hommage d'un de leurs écrits, ayant pour titre: *Mémoire sur les trois départemens de Corcyre, d'Ithaque et de la mer Egée*, 241.

Darçon, général français. An 1790. Sa lettre sur la réduction de sa pension, 171. — An I.er 1793. Il assure la prise de Gertruydemberg, 67. — Rend compte de cette conquête, 68. — Désaveu qu'il ait suivi Dumourier dans sa fuite, 158. — An VII. Il est nommé membre du bureau militaire, établi près le directoire, 194.

Dardenne, adjudant-général à l'armée du Nord, suspendu de ses fonctions. An II. 1794. Décret qui lui accorde des secours, 204.

Dareau, député des Hautes-Pyrénées à l'assemblée législative. An 1791. Veut que les adresses des sociétés populaires soient admises à l'assemblée, 293.

D'Argens (le marquis). An VII. Notice sur sa correspondance avec le roi de Prusse, 229.

Dariot, premier suppléant de la Haute-Garonne. An II. 1794. Lettre de Dartigoyte en sa faveur, sur l'arrêté pris contre lui par l'administration départementale, 189. — Dubarran l'accuse d'avoir participé aux manœuvres contre le 31 mai, et fait appeler le second suppléant en sa place, 264 et 270. — An III. Accusation contre Allard qui l'a remplacé, 258.

DARIUS, homme de loi à Evreux. AN VI. Accusé d'avoir formé le projet d'égorger 400 républicains, et d'enlever le directoire avec 2,000 hommes d'élite, se rend en prison pour se faire juger, 262. — Il est acquitté, 273.

DARMAING, maire de Pamiers. AN 1790. Est traduit en jugement à l'occasion des troubles de cette ville, 364.

DARNAUD BACULARD, littérateur. AN I.er 1793. Est condamné à deux mois de prison par le tribunal révolutionnaire, qui acquitte sa femme, 208.

DARNAUDAT, conseiller au parlement de Navarre, député aux Etats-généraux. AN 1789. Propose de ne plus recevoir de députations, et pourquoi, 51. — Fait le rapport sur l'affaire d'Hébert et Commert, arrêtés à Bernay, 59. — Reçoit avec toute la députation les remerciemens de la ville de Pau, 112. — AN 1790. Donne des explications au sujet de la demande faite par le Béarn, pour la conservation du château de Pau, 236.—AN 1791. Fait rendre un décret sur les dispenses de mariage, 35. — Vote pour la conservation de l'hôtel des Invalides, 86. — Fait décréter que les conditions d'incompatibilité, adoptées par l'assemblée, n'auront lieu que pour les législatures à venir, 167.—Annonce que Cazalès a été arrêté par le peuple, lors de la fuite de Louis XVI, et qu'il est hors de danger, 173. — Demande la question préalable sur un projet de loi contre les émigrés, 191. — Propose de fixer les limites de la France et de l'Espagne, 194. — Dit que la question de savoir si la liste civile payera la contribution mobiliaire a déjà été rejetée, 225. — Se plaint des mouvemens des Espagnols et de la non-distribution des fusils, 231. — Présente des réflexions sur le compte rendu par le ministre de la guerre, relativement à la défense des frontières, 232. — Fait charger celui de l'intérieur de rappeler les assemblées électorales à l'exécution de la loi qui interdit aux députés les fonctions d'électeurs, 246. — Prend acte du dépôt de la constitution aux archives, 259.

DARNAUDAT, général français. AN I.er 1795. Sa bravoure contre les Espagnols; il est élevé au grade de général de brigade, 196. — AN VII. Avantage qu'il remporte sur le Necker, 260.

DARRACQ, député des Landes au conseil des cinq-cents. AN IV. Demande le rapport de la loi du 2 thermidor, et la question préalable sur toutes les propositions concernant le payement des fermages et rentes foncières, 137. — Sa motion en faveur des réquisitionnaires mariés, 157. — Il parle pour la liberté de la presse, 184. — S'oppose au renvoi au directoire des plaintes contre Reverchon, 198. — Parle contre la réclamation de Pocholle, 222. — Combat le projet de Drulhe contre les prêtres réfractaires, et invoque le rapport de la loi du 3 brumaire, 229. — Son opinion sur les prévenus des massacres de Lyon, 258.—Il parle sur les droits des enfans naturels, 272. — Propose de relever de la déchéance Montvoisin, inscrit sur une liste d'émigrés, 292. — Dénonce des abus dans l'exportation, 296.—Parle pour le recours en cassation des jugemens de la haute-cour, 316. — Demande que le conseil déclare qu'il n'est pas en son pouvoir d'accorder des amnisties, 344. — AN V. Propose d'établir, en faveur des indigens, un impôt sur les spectacles et les bals, 28. — Son opinion sur les transactions particulières antérieures au premier juillet 1791, 59. — Autre sur les transactions sociales et contre l'attermoiement, 64. — Sa motion d'ordre pour le rétablissement de la contrainte par corps, 82. — Il dénonce les abus qui facilitent l'évasion des condamnés aux fers, 109. — Se prononce contre le projet qui suspend les demandes en divorce contre les citoyens absens pour le service de la république, 126. — S'oppose à la discussion sur la presse; est rappelé à l'ordre pour avoir comparé les journalistes aux femmes prostituées, que la police seule doit réprimer, 141. — Donne des renseignemens sur le département des Landes, et fait arrêter que la dénonciation, signée Lafargue, contre ce département, reconnue fausse, sera envoyée au directoire pour en poursuivre l'auteur, 176. — A propos de l'assassinat de Sieyes, parle contre les prêtres assermentés; la parole lui est retirée, 207. — Combat le projet d'autorisation donnée au directoire pour l'envoi de nouveaux agens à Saint-Domingue, 279. — Celui relatif aux rachats des rentes foncières, 319. — Appuie l'envoi d'un message pour connaître l'emploi des contributions levées en pays ennemi, 345. — AN VI. Invoque l'ordre du jour sur l'annulation demandée des élections du

département des Landes en l'an 5, 8. — Propose de ne tenir séance que les jours impairs, 44. — Ne veut pas que les corporations juives soient assimilées aux corporations supprimées, 85. — Parle contre une adresse d'Anvers qui demande la révision des jugemens rendus en haine des républicains, 158. — Fait renvoyer à la commission un nouveau mémoire justificatif des administrateurs du département des Landes, relatif à leur conduite lors des dernières élections, 188. — Et les plaintes relatives aux attentats commis sur des électeurs de ce département, 218. — Présente des observations sur les scissions de cette assemblée électorale, 220. — Réclame contre le projet de la commission, relatif aux élections, 233. — An VII. Demande la question préalable sur la pétition d'un conscrit, né le 22 septembre 1777, 44. — Propose le rapport de la résolution qui fixe l'époque où finit l'année des conscrits, 47. — S'oppose à la révision des élections des juges, faites en l'an 6, 74. — Et au renvoi à une commission, de la dénonciation des élections du tribunal du Doubs, 77. — Fait arrêter un message au directoire, pour des renseignemens sur une soumission d'une partie d'un domaine national, par la veuve Pouyet, de Bayonne, 80. — Combat le projet sur les biens communaux, 115. — Propose de priver du droit de voter les débiteurs faillis et leurs héritiers immédiats, 117. — Appuie l'envoi d'un message au directoire, sur la législation des prises maritimes, 175. — Et l'ordre du jour sur la pétition de Coulon-Thevenot, entrepreneur du journal Tachygraphique, 211. — Redoute les dangers de la liberté de la presse, et propose de consulter le directoire, 270 et 271. — Combat le projet sur la répression des jeux; énonce, à cette occasion, que les grandes fortunes sont le fléau des républiques, 290 et 359. — Propose le rapport des lois qui prescrivent les sermens publics, 311.

Darthé, commissaire du département du Pas-de-Calais, pour la levée révolutionnaire. An I.er 1793. Annonce un mouvement dans la commune d'Annerval, 246. — An II. 1794. Est dénoncé par la société populaire de Boulogne-sur-Mer, comme coupable d'incarcérations arbitraires, 339. — An IV. Ex-secrétaire de Joseph Lebon, est prévenu de complicité avec Babeuf; le directoire ordonne son arrestation, 243. — An V. L'accusateur de la haute-cour le déclare convaincu de conspiration par écrit, 224. — Il est condamné à mort, 252.

Dartigoyte, député des Landes à la convention nationale. An 1792. Demande le décret d'accusation contre les président et secrétaire de la section de Marseille, à Paris, 287. — Opine pour qu'aucun fonctionnaire public ne puisse cumuler plusieurs traitemens, 294. — S'oppose à ce que le commissaire-ordonnateur Vincent soit laissé sous la garde du seul gendarme qui l'a amené, 324. — Demande que Diétrick soit jugé à Besançon, 349. — Propose de faire vérifier, par experts, les pièces déniées par Louis XVI, 352. — An I.er 1793. Vote pour la mort de Louis XVI, et contre l'appel au peuple, 5. — S'oppose à l'impression et à l'envoi de la lettre de Roland, offrant ses comptes et sa démission, 26. — Son opinion sur le décret d'accusation proposé contre les ex-législateurs Marivaux et Lamy, 36. — Propose de s'occuper du traitement de l'armée, avant sa réorganisation, 42. — Lettre relative à la déroute d'un corps de troupes espagnoles, 125. — Sa liberté, garantie par la modération du peuple de Bordeaux, 165. — Il veut qu'on donne au peuple la censure de ses magistrats, 178. — S'oppose à ce qu'on supprime les deux tiers des vicaires épiscopaux, 183. — Annonce que Mathieu et Treilhard viennent d'être arrêtés à Bordeaux; démenti de cette nouvelle, 187. — Fait décréter la destitution, l'arrestation et la traduction à la barre, de différens fonctionnaires publics du Gers, 201. — Fait décréter l'annullation des procédures instruites à Melun, sur les événemens de septembre, et la mise en liberté des individus arrêtés à ce sujet, 202. — Est élu secrétaire, 208. — Demande l'arrestation de Bâco, maire de Nantes, pétitionnaire, 216. — Appuie la dénonciation contre Rouyer et Brunel, décrétés d'accusation, 217. — Fait décréter que le citoyen Fonvielle et le conseil-général du district de Cadilhac (Gironde), ont bien mérité de la patrie; la mention honorable de la conduite de la municipalité de Castres, et l'arrestation de plusieurs individus, 237.

Fait

— Fait décréter la destitution de plusieurs membres du conseil-général de la commune d'Angoulême, l'arrestation de Descords, homme de loi, et la mise en liberté du maire et du procureur de la commune, 240. — An II. 1793. Détails donnés aux Jacobins, sur sa conduite à Bordeaux, 272. — Il met la terreur à l'ordre du jour dans le Gers et les Hautes-Pyrénées, 26. — Sa nouvelle mission, 64. — Ses opérations à Auch; brûlement de divers objets du culte catholique, 72. — An II. 1794. Il provoque la révision du jugement de Barbotan, prévenu de conspiration, 127. — Fait connaître l'énergie républicaine du district de Grenade, 158.—Dénonce le jugement de Saint Julien, ex noble, et provoque contre lui la même rigueur que contre son beau-père Barbotan, 171.—Ecrit en faveur de Dariot, premier suppléant de la Haute-Garonne, au préjudice duquel l'administration avait pris un arrêté, 189. — Livre au tribunal révolutionnaire le nommé Gros, bénédictin, qui travaillait à un plan de contre-révolution, 200. — Court risque d'être atteint d'une brique, lancée contre lui des tribunes de la société d'Auch; arrestation de l'auteur de cet attentat; rapport de Barrère a ce sujet; décret qui en renvoie les auteurs pardevant le tribunal révolutionnaire de Paris, 207. — Supplice de dix d'entre eux, 221. — An III. Il continue ses opérations après son rappel; propositions de Tallien à ce sujet, 36. — Il parle sur divers faits relatifs à Carrier, 65. — Son opinion sur la première réquisition, 89. — Pères du Gers l'accuse et le fait décréter d'arrestation, 257. — An IV. Il est compris dans l'amnistie du 4 brumaire, 44.

Daru, commissaire des guerres et littérateur. An VI. Sa traduction en vers du *poëme séculaire* d'Horace, est choisie pour être chantée aux fêtes de la liberté, 310.

Da-Sori, chef contre-révolutionnaire. An VI. Est arrêté à Gênes et condamné au bannissement, 362.

Dassevalle, secrétaire du directoire intermédiaire de Hollande. An VI. Sa réponse à Meyer, au sujet de la publication d'une lettre confidentielle de Van Deden, 283.

Dassigny, ministre de France en Bavière. An 1792. Son caractère y est méconnu, 299.

Daubanton, naturaliste. An III. Est nommé professeur de l'école Normale, 51. — On décrète l'impression de son *traité sur les moutons*, 107.

Daubermesnil, le jeune, tué au combat d'Oneille. An 1792. Son éloge, 334.

Daubermesnil, député du Tarn à la convention nationale, et démissionnaire au 31 mai. An III. Demande, et décret de son rappel à la convention, 81 et 329. — An IV. Il propose l'emblème d'une ruche pour le sceau de la république, 41. — Réélu au conseil des cinq-cents, émet une opinion sur la restauration des finances, 161 et 162. — Sa proposition pour entretenir l'enthousiasme de la liberté aux armées, 186 et 187. — Premier rapport y relatif, sur les moyens de réchauffer l'esprit public, 222. — Autre sur la manière d'honorer les victoires; proposition d'une fête à cet effet, et projet sur les honneurs à rendre aux défenseurs et aux citoyens morts pour la patrie, ainsi qu'aux militaires blessés, 233, 234, 310 et 351. — Il vote le rapport du code hypothécaire, 248. — An V. Son rappport sur l'hospice des Quinze-Vingts, 1. — Sa motion en faveur des religionnaires fugitifs, 19. — Son discours sur le tableau imprimé de la campagne des Français, 29. — Il vote contre le projet pour l'établissement d'un droit de passe sur les grandes routes, 68. — Fait destiner 160,000 francs pour la nouvelle salle des cinq-cents, 151. — Son rapport sur l'incendie de la rue Honoré; il fait arrêter que le nom de Lauron, mort en secourant les incendiés, sera inscrit honorablement au procès-verbal, et loue la conduite, en cette même occasion, de plusieurs grenadiers du corps législatif, 155. — Autre rapport pour honorer la mémoire des citoyens morts pour leur patrie, 159. — Il fait accorder une pension à la mère du représentant Lasource, 208. — An VI. Combat l'impot sur le sel, 328. — Sa motion sur le partage des biens des émigrés, 352. — Son projet sur les dépenses de l'an 7, 361. — An VII. Son rapport, suivi d'une résolution, sur les dépenses du ministère de l'intérieur pour la même année, 7, 8 et 17. — Il annonce l'insurrection de la Haute-Garonne et la prise de Caraman par les rebelles, 328. — Donne des dé-

tails sur la clôture de la société des Jacobins de la rue du Bacq, 330.

DAUBERVAL (Théodore), danseuse célèbre. AN VII. Meurt à Bordeaux, 365 et 366.

DAUBETERRE. AN 1792. Est porté sur la liste des protégés que la reine recommande à sa sœur Christine, 230.

DAUBIGNY (Vilain). AN 1792. Est nommé juge au tribunal du 10 août, 233. — Officier municipal, est accusé de vol, 264. — AN II. 1793. Nommé adjoint au ministère de la guerre, Bourdon de l'Oise renouvelle contre lui l'accusation précédente, qui est renvoyée au ministre pour déclarer si cette dénonciation regarde celui qu'il a choisi, 269. — Est ajourné, à l'épuration de la commune, jusqu'après la reddition de ses comptes, 275. — Est reconnu innocent au tribunal révolutionnaire; son éloge par Saint-Just et Robespierre; confirmation de sa nomination, *ibid.* — AN II. 1794. Nouvelle accusation de Bourdon de l'Oise, qui fait décréter sa traduction au tribunal révolutionnaire; Robespierre fait rapporter le décret, 104. — AN III. Autre demande de Bourdon de l'Oise, pour qu'on en débarrasse le sol de la liberté, et décret qui le traduit au tribunal criminel d'Eure-et-Loir, 250. — AN IV. Discussion sur sa mise en liberté; Bourdon de l'Oise renouvelle ses inculpations; Legendre et Moreau de l'Yonne votent en sa faveur, 42. — Il est compris dans l'amnistie du 4 brumaire, 44.

DAUBIGNY, aide-de-camp. AN I.er 1793. Eloge de sa bravoure contre les brigands, 224.

DAUBONNEAU, colon. AN III. Dénonce des représentans députés de Saint-Domingue, 271.

DAUBUSSON. AN 1792. Son éloge par Condorcet, 119.

DAUCHET, d'Arras, député au conseil des cinq-cents. AN V. Demande que les enfans non présentés pendant le régime révolutionnaire, ainsi que ceux qui l'ont été et qui ont été surnommés Marat, Robespierre, etc., puissent être représentés devant les officiers civils, et y recevoir les noms que leur famille désignera, 261. — Vote l'adoption du projet de Jard-Panvilliers, sur le maintien des ventes des presbytères, 314.

DAUCHY (Edouard), député de Clermont en Beauvoisis aux États-généraux. AN 1790. S'oppose à quelques articles du projet sur les lieux destinés à la chasse du roi, 257. — Ses observations sur l'imposition foncière, 291. — Son rapport sur le mode d'évaluation des terrains enclos, 293. — Autre sur la répartition des contributions, 309. — Fait adopter plusieurs articles sur la contribution foncière, 310. — Combat le projet sur le mode d'estimation du produit net des propriétés territoriales de chaque commune pour la confection du cadastre, 328. — Fait décréter la cessation du commerce et de la vente exclusive des eaux-de-vie en Bretagne, 341. — Soumet la suite du décret sur la contribution foncière, 346. — Fait adopter un article additionnel sur les messageries, 363. — AN 1791. Texte du décret présenté par lui sur leur nouvelle organisation, 8. — Il fait proroger la perception d'un droit sur les boissons à Strasbourg, 25. — Supprimer plusieurs autres droits de cette nature, 29. — Décréter diverses dispositions sur les compagnies soumissionnaires, 42. — Imposer à la contribution foncière les droits féodaux non supprimés par la loi, 54. — Régler les supplémens à payer par les fermiers aux propriétaires, en raison de la suppression de la dîme et autres charges auxquelles les fermes ne sont plus assujetties, 71. — Est élu président, 158. — Reçoit la députation des enfans de la paroisse métropolitaine; tumulte à cette occasion et rappel à l'ordre, 169. — Annonce un prochain rapport sur les contributions, 174. — Fait rouvrir les barrières de Paris, lors de la fuite du roi, 175. — Arrêter la cessation du payement des 130,000 francs accordés au pape pour la non culture du tabac dans le Comtat venaissin, 194. — Décréter un fonds de 12,000 francs pour le service du ministère des contributions publiques, 207. — Et régler les décharges et réductions des impôts, 211 — S'oppose à ce que l'on exige une imposition de quarante journées de travail ou une propriété pour être électeur, et dit qu'on n'en trouverait presque pas dans les campagnes qui pussent remplir ces conditions, 225. — Fait adopter un projet sur le tarif des lettres, paquets et journaux, 230. — Autre décret sur la poste aux lettres, 250. — Fait fixer le mode de perception et versement

des contributions dans les caisses de districts, 270. — Invoque l'ordre du jour sur la proposition tendante à la révocation du décret portant que les commissaires de la trésorerie ne peuvent être destitués que de l'aveu du corps législatif, 271. — Fait décréter le maintien des droits sur les hypothèques, la marque d'or et les loteries, 275. — An 1792. Ses lettres sur les troubles de Noyon et Athichy, 56 et 59. — An IV. Député de l'Oise au conseil des cinq cents, fait un rapport sur l'impôt progressif, 74. — Est nommé secrétaire, 157. — S'élève contre la durée de la commission de vérification des pouvoirs, 176. — Son rapport, et résolution sur la contribution foncière de l'an 4, 253 et 259. — Rapport sur le mode d'acquitter les engagemens entre particuliers, 296. — Fait prendre une résolution sur le payement des loyers des maisons, 352. — Autre sur le payement des contributions en numéraire ou en mandats au cours, 360. — An V. Fait prendre une résolution sur les contributions, 281. — Arrêté à la suite du 18 fructidor, est remis en liberté par ordre du directoire, 355.

Dauchy (Alexandre), député du Nord au conseil des cinq-cents. An IV. Propose d'accorder des fonds au ministre de l'intérieur, sur la demande du directoire, 147. — Son opinion sur les jugemens des prises maritimes, 211. — An V. Son rapport, suivi d'une résolution, sur les secours à distribuer aux réfugiés et déportés des Colonies et des autres départemens, 75. — Il fait annuller des déportations prononcées par l'assemblée de l'île de France, 234. — An VI. Propose d'accorder une pension à la veuve de Picot, ingénieur et inventeur du bassin de Toulon, et d'augmenter les appointemens de Groignard, ingénieur, qui a dirigé la construction du bassin, 181. — Est d'avis d'assujettir la vente du tabac à une simple patente, et s'oppose aux visites et recherches, 336. — An VII. Combat le projet relatif aux traitemens des juges, 121.

Daudé (l'abbé), à Yvrée. An I.er 1793. Lettre datée de Lyon, dans laquelle on lui donne des détails sur cette ville et ses moyens de résistance, 247.

Daumas, commandant. An VII. Se distingue en Helvétie, 344.

Daumère, officier. An IV. Se distingue à l'armée de Sambre-et-Meuse, 2.

Daunou, député du Pas-de-Calais à la convention nationale. An I.er 1793. Présente des séries de questions sur le jugement de Louis XVI, 16. — S'élève contre la proposition de statuer, séance tenante, sur la question importante du sursis, 22. — Parle sur la proposition de discuter les plans de constitution, 117. — Extrait de son discours relatif au projet de constitution, 118. — Son opinion sur la représentation nationale, 169. — Est déclaré indigne de la confiance de son département, 172. — Vérifie le télégraphe de Chappe, 210. — An II. 1793. Signataire de protestations contre le 31 mai, est décrété d'arrestation, 277 et 278. — An III. Est rappelé dans le sein de la convention nationale, 80. — Est nommé secrétaire, 94. — Fait rendre un décret relatif à l'imprimerie nationale et à l'envoi des lois, 129. — Son rapport sur la liquidation et le payement de ce qui est dû aux artistes du théâtre Français, 205. — Il fait rendre un décret pour l'acquisition de trois mille exemplaires de l'ouvrage de Condorcet, 206. — Propose une gratification pour différens savans et artistes, 209. — Fait décréter un nouveau mode d'admission des suppléans à la convention, 215. — Est nommé membre de la commission chargée des lois organiques de la constitution, 217. — Son rapport, suivi du décret pour la clôture de l'école Normale, 220. — Autre, au nom de la commission des onze, sur les moyens de donner plus d'intensité au gouvernement, et projet tendant à confier le gouvernement aux seuls comités de salut public et de sureté générale, sauf quelques exceptions et modifications, 229. — Il présente le projet de la nouvelle constitution, 278. — Son opinion sur la rédaction de la déclaration des droits, 289. — Sur la division départementale de la France et le placement des municipalités, 292. — Sur la question de la conservation des districts, 294. — Il présente une nouvelle rédaction du titre sur la contribution, 297. — Son opinion sur l'état civil, 299. — Examen des observations faites sur l'article qui n'admet à voter dans les assemblées primaires que ceux qui ont appris une profession mécanique, 301. — Sa ré-

ponse à Echassériaux et à Lakanal sur la division du corps législatif en deux conseils, 306. — Il défend l'article qui limite le nombre des assistans aux séances, 308. — Opinion sur la nomination d'agens du pouvoir exécutif auprès des administrations, 311. — Sur l'organisation du pouvoir exécutif, 313. — Sur la responsabilité de ses membres, 314. — Il fait décréter en principe le bannissement perpétuel des émigrés, et la garantie des acquéreurs de domaines nationaux, 318. — Est élu président, 321. — Répond, en cette qualité, à un pétitionnaire se plaignant de l'annullation de la vente d'un bien d'émigré qu'il avait acquis, 325. — Son discours à la fête du 10 août, 328. — Donne lecture de la déclaration des droits, 332. — Fait décréter, comme articles constitutionnels, l'inviolabilité de l'asile du citoyen durant la nuit, le bannissement des émigrés à perpétuité et la confiscation de leurs biens, 340. — Il entre au comité de salut public; son rapport sur un mode de scrutin définitif pour les assemblées populaires, 350. — Donne lecture de lettres relatives à l'acceptation de la constitution, et à la prise de plusieurs bâtimens chargés de blé, 354. — Son rapport sur la situation de Paris; il fait adopter un décret contre les réunions d'assemblées primaires par commissaires, 355. — Texte de son rapport sur la police des assemblées du peuple, 357. — Rédaction définitive de son projet de décret sur les élections, 359. — Il fait décréter la formation d'un jury dans les quatre grands ports de la république, pour juger les réclamations des bâtimens français qui ont fait des prises, 360. — An IV. Autre décret sur les rebelles de Toulon, 6. — Sa proclamation aux citoyens de Paris, pour les inviter à se défier des malveillans, 8. — Il dénonce les mesures prises par les sections Lepelletier et du Théâtre-Français; fait rendre un décret de répression, 15. — Son rapport sur la conduite des sections de Paris, et l'arrêté de celle de Lepelletier, 16. — Il combat la proposition de suspendre le corps électoral de Paris, 28. — Son rapport sur l'instruction publique, 32 et 33. — Son projet sur la formation et installation du corps législatif, 35. — Il annonce les succès de l'amiral Richery et du capitaine Moultson, 36. — Adoption de son projet sur l'instruction publique, 41. — Il annonce des succès maritimes par la division du capitaine Robin, 43. — Devenu membre du conseil des cinq cents, en est le premier président, 44. — Son rapport sur l'établissement d'une bibliothèque près le corps législatif, 127. — Autre sur la question présentée par le directoire, relative au remplacement de quelques juges du tribunal de cassation; il propose de constituer le corps législatif juge des difficultés dont il s'agit, 152. — Fait décréter que le C.en Robert s'abstiendra provisoirement de siéger au tribunal de cassation jusqu'à ce qu'il ait été statué sur son droit, 145. — Discussion de son projet relatif à l'établissement d'une bibliothèque près le corps législatif, 149 et 150. — Il fait accorder des fonds à l'archiviste, 173. — Président de l'Institut, il y prononce le discours d'ouverture, 203. — Fait adopter au conseil un projet sur la composition du tribunal de cassation, 267. — Son rapport sur l'affaire relative aux mandats d'amener décernés contre des représentans, 286. — Il propose de mander à la barre les agens qui les ont signés, 282. — Son opinion sur l'amnistie pour les délits relatifs à la révolution, 348. — An V. Il demande des fonds pour le service des archives du corps législatif, 38. — Annonce qu'on y a remis les procès-verbaux d'élection de la Guyane française, 56. — Son projet sur le mode de renouvellement du corps législatif, 63. — Propose de défendre l'annonce des journaux autrement que par leurs titres, d'établir un journal officiel, et présente des dispositions contre la calomnie, 68. — Quelques réflexions sur ces projets, 72, 73 et 74. — Texte de son rapport sur les abus de la presse, 75, 76 et 77. — Fait prendre une résolution qui fixe à Nanci le siége de l'administration centrale de la Meurthe, 84. — Discussion de son projet sur les abus de la presse, 91. — Il est adopté, 92. — Ses réponses aux objections contre le projet qui établit un journal tachygraphique, 93. — Son rapport, et résolution sur le renouvellement du corps législatif, 95 à 102. — Il combat et fait rejeter le projet de Hardy, tendant à ce que le nouveau membre du directoire soit nommé par le corps législatif sortant, 95. — Suite de la discussion de son projet qui établit le journal tachygraphique, et discussion de celui

sur la calomnie, 93 à 102. — Il fait ajourner le projet sur l'aliénation des presbytères, 108. — Discussion de celui sur les élections, 122 et 123. — Il fait déterminer le nombre des députés à élire par chaque département, 127. — Passer à l'ordre du jour sur la proposition de Vaublanc contre Sonthonax, 129. — Ordonner l'impression du projet de Chasset sur les délits de la presse, et le fait adjoindre à la commission, 133. — Fait résoudre que les places d'administrateurs suspendus, mais non destitués, ne seront pas regardées comme vacantes aux élections, 151. — Défend l'article du projet de Siméon, établissant la responsabilité de ceux qui copient et citent des écrits calomnieux, 152. — Fait désigner les départemens qui, en l'an 5, doivent nommer au tribunal de cassation, 156. — Fixer le siége des assemblées électorales, 157. — Adopter un projet sur la composition du corps législatif, 172. — Ordonner la translation aux archives des papiers du châtelet de Paris, 175. — Il est nommé secrétaire, 186. — Lit un message du directoire, relatif à la discussion sur la pétition des défenseurs des prévenus de conspiration royaliste, 188. — S'oppose à l'ordre du jour sur les réclamations relatives aux troubles d'assemblées primaires, 194. — Son observation sur la demande d'un militaire nommé à une fonction civile, 215. — An VI. Il rend compte des travaux de l'Institut, 5 et 6. — Prononce l'éloge funèbre du général Hoche, 16. — Arrêté portant que son projet de journal tachygraphique sera remis à la discussion, 75. — Il se rend à Rome en qualité de commissaire du gouvernement, 136. — Annonce au directoire l'installation de la république romaine, 193. — Baraillon combat son projet sur les écoles de médecine, 206. — Il est remplacé à Rome par Bertholio, 287. — Réélu aux cinq-cents, est nommé président, 354. — Célèbre l'anniversaire du 18 fructidor, 351. — Répond au discours de Bitaubé, prononcé à la barre, en rendant le compte annuel des travaux de l'Institut, 365. — An VII. Félicite le tribunal de cassation rendant le même compte, 3. — Son discours pour l'époque de la fondation de la république, 5. — Il fait mentionner l'hommage d'une traduction de Tacite par Dotteville, 62. — Présente au nom de Bernard, l'abrégé de l'histoire de la Grèce, 176. — Et un projet de régiement pour les dépenses du ministère des relations extérieures, 364.

Dauribeau, capitaine de vaisseau. An III. Succede à d'Entrecasteaux; fait arborer le pavillon blanc sur son vaisseau, et se met sous la protection des Hollandais, 167.

Dautriche, député de la Charente-Inférieure à la convention nationale. An III. Fait rendre un décret relatif à la remise des objets transportés par les messageries, 116. — An VI. Membre du conseil des anciens, en est élu secrétaire, 216.

Dauvergne, adjudant-général. An II. 1794. Commandant à Avignon, y fait faire la moisson en huit jours, 292.

Dauvergne (Pierre), natif de Dunkerque. An VI. Déserte des prisons anglaises, 90.

D'Auvergne. (*Voy.* Latour-D'Auvergne).

Dauvers, administrateur de Seine-et-Oise. An II. 1794. Accusations contre lui, et réclamations de l'ecclésiastique de Versailles en sa faveur, 150.

Davanne, commis aux vivres. An II. 1794. Est condamné à mort au tribunal révolutionnaire, 180.

Davaux (J. P.). An II. 1794. Est arrêté comme faux témoin, par ordre du tribunal révolutionnaire, 191.

Daverhoult, membre du directoire du département, député des Ardennes à l'assemblée législative. An 1791. Fait décréter que le ministre de la guerre rendra compte, tous les quinze jours, des remplacemens militaires, 287. — Propose l'envoi de commissaires, pour constater l'état des places fortes et des armemens, et vérifier ainsi les accusations portées contre le ministre Duportail, 302. — Propose de prier le roi de requérir la cessation des enrôlemens qui se font en Allemagne, 332. — S'oppose à la mise en accusation du cardinal de Rohan, 352. — Rejette la mesure des cautions pour ceux des émigrés brabançons qui voudraient se fixer dans les villes de guerre françaises, 355. — Appuie le projet tendant à dissiper les rassemblemens des patriotes belges, 356. — Propose d'accorder les 20 millions demandés par le ministre de la guerre, 3 5. — An 1792. Est nommé président, 9. — Ses vues sur le re-

crutement de l'armée, 24. — Prétend que Léopold n'a point de projets contre la France, et rejette un projet de Brissot sur la politique extérieure, 26. — Demandé par le maréchal Rochambeau, préfère rester à son poste, 28. — Combat l'obligation des passe-ports pour les étrangers, 32. — Fait rendre compte, par le ministre des affaires étrangères, des rassemblemens d'émigrés dans le Brabant, 43. — Rejette les lois prohibitives en matière de commerce, 56. — Parle sur le prêt fait à la maison de secours de Paris, 93. — Défend le ministre Narbonne, 94 et 100. — Fait décider qu'il ne sera point rendu compte des négociations relatives aux capitulations avec les Suisses, 111. — Demande le renvoi au comité diplomatique de la proposition du roi, tendante à faire déclarer la guerre au roi de Bohême et de Hongrie, 113. — Il opine pour la guerre, *ibid.* — Propose d'investir les généraux du droit de faire des réglemens emportant peine de mort, 134. — Demande une plus forte peine contre l'officier que contre le soldat déserteur, 139. — Demande l'ajournement des propositions sur la garde du roi, 152. — S'oppose au projet de fédération générale, 161 et 167. — Défend Lafayette, 171. — S'élève contre la journée du 20 juin, 174. — Défend de nouveau Lafayette, 181. — Fait demander compte de l'exécution des lois répressives des sociétés populaires, 184. — Prend le parti du ministre Terrier-Monciel, interpellé sur la distribution d'un arrêté inconstitutionnel du département de la Somme, 185. — S'oppose à la levée de la suspension du maire de Paris, 199. — Donne sa démission, 210. — Arrêté en émigrant, se brûle la cervelle, 238.

Davesnes, général. An II. 1793. Est destitué par Duquesnoy, représentant à l'armée du Nord, 51.

Daviau, sous-chef de l'administration des vivres, à Rochefort. An III. Est accusé, par Lozeau, d'avoir guillotiné, lui-même, l'ex-conventionnel Dechézeaux, 162. — Est arrêté comme l'un des chefs de la conspiration de germinal, dénoncée par Rovère, 221.

David (madame). An 1789. Offre, au nom des femmes artistes, le premier don patriotique, formé de leurs bijoux, 54.

David, peintre. An 1791. Décret pour la confection de son tableau du serment du jeu de paume, 272 — An 1792. Député de Paris à la convention nationale, y propose un monument en mémoire du siége de Lille, 302. — Lit une lettre de son élève Topino-Lebrun, sur les vexations dont les artistes patriotes sont l'objet à Rome, 327. — An I.er 1793. Vote l'envoi aux départemens du compte sur la situation de Paris, 8. — Dans la discussion relative à la permanence des sections, s'écrie : *L'appel nominal ou la guerre civile*, 9. — Offre un tableau de lui, représentant Michel Lepelletier assassiné; décret qui en ordonne la gravure, 90. — A l'occasion des plaintes de Pétion contre ses calomniateurs, il s'écrie : *Je demande que vous m'assassiniez*, etc., 104. — Interrompt et apostrophe Vergniaud, réclamant la sureté de l'assemblée, 142. — Présente une pétition pour illuminer, en réjouissance de l'achevement de la constitution, et fait un rapport sur la fête civique qui a eu lieu à cette occasion au Champ-de-Mars, 177. — Fait décréter une pension de 2,400 liv. pour les jeunes artistes qui auront remporté le prix en peinture, sculpture ou architecture, 183. — Au nom du comité d'instruction, fait un rapport sur la fédération du 10 août, 196. — Rend compte des derniers instans de Marat, et demande qu'il soit exposé dans l'attitude où il a été trouvé, 198. — Fait mettre à la disposition du ministre de l'intérieur 1,200,000 livres, pour les dépenses de la fédération, 204. — Est élu secrétaire, 208. — Offre de fournir les dessins pour placer dans la salle l'arche constitutionnelle et le faisceau de l'unité, 225. — Est nommé membre du comité de sureté générale, 259. — An II. 1793. Son rapport, suivi d'un décret, sur l'érection d'une statue colossale au peuple français, 49 et 59. — Il fait accorder les honneurs du Panthéon à Marat, 56. — Adoption de la liste du jury des arts, qu'il a présentée, 57. — Il annonce que le jugement qui condamne à mort Gandon, marchand de vin, et dont le sursis a été prononcé, n'est pas exécuté, 93. — Propose de doter les filles des citoyens morts pour la patrie, 98. — Est chargé de faire le portrait du jeune Barra, pour en envoyer des copies

aux écoles primaires, 100. — Texte de son rapport et du projet de décret pour la fête, en mémoire de la reprise de Toulon, 101. — An II. 1794. Est élu président, 108. — Fait établir le conservatoire du Muséum, 118. — Est chargé du plan de la fête à l'Être suprême, 229. — De surveiller la confection aux Gobelins de ses deux tableaux de Marat et Lepelletier, 232. — Adoption de son plan de fête à l'Être suprême, 259. — Et de celle du 10 thermidor, en l'honneur de Barra et Viala, 305. — Dénoncé par André-Dumont, à la suite du 9 thermidor, il est remplacé au comité de sureté générale, 315. — Se justifie des faits qui lui sont imputés; de nouvelles dénonciations sont portées contre lui, *ibid.* — Il est arrêté, 316. — Est inculpé pour l'arrestation des fonctionnaires d'Issoire, 328. — Est dénoncé par Lecointre, 344. — Demande à être admis à la barre, pour se justifier de cette accusation, 346. — An III. Réclame sa rentrée dans son domicile, pour y finir un tableau, 61. — Raffron invoque l'examen de sa conduite, 70. — Les artistes, ses élèves, réclament sa liberté; ordre du jour, 72. — Les comités déclarent qu'il n'y a lieu à examiner sa conduite, 99. — Bailleul fait décréter sa mise en liberté, 100. — Sa lettre sur un fait relatif à Collot-d'Herbois, lors de la discussion sur l'ancien comité, 191. — Accusations de la section du Muséum contre lui, 226. — Gouly le fait décréter d'arrestation en prairial, 253 et 254. — Présentation à la convention du sabre que Robespierre avait fait exécuter sur ses dessins, 314. — Il obtient de rentrer chez lui avec des gardes, 339. — An IV. Est compris dans l'amnistie du 4 brumaire, 44.

David (Jacques-Philippe), volontaire. An 1792. Se signale par un trait de bravoure, dans la Vendée, 289. — An III. Fait prisonnier par les Anglais, au combat naval du 13 prairial, se distingue à Quiberon; confirmation de l'avancement qui lui a été donné par les représentans, 315. — Il reçoit une armure complette, deux chevaux et l'accolade du président de la convention, 340.

David, président du tribunal criminel du Gers. An Ier 1793. Est traduit au comité de sureté générale, 201.

David. An Ier 1793. Le général Dagobert demande pour lui le grade d'adjudant-général, 253. — An II. 1794. Il s'empare du camp de Prades, 274. — An VII. Il est tué en Hollande, 361.

David (père et fils). An II. 1793. Accusés dans une procédure, pour mauvaise livraison de souliers, sont acquittés par le tribunal révolutionnaire, 95.

David. An II. 1794. Décret pour la saisie des biens des intéressés dans son bail de la ferme générale, 120.

David (François), artiste. An III. Annonce de ses dessins et gravures, 45.

David, de l'Aube, député à la convention nationale. An III. Est accusé d'avoir, comme juré du tribunal révolutionnaire, écrit à la société populaire de Troies une lettre qui a fait condamner le député Perrin de l'Aube, dont il était le suppléant, 351.

David, littérateur. An IV. Sa notice d'un discours de J. J. Derché, sur la fixation des limites de la France au Rhin, 143. — An V. Ses réflexions sur l'étude des langues étrangères, 89. — Sa notice sur les Origines gauloises, par le capitaine Latour-d'Auvergne, et éloge de cet officier, 195. — An VI. Ses réflexions sur les prix du Conservatoire de musique, 40. — Sur l'instruction et le progrès des connaissances, 48. — Notice sur Thomas Muir, 72. — Analyse de l'almanach des Muses, 130. — Article sur les trois constitutions et leurs sectaires, 143. — Il est nommé secrétaire d'ambassade à Milan, 190. — An VII. Ses réflexions sur la conquête probable de l'empire ottoman par Bonaparte, 279.

Davis, chef des matelots anglais insurgés. An V. Nouvelle officielle de son arrestation à Sheerness, 277.

Davoust. An 1789. Remplit les fonctions d'asesseur au tribunal de la municipalité de Paris et au bureau de ville, 102. — An 1791. Est élu membre du département, 41.

Davoust, bénédictin, député de Rouen aux Etats généraux. An 1791. Prête son serment civique et religieux, 4.

DAVRIGNY (M.me), artiste. AN 1792. Son éloge, 163.

DAVRIGNY, littérateur, époux de la précédente. AN II. 1794. Son hymne pour la fête de Barra et Viala, 310. — AN III. Analyse de son opéra de *Doria*, ou la *Tyrannie détruite*, 175. — *De la supercherie par amour*, 239. — AN IV. Du *Mariage de la veille*, 203.

DAZINCOURT, artiste. AN 1790. Son discours sur les travaux du *théâtre de la Nation*, 86.

DAYAT, général. AN I.er 1793. Son courage à l'affaire de Fontenay, 151.

DAYEN. (*Voyez* D'AGUESSEAU.)

DEBAUNE (J. J.), directeur des charrois d'artillerie. AN II. 1794. Condamné à mort au tribunal révolutionnaire, 151.

DEBAR, général de brigade, ancien commandant du guet et de la légion de police générale. AN IV. Est destitué pour sa conduite équivoque en vendémiaire, 18. — AN V. Annonce d'un projet de lui, pour l'organisation d'une garde de Paris, 115. — Il réclame contre cet article, 120. — Figure dans le plan de la conspiration de Lavilleheurnoy, comme chargé de réorganiser la garde parisienne, 137. — Son interrogatoire à ce sujet, 145. — Il est déchargé par le rapporteur du conseil militaire, 198. — Jugement qui l'acquitte, 200.

DEBARD, prévenu d'embauchage pour les émigrés. AN 1792. Est décrété d'accusation, 115.

DEBATZ, député de l'Aisne au conseil des cinq-cents. AN VII. Propose un message au directoire, sur la conservation des hypothèques, 125.

DEBAUGÉ, vendéen. AN III. Signe l'acte de pacification, 176.

DEBELLE, général français. AN V. Reçoit une lettre de félicitation du directoire, 226. — A la fête du 10 août, porte un toast au directoire qui punit les conspirateurs, 336. — AN VI. Transmet les détails de la mort du général Hoche, 4. — Recommande sa veuve à la bienfaisance nationale, 25. — AN VII. Sa lettre sur les victoires et les dispositions de l'armée de Rome, 113.

DÉBIÉ, commandant de Sarrebourg. AN 1791. Est accusé de favoriser la désertion, 361.

DEBIERN. AN 1794. Est accusé aux Jacobins d'avoir brûlé des pétitions patriotiques; ajournement de son admission, 226. — Il est reçu, pour avoir défendu Marat, 229.

DEBILLY, adjudant-général. AN VII. Est blessé à l'armée du Danube, 261.

DEBŒUF, volontaire. AN 1792. Se distingue dans la Vendée, par sa bravoure, 289.

DEBOHAIRE. AN 1792. Sa tragédie, intitulée: *Jésus Christ*, 160.

DEBOLLY, ministre de Pologne en Russie. AN 1792. N'est plus reconnu par l'impératrice, 218.

DEBONNEGENS, homme de loi. AN VI. Adresse plusieurs questions sur l'adoption, 151.

DEBONNIERES, avocat. AN V. Est nommé député aux cinq-cents par le corps électoral du département de la Seine, 203. — Son rapport sur les opérations de l'assemblée électorale du Lot; il propose de déclarer valables les nominations de la majorité, 250. — Dans la discussion sur le divorce, il pense que le mariage doit redevenir indissoluble, ou du moins bien difficile à rompre, 267. — Provoque un rapport sur la loi du divorce et sur la question d'incompatibilité d'humeur, 274. — En fait un sur les contestations élevées entre les créanciers des émigrés, 280. — Demande qu'il en soit fait un, sous 48 heures, sur la pétition des employés du ministère des finances, relative à l'arriéré de leurs appointemens, 282. — Vote l'adoption du nouveau projet de Gilbert-Desmolières, sur les finances, 284. — Veut que celui sur la garde nationale soit imprimé et discuté le lendemain, 305. — Invoque l'ordre du jour sur la proposition de célébrer le 9 thermidor dans l'enceinte du conseil, 311. — Propose une addition au projet de résolution sur les transactions, 322. — Déclare que Tallien l'a sauvé des massacres de septembre, 349. — Son élection est annullée au 19 fructidor, 350.

DEBONS. AN VI. Est proclamé commandant en chef de la force armée à Lausanne, 135.

DEBOURGES, député de la Creuze à la convention nationale. AN I.er 1793. Dans la discussion relative à la pétition du faubourg Antoine, s'écrie: *C'est en faveur du peuple que nous nous élevons contre les brigands*, 124. — Fait accorder un secours au citoyen Bataille, pour une action civique, 174. — Un autre, pour le père d'Antoine Caillat,

Caillat ; garde national de Vimoy, assassiné en prêtant force à la loi, 212. — Autre, à la veuve de Berthelot, procureur de la commune de Montereau, tué à son poste, 221. — Autre, pour les femmes et enfans de ceux qui ont été tués à la Vendée, 263. — An III. Fait rendre un décret relatif aux certificats d'indigence, 116. — S'élève contre Duhem accusant l'audace du royalisme, 131. — Fait décréter des indemnités pour la commune d'Avesnes, ravagée par l'ennemi, 203.—An IV. Réélu au conseil des anciens, s'oppose à l'impression du discours de Portalis, sur les radiations d'émigrés, et demande la mise aux voix de la résolution y relative, 154. — An V. Fait approuver celle qui lève la suspension des actions sur les ventes par décret, 167. — An VI. Est élu secrétaire, 65. — Propose d'approuver la résolution relative aux fermages et arrérages des domaines nationaux, 145.

Debouvan (l'abbé), suppléant à l'assemblée nationale, de l'évêque de Tours, démissionnaire. An 1791. Prête le serment avec restriction ; refuse de le prêter autrement ; sort de la salle, et n'est point admis à l'assemblée, 63.

Debranges, membre du département, député de la Marne à l'assemblée législative. An 1792. Fait statuer sur les pensions à accorder aux employés dans les chapitres séculiers ou réguliers, 177. — Fait rendre des décrets sur les jurandes et maîtrises, communautés et établissemens supprimés, 260.

De Brogle, officier de marine. An 1789. Est mis en arrestation, lors des troubles de Toulon ; décret pour sa liberté provisoire, 107.

Debruc aîné, vendéen. An III. Signe l'acte de pacification, 176. — Et l'adresse aux habitans des campagnes, pour les engager à la tranquillité, 178.

Debruc jeune, vendéen. An III. Signe l'acte de pacification, 176.

Debrut, général français. An II. 1794. Annonce une excursion faite par une partie de l'armée des Ardennes, sur le pays ennemi, 221. — An III. Se distingue contre la garnison de Luxembourg, 69. — Est élu membre du département de Paris, 41.

Debry (Jean). An 1791. Député de l'Aisne à l'assemblée législative, amende le projet relatif aux prêtres réfractaires et turbulens, et aux auteurs des troubles dans différentes parties de l'empire français, 323. — An 1792. Vote l'accusation contre les princes français émigrés, 3. — Son projet sur la liquidation de propriétaires d'offices, 6. — Fait décheoir *Monsieur* de son droit à la régence, 17. — S'oppose à l'incorporation des gardes nationales dans la troupe de ligne, 22. — Vote le décret d'accusation contre Delessart, et l'apposition des scellés sur son habitation, 72. — Fait décréter l'érection d'un monument au maire d'Étampes, Simoneau, 79. — Fait envoyer 400 hommes dans cette ville, 84. — Son discours sur les moyens de remédier aux troubles du royaume, 92. — Il demande des armes pour le département de l'Aisne, 136. — Fait lire des pièces contre la garde du roi, 151. — Demande l'envoi à l'Abbaye de son collègue Froudières, 152 — Vote pour une fédération générale, 160. — Ses observations sur les réparations dues à la mémoire de Théobald-Dillon et Berthois, 163. — Fait l'apologie de la lettre de Roland à Louis XVI, 167.—Récrimine contre Rœderer, annonçant des troubles, 175. — Demande que les ministres soient déclarés responsables des événemens, 178. — Son rapport sur les mesures à prendre lorsque la patrie sera déclarée en danger, 183. — Vote l'ajournement d'un projet pour faire rendre un compte au ministre de la guerre, 184. — Texte de son opinion sur le mode de déclarer la patrie en danger, 187. — Il insiste pour la responsabilité collective des ministres et dans quel cas, 206. — Fait rendre un décret de représailles envers l'ennemi, 215. — Fait conférer le droit de citoyen aux défenseurs qui auront fait la guerre jusqu'à la paix, 218. — Son rapport pour faire décréter d'accusation Lafayette, 222. — Il fait attribuer force de loi aux décrets non encore sanctionnés au 10 août, 225. — Fait rendre le droit de voter à tout citoyen âgé de 25 ans, *ibid.* — Lit des lettres de Lafayette contre le 10 août, 235.—Propose l'organisation de 1,200 tyrannicides, 241. — Rend compte de sa mission dans l'Aisne et la Somme, 260. — Lit une lettre de Coblentz, sur

les projets des princes, 262. — Député à la convention nationale, fait envoyer quatre émigrés prisonniers, devant le tribunal de Sainte-Ménehould, 277. — S'oppose à l'envoi d'une lettre de satisfaction à Custines, 279. — Fait ajourner un projet en faveur de la commune de Lille, 285. — Voudrait que les puissances fussent responsables des représailles exercées par les émigrés, 284. — S'élève contre le général Labourdonnaye, censeur des opérations de la convention, 295. — Demande que les émigrés soient conduits à Paris, et jugés par l'état-major de la garde nationale, 295. — Vote le maintien du décret d'exclusion des députés de toute fonction publique, 304. — Fait renvoyer aux comités la réponse de Kellermann à la dénonciation de Custines, 312. — Propose la peine de mort pour les municipalités qui vendraient des certificats de résidence aux émigrés, 317. — Fait fixer l'ouverture de la discussion sur le jugement de Louis XVI, 318. — Cite des faits sur les troubles relatifs aux subsistances, 342. — Fait décréter que, de concert avec le pouvoir exécutif, les comités présenteront l'ensemble des mesures pour la conservation de la liberté et la défense de la république, 360. — Son rapport sur la formation d'un tribunal d'état, pour fait de conspiration, 361. — An I.er 1793. Est nommé membre du comité de sureté générale, 25. — Présente des vues sur l'organisation du ministère de la guerre, 30 et 31. — Est adjoint à Varlet, commissaire dans le département du Nord, 38. — Annonce que Laurent de Villedeuil, quoiqu'émigré, est à Boulogne-sur-Mer, 59. — Fait rendre un décret qui établit un comité de surveillance dans chaque commune, 81. — Texte de son rapport sur la police des étrangers; il est élu président, 82. — Est nommé membre du comité de salut public, 86. — Répond aux sections de Paris, que le courage de la convention est au-dessus de ses dangers, 88. — Interroge le général Lanoue à la barre, 89. — Réélu au nouveau comité de salut public, donne sa démission, 100. — An II. 1794. Fait prohiber la sortie des livres, 162. — Et décréter la translation de J. J. Rousseau au Panthéon, 207 et 234. — Accusé de fédéralisme, donne sa démission de membre du comité de sureté générale, auquel il venait d'être nommé, 315. — Fait ordonner l'impression du discours du citoyen Reybaz, envoyé de Genève, 338. — Annonce, et fait une motion sur les moyens de faire marcher le gouvernement révolutionnaire, 344. — An III. Rend compte de sa mission dans le département de Vaucluse, 114, 126 et 140. — Affiche de sa proclamation contre la terreur, aux habitans du Midi, 147. — Il annonce l'attentat commis, à Avignon, contre lui-même et contre l'officier municipal Pollier, 157. — Sa lettre sur la résurrection de Bédouin, 248. — Il rend un compte satisfaisant de l'état du Midi, 261. — Entre au comité de salut public, 288. — Son opinion sur la rédaction de la déclaration des droits, 289. — Il fait décréter que l'air de *la Marseillaise* sera joué, chaque jour, à la garde montante, 300. — Discours apologétique de cette mesure, 302. — Son opinion sur les élections, *ibid* et 303. — Il donne lecture d'un article relatif aux courses maritimes, ajouté à nos traités avec le bey de Tunis, 325. — Fait ratifier cet article par la convention; appuie la pétition du fils de l'ancien maire de Strasbourg, Diétrick, demandant la radiation du nom de son père de la liste des émigrés, 329. — Lit, et fait insérer au bulletin la lettre qu'il a reçue du représentant Quinette, détenu en Autriche; appuie un projet contenant de nouvelles mesures de police contre les émigrés, 335. — Appuie le rapport du comité de législation, proposant la radiation de Diétrick, 341. — Fait décréter l'insertion au bulletin, d'un fait prouvant que le camp sous Paris a accepté la constitution avec la plus entière liberté, 345. — Fait rapporter le décret qui privait de leur indemnité les députés détenus ou accusés, 351. — An IV. Son observation à l'appui de l'ordre du jour sur la demande du jugement de plusieurs détenus, faite par la section Lepelletier, 3. — Il appuie une proposition contre les journalistes incendiaires, 7. — Fait insérer au bulletin le compte rendu par Barras sur l'affaire de vendémiaire, 17. — Appuie le projet relatif à la création des conseils militaires, 19. — Fait ordonner la levée des scellés chez Descorches, ex-ministre à Constantinople, 43. — Job-Aymé déclare n'avoir fait que le seconder pour la destruction du terrorisme

dans le Midi, 96. — Député au conseil des cinq-cents, il rend hommage au dévouement des représentans et des citoyens qui ont été captifs en Autriche, et demande la formation d'une commission pour leur témoigner la reconnaissance nationale, 120. — Son rapport sur cet objet, 147. — Impression de son discours, 152. — Il vote pour une loi prohibitive sur la liberté de la presse, 180. — Est nommé secrétaire, 186. — Fait renvoyer à une commission les réclamations de la veuve de Fabre-d'Églantine, 258. — An V. Vote le maintien de la loi du 3 brumaire, en son entier; réclame un compte moral et politique de la situation de la république, 30 et 31. — Fait demander ce compte au directoire, 54. — Rend hommage à Bonaparte et à Augereau, et fait décréter que l'armée d'Italie ne cesse de bien mériter de la patrie, 71. — Est nommé président, 95. — Célèbre la victoire d'Arcole, et fait décréter que les drapeaux fixés dans les rangs ennemis par Bonaparte et Augereau, leur seront accordés, 128. — Interrompt Dumolard, qui veut parler contre les Orléanistes, 140. — Propose et fait adopter la contrainte par corps en matière civile, 156 et 162. — Son rapport sur la conspiration de Lavilleheurnoy, qu'il représente comme coïncidant avec celle de Babeuf, 165. — Il appuie la proposition faite par le directoire, de soumettre les électeurs à un serment, 180 et 181. — Sur l'annonce de la signature de la paix, propose une fête pour célébrer ce jour heureux, 228. — A l'occasion de la déclaration d'urgence en faveur des fugitifs de Toulon, sort de la salle en disant qu'il ne peut plus délibérer, 299. — Fait une motion d'ordre sur le 14 juillet, et propose de déclarer que les vainqueurs ont bien mérité de la patrie, 301. — Réclame l'appel nominal sur le prononcé du président, portant qu'il ne serait point exigé de déclaration des ministres du culte, 303. — Défend les réunions populaires et en vote la conservation, 308. — Combat le projet d'Aubry, sur la garde législative, et en provoque le rejet, 326. — Fait renvoyer à la commission celui relatif à la violation du secret des lettres, 343. — Demande que ceux pour la radiation desquels il a voté au 18 fructidor, ne puissent plus être admis au corps législatif, 354. — Présente un projet d'adresse aux Français, 356. — Discute nos rapports politiques avec l'Italie; rappelle la motion de Dumolard à ce sujet; justifie le directoire et ses opérations dans cette circonstance; fait décréter la dissolution de la commission y relative, et obtient l'impression de son discours à six exemplaires, 363 et 364. — An VI. Fait résoudre l'autorisation au tribunal de cassation de former une quatrième section pour les affaires criminelles, 8. — La célébration d'une pompe funèbre à l'occasion de la mort du général Hoche, 9. — Appuie le projet relatif aux passe-ports, 17. — Fait un rapport sur la mise en activité des institutions républicaines; se récrie contre la royauté, et propose d'établir cinq écoles de Mars, 26. — Paie le tribut de la reconnaissance nationale aux armées de la république, 38. — Discussion de son projet sur les écoles de Mars, 47. — Il parle sur les brigandages qui infestent les routes, 74. — Rend hommage au patriotisme du commerce de Paris, à l'occasion de l'emprunt pour la descente en Angleterre, 99. — Son opinion en faveur de l'emprunt proposé, 106. — Il réclame une pension pour la fille et la sœur du général Dugommier, 108. — Fait un rapport sur les institutions républicaines militaires, 111. — Appuie le projet pour la création d'un huitième ministère, 123. — Demande la célébration d'une fête à la souveraineté du peuple, 133 et 134. — Fait déclarer que l'armée d'Italie n'a cessé de bien mériter de la patrie, 167. — Opine sur une pétition de citoyens qui demandent à jouir des bénéfices de l'acte constitutionnel, 170. — Demande un rapport sur les succès des armées républicaines, 177. — Soutient la proposition d'exclure des établissemens d'éducation les individus qui ne sont point mariés ou veufs, 192. — Sa motion sur le code pénal maritime, 210. — Il déclare que les faits ont forcé son adhésion au projet de la commission, relatif aux élections, et en vote l'adoption, 231. — Est nommé ministre plénipotentiaire à Rastadt, 243. — Son départ pour cette ville, 260. — Son arrivée, 271. — Il écrit aux cinq-cents qu'il se démet des fonctions de représentant du peuple, pour continuer sa mission au congrès, 279. (Pour les détails de ses opérations diplomatiques, *voyez*

l'article BONNIER.) — Assassiné près de Rastadt, par les hussards de Szecklers, chargés de l'escorter, il parvient à se sauver, couvert de blessures, 225. — Rapport à ce sujet, 228. — Lettres et détails sur cet événement, 232. — Bulletins télégraphiques de sa santé, 233 et 234. — Il entre en convalescence et part pour Paris, 237. — Dicte une déclaration sur le massacre de ses collégues et le sien; elle est transmise aux conseils par le directoire, 238 et 239. — Réélu aux cinq-cents, y paraît le bras en écharpe, la figure pâle et défaite; y prononce un discours sur l'attentat dont il a été la victime; exprime sa douleur sur la mort de ses compagnons, son indignation contre les auteurs de ce crime, et remercie le corps législatif de l'intérêt qu'il a bien voulu lui témoigner, 243. — Est élu président, *ibid.* — Se trouve présent à la séance consacrée à célébrer la mémoire de Bonnier et Roberjot; répond au président, qui lui adresse la parole, et termine par le cri de *vengeance contre la maison d'Autriche*, 262. — Communique une lettre d'un ministre étranger sur l'événement de Rastadt, 273. — Est accusé dans un écrit faussement attribué à la citoyenne Roberjot, 306. — Réclame la discussion sur l'incompatibilité entre les fonctions publiques et l'état de fournisseurs, 325. — Vote l'impression du message du directoire annonçant la clôture de la société des Jacobins de la rue du Bacq, et pourquoi, 329. — Prononce l'éloge funèbre de Lecarlier; demande à cette occasion un nouveau travail sur les institutions civiles, 341.

DECAEN, adjudant-général. AN IV. Se distingue particulièrement à l'armée du Rhin et Moselle, 288 et 290. — Remporte de nouveaux avantages sur l'ennemi, 295. — Se distingue à la bataille d'Ettingen, 300. — Obtient des succès dans les montagnes d'Albe, 324. — Se fait remarquer dans une autre action, 356. — Son éloge par le général Moreau, 357. — AN VI. Sa destitution, 157. — Sa réintégration, 195. — AN VII. Sa justification, 347.

DECAPELLEN-DE-MASCH, membre du gouvernement batave. AN 1792. Proscrit par les Prussiens; ses *Mémoires sur la République batave*, 359.

DE CASTELLE, officier de marine. AN 1789. Est mis en arrestation lors des troubles de Toulon, 107.

DECAUDIN, administrateur de police. AN II. 1793. Est exclu de la commune de Paris, pour sa dureté et son intempérance, 70.

DECHAILLE. AN VI. Donne des détails de la misère où sont plongés les prisonniers français sur le Tage, 205.

DECHAPPE. AN 1792. Est arrêté en émigrant, 61.

DECHÉZEAUX, député de la Charente-Inférieure à la convention nationale. AN I.er 1793. Démissionnaire à la suite du 31 mai, se défend d'avoir prêché le fédéralisme dans le district de la Rochelle, 205. — AN II. 1793. Les représentans à Rochefort demandent les pièces qui le concernent pour l'y traduire au tribunal révolutionnaire, 81. — AN II. 1794. Il y est condamné à mort, 126. — AN III. Daviau, accusé d'avoir été l'exécuteur de son supplice, 162. — Réclamations de sa veuve; propositions diverses en sa faveur, et accusations à ce sujet contre Crassous de la Martinique, et Parent, 212. — Léquinio, accusé de sa mort par la commune de Rochefort, 32.

DECKER, président de la bourgeoisie de Pologne. AN 1790. Sa lettre posthume contre l'attribution exclusive à la noblesse polonaise du droit de faire des lois, 317.

DECLAYE, général. AN I.er. 1793. Son rapport sur la levée du blocus de Cambray, et sa réponse à la sommation de l'ennemi, 229.

DECLERK. AN IV. Nommé commissaire à la trésorerie, 51. — AN V. En sort par le tirage, 244.

DECLERQ, député du Nord au conseil des cinq-cents. AN VII. Condamne le message du directoire sur les sociétés politiques, et propose leur liberté tant qu'elles ne causeront pas de troubles au-dehors, 345. — Accusé, par Thiessé, d'avoir méconnu l'empire de la constitution, se justifie, 362 et 363.

DECOMBEROUSSE (Benoît-Michel), ex-conventionnel, devenu membre du conseil des anciens. AN IV. S'oppose à la résolution relative aux droits des ex-religieux dans les successions, 337. — AN V. A celle relative à la loi du 3 brumaire, 76. — Est nommé secrétaire, 95. — Vote pour l'établissement du tachygraphe, 148. — Présente

le Poëme des Vosges, de François de Neufchâteau, 156. — Vote contre la résolution sur les droits de passe, 165. — Contre celle sur le remplacement des fonctionnaires publics devenus législateurs, 199. — Contre le rapport de la loi du 3 brumaire, 244. — An VI. Fait approuver la résolution sur les élections des Deux-Nèthes, 32. — S'oppose au rejet de celle relative à la durée des fonctions des présidens et accusateurs publics près les tribunaux militaires, 116. — Fait approuver celle sur le droit de sauvetage, 121. — Vote pour celle relative au milliard, 155. — Son rapport sur la résolution relative aux inscriptions civiques, 161. — Réélu par le département de l'Isère, il parle contre une proposition de Baudin, tendante à supprimer la commission des inspecteurs, 181. — Attaque la résolution relative aux avoués et à la défense des parties devant les tribunaux, 206. — Propose d'approuver celle relative à l'action en rescision pour cause de lésion d'outre-moitié, 214. — Combat celle sur les théâtres, 259. — Fait approuver la résolution sur les fêtes décadaires, 325 et 346. — Fait rejeter celle qui ordonne la fabrication des poids et mesures, 343. — Vote le rejet de celle relative à la fourniture du papier pour le timbre, 357. — An VII. Est élu président, 7. — Fait approuver la radiation du représentant Berembroëck de la liste des émigrés, 55. — Sa motion sur l'organisation judiciaire et civile, 116. — Il vote le rejet de la résolution y relative, 144. — Célèbre la valeur des armées françaises, 145. — Combat la résolution relative aux arbitrages forcés, 177. — Propose d'approuver celle sur les halles servant à la tenue des foires et marchés, 182. — Fait hommage des premiers travaux des administrateurs du poids public, 218. — Appelle la vengeance de tous les peuples contre les auteurs du crime commis à Rastadt, 231. — Fait ordonner la mention honorable de l'hommage d'une nouvelle édition des œuvres de Buffon, 256. — Propose d'approuver l'annullation de la nomination de Treilhard au directoire, 272. — Son rapport sur les honneurs à rendre à Bonnier, assassiné à Rastadt, 278. — Il fait approuver une résolution réglant le mode de radiation de la liste des émigrés, 289. — Autre rapport, suivi de l'adoption de celle relative aux otages, 300. — Son opinion en faveur de la liberté de la presse, et proposition de proclamer, chaque année, le nom du journaliste le plus utile, 303. — Il vote pour ôter au directoire la faculté de faire entrer des troupes dans le rayon constitutionnel, 365 et 366.

Decorio. (*Voyez* Arnaud de Corio.)

Décosse (François), officier suédois. An II. 1794. Détenu dans les forts de Lille pendant 45 ans, en est tiré par Florent Guyot; décret qui lui accorde une pension, 167. — Procès-verbal de l'état de démence où sa captivité l'a réduit, 184.

Decostel, officier de santé. An IV. Sa lettre contenant des détails sur le passage du Rhin par les Français, 17.

Decoulmiers, abbé d'Abbecourt, député de Paris aux États-généraux. An 1789. Propose de substituer aux scellés sur les propriétés ecclésiastiques une déclaration certifiée par les propriétaires de ces biens, 90. — An 1790. Demande une distinction de traitement pour les religieux qui jouissent de dignités perpétuelles, 51. — Est membre de la commission pour l'aliénation des domaines, 97. — Rétracte sa déclaration contre les décrets de l'assemblée nationale en matière de religion, 184. — Demande qu'on restreigne l'émission des assignats à trois cent millions, portant trois pour cent d'intérêt, 271. — Demande que l'impôt sur le tabac soit conservé, 318. — An 1791. Prête serment à la nouvelle constitution du clergé, 4.

Decourchamps (Jean), adjudant-général. An II. 1794. Condamné à mort au tribunal révolutionnaire, 116.

Decretot, négociant à Louviers, député aux États-généraux. An 1790. Parle contre le commerce de l'Inde, et le regarde comme destructeur de l'industrie française, 94. — Parle sur l'échange des billets de la caisse d'escompte, 129. — Fait adopter un réglement pour les maisons de mendicité, 158. — Adopte le système d'un port unique pour le retour de l'Inde, 189. — Parle contre les assignat: s'élève contre l'agiotage, et propose de cumuler l'intérêt de la dette avec le principal, et de recevoir en délégations le payement des domaines nationaux, 269. — An 1791. Propose de

ne soumettre à la patente que ceux qui travaillent pour leur propre compte, 49. — An VI. Est l'un des négocians présentant au directoire un emprunt contre l'Angleterre, 93.

Dédelay-d'Agier (Pierre), maire de Romans, député aux Etats-généraux. (*Voyez la table de l'Introduction*). An 1789. Demande l'impression de la liste des déclarans et des sommes déclarées pour la contribution patriotique, 126. — An 1790. Vote pour l'abolition des ordres religieux, 44. — Propose que les religieux rentés et non-rentés reçoivent un traitement égal, 50. — Pense qu'il ne faut pas effrayer les officiers municipaux par une trop grande responsabilité, en cas de troubles, 56. — Ses observations sur les tribunaux, 71. — Vote contre la conversion de la contribution patriotique en un dixième patriotique, 72. — Parle contre la liberté du commerce du sel, 73. — Propose, dans une lettre, un mode pour le remplacement de la gabelle, 78. — Propose un calcul relatif au plan d'organisation des tribunaux, 84, 98, 99 et 107. — Est nommé commissaire à l'aliénation des domaines, 97. — Parle en faveur du décret sur la suppression des dîmes et l'entretien des ministres du culte, et propose, par amendement, d'assurer aux curés une partie de leur traitement en nature, 102. — Veut que la question de l'institution des juges soit ramenée à savoir si le roi choisira entre plusieurs candidats, 127. — Son rapport sur l'aliénation et la vente des biens nationaux et ecclésiastiques, 130. — Vote contre l'ajournement de la question du droit de paix et de guerre, à l'occasion des différens entre l'Espagne et l'Angleterre, 136. — Ses vues pour le traitement des évêques, 175. — Sur celui des évêques *in partibus* et des ecclésiastiques supprimés, 176. — Parle sur le mode de correspondance entre le corps législatif et le chef du pouvoir exécutif, 187. — Ses vues sur la question de savoir s'il y aura un tribunal par chaque district, 204. — Vote pour que les tribunaux de districts soient juges d'appel les uns à l'égard des autres, 206. — Ses observations sur l'établissement des juges d'appel, 216. — Fait décréter l'accélération des travaux sur l'aliénation des biens nationaux, 229. — Réclame l'ajournement de la question sur une nouvelle émission d'assignats, 242. — Son opinion sur le mode et la quotité de l'impôt ; il pense que l'agriculture ne doit pas être imposée au-delà de deux cent millions, et répartit le reste de la contribution sur les impôts indirects, 260. — Parle sur le système des impositions, 279. — Son plan sur l'imposition foncière et l'impôt territorial en nature, 281. — Parle sur le système de l'imposition, 285. — An 1791. Fait ajourner le tarif pour le droit de timbre, 11. — Discute l'impôt sur le tabac, et prétend que cette discussion va occasionner des troubles dans l'Alsace, 33, 35 et 44. — Propose un plan pour l'extinction du déficit de 106 millions, et réfute toutes les objections faites contre ce projet, 54. — Veut qu'on écrive une lettre de satisfaction à Peyrier, pour avoir prêté son château à la fameuse assemblée du Dauphiné, et remis pour 20,000 francs de biens nationaux à la disposition des victimes des troubles de Vannes, 69. — Demande que la contribution foncière de 1791 soit bornée à 210 millions, 75 et 77. — Vote pour que les mines soient déclarées propriétés nationales, 81. — Fait adopter un projet sur les droits supprimés sans indemnité, et les justices seigneuriales aliénées au nom de l'état, 201. — Décréter différentes dispositions pour la révision de la constitution, 245. — Ordonner qu'aucun membre ne s'absentera sans congé jusqu'à l'arrivée de la législature, 247. — Demande le maintien du décret qui augmente le nombre des officiers-généraux, 275. — An V. Député de la Drôme au conseil des anciens, combat la résolution relative à l'établissement d'une inspection des contributions, 252. — Son opinion contre celle relative à la répartition de la contribution foncière, 264. — Il propose le rejet de celle sur les transactions, 290. — Discute celle relative aux contributions, 317. — S'oppose à l'adoption d'une autre résolution sur l'organisation, le service et la discipline de la garde nationale, 330 et 336. — An VI. Combat celle qui détermine les formes pour le mariage des mineurs, 4. — Est élu secrétaire, 6. — Vote l'adoption d'une partie de celle relative aux finances, et combat le remboursement de la dette, 13. — S'oppose à la loi relative au mode

d'examen des officiers de santé, 25. — Appuie la résolution nouvelle sur les passe-ports, 29. — Parle contre une autre relative aux domaines congéables, 43. — Appuie le rejet de celle sur l'indemnité à accorder pour la suppression du contre-seing, 46. — Défend celle relative à la rentrée des contributions directes, 50 et 57. — Combat celle sur l'entretien des routes, 78. — En fait approuver une autre sur le même objet, 101. — Fait ajourner celle relative aux rentiers de l'état de la caisse de Lafarge, 128, 131 et 132. — Parle contre celle qui établit un impôt sur le tabac, 217. — Et contre celle relative à l'organisation de l'école polytechnique, 220. — Défend celle sur l'action en rescision, 224. — Et celle qui n'accorde des indemnités qu'aux députés non admis des assemblées où il n'y a pas eu de scission, 257. — Vote le rejet de celle relative au régime hypothécaire, 268 et 276. — Appuie celle qui établit une taxe au profit des receveurs de département, 277. — An VII. Combat une résolution sur le régime hypothécaire, 56. — Est élu président, 216.

Dedon, chef de brigade. An VII. Auteur d'un précis historique des campagnes de l'armée de Rhin-et-Moselle, pendant les années 4 et 5, 255.

Defauconpré. An 1791. Est élu membre du département de Paris, 22.

Defavanne (Guillaume-Jacques), naturaliste, et membre du conseil-général de la commune de Paris. An I.er 1793. En est exclu, 253.

Defaye-de-Villoutreix, évêque d'Oléron, député aux Etats-généraux. An 1789. Réclame les droits de présidence dans les assemblées publiques, en vertu d'une cession faite à l'église d'Oléron, par un souverain de Béarn, 110. — An 1790. Présente le tableau des désastres occasionnés à Oléron par une inondation, 183.

Defermont (des Chapelières), commissaire des états à Rennes, député aux Etats-généraux. An 1789. Demande le renvoi au bureau d'une proclamation proposée par Lally-Tollendal, 21. — Propose de consacrer expressément la nécessité du consentement national pour l'émission de tout papier-monnaie, aussi bien que pour l'assiette de l'impôt, 66. — Propose de fixer les principes de l'organisation municipale, 74. — Fait confirmer la réunion en un seul des cinq corps-de-garde de Rouen, 76. — Rejette la condition d'une imposition égale à trois journées de travail exigée pour l'éligibilité, comme devant amener l'aristocratie des riches, 77. — Fait décréter provisoirement que les actes des municipalités nouvellement élues ne peuvent être cassés pour cause d'incapacité, *ibid.* — Propose de renvoyer aux assemblées administratives les contestations sur le remplacement de la gabelle en Anjou; vote contre la réunion des villages aux municipalités, 90. — Propose trois assemblées électorales par département; sur des observations, retire sa motion, 91. — Pense qu'un trop petit nombre d'administrateurs favorise la tyrannie, et en propose soixante-douze par département; est d'avis d'accorder aux districts un conseil d'administration, 92. — Ses observations contre le classement, parmi les attributions municipales, des objets qui n'excèdent pas les bornes d'une simple régie, 97. — Combat l'article 51 de l'organisation des municipalités, portant que les officiers municipaux ne pourront être dénoncés que par cent citoyens actifs, 101. — Sa proposition de former un comité d'impositions, chargé d'offrir un plan général sur cette partie, 126. — An 1790. Vote pour la réduction des pensions, 6. — Dénonce le parlement de Rennes, pour sa désobéissance aux décrets, 13. — Dénonce la nouvelle chambre des vacations de ce parlement, et demande la suppression des gages des magistrats rebelles à la loi, 36. — Fait amender l'article qui supprime toutes les corvées, excepté les corvées réelles, 63. — Propose la suppression de toutes les chambres de vacations, 65. — Parle contre le plan de la municipalité de Paris, pour l'achat de 2 millions de biens ecclésiastiques, et l'émission d'un papier-monnaie, 77. — S'oppose à l'établissement des jurés en matière civile, 120. — S'oppose à l'impression de la lettre de démission de Virieu, *ibid.* — Interpelle l'archevêque de Toulouse, au sujet des troubles religieux survenus dans cette ville, 126. — Parle sur les tribunaux d'exception, 148. — Au sujet de la capitation de la Bretagne, défend les priviléges de cette province, 163. — Fait décréter qu'il n'y aura d'autres réglemens et ordonnances sur le fait

de la marine que les décrets de l'assemblée nationale, 185. — Son rapport sur les délits commis contre le droit des gens sur la côte de la Méditerranée, par des Français et des Napolitains, 186. — Demande qu'on joigne à Marat et à Camille-Desmoulins, dénoncés comme écrivains incendiaires, les auteurs des *Actes des Apôtres* et de la *Gazette de Paris*, 214. — Vote pour que le comité des recherches de l'assemblée fasse connaître les charges qui existent contre les députés impliqués dans l'affaire du 6 octobre, afin qu'on décide s'il y a lieu à accusation, 221. — Ses observations sur l'installation du tribunal de cassation, 225. — Fait adopter un article sur les officiers subalternes de la marine, 255. — Accorder un fonds extraordinaire pour l'armement maritime, 258. — Décréter l'augmentation de la solde des gens de mer, 259. — Son rapport sur l'insurrection des équipages de l'escadre de Brest; il obtient un décret d'indulgence pour les matelots et d'approbation pour la conduite des officiers et de la municipalité, *ibid.* — Vote pour la continuation de la cour supérieure de Rennes, jusqu'à la mise en activité des tribunaux de districts, 274. — Son rapport suivi d'un décret sur la contribution personnelle, 293, 296, 300, 301 et 302. — Il fait décréter plusieurs articles sur l'imposition foncière, 297. — Rend compte de l'état de l'escadre et de la ville de Brest, 310. — Fait décréter qu'il sera fourni du tabac aux matelots en rade, 315. — Fait décréter la formation d'un deuxième jury, pour constater un vol fait dans le port de Toulon, 326. — Fait décréter une suite d'articles sur le droit d'enregistrement, 332. — En fait adopter le tarif, 333 et 334. — Fait rendre un décret sur les acquisitions de domaines nationaux faites par les municipalités, 340. — Son rapport sur la répartition de la contribution, 342. — Présente un projet de décret additionnel aux décrets déjà rendus sur la contribution personnelle et mobiliaire, 344. — Fait décréter des bases pour la contribution mobiliaire, 346. — Vote pour la suppression de la place de directeur-général des ponts et chaussées, 350. — Vote pour la liquidation des offices ministériels supprimés, d'après les évaluations faites en exécution de l'édit de 1771, 357. — Fait supprimer les conseils de marine et intendans des bureaux de marine, 364. — Et verser 100,000 livres pour les travaux du port de Cherbourg, *ibid.* — AN 1791. Rapport et décret sur le classement des gens de mer et la profession maritime, 1. — Il s'oppose à la création de deux places d'inspecteurs des ponts et chaussées, pour Paris; fait adopter divers articles sur l'avancement des gens de mer, 2. — Défend son projet sur l'organisation de la marine, 17 et 18. — Dénonce un prétendu bref du pape, contraire au serment civique, 20. — Fait décréter la cloture des registres de l'administration des domaines et la distribution du papier timbré, 22. — Arrêter la formation de conseils de guerre maritimes, 24. — Accorder une indemnité aux commandans des vaisseaux qui auront des officiers supérieurs à leur bord; adopter un article additionnel sur les légendes du timbre, 32. — Rendre un décret relatif aux congés des marins, 36. — Décréter la fixation du cautionnement à fournir par les administrateurs de l'enregistrement, 40. — Adopter une nouvelle nomenclature des états assujettis au droit de patente, 49. — Annonce le rétablissement du calme dans la ci-devant Bretagne, et l'arrestation de quatre-vingt-six personnes qui ont tiré sur la garde nationale de Dinan et Saint-Malo, 50. — Vote la suppression de tous les droits perçus au profit des villes, 51. — L'encouragement de la pêche, 67. — Fait ordonner la vente du tabac par les prépo és de la régie, 88. — Arrêter diverses dispositions relatives aux déclarations à faire de la valeur locative des ateliers, chantiers et magasins, 90. — Provoque le renvoi au comité de constitution de la proposition tendante à transformer l'église de Sainte-Geneviève en Panthéon français, 94. — Appuie la réunion des marins commerçans et militaires, 106. — Veut que le nombre des aspirans de la marine soit illimité, 108. — Fait adopter un plan à cet égard, 110. — Fait un rapport sur la restitution de fonds illégalement payés par le ministre de la marine, et propose de décréter l'impression du *Voyage de La Peyrouse*, 114. — Demande que Mauri dépose les lettres des départemens réclamans contre la résidence du corps législatif, à Paris, 141.

— Fait

— Fait annuller les procédures de la ferme, pour contravention aux droits de régie, 144. — S'oppose à l'impression d'un rapport sur Thévenot, Lacombe et son épouse, prévenus de conspiration, et pense qu'on ne doit pas publier des soupçons qui ne sont fondés sur aucune instruction juridique, 153. — Fait décréter l'armement de deux gabarres, pour aller à la recherche de Lapeyrouse, 163. — Avancer la somme nécessaire pour l'impression des *Tables horaires* de Lalande, *ibid.* — Renvoyer dans leur département les prisonniers de la Martinique conduits à Saint-Malo, *ibid.* — Attribuer aux directoires des départemens la répartition des contributions, 164. — Entreprend la lecture d'un plan sur les Colonies, 166. — Fait adjoindre Rochambeau au comité militaire, lors de la fuite du roi; décréter le rappel de tous les députés absens, 174. — Demande si les représentans ne doivent pas être exceptés dans l'élection d'un gouverneur pour le dauphin, 180. — Propose un amendement au projet de loi contre les émigrés, 191. — Fait arrêter diverses dispositions sur l'administration de la marine, 199. — Est nommé président, 201. — Présente le texte d'un décret sur la police de la navigation et des ports de commerce, 222. — Autre sur les différentes parties de la régie des domaines, 232. — Fait adopter de nouveaux articles sur les cours martiales de la marine, 264. — Et sur l'administration, 266. — Propose un amendement en faveur des hommes de couleur nés libres, 269. — Fait rendre un décret sur la fabrication et la vente des poudres et salpêtres, 272. — Un autre sur l'enregistrement, 273. — Veut qu'on destine deux chaloupes canonnières à l'instruction des canonniers gardes-côtes, 275. — An 1792. Député à la convention nationale, fait décréter la réélection des directeurs des postes par les assemblées de districts, 283. — S'oppose à l'envoi de commissaires à Sens, 284. — Veut qu'on vérifie les pouvoirs de deux commissaires de la commune qui se présentent au nom du peuple, 287. — Se plaint de la municipalité de Paris, relativement aux billets de secours, 301 et 302. — Est élu secrétaire, 323. — Demande le renvoi d'une proposition tendante à protéger les peuples qui voudront fraterniser avec la France, 325. — Appuie la subrogation du ministre de l'intérieur aux marchés passés en Italie par Marseille, 330. — Atteste la fausseté des signataires d'une lettre où Narbonne, Malouet et autres demandent à défendre Louis XVI, 344. — Fait mander à la barre Gevaudan et Simonet, fournisseurs, 346. — Fait placer un siége à la barre, pour recevoir Louis XVI, 348. — Fait décréter un approvisionnement pour les armées, 350. — Est élu président, 351. — Inculpé, explique la nature de ses entretiens avec Malesherbes, 363. — Vote pour l'étendue des pouvoirs demandés en faveur des commissaires aux armées, 366. — An I.er 1793. Parle sur les finances, 12. — Fait proroger les délais pour les déclarations des créances sur les émigrés, 16. — Propose d'accepter la démission de Roland, 26. — Appuie la mise en liberté du citoyen Roux, juge de paix de la section de l'Unité, 138. — Attaque le ministre Bouchotte, 147. — Propose d'appeler les autorités de Paris auprès de la convention, menacée, 149. — S'oppose au décret qui casse la commission des douze, 150. — Fait mander auprès de l'assemblée les commissaires de la commune et les autres autorités de Paris, 153. — Appuie la demande faite par Roland de pouvoir sortir de Paris, et se plaint de l'arrestation de son épouse, 154. — Défend Lanjuinais, accusé d'avoir fait la contre-révolution à Rennes, 155. — Veut qu'on traduise les détenus de tous les départemens aux tribunaux réguliers, 159. — Défend les administrateurs d'Ille-et-Vilaine, 162. — S'élève contre les mesures rigoureuses proposées par Lacroix; parle en faveur des députés arrêtés, 163. — Est inculpé par Levasseur, pour correspondance sur le 31 mai; décret qui le mande à la barre, 199. — Décrété d'arrestation, pour n'avoir pas obéi à ce décret, 201. — Déclaré traître à la patrie, 191 et 212. — Ses biens sont confisqués, 214 et 215. — An II. 1793. — Il est un des signataires des protestations contre le 31 mai, 277 et 278. — An III. Ses réclamations, 86. — Rapport de Merlin de Douai, sur les députés qui se trouvent dans le même cas que lui, 89. — Il est rappelé dans le sein de la convention, 170 et 171. — Fait adopter des mesures contre les boulangers et autres chargés de la distribution des denrées de la répu-

blique, qui en détourneraient quelque partie, 238. — Fait déclarer aux citoyens armés dans la journée du 1.er prairial, qu'ils ont mérité l'estime et la reconnaissance de la convention nationale ; demande que l'on dénonce les auteurs de cette révolte, et que le récit en soit envoyé extraordinairement aux départemens et aux armées, 246. — Sur sa dénonciation, on décrète d'arrestation le représentant Esnüe Lavallée, et le général Rossignol d'accusation, pour leur conduite dans la Vendée, 250. — Il demande des moyens de retirer les assignats de la circulation, 251. — Annonce que le courrier, porteur du décret d'accusation des membres du comité de salut public, est arrivé le lendemain du départ de Collot et Billaud, 259. — Décret rendu, sur son rapport, qui autorise les représentans près les armées navales et les amiraux, à faire arborer le pavillon amiral sur un des vaisseaux du premier rang qu'ils monteront, 261. — Fait adopter des dispositions pénales contre les chouans amnistiés, 273. — Fait nommer Rhedon commissaire de la commission de marine et des Colonies, 288. — Son opinion sur l'état civil, 299. — Rapport sur Saint-Domingue ; ajournement de diverses propositions relatives aux noirs armés pour la liberté, au général Lavaux et à l'ordonnateur Birau, 300. — Son opinion sur les qualités nécessaires pour être admis dans les assemblées primaires ; il demande que les corps électoraux soient chargés d'exprimer le vœu du peuple sur la constitution, 301. — Défend l'article qui limite le nombre des assistans aux séances du corps législatif, 308. — Nouveau rapport sur Saint-Domingue, et projet de décret, 310. — Insiste pour l'adoption de ce projet, qui passe, à l'exception de ce qui concerne les émigrés, 311. — Son opinion sur la nomination d'agens du pouvoir exécutif auprès des administrations ; il annonce un combat dans la Méditerranée, entre les Anglais et les Français, *ibid.* — Demande que la parole soit accordée à tous ceux qui la demanderont sur le traité conclu avec l'Espagne ; rassure Delacroix, qui craint qu'on n'ait cédé à cette puissance quelques parties du territoire de la république, 319. — Annonce la prise de Saint-Eustache, Saint-Martin, Marie-Galante, de la Dominique, etc., sur les Anglais, 322. — Et l'arrivée, à Rochefort, de quatre prises du vaisseau l'*Expériment*, 323. — Demande, et fait adopter le décret d'arrestation contre le représentant Lefiot ; appuie celui proposé contre Bô, 326. — Fait décréter qu'il est permis à tous les citoyens Français d'armer en course ; donne des nouvelles satisfaisantes des Colonies orientales, 328. — Son rapport sur la nécessité d'activer le service de la marine, 334. — A l'occasion du décret qui déclare les députés, prisonniers en Autriche, membres de droit du corps législatif, rappelle des menaces à lui faites par Drouet, s'il ne lui livrait Lanjuinais, 338. — Fait part à la convention des démonstrations de joie qui ont éclaté sur les flottes française et espagnole, à la nouvelle de la paix avec l'Espagne, 340. — Annonce la prise de Sainte-Lucie, sur les Anglais, 344. — S'oppose à ce que les agioteurs soient jugés par forme de police correctionnelle, 347. — Sort du comité de salut public, 350. — Appuie le rappel de Montesquiou, 351. — Fait décréter une exception à la loi qui prive de l'exercice des droits de citoyen les individus non rayés définitivement, en faveur des *fugitifs du* 31 *mai*, promus depuis à des fonctions publiques, 352. — Observations contre le projet d'excepter les fugitifs de Toulon, du décret relatif à ceux du 31 mai, *ibid.* — Demande le renvoi aux comités d'un arrêté de l'assemblée primaire de la section Lepelletier, et pense que l'on donne trop d'importance à quelques agitateurs, 354. — Fait un rapport sur la course maritime, 358. — Combat la proposition de faire deux ministères de celui de l'intérieur, 364. — An IV. Demande le renvoi aux comités de tout ce qui est relatif à la conspiration de vendémiaire, 1. — S'oppose à la révision des radiations, *ibid.* — Et à ce qu'il soit accordé au Lycée une somme à titre d'encouragement, 5. — Fait prononcer l'ajournement sur la réunion de la Belgique, 13. — Demande que la loi sur la situation de Paris soit proclamée, 15. — Dit que les chouans se rallient au nom de l'honneur, *ibid.* — Appuie le projet de réunion de la Belgique, 16. — Fait part des succès obtenus sur les rebelles de la Vendée, 17. — Fait autoriser le comité de sureté générale à mettre en liberté les individus qu'il croira innocens, 20. — Demande la simple dépor-

tation de Barrère, 24. — Parle contre le projet de la classification des délits, 27. — Demande qu'on excepte de la loi d'amnistie, Pache, Bouchotte et autres, *ibid.* — Est compris dans la correspondance de Lemaître, 31. — Ses objections contre le projet de la fixation du prix des grains, 40. — Il demande qu'on s'occupe du projet pour clorre la révolution, 44. — Réélu au conseil des cinq-cents, demande la suspension de la taxe extraordinaire de guerre, 45. — Est nommé secrétaire, 65. — Fait prendre une résolution pour la vente du mobilier national, et la fixation des biens à céduler, 70. — Demande la suppression de la distribution du *Journal des Patriotes de* 89, 74. — Défend le système de banque, 83. — Réclame la discussion de la vérification des pouvoirs, 105. — S'oppose à la prestation de tout nouveau serment, 117. — Fait prendre une résolution qui fixe le traitement des vice-présidens, substituts, accusateurs publics et commissaires des tribunaux criminels, 121. — Opinion, dans laquelle il établit que les mouvemens des ports, les constructions et l'inspection d'artillerie doivent être confiés aux officiers militaires, 123. — Propose un projet de résolution sur le jugement des prises maritimes, 137. — Vote contre le projet relatif à la suppression de l'agence des poids et mesures, 146. — Appuie une demande de fonds pour le ministre de l'intérieur, 147. — Rapport et projet d'une indemnité pour les pensionnaires et rentiers de l'état, 149. — Vote pour l'établissement d'une bibliothèque près le corps législatif, 150. — Fait un rapport concernant le mode de jugement des prises maritimes, et propose de porter aux tribunaux civils les appels de ceux de commerce, 152. — Répond aux objections faites contre ce projet, 153. — Parle sur un projet de résolution relatif aux acquéreurs des biens d'émigrés, 156. — Demande l'ordre du jour sur le message du directoire, relatif à l'agence des poids et mesures, *ibid.* — Appuie l'établissement d'une banque, 158. — Propose d'arrêter, en principe, la levée de la suspension de la vente des domaines nationaux, 159. — Parle sur les finances, et reproduit, au nom de la commission, sa proposition sur la suspension de la vente des domaines nationaux, 162. — Prend la défense de Bodinier, son collègue, dont l'exclusion est proposée, 167. — Fait un rapport sur les finances; établit que l'actif excède le passif, et propose l'établissement d'une banque, 170. — Présente deux projets de résolutions, dont l'un crée 600 millions de mandats, hypothéqués sur les domaines nationaux, et l'autre concerne leur vente, 173. — Est nommé secrétaire, 186. — Son projet relatif aux remboursemens et obligations entre particuliers, 188. — Sa proposition sur le payement des loyers de maisons, *ibid.* — Il fait résoudre le mode d'exécution de la loi sur le payement des contributions, 190. — Fait prendre trois résolutions relatives au payement des fonctionnaires publics, des contributions et des rentes et pensions, 194. — Fait renvoyer à une commission une dénonciation contre Isnard, *ibid.* — Son projet de modification sur l'emprunt forcé, 200. — Il fait annuller les opérations des assemblées primaires de Port-Brieux, 204. — Présente le texte de l'instruction sur les mandats, 210. — Fait résoudre les formes de leur fabrication, 216. — Fait adopter une nouvelle instruction sur le même objet, 217. — Et une autre résolution sur leur fabrication, 219. — Veut prendre la parole sur le projet relatif au complément du corps législatif; excite de vives réclamations et un débat violent, 236. — Fait motiver l'ordre du jour sur le message du directoire, annonçant un complot, 237. — Même détermination sur un autre message relatif à l'interrogatoire de Drouet, 239. — Son rapport pour faire admettre les assignats en payement de biens nationaux, 240. — Il est élu président, 247. — Improvise un discours en faveur des mandats, et donne des éloges à la conduite du directoire, 262. — Fait prendre une résolution pour simplifier la liquidation des pensionnaires de la république, 274. — Demande la liberté des transactions particulières, 286. — Son rapport sur la fixation du prix du blé pour l'acquit des contributions foncières et des fermages de l'an 5, 291. — Et projet sur leur payement, 327. — Il parle sur l'arrêté du directoire, relatif à l'organisation de la marine, *ibid.* — Fait un rapport sur les finances, 347. — Opine relativement aux soumissionnaires de biens nationaux, 345. — Sur le délai du payement du der-

nier quart de ces mêmes biens, 354. — Fait prendre une résolution concernant la remise à faire sur le prix de l'estimation des maisons nationales, 356. —Une autre sur les réquisitons en nature, exercées dans l'Ouest, 359. — An V. Une autre pour la liquidation de toutes celles faites en faveur des armées, 3. — Son rapport sur le payement du dernier quart des domaines nationaux soumissionnés, 8.—Répond, au nom de la commission des finances, à un message du directoire, 12. — Propose de faire payer un droit de passe aux voitures, pour l'entretien des routes, 15. — Présente un projet en faveur des pensionnaires non-liquidés; texte de celui pour le payement du quatrième quart des biens soumissionnés, 16.—Il demande que les acquéreurs de biens nationaux puissent se libérer en mandats au cours et en numéraire, 17. — Son opinion contre la continuation de la prohibition des marchandises anglaises, 39. — Il fait renvoyer à la commission l'examen de plusieurs propositions sur les dépenses de l'an 5, 40. — Adoption de sa proposition pour le maintien de la loi du 3 brumaire, à l'égard des prévenus d'émigration et de leurs parens, 48. — Il en fait rapporter l'article 10 relatif aux prêtres insermentés, 51.—Son rapport sur l'état des routes, et la proposition d'un droit de passe, 52. — Il en fait arrêter l'établissement, 54. — Autre rapport, suivi d'un projet, qui autorise les acquéreurs de domaines nationaux à s'acquitter en numéraire ou en mandats au cours, 57. — Son opinion sur les transactions particulières, 60. — Il vote l'atermoiement, dont on fixera les époques, 65. — Combat la régie intéressée pour le droit de passe; fait adopter plusieurs articles du projet de la commission, 88. — Demande, et fait résoudre un dégrèvement d'impositions pour les départemens de l'Ouest, 114, 129, 130 et 131. — Fait prendre une résolution sur le payement en numéraire des biens nationaux, 127. — Fait renvoyer le projet de Chapelain sur les rentes viagères, dues aux émigrés, 134. — Déclarer que Malo, Ramel et les militaires qui ont arrêté Lavilleheurnoy et complices, ont bien mérité de la patrie, 135. — Rejeter le projet de Parisot sur la comptabilité, 136. — Défend le directoire, accusé pour avoir traduit à un conseil de guerre deux fournisseurs infidelles, 147. — Fait rejeter une motion sur les payemens de la trésorerie, 175. — Annonce un travail sur les finances en général, 192. — Propose le rétablissement des droits d'entrée et de celui de la vente exclusive du tabac; vote la question préalable sur l'impôt du sel, et sur l'addition aux droits de timbre et d'enregistrement, 193. — Fait renvoyer à une commission spéciale une réclamation contre l'assemblée primaire de la deuxième section du canton de Rennes, 194. — Demande à faire un rapport sur l'établissement d'un canal dans le département de la Manche, 199. — Insiste pour la question préalable sur le projet d'établissement d'une inspection générale des contributions, 205. — Son rapport sur les escroqueries de la compagnie Dijon, de concert avec la compagnie Gaillard, 241. — Il est nommé commissaire de la trésorerie nationale, 293. — Et désigné par le directoire, comme entravant ses opérations, 357.

Defermont, d'Ile-et-Vilaine. An I.er 1793. Refuse la place de juge au tribunal révolutionnaire, 182.

Deflers, général. An I.er 1793. Propose de faire fournir un cheval par chaque commune de la Belgique, 42. — Se distingue à l'armée des Pyrénées-Orientales, 151 et 154. — Annonce divers avantages remportés à Collioure sur les Espagnols, 190. — Sa réponse au général espagnol, qui lui avait demandé de défendre le port d'armes aux paysans et aux bourgeois, 202. — Détails d'une victoire sur les Espagnols, 208. — Sa destitution, 239. — An II. 1794. Il est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 310.

Deforgues. An I.er 1793. Est nommé au ministère des affaires étrangères, sur la proposition de Hérault-de-Séchelles, 175.—L'accepte, 177.—Annonce la violation du droit des gens par l'Autriche, en la personne des citoyens Sémonville et Maret, 226. — An II. 1793. Ses explications à la barre sur un arrêté du comité de salut public, relatif à l'arrestation des courriers; il justifie le conseil exécutif et demande une autre qualification pour les ministres, 90. — An II. 1794. Transmet le tableau de la balance du commerce pour 1792, 110. — Est dénoncé par Hébert, qui l'appelle ministre étranger aux

affaires, 167. — Son arrestation et son remplacement par Hermann, 200.

DEFRANCE, député de Seine et Marne à la convention nationale, et réélu au conseil des cinq-cents. AN IV. Parle sur l'administration des postes et messageries, 364. — AN V. Propose de les mettre en régie intéressée, 6 et 138. — AN VI. Autre projet sur la poste aux chevaux et la conduite des malles, 173. — Il est nommé substitut du commissaire du directoire près l'administration des postes, 264.

DEFRESNE. AN 1789. Est nommé assesseur au tribunal de la municipalité de Paris et au bureau de ville, 102.

DÉGALLONNIER, membre du comité révolutionnaire du département de Paris. AN II. 1794. Est nommé par les comités de gouvernement membre de la commission populaire établie dans cette ville, en vertu de la loi de police générale, 242.

DEGELMANN (baron de). AN VI. Représente l'empereur pour le traité de Campo-Formio, 37.

DEGEORGES, membre de la société des Jacobins. AN III. Annonce de son arrestation, 26.

DÉGÉRANDO (J. M.) de Lyon. AN VII. Obtient le prix d'idéologie décerné par l'Institut national, 199.

DEGOUGES (Olympe). AN 1792. Article de cette dame sur la mort de Gouvion, 197. — Elle se propose pour défenseur de Louis XVI, 352. — AN II. 1793. Sa condamnation à mort par le tribunal révolutionnaire, 44. — Son exécution, 46. — Conseils donnés aux républicaines, à l'occasion de ce jugement, 59.

DEGRAVE. AN 1792. Sa nomination au ministère de la guerre, 71. — Réclame un mode de payement des troupes, 75. — Annonce une augmentation de forces dans le Midi, 79. — Reçoit un fonds de 4 millions pour habillement, 90. — Lit une lettre de Luckner, sur les moyens de complément et d'équipement de son armée, 102. — Appelle l'attention sur la situation du Midi, et sur les moyens d'y rétablir le calme, 106. — Annonce une insurrection militaire à Brest, 110. — Demande que la solde des quatre armées soit payée en entier en numéraire, 111. — Vingt-cinq millions sont mis à sa disposition, 114. — Il donne des explications sur l'emploi des forces dans le Midi, *ibid.* — Sa lettre aux trois généraux en chef, Lafayette, Luckner et Rochambeau, 118. — Propose de donner à chaque général 500,000 liv. pour ses dispositions de campagne, 121. — Son discours à l'occasion du massacre de deux officiers-généraux, 123. — Dépose l'état des approvisionnemens de l'armée du Nord, 124. — Donne des détails sur la retraite de Quiévrain, 125. — Demande une augmentation de 50 bataillons, et annonce que Custine s'empare des défilés de Porentru, 126. — Se plaint de l'insubordination de l'armée, des dangers qu'a courus Biron, et demande des mesures de répression, 127. — Envoie des pièces sur la malheureuse affaire de Lille, *ibid.* — Demande la mise en état de guerre des places frontières, 129. — Transmet des détails sur les troubles d'Avignon, 130. — Donne sa démission, *ibid* et 131. — Un décret lui permet de sortir de Paris, *ibid.* — Il répond à une lettre relative à sa retraite du ministère, 149. — Est décrété d'accusation, 243.

DEGRAVE, député de l'Escaut au conseil des anciens. AN IV. Vote le rejet de la résolution sur les transactions, 200. — AN V. Combat celle qui prohibe les marchandises anglaises, 46. — Son rapport pour le rétablissement de la contrainte par corps en matière civile, 172. — AN VI. Il fait rendre deux lois sur la circulation des marchandises et denrées à deux lieues des frontières, 23.

DEGUERLE, littérateur. AN VII. Sa notice sur les œuvres de Léonard, publiées par Vincent Campenon, 107. — Sur la tragédie de *Laurent de Médicis*, 132. — Son éloge des perruques, sous le nom du docteur *Akerlio*, 244.

DÉJABIN. AN 1790. Auteur de la collection des portraits des députés à l'assemblée nationale, 121.

DEJAURE, littérateur. AN 1792. Auteur de *la Fille naturelle*, 24. — De *Charlotte et Werther*, 36. — AN VI. De *la dot de Suzette*, 357.

DEJEAN, agent des subsistances. AN III. Est dénoncé par Cavaignac, 21.

DEJOLY. AN 1789. Orateur de la députation des gens de couleur des Colonies, demandant l'exercice de leurs droits, 76.

DEJOLY. AN 1789. Lieutenant de maire au tribunal de la municipalité de Paris, est reçu membre

du bureau de ville, 102. — An 1792. Secrétaire de cette commune, est nommé, par le roi, secrétaire de son conseil, 181. — Est nommé ministre de la justice, 188. — Transmet une demande du roi, relative à la célébration du 14 juillet, *ibid.* — Ses observations à ce sujet, 189. — Il est chargé de rendre compte des mesures prises relativement aux événemens survenus au camp sous Brissack, *ibid.* — Ainsi que des poursuites contre les écrivains prêchant l'avilissement des pouvoirs, à l'occasion d'un n.° de Mallet-Dupan, 191. — A la suite d'un compte sur la situation de la France, annonce, avec les autres ministres, qu'ils ont tous donné leur démission au roi, 194. — Lettre du roi sur cette démission, 195. — Il rend compte des obstacles qui retardent la décision du conseil sur la suspension de Pétion et Manuel, *ibid.* — Décret qui lui demande un compte écrit des poursuites que fait faire la cour, relativement au 20 juin, 296. — Autre décret sur le même objet, 299. — Il annonce ses mesures contre les violences exercées envers des citoyens et des députés, 224. — Est remplacé par Danton, à la suite du 10 août, 225. — An II. 1793. Philippeaux le fait arrêter et traduire au tribunal révolutionnaire, 91.

Delaage, fermier-général. An II. 1794. Est traduit au tribunal révolutionnaire, 227. — Et condamné à mort, 231.

Delaage, officier. An IV. Sa lettre sur une défaite des rebelles commandés par Charette, 19. — Ses succès contre le même, 78. — An VII. Administrateur-municipal, il marche contre les chouans, 291.

Delaage, banquier. An VII. Accusation contre lui, 156. — Il est acquitté au tribunal criminel de la Seine, 203.

Delabat, curé, député de Soissons aux États-généraux. An 1790. Prête le serment civil et religieux, 362.

Delabloue, complice de Dusaillant. An 1792. Son arrestation, 198.

Delachaussée, architecte. An V. Est arrêté comme complice de Lavilleheurnoy; son interrogatoire, 147. — Refuse de répondre au conseil militaire, 182. — Est déchargé en entier par le rapporteur; 198. — Est acquitté par jugement, 200.

Delacoste, député de la Charente-Inférieure au conseil des anciens. An IV. Son rapport sur la résolution qui établit une troisième section du tribunal criminel de la Seine, 111. — Il fait approuver celle qui ordonne l'envoi du discours du président des cinq-cents, à l'occasion de l'anniversaire de la mort du dernier roi, 138. — Demande le rejet de la deuxième résolution relative à l'établissement d'une banque dans la maison de la mairie, à Paris, 164. — Son rapport en faveur de la résolution concernant les étrangers, à Paris, 183. — Il appuie l'annullation des élections du canton de Saint-Hilaire, département de la Manche, 194. — Parle pour la jonction des actes d'accusation de plusieurs prévenus du même délit, 203 et 204. — Adoption, sur son rapport, de trois résolutions qui augmentent le nombre des commis-greffiers du tribunal de police correctionnelle de Paris, 208. — Il est nommé secrétaire, 215. — Fait approuver la résolution qui annulle un arrêté du représentant Boisset, 258. — Parle contre celle qui ordonne à l'archiviste de remettre au directoire les articles secrets des traités avec les puissances étrangères, 263. — Fait approuver celle relative aux élections des assemblées de Montauban, 335. — Rejeter celle qui attribue aux huissiers audienciers exclusivement, le droit de faire des citations et autres actes de procédure, 347. — An V. Défend celle relative à l'affaire de Veymeranges, 44. — Fait approuver celle qui ordonne la restitution en mêmes espèces des sommes déposées dans les caisses des receveurs de consignations, 155. — Une autre qui prononce des peines contre les administrateurs qui négligeraient la perception du droit de patentes, 197. — Il vote le rejet de celle qui rapporte la loi du 3 brumaire, 243. — Appuie celle sur la gendarmerie, 334. — Combat celle en faveur des fugitifs des Haut et Bas-Rhin, 347. — Occupe le bureau, au 18 fructidor, en qualité de secrétaire, 352. — An VI. Fait rapporter l'annullation prononcée des élections de Saint-Domingue, pour l'an 4, 4. — Fait rejeter la résolution qui accordait des biens aux hospices civils de Paris, 91. — Celle

relative aux contributions foncière et personnelle des Colonies occidentales, 110. — En fait approuver une nouvelle sur le même objet, 121. — Combat celle relative aux élections de Saint-Domingue, pour l'an 5, 174. — Propose de rejeter celle pour un essai du journal tachygraphique, 179. — Fait approuver celle sur la manière de procéder en matière de prises maritimes, 180. — En fait rejeter une autre concernant les transactions entre particuliers, pendant la dépréciation du papier-monnaie, 218. — Propose le rejet de celle relative au mode de procéder contre les accusés en démence, 227. — Attaque l'avis de la commission, qui pense qu'une résolution envoyée aux anciens peut être rectifiée par les cinq-cents, 252. — Fait approuver la résolution sur les baux à vie et à longues années, 291. — Une autre sur les baux à cheptel, 308. — Défend celle sur les enfans nés hors le mariage, 318. — Appuie celle sur les transactions en papier-monnaie, 328. — An VII. Son rapport sur les communes qui ont obtenu des jugemens arbitraux contre la république, 51. — Il est élu président, 156. — Son discours pour la fête de la souveraineté du peuple, 184.

Delacour-Ambésieux, député du Dauphiné aux Etats-généraux. An 1790. Vote pour que les membres de l'assemblée ne puissent accepter de place du gouvernement, 28.

Delacour, peintre bordelais. An 1791. Présente des observations sur les tableaux exposés au salon, 292.

Delacroix (Charles). An 1790. Auteur d'un projet pour substituer aux impôts en remplacement de la gabelle, une taxe sur les bestiaux à qui l'usage du sel est utile, 101. — An I.er 1793. Député de la Marne à la convention nationale, fait rendre un décret sur la vente du mobilier des émigrés, 69. — Est nommé au nouveau comité de salut public, 100. — Fait rendre un décret relatif à la vente des meubles et immeubles appartenans à la république, 115. — Son opinion sur la formation de la représentation nationale; il est nommé secrétaire, 167. — S'oppose à la mise hors la loi de Félix Wimpfen, 180. — Veut qu'on supprime des vicaires épiscopaux, 183. — Demande et fait adopter une loi pénale contre les administrations qui empêcheraient les sociétés populaires de s'assembler, 187. — Fait décréter qu'aucun député ne sera envoyé en mission dans les départemens qui l'ont nommé, 188. — Fait prononcer peine de mort contre les administrateurs rebelles qui vendraient les annuités sur folle enchère, 190. — Réclame la simple traduction au comité de sureté générale du procureur-syndic du département de la Marne, 195. — Fait rendre un décret pour assurer l'indemnité de la nation sur les biens des émigrés, 198. — Autre relatif à leurs créanciers, 207. — Veut que l'on paie les dettes du roi, 227. — An II. 1794. Fait renvoyer au comité d'agriculture une motion sur la destruction des bêtes fauves; sortie à cette occasion contre les coalisés, 162. — Ses observations sur les otages de Worms détenus à Landau, 171. — Il dénonce Hébert comme directeur des incarcérations des patriotes, 181. — Provoque un rapport sur les moyens de faire restituer les dilapidateurs, 183. — Fait renvoyer au comité de sureté générale des femmes qui demandent à la convention de l'avoine pour leurs chevaux, 208. — Et adopter un décret d'ordre, 244. — Amende celui de la réorganisation du tribunal révolutionnaire, 266. — Fait annuller un arrêté du représentant Cavardin, contre les ventes nationales des îles du Rhône, 283. — Prend part à la discussion contre Joseph Lebon, 316. — Fait décréter la conservation, au profit de la république, de la collection des gravures, sculptures et peintures de la ci-devant Académie de peinture, *ibid.* — Fait un rapport sur les concessions à perpétuité, 321. — An III. Vote pour une proclamation pacifique aux habitans de l'Ouest, 73. — Ses observations sur la conservation des forêts, 75. — Propose la suppression des commissions exécutives, auxquelles il reproche leur organisation monarchique et dilapidatrice, *ibid.* — Accuse les agens de la commission des revenus nationaux, 82 et 84. — Est envoyé en mission à Versailles pour y rétablir l'ordre, 85. — Ecrit relativement à sa mission, 94. — Prétend que le décret qui ordonne des poursuites contre les Marseillais qui ont insulté Bô, tend à faire mettre vingt mille individus en jugement, 156.

— Rend compte des mesures qu'il a prises contre les prêtres dans le département de Seine et Oise, 154. — Attaque le fanatisme, et demande une garantie contre ses entreprises pour sa femme et ses enfans, 208. — Soutient le système des confiscations, 228. — Déclare que Robert-Lindet a assisté régulièrement à toutes les séances du comité des finances, 247. — Nommé commissaire au premier prairial, annonce une députation des groupes formés autour de la convention, 248. — Son opinion sur la question de la conservation des districts, 294 et 295. — Il demande que la condition d'être marié ou veuf soit commune aux deux conseils législatifs pour y être admis, 307. — Son apostrophe à Bailleul, et réponse de celui-ci, 308. — Opinion sur la responsabilité des membres du directoire exécutif, 314. — Observations sur le traité avec l'Espagne; il insiste pour qu'on ne puisse accéder à aucune cession de territoire, 319. — Fait adopter un projet relatif à l'enregistrement des actes de donations entre-vifs, et un autre pour la location des bacs sur la Seine à Paris, 332. — An IV. Sa lettre sur l'esprit du département de Seine et Oise et sur la manufacture de Versailles, 23. — Ses objections sur le projet de la fixation du prix des grains, 40. — Réélu au corps législatif, est premier secrétaire du conseil des anciens, 44. — Fait passer à l'ordre du jour sur une motion contre les royalistes, *ibid.* — Est nommé ministre des relations extérieures, 45. — Discussion sur son remplacement, 48. — Sa lettre à l'auteur d'un travail sur la Hollande, 77. — Il annonce l'intention du gouvernement français de faire respecter en Hollande le vœu de la majorité des provinces, 132. — Fait passer à l'assemblée un dessin allégorique des destinées de la France, par le citoyen Beys, 146. — Lettre au sujet d'un bruit de l'arrestation du citoyen Menière, 155. — Il conclud la paix avec le duc de Wurtemberg, 330. — An V. Sa correspondance avec lord Malmesbury sur le système des compensations, 54, 69, 70 et 94. — Il signe la paix avec le duc de Parme, 60. — Signifie à lord Malmesbury l'ordre de son départ, 94. — Présente au directoire les ministres de Tunis, d'Espagne, de Sardaigne et des États-Unis, 103. — Prescrit les formalités à remplir pour la sortie des marchandises destinées pour Cadix et Séville, 109. — Compte rendu par Malmesbury à Londres de ses conférences avec lui, 114 et 115. — Ecrit à Folard, et lui transmet un arrêté du directoire avec une somme de deux mille francs pour ses services dans la diplomatie, 124. — Son remplacement par Talleyrand, 300. — Est l'un des candidats pour la nomination d'un directeur, en place de Barthelemy, 357. — An VI. Est nommé ambassadeur près la république batave, 30. — Arrive à la Haie, 110. — Félicite l'assemblée batave de sa révolution, 132. — Détails sur l'opération qu'il a subie d'un sarcocèle prodigieux, 204. — Reçoit ordre du directoire de cesser toute communication avec Ducange, pour l'affaire de Daendels, 255. — Envoie sa démission au conseil des anciens, 266. — Proteste contre les changemens opérés par Daendels dans la république batave; détails sur cet événement, 271. — Texte de sa protestation, 277. — Le gouvernement intermédiaire batave contremande un superbe service d'argent ordonné pour lui par l'ancien gouvernement, 286. — An VII. Il est porté sur la liste décuple pour le remplacement de Rewbel au directoire, 235. — Et pour celui de Treilhard, 273. — Discussion polémique entre lui et Talleyrand sur l'expédition d'Egypte, 307 et 309.

Delacroix, d'Eure et Loir. (*Voyez* Lacroix).

Delacroix, administrateur à Lyon. An II.er 1793. Se rétracte sur le 31 mai, 211.

Delafontaine, commissaire de la trésorerie, démissionnaire. An III. Son remplacement par Gombaut, 320.

Delagrange, officier-général et député suppléant. An 1791. Prête le serment civique, lors de la fuite du roi, 175.

Delagrange, membre du collége de pharmacie. An 1792. Son cours d'étude pharmaceutique, 35.

Delahaye, roi d'armes des Français. An 1791. Proclame la constitution à Paris, 273.

Delahaye (J. Ch. G.), député de la Seine-Inférieure à la convention nationale. An I.er 1793. S'oppose à l'envoi aux départemens du compte de Chambon, et justifie l'arrêté de l'administration

tion de la Haute-Loire, qui ordonne l'envoi d'une force armée départementale à Paris, 8. — Ses soupçons sur Orléans-Egalité, 99. — Motifs de ces soupçons, 102. — Il s'oppose à la mise à prix de la tête de d'Orléans fils et de celles des Bourbons fugitifs, 104. — Fait adopter la question préalable sur l'affiche dans Paris d'une lettre de Pache, 141. — An II. 1793. Est décrété d'accusation, 277. — An III. Est excepté du nombre des députés rappelés dans le sein de la convention, comme ayant porté les armes parmi les chouans, 171. — Production d'une pièce tendante à établir qu'il a reçu une commission de Louis XVII, 189. — Sa justification; décret qui le rappelle dans le sein de la convention, 206. — Il propose de charger les comités de l'exécution des lois sur l'organisation de la garde nationale, le désarmement et le renouvellement des cartes de sureté, 224. — Demande, le premier prairial, qu'on s'occupe préalablement des subsistances du peuple de Paris, 245. — Pense qu'il ne faut pas épargner Bourbotte, Goujon, Albitte aîné, Duroy, ni les quatre dictateurs nommés pour s'emparer des pouvoirs dans la même journée, 246. — Demande un rapport sur tous les événemens relatifs à la mort de Féraud, sur le dévouement des citoyens à la défense de la convention, et qu'il soit écrit, au nom de cette assemblée, à la famille de Féraud, 247. — Sa lettre par laquelle il déclare qu'il est faux qu'il ait appuyé l'appel nominal demandé par les révoltés dans la nuit du premier prairial, et qu'au contraire, il l'a combattu, 249. — Il demande la suppression de la formalité des certificats de civisme, 285. — Celle de la commission militaire de prairial, et la traduction des prévenus au tribunal criminel de Paris, 288. — Son opinion sur la division départementale de la France et sur le placement des municipalités, 292. — Il fait rapporter le décret ordonnant que l'affaire de Joseph Lebon serait terminée sans désemparer, 297. — Opine sur les élections, 302. — Propose des amendemens au projet de créer une commission de police extraordinaire; dément un bruit atroce semé à dessein contre les détenus du Plessis, 306. — Reproduit le projet relatif à la formation de la commission extraordinaire de police, 308. — Le présente une troisième fois, 312. — Obtient l'abolition de la formalité des certificats de civisme, 323. — Sur la proposition de décréter d'arrestation Lépinio, demande l'ajournement jusqu'à ce que ce représentant ait été entendu, 325. — Jugement qu'il porte du caractere de Robert-Lindet, 333. — Il défend J. B. Lacoste, décrété d'arrestation, et malade; il demande qu'il soit laissé chez lui sans gardes, n'ayant pas de quoi les payer, 334. — Demande la question préalable sur le projet relatif aux moyens de terminer la révolution, et vote pour que la constitution soit mise à l'acceptation six mois après sa mise en activité, 337. — An IV. Propose la rentrée de J. B. Lacoste; est censuré pour ce rapport, 21. — Devenu député du département de l'Aisne au conseil des cinq-cents, réclame les formes constitutionnelles pour les nouveaux députés décrétés d'arrestation par suite des événemens de vendémiaire, 48. — Demande l'ajournement de la discussion sur la garde du corps législatif, 242. — Demande que les presbyteres soumissionnés, d'après la loi du 28 ventôse, soient adjugés, 277. — Appuie la proposition d'une exception générale pour tous les défenseurs de la patrie prévenus d'émigration, 293. — Accuse les agioteurs de Paris, 296. — S'oppose à l'ajournement du rapport sur Braconnier, juge de paix, 364. — An V. Vote la mise en liberté des prêtres détenus, 32. — Veut ouvrir la discussion sur le code pénal militaire, 45. — Son opinion contre l'augmentation du port des journaux, 49. — S'étonne qu'on réclame sans cesse la morale publique lorsqu'il s'agit d'impôt; vote le rétablissement de la loterie nationale, 60. — Fait décréter que les députés actuels des Colonies demeureront à leur poste jusqu'à l'arrivée des remplaçans, 96. — Nie que Sonthonax ait été accusé comme complice des vingt-deux députés proscrits, 129. — Vote contre le projet de Daunou, sur les délits de la presse, et le compare à celui de Barrère, sur les alarmistes, 147. — S'oppose au rapport de l'arrêté qui appelle à la barre le juge de paix Monnier, dénoncé pour forfaiture, 153. — Fait une motion d'ordre pour le payement, en numéraire, de ce qui est dû en mandats à la trésorerie, et pour faire cesser l'agiotage, 175. — Son discours relatif

à la discussion qui va s'ouvrir sur les Colonies, 247. — Il accuse le général Cambray de s'être rendu coupable de vexations, 248. — Demande le remplacement des agens actuels à Saint-Domingue par de nouveaux à qui on confierait une force imposante, 256. — Ses réflexions sur les dépêches des agens dans les Colonies, 265. — Il entre dans les vues des habitans de Vassy, qui réclament la faculté de sonner les cloches, 269. — Saisit Malès à la gorge, dans la discussion sur les finances; est élu secrétaire, 277. — Provoque le rapport sur la garde nationale; parle de l'arrivée de troupes à Paris, de distribution d'armes, 304. — Applaudit à Willot dans sa motion sur cet objet; dit que les mesures prises ne suffisent pas; provoque un rapport plus positif sur le dernier message du directoire, 317. — Fait décréter la mention honorable de l'adresse du conseil d'administration du troisième régiment d'artillerie, dénonçant l'*Ami des Lois*, 323. — Est déporté au 18 fructidor, 350. — An VI. Lettre à lui écrite par Robert, journaliste à Rouen, 18.

Delahaye, chef de chouans amnistié. An III. Est traduit au tribunal criminel militaire pour de nouvelles tentatives de révolte, 320.

Delalauze (l'abbé). An 1791. Ecrit sur l'économie rurale et civile, 113.

Delamarche, ci-devant évêque de Léon. An 1791. Est mandé à la barre par suite des troubles du Morbihan, 46. — Et dénoncé par l'administration du Finistère, à l'occasion de l'assassinat d'un patriote, 540.

Delamarre, député de l'Oise à la convention nationale. An I.er 1793. Fait supprimer la commission de la régie générale, 269. — An II. 1793. Est décrété d'arrestation comme signataire des protestations contre le 31 mai, 277 et 278. — An III. Est rappelé dans le sein de la convention, 80. — Fait rendre un décret relatif aux créanciers des hôpitaux, 150. — En mission dans le Nord, est rappelé, 253. — Rapport de ce décret surpris par de fausses imputations, 259. — Il fait fermer la société populaire de Lille, 271 et 277. — Sa lettre sur l'événement d'Arras, à l'occasion de la taxe du pain, 283. — An IV. Réélu membre du conseil des cinq-cents, fait prendre la résolution qui ordonne le dépôt aux greffes des tribunaux civils des répertoires des notaires, 215. — Dénonce le bureau central de Paris pour le viol de son domicile et le mandat d'amener décerné contre lui, 267.

Delamarre, résident à Copenhague. An II. 1795. Son adhésion à la constitution, 275.

Delambre, député du Cambresis aux États-généraux. An 1789. L'un des signataires de la lettre aux habitans de la Flandre et du Cambresis, 110.

Delambre, astronome. An 1792. Ses travaux, 219. — Fait hommage de son mémoire sur les poids et mesures, 331.

Delamétherie, membre du conseil des anciens. An V. Fait approuver la résolution qui annulle les élections de Mont-Contour (Gers), 283. — Vote l'adoption de celle relative à la gendarmerie, 332. — Même opinion sur celle pour l'organisation de la garde du corps législatif, 352. — Son élection est annullée le 18 fructidor; arrêté par suite des événemens de cette journée, il est remis en liberté par ordre du directoire, 350 et 355.

Delandine, avocat, bibliothécaire de l'Académie de Lyon, député aux États-généraux. An 1789. Trouve des inconvéniens dans la déclaration des droits, 31 et 32. — Propose d'hypothéquer l'emprunt sur les biens du clergé, 39. — Et de former une double liste de votans, lors de la discussion sur la sanction royale, 48. — Parle contre le plan sur la division du royaume, 83. — An 1790. Vote la conservation des bannalités conventionnelles, 61. — Parle sur l'origine des juges ambulans, et vote pour les tribunaux sédentaires jusqu'à la réforme du code civil, 122. — Parle sur les patronages laïcs et sur l'aliénation des fondations et établissemens ecclésiastiques, 185. — S'oppose à une nouvelle émission d'assignats, et présente un plan d'après lequel la dette publique serait acquittée par des quittances de finances admises à concourir à l'acquisition des domaines nationaux, 247. — Soumet des observations contre les assignats, et présente Mirabeau en contradiction avec lui-même dans cette matière, 254. — Vote la suppression des offices ministériels, et la conservation de ceux ci-devant attachés aux

jurisdictions territoriales, 350. — An 1791. Déclare ne pas être du club monarchique, 56. — Vote contre la nationalisation des mines, 81, 82 et 88. — Fait décréter la confection du canal de Rhône et Loire, 157. — Demande qu'il ne soit rien changé aux établissemens d'éducation, 270.

Delaplace, curé, député de Soissons aux États-généraux. An 1791. Est dénoncé pour son absence de l'assemblée, 8.

Delaporte. An 1789. Est nommé administrateur des subsistances dans la municipalité de Paris, 102.

Delaporte, intendant de la liste civile. (*Voyez* Laporte).

Delaporte, député des Côtes-du-Nord au conseil des cinq-cents. An IV. Fait un rapport sur l'exécution des jugemens criminels, 204. — Lit un projet de résolution sur la cessation de communauté de biens entre époux, 217. — Fait prendre une résolution qui charge les juges de paix de clorre les inventaires, 238. — Une autre qui autorise les juges de paix des lieux infestés par les rebelles, à exercer leurs fonctions dans ceux où ils sont retirés, *ibid.* — An V. Propose une perception additionnelle sur les billets de spectacles, 47. — Fait rendre une résolution pour la réception aux hospices des enfans abandonnés, 59. — Invoque la question préalable sur le projet de Chapelain, concernant les rentes viagères dues aux émigrés, 134. — Fait prendre une résolution pour les secours en faveur des pauvres, 152. — An VI. Fait résoudre le rétablissement de la marque des étoffes, toiles et toileries, 196. — Sa motion sur les rentes foncières renvoyée à la commission des finances, 208. — Fait la troisième lecture d'un projet qui détermine le mode de procéder contre les fonctionnaires publics prévenus d'abus de pouvoir, et qui est adopté, 241. — Fait passer à l'ordre du jour sur une motion de Crochon, relative à la résolution prise sur le mode de procéder contre les administrateurs et commissaires du directoire prévaricateurs, 244. — Combat le droit de marque sur les étoffes, 256. — Sa motion d'ordre sur les prisons et les prisonniers, 271. — Son rapport, suivi d'une résolution, en faveur des hospices, 357. — An VII. Discute un projet sur les hospices civils, 207.

Delarière (l'abbé). An 1791. Auteur d'un ouvrage intitulé : *Préservatifs contre le schisme*, 118.

Delaroberie, vendéen. An III. Signe l'acte de pacification, 176.

Delarue, lieutenant-colonel. An I.er 1793. Expose que ses services militaires doivent faire oublier qu'il a été aide-de-camp de Dumourier, 114.

Delarue, officier dans la Vendée. An IV. Annonce des succès sur les chouans, 249.

Delarue, député de la Nièvre au conseil des cinq-cents. An IV. Son opinion sur les prévenus des massacres de Lyon, 275. — Propose de faire cesser les abus existans dans la fabrication et vente de la poudre à tirer, 286. — Fait ajourner un projet relatif aux créanciers d'émigrés, 294. — Fait prendre une résolution relative à la vente de la poudre à tirer, 296. — Une autre concernant la liquidation des créances des émigrés, 306. — An V. Réclame contre les interrupteurs de Dumolard, parlant sur les journalistes, 143. — Demande la continuation de la discussion sur le serment des électeurs, 181. — Annonce des troubles survenus dans les assemblées primaires de Nevers, et demande la translation du corps électoral, 193. — Présente un projet pour la contribution mobiliaire de l'an 5, 223. — Son nouveau projet sur les contributions, 296. — Rend compte de la réponse du directoire, sur la marche des troupes vers Paris, 304. — Fait un long rapport sur cet objet; accuse Hoche et le commissaire des guerres Lesage; fait adopter l'envoi d'un message au directoire, pour connaître les coupables, et empêcher les armées de délibérer, 320. — Est nommé membre de la commission des inspecteurs, 335. — Est déporté au 18 fructidor, 350. — An VI. Est embarqué à Rochefort, 9. — Sa lettre contenant des détails sur Sinamary, 185. — Ses occupations dans ce lieu, 327. — An VII. Sa fuite du lieu de sa déportation; son arrivée à Londres, 24. — Sa présentation au duc de Portland et à M. Wickam, 29. — Le directoire arrête son inscription sur la liste des émigrés, 30.

DELASSAUX. AN 1792. Est arrêté en émigrant, 61.

DELATRE, négociant, député de Ponthieu aux États-généraux. AN 1790. Vote pour le commerce libre de l'Inde, 93. — AN 1791. Propose d'accorder aux négocians qui font le commerce de la grande pêche, la faculté de se pourvoir de sel étranger, 10. — Écrit sur l'uniforme national, 12. — Fait décréter qu'on enverra à la recherche de Lapeyrouse, 41. — Son rapport sur les Colonies, 128. — Projets de décrets sur leur législation, 129. — Fait ordonner diverses dispositions pour les réparations et l'entretien des jetées du port de Dieppe, 150.

DELATRE, professeur en droit. AN 1791. Est interrogé à la barre, relativement à une lettre qu'il écrivait à Calonne, pour lui recommander son fils; avoue cette lettre; est décrété d'accusation, 330. — Réclamation du fils à ce sujet, et demande faite par lui d'être substitué à son père, 361. — AN 1792. Il est acquitté par la haute-cour d'Orléans, 225.

DELATRE, général. AN II. 1793. Annonce des victoires sur les Espagnols, 48. — Est accusé des revers essuyés à Perpignan, 94. — AN II. 1794. Est condamné à mort au tribunal révolutionnaire, 287.

DELATTRE, officier de police à l'armée des Ardennes. AN II. 1794. Sa destitution; son arrestation, 164.

DELAUNAY, gouverneur de la Bastille. AN 1789. Annonce de sa mort, 18. — Détails sur sa conduite et les causes de sa résistance, 21. — Il tente deux fois de faire sauter la Bastille; en est empêché par Ferrand et Béquard, bas officiers; est arrêté et conduit à l'hôtel de ville; la multitude l'arrache à ses conducteurs, 22. — Est égorgé sur les marches de l'hôtel, 23. (*Voyez* DIZMOS et GRISON). — Une lettre de Flesselles, trouvée dans sa poche, cause la mort de ce dernier, 26. — Les lettres qu'il reçut de Bezenval, reconnues par celui-ci, 13. — AN II. 1794. Proposition de confisquer ses biens, 172.

DELAUNAY, avocat. AN 1789. Son mémoire sur la pantomime chez les anciens, est couronné par l'Académie des inscriptions, 106.

DELAUNAY, recteur de Plouaga, député de Tréguier aux États-généraux. AN 1790. Prête le serment civique et religieux, 362.

DELAUNAY, commandant de la garde soldée de Longwi. AN 1791. Est dénoncé à l'assemblée, 307.

DELAUNAY aîné, commissaire du roi au tribunal d'Angers, député de Maine-et-Loire à l'assemblée législative. AN 1791. Vote le mariage des prêtres, et veut qu'ils puissent conserver leurs pensions, 293. — Prononce un discours sur les causes de la dépréciation des assignats et l'avilissement du change, 548. — AN 1792. Vote le décret d'accusation contre Duport, 159. — Demande que, jusqu'à la paix, le salut du peuple soit la suprême loi, 185. — Inculpe Lafayette; vote le décret d'accusation, et demande des mesures contre tout général qui quittera son poste sans congé, 205. — Présente une adresse sur la suspension de Louis XVI, 234. — Fait décerner les honneurs du Panthéon à Beaurepaire, 258. — Soumet une adresse sur un complot tendant à assassiner plusieurs députés, 264. — Député à la convention nationale, fait autoriser le comité de sureté générale à se faire rendre compte des arrestations relatives au 10 août, 277. — Son rapport sur les prisons, 321. — Présente un mode de juger les exceptions en matière d'émigration, 329. — AN I.er 1793. Voit de grands inconvéniens dans la convocation des assemblées primaires, 112 et 113. — Son discours contre les manœuvres de l'agiotage, 191 et 199. — Il propose d'assujettir les actions ci-devant au porteur au droit d'enregistrement par chaque mutation, 192. — Fait décréter l'apposition des scellés sur les magasins de la compagnie des Indes, 208. — Texte de son discours contre le projet d'acte de navigation présenté par le comité de marine, 212. — Propose de décréter la suppression de la fête de Louis IX, 237. — AN II. 1793. Demande le maintien du décret du 13 septembre, relatif aux biens possédés en France par des étrangers, 275. — Fait supprimer la compagnie des Indes, 19. — Décréter que Julien de Lille, payeur de la dette publique, a bien mérité de la patrie, et accorder 10,000 liv. à sa veuve, 20. — AN III. Demande l'ajourne-

ment de l'adresse pacifique proposée pour les départemens de l'Ouest, 75. — Rend compte de sa mission dans l'Ouest, 164. — Fait un rapport sur la pacification de la Vendée, 176. — Annonce l'entrée des troupes républicaines dans le pays qu'occupait Stofflet, 222. — Transmet les félicitations de l'armée de l'Ouest à la convention, sur sa victoire de prairial, 254. — Elu membre du comité de sureté générale, 288. — Fait traduire à la commission militaire de prairial, Madjett, prévenu d'espionage, se disant négociant américain, 294. — Rapport et projet, tendant à traduire au tribunal criminel de l'Isère l'ex-marquis de Lacoste, ainsi que les signataires des certificats de résidence qui lui ont été donnés, 298. — Annonce l'arrestation de quelques centaines d'agioteurs, 303. — Rapport et mesures sur les mouvemens qui ont eu lieu à Paris, 306. — Fait traduire au tribunal criminel de Paris, des prévenus d'émigration, 314. — Fait décréter la suppression de la commission militaire de prairial, 321. — Demande qu'on laisse le temps au comité de législation d'examiner les pièces contre les représentans Hentz et Francastel, 327. — Fait créer une commission de police administrative pour Paris, 329. — En fait nommer les membres, 333. — Fait adopter des mesures de police contre les émigrés, 335. — Invite la convention à ne pas se séparer qu'elle n'ait entendu le rapport des comités sur la situation de Paris, 355. — Rapport sur la conduite du commandant du château de Ham, relative aux détenus, 365. — AN IV. Est nommé secrétaire, 5. — Son rapport sur les troubles du Palais royal, à l'occasion des décrets des 5 et 13 fructidor, 6 et 7. — Présente une suite du code de police, 15. — Annonce que la section Lepelletier est investie, *ibid.* — Rapporte qu'une patrouille républicaine a été assaillie par trois coups de feu, sur la section du Mont Blanc, *ibid.* — Propose la formation de conseils militaires, pour juger les auteurs de la conspiration de vendémiaire, 19. — Son rapport sur la découverte de la conspiration des émigrés, à Bâle et à Paris; désignation de Lemaître, comme principal agent, 28. — Décret qu'il fait rendre sur Bayle, dénonciateur de la conspiration de Lemaître, 43. — Réélu au conseil des cinq-cents, présente un rapport sur la création du ministère de la police, 102. — Adoption de son projet de résolution sur les attributions de ce ministère, 104. — Autre, relative au maintien de l'adjonction d'un commissaire à celui de la Butte-des-Moulins, 141. — Fait une motion d'ordre contre la licence de certains écrivains qui attaquent le 9 thermidor, et d'autres qui ont égaré l'opinion publique avant le 13 vendémiaire, et demande une loi prohibitive sur la liberté de la presse, 157. — Présente et fait adopter deux projets de résolution, concernant la police à exercer sur les étrangers à Paris, 172, 176 et 177. — Il est nommé secrétaire, 247. — Sa motion sur les postes et messageries, 363. — AN V. Son rapport, et projet sur les actes passés pendant la révolte de l'Ouest, 56 et 62. — Autre sur la pétition des frères Cholet et Leroi, réclamant l'amnistie, 68. — Il combat le système de la régie intéressée pour les postes et messageries, 155. — Demande que les mineurs, négocians, ne soient pas sujets à la contrainte par corps, 163. — AN VI. Est porté sur la liste des candidats pour la trésorerie, 96.

DELAUNAY, d'Angers, le jeune, député de Maine et Loire à la convention nationale. AN 1792. Fait renvoyer au tribunal de Rhône et Loire la poursuite de divers commissaires des guerres et fournisseurs, 343. — AN I.er 1793. Son rapport sur Marat, qu'il accuse d'avoir prêché la dissolution de la convention et le pillage, 107. — Il est envoyé commissaire dans les départemens des Deux-Sèvres, Mayenne et Loire, la Vienne et Indre et Loire, 132. — AN II. 1793. Somme le comité de salut public de faire connaître les défaites de Rossignol et l'ordre de rétrograder donné par lui à une colonne victorieuse, 270. — Est mis en arrestation, 60. — Est accusé de conspiration et décrété d'accusation, 178. — Sa procédure au tribunal révolutionnaire, 195. — Sa condamnation à mort, 197.

DELAUNAY, commissaire des guerres. AN 1792. Décret d'accusation porté contre lui, 326. — Il est arrêté à Lyon, 330. — Il est renvoyé devant le tribunal de Rhône et Loire, 343.

DELAUNAY, commissaire municipal de Paris. AN 1792. Dénoncé pour vol au garde-meuble, est

mandé à la barre, 245. — Son interrogatoire; *ibid.*

DELAUNAYE, littérateur. AN II. 1793. Eloge de son ouvrage sur les diverses religions, 278. — AN III. Notice sur le même ouvrage, 271.

DELAVAUX, professeur à Berlin. AN II. 1793. Traduit l'histoire des Allemands, 18.

DELAVILLE, vendéen. AN III. Signe l'acte de pacification, 176.

DELBEC, général vendéen. AN II. 1793. Est blessé dangereusement, 55. — AN II. 1794. Et arrêté, 112.

DELBECQ, officier général, député du Nord aux Etats-généraux. AN 1790. Rend compte de la fédération des départemens du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, et fait l'éloge de leur tranquillité, en les comparant à ceux du Midi, 165. — Obtient la suppression de toutes les croupes existantes sur les emplois et affaires de finances, ainsi que la réduction du traitement des vingt-huit administrateurs des domaines, 165. — Réclame contre un projet de décret concernant les pensions, 208. — Trouve trop fortes celles destinées aux gens de lettres, 214. — Parle contre l'acquittement de la dette publique en assignats forcés, 268. — AN 1791. Proteste de son dévouement, lors de la fuite du roi, et prête le serment, 174. — Provoque la prestation du même serment par tous les militaires membres de l'assemblée nationale, *ibid.* — AN I.er 1793. Sa mort à l'armée des Pyrénées-Orientales, 252.

DELBECQ, américain millionnaire. AN 1792. Pétition sous ce nom d'un individu qui déclare ne vouloir rien vendre, et réclame la force publique pour entourer ses magasins; Dorisi nie la réalité du dénommé, 25.

DELBREL, député du Lot à la convention nationale. AN 1792. Appuie la proposition de continuer la discussion sur Louis XVI, jusqu'à ce qu'il soit prononcé sur son sort, 363. — AN I.er 1793. Son éloge par Roux, 230. — Il est rappelé de l'armée du Nord, 255. — AN II. 1793. Fait décréter des mesures contre les fournisseurs infidelles, 275. — AN III. Lettres sur sa mission; il annonce les succès de l'armée des Pyrénées-Orientales et la mort du général Dugommier, 44 et 69. — Transmet de nouvelles victoires, 70 et 78. — Prise de Roses, 146. — Combat le projet d'établir une échelle de proportion pour les payemens et recettes, 272. — Et la proposition d'ordonner aux représentans en mission et aux commissions exécutives, de remettre l'état des marchés qu'ils ont faits ou passés, 308. — AN IV. Nommé au conseil des cinq-cents par l'une des deux assemblées électorales du Lot, s'oppose à un projet de secours pour les réfugiés de la Vendée, 118. — Son élection est annullée, comme étant le résultat des opérations de la minorité, 130 et 142. — Il est accepté pour remplir une des six places d'ex-conventionnels, vacantes dans le corps législatif, 152 et 237. — Rejet de la résolution prise à ce sujet, 261. — AN VI. Réélu au même conseil, propose la déportation de Serres, 31. — Combat le projet relatif à la durée des fonctions des présidens et accusateurs publics près les tribunaux criminels, 68. — Son opinion contre un article du projet sur la police des cultes, 109. — Appuie le projet qui enjoint de poursuivre les auteurs de l'outrage fait à la représentation nationale pour la saisie des manteaux des députés, à Lyon, 122. — Attaque le message du directoire, relatif à cet objet, 125. — Demande que les manteaux soient confectionnés à Lyon, 126. — Parle contre le projet relatif au mode de recrutement de l'armée, 160. — Combat une motion contre l'application de la loi du 19 fructidor aux émigrés, 164. — Veut qu'on ajourne l'affaire de Dupoy, membre des cinq-cents, dénoncé comme parent d'émigrés, 184. — Défend le projet présenté par Labrouste, sur les baux à cheptel, 206. — Fait valider les opérations des assemblées électorales de la Meuse et des Ardennes, 218. — Fait une motion d'ordre sur la résolution relative à l'indemnité des citoyens expropriés, 274. — Autre, contre les voitures et cabriolets qui vont au galop dans Paris, 325. — Invoque la question préalable sur l'établissement de l'impôt du sel, 328. — Ses observations concernant le projet de Jourdan, sur la conscription militaire, 334. — Appuie la proposition de maintenir les journaux sous la surveillance du gouvernement, 341. — Fait adopter un projet sur les réquisitionnaires, discuté la veille en comité secret, 355. — Présente un projet sur

la suspension et annullation des ventes des domaines nationaux, 357. — An VII. Vote l'envoi aux armées, de la première classe des conscrits, 6. — Son rapport sur les demandes en dispense, pour cause d'infirmité ou d'incapacité de service, 25. — Fait la seconde lecture de la résolution relative aux exemptions de service, 51. — Ses observations sur la demande en rapport d'un arrêté pris au sujet d'un conscrit, 41. — Combat les nouvelles observations de Chollet, relatives à la manière de compter l'année des conscrits, 47. — Fait maintenir les adjudications des domaines nationaux, faites par des communes, 50. — Son nouveau projet de résolution, relatif aux demandes d'exemption de service par des réquisitionnaires et conscrits, 60. — Combat le projet de la circonscription des cantons, 65 et 66. — Justifie les dispositions de son projet, relatif aux dépenses du service militaire, 83. — Opine pour la remise à la commune même, des fonds destinés à la reconstruction de Landrecies, 114. — Appuie l'envoi d'un message au directoire, pour avoir des renseignemens sur les départemens réunis, 138. — Est élu secrétaire, 155. — Fait arrêter qu'aucun écrit ne pourra être distribué au conseil, s'il n'est signé de l'auteur, 185. — Discute le projet sur la solde de retraite des militaires, 190. — Combat avec chaleur la proposition d'un message, relativement aux élections des Bouches-du-Rhône, 232. — Veut que les rapports sur les finances soient publics, mais que la discussion des projets n'ait lieu qu'en comité secret, 239. — Fait une motion d'ordre sur les finances, 247 et 248. — Parle sur un projet relatif à la pétition du citoyen Bouteille, concernant une acquisition de domaines nationaux, 275. — Propose d'annuller tous congés ou exemptions militaires, précédemment accordés, à l'exception de ceux des invalides et réquisitionnaires mariés; discussion à ce sujet, 280, 286 et 287. — Fait passer à l'ordre du jour sur la formation d'une commission pour dresser l'acte d'accusation de Schérer, motivé sur les formes à suivre, aux termes de la constitution, 283. — Discute le mode de révision des congés militaires, 291. — Sur les otages, 295. — Et sur l'organisation de la garde nationale, 307. — Pense que le conseil des anciens a pris une initiative inconstitutionnelle, en faisant parvenir à celui des cinq-cents un message du directoire sur les sociétés politiques, 322. — Fait mander à la barre Blanchard, commandant de la garde du corps législatif, 330. — Fait ordonner la mention au procès-verbal d'un message du conseil des anciens, relatif au *Journal des Hommes-Libres*, et arrêter un prompt rapport sur les délits de la presse, 334. — Pense qu'il est suffisant de passer à l'ordre du jour sur la pétition de divers citoyens, relative à la validité de la nomination de Sieyes au directoire, 336. — Présente des observations sur les finances, 340. — Autres, sur la fête du 1.er vendémiaire, 348. — Il combat les propositions de Lucien Bonaparte, sur les moyens de défense de la république, *ibid* et 349. — Propose diverses réductions dans les dépenses, 355. — Demande qu'il soit présenté un nouveau projet en remplacement de la résolution rejetée par les anciens, et qui ôtait au directoire la faculté de faire entrer des troupes dans le rayon constitutionnel, 365 et 366.

Delbrel cadet (Vincent). An II. 1793. Ses observations relatives à une affaire qui concerne le comité de surveillance de Montauban, 99.

Delcambe. An II. 1793. Lettre, par laquelle ce citoyen annonce l'activité de la guillotine à Strasbourg, et la position difficile de l'ennemi, 65.

Delcambe (veuve). An II. 1794. Se distingue par un trait d'héroïsme à Chollet; décret qui lui accorde une récompense, outre la pension, 256.

Delcat (citoyenne). An VI. Bannie de Naples, pour avoir figuré dans des ballets patriotiques à Milan, 263.

Delcher, homme de loi à Brioude, député de la Haute-Loire à l'assemblée législative. An 1791. Attaque le *veto* mis sur les lois rendues contre les émigrés et les prêtres, 355. — An 1792. Ses observations sur la vente du numéraire, 46. — Autres, sur la composition du comité diplomatique, 74. — An I.er 1793. Membre de la convention nationale, est nommé commissaire en Corse, 54. — Transmet les détails de la conduite de Paoli, nommé généralissime et président de la consulta, 184. — Revient en France, 202. — Est adjoint aux représentans près l'armée du Nord, 208. — An II. 1794. Son rapport, suivi

d'un décret, sur l'approvisionnement des troupes, 137. — Il est chargé d'assister à la levée des scellés chez les députés en arrestation ou hors la loi, 253. — Fait mettre en liberté les fonctionnaires publics d'Isoire, 328. — Est envoyé en mission à l'armée des Pyrénées-Occidentales, 331. — An III. Y annonce une victoire, 72. — Rend compte de sa mission, 141. — Et du courage ainsi que du dévouement de l'armée, au sein des privations, 251. — S'oppose à la pension demandée pour la veuve du chirurgien Dessault, 274. — An V. Réélu membre du conseil des anciens, en est secrétaire, 186.

Delcloche. An II. 1794. Propose d'admettre Vincent à la société des Jacobins, 148. — Inculpé à ce sujet, il est censuré, 150. — Et exclus, 184.

Delchaux. An VII. Dénonce les ex-directeurs Merlin et Réveillère-Lépaux, 332 et 334.

Delecloy, député de la Somme à la convention nationale. An I.er 1793. Signe une déclaration contre le 31 mai, 167. — An II. 1793. Est décrété d'arrestation, 277 et 278. — An III. Est rappelé dans le sein de la convention, 80. — Provoque le rapport sur le compte de Joseph Lebon, qu'il regarde comme un scélérat, 123. — Insiste pour que la discussion sur les Colonies ait lieu devant les comités de gouvernement, 139. — Fait décréter le mode d'admission des députés suppléans, 160. — Propose, à la suite d'un rapport, de faire juger de nouveau les membres du comité révolutionnaire de Nantes, 162. — Est nommé membre du comité de sureté générale, 168. — Annonce des troubles aux faubourgs et aux Tuileries, 185. — Somme, au nom de la loi, les agitateurs de la section des Gravilliers, formés en assemblée illégale, de se séparer, 191. — Dénonce Duhem à la suite des événemens du 12 germinal, et vote son arrestation, 196. — Détrompe les citoyens qui ont arrêté les voitures, les croyant pleines de députés en fuite, 197. — Reproduit le projet de décret concernant les membres du comité révolutionnaire de Nantes, acquittés par le tribunal révolutionnaire de Paris, 215. — Son rapport, suivi du décret qui consacre l'emplacement des ci-devant Jacobins, rue Honoré, à l'établissement d'un marché, sous le nom de *Neuf-Thermidor*, 241. — Demandant la parole au nom du comité de sureté générale, dans la journée du premier prairial, est insulté et maltraité, 246. — Annonce que Bu'l, mis en arrestation chez lui, s'est poignardé; fait décréter la translation dans des maisons d'arrêt des députés décrétés d'arrestation ou d'accusation, 255. — Fait lecture d'un arrêté de l'ancien comité de salut public, qui accordait à la société des Jacobins une somme de cent mille livres pour les importans services qu'elle avait rendus à la république, 256. — Son rapport, suivi du décret qui casse un jugement du tribunal de Valenciennes, contre Alexandre Duquesne, pour avoir demandé au spectacle le *Réveil du Peuple*, et jeté à bas le bonnet rouge, 260. — Est élu secrétaire, 275. — Sa déclaration en faveur de plusieurs députés accusés de dilapidations, 317. — An IV. Il demande que le comité de sureté prononce sur les mises en liberté, 18. — Fait décréter que la garnison de Valenciennes a bien mérité de la patrie, 24. — Devenu membre du conseil des anciens, s'oppose à ce que les secours publics soient à la charge des départemens, 257. — Parle sur l'arrêté du directoire, relatif à l'organisation de la marine, 327. — Sur l'amnistie pour les délits militaires commis dans l'Ouest, 340. — Projet sur l'organisation des hospices, 351. — Fait adopter la rédaction de la résolution concernant les hôpitaux, 352. — An V. Reclame contre l'inexécution de la loi qui restitue aux hospices civils les biens qui leur avaient été aliénés, et fait adopter des mesures en conséquence, 200. — Fait résoudre que, jusqu'au premier germinal de la présente année, les rentes viagères ou constituées sur les hôpitaux seront mises à la charge de la trésorerie nationale, 241. — An VI. Elu au conseil des anciens, défend une résolution sur les enfans naturels, 320. — Et celle concernant les emprunts faits avec privilége sur les rentes viagères, 327. — An VII. Son raport pour faire attribuer aux administrations de canton la nomination et la surveillance des commissaires aux hospices civils, 285. — Il combat la résolution sur l'emprunt de cent millions, 385.

Delecole, membre d'un comité révolutionnaire dans le département des Ardennes. An III. Condamné à mort, et pourquoi, 312.

Delerost.

DELEROST. An 1790. Est condamné au bannissement par le châtelet de Paris, pour avoir enrôlé au profit de l'Espagne, 7.

DELESSART. An 1790. Remplace Lambert au contrôle-général des finances, 340. — Fait une circulaire relative à l'aliénation des biens nationaux, 350. — An 1791. Est nommé ministre de l'intérieur, 27. — Prête le serment en cette qualité, 36. — Annonce le départ de Mesdames, 46 et 50. — Donne les détails de la concurrence qui existe entre les compagnies Queux et Choiseau, pour l'adjudication du bail des messageries, 50 et 54. — Sa lettre aux administrateurs du département de Paris, 55. — Autre à l'assemblée nationale sur l'arrestation de Mesdames à Arnay-le-Duc, 56. — Communique les ordres donnés pour leur liberté, 63. — Nouvelle lettre à ce sujet, 64. — Annonce l'arrivée de M. Amelot, évêque de Vannes, mandé par l'assemblée, 66. — Annonce que la municipalité de Saint-Marc (Ardennes) résiste à l'exécution de la loi sur le reculement des barrières, 78. — Lettre aux administrateurs des douanes sur la partie qui leur est confiée, 79. — Se disculpe de l'imputation d'avoir donné au roi le titre de chef suprême de la nation, 86. — Autre lettre au département de Paris pour la répression des insultes faites aux religieuses, 102. — Autre pour lui annoncer que le roi a fait connaître aux puissances étrangères ses sentimens pour la constitution, 112. — Il annonce au département et à la municipalité la réponse de ce prince aux vœux qui lui ont été présentés relativement au voyage de Saint-Cloud, 114. — Lettre à l'assemblée nationale sur l'exécution des lois concernant les traitemens ecclésiastiques, 126. — Annonce que Lafontaine est nommé commissaire de la trésorerie en remplacement d'Huber, 127. — Que la tranquillité règne à la Martinique, 138. — Communique une distribution de fonds, à titre de secours, aux départemens, 144. — Ecrit aux sœurs de la Charité, 168. — Demande que deux membres de l'assemblée nationale lui soient adjoints pour l'exécution des décrets, lors de la fuite du roi, 173. — Invite les députés à assurer la circulation de l'argent, 174. — Demande cent mille francs pour terminer le travail de l'uniformité des poids et mesures, 220. — Fait part des succès obtenus par les commissaires pacificateurs envoyés à l'Ouest; de la mort du dey d'Alger et des dispositions favorables de son successeur, 230. — Assure que les convois d'armes sont en route pour leur destination, 232. — Dénonce les sociétés populaires, et notamment celle de Dijon, 235. — Prie l'assemblée d'autoriser le payement de la solde des bataillons de Seine et Marne, 253. — Présente les besoins, en subsistances, de plusieurs départemens, 255. — Est autorisé à acquérir divers ouvrages précieux provenans de bibliothèques particulières, 272. — Annonce la fuite du secrétaire général de Rhône et Loire avec 246,600 francs destinés au payement des ecclésiastiques, 280. — Est mandé à la barre pour rendre compte de sa conduite, à l'occasion du non-envoi des fonds affectés aux dépenses publiques; transmet aux départemens la proclamation du roi sur les émigrations, 291. — Rend compte des sommes adressées au département de Loir et Cher pour le payement des ecclésiastiques et autres fonctionnaires publics, 292. — Sa circulaire aux départemens de l'Ouest sur la circulation des grains, 296. — Lettre aux régisseurs des douanes sur la fermentation excitée à Calais par les embarquemens de grains, 306. — Adresse un compte général sur les ponts-et-chaussées, les mines et les subsistances, 307. — Annonce le retour prochain de l'abbé Mulot, commissaire du roi à Avignon, dénoncé à l'occasion des troubles qui y règnent, 309. — Transmet une lettre du département de Mayenne et Loire, relative à la formation d'un second bataillon, 314. — Est tenu de communiquer sa correspondance sur l'insurrection de Caen, 317. — Rend compte des troubles du Calvados et donne des éclaircissemens sur les inculpations dirigées contre la majorité des membres de son directoire, 318. — Autre rapport sur l'état d'Avignon et sur la dénonciation portée contre Jourdan et ses complices, 320. — Communique les réponses faites par diverses puissances étrangères à la notification de l'acceptation de la constitution par le roi, 321. — Transmet les dépêches des commissaires du roi à Avignon sur les massacres de la Glacière, l'arrestation de Jourdan et autres, 322. — Arrêté portant qu'il rendra compte des causes

du retard du payement des pensions accordées aux Canadiens et Acadiens devenus français, *ibid.* — Est chargé par intérim du porte-feuille des affaires étrangères, 325. — Texte de son rapport sur les réponses faites au roi par les puissances étrangères, relativement à l'acceptation de la constitution, *ibid.* — Sa réponse sur les pensions des Acadiens et les manufactures de Bourges, 326. — Annonce l'arrestation de Tardy, inspecteur des domaines à Quimper, soupçonné de complicité avec Varnier et Tardy de Dijon, 331. — Circulaire aux départemens, pour la formation de la garde constitutionnelle du roi, 332. — Lettre sur les négociations avec le dey d'Alger, 333. — Rend compte des mesures prises par le pouvoir exécutif pour faire cesser les enrôlemens qui se font en Empire; est nommé ministre des affaires étrangères, et remplacé par Cahier Gerville à l'intérieur, 334. — Autre circulaire aux départemens sur les moyens d'activer l'industrie nationale, 335. — Renvoi aux comités de son mémoire sur les ponts-et-chaussées, 337. — Est accusé par Fauchet et autres députés d'avoir retardé l'exécution de la loi sur les contributions dans le Calvados, et d'avoir dit dans une proclamation que les représentans ignoraient les principes de la constitution, 338. — Envoie sa justification, 339. — Nouvelle réponse à ces imputations, 357. — Fait lecture de diverses dépêches diplomatiques sur l'acceptation de la constitution par Louis XVI, 360. — Donne les détails de la désertion des cavaliers de Saarbourg, 362. — Lettre relative à la formation de la garde constitutionnelle, 363. — Présente le tableau des dépenses de son ministère, 364. — Annonce une nouvelle notification de l'acceptation de la constitution, 365. — AN 1792. Annonce une note de la cour de Vienne sur les secours qu'elle accorde à l'électeur de Trèves, menacé par la France, 1. — Communique des pièces relatives aux princes d'Empire, et dénonce l'exportation des fourrages, *ibid.* — Donne des explications relatives à l'annonce d'un congrès, 15. — Annonce la dispersion des émigrés dans l'électorat de Trèves, 17. — Explication de la déclaration faite par Louis XVI à l'empereur sur l'intervention présumée des puissances, 18. — D'après un décret, transmet des renseignemens sur les Français résidans en Espagne, 33 et 34. — Annonce les dispositions du duc de Wirtemberg pour la dispersion des émigrés, 42. — Annonce que l'agent français a dénoncé au gouvernement des Pays-Bas leurs rassemblemens, 45. — D'après un décret, rend compte de la mission secrette de deux courriers arrêtés à Stenay, 47. — Et des troubles de Noyon, *ibid.* — Est signalé comme concertant à Coblentz des mesures avec Bigot Sainte-Croix, *ibid.* — Présente la situation morale du royaume, 51. — Donne des éclaircissemens sur l'état des frontières méridionales, 53. — Communique la réponse de l'empereur relative à l'office du 21 décembre, 65. — Est dénoncé par Rouyer, 65. — Est décrété d'accusation sur la proposition de Brissot, 72. — Est arrêté et transféré à Orléans, 75. — Sa lettre au département de Paris, sur son arrestation, *ibid.* — Se plaint d'avoir été condamné sans être entendu, *ibid.* — Texte de son acte d'accusation, 75 et 80. — Est dénoncé comme ayant formé le dessein de fuir dans l'étranger, 91. — L'empereur lui répond que l'Europe veut et doit exterminer les Jacobins, 101. — Son interrogatoire, 107. — Est massacré à Versailles, 258.

DELESSEPS, consul de France. AN 1790. Présente au roi le journal de son retour de Kamtzchatka, après avoir quitté Lapeyrouse, 111.

DELÉTOILE (Pierre). AN VII. Envoi à la bibliothèque nationale du manuscrit de ses mémoires, écrits sous Henri III, 217.

DELEUTRE, député extraordinaire d'Avignon. AN 1792. Défend à la barre cette commune, 80.

DELEYRE, député de la Gironde à la convention nationale. AN III. Est nommé à la surveillance de l'école Normale, 89. — Fait, conjointement avec Lakanal, un réglement relatif à cette école, 122. — Son opinion sur la division du corps législatif en deux sections, 305. — AN IV. Réélu au conseil des cinq-cents, propose d'établir les deux conseils aux Tuileries, 151 et 152. — Son rapport sur les travaux du palais Bourbon, 178 et 179. — AN V. Notice sur sa vie et ses ouvrages, lue à l'Institut, 217.

DELFAU, fils, cultivateur, député de la Dordogne à l'assemblée législative. AN 1792. Dénonce

un libelle provoquant l'assassinat de Louis XVI, 165. — Dénonce les sociétés populaires et les aristocrates, 178. — Défend Lafayette contre la société des Jacobins, 195. — S'oppose à la levée de la suspension du maire et du procureur de la commune de Paris, 199 et 207.

DELFOS. AN II. 1794. Arrivée de ce citoyen à Gènes, pour vérifier les assignats contrefaits, 223.

DELIÉGE (Gabriel), d'Alençon, ex-législateur. AN I.er 1793. Est nommé juge du tribunal révolutionnaire, 76. — AN II. 1794. Est président de la seconde section du nouveau tribunal, 312.

DELILLE, général. AN III. Décret qui mentionne honorablement sa conduite pendant la révolte du premier prairial, où il a failli perdre la vie, 254.

DELILLE (l'abbé), membre de l'Institut national. AN VII. Sa place est déclarée vacante, 127. — Sa retraite à Altona, 291.

DELISLE (François). AN I.er 1793. Est nommé par Bouchotte adjoint au ministère de la guerre, 111.

DELLA-MARIA, compositeur. AN VI. Auteur de la musique du *Prisonnier*, opéra-comique, 138. — AN VII. De celle de l'*Oncle et le Valet*, 91. — Et de celle du *Général suédois*, 247.

DELLEVILLE (Philippe), député du Calvados à la convention nationale. AN I.er 1793. Fait refuser les honneurs de la séance aux dénonciateurs de Wimpfen, qu'il qualifie de calomniateurs, 50. — AN II. 1793. Est décrété d'arrestation, comme signataire de protestations contre le 31 mai, 277 et 278. — AN III. Est rappelé dans le sein de la convention, 80. — Déclare, lors de la discussion sur l'ancien comité de salut public, qu'ayant été reconnu par Barrère dans un dîner, il n'a jamais été inquiété, quoiqu'il fût un des 73 membres proscrits, 191. — S'oppose à la proposition de décréter l'improbation de l'arrêté de la section du Muséum, contre le représentant David, 226. — Demande qu'on fasse, sous vingt-quatre heures, le rapport sur tous les députés contre lesquels il y a des dénonciations, 287. — Demande l'arrestation de Guffroy, 288. — Veut qu'on assigne un terme fixe et prochain pour entendre le rapport sur la commission relative aux détenus, 312. — Demande la peine de mort contre ceux qui proposeraient des changemens à la constitution, 352. — Appuie la proposition de charger la convention de la réélection de 500 de ses membres pour le corps législatif, 338. — Projet d'adresse au peuple français, 340. — Fait improuver les pétitions des sections du Mail et des Champs-Élysées, 345. — Projet sur le local destiné à chaque conseil et au directoire, 350. — Se plaint des spoliations commises au palais du Luxembourg, 351. — Demande la convocation des assemblées électorales, 362. — Fait décréter l'envoi aux départemens et aux armées du tableau des votes de toutes les assemblées primaires, 364. — AN IV. Est nommé secrétaire, 5. — Réclame un monument en l'honneur des victimes du 31 mai, 15. — Invoque la constitution sur la mise en liberté des députés détenus, 44. — Parle contre l'amnistie, *ibid.* — Réélu au conseil des cinq-cents, combat le rétablissement de la loterie, 198. — Demande qu'une moitié de la contribution foncière soit payée en nature, et l'autre en mandats, 237. — Sa motion sur l'exécution des articles constitutionnels, relatifs à la garde du corps législatif, 242. — Il se plaint de ce que son domicile a été violé, et de ce que le bureau central de Paris a décerné un mandat d'amener contre lui, 267. — Opine sur le jugement des prévenus des massacres de Lyon, 276. — Est élu secrétaire, 277. — Parle sur la fabrication et vente de la poudre à tirer, 296. — Vote contre le recours en cassation des jugemens de la haute-cour nationale, 315. — Sa motion pour le placement dans la salle, de l'acte constitutionnel, et du tableau contenant la déclaration des droits des citoyens, 319. — Il demande l'ajournement de la discussion sur l'arrêté du directoire, relatif à l'organisation de la marine, 327. — Opine pour le payement des pensions dues aux ex-religieux belges, 337. — Sa proposition sur le mode de radiation des émigrés, 342. — Discute sur l'organisation des secours publics, 351. — Fait prendre une résolution relative à la police de Vendôme, *ibid* et 352. — Propose l'impression des pièces envoyées par la municipalité de Vaize près Lyon, 356. — Fait exclure de Vendôme les citoyens y domiciliés de-

puis la formation de la haute-cour, 359. — Vote la peine de mort pour la désertion à l'ennemi, 364. — An V. Réclame contre Dumolard et Bion le maintien de l'ordre du jour dans l'affaire du juge de paix Porlet, 3. — Son opinion en faveur des héritiers de Saint-Amand, exécuté pendant le règne de la tyrannie, lesquels réclamaient ses biens vendus, 11. — Sa motion sur l'ordre des délibérations et la police du corps législatif, 19. — Son discours sur l'affaissement du Panthéon, 25. — Il rend compte d'une entrevue avec le directoire sur les prêtres réclus, 52. — Propose un amendement au projet sur les successions ouvertes avant les lois de 1790 et 1791, 56. — Son opinion sur les abus du divorce, 60. — Motion sur la réforme des lois y relatives, 73. — Il appuie la régie pour le droit de passe, 88. — Fait nommer une commission pour que les biens des hospices de bienfaisance dans la Belgique, ne soient pas distraits de leur destination, 97. — Fait ajouter au serment de *haine à la royauté*, ces mots *et à l'anarchie*, 114. — Fait décider que les assemblées électorales se tiendront dans les chefs-lieux des départemens, 172. — Fait résoudre le renouvellement des corps constitués dans les départemens réunis, 176. — Fait prendre deux résolutions sur les conditions pour voter dans ces mêmes départemens, 177. — Son opinion sur le serment à exiger des électeurs, 181 et 182. — Sa proposition sur le monument à ériger aux triomphes de nos armées, 230. — Il présente un projet tendant à conserver au corps législatif les députés coloniaux jusqu'à l'arrivée de leurs successeurs, *ibid.* — Son rapport, et projets sur le renouvellement du directoire par la voie du sort, 237 et 238. — Il déclare qu'il faut se hâter de rapporter l'article monstrueux d'incompatibilité pour les demandes en divorce, 267. — Provoque de nouveau la révision du réglement du corps législatif, 277. — Vote en faveur du projet relatif au payement des biens nationaux, 291. — Fait déclarer que les vainqueurs du 10 août ont bien mérité de la patrie, 327. — Demande l'ajournement des propositions relatives aux peines à infliger au directoire pour le retard qu'il a apporté à la promulgation de la loi sur la garde nationale, 334. — Fait une motion pour aviser aux moyens de constater l'état de démence d'un député ou d'un membre du directoire, 351. — An VI. S'oppose au projet d'une fête annuelle du 18 fructidor, 8. — Fait renvoyer à une commission, une motion relative aux droits des citoyens, 16. — S'oppose à la demande de faire exécuter le partage entre les co-propriétaires des biens indivis et la république, 20. — S'oppose à la cloture de la discussion sur le projet contre les nobles, 31. — Opine en faveur des ministres du culte catholique, 41. — Invoque l'ordre du jour sur une dénonciation contre *le Défenseur des principes*, 74. — Appuie la motion de créditer le ministre de la justice pour indemniser les acquittés de Vendôme, 85. — Fait adopter un projet d'embellissemens à faire au palais directorial, 90. — Présente des amendemens au rapport sur l'emprunt proposé par le commerce de Paris, 106. — Offre, au nom de Demaimieux, un ouvrage intitulé : *Pasigraphie*, 144. — S'oppose à l'impression d'un discours de Gayvernon, sur la surveillance des maisons d'éducation, 156. — Opinion sur les individus innocens inscrits sur la liste des émigrés, et compris dans la loi du 19 fructidor, 164. — Fait déclarer que l'armée d'Italie ne cesse de bien mériter de la patrie, 167.

Delmas, ancien officier de milice, aide-major-général de la garde nationale de Toulouse, député de la Haute-Garonne à l'assemblée législative. An 1791. Provoque une loi pour la rentrée des fonctionnaires publics émigrés, 299. — Rapport et projet sur l'organisation de la haute-cour nationale, 357 et 365. — Fait décréter l'impression d'un autre rapport, sur l'état des frontières, 363. — An 1792. Son opinion contre Chollet, accusé de conspiration dans les troubles de Perpignan, 5. — Il s'oppose à ce que les décrets sur la haute-cour nationale soient exempts de la sanction, *ibid.* — Son rapport à ce sujet, 8. — Est nommé secrétaire, 26. — Obtient l'ordre du jour sur l'élargissement de deux courriers de Delessart, arrêtés à Stenay, 49. — Parle sur le projet de Gensonné, relatif aux Colonies, 86. — Vote contre la réduction des officiers de la gendarmerie, 95. — Appuie la proposition d'accorder six millions pour dépenses secrettes des affaires étrangères, 118. — Vote pour que les décrets de circonstances ne soient pas sujets au *veto*, 174. — Présente l'organisation en compagnies franches des ci-devant gardes fran-

çaises, 176. — S'élève contre le président Girardin, lors de la discussion sur la pétition de Lafayette, 181. — Communique des détails sur l'incendie de Courtrai, 185. — Fait augmenter la gendarmerie de deux divisions, composées de ci-devant gardes françaises, 188. — Propose la simple improbation d'une adresse de Marseille, contre le pouvoir exécutif, 196. — Demande la sortie des troupes en garnison dans Paris, 199. — Fait décréter une organisation de la gendarmerie, 200. — Est envoyé en mission à l'armée du Nord, 230. — Il se loue, avec ses collègues de mission, de la conduite d'Arthur-Dillon, 236. — Commissaire de la convention, adresse une invitation aux habitans des campagnes, 270. — Est envoyé en mission dans ce même département, 276. — Lettre écrite avec ses collégues, annonçant leurs dispositions pour la défense de Lille, 282. — Sa mission est étendue au Pas-de-Calais, *ibid.* — Autre lettre, sur la levée du siége de Lille et l'état de cette commune, 283. — An I.er 1793. S'oppose à la confiscation des biens des individus tués dans des rassemblemens séditieux, et demande que les chefs seuls soient frappés de cette mesure, 78. — Est nommé membre du comité de salut public, 86. — Propose une commission pour recueillir tout ce qui a rapport au complot de Dumourier, 93. — Démontre que Dumourier avait conçu depuis long-temps le plan qu'il exécute, 95. — Est élu président, 97. — Et membre du nouveau comité de salut public, 100. — Sa réponse laconique à une pétition en faveur de Westermann, 104. — Fait passer à l'ordre du jour sur une scène tumultueuse, occasionnée par Deperret, *ibid.* — Exempter du recrutement les entrepreneurs et ouvriers de manufactures d'armes, toiles à voile et fonderies, 136. — Décréter que la solde sera la même pour tous les volontaires, 140. — Parle en faveur de plusieurs administrateurs de la Haute-Garonne, 181. — Est dénoncé par Chabot, pour la nomination du commandant de Toulouse, 187. — Accusé, par Camille-Desmoulins, de s'approprier les plans militaires d'Arthur-Dillon, 193. — Obtient l'ordre du jour sur la proposition relative à l'examen de la conduite des représentans en mission, 252. — An II. 1793. Fait créer des compagnies de pionniers et de sapeurs, 86. — An II. 1794. Fait décréter le complément de la cavalerie, 128. — Inculpe Bouchotte, 180. — Fait ordonner à tous les membres occupés dans les comités, de se rendre à la séance, lors du rapport sur Danton, 192. — Fait accorder un supplément de solde aux sapeurs, 194. — S'oppose à ce que les annoblis par possession de charges, soient exceptés des mesures de police générale, 210. — Texte de son opinion à ce sujet, 213. — Fait décréter d'arrestation les adjudans et aides-de-camp d'Henriot, 311. — Est adjoint à Barras pour commander la garde nationale au 9 thermidor, 312. — Prend part à la discussion sur le remplacement des membres du comité de salut public, 314. — Fait adopter un projet pour la réorganisation des comités, 327. — Est élu président de la société des Jacobins, 340. — Demande le rapport sur l'organisation de la police de Paris, 346. — Est nommé membre du comité de salut public, 347. — Fait adopter les nominations faites aux emplois dans l'armée, 354. — Dit que les ennemis de la société des Jacobins veulent provoquer des troubles, 364. — An III. Président de cette société, dit que la Montagne roulera sur le Marais, 5. — Y reçoit les adieux des Marseillais; rappelle, à cette occasion, que les conspirateurs ne sont pas plus forts que Lafayette anéanti et les Girondins tombés sous la massue nationale, *ibid.* — Détails sur l'accusation qu'il avait signée avec Cambon et autres, contre Robespierre et Danton, au sujet du comité secret de Charenton, 14. — Il propose un projet sur la police des sociétés populaires, 28. — Confirme la déclaration de Cambon, qu'il y avait un registre contenant la preuve qu'il existait un comité secret, tendant à enlever 22 membres de la convention, 34. — Fait décharger Dentzel de toute inculpation, 112. — Appuie la proposition de supprimer une des deux pièces de campagne attachées à chaque bataillon, 231. — Sa nomination, dans la journée du 1.er prairial, au commandement de la force armée, jusqu'au rétablissement de la tranquillité dans Paris, 245. — Décret qui le charge de la direction de la force armée et des mesures de sureté dans cette commune, 248. — Son adresse, comme chargé de cette direction et de la dix-septieme

division militaire, 250. — Fait renvoyer aux comités le projet de former une légion de police dans Paris, ou d'y établir une force départementale, 278. — Demande que l'on rende au comité militaire ses anciennes attributions ; se démet de la direction de la force armée de Paris, 303. — Fait décréter la formation d'un corps destiné à faire le service près la représentation nationale, 309. — Est de rechef nommé, avec deux autres représentans, pour diriger la force armée de Paris, 311. — An IV. Membre du conseil des anciens, vote pour faire déterminer la compétence des tribunaux militaires, 296. — An V. Est élu secrétaire, 38. — Fait approuver l'organisation de la gendarmerie, 156. — Est élu président, 186. — Appuie la résolution sur les poudres et salpêtres, 190. — Vote contre l'établissement de la loterie ; discours véhément à ce sujet, contre les journalistes et Pitt ; conseils au tribunal de cassation et aux ministres ; éloges à Sieyes et au directoire, 212. — S'efforce d'établir la moralité de la résolution relative aux frais en matière criminelle, correctionnelle et de police, 220. — Demande à répondre à la réclamation de Dusaulx, à qui il a attribué de s'être rangé parmi les vainqueurs du 10 août : ordre du jour, 222. — An VI. Attaque la résolution sur la comptabilité intermédiaire, 274. — Vote contre l'établissement d'une taxe en faveur des receveurs des départemens, 278. — Est atteint d'un accès de folie, 332.

Delmas, général. An II. 1793. Est nommé au commandement en chef de l'armée du Rhin, 269. — Sa destitution, demandée par Dentzel, 278. — An II. 1794. Est dénoncé aux Jacobins par la société populaire de Landau, 213. — An III. Annonce la prise de Crève-Cœur et la reprise de Kaiserlautern, 14. — An IV. Ses nouveaux succès contre l'ennemi, 295. — Il se distingue à la bataille d'Ellingen, 300. — An V. Adresse de sa division à l'armée d'Italie, contre les conspirateurs de Clichy, 326. — An VII. Il est blessé au combat sur l'Adige, 196. — Protège la retraite de l'armée, 219. — Récompense nationale qui lui est décernée, 331.

Delmasse, homme de loi. An 1792. Hommage de son ouvrage sur l'éducation de l'héritier de la couronne, 75.

Delmasse, chef du bureau des émigrés du département de la Côte d'Or. An III. Accusé par Calès, qui le fait arrêter, 49.

Delmotte, amiral. An III. Mise à la voile de l'armée navale de Toulon, sous son commandement, 270. — An VII. Il est nommé au commandement de l'escadre de Brest, 174.

Delneuf-Court. An I.er 1793. Demande, au nom des habitans du Hainault, leur réunion à la France, 26. — An VII. Député de Gemmappes au conseil des anciens, fait rejeter une résolution sur la poste aux chevaux, 22. — Défend celle sur l'impôt du tabac, 55. — Fait adopter l'ordre du jour sur l'adresse de la municipalité du Puy, relative aux effets des réactions, 244. — Vote en faveur de la résolution sur les élections de l'Escaut, 260. — Parle sur les élections de l'assemblée-mère des Deux-Nèthes, 284.

Delomes, major de la Bastille. An 1789. Est tué malgré les efforts de Depelleport, prisonnier, pour le sauver, 23.

Delong, officier. An 1792. Emigre avec Lafayette, 238.

Delong. An IV. Auteur d'un plan pour le rétablissement de l'aqueduc du pont du Gard, 87.

Delongeon, administrateur du Gard. An 1792. Sa lettre à Louis XVI, 239.

Delor. An V. Adresse souscrite de cette signature, envoyée au nom de la société populaire de Sainte-Ménéhould, 294. — La municipalité déclare qu'il n'y est point connu, 301.

Delor, député du Var aux anciens. An VI. Propose le rejet de la résolution sur un contrat d'échange entre le ministre des finances et la citoyenne Semonin, 322.

Delorge, peintre. An II. 1793. Fait hommage d'un tableau représentant la bataille de Hondscoote, 82.

Delorme (Guillaume), capitaine des canonniers du bataillon de Popincourt. An III. Est condamné à mort comme auteur et complice de la conspiration des 1.er, 2 et 4 prairial, 248. — La commission militaire annonce son exécution, et dit qu'il a demandé pardon après la lecture de son jugement, 249.

DELORME, juge de paix de la section Le Pelletier, à Paris. AN IV. Fait l'instruction première de l'affaire de Babeuf et consorts, 243.

DELORME, député de Maine-et-Loire au conseil des cinq-cents. AN VI. Son rapport, suivi d'une résolution, sur les rentes foncières assises sur des édifices incendiés dans les départemens de l'Ouest, 87 et 104. — Il fait renvoyer au directoire une réclamation de Saint-Hilaire, ex-maire de Gacé, 267.

DELORMEL. AN II. 1793. Prévenu de la conspiration de Bordeaux, est traduit à Paris par ordre de Roux-Fazillac, 29.

DELORMEL (F. A.), chef d'escadron. AN II. 1794. Acquitté au tribunal révolutionnaire, 157.

DELORMEL, littérateur. AN III. Présente un ouvrage sur un projet de langue universelle, 57. — AN V. Analyse de son ouvrage intitulé : *la grande Période*, ou *le Retour de l'âge d'or*, 20.

DELORT, député de la Corrèze au conseil des anciens. AN VI. Projet tendant à la suspension de ses fonctions, comme parent d'émigré, 168. — Il est rejeté, 193.

DELOUAN-PERSAT, commandant de la garde nationale de Saint-Pourçain. AN 1791. Est destitué pour avoir refusé de prendre les armes, lors du passage de Lafayette, 302.

DELPECH, orateur des Jacobins de Bordeaux. AN 1792. Présente un don de 73,000 livres, et tonne contre l'aristocratie, 154. — AN I.er 1793. Le département de la Gironde l'accuse de provocations au massacre d'une partie de la convention, 111.

DELPECH, collègue de Sonthonax. AN II. 1794. Accusé par les Colons de Saint-Domingue, 103.

DELPIERRE, homme de loi, député des Vosges à l'assemblée législative. AN 1792. Son rapport sur les troubles d'Arles, 51. — Il fait rendre un décret pour le rétablissement de l'ordre dans cette ville, 81 et 82. — AN VI. Membre du conseil des cinq-cents, parle sur les biens communaux, 88. — Est élu secrétaire, 126. — Son rapport sur le partage des biens communaux, 271. — Il propose d'accorder une pension à la veuve du commissaire Maignen, assassiné, 306. — AN VII. Appuie le projet sur la circonscription des cantons, 65. — Suite de ses projets sur le partage des biens communaux, 105, 106 et 130. — Il présente des amendemens à celui sur les vétérans gardes-ruraux, 153.

DEL-PINO, fameux docteur, et missionnaire de l'ancien régime. AN VI. Est banni de Rome, 263.

DELPORTE (les frères). AN 1792. Décret en leur faveur, pour récompense d'éducation de moutons anglais, 263. — AN II. 1793. Hommage fait en leur nom, de béliers de race étrangère, 81.

DELRIEUX. AN 1792. Son ouvrage intitulé : *Adèle et Pauline*, 284.

DELUCHET. AN 1792. Son essai sur la secte des illuminés, 196.

DELUNEL, pharmacien. AN VI. Son article sur la dessication de la *rhubarbe*, 108. — Lettre sur les propriétés du thé français, 285.

DELVIEUX. AN 1792. Juge du tribunal du 10 août, 233.

DELY aîné, vice-président du comité de surveillance de Montauban. AN II. 1793. Nie être l'auteur d'une lettre que dit avoir reçue de lui le représentant Taillefer, 99.

DELZONS, député du Cantal au conseil des anciens. AN VI. Combat la résolution du 29 fructidor précédent, relative aux finances, 14. — Défend celle relative à la rentrée des contributions directes, 57. — Parle contre celle concernant les fermages et arrérages des biens nationaux, 145. — AN VII. Et contre quelques dispositions de celle sur le régime hypothécaire, 38. — Vote néanmoins son adoption, 56. — Fait rejeter celle sur les avoués et la défense des parties devant les tribunaux, 206. — Attaque celle sur les réclamations contre la contribution foncière, 273.

DEMAILLOT. AN III. Est dénoncé par Tallien comme cherchant à le perdre, 103.

DEMAILLOU. AN 1791. Réclame l'honneur attribué à Le-Scène-des-Maisons, d'avoir le premier provoqué la suppression du droit d'entrée, 82.

DEMAIMIEUX, littérateur. AN VI. Fait offrir aux conseils son ouvrage sur la *Pasigraphie*, 144. — AN VII. Et ses *Trois Musées de l'enfance*, 53.

DEMANDRE (l'abbé). AN 1789. Présentation à l'assemblée d'une machine hydraulique de son invention, 115.

DEMANDRE, curé, député de Besançon aux Etats-généraux. AN 1791. Prête le serment civique et religieux, 4.

DEMARNE, chef de brigade. AN I.er 1793. Annonce un avantage remporté sur l'ennemi par les gendarmes du 10 août, près de Weissembourg, 151.

DEMARS, lieutenant-colonel du deuxième bataillon du Haut-Rhin. AN 1792. Ordre de le saisir, donné par l'évêque de Bâle, 173.

DEMARS, maréchal de camp. AN I.er 1793. Est dénoncé par une députation du pays de Porentru, pour abus de pouvoir, 29. — AN II. 1793. Son arrestation, 276.

DEMELÉE. AN 1790. Trouvé saisi d'écrits contre l'assemblée nationale, est détenu et remis en liberté, 315.

DEMEREAUX, compositeur. AN 1792. Fait la musique d'*OEdipe à Thèbes*, 8.

DEMETON-SCHMITT. AN II. 1793. Est fusillé à Lyon, 32.

DÉMEUNIER, député de Paris aux États-généraux (*Voyez la table de l'Introduction*). AN 1789. Il provoque, aux communes, la vérification des pouvoirs, 7. — Propose deux adresses pacifiques pour Paris, l'une à l'occasion de l'enlèvement, par le peuple, de deux gardes françaises, 12. — Et l'autre, qui doit être proclamée dix lieues à la ronde, relative aux désordres postérieurs à la prise de la Bastille, 22. — Parle en faveur de la déclaration des droits; s'oppose à la délibération sur les faits relatifs aux troubles des provinces, et pourquoi, 32. — Veut faire accorder aux seules municipalités électives la puissance sur les troupes, 39. — Fait former un comité pour rédiger une déclaration des droits, 40. — Combat celle proposée par Crenières, 42. — Propose l'adoption des douze premiers articles de la déclaration des droits, et la discussion des autres, 44. — Appuie une rédaction différente de l'article qui déclare que le gouvernement est monarchique, 47. — Etablit la nécessité de la permanence, et vote pour l'unité du corps législatif, 52. — Présente une série de questions sur la permanence, 55. — Combat les législatures d'un an et de quatre, propose celles de deux; est nommé secrétaire, 56. — Est réélu membre du comité de constitution; ses observations contre la demande de l'inadmissibilité de la branche d'Espagne au trône, 57. — Amendement sur cette question, 58. — Il propose de rendre les ministres responsables de leurs prévarications et de leurs dépenses, 65. — Fait nommer une députation pour accompagner le roi à Paris, 68. — Propose de renouveler le décret d'inviolabilité; presse la décision de la question des passe-ports pour les députés qui quittent l'assemblée; excuse, par la nécessité des circonstances, le district de St.-Roch, dénoncé pour avoir violé le secret des lettres, 69. — Propose, par amendement, de remettre l'adoption définitive de l'impression de la liste des absens, jusques après un appel nominal qui aurait lieu dans huit jours, 74. — Demande le renvoi au comité des sept du mémoire du garde des sceaux, sur le pouvoir judiciaire et sur le conseil du roi; appuie le plan du comité sur l'éligibilité des citoyens, et leur distinction en actifs et passifs, 75. — Appuie et fait adopter l'article qui établit pour condition d'éligibilité, le payement d'une somme égale à trois journées de travail, 77. — Pense qu'on ne doit exclure de l'éligibilité les enfans des faillis, que lorsqu'ils ont reçu quelque part de leur succession, 79. — Fait adopter la proposition de s'occuper de la division du royaume, 82. — Défend le plan proposé par le comité, 83. — Propose de nommer quatre commissaires pour la poursuite en forfaiture de la chambre des vacations de Rouen, 87. — Défend la proposition du comité, de diviser les départemens en districts, 89. — Propose de conserver quelques maisons religieuses, pour y réunir les personnes attachées à cet état; fait décréter qu'il n'y aura qu'un degré intermédiaire d'élection entre les assemblées primaires et les assemblées nationales et administratives, 90. — Propose trois assemblées électorales par département, qui siégeront alternativement dans les chefs-lieux: il retire sa motion d'après les observations de Chapelier, 91. — Justifie la manière dont le comité présente les articles à la discussion, 95. — Défend le projet du comité pour l'organisation des municipalités

cipalités en général, et de celle de Paris en particulier, 96. — Défend l'article 51 du décret sur l'organisation des municipalités, portant que les officiers municipaux ne pourront être dénoncés que par cent citoyens actifs, 101. — Fait décréter l'incompatibilité des fonctions d'officiers municipaux et de percepteurs des impôts indirects ou d'officiers de judicature, 102. — Est élu président, 122. — Rappelle à l'ordre l'abbé Mauri, s'emportant contre une pétition des comédiens pour être déclarés admissibles aux emplois, 124. — An 1790. Texte de la lettre qu'il est chargé d'écrire à tous les régimens, en sa qualité de président, 6. — Dénonce un pamphlet relatif à la révolution du Brabant, 14. — Fait décréter qu'une augmentation d'impositions pour le service de la garde nationale de Saint-Quentin, servira d'à-compte sur la taxe exigée pour être citoyen actif, 21. — Son rapport sur l'organisation des municipalités, 35. — Lève les scrupules de quelques membres relativement au serment civique, en observant que la constitution conserve à la nation le droit de changer la loi qu'elle s'est donnée, 41. — A la suite d'un rapport sur les troubles de Saint-Jean d'Angely, propose le renvoi de l'affaire au pouvoir exécutif, 42. — Fait rejeter un ordre de travail sur les finances, proposé par Duport, *ibid.* — A l'occasion de l'abolition des ordres religieux, vote pour qu'il soit conservé des couvens pour ceux qui voudront y rester, 46. — Demande l'impression et l'ajournement d'un projet de décret qui a pour but de ramener la tranquillité publique, 52. — Parle sur le projet relatif à la répression des troubles des provinces, et sur la suppression des gabelles, 55. — Vote pour la responsabilité des officiers municipaux et des communes, en cas de négligence de leur part dans la répression des émeutes, 56. — Répond aux objections de Cazalès et de Montlausier, contre le projet de Boussion, relatif à la répression des troubles, *ibid.* — Fait déclarer valable l'élection du baron de Diétrick à la place de maire de Strasbourg, 68. — Soutient la nécessité de la contribution patriotique, et demande que le comité indique des moyens de la faire payer, 72. — Justifie le ministre des finances, accusé par Mauri à l'occasion du remplacement de la gabelle, et craint qu'on ne veuille perdre l'assemblée en l'égarant dans les détails de l'administration des finances, 78. — Propose de déclarer que l'assemblée ne peut s'occuper de l'établissement d'un bureau de trésorerie, attendu le décret qui s'y oppose, 86. — Fait passer à l'ordre du jour sur la proposition tendante à rappeler au roi que ses demandes doivent être contresignées des ministres, *ibid.* — N'admet les jurés qu'en matière criminelle, 99. — Appuie le projet de décret portant que les assemblées convoquées pour la formation des corps administratifs ne doivent point s'occuper de l'élection de nouveaux députés, 110. — Fait adopter une nouvelle rédaction du décret qui déclare inéligibles les trésoriers, receveurs et comptables qui n'auraient pas rendu leurs comptes avant les élections, *ibid.* — Annonce que le ministre a sursis à tout jugement, en attendant la loi sur les conseils de guerre, 119. — Vote pour l'adoption immédiate des jurés, 121. — Présente un décret sur le plan de la municipalité de Paris, 125. — Parle sur la manière de poser la question de l'institution des juges par le roi, 127. — Sur les tribunaux d'exception, 148. — Sur les traitemens des divers ministres, 157. — A la suite d'un rapport sur l'inviolabilité de l'assemblée nationale, fait décider que les députés ne pourront être décrétés de prise-de-corps ou d'ajournement personnel, que lorsque l'assemblée aura prononcé qu'il y a lieu à accusation, 178. — Fait demander par le roi, au ministre, l'état officiel de la colonie de Tabago, 182. — Fait ajourner une proposition des députés du commerce, qui demandent que l'assemblée déploie toute l'étendue des forces maritimes, 186. — Présente des observations de rédaction sur l'abolition des offices de judicature et l'organisation du pouvoir judiciaire, 187. — Parle sur la hiérarchie militaire et l'organisation de l'armée, 201. — Défend le ministre Saint-Priest, dénoncé par le comité des recherches de la commune de Paris, et déclare que l'assemblée est entourée de factieux qui veulent la conduire il ne sait où, 216. — Ses observations sur le traitement des officiers de judicature et administrateurs, 243. — Fait conserver provisoirement les jurés prud'hom-

mes, juges des contestations relatives à la pêche de Toulon et de Marseille, 247. — Continuer l'information de la procédure relative aux malheureux événemens de Nanci, 249. — Adopter divers articles relatifs aux juges pour le contentieux de l'administration, et à la suppression des anciens offices et tribunaux, 250. — Décréter que le directoire du département du Var et celui du district de Nîmes rentreront dans l'exercice du droit de requérir la force publique, 258. — A l'occasion de la suspension du départ d'un vaisseau, ordonnée par la municipalité de Brest, fait décréter qu'aucune municipalité ou corps administratif ne peut arrêter le départ d'aucun bâtiment de guerre, ordonné par le roi, 262. — Expose les inconvéniens des assignats monnaie ayant cours forcé, et demande que la circulation du papier ne puisse excéder 800 millions, 263. — Fait déclarer les présidens de départemens et de districts éligibles aux places de juges, moyennant l'option, *ibid.* — Fait adopter un décret sur l'élection des commissaires de police dans Paris, 281. — Un autre sur la nomination des greffiers et commis-greffiers pour l'expédition des arrêtés du ci devant parlement de Paris, 293. — Autre qui fixe le traitement des juges de paix de la même ville, 308. — Autre sur la répartition de ses impositions directes, *ibid.* — Autre sur la nomination des juges de son sixième arrondissement, *ibid.* — Dénonce le garde des sceaux, au sujet de la vérification des conditions d'éligibilité des nouveaux juges, 311. — Fait rendre un décret sur les assemblées électorales, *ibid.* — Adopter une suite d'articles sur le mode de remplacement des juges, 312. — Rendre un décret sur la prestation du serment exigé des agens français auprès des cours étrangères, 322. — Un autre sur la suspension du district de Corbeil, 330. — Combat la proposition de renouveler tous les trois mois le comité de constitution, *ibid.* — Fait rendre un décret sur la formation des tableaux des tribunaux d'appel, *ibid.* — Un autre pour accélérer l'installation des juges, 337. — Parle contre la liberté indéfinie du commerce, et fait adopter un tarif des droits d'entrée, *ibid.* — Fait rejeter la proposition d'imposer les rentes sur l'état, 339. — Justifie le comité de constitution, inculpé par Montlausier au sujet de la rédaction des articles constitutionnels sur la force publique, 340. — Demande qu'il soit écrit aux divers ministres, à l'effet de faire conserver les employés qui seraient renvoyés pour avoir dévoilé les abus dans les administrations, 344. — Fait rendre un décret sur l'assiette et la répartition de la contribution de 1791 dans l'étendue du département de Paris, *ibid.* — AN 1791. Discute le serment à prêter par les ecclésiastiques, et demande l'exclusion des voies de rigueur, 4. — Vote contre l'admission des preuves écrites devant le jury, 5. — Présente divers projets sur les monnaies, 8. — Fait rendre un décret sur l'installation des députés nommés aux fonctions de juges, 20. — Renvoyer aux comités compétens une lettre du maire de Paris sur les contrebandiers et les attroupemens du faubourg Antoine, et près la maison de Clermont-Tonnerre, 29 — Réclame contre l'insertion de son nom dans la liste du club monarchique, 33. — Fait arrêter diverses propositions concernant l'exercice de la souveraineté nationale, 60. — Son rapport sur l'action de la loi en ce qui concerne les corps administratifs, 63, 65 et 75. — Il propose de faire juger les contestations communales par les départemens, sauf l'appel au département voisin, 65. — Adoption d'articles sur les contestations relatives aux élections, 67 et 73. — Autre projet sur le nombre, les attributions et la responsabilité des ministres, 67 et 68. — Demande la continuation de la discussion sur l'élection et les qualités d'un régent, 85. — Réclame la priorité en faveur du projet présenté par le comité, sur la résidence du roi et sa déchéance en cas de fuite, 89. — Interrompt Cazalès dans la discussion sur les successions, 97. — Fait lecture de divers articles sur la responsabilité des ministres, 98. — Justifie celui qui soumet la force publique intérieure au ministre des contributions, 104. — Fait renvoyer aux comités la question des pouvoirs du ministère, et ordonner l'installation du tribunal de cassation, 105. — Décréter les conditions nécessaires pour exercer le ministère ou les emplois des bureaux, 118. — Vote l'envoi de commissaires dans le Comtat venaissin, et l'ajournement de sa réunion à la France jusqu'à ce que les habitans aient émis leur

vœu à cet égard, 125. — Discute sur les Colonies ; propose de décréter que le corps législatif prononcera définitivement sur l'état des gens de couleur, 134 et 135. — Provoque de nouveau l'envoi de commissaires à Avignon, et le rappel de tous les Français qui s'y trouvent, 146. — Fait un rapport sur la conservation des municipalités particulières accordées aux villes par le décret du 19 décembre 1789, 147. — Autre sur la convocation d'une nouvelle législature, et la révision des articles constitutionnels, 149. — Fait adopter un décret sur les publications des dispenses de la cour de Rome, 161. — Rend compte du travail des comités de constitution et de révision, 166. — Propose la forme à donner aux décrets après la fuite du roi ; justifie l'apparition de Lafayette dans l'assemblée avec son uniforme ; fait renvoyer aux comités la motion tendante à confier le pouvoir exécutif aux ministres, 173. — S'oppose à ce qu'on envoie des courriers aux puissances étrangères, relativement à la fuite de Louis XVI, 174 — Lit un projet d'adresse au peuple, en réponse au manifeste que ce prince a laissé en partant, 175. — Présente un projet relatif à l'élection d'un gouverneur pour le dauphin, et pense que les députés peuvent être élus, 180. — Appuie le projet d'une fédération pour le 4 août, 184. — Fait adopter celui sur la police municipale, 187. — Et décréter que les officiers de terre et de mer pourront exercer leurs droits de citoyen, 188. — Déclare que l'opinion des comités est que le roi soit suspendu jusqu'à l'achèvement de la constitution, et déchu s'il la refuse, 196. — Fait adopter un article additionnel à ce sujet, 199 — Présente un projet relatif à l'action de la force publique contre les attroupemens séditieux, les voleurs et les brigands, 208. — Et des observations sur la garde du roi, 237. — Expose l'avis des comités pour la suspension des droits politiques des membres de la famille royale, 238. — Veut qu'ils soient exclus du ministère, et répond à Voidel qui accusait les comités d'avoir transigé avec eux, 239. — Propose de fixer à dix ans l'époque où il pourra se tenir une première convention, pour la révision de la constitution, qu'il ne croit pas nécessaire de changer, même quand la nation voudrait la république, 244. — Fait confirmer les nominations d'officiers de gendarmerie, faites par les départemens, 255. — Demande l'élargissement de l'huissier Damien, arrêté dans l'assemblée électorale de Paris, au moment où il voulait se saisir de Danton, et rend compte de la conduite tenue par Pastoret, son président, dans cette occasion, 261. — Fait fixer l'époque de la session des conseils de districts, 263. — Fait décréter diverses dispositions sur le comité central de liquidation, et présente des additions à la loi de la police correctionnelle dans les grandes villes, 265 — Fait ajouter au code pénal quelques articles concernant les délits des corps administratifs et des assemblées électorales, 270. — An V. Est nommé candidat pour la place vacante au directoire, 249.

Demeuve fils. An 1789. Ses efforts inutiles pour soustraire le boulanger François à la fureur du peuple, 78.

Demont, général. An V. Reçoit une lettre de félicitation du directoire, 226.

Demoor, député des Deux-Nèthes au conseil des cinq-cents. An VI. Sa motion sur le traitement des fonctionnaires publics, 281. — Il fait résoudre l'établissement d'un muséum dans une église de Gand, 287 et 330. — Demande qu'avant d'établir l'impôt sur le tabac, on délibère sur ceux qui sont susceptibles d'augmentation, 350. — An VII. Sa motion concernant les troubles de la ci-devant Belgique, et les individus qui se sont soustraits à la déportation, 47. — Il se félicite d'avoir provoqué la discussion du projet tendant à la confiscation des biens des déportés fugitifs, 50. — Demande, dans le projet tendant à assimiler aux émigrés les déportés fugitifs, une disposition contre les prêtres déportés ou déportables, 53. — Appuie l'envoi d'un message au directoire, pour avoir des renseignemens sur la situation actuelle des départemens réunis, 138. — Parle sur la demande de Vancantfort, pour sa mise en liberté, 177. — Demande l'ordre du jour sur le projet d'accusation contre le même, 180. — Vote contre les élections de l'assemblée-mère de l'Escaut, 236.

Demoustier (le comte), diplomate. An 1790. Est nommé ministre plénipotentiaire de France,

à Berlin, 279. — An 1792. Prête le serment civique, 25.

Demoustier, littérateur. An 1792. Son opéra intitulé : *le Paria* ou *la Chaumière indienne*, 289. — An I.er 1793. Notice sur sa comédie *des Femmes*, 118. — An III. Sur *Sophronime*, opéra, 148. — Sur *le Tolérant*, comédie, 221. — An VI. Sur *Apelle et Campaspe*, opéra, 301. — An VII. Il est associé à l'Institut, 251.

Dengs, de Vitré, anglais. An II. 1793. Sa traduction au comité de sureté générale, d'après diverses dénonciations faites contre lui aux Jacobins, 91.

Denis, littérateur. An 1790. Auteur de deux précis sur la canne à sucre, 117 et 124.

Denis, cultivateur, père de quatorze enfans. An III. Décret qui lui rend la voiture et les chevaux qui lui avaient été pris, 2.

Denisow, général russe. An II. 1794. Est battu par Kosciusko, 277.

Denormandie. An 1792. Est nommé commissaire liquidateur, 330. — An I.er 1793. Décret qui lui demande compte de son administration, 271.

Denoroy. An V. Décret qui le met en possession des biens qu'il a soumissionnés avec le citoyen Bâco, et discussion à ce sujet, 101 et 103.

D'Entrecasteaux. (*Voy.* Entrecasteaux).

Dentzel, député du Bas-Rhin à la convention nationale. An 1792. Est envoyé en mission dans le Bas-Rhin et la Moselle, 359. — An I.er 1793. Dénonce d'Harambure, général, pour faits royalistes, 74. — Fait accepter la réunion de trente-une villes situées sur la frontière d'Allemagne, 76. — Dénoncé par des citoyens du département du Rhin, pour des actes arbitraires, est rappelé, 77. — Attribue des pillages qui ont eu lieu à Paris à la vente de l'argent, 180. — An II. 1793. Demande la destitution du général Delmas, 278. — An II. 1794. Lettres sur le déblocus de Landau, et les succès à la suite, 103. — Accusé d'avoir fait enfermer un officier dans une cage de fer, est décrété d'arrestation, 119. — Réclamation d'une députation de Landau en sa faveur, 192. — An III. Décret qui confirme sa qualité de citoyen français, 69. — Il propose le renvoi au comité d'une réclamation de Julien de Toulouse, 89. — Demande l'ajournement de la radiation de Levrault de Strasbourg, 111. — Décret portant qu'il n'y a lieu à aucune inculpation contre lui, 112. — Bon témoignage rendu de lui par les habitans de Landau, 137. — Provoque des mesures contre les agioteurs, 176. — Rend compte d'un jugement du tribunal révolutionnaire de Strasbourg, 169. — Lors de la discussion sur les membres de l'ancien comité de salut public, appuie l'ordre du jour demandé sur l'arrestation de l'auteur du *Tocsin national*, 186. — Propose de charger les comités de l'exécution des lois sur l'organisation de la garde nationale, le désarmement et le renouvellement des cartes de sureté, 224. — Fait un amendement au rapport de Perrin des Vosges, pour la traduction à la commission militaire de quiconque aura arraché ou tenté d'arracher la cocarde tricolore, 251. — Appuie la proposition d'autoriser la commission militaire de prairial à prononcer la peine de mort, celle des fers ou la détention, *ibid.* — Accusé par J. B. Lacoste et Baudot d'avoir fait mettre, à Landau, un citoyen dans une cage de fer, cité une lettre d'eux, adressée à Ruamps, Borie et Mallarmé, remplie de menaces contre les aristocrates et les Alsaciens, 258. — Fait passer à l'ordre du jour sur la proposition de soumettre à l'approbation de la convention la liste des officiers conservés dans la nouvelle organisation de l'armée, 319. — Est élu secrétaire, 321. — Demande l'impression de la première partie du discours de Dubois-Crancé sur l'esprit public, et le renvoi de la seconde au comité de législation, 322. — Appuie la pétition de Diétrick fils, 329. — Propose d'examiner de nouveau les faits imputés à tous ses collègues détenus, 334. — Sa lettre annonçant l'acceptation de la constitution et des décrets de fructidor, 362. — Autre lettre sur le même sujet, 365. — An IV. Compte de sa mission, 25. — Réélu au conseil des anciens, demande la censure de Malleville, et à quel sujet, 111. — Propose le rejet de la résolution qui annulle les élections du canton de Saint-Hilaire, 194. — An V. Vote contre l'importation des marchandises de l'Inde pour les pays neutres, 144. — An VI. Est élu secrétaire, 6. — Vote pour la résolution sur les

rentes viagères entre particuliers, 64. — Contre celle sur les droits d'entrée des toiles de coton venant de l'étranger, 107. — Fait hommage, au nom de Treutell et Wurtz, libraires, d'une grammaire allemande, par le citoyen Goebel, 191. — Parle contre la résolution qui établit un impôt sur le tabac, 217. — Propose d'approuver celle relative à la comptabilité intermédiaire, 270. — Et celle qui rend les conseils de guerre et ceux de révision réciproquement reviseurs de leurs jugemens, 350 et 359. — An VII. S'étonne que Meilhan veuille parler contre la résolution qui assimile aux émigrés les individus qui se sont soustraits à la déportation : « Accordez la parole, « dit-il au président, et nous verrons » ! 53. — Combat de nouveau l'impôt sur le tabac, 55. — Et la résolution relative aux prises maritimes, 134, 135 et 136. — Fait créer les *légions du Nord*, *des Francs*, *Italiques* et *Polonaises*, 355. — Parle contre la comptabilité intermédiaire, 364.

Deparcieux, géomètre-physicien. An 1789. Professe la géométrie au Lycée, 106. — An VII. Sa mort, 280.

Depelleport, prisonnier à la Bastille. An 1789. S'efforce en vain de soustraire à la mort, Delomes, major de ce fort, 231.

Depere (Mathieu), député de Lot et Garonne au conseil des anciens. An V. Fait approuver la résolution qui relève de la déchéance les acquéreurs de domaines nationaux soumissionnés, 171. — Vote pour le rétablissement de la loterie, 212. — Contre la résolution relative à la répartition de la contribution foncière de l'an 5, 259. — An VI. Opine pour mettre les dépenses locales à la charge des départemens, 84. — Propose le rejet de trois résolutions sur les dépenses des communes de Troies, Orléans et Toulouse, 209. — Combat la résolution qui autorise le ministre de l'intérieur à ordonnancer sur les contributions directes de Paris, le cinquième des recouvremens pendant cinq décades, 246. — Celle relative au droit de bac, et celle qui autorise la commune de Dijon à faire l'acquisition d'un terrain pour l'ouverture d'une rue, 267. — Fait rejeter quatre résolutions relatives aux dépenses locales d'Orléans, Montauban, Toulouse et Troies, 285. — Et une autre qui autorise la commune de Jouvence à faire un emprunt sur elle-même, 286. — An VII. Est élu secrétaire, 54 — Combat la résolution relative à la contribution personnelle, mobiliaire et somptuaire, 97. — Propose le rejet de celle relative au mode de constater l'état civil des citoyens, 121. — Fait autoriser l'administration municipale de Tonneins à vendre des biens patrimoniaux pour la construction d'une maison commune, 180. — Est élu président, 184. — Fait valider les élections de la Haute-Vienne, 240.

Deperet, médecin, député de la Haute-Vienne à l'assemblée législative. An 1792. Son projet sur les secours publics, 4. — Autre sur les secours provisoires aux départemens, 18. — Il fait régler le mode de secours à délivrer aux Acadiens et Canadiens, 127. — Rend compte du dépouillement du livre rouge, et fait ordonner la restitution des sommes induement payées, 264.

Deperet. An 1792. Sa pétition au nom de la vingt-neuvième division de gendarmerie, et décret à la suite, 249.

Deperret, vérificateur des assignats. An II. 1793. Son avis sur un faux timbre qui porte son nom, 93. — An II. 1794. Son opinion aux Jacobins sur le gouvernement révolutionnaire, 347. — Et contre la mise en liberté des nobles et des prêtres, 349.

Deplain-de-Chaligny. An 1792. Réclame contre l'insertion de son nom sur une liste d'émigrés, 353.

Depontville (la veuve). An II. 1794. Est condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire, 221.

Dequin, député de l'Aisne au conseil des cinq-cents. An IV. Fait arrêter un message au directoire pour des renseignemens sur les maisons de détention et le nombre des condamnés, 333. — An V. Sa motion sur la prescription relativement aux biens des religionnaires fugitifs, 14.

Derazey, député de l'Indre à la convention nationale. An II. 1793. Décrété d'arrestation comme signataire de protestations contre le 31 mai, 277

et 278. — An III. Est rappelé dans le sein de la convention, 80. — An IV. Membre du conseil des anciens, fait approuver la résolution qui exclud les représentans Polissard, Lecerf, Fontenay et Palhier des fonctions législatives, 135. — An V. Est élu secrétaire, 95.

Derbaix. An 1791. Est assassiné à Douay dans une émeute populaire, occasionnée par l'enlèvement des grains, 82.

Derbez Latour, député des Basses-Alpes à la convention nationale. An I.er 1793. L'un des commissaires arrêtés dans le Midi, est remis en liberté, 211.

Derby (le comte de). An I.er 1793. Proteste à la chambre des pairs en Angleterre, contre la guerre faite à la France, 44 et 50.

Derby, capitaine armateur à Salem. An IV. Beau trait envers les prisonniers français, 107.

Derché (J. J.). An IV. Notice par David de son discours sur la question de savoir si la république française doit reculer ses limites jusqu'au Rhin, 143.

Derenty, conventionnel, réélu au conseil des anciens. An IV. Transmet au conseil son serment de haine à la royauté, qu'une maladie l'empêche de prêter à la tribune, 127. — An V. Insulte qu'il reçoit d'un officier de la garde du corps législatif, 329 et 347.

Dericard, ordonnateur de la marine à Toulon. An II. 1793. Est poursuivi pour être arrêté, 18.

Derichier, député de la sénéchaussée de Saintes aux Etats-généraux. An 1789. Propose la justice gratuite par tout le royaume, 34.

Derivas, lieutenant-colonel suisse. An 1792. Est banni pour avoir prêté le serment civique; décret qui lui confère la qualité de citoyen français, 131.

Derlack (M.), second député du canton de Berne à la diète de Frawenfeld. An III. Notice sur ce représentant, accusé de favoriser les émigrés, 318.

Deroi Delagrange. An I.er 1793. Accusé des troubles de Saint-Domingue, 12.

Derosnay (Gaston), auteur et directeur du gymnase de bienfaisance. An V. Est accusé d'imposture; jugement rendu contre lui à cette occasion, 132.

Derossel, ancien capitaine de vaisseau. An 1790. Sa réclamation au sujet de la commission qu'il a eue de peindre le dernier combat de la marine française, 259. — An 1791. Sa pétition pour faire graver ses tableaux, 341. — An 1792. Discussion sur les indemnités qu'il réclame, 156. — An I.er 1793. Notice sur son ouvrage, intitulé: *L'Exercice des Combats*, à l'usage des corsaires, 248.

Derotii. An I.er 1793. Son éloge par le général Lamarlière, 5.

Derotte, inspecteur des bâtimens de la commune de Paris. An II. 1793. Lui dénonce un gaspillage de pain, 33.

Dirrey, ex-maire de Toulouse. An II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 285.

Desabre. An II. 1794. Dénoncé par Reverchon, dans l'affaire de Lapallu, 146.

Desacres (L. de l'Aigle), ex-maréchal-de-camp. An II. 1794. Condamné à mort au tribunal révolutionnaire, 176.

Desagenaux, de Nantes, commandant une corvette. An IV. Arrive à Bordeaux, après avoir introduit 30 mille fusils au cap Français, 247.

Desaignard, vendéen. An III. Signe l'acte de pacification, 176.

Desaint. An VI. Fait hommage d'une Table chronologique des lois rendues sur la marine, 147.

Desaix, général. An II. 1794. Éloge de l'esprit républicain de sa division, composant l'avant-garde de l'armée du Rhin, 190. — An IV. Se distingue à l'armée de Rhin-et-Moselle, 290. — Remporte de nouveaux avantages, 295. — Se distingue à la bataille d'Ettingen, 300. — Obtient des succès dans les montagnes d'Albe, 324. — Contribue particulièrement à une victoire, 333. — Se fait remarquer dans une autre affaire, 356. — Son éloge, par le général Moreau, 357. — An VI. Est chargé par le général Moreau, de la défense de Khell, 49. — Est employé à l'armée de Rhin-et-Moselle, 111. — Envoie la capitulation de la tête du pont d'Huningue, 144. — Reçoit une

lettre de félicitation du directoire, 226. — An VII Général à l'armée d'Orient, bat Mourad-Bey dans la Haute Égypte, 60. — Fouille les ruines de Thèbes, 206.

Desalles, littérateur. An 1791. Analyse de son ouvrage, intitulé : *Ma République*, 262.

Desalles, fournisseur. An II. 1793. Est traduit au tribunal révolutionnaire, 38.

Desallieux, patriote de Bgives. An 1790. Est assassiné dans la Corrèze, 330. — On découvre son cadavre, 342.

Desaudray (le chevalier). An 1789. Est nommé à l'hôtel de ville pour commander la garde parisienne, 20. — Délivre le régisseur Clouet, prêt à périr, par une méprise, au siége de la Bastille, 22. — An 1791. Mention honorable de ses services patriotiques, et décret qui lui accorde une pension, 275. — An II. 1793. — Il en fait hommage à la convention : observations de Danton contre lui, à cette occasion, 67. — An III. A la tête d'une députation du Lycée des arts, il offre un pavillon teint avec de la cochenille naturalisée à Saint-Domingue, 229. — An V. Sa lettre au *Moniteur* sur l'établissement du Lycée, 124. — Comment il fait rejeter ses réclamations, 157. — An VII. Essai de sa double échelle à incendie, 38.

Desaugiers (M. Antoine), musicien compositeur. An II. 1793. Son éloge, par Giraud, 88.

Desaugiers, fils du précédent, employé dans la légation française à Copenhague. An II. 1793. Son adhésion à la constitution, 275. — An VII. Il rejoint l'armée comme conscrit, 243.

Desbarreaux, membre de la société populaire de Toulouse. An III. Est décrété d'arrestation, sur la dénonciation de Clausel et Chaudron Rousseau, 37.

Desbleds (la veuve). An 1791. Est condamnée à être promenée sur un âne, pour cause de maquerellage, 224.

Desbois-de-Rochefort, curé de Saint-André-des-Arts. An 1789. Demande la translation des sépultures hors Paris, une nouvelle distribution des paroisses, et autres réformes ecclésiastiques, 89. — An 1790. Autres réflexions sur l'éloignement des lieux de sépultures, 162. — Ses observations sur les jeunes savoyards venus à Paris, 358. — An 1791. Est nommé évêque du département de la Somme, 77. — An 1792. Député du département à l'assemblée législative, se plaint d'avoir été attaqué le 8 août, 224. — An I.er 1793. Son arrestation, par ordre d'André-Dumont, 259.

Desbordes, lieutenant-colonel. An 1792. Approbation de sa conduite à Perpignan, 5.

Desbordes de Bourganeuf. An IV. Envoie une adresse contre les menées des sections de Paris, 6.

Desbrosses. An I.er 1793. Prévenu de distribution de faux assignats ; demande d'un rapport contre lui, 92.

Desbrulys, chef de l'état-major de l'armée des Ardennes. An I.er 1793. Transmet un bulletin de l'armée du Nord, dirigé contre Laveaux et le *Journal de la Montagne*, 188. — Son arrestation, 230.

Descamps, député du Gers à la convention nationale. An II. 1793. Est décrété d'arrestation, comme signataire des protestations contre le 31 mai, 277 et 278. — An III. Est rappelé dans le sein de la convention, 80. — An IV. Membre du conseil des cinq-cents, opine en faveur du projet de résolution sur la nomination du juge de paix de Lectoure ; il l'accuse d'être l'auteur des troubles qui s'y sont élevés, 119.

Descarts, officier au régiment du Maine. An 1790. Son arrestation à Lyon, comme chef d'un complot tendant à livrer Lyon aux princes français réfugiés à Turin, 351. — An 1791. Décret qui suspend sa translation à Orléans, 79.

Descartes (René). An II. 1793. Décret qui ordonne la translation de ses cendres au Panthéon, 176. — Son buste placé dans ce temple, 279. — An IV. L'Institut national réclame l'exécution du précédent décret, 135. — Message du directoire, et ajournement sur le même objet, 214 et 235. — Mercier attaque son mérite littéraire, 235.

Deschamps, député de la noblesse de Lyon aux États généraux. An 1789. Veut qu'on suive la marche des cahiers dans l'ordre de la discussion sur l'organisation des pouvoirs ; est nommé secrétaire de l'assemblée, 48. — Sur sa motion, le président se retire vers le roi, pour le supplier de garder sa vaisselle, 61. — Dans la discussion de l'inviolabilité des députés, attaque, comme ridicule et injuste, le décret

du 23 juin sur cet objet, 71. — Son opinion sur l'anéantissement des lettres de cachet ; sa proposition de continuer à détenir ou de renvoyer, à leur choix, devant les tribunaux, les prévenus de crimes capitaux, 73. — An 1791. Il est rappelé au sein de l'assemblée, 93. — S'en excuse sur le mauvais état de sa santé, et est remplacé par son suppléant, 106.

Deschamps, maire de Brissack. An 1792. Décret approbatif de sa conduite, lors des troubles du camp sous cette ville, 189.

Deschamps, chirurgien. An II. 1793. Accusé d'avoir favorisé l'exemption de jeunes gens de la réquisition, 85.

Deschamps, aide-de-camp d'Henriot. An II. 1794. Accuse Ferrières aux Jacobins, 150. — Autre dénonciation contre Yon, 181. — Autre, contre Gentil, 210. — Mis hors la loi, au 9 thermidor, est livré à l'exécuteur par le tribunal révolutionnaire, 350.

Deschamps, littérateur. An II. 1794. Auteur de *Claudine*, ou *le petit Commissionnaire*, 194.

Deschamps, député de Loire-et-Cher au conseil des cinq-cents. An V. Appuie le projet tendant à autoriser le directoire à envoyer de nouveaux agens à Saint-Domingue, 279. — An VI. Combat celui sur l'époque de la nomination d'un membre du directoire, 147. — Son opinion sur les poursuites des créanciers des émigrés insolvables, 209. — Il attaque, comme insuffisant, le projet qui assure des pensions et secours aux veuves et enfans des militaires, 257. — An VII. Parle sur les réclamations de la veuve Anisson-Duperron, 128.

Deschamps-Térence, curé de Gesnes, département de la Sarthe. An VI. Est arrêté; on trouve parmi ses papiers un commentaire contre-révolutionnaire du serment de *liberté* et *égalité*, 328.

Deschapelles, syndic des payeurs de rentes. An 1790. Dénonce un pamphlet, intitulé : *Grand cri du père Duchêne*, 346.

Descherny, suisse et comte d'Empire. An 1791. Communique une lettre de Hertzbert, ministre prussien, relativement à l'influence qu'on lui attribue sur les mesures de la Prusse, 167. — An V. Analyse de son ouvrage : *De l'Égalité*, ou *Principes généraux sur les institutions civiles*, précédé de l'*Éloge de J. J. Rousseau*, 251.

Descloseaux, député de Seine-et-Oise au conseil des cinq-cents. An VI. Appuie le projet sur les testamens militaires, 278. — Fait décréter que les cousins-germains peuvent être à la fois membres d'une même administration, 311. — An VII. Trouve insuffisant le prix de 25 centimes par rôle, dans le projet sur les droits de greffe, 80. — Propose d'échanger le célèbre jeu de paume de Versailles contre un domaine national, 255. — Fait mentionner honorablement la dénonciation faite par les habitans de Sanois, d'une proclamation de Louis XVIII, 276.

Descombes (A.). An II. 1794. Est accusé au tribunal révolutionnaire comme complice d'Hébert, 183. — Et condamné à mort, 185.

Descombier, officier. An 1791. Réclame sa mise en liberté, 108.

Descombieres, ex-page de Louis XVI. An II. 1794. Condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 244.

Descomps, secrétaire de Mirabeau. An 1791. Repousse l'inculpation de s'être emparé de ses dépouilles, 118.

Descorches-Sainte-Croix. An 1791. Sa nomination à l'ambassade de Warsovie, 66. — Il arrive dans cette ville, 202. — Reçoit la notification de l'acceptation de la constitution par le roi, 299. — An 1792. La notifie au gouvernement de Pologne, 81. — N'est plus reconnu en qualité de ministre de France, 287. — Opposition de l'impératrice de Russie à cet égard, 300. — Sa protestation, 326. — An I.er 1793. Il est arrêté par le pacha de Romélie, et remis en liberté, 144 et 180. — Intrigues de la Russie contre lui, 161. — An II. 1793. Il reçoit, à Constantinople, l'acceptation de la constitution par les Français y résidens, 271. — Son admission par le grand-seigneur, 40. — An II. 1794. Il célèbre l'anniversaire du supplice de Louis XVI, 182. — An IV. Son arrivée à Livourne, 38. — Jean-Debry fait ordonner la levée des scellés apposés chez lui, 43. — An VII. Est renommé à la même ambassade, 26. — Suspension de son départ, 33.

DESCORDES, homme de loi à Angoulême. AN I.er 1793. Décret qui ordonne son arrestation, 240.

DESCORDES, député au conseil des cinq-cents. AN V. Provoque la formation d'une commission, pour régulariser les destitutions civiles faites par le directoire, 342.

DESCOURS, ci-devant page. AN II. 1793. Est condamné à mort, 83.

DESCOURS, administrateur destitué. AN V. Prend part à l'insurrection d'Avignon, 162.

DESCOUTRAY, prévenu de vol fait à la république. AN IV. Proposition de Bontoux, tendant à le faire renvoyer à ses juges naturels, 198.

DESCROTS-D'ESTRÉES père, maréchal de camp, député de l'Allier à l'assemblée législative. AN 1792. Fait rendre un décret en faveur des officiers étrangers venant servir la liberté, 241.

DESENFANTS, général. AN VI. Déjoue, à Montauban, un complot ourdi par Farel, 284.

DESENNE, élève sourd-muet. AN 1791. Fait hommage à l'assemblée nationale du buste de l'abbé de l'Epée, 214.

DESERRES-LATOUR. AN 1790. Sa lettre à Calonne, en réponse à l'ouvrage de ce dernier, sur l'état de la France, 358.

DESESSARTS. (*Voyez* DEVIEFVILLE-DESESSARTS).

DESESSARTS (ex-chevalier), chef de brigands. AN II. 1793. Tué par le secrétaire du général Marceau, 100.

DESESSARTS (J.). AN II. 1794. Condamné à mort pour falsification d'assignats; décret de sursis à l'exécution de son jugement, 185.

DESESSARTS, littérateur. AN VI. Notice sur sa nouvelle édition des *Hommes illustres* de Plutarque, 286.

DESÈZE, médecin de Bordeaux, député aux Etats-généraux. AN 1789. Son discours pour le *veto* absolu, 52. — AN 1790. Il demande que les juifs obtiennent la jouissance de l'état civil, et fait l'éloge du juif Gradir de Bordeaux, 30. — Réclame pour que Dudon, procureur-général du roi au parlement de Bordeaux, et inculpé à l'occasion d'un arrêté de ce parlement, ne soit pas mandé à la barre, à cause de son grand âge, 65.

DESÈZE, avocat de Paris. AN 1790. Son mémoire en faveur de Bezenval, en réponse au rapport de Garan-Coulon, 4. — Extrait de son discours en faveur de Bezenval et de ses co-accusés, 62. — Reçoit une médaille du roi de Pologne, pour son plaidoyer en faveur de Bezenval, 136. — AN 1792. Est adjoint aux défenseurs de Louis XVI, 354. — Prend sa défense, 362. — Barrère fait rétablir une phrase de son mémoire, qui avait été rayée, 365. — AN I.er 1793. Rectification d'une erreur de date dans son plaidoyer, 1. — Ses considérations à la convention, sur la faible majorité qui condamne Louis, 21. — Remercîmens qu'il reçoit du ci-devant roi, 28. — Il dément le bruit de sa fuite à Londres, 88.

DESFAUCHERETS, littérateur. (*Voyez* plus haut, BROUSSE-DESFAUCHERETS, qui est le même que celui-ci). AN. VI. Auteur de la comédie *les Dangers de la présomption*, 159. — AN VII. Et de *l'Astronome*, opéra-comique, 71.

DESFIEUX (François). AN I.er 1793. Demande de son arrestation, comme membre d'un comité insurrecteur, 75. — Elle est décrétée, 76. — Est accusé, par le département de la Gironde, de provocations au massacre d'une partie de la convention, 111. — Appelle l'attention des Jacobins sur les partisans de la ci-devant commission populaire de Bordeaux; propose une discussion sur la mise en jugement des députés et de Marie-Antoinette, 263. — AN II. 1793. Donne des détails à la même société, sur la conduite, à Bordeaux, des représentans Tallien, Dartigoyte et Paganel, 272. — Rappelle à l'ordre Péreyra, inculpant la cavalerie bordelaise, 274. — Annonce l'arrestation des conspirateurs de Bordeaux, 277. — Fait traduire Benoit, de Châlons, au comité de sureté générale, 279. — Arrêté lui-même, est remis en liberté, 26. — Remercie la société de sa délivrance, 30. — Dépose au tribunal révolutionnaire contre la députation de la Gironde, dans le procès de Brissot et co-accusés, 36. — Inculpé pour ses liaisons avec Proly, certifie le patriotisme de ce dernier; accuse Dufourny; Collot-d'Herbois est inculpé pour l'avoir défendu lui-même, 38. — Est dénoncé par Robespierre, et exclu

des Jacobins, 66. — An II. 1794. Son jugement à mort, comme complice d'Hébert, 183 et 185.

Desfontaines, littérateur. An 1790. Analyse de sa pièce intitulée : *le District de village*, 76. — An II. 1793. Couplets patriotiques qu'il adresse, de la Force, à la commune de Paris, 65. — An VI. Est l'un des auteurs *de la Vallée de Montmorency*, 266.

Desforges, littérateur. An VII. Analyse de ses *Epoux divorcés*, comédie, 339.

Desfougerais. An VI. Son article nécrologique sur la célèbre actrice Joly, 239.

Desfougeres. An I.er 1793. Est nommé juge au tribunal révolutionnaire, 76.

Desfourneaux, général. An V. Remporte une victoire sur les Anglais, dans le nord de Saint-Domingue, 295.

Desfrançois (L. A.), ex-abbé. An II. 1794. Condamné à la détention par le tribunal révolutionnaire, 151.

Desgarceaux, lieutenant de vaisseau, commandant l'aviso le *Furet*. An I.er 1793. Détails du combat qu'il a soutenu avec l'*Espiègle*, autre aviso, contre une frégate anglaise de vingt-six canons, 126.

Desgranges jeune, négociant, député de la Haute-Saône à l'assemblée législative. An 1792. Sa réponse aux calomnies de Prudhomme, 163.

Desgraves, député de la Charente-Inférieure à la convention nationale. An III. Demande que le peuple seul fasse choix de ses représentans ; son discours à ce sujet, 337. — An IV. Membre du conseil des anciens, en est élu secrétaire, 307.

Desgrigny, officier de marine, prisonnier. An 1792. Son assassinat au château d'Alais, 208.

Deshaies, commandant de Calais. An II. 1793. Destitué par les représentans, est réclamé, aux Jacobins, par la société de Calais, 274.

Desherbiers. (*Voyez* Guyot-Desherbiers.)

Desherbiers-Lestenduaire, général de brigade. An II. 1793. Est arrêté, et pourquoi, 25. — Traduit à l'Abbaye, 33. — An II. 1794. Et condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 152.

Deshuttes, garde-du-corps. An 1789. Est tué le 6 octobre, et sa tête promenée au bout d'une pique, 72.

Desienne (Etienne), premier commis à la caisse de l'extraordinaire. An 1791. Transmet à l'assemblée 25 louis en or qui ont été déposés sur son bureau pour le séduire, 348.

Désilles, officier des chasseurs du régiment du roi. An 1790. Est blessé mortellement en se jetant sur la bouche d'un canon pour empêcher le feu, dans les troubles de Nanci ; l'assemblée nationale approuve sa conduite héroïque, 248. — Son père témoigne sa reconnaissance à l'assemblée, 277. — Trait de courage d'un jeune garde national qui le retire du milieu du feu, 278. — Sa mort, 296. — Regrets témoignés par le président de l'assemblée nationale au père de cet officier, *ibid.* — An 1791. Hommage de son buste par le créole Mulnier ; décret pour honorer sa mémoire par un tableau ordonné au peintre Barbier, 31. — Ordre du jour sur la proposition de rendre de nouveaux honneurs à ses restes, 95.

Desjardins, général. An III. La convention applaudit à sa modestie, pour avoir refusé un commandement en chef, 165.

Desjobert. An VI. Est autorisé à prendre place au tribunal civil du département de l'Indre, 194.

Desmagnet. An II. 1794. Est dénoncé par la société populaire de Boulogne-sur-Mer, 339.

Desmaretz (Louis), directeur d'équipages. An II. 1793. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 100.

Desmaretz, de Valenciennes. An V. Rapport de Vasse sur sa pétition ; résolution qui l'autorise à se pourvoir en radiation de la liste des émigrés, 347.

Desmarres, général. An II. 1793. Donne des détails sur la déroute des brigands à Chollet, et demande des secours pour la famille du jeune Barra, âgé de treize ans, tué par eux, 87. — An II. 1794. Demande la translation de ses restes à Paris, 112.

Desmarteaux (madame). An 1789. L'une des dames offrant, au nom des femmes artistes,

le premier don patriotique formé de leurs bijoux, 54.

DESMAZIÈRES, député de Maine et Loire au conseil des anciens. AN VI. Propose l'approbation de la résolution relative aux demandes en divorce pour cause d'incompatibilité d'humeur, 4. — Est élu secrétaire, 34. — Fait approuver une résolution qui accorde une pension à la veuve Mallard, nourrice de Louis XVI, 224. — Et celle pour un dégrévement de contributions à quelques départemens, 248.

DESMEUNIERS. (*Voyez* DÉMEUNIER.)

DESMOLINS, député du Gers au conseil des cinq-cents. AN IV. Son projet de résolution sur le remplacement des administrations et tribunaux, 72. — Il combat celui relatif à la suppression de l'arbitrage des tribunaux de famille, 156. — Son projet sur la successibilité des enfans naturels, 221 et 271. — Lettre au *Moniteur* sur cette question, 275. — Sa motion sur le rachat des baux à moitié-fruits ou autre proportion, 282. — Il fait prendre une résolution sur l'appel des jugemens des tribunaux civils, 292 et 298. — Défend le projet d'amnistie pour délits relatifs à la révolution, 347. — AN V. Désigne les fournisseurs comme les auteurs de la pénurie de l'armée des Côtes-de-l'Océan, 8. — Prononce une opinion sur la question intentionnelle, 24. — Et une motion d'ordre, suivie d'un message au directoire, pour assurer l'existence des militaires estropiés, 58. — Son opinion sur le mode d'attermoiement dans les transactions sociales, 71. — Ajournement de son rapport sur les baux à culture perpétuelle, 95. — Il en propose le rachat, 105. — Fait ajourner la discussion sur l'effet rétroactif de la loi relative à la successibilité des enfans naturels, 98. — Est nommé secrétaire, 155. — Rapport, et résolution à la suite, qui lève la suspension sur les actions pour cause de lésion d'outre-moitié dans les ventes, 165. — Il présente un projet pour secourir les déportés de l'île de France, et autoriser le directoire à les faire réintégrer dans leurs biens séquestrés, 200. — Fait un rappport sur les lois inconstitutionnelles, 231. — Déclare qu'une proclamation dénoncée par Dumolard, comme provoquant à l'insurrection contre les députés, invite au contraire le peuple à la plus grande tranquillité, 243. — Annonce que le directoire vient de prendre un arrêté qui rappelle ses agens dans les Colonies, et croit toute mesure ultérieure inutile, 262. — AN VI. Son rapport sur les secours à accorder aux militaires blessés, 23. — Il fait accorder une solde provisoire à ceux hors d'état de pourvoir à leur subsistance, 30. — Fait ajourner un projet en faveur des enfans naturels, en l'attribuant à des vues particulières sur la succession Meaupeou, 56. — Son opinion contre ce projet, 75 et 152. — Pensions qu'il fait accorder pour des militaires blessés, 170. — Il fait passer à l'ordre du jour sur une pétition du citoyen Mathey, relative aux successions ouvertes depuis la publication de la loi du 5 brumaire an 2, jusqu'à celle du 17 nivôse suivant, 183. — Reproduit son projet sur les pensions à accorder aux veuves et enfans des militaires, 260. — Propose des pensions pour les enfans nés hors le mariage, 278. — AN VII. Fait excepter de toute retenue les pensions des défenseurs de la patrie, 154. — Insiste pour le maintien de la résolution relative au vagabondage, 183. — Est élu secrétaire, 184.

DESMOND. AN 1790. Son analyse de l'ouvrage intitulé : *Recherches des principes de l'économie politique*, par Stewart, 175.

DESMONTIERS DE MERINVILLE, évêque de Dijon, député aux États-généraux. AN 1789. Parle contre les protestations du clergé et de la noblesse, 15. — Demande le remplacement des dîmes par des fonds de terre attachés aux bénéfices, 39. — Propose une nouvelle rédaction de l'article déclarant que le gouvernement est monarchique, 47. — Demande un congé, 70. — AN 1790. Réclame la discussion du projet de Menou, tendant à régler l'ordre du travail de l'assemblée, 81. — AN 1792. Donne sa démission dans les mains du pape, 128.

DESMOULINS (Camille), littérateur. (Voyez *la Table de l'Introduction*). AN 1789. Harangue le peuple au Palais royal, arbore la cocarde verte et détermine l'insurrection, 20. — AN 1790. Dénonciation, par Malouet, de ses *Révolutions de France et de Brabant*, 170. — Cause, au châtelet, entre lui, Dusaulchoy et Talon, 195. — Il est dénoncé

comme écrivain incendiaire, 214.—Se plaint, dans une adresse, de Malouet, son dénonciateur; répond du haut d'une tribune au défi de se justifier, et s'échappe pour éviter l'arrestation, 216. — An 1791. Fuit hors de Paris, 205. — Présente une adresse relative aux troubles religieux, 346. — An 1792. Député à la convention nationale, vote la récompense due aux officiers recommandés par Custine, 301.—Cite une déclaration de Pétion sur les liaisons de Mirabeau avec la cour, 342.—S'oppose à l'audition des témoins de l'enlèvement des papiers de l'armoire de fer, 352. — Demande à sauver la patrie, 356. — Réclame fortement l'appel nominal sur la question du jugement de Louis par la convention, 363. — An I.er 1793. Vote pour une adresse au peuple anglais, 34.—S'oppose à ce qu'Isnard soit entendu, 65. — Est nommé membre du comité de salut public, 86. — Avoue que les sections de Paris doivent venir demander l'expulsion de vingt-deux membres de la convention, 107. — Voudrait qu'on invitât les citoyens de bonne volonté à s'exercer au Champ-de-Mars, et à former un corps de 6,000 hommes d'artillerie volante, 130. — Impute au nouveau comité de salut public, les revers des armées et la prise du camp de Famars; vante, à cette occasion, les talens d'Arthur-Dillon, dont Delmas s'approprie les plans; et reproche au comité de salut public de vouloir s'ériger en chambre-haute, 193. — Traite de fable ce que dit Cambon sur le complot tendant à enlever le petit Capet, à le proclamer roi, et sa mère régente; Levasseur et Legendre parlent contre lui, 194. — Sa lettre au général Dillon, en prison aux Madelonnettes, 208. — Il appelle, relativement au général Ferrand, le témoignage des commissaires de la convention qui étaient à Valenciennes, 244. — Fait l'apologie des généraux Harville et Dubouquet, 277. — An II. 1793. Réclame des exceptions à la loi contre les étrangers, 28. — En fait prononcer une en faveur des médecins, 45. — Combat la proposition de mettre hors la loi tout prévenu qui se serait soustrait au décret d'arrestation, 53. — Demande que les étrangers ne soient pas admis dans les armées, 58. — Adoption aux Jacobins de ses propositions sur le scrutin d'épuration, 69. — Interpelé sur ses liaisons avec Dillon, se justifie: est appuyé par Robespierre et conservé membre de la société, 88.—Y est dénoncé par Hébert, et invité de répondre à ses inculpations, 94.—Arrêté pour l'examen de ses deux derniers n.os du *vieux Cordelier*, 101.—An II. 1794. Proposition de l'exclure des Jacobins; il est accusé, par Hébert, de ridiculiser les patriotes, 106. — Examen de sa conduite dans cette société; il y accuse Hébert de dilapidation des fonds publics, dans les sommes qu'il reçoit pour son journal, 109. — Y avoue qu'il a été séduit par l'écrit de Philippeaux; Robespierre propose de brûler son journal; il lui déclare que brûler n'est pas répondre, et atteste lui avoir soumis à lui-même les n.os du *vieux Cordelier*, 111. — Suite de cette discussion, 113. — Arrêté de son exclusion, et rapport de cette mesure, d'après les observations de Collot et Robespierre; autre arrêté des *Cordeliers*, qui lui retirent leur confiance, 115. — Il dénonce l'arrestation illégale de son beau-père, 126. — Est déclaré traître à la patrie par la *société des Droits de l'Homme* et celle des *Cordeliers*, et désigné comme l'un des chefs du modérantisme, 167. — Rapport de Saint-Just; décret qui le met en accusation et en jugement, comme complice de Danton, 192. — Il récuse Renaudin pour juré; rejet de sa demande; interrogé sur son nom et son âge, il répond: *J'ai l'âge du sans-culotte Jésus, 33 ans;* s'étonne d'être accolé à des frippons; demande communication du rapport de Saint-Just, 195. — Est condamné à mort, 197. — Son secrétaire est dénoncé aux Jacobins, par Robespierre, 282. — An III. Sa mémoire est défendue par Merlin de Thionville, 125. — Reproches réciproques sur sa mort, entre les accusés et les accusateurs, dans la discussion sur les membres de l'ancien comité de salut public, 191. — Analyse d'un de ses n.os sur la liberté de la presse, et d'une de ses lettres écrites du Luxembourg, 263. — An IV. Demande d'un secours annuel pour son fils, 206.

Desmoulins (la citoyenne), épouse du précédent. An II. 1794. Est accusée, par Saint-Just, à la convention, d'avoir touché 3,000 livres pour exciter un mouvement, massacrer les patriotes et le tribunal révolutionnaire, et délivrer son mari et

ses complices, 196.—Est traduite à Sainte Pélagie, 199. — Son jugement au tribunal révolutionnaire, 203. — Sa condamnation, 205.

Desmousseaux, président du district de Sainte-Opportune, à Paris. An 1789. S'oppose à l'arrêté de celui des Cordeliers, qui exige un serment des représentans de la commune, 100. — Est assesseur au tribunal de la municipalité et au bureau de ville, 102. — An 1790. Son plan d'organisation de cette municipalité, 122. — An 1791. Est élu substitut du procureur de la commune, 10. — An 1792. Propose d'établir des commissaires-inspecteurs des comestibles, 128. — Remplace provisoirement Manuel, suspendu de ses fonctions par le département, après la journée du 20 juin, 191.

Desnos, député de l'Orne au conseil des cinq-cents. An VII. Considère la liberté de la presse comme la source d'une foule de maux; demande la question préalable sur le projet y relatif, et veut que l'on spécifie plus particulièrement les cas de responsabilité, 266.

Desnot, cuisinier. An 1790. Poursuites contre lui au châtelet, pour avoir coupé les têtes de Delaunay et Foulon, 19 et 20.

Desoer, imprimeur de la *Gazette de Liége*. An 1791. Refuse de mettre à la tête de sa feuille les armes du prince-évêque, 26.

Desotteux. (*Voyez* Cormatin.)

Dessolles, adjudant-général de l'armée d'Italie. An V. Est porteur des préliminaires de paix conclus entre Bonaparte et l'empereur, 223. — An VII. Conquiert une partie de la Valteline, 181. — Remporte une victoire sur les Autrichiens, leur tue 1,200 hommes, prend Glurentz et fait 4,500 prisonniers, 206. — Est nommé général de division, *ibid.* — Prend Tortone, 284. — Annonce une victoire, 290. — Se distingue à Novi, 340.

D'Espagnac. (*Voyez* Espagnac.)

Despagne (Louise). An V. Discussion sur ses réclamations, relativement à ses biens soumissionnés par le député Abolin; son mouvement d'indignation à la barre au prononcé de l'ordre du jour, 20.

Desparbès, ci-devant gouverneur de Saint-Domingue. An 1792. Interrogé à la barre, nie les faits à lui imputés; est mis en arrestation, 360. — An I.er 1795. Est décrété d'accusation, 57. — Et acquitté au tribunal révolutionnaire, 171.

Despare, colonel, gouverneur de Bahama. An VI. Son arrestation, 182.

Despatys-Courteille, député de Melun aux États-généraux. An 1791. Fait décréter que les élections des évêques et curés se feront au scrutin individuel et à la pluralité absolue, 14.

Desperelles. An 1792. Banni arbitrairement de l'île Saint-Pierre-Miquelon, est autorisé, par décret, à y rentrer, 162.

Desperierre, général. An IV. Est destitué pour sa conduite équivoque en vendémiaire, 18.

Despeyron, lieutenant-colonel du régiment de Soissonnais. An 1791. Lettre en sa faveur, 23.

Despinassy, capitaine d'artillerie, député du Var à l'assemblée législative. An 1792. Est envoyé en mission dans les départemens des Pyrénées, 269. — An I.er 1793. Député à la convention nationale, est prévenu d'intelligences avec l'ex-général Brunet et les rebelles du Midi; arrêté des représentans Barras, Salicetti, Fréron et Gasparin, portant qu'il se rendra au comité de salut public, accompagné d'un officier de gendarmerie; décret qui approuve cette mesure, 256. — Il invite la convention à ne pas ajouter foi à ces dénonciations, 259. — An III. La remercie de l'avoir rappelé de mission, 110. — Décret qui l'envoie à Toulon, et le fait remplacer à Lyon par Féroux, 255. — Autre, qui l'envoie à Lyon en remplacement de Cadroy et Boisset, 267. — Sa lettre sur la célébration de la fête du 10 août, dans cette ville, 338. — Aide à arrêter un mouvement fanatique dans le département de la Loire, 350. — An IV. Est rappelé de mission, 24.

Despinoy, général. An III. Présente vingt-six drapeaux pris par l'armée du Nord, 46. — Demande l'inscription au Panthéon du nom du général Labarre, 57. — Et un mausolée pour Dugommier, 71. — An IV. Ses services à Ceva et Mondovi, 225. — Il réprime la révolte à Milan, Pavie et Binasco, 262. — Commande le siége du château de Milan, 294. — Contribue au gain des batailles de Lonado et Castiglione, 328.

Desportes (Félix), ministre de France près le duc des Deux Ponts. An 1792. Égards qu'on

a pour lui, 290. — Renseignemens officiels sur sa conduite politique. 328. — Carra demande son rappel, 353. — An I.er 1793. Article sur sa mission, 110. — An III. Résident à Genève, il écrit relativement aux bruits répandus sur les dangers de la convention, 202. — An IV. Contribue à calmer un mouvement populaire, 320. — An V. Secourt deux petites-filles du grand Corneille, 136. — An VI. Demande satisfaction au gouvernement génevois d'une insulte faite au pavillon tricolor, 195. — Ecrit au directoire que Genève a voté unanimement sa réunion à la république française, 212. — Réparation de l'insulte faite à son drapeau, 215. — Sa note aux syndics et conseils de cette ville, sur les attentats de quelques scélérats à son égard, 222. — Texte du traité de réunion qu'il a négocié, 241. — Procès-verbal de l'ouverture qu'il a fait faire du *cercle de la grille*, et accusations contre ses membres, 265.

Després, commissaires des guerres. An II. 1794. Est décrété d'arrestation comme faux témoin, 119.

Després, négociant. An VI. Membre de la députation du commerce de Paris au directoire, pour l'ouverture d'un emprunt contre l'Angleterre, 93.

Després, littérateur. An VI. Est un des auteurs de l'*Ecole des Mères*, 251.

Desprez, député de l'Orne au conseil des cinq-cents. An VII. Son vœu pour que le Prytanée français soit consacré à la reconnaissance nationale, 60.

Desprez, député de la Charente au conseil des cinq-cents. An VII. Annonce les mouvemens royalistes de ce département, 333.

Desprez-Crassier, (*Voyez* Prez-Crassier).

Desquinemare, ingénieur-mécanicien. An VII. Sa lettre sur la navigation, 357.

Desrenaudes. An III. Fondé de pouvoirs de Talleyrand-Périgord, présente une pétition de celui ci, sollicitant sa rentrée en France, 347. — An VI. Auteur d'une traduction de la *Vie d'Agricola*, 25.

Desrez. An IV. Nommé commissaire à la trésorerie nationale, 51. — An VII. En est exclu par le sort, 253.

Desroches-Chassay (Charles), émigré. An VI. Est cité par Gayvernon dans le nombre des émigrés qui se sont faits inscrire sur les contrôles des bataillons, 219.

Desrousseaux (L. G.), ex maire de Sedan. An II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 262.

Des-Roys, député de Limoges aux États-généraux. An 1789. Demande que tout ecclésiastique convaincu de fausse déclaration, soit déchu de ses bénéfices ou de ses pensions, 90. — Réclame en faveur de la province du Maine, relativement à l'impôt du sel, *ibid.*

Desrues, député de Paris à la convention nationale. An III. Rend compte de sa mission à Brest et à Lorient, 122, 126 et 134. — Discute le projet relatif aux attributions du comité de salut public, 176.

Dessain, chef de la 4.me demi-brigade d'infanterie légère. An IV. Se distingue à la bataille de Roveredo, 361. — An V. Lettre de Bonaparte, contenant les éloges qu'il a mérités à la bataille d'Arcole, 131.

Dessaint, député de la Marne au conseil des anciens. An V. Demande la déclaration d'urgence sur la résolution relative aux sociétés populaires, 311. — Discute celle sur les fugitifs des départemens du Rhin, et vote son adoption, 348.

Dessaix, député du Mont-Blanc au conseil des cinq-cents. An VI. Toast porté par lui dans une réunion patriotique, en mémoire du 10 août, et en l'honneur de Kosciusko, 327. — An VII. Il fait adopter un projet relatif aux Savoisiens pensionnés par le roi de Sardaigne, 236. — Et accorder des secours aux réfugiés piémontais, 329.

Dessault, chirurgien en chef du grand hospice de Paris. An III. Son épitaphe, 256. — Texte de sa déclaration sur la mort du jeune Capet, 263. — Pension à sa veuve, 274. — An VI. Notice sur ses œuvres, 166.

Dessous, secrétaire-interprète du comité de sureté générale. An III. Propose l'admission d'un nombre d'*auditeurs* à la législature, sans voix délibérative ni consultative, 288. — Fait hommage de la traduction, en français et en italien, des *Pensées de Cicéron*, 318.

D'Estaing. (*Voyez* Estaing).

DESTOURNELLES (Louis Deschamps). AN I.er 1793. Prononce, à la commune de Paris, l'oraison funèbre de Lajouski, 122. — Chargé par le conseil-général révolutionnaire d'indiquer les moyens de faire diminuer le prix des denrées, 157. — Est nommé ministre des contributions publiques, 167. — Accepte et prête serment, 169. — Le conseil-général lui fait don d'une médaille du 10 août, 230. — AN II. 1793. Il dépose au tribunal révolutionnaire contre les représentans du peuple, décrétés d'accusation à la suite du 31 mai, 56. — AN II. 1794. Est dénoncé par Vincent, comme un des agens de la conspiration du modérantisme, 167.

DESTOURNELLES-BUTTEUX. (*V.* BUTTEUX).

DESTREM (Hugues), négociant, député de l'Aude à l'assemblée législative. AN 1792. Fait établir la délivrance d'acquits à caution, pour faciliter la foire de Beaucaire, 140. — Annuller les arrêtés de divers départemens, portant défense d'exporter vins, grains et bestiaux, 144. — Et rejeter une demande de 6 millions, faite par Roland, pour achat de grains, 159. — Son rapport sur le commerce du tabac, 183. — Il en fait fixer les droits d'importation, 251. — Son rapport, suivi d'un décret, qui met les ouvriers en réquisition pour le battage des grains et la culture des terres, 255. — AN VI. Député de la Haute-Garonne au conseil des cinq-cents, propose d'autoriser la commune de Toulouse à emprunter 100,000 livres sur elle-même, 175. — Reproduit ce projet, 284. — Fait inviter le directoire à donner un prompt secours à dix-huit communes de la Haute-Garonne, dévastées par la grêle, 292. — Soutient qu'on ne peut pas passer à l'ordre du jour sur la fermeture forcée des boutiques, le dimanche, 304. — Fait un rapport et présente un projet qui fixe les dépenses du ministère de l'intérieur pour l'an 7, 326. — AN VII. Se joint à Stevenotte et à Lucien Bonaparte, pour renouveller le serment de fidélité à la constitution de l'an 3, 5. — Combat le projet relatif aux impôts indirects, nommément à celui du sel, 16. — Présente le tableau des ressources nationales pour compléter l'emprunt de 600 millions, 21. — Présente un projet d'imposition sur les portes et fenêtres, 27. — Autre qui prohibe le papier étranger, et établit une taxe sur celui fabriqué en France, 41. — Présente la rédaction de la résolution relative à l'établissement d'une taxe sur les portes et fenêtres, pendant l'an 7, 44. — Appuie un projet tendant à autoriser la commune de Toulouse à acquérir un terrain national, 47. — Ses observations sur la contribution personnelle de l'an 7, 58. — Il est élu secrétaire, 94. — Fait un rapport sur le tarif des douanes, 193. — Demande l'ordre du jour sur la proposition d'un message, relativement aux élections des Bouches-du-Rhône, 232. — Insiste sur l'urgence de la déclaration du danger de la patrie, 259. — Attaque le mémoire du ministre de la police Duval, sur les arrestations, 276. — Parle sur les divers articles du projet présenté par Français de Nantes, au nom de la commission des onze, 282. — Fait lever la permanence du conseil, 283. — Est nommé régulateur de la société du Manége, 298. — Y prononce un discours sur les circonstances, 299. — Discute sur un projet d'emprunt forcé présenté par Lacuée, 302. — Propose la réduction de tous les traitemens payés des deniers publics, 303. — Parle sur l'emprunt de 100 millions, 316. — Son projet sur cet emprunt obtient la priorité, 317. — Et est converti en résolution, 318 et 323. — Il dit que les dangers les plus imminens menacent la république, 328. — Transmet des pièces officielles sur la conspiration des royalistes, dans la Haute-Garonne, *ibid* et 331. — En annonce la compression, et fait déclarer que les autorités civiles et militaires qui y ont contribué, ont bien mérité de la patrie, 351. — Demande l'appel nominal sur la proposition de déclarer la patrie en danger, 360. — Fait résoudre la fixation des dépenses du directoire, pour l'an 8, 361. — Présente des observations sur les abus du ministère des relations extérieures, 364.

DESVALLONS. AN 1792. — Fait hommage de plusieurs inventions en mécanique, 9.

DESVERNAY, curé de Villefranche en Beaujolais, député aux Etats-généraux. AN 1789. Renonce aux bénéfices qu'il possède avec sa cure, 34.

DESWERTE (Jacques-Marie), membre du tribunal criminel de la Dyle. AN VI. Prévenu de

forfaiture, comparaît à la barre du corps législatif, 121 et 195.

DETCHEVERY, député de l'île de la Réunion au conseil des cinq-cents. AN IV. Son admission, 32. — AN V. Il vote le rapport de la loi du 5 pluviose, relative à l'envoi d'agens par le directoire, dans les Colonies, 266.

DETHORRE (Antoine). AN II. 1793. Est acquitté avec sa femme par le tribunal révolutionnaire, qui ordonne en même temps l'arrestation des témoins prévenus de fausses dépositions, 55.

DETORCY (Louis-Joseph), député de la Marne au conseil des anciens. AN IV. Présente des objections contre la résolution relative au transférement des papiers des greffes des tribunaux supprimés dans les chefs-lieux de district, 176. — Est nommé secrétaire, 187. — Vote le rejet de la résolution qui fixe le mode de surveillance sur les étrangers, 193. — Est dénoncé, comme compris dans la loi du 3 brumaire, 194. — Rejet de cette dénonciation, 224. — Il annonce la situation de Paris, 268. — S'oppose à la clôture de la discussion sur les successions, 285. — Demande l'adoption de la résolution relative à la citoyenne Letellier, 340. — Parle en faveur du payement en mandats des biens nationaux, 350. — AN V. Fait approuver la résolution sur la comptabilité nationale, 13. — Fait rejeter celle qui établit un nouveau tarif pour le port des lettres et journaux, 96. — Défend celle relative aux canaux d'Orléans et de Loing, 119. — Vote contre celle relative aux successions, 142. — Demande qu'on assure les engagemens pris envers les défenseurs de la patrie, 188. — Discute la résolution sur les contributions, 317. — Demande l'approbation de celle relative aux fugitifs des Haut et Bas-Rhin, 347. — Est rayé de la liste des déportés de fructidor, sur la proposition de Pérès, de la Haute-Garonne, 353. — AN VI. Attaque la résolution sur les transactions entre particuliers, 311. — AN VII. Combat celle sur les domaines engagés, 12. — Est rayé de la liste des émigrés, 219.

DETOURNEL, administrateur du Gers. AN I.er. 1793. Décret qui ordonne son arrestation et sa traduction à la barre, 201.

DETROUVILLE, ingénieur. AN 1790. Fait hommage à l'assemblée d'une découverte hydraulique, 280. — AN VI. Sa pétition, relativement à son invention, par laquelle il se propose d'élever les eaux à des hauteurs infinies, 267.

DEUDON, brabançon, sorti du territoire français. AN III. Discussion sur son affaire, 1.

DEULNAUD, député de Verdun aux États-généraux. AN 1789. Sa démission, 47. — Il est remplacé par Gillon, 62.

DEUSY, homme de loi à Arras, député du Pas-de-Calais à l'assemblée législative. AN 1792. Demande une loi sur le rachat des droits casuels, 166. — Provoque le décret d'accusation contre les signataires d'une adresse de Marseille, réclamant la destitution du pouvoir exécutif, 196. — Se plaint d'avoir été attaqué au sortir de la séance, à la veille du 10 août, 224.

DEUX-PONTS (le duc de). (*Voyez* CHARLES-AUGUSTE.)

DEVADER, tambour de la garde du corps législatif. AN V. Mention honorable de sa conduite courageuse dans un incendie, 155.

DEVAINE (J. B.), général de division. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 173.

DEVAUX (Philippe), fils naturel du prince Charles de Lorraine. AN 1790. Sa réclamation au congrès souverain des états-unis belgiques, 208. — AN I.er 1793. Officier-général au service de la république, et aide-de-camp de Dumourier, un mandat d'arrêt est lancé contre lui, 95. — Il est arrêté à Lille, 99. — Et condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 147.

DEVAUX, secrétaire de l'ex-baron de Batz. AN II. 1794. Désigné par Elie Lacoste comme agent de la faction de l'étranger, est envoyé, par décret, au tribunal révolutionnaire, 267. — Et condamné à mort, 275.

DEVAYNES, commissaire de la trésorerie. AN 1791. Se joint à ses collègues pour demander que cet établissement soit nommé trésorerie nationale, 105.

DEVELAY, de Lausanne. AN IV. Réveillère-Lépeaux lui adresse les remercîmens du directoire, pour l'envoi qu'il lui a fait de son ouvrage ayant pour titre : *Arithmétique d'Emile*, 158. — Autre lettre de Bénézech, 172.

DEVENUE, capitaine du onzième bataillon de Paris.

Paris. An II. 1793. Arrestation de son père, à l'occasion de la révolte de ce bataillon à Cherbourg, 68.

Deverchin, lieutenant-colonel. An I.er 1793. Son expédition dans les environs de Maubeuge, 179.

Dévérité, député de la Somme à la convention nationale. An I.er 1793. Signe une protestation contre le 31 mai, 167. — Est dénoncé par Chabot, comme envoyant dans les départemens un écrit de Condorcet sur la nouvelle constitution; décret qui ordonne son arrestation, 191. — An II. 1793. Autre qui le met en accusation, 277. — Sa lettre, où il nie avoir rien de commun avec Brissot, 17. — An III. André-Dumont demande qu'il soit compris dans le rappel des soixante-treize; adoption de cette mesure, 80. — An IV. Extension de ce décret à sa radiation de la liste des émigrés, 114 et 121.

Devic, co-accusé du comité révolutionnaire de Nantes. An III. Est acquitté pleinement et mis en liberté, 100.

Deviefville-des-Essarts, avocat, député du Vermandois aux États-généraux. An 1790. Parle sur l'organisation du pouvoir judiciaire, 89

Devillage, officier de marine. An 1789. Et mis en arrestation, lors des troubles de Toulon, 107. — An 1791. Commandant à Saint Domingue, annonce l'insurrection du régiment d'Artois, la fuite de Blanchelande et la mort de Mauduit, colonel du Port au Prince, 116.

Devillars (G. A.), étudiant. An II. 1794. Est acquitté par le tribunal révolutionnaire, 194.

Deville, curé. An 1791. Remplace l'évêque de Perpignan, 43.

Deville (J. B.), député de la Marne à la convention nationale. An III. Appuie le projet de ne point rappeler dans l'assemblée les députés mis hors la loi après le 31 mai, 89. — Discute sur la première réquisition, *ibid.* — Invoque avec force la question préalable sur la radiation de Levrault de Strasbourg, 111. — Demande l'ajournement de la même mesure proposée en faveur de Diétrick, 341. — Interrompt et apostrophe l'orateur d'une députation de la section Lepelletier, prononçant une pétition contre les terroristes, 308. — An IV. Passé au conseil des cinq cents, demande la déportation de ceux qui ont refusé de prêter le serment de haine à la royauté, 166. — An V. Sa motion relative aux chevaliers de Malte inscrits sur la liste des émigrés, 14. — Autre relative aux Français attachés à cet ordre, 30. — Autre, suivie d'un message au directoire, sur la suspension des ventes des domaines nationaux, 85. — Il fait demander au directoire un état des individus rayés de la liste des émigrés, 131. — Demande qu'on aille aux voix sur la proposition faite par cette autorité, d'exiger un serment des électeurs, 180. — An VII. Est réélu par Saint-Domingue; discussion et ajournement de son admission, 220.

Deville (N.), fermier-général. An II. 1794. Décret qui le traduit au tribunal révolutionnaire, 227. — Il est condamné à mort, 231. — An III. Rapport de Bordas, et décret concernant sa veuve, 6.

Devilli, père. An 1789. Est nommé administrateur de la municipalité de Paris, bureau de la garde nationale, 102.

Devincq-Thierry, député du Nord au conseil des cinq-cents. An VII. En est élu secrétaire, 63.

Devismes, avocat du Vermandois, député aux États-généraux. An 1789. — Fait autoriser l'exploitation des bois appartenans à l'abbaye de Saint-Ouen, de Rouen, et la poursuite du cardinal de Loménie, pour la restitution des sommes qu'il a illégalement perçues, 114. — Fait décréter six cents mille francs pour la confection du canal du Charollais, 129. — Supprimer les redevances pécuniaires des Juifs, 203. — Décréter le mode d'après lequel seront poursuivis les délits forestiers, 354. — An 1791. Fait charger les officiers des eaux et forêts de surveiller la vente des bois nationaux, 17. — Décréter diverses dispositions pour le remboursement des dîmes inféodées, 20. — Ordonner la recherche des minutes des aliénations des biens domaniaux, 59. — Décréter le salaire des officiers forestiers, 69. — Et adopter un projet sur le rachat des droits féodaux, 70. — S'élève contre la donation du Clermontois, 76. — Est élu secrétaire, 87. — Fait rendre un autre décret sur la possession des biens dits domaniaux, 88. — Ordonner la poursuite des auteurs des dégâts

commis dans les bois de Noyon, 113. — Présente des observations sur les droits d'enregistrement, 154. — Fait décréter le remboursement des fonds appartenans aux employés de cette régie, 241. — Son rapport sur la principauté de Monaco, et décret pour l'indemnité due au prince pour la suppression des droits féodaux, 255 et 267. — Il propose de réunir l'administration des salines à celle forestière, 272.

DEVOISIN. AN 1790. Massacré à Valence, est trouvé saisi d'une lettre donnant des indices d'une conspiration, 139.

DEVOIZE, agent français chez l'étranger. AN 1791. Prête le serment civique, 14.

DEVRINTS (A. J.), danois. AN IV. Réclame contre son inscription sur la liste des émigrés, 80.

DEWAILLY, architecte. AN VII. Notice nécrologique sur cet artiste, 64. — Il est remplacé à l'Institut par Chalgrin, 127.

DEWARS, député de la Charente à la convention nationale. AN I.er 1793. Son projet sur la circulation des grains et le *maximum*, 125. — Il s'oppose à l'envoi de Duchâtel, pour commissaire, à l'armée du Nord, 150. — Demande le rapport sur les députés détenus, à l'occasion des mesures prises contre les fonctionnaires qui les soutiennent, 184. — Demande que le ministre de la guerre se concerte avec le comité de salut public pour faire, séance tenante, un rapport sur le général Custine, 205. — Combat la proposition de Chabot, sur l'inéligibilité aux fonctions publiques de tout individu qui n'aura pas accepté la constitution; croit que dix millions de citoyens n'ont pas voté; est rappelé à l'ordre pour ces expressions, 225. — Demande que chaque administration de département fixe un *maximum* d'après le prix des derniers marchés, 248. — AN III. Parle contre Billaud-Varennes, 14. — Accuse Duhem de conspiration contre la convention, 143. — Combat le projet de Lesage, d'Eure et Loire, contre les commissions militaires, et pour le renvoi des députés de prairial devant le tribunal ordinaire, 255. — Demande la question préalable sur la proposition de Lanjuinais, de rapporter la loi du 10 mars contre les parens d'émigrés, 284. — Fait rapporter celle relative au desséchement des étangs; 287. — Son opinion sur la rédaction de la déclaration des droits, 289.

DEWINS, général autrichien. AN III. Demande passage, pour ses troupes, sur le territoire de Gênes; réponse et protestation du sénat, 289. — Sa réponse à la lettre du général Kellermann, sur les mauvais traitemens faits aux prisonniers français; il les attribue aux corps francs, 320. — Sa lettre au gouvernement génois, 364. — AN IV. Sa déclaration sur la prise de bâtimens chargés à Gênes pour l'Espagne, 7.

DEWINTER, général. AN III. Se distingue à l'armée du Nord, 42 et 119. — Est nommé, par les États-généraux de Hollande, adjudant-général de la marine hollandaise, 198. — AN V. Amiral, annonce la reprise de Berbice aux Anglais, 3. — AN VI. Sort avec la flotte du Texel, 26. — Sa lettre au comité de marine batave à la suite de l'action où il est fait prisonnier par les Anglais, 29. — Opinion sur sa conduite dans ce combat, 33. — Détails à ce sujet, 36. — Eloge de sa conduite, 42. — Sa mission pour Paris, 273. — Déclaration du haut conseil de guerre de la Haye en sa faveur, 288.

DEWIT, batave. AN VI. Article sur son mariage projeté avec la citoyenne Lepelletier, 94. (*Voyez* LEPELLETIER).

DEWOSS (M.), frère de la maîtresse du feu roi de Prusse. AN VI. Est rappelé au ministère, 226.

DEYDIER, député de l'Ain au conseil des anciens. AN VI. Fait approuver la résolution qui raye Sonthonax de la liste des émigrés, 330.

D'EYMARD. (*Voyez* EYMARD).

DEYRIEU, président du département du Rhône. AN V. Sa réponse au général Berthier, relativement aux adresses de l'armée d'Italie, 332.

DEZ, capitaine du vaisseau *le Henri*. AN II. 1794. Son discours, à la convention nationale, comme orateur d'une députation de la colonie française du Sénégal, 322.

DEZÈDE, compositeur. AN 1790. Auteur de la musique des *Trois Noces*, 56.

DGEZZAR-PACHA, commandant de Saint-Jean-d'Acre. AN IV. Notice sur sa cruauté, qui lui a fait donner le surnom de *Dgezzar* ou *Boucher*.

— An VII. Il reçoit une dépêche de Bonaparte et la transmet au grand-seigneur, 186. — Ecrit à ce dernier qu'il se trouve entre deux ennemis pressans, les montagnards du Liban et les Français, 237. — Répond à Bonaparte qui l'invite à se rendre, par la résolution de s'ensevelir sous les ruines de la place, 283. — Sa lettre sur la levée du siége par les Français, 359.

Dhalbé, chef des Vendéens. An I.er 1793. Bruit de sa mort dans un combat, 201.

D'Harambure. (*Voyez* Harambure).

D'Haupoult, général. An IV. Se distingue à la bataille d'Altenkirchen, 265. — An VII. Est suspendu par Jourdan, 194.

D'Hee (veuve Pierre). An II. 1793. Prodigue des secours à des défenseurs de la patrie, 28.

D'Hermigny, aide-major-général de la garde nationale. An 1791. Est accusé d'avoir insulté plusieurs députés; paraît à la barre et donne quelques explications sur ce fait, 282.

Dhéron, co-accusé du comité révolutionnaire de Nantes. An III. Est acquitté et mis en liberté, 100.

D'Hervilly (le marquis). An III. Commande un corps d'émigrés à la solde de l'Angleterre, 107 et 173.

D'Hozier. An 1790. Est arrêté à Saint-Cloud comme visionnaire, 186. — Rapport relatif à cette affaire, 235.

Dibarrart, administrateur des monnaies. An VII. Sa notice sur les poids et monnaies, d'après le système décimal, 359 et 361.

Diderot (feu), littérateur. An V. Extrait de ses ouvrages posthumes *Jacques le fataliste* et *la Religieuse*, 56 et 81.

Didier, président de section en vendémiaire, et contumax. An IV. Est condamné à mort par la commission militaire, 41.

Didier, ex-juré du tribunal révolutionnaire. An II. 1794. Sa motion aux Jacobins pour retirer l'affiliation aux sociétés formées depuis le 31 mai, 132. — An IV. Arrêté du directoire qui ordonne son arrestation comme complice de Babeuf, 243. — An V. Il apostrophe vivement le témoin et dénonciateur Grisel, 184. — Déclaration de Pillé, le concernant, 198. — Il présente à la haute-cour le spectacle de sa misère, 202. — Déclaration de l'accusateur national en sa faveur, 224. — Il lit un discours pour sa défense, 236 — Jugement qui l'acquitte, 252. — An VII. Son discours dans la société du Manége sur les affaires publiques, 321.

Didot aîné, imprimeur. An 1790. Décret portant qu'il lui sera avancé 20,000 francs pour achever l'impression des œuvres de Fénélon, 290. — An VII. Notice sur ses éditions stéréotypes, 75.

Didot jeune, imprimeur. An IV. Fait hommage d'une belle édition du Contrat social, 136. — Elle est déposée aux archives du corps législatif, 138.

Diedericksen (G. F.), avocat à la cour de Dannemarck. An II. 1794. Traduit au tribunal révolutionnaire comme complice de Danton, 195. — Y est condamné à mort, 197.

Diétrick (le baron de), maire de Strasbourg. An 1790. Confirmation de son élection à cette place, 68. — Il est dénoncé à l'occasion des manœuvres pratiquées en Alsace, contre l'assemblée nationale, 137. — Un décret improuve sa conduite, 140. — An 1791. Il écrit sur les troubles de cette ville, 22. — Est réélu maire, 325. — An 1792. Réclamation en sa faveur, 176. — Il est mandé à la barre, 233. — Écrit qu'il s'est soustrait, par la fuite, à la sévérité de ce décret, 260. — Se constitue volontairement prisonnier, 318 et 327. — Son acte d'accusation, 326. — Il est traduit devant le tribunal de Besançon, 349. — An I.er 1793. Demande à être jugé par un autre tribunal, et pourquoi, 29. — Sa traduction à l'Abbaye, 251. — An II. 1793. Observations de Robespierre à ce sujet, 74. — Il est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 100. — An III. Question préalable sur la demande de sa radiation de la liste des émigrés, et de la restitution de ses biens à sa famille, 218. — Décret qui le raye de cette liste, 341. — An VI. Sa *Description des Mines de France*, offerte au corps législatif, 250.

Diétrick, fils du précédent. An III. Demande la radiation du nom de son père de la liste des émigrés, 329. — L'obtient, 341. — An VI. Fait hommage de la *Description des Mines de France*, par son père, 250.

DIETTMANN, général. AN I.er 1793. Refuse le commandement de l'armée du Rhin, 151. — Est proposé, par le ministre, pour commander l'armée des côtes de la Rochelle, 195. — Décret qui le nomme, en remplacement de Custine, au commandement des armées du Nord et des Ardennes, 205.

DIEU, officier. AN IV. Se distingue dans une action, à l'armée de Rhin-et-Moselle, 358.

DIEUDONNÉ, homme de loi, administrateur et député des Vosges à l'assemblée législative. AN 1792. Fait rendre un décret concernant les créances des acquéreurs des Quinze-Vingts, 4. — Fait accélérer la vente des sels et tabacs nationaux, 83. — Autre décret sur le renouvellement des actions de l'ancienne compagnie des Indes, 192. — Fait verser des fonds à la trésorerie, 193. — Son rapport, et décret de suppression de la rente d'un million, constituée sur les têtes de Louis XVI et de *Monsieur*, 252. — AN VII. Publie un acte de bienfaisance de François de Neufchâteau, 92. — Député au conseil des anciens, fait un rapport en faveur de la nouvelle résolution sur la successibilité de la république à l'égard des émigrés, 272. — Défend celle de l'emprunt de cent millions, 325. — En fait adopter une supplétive sur le même objet, 341.

DIEU-LA-FOI, littérateur. AN VI. Analyse de sa pièce intitulée : *Le Moulin de Sans-Souci*, 292.

DIEUZIE, vendéen. AN III. Signe l'acte de pacification, 176.

DIEUZIE (le comte de), député d'Anjou aux États-généraux. AN 1789. Propose un amendement au projet sur les finances, 120. — AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 214.

DIGGES-LATOUCHE, banquier à Dublin. AN VII. Son discours contre le projet d'union de l'Irlande à l'Angleterre, 113.

DIGNE, consul français à Rome. AN I.er 1793. Transmet des détails sur l'assassinat de Basseville, 35.

DIGNEFF, patriote liégeois, proscrit. AN 1792. Rentre dans ses foyers, 347. — AN VII. Député de l'Ourthe au conseil des cinq-cents, accuse Merlin de Douai de projets tendans à livrer la Belgique à un prince étranger, 274. — Demande la reconstruction des maisons détruites à Liége, lors du bombardement, 316. — Fait former une commission pour faire jouir de la constitution les départemens réunis, où elle n'est pas encore en vigueur, 356.

DIGOINE-DU-PALAIS (le marquis de), député d'Autun aux États-généraux. AN 1790. Réclame la parole à plusieurs reprises, à l'occasion de l'ordre du jour adopté sur la lettre de démission de Virieu, 120. — S'élance à la tribune, pour s'opposer au décret qui abolit la noblesse, 172. — Réclame en faveur de Morisot, dépouillé de son état par le ministre des finances, 186.

DIGONNET, général. AN III. Son éloge dans la lettre du général en chef Moncey, annonçant une victoire sur les Espagnols, 308. — AN IV. Sa lettre sur la situation de l'Ouest, 193.

DIJON (évêque de). *Voyez* DESMOUTIERS-DE-MÉRINVILLE.

DIJON (la compagnie). AN V. Rapport et discussion sur ses opérations ; elle est accusée d'escroquerie, 241 et 243. — Sortie de Gilbert-Desmolières contre elle, à l'occasion de la détresse des finances, 251. — Premier jugement rendu sur son affaire, 270. — Discussion aux cinq-cents sur le même objet, 291 et 329. — Résolution ordonnant des poursuites, 330. — Autre jugement, 340. — (*Voyez* TRÉSORERIE).

DIJON (l'abbé), agent du prétendant de France. AN VI. Est obligé de sortir du territoire de Toscane, 54.

DILLON, du Poitou, curé du Vieux-Pouzange, député aux Etats-généraux. AN 1789. Se réunit aux communes, 7. — Rappelle, en faveur de la députation coloniale, le dévouement qu'elle montra, lors du serment du jeu de paume, 13. — Vote pour l'admission des douze députés colons qui le prêtèrent, 14. — Pense que la nation a le droit de reprendre au clergé les biens qu'elle lui a donnés, 73. — AN 1790. Fait amender l'article qui ordonne un impôt pour remplacer la suppression des droits sur les marais salans, 76. — Propose d'accorder aux religieux restans dans le cloître, les vergers qui n'excéderont pas six arpens, 79. — Propose

de doter les curés en fonds territoriaux, 103. — Prête le serment civique et religieux, 362. — An VII. Député de la Vendée au conseil des cinq-cents, présente des observations sur l'emprunt de cent millions, 303. — Autres, sur l'organisation de la garde nationale, 307.

Dillon (Arthur), général, et député de la Martinique aux États-généraux. An 1790. Justifie le ministre de la guerre, au sujet des payemens contre lesquels il s'est élevé des réclamations, 86. — Répond aux objections faites contre l'instruction proposée pour les Colonies, 89. — Son discours sur les troubles de Tabago, 182. — Son projet de décret sur cette Colonie, *ibid.* — Son rapport sur les inculpations dirigées contre le régiment de la Guadeloupe, en garnison à Tabago, 210. — Défend les ministres inculpés, à l'occasion de la demande de l'Autriche, pour faire passer ses troupes sur le territoire français, 211. — Se récrie contre la destitution de Damas, gouverneur de la Martinique, 335. — Souscrit une déclaration en faveur de ce même Damas, 347. — S'élève contre les préventions défavorables répandues sur ce militaire, 349. — An 1791. Réfute l'opinion de Malouet sur l'état des Colonies, 34. — Demande que les régimens devenus nationaux, puissent se recruter de soldats étrangers, 43. — Donne des éclaircissemens sur l'incapacité de Jobal, commandant de Tabago, et propose de lui faire rendre compte de sa conduite pardevant les commissaires des Isles-du-Vent, 50. — S'oppose à l'admission d'une députation de gens de couleur, et déclare que l'intention des Colonies est que l'assemblée nationale ne se mêle pas du sort de cette espèce d'hommes, 65. — Est dénoncé, à cette occasion, par la société des *Amis des Noirs*, 66. — Ne veut pas qu'on force les membres de l'assemblée de Saint-Marc à avouer ou désavouer un écrit signé d'eux, 93. — Fait décréter que les militaires, membres de l'assemblée, ne pourront recevoir d'avancement, pendant quatre ans, qu'à titre d'ancienneté, 99. — Défend le ministre de la marine et les intendans qu'il a payés, 114. — Vote le maintien du décret portant qu'il sera formé une assemblée générale de toutes les Colonies, pour rédiger les lois propres à leur régime, 129. — An 1792. Général à l'armée du Nord, demande vengeance pour son frère, dont il atteste la fidélité, 124. — Se plaint d'une dénonciation de Lecointre, contre son frère, 159. — Rend compte du bon état de défense de la frontière du Nord, 211. — Annonce l'état respectable du camp sous Maubeuge, 214. — Son ordre du jour à l'armée du Nord, au sujet de la journée du 10 août, contre les parjures, violateurs de la constitution, 231. — Lettre que lui écrit Dumourier, pour justifier cet événement, 232. — Il est dénoncé, pour avoir voulu faire marcher ses troupes sur Paris; décret portant qu'il a perdu la confiance de la nation, 233. — Suspension de cette mesure, *ibid.* — Production de nouvelles pièces, et confirmation du décret, 235. — Les commissaires à l'armée du Nord louent sa conduite, 236. — Il se plaint du décret porté contre lui, et proteste de sa fidélité, 237. — Est rappelé de son commandement, 238. — Sa lettre au landgrave de Hesse, pour lui faciliter les moyens de retirer ses troupes, 286. — Elle est justifiée par Dumourier, 287. — Il somme le général prussien Coubière de rendre Verdun, 288. — Demande l'examen de sa conduite, 326. — Sa conférence avec le général prussien Kalkreuth, 331. — An I.er 1793. Rapport du décret portant qu'il avait perdu la confiance de la nation, 39. — Il transmet une lettre qu'il a reçue, annonçant la situation de la Martinique et la fuite de Béhague, 70. — Débats à son sujet, entre Bréard et Camille-Desmoulins, 193. — Il est mis en arrestation par le maire de Paris, sur l'ordre du comité de salut public, 194. — Lettre que lui adresse Camille-Desmoulins, dans sa prison, 208. — An II. 1793. Interpellations faites à ce député, par les Jacobins, sur ses liaisons avec ce général, 88. — An II. 1794. Détenu au Luxembourg, est accusé de conspiration pour délivrer Danton et complices, 196. — Même inculpation, confirmée par le rapport de Vadier, 197. — Lettre de Fouquier, accusateur public, contenant des détails sur le même projet, 200. — Couthon, aux Jacobins, l'accuse d'avoir voulu proclamer roi le petit Capet, sous la régence de Danton, *ibid.* — Son procès au tribunal révolutionnaire, 203. — Sa condamnation à mort, 205.

DILLON (Théobald), général à l'armée du Nord. AN 1792. Est massacré par ses soldats, 123. — Réflexions à ce sujet, *ibid.* — Sa mémoire, défendue par son frère, 124 et 169. — Condamnation à mort d'un de ses assassins, 146.

DILLON, artiste. AN II. 1794. Auteur d'un mémoire sur les hospices et autres établissemens publics, 110.

DINNÉS, secrétaire du comité révolutionnaire des Belges et Liégeois. AN 1792. Expose leurs principes et leurs dispositions favorables, 195.

DINOCHEAU, avocat à Blois, député aux États-généraux. AN 1790. Est élu secrétaire, 229. — Propose, au nom des comités de constitution et de judicature, de remplacer les procureurs et avocats par l'institution des hommes de loi, 348. — Son projet pour la suppression des offices ministériels, 349. — Présente une série de questions sur le même objet, 351. — Demande que les ci-devant hommes de loi soient tenus de déclarer le tribunal près lequel ils voudront se fixer, 353. — Présente des développemens sur les défenseurs officieux et l'établissement des avoués, *ibid.*

DIONIS-DU-SÉJOUR, député de la noblesse de Paris aux Etats-généraux. AN 1789. Se réunit à l'assemblée nationale, 11. — AN 1790. Vote pour l'ajournement d'un projet sur la contribution personnelle, et veut qu'on atteigne les capitalistes, 300. — AN 1791. Propose un amendement à celui relatif à l'ordre du travail de l'assemblée, 3. — Demande le renvoi à l'Académie des sciences d'une machine hydraulique, 36.

DIOT, curé de Ligny, député d'Arras aux Etats-généraux. AN 1791. Prête le serment civique et religieux, 1.

DIOT. AN 1791. Lettre à l'occasion d'un projet de filature de coton par ce citoyen, 151.

DISSANDES-MOULEVADE, député de la Creuse au conseil des cinq-cents. AN IV. Appuie le maintien de la loi du 13 fructidor, relative aux actions en rescision, pour cause de lésion, 126. — AN VI. Combat un projet de résolution sur les dernières élections de Saint-Domingue, 207.

DIX-AOUT, prénom pris par Leroi. (*Voyez* LEROI).

DOAZAN, capitaine du bataillon des Feuillans. AN 1789. Empêche le vol des chevaux des écuries de Versailles, au 6 octobre, 72.

DOBLIN, dragon du 21.me régiment. AN V. Certifie le rapport de Málo sur Lavilleheurnoy, 136.

DOBRES, officier. AN III. Se distingue contre la garnison de Luxembourg, 69.

DOBSENT, président de la section de la Cité. AN I.er 1793. Est mis en état d'arrestation, 149. — Il déclare à la commune le peuple en insurrection, pour sauver la liberté, 152. — Est accusé d'entraver les opérations du conseil révolutionnaire, 155. — AN II. 1794. Proposé pour président au tribunal révolutionnaire, est accusé pour sa conduite au 9 thermidor; défendu par Thuriot, est adopté, 326. — AN III. Dénoncé par Clausel et Bailleul, est arrêté par mandat du comité de sureté, 196.

DOCHE, vicaire épiscopal. AN II. 1793. Écrit qu'il renonce au métier de prêtre, 58.

DOCHE-DELISLE, député de la Charente au conseil des cinq-cents. AN VII. Demande le renvoi de divers projets sur le *deficit* des finances, 141. — En présente sur le droit de greffe, 155 et 166. — Blâme toute discussion sur les prêtres, et veut conserver au directoire la faculté de déporter ceux qui troubleront l'ordre public, 282. — Fait prendre une résolution pour faire rétablir dans les arsenaux les objets qui en ont été détournés, 284. — Attaque l'emprunt forcé, et propose d'autres mesures, 301. — Est élu secrétaire, 304. — Communique le projet de la commission sur l'emprunt de 100 millions, 317. — Soutient celui de Jourdan sur les dangers de la patrie, 362.

DOHM (le baron de), ministre prussien, à Liége. AN 1789. Promet protection et sureté à ceux qui se soumettront, 105.—Sa lettre au prince-évêque, 127. — AN 1790. Autre, où il rappelle ce prince à des sentimens de conciliation, 10. — Sa réponse à l'imputation de s'être laissé gagner par les Liégeois, 30. — AN 1791. Sa lettre au maréchal de Bender et aux états de Liége, en faveur de ce peuple, 20. — AN V. Il convoque le congrès d'Hildesheim, 139. — AN VI.

Ministre à Rastadt, notice sur son caractère, 279. — An VII. Rédige un précis historique de l'attentat commis contre les ministres français, 245.

Doilier, de Marseille. An VI. Est nommé commissaire particulier de l'emprunt contre l'Angleterre, 189.

Doin. An I.er 1793. Son hymne pour la fête de l'hospitalité, 115.

Doinet. An 1790. Sa lettre relativement à la surprise des forts de Marseille par les patriotes, 133.

Doisy - Dollandon. (*Voyez* Kerkuit-Langlois).

Dokeith (lord). An IV. Propose, au parlement d'Angleterre, une adresse au roi pour la continuation de la guerre, 53.

Dolder. An VI. Sa nomination par Rapinat au directoire helvétique, en remplacement de Pfyffer, est annullée par le directoire français, 286. —Lettre de Rapinat, qui déclare sa nomination valable, 293.

Dolfin (Jean - Paul), évêque de Bergame. An VI. Invite les prêtres, par une circulaire, à quitter, en public, les marques distinctives de leur ministère, 354.

Dolhaberriague, professeur de mathématiques, à Bayonne. An III. Sa note sur l'usage des cartes réduites, 363.

Dolomieu (abbé de), député du clergé de Dauphiné aux Etats - généraux. An 1789. Proteste contre les opérations de la minorité du clergé; se réunit à l'assemblée, 11.

Domainguet. An I.er 1793. Colonel-général de la cavalerie de l'armée chrétienne de la Vendée, 133.

Domberg, naturaliste - voyageur. An 1789. Dissertation sur la plante la *tourette*, qu'il a rapportée du Pérou, 118.

Dombrowsky, général polonais. An III. Est bien traité par Suwarow, 120. — An VII. Est blessé à la bataille de la Trebia, 298.

Domergue (Urbain), grammairien. An V. Notice sur son ouvrage intitulé : *la Prononciation de la langue française, déterminée par des signes invariables*, 88.

Dommanget, défenseur des prévenus de la conspiration Lavilleheurnoy. An V. Proteste contre l'incompétence du conseil militaire, et se retire de la séance avec ses collégues, 188.

Dommartin, général français. An IV. Ouvre les portes de Véronne à coups de canon, 331. — An V. Est nommé commandant de l'artillerie de la 17.me division, 332.

Doncel, général liégeois. An 1792. Est excepté de l'amnistie, 252.

Dondeau, chef de bureau à la police. An VI. Est nommé à ce ministère, 148. — Sa lettre sur la répression du libertinage, 172. — Autre au bureau central, relative aux troubles excités dans les spectacles, par des agitateurs, 192. — Il décerne des mandats d'arrêt contre divers habitans de Périgueux, 194. — Sa démission, 225. — Est appelé aux fonctions d'administrateur des loteries, 239.

Donnadieu, capitaine de dragons. An II. 1793. Présente à la convention un drapeau pris par lui aux Prussiens, 38. — An IV. Blessé grièvement; son éloge par le général Moreau, 307.

Donnadieu (J.), d'Arles, général de brigade. An II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 253.

Donniaux, colonel. An I.er 1793. Eloge de sa bonne conduite contre les brigands, 224.

Donzein, administrateur de la Haute-Garonne. An I.er 1793. Disculpé et inculpé de nouveau; maintien du décret d'arrestation contre lui, 181.

Doppet (Amédée), médecin, lieutenant-colonel de la légion des Allobroges. An 1792. Son discours à l'inauguration du club de Chambéry, 291. — Sa réponse au commissaire du pouvoir exécutif, 293.—Exprime, à la convention, le vœu formé par la nation savoisienne d'être unie à la république française, 328. — Sa vive satisfaction de cette réunion, 334. — An I.er 1793. Il remplace Kellermann, 256. — An II. 1793. Rend compte de son entrée à Lyon et de la fuite des rebelles, 22. — Annonce la formation d'une commission militaire dans cette commune et le supplice des conspirateurs, 30. — Sa lettre sur le siége de Toulon, 42. — Nommé commandant de l'armée des Pyrénées-Orientales, 45. — Attribue les revers

de l'armée de Perpignan aux généraux Delâtre et Daoust, 94. — An II. 1794. Trompe et bat les Espagnols, 113. — Est remplacé pendant sa maladie par Dugommier, 114.

Doraison. An 1791. Expose des motifs de concilier les esprits et les cœurs, 82. — An III. Général, est blessé au premier prairial dans le sein de la convention, et félicité par le président, 251.

Dorbeuil, français, résident en Russie. An 1792. Son arrestation et sa disparution, 148.

Dorez, chirurgien. An 1792. Son moyen de guérir les cancers, 187.

Dorfeuille, comédien, et président de la commission de justice populaire à Lyon. An II. 1793. Envoie à Paris l'éloge funèbre de Châlier, prononcé par lui, et son image, 40 et 61.

Dorfeuille, ex-directeur d'un théâtre rue de Richelieu, à Paris. An III. Déclaration de J. B. Louvet, qu'il n'est point identique avec le précédent, 162.

Doria (André). An V. Bonaparte provoque le rétablissement de sa statue auprès du gouvernement génois; réponse négative de celui-ci, qui pense que ce serait rétablir l'emblème de l'aristocratie, et donne un démenti aux historiens qui ont présenté Doria comme le libérateur de sa patrie, 309.

Doria, cardinal. An V. Est nommé secrétaire d'état à Rome, en remplacement de Busca, 206. — An VI. Sa lettre au marquis Massimi, sur l'affaire où a péri le général Duphot, 113. — Il est arrêté à Rome, 196.

Dorion. An II. 1794. Massacré avec son fils, par les rebelles vendéens; secours à sa veuve, 214.

Dorizy, procureur-syndic du district de Vitry, député de la Marne à l'assemblée législative. An 1791. Fait un rapport sur l'état de la trésorerie et de la caisse de l'extraordinaire, 285.—Et décréter diverses dispositions sur les estampilles pour l'annullation des assignats, 325. — Autre rapport pour une nouvelle émission d'assignats, 333. — Demande qu'avant toute discussion sur les finances, on détermine le mode des liquidations, 343. —Fait décréter la continuation des remboursemens de la dette exigible, 344. — Dit que l'hypothèque des assignats est solide et vote pour une émission de 200 millions, 352. — Fait ordonner l'envoi direct des décrets aux ministres, afin qu'ils ne prétendent plus ne pas en avoir connaissance, 365. — An 1792. Propose de commencer l'an 4 de la liberté, avec le premier janvier 1792, 4. — Fait ajourner l'organisation des bureaux de la conservation des forêts, 9. — Demande que les procureurs de districts réunissent les fonctions des procureurs du roi sur les eaux et forêts, *ibid.*—Défend les comités à l'occasion d'un marché réputé frauduleux, 11. — Nie l'existence de l'américain Delbecq, 25. —Demande que la journée du 14 janvier soit consacrée par une médaille, 26. — Fait renvoyer au comité une pétition contre l'agiotage et l'accaparement, 28. — Et déterminer la forme des assignats, 36. — Demande que la trésorerie fasse connaître les sommes délivrées pour prêt des troupes, 52. — Son rapport, et décret pour la nomination des commissaires surveillant la fabrication des assignats, 66. — Il est élu président, 94.

Dorleans, capitaine de l'*Embuscade*. An 1791. Est détenu à bord par l'équipage de ce bâtiment, 328. — Et dénoncé par des citoyens de la Martinique, 342.

Dorly, commissaire des guerres. An 1792. Son éloge par les commissaires au camp de Soissons, 220.

Dormay, député à la convention nationale. An III. Son opinion sur la question de la conservation des districts, 294.

D'Ormesson. (*Voyez* Ormesson.)

Dornac, général. An I.er. 1793. Annonce la dispersion des rebelles de Thonnes, et l'exécution du procureur de la commune, chef de l'attroupement, 139.

Dornier, député de la Haute-Saône à la convention nationale. An I.er. 1793. Texte de son rapport sur les marchés de la compagnie Masson et d'Espagnac, et d'un projet de décret sur une organisation générale de tous les services des armées, 217. — Il demande la traduction du commissaire Petit-Jean au tribunal révolutionnaire, 243. — An II. 1794. Est commissaire à l'armée de l'Ouest, 331. — An III. Lettre sur sa mission, 89. — Compte qu'il en rend, 164. — Il est redemandé par les administrateurs de Nantes, 169. — Rend compte de la soumission de la Vendée et de l'envoi par Stofflet

de

de commissaires à Rennes, 198. — Est rappelé dans le sein de la convention, 272. — An IV. Réélu au conseil des cinq-cents, son opinion sur le traitement des messagers et secrétaires des conseils, 68. — Il fait écarter une dénonciation contre le ministre de la justice, Merlin, 365. — An V. Fait prendre une résolution relative aux douanes dans les départemens réunis, 16. — Dans la discussion sur les transactions sociales, vote l'atermoiement, 65. — An VII. Est élu secrétaire, 63. — Sarcasme qu'il lance à Carret, député de Lyon, à l'occasion de son opinion sur l'assassinat de Rastadt, 266.

Dorse (A. B.), ex-procureur en la chambre des comptes de Dijon. An II. 1794. Est condamné à mort avec son fils, par le tribunal révolutionnaire, 152.

Dorset (le duc), ambassadeur d'Angleterre. An 1789. Dément, dans une lettre, le complot d'incendier le port de Brest, et l'influence de son gouvernement sur les troubles de la France, 26. — Réclamations des marins et autres citoyens de Brest, à l'occasion de cette lettre, 42.

Dortans (comte de), député de Dôle en Franche Comté aux États-généraux. An 1789. Son opinion sur les dégradations des forêts, 112. — An 1791. Veut que les sexagénaires soient exempts du service de la garde nationale, 54.

Dortoman, général de brigade. An II. 1793. Est traduit à l'Abbaye, 33. — An II. 1794. Sa condamnation à mort, 161.

Dorville, officier au régiment de Dauphiné. An 1789. Se présente aux portes de Toulon avec une cocarde noire ; est arrêté, 107.

Dorvo, littérateur. An VII. Chute de sa comédie en vers, intitulée : l'*Envieux*, 186.

Dosne. An 1789. Est nommé adjoint au tribunal de police de Paris, 97.

Dossonville, inspecteur de police. An IV. Est accusé par Tallien d'être un des plus vils suppôts de la royauté, et l'un des agens de la terreur, 267. — Le ministre de la police fait une déclaration en sa faveur, 268. — An V. Il est arrêté, 349. — Et déporté au 18 fructidor, 350. — An VI. Est embarqué à Rochefort, 9. — An VII. Son inscription, après sa fuite de Cayenne, sur la liste des émigrés, 30.

Dotteville, littérateur. An 1790. Annonce de sa traduction de Tacite, 289. — An VII. Il en fait hommage au corps législatif, 62.

Doucet. An II. 1794. Détenu au Luxembourg, accuse de confidences contre-révolutionnaires le docteur Seiffert, 221. — Fausseté de cette dénonciation ; il est envoyé à la Conciergerie, 244. — An III. Il est nommé au commandement de la place de Paris, 278.

Douet, fermier-général. An II. 1794. Est condamné à mort avec son épouse par le tribunal révolutionnaire, 239.

Douglas (l'abbé de). An 1789. Instruction de son procès au châtelet, 104.

Douglas, membre du parlement d'Angleterre. An VII. Adoption de ses projets sur l'union de l'Irlande, 166.

Douhaint (la veuve). An VI. Est dénoncée par Briot comme tenant, à Besançon, un café qui est le repaire des chouans, et d'où sont sortis les troubles qui ont agité cette commune, 343.

Doulcet-Pontécoulant, député du Calvados à la convention nationale. An 1792. Vote la révocation de tous les administrateurs, 267. — Combat la proposition d'inviter les ministres Roland et Servan à continuer leurs fonctions, 274. — Est envoyé commissaire dans le département du Nord, 276. (*Voyez* Delmas.) — Défend le ministre Pache, 347. — Propose d'envoyer J. B. Louvet à l'Abbaye, relativement aux décrets sur l'expulsion des Bourbons, 357. — Fait déterminer les pouvoirs des commissaires envoyés aux armées, 366. — An I.er. 1793. Fait décréter une vengeance éclatante pour l'assassinat de Basseville à Rome, 55. — Appuie la proposition de demander au maire de Paris des renseignemens sur la société dite *des défenseurs de la république*, 46. — Fait mettre des fonds à la disposition du ministre de la guerre, 65. — Les sections de Paris demandent son expulsion, 108. — Il est nommé secrétaire, 111. — S'oppose au renouvellement du tribunal révolutionnaire, 121. — Dénonce la commune de Paris, et à quelle occasion, 138. — Vote l'impression de l'adresse de la section des Arcis, demandant la

suppression de toute correspondance entre les sociétés populaires, 147. — Proteste contre toute délibération au 31 mai, 154. — On propose son arrestation dans son domicile, 156. — Il réclame fortement la lecture d'une lettre de Vergniaud, 158. — Vote pour l'inviolabilité des lettres et la circulation des journaux, 161. — S'oppose au décret d'accusation contre Buzot, 167. — An II. 1793. Refuse de défendre Charlotte Corday ; elle le traite de lâche, 211. — Signataire de protestations contre le 31 mai, il est décrété d'accusation, 277 et 278. — An III. Merlin de Douai propose de le tenir exclu du sein de la convention, 89. — Il est rappelé, 171. — Appuie la dénonciation de la commune d'Uzès, contre le représentant Borie, 208. — Invoque l'ajournement de la discussion sur la restitution des biens non vendus, aux familles des condamnés pour toute autre cause que l'émigration, 209. — En redemande la discussion, 212. — Parle en faveur de la restitution, 222. — Texte de son opinion, 223. — Appuie la proposition de Jeanbon-Saint-André, relative aux transactions, d'après une échelle fixe et invariable, 242. — Fait adopter, à l'époque de prairial, l'envoi d'une commission de vingt-quatre membres, chargée d'exprimer la satisfaction de la convention aux braves colonnes qui défilent sous les murs du palais national, 249. — Annonce des prises maritimes, 250. — Défend Robert-Lindet, et s'oppose à la mesure générale proposée contre les représentans dénoncés comme complices de Robespierre, 253. — Fait adopter une proclamation aux marins et soldats embarqués sur la flotte de Toulon, relativement aux mouvemens séditieux qui se sont manifestés dans cette commune, 254. — Annonce que Niou, après avoir couru de grands dangers, lors de l'insurrection de Toulon, a regagné le bord de l'escadre qui est dans la grande rade, hors de l'atteinte des rebelles ; fait ensuite annuller les pouvoirs illimités donnés à Poultier et Guérin ; décréter leur rappel et l'envoi à Toulon du représentant Espinassy, 255. — Son rapport concernant les succès remportés sur les insurgés de Toulon, 261. — A la suite d'un rapport sur la trahison des chefs de chouans, il fait réduire à trois le nombre des représentans près les armées et les départemens de l'Ouest ; annonce quelques succès sur les rebelles, 271. — Insertion au bulletin du discours qu'il prononce contre la pétition de la section du Théâtre-Français, et le cours des vengeances particulières, 275. — Son opinion sur le projet tendant à faire punir les assassinats commis depuis le 1.er septembre 1792, 278. — Il fait autoriser le représentant Rouyer à organiser, à Toulon, une commission municipale, 284. — Annonce des résultats avantageux de la sortie de l'escadre de Brest ; fait attribuer à Tallien et à Blad les pouvoirs de représentans en mission près les armées et dans les départemens, 286. — Est élu président, 290. — Rappelle au silence les tribunes qui témoignent de la passion contre Lebon, 295. — Communique des dépêches de l'armée de l'Ouest, annonçant que les émigrés renfermés dans Quiberon ont tenté une sortie et ont été battus, 299. — Fait décréter que l'armée des Pyrénées-Orientales ne cesse de bien mériter de la patrie, 319. — Rend compte de l'accueil fait par le général espagnol à l'envoyé du général Schérer, qui lui portait la nouvelle du traité de Bâle, 328. — Son rapport sur la position des armées des Alpes et d'Italie, et sur des succès d'avant-postes, 343. — Il en annonce de nouveaux, 346. — Sort du comité de salut public, 350. — Fait un rapport en faveur du général Montesquiou, et dénonce des préparatifs de nouveaux troubles, 351. — An IV. Son nom est cité dans la correspondance de Lemaître, 31. — Tallien établit qu'il s'agit d'un autre Doulcet, 36. — Réélu au conseil des cinq-cents, il parle contre l'arrestation de plusieurs députés, 48. — Fait passer à l'ordre du jour sur l'impression d'un discours de Chazal, 71. — Vote en faveur du projet qui donne au directoire le droit de remplacement aux fonctions vacantes, 77. — Nie le traité que Cormatin prétend avoir eu lieu entre lui et le comité de salut public, en faveur du petit Capet, 89. — Vote pour la création d'un ministère de la police, 103. — Invoque l'ordre du jour sur la question présentée par Camus, pour la cumulation de la place d'archiviste et du ministère des finances, 130. — Demande que les projets de Lecointe et Dubois-Crancé, relatifs à une

levée de chevaux, soient refondus ensemble, 137. — Parle pour la levée du séquestre des biens des parens d'émigrés, et appuie la création d'une commission, 150. — S'oppose au rapport de la loi du 30 vendémiaire, et fait renvoyer à une commission le projet de faire entrer sept membres de la convention nationale au corps législatif, 163. — Demande l'ajournement de deux projets contre les détracteurs des monnaies républicaines, 169. — Parle contre celui sur le complettement des places vacantes au corps législatif, 183. — Défend la liberté de la presse, 184. — Adoption de ses propositions sur cette question, 185. — Il est élu président, 186. — Pense qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur la dénonciation contre Detorcy, 224. — Célèbre les victoires de l'armée d'Italie, et sollicite un projet sur les honneurs à rendre aux braves morts dans les derniers combats, 225. — Appuie le projet d'accorder aux bureaux centraux de Paris, Lyon, Bordeaux et Marseille, la faculté de décerner des mandats d'amener, 237. — Combat l'amendement sur le délai accordé aux exclus de Paris, 238. — Fait passer à l'ordre du jour sur un projet tendant à l'augmentation de la garde du corps législatif, 242. — Propose de déclarer que l'armée de Sambre et Meuse ne cesse de bien mériter de la patrie, 266. — Interpelle vivement Tallien, signalant des symptômes de réaction, 267. — Fait renvoyer un projet relatif aux abus existans dans la fabrication et vente de la poudre à tirer, 286. — S'oppose à ce que le peuple soit instruit des débats sur les finances, 303. — Parle sur les troubles de Marseille, 316. — Son opinion sur la célébration du premier vendémiaire, 334. — Autre sur les délits militaires commis dans l'Ouest, 340. — An V. Critique les divers articles de la loi du 3 brumaire an 4, qui lui semble un plagiat de celle du 17 septembre, sur les suspects, 38. — Texte de cette opinion, 45 et 46. — Autre sur les attributions de la commission des Colonies, 72. — Il demande un message au directoire, relativement aux îles de France et de la Réunion, 78. — Invoque le rappel à l'ordre de Lesage-Sénault, pour avoir dit que le royalisme était par-tout, même dans les autorités constituées, 80. — Fait continuer la discussion sur le tachygraphe et sur la possibilité de son exécution, 91. — Vote son établissement avec quelques restrictions, 93. — S'oppose à ce qu'on l'envoie aux autorités administratives, 99. — Demande que Barbault, qui arrive de Saint-Domingue, soit invité à donner des renseignemens par écrit sur l'état où il a laissé cette colonie, 107. — Nie l'assertion de Hardy, déclarant qu'un des chefs d'accusation contre les vingt-deux députés, a été leurs rapports avec Sonthonax, 129. — Approuve l'envoi d'un message pour connaître l'exécution de la loi qui déclare complices des conspirations ceux qui les ont provoquées par leurs écrits, et s'oppose à ce que les tribunes soient fermées aux journalistes, 143. — Demande la censure de Hardy, qui a désigné Mailhe pour avoir été de la faction de Robespierre, 148. — Propose d'annuller les élections de Saint-Domingue, 157 et 161. — S'oppose à ce que le rapport de Marec, sur les Colonies, soit entendu avant qu'il en ait donné connaissance à la commission, et le fait ajourner, 158. — Voit dans la plainte d'une municipalité de Marseille, contre les royalistes, une manœuvre pour amener le directoire à suspendre la tenue des assemblées primaires, et fait ordonner l'ordre du jour, 167. — Appuie l'envoi d'un message pour avoir des renseignemens sur les forçats débarqués en Angleterre, 169. — Lors de la demande d'appel nominal sur la question du serment des électeurs, opine pour le renvoi à une commission, 180. — S'élève contre le message du directoire, dénonçant le jugement du tribunal de cassation en faveur des prévenus de la conspiration royale, 189. — Parle sur les plaintes de la haute-cour de Vendôme, contre les accusés et défenseurs officieux, 191. — Demande que le directoire soit invité à prendre des mesures pour assurer la liberté des élections dans les assemblées primaires de Nevers, 193. — Propose de ne renvoyer à des commissions que les réclamations appuyées de pièces justificatives sur les violations de la constitution dans les opérations des assemblées primaires, 194. — Demande la parole sur le compte rendu par le tribunal de cassation, 195. — Appuie le projet de Mathieu, sur les assemblées primaires de Rennes, 197. — Demande la question préalable sur les réclamations

contre plusieurs assemblées primaires, 263. — Discours dans lequel il accuse les agens dans les Colonies de concussions et de démagogie, et reproche plusieurs erreurs au directoire sur cet objet, 247. — Développe la nécessité d'un mode général d'exercer la responsabilité constitutionnelle dans les Colonies, et fait nommer une commission pour s'en occuper, 256. — Développe les motifs qui ont provoqué l'absolution de Sonthonax, et dit que puisque le directoire ne revient point sur ses pas, on ne saurait s'occuper trop tôt des mesures proposées pour le rappel des agens dans les Colonies, 259. — Approuve la conduite de Bonaparte en Italie; blâme le silence du directoire à ce sujet, et appuie les propositions de Dumolard, 281. — Demande la parole pour répliquer à Bailleul dans la discussion sur les émigrés du Bas-Rhin, et traite son discours de manifeste de guerre civile, 293. — Croit la question, sur les fugitifs de Toulon, parfaitement décidée par l'observation que la loi qui les concerne est antérieure à la constitution, 299. — Veut parler contre Bailleul qui accuse les royalistes de faire couler le sang républicain, 301. — Se plaint du vague qui règne dans le message du directoire sur la marche des troupes, et en fait ordonner le renvoi à une commission spéciale, 305. — Fait un rapport, au nom de cette commission, et propose l'adjonction de Pichegru et Willot à celle des inspecteurs, 306. — Provoque le rejet de la proposition de clorre les réunions des députés, et motive son opinion à cet égard, 310. — Appuie l'impression du rapport de Pichegru sur la marche des troupes, 312. — Réfute la censure de Delahaye, sur le travail de la commission; témoigne ses craintes sur l'arrivée d'hommes de sang et de carnage; dit que si le directoire abandonne les conseils, il faudra monter à cheval et inviter les bons citoyens à les défendre; s'oppose à l'impression du discours de Guillemardet, et demande le renvoi des observations de Willot sur cet objet, à la commission des inspecteurs, 317. — Vote l'ajournement du projet relatif aux destitutions militaires, 324. — Inscrit sur la liste des déportés de fructidor, il est rayé sur la proposition de Dumont, du Calvados, 353. — Villetard veut l'y faire réintégrer; Gauthier, du Calvados, fait passer à l'ordre du jour, 354.

Doulcet, avocat de Paris. An IV. Est désigné dans la correspondance de Lemaitre; explications pour empêcher qu'on ne confonde avec lui le précédent, 31 et 36.

Douligni, voleur du Garde-Meuble. An 1792. Texte de son jugement à mort, 270.

Doumerc (Daniel), député du Lot au conseil des cinq-cents. An IV. Est exclu des fonctions législatives jusqu'à la paix, ou sa radiation de la liste des émigrés, 166 et 175. — Rapport sur sa radiation, *ibid.* — Levée de sa suspension, 183 et 188. — An V. Il est déporté au 18 fructidor, 350.

Dourthe, député de Sédan aux États-généraux. An 1789. Donne sa démission, 68.

Doussin-Dubreuil, médecin. An II. 1793. Lettre qui lui est adressée, 53. — An III. Notice sur son traité des glaires, 276. — An VI. Hommage de ses œuvres au corps législatif, 214. — Sa correspondance avec Lalande, sur les causes de l'épilepsie et l'influence des astres, 282 et 285. — An VII. Notice de son traité sur la gonorhée bénigne, 38. — Autre sur son traité des glaires, 161.

Doutrepont, député de la Dyle au conseil des cinq-cents. An VII. Fait adopter l'ordre du jour sur un référé du tribunal criminel de la Somme, 144. — Prend part à la discussion polémique élevée contre Sherlock, relativement à l'union des deux qualités de général et de député, 153, 165 et 171. — Présente des vues nouvelles sur la question de la liberté de la presse; redoute l'abus du pouvoir mis entre les mains du directoire, et propose de faire concourir les pouvoirs législatif et exécutif à la répression de ses délits, 270.

Doutroches, officier municipal à Dutreuil. An I.er 1793. Demande de sa destitution, 200.

Doyen, cuisinier de Marie-Antoinette. An II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 244.

Doyen, négociant. An VI. Est membre de la députation du commerce de Paris au directoire, pour l'ouverture d'un emprunt contre l'Angleterre, 93.

Doyré, général. An I.er 1793. Lettre annon-

çant que quelques jours avant le blocus de Mayence, il fut invité, par un agent du général Custine, à avoir une conférence avec le général prussien, 212.

Drack, ministre anglais. An 1791. Demande à la cour de Dannemarck, l'entrée de ses ports pour la flotte anglaise, 132. — An III. Son arrivée à Gênes, 54.

Drapeau, secrétaire-greffier de Landau. An I.er 1793. Annonce la marche de l'armée française, commandée par le général Ferrières, sur Guermesheim, et la mort d'un général ennemi qui s'est brûlé la cervelle, 210.

Draxler, baillif suisse. An V. Refuse de livrer aux Français quelques centaines de prisonniers autrichiens qui se sont évadés du Milanais; lettre du général Kilmaine à ce sujet, 158.

Dreck, officier français. An VII. Se distingue à l'armée d'Helvétie, 344.

Dresnay (M. du). An III. Commandant un corps d'émigrés soldés par l'Angleterre, 206.

Drevon, député de Langres aux Etats-généraux. An 1790. Pense que les fonctions du ministère public doivent être attribuées aux commissaires du roi, 222.

Dreyer (M.). An V. Est présenté au directoire en qualité de ministre plénipotentiaire du roi de Dannemarck, 262.

Drobecq, instituteur. An 1790. Ses vers intitulés : *les Vœux d'un homme libre*, 54. — An 1792. Autres contre les rois, 289.

Droman (Louis). An I.er 1793. Eloge de son intrépidité, par les représentans près l'armée du Nord, 147.

Dronon. An I.er 1793. Le conseil-général de la commune de Paris lui fait don d'une médaille du 10 août, 230.

Drouault, aide-de-camp. An IV. Se distingue particulièrement à l'armée de Rhin-et-Moselle, 288.

Drouet, maître de poste. An 1791. L'un de ceux qui ont arrêté Louis XVI à Varennes, est présenté à l'assemblée, 176. — Réflexions sur sa conduite dans cette circonstance, 216. — Il réclame un grade dans la gendarmerie nationale, 325. — An 1792. Député de la Marne à la convention nationale, écrit en qualité de commissaire du comité de sureté générale, à la commune de Paris, relativement à la famille royale, 315. — Fait ajouter de nouveaux griefs à ceux présentés contre Louis XVI, 348. — Réclame le rapport du décret qui permet à Louis de communiquer avec sa famille, 352. — An II. 1793. Demande que Gensonné fasse imprimer sa correspondance avec Dumourier, 112. — Défend la municipalité de Paris, inculpée pour l'arrestation des pétitionnaires des Lombards et de Bon-Conseil, 128. — Son rapport sur les déclarations du général Miaczinski, 143. — Autre, concernant les relations de Pétion, Gensonné et Lacroix, avec Dumourier, *ibid.* — Il apostrophe Lanjuinais, déclarant qu'il n'y a plus de liberté pour la représentation nationale, 155. — Dénonce les manœuvres d'Henri-Larivière et Gorsas, dans le Calvados, 168. — Réclame contre la disculpation de Bidermann et Maxbère, 174. — Annonce l'évasion de Vergniaud, et demande que les autres députés détenus soient enfermés à l'Abbaye, 179. — Au nom du comité de sureté générale, dément l'évasion prétendue du fils de Capet, 190. — Fait décréter l'envoi d'un certain nombre d'arquebuses dans chaque armée, 191. — Demande que Vergniaud, qui a voulu fuir, soit déclaré traître à la patrie; est démenti par Ducos, *ibid.* — Rend compte de la traduction à l'Abbaye de l'assassin de Marat; annonce que depuis 42 heures son corps attend les honneurs funèbres, 198. — Propose des mesures contre les agioteurs, 203. — Dénonce des manœuvres pour faire préférer les assignats à face, 207. — Réclame une fixation du prix de l'avoine, 237. — Demande que Bourdon de l'Oise et Goupilleau soient rappelés pour rendre compte de leur conduite, relativement à Rossignol, 242. — Appuie la demande des sections de Paris, pour la formation d'une armée révolutionnaire; sa motion à cette occasion, pour rendre les suspects responsables des succès des tyrans, et autoriser les conseils généraux des communes ou les comités révolutionnaires, à les incarcérer sans rendre compte de leurs motifs, 250. — Thuriot, président, relève ses expressions: *Soyons brigands*, etc.; réplique ironique de Drouet, proposant de décréter qu'*on ne pourra assommer*

un prussien que la loi à la main, *ibid.* — Il fait décréter la réorganisation du comité de sureté générale, qu'il a dénoncé aux Jacobins, 253 et 255. — Est envoyé à l'armée du Nord, *ibid.*—An II. 1793. Détails des gazettes flamandes sur son arrestation par les Autrichiens, 29. — Sa translation dans la forteresse de Luxembourg, 38.—An II. 1794. Envoi à la convention, de l'instrument qui le tenait enchaîné à Bruxelles, et décret ordonnant qu'il sera attaché au pied de la statue de la Liberté, 357.—An III. Décret en faveur de Gérard-Mennier, qui l'a secouru dans sa captivité, 6. — Explication provoquée par François de Neufchâteau, déclarant qu'il est toujours membre de de la convention, 152. — Mesures pour négocier son échange, 285 et 344. — Proposition de l'excepter du décret qui admet de droit au corps législatif les cinq députés prisonniers en Autriche, 337. — Débats à ce sujet; reproches qui lui sont faits par Mailhe et Defermont; la proposition est rejetée, 338. — An IV. Camus annonce sa prochaine arrivée, après son échange contre la fille de Louis XVI, 106. — Récit des malheurs qu'il a éprouvés dans sa captivité, et des mauvais traitemens qu'il a essuyés de la part du général Latour, 118.—Il est nommé secrétaire, 127.—Décret pour l'envoi du rapport de sa captivité aux départemens et aux armées, 141. — Il est déclaré avoir dignement rempli la mission dont la convention nationale l'avait chargé, 147. — Sa motion en faveur des associations politiques, 207. — Il demande la clôture de la discussion sur les prêtres réfractaires, 229. — Appuie la révocation des décrets d'accusation rendus contre divers fonctionnaires de Longwy, 236. — Son arrestation, comme chef d'un complot, 237. — Message du directoire à son sujet, 239. — Quarante-sept pièces à sa charge, envoyées par le directoire, 241. — Nomination d'une commission pour les examiner, 242. — Comité général, relativement à une difficulté élevée dans son affaire, 245. — Il est impliqué dans la conspiration de Babeuf, 256. — Son interrogatoire par le ministre de la police, 258. — Comité général, pour la lecture des pièces relatives à cette conspiration, 259. — Déclaration qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur l'ajournement proposé dans son affaire, 268. — Admission de la dénonciation faite contre lui, 269.—Il est entendu en comité général, 273.—Déclaration qu'il y a lieu à examen de sa conduite, 277. — Est appelé à comparaître devant le conseil des cinq-cents, 279. — Est entendu en comité secret, 283. — Appel nominal sur la question de savoir s'il y a lieu à accusation contre lui; résolution affirmative, et renvoi à la haute-cour nationale, 296. — Discours, dans lequel Lemérer avance que les décisions du conseil à son égard peuvent équivaloir à un jugement, 317. — Rédaction, et texte de son acte d'accusation, 333. — Il s'évade des prisons de l'Abbaye, 336. — Procès-verbal de son évasion, 337. — Sa lettre au conseil des cinq-cents; Merlin de Thionville fait passer à l'ordre du jour, *ibid.* — An V. Jugement qui acquitte le concierge de l'Abbaye, pour le fait de son évasion, 58. — Est déclaré contumax à la haute-cour, 159. — Le président de ce tribunal développe les faits qui lui sont imputés, 209. — L'accusateur national le déclare atteint et convaincu d'être l'un des auteurs et complices de la conspiration, 226. — Il est justifié par Réal, 249. — Et acquitté, 252. — An VI. Sa pétition sur les pertes qu'il a éprouvées depuis sa captivité, 327. — An VII. Il obtient une indemnité, 12 et 52. — Organise la société du Manége, 294. — En est le régulateur, 295. — Son discours sur les circonstances du moment, 299. — Il est nommé commissaire du directoire près le département de la Marne, 306. — Dénonce les inspecteurs généraux des armées, 307.

Drouet (la citoyenne), épouse du précédent. An IV. Se plaint de n'avoir pu voir son mari, 242. — Réitère sa demande pour communiquer avec lui, 258. — An V. Réclame un secours sur ses biens séquestrés par ordre du président de la haute-cour, 149.

Drouet, officier. An IV. Se distingue à la bataille d'Altinkirchen, 265.

Drouin, co-accusé dans l'affaire de Babeuf. An V. L'accusateur national de la haute-cour le déclare non-complice de la conspiration, 226. — Il est acquitté, 152.

Drouin, commandant. An VII. Se distingue à l'armée d'Helvétie, 344.

DROULIAC, homme de loi, administrateur de la Haute-Garonne, député à l'assemblée législative. AN 1792. Retrace l'histoire générale de la féodalité, 103.

DROZ. AN IV. Adoption de la résolution qui lui accorde une maison à Paris, pour indemnité de travaux, 347.

DRUGES, capitaine de hussards. AN III. Couvert de 35 blessures, est accueilli honorablement par la convention, 46.

DRULHE, député de la Haute-Garonne à la convention nationale. AN III. Fait part d'un trait de désintéressement du citoyen Leroux, de Compiègne, 130. — AN IV. Réélu au conseil des cinq-cents, demande la question préalable sur le rétablissement de la loterie, 205. — Son rapport contre les manœuvres des prêtres réfractaires, 217. — Il propose de rappeler les lois qui prononcent la déportation contre les prêtres turbulens, 218. — Lit le premier article de la loi sur la constitution civile du clergé, 230. — Fait excepter de la déportation les prêtres mariés, et ceux qui ont servi aux armées, *ibid.* — AN VI. Propose d'excepter l'île des Cygnes de la vente des biens nationaux, 175.

DRUT, général. AN II. 1794. Annonce un avantage à Douai, 164.

DUBAC, officier de l'armée commandée par Lafayette. AN 1792. Un décret le réintègre dans ses fonctions, 265.

DUBACK, SABATHIER, et autres. AN V. Discussion sur un arrêté du comité de législation, annullant une vente qui leur avait été faite, 16.

DUBARRAN (Barbeau), député du Gers à la convention nationale. AN II. 1793. Est président aux Jacobins, 19. — Fait décréter Osselin d'accusation, et renvoyer au tribunal révolutionnaire Lagadic, Soulès et Froidure, 51 et 59. — Empêche que le premier ne soit entendu à la convention, 54. — AN II. 1794. Fait traduire au tribunal révolutionnaire Bernard, suppléant de Barbaroux, 117. — Y fait renvoyer Barbotan, 134. — Son rapport sur Nicolau, ex-administrateur du département de Paris, 160. — Il défend Boiron, 169. — Autre rapport sur l'arrestation de Palloy, et décret de sa mise en liberté, 176. — Son rapport sur douze officiers du premier régiment de cavalerie, et seize du 68.e d'infanterie, arrêtés au camp de Maubeuge; décret qui en met deux en liberté, en envoie six au tribunal révolutionnaire, et maintient les autres en arrestation, 183. — Autre rapport et décret qui suspend les poursuites contre Durand, Herbon et sa femme, 229. — Autre qui appelle le second suppléant de la Haute-Garonne, en préférence de Darnot, premier suppléant, 264 et 270. — Son rapport en faveur de Collin, chargé d'un dépôt par Hardy, condamné, 280. — Il présente un projet de décret pour la punition prompte des traîtres, 312. — Fait prononcer l'admission d'Allard, député suppléant, 318. — Rend compte de l'assassinat de Tallien, 356. — AN III. Parle pour conserver la correspondance des sociétés populaires, 28. — Appuie l'opinion de Lindet et de Carnot en faveur de Collot, Billaud et Barrère, 187. — Observe, lors de la discussion sur les chefs d'accusation dirigés contre l'ancien comité de salut public, que les prisons étaient non-seulement remplies de suspects, mais encore de fabricateurs de faux assignats, de prévenus d'assassinats et autres crimes, 188. — Cite à la décharge des prévenus 21 décrets qui, tous, ajoutent à la rigueur de la loi sur les suspects, 192. — Son arrestation votée par Gouly, 253. — Elle est décrétée, 254. — AN IV. Il est compris dans l'amnistie du 4 brumaire, 44.

DUBARRY (Jeanne Vaubernyer), ci-devant comtesse. AN 1792. Son arrestation, 246. — AN I.er 1793. Nouvelle annonce de la même mesure à Lucienne, 186. — AN II. 1793. Sa détention, 273. — Et celle de sa famille, 25. — Elle est traduite à la Conciergerie, 44. — Et condamnée à mort, 80.

DUBARRY (J. B.), de Toulouse. AN II. 1794. Est condamné à mort dans cette ville, 139. — AN IV. Restitution de ses biens à sa famille, 337.

DUBARRY. AN II. 1793. Autorisé par la commune de Paris à prendre le nom de *Brutus*, il demande l'approbation des Jacobins, 41.

DUBEAUSSET (M.). AN 1790. Est massacré en défendant le fort de Notre-Dame de la Garde, à Marseille, contre les patriotes, 133.

DUBEDAT (veuve). AN I.er 1793. Décret rendu en sa faveur, 163.

DUBELLOI. AN 1792. Arrêté comme fabricateur de faux assignats, 240.

DUBERNET, négociant. AN 1790. Son opinion sur les moyens de libérer la dette publique, 267.

DUBIGNON, député d'Ille et Vilaine à la convention nationale. AN III. Demande le maintien des dispositions rétroactives contenues dans les lois relatives aux successions, 343. — AN V. Réélu au conseil des cinq-cents, donne sa démission, 165.

DUBIGNON (Goyet), député de la Mayenne au conseil des cinq-cents. AN VI. Demande la question préalable sur le projet de Bailleul, qui établit un impôt sur le tabac, et propose en remplacement une augmentation de la contribution mobiliaire, 330. — AN VII. Combat le projet de l'impôt du sel, 16. — Dénonce divers journalistes, à l'occasion de la discussion sur le projet de confisquer les biens des déportés fugitifs; sollicite une loi sur la liberté de la presse, 52. — Fait approuver diverses résolutions sur les élections, 193.

DUBLAN. AN V. Approbation de la résolution relative à la vente des biens de ce citoyen, 29.

DUBOIGNY, chef de chouans. AN IV. Est tué par le tambour-major Millesont, 249.

DUBOIS, garde-française. AN 1789. Se distingue au siége de la Bastille; le peuple lui décerne la croix de Saint-Louis du lieutenant des Invalides, Persan, 23.

DUBOIS, soldat du district des Feuillans. AN 1791. Sa lettre à Sylvain, sur les hospices, 49.

DUBOIS. AN 1792. Membre de la commission administrative remplaçant le département de Paris, 252. — AN II. 1793. Orateur d'une députation de la section de l'Unité, prononce, à la barre de la convention, le serment de n'avoir d'autre culte que celui de la raison, 62. — AN II. 1794. Ses observations, aux Cordeliers, sur Prétot, exclu pour avoir mal parlé d'Hébert, 180. — Il est dénoncé, aux Jacobins, par Robespierre, comme partisan de Jacques Roux, 182.

DUBOIS (Alexis), général. AN II. 1793. Annonce à l'armée du Rhin que Condé a été tué, 58. — Est blessé; son éloge par Hoche, 96. — AN II. 1794. Il se distingue à Fleurus, 282. — AN III. Commande, au 2 prairial, la cavalerie parisienne; annonce les bonnes dispositions des sections, 247. — Menaces de son neveu Brutus-Maignet contre lui, pour sa conduite en cette circonstance, 269. — AN IV. Sa mort à Roveredo, 361 — AN VI. Pension réclamée par sa veuve, 104.

DUBOIS (François-Louis-Esprit), député du Haut-Rhin à la convention nationale. AN III. Ses observations sur l'organisation du tribunal révolutionnaire, 100. — Il transmet le vœu de l'administration centrale du pays entre Meuse et Rhin pour sa réunion à la république, 219. — Sa lettre contenant des détails sur les avantages de la prise de Luxembourg, et l'état des bouches à feu et munitions de guerre y existantes, 270. — Autre annonçant la plantation de l'arbre de la liberté dans cette ville, 280. — Autre sur les dispositions de l'armée de Sambre et Meuse, relativement aux derniers troubles de Paris, 321. — Il tient un conseil de guerre à cette armée, 356. — AN VI. Est nommé commissaire du directoire près le tribunal de cassation, en remplacement de Berlier, 238. — Est envoyé, en place de Comméras, organiser les départemens des îles grecques, 287.

DUBOIS, père et fils. AN III. Annoncent, de Philadelphie, la fête célébrée par un comité composé d'Américains, de Français et de Hollandais, en l'honneur de la France et de la liberté de la Hollande, 333.

DUBOIS, député des Vosges au conseil des cinq-cents. AN IV. Fait un rapport concernant les arrêtés des représentans en mission, et propose d'y faire statuer par le corps législatif, 173. — Fait adopter une résolution qui fixe un délai pour se pourvoir contre ces arrêtés, 177. — Fait renvoyer à la commission un projet sur le cautionnement prescrit par le code des délits et des peines, 215. — Adopter un article supplémentaire pour la défense gratuite des intérêts des défenseurs de la patrie, 365. — AN V. Son opinion contre la restitution des biens vendus et réclamés de Saint-Amand, exécuté pendant le règne de la tyrannie, 11. — Il vote contre le projet d'annuller la destitution du juge de paix Braconnier, 15 et 16. — Est élu secrétaire, 38. — Sa motion sur le payement du milliard aux défenseurs de la patrie, 44. — Il dénonce un faux imprimé, colporté sous le titre

de

de *loi définitive sur les transactions sociales*, 53. — Présente un projet sur les droits de greffe et prestations forestières, 172. — Fait un rapport, en comité général, sur les adjudications de domaines nationaux, *ibid.* et 173. — Autre sur le vice du nouveau système des contributions directes; il propose la création d'une inspection générale, 200. — Fait adopter l'instruction qui doit accompagner la loi rendue à ce sujet, 209. — Parle sur le même objet, 311. — Fait prendre une résolution qui oblige tous les détenteurs, gardiens et dépositaires d'objets et de sommes appartenans à la république, à en fournir la déclaration sous quinzaine, 214. — Propose de valider les élections du département du Golo; d'admettre les citoyens Pompei, Arena et Salicetti, et justifie la nomination de ce dernier, qui a été contestée, 264. — Vote l'ajournement d'un projet de finances de Gilbert-Desmolières, 283. — AN VI. Son rapport en faveur de l'établissement d'une inspection générale pour le recouvrement des contributions, 24 et 25. — Il fait accorder des fonds à Faujas, pour indemnité d'objets cédés au muséum d'histoire naturelle, 29. — Présente une nouvelle résolution sur la taxe d'entretien des routes, 97. — Fait adopter un projet sur le traitement des employés de l'agence des contributions, 141. — Un autre qui fixe les remises des receveurs-généraux et de leurs préposés, 173. — Propose de diminuer les impositions de quelques départemens; sa motion contre les abus dans la perception de la taxe d'entretien des routes, 213 et 214. — Il présente et fait prendre une résolution sur les taxations des receveurs-généraux, en remplacement de celle rejetée par les anciens, 236 et 249. — Fait accorder des dégrévemens sur les contributions directes de l'an 6 à divers départemens, 239. — Fait décharger la commune de Bedouin de toutes les contributions de l'an 6, 295. — Son rapport sur l'entretien des routes; il fait prendre une résolution qui autorise le directoire à établir les barrières et à faire les réglemens, *ibid.* — Nouveau rapport et nouvelle résolution sur la taxe en faveur des receveurs de département, 342. — AN VII. Il propose le renouvellement de la commission des finances, 11. — Son rapport sur les abus de la taxe pour l'entretien des routes, 22. — Il parle sur le même objet, 33. — Est élu président, *ibid.* — Fait prendre une résolution pour le dégrévement sur les contributions de l'an 7 en faveur de divers départemens, 94. — Fait accorder un supplément de crédit à la trésorerie, 121. — S'oppose à ce que les salines soient soumises aux droits, 143. — Et nommé commissaire de la trésorerie nationale, 238 et 242.

DUBOIS, capitaine de la quarante-sixième demi-brigade. AN VI. Est félicité par le directoire de sa bravoure contre les Anglais, 248.

DUBOIS-CRANCÉ, député du bailliage de Vitry-le-Français aux États-généraux. AN 1789. Fait fixer un terme au travail de la vérification, pour s'occuper ensuite de la constitution, 24. — Combat la proposition d'hypothéquer l'emprunt sur les biens du clergé, 39. — Ses réflexions contre la multiplicité des emplois militaires, 66. — Propose de supprimer le comité des subsistances, pour faire peser la responsabilité sur les ministres, 74. — Dénonce le prévôt de Champagne, pour l'inexécution du décret sur la procédure criminelle, 85. — Proposé et fait adopter la fixation de trois séances du soir par semaine, 90. — Annonce qu'une partie des membres du comité militaire est opposée au plan présenté pour l'enrôlement au nom de ce comité, et fait ajourner la discussion, 92. — Est nommé secrétaire, 94. — Annonce que l'exportation des grains continue d'avoir lieu par la Champagne et la Lorraine, 100. — Lit les pièces relatives aux troubles de Toulon, 107. — Fait accorder un substitut aux procureurs-syndics, 109. — Renouvelle la dénonciation de l'exportation qui a eu lieu par la Champagne, dans le Luxembourg, 111. — Son opinion en faveur du plan pour l'organisation de l'armée; il réclame sur-tout l'organisation des milices nationales, 113. — Fin de cette opinion; vives interruptions des membres de la noblesse, prétendant qu'il insulte le militaire; il propose de former l'armée par la conscription de tous les citoyens actifs de chaque département, 114. — AN 1790. Réclamations de plusieurs régimens, à l'occasion de son projet de constitution militaire, 3. — Il vote pour la liberté indéfinie du commerce

des chevaux, 30. — Demande qu'on s'occupe du rachat des droits féodaux, 35. — Fait effacer du procès-verbal les réclamations élevées contre la suppression des ordres religieux, 47. — Propose de déclarer le roi chef suprême de l'armée, 60. — Réclame contre l'expression de *roi des Français*, qui se trouve dans le décret de l'organisation de l'armée, 61. — Défend l'article de ce décret, qui porte la solde à 32 deniers, *ibid.* — Son rapport sur la contribution patriotique, et sur les moyens d'en accélérer le payement, 84. — Il donne des explications sur le projet relatif à cette contribution, 86. — Propose d'exclure du ministère public, pendant quatre ans après l'expiration de leurs fonctions, les membres du corps législatif et les administrateurs départementaux et municipaux, 129. — Son rapport sur l'administration des Invalides, 130. — Il refuse au corps législatif le droit de fixer le nombre de tous les grades de l'armée, 198. — Ses observations sur un ordre de Bouillé, tendant à livrer le passage aux troupes autrichiennes, à l'effet de se rendre dans le Brabant; à l'occasion de l'interruption de la navigation de la Meuse, demande que la France fasse respecter son pavillon, 209. — Vote pour faire juger, par un jury, les auteurs d'écrits incendiaires, afin d'éviter l'inquisition des juges, 214. — S'étonne que Malouet, qui a dénoncé Camille-Desmoulins, n'ait pas aussi dénoncé différens écrits contre-révolutionnaires; pense que le ministre Saint-Priest, accusé de haute trahison, doit être suspendu de ses fonctions, 216. — Motifs de sa dénonciation contre les écrits anti-révolutionnaires, 218. — Présente la relation des désordres survenus à Hesdin, 233. — Fait remettre à Faucigny, eu égard aux témoignages de son repentir, la peine grave qu'il a encourue, pour avoir menacé de coups de sabre le côté gauche de l'assemblée, 234. — Veut que l'abbé Perrotin, de Barmond, prévenu de complicité dans une conspiration, soit mis en liberté ou renvoyé au Châtelet, 237. — Fait décréter l'envoi de deux commissaires à Hesdin, pour prévenir les troubles et assurer l'exécution des décrets, 249. — Amende la motion tendante à ce que les députés, témoins dans l'affaire du 6 octobre 1789, ne puissent prendre part à la décision de l'assemblée, 276. — Son plan sur l'imposition foncière et l'impôt territorial en nature, 281. — Autre sur l'armement des gardes nationales, 306. — Il vote pour la suppression des brevets de retenue, 329. — S'oppose à ce que le général Montaigu, inculpé à l'occasion des troubles d'Uzès, soit entendu à la barre, *ibid.* — Ne veut pas que les soldats de Royal-Champagne soient jugés par une cour martiale, pour leur insubordination, 347. — An 1791. Fait adopter un bouton uniforme pour la garde nationale, 18 — Son rapport pour la suppression des Invalides, 45, 48 et 49. — Il rend compte d'une adresse de leurs officiers, et provoque la discussion sur le projet de suppression de l'administration de cet hôtel, 84. — Demande l'exécution de la promesse de gratification faite à ces militaires, 88. — Veut qu'on refuse aux ministres le droit de mettre la gendarmerie en activité, 104. — Vote l'envoi aux régimens de la lettre du roi, portant acceptation de la constitution, et combat vivement Moreau qui s'y oppose, 115. — Pense qu'on ne doit écarter de la garde nationale que les mendians et les vagabonds, 119. — Réclame contre l'arrêté du bataillon des Blancs-Manteaux, portant que tout volontaire qui ne jurera pas une confiance sans bornes à Lafayette, en sera exclu, 122. — Fait lever la séance après le rejet de l'article portant qu'Avignon et le Comtat font partie de l'empire français, et au moment où Malouet se proposait de combattre la question préalable invoquée sur le reste du projet par les membres de la gauche, 126. — Demande que les autorités soient tenues de répondre aux pétitions, 132. — Fait autoriser le ministre de la guerre à traiter pour une fourniture d'armes, 174. — Est dénoncé pour avoir contrevenu au décret qui interdit aux députés les fonctions d'électeurs, 246. — Demande que les nègres soient déclarés libres en entrant en France, 272. — Et que la loi qui fixe la durée des services soit applicable à ceux des représentans qui se sont fait inscrire dans la garde nationale, en arrivant à Paris, 288. — Soumet une question relative à l'éligibilité d'un comptable qui n'a pas encore rendu son compte, 311. — An 1792. Dénonce la muni-

cipalité de Perpignan, les administrateurs des Pyrénées et le dénuement de ces départemens, 92. — Député des Ardennes à la convention nationale, y est nommé commissaire pour destituer le général Montesquiou, 269. — Justifie le général Anselme, 299. — Propose le décret d'accusation contre le général Montesquiou, 316. — Fait décréter que le commissaire ordonnateur Vincent sera gardé par le gendarme qui l'a amené, 324. — Est chargé d'une mission près le général Dumourier, 337. — Et d'annoncer à Louis XVI le décret qui lui accorde un conseil, 349. — Réclame contre celui qui lui permet de communiquer avec sa famille, 352. — Fait attribuer une gratification aux soldats aux frontières, 358. — Réclame fortement l'appel nominal contre l'ajournement d'une discussion relative à Louis XVI, et s'écrie qu'il mourra à la montagne, 363. — An I.er 1793. Parle contre l'appel au peuple dans le jugement de Louis, 2. — Demande l'ordre du jour sur la proposition de casser l'arrêté du conseil exécutif, relatif aux théâtres, 19. — Son rapport sur l'organisation des armées, 27. — Il propose de fondre les troupes de ligne avec les volontaires nationaux, 40. — Réfute les objections faites contre son projet, 46. — En fait adopter une suite d'articles, 49. — Rapport sur la récompense à accorder aux militaires, et décret sur leurs pensions, 51 et 52. — Il est nommé président, 54. — Couronne Labretèche, 67. — Donne des explications sur une motion d'égorger la convention, attribuée aux Jacobins, 76. — Est nommé membre du comité de salut public, 86. — Appuie la proposition faite au conseil général d'obliger les propriétaires d'afficher à la porte des maisons les noms des personnes qui les habitent, 90. — Demande que le nouveau comité de salut public rende compte du mouvement des troupes; accuse Beurnonville d'avoir dégarni les frontières menacées par l'ennemi, 107. — Commissaire à l'armée des Alpes, sa lettre sur la situation du département de l'Isère, 182. — Rend compte des mesures que lui et Nioclie ont prises contre le fédéralisme, 204. — Annonce la marche de Kellermann sur Lyon, et son arrêté adressé à la ville par ce général, 224. — La résistance de Lyon, 226. — Sa proclamation à ses habitans; décret de l'impression de cette pièce, 231. — Lettre qui lui est adressée, sous le nom de Danton, et dans laquelle on lui conseille de brûler Lyon, 234. — Il écrit que le général Kellermann est franc et loyal, mais qu'il a de la mollesse, 241. — Annonce le commencement du feu sur la ville, et l'incendie de plusieurs quartiers, 242 et 245. — Texte de sa proclamation aux Lyonnais; il annonce de prochains succès et la reprise de Montbrison, 260. — Envoie des détails sur la mauvaise position des rebelles, 263. — An II. 1793. Transmission des progrès de l'armée, 278. — Lettre par laquelle il se justifie des lenteurs du siége; il est rappelé, 17. — Ecrit qu'il s'empresse d'obéir à ce décret, 24. — Est accusé d'intriguer à Lyon; ordre de l'y arrêter, 25. — Il est mis en liberté, 30. — Demande l'impression de sa justification; dépose un arrêté de rebellion, signé par vingt mille Lyonnais, 30. — Interpellé aux Jacobins, développe sa conduite militaire et ses opérations, 31 et 33. — Propose de déclarer traître tout homme qui changera de nom, et à quelle occasion, 41. — Fait décréter que les parens de Labarre recevront l'équivalent de ses biens, 55. — Proposé aux Jacobins la réhabilitation de la mémoire de Bordier et de Jourdain, 63. — Demande qu'Isoré, qui a envoyé au tribunal révolutionnaire les cinq Lillois acquittés, soit tenu de donner les motifs de sa conduite, 81. — Répond, aux Jacobins, aux interpellations de Couthon sur le siége Lyon, 82. — Accuse Villemanzy d'être l'agent des Lameth, et provoque l'examen de sa conduite à l'armée du Rhin, 85. — An II. 1794. Propose aux Jacobins de demander à chaque membre épuré *ce qu'il a fait pour être pendu, en cas de contre-révolution*, 103. — Fait décréter l'embrigadement des troupes, 111. — Son instruction à ce sujet, 112. — Discours aux Jacobins contre le gouvernement anglais, 116 et 118. — Son rapport et décret pour l'organisation des compagnies de chasseurs et l'embrigadement de l'infanterie légère, 131. — Sa lettre aux Jacobins où il attribue les dangers que la liberté vient de courir, à l'admission dans leur société des membres des sociétés affiliées et des agens du pouvoir exécutif, dont il demande l'exclusion; elle est improuvée et renvoyée au comité de salut public, 197. — Il excuse son opinion, et demande la confiance de

la société, sans laquelle il ne peut remplir sa mission, 207. — Est dénoncé par Robespierre et Couthon, et rayé de la société des Jacobins, 296. — Se justifie du reproche de trahison à Lyon, 308. — Prend part à la discussion pour le mode de remplacement des membres du comité de salut public, 314. — Accuse Jean-Debry de fédéralisme, 315. — Parle pour Polverel et Sonthonax, 318. — Fait décréter que le tribunal criminel prononcera contre tous les individus mis hors la loi dans la nuit du 9 au 10 thermidor, 319. — Est rappelé à la société des Jacobins, 324. — Y prononce un discours, sur sa conduite politique, sur le caractère de Robespierre, et dénonce Maignet, 325 et 328. — Y demande le maintien de la liberté de la presse, 333 et 339. — Parle à la convention sur le même sujet, 336. — Son opinion aux Jacobins, sur l'élargissement des détenus; il fait adopter une adresse, destinée aux sociétés affiliées, 340. — Y est dénoncé, 347. — An III. S'élève contre les partisans de Robespierre; propose de décréter que le gouvernement révolutionnaire sera maintenu jusqu'à la paix, et que celui qui outrepassera ses limites, sera puni de mort, 1. — Fait décréter l'arrestation de Chrétien, 13. — Sans partager l'opinion de Pelet, qui tend à décréter qu'aucun député ne pourra être membre des sociétés populaires, pense que la convention doit épurer les Jacobins, et le fait décréter, 16. — Est défendu par Merlin de Thionville, sur les inculpations relatives au siége de Lyon; un décret déclare qu'il a bien rempli sa mission, 36. — Il provoque un rapport sur les mises hors la loi et le régime des prisons, 38. — Nie que le général Danican se soit mis au lit, le jour du siége d'Angers, comme l'en accuse Levasseur de la Sarthe, *ibid.* — Duhem lui reproche de vouloir détruire les Jacobins, après avoir été un de leurs meneurs, 48. — Il fait charger les comités de présenter un mode de loi contre les dilapidateurs, 54. — Fait rapporter la loi qui ordonnait l'érection d'une colonne infamante sur les ruines du château de Caen, 55. — Parle sur des faits relatifs à Carrier, 65. — Et sur la conservation des forêts, 75. — Est nommé membre du comité de salut public, 78. — Fait rendre un décret relatif aux congés militaires, 90. — Dénonce des femmes payées pour crier contre le décret relatif à l'indemnité des représentans, 117. — Fait réintégrer Kellermann, 118. — Donne lecture d'un projet sur l'organisation de l'armée, 135. — Fait décréter la nomination des généraux en chef de chaque armée, 165. — Moyse Bayle lui rappelle que les membres accusés de l'ancien comité de salut public se sont opposés à son arrestation, 187. — Dans la discussion sur les subsistances de Paris, il observe que l'on arrête les militaires qui ne sont pas autorisés à y rester, 191. — Oppose à Barrère, dans sa défense, la mort de Camille-Desmoulins et de Philippeaux; reproches que lui fait celui-ci de s'être tu lorsque Saint-Just demanda leur accusation, *ibid.* — Demande la suspension de la procédure intentée contre les prévenus de l'ancien comité, 192. — Assure que l'arrestation des voitures des députés arrêtés a été occasionnée par les bruits répandus qu'elles étaient pleines de représentans qui s'enfuyaient, 197. — Dénonce Lenot, pour avoir traité d'hommes de sang ceux qui voulaient condamner Carrier, 199. — Vote une discussion plus étendue de la question des confiscations, 209. — Est désigné pour être arrêté dans la conspiration du 29 germinal, 213. — Présente la liste des officiers généraux proposés par le comité de salut public pour être employés pendant la campagne, 217. — Propose l'ajournement sur la radiation demandée de Frédéric Diétrick, ancien maire de Strasbourg, de la liste des émigrés, et sur la restitution de ses biens à sa famille; motifs de cette proposition, 218. — Propose l'annullation des confiscations depuis le 14 juillet 1789, excepté en ce qui concerne les émigrés, fabricateurs de faux assignats, et dilapidateurs de la fortune publique; la confiscation des biens des Bourbons, et leur déportation quand les circonstances le permettront, 228. — Trouve dans la loi hypothécaire, présentée par Johannot, des idées qui lui paraissent porter atteinte au crédit des assignats; est d'avis de percevoir l'impôt en nature, 230. — Son discours sur les avantages de cet impôt, 236 et 257. — S'élève contre la rentrée des émigrés, facilitée par les mesures prises en faveur des victimes de

la terreur, 239. — Appuie et amende l'article premier du plan restauratif du crédit public, présenté par Vernier, 240. — Saisit, dans la journée du premier prairial, un des assaillans de la convention, qui est entraîné hors la salle, 245. — S'oppose à l'admission d'une députation de la section des Quinze-Vingts; veut qu'on déclare aux pétitionnaires, que s'ils ne se rendent pas dans le jour, ils seront bombardés; propose d'autoriser la commission militaire à juger tous les faits relatifs à la conspiration des premiers jours de prairial, et à la révolte qui en a été la suite, 249. — Appuie la proposition tendante à traduire devant la commission militaire les représentans condamnés à la déportation, et ceux qui, par discours ou actions, ont autorisé ou fomenté les attentats commis contre la représentation nationale, 250. — Est d'avis d'autoriser cette commission à prononcer la peine de mort, celle des fers ou la déportation, 251. — Reproche à Robert-Lindet d'être le premier auteur des malheurs de Lyon, 254. — Attaque la loi du 12 prairial, concernant la vente des domaines nationaux, comme tendante à en dépouiller la nation à vil prix, 262. — Son opinion sur la contribution, 297. — Il déclare la guerre aux royalistes et aux terroristes, 306. — Soutient la proposition de rendre commune aux deux conseils la condition d'être marié ou veuf, pour y être admissible, 307. — Son opinion sur la nomination d'agens du pouvoir exécutif auprès des administrations, 311. — Il demande la priorité de la mise en jugement pour les émigrés, lors de la discussion relative aux détenus, 312. — Propose la déportation de tout individu convaincu d'avoir agioté sur les subsistances, 316. — Consent à la punition des députés coupables, mais demande le maintien de la commission nommée pour juger les détenus, et des poursuites contre les conspirateurs à cadenettes retroussées, et porteurs de signes de ralliement, 317. — Vive altercation entre lui et les pétitionnaires de la section de l'Observatoire, demandant que les détenus soient traduits à la commission militaire, 319. — Réclamations contre la manière dont plusieurs de ses opinions ont été rendues dans le numéro 317, 320. — Observations sur sa querelle avec les pétitionnaires de la section de l'Observatoire; passages de son discours sur la situation de l'esprit public: il demande le rapport, sous trois jours, sur le compte des députés inculpés, et l'examen, sur le champ, par une commission de 21 membres, de tous ceux qui sont en arrestation; longs débats à ce sujet, 322. — Soutient que ses collègues, prisonniers en Autriche, doivent tous conserver le caractère de représentant du peuple, que l'on conteste à Drouet, 338. — Appuie le rapport de l'effet rétroactif consacré dans la loi du 17 nivôse an 2, sur les successions, 342. — Son opinion sur les officiers-généraux supprimés et sur ceux qui les ont remplacés, 354. — An IV. Fait décréter l'impression et l'affiche d'un discours des patriotes de 89 et de la réponse du président, 15. — Parle contre Rovère, 28. — Est nommé membre de la commission des cinq, 36. — Propose des amendemens au projet de Tallien, en faveur des militaires patriotes remplacés par des aristocrates, 40. — Réélu au conseil des cinq-cents, propose la suspension de la loi pour le payement de la moitié de l'impôt en nature, 45. — Fait rejeter la motion de Fayolle, contre la loi du 3 brumaire, 51. — Demande la mention du serment de haine à la royauté, envoyé par Lecerf, 127. — Fait un rapport sur une levée extraordinaire de chevaux, et propose de mettre à la disposition du directoire tous ceux de luxe, 132. — Fait arrêter un message aux anciens, sur une erreur de rédaction dans la résolution relative à l'établissement d'une banque dans la Mairie, 159. — Son opinion pour l'impôt en nature, *ibid.* — Discours et projet sur le moyen de rétablir le crédit des assignats; impression et renvoi de ses vues à une commission pour en faire un rapport, 162. — Combat l'opinion de la commission des finances sur le même objet, 170. — Propose de déclarer l'assignat la seule monnaie républicaine, de prohiber le commerce de l'or et de l'argent, et de fermer la Bourse de Paris, 171. — Parle sur les mandats, qu'il considère comme des lettres-de-change tirées sur les domaines nationaux, 174. — Son opinion sur le payement des loyers de maisons, 188. — Il fait prendre une résolution sur les jugemens des conseils militaires, 192 et 194. — Propose l'établissement en nature de la contribution foncière de l'an 4, 227. — Appuie l'ur-

gence sur le projet relatif au complettement du corps législatif, 236. — Fait résoudre l'organisation intérieure de ses grenadiers, 245. — An V. S'élève contre une circulaire du ministre des finances, qui suspend la vente des biens soumissionnés réclamés par leurs anciens propriétaires, 86. — Propose de payer de préférence les rentes et pensions des militaires blessés, 99. — Combat le projet de Camus, qui donne la préférence aux rentiers sexagénaires, et annonce un travail pour la distribusion du milliard, qui assurera une somme de 6,000 francs à chaque volontaire, 107. — Interrompt Dumolard qui veut parler contre les orléanistes, 140. — Dénonce, comme royalistes, divers journaux; demande la clôture des tribunes aux journalistes, et un message au directoire pour connaître l'exécution de la loi qui assimile aux conspirateurs ceux qui, par leurs écrits, ont provoqué les conspirations, 142 et 143. — Défend le projet de Gossuin, sur les conseils d'administration, 149. — Réclame une modification du droit d'enregistrement en faveur des défenseurs de la patrie, 167. — Fait autoriser les militaires en congé à voter dans les assemblées primaires, 177. — Ses observations sur la question du directoire, relative aux jugemens des conseils de guerre permanens, 185. — Propose de passer à l'ordre du jour sur la pétition des défenseurs des prévenus de conspiration royaliste, et de déclarer que la loi pour la révision des jugemens des conseils de guerre est applicable à tous ceux rendus en conformité de la loi du 13 brumaire dernier, 186. — Parle en faveur du directoire, relativement à son arrêté contre le jugement du tribunal de cassation, et propose l'adoption du projet de Savary, sur la pétition des défenseurs des prévenus de conspiration royaliste, 189. — Condamne la conduite de ce même tribunal en cette affaire, et demande l'ordre du jour sur son rapport; impression de son discours à une forte majorité, 195. — An VI. Des citoyens de Mont-de-Marsan demandent la confirmation de son élection faite par l'assemblée scissionnaire du département des Landes, 23. — An VII. Il est nommé inspecteur général par le directoire, 2. — Et au ministère de la guerre en remplacement de Bernadotte, 363.

Dubois-Dubais, député du Calvados à l'assemblée législative. An 1791. Demande la question préalable sur toutes les lois relatives à l'émigration, 256. — An 1792. Commissaire près l'armée du Nord, rend compte des dispositions des citoyens, 230. — Se loue d'Arthur-Dillon, 236. — Continué par la convention nationale, dont il est membre, il adresse une proclamation aux habitans des campagnes, 270. — An I.er 1793. Annonce le serment de l'armée à Cassel; est rappelé; improbation de sa correspondance avec Cobourg, au sujet de la trahison de Dumourier, 108. — Il réclame contre ce décret, 114. — Annonce un avantage obtenu par le général Montchoisy sur les Autrichiens, 116. — Est maintenu dans sa mission, 126. — Transmet l'acceptation de la constitution à Maubeuge, 195. — Sa réponse républicaine à la proclamation de Cobourg, 212. — An II. 1794. Il fait prononcer la mise en liberté des cultivateurs détenus, 273 et 330. — An III. Est nommé secrétaire, 79. — Parle en faveur de Henri-Larivière, l'un des proscrits du 31 mai, 86. — Fait ordonner la suspension du décret relatif à la colonne infamante qui devait être élevée à Caen, 114. — Provoque la réintégration de Kellermann, 118. — Rend compte de sa mission dans les départemens de l'Orne et de la Sarthe, 165. — Décret qui le rappelle dans le sein de la convention, 272. — Sa déclaration en faveur de Robert-Lindet, relativement aux administrateurs accusés de fédéralisme, 320. — Il présente un projet de décret sur la police militaire, 364. — Rapport, et adoption de ce projet, 366. — An IV. Fait rendre un décret sur le mode de jugement des chouans, 5. — Propose un conseil militaire pour juger Cormatin et autres chefs royaux, 27. — Son rapport sur les subsistances; il propose des lois pénales sur la vente des grains, 30. — Est nommé dans la correspondance de Lemaître, 31. — Réélu au conseil des cinq cents, parle sur l'organisation des tribunaux militaires, 43. — Reproduit un travail sur la désertion, 65. — Vote contre la résiliation des baux, et en demande le payement en assignats au cours, 112. — S'oppose à la prestation de tout nouveau serment, 117. — Parle pour le payement total des fermages en numéraire ou assi-

gnats au cours, 151. — Opinion sur les finances, 162. — Rejet de son projet pour le remboursement en numéraire de tous les assignats, à raison d'un pour cent, 173. — Il combat le projet de Dubois-Crancé, sur la contribution foncière en nature, 228. — Vote le payement en mandats de cette contribution, ainsi que celui des fermages pour l'an 4, 253. — Parle sur les droits des enfans naturels, 272. — Fait accorder des fonds pour le payement des veuves et enfans des invalides, 308. — Propose plusieurs dispositions sur les finances, 346. — An V. Fait adopter la question préalable sur la proposition de donner des indemnités aux fermiers évincés des biens d'émigrés, 1. — Prendre une résolution sur les propriétaires de titres non féodaux, 29. — Parle contre le remboursement en valeurs fictives de capitaux fournis en valeurs réelles, 190. — Se récrie sur les frais énormes que va occasionner le réarmement de la garde nationale, et demande que chaque citoyen soit tenu de s'armer à ses dépens, 323. — S'oppose au projet sur les destitutions militaires, 333. — Attribue aux opérations du conseil les convulsions de la république; l'accuse de favoriser ses ennemis, et vote le rejet des projets présentés par Thibaudeau, sur les mesures à prendre dans ces circonstances, 351. — An VI. Présente un mémoire de l'administration centrale du Calvados, sur les domaines nationaux de toute origine, 160. — Son projet sur le mode de recrutement de l'armée, 218. — Fait résoudre la validité des opérations de l'assemblée-mère du département de Seine et Oise, 227. — An VII. Réélu au conseil des anciens, paie un tribut d'éloge aux armées françaises, 109. — S'oppose à l'impôt sur le sel, 157. — Fait une motion d'ordre relativement au massacre des ministres Bonnier et Roberjot; compare la conduite loyale de la république avec celle des ennemis; provoque l'envoi d'un message pour avoir les détails officiels de cet événement, 230. — Son rapport sur les résolutions qui augmentent les contributions; il s'élève contre les dilapidateurs et s'étonne de leur impunité, 248. — Réclamations de Rewbell sur ce discours; Dubois-Dubais déclare n'avoir voulu désigner que Schérer seul, 249. — Il est élu secrétaire, 275. — Accuse l'administration de quelques membres du directoire, et vote la déclaration de bien mérité de la patrie, en faveur de l'armée d'Italie, 281. — Fait connaître les dénonciations de Mengaud contre Schérer et le commissaire Rivaud, 290. — Est élu président, 304. — Son discours pour la fête du 9 thermidor, 315. — Autre pour celle du 10 août, 327.

Dubois-Thainville. An VI. Est nommé consul français à Alger, 356. — An VII. Annonce qu'il va être prisonnier aux Sept-Tours, 26.

Duboscel, ordonnateur de la marine de Toulon. An 1791. Est décrété d'arrestation, 187. — Sursis de cette mesure, 188. — Sa révocation définitive, 209.

Duboscq. An IV. Lettre de ce citoyen, annonçant la joie des habitans de Gand, à l'occasion de la réunion de la Belgique, 20.

Dubouchage. An 1792. Sa nomination au ministère de la marine, 205. — Il est déclaré n'avoir pas la confiance de la nation, et remplacé par Monge au 10 août, 225. — Est renvoyé à ses fonctions d'inspecteur de marine, 269.

Dubouchet, député de Rhône-et-Loire à la convention nationale. An I.er 1793. S'oppose au congé demandé par Bernard-de-Sablons, 178. — An II. 1793. Dénoncé par Rousselin aux Jacobins, le dénonce, à son tour, 24. — Apologie et compte de sa mission dans le département de Seine et-Marne, 29 et 63. — Il amende le décret d'amnistie sur les insurrections pour cause de grains, 69. — Justifie Methier, son délégué dans sa mission, et inculpe Giot, agent du conseil exécutif, 89. — An II. 1794. Réclamations contre ses opérations à Fontainebleau, 128. — Son opinion sur Joseph Lebon, 316. — An III. Son opposition à l'envoi des députés dans les Colonies, 139.

Dubouchet, général. An I.er 1793. Discussion sur sa mise en liberté, 277.

Dubouchet, payeur à Corfou. An VI. Est assassiné, 276.

Duboulos (Jean-Michel), député du Mont-Blanc à la convention, réélu au conseil des cinq-cents. An V. Sa motion sur le mauvais état de l'administration des postes et messageries, 74.

Dubouquet, général. An I.er 1793. An-

nonce l'entrée de l'armée des Pyrénées sur le territoire espagnol, 100. — Autres succès, 232.

DUBOURG-MIROUDOT, évêque de Babylone. AN 1791. Sacre, avec Talleyrand et Gobel, les premiers évêques constitutionnels, 56.

DUBREUIL (Meunier), ex-constituant. AN 1792. Accusé de voies de faits contre un de ses créanciers; renvoi de son affaire au comité de législation, 13.

DUBREUIL, de Clermont-Ferrant. AN 1792. Prévenu d'embûches pour les rebelles, est décrété d'accusation, 74.

DUBREUIL, du faubourg Saint-Antoine. AN 1792. Dénonce Chabot, comme ayant provoqué l'assassinat de Louis XVI, 179.

DUBREUIL, notaire. AN I.er 1793. Jugement qui l'acquitte de l'accusation d'abus de confiance, banqueroute, etc., 195.

DUBREUIL, sergent au onzième bataillon de Seine-et-Oise. AN I.er 1793. Refuse 50 louis qui se trouvent dans la poche d'un brigand qu'il a tué devant Nantes, 189.

DUBREUIL. AN VI. Dénonce aux cinq-cents la corruption des bureaux du ministre de la police, et demande une manière plus expéditive de se faire rayer de la liste des émigrés; renvoi de sa lettre au directoire, 216.

DUBREUIL (Julien). AN VI. Est condamné à mort comme émigré, 302.

DUBREUIL, médecin. (*Voyez* DOUSSIN-DUBREUIL.)

DUBRUEL, député de l'Aveyron au conseil des cinq-cents. AN IV. Sa motion sur le partage des biens communaux, 217. — Son rapport pour le remboursement du mobilier vendu des condamnés, 241. — Il combat le projet contre les prêtres réfractaires, et propose un nouveau serment, 229. — Parle sur une pétition des habitans d'Artonay, 275. — Sur le mode de radiation de la liste des émigrés, 342. — AN V. Son rapport sur le droit de suivre les actions qui intéressent uniquement les communes, 14. — Adoption de son projet de résolution sur cet objet, 28. — Son rapport sur les réclamations des prêtres détenus: il propose leur mise en liberté, 31. — Il fait attribuer aux bureaux centraux le droit de suivre les actions des communes de Paris, Lyon, Bordeaux et Marseille, 54. — Sa motion relative à la taxation des frais des fondés de pouvoirs, 118. — Son rapport et projet relatif aux prêtres réfractaires, 175. — Il appuie la réclamation en faveur des prêtres détenus contre les dispositions de la loi du 14 brumaire, 249. — Propose le rapport de la loi qui prononce des peines contre les prêtres insermentés, 283. — Prononce un discours en faveur du projet sur la police des cultes, 299 et 300. — Fait adopter un projet relatif aux prêtres déportés et reclus, 302. — Son nouveau rapport sur la déclaration à exiger des ministres du culte, 345.

DUBUISSON (madame). AN 1790. Sa lettre à Vandernoot sur la détention de son mari, 135.

DUBUISSON (Ulric) de Laval, littérateur. (*Voyez* plus haut). AN 1792. Analyse de sa comédie le *Vieux Garçon*, 115. — AN I.er 1793. Commissaire du conseil exécutif, a une conférence avec Dumourier sur les projets de ce général, 92. — Texte du procès-verbal dressé par lui et ses collègues Proly et Pereyra, sur la trahison de Dumourier; annonce faite, par Cambacérès, qu'ils ont demandé eux-mêmes à être mis en état d'arrestation, 93. — Décret, portant que la convention est satisfaite de leur conduite, 99. — AN II. 1793. Il est dénoncé par Robespierre, et exclu des Jacobins, 66. — Ses liaisons avec Hérault-Séchelles, reprochées à celui-ci, qui les nie, 88 et 100. — AN II. 1794. Son acte d'accusation au tribunal révolutionnaire, et sa condamnation, comme complice d'Hébert, 183 et 185.

DUBUISSON, juré au tribunal révolutionnaire. AN III. Lettre relative à son vote dans l'affaire de Carrier, 91.

DUBUISSON, député de la Haute-Saône au conseil des anciens. AN VII. Est élu secrétaire, 6. — Réclame l'approbation, par urgence, de la résolution qui assimile aux émigrés les individus qui se sont soustraits à la déportation, 54.

DUBUQUE, armateur. AN 1790. Décret qui lui accorde une indemnité, 348.

DUBUSC, député de l'Eure à la convention nationale. AN II. 1793. Est décrété d'arrestation, comme signataire de protestations contre le 31 mai,

277 et 278. — An III. Est rappelé dans le sein de cette assemblée, 80.

Dubut-de-Beaumont. An 1792. Arrêté comme fabricateur de faux assignats, 240.

Dubut-Longchamp. An 1791. Pétition contre les Amis des Noirs ; il les accuse de tous les désastres des Colonies, 353. — An 1792. Dénonce le système contre-révolutionnaire du gouvernement de la Guadeloupe, 51. — An I.er 1793. Est envoyé, par l'Angleterre, avec l'escadre destinée à prendre, sous sa protection, la Guadeloupe et la Martinique, 63.

Dubut-Thomé. (*Voyez* Thomé.)

Ducamp, créancier du duc d'Orléans. An 1791. Réflexions de ce citoyen, 352.

Ducange, attaché à la légation française en Hollande. An VI. Sa déclaration sur l'affaire du général Daendels, 252. — Ordre du directoire, à Charles Lacroix, de rompre toute communication avec lui, à raison de son accusation contre ce général, 255. — Il se retire à Wesel, 280.

Ducarne-Blangy. An 1792. Ses observations sur une expérience pour sauver les incendiés, 298.

Ducastel, homme de loi, officier municipal à Rouen, député à l'assemblée législative. An 1791. Rend compte de la députation faite à Louis XVI, pour lui annoncer que l'assemblée est constituée, 279. — Est élu président, 291. — Présente des observations sur les pétitions, 299. — Interroge le ministre Duportail sur l'état des frontières, l'armement et la marche des troupes, 305. — Présente un projet pour forcer les émigrés à rentrer, sous peine d'être déclarés conspirateurs, et punis comme tels, 313. — Parle sur l'insurrection de Caen, et vote l'examen des pièces y relatives, 317. — S'oppose à l'adoption d'un projet tendant à la vente des édifices non-servant au culte, 334. — Fait ajourner au lendemain une discussion importante sur les Colonies, 342. — Vote le rejet du projet de Brissot à ce sujet, et propose d'attendre le rapport du comité, 343. — An 1792. S'oppose à l'ajournement de la discussion sur les décrets relatifs à la haute-cour nationale, 10. — S'élève contre les murmures des tribunes, 25. — S'oppose à ce qu'il soit présenté au roi des observations sur la conduite des ministres, 34. — Fait décréter le mode de constater l'état civil des citoyens, 175. — Son opinion sur la fixation de l'âge du mariage et de la majorité, 182, 190 et 231. — Fait décréter que les majeurs ne sont plus soumis à la puissance paternelle, 245. — Parle sur l'institution du divorce, 245. — Fait décréter le principe du divorce par incompatibilité d'humeur, 259. — Vote pour que l'émigration en soit une des causes, 260.

Duchalat. An 1792. Obtient une gratification pour l'arrestation d'un agent contre-révolutionnaire, 257.

Duchastel (Gaspard), député des Deux-Sèvres à la convention nationale. An 1792. Vote le bannissement de Louis XVI, 365. — An I.er 1793. — Se présente, après le scrutin fermé, la tête enveloppée, et vote pour le bannissement de Louis ; admission de son suffrage, comme votant pour l'indulgence, 21. — Est nommé commissaire près l'armée du Nord ; repousse les inculpations de Collot, qui s'y oppose, en lui reprochant d'être venu en bonnet de nuit pour sauver Capet, 150. — Il est dénoncé et décrété d'accusation, comme étant d'intelligence avec les rebelles, 168. — An II. 1793. Nouveau décret d'accusation avec les députés de la Gironde, 277. — Il est arrêté à Bordeaux, 25. — Traduit au tribunal révolutionnaire de Paris, et condamné à mort ; texte de son jugement et de son acte d'accusation, 34, 35 et 36. — An III. Demande d'une fête annuelle en son honneur, le jour de sa mort, 259.

Duchastel-Berthelin, député de l'Aube au conseil des cinq-cents. An IV. Fait prendre une résolution relative au dépôt des listes d'émigrés, 256. — An V. Fait mettre un million à la disposition du ministre des finances, 15. — Son rapport pour les réparations de la cathédrale de Chartres, *ibid.* — Fait adopter deux projets pour une indemnité aux employés supprimés et pour le payement des fonctionnaires publics et employés, 34. — Son opinion contre le projet relatif au mode de payement des domaines nationaux, acquis par voie d'enchères, 39. — Résolution sur son rapport, qui met à la disposition du ministre des finances, des fonds pour les dépenses de l'an 4 et des années antérieures, 52. — Propose une commission pour l'exa-

men des marchés, 147. — Fait quelques observations sur le message du directoire, relatif à la pénurie des fonds, et lui adresse différens reproches à ce sujet, 334. — An VI. Demande l'impression du projet tendant à suspendre des fonctions législatives Frédéric Hermann, 104.

Duchateau, défenseur officieux. An II. 1794. Obtient, de la commune de Paris, un certificat de civisme pour récompense de son désintéressement, 208.

Duchatel, député de la Gironde au conseil des cinq-cents. An IV. Fait résoudre la réduction des droits de timbre et d'enregistrement en mandats, 252. — Son rapport pour fixer l'époque du payement des biens nationaux soumissionnés, d'après la loi du 28 ventôse, 291. — Autre, sur la perception des droits de timbre et d'enregistrement, 307. — Il fait prendre des mesures pour annuller les assignats rentrés, 361. — Fait affecter une maison nationale à l'établissement des sourds et muets de Bordeaux, *ibid.* — An V. Fait adopter un projet de résolution en faveur des créanciers des ci-devant secrétaires du roi, 22. — Présente un nouveau projet sur les fonds à mettre à la disposition de l'archiviste du corps législatif, 34. — Fait un rapport sur les inscriptions au grand livre, 118. — Fait ordonner le payement des fournisseurs, et régler le mode de celui des pensions accordées à des veuves des officiers civils et militaires, 147. — Combat le projet de la commission des finances, sur les droits d'enregistrement, et en présente un qui est adopté, 223. — Ainsi qu'un autre, sur la liquidation des mêmes droits pour certains actes faits pendant le cours du papier-monnaie, 235. — Il réclame contre l'incohérence des idées de la commission sur la nouvelle administration forestière, 240. — Fait résoudre un projet relatif aux inscriptions sur le grand livre, 295. — An VI. Demande l'ajournement du projet relatif à la liquidation de la dette des émigrés des départemens réunis, 246. — Réclame des détails plus étendus, relativement aux finances, 253. — Répond aux objections contre le projet sur les domaines engagés, et en fait adopter l'urgence, 279. — Combat celui de Bonaventure, sur la promulgation des lois dans la Belgique, et appuie l'opinion émise par Trison, dans la dernière session, 293. — An VII. Fait adopter divers articles de son projet sur le timbre, 11. — Celui sur le droit d'enregistrement, 12. — Un autre, sur les ventes publiques, 101. — Attaque celui relatif aux agens hypothécaires, 159. — Défend le sien sur le régime hypothécaire, 182. — Appuie celui de Thomas, sur les biens des condamnés et déportés, 189. — Et celui relatif à la revente des biens nationaux, 200. — Fait révoquer la loi portant confiscation, au profit de la république, des effets et actions des compagnies qui ne seraient pas visés dans les délais prescrits, 210. — Fait un rapport sur les rentiers et pensionnaires de l'état; présente des projets pour leur payement et pour faciliter la vente des transferts, 219. — Adoption de ces projets, 228. — Texte de son rapport, 237.

Duchatelet (le duc Florent), député de Bar-le-Duc aux Etats-généraux. An 1789. Propose de taxer la dîme en argent, et de la rendre rachetable, 34. — Vote une formule d'avertissement au peuple, en cas de mouvement, 39. — Propose, pour la responsabilité des agens d'ordres arbitraires, la forme du *warrant* d'Angleterre, 45. — Ses observations contre la demande de l'inadmissibilité de la branche d'Espagne au trône, 57. — Appuie le renouvellement annuel de tous les impôts, 68. — Est nommé commissaire pour examiner la situation de la caisse d'escompte, 97. — Son rapport sur cet objet; état de son passif et de son actif, 104. — Il vote, avec le comité des finances, la vente d'une portion de biens ecclésiastiques, 120. — An 1790. Propose de renvoyer au roi la réclamation de la république de Gênes, sur la réunion de la Corse à la France, 23. — Demande l'ajournement d'un amendement de Mirabeau, relatif à l'emploi de la loi martiale, dans le cas de flagrant délit, 56. — Donne des explications sur des payemens abusifs, au sujet desquels il est inculpé, 83 et 84. — Veut que le droit de paix et de guerre soit conféré au roi, 139. — Ses observations sur le projet relatif à l'organisation de l'armée, 205. — Et contre l'incorporation des bataillons, 213 et 215. — Il vote la conservation des traités qui unissent la

France et l'Espagne, et un armement en faveur de cette puissance, 238. — Veut qu'on négocie avec le pape la question de la souveraineté d'Avignon, 324. — Déclare que le comité diplomatique n'a pris aucune délibération sur la réunion de ce pays, à l'occasion d'une assertion contraire de Mirabeau, 326. — Demande l'établissement d'une cour martiale, pour juger les militaires impliqués dans l'affaire de Nancy, 343. — S'oppose à l'improbation du ministre de la guerre et de la municipalité d'Hesdin, à l'occasion des troubles de cette ville, 347. — Propose quelques changemens au projet de création de deux nouveaux régimens destinés à recevoir les officiers de ceux du roi et de mestre-de-camp licenciés, 362. — An 1791. Opine contre l'engagement des Français dans les régimens étrangers, 43. — Sa lettre sur un avanturier prenant le nom de Damas, 45. — Sa proposition de rendre à l'Autriche trois particuliers prévenus de contrefaçon des billets de la banque de Vienne, 51 et 66. — Il demande la conservation de l'hôtel des Invalides, 86. — S'oppose à la réunion du Comtat, 124. — Décret pour la résiliation d'un bail qui lui a été passé par arrêt du conseil, 273. — An I.er 1793. Son arrestation, 252. — An II. 1793. Il est condamné à mort comme émigré, 85. — Ses tentatives d'évasion, 95.

Duchatelet (veuve). An II. 1794. Est condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire, 221.

Duchatelet (Achille). An 1792. Est blessé devant Courtrai, 181. — Sa lettre républicaine à l'intendant de la liste civile, 227. — An I.er 1793. Il concourt avec Dumourier pour le ministère de la guerre, 36.

Duchauffour, administrateur de police à Paris. An III. Signe, en cette qualité, un avis sur plusieurs piéges tendus par des voleurs, 282.

Duchef, maire de Choisy. An V. Accusé pour l'affaire de vendémiaire, est mis en liberté et destitué, 23.

Duchemin. An I.er 1793. Est chargé, au 31 mai, par la commune de Paris, de faire baisser le prix des denrées, 157.

Duchemin, ex-secrétaire de Condé. An II. 1794. Condamné à mort au tribunal révolutionnaire, 174.

Ducher. An 1791. Est nommé vice-consul en Amérique, et prête le serment en cette qualité, 23. — Ses écrits sur la population des Etats-Unis, 35. — Sur l'importance des opérations administratives, 128. — Aux armateurs français, 181. — Sur le commerce des grains avec l'Amérique, 268. — Sur la navigation des Français et des Américains, 275. — Sur la pêche américaine, 288. — Son tableau comparatif des douanes françaises et d'Amérique, 289. — Sur les consulats et affaires étrangères, 294. — Sur une alliance à proposer entre les républiques française et américaine, 304. — Sur la suppression des barrières entre la France et les Colonies, 309. — An I.er 1793. Article relatif à la créance de la France, sur les Etats-Unis d'Amérique, 11. — Réflexions sur le prix commun du blé en France, pendant les quinze premiers jours de décembre 1792, 29. — Articles sur la nécessité d'un acte de navigation, 43 et 132. — Autre relatif aux manufactures anglaises, 58. — Sur la situation de l'Angleterre, et sur le ministre Pitt, 101. — Sur les assignats, 113. — Projet d'attribution de la régie des douanes, au ministre des affaires étrangères, 127. — Article sur les assignats démonnayés, 139. — Réflexions sur le décret relatif aux importations, 160. — Proposition du *démonnayage* et d'une émission nouvelle d'assignats, 171. — Article intitulé : *Anglais sous pavillon français ;* plan commercial, 184. — Autre intitulé : *Agiotage officieux*, 214. — An II. 1793. Autre sur Dunkerque et Toulon, 267. — Sur la vieille diplomatie, 276. — Impression de son plan pour l'exécution de l'acte de navigation, 20. — Articles sur Lyon, le fédéralisme et les forfaits du gouvernement anglais, 27. — Sur le droit de préemption, 36. — Sur l'aliénation des Colonies, 38. — Autre intitulé : *Les deux hémisphères*, 58. — An II. 1794. Autres sur Georges III, 137. — Sur Pitt et Georges, 153. — Sur le fédéralisme, 161. — Sur l'avantage pour l'Angleterre de la neutralité de l'Amérique, 170. — Sur la navigation, 202. — Sur les ports de Marseille, Bayonne et Dunkerque, 210. — Pro-

jet sur l'assiette et perception des contributions foncière et mobiliaire, 247. — Article intitulé : l'*Aigle* et le *Léopard*, contre les maisons d'Autriche, d'Hanovre et de Bourbon ; il rappelle qu'en 1745, Georges II faillit être fait prisonnier par les Français, et invite les défenseurs de la patrie à envoyer la tête de son petit-fils à Paris, 268. — Sur la construction navale des bâtimens des Etats-Unis d'Amérique, 281. — Ses réflexions sur la traite des nègres, 288. — Sur les avantages du port d'Ostende et sur les douanes de France, 291. — Article intitulé : *le Globe et nouveaux Ports de France*, 331. — Autre intitulé : *Paresse nationale*, 353. — AN III. Autres sur *le roi de Corse*, 26. — Sur *la Diplomatie régénérée*, 33. — Sur Ostende, Dunkerque, Bayonne et Marseille, 34. — Autre intitulé : *les trois Fleuves*, 40. — Autre sur la neutralité de la Suède, 134. — Ses observations sur la résiliation des baux, l'impôt en nature, l'exportation du numéraire, 236. — Sur le commerce, par l'état et le système d'une banque ou caisse hypothécaire, 238. — Sur la nécessité de *démonnayer beaucoup et de monnayer peu*, 267. — Sur les places fortes de l'Angleterre et les nouvelles limites de la France, 268. — Article intitulé : *Dette publique consolidée par Cambon et hypothéquée par Johannot*, 291. — Réflexions sur la paix et les traités de commerce, 364. — AN IV. Autres sur les conditions de paix, 52. — Article intitulé : *le Bilan de Georges III*, 58. — Autre sur les finances de la Caroline du Nord, 167. — Autre intitulé : *Médiation et Garantie du roi d'Angleterre*, 267.

DUCHESNE, marin. AN II. 1793. Sauve l'équipage d'un corsaire de Grandville ; pension qui lui est accordée, 47.

DUCHESNE (Louis Henri), ci-devant intendant de la maison de madame. AN II. 1793. Est condamné à mort, 55.

DUCHESNE (J. L.). AN III. Est présenté à la convention par la section de l'Observatoire, comme ayant transmis le plan d'insurrection du premier prairial, au moment qu'il sortait de la presse, 269.

DUCHESNE, député de la Drôme au conseil des cinq-cents. AN V. Soutient que les rentes foncières ont été éteintes par la loi du 17 juillet 1793, et demande le rapport de cette loi révolutionnaire, 319. — Propose un amendement au projet sur les transactions, 322. — AN VI. S'oppose au projet de l'exclusion des ci-devant nobles de toutes les fonctions publiques, 11. — A celui relatif à la suspension de la vente des biens nationaux, 19. — Son rapport sur les transactions faites pendant la dépréciation du papier-monnaie, et projets y relatifs, 19 et 20. — Il combat celui sur la durée des fonctions des présidens et accusateurs publics des tribunaux criminels, 68. — Parle sur la successibilité des enfans naturels, 75. — Son projet sur les rentes viagères créées pendant la dépréciation des assignats, 76 et 79. — Projet additionnel sur les transactions, 91 et 130. — Il propose des amendemens à celui sur la contrainte par corps, 105. — Appuie le fond de celui pour l'institution des vétérans gardes-ruraux, 135 et 136. — S'oppose à celui sur l'action en rescision, 179. — Est élu secrétaire, 184. — Nouveau rapport et résolutions sur les transactions entre particuliers, pendant la dépréciation du papier-monnaie, 197 et 198. — Il fait résoudre les formalités relatives à la présentation des effets négociables à longs termes, souscrits pendant la durée du papier-monnaie, 207. — Fait passer à l'ordre du jour sur la pétition de Jeanne-Chièze d'Orange, dont les biens ont été confisqués pour cause de religion, 215. — AN VII. Parle sur la réclamation de la veuve Anisson Duperron, 128. — Demande que la loi prévienne les dangers qui peuvent résulter des sociétés populaires, 281.

DUCHESNE, capitaine, commandant le corsaire l'*Espiègle*. AN VI. Prend une canonnière anglaise, 98. — Reçoit une lettre de satisfaction du ministre de la marine, 101.

DUCHET, commandant. AN VII. Se distingue à l'armée d'Helvétie, 344.

DUCHILLEAU, chef de division, commandant dans les Basses-Pyrénées. AN 1792. Est dénoncé par la commune de Navarreins, 27.

DUCHOSAL. AN IV. Poursuivi pour la conspiration de vendémiaire, est acquitté par la commission militaire, 41.

Ducis, littérateur. An 1792. Analyse de sa tragédie d'*Othello*, 352. — An III. De celle d'*Abufar*, 212. — An V. Il fait l'éloge nécrologique de Sédaine, 245. — An VII. Son *Epître à Vien, sur la peinture*, 19.

Duclos, âgé de onze ans. An V. Condamné comme assassin par le tribunal criminel de la Seine-Inférieure, 34.

Duclos Dufresnoy, notaire. An II. 1794. Est condamné à mort au tribunal révolutionnaire, 138.

Duclosel. An 1792. Sa pétition, au nom du Puy-de-Dôme, demandant la permanence des sections, 210.

Duclosey. An 1789. Est membre de l'administration de police, à la commune de Paris, 96.

Ducloudy, général vendéen. An II. 1793. Son corps d'armée est mis en déroute, 55.

Ducluseau, député de Pondichéry. An 1792. Est renvoyé, par décret, dans ses foyers, 86.

Ducluzel. An II. 1794. Est nommé secrétaire aux Jacobins, 172.

Ducornoyer, négociant au Port-au-Prince. An 1791. Annonce l'insurrection du régiment d'Artois, la fuite de Blanchelande, et le massacre de Mauduit, 116.

Ducos, député extraordinaire du Comtat venaissin. An 1790. Fait le tableau des malheurs de sa patrie, et demande, au nom de ses compatriotes, à rester sous la domination du pape, 303.

Ducos fils, négociant, député de la Gironde à l'assemblée législative. An 1791. Vote le maintien du décret qui bannit les mots *sire* et *majesté* du cérémonial à observer avec le roi, 280. — S'oppose à ce que les noms des membres qui ont dénoncé les ministres comme favorisant l'aristocratie, soient inscrits au procès-verbal, 292. — Déclare que l'assemblée se déshonore si elle écarte, par l'ordre du jour, la dénonciation faite contre le ministre Duportail, 293. — Propose d'ôter les actes civils aux prêtres, et veut qu'on s'occupe de l'éducation des habitans des campagnes, 300. — Provoque l'examen des inculpations dirigées contre le ministre de la guerre, et sa punition s'il est reconnu coupable, 302. — Présente un projet à ce sujet; 307. — Vote la consécration des édifices nationaux à l'exercice du culte salarié, et veut qu'il soit permis aux sociétés particulières d'en acheter à leur convenance, 331. — Fait décréter la mention honorable d'une adresse des habitans de Versailles, contre le *veto* du roi, sur le décret relatif aux émigrés, 336. — Propose de maintenir provisoirement le concordat passé dans les Colonies entre les blancs et les hommes de couleur, 337. — Fait ordonner l'ajournement de l'envoi de troupes à Saint-Domingue, 339. — Invoque la question préalable sur la suspension proposée de l'envoi de ces troupes, 341. — Vote en faveur du projet de Brissot, sur les Colonies, 343. — S'étonne que le ministre de l'intérieur ait pris sur lui de suspendre l'exécution de la loi qui supprime les chambres de commerce, 364. — An 1792. Demande l'ajournement d'un projet sur les moyens d'assurer la circulation des subsistances, 7. — Et celui de la discussion sur les décrets relatifs à la haute-cour nationale, 10. — Son opinion sur les moyens d'opérer une réduction dans le prix des sucres, 25. — Dénonce une pièce de comptabilité désignant des payemens faits au comte d'Artois, 28. — Demande qu'il soit déclaré que le ministre Bertrand a perdu la confiance de la nation, 34. — Vote pour le renouvellement du comité diplomatique, 65. — Réclame une discussion sur les troubles de Saint-Domingue, 82. — Accuse Tarbé au sujet de ces troubles, 83. — Son opinion sur les désordres des Colonies, 86. — Son rapport sur les droits de sortie des cotons, 88. — Il s'oppose à ce que l'ex-ministre Narbonne puisse sortir de Paris, 100. — Fait rapporter une décision portant qu'aucun député ne pourra toucher son traitement sans justifier du payement de ses contributions, 104. — Propose d'imposer l'exportation des cotons, 110. — Vote pour accorder six millions aux affaires étrangères et secrettes, 118. — Réflexions sur les attaques dirigées contre lui à la société des Jacobins, 119. — Il vote contre les confrairies de pénitens, en rappelant que ceux de Toulouse ont conduit Calas à l'échafaud, 120. — Et pour la suppression des pensionnats dans les maisons religieuses, 124. — Fait prohiber la sortie des bes-

tieux de différens départemens du Nord, 136. — Fait adopter les mesures proposées contre la garde du roi, 151. — S'oppose à l'envoi de Froudières à l'Abbaye, 152. — S'élève contre une dénonciation inculpant l'ex ministre Duport, 159. — Ses observations relatives aux réparations dues à la mémoire de Théobald Dillon, 163. — Propose de mander le général Montesquiou à la barre, au sujet d'une dépense ministérielle, 206. — S'élève contre Louis XVI, et fait rejeter son message relatif au manifeste de Brunswick, 218. — Fait suspendre les commissaires du roi près les tribunaux, 230. — Son projet d'adresse pour prémunir l'armée du Nord contre les suggestions de Lafayette, 234. — Fait envoyer trois commissaires pour activer l'organisation de l'armée de Châlons, 251. — Fait supprimer les commissaires du roi dans les hôtels des monnaies, 264. — Son rapport, et décret fondant un établissement de couriers pour les armées, 265. — Membre de la convention nationale, appuie la proposition d'abolir la royauté, 266. — Annonce que les décrets de la convention sont envoyés en Savoie, 277. — Réclame contre le décret qui exclud les députés de toute fonction publique, 304. — Son avis sur le décret d'accusation proposé contre l'ex-ministre Lacoste, 316. — Fait passer à l'ordre du jour sur une dénonciation contre des libellistes, et pourquoi, 338. — Fait décréter le mode d'interrogatoire de Louis XVI, 348. — S'élève contre un arrêté du corps électoral de Paris, pour l'impression des listes des huit et vingt mille, 350. — Son opinion sur les vices politiques de l'éducation domestique, 355. — Il désire que la discussion sur Louis XVI soit ramenée aux principes de la raison et de la justice, 363. — An I.er 1793. Appuie la proposition de mander à la barre le peintre Boze, et de faire mettre le scellé sur ses papiers, 5. — Invoque l'ajournement de la réunion du pays de Liége à la France, et pourquoi, 32. — Retrace les actes d'agression du gouvernement anglais, et appuie la déclaration de guerre; s'oppose à l'adresse au peuple anglais, et pourquoi, 34. — Rapport sur une pétition des armateurs dits *de la liberté*, 55. — Propose de faire connaître les députés qui donnent des recommandations pour des places auprès des ministres, 87. — Demande le rappel des commissaires Dubois Dubais et Briez, et qu'il soit interdit aux représentans de correspondre avec l'ennemi, 118. — Combat le *maximum* comme contraire à l'agriculture, 122 et 123. — Suite et proposition de diminuer la masse des assignats, 125. — S'oppose à l'impression de l'adresse de la section des Arcis, qui demande la suppression de toute correspondance entre les sociétés populaires, 147. — Est nommé secrétaire, 152. — Marat demande qu'il soit rayé de la liste des députés accusés au 31 mai; est excepté du décret d'arrestation d'abord prononcé contre lui, 156. — Accuse Duplantier de faiblesse, 159. — Demande qu'on adopte des mesures relatives à la tranquillité de Paris, 161. — Son opinion sur l'emprunt forcé, 162. — Il annonce qu'un régiment autrichien est passé du côté des Français avec armes et bagages, 170. — Demande que les indigens soient exempts de contribution, 171. — S'oppose à la traduction des députés détenus dans les maisons d'arrêt, 178. — Déclare ne pas partager l'opinion de l'adresse rédigée par les députés détenus, et qu'il a signée comme secrétaire, 181. — Demande l'impression des pièces de la conspiration dont Charrier est accusé, 189. — Défend Vergniaud, accusé d'avoir voulu fuir, 191. — Billaud demande le décret d'accusation contre lui, 208. — Il est accusé, par la veuve Marat, de vanter Charlotte Corday, 222. — Annonce qu'à la nouvelle de la rebellion de Toulon, les Bordelais ont levé un bataillon pour marcher contre cette ville, 264. — An II. 1793. Compte rendu aux Jacobins de la conversation qu'on lui attribue avec Desfieux, relativement aux moyens d'accommoder les affaires de Bordeaux, 272. — Est décrété d'accusation, 277. — Veut se défendre; Billaud, Bentabolle et Albitte l'en empêchent, 278. — Son jugement et sa condamnation à mort, 34. 35 et 36. — Détails donnés à la commune de Paris sur sa procédure, 43. — An III. Demande d'une fête annuelle et funèbre en son honneur et celui des compagnons de son sort, 259. — An VI. Regrets donnés à sa mémoire, 122.

Ducos (Roger), député des Landes à la convention nationale. An II. 1793. Est nommé secrétaire, 64. — Fait rendre un décret sur les indem-

nités dues aux citoyens qui auraient essuyé des pertes, par suite de l'invasion de l'ennemi, 68. — An II. 1794. Fait rendre un décret en faveur des fermiers de biens nationaux, 136. — Demande qu'aucun citoyen français ne puisse, en aucun lieu, posséder des esclaves, 139. — Fait accorder des secours aux propriétaires ravagés par la guerre, 165. — Son rapport, suivi d'un décret, sur les enfans trouvés, 185. — Autre de secours pour la commune d'Albert incendiée, et pour rechercher si la malveillance n'y a point part, 244. — Il fait refuser des fonds à la société philantropique pour la continuation de ses secours aux indigens, et pourquoi, 270. — Fait rendre un décret concernant les secours à accorder aux blessés de Grenelle, 347. — An III. Fait récompenser Gérard Mennier, qui a soulagé le représentant Drouet dans sa captivité, 6. — Rend hommage au civisme du général Duhesme, 132. — Provoque l'annullation de l'arrêté du ministre des finances, relatif aux cartes de sureté, 138. — Est rappelé à l'ordre pour s'être servi d'expressions peu mesurées à l'égard de la Toscane, 148. — En mission, rend compte des premiers travaux faits pour la reconstruction de Landrecies, 215. — Et du civisme des habitans du Quesnoy, 221. — Transmet un trait de générosité de la commune de Landrecies envers ce dernier district, 282. — Fait accorder une gratification à la citoyenne Parent, de Valenciennes, pour avoir servi dans les armées de la république, 341. — Demande si les hommes désarmés seront reçus à voter dans les assemblées primaires, 349. — Fait doubler les secours accordés aux réfugiés et déportés corses, 359. — An IV. Demande la révision de toutes les radiations, 1. — Etablit par des faits que les Belges désirent se réunir à la France, 13. — Amende le projet de la commission des cinq, en ce qui concerne les parens d'émigrés, 40. — Annonce que les comités s'occupent du sort des conventionnels détenus, *ibid.* — Réélu au conseil des anciens, défend la résolution sur les élections à completter par le directoire, 60 et 61. — Demande l'ordre du jour sur la suppression de la distribution des journaux, 74. — Vote le rejet de la résolution relative au mode de remplacement des juges, 88. — L'adoption de celle sur les juges de paix non élus, 90. — De celle relative aux députés de la Seine, 93. — Et de celle sur l'embauchage, 97. — Est élu secrétaire, *ibid.* — Défend la résolution qui exclud Job-Aymé, 114. — Et celle qui exclud Ferrand-Vaillant, 124. — Parle en faveur de celle relative à la loi du 9 floréal, 130. — Fait approuver celle qui établit le mode de radiation des représentans inscrits sur les listes d'émigrés, 161. — Propose l'adoption de celle pour l'exclusion de Gau et Daunou, 175. — Parle en faveur de celle qui fixe le mode de surveillance sur les étrangers, 193. — Fait rejeter celle qui établit un tribunal de police correctionnelle à Tartas, 204. — Demande le rejet de celle sur les droits d'exportation et d'importation, 326. — Parle en faveur de celle concernant les dégrévemens de contributions de l'an 4, 311. — Et de celle contre la citoyenne Fourquevaux, 363. — An V. Est nommé président, 6. — Vote le rejet de la résolution sur la loi du 3 brumaire, 74. — Défend celle qui restitue les biens des religionnaires fugitifs, 96. — Et celle qui établit le tachygraphe, 148. — Fait arrêter qu'il sera dressé une liste des ex-conventionnels siégant dans le conseil, 169. — Le préside au 18 fructidor, 352. — An VI. Fait adopter la résolution concernant la responsabilité des préposés à la conduite ou à la garde des détenus, 9. — Combat celle relative aux domaines congéables, 36. — Rapport sur celle relative à la mise en activité de la constitution dans les Colonies, 93, 101 et 102. — Il propose d'approuver une résolution additionnelle concernant les transactions entre particuliers, 105, 111 et 112. — Défend l'organisation de la constitution dans les Colonies, 108. — Sa motion sur le travail journalier du conseil, 157 et 159. — Il fait un rapport contre la proposition de réviser le mode de nomination des commissions, 167. — Célèbre l'entrée des Français à Rome, 169. — Combat la résolution qui transfère à Bagnolles l'administration centrale du Var, 199 et 200. — Fait rejeter celle qui transfère à Viviers l'administration centrale de l'Ardèche, 207. — Est un des élus de l'assemblée électorale de l'Oratoire, département de la Seine, 209. — Sa motion d'ordre relative à la résolution sur le régime hypothécaire, 229. — Frappé par la loi sur les élections, il déclare qu'il n'hésite pas à faire le sacrifice que demande la voix de la patrie ; mais il invite ses col-

légues à prendre garde que le royalisme ne tire un grand avantage de la mesure adoptée, 236. — An VII. Est nommé directeur en remplacement de Merlin de Douai, 273 et 275. — Son installation, et discours prononcé par lui à ce sujet, 285 et 286.

Ducos, officier adjoint. An IV. Se distingue à la bataille de Roveredo, 361. — An VII. Chef de bataillon, présente les drapeaux conquis par l'armée d'Helvétie, et prononce un discours à ce sujet, 192.

Ducos (B.), littérateur. An VI. Sa traduction *de la Femme de bons sens* ou *la Prisonnière de Bohême*, 134.

Ducou, co-accusé du comité révolutionnaire de Nantes. An III. Est acquitté et mis en liberté, 100.

Du-Coudray, ex-chevalier. An II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 330.

Ducoudray. An V. Est arrêté comme chauffeur, faisant de fausses patrouilles avec sa bande, 159.

Ducray-Dumisnil, littérateur, rédacteur des *Petites-Affiches*. An I.er 1793. Analyse de son opéra intitulé : *la Journée dérangée*, 1. — An II. 1794. Est mis en arrestation provisoire, 103.

Ducrest, aide-de-camp. An VII. Se distingue en Helvétie, 344.

Ducroquet (F. P.), ex-perruquier. An II. 1794. Son arrestation, 176. — Son jugement comme complice d'Hébert, 183. — Sa condamnation à mort, 185.

Ducruix, ex-grenadier aux gardes-françaises. An I.er 1793. Officier, est arrêté à Perpignan comme séditieux ; demande de sa liberté par Marat, 54. — Décret de son élargissement ; autre qui ordonne de poursuivre la procédure commencée, 77.

Dudon, procureur-général du roi au parlement de Bordeaux. An 1790. Dispensé, à cause de son grand âge, de se rendre à la barre de l'assemblée nationale, y est défendu par son fils, 65. — An II. 1793. Prévenu de conspiration, est traduit à Paris, 29. — An II. 1794. Est condamné à la réclusion jusqu'à la paix, 119.

Dudon fils. (*Voy.* l'article précédent).

Dudoyer, littérateur. An VI. Article de P. F. Aubin sur ce citoyen, époux de la célèbre actrice Doligny, 219.

Dufaget, ex-marquis. An VII. Commande les révoltés de la Haute-Garonne, 334.

Dufay, député de Saint-Domingue à la convention nationale. An II. 1794. Est accusé d'avoir pris le titre de marquis ; il dénonce Page et Brulley, 169. — Parle sur l'intrigue des Colons contre Josnet et la liberté des nègres, 171. — An III. — Fait décréter la mise en liberté de tous les Colons, à l'exception de ceux du club Massiac, 50. — Se plaint de la publication faite par Gouly, au nom de la convention, d'un travail sur les Colonies, que la convention n'a point approuvé, 71. — Vote contre l'envoi de représentans dans les Colonies, 148 et 149. — Sa motion d'ordre sur leur situation, et spécialement sur celle de Saint-Domingue, 285 et 286. — An IV. Réélu au conseil des cinq-cents, fait adopter en principe la proposition du directoire, pour l'envoi d'agens dans les Colonies, 129. — An V. Et un amendement relatif aux secours des déportés et réfugiés, 75. — An VI. Demande la discussion du projet sur la division territoriale des Colonies, 8. — Opinion sur leur situation, 41. — Il développe la nécessité de les fructidoriser, 50 et 51.

Dufestel, député de la Somme à la convention nationale. An I.er 1793. Signe une déclaration contre le 31 mai, 167. — An II. 1793. Est décrété d'arrestation, 277 et 278. — An III. Est rappelé dans le sein de la convention, 80.

Dufeu (Louis), chef de division de la garde nationale de Nantes. An V. Fait une adresse pour inviter ses concitoyens à se tenir en garde contre les ennemis de la patrie, 155.

Duffau, député de Mont-de-Marsan aux Etats généraux. An 1791. Propose d'entourer le supplice d'un parricide de l'appareil le plus lugubre et le plus touchant, et d'en faire un jour de deuil pour la patrie, 154.

Duffau, député du Gers au conseil des anciens. An VI. Combat la résolution relative à la successibilité des enfans naturels, 156. — Défend

celle sur les créances des émigrés, 280. — Est élu secrétaire, 333. — An VII. Parle contre la résolution sur les domaines engagés, 4 et 5. — Fait approuver ou rejeter plusieurs résolutions sur les opérations des assemblées primaires, 40. — Combat celle relative aux individus convaincus d'avoir recelé des déserteurs, 75. — Fait rejeter celle qui excepte de la déchéance les militaires employés à la défense de la patrie, 174 et 185. — Demande que Courtois fournisse, en comité général, les preuves de sa dénonciation contre la société du Manége, 314.

Duffort, membre du comité de surveillance de la commune de Paris. An 1792. Accusé d'avoir abusé de ses fonctions, se disculpe, 321. — An I.er 1793. Dénoncé de nouveau pour bris de scellés et violation de dépôt, 132.

Duflos, député du Pas-de-Calais au conseil des cinq-cents. An VI. Fait une motion sur les finances et sur le payement des domaines vendus, 289. — An VII. Parle sur un projet relatif au citoyen Bouteille, acquéreur de domaines nationaux, 275.

Dufour, avocat. An 1789. Est secrétaire de la mairie, 102.

Dufour, commandant du fort Saint-Elme. An II. 1793. Livre ce fort; décret qui le met hors la loi, 99.

Dufour, chef de chouans, amnistié. An III. Traduit au tribunal criminel militaire pour de nouvelles tentatives de révolte, 320.

Dufour, général. An V. Sa lettre sur le succès de la sortie à la tête du pont d'Huningue, 139. — Propose au général autrichien Furstemberg une capitulation de ce poste, 144. — An VII. Est l'un des candidats pour la place de directeur, 273.

Dufour, co-accusé dans l'affaire de Babeuf. An V. L'accusateur public proclame son innocence, 207. — Mais il ne le regarde pas comme exempt d'imprudence et de blâme, 226. — Il est acquitté, 252.

Dufour-Maisoncelle, député du Mont-blanc au conseil des anciens. An V. Fait approuver une résolution relative à la loi du 21 floréal qui excluait les étrangers de Paris et de Vendôme, 289.

Dufourny, président du club des Droits de l'homme, à Paris. An 1790. Invite tous les citoyens à découvrir à ce club les abus des différens pouvoirs, 125. — An 1791. Sa lettre à Bouche, au nom de la société des Jacobins, 208. — An I.er 1793. Est chargé, au 31 mai, de présenter des idées sur les moyens de faire baisser le prix des denrées, 157. — Félicite la convention de ses travaux, 177. — Demande au nom du département la confiscation des biens de tous les étrangers, et surtout des Anglais, 252. — Dénonce aux Jacobins un article du *Journal de la Montagne*, destiné à indiquer la manière de faire un bon roi, 260. — Son opinion aux Jacobins sur la mise en jugement des députés et de Marie-Antoinette, 263. — Il rend compte de ce qui est arrivé à Béthune-Charost qui, voulant fuir dans un canot, tire un coup de feu au canotier, 264. — An II. 1793. Invite la société des Jacobins à mettre à l'ordre du jour la discussion d'un projet de loi sur les accaparemens, 268. — Lui propose de faire afficher les noms de ceux qui auront été arrêtés, et pourquoi, 271. — Y donne lecture des noms des chefs de l'armée révolutionnaire, 273. — Lui annonce l'épuration du département de Paris, 276. — Rend compte du procès de Marie-Antoinette, 329. — S'oppose à l'admission de Charles Hesse; interpelle Dubois-Crancé, 31. — Débats entre lui, Desfieux et Collot-d'Herbois, 38. — Il fait rapporter l'arrêté qui nomme des commissaires pour examiner les ouvrages patriotiques, 44. — Invite, au nom du département de Paris, la convention à assister à une fête de la Raison, 53. — Attaque les motions de Bazire, Chabot et Thuriot, faites à la convention, contre la terreur, 54. — Fait à la barre, comme orateur des Jacobins, la proposition de maintenir toutes les lois révolutionnaires, 55. — Persiste dans sa dénonciation contre Chabot, et l'accuse au sujet de son mariage avec une étrangère, 59. — Reproches qu'il fait à Robespierre et à Barrère, 71. — Il réfute la dénonciation de Guirault, 74. — Demande l'égalité d'instruction en faveur des enfans des pauvres et des riches, 84. — Demande que le bureau de la société ne soit plus astreint à porter le bonnet rouge, 92. — Reproche à Tolède d'être lié avec Desfieux, 93. — An II. 1794.

Président du département de Paris, présente aux Jacobins une proclamation sur l'extraction du salpêtre, 103. — Ses observations sur la proposition d'en exclure Philippeaux et Bourdon de l'Oise, 115. — Il y dénonce Chaudéru, 196. — Repousse, comme perfide et aristocratique, une proposition pour la levée de la seconde réquisition, 142. — Fait rejeter une autre proposition tendante à faire placer exclusivement des Jacobins dans les emplois publics, 147. — Attaque Momoro au sujet de l'admission de Vincent; est exclus des Cordeliers, 148. — Seconde attaque contre Momoro et Delcloche, 150. — Fait écrire, par les Jacobins, une lettre de fraternisation à l'armée du Nord et aux sans-culottes de Lille; parle sur l'arrestation d'un réfugié de Tournay, 152. — Annonce la reprise de Proly; débats entre lui et Collot-d'Herbois, à ce sujet, 156. — Propose à la barre, et fait décréter l'abolition des mots *régie*, *régisseur*, etc., qu'il qualifie *d'infâmes*, et la conservation dans la même étimologie du seul mot *régicide*, 159. — Il est dénoncé aux Cordeliers comme agent du modérantisme, 167. — Provoque, aux Jacobins, l'exclusion de tous les membres du club monarchique; débats à cette occasion, 168. — Y demande que les Cordeliers se prononcent sur les assemblées sectionnaires, 177. — Discute, avec Lachevardière, sur les causes des désastres de la Vendée, 178. — Accuse d'inexactitude le *Journal de la Montagne*, 181. — Attribue aux Cordeliers le dessein d'assassiner les patriotes, 182. — Parle sur une armure présentée à la société, et dont le but est de préserver des armes blanches et des balles, 187. — Communique une lettre de Dubois Crancé, qui propose l'exclusion des membres des sociétés affiliées et des agens du pouvoir exécutif, 197. — Est dénoncé, par Vadier, pour avoir révoqué en doute la conspiration attribuée à Danton, pour sa conduite passée, et pour être trop assidu au comité de sureté générale; ses réponses; Robespierre lui reproche aussi d'avoir demandé des preuves, et d'être impudent, comme le furent Chabot et Ronsin; sa réponse calme à ces imputations; il est exclu de la société, et traduit au comité de sureté générale, 200. — On y propose de réclamer sa liberté, 325. — Il y donne des détails relatifs au régime des prisons, 331. — Fait ajourner la discussion sur la liberté de la presse, et parle sur la rédaction d'une adresse aux sociétés affiliées, 335. — Opine sur l'élargissement des détenus, 340. — Sur les élections des membres des comités révolutionnaires, 344. — Sur la liberté de la presse, 347. — Est dénoncé, 373. — Son arrestation est proposée, 356. — An III. Il est cité, par Cambon, comme l'un de ses détracteurs, 69.

Dufraisse, général. An I.er 1793. Accusé avec le général Lavallette, est déclaré non-inculpable, 214. — An II. 1793. Dénonciation contre lui, 81. — An II. 1794. Il est décrété d'arrestation, 311. — An III. Jugement du tribunal révolutionnaire qui l'acquitte de l'accusation d'avoir fomenté la guerre civile à Lille, Douai, etc., 199. — An VII. Sa traduction devant un conseil de guerre, avec Championnet, 226. — Il est remis en activité, 310.

Dufraisse-Duchey, député de Riems aux États généraux. An 1789. S'oppose à ce que les droits de citoyen actif puissent être acquis par le payement volontaire de la contribution qu'ils exigent, 103. — An 1790. Dénonce les feuilles de Camille Desmoulins et de Marat, et demande en vain qu'il soit défendu aux députés de faire des journaux, 14. — Vote pour que la religion catholique soit déclarée religion nationale, 46. — Veut que les moines restans dans les cloîtres reçoivent un traitement plus fort que les moines sortans, 79. — S'élève contre la clôture de la discussion sur l'installation des juges par le roi, 128. — Veut qu'on délibère sur la demande que fait Mauri de poursuivre Camus au châtelet, au sujet de l'affaire des Avignonais détenus à Orange, 193. — Attaque le projet pour l'abolition des réserves coutumières, des dévolutions, et pour le partage égal des biens entre tous les enfans nés de différens mariages, 201. — Demande la poursuite de la procédure relative au 6 octobre, sans égard pour les députés qui y sont impliqués, 221. — S'oppose à l'annullation du décret de prise de corps lancé en 1781 par le parlement de Paris contre Raynal, 228. — Veut qu'on renvoie au châtelet une lettre pastorale de l'évêque de Toulon, dénoncée par Sillery, 232. — Cause du

tumulte, à l'occasion du projet de remboursement de la dette exigible en assignats-monnaie, 274. — An 1791. Proteste contre le serment qu'on veut exiger des prêtres, et prétend que l'assemblée n'est pas libre, 6. — Réclame contre la clôture de la discussion dans l'affaire de Nîmes; sur sa motion toute la droite se lève et sort de l'assemblée, 59. — Discute le code pénal et demande la conservation des lettres de grâce, 156.

Dufresne, employé à la trésorerie. An V. Est nommé député aux cinq cents par le corps électoral du département de la Seine, 205. — Fait un rapport sur la situation du trésor public; se plaint des abus d'autorité faits par les militaires sur les caisses des dépôts, et fait adopter l'envoi d'un message au directoire, pour remédier à ces inconvéniens, 316. — Est élu secrétaire, 334. — Autre rapport sur les fournitures des armées et les abus qui en dérivent, 335. — Adoption de son projet y relatif, 341. — Réclamation du général Hoche contre la partie de son rapport qui concerne les contributions levées par lui; sa réponse à ce général, *ibid* et 345. — Son élection est annullée, au 18 fructidor, 350. — Son rapport, dans une séance précédente, sur la vente des rescriptions bataves et les prétentions de la compagnie Godard, 352.

Dufresne, savoisien. An II. 1794. Annonce, aux Jacobins, des victoires sur le roi des marmottes; discussion sur son patriotisme et son arrestation; sa justification, 209. — Son éloge, par la société de Chambéry, 214. — Son opinion contre la liberté indéfinie de la presse, 353.

Dufresne-Saint-Léon, commissaire à la liquidation. An 1789. Chargé des dépêches du roi et de l'assemblée pour le rappel de Necker, va chercher ce ministre à Bruxelles, 19. — En donne des nouvelles à l'assemblée, 20. — An 1790. Est dénoncé au sujet des dépenses ministérielles, comme s'opposant à la communication demandée d'un registre de décisions, 101. — An 1791. Tableau de ses comptes, 273. — Il détruit les inculpations dirigées contre lui, à l'occasion du payement d'un officier mort depuis 30 ans, 357. — An 1792. Est arrêté par ordre de la commission des douze, 329. — Un décret ordonne son remplacement, *ibid.* — Il est décrété d'accusation, 340. — An I.er 1793. Donne sa démission, 55. — Accusé d'avoir trahi les intérêts de la nation, est acquitté par le tribunal criminel, 58. — Improbation de ce jugement par Buzot, 59. — An II. 1793. Décret portant qu'il présentera, dans trois mois, le compte de son administration, 271.

Dufresney, père et fils. An 1791. Sont arrêtés, comme enrôleurs pour l'armée des princes émigrés, 63. — Décret qui les renvoie pardevant le tribunal chargé de juger les crimes de lèse-nation, 64. — Pétition d'un autre fils, pour obtenir la permission de voir son père, 91.

Dufresnoy. An 1789. Député d'un district de Paris, demande l'érection d'un tribunal pour juger les accusés du crime de lèse-nation, 25.

Dufresnoy (madame), femme de lettres. An VII. Analyse de sa pièce, intitulée : *Armand*, ou *le Bienfait des perruques*, 337.

Dufretey, ci-devant seigneur de Belle-Villiers. An 1791. Offre un don patriotique, 80.

Dufriche-Valazé, député de l'Orne à la convention nationale. An 1792. S'oppose à l'ordre du jour sur des propositions relatives aux ministres Servan, Danton et Roland, 274. — Ses vues sur le mode de procéder à l'inventaire et à l'examen des papiers du comité de surveillance de Paris, 279. — Son rapport sur les trahisons et les crimes de Louis XVI, et sur les pièces y relatives, trouvées dans le porte-feuille de Septeuil, 312. — Il vote pour la libre circulation des grains, et pour qu'il en soit acheté dans l'étranger, 336. — Ses observations sur le rapport relatif aux crimes imputés à Louis XVI, 348. — Il fait décréter la lecture des pièces destinées à servir de preuves contre lui, *ibid.* — S'élève contre un arrêté de la commune de Paris, qui ordonne que ses conseils seront fouillés, 351. — Est élu secrétaire, 364. — An I.er 1793. A l'occasion d'une lettre de Custines, demande le décret d'accusation contre le ministre Pache, 5 et 7. — Dénonce la signature de Marat, apposée à l'adresse des Jacobins contre une partie de la convention, 105. — Les sections de Paris réclament son expulsion, 108. — Il s'oppose au rappel des derniers députés envoyés à Orléans, attaqués par la municipalité, et inculpe les premiers; Marat apporte une de ses lettres en preuve d'un

complot formé pour transférer la convention à portée des rebelles, 144. — Ses explications sur cette accusation, 145. — Il demande l'arrestation d'Henriot au 31 mai, 152. — Proteste contre toute délibération, vu le désordre de l'assemblée, 154. — Demande de son arrestation, par Marat; elle est décrétée, 156. — Il rejette l'amnistie qui serait proposée en faveur des députés détenus, 158. — An II. 1793. Est décrété d'accusation, 277. — Son jugement, sa condamnation et son suicide, 34, 35 et 36. — Détails donnés sur ce procès à la commune de Paris, 43. — An III. Proposition d'une fête funèbre en l'honneur des victimes de la révolution, pour le jour où il a péri, 259. — An IV. Pétition de sa veuve, et rapport à ce sujet, 185 et 205.

Dugald-Stewart, anglais. An V. Auteur d'une notice sur la vie et les ouvrages d'Adam Smith, 295.

Dugazon, acteur comique. An 1792. Sa pétition pour l'abolition de toute substitution, 266. — Analyse de sa comédie l'*Émigrant*, ou *le Père Jacobin*, 310. — An II. 1793. Autre, intitulée: *Le Modéré*, 73.

Dugommier. An 1791. Est dénoncé par l'assemblée coloniale de Saint-Domingue, 24. — An II. 1793. Est nommé général à l'armée d'Italie, et chargé du siége de Toulon, 45. — Lettre sur une action devant cette place, où les rebelles ont été repoussés; éloge de Bonaparte, Arena et Cervoni, 77. — Détails qu'il transmet sur la reprise de Toulon, 96. — An II. 1794. Doit son poste de général à Marat, 103. — Annonce l'état du camp de Toulon, et la saisie de magasins ennemis, 106. — Commande l'armée des Pyrénées-Orientales; se propose de prendre sa place de député, 114. — Annonce diverses victoires sur les Espagnols, 228, 241, 246 et 253. — Envoie les détails de la capitulation du fort Saint-Elme, Port-Vendre et Collioure, où sept mille espagnols ont mis bas les armes, 257. — Détails de ses victoires, 293. — Lettre qu'il reçoit du général en chef de l'armée espagnole, 327. — Nouvelle victoire, 337. — An III. Il transmet la reprise de Bellegarde et l'évacuation du territoire français, par les Espagnols, 6. — Lettre sur les succès de l'armée, 14. — Autre, sur le drapeau envoyé à cette armée, par la convention, 38. — Il envoie le général Despinoy, demander que le nom du général Labarre, mort en combattant pour la république, soit inscrit sur la colonne du Panthéon, 57. — Mande que l'adjudant-général Gilly s'est emparé de Castella, en Espagne, 59. — Lettre des représentans, annonçant qu'il a été tué d'un coup d'obus; décret, portant que son nom sera inscrit sur la colonne du Panthéon, 69. — Notice de l'adjudant Boyer, sur ce général; Marat rend hommage à sa mémoire, *ibid.* — On demande qu'il lui soit élevé un monument; renvoi pour un rapport, 71. — Pension accordée à sa veuve et à ses enfans, 341 et 346. — An VI. Réclamation d'un traitement national pour sa fille et sa sœur, 108. — An VII. Briot propose d'élever un monument à sa mémoire, 347.

Dugour (A. Jeudy). An III. Notice sur son *Histoire d'Olivier Cromwel*, 222.

Dugua, général de division. An III. Se distingue contre les Espagnols, 69. — An V. Son entrée dans Trieste, 196.

Duguay-Morange, procureur-général à Rouen. An II. 1794. Condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 107.

Dugué-Dassé, député de l'Orne à la convention nationale. An I.er 1793. Fait ordonner aux membres d'un comité de salut public établi à Lons-le-Saulnier de cesser leurs fonctions, sous peine de mort, 211. — An II. 1793. Est décrété d'arrestation comme signataire de protestations contre le 31 mai, 277 et 278. — An III. Est rappelé dans le sein de la convention, 80. — Lit divers chefs d'accusation contre Javoques et Mallarmé, 257. — Demande à ceux qui voulaient que le comité de législation fît un rapport sous vingt-quatre heures sur les députés inculpés, si le comité pourra les entendre dans ce délai, 287. — Son rapport et décret pour déterminer le prix des voitures de denrées et marchandises, ensuite de marchés non exécutés avant l'abrogation du *maximum*, 290. — An V. Réélu au conseil des anciens, vote le rejet de la résolution relative à la gendarmerie, 332. — Et de celle sur les fonctions de la garde nationale, 336. — An VI. Combat celle relative aux passe-ports, 30.

DUGUET, député de la Loire au conseil des cinq-cents. AN VI. Est accusé par les administrateurs de ce département d'être parent d'émigré, 170.

DUGUIGNY-BELAIR. AN I.er 1793. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 117.

DUHAMEL, homme de loi. AN 1792. Sa lettre à l'ex-ministre Degrave, sur sa retraite du ministère, 149. — AN I.er 1793. Notice du *Journal d'instruction sociale*, auquel il coopère, 143.

DUHAMEL-DE-QUERLONDE, commandant à Luxembourg. AN 1792. Sa proclamation pour arrêter les émissaires des Jacobins, 76.

DUHEM (Pierre-Joseph), médecin et juge de paix à Lille, député du Nord à l'assemblée législative. AN 1791. Combat la proposition d'un comité général pour examiner les mentions honorables accordées, la veille, à diverses adresses, 347. — Parle en faveur des patriotes brabançons réfugiés, 355. — AN 1792. Demande une loi contre la sortie du numéraire et sur les passe-ports, 28. — Dénonce le ministre des affaires étrangères, au sujet des rassemblemens d'émigrés, 43. — Lit une dénonciation contre le ministre Narbonne, 67. — Annonce une diminution dans le prix de l'argent à Lille, 82. — Propose de faire garder à vue le ministre Narbonne, 92. — Est menacé de l'Abbaye à l'occasion de ce ministre, 94. — S'oppose à ce que le ministre de l'intérieur rende compte des mesures prises à l'égard des prisonniers d'Avignon, 108. — Vote contre toute exportation, 110. — Est insulté aux Tuileries par des chevaliers de Saint-Louis, 179. — Veut que l'époque du mariage coïncide avec la nubilité et la puberté, 182. — Signale un arrêté inconstitutionnel du département de la Somme, 185. — Vote pour la levée de la suspension du maire et du procureur de la commune de Paris, 199. — Provoque l'examen de la déchéance de Louis XVI, 207. — Réclame l'élargissement de Pâris et Bouland, arrêtés pour s'être prononcés contre le roi, 210. — Fait rendre compte des dispositions des cabinets de St. James et Pétersbourg, *ibid.* — Déclare que Jarry, sous le poids d'une accusation, vient d'être promu lieutenant-général, 211. — Fait rétablir un décret contre le général Dillon, 235. — S'oppose au rappel de tous les commandans de place, 244. — Répond à l'éloge que font de Luckner les commissaires de l'armée du Centre, qu'il faut ajourner les félicitations jusqu'après l'invasion du Brabant et des électorats, 249. — Commissaire dans le Nord, annonce que Maubeuge est menacé, 261. — Membre de la convention nationale, appuie l'envoi de six commissaires dans le Nord, et demande l'examen de la conduite du général Moreton-Chabrillant, 275. — Annonce le cernement de Lille et les bonnes dispositions des habitans, 276. — Est envoyé commissaire dans le département du Nord, *ibid.* — Lettres sur sa mission (*Voyez* DELMAS). — Vote pour que Louis XVI ne puisse se choisir un conseil, 348. — Croit prématurée la proposition du bannissement de tous les Bourbons, 353. — Demande que Roland sorte du ministère, *ibid.* — Dénonce le côté droit, et veut, que sans désemparer, on prononce sur le sort de Louis, *ibid.* — Demande l'appel nominal contre l'ajournement d'une discussion sur le même objet, 363. — S'écrie, à ce sujet, qu'il mourra à la montagne, *ibid.* — AN I.er 1793. Est nommé membre du comité de sureté générale, 25. — Reproche à Varlet d'être royaliste, 58. — S'oppose au rapport du décret déclarant que le général Arthur-Dillon a perdu la confiance de la nation, 59. — Dit que la loi du 9 octobre n'a été présentée par Gensonné que pour sauver les contre-révolutionnaires; demande, par suite, l'élargissement de Royou-Guermeur, commissaire dans le Finistère, et l'appel à la barre des administrateurs qui ont ordonné son arrestation, 46. — Fait décréter sa mise en liberté, 64. — Demande que l'assemblée expulse de la salle de ses séances tous les journalistes inciviques, 69. — Appuie le projet de Lindet, sur l'organisation du tribunal révolutionnaire, et demande la question préalable sur l'attribution d'un jury à ce tribunal, 72. — Présente une médaille portant l'effigie de Louis XVI, avec ces mots : *Martyrisé le 21 janvier* 1793, et dénonce à ce sujet les citoyennes Montansier et Crumpipen, 74. — Demande que les émigrés et prêtres déportés rentrés, non sortis dans un délai fixe, soient mis hors la loi, 79. — Observe que le projet de faire marcher une partie de la convention à la tête des citoyens, peut entraîner sa dissolution, 96. — In-

vertive Vergniaud réclamant la sureté de l'assemblée, 142. — En mission avec Lesage-Sénault, écrit que les citoyens du Nord sont prêts à se lever en masse contre les ennemis, 203. — Destitue, à Lille, le général Lavalette; Robespierre attaque cette mesure et le fait rappeler, 206. — Annonce que l'armée du Nord est travaillée par des malveillans sous le costume de Jacobins, et y fait envoyer deux nouveaux commissaires, 212. — S'oppose à la création d'une administration centrale des subsistances, 235. — Demande l'ajournement de l'envoi de commissaires dans les départemens du Montblanc, de l'Isère et des Hautes-Alpes, 239. — Se plaint de l'inexécution des lois sur les secours publics, 241. — Demande la formation d'un comité pour examiner la conduite de tous les représentans qui ont été en mission, 252. — Annonce que l'armée républicaine a pénétré jusqu'à Ypres, et demande un rapport à l'effet de municipaliser la Belgique comme la Cerdagne espagnole, 253. — Annonce, aux Jacobins, la prise d'Ypres; fait une proposition relative aux réquisitionnaires qui se cachent ou sont employés dans les charrois, 258. — Demande la traduction au comité de sureté générale de Guillemingen, l'un des pétitionnaires belges, et pourquoi, 264. — An II. 1793. Obtient l'ordre du jour sur la dénonciation contre la commission des marchés, et fait arrêter qu'elle présentera les moyens de rapprocher des armées les magasins, 268. — Recommande l'union parmi les patriotes, à l'occasion de débats sur différentes destitutions militaires, 269. — Fait connaître les plaintes de Bentabolle sur le désordre où se trouve l'armée du Nord, 270. — Est dénoncé, aux Jacobins, pour ses derniers discours à la convention; défend l'adjoint au ministère de la guerre, Dupin, et obtient qu'il soit entendu à la barre, 272. — Sa justification aux Jacobins, 277. — Il fait adopter, à la convention, la simple dénomination ordinale des temps, 280. — Propose de faire juger à la tête de l'armée le général Gratien, 29. — Son opinion sur l'instruction publique, 31. — Ajoute des faits, pardevant le tribunal révolutionnaire, à l'acte d'accusation de Brissot et autres, 36. — Son exclusion des Jacobins, 86. — Il renvoi au tribunal révolutionnaire des pièces contre Lavalette, commandant à Lille, et fait ordonner sa translation à Paris, 90. — An II 1794. Ses observations sur la suppression de la mendicité, 168. — Autres sur les otages de Worms, sur l'intrigue des colons contre la liberté des nègres, et contre Jeanet, chargé de l'exécution du décret, 171. — Il fait passer à l'ordre du jour sur des observations de Mallarmé, contre l'article de la loi du tribunal révolutionnaire, relatif à la composition du jury, 266. — Fait décréter que ce tribunal jugera conformément aux lois antérieures à la loi du 22 prairial, qui, sur sa proposition, est rapportée, 324. — Parle contre une demande de congé, 328. — Contre les mises en liberté, et dénonce Kilmaine, *ibid.* — Réclame contre le décret de simple ordre du jour sur la dénonciation de Lecointre, 345. — Parle sur cette dénonciation, qu'il dit faite pour réhabiliter la mémoire de Danton, 346. — S'élève, aux Jacobins, contre les royalistes et les aristocrates; y dénonce Dubois-Crancé, Tallien et Fréron, 347. — Réclame l'appel nominal sur le remplacement de Lecointre et Guffroy au secrétariat de la convention, 348. — Fait décréter le renvoi au comité de législation d'une adresse de la société populaire de Dijon, 352. — Propose un amendement au décret qui accorde des secours aux élargis, *ibid.* — Fait mettre au grand ordre du jour, aux Jacobins, la discussion sur les moyens les plus prompts de faire déporter les aristocrates, 354. — Y fait suspendre l'affiliation à la société de Saint-Omer, et dénonce l'esprit public de Caen, 356. — Justifie la société des Jacobins, *ibid.* — Parle contre ceux qui demandent sa destruction, 364. — Propose des mesures contre les rejetons de Capet et de sa famille, 365. — An III. Demande l'arrestation de Jadot, orateur de la commune de Saint-Omer, envoyé pour applaudir à la conduite de Florent-Guyot, 6. — Demande l'ordre du jour sur le projet d'organisation de la commission des subsistances, 17. — Veut qu'on établisse une distinction entre les émigrés nobles et non nobles, 19. — Demande l'exécution de la loi contre ceux pris les armes à la main, 22. — Rappelle à la société des Jacobins l'adresse de la convention, contenant les principes autour des-

quels tous les Français doivent se ranger; déclare qu'il y voit la certitude du maintien de la liberté et de l'égalité, 25. — Réclame l'ajournement sur le projet de police des sociétés populaires, 28. — Parle, aux Jacobins, sur les circonstances où cette société se trouve, et dit que les amis de Danton prétendent n'en vouloir qu'aux coupables; mais que le peuple et les sociétés populaires forceront, par leur tranquillité, l'ennemi à respecter leur terrain, 29. — Propose de charger les comités de présenter un plan de conduite envers les pays conquis, 30. — Interrompt Tallien qui se vantait d'avoir sauvé Jouneau du massacre des prisons; soutient que ce fut le décret de l'assemblée législative, et non lui, qui le sauva, 34. — Rend compte, aux Jacobins, de ce qui s'est passé à la convention; se plaint de la persécution qui frappe les amis de la liberté, et dit qu'il ne faut pas regarder en arrière, 37. — Parle sur le projet relatif aux dénonciations contre les représentans, 39. — Demande, à la société des Jacobins, la peine du talion contre les calomniateurs des patriotes, 41. — Y parle sur la pénurie des subsistances, 44. — Blâme la conduite du comité de sureté générale; accuse le tribunal révolutionnaire de partialité; attaque Fréron et Tallien; se plaint que vingt mille jeunes gens, revenus des armées, forment une opinion factice contre-révolutionnaire, et demande le sévère examen des passe-ports, 44. — Cycogne lui reproche d'avoir défendu le tribunal révolutionnaire du 22 prairial, et d'attaquer le nouveau, 44. — Il interrompt Bentabolle qui se plaint du discours violent prononcé aux Jacobins, par Billaud-Varennes, 47. — Accusé, par Clauzel, de se laisser entraîner par des ennemis de la chose publique, répond et dit que Léquinio, Tallien, Fréron et Dubois-Crancé, qui veulent détruire les Jacobins, en ont été les meneurs, 48. — Parle sur la nouvelle fixation du *maximum*, 50. — Dit qu'il faut en finir avec les massacreurs de septembre, *ibid.* — Accuse Fréron et Tallien d'être les instigateurs des mouvemens arrivés aux Jacobins, 52. — Dément Rewbell, qui accuse les Jacobins des troubles de la France; entre dans le détail de l'événement du 19 au lieu de leurs séances, et y voit le dessein prémédité d'assassiner les membres de cette société, 53. — Propose d'obliger les enfans d'aller aux écoles primaires, 60. — Discute sur la première réquisition, 89. — Menace Clauzel de l'assassiner s'il ne prouve pas la dénonciation qu'il a faite contre lui; proposition de l'envoyer à l'Abbaye, 99. — Dénonce Lacroix, auteur d'un écrit en faveur de la royauté, 100. — A une altercation avec Dumont, Tallien et Fréron, au sujet des dénonciations contre les terroristes, 108. — Propose un amendement au projet sur l'exportation du numéraire, 105. — Appuie la proposition de célébrer le 21 janvier, 112 — Invoque la question préalable sur la proposition d'annuller les taxes révolutionnaires imposées par Saint-Just et Lebas, 114. — Vote contre l'indemnité de trente-six francs accordée aux représentans, 115. — Dit qu'il ne peut s'opposer à la mise en liberté de Servan, puisque les aristocrates triomphent, 127. — Se sert des mêmes expressions dans la discussion sur Lacroix, et est envoyé à l'Abbaye, 131. — Accusé par Legendre, de conspirer avec les gens du Midi, il rappelle sa conduite passée; défie ses accusateurs de lui reprocher un seul abus de pouvoir; inculpe Fréron, et assure qu'il obéira au décret qui l'envoie à l'Abbaye, *ibid.* — Ecrit qu'il n'est point parent du général qui porte son nom, et se plaint des persécutions que celui-ci éprouve à ce sujet, 132 — Réclamations contre sa détention; maintien du décret qui l'ordonne, *ibid.* — Il annonce qu'on ne reçoit plus de prisonniers à l'Abbaye; on arrête qu'il restera chez lui, *ibid.* — Revient dans l'assemblée; est applaudi par les tribunes, 136. — Soutient qu'André Dumont n'est que l'écho d'une jeunesse factieuse, dans son rapport sur les honneurs du Panthéon, et appuie la proposition de Crassous y relative, 143. — Se plaint qu'on l'accuse d'être un chef de conspirateurs; provoque un rapport à ce sujet, et est renvoyé pardevant le comité de sureté générale pour s'en expliquer, *ibid.* — Discute le projet sur l'envoi des représentans dans les Colonies, 149. — Répond aux inculpations dirigées contre lui par Merlin de Douai, 152. — Blâme l'arrêté pris par une section pour l'exclusion des membres de son comité révolutionnaire, 154. — Emet une opinion sur les

attributions à accorder au comité de salut public, 175 et 176. — Demande que les acquéreurs des biens des condamnés puissent résilier leurs marchés pour se soustraire aux couteaux des aristocrates ; rejet de sa motion ; il s'écrie qu'on assassine la patrie et qu'on décrète la contre-révolution, 184. — Invoque la question préalable contre la révision des jugemens révolutionnaires et la restitution des biens des condamnés, *ibid.* — Réclame contre l'adoption, par acclamation, de la loi de grande police, 185. — Observe qu'avant le 9 thermidor on n'incarcérait que les royalistes, et qu'actuellement ce sont les patriotes, les amis du peuple français, sous la qualification de terroristes et de voleurs ; est traité de contre-révolutionnaire par Penières ; est accusé par Guffroy d'avoir des relations avec ceux des prisonniers de la maison d'arrêt de la Bourbe, dont le projet est de dissoudre la représentation nationale, 188. — Se plaint, lors de la discussion sur l'ancien comité de salut public, de ce que l'on attaque la mission de ceux qui ont été chargés par le peuple d'apporter son vœu sur la constitution ; vote la mise en liberté de tous les citoyens incarcérés pour cause de révolution, 192. — Appuie, au 12 germinal, la sommation faite par un citoyen de la foule à un représentant qui a paru improuver quelque chose dans le discours de l'orateur Vanec, de le dire tout haut, 194. — Annonce que la générale a été battue dans toutes les sections de Paris, et le tocsin sonné dans le pavillon de l'Unité ; invite le président à donner ordre aux bons citoyens de laisser délibérer les représentans, afin de sauver le peuple, 195. — Est dénoncé par Delecloy pour avoir assisté au café Payen, où l'on jura, sur des poignards, d'exécuter ce qui s'était passé dans la journée du 12 germinal, et pour s'être trouvé dans un rassemblement où l'on arrêta l'assassinat de Clauzel, Bourdon de l'Oise, Merlin de Thionville, Rovère, Tallien et Fréron ; est décrété d'arrestation et envoyé au château de Ham, 196. — An IV. Lesage-Sénault réclame sa liberté, 40. — Il est compris dans l'amnistie du 4 brumaire, 44.

Duhesme, général. An III. On annonce son arrestation, 127. — Démenti à ce sujet, donné aux journaux, par Marec, au nom du comité de salut public, 132. — Le député Duhem déclare qu'il n'est point son parent, et que c'est à tort qu'on le persécute à ce sujet, *ibid.* — An IV. Son éloge par le général Moreau, 327. — An V. Lettre de félicitation qu'il reçoit du directoire, 206. — An VI. Son discours lors de la présentation des drapeaux qui avaient été décernés aux armées du Nord et de Rhin-et-Moselle, 160. — An VII. Sa proclamation aux habitans de Naples, pour les exciter à la liberté, 117. — Fait part de ses succès contre les rebelles napolitains, 185. — Ses progrès dans la Calabre, 198. — Défait les insurgés de la Pouille, 200. — Est traduit devant un conseil de guerre avec Championnet, 226. — Contribue à un avantage sur l'ennemi, 350.

Duhot, député du Nord au conseil des cinq-cents. An IV. Sa motion d'ordre pour l'exécution des lois rendues contre les émigrés, 52. — Il fait arrêter la célébration de l'anniversaire de la mort du dernier roi, et la prestation du serment de haine à la royauté par tous les représentans, 117. — Fait rapporter la loi du 4 brumaire an 4, et résoudre que les tribunaux civils nommeront eux-mêmes leurs présidens de sections, 181. — Adopter le projet qui exige un cautionnement des receveurs des contributions directes, 199. — Et un autre qui valide une liste des jurés du département du Nord, 200. — An V. Est élu secrétaire, 64. — An VI. Sa motion sur l'instruction publique, 36. — Autre, et rapport sur la célébration des décadis, 69, 80 et 93. — Discussion et adoption d'articles de son projet, 95 et 97. — Il demande des peines contre les électeurs absens, 161. — Suite de son projet sur la célébration des décadis et des fêtes nationales, 192. — Il propose d'ordonner l'impression et la distribution de la vie de Hoche, par Rousselin, et d'inviter le directoire à examiner de quelle utilité pourrait en être la distribution aux jeunes-gens, 219. — Demande que le président retrace les glorieuses époques de la convention nationale, dans le cours orageux de son honorable session, 254. — Son projet pour la célébration du 18 fructidor, 328. — An VII. Son discours sur la nécessité de s'occuper promptement du projet de répression des délits de la presse, 76. — Son rapport et projet

relatifs

relatifs aux liquidations de la comptabilité intermédiaire, 84. — Il combat le projet concernant le traitement des juges, 121. — Présente des observations sur les moyens de célébrer dignement la fête de la souveraineté du peuple, 176.

DUHOUX, général. AN 1792. Est dénoncé pour n'avoir pas rétabli l'ordre dans son armée débandée devant Rheims, 276. — Est décrété d'accusation pour n'avoir pas marché au secours de Lille, 279. — Son interrogatoire à la barre, 286. — AN IV. Il conduit les révoltés de vendémiaire, 18.

DUISANS (Pierre-François). AN VI. Son épouse accouche de six enfans vivans, 164.

DUJARDIN, lieutenant-colonel. AN I.er 1793. Sa nomination au commandement pour l'empereur, de la ville et citadelle de Condé, 214.

DUJARDIN (Antoine), député de Saône-et-Loire au conseil des cinq-cents. AN IV. Demande que les administrations centrales jugent des radiations des listes d'émigrés, 140. — Fait rayer de cette liste et rappeller le représentant Polissard, 262. — Sa proposition sur les insinuations dans le droit civil, 279. — AN V. Il fait rayer de la liste des émigrés le représentant Geoffroy, 16. — Ses rapport et projet de résolution pour le payement des rentes viagères dues aux défenseurs de la patrie, *ibid.* — Son opinion sur les moyens de remplacer la question intentionnelle, 24. — AN VI. S'oppose au projet relatif à la formation des listes de jurés, 41. — Et à celui tendant à appliquer les lois communes aux émigrés du Comtat, 43. — Opine sur les avoués dans les Colonies, 55 et 56. — S'oppose à l'abrogation des dispositions de la loi contre les enfans naturels, *ibid.* — Son opinion contre le projet de la durée des fonctions des présidens et accusateurs publics des tribunaux criminels, 66 et 67. — Est accusé de chercher à influencer les élections à Châlons-sur-Saône, par des bruits semés sur des projets de réduction du corps législatif, 132. — Se justifie de ces inculpations, 141. — Combat un projet relatif à des réclamations contre les poursuites des créanciers des émigrés déclarés insolvables, 208.

DULAC (le cit.). AN I.er 1793. Déclare avoir vu Dumourier faire arrêter les quatre commissaires de la convention et le ministre de la guerre, et qu'il les a fait remettre au prince de Cobourg, 97.

DULAU, évêque de Grenoble. AN 1791. Poursuites exercées contre lui et ses grands vicaires, 55.

DULAURE (J. A.). AN 1790. Annonce de son *Histoire critique de la noblesse*, 290. — Et de sa *Description de la France*, 317. — AN 1792. Sa lettre à Théodore Lameth, au sujet d'un passeport demandé par Charles Lameth, 175. — AN I.er 1793. Député du Puy-de-Dôme à la convention nationale, est accusé par la veuve Marat de vanter Charlotte Corday, 222. — AN II. 1793. Est décrété d'accusation, 31. — AN III. Réclame son jugement, 73. — Est rappelé dans le sein de l'assemblée, 80. — En mission dans la Corrèze et la Dordogne, envoie un discours qu'il a prononcé à Brives, dans une fête donnée pour célébrer la mémoire de Féraud, 294. — Demande qu'on lise les pièces qui avaient motivé l'accusation contre le député de l'Aube, Perrin, mort aux fers, 351. — AN VI. Elu par le même département au conseil des cinq-cents, fait une motion d'ordre sur l'instruction publique, 274. — AN VII. Son rapport sur la surveillance des écoles publiques et particulières, 64. — Sa motion d'ordre sur les écoles primaires, 202. — Il discute le projet sur la liberté de la presse, et propose de forcer tout journaliste qui inculpera un citoyen, d'insérer la réponse de celui-ci dans son journal, 270. — Dénonce une provocation royaliste répandue dans le Midi, 332.

DULIÈRE (la citoyenne). AN I.er 1793. Réclame le grade de lieutenant à l'armée, où elle a servi avec courage, 85.

DUMANGIN, officier de santé. AN III. Assiste le jeune Capet à ses derniers momens; pièces y relatives, 263.

DUMANIANT, auteur dramatique. AN I.er 1793. Extrait de sa tragédie intitulée : *Alonzo et Cora*, 37.

DUMARTIN-PROUÈRES. AN II. 1794. Découverte de sa lettre écrite à Juncarot, sur un plan de guerre civile dans les Landes, 194.

DUMAS (Mathieu), officier de l'état-major de la garde nationale parisienne. AN 1789. Est présenté dans la procédure du Châtelet comme participant aux événemens des 5 et 6 octobre, 131,

aux *pièces justificatives*. — AN 1790. Est envoyé à Montauban, pour y rétablir le calme, 158. — AN 1791. Est chargé d'assurer le retour de Louis XVI, 175. — Est mentionné honorablement à ce sujet, 177. — Ecrit au ministre de la guerre sur la formation des gardes nationales de la Meurthe et de la Moselle, 256. — Député de Seine-et-Oise à l'assemblée législative, il combat les mesures proposées contre l'émigration, 295. — Ordonne aux officiers du 17.me régiment, dont il est colonel, de rejoindre leur corps, 316. — Fait décréter la mention honorable de la conduite civique du général François Wimpfen, 330. — Passer à l'ordre du jour sur une pétition des habitans de Lyon, tendante à ne plus avoir de garnison, 336. — Demande qu'on ajourne la question sur l'envoi de troupes à Saint-Domingue, 341. — Combat la proposition de maintenir le concordat dans les Colonies; craint que la suppression de la messe de minuit ne redouble le fanatisme, 342. — Vote en faveur du projet pour la répartition des petits assignats entre les départemens, 355. — Propose de nommer Rochambeau et Luckner, maréchaux de France, 359. — Vote la confirmation de la suspension de la loi qui supprime les chambres de commerce, 364. — Présente des observations contre l'envoi aux puissances étrangères de la déclaration contenant les principes et la politique de la France régénérée, 365. — AN 1792. Annonce que Condé et les émigrés ont été requis de quitter Spire et Worms, 1. — Son rapport sur la prohibition de l'importation des grains et fourrages, 2. — Défend Chollet, impliqué dans les troubles de Perpignan, 5. — Son opinion sur la guerre, 20. — Son rapport sur l'état des frontières et de l'armée, et sur un nouveau mode de recrutement, 21. — Ses vues sur ce dernier objet, 24. — Il demande un congé pour rejoindre Rochambeau, 28. — Fait décréter que les ordres des généraux équivaudront aux passe-ports, 32. — Demande la traduction en toutes les langues du rapport relatif aux indemnités des princes allemands possessionnés en France, 33. — Appuie l'augmentation de six adjudans-généraux, 36. — S'oppose au rappel de Gouy-d'Arcy de Noyon, et à l'envoi d'autres commissaires, 47. — Est élu président, 51. — Fait décréter que les médailles frappées avec le fer des chaînes de la Bastille seront suspendues par un ruban tricolor, 73. — Combat l'amnistie pour délits commis lors de la réunion d'Avignon, 77. — Blâme le système de la liberté des noirs, 83. — Vote pour que l'on donne communication au ministre Narbonne, des pièces qui l'inculpent, 92. — Défend ce ministre, 94. — Propose le rapport du décret sur le mode provisoire des remplacemens, et s'élève contre l'avancement privilégié des ci-devant nobles, 104. — Ne veut point que le pouvoir exécutif puisse disposer des troupes rassemblées près d'Arles, 111. — S'élève contre le décret qui déclare la guerre au roi de Bohême et de Hongrie, 113. — Défend le système des légions, 116. — Fait décréter la formation d'une compagnie des guides, 117. — Propose le renvoi aux comités de la demande de 500,000 liv. à chaque général, pour dispositions de campagne, 121. — Défend le général Rochambeau, 127. — Son rapport sur sa campagne, et projet pour rétablir la discipline dans l'armée, *ibid.* — Proposition de l'établissement des tribunaux militaires correctionnels, 131. — Il fait rendre un décret qui applaudit au dévouement de Luckner, demandant à servir sous Rochambeau, et ordonne l'impression du discours du ministre Servan, à cette occasion, 133. — Son rapport sur les causes du revers de l'armée, et sur les moyens d'y rétablir la subordination, 134. — Fait décréter que les généraux pourront faire des réglemens, *ibid.* — Vote pour des mesures sévères contre la désertion, 139. — Fait honorablement acquitter le cinquième régiment, 147. — Vote contre le licenciement de la garde du roi, 151. — S'oppose à l'envoi de son collègue Froudières à l'Abbaye, 152. — Et à la nomination de commissaires pour l'examen de la dénonciation contre le comité autrichien, 158. — Fait acquitter honorablement le sixième de hussards, inculpé, 164. — Demande une lettre de félicitation pour la famille de Gouvion, 167. — Demande que l'armée du Midi soit soldée sur le pied de celle du Nord, 169. — Son rapport sur les événemens survenus au camp sous Neuf-Brisac, 170. — Atteste l'authenticité de la signature de la lettre de

Lafayette à l'assemblée, 171. — S'élève contre les événemens du 20 juin, 174. — Défend un arrêté du département de la Somme, tendant à la sureté du roi, 180.—Veut que ce ne soit qu'en comité général que le ministre de la guerre rende compte des mesures prises pour empêcher l'invasion des Autrichiens sur le Rhin, 184. — Réfute les propositions tendantes à déclarer la patrie en danger, 187.—Fait ordonner l'envoi de lettres de félicitation à Victor Broglie, Rewbell et Deschamps, pour leur conduite lors des troubles du camp sous Brissac, 189. — Désigne Dumourier comme un factieux, et justifie Chambonas, son successeur aux affaires étrangeres, *ibid.* — Fait décréter la formation de chasseurs volontaires, 201. — Dénonce Dumourier, 203. — Et le ministère antérieur, 211. — Fait autoriser deux citoyens à lever 400 hussards, 248. — Fait mettre la gendarmerie à cheval à la disposition du pouvoir exécutif, 249. — Fait décréter le complément de l'organisation de la gendarmerie de Paris et son départ pour l'armée, 251. — Fait fixer la pension de retraite des officiers de gendarmerie, 257. — Propose un mode d'échange des prisonniers, 265. — AN I.er 1793. Directeur du dépôt des plans de campagne, est gardé à vue, 100. — AN III. Est désigné comme porteur des instructions de Mounier pour le rétablissement d'un système de monarchie anglaise, 212. — AN IV. Député de Seine-et-Oise au conseil des anciens, vote contre la résolution relative à l'embauchage, 97. — Demande l'approbation de celle pour l'envoi des agens exécutifs dans les Colonies, 130. — Vote contre celle qui lève la suspension de la loi du 3 brumaire, 134. — Demande l'impression du discours de Portalis, relatif aux radiations, 154. — Vote le rejet de la résolution qui rapporte la loi du 8 frimaire, sur la fabrication des monnaies, 181. — Propose l'approbation de celle sur la surveillance des étrangers, 193. — Fait l'éloge des armées, 268. — Est élu secrétaire, 277. — Demande le rejet de la résolution qui accorde des pouvoirs aux parens des agens civils de la marine, restés dans l'indigence, 293. — Appuie celle qui détermine la compétence des tribunaux militaires, 296. — Son rapport en faveur de celle qui annulle les élections faites par les assemblées de Marseille, 330 et 331. — Demande le rejet de celle relative aux prévenus d'assassinat de l'agent de Benevé, 335. — AN V. Son opinion contre celle relative au canal du Midi, 24 et 27.—Son rapport en faveur de celle qui établit des conseils de guerre pour toutes les troupes jusqu'à la paix, 49 et 50. — Propose le rejet de l'urgence de celle portant que les blessés et pensionnaires sexagénaires seraient payés de préférence, 119. — Et la fait rejeter, 121. — Prononce un discours en l'honneur de l'armée d'Italie et de leur chef victorieux à Arcole, 128. — Malo, dénonciateur de la conspiration royaliste, nie avoir fait rayer, comme on le prétend, le nom de ce représentant des listes préparées par Lavilleheurnoy, et où il était porté pour le ministère de la guerre, 139. — Il célèbre la prise de Mantoue et fait l'éloge du génie audacieux de Bonaparte, 149. — Défend et fait approuver la résolution relative au service de la gendarmerie, 151. — Notice de son ouvrage sur les résultats de la dernière campagne, 159. — Il vote pour la résolution relative à l'organisation de la gendarmerie, 167. — Et contre celle sur la nouvelle organisation des conseils militaires, 193. — Fait une esquisse rapide des derniers événemens de la campagne; décerne une couronne de chêne à Bonaparte et à Berthier; offre un tribut de reconnaissance à Hoche et Moreau, et aux officiers et soldats qui les ont secondés, 225. — Présente les résultats de l'examen des résolutions relatives à la solde des troupes, 240. — Vote le rejet de celle sur la vérification des pouvoirs du nouveau tiers, 245. — Réclame en faveur de Duportail, ex-ministre de la guerre, 276. — Est nommé membre de la commission des inspecteurs, 310. — Propose l'adoption des deux résolutions sur les limites constitutionnelles et le mouvement des troupes dans l'intérieur, 314. — S'étonne de la censure, faite par Laussat, des opérations du corps législatif; répond aux objections dirigées contre ces deux résolutions; rend compte de l'examen qu'on en a fait et en propose de nouveau l'approbation, 316. — Fait un rapport sur celle relative aux fonctions, à la discipline et au service de la garde nationale; la présente comme la garantie de l'acte constitutionnel; réfute toutes les objections qui lui sont opposées, et en vote l'adoption, 325, 329, 330 et 332. — Donne des [illegible]

cations sur un placard affiché contre lui pendant la nuit ; justifie ses liaisons avec M. de Sérionne et M.me de Miremont ; demande l'approbation de la résolution concernant la garde du corps législatif, 352. — Est déporté au 18 fructidor, 350.

DUMAS, député du Mont-Blanc à la convention nationale. AN I.er 1793. Est l'un des commissaires envoyés dans les départemens du Mont-Blanc, de l'Isère et des Hautes-Alpes, pour prendre les mesures propres à les délivrer des Piémontais, 239. — AN II. 1793. Annonce un avantage au pont de Marigny, 268. — Son arrêté pour faire mettre Montmeillant en état de défense, 272. — AN III. Sa lettre, relative aux victoires remportées par l'armée des Alpes, 252. — Annonce des mesures, par lui prises, pour empêcher le débarquement des émigrés, et arrêter les troubles du Midi, qui coïncident avec ceux de Paris, 266. — Sa proclamation aux habitans du Mont-Blanc et des Alpes-Maritimes, 284. — Sa lettre sur les succès obtenus par l'armée des Alpes et d'Italie, 288. — Autre, sur la résistance héroïque de l'aile droite de cette armée, 303.

DUMAS, payeur général. AN I.er 1793. Décret qui le traduit au tribunal révolutionnaire, pour non approvisionnement de la place de Metz, 243.

DUMAS, général. AN I.er 1793. Est nommé au commandement en chef de l'armée de Pyrénées-Orientales, 253. — AN II. 1794. Passé à celle des Alpes, il en annonce les succès, 222. — Envoie des détails sur la prise du Mont-Cénis, 242 *et suiv.* — Est proposé pour commander l'armée de l'Ouest, 331. — AN III. Commande en chef celle des côtes de Brest, 19. — AN V. Adresse de sa division, à l'armée d'Italie, contre les royalistes de Clichy, 326. — AN VII. Il est pris par les Napolitains, 355.

DUMAS (R. F.), vice-président du tribunal révolutionnaire. AN II. 1794. Dénonce Bassal aux Jacobins pour sa conduite dans le Jura, 190. — Parle contre les proscripteurs des bustes de Marat et de Châlier, 193. — Combat, comme tendantes à la dissolution de la société, les propositions de Dubois-Crancé, pour l'exclusion des membres des sociétés affiliées et des agens du pouvoir exécutif, 197. — Dévoile, dans un discours, les turpitudes de la faction d'Hébert et les dernières conspirations, *ibid* et 204. — Dénonce les fédéralistes du Jura, comme persécuteurs des patriotes, 205. — Développe les principes des conspirations, et fait sentir la nécessité d'établir une ligne de démarcation entre les patriotes sincères et les conspirateurs dissimulés, 207. — Demande que le comité de sureté générale examine la conduite d'un percepteur qui exige, avec menace de la société, le loyer de la salle, 217. — Etablit la distinction entre une société populaire et une société de section, 239. — Nommé commissaire par les Jacobins, pour aller établir l'ordre aux Invalides, fait un rapport sur sa mission, 242. — Parle des assassinats commis sur plusieurs représentans du peuple : expose les dangers que Voulland, Collot-d'Herbois et Robespierre viennent de courir ; et fait arrêter que la société se transportera à la convention, pour lui déclarer que les Jacobins ont mis toutes les vertus à l'ordre du jour, et qu'ils surveillent tous les complots, 250. — Est nommé président d'une des sections du tribunal révolutionnaire, dans sa nouvelle organisation, 264. — Fait, aux Jacobins, un rapport pour les nourrices des enfans de la patrie, 271. — Annonce la punition de Guadet et de Salles, 279. — Parle sur les habitans de Commune-Affranchie, 296. — Appuie l'ajournement de l'épuration des citoyens arrivant des départemens ; annonce le supplice de l'un des greffiers du tribunal révolutionnaire, convaincu d'émigration ; dénonce de nouveau les vexations exercées contre les patriotes du Jura, 306. — Est décrété d'arrestation au 9 thermidor, 311. — Mis hors la loi, est arrêté à la commune, 312. — Et livré à l'exécuteur par le tribunal révolutionnaire, 313 et 336.

DUMAS (Claude), caporal fourrier de l'armée révolutionnaire. AN II. 1794. Est mis en cause au tribunal révolutionnaire, comme complice d'Hébert, et acquitté, 203 et 205.

DUMAS (C. L.), professeur à l'école de santé de Montpellier. AN VI. Reçoit le prix décerné par la société de médecine de Paris, 257. — Compte rendu de son *Système méthodique de nomenclature et de classification des muscles du corps humain*, 265.

DUMERBION, général. AN 1793. Se distingue à l'armée d'Italie, 69. — Éloge de sa conduite, par le général Biron, 75. — AN II. 1794. Sa lettre sur les progrès de l'armée en Espagne, 228 et 241. — Autre, sur les avantages de l'armée d'Italie à ses ordres, 246. — Annonce de nouveaux succès, 306. — AN III. Autres, 13. — Son remplacement par Schérer, et mention honorable de ses services, 46.

DUMESNIL, célèbre actrice. AN VII. Reçoit une pension du gouvernement, 77.

DUMESNY, général. AN II. 1793. Son arrestation, 276. — AN IV. Il annonce des succès contre les chouans, 249.

DUMEZ. AN I.er 1793. Est envoyé dans le département de l'Eure par le conseil général de la commune de Paris, 194. — AN II. 1793. Administrateur des subsistances, son rapport sur cet objet, 85. — AN II. 1794. Est mis hors la loi, et livré à l'exécuteur, à la suite du 9 thermidor, 336.

DUMIER, serrurier. AN II. 1794. Est protégé par Guffroy, contre le comité de la section des Piques; débats aux Jacobins à ce sujet, 168.

DUMINIQUE (baron de). AN III. Sa réponse à la notification faite à l'électeur de Trèves, du traité d'alliance conclu entre la Hollande et la république française, 321.

DUMOLARD fils, homme de loi à Grenoble, député de l'Isère à l'assemblée législative. AN 1791. Provoque la prestation individuelle du serment constitutionnel, 276. — Propose une série de questions sur l'émigration, 299. — Fait maintenir au procès-verbal la mention honorable des adresses dirigées contre les prêtres, 347. — AN 1792. Dénonce la disparution des blés dans l'Isère, 26. — Annonce la désertion des officiers de Soissonnais, 43. — Fait rendre compte des ordres donnés à Gouy-d'Arcy, de se rendre à Noyon, 47. — A l'occasion des dispositions hostiles du gouvernement de Savoie, démontre les dangers qui menacent les départemens du Midi, 49. — Invective les officiers du régiment de Soissonnais, 69. — Réclame des mesures contre les émigrés qui ne rentreraient pas dans le délai d'un mois, 90. — Vive contre les tribunes, applaudissant Duhem, qui attaque l'assemblée et la faveur avec laquelle elle accueille le ministre Narbonne, 97. — Appuie la suppression des droits féodaux casuels, 108. — Parle contre le ministre de l'intérieur, à l'occasion des prisonniers d'Avignon, 108. — Annonce un rapport sur ces contrées, 117. — Fait décider qu'il sera rendu à Simoneau, au Champ-de-Mars, les mêmes honneurs qu'aux gardes nationales de Metz, 128. — Vote pour que les généraux puissent faire des réglemens, 134. — Veut qu'on laisse agir les tribunaux à l'occasion de la poursuite de Carra par le juge de paix Larivière, 140. — Réclame contre la destitution du directeur des postes, par le ministre Clavière, 146. — Son opinion sur le traitement des ministres, 154. — Il s'élève contre le refus des honneurs de la séance à une députation inculpant le ministre Servan, 164. — A l'occasion des événemens du 20 juin, demande que le département de Paris rende compte de ce qu'il a fait pour faire exécuter la loi, 174. — Appuie une proposition sur les rassemblemens armés, *ibid.* — Celle sur la fixation à 15 et à 13 ans de l'âge du mariage, 182. — S'oppose au décret d'accusation contre Lafayette, 199. — Propose de faire rendre compte du refus, par Montesquiou, d'envoyer un renfort à l'armée du Rhin, 200. — Fait l'apologie de Lafayette, 203. — Cite l'opinion de Luckner sur les opérations militaires, *ibid.* — Justifie Lafayette, 205. — Est menacé de la mort, la veille du 10 août, 224. — AN IV. Député au conseil des cinq-cents, demande, à l'occasion de la lettre de Barbé-Marbois, que Tallien soit entendu, 50. — Fait adopter un message au directoire, relativement aux députés en mission, 52. — Son discours contre la prolongation de l'assemblée électorale de la Seine, 55. — Demande le rapport du décret contre Miranda, 62. — Son rapport sur les passe-ports à l'étranger, et résolution à ce sujet, 65. — Il fait fixer, par une résolution, divers traitemens judiciaires, 67. — Combat le projet de l'impôt progressif, 74. — Et celui pour le remplacement, par le directoire, aux fonctions vacantes, 76. — Impression de son discours, 77. — Rapport qui fixe le traitement des commissaires et greffiers du tribunal de cassation, 90. — Il s'oppose à la vérification des pouvoirs de députés, et déclare qu'il veut examiner la loi du 3 Bru-

maire, *ibid.* — Sa motion contre l'existence de la commission de la vérification des pouvoirs ; il propose, entr'autres mesures, d'examiner, non les procès-verbaux, mais la capacité politique des représentans, 94 et 95. — Demande que le ministre de la police soit chargé de celle de toute la république, 102. — Établit la légalité de l'élection de Job-Aymé, 107. — Et demande qu'il soit jugé dans les formes constitutionnelles, 108. — Accuse le gouvernement de brigandage, et parle contre le projet relatif aux parens d'émigrés ; est censuré pour ses expressions, 115. — Repousse la dénonciation faite contre Siméon, accusé d'émigration, 127. — Sur la demande présentée par Camus, veut que l'on examine s'il y a incompatibilité entre les fonctions de ministre et d'archiviste, 130. — Fait adjoindre Maille et Richoux à la commission pour le projet sur le payement des fermages, 137. — Fait adopter un amendement à la résolution sur les radiations, pour ceux qui auront réclamé en temps utile, 142. — Conclut à la question préalable sur le projet relatif à l'arbitrage des tribunaux de famille, comme étant supprimé par la constitution, 156. — Propose une nouvelle résolution, relative à l'établissement d'une banque dans la maison de la mairie, 159. — Demande l'ajournement d'un projet contre ceux qui décrient les monnaies républicaines, 172. — Invoque l'ajournement sur l'affaire de Braconnier, 182. — Fait arrêter un rapport sur la pétition du tribunal criminel contre les massacres du 2 septembre, 187. — Son discours, et projet sur les jugemens des conseils militaires, 192 et 193. — Il combat Colombel sur la formation d'un comité secret pour la lecture d'inculpations contre plusieurs représentans, 194. — Explique comment il avait été instruit avant le conseil de cette dénonciation, 195. — Demande une commission, sur la réclamation des administrateurs de l'Ain, contre Reverchon, 198. — S'oppose aux propositions de Treilhard, contre les troubles du midi, 207. — Son projet pour le rapport de la loi qui charge le tribunal de l'Isère d'instruire contre les prévenus des massacres de Lyon, 233. — Il se plaint du directoire qui s'attribue des pouvoirs que les lois ne lui ont pas conférés, 243. — Propose le maintien du code hypothécaire, 248. — Demande qu'il soit déclaré en principe, que tous les établissemens publics sont maintenus où ils ont été placés par la convention nationale, 261. — Rappelle les principales dispositions de son rapport sur les prévenus des massacres de Lyon, 254 et 255. — Fait adopter l'impression du discours de Treilhard, et l'ajournement de la discussion sur la compétence des tribunaux, 261. — Propose un message au directoire sur les plaintes de Froger, Delamarre, Philippe-Delleville et Montmayou, 267. — Propose de déclarer que les deux armées de Sambre-et-Meuse et d'Italie, ne cessent de bien mériter de la patrie, 268. — Parle sur le droit de successibilité des enfans naturels, et demande l'anéantissement de l'effet rétroactif donné aux lois sur les successions, 270. — Parle contre les violateurs des cendres des morts, 271. — Sur les droits des enfans naturels, 272. — Sur le transport des feuilles publiques et du papier-monnaie, 274. — Défend son système sur le jugement des prévenus des massacres de Lyon, 276. — Est élu secrétaire, 277. — Fait examiner sous quel rapport devront être punis ceux qui se permettront de décerner des mandats d'amener contre les représentans du peuple, 282. — Parle sur le projet d'annuller les élections d'Antin, 283. — Fait déclarer que les armées de Rhin et Moselle et de Sambre et Meuse ne cessent de bien mériter de la patrie, 292. — Sa motion en faveur du bureau central de Paris, *ibid.* — S'oppose à l'examen de la question du recours en cassation des jugemens de la haute-cour, 296. — Parle sur la fabrication et vente de la poudre à tirer, *ibid.* — Fait résoudre que tous prévenus de complicité avec un député ou directeur, seront traduits avec lui à la haute-cour, 297. — Fait examiner une question sur les pères et mères d'émigrés, 298. — Et une pétition des habitans de Belleville, sur leur église, 302. — Fait décréter que l'armée des Côtes-de-l'Océan a bien mérité de la patrie, 303. — Parle sur le projet d'organisation de la haute-cour nationale, 309, 310 et 312. — Pour un mode d'audition des représentans, 312. — Déclare que les discours de Duprat et Pastoret l'ont fait changer d'avis, et demande l'adoption de l'article contre le recours en cassation des jugemens de la haute-

cour, 314. — Parle sur les troubles de Marseille, 316. — Demande l'ordre du jour sur la proposition de poursuivre en-forfaiture les juges de la haute-cour, 320. — Propose la translation dans un endroit convenable, des restes de Turenne, 325. — Parle sur l'arrêté du directoire relatif à l'organisation de la marine, 327. — Sur l'amnistie à accorder pour les délits militaires dans l'Ouest, 329. — Sur la célébration de l'anniversaire de la république, 334. — Fait arrêter un message au directoire, relativement à l'incarcération des prêtres qui se sont soumis à la république, 347. — Discute sur l'organisation des secours publics, 351. — Parle en faveur de l'organisation des hospices, *ibid.* — Combat un article du projet sur les honneurs à rendre aux défenseurs de la patrie, blessés, *ibid.* — Demande lecture de diverses pièces adressées par la municipalité de Vaize, près Lyon, 355. — An V. Propose de donner aux fermiers évincés des biens d'émigrés les indemnités accordées aux fermiers des domaines nationaux, 1. — Réclame contre l'ordre du jour adopté sur une dénonciation contre le juge de paix Porlet, et accuse le ministre de la justice d'avoir attenté à la constitution, 3. — Vote le maintien de la commission pour les Colonies, 70. — Son opinion sur ses attributions, 72. — Demande un message au directoire relativement aux îles de France et de la Réunion, 78. — Ses observations sur la répression des vols et des assassinats, *ibid.* — Vote l'impression de l'opinion de Treilhard, sur les abus de la presse, 81. — Fait demander au directoire des renseignemens sur Saint-Domingue, 85. — Combat le projet de Daunou, qui défend aux colporteurs de crier le sommaire des journaux, 92. — Et celui sur l'établissement du tachygraphe, *ibid* et 93. — Fait adopter le projet de Malès, qui permet l'exportation, en Hollande, des bois de construction de la Belgique, 96. — Fait motiver l'ordre du jour prononcé contre plusieurs pétitions des corps séculiers de cette contrée, 98. — Compare les articles du projet de Daunou, contre la calomnie, aux replis d'un serpent qui étoufferait la liberté de la presse pour en réprimer les abus, et demande la priorité pour le projet de Pastoret, 100. — Fait arrêter un message au directoire sur les élections, 102. — Fait un amendement au projet de Daunou sur la calomnie, *ibid.* — Appuie celui de Pérès, qui concerne les chanoinesses dans la Belgique, *ibid.* — Demande que le citoyen Barbaut, qui arrive de Saint-Domingue, soit invité à donner des renseignemens, par écrit, sur sa situation, 107. — Fait ajourner le projet sur l'aliénation des presbytères, 108. — Et ordonner un rapport sur les naufragés de Calais, prévenus d'émigration, 109. — Demande la question préalable sur le projet de Siméon, qui annulle l'effet rétroactif du droit de succession des enfans naturels, 112. — S'élève contre le système des fermes, proposé pour les postes et messageries, 113. — A la suite d'une violente sortie contre les abus de pouvoir du directoire, fait renvoyer un de ses arrêtés à l'examen d'une commission, 114. — Demande la question préalable sur le projet qui déclare non incompatible les fonctions de juge et celles de haut-juré, 120. — Fait ajourner celui sur le divorce, *ibid.* — Fait ordonner l'impression d'un message sur les domaines congéables, 122. — Son opinion sur le projet de Daunou, relativement aux élections, *ibid.* — Il demande un message pour connaître les relations commerciales avec Malte, 125. — Fait adjoindre cinq jurés suppléans à la haute-cour, 133. — Vote pour le projet de la commission sur le divorce, 135. — Fait rapporter la loi qui défendait le recours en cassation contre les jugemens des tribunaux révolutionnaires, 137. — Demande, pour faire voir qu'on punit également les royalistes et les orléanistes, qu'une commission examine l'arrêté du directoire, qui envoie par-devant une commission militaire les complices de Lavilleheurnoy, 140. — Observe que le traitement des personnes attachées au corps législatif est trop modique, 141. — Fait arrêter la traduction à la barre de Monnier, juge de paix de Toulon, *ibid.* — Combat la proposition de fermer les tribunes aux journalistes; appuie celle d'un message au directoire pour connaître l'exécution de la loi qui déclare complices des conspirations ceux qui les ont provoquées par leurs écrits, et dénonce comme anarchistes le *Père Duchene*, l'*Ami des Lois*, l'*Ami de la Patrie*, les *Hommes-Libres* et la *Sentinelle*, 143. — Fait

renvoyer au directoire la dénonciation d'Albert, contre les prêtres réfractaires du Bas-Rhin et de la Moselle, 145. — Demande l'examen de son arrêté pour la traduction par-devant un conseil de guerre de deux fournisseurs prévenus de dilapidations, 147. — Combat la proposition de *Siméon* sur les délits de la presse, tendante à ne pas admettre la preuve de ceux non prévus par le code pénal, à moins que l'auteur de l'imputation n'en ait à l'avance des preuves écrites, 148. — Demande la question préalable sur un autre article, relatif à la responsabilité, même pour les citations d'écrits calomnieux, 152. — Se plaint de ce que les messages envoyés au directoire restent sans réponse dans les bureaux, et en fait arrêter un pour demander de nouveau des renseignemens sur les troubles de Toulouse, *ibid.* — S'oppose au rapport proposé de l'arrêté qui mande à la barre le juge de paix Monnier, dénoncé pour forfaiture, 153. — S'informe si un prêtre qui a prêché l'invasion des impériaux en France, est arrêté, et fait demander compte au directoire de ses mesures contre les prêtres perturbateurs, 154. — S'oppose à la mention honorable de la félicitation des républicains de la Nièvre, sur la découverte de la conspiration de Lavilleheurnoy; déclare qu'il craint le royalisme, mais qu'il redoute plus les manœuvres des brigands qui le rencontrent dans tout ce qui n'a pas partagé leurs crimes et leur opprobre, 154. — Veut qu'on consulte les anciens tableaux de la régie et de la ferme pour les postes et messageries, 156. — Appuie le projet qui réunit la principauté de Montbelliard au Mont-Terrible, 157. — Propose de donner aux assemblées électorales le droit de *nomination conditionnelle* pour remplacer les députés qui n'accepteraient pas, 158. — Appuie la nomination d'une commission pour l'examen des lois en opposition avec la constitution, 168. — Demande l'abolition de celles qui défendent à des individus de demeurer à Paris, *ibid.* — Fait ordonner l'impression du rapport de Marec, lu en comité général, sur Saint-Domingue, *ibid.* — Accuse le directoire d'avoir violé tous les principes, en faisant débarquer en Angleterre quatorze cents forçats tirés du bagne de Brest, et demande un message pour avoir des renseignemens, 169. — Dénonce un arrêté du directoire, qui prive du droit de voter les prévenus d'émigration, 173. — Appuie le projet qui réintègre dans leurs droits politiques les jurés qui en ont été privés pour ne s'être pas trouvés à leur poste, 177. — Demande divers éclaircissemens sur le projet de la vente des maisons situées entre le Louvre et la place de la Concorde, 178. — Parle contre le serment des électeurs proposé par le directoire, et réclame l'appel nominal dans cette discussion orageuse, 180. — Balance les inconvéniens et les avantages du recours en cassation pour les jugemens militaires, et demande le renvoi à une commission, 182. — Propose de déclarer que lorsque la compétence d'un conseil de guerre permanent est contestée, il est obligé de statuer sur ce premier objet, 186. — Demande l'abolition des confiscations, *ibid.* — Accuse de despotisme l'arrêté du directoire contre le jugement du tribunal de cassation, en faveur de Lavilleheurnoy et co-accusés, et demande que cet arrêté soit annullé sur-le-champ, 189. — Parle sur les plaintes de la haute-cour de Vendôme contre les accusés et les défenseurs officieux, 191. — Veut qu'on demande au directoire s'il a besoin de moyens extraordinaires pour assurer la paix dans le département de la Nièvre, 193. — Invoque l'ordre du jour sur les réclamations relatives aux troubles d'assemblées primaires, 194. — Demande la parole sur le compte rendu par le tribunal de cassation, 195. — Est d'avis qu'on se borne à demander au directoire les procès-verbaux des assemblées primaires de Rennes, 197. — Propose de déclarer que l'armée d'Italie ne cesse de bien mériter de la patrie, 198. — Ses objections sur le projet de loi concernant la répression du brigandage, *ibid.* — Il fait rejeter un projet de Desmolins, relatif aux déportés de l'île de France, et renvoyer à une commission l'examen des actes de l'assemblée coloniale, 200. — Son opinion sur la répression des chauffeurs; il ne veut que la peine des fers, et s'élève, à cette occasion, contre le système des contre-poids adopté par le directoire, 201. — Invoque l'ordre du jour sur les protestations faites contre plusieurs assemblées primaires, et veut qu'on laisse aux assemblées électorales le soin

de

de prononcer sur la validité de leurs opérations, 202. — Réfute l'opinion de Darracq sur les prêtres assermentés, et s'oppose à la commission demandée par Lamarque, 208. — Conteste au directoire le droit de déterminer le tribunal où les prévenus, déportés de Saint Domingue, doivent être traduits, 209. — Parle sur le projet de création d'une inspection générale des contributions directes, 211. — Vote le renvoi à une commission de la demande d'un militaire nommé à une fonction civile, 215. — Propose un message au directoire sur la réclamation des habitans des pays réunis, 222. — Son discours sur les nouvelles victoires et les préliminaires de paix annoncés par le directoire; il fait déclarer que les armées d'Italie, de Sambre et Meuse et de Rhin et Moselle, ont bien mérité de la patrie, 223. — Demande l'examen de la motion de Boissy-d'Anglas, pour le rapport du décret qui met hors la loi les émigrés rentrés, 224. — Fait envoyer un message au directoire sur le sort des Français domiciliés à Saint-Domingue, forcés de se réfugier dans les États-Unis, et désignés comme émigrés, 226. — Son rapport et projet relatif à la vénalité des suffrages, 228. — Il combat le projet de Philippe Delleville sur les députés coloniaux, comme inconstitutionnel, 230. — Réclame contre le titre de républicains que semblent s'arroger exclusivement dans leur pétition quelques citoyens d'un canton du Morbihan, 231. — Fait déclarer que la peine portée par l'article 32 de la constitution, contre ceux qui achètent ou vendent les suffrages, est infamante, 233. — Demande le rapport de plusieurs lois inconstitutionnelles, excepté celle qui ordonne la déportation de Barrère, Billaud et Collot, 236. — Impression de ses observations contre le mode de renouvellement du directoire, 237. — Son avis pour la résolution relative aux lois inconstitutionnelles, *ibid.* — Son discours contre le gouvernement de Venise, 241. — Il fait adopter la question préalable sur la proposition de porter à 60 le nombre des membres du tribunal de cassation, *ibid.* — Demande la reprise de la discussion sur l'affaire de la compagnie Dijon, *ibid.* — Dénonce un mouvement dirigé par les factieux et une proclamation ayant pour titre : *Garde à vous, Républicains*, 243. — Demande qu'il soit fait un message au conseil des anciens pour l'avertir que celui des cinq-cents est définitivement constitué, 245. — Soutient que les députés frappés par la loi du 3 brumaire, doivent être rappelés sur-le-champ, 246. — Fait adopter le renvoi à une commission du procès-verbal de tirage au sort du tribunal de cassation, à raison de son inconstitutionalité, *ibid.* — Propose de nommer une commission de cinq membres pour réviser les lois sur la police des cultes, 248. — Demande qu'une commission s'occupe d'un travail général sur l'instruction publique, 256. — Demande un projet de résolution complet sur l'affaire concernant les agens dans les Colonies, 259. — Fait renvoyer le projet sur l'éligibilité des militaires à la commission chargée de réviser toutes les lois militaires, 260. — Vote pour la suppression des noms infâmes de *Marat*, de *Robespierre*, etc. donnés à des enfans, 261. — Appuie le projet de Dubois des Vosges, en faveur des élections du Golo, mais demande un rapport sur celle de Salicetti, 264. — Appuie la suspension des divorces pour cause d'incompatibilité d'humeur, 267. — S'oppose à la division du projet de résolution tendant au rapport des lois des 3 brumaire an 4, et 14 frimaire dernier, *ibid.* — Demande le rapport de celle du 9 floréal, qui punit les pères et mères d'émigrés du crime de leurs enfans, *ibid.* — Fait envoyer un message au directoire sur les réclamations des administrateurs de l'Ourthe contre les réquisitions et vexations dont les accablent les agens du gouvernement, et ordonner un prompt rapport de la commission sur les autres pétitions de ce genre, 269. — Son rapport sur les inconvéniens du renouvellement successif des membres du tribunal de cassation, et résolution qui en rectifie le vice, *ibid.* — Fait arrêter la formation d'une commission pour examiner la pétition de Duportail, et celles des contumaces en général, 276. — Demande la question préalable sur la proposition tendante à fixer le délai, passé lequel les députés peuvent accepter des places du directoire, *ibid.* — Prononce un long discours sur les révolutions de l'Italie; trouve coupable le silence du directoire à ce sujet; propose le renvoi de ses observations à la commission, et l'envoi d'un message sur les événemens arrivés à Gênes et à Venise; impression,

adoption, 280 et 281. — Convient de l'importance des réclamations de Savary en faveur des acquéreurs des domaines nationaux, et sur la législation des cultes; prétend qu'on exagère pour calomnier les conseils, et fait prononcer l'ajournement qu'il demande, 293. — Réclame la parole pour combattre Bailleul; dit que le discours de celui-ci est moins consacré à la discussion du projet sur les fugitifs du Rhin, qu'à l'accusation d'une partie des membres du conseil, et fait passer à l'ordre du jour sur l'impression qui en était demandée, *ibid* et 294. — Est accusé, par la société populaire de Ste-Ménéhould, de travailler à la contre-révolution, 294. — Blâme Couppé d'avoir persiflé le rapport sur les sociétés populaires; interpellé par Bailleul, déclare qu'il veut la répression des clubistes, et que les menaces d'assassinat ne l'empêcheront pas de dire la vérité, 300. — Appuie la proposition de discuter la déclaration à exiger ou non des ministres des cultes, 302. — Dit qu'il ne partage point les craintes de ses collègues sur la marche des troupes, et vote néanmoins l'envoi d'un message pour calmer les alarmes du public, 304. — Est élu président, *ibid.* — Prononce des discours commémoratifs des 9 thermidor et 10 août, 312 et 327. — Fait renvoyer à la commission la proposition tendante à soumettre les affiches au *visa* de la police, 340. — Justifie la lettre de Ramel, commandant des grenadiers, et dit que son seul tort est de l'avoir fait imprimer, 341. — Démontre l'inconstitutionalité de la proposition relative aux destitutions d'administrateurs faites par le directoire, 343. — Combat la motion de Leclerc, sur l'établissement d'une religion universelle et fondamentale, 344. — Appuie le projet contre la violation du secret des lettres, 346. — Fait arrêter l'envoi d'un message pour obtenir des renseignemens sur le traité conclu avec la Sardaigne, 348. — Justifie le conseil des projets criminels qui lui sont imputés par Bailleul; parle de la faction d'Orléans, des richesses acquises par des factieux dans les massacres de septembre, et dans leurs missions à Bordeaux; propose de demander des explications à Bailleul sur son écrit, 349. — Réfute Dubois-Dubais qui accusait également le conseil, et réitère ses reproches contre la faction d'Orléans, qu'il regarde comme la cause des divisions qui existent, 351. — Est déporté au 18 fructidor, 350. — Jean Debry détruit ses allégations contre le directoire, relativement à l'Italie, et fait dissoudre la commission dont il avait provoqué la formation, 354.

DUMONCEAU, beau-frère de Merlin de Douay. AN VII. Est accusé d'actes arbitraires par des citoyens de Valenciennes, 307.

DUMONCEAUX, colonel d'un bataillon belge. AN I.er 1793. Éloge de son intrépidité, par les représentans près l'armée du Nord, 147. — Est recommandé à Gasparin, 160. — Proposé au grade de général de brigade, par Lamarlière, 173. — AN II. 1793. Enlève les postes de Roucq, Halluin et Menin, 37. — Ses opérations sous le général Souham, 45. — AN III. Heureux effets de sa proclamation à la Haye, pour la répression des troubles, 210. — Il prête le serment en qualité de lieutenant-général au service de la république batave, 280.

DUMONT, génevois. AN 1789. Sa lettre sur les motifs du don offert par Genève, 129. — AN 1792. Est accusé d'être dévoué à l'aristocratie, 290.

DUMONT, curé, député de Vitry-le-Français aux Etats-généraux. AN 1791. Prête le serment civique et religieux, 4.

DUMONT. AN 1791. Est élu membre du département de Paris, 33.

DUMONT (Louis). AN 1792. Est autorisé à lever quatre cents hussards, 248.

DUMONT (André), député de la Somme à la convention nationale. AN I.er 1793. Dénonce une adresse d'Amiens, demandant le bannissement des Bourbons, des lois contre l'anarchie, et l'accusation de Marat, Danton et Robespierre, 85. — Fait renvoyer à leurs fonctions les administrateurs de la Somme, à l'exception de Cordier, 180. — Propose, au nom du comité de sureté générale, l'arrestation des députés du conseil, protestant contre le 31 mai, 182. — Envoyé en mission, annonce la destitution et l'arrestation des membres du département de la Somme, 252. — Fait arrêter les prêtres; demande qu'on lui indique la destination de cinq douzaines de ces animaux qu'il a fait exposer à la risée publique,

253. — Autres arrestations de prêtres, de suspects et d'Anglais, et notamment de Desbois, évêque du département de la Somme, 259. — An II. 1793. Et de Lecray, membre du parlement d'Angleterre et neveu du duc de Cumberland, 268. — Il écrit qu'il y a trois choses dans ce département qui font trembler les traîtres, le tribunal révolutionnaire, la guillotine et le maratiste Dumont, 268. — Fait amener devant lui quarante-quatre charretées d'individus arrêtés; confesser le charlatanisme des prêtres par deux de ceux qui lui sont présentés, et requiert le cuivre des églises pour la fonte des canons, 279. — Ecrit que les habitans d'Abbeville ont arrêté Elisabeth Pitt, parente du ministre, 18. — Accuse la ville de Péronne d'offrir un second Coblentz, et en destitue le maire Haussy-de-Robecourt, 24. — Envoye des effets précieux; fait la guerre aux prêtres, 31. — Nettoye les départemens où il est en mission; envoye à Paris le beau-frère de Georges, la parente de Pitt, et beaucoup d'objets de prix; continuation de sa guerre au culte et aux prêtres, 35. — Lettre annonçant son arrivée à Beauvais, 37. — Il se félicite du patriotisme qui règne à Breteuil, et demande de grands remèdes pour Beauvais, 42. — Rend compte de ses opérations, arrestations et dépouillement des églises, dans la Somme; et fait mentionner honorablement les municipalités d'Hesdin et d'Abbeville, 45. — Lettres annonçant la clôture des églises, 77. — Un attentat à Amiens, contre l'arbre de la liberté et le temple de la Raison, et la prise d'un nombreux gibier de guillotine, 83. — Et les détails de la cérémonie de la plantation d'un nouvel arbre de la liberté dans cette ville, 93. — An II. 1794. Annonce le supplice des scélérats, et la suppression du culte dans les départemens de la Somme, du Pas-de-Calais et de l'Oise, 104. — Envoye nombre de saints à la Monnaie, 112. — Détruit le fanatisme dans le département de la Somme, 126. — Poursuit les prévenus d'avoir scié l'arbre de la liberté, à Bréé, 150. — Annonce une saisie considérable d'argenterie, et les efforts des ci-devants pour se séparer de leur caste maudite, 158. — Met Compiégne à la hauteur; décrit la saisie faite chez Levoyer-d'Argenson, de gravures représentant Capet d'exécrable mémoire, son fils, la fille de la scélérate Antoinette, et la figure ignoble des deux racourcis; dissipe, en cinq jours, les intrigues de six districts, 175. — Est nommé secrétaire de la convention, 289. — Accuse Robespierre jeune de vols et agiotage à l'armée d'Italie; dévoile les intelligences de ce condamné avec le banquier Haller, et dénonce Hermann et Lahne, commissaires des administrations civiles, police et tribunaux, et Bernard, commissaire de l'envoi des lois, 313. — Fait décréter d'arrestation Hermann et Lahne, 314. — Dénonce David, député de Paris, 315. — Est nommé membre du comité de sureté générale, *ibid.* — Dénonce Joseph Lebon; demande son arrestation et sa prompte punition, 316. — Parle en faveur des patriotes incarcérés, 321. — Appuie une dénonciation contre Desmagnet et Darthé, 339. — Parle contre les muscadins et relève quelques expressions de Duhem, 352. — Parle sur les adresses des sociétés populaires, 358. — An III. Est élu président, 6. — Déclare au club électoral qui demande le rétablissement de la commune, que le gouvernement révolutionnaire sera maintenu jusqu'à la paix, 12. — Fait décréter le prompt jugement des membres du comité révolutionnaire de Nantes, 24. — Demande qu'il soit fait un rapport sur plusieurs citoyens mis hors la loi avant le 10 thermidor, et sur la police des prisons, 38. — S'élève contre les chefs des Jacobins de Paris; demande qu'on sévisse contr'eux, comme agitant dans le silence les sociétés populaires, 76. — Demande l'envoi aux armées du rapport de Merlin de Douai sur de faux bruits de paix; propose la mise en jugement de Joseph Lebon et Fouquier-Thinville, 77. — Accuse le député Maignet d'être l'auteur des crimes commis à Bedouin, et demande des secours pour les habitans de cette commune, *ibid.* — Provoque le rapport de la mise hors la loi de Dévérité, dont il avait demandé l'arrestation en 1793, 78. — Est nommé au comité de salut public, *ibid.* — Obtient que le décret qui rappelle les 73 députés, soit appliqué à Dévérité, 80. — Parle contre la suppression des comités révolutionnaires, 81. — Demande le renvoi au comité de sureté générale de pièces présentées par Creuzé-Pascal, relatives à une

conspiration, 82. — S'oppose à l'ajournement du projet de décret qui rejette de la convention les députés mis hors la loi, à la suite du 31 mai, mais qui veut qu'ils ne soient pas inquiétés, 85. — Donne des explications sur ses opérations révolutionnaires ; déclare avoir sauvé ceux qu'il a fait arrêter, et fait décréter que celui qui insultera un de ses collègues, sera envoyé à l'Abbaye, 102. — Demande l'impression des adresses des sections de Paris, contre les partisans de Robespierre, et vote la suppression de la peine de mort, excepté contre les royalistes, 103. — A une altercation personnelle avec Duhem, *ibid.* — Provoque l'arrestation des individus qui ont hué, des tribunes, une pétition contre le jacobinisme ; est traité de royaliste, par Ruamps, 114. — Réclame contre ceux qui le qualifient ainsi ; invoque la poursuite des successeurs et partisans de Robespierre, et les accuse de l'assassinat commis sur Olivier, 117 et 122. — Fait rejeter la réclamation de l'ex-ministre Tarbé, relative au décret rendu contre lui, *ibid.* — Décréter l'ordre du jour sur la motion d'ordre de Champigny-Aubin, pour l'abolition de la peine de mort, 123. — S'oppose au rapport du décret qui traduit Lacroix devant le tribunal criminel, 131. — Demande le maintien de celui qui envoie Duhem à l'Abbaye, 132. — Fait décréter la nomination des membres du conseil de santé, 135. — Préciser l'époque où l'on pourra décerner les honneurs du Panthéon, et rapporter les lois antérieures, 142. — Ordonner l'impression et l'affiche de la proclamation de Jean-Debry, aux habitans du Midi, 147. — Dit que les hommes de sang cherchent à semer de fausses alarmes pour sauver de grands coupables, 150. — S'oppose à l'impression de la dénonciation trouvée chez Robespierre, contre le comité des marchés, et répond aux reproches qui lui sont faits d'avoir écrit à ce tyran, 152. — Nouveaux débats avec Choudieu ; il fait décréter que l'impression de ces pièces se bornera aux lettres des députés, 153. — Appuie les observations de Bourdon, sur les troubles excités dans les sections par les membres des comités révolutionnaires, 154. — Opine pour le désarmement des terroristes, 157. — Fait rapporter le décret qui ordonnait la célébration du 31 mai, 172. — Veut que l'on frappe indistinctement les royalistes et les terroristes, 174. — Fait décréter le renvoi de la pétition des sections du Finistère et de l'Observatoire, sur les subsistances, au comité de sureté générale, 180. — Se justifie des inculpations dirigées contre lui dans une affiche de Choudieu ; présente le tableau de sa conduite lors de sa mission dans la Somme, l'Oise, le Pas-de-Calais et l'Aisne, 181 et 182. — Fait renvoyer au comité l'arrêté de Mariette qui ordonne la vente des biens des émigrés et condamnés dans le district de Toulon, 183. — Demande, lors de la discussion sur l'ancien comité de salut public, que les députés prévenus soient entendus, et qu'on leur donne toute la latitude nécessaire, ainsi qu'à ceux qui voudront les défendre, 186. — Fait approuver la conduite des représentans Mariette, Ritter et Chambon, en mission dans le Var, et du commandant de Toulon, Bizannet, 190. — Invite les citoyens à sortir de la salle lors de l'attroupement tumultueux qui, le 12 germinal, demandait la constitution de 93 et du pain ; observe que l'assemblée ne peut délibérer tant que le lieu des séances n'est pas libre ; répond aux pétitionnaires des sections que la convention s'occupait de réprimer l'égoïsme et d'assurer les subsistances, 194. — Répond aux sections qui réclament des subsistances que les royalistes et les assassins conjurent l'orage, mais qu'ils ignorent que la foudre tombera sur leurs têtes, 195. — Confirme par des faits particuliers l'importance des mesures prises dans la journée du 12 germinal ; dénonce Châles et Choudieu pour avoir dit : le royalisme est dans le fauteuil, et Foussedoire pour avoir excité les groupes à désarmer la garde nationale ; demande la déportation, dès la même nuit, des trois brigands du comité de salut public, que les insurgés voulaient, dit-il, sauver ; adoption de cette proposition ; fait ajouter l'arrestation de Huguet pour avoir ameuté contre la convention le peuple qui remplissait le lieu de ses séances, 195. — Accuse Ruamps d'avoir dit que les comités de gouvernement trahissaient la république, et qu'on s'était réuni au bois de Boulogne pour le royalisme ; fait prononcer son arrestation, 196. — Fait une sortie contre Thuriot, Prieur de la Marne et autres qu'il accuse d'avoir

excité le peuple à la révolte, le 12 germinal, 158. — Fait charger l'accusateur public du département de la Somme, de rechercher les auteurs et complices de la révolte qui eut lieu à Amiens le 13 germinal, à l'occasion de la pénurie des subsistances, 199. — Appuie la proposition du désarmement des factieux, 203. — Attribue aux prêtres réfractaires l'agitation des campagnes; veut qu'on s'oppose à la rentrée de ceux condamnés à la déportation, 298. — Transmet l'arrêté par lui pris à Versailles, concernant les prêtres insermentés, 212. — Appuie et fait renvoyer aux comités réunis le projet de supprimer le comité de sureté générale et de composer celui de salut public de 24 membres, 221. — Fait décréter l'affiche dans Paris du discours de Louvet contre les partisans de la royauté, afin de leur ôter tout espoir, et l'obligation d'exhiber son passe-port à l'entrée et à la sortie de Paris, 226. — Provoque une proclamation pour éclairer les citoyens sur les mouvemens insurrectionnels, 244. — Remplace Vernier au fauteuil dans la journée du premier prairial; déclare aux tribunes qu'il mourra plutôt que de ne pas faire respecter la convention; est remplacé à son tour par Boissy-d'Anglas; présente la rédaction du décret ordonnant l'évacuation des tribunes; demande qu'on mette à mort sur-le-champ l'assassin de Raffet, et que le comité militaire débarrasse la convention de quelques mégères qui voudraient lui faire la loi, 245. — Sa motion dans la même journée, tendante à autoriser les sections de Paris à procéder au désarmement des assassins, des buveurs de sang, des voleurs et des agens de la tyrannie qui a précédé le 9 thermidor; et même à arrêter ceux qu'elles croiront devoir être traduits devant les tribunaux, 246. — Il demande la mise hors la loi de Cambon, nommé maire, et de Thuriot, nommé procureur de la commune par les révoltés réunis à la maison commune de Paris, 247. — Propose la création d'une commission militaire pour faire fusiller les individus faisant de fausses patrouilles, subornant la force armée ou portant des signes séditieux, 248. — S'oppose à l'admission d'une députation de la section des Quinze-Vingts; veut qu'on déclare aux pétitionnaires que s'ils ne se rendent pas dans le jour, ils seront bombardés; d'après le rapport de Fréron, relatif aux rebelles et aux prisonniers faits sur eux le 4 prairial, veut qu'on profite d'un moment d'énergie salutaire, 249. — Renvoi au comité de sa dénonciation contre Bassal et Massieu, 251. — Parle en faveur de la commune de Versailles, et en quelle circonstance, 321. — Combat la proposition d'empêcher que les prêtres ne parviennent aux fonctions publiques; demande à répondre au discours de Dubois-Crancé, sur la situation de l'esprit public, 322. — Fait renvoyer une pétition des habitans d'Abbeville, relative au placement des tribunaux et des administrations de leur canton, 326. — Fait charger la commission des onze d'examiner s'il ne serait pas plus avantageux de faire résider les deux conseils législatifs dans deux communes différentes; et si, dans ce cas, Versailles ne mérite pas la préférence, 333 et 334. — An IV. Combat la proposition sur la révision des radiations, 1. — Veut qu'on livre aux tribunaux ceux qui avilissent la représentation nationale, et qu'on rende compte du procès de Pache et Bouchotte, 7. — Demande la simple déportation de Barrère, 24. — S'oppose à l'insertion au bulletin des détails contre les égorgeurs de la Loire, 34. — Devenu membre du conseil des cinq-cents, parle contre la distribution de journaux au corps législatif par le directoire, et accuse celui des *Patriotes de* 89, 73. — Appuie l'ajournement sur la création d'un ministère de la police, 103. — Combat le projet relatif aux parens d'émigrés, 115 et 116. — Son projet pour le traitement des membres du tribunal de cassation, 187. — Demande le rejet du nouveau projet relatif aux parens d'émigrés, 202. — Trouve trop long le délai de trois jours accordé aux exclus de Paris, et voudrait le restreindre à 24 heures, 238. — Interpelle vivement Tallien signalant les nouveaux réacteurs, 267. — Son opinion sur le projet d'amnistie pour les délits relatifs à la révolution, 357. — An V. Combat les objections renfermées dans le rapport de Riou, sur la loi du 3 brumaire an 4, 34. — Demande qu'on donne aux administrateurs destitués pour prévarications ou autres délits, les moyens de prouver leur innocence, 232.

Dumont. An I.er 1793. Est nommé juré au tribunal révolutionnaire, 76. — Sa lettre à ses

conciliyens, concernant l'influence exercée sur le jury dans l'affaire de Custines, 240.

DUMONT, chef au ministère de la justice. AN II. 1793. Nommé commissaire pour la rédaction du Bulletin des lois, 97.

DUMONT, commissaire de la société populaire de Viezelise. AN II. 1794. Son discours aux Jacobins sur la conspiration de Danton, 213.

DUMONT, député du Calvados à la convention nationale. AN III. Parle sur des faits relatifs à Carrier, 65. — Rappelle que Vincent fit afficher une lettre dans laquelle Vadier le traitait de *patriote par excellence*, 92. — Veut qu'on examine la conduite de Garat, relativement au 31 mai, 172. — Demande que l'ouvrage posthume de Condorcet, intitulé : *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, soit distribué à trois mille exemplaires, aux frais de la république, 197. — Combat, dans la journée du premier prairial, l'arrestation de Robert-Lindet et de Charlier, 246. — Propose de défendre aux particuliers de parcourir les rues en pelotons ou rassemblemens, à peine d'être regardés comme suspects, 249. — AN V. Réélu au conseil des cinq-cents, fait rayer de la liste des déportés du 18 fructidor, Doulcet et Richoux, 353. — AN VI. Combat un projet sur les ci-devant nobles, 32.

DUMONT, d'Abbeville. AN VI. Ordre du jour sur sa pétition relative à l'élection d'un président d'assemblée primaire, 194.

DUMONT-LACHARNAYE, député du Cher au conseil des anciens. AN V. Discute la résolution relative au tableau de dépréciation des assignats, 280. — Est élu secrétaire, 304.

DUMONT-DE-VALDAJOU. (*Voyez* VALDAJOU).

DUMORIEZ. AN 1790. Ses réflexions sur la proposition d'élever un monument national sur la place de la Bastille, 143.

DUMOUCHEL, recteur de l'Université de Paris, député aux États-généraux. (*Voyez la table de l'Introduction*). AN 1789. Se réunit à l'assemblée, 11. — Lui présente les félicitations de l'Université, 29. — Dans la discussion relative à la constitution civile du clergé, conclut à ce que le roi prenne les voies canoniques, quant aux articles renfermant quelque connexité avec les objets purement spirituels, 153. — Prête le serment civique et religieux, 362. — AN 1791. Adhère, au nom de l'Université de Paris, aux décrets de l'assemblée nationale, 10. — Est élu évêque de Nîmes, 69.

DUMOURIER, commandant dans le département de la Loire-Inférieure. AN 1791. Écrit à l'assemblée qu'il est prêt à la défendre, à la suite de la fuite du roi, 179. — AN 1792. Est nommé ministre des affaires étrangères, 77. — Transmet le traité fait entre les princes émigrés et le prince régnant de Hollande, 93. — Annonce que le roi de Sardaigne a fait dissiper les rassemblemens d'émigrés, 97. — Déclare n'avoir point connaissance de l'insulte faite, en Italie, au pavillon français, 100. — Envoie Maulde, Lehoc, Duvibraye et Villars, dans diverses résidences, 103. — Lit les pièces relatives au combat entre deux frégates anglaise et française, 103. — Donne lecture de sa correspondance avec l'ambassadeur à Vienne, à l'effet de détourner l'empereur d'une guerre injuste, 106. — Texte de ces dépêches, 109. — Nouvelles transmissions du même ambassadeur, 111. — Sa lettre à l'ambassadeur en Espagne, pour rapprocher les deux cours, 116. — Il annonce l'arrestation de Semonville, par ordre du roi de Sardaigne, 118. — Mauvais succès, à Berne, de sa lettre relative au régiment d'Ernest, 127. — Déduit les motifs qui ont déterminé l'exécution du plan d'attaque, et annonce que Luckner a remplacé Rochambeau, *ibid.* — Annonce la réparation faite à des Français, par ordre du grand-maître de Malte, 128. — Rend compte des efforts de la cour de Vienne pour susciter des ennemis à la France, 129. — Annonce que l'armement de la cour de Turin ne paraît que défensif, 141. — Donne lecture de la proclamation du roi d'Angleterre, au sujet de la déclaration de guerre de la France au roi de Hongrie, 153. — Est nommé au ministère de la guerre, 167. — Annonce la mort de Gouvion, et présente un mémoire sur l'administration de son nouveau département, *ibid.* — Texte de ce mémoire, 168. — Demande que l'armée du Midi soit assimilée à celle du Nord, 169 — Est remplacé par Lajard, 171. — Annonce qu'il a remis le porte-feuille; un décret l'autorise à se rendre à

son poste à l'armée, 172. — Est dénoncé, relativement au projet d'une légion batave, 191. — Se plaint de l'abandon du système offensif, et annonce la prise d'Orchies, 202. — Sa lettre à Lafayette, et mémoire sur sa position critique, 203 — Autre, sur l'expédition de Mambray, 221 et 222. — Sa lettre à Dillon, sur le 10 août, 232. — Est nommé au commandement de l'armée, à la place de Lafayette, 233. — Promet de ne souffrir aucun aristocrate dans l'armée, 235. — Annonce quelques succès sur l'ennemi, 248. — Particularités sur sa vie à l'armée, 250. — Son avis aux commissaires près les départemens des Ardennes et de la Marne, 258. — Sa lettre sur les progrès de l'ennemi, 259. — Il rend compte d'une action, où le prince de Ligne a été tué, 261. — Renvoie deux bataillons qui avaient abandonné leurs canons, 262. — Son adresse aux volontaires de Châlons, touchant la discipline, 266. — Refuse de traiter avec le roi de Prusse, avant l'annullation d'une déclaration de Brunswick, 276. — Annonce la retraite des Prussiens; fait l'éloge d'Ajax Beurnonville, et envoie sa négociation avec le roi de Prusse, 277. — Mesures qu'il prend pour la défense du territoire français, 278. — Sa lettre sur la retraite des Prussiens et leur scission avec les émigrés, 279. — Autre, à Sparre, sur la retraite des Prussiens, 280. — Sa proclamation à l'armée; son mémoire au roi de Prusse; sa correspondance avec l'aide-de-camp de ce monarque, *ibid.* — Carra prédit l'entrée de ce général à Bruxelles, 282. — Il fait désarmer et licencier deux bataillons des fédérés de Paris, pour l'assassinat de deux déserteurs prussiens, 285. — Fait connaître à la barre les bonnes dispositions de l'armée, et annonce qu'il est venu concerter la campagne d'hiver, 287. — Justifie Arthur-Dillon, au sujet de sa lettre au landgrave de Hesse-Cassel, *ibid.* — Son discours à la section des Lombards, 290. — Sa lettre aux habitans de Lille, *ibid.* — Son discours contre les rois à la société des Jacobins, 291. — Autre au club de Valenciennes, 303. — Son manifeste aux Belges, et sa proclamation à l'armée, 308. — Tient conseil de guerre à Valenciennes, 309. — Obtient un avantage à Boussu, 312. — Son instruction aux généraux, en entrant dans la Belgique, 314. — Le maréchal de Castries prédit qu'il aura, par suite des divisions de cette époque, le même sort que Lafayette, 315. — Ses dépêches contenant la relation de la bataille de Gemmapes, *ibid.* — Il annonce le changement de gouvernement dans le Hainault, 320. — Donne sa démission du commandement de l'armée des Ardennes, *ibid.* — Annonce la prise de Bruxelles, 325. — Sa réponse aux magistrats de cette ville, 326. — Transmet la proposition à lui faite par le duc de Saxe Teschen; la capitulation de Malines, et l'état de ses magasins, *ibid.* — Demande d'être autorisé à passer seul les marchés pour l'approvisionnement de son armée, 329. — Insiste sur cet objet et envoie l'état des officiers qui méritent de l'avancement, *ibid.* — Son entrée dans Tirlemont, 331. — Se plaint d'avoir été inculpé; justifie Masson et d'Espagnac, 334. — Se plaint des entraves apportées à l'administration des vivres de l'armée, 336. — Nomination de commissaires pour vérifier ses plaintes, 337. — Il annonce la prise de Liége, *ibid.* — Se plaint des soupçons élevés contre lui, et des obstacles qui entravent ses plans, 342. — Les commissaires de la convention rendent compte de l'état de dénuement de son armée, 345. — Son adresse au peuple belge, 347. — Il demande à défendre Malus à la barre, 350. — Remporte un avantage à Verières, 351. — Prend le titre de général des sans-culottes, 355. — Sa proclamation à l'armée pour le respect des propriétés, 362. — An I.er 1793. — Son arrivée à Paris, dénoncée comme l'effet de combinaisons pour sauver Louis XVI, 2 et 3. — Il écrit, à la convention, que l'armée manque de tout, par la désorganisation des bureaux du ministère de la guerre; se plaint de la défiance qu'on lui témoigne, et offre sa démission, 9. — Transmet l'état des sommes fournies par les corps ecclésiastiques de la Belgique, pour l'entretien de l'armée, 27. — Réclame la justice contre les dénonciations dont il est l'objet, et particulièrement contre celle d'Hassenfratz, 37. — Sa proclamation aux Belges et Liégeois, 51. — Prend, aux Hollandais, le fort de Ktundert, 64. — Est attendu pour sauver l'armée dans la Belgique, 66. — Détails sur ses opérations, 67.

— Éloge de ses talens militaires, par Danton, 69. — Son accusation et celle de son état major, demandée par la section Poissonnière; il est défendu par Cambacérès et Isnard; arrestation des dénonciateurs, 70. — Est loué, par Robespierre, pour son plan sur la Hollande; écrit sur la situation de l'armée en Belgique, 71. — L'insuccès de son expédition est imputé à Valence, 72. — Sa proclamation à l'armée de la Belgique, *ibid.* — Il est défendu par Marat et Barrère, 74. — Réunit les armées des généraux Miranda et Valence, 75. — Est proscrit par la section des Quatre-Nations, *ibid.* — Ordonne la restitution de l'argenterie enlevée des églises de la Belgique, 77. — Annonce une bataille où les Autrichiens ont été repoussés, 79. — Autre lettre annonçant un échec de notre armée, 81. — Détails de la bataille de Nerwinde; désertion dans l'armée, 83. — Il invite la convention à suspendre le rapport sur sa lettre relative aux causes des désastres, 84. — Dénonciation de ses projets par Marat, 86. — Autre, par Cambon, de sa lettre contre la convention, 87. — Est accusé, par Danton, d'intelligences avec Roland, 88. — Sa proclamation à l'armée française, pour réprimer l'indiscipline et le brigandage, est dénoncée par Robespierre, *ibid.* — Il est mandé à la barre, 90. — Lettre de la commune pour demander le décret d'accusation contre lui, 92. — Rapport de Cambacérès sur sa trahison; productions de ses lettres et pièces à l'appui, établissant son mépris pour la convention, 92. — Complot tramé par lui; création d'une commission pour recueillir tout ce qui y a rapport, 93. — Sa punition et celle de ses complices invoquée par Silleri; inculpation contre Danton et Lacroix, au sujet de leurs rapports avec lui, 93. — Plaintes portées par des hussards dont il a cassé le régiment, 94. — Lettres sur ses opérations; situation de l'armée, et son dessein de marcher contre la convention, 95. — Compte rendu par Lacroix d'Eure et Loire; il annonce qu'il se proposait de lui brûler la cervelle; donne des détails sur l'arrestation des commissaires de la convention, son dîner avec Clairfayt, et sa proclamation au département du Nord, *ibid.* — Autres détails qui font remonter sa trahison à la retraite des Prussiens; décret qui le déclare traître à la patrie, le met hors la loi; décret d'arrestation des militaires venus de son armée; dénonciation de Robespierre contre ses partisans; explication de Brissot sur ses rapports avec lui, et les intrigues de Bonne Carrère pour le porter au ministère; indignation publique contre sa trahison, 96. — Détails de l'arrestation des commissaires de la convention et du général Beurnonville, et de leur tradition aux Autrichiens; décret portant que les parens des officiers de son armée seront gardés à vue; il fuit et est poursuivi par les volontaires, 97. — Envoi de forces contre lui, 98. — Il échappe, à la nage, au bataillon de l'Yonne qui le poursuivait; arrestation de son secrétaire; ses partisans enlèvent la caisse militaire; il passe à l'ennemi, 99. — Transmission de pièces relatives à ce traître, 100. — Les partis, dans la convention, s'accusent réciproquement d'avoir été ses complices, 102 et 103. — Explications à son sujet entre les commissaires Dubois-Dubais, Briez et le prince de Cobourg, 108. — Etat des corps qui l'ont suivi à l'ennemi; proclamation du général Aboville sur sa trahison, 111. — Inculpations contre Gensonné, pour avoir correspondu avec lui, 112. — Témoignage de l'indignation de l'armée d'Italie contre sa trahison, 114. — Son manifeste en faveur de la constitution de 1791, 120. — Nouvelle adresse au peuple français, par laquelle il proteste que son unique dessein est de rétablir la royauté constitutionnelle, 121. — Il voyage avec Valence, le fils d'Égalité-Orléans, et autres individus, 126. — Son arrivée à Stuttgard avec ses aides-de-camp, et ses rapports avec le comte de Metternich, 137. — Son départ pour l'Angleterre, 175. — Y est mal reçu; se met sous la sauve-garde de la ville d'Ostende, pour éviter la fureur des émigrés, 186. — Demande à résider à Mergentheim; réponse négative de l'électeur de Cologne, et reproches qu'il lui adresse; détails de sa visite à Pitt; il en reçoit l'ordre de quitter l'Angleterre, *ibid.* — Sa lettre à lord Grenville, pour demander à y résider; refus de celui-ci, 209. — Ses liaisons avec Carra, reprochées à ce dernier, 217. — Sa retraite dans la petite ville de Neuff, 263. — An II. 1793. L'anglais Molson, arrêté, est accusé de liaisons avec lui, 68.

— Réintégration des officiers des hussards de la Liberté, qu'il avait destitués, 91. — Ses rapports avec l'adjudant-général Poulain, reprochés à ce dernier, 93. — An II. 179[illegible]. Est démasqué dans le rapport de Lacroix, sur la Belgique, 146, 154 et 157. — Publie un mémoire distribué aux ministres des coalisés, 161. — Accusations de complicité entre Danton et lui, 192. — An III. Notes de Marchéna sur ses mémoires, et sa correspondance avec Miranda, 229. — Réponse du général Henri Banys Ferrand à son mémoire, 327. — An IV. Il publie, à Hambourg, sa réponse au mémoire de Camus, 262. — An VI. Sa retraite auprès de l'habitation de Lafayette, 134. — An VII. Ses efforts pour armer l'Europe contre la France, 244.

Dumoutet, prêtre réfractaire. An II. 1793. Condamné à mort à Bordeaux, 59.

Dumuy (Félix), en mission en Suisse. An 1792. Sa destitution est révoquée, 260. — Dénoncé par Chabot, est rayé de la liste des candidats pour le ministère de la guerre, 278.

Dunan. (*Voyez* Duverne de Presle.)

Duncan, amiral anglais. An VI. Fait prisonnier Dewinter, amiral batave, 29. — Rapport sur le combat engagé avec l'amiral hollandais J. Story, 34. — Détails de celui entre son escadre et celle commandée par l'amiral Dewinter, 36. — An VII. Il somme l'amiral Story de lui rendre ses vaisseaux, 343.

Dundas (Henri), secrétaire d'état à Londres. An 1792. Son effigie est brulée à Edimbourg, 173. — Sa lettre annonçant l'intention de son gouvernement, de ne point se mêler des affaires de France, 239. — Son opinion à la chambre des communes, sur la guerre contre la France, 360. — An II. 1794. Justifie, au parlement, la conduite du ministère anglais, 141. — Défend la haute-cour d'Ecosse et ses jugemens, 147. — An IV. Son opinion conforme à celle de Pitt, contre l'ouverture des négociations avec la France, 111 et 112. — An VI. Marques de mécontentement qu'il essuie à Londres, 60. — Sa lettre pour presser les mesures de défense dans les trois royaumes, 224. — An VII. Reçoit les dépêches sur la prise de Mahon, 114. — Sa sortie contre les membres de la chambre des communes qui refusaient de paraître aux séances, 118. — Propose une adresse de remercîmens au roi, et parle en faveur de son message, pour l'union de l'Irlande, 149 et 164. — Son rapport sur la confédération des Irlandais-Unis avec la France, 205 à 207. — Son opposition à traiter avec la France, motivée sur le défaut de gouvernement fixe chez cette puissance; il vote pour les subsides, 283.

Dundas, général anglais. An II. 1794. Evacue Toulon; motion aux communes d'Angleterre, pour qu'on examine les causes de cette opération, 241. — An VI. Ses succès contre les insurgés d'Irlande, 289.

Dunouy (Jean-Honoré). An I.er 1793. Est nommé commissaire par le conseil-général révolutionnaire de la commune de Paris, pour concerter les moyens de sauver la chose publique. 164. — An II. 1793. Envoyé à Bordeaux, donne des détails sur la situation de cette ville, 20. — Est rappelé, 25. — Accuse les administrateurs des relais militaires; est censuré par Pache, 69. — Est exclus du conseil-général, 75. — An II. 1794. Réclamations en sa faveur, 117.

Duny, commissaire de Saint-Domingue. An III. Sa mise en liberté, 48. — Il dénonce des députés decette Colonie, 271.

Dupain, capitaine. An 1792. Témoignage rendu à sa bravoure, 342. — An I.er 1793. Sa mort à l'armée d'Italie, 167.

Dupain (Henri), de Saumur. An II. 1793. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 19.

Dupain-Triel, ingénieur-géographe. An I.er 1793. Son ouvrage intitulé : *de l'Homme de guerre*, 145. — An VII. Sa carte géographique de la France, 341.

Dupan, français domicilié à Pétersbourg. An 1789. Adresse à l'assemblée nationale un don patriotique, 74.

Dupant, employé dans les charrois. An I.er 1793. Les Vendéens lui coupent les oreilles comme Jacobin; récompense décrétée en sa faveur, 252.

Duparc, inspecteur des Tuileries. An II. 1793. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 61.

DUPAS, grenadier de l'Estrapade, à Paris, et ensuite lieutenant-colonel de la section des Allobroges. AN II. 1793. Fait l'apologie du général Carteaux aux Jacobins ; est loué lui-même par Momoro, 51.

DUPAT, chef de bataillon à l'armée d'Italie. AN IV. Décide la victoire à Lodi, en se précipitant à la tête des bataillons, 241. — Son éloge par Bonaparte, 314.

DUPATY (Emmanuel). AN VI. Analyse de sa comédie d'*Arlequin sentinelle*, 285. — Et de celle intitulée : l'*Opéra-comique*, 298.

DUPAYRAT, député de la Dordogne au conseil des cinq-cents. AN IV. Son rapport sur la révocation des décrets d'accusation et la radiation de la liste des émigrés, de plusieurs fonctionnaires de Longwi, 236 et 344. — AN VI. Amende le projet relatif aux rentes viagères créées pendant la dépréciation du papier-monnaie, 130.

DUPERRAND. AN I.er 1793. Est nommé, par Dalbarade, adjoint au ministère de la marine, 116.

DUPERRET (Lause), député à la convention nationale. AN I.er 1793. S'oppose à la proposition d'avancer 3 millions à la commune de Paris, pour achat de subsistances, 58. — Fait décréter que toutes les dénonciations qui auront lieu contre les membres de l'assemblée, seront remises au comité de salut public, 100. — Tire l'épée contre un de ses collégues, et se justifie en disant qu'il en a été menacé d'un pistolet, 104. — Se plaint de deux factionnaires qui lui ferment les portes de la salle à la séance du 31 mai, 156. — Accuse de lâcheté Bertrand, membre de la commission des douze, réclamant sa mise en liberté, 158. — Signataire d'une lettre adressée à la commune d'Aix, est dénoncé pour cet objet, 173. — Accusé par Chabot, comme complice de Charlotte Corday, se défend à la barre ; avoue avoir reçu d'elle des imprimés et une lettre de Barbaroux, 197 et 198. — Renvoi au comité de sureté générale d'un mémoire de ce député, 202. — AN II. 1793. Il est décrété d'accusation, 277. — Et condamné à mort, 34, 35 et 36. — Détails à la commune, sur sa procédure, 43. — Secours demandés par ses filles, et accordés par la convention, 57 et 71. — AN III. Discussion sur la protestation des députés opposans au 31 mai, qui a été trouvée chez lui, 33. — Proposition d'instituer le jour de sa mort une fête funèbre, en l'honneur des martyrs de la liberté, 259. — AN V. Pension accordée à ses enfans, 173.

DUPERRON. AN V. Réclamation du général Bernadotte, contre les calomnies de cet individu, à l'occasion de la prise de Nuremberg, 50.

DUPETIT-THOUARS, capitaine de vaisseau. AN 1791. Reçoit une gratification de 10,000 liv., pour aller à la recherche de Lapeyrouse, 358. — AN 1792. Avance d'appointemens qui lui est faite pour le même objet, 150. — AN VII. Il périt au combat d'Aboukir, 8 et 21.

DUPHÉNIEUX, membre du département, et député du Lot à l'assemblée législative. AN 1792. Annonce des troubles survenus à Figeac, 37.

DUPHOT, général. AN III. Se distingue contre les Espagnols, 78. — AN V. Bat l'ennemi en diverses rencontres, à l'armée d'Italie, 182. — AN VI. Est assassiné dans une émeute, à Rome, 113. — Fête qu'on y célèbre en son honneur, 171 et 173. — Don fait par la république romaine à sa famille, 241. (*Voyez* AZZARA et J. BONAPARTE).

DUPIN, procureur-syndic de l'Hérault. AN 1792. Annonce le dévouement de ses concitoyens pour la patrie, 230.

DUPIN jeune, député de l'Aisne à la convention nationale. AN I.er 1793. Rétracte sa signature contre le 31 mai, 182. — Offre sa démission, qui n'est point acceptée, 226. — Est dénoncé aux Jacobins pour avoir sollicité et obtenu la relaxation de la dame de Balmont, sous prétexte de son grand âge, 262. — AN II. 1793. Fait décréter que six personnes, qui s'offrent à dénoncer tous les abus en finances, pourront assister à la levée des scellés qui seront apposés sur les papiers des administrateurs de cette partie, 271. — Réclame la liberté d'un ci-devant fermier-général, 71. — Fait rendre trois décrets sur les comptes des compagnies de finances, 74. — AN II. 1794. Fait saisir les biens des ci-devant fermiers-généraux, 114. — Son rapport et décret à la suite, qui traduit au tribunal révolutionnaire la compagnie Salzard, Da-

vid et Mager, 227. — Il obtient quelques exceptions individuelles, 231. — An III. Fait rendre un décret relatif aux comptables, 112. — Retrace les manœuvres pratiquées pour perdre les fermiers-généraux; accuse Montaut d'avoir proposé leur expropriation, et Vadier de l'avoir dénoncé comme leur étant vendu, 230. — Rappelle le décret qu'il a obtenu, par lequel il arracha du tribunal révolutionnaire les citoyens Sanlot, Lahante et Bellefaye, adjoints aux fermiers-généraux; conclud à l'annullation de la confiscation de leurs biens, et à la conversion du séquestre en une simple opposition sur immeubles, 231. — Sa lettre relative aux dénonciations dirigées contre lui par les veuves et les enfans des fermiers-généraux, 319. — Pièces à sa charge; opinion de Lesage d'Eure-et-Loire, sur son compte; il est décrété d'arrestation, et les scellés sont apposés sur ses papiers, ainsi que sur ceux de sa belle-mère, 326. — Lettre tendante à faire séparer de sa cause celle de la citoyenne Savin, mère de son épouse, de laquelle il est séparé par divorce, 327. — Rétractation par Lesage, de ce qu'il a avancé contre sa belle mère, et levée des scellés apposés chez elle, 333.

Dupin, adjoint au ministère de la guerre. An I.er 1793. Envoye à la commune un projet de réquisition d'ouvriers de toute espèce, 235. — An II. 1793. Est dénoncé à la convention pour avoir délivré 400,000 liv. au citoyen Winter et compagnie, pour achat de chevaux qu'il n'a pas fournis; est défendu par Duhem; décret qui le mande à la barre, 272. — Il répond à diverses questions qui lui sont faites par le président, et est renvoyé au comité de salut public, 273. — Provoque l'arrêté de la commune, pour enlever le fer, le cuivre et le plomb des églises, 30.

Dupin (Etienne), secrétaire-général du département de la Seine. An VI. Est nommé commissaire du directoire près ce département, 254.

Dupire (G. H. J.), député du Nord au conseil des cinq-cents. An IV. Demande l'ordre du jour sur le projet de l'attribution au ministère de la police, des radiations, de l'anihilation des provisoires et de la révision des définitives, 140. — Fait prendre une résolution concernant les passe-ports à l'étranger, 157. — An V. Son rapport sur la pétition des ex-conventionnels Curée et Expert, exclus de Paris par la loi du 22 floréal, 168.

Duplain (Jean-Baptiste), de Lyon, journaliste. An II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 295.

Duplain, imprimeur à Paris. An III. Une députation de la section du Théâtre-Français demande son arrestation, 273.

Duplantier, député de la Gironde à la convention nationale. An I.er 1793. Donne sa démission au 31 mai; Ducos l'accuse de faiblesse, 159. — An VI. Réélu par le même département au conseil des cinq-cents, combat le projet sur les testamens militaires, 275 et 276. — Vote pour celui de la commission sur le tribunal de cassation, et propose que le choix des remplaçans soit fait au sort parmi les suppléans, 290. — Propose de contraindre les pensionnats particuliers à vaquer le décadi, 302. — Ne croit pas cependant qu'on puisse défendre le repos le dimanche, 304. — Présente un projet portant que les rentes viagères dues aux émigrés, seront exigibles par la république, pendant 15 ans, 306. — Est nommé secrétaire, *ibid.* — Trouve incomplet le projet de Bonnaire, sur le calendrier républicain, 318. — Fait arrêter la célébration du 10 août dans le sein du conseil, 321. — Fait une motion, et présente un projet sur le partage des biens avec les ascendans des émigrés, 331. — Texte de son rapport fait en comité général, sur les dilapidateurs, *ibid* et 333. — Ses observations sur le projet de Jourdan, concernant la conscription militaire, 334. — Appuie celui de Bailleul, qui rétablit l'impôt sur le tabac, 354. — An VII. Présente un nouveau rapport, suivi d'un projet sur la législation relative aux biens des ascendans et parens d'émigrés, 20. — Autre, tendant à abolir toutes créances pour raison de ventes d'esclaves, 26. — Fait arrêter un message au directoire, pour des renseignemens relatifs à la guerre civile de Saint-Domingue, 28. — Présente la première partie du code administratif, 55. — Et un projet pour activer le partage des biens avec la nation, 56.

— Rédaction définitive de cette résolution, 58. — Demande la question préalable sur le projet relatif à la circonscription des cantons, 65. — Son projet relatif aux biens des pères et mères des émigrés, 75. — Il fait adopter plusieurs articles réglant les droits de successibilité de la république aux biens des ascendans des émigrés, 84. — Défend le projet sur les prises maritimes, 96. — Adoption du sien sur le payement des rentes viagères et des usufruits dus aux émigrés et aux prêtres déportés, 106. — Fait un rapport sur l'organisation uniforme des tribunaux de commerce, 108. — Autre, sur le code administratif, 112. — Présente la rédaction définitive de la résolution y relative, 116. — Combat le projet, et en soumet d'autres sur les écoles primaires, 119. — Nouveau projet sur les ascendans d'émigrés, 128. — Adoption de son projet relatif à la tenue des assemblées primaires et électorales, 130. — Soumet le nouveau projet relatif aux ascendans d'émigrés, 149. — Présente la rédaction de divers amendemens y relatifs, 150. — Invoque la question préalable sur le projet des gardes ruraux, 155. — Projet sur le nombre des députés à élire en l'an 7, 157. — Nouveau rapport sur les assemblées primaires de l'an 6, en général, 161. — Présente trois projets relatifs aux élections de l'an 7, 166. — Premier rapport pour ne plus s'occuper des difficultés présentées par les doubles élections, 167. — Second rapport sur les députés à élire aux prochaines élections; il en présente le tableau, 168 et 169. — Projet qui déclare que les citoyens, nommés électeurs par des assemblées primaires ou scissionnaires en l'an 6, ne peuvent être réélus cette année, 173. — Troisième projet, fixant le nombre des départemens qui nommeront cette année au tribunal de cassation, *ibid.* — Fait passer à l'ordre du jour sur la pétition de la citoyenne Fournier, réclamant contre la confirmation d'un jugement qui condamne à mort son mari, 175. — Présente un projet, tendant à faire célébrer annuellement, dans l'enceinte des cinq-cents, la *Fête de la souveraineté du peuple;* autre, sur le nombre des députés à élire, 180. — Vote contre le projet relatif aux coupables qui dénonceraient leurs complices, 199. — Combat celui concernant les droits d'enregistrement dus sur les successions des condamnés et déportés, et le fait rejeter, 211. — Invoque l'ordre du jour sur la dénonciation dirigée contre Marquézy, 213. — Présente des modifications au projet sur le port de la cocarde nationale, 218. — Discute celui relatif aux jugemens rendus d'après de fausses pièces ou de faux témoignages, 219. — Veut qu'on dénonce au peuple français, l'assassinat commis à Rastadt, 229. — Vote en faveur des élections de l'assemblée-mère du Gers, 242. — Fait un rapport sur les droits de successibilité de la république dans les successions des ascendans d'émigrés, 257. — Déclare qu'il est le partisan de la liberté de la presse, et appuie le projet y relatif, 266. — Fait prendre une résolution qui défend à tout fonctionnaire public, de s'intéresser dans aucune fourniture, 278. — Parle sur divers articles du projet de Français de Nantes, concernant les moyens de salut public, 282. — Fait mentionner honorablement des adresses et offrandes des départemens de la Meurthe et de la Gironde, 284. — Fait régler le mode de célébration de la fête du 14 juillet, 295. — Et fixer le mode de liquidation des créances sur les biens des émigrés, 302. — Présente un nouveau projet sur l'incompatibilité des fonctions publiques avec la qualité de fournisseurs, 325. — Sa lettre sur les troubles de Bordeaux; éloge du bureau central de cette commune, 330. — Demande qu'on s'occupe des réclamations des armateurs de Bordeaux, sur les entraves apportées à la course maritime, 334. — Appuie la question préalable sur les propositions de moyens de défense de la république, faites par Lucien Bonaparte, 349. — L'invoque sur la déclaration de toutes les armes existantes chez les citoyens, 355.

DUPLANTIER (Valentin), député de l'Ain au conseil des cinq-cents. AN IV. Appuie la vérification des pouvoirs, proposée par Génissieu, 45. — Demande l'ajournement de la liste décuple pour le choix d'un membre du directoire, 46. — Et le rappel de Légot, 54. — Veut parler sur la vérification des pouvoirs, 95. — S'oppose au renvoi d'une dénonciation contre Siméon, 127. — Appuie la question préalable sur le projet relatif aux réquisitionnaires, 137. — Attaque la conduite de Reverchon, dans sa mission, 182. — Propose d'ad-

mettre en payement de biens nationaux, les *bons* délivrés aux parens des condamnés, pour la restitution de leurs biens, 221. — Son opinion contre l'amnistie concernant les délits relatifs à la révolution, 346. — Son rapport sur les réclamations de Jean-Louis Guichard, 354. — An V. Fait adopter l'ordre du jour sur une dénonciation contre l'élection de Porlet, juge de paix à Foix, 2. — Condamne le message du directoire contre le jugement du tribunal de cassation, dans l'affaire des prévenus de la conspiration royaliste, 189. — Vote l'urgence sur la proposition d'annuller l'arrêté du comité de sureté générale, qui a privé Rougeville de sa liberté, 267. — Fait un rapport sur les sociétés populaires, qu'il qualifie d'arsenaux de révolte, et présente un projet à cet égard, 300. — Est élu secrétaire, 304. — Fait passer à l'ordre du jour sur la demande des administrateurs de la Haute-Saône, qui voulaient poursuivre Poultier, pour les avoir calomniés dans son journal, 322. — Est déporté au 18 fructidor, 350.

DUPLAQUET (l'abbé), député de Saint-Quentin aux États-généraux. AN 1790. Prête son serment civique, quoique n'étant point fonctionnaire public, 362.

DUPLAY, père et fils, co-accusés dans l'affaire de Babeuf. AN V. Pillé dit qu'il les a vus chez Félix Lepelletier, 198. — Débats à la haute-cour de Vendôme à leur égard, 213. — L'accusateur national ne trouve pas de preuves suffisantes contre eux; mais il ne les regarde pas comme exempts d'imprudence et de blâme, 226. — Leur défense par Lafeuterie, 245. — Ils sont acquittés, 252.

DUPLEIX, de Rhône et Loire. AN II. 1794. Persécuté par Lapallu, est autorisé à rester chez lui avec un gendarme, 156.

DUPLESSIS, chasseur au douzième régiment. AN 1792. Obtient une pension pour sa conduite valeureuse, 337.

DUPLESSIS, gouverneur de l'île de la Réunion. AN III. Est dénoncé comme aristocrate par les habitans de cette Colonie, 154.

DUPLESSIS, artiste. AN VII. Sa lettre sur le nétoiement des statues de marbre, 331.

DUPONT, avocat, député de Bigorre aux États-généraux. AN 1789. Propose de joindre la déclaration des devoirs à celle des droits, 33. — AN 1790. Présente l'état des dons patriotiques, et propose d'en faire les premiers fonds de la caisse d'amortissement, 67. — Fait autoriser la répartition des impositions des privilégiés, 129. — AN 1791. Fait décréter la résiliation d'un bail passé à Pierre Beloc, par les états de Languedoc, 207. — AN 1792. Député des Pyrénées à la convention nationale, est chargé de déclarer à Louis XVI qu'un décret lui accorde un conseil, 349. — AN II. 1793. Propose de retirer les chevaux aux officiers d'infanterie; Albitte, à ce sujet, lui reproche ses opinions à la constituante, 24.

DUPONT, conseiller d'état, député de Nemours aux États-généraux. AN 1789. Rend compte des conférences pour la réunion des ordres, 5. — Son rapport sur les approvisionnemens et les moyens de nourrir la classe indigente, 14. — Veut qu'on opine de suite sur la proclamation proposée par Lally-Tollendal, 21. — Qu'on déclare le maintien des tribunaux et des lois, 33. — Reproduit sa motion relative aux tribunaux, 35. — Son opinion sur la fixation de l'intérêt de l'emprunt; il propose une formule d'avertissement au peuple, en cas de mouvement; son opinion pour calmer le peuple; il demande la suppression de toutes dîmes, 39. — Vote pour les élections annuelles, la division de l'assemblée en deux chambres, et la révision, par le peuple, du *veto* du roi, 52 et 53. — Reproduit le projet des deux chambres, 55. — S'oppose à ce qu'on délibère sur la question de l'hérédité de la branche d'Espagne, 59. — Combat le projet de Necker; propose des moyens pour subvenir au *déficit* des finances, 62. — Demande le renvoi de l'affaire de Bezenval au châtelet, 74. — Soutient la propriété de la nation sur les biens du clergé, 77. — Pense qu'il faut être propriétaire pour être électeur, mais non pas pour être éligible, *ibid.* — N'admet d'autre condition à l'éligibilité que le choix des électeurs, et s'oppose à celle du payement d'une contribution, 79. — Expose le plan du comité pour former de Paris seul et de sa banlieue un département, 84. — Propose, par amendement à la motion de suspendre la nomination des bénéfices autres que ceux à

charge d'ames, la suspension de la nomination des archevêchés et évêchés, 86. — Propose de fixer le prix du sel à cinq livres le quintal, 90. — Se déclare pour la suppression des ordres religieux, *ibid.* — Son opinion sur les banques; il appuie le plan de Necker, sur la caisse d'escompte, 93. — Combat le plan de Montesquiou sur les finances. 119. — An 1790. Vote pour qu'il soit fait une adresse contre les suggestions perfides des ennemis de la patrie, 14. — Demande qu'on s'occupe sans retard de la constitution civile du clergé, 39. — Combat la proposition de déclarer nationale la religion catholique, comme présentant un doute injurieux pour l'assemblée, 45. — Lit un projet de décret final sur la division du royaume, 47. — Propose une distinction de traitement en faveur des religieux rentés, 50. — Son projet sur la suppression de la gabelle et les moyens de la remplacer, 73. — Ses explications sur le même objet, 75. — Il combat diverses propositions contraires à son plan, entr'autres celle de son remplacement par l'impôt du timbre, 76. — Amende l'article portant création d'un impôt pour tenir lieu des droits perçus sur les marais salans, *ibid.* — Parle en faveur du projet relatif à la vente de biens ecclésiastiques à la municipalité de Paris, 78. — Fait adopter un décret pour assurer la vente, la distribution et le prix du sel, 80. — Et plusieurs autres sur la marque des cuirs; la fabrication d'huiles, savons, amidons; la forme des contributions de villes; le payement des debets, le rapprochement de l'arriéré et le rapport à établir entre les caisses de l'ordinaire et de l'extraordinaire, 82. — Observe que l'imposition demandée sur les journaux, pour augmenter les produits de la poste, fera partie de l'impôt du timbre projeté par le comité, *ibid.* — Combat, comme inutile, le projet présenté sur la contribution patriotique, 86. — Trouve dangereux et inexécutable un plan de finances de Ferrières, pour l'établissement d'une caisse territoriale, 87. — Explique la nature d'un plan anciennement présenté par lui en faveur des compagnies, et dont Mauri, qui l'a cité à l'occasion de l'affaire de la compagnie des Indes, n'a pu, dit-il, se procurer les pièces que par un délit très-grave, 93. — Réclame, comme sa propriété, les pièces ci dessus, 96. — Est nommé commissaire à l'aliénation des domaines, 97. — Propose divers amendemens au projet sur la suppression des dîmes et l'entretien des ministres du culte, 105. — Combat le projet du comité des finances, sur les assignats, 106. — Fait décréter que les billets de caisse seront convertis en *promesses d'assignats*, et tiendront lieu de ce papier jusqu'à sa fabrication, 108. — Combat la proposition d'un privilége exclusif pour la vente du tabac; fait adopter divers articles sur la gabelle, 114. — Combat un projet présenté par Tronchet, sur le rachat des droits féodaux, *ibid.* — Fait autoriser la caisse d'escompte à échanger pour douze millions de billets, 129. — Fait accorder des fonds au ministre des finances, 132. — Maintenir la défense de l'exportation du sel, et accorder l'exception des droits à celui chargé dans les ports avant le premier avril, 135. — Propose de faire un armement égal à celui que l'Angleterre fait contre l'Espagne, 136. — Demande l'ajournement de la question du droit de paix et de guerre, *ibid.* — Son projet portant que la nation française ne se permettra aucune guerre offensive, et que, dans le cas où les puissances étrangères menaceraient l'empire, le roi préparera la guerre, mais ne pourra la déclarer, et sera libre de conclure des traités de paix, s'ils ne contiennent aucun échange ou cession, 140. — Rappelle la démolition des forts de Marseille, et demande qu'on en rende compte, 149. — Demande des éclaircissemens sur une assemblée tenue à Brignoles, laquelle demandait la suppression du châtelet en même temps qu'on faisait cette proposition à Paris, 150. — Est élu secrétaire, 186. — Fait décréter la libre circulation du sel en faveur de l'Allemagne, et celle des munitions de guerre destinées à l'armée navale, *ibid.* — Parle sur le projet qui règle le cérémonial de la fédération du 14 juillet, et détermine le serment à prêter par le roi, 192. — Fait rendre un décret qui supprime les pensions militaires existantes, et en ordonne une nouvelle création, 199. — Parle contre un projet de décret concernant les pensions, 208. — Fait décréter que les ministres donneront des ordres pour la fabrication des armes nécessaires à l'approvisionnement

des frontières dégarnies au moment où l'Autriche demande passage pour ses troupes, 211. — Combat la proposition d'envoyer une adresse aux amis de la constitution, de Londres, qui dénoncent les armemens de l'Angleterre, et provoquent un pacte entre les deux peuples anglais et français pour assurer le repos du monde, 212. — Fait décréter que les comités de constitution et de jurisprudence présenteront un plan pour la répression des délits de la presse, 216. — Son opinion, à ce sujet, contre les écrits incendiaires et contre l'anarchie, 217. — Il parle contre les destitutions arbitraires, à l'occasion de celle de Moreton-Chabrillant, 219. — Est élu président, 229. — Invoque l'ordre du jour sur un mémoire par lequel le ministre Necker, en demandant la modification des décrets sur les pensions, observe qu'il n'est pas convenable de donner aux législatures la disposition des grâces, et d'affaiblir ainsi le gouvernement, 230. — Demande la mise en liberté de Perrotin, député arrêté avec Bonne-Savardin, prévenu de conspiration, 231. — Son discours contre les anarchistes et les agitateurs dont il dévoile la tactique; il demande qu'il soit ordonné aux tribunaux d'informer contre les quidams qui ont fait, le 8 septembre, des motions d'assassinats sous les fenêtres de l'assemblée, 251. — Se déclare l'auteur d'un pamphlet contre les assignats, dénoncé par Barnave, et intitulé : *Effets des assignats sur le prix du pain*, 254. — Son discours contre les assignats; il propose d'y substituer des quittances de finances, 269. — Fait adopter un décret sur les impositions en remplacement de la gabelle, 278. — Fait adopter une série d'articles sur cet objet et sur d'autres droits, 283. — Autre projet sur la suppression du droit d'aides, 304. — Vote pour le maintien de la franchise du port de Bayonne, 331. — Fait rendre un décret sur le mode d'appel des jugemens des accusés jugés prévôtalement, 360. — An 1791. Présente un projet pour l'établissement des droits d'entrée dans les villes de 25,000 ames et au-dessus, 42. — Provoque la réduction de ces droits à 48 millions, 48. — Combat la proposition tendante à borner la contribution foncière de 1791 à 210 millions, 75. — Vote pour que dans sa quotité il soit destiné des fonds pour les dépenses des départemens, 77. — Présente un projet sur les mines, 88. — Son rapport et projet sur les dettes et les besoins des villes, 89. — Vote pour la division du ministère de l'intérieur, 102. — Demande que les placards d'une société soient signés de tous ses membres, 132. — Parle sur le projet relatif aux Colonies, et veut qu'il n'y ait que deux états de personnes, la liberté ou l'esclavage, 133. — Pense que si la scission des Colonies devait avoir lieu par suite de la justice rendue aux hommes de couleur, il vaudrait mieux les perdre que de sacrifier les principes, 135. — Discute la question concernant la réélection, et prétend qu'elle n'a pas les dangers que des orateurs ont cherché à insinuer, 139. — Expose les inconvéniens d'accorder trop de protection aux établissemens qui échangent les assignats ou l'argent contre des billets de confiance, 140. — Présente l'instruction qui doit accompagner les décrets des 12 et 15 mai, sur les Colonies, et cite à cette occasion la loi bienfaisante du ministre espagnol Florida-Blanca, 142. — Propose d'envoyer des ministres médiateurs à Avignon, pour connaître le vœu de ses habitans, 145. — Fait adopter une adresse au peuple, pour le payement des contributions, 176. — Décider que les articles du code naval seront successivement décrétés, 220. — Dit que la déclaration des droits a été faite en tremblottant par de pauvres représentans des communes; qu'elle doit être rédigée avec brièveté et philosophie, 221. — Amende le décret sur l'affiliation à tous les ordres étrangers, 225. — Fait autoriser la caisse de l'extraordinaire à faire une avance de 300.000 francs à la municipalité de Paris, 234. — Prétend que la renonciation de d'Orléans aux droits de la dynastie régnante, ne doit point influer sur les délibérations de l'assemblée, relativement à l'exclusion des princes français des droits de citoyen, 257. — Demande que l'acte constitutionnel ne soit présenté au roi que quand l'assemblée aura déclaré n'y vouloir plus rien changer, 246. — Veut que l'on y conserve la clause portant invitation au peuple de n'y rien changer avant trente ans, 247. — An 1792. Présente une adresse contre les auteurs des événemens du 20 juin, 184. (*Voyez* GUILLAUME.)

— An IV. Député au conseil des anciens, demande l'ajournement de l'élection des membres du directoire, 45. — Attaque la loi relative au remplacement des ministres, et prétend que la convention, depuis l'acceptation de la constitution, n'a pu faire que des réglemens, 48. — Son opinion contre le droit de compléter les élections, donné au directoire, 57 et 59. — Appuie un rapport sur la situation de la république, 62. — Parle contre la résolution relative aux propositions des commissaires de la trésorerie, 68. — Appuie le rejet de la résolution relative à la désertion, 69. — S'oppose à l'emprunt de la commune d'Uzès, 75. — Parle contre la résolution des contributions et fermages payables en nature, 81. — Vote le rejet de celle concernant l'emprunt forcé, 86. — Parle contre celle relative aux administrateurs municipaux non élus, 92. — Et contre celle sur les douanes, 93. — Demande le rejet de celle relative à la loi du 9 floréal, 131. — S'oppose à l'insertion d'une adresse de citoyens de Montélimart, qui félicitent le conseil de l'expulsion de Job-Aymé, 135. — Et à l'approbation des résolutions qui excluent des fonctions législatives, Polissard, Lecerf, Henri Fontenay et Palhier, *ibid.* — Demande le rejet de celle relative aux pensionnaires et rentiers de l'état, comme n'offrant qu'une trop faible indemnité, 154. — Vote le rejet de celle qui fixe en francs les traitemens évalués en myriagrammes, 159. — Fait approuver celle qui ordonne le versement au trésor public de toutes les sommes dont tout particulier ou compagnie peuvent se trouver reliquataires, 176. — S'oppose à la formation d'un état de ceux qui ont touché des fonds au trésor, et peuvent en être débiteurs, 179. — Vote le rejet de la résolution sur la fabrication des monnaies, 182. — Et de celle concernant les étrangers à Paris, 183. — Parle contre celle relative au monnayage, 210. — Vote le rejet de celle concernant les auteurs et imprimeurs d'ouvrages périodiques, 213. — Fait adopter celle sur la retenue des marchandises aux douanes, 219. — Combat celle sur le complément du corps législatif, 259 et 260. — Propose l'adoption de celle relative au payement des fermages de l'an 4, 285 et 308. — Vote pour celle relative aux parens des agens civils de la marine restés dans la misère, 293. — Fait approuver celle qui accorde un second directeur de jury pour le tribunal de la Dyle, 296. — Propose que chaque député puisse faire imprimer ses observations sur le projet de code civil, 302. — Est élu secrétaire, 307. — Propose de rejeter la résolution relative aux dégrévemens de contributions de l'an 4, 311. — Parle en faveur de celle sur les droits d'exportation et d'importation, 326 et 327. — Son opinion sur les co-propriétaires par indivis des biens d'émigrés, 336. — Il fait adopter la résolution relative aux marchandises venant du duché de Berg, 342. — Parle en faveur du payement en mandats des biens nationaux, 349. — Vote le rejet de la résolution relative à la vente de ceux de la Belgique, 354. — Demande l'adoption de celle relative aux prévenus d'assassinat de l'agent de la commune de Benevé, 355. — An V. Fait rejeter celle pour le payement de l'arriéré des fermages des biens nationaux, 17. — Fait revenir sur le rejet de celle en faveur des créanciers des ci-devant secrétaires du roi, 29. — Son opinion en faveur de celle relative à la monnaie de cuivre, 36. — Autre contre le maintien de la loi du 3 brumaire an 4, et pour le rappel des députés exclus, 61 et 62. — Il combat la résolution sur les droits d'entrée à payer pour les tabacs en feuilles, 66. — Son opinion contre celle concernant l'exportation, 84. — Autre en faveur de celle qui annulle les élections de la Guyane française, 85. — Parle contre celle relative aux canaux d'Orléans et du Loing, 108 et 109. — Approuve l'expression de Corbel, qui jure haine à la royauté *en France*, afin, dit-il, de ne pas indisposer les rois nos alliés, 124. — Demande que le bureau soit censuré pour avoir gardé le silence sur une lettre de Mazade, en congé à Toulouse, et qui annonce y avoir été insulté; est rappelé vivement à l'ordre par Legendre, 134. — Vote contre la résolution sur les droits de passe, 165. — Fait hommage du premier volume de l'abrégé des hommes illustres de Plutarque, par le citoyen Acher, 167. — Combat le système de la contrainte par corps comme injuste, destructif de la liberté et de l'ordre social, 172 et 179. — Son discours véhément contre

l'établissement de la loterie, 210. — Il lit, à l'Institut, un mémoire sur les fourmis, 217. — Elève la question de savoir si les deux conseils sont obligés de s'avertir, au premier prairial, qu'ils sont constitués, 248. — Fait approuver deux résolutions qui affectent des fonds pour les dépenses ordinaires et extraordinaires du ministre de l'intérieur, 255. — Calme l'inquiétude qu'a pu faire naître le discours de Laussat, sur le délabrement des finances; indique les moyens d'améliorer les recettes et de resserrer les dépenses, 260. — Fait un rapport et propose le rejet de la résolution relative aux dépenses de la trésorerie pour l'année, 261. — Demande le rejet de celle concernant l'imprimerie de la république, 266. — Fait adopter celle relative aux dépenses de l'an 5, dont il avait d'abord proposé le rejet, 274. — Vote l'adoption de celle relative au tableau de dépréciation des assignats, 280. — Justifie les motifs de celle qui autorise la trésorerie à faire des négociations; se plaint du gaspillage des finances; accuse le directoire; mais vote néanmoins le rejet de cette résolution, 287. — Développe les inconvéniens des fermes, et s'oppose à l'adoption de celle sur les messageries, 291. — Est élu président, 304. — Discute sur les contributions, 317. — Pense qu'on n'a point saisi le vrai point de la question dans la résolution sur les fugitifs du Bas-Rhin, et croit qu'un nouveau délai remplira le but que l'on se propose, 347. — Fait approuver la résolution relative aux dépenses du ministère des relations extérieures, 351. — Vote le rejet de celle sur les transactions, *ibid.* — Envoie sa démission au conseil des cinq-cents, 364. — An VI. Et à celui des anciens, 1. — An VII. Sa retraite en Amérique, 364.

Dupont, ancien conseiller au parlement de Besançon. An 1789. Remercie, à la barre, l'assemblée nationale de son indulgence envers ce parlement, 97.

Dupont (Jacob), député d'Indre et Loire à l'assemblée législative. An 1791. Combat le mode proposé pour la répartition et le recouvrement des impositions, 313. — An 1792. Son plan d'administration des finances, 2. — Ses vues sur le nombre des visiteurs des rôles, 34. — Est envoyé à Noyon en qualité de commissaire, 47. — Son opinion sur les contributions foncière et mobiliaire de 1791 et 1792, 60. — Ses observations sur l'organisation des bureaux de la caisse de l'extraordinaire, 160. — Il propose d'assujettir les mutations d'immeubles à un second droit d'enregistrement, 171. — Ses vues sur la restauration des finances, et adoption de ses moyens de recouvrement de l'arriéré, 193. — Député à la convention nationale, présente un projet pour l'amélioration des revenus publics, 320. — Déclare, dans son opinion sur l'instruction publique, qu'il est athée, 351. — An I.er 1793. Propose de décréter que les citoyens qui combattront aux frontières ne pourront être poursuivis par leurs créanciers pendant la campagne, 55. — An II. 1793. Demande que Letourneur de la Sarthe prouve sa dénonciation contre la commission des marchés, ou soit arrêté lui-même, 268. — Fait prendre des mesures contre les fournisseurs infidelles, 275. — Fait remplacer aux hospices, par des femmes patriotes, celles accusées d'aristocratie, 277. — Décret sur son rapport, ordonnant la continuation de la liquidation en commençant par les petites créances, et la révision de celle des offices supérieurs de judicature, 21. — An VI. Il demande la salle du Manége, pour y ouvrir un cours d'instruction publique, 136.

Dupont, général de brigade. An I.er 1793. Lettre que lui adresse l'adjudant Chérin sur la défense de Valenciennes, 196.

Dupont, résident de la république française à Dantzick. An I.er 1793. Son arrestation, 243. — An VI. Consul à Philadelphie, est rappelé, 155. — Détail du refus de le reconnaître fait par John Adams, président des Etats-unis, 296. — Son retour en France, 299.

Dupont, administrateur des Bouches-du-Rhône. An II. 1793. Sursis au jugement rendu contre lui, obtenu par Moyse Bayle qui annonce sa rétractation sur les arrêtés de ce département contre le 31 mai, 53.

Dupont, député de l'Eure au conseil des cinq-cents. An VI. Propose de décider que les juges de paix élus en l'an 5, exerceront jusqu'en l'an 7, 265. — An VII. Attaque le projet de Grenier sur la revente des domaines nationaux, 200.

DUPONT-GRAND-JARDIN, maire et député de Mayenne à l'assemblée législative. AN 1792. Fait décréter le payement des pensions de retraite des gardes nationales, 47. — Ainsi que la suppression et la réorganisation des commissaires des guerres, 256.

DUPORT (Adrien), conseiller au parlement, député de la noblesse de Paris aux Etats-généraux. AN 1789. Parle contre la violation du secret des lettres, 24. — Demande une commission chargée de recueillir les preuves et pièces relatives aux projets de conspirations, 26. — Travaille au plan pour la formation des états provinciaux, 29. — Adoption de sa rédaction, déterminant les droits abolis et les rachetables, d'après l'arrêté du 4 août, 35. — Il combat la déclaration des droits, présentée par le comité; accuse à cette occasion Mirabeau d'entraîner l'assemblée dans des opinions contraires à ce qu'elle a décidé, 42. — Présente une rédaction de l'article sur les poursuites judiciaires contre les citoyens, 45. — Autre amendement aux articles relatifs au droit de consentir à la contribution et aux comptes à rendre par les agens publics, 46. — Fait déclarer la propriété un droit inviolable; demande la suppression des gabelles, 47. — Son projet sur la circulation des grains, combattu par Mauri; il veut qu'on délibère sur les menaces faites aux députés par les factieux du palais royal, même au milieu d'eux, 48. — Pense que l'assemblée doit déclarer qu'elle n'entend pas s'expliquer sur les droits de la branche d'Espagne, 57. — Propose d'envoyer demander au roi la promulgation des arrêtés du 4 août, 60. — Ses observations sur le plan de finances de M. Necker; il regarde le désordre dans cette partie comme une raison efficace de hâter l'établissement de la constitution, 67. — Remarque que la réponse du roi à la demande de sanctionner les articles déjà décrétés de la constitution, n'est signée que de lui, et contient cette phrase importante: *qu'on cède à des circonstances alarmantes;* il propose de lui en demander l'explication, 68. — Appuie le projet du renouvellement annuel de tous les impôts, afin que les assemblées en demeurent maîtresses pour assurer la liberté, *ibid.* — Demande et fait décréter l'abolition de la distinction des costumes, 75. — Demande l'attribution au châtelet des crimes de lèse-nation; propose par addition au projet de loi martiale, que les citoyens attroupés soient autorisés à porter leurs plaintes à l'autorité municipale par une députation de six d'entr'eux, 76. — Rejette la quatrième condition d'éligibilité, consistant dans le payement d'une imposition égale à trois journées de travail, 77. — Pense que le clergé n'est que l'administrateur et non le propriétaire de ses biens; examine s'il doit continuer de l'être, *ibid.* — Propose de demander compte au roi et aux ministres de ce qui se passe en Dauphiné, 78. — Adoption de ses propositions à ce sujet, *ibid.* — Est nommé l'un des commissaires pour l'examen de la situation de la caisse d'escompte, 97. — Propose d'accorder un an pour les réclamations des dettes du gouvernement, 98. — Demande que l'on s'occupe du travail du comité sur la caisse d'escompte, *ibid.* — Combat un article additionnel au décret sur l'organisation des municipalités, tendant à restreindre les réunions des citoyens, 101. — Vote l'ajournement du projet sur la gradualité des fonctions publiques, 115. — Est élu secrétaire, 122. — Son opinion en faveur des juifs, et contre l'exclusion des fonctions publiques de diverses classes de la société, 124. — AN 1790. Fait arrêter que le président manifestera à tous les régimens de France l'estime de l'assemblée, 3. — Fait fixer à vingt sols le prix de la journée de travail, servant de base à l'imposition pour être citoyen actif, 17. — Fait arrêter que dorénavant les membres du comité des rapports seront choisis indistinctement parmi tous les députés, 22. — Et adopter une proposition pour la confection d'un réglement de police intérieure de l'assemblée, 24. — Vote pour qu'aucun député ne puisse accepter de place du gouvernement, 28. — Et pour qu'on s'occupe du rachat des droits féodaux, 35. — Propose un ordre de travail sur les finances, 42. — Fait effacer du procès-verbal les réclamations contre la suppression des ordres religieux, 47. — Demande une distinction de traitement en faveur des religieux rentés, 50. — Propose un amendement au projet qui déclare incapable d'aucunes successions les religieux sécularisés, 52. — Vote pour que la force armée soit mise à la réquisition de l'autorité civile, à l'effet de réprimer les troubles des provinces, 54. — Et pour la responsabilité des communes et des offi-

ciers municipaux, en cas de négligence de leur part dans la répression des émeutes, 56. — Son rapport sur la gabelle, 71. — Il approuve l'impôt du timbre pour remplacer non la gabelle, mais d'autres impôts indirects plus vicieux, 73. — Parle contre le projet concernant la vente de biens ecclésiastiques à la municipalité de Paris, 77. — Son discours sur les bases de l'organisation du pouvoir judiciaire; sur la nomination des grands juges et l'institution des jurés, 90. — Vote l'adoption immédiate des jurés au criminel, et pense qu'elle ne peut avoir lieu au civil qu'avec un nouveau code, 120. — Autre opinion sur la même matière, 121. — Dans la discussion du droit de paix et de guerre, vote pour le projet de Mirabeau, tendant à déléguer ce droit concurremment au pouvoir exécutif et au pouvoir législatif, 144. — Parle sur le traitement des fermiers-généraux, 164. — Ses observations sur le service funèbre proposé en l'honneur des citoyens morts en défendant la liberté, 214. — Fait décréter la conservation des chartriers, 220. — Vote pour qu'on fasse connaître les charges existantes contre les députés impliqués dans l'affaire du 6 octobre, afin qu'on décide s'il y a lieu à accusation, 221. — Ses vues sur l'installation du tribunal de cassation, 225. — Il demande que les coupables, dans l'affaire de Nanci, soient jugés par un autre tribunal que le baillage de cette ville, 249. — Fait rendre un décret sur la vérification des pouvoirs des électeurs de Paris, 316. — Adopter son projet sur la compétence du tribunal de cassation, *ibid.* — Fixer le nombre des membres de ce tribunal, et déterminer l'ordre dans lequel les départemens les éliront, 323. — Parle sur l'admission en cassation, 324. — Son rapport sur l'organisation des jurés, 333. — Il fait décréter l'établissement d'un tribunal provisoire pour juger les prisonniers de Paris, détenus sur un jugement de plus amplement informé, 337. — Combat la proposition d'imposer les rentes, 338. — Développe, au nom des comités, un système complet de la justice criminelle divisée en police et justice, 361 et 362. — Vote pour que dans le cas d'un attroupement de brigands, l'officier de police intervienne pour lancer le mandat d'amener, 364. — Fait adopter le titre II, sur l'organisation de la police criminelle, concernant le mandat d'amener et le mandat d'arrêt, 365. — Propose de donner à la maréchaussée, concurremment avec les juges de paix, une intervention dans les fonctions de police attribuée à ceux-ci, *ibid.* — An 1791. Fait décréter divers articles sur l'organisation du jury et la justice criminelle, 3, 21, 34, 37, 38 et 39. — Est élu président, 47. — Annonce l'arrestation des tantes du roi à Arnay-le-Duc, 56. — Veut que l'ordonnateur du trésor public soit nommé par le roi, 69. — Réclame un rapport pour l'aliénation du château de Vincennes, 70. — Invoque l'ordre du jour sur une lettre de la municipalité de Paris, relative aux arrestations faites chez le roi, le 28 février, 72. — Fait ordonner l'établissement de six tribunaux dans cette ville, 73. — Combat le projet du comité, relatif à l'élection d'un régent, 84. — Veut que ce fonctionnaire soit astreint au serment civique, *ibid.* — Demande l'ajournement de la discussion pour l'âge auquel le roi pourra entrer au conseil, 85. — Veut que les commissaires près les tribunaux civils ne puissent l'être en même temps près ceux criminels, 90. — Veut amender l'article du projet qui soumet les députés à l'action civile, 143. — Fait renvoyer la proposition de charger la législature de la confection du code pénal; décréter la formation du jury d'accusation de Paris, 151. — Vote contre la peine de mort, 152 et 153. — S'oppose à ce qu'on poursuive l'imprimeur du *Moniteur* pour un article dénoncé par Montmorin, 154. — Discute le code pénal; provoque l'abolition des lettres de grâce et la déportation en cas de récidive d'un délit grave, 156 et 157. — Opine contre des dispositions pénales, proposées contre les perturbateurs de l'ordre dans les assemblées primaires ou électorales, 160. — Est nommé président du tribunal criminel de Paris, 161. — Repousse la discussion d'un plan de législation pour les Colonies, 166. — Fait décréter que les officiers de police porteront un chaperon aux trois couleurs, 172. — Rend compte de la situation de Paris lors de la fuite du roi, 173. — Défend Montmorin, inculpé pour ne s'être pas trouvé à la séance avec les autres ministres, 175. — Donne des expli-

cations sur le projet relatif aux déclarations à recevoir du roi et de la reine, à l'occasion de leur évasion, 177. — Fait ordonner des poursuites contre les personnes arrêtées avec eux; est nommé commissaire pour recevoir les aveux de Louis XVI, 178. — Propose une fédération pour le 4 août, 182. — Fait autoriser les tribunaux de Paris à se pourvoir de deux greffiers, 193. — Défend l'inviolabilité du roi, 196. — Fait rendre un décret sur les dettes et les besoins des villes, 219. — Réfute toutes les objections faites contre le titre I.er de la constitution, sur les droits naturels et civils, 221. — Vote le maintien, dans l'ordre constitutionnel, du décret contre les banqueroutiers et faillis, 224. — S'oppose à la conservation de celui qui exclud les députés, pendant quatre ans, des fonctions ministérielles, 226. — Demande le rappel à l'ordre de Guillaume, attaquant le travail de la révision, 227. — Ne croit pas que les membres de la dynastie puissent exercer sans danger les fonctions de citoyen, *ibid.* — Fait écarter, par l'ordre du jour, la proposition de mettre au rang des décrets constitutionnels, celui qui supprime le droit de faire grâce; vote la suppression de la clause qui invite la nation à ne pas faire usage de son droit de révision avant 30 ans, 247. — Présente une motion d'ordre sur la formule du serment, 258. — Fait décréter que le roi sera invité à faire proclamer la constitution avec solemnité, et notifiera son acceptation aux puissances, 259. — Relit les décrets sur les jurés, et y fait ajouter quelques articles, entr'autres, l'époque de leur établissement, 260 et 261. — Donne lecture des pièces relatives à l'arrestation de l'huissier Dumien, par l'assemblée électorale de Paris, 261. — Fait décréter que ceux qui auront protesté contre la constitution, ne pourront remplir aucune fonction civile ou militaire, 265 et 267. — Etablir 24 officiers de paix dans Paris, et charger la municipalité de l'exécution des anciens réglemens de police sur la rivière, 266. — Abolir la peine du fouet et de la marque, 270. — Soumettre à une amende les personnes qui prendront des titres proscrits par la constitution, et décréter que les juifs jouiront en France des droits de citoyen actif, 272. — Parle contre Mauri, qui voulait que l'assemblée présentât à la nation le compte de ses finances, 273. — An 1792. Est accusé de manœuvres en faveur du pouvoir royal, de concert avec un parti d'émigrés, 93. — Est arrêté à Melun, 253. — Lettre trouvée sur lui à cette époque, 260. — An III. Sergent lui attribue l'instigation des mouvemens du 12 germinal, 195. — An VI. Il meurt à Appenzel, 317.

Duport, député du Mont-Blanc à la convention nationale. An III. Sa lettre annonçant le rétablissement du calme, à Rouen, 201. — An V. Réélu au conseil des cinq-cents, propose de prohiber les ventes des biens communaux, 239. — An VI. Et de créer un ministère des *travaux publics et domaines nationaux*, 80 et 123. — Demande une pension pour la veuve du général Bagdelaune, 162. — Propose le rapport de la loi qui laisse aux propriétaires des halles et autres bâtimens semblables, la faculté de les louer, 237. — Substitut du commissaire du directoire près le tribunal de cassation, requiert le rejet de la requête de Storkenfeld, condamné à mort, 265. — Remplace le commissaire Monge, à Rome, 287. — An VII. Son voyage à Milan, 45. — Il destitue les administrateurs d'Ancône, 54. — Annonce aux Romains la prochaine délivrance de l'Italie, et l'incendie de Viterbe, 106. — Est nommé ministre des finances de la république romaine, 128. — Donne sa démission, et part pour Paris, 207.

Duport-Dutertre (Marguerite-Louis-François). An 1789. Est nommé membre de la municipalité de Paris, 94. — Et lieutenant de maire du bureau de police, 102. — An 1790. Est nommé garde des sceaux et ministre de la justice, en remplacement de Champion-de-Cicé, 327. — Son installation, 329. — Sa réponse au comité de mendicité, relativement aux hospices de Bicêtre et de la Salpétrière, 354. — An 1791. Rend compte de l'erreur commise dans l'énoncé de la loi sur le serment des prêtres, 6. — Son opinion sur l'utilité des journaux, 9. — Annonce le vœu du roi sur la sanction du décret relatif à la liste civile, 50. — Consulte l'assemblée sur les causes qui doivent être portées à la haute-cour nationale, 113. — Demande d'être autorisé à faire usage des sceaux de l'état, à l'occasion de la fuite de Louis XVI, 173. — Rend compte d'une note à lui

remise dans cette circonstance, *ibid.* — Dénonce plusieurs sociétés populaires, 274. — Entretient l'assemblée sur l'état d'Avignon, et demande que le comité diplomatique fasse un rapport à ce sujet, 252. — Annonce que Louis XVI accepte la constitution, 257. — Décret sur le mode de promulgation des actes législatifs non-sujets à la sanction et proposé par lui, 308. — Fait part du refus de sanction donné à celui contre les émigrans, et présente un mémoire sur cet objet, 317 et 318. — Ses circulaires pour l'exécution de la loi sur l'amnistie, 321. — Il provoque une prompte décision de l'affaire de Varnier, 325. — Combat l'utilité des mesures provisoires sur les Colonies, 343. — Est dénoncé pour n'avoir pas fait exécuter la loi d'amnistie dans la Dordogne, 344. — Communique différentes réclamations, relativement à des propriétés constituées sur des gouvernemens étrangers, 347. — Annonce que le roi examinera le décret concernant les troubles excités sous prétexte de religion. 354. — AN 1792. Communique une lettre du roi, relative à une note de la cour de Vienne, sur les secours que l'empereur accorde à l'électeur de Trèves, 1. — Sa circulaire aux juges et commissaires près les tribunaux, sur les troubles religieux, 25. — Il est dénoncé comme ayant fait une création d'office de notaires, 54. — Décret portant qu'il lui sera donné communication des chefs d'accusation contre lui, 74 — Il repousse les inculpations dont il est l'objet, 75. — Décret portant qu'il n'y a pas lieu à accusation contre lui, 159. — Il est décrété d'accusation, à la suite du 10 août, 230. — AN II. 1793. Traduit à la Conciergerie, 31. — Et condamné à mort, 70.

DUPORTAIL. AN 1790. Remplace Latour-Dupin au ministère de la guerre, 321. — Son installation, 323. — AN 1791. Il demande aux départemens frontières des détails sur l'émigration, 6. — Annonce que les Avignonais assiégent Carpentras, 18. — Lettre sur le décret relatif à Perpignan, 21. — Autre au département de la Drôme, sur les troubles d'Avignon, 31. — Déclare n'avoir donné aucun ordre pour escorter les tantes de Louis XVI, 56. — Lettre à l'armée, sur les principes qui doivent la régir, 70. — Donne des explications sur le dénuement des frontières du Nord, 82 et 84. — Adresse un mémoire sur les besoins de son département, 87. — Annonce le soulèvement du régiment de Languedoc, 103. — Ecrit sur l'organisation de la gendarmerie, 107. — Fait part des rixes survenues entre des militaires, officiers et soldats, à l'occasion de l'assistance des derniers à la séance des clubs, 108. — Charge le général Lanoue de témoigner à Halbée, sergent des grenadiers, à Douai, la satisfaction du roi pour sa bonne conduite, 117. — Envoye l'état de répartition des bataillons auxiliaires, 139. — Annonce la destitution des officiers de Dauphiné, par leurs propres soldats, 153. — Lettre aux commissaires de l'assemblée dans les départemens frontières, 197. — Décret qui fixe les dépenses pour les employés de son département, 198. — Rend compte des mesures prises pour l'exécution des décrets, 214. — Provoque une loi pour autoriser les troupes à cheval à passer à trente mille toises de l'assemblée, 220. — Expose les demandes de troupes faites par plusieurs départemens, 225. — Rend compte de la défense des places frontières, et de l'envoi des troupes de ligne, 232. — Se plaint de l'insubordination des régimens de Dauphiné et Beauce, 238. — Observations sur sa conduite, à l'égard du département de la Vendée, 247. — Nouveau compte sur l'approvisionnement des frontières, 248. — Ecrit à l'assemblée pour lui faire connaître le zèle des habitans des frontières, 249. — Autre lettre sur la distribution des armes aux gardes nationales, 253. — Autre sur la levée des gardes nationales, 257. — Adresse un mémoire relatif aux moyens de défense établis sur les frontières, 270. — Réclame une augmentation d'officiers-généraux, 273. — Présente l'état de situation de son département, 285 et 286. — Demande que les départemens choisissent les chirurgiens majors des gardes nationales, 289. — Transmet l'état des emplois qu'il a eu à remplir dans l'armée, 290. — Ecrit sur l'amnistie; est dénoncé comme coupable d'actes arbitraires, 293. — Lettre sur l'exécution de l'amnistie, à l'égard des quatre soldats détenus à Blois; il demande la prorogation du mode de remplacement, 301. — Décret qui le charge de faire un rapport sur l'armement des

gardes nationales, et ordonne l'examen de sa conduite, 302. — Il est mandé à la barre, 304. — Interrogé sur l'état des frontières, sur l'armement et la marche des troupes, 305. — De nouveau dénoncé pour son extrême insouciance, 307 — Annonce la suspension de Dalbignac, accusé de vouloir exercer des rigueurs contre le 28.me d'infanterie, 314. — Est encore dénoncé au sujet du défaut d'armes, 315. — Transmet une proposition sur l'organisation provisoire de la gendarmerie, 321. — Est accusé de laisser sans armes les volontaires qui sont aux frontières, 322. — Décret qui l'oblige à représenter la dernière quittance de Lamotte, officier, qu'on dit être mort depuis trente ans, 324 — Rapport sur une inexécution de sa part, de la loi sur l'amnistie, à l'égard des quatre soldats de Blois, 329. — Il présente la lettre de François Wimpfen, sur les tentatives faites pour le séduire, 330. — Est chargé de donner l'état des militaires qui ont abandonné leur poste, 333. — Circulaire pour la formation de la garde de Louis XVI, 336. — Annonce sa démission, 337. — Transmet l'état des remplacemens faits dans l'armée, 338. — Est dénoncé de rechef par un membre qui propose de le faire traduire à la barre, pour y rendre compte de sa conduite, 340. — An 1792. Décret pour l'impression de ses comptes, 20. — Ses lettres relatives au compte général de sa gestion, 35 et 105. — Il est décrété d'accusation, 230. — An V. Réclamation de Mathieu Dumas, en sa faveur, 276.

Dupoy, député des Landes au conseil des cinq-cents. An VI. Dénoncé, par ce département, comme parent d'émigrés, 130. — Rapport sur cette affaire, 183. — Combat cette assertion, en déclarant que ses frères, déportés comme prêtres, ont obéi à la loi; message au directoire, pour prendre des renseignemens, 184.

Duprat l'aîné, d'Avignon. An 1791. Se soustrait, par la fuite, à l'arrestation ordonnée par les commissaires du roi dans cette ville, 322.—An 1792. Est chargé, par le club d'Arles, de rédiger une adresse à l'assemblée nationale, 131. — An I.er 1793. Voies de fait contre lui, imputées aux citoyens Mainvielle et Escoffier, 121. — Il est dénoncé par son frère, *ibid.*

Duprat le jeune (Jean), d'Avignon. An 1792. Est nommé maire de cette ville; troubles à ce sujet, 171. — Proteste de la tranquillité de cette commune, 183. — An I.er 1793. Député à la convention nationale, propose que les représentans qui ont des grades militaires, obtenus depuis leur nomination, soient tenus d'opter, 73. — Dénonce son frère; comme mauvais parent et ami infidelle, 121. — Est élu secrétaire, 139. — Dénonce un arrêté des commissaires Moyse-Bayle et Boisset, en mission à Marseille, portant prohibition du journal rédigé par Tournal, 147. — Est dénoncé lui-même, comme signataire d'une lettre adressée à la commune d'Aix, 173. — Décret d'arrestation contre lui, comme complice de Barbaroux, 212. — An II. 1793. Il est décrété d'accusation, 277. — Et condamné à mort, 34, 35 et 36.—Détails à la commune sur cette procédure, 43. — An III. Proposition d'instituer une fête annuelle, en l'honneur des martyrs de la liberté, le jour qu'il a péri sur l'échafaud, 259. — An IV. Secours accordés à sa veuve et à ses enfans, 271 et 274.

Duprat, général. An II. 1794. Annonce une victoire à l'armée des Pyrénées Orientales, 146.

Duprat (J. L.), ex-comte. An II. 1794. Condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 226.

Duprat (Pierre), député des Landes au conseil des cinq cents. An IV. Sa motion pour l'anticipation des payemens dans les adjudications des biens des condamnés, 90. — Veut qu'on laisse aux propriétaires la faculté de résilier leurs baux, 112. — A l'occasion de Polissard, demande le rapport sur les radiations de la liste des émigrés, 125. — Appuie la levée de la suspension des actions en rescision pour cause de lésion, 126. — Demande le payement en nature de la totalité des fermages, 137. — Pense qu'on doit faire juger les prévenus d'émigration comme ceux des autres délits, et propose leur renvoi devant les tribunaux, 139 et 140. — Lettre justificative de cette opinion, 142. — Il parle sur le projet de répartition de l'emprunt forcé, 150. — Combat celui pour le mode de jugement des prises maritimes, 152. — Invoque la question préalable sur celui relatif à la suppression des tribunaux de famille, 156. — Son

rapport et projet sur le cautionnement d'un prévenu, 207 et 215. — Il est nommé secrétaire, *ibid.* — Croit que la loi proposée contre les prêtres réfractaires, peut rallumer la guerre civile, 270. — Fait adjoindre la veuve Gensonné aux veuves auxquelles on a accordé des secours annuels, *ibid.* — Amende le projet sur la demande en cassation en matière de biens communaux, 253. — Demande l'ordre du jour sur celui relatif aux prévenus des massacres de Lyon, 260. — Demande une loi sur les délits des commissaires du pouvoir exécutif, 262. — S'élève contre l'effet rétroactif de celle du 12 brumaire, sur le droit de successibilité des enfans naturels, 270. — Sa motion pour la restitution des biens aux ecclésiastiques non-condamnés à la déportation, ou à la réclusion à vie, 281. — Il justifie Mauvoisin fils, 303. — Parle sur le projet d'organisation de la haute-cour nationale, 312. — Contre le recours en cassation de ses jugemens, 313. — Fait rejeter un projet pour interdire l'usage de faire pâturer dans les prés, 330. — Vote pour celui de Mailhe sur les ex-religieux de la Belgique, 338. — Fait fixer les vacances des tribunaux civils, 357. — An V. Présente des dispositions additionnelles au projet de soumettre à un jury la question de savoir si le prévenu est excusable, 10. — Demande que la prescription n'ait pas lieu contre les militaires présens aux drapeaux, 18. — Son opinion sur l'appel des jugemens par défaut, 25. — Il vote la mise en liberté des prêtres détenus; soutient que la Vendée est pacifiée depuis que les prêtres ne sont plus persécutés; excite des murmures, 32. — S'élève contre l'envoi des *garnisers* pour le payement des impositions, 47. — Son rapport et projet pour la vente des ci-devant presbytères, 50. — Son opinion pour exclure des fonctions à la disposition du gouvernement, les inéligibles par la loi du 3 brumaire, 51. — Fait renvoyer un article sur les successions collatérales, 56. — Réclame contre l'ordre du jour adopté sur les élections de Toulouse, et veut qu'il soit soumis aux anciens, 62. — Son opinion contre la réduction des transactions en papier-monnaie, 73. — Sa motion sur la nécessité de donner à la police toute son activité, 88. — Il défend l'effet rétroactif de la loi sur la successibilité des enfans naturels, 98. — Fait envoyer un modèle de procès-verbal aux assemblées, pour les élections, 123. — Et renvoyer aux tribunaux civils de France, l'appel des jugemens rendus aux îles, lorsque les parties intéressées seraient sur le continent, 125. — Propose de réduire à quarante millions la contribution foncière pour l'an 5, 131. — Demande que le divorce ne soit pas permis pour incompatibilité d'humeurs, 134. — Sollicite des mesures pour préserver les ambassadeurs étrangers des traits de la calomnie, 152. — Ses observations sur les fous traduits devant les tribunaux criminels, 167. — Son rapport contre l'arrêté du directoire qui défend aux prévenus d'émigration de voter dans les assemblées d'élection, 174. — Il fait décréter une indemnité pour les électeurs, 176. — Et rapporter la loi qui prive de l'exercice des droits politiques pour deux ans les jurés absens de leurs postes, 176 et 177. — Demande le renvoi à une commission de l'arrêté du directoire contre le jugement du tribunal de cassation, relatif à la conspiration royaliste, 185. — Fait résoudre des peines contre tout juré d'accusation qui ne se serait pas rendu à son poste, sur la sommation qui lui aura été faite, 190. — S'oppose à la création d'une inspection générale des contributions, 201. — Fait adopter un projet interprétatif de la loi du divorce, 219. — Observe qu'annuller toutes les lois inconstitutionnelles, ce serait ouvrir la porte du sénat à Barrère, Billaud et Collot d'Herbois, 236. — Penche pour qu'on fasse grâce aux dissidens de l'assemblée électorale du département des Landes, bien que ce soient, selon lui, des factieux qui pleurent Robespierre et Marat, 247. — Trouve la conduite du gouvernement, qui veut exiler Marchéna, d'une injustice manifeste, et demande que le conseil déclare que la loi du 21 floréal n'est point applicable à ce citoyen, 260. — Propose d'étendre à tous les départemens la mesure proposée en faveur de la conservation des biens affectés aux boursiers, 296. — Appuie le projet relatif au maintien des ventes des presbytères, et y propose un amendement, 315. — Vote l'adoption de celui sur les rentes foncières et propose une addition, 319. — Dénonce l'écrit de Bailleul, précurseur du 18 fructidor, et

en provoque le renvoi devant une commission, 349. — Est déporté, 350. — Réclamation de Labrousse pour le faire rayer de la liste; Bergoeing l'y fait maintenir, 354.

DUPRÉ, négociant à Carcassonne, député aux Etats-généraux. AN 1790. Parle contre le privilége exclusif de la compagnie des Indes, 95. — Dénonce l'enlèvement arbitraire de Muscard, bas-officier au régiment de Vivarais, poursuivi par le ministre pour son attachement à la révolution, 107. — Veut qu'on attribue à tous les ports la liberté du commerce des Indes, 198.

DUPRÉ, de la section des Arcis. AN II. 1793. Présente aux Jacobins un plan pour établir des magasins nationaux de grains, 51.

DUPRÉ. AN 1791. Est nommé graveur général des monnaies de France, 194.

DUPREY (la fille), institutrice, née à Besançon. AN VII. Note sur son singulier procès, 243.

DUPUCH, député de la Guadeloupe à la convention, et ensuite au conseil des cinq-cents. AN VI. Est élu secrétaire, 65.

DUPUGET, officier. AN 1789. Bezenval reconnaît les lettres qu'il lui a adressées au 14 juillet, 105.

DUPUIS (Ch. François), membre de l'Institut, député de Seine et Oise à la convention nationale. AN III. Est nommé secrétaire, 155. — Fait une motion d'ordre à l'occasion des qualifications de terroristes et de Jacobins; se plaint des désarmemens arbitraires, et veut que l'on prenne des mesures pour régulariser la marche des citoyens dans leurs dénonciations, 179. — Présente des vues sur l'économie politique; un projet de décret tendant à faire rendre compte à tous les agens de la république, et à donner à la constitution démocratique de 1793 le développement nécessaire pour la faire marcher, 201. — Est chargé de l'exécution des lois relatives à l'instruction publique, 204. — Mention honorable de son ouvrage *sur l'origine de tous les cultes*, 354. — Notice de ce livre par Lalande; aveu naïf de l'abbé Barthelemy sur la force de ses preuves, 360. — AN IV. Réélu au conseil des cinq-cents, opine en faveur du projet pour arrêter la désertion, 52 et 53. — Demande l'ordre du jour sur la suppression de la distribution des journaux au corps législatif par le gouvernement, 74. — Fait un rapport sur le placement des écoles centrales, 157. — Fait prendre une résolution qui fixe les tribunaux civil et de police à Nanci, 161. — Rejet de son projet pour le placement d'une école centrale à Villefranche; il rend hommage aux efforts de la convention nationale pour régénérer le peuple français, et présente des vues sur l'instruction publique, 162. — Appuie le projet de Louvet sur la liberté de la presse, 182. — Fait prendre une résolution sur le placement des écoles centrales, 285. — Réclame la publicité de la discussion sur les finances, 303. — AN V. Sa motion en faveur des sous-locataires des maisons; il demande des éclaircissemens sur le projet qui autorise la vente, en inscriptions, des bâtimens situés entre le Louvre et la place de la Concorde, 178. — AN VII. Est porté sur la liste des candidats au directorat, 237 et 273.

DUPUIS fils, député de Rhône et Loire à la convention nationale. AN I.er 1793. Est élu secrétaire, 195.

DUPUIS (Corneille-d'Angély), petite-fille du grand Corneille. AN III. Pétition pour obtenir la radiation du nom de sa mère, porté sur une liste d'émigrés, 523.

DUPUY, général. AN I.er 1793. Apporte de mauvaises nouvelles de la Vendée, 208. — AN VII. Commande au Caire; extrait d'une de ses lettres, 39. — Est tué dans l'insurrection de cette ville, 112.

DUPUY, cultivateur. AN II. 1794. Décret qui l'admet à poursuivre la cassation d'un jugement du tribunal de l'Allier, 129.

DUPUY, enseigne sur la frégate *la Fraternité*. AN III. Son dévouement à défendre la convention dans la journée du premier prairial; décret à ce sujet, 247.

DUPUY-LORON. AN 1792. Sa *tactique française*, 211.

DUPUY-MONTBRUN, maréchal-de camp, député du Lot à l'assemblée législative. AN 1792. Sa mort, 94.

DUQUESNE (Alexandre). AN III. Décret qui casse le jugement du tribunal de Valenciennes, qui le condamne à six mois de détention et 800 livres

livres d'amende, pour avoir demandé au spectacle le *Réveil du peuple* et jeté bas le bonnet rouge, 260.

DUQUESNOI, avocat, député de Bar-le-Duc aux États-généraux. AN 1789. Accuse la lenteur du travail de la constitution, 40. — Propose d'établir quelques principes avant son examen, 41. — Parle sur le préambule de la déclaration des droits et pour le maintien de l'invocation à l'Être suprême, 44. — Opine pour le plan de division du royaume, présenté par le comité, 83. — AN 1790. Demande une mesure qui ouvre aux ci-devant privilégiés non encore compris sur les rôles d'impositions, l'exercice de leurs droits de citoyens, 27. — Parle contre la manière insidieuse dont les ministres ont présenté la question relative aux différends entre l'Espagne et l'Angleterre, 136. — Adopte le projet de Mirabeau, qui attribue le droit de paix et de guerre concurremment aux pouvoirs législatif et exécutif, 144. — Parle sur le projet de la constitution civile du clergé, 154. — Appuie la motion de défendre aux membres de l'assemblée de s'absenter pendant le mois de juillet, à cause de la fédération, 184. — Parle en faveur de d'Orléans, à l'occasion de la lettre où ce dernier explique les motifs de son voyage à Londres, et demande à venir reprendre son poste, 188. — Trouve trop faibles les pensions destinées aux savans et gens de lettres, 214. — Ses observations sur le projet concernant les bureaux de paix et tribunaux de famille, 218. — Demande le renvoi aux tribunaux d'une lettre pastorale de l'évêque de Toulon, 232. — Demande des mesures de vigueur, comme dans l'affaire de Nanci, au sujet des troubles élevés à Metz et à Toulon, et afin de réprimer l'esprit d'insurrection qui se propage, 233. — Propose de charger les corps administratifs de concourir, avec Bouillé, à l'exécution des décrets contre la garnison de Nanci insurgée, 244. — Lit des pièces sur la conduite des officiers municipaux de Lunéville et de Nanci, 246. — Sa lettre sur les troubles de cette ville, *ibid.* — Il attribue au gouvernement le retard de la perception des impôts, 310. — Observe, à l'occasion d'une motion de Malouet en faveur du roi, que l'on ne répète ainsi le nom du roi que pour publier que l'assemblée attaque les principes monarchiques, 341. — Fait décréter qu'il sera présenté un mode d'organisation d'un bureau de liquidation, 342. — Vote pour qu'on demande de nouveau au roi sa sanction à la constitution civile du clergé; mais conclud à un ajournement de trois jours, 359. — AN 1791. Veut que le nombre des aspirans à la marine soit illimité, 108. — Appuie la création de 40 millions de monnaie de cuivre, et provoque la prompte répartition de l'impôt, 139. — AN 1792. Maire de Nanci, est décrété d'arrestation pour les pièces trouvées dans l'armoire de fer aux Tuileries, 341. — AN I.er 1793. Décret qui le destitue de sa place de directeur des postes, 238. — AN III. Il est acquitté au tribunal révolutionnaire, 51.

DUQUESNOY, cultivateur, député du Pas-de-Calais à l'assemblée législative. AN 1792. Demande qu'elle déclare à Louis XVI que la nation n'est pas contente de sa conduite, 172. — Agent secret du comité de défense générale, annonce la découverte d'un complot, à Nanci, 247. — Membre de la convention nationale, est envoyé en mission avec Delmas, Duhem, Belgarde, etc. (*Voy.* ces noms). AN I.er 1793. A l'occasion de l'assassinat de Lepelletier, cite des faits qui lui sont personnels, 24. — Propose de faire sortir de Paris tous les étrangers et gens sans aveu qui n'auraient pas deux cautions, 76. — Commissaire à l'armée du Nord, annonce la prise de Furnes, 157. — Fait confisquer, au profit de la république, les maisons qui portent des armoiries, 215. — Annonce des succès, 242. — AN II. 1793. De concert avec ses collégues, dénonce Houchard et son état-major, 273. — AN II. 1794. Rapport sur sa mission, 161. — Il dénonce, aux Jacobins, les ex-nobles placés aux armées ou résidens à Paris, et vote leur arrestation, 172. — Envoyé à l'armée de la Moselle, annonce la prise de Dinant, 254. — Parle aux Jacobins sur cinquante-sept individus qu'il avait envoyés au tribunal révolutionnaire, 349. — Y déclare que le patriotisme est opprimé dans toute la république, *ibid.* — Y attaque Fréron, Lecointre et Tallien, 351. — AN III. Dénonce Jadot, orateur de la commune de Saint-Omer, envoyé pour applaudir à la conduite de Florent-Guyot, 6. — Inculpe Carrier et

le général Turreau, au sujet de la Vendée, 11. — Se prononce contre divers représentans qu'il appelle libellistes et calomniateurs, 50. — Dément Rewbell, qui impute aux Jacobins mêmes les troubles dont ils se plaignent, et les accuse des malheurs de la France, 53. — Parle sur la conservation des forêts, 75. — Fait renvoyer au comité, pour en faire rapport, la proposition de l'amnistie, pour les faits relatifs à la révolution, 80. — Etablit qu'il n'a jamais été le partisan de Robespierre, 164. — Dans la journée du premier prairial, fait remarquer à ceux de ses collégues qui l'avoisinent, que les loges des journalistes sont presque désertes; demande que le comité de sureté générale soit cassé à l'instant, et remplacé par une commission extraordinaire, 245. — Est nommé membre de cette commission, et proteste d'en remplir les fonctions avec courage; insiste sur la nécessité de s'emparer sur-le-champ des papiers du comité, et de mettre en arrestation les membres qui s'y opposeraient; est rencontré à sa sortie de la salle, par divers représentans marchant à la tête d'un détachement de citoyens; est accusé par Delahaye; ordre donné par le président de l'empêcher de sortir de la salle; son arrestation votée par Tallien, et décrétée de suite, 246. — Il est décrété d'accusation, 247. — Sa translation avec ses collégues, 259. — Lecture des faits qui ont motivé l'acte d'accusation dressé contre lui; adoption de cet acte, 265. — Il est condamné à mort par la commission militaire de Paris; son suicide, 270 et 274.

DUQUESNOY, général. AN II. 1794. Annonce la défaite de Charette sur la route de Nantes, 148.

DURAND, déporté de Pondichéry. AN 1792. Est renvoyé dans ses foyers, 86.

DURAND, lieutenant-colonel, commandant la gendarmerie. AN 1792. Sa bravoure contre les rebelles de Jalès, 200.

DURAND (J. J.), maire de Montpellier. AN I.er 1793. Dénoncé, par Jeanbon-Saint-André, comme étant à la tête d'un prétendu comité de salut public, est défendu par Cambacérès, 192. — AN II. 1794. Accusé par Voulland, au sujet des troubles de l'Hérault, est traduit à la Conciergerie, 107. — Et condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 116.

DURAND, vendéen, curé de Bourg-Neuf. AN II. 1794. Signataire de faux assignats, est arrêté, 112.

DURAND (P.), commissaire des guerres. AN II. 1794. Condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 132.

DURAND, de Soissons. AN II. 1794. Rapport à la convention, relatif à une procédure où il est impliqué, et décret qui suspend toutes poursuites contre lui, 229.

DURAND, de Lyon. AN IV. Rédacteur du *Courrier républicain*, et contumax, est condamné à mort par la commission militaire, à la suite des événemens de vendémiaire, 45.

DURAND (Marc-Antoine). AN VI. Rédacteur de l'*Ami des campagnes*, et contumax, est condamné à mort par le tribunal de Toulouse, 307.

DURAND (Etienne-César, dit *Lamotte*), de Draguignan. AN VI. Est condamné au bannissement, comme émigré, 348.

DURAND, député du Lot au conseil des anciens. AN VII. Fait approuver la résolution portant que les autorités civiles et militaires qui ont étouffé la rebellion dans la Haute-Garonne, ont bien mérité de la patrie, 353.

DURAND BOREL. (*Voyez* plus haut, BOREL *et le supplément*).

DURAND-MAILLANE, avocat à Arles, député aux Etats-généraux. AN 1789. Veut que la déclaration des droits soit mise à la tête de la constitution, 31. — AN 1790. Son rapport sur les patronages laïcs, et sur l'aliénation des fondations et établissemens ecclésiastiques, 183. — Propose de regarder comme non-avenu un arrêté du conseil d'état contre le séquestre des biens du chapitre de Saint-Quentin, 318. — A l'occasion du duel entre Lameth et Castries, invoque la rigueur des lois contre ceux qui provoquent en duel les membres de l'assemblée, 319. — Vote pour la réunion d'Avignon à la France, 324. — AN 1791. Fait passer à l'ordre du jour sur une motion de Bouche, concernant la loi relative au serment des

prêtres, 71. — Conteste le droit du prince de Monaco à une indemnité ; s'oppose à ce qu'on la lui accorde, 255 et 267. — An I.er 1793. Député à la convention nationale, parle sur la déclaration des droits, 111. — Accuse les Jacobins d'avoir fait mettre à prix, à Marseille, la tête des cinq appelans des Bouches-du-Rhône, 122. — Est nommé secrétaire, 152. — Dénoncé comme signataire d'une lettre à la commune d'Aix, 173. — An II. 1794. Demande la fin des funestes divisions et la liberté des opinions, 336. — Parle sur la liberté des dénonciations contre les représentans, 340. — Ne voit pas tranquillement la corporation de la société populaire de Paris, qui a quarante-quatre mille sociétés affiliées, 356. — An III. Parle sur plusieurs ordres révolutionnaires donnés par Carrier, 64. — Fait renvoyer au comité de secours une demande de rentiers viagers, en rapport de la loi qui supprime la reversibilité de ces rentes, 79. — Parle sur le code civil, 82. — Fait rapporter le décret ordonnant des poursuites contre l'insulte faite, à Marseille, au représentant Bô, 136. — Vote pour autoriser le comité de législation à statuer sur les demandes particulières, lorsqu'il ne s'agira ni d'interprétation ni de révocation d'un décret, 219. — Atteste les services de l'ex-général et ex-constituant De-Prez-Crassier, 222. — Est nommé pour compléter la commission des onze, 231. — Parle en faveur de l'impôt en nature, *ibid.* — Demande le renvoi au comité de la dénonciation des sociétés de Saint-Jean du Gard et d'Anduze contre Borie, pour sa conduite à Nîmes, 237. — Fait étendre à tout rassemblement formé illégalement le décret de mise hors la loi, rendu le 2 prairial an 3, contre les révoltés rassemblés à la maison commune de Paris, 247. — Appuie la proposition d'autoriser la commission militaire de prairial à prononcer la peine de mort, celle des fers ou de la détention, 251. — Son rapport, suivi du décret d'arrestation des représentans Dartigoyte et Sergent ; il appuie la dénonciation de Gibergues contre Maure, prévenu d'avoir applaudi aux propositions faites par Romme, dans le moment où la représentation nationale était violée, 257.—An IV. Est rappelé de mission, 24. — Rend compte de l'accueil fait, à Toulon, à une corvette espagnole, 25. — Réélu au conseil des anciens, appuie la demande du rejet de la résolution relative à Job-Aymé, 114. — Combat celle relative à la loi du 9 floréal, 150. — Et celle qui donne au directoire le droit de statuer sur les réclamations occasionnées par les arrêtés des représentans du peuple en mission, 164. — Vote le rejet de celle sur le payement des contributions arriérées, 203. —Fait rejeter celle qui confirme les élections de Montauban, 212. — Parle contre celle relative aux successions, 289 et 290. — Et contre celle qui accorde un nouveau délai aux créanciers des corporations religieuses supprimées, 306. — Est élu secrétaire, 307. — Appuie la résolution relative au payement du dernier quart des domaines nationaux, 320 et 321. — Et celle relative au payement des salariés publics, 326. — Sa réponse au mémoire de Fréron sur le Midi, 353. — An V. Propose le rejet de la résolution sur les hospices civils, 5.—Son rapport sur cet objet, 21.—Vote l'approbation de la résolution relative à la loi du 3 brumaire an 4, comme moins inconstitutionnelle que la loi même, 70. — Et contre celle relative aux successions, 142. — Approuve la contrainte par corps en matière civile; mais trouve trop vagues les dispositions de la résolution qui l'établit, 173. — Combat la déclaration à exiger des électeurs, 185. — An VI. Est arrêté à Paris, 62. — Et relâché, 157. — Accusé d'avoir favorisé la rentrée des émigrés, est acquitté par le tribunal criminel de la Seine, 195. — Lettre extraite des papiers trouvés chez lui, relative à l'application du mot *émigré*, et particulièrement aux projets de *Monsieur*, frère de Louis XVI, et à sa conduite depuis l'assemblée des notables, 200.

Duranton, procureur-général-syndic de Bordeaux. An 1792. Est nommé au ministère de la justice, 107. — Son discours d'installation, 108. — Déclare qu'il n'y a pas un seul juge à Avignon, *ibid.* — Annonce que le décret portant déclaration de guerre au roi de Hongrie, est sanctionné, 114. — Annonce qu'il a dénoncé l'*Ami du peuple*, rédigé par Marat, 126. — Rend compte des mesures qu'il a prises relativement aux troubles et aux prisonniers d'Avignon, 128. — Provoque le

rapport de la loi qui condamne à mort pour meurtre involontaire, 130. — Fait part d'une lettre du roi, annonçant qu'il a ordonné à l'accusateur public de poursuivre les calomnies sur l'existence d'un prétendu comité autrichien, 143. — Annonce que les presses de Marat ont été saisies, mais que celles de l'*Ami du roi* n'ont pu l'être, *ibid.* — Rend compte des mesures prises pour arrêter la circulation des écrits calomnieux et incendiaires, 166. — A, par *interim*, le porte-feuille des contributions, 171. — Annonce le *veto* sur les décrets relatifs à la déportation des prêtres perturbateurs, et à la levée de 20,000 hommes, 172. — Rend compte des travaux de son ministère, relativement aux tribunaux, et pour faire cesser les troubles religieux, 177. — Débats sur ce compte; il est déclaré insuffisant, 178. — Écrit que les signatures apposées au bas d'une dénonciation contre Chabot, sont l'ouvrage du mensonge et de la calomnie, 179. — Rend compte des mesures prises ou à prendre pour réprimer les troubles occasionnés par le fanatisme, et pour garantir Paris d'une invasion par un camp retranché, 182. — Un décret lui enjoint de rendre compte des mesures prises pour l'exécution de la loi qui réprime les sociétés populaires, 184. — Autre, de même nature, au sujet de l'arrestation d'un citoyen, pour discours tenus dans une assemblée de section, 185. — Il donne sa démission; décret portant qu'il pourra sortir de Paris, 188.

DURAS, fils du ci-devant duc. AN 1790. Va complimenter Léopold, nouvel empereur, au nom du roi de France, 353.

DURASSIER, du comité révolutionnaire de Nantes. AN III. Son acte d'accusation, 26. — Détails de la procédure, 35, 72 et *suiv.* — Est acquitté et mis en liberté, 100.

DUREAU (F. L.), maire d'Aubanse, assassiné par les brigands de la Vendée. AN II. 1794. Décret en faveur de sa veuve, 298.

DUREAU DE LA MALLE. AN 1790. Notice de sa traduction de *Tacite*, 67 et 69.

DURÈGE, membre d'un comité révolutionnaire dans le département des Ardennes. AN III. Décret qui ordonne son prompt jugement, 251. — Il est condamné à mort et exécuté; motif de sa condamnation, 312.

DURETAL (A. A. L. R. Larochefoucault, veuve.) AN II. 1794. Condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire, 176.

DURFORT. AN 1791. Est employé dans la diplomatie, 89.

DURFORT (les). AN 1792. Recommandés par la reine à sa sœur Christine, 230.

DURGET, député de Franche-Comté aux États-généraux. AN 1789. Fait décréter la mise en liberté de Baudry-Laricharderie, arrêté pour propos inciviques, 111. — AN 1790. Demande la poursuite de la procédure relative aux événemens du 6 octobre, sans égard pour les députés qui y sont impliqués, 221. — Demande communication d'une lettre de créance d'une députation du peuple liégeois, 264.

DURNEY (J.), ci-devant receveur-général de la généralité de Poitiers. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 187.

DUROCHEL. AN 1791. Est accusé d'être chef d'une émeute arrivée à Caen, pour la messe d'un prêtre réfractaire; décret y relatif, 316.

DUROCHER (GROSSE-), député de la Mayenne à la convention nationale. AN II. 1793. Insertion au bulletin de son adresse à ses concitoyens, pour les prévenir contre les insinuations des brigands, 46. — AN III. Accusé par Saladin, se justifie, 197.

DUROCHER, consul-général de la république à Maroc. AN VI. Sa mort, 238.

DURONCERAY. AN 1792. Son ouvrage intitulé: *Sentimens de sociabilité*, 161.

DUROSOIR, lieutenant de vaisseau. AN 1792. Dévoue sa vie pour sauver celle de quatre américains prêts à être submergés, 58.

DUROSOY, littérateur. AN 1789. Analyse de son opéra de la *Bataille d'Yvry*, 95. — AN 1792. Est condamné à mort par le tribunal du 10 août, 245.

DUROURE, maréchal-de-camp. AN 1792. Détails sur sa fuite, après le 10 août, 240. — Il proteste contre son arrestation avec Lafayette, à Namur, 252.

DUROUX, avocat de Toulouse. AN 1789. Signe une consultation du clergé de cette ville, en faveur de la dîme, 107.

DUROVERAY, génevois. AN 1789. Sa lettre sur les motifs du don offert par Genève à l'assemblée nationale, 129. — AN 1792. Est accusé de dévouement à l'aristocratie, 290.

DUROY, député de l'Eure à la convention nationale. AN I.er 1793. Désire que l'on jette un voile sur les journées déplorables des 2 et 3 septembre, 41. — Son opinion relative aux pièces apportées par une députation de la Gironde, et qui inculpent la société des Jacobins, 111. — Demande le décret d'accusation contre Buzot, 166. — Atteste le patriotisme d'Écalon-Chaumont, maire d'Évreux, 176. — Demande l'ajournement des mesures proposées contre les administrateurs de l'Eure, 177. — Parle en faveur de Bertrand, de la commission des douze, détenu, 178. — Interpelle le comité de salut public sur les mesures qu'il a dû prendre relativement au département de l'Eure; est adjoint à ce comité; fait décréter que Couppé, des côtes du Nord, fugitif, et arrêté, sera considéré comme simple particulier, 187. — Fait ordonner l'envoi à la convention de la procédure instruite contre Charrier de la Lozère, et rejeter l'impression des pièces, réclamée par Ducos, 189. — Envoyé dans l'Eure, avec Lindet, transmet un mémoire sur les opérations de l'armée; ses pouvoirs sont étendus au Calvados, 202. — Il annonce l'entrée, dans la ville de Caen, de l'armée des côtes de Cherbourg, 220. — Est rappelé, 248. — AN II. 1793. Déclare que le général Landremont, destitué, a rendu de grands services, 269. — Défend les officiers qui, pour avoir le malheur d'être nobles, n'en sont pas moins sans-culottes, et demande que le conseil exécutif ne puisse suspendre, destituer, ni remplacer les généraux, sans en avoir donné les motifs à la convention, *ibid.* — Réclame la liberté entière des opinions sur les opérations du comité de salut public, 270. — Est dénoncé aux Jacobins à ce sujet, 272. — Fait joindre Richoux aux 46 députés décrétés d'accusation, 278. — AN II. 1794. Annonce l'arrestation de Thiri, se disant représentant du peuple, 183. — Demande l'arrestation des administrateurs des Ardennes, signataires d'un arrêté royaliste, 364. — AN III. Propose de mettre en arrestation les exécuteurs des ordres de l'adjudant général Lefèvre, accusé d'avoir fait noyer les femmes et enfans des rebelles, 24. — Cycogne lui reproche d'avoir fait arrêter Richoux, sous le prétexte d'une lettre supposée, 33. — Il parle sur le projet relatif aux dénonciations contre les représentans, 39. — Demande le rapport du décret qui a déclaré Bordeaux en état de rebellion, 42. — Interrompt Bentabole, qui se plaint du discours véhément prononcé par Billaud-Varennes aux Jacobins, 47. — Rend compte des troubles arrivés le 9 brumaire à cette société, et en conclud qu'il n'y a ni police, ni gouvernement, 52. — Demande l'ajournement sur la radiation de Levrault, de Strasbourg, et combat la proposition de Bentabole en faveur des émigrés des Haut et Bas-Rhin, 111 et 113. — Discute le projet relatif aux attributions à donner au comité de salut public, 176. — Provoque le rapport des lois des 17 septembre et 5 ventôse, relatives aux suspects de tous les partis, 177. — S'écrie que les tribunes sont remplies d'assassins, 186. — Soutient l'effet rétroactif prescrit par la loi du 17 nivôse, relativement à l'égalité dans les partages, 193. — Invite les citoyens à sortir de la salle, lors de l'attroupement tumultueux, demandant la constitution de 93 et du pain, au 12 germinal, 194. — Appuie la proposition faite, le 1.er prairial, de mettre les patriotes en liberté, et de suspendre les procédures commencées contr'eux; demande, en outre, leur réarmement et l'élargissement des députés arrêtés depuis le 12 germinal; est nommé membre de la commission extraordinaire remplaçant le comité de sureté générale, 245. — Proteste de remplir avec courage les nouvelles fonctions qui viennent de lui être confiées; est rencontré, à sa sortie de la salle, par plusieurs députés marchant à la tête d'un détachement de citoyens; est indiqué, par Pierret et Garran, comme l'un des provocateurs à la révolte; est accusé par Delahaye; ordre donné, par le président, de l'empêcher de sortir de la salle; son arrestation, votée par Tallien, et décrétée de suite, 246. — Il est décrété d'accusation, 247. — Sa translation avec ses collègues, 259. — Lecture des faits qui ont motivé l'acte d'accusation dressé contre lui; adoption de cet acte, 265. — Il est condamné à mort par la commission militaire de Paris; se poignarde; est traîné, mourant, à l'échafaud, 270. — Autres détails, 274.

DURUP-DE-BALEINE, commandant la garde nationale, à Versailles. AN 1789. Fait garder les issues du château et la porte de l'orangerie, par où le roi cherchait à sortir, 70. — Sauve la vie à Moucheton, garde-du-corps, le 6 octobre, 71.

DUSAILLANT (comte). AN 1792. Décret d'accusation contre lui, comme complice de la conspiration tendante à livrer Perpignan, 5. — Est dénoncé comme chef des rebelles de la Lozère, 87. — Décrété d'accusation, 91. — Dénoncé par le département de l'Ardèche, comme se disant lieutenant-général des armées des frères du roi, à la tête du parti contre-révolutionnaire, 191. — Annonce faite qu'il a forcé Boyer, commandant du château de Bannes, à capituler, 196. — Son arrestation, et celle d'un grand nombre de ses complices qui sont, ainsi que lui, passés au fil de l'épée, 202. — Sa correspondance avec les princes français; décret d'accusation contre les individus qui y sont dénommés; autre de récompense pour Hyacinthe Laurent, qui l'a arrêté, 203. — AN I.er. 1793. Poursuites contre ses complices, 31. — AN III. Renvoi au comité d'une procédure relative au massacre de deux de ses agens, 285. (*Voyez* Dominique ALLIER).

DUSAILLANT (Lastéry). AN IV. Rapport sur sa pétition et celle de son épouse Charlotte Riquetti Mirabeau, 332.

DUSAULCHOY, journaliste. AN 1790. Cause au Châtelet entre lui, Camille-Desmoulins et Talon, 195. — AN V. Son arrestation, 94. — Sa mise en liberté, 110.

DUSAULX, littérateur. AN 1790. Son discours historique sur l'insurrection parisienne et sur la prise de la Bastille, 236. — AN 1792. Député suppléant de Paris à l'assemblée législative, est admis, en place de Boscary, démissionnaire, 160. — Propose de décréter que le ministre Servan emporte les regrets de la nation, 167. — A l'occasion de la suspension du maire de Paris, Pétion, fait déposer les registres des délibérations du département, 193. — Son discours contre la destruction des chefs-d'œuvres des arts, 237. — Annonce que des commissaires se sont opposés vainement aux massacres de septembre, 248. — A cette occasion, est envoyé comme commissaire pour calmer l'effervescence, 249. — Député à la convention nationale, fait ordonner la suspension des transports des monumens de Versailles à Paris, 257. — AN I.er 1793. S'oppose à l'envoi aux départemens du compte rendu par Chambon, maire de Paris, 8. — Offre sa démission au 31 mai; sur la demande de Marat, est excepté du décret d'arrestation d'abord prononcé contre lui, 156. — Son accusation demandée par Billaud-Varennes, 208. — Il déclare qu'il regarde la suppression des loteries comme une partie de la régénération politique, 255. — AN II. 1793. Est mis en arrestation, 277 et 278. — AN III. Son rappel, 80. — Il proteste, au nom de ses collègues, qu'ils ont tous laissé le souvenir du passé dans la prison, 81. — Confirme, par des faits particuliers, l'importance des mesures prises dans la journée du 12 germinal, 195. — Demande l'érection d'un autel expiatoire du sang français injustement répandu, 200. — Fait décréter l'impression du discours de Grégoire, relatif au projet par lui présenté sur la politique et le droit des gens, 217. — Demande le maintien du citoyen Barthelemy-Courcey dans la place de garde des médailles du cabinet national, 229. — Fait décréter, dans la journée du premier prairial, la mention honorable de la conduite des ministres des puissances étrangères, de leur suite, et de leur déclaration de partager le sort de la convention, 245. — Fait adopter l'ordre du jour sur la justification entreprise par Gossuin, de son erreur, lorsque, le 2 prairial, il proposa l'accolade fraternelle pour les pétitionnaires des fauxbourgs Antoine et Marceau, 248. — Au nom de la députation nommée la veille pour accompagner le corps de Féraud, fait décréter qu'il sera pourvu à ce que sa dépouille mortelle puisse être transmise à la postérité, 259. — Appuie la demande des honneurs du Panthéon, pour Mably, 264. — Son discours sur la journée du 14 juillet 1789; il fait introduire dans la convention le citoyen Lasalle, nommé à cette époque par les habitans de Paris, pour les commander, 300. — AN IV. Il propose un monument en l'honneur des victimes des décemvirs, 15. — Elu au conseil des anciens, fait approuver la résolution

qui met des fonds à la disposition des commissaires des inspecteurs des deux conseils, 230. — Est élu président, 307. — An V. Trait d'amitié envers la veuve de Sylvain Bailly, 72. — Il appuie le serment de haine à la royauté en France, prononcé par Corbel, 124. — Son rapport contre la résolution portant établissement d'une loterie nationale, 197. — Opinion sur le même objet, 206 et 207. — Il réclame contre l'assertion de Delmas, qui le place parmi les destructeurs du trône des Capets, 222. — An VI. Publie quelques anecdotes sur J. J. Rousseau, 117. — Fait hommage, au nom du citoyen Lalande, astronome, d'un ouvrage sur la mesure du temps, et exprime les sentimens qui l'animent, en terminant sa carrière législative, 220. — Fait hommage d'un de ses écrits intitulé : *de mes Rapports avec J. J. Rousseau, et de notre Correspondance, suivie d'une Notice très-essentielle*, 237. — An VII. Sa mort, 179.

Dusers, conseiller au présidial de Vannes, député de Bretagne aux États-généraux. An 1791. Donne des détails sur l'insurrection des paysans de Vannes, 52. — Fait décréter que l'assemblée félicitera Perrier, pour avoir prêté son château, lors de la tenue de la fameuse assemblée du Dauphiné, 69.

Dussieux, député d'Eure-et-Loire au conseil des anciens. An V. Combat la résolution relative à l'établissement d'une inspection des contributions, 252. — An VII. Opine en faveur de l'impôt sur le sel, 157.

Dusausay, de Chartres. An 1789. Envoye des grains à Versailles, et en verse le produit dans la caisse nationale; l'assemblée nationale lui accorde les honneurs de la séance, 56.

Dutartre, notaire. An II. 1793. Découverte, dans une de ses caves, d'une somme considérable en or et en argent, 95.

Dutasta, homme de lettres. An VII. Présente à la société du Manége les suites du 9 thermidor, comme favorables au royalisme, 313. — Y développe les caractères de la faction d'Orléans, 328.

Dutertre, général. An VII. Est mis en état d'arrestation, 218.

Dutiul, général. An VI. Mesures prises par lui, pour empêcher la renaissance de la chouannerie dans le Morbihan, 268.

Dutheil. An VII. Compare à la société du Manége la conduite des ex-directeurs avec celle de Capet, et annonce que le 30 prairial ne saurait manquer d'avoir son 10 août, 325.

Dutillet, évêque d'Orange, député aux États-généraux. An 1789. Se réunit à l'assemblée nationale, 11.

Dutordoir, fils du maître de poste de Saint-Amand. An 1792. Est massacré comme espion, 253.

Dutrémian, détenu à Poitiers. An 1791. Décret pour sa mise en liberté, 358.

Dutremblay. An 1791. Est nommé membre du département de Paris, 13. — Et commissaire de la trésorerie, 105. — Demande que cet établissement porte le titre de trésorerie nationale, *ibid.*

Dutremblay, agent des charrois. An II. 1794. Condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 106.

Dutrone, médecin à Paris. An 1792. Réclame contre la vente des parchemins de la chambre des comptes, 333. — An IV. Secrétaire de la section du Théâtre français, en vendémiaire, et contumax, est condamné à mort par la commission militaire, 25.

Dutrou-Bornier, ex-constituant et député de la Vienne au conseil des cinq-cents. An IV. Parle pour la résolution relative à la citoyenne Fourquevaux, 364. — An VII. Son discours sur le dévouement des conscrits, 80.

Dutroucy, officier municipal à Montbrison. An I.er 1793. Demande du décret d'accusation contre lui comme contre-révolutionnaire, 200.

Duval-d'Epremesnil. (*Voyez* Epremesnil),

Duval (Charles), juge, député d'Ille et Vilaine à l'assemblée législative. An 1792. Dénonce le ministre de la marine Bertrand, 55. — Sa lettre sur une liste de députés ministériels, publiée par Carra, 56. — Demande une loi sur la manière de juger les étrangers en France, 125. — An Ier. 1793. Député à la convention nationale, accuse Gilbert, suppléant de Lanjuinais, d'être venu à Paris au 31 mai, et d'être retourné

dans son département faire un récit perfide des événemens, 211. — An II. 1793. Est élu secrétaire, 33. — Arrêté des Jacobins, qui le charge de rédiger le *journal de la Montagne*, 52. — An II. 1794. Est élu secrétaire de cette société, 122. — Puis président, 172. — Donne en cette qualité l'accolade à une députation des Cordeliers, 177. — Parle contre Robespierre, le 9 thermidor, 311. — Est proposé pour remplacer au comité de salut public les conspirateurs, 314. — An III. Parle, aux Jacobins, sur les dangers qui menacent les sociétés populaires, 23. — Se disculpe de ce qui lui est personnel dans les accusations contre les continuateurs de Robespierre, 117. — An VI. Refuse le consulat de la Taquie, 268.

Duval (J. F.), député de la Manche à l'assemblée législative. An 1791. Propose une mesure contre les prêtres non-assermentés, 301.

Duval, capitaine de *la Perdrix*. An 1792. Annonce à la convention nationale la révolte de la Guadeloupe, 314.

Duval, député de la Seine inférieure à la convention nationale. An II. 1793. Est décrété d'accusation à la suite des événemens du 31 mai, 277 et 278. — An III. Et rappelé, 80. — An VII. Est nommé ministre de la police, 43. — Sa circulaire sur les émigrés dans le cas d'être traduits devant une commission militaire, 64. — Autre lettre relative aux prêtres qui sont dans le cas de la déportation, 93. — Son avis contre les lettres dites de Jérusalem, 95. — Lettre sur la limitation du délai dans les passe-ports, 101. — Autre, relative aux institutions républicaines, 129, 130 et 131. — Circulaire relative aux passe-ports délivrés pour la Prusse, 170. — Est porté sur la liste des candidats pour remplacer Rewbell, 234. — Donne une notice des trames du gouvernement anglais contre la France, 260. — Dément l'assertion de Briot, qui l'avait accusé d'avoir entouré d'espions les représentans du peuple, 270 et 274. — Arena dénonce un brûlement considérable de papiers dans son ministère, *ibid.* — Transmission de son mémoire justificatif, au sujet des arrestations illégales qui lui sont reprochées; vive discussion à ce sujet. 276. — Son remplacement par Bourguignon. 277.

Duval, général. An I.er 1793. Son discours dans l'assemblée des représentans provisoires de Bruxelles, 77. — Est proposé, par Marat, pour commissaire dans la Belgique, 90. — Sa bonne conduite, attestée par la commune de Lille, où il commandait lors de la trahison de Dumourier, 97.

Duval, homme de lettres. An II. 1793. Auteur de *la vraie Bravoure*, 80. — An II. 1794. de *la Prise de Toulon*, 153. — An IV. Du *Chanoine de Milan*, 365. — An V. Du *Lovelace français*, 103. — An VI. Du *Prisonnier*, 138. — Des *Projets de mariage*, 326. — An VII. De *l'Oncle et le Valet*, 91. — Du *Trente-et-Quarante*, 243.

Duval (Amaury). An VI. Auteur des *Observations sur les Théâtres*, 133.

Duval-Villebogard, député des côtes du Nord au conseil des cinq-cents. — An VII. Sa motion sur les domaines congéables, 30.

Duvant, député de Rhône et-Loire à l'assemblée législative. An 1792. Appuie le maintien du décret qui consacre à la patrie le tiers du traitement des députés, 115.

Duvaucel (L. P.), fermier-général. An 1791. Réclame relativement à son opinion sur la prohibition du tabac, 54. — An II. 1794. Est traduit au tribunal révolutionnaire, 227. — Et condamné à mort, 231.

Duveber jeune. An III. Sa lettre, annonçant que plusieurs assassins de Lyon se rendent à Paris, 299.

Duverger, général. An I.er 1793. Lettre contenant son éloge, 107. — Son arrestation, par ordre des commissaires de la convention, dans le département des Landes, à la suite de dénonciations graves, 119 et 126.

Duvergier, chef de légion. An I.er 1793. Commande, par ordre du maire, des troupes pour la sureté de la convention nationale, 149.

Duverne-de-Presle, dit Dunan. An V. Est accusé de complicité avec Lavilleheurnoy qui conspirait pour la royauté, 135. — Son interrogatoire, 144. — Rapport sur la tentative faite pour l'extraire du Temple, 152. — Pièce dans laquelle

laquelle le prétendant le reconnaît pour un de ses agens à Paris, 168. — Refuse de répondre au conseil militaire, et se réserve de prouver la fausseté de la réponse de Leveux, à son sujet, 182. — Décline son véritable nom, et confirme les réponses de Brottier, 188. — Lit l'histoire de sa vie, 189. — Inculpe Malo et Polly; regarde le général Hoche comme vendu à la faction d'Orléans; dit que Bonaparte n'est attaché à aucun parti, et ne s'occupe que de sa gloire, 192. — S'étonne que Malo n'ait pas dénoncé Gouin avec les autres prévenus, 195. — Est déclaré coupable d'embauchage et de conspiration, 197. — Déclaration du rapporteur de la commission militaire, en faveur de ses domestiques, 198. — Sa défense, 199. — Sa condamnation à mort, et commutation de cette peine en dix ans de détention, 200. — Arrêté du directoire qui le réintègre dans la maison d'arrêt du Temple, et le traduit devant les tribunaux, pour y être jugé sur le fait de conspiration, 201. — Est déporté au 18 fructidor, 350. — Pièces relatives à sa conspiration, 353.

DUVERNET (l'abbé). AN 1790. Annonce analytique de son *Histoire de la Sorbonne*, 290 et 292.

DUVERNET, adjudant-général. AN IV. Sa lettre à Lacuée, concernant les accusés de la haute-cour nationale, 364.

DUVERNET (la compagnie). AN VI. Projet tendant à autoriser le directoire à traiter avec elle pour la reconstruction de Landrecies, 311. — AN VII. Rapport sur le même objet, 114.

DUVEYRIER (Honoré), secrétaire de l'assemblée des électeurs de 1789, député suppléant à l'assemblée nationale. AN 1790. Réflexions sur le compte rendu par lui à la commune de Paris, de l'état de la caisse d'escompte, 62. — AN 1791. Va signifier au prince de Condé, de la part du roi, son rappel en France, 170. — Lettre sur la réception qui lui est faite, 181. — Il est arrêté à Luxembourg, par ordre de Bouillé, 193. — Détails transmis par Montmorin, *ibid.* — Il rend compte à l'assemblée nationale de sa mission, des mauvais traitemens qu'on lui a fait éprouver, et de sa rentrée en France, 205. — AN 1792. Secrétaire-général du département de la justice, échappe aux massacres de septembre, 245 et 250. — AN I.er 1793. Lettre par laquelle son épouse dément une prétendue mission que Billaud-Varennes avait dit lui avoir été donnée en Suède, 181. — AN II. 1793. Envoie, de Copenhague, son adhésion à la constitution, 275.

DUVEYRIER, témoin dans l'affaire de Lavilleheurnoy. — AN V. Il est confronté avec Polly, 194.

DUVIBRAYE. (*Voyez* VIBRAYE).

DUVIGNAULT, électeur du département des Ardennes. AN 1790. Son discours à Louis XVI, 145.

DUVIGNEAU, orateur d'une députation de Bordeaux. AN I.er 1793. Réclame, au nom de cette ville, la sureté de la convention nationale et l'achèvement de la constitution, 136.

DUVIGNOT, adjudant-général. AN II. 1793. Annonce, de Weissembourg, une victoire et un trait d'héroïsme de l'officier Bureau, 266.

DUVIGNOT, ancien militaire, presque septuagénaire. AN VII. Dévouement civique de ce vieillard; il s'enrôle volontairement, à la nouvelle du massacre commis à Rastadt, 247.

DUVILLARD. AN IV. Offre un plan pour le rétablissement d'une caisse publique d'économie, 144.

DUVIQUET, député de la Nièvre au conseil des cinq-cents. AN VI. Réfute les objections contre le projet relatif à la nomination, par le directoire, aux places vacantes au tribunal de cassation, 258. — Fait déclarer que l'armée de terre et de mer, victorieuse à Malthe, a bien mérité de la patrie, 287. — Appuie l'ouverture forcée des boutiques le dimanche; rappelle que, dans l'ancien régime, on tenait ouvertes celles du Palais-royal, repaire des vices et de la prostitution, et demande si ceux qui l'habitent sont plus religieux que leurs prédécesseurs, 304. — AN VII. Appuie le renvoi, à une commission, du message du directoire, relatif à la levée de deux cents mille hommes, 6. — Célèbre les triomphes de l'armée d'Italie à Naples, et fait déclarer qu'elle ne cesse de bien mériter de la patrie, 144. — Défend la nomination de Treilhard, attaquée par Chalmel; discute le projet sur les naufragés de Calais, et soutient qu'ils doivent être consi-

dérés comme émigrés, jugés et punis comme tels, 225. — Fait un rapport sur les doubles élections de l'Escaut, et propose d'approuver celles de l'assemblée-mère, 236. — Discussion et adoption de ce projet, 244.

DUVIQUET, chef de brigands. AN VI. Condamné déjà à mort, par contumace, est arrêté, 280. — Condamné de nouveau à Rennes, est exécuté en criant : *Vive mon Dieu! vive mon roi!* 284.

DUVIVIER (madame). AN 1789. Offre, au nom des femmes artistes, le premier don patriotique formé de leurs bijoux, 54.

DUVIVIER, ci-devant directeur des monnaies. AN 1791. Fait un don patriotique des poinçons, matrices et coins qu'il avait préparés, 216.

DUVIVIER, ancien commis de l'extraordinaire de la guerre. AN II. 1794. Condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, pour vol des diamans du garde-meuble, 256.

DUVIVIER, chef d'escadron du 9.me de dragons. AN V. Lettre de félicitation qui lui est écrite par le directoire exécutif, 150.

DUVOUSSIN, commissaire du directoire près l'administration municipale de Louhans, département de Saône-et-Loire. AN V. Ecrit que le bataillon fait prisonnier au fort Vauban, a célébré, à Klagenfurt en Carinthie, la fête du 10 août, 173.

DYWICART (Sophie), de la commune de Rosez, département de l'Eure. AN I.er 1793. Accusée d'y avoir célébré une fête en l'honneur du roi, de la reine et du dauphin, est décrétée d'accusation, 31.

E.

EBEL, orateur du peuple en Suède. AN I.er 1793. Est condamné par le roi à sortir du royaume, 195.

EBLÉ, général. AN IV. Se distingue dans une victoire à l'armée de Rhin et Moselle, 348.

ECALLE. AN I.er 1793. Eloge de la conduite de cet officier dans les combats livrés aux Sardes par le général Biron, 75.

ECALON-CHAUMONT, maire d'Evreux. AN I.er 1793. Rétracte sa signature contre le 31 mai, et déclare qu'elle lui a été surprise, 176.

ECK, musicien. AN VII. Amant de l'électrice douairière de Bavière, est mis en arrestation, 321. — Projet formé par l'électrice de l'épouser, 323.

EDGWORTH (M.), prêtre irlandais. AN I.er 1793. Louis XVI le choisit pour confesseur, 24.

EDOLSHEIM (le baron d'), ministre de Baden à Rastadt. AN VI. Notice sur lui, 311.

EDOUARD, député à la convention nationale. AN III. S'écrie, au 12 germinal, que le comité de gouvernement a organisé la famine et la contre-révolution, 194. — Encourage la multitude au premier prairial, 246. — Sa lettre par laquelle il proteste qu'il n'a point crié *victoire!* lorsque la force armée fut repoussée par les séditieux qui opprimaient la convention dans cette journée, 254.

EDRICK (Jean-Edouard), natif de Dunkerque. AN VI. Déserte des prisons anglaises, 90.

EDWARS (John). AN VI. Reçoit une patente au grand sceau, pour avoir inventé un compas de mer et un autre instrument pour les latitudes, 306.

ELBLING, hambourgeois. AN IV. Lettre sur la géographie de l'Amérique, 221.

EFFINGHAM, gouverneur de la Jamaïque. AN 1791. Envoie des secours à Saint Domingue; sa conduite est approuvée par le gouvernement anglais; décret de l'assemblée législative en sa faveur, 310.

EGMONT-PIGNATELLI (le comte d'), grand d'Espagne, député de Soissons aux Etats-généraux. AN 1789. Demande qu'on mette aux voix le principe de l'enrôlement volontaire, 116. — AN 1790. S'élance à la tribune pour s'opposer au décret qui abolit la noblesse, 172. — AN 1792. Commande en second les émigrés, sous les ordres du prince de Bourbon; saisie de lettres à son adresse, 300.

EGGS, député de la garde nationale d'Obernheim. AN 1790. Est arrêté à Châlons-sur-Marne avec et comme complice de Bonne Savardin; décret ordonnant son transférement à Paris, 212.

EHRENSWARD (le lieutenant). AN 1792. Jugement rendu contre lui, en Suède, comme complice de l'assassinat de Gustave III, 169. — Est exilé à perpétuité, 251.

EHRMANN (François), député du Bas-Rhin à la

convention nationale. An 1792. S'oppose à l'ouverture des paquets de la commune, proposée par un membre, 307. — An I.er 1793. Vote pour un petit tribunal sans-culotte qui jugerait gratuitement les procès au-dessous de 50 liv, 170.—An II. 1793. Envoyé en mission, annonce l'évacuation de Saarbruck par l'ennemi, 63.—An II. 1794. Envoie une chaîne d'or en don patriotique, et promet d'y joindre quelques cadavres d'or à l'effigie de Capet, 119. —Parle contre les mises en liberté, 328. — An III. Son opinion sur l'école normale, 42. — Sur le code civil, 79 et 82. — Il discute les amendemens proposés par Cambon, sur l'exportation du numéraire, 105. — S'oppose à l'exception demandée par Bentabolle en faveur des émigrés des Haut et Bas-Rhin, 111. — Vote le renvoi aux comités de la proposition relative aux taxes révolutionnaires imposées par Saint-Just et Lebas, 114. — Son opinion sur les attributions à donner au comité de salut public, 175 et 176. — Son opinion sur la déclaration des droits, 289. — Et sur l'organisation du pouvoir judiciaire, 334. — An IV. Réélu au conseil des cinq-cents, fait un rapport sur la succession Thierry, 165. — An VI. Fait examiner deux projets sur les avoués, 23. — Demande l'envoi d'un message au directoire, pour avoir des renseignemens sur la localité des écoles nationales, 77. — Demande un rapport particulier sur les sépultures, 89. — Opine contre l'impôt du tabac, 91. — Combat un article du projet sur les vols à main armée, 110. — Veut qu'on ajourne l'affaire de Dupoy, membre des cinq-cents, dénoncé comme parent d'émigrés, 184. — Combat le projet d'interdire l'enseignement aux individus non mariés ou non veufs, 192. — Appuie et fait adopter l'ordre du jour sur une pétition de l'assemblée primaire de la division des Lombards, relative à des troubles élevés dans son sein, 194. — Attaque la forme et le fond du projet sur les écoles primaires, 204. — Invoque la question préalable sur le projet tendant à fixer le mode des jugemens criminels instruits avant l'institution des jurés; demande que les procédures soient instruites dans les formes constitutionnelles, 216.

Eler. An VI. Compose la musique de l'opéra d'*Apelle et Campaspe*, 301.

Elgin (milord). An 1791. Ses conférences en Italie avec l'empereur et le comte Bischofwerder, 214.

Elie, officier au régiment de la reine. An 1789. Dirige le siége de la Bastille; fait conduire Delaunay à l'hôtel de-ville, 22. — Est promené en triomphe par les vainqueurs; ramène le peuple à la clémence, 23.

Elie, gendarme. An I.er 1793. Se bat seul dans l'affaire de Valenciennes contre cinq Autrichiens auxquels il arrache un drapeau français; le ministre est chargé de le nommer officier, et de pourvoir à son équipement, 249.

Elizabeth (madame), sœur de Louis XVI. An II. 1793. Demande de son jugement aux Jacobins; Robespierre s'y oppose, 66. — An II. 1794. Est condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire, 233.

Elliot (Milord-Gilbert), ministre britannique à Copenhague. An 1789. Quitte cette cour, et pourquoi, 105. — An 1790. Ses conférences à Paris avec les membres patriotes de l'assemblée nationale, 304. — An IV. Vice-roi de Corse, règle les conditions pour l'occupation par les Anglais de l'île d'Elbe et de Porto-Ferrajo, 334. — An V. Annonce de son arrestation par les insurgés de la Corse, 49.

Elliot, aide-de-camp de Bonaparte. An V. Sa mort à la bataille d'Arcole; lettre du général à ce sujet, 79.

Elphinstone, amiral anglais. An V. L'amiral Lucas, envoyé par la république batave au cap de Bonne-Espérance, se rend à lui, sans combattre, 55.

Emmery, député de Metz aux Etats-généraux. An 1789. Demande la publication et la sanction des arrêtés du 4 août, 56. — Le sursis de la délibération sur cet objet, jusqu'à ce que le roi se soit expliqué, 57. — Réclame contre la rédaction du prononcé de l'assemblée sur la successibilité de la branche d'Espagne, 58. — Annonce que les commandans et officiers généraux de Metz n'ont pas prêté le serment exigé des troupes, 60. — Rejette la proposition de conserver au roi le titre séparé de roi de Navarre; repousse toute distinction de gouvernement, et demande

qu'il n'y ait point lieu à délibérer, 72. — Dénonce l'exportation qui continue par les frontières; vote la suppression du comité des subsistances, afin que la responsabilité pèse sur les ministres; appuie l'avis du comité des recherches contre l'existence des lieux privilégiés, attendu qu'il ne doit y en avoir aucun lorsqu'il s'agit de la sureté publique, 74. — Est adjoint à Camus pour la rédaction des procès-verbaux depuis le 6 mai, 110. — An 1790. Propose différentes bases pour la composition d'une communauté, 9. — A l'occasion d'une discussion relative à des pamphlets sur la Belgique, demande une loi concernant la liberté de la presse, 14. — Combat la proposition de Mauri, tendante à une réhabilitation publique pour les parens des condamnés, 23. — A l'occasion de la prestation du serment civique par Louis XVI, fait décréter qu'aucun membre ne sera admis qu'après avoir prêté ce serment, 37. — Propose de renvoyer à une municipalité voisine l'information sur les troubles élevés à Saint-Jean d'Angely, à la suite de l'élection du maire, 42. — Demande un décret répressif à l'occasion des troubles survenus à Béziers, 48. — Propose d'ajouter au décret sur l'abolition du droit de triage la suppression de l'arrêt de 1768, 64. — Vote pour la conservation des octrois des villes et des péages royaux sur les grands chemins et rivières, 69. — Fait décréter l'uniformité de la solde dans l'armée, 176. — Ses observations sur le nombre auquel doit être porté l'armée, 204. — Et sur son organisation, 205. — Accuse le cardinal de Rohan d'exciter la fermentation en Alsace, 210. — Fait rendre un décret prescrivant l'obéissance aux lois et ordonnances militaires actuelles jusqu'à l'organisation du nouveau code, 219. — Son rapport sur l'insurrection de la garnison de Nanci; il fait rendre un décret pour en poursuivre les auteurs, 229. — Demande le renvoi au comité militaire des pièces relatives aux troubles de Metz et de Toulon, afin qu'il puisse proposer un parti, 233. — Lit les procès-verbaux relatifs à l'insurrection de la garnison de Nanci; propose d'approuver les mesures militaires prises par Bouillé, pour la réprimer; et appuie le décret de l'envoi de deux commissaires présentés par Barnave, pour la ramener de son égarement, et diriger les mesures de rigueur dans le cas de résistance, 244. — Fait décréter la compétence des tribunaux militaires, leur organisation et la manière de procéder pardevant eux, 266. — Est nommé président, 270. — Fait décréter le remboursement du montant des brevets de retenue, dont la valeur a été fournie par les porteurs, 330. — Fait décréter qu'il ne sera donné aucune suite à toute procédure relative aux malheureux événemens de Nanci, 343. — An 1791. Est élu président, 5. — Pense, qu'excepté les Suisses, il ne doit point y avoir de régiment étranger en France, 43. — Défend Jobal, commandant de Tabago, inculpé à l'occasion des troubles de cette Colonie, 50. — Fait rendre un décret relatif à l'avancement des capitaines, 64. — Propose de n'admettre aux invalides que les vieillards et les blessés, et de supprimer l'état-major, 87. — Fait supprimer du décret relatif aux invalides une promesse de gratification, 88. — Fait décréter que les fournitures de l'armée seront faites par entreprises au rabais, 90. — Fait ajourner la comparution à la barre des membres de la ci-devant assemblée de Saint-Marc, 92. — Présente des observations sur le mot *aspirant* de la marine, 108. — Fait décréter que les fournitures de vivres et fourrages sont exceptées des entreprises au rabais, 112. — Propose en vain d'admettre les membres de l'assemblée au grade d'aide-de-camp, 154. — Lors de la fuite du roi, propose une formule de serment pour les troupes, 174. — Fait adopter la rédaction d'un décret pour assurer le retour du roi par l'envoi de trois commissaires, et pour l'arrestation de Bouillé, 175. — Fait décréter qu'il ne sera demandé de passe-port qu'à cinq lieues en-deçà des frontières, 176. — Annonce que la garde nationale de Metz a pris les armes à la nouvelle de la fuite du roi, 177. — Dénonce la municipalité de Paris comme ayant relâché un étranger qui distribuait de l'argent dans les grouppes, 198. — Présente un décret portant que les régimens étrangers, et particulièrement Nassau, font partie de l'infanterie française, 203. — Fait décréter des poursuites contre les officiers qui ont abandonné leurs corps, 206. — Fait adopter différens articles sur la discipline militaire, 207. — Rapport et projet

de décret concernant l'organisation des gardes nationales qui se rendent aux frontières, 217. — Fait décréter que les jurés pourront bien déclarer l'accusé excusable, que néanmoins les juges ne seront pas tenus d'absoudre, mais qu'ils pourront atténuer la peine, 253. — Fait décréter la formation d'un corps de cavalerie, formé par des citoyens de Paris, 256. — Adopter la formule d'un nouveau serment pour les troupes, 261. — Rendre un décret pour la solde des volontaires de Seine et Marne, 264. — Adopter un autre décret sur la nouvelle organisation des commissaires des guerres, 265. — Fait rendre un décret portant que tout homme quelconque, résidant en France, y sera libre de jouir des droits de citoyen, s'il en remplit d'ailleurs les conditions, 272. — Propose de compter pour les officiers de ligne le temps de leur service dans la garde nationale, 275. — Et d'étendre l'amnistie à ceux qui ont été condamnés aux galères, par suite d'émeute depuis 1788, *ibid.* — Donne des renseignemens sur de soi-disant patriotes brabançons, rassemblés à Lille et à Douai, par Béthune-Charost, 354. — Lit le procès-verbal du département du Nord, relativement à cet objet, 358. — An 1792. Député par le tribunal de cassation, rend compte de ses travaux, 132. — An V. Membre du conseil des cinq-cents, annonce un prochain rapport sur la loi qui punit les pères et mères d'émigrés du crime de leurs enfans, 267. — Appuie la proposition de Félix Faulcon, et demande en outre la suspension du droit de divorce pour cause d'incompatibilité d'humeurs, *ibid.* — Fait un rapport contre les lois sur les parens d'émigrés; propositions y relatives, 289 et 290. — Provoque l'ouverture de la discussion sur la déclaration à exiger ou non des ministres du culte, 302. — Est élu secrétaire, 304. — Fait une motion en faveur des créanciers de l'état antérieurs au premier janvier 1791, 324. — Discussion et adoption de son projet sur les pères et mères d'émigrés, leurs biens et les partages qui en ont été faits, 331 et 332. — Discute celui relatif aux destitutions militaires; présente quelques objections contre l'article concernant la punition des délits non prévus par le code pénal, 334. — Est nommé membre de la commission des inspecteurs, 335. — Demande que les projets de Thibaudeau, sur la marche des troupes, soient discutés séparément, 350. — Son élection est annullée au 18 fructidor, *ibid.*

Emmery, négociant, colonel de la garde nationale, à Dunkerque, député du Nord à l'assemblée législative. An 1792. Fait décréter que la municipalité de Paris rendra compte des mesures prises pour assurer les subsistances, 7. — Son opinion contre les lois prohibitives en matière de commerce, 56. — Propose de négocier avec la Pologne et l'Amérique, pour approvisionnement de grains, 59. — Fait le sacrifice de son traitement pendant tout le cours de la guerre, 114. — Fait mander à la barre le juge de paix Larivière, 142. — Fait accorder une prime aux armateurs, et payer l'arriéré dû aux Nantukois, 146. — Et charger le roi de négocier dans les différentes cours, l'abolition de l'armement en course, 153. — Donne lecture d'une déclaration du roi de Hongrie, portant que les vaisseaux français continueront à être reçus à Ostende, 153. — Défend Lafayette contre Chabot, 158. — Fait décréter l'envoi au roi du procès-verbal de la séance où l'assemblée s'est prononcée contre la république et le système des deux chambres, 190. — Fait poursuivre les excès commis sur Verdier, procureur-syndic de Carcassonne, et autoriser les départemens voisins du canal des deux mers à prendre des mesures pour assurer sa navigation, 246. — Rapporter le décret de rappel des commissaires près l'armée du Nord, 249. — Employer 12 millions pour donner des secours de grains aux départemens qui en manquent, 250. — An III. Maire de Dunkerque, il sauve Vanricke, son ennemi, de la fureur de ceux qu'il avait dénoncés, 272.

Emo, commandant la flotte vénitienne. An 1791. Refuse de reconnaître le pavillon national français, 270.

Enaf (l'). An VI. Condamné à mort par le tribunal d'Ille-et-Vilaine, demande un sursis; ordre du jour, 117.

Enfantin, banquier. An VI. Est membre de la députation du commerce de Paris au directoire, pour l'ouverture d'un emprunt, 93.

Engelvin, député du Puy-de-Dôme au conseil

des cinq-cents. An VII. Propose de valider les élections faites par l'assemblée-mère du Gers, 242.

Engerrand, député de la Manche à la convention nationale. An 1792. Croit que Louis XVI a encouru la peine de mort, et propose d'inviter le peuple à la commuer en celle du bannissement, 366. — An I.er 1793. Parle en faveur de Brissot, et s'élève contre Thuriot, 165. — An III. Demande le renvoi aux comités de la proposition relative aux taxes révolutionnaires imposées par Saint-Just et Lebas, 114. — Accuse Lecointre de Versailles d'avoir été un des plus zélés pourvoyeurs de l'ancien tribunal révolutionnaire, 182. — Son rapport suivi d'un décret relatif à l'acquittement des fermages et des propriétés rurales, 216. — Son discours sur l'impossibilité de mettre à exécution l'impôt en nature, 236. — Son rapport suivi d'un décret qui exige une déclaration des débiteurs de corporations supprimées, d'émigrés et de condamnés, 241. — Il fait décréter le mode de payement du prix des baux à ferme ou à loyer, stipulé payable en grains ou en denrées, 269. — An IV. Réélu au conseil des cinq-cents, parle sur les dilapidations commises dans les domaines nationaux, 73. — Appuie un projet sur les parens d'émigrés, 115. — Fait un rapport sur le mode de libération des comptables envers la république, 140. — Présente des idées sur les moyens de rétablir le crédit des assignats, 162. — Fait prendre une résolution qui révoque la concession faite à Barthelemy, du couvent des ci-devant Carmelites, à Paris, 172. — Fait attribuer au corps législatif la décision sur les réclamations contre les représentans en mission, 190. — Parle en faveur du projet sur les parens d'émigrés, 203. — S'oppose au rapport de la loi sur la déportation des prêtres, 230. — Combat la motion relative à la garde du corps législatif, 242. — An V. Son opinion contre le projet relatif aux biens vendus de Saint-Amand, exécuté sous le règne de la tyrannie, 12. — Sa motion sur les baux et loyers des maisons, 16. — Il fait renvoyer au directoire, Deback et autres réclamans, contre le comité de législation, *ibid.* — Fait ajourner le projet pour la mise en liberté des prêtres détenus, 32. — Son opinion sur celui concernant l'usufruit des biens d'émigrés, 70. — Rapport et résolution sur les notaires appelés à d'autres fonctions publiques, et qui se trouvent exclus par plusieurs décrets, 109. — Il fait prendre une résolution sur la répartition des domaines nationaux, 165. — Invoque la question préalable sur la proposition d'annuller l'exception faite dans la loi du 21 prairial an 3, contre les condamnés dans la journée du 9 thermidor, 186. — An VI. Fait renvoyer le projet relatif à la formation des listes de jurés, 41. — Propose l'examen des articles de la loi relative aux successions, 76. — Fait un rapport contre les membres du tribunal criminel de la Dyle, 94 et 95. — Propose l'ordre du jour sur la demande de suspension des partages des successions, 113. — Fait un rapport sur la liquidation des créanciers des ci-devant Jésuites, 126. — Fait prendre une résolution sur cet objet, 134. — Est élu secrétaire, 153. — Adoption de son projet contre les membres du tribunal de la Dyle, 158. — Sa motion sur la comptabilité des fonctionnaires publics, 175. — Nouveaux projets sur les créanciers des ci-devant Jésuites, 179. — Il fait résoudre l'abrogation des décrets qui les concernent, 193. — Amende le projet qui supprime les dénominations de *sieur* et *monsieur* dans les lettres de change, 257. — An VII. Fait ouvrir un crédit au ministre de la marine; rapport à ce sujet, 105 et 121. — S'oppose au projet tendant à autoriser les renonciations aux soumissions de biens nationaux, comme funeste au crédit public, 182. — Invoque l'ordre du jour sur la dénonciation dirigée contre Marquézy, 213. — Vote l'envoi d'un message pour obtenir des renseignemens sur les élections des Bouches-du Rhône, 252. — Appuie le projet relatif aux anciens comptables, sauf quelques amendemens, 252. — Combat celui concernant la portion du traitement des employés, saisissable par leurs créanciers, 261. — Amende le projet pour l'ouverture des sociétés populaires, 282. — Ne veut pas qu'on confonde la liberté de la presse avec sa licence, et demande un rapport sur cet objet, 352.

Enghien (le duc d'). (*Voyez la table de l'Introduction.*) An 1791. Ecrit au roi qu'il périra plutôt que de souffrir le triomphe du crime, l'avi-

lissement du trône et le renversement de la monarchie, 266. — An 1792. Son arrivée à Manheim, et réception qui lui est faite, 13.

England, major anglais, prisonnier. An VI. Obtient la permission du directoire d'aller, sur sa parole, rétablir sa santé en Angleterre, et d'y rester trois mois, 341.

Engstrom (le conseiller de chancellerie). An 1792. Jugement rendu contre lui comme complice de l'assassinat de Gustave III, 169. — An III. Est condamné, par grâce, à une prison perpétuelle, 48.

Enguehard. An 1790. Sa notice sur le père Renaud de l'Oratoire, 121.

Enjubault-de-Laroche, juge du comté de Laval, député aux États-généraux. An 1790. Son rapport sur la dépense de la maison des princes et sur l'apanage des fils de France; il propose de ne plus accorder d'apanage, de supprimer les anciens, et de pourvoir, par une pension, à l'indemnité et au traitement des princes apanagistes, 226. — Fait rendre un décret pour l'exploitation des forêts des apanagistes, 285. — Son rapport, suivi d'un décret, sur la législation domaniale, 313, 314 et 317. — Il présente un code général sur cet objet, 328. — Son rapport sur la suppression des apanages réels et sur les rentes apanagères des princes du sang de la maison royale, 355. — An 1791. Son rapport pour la réunion à la France du pays de Dombes, 273. — An III. Député de la Mayenne à la convention nationale, fait passer à l'ordre du jour sur diverses propositions de Legendre, relatives aux membres de l'ancien comité de salut public, 187. — An IV. Réélu au conseil des cinq-cents, fait passer à l'ordre du jour sur les demandes des épouses de Billaud et Collot-d'Herbois, 80.

Enlart, député du Pas-de-Calais à la convention nationale. An II. 1793. Annonce la vente du mobilier de Marly, 31. — An II. 1794. Fait décréter le traitement des officiers des tribunaux militaires, 103. — Et le remplacement des militaires absens par maladie, congé ou autrement, 213. — An III. Fait décréter la rentrée dans leurs foyers des réfugiés belges, 85. — Fait rendre un décret relatif aux pensionnaires de la marine, 124. — Décrit les ravages occasionnés par l'incendie dans le château de Meudon, 179.

Entrecasteaux (d'), capitaine de vaisseau. An 1791. Part avec deux frégates pour la recherche de Lapeyrouse, 301. — An I.er 1793. Détails de son voyage autour du monde, 198. — An III. On annonce sa mort, 167. — Notice de Lalande sur son voyage, 265.

Eon (mademoiselle, connue sous le nom de chevalier d'). An 1792. Sollicite la permission de reprendre son habit uniforme et son rang dans l'armée, 165.

Epée (l'abbé de l'), instituteur des sourds et muets. An 1791. Éloge de son institution; mention honorable, et mise à sa disposition du couvent des Célestins, 205. — Son buste est présenté à l'assemblée, 214

Epercy. (*Voyez* Regnaut-d'Epercy.)

Ephraïm, juif, se disant chargé d'une mission du roi de Prusse. An 1791. Est arrêté à Paris, 200. — Et mis en liberté, 205.

Epinai (la marquise d'), et son mari. An 1790. Sont dénoncés comme auteurs d'un écrit intitulé: *Adresse au roi, par les habitans du baillage d'Evreux*, 53. — An 1792. Elle est arrêtée comme fabricatrice de faux assignats, 240.

Eprémesnil (Duval d'), conseiller au parlement, et député de la noblesse de Paris aux États-généraux. (*Voyez la table de l'Introduction.*) An 1789. Il s'oppose à ce que la noblesse accorde au tiers-état le titre de *communes*, 5. — Sa disparution momentanée, 29. — Il demande que chaque premier député de bailliage déclare le vœu de ses cahiers sur la sanction royale: sarcasmes que lui lance à cette occasion Mirabeau, 47. — Demande la formation d'une double liste des votans dans la discussion sur le *veto*, 48. — S'oppose à la délibération de la motion de Rewbell, relative au décret rendu sur l'hérédité de la couronne, 57. — Demande que le plan de Necker, sur les finances, soit adopté de confiance, 63. — Veut qu'il soit présenté au roi, indépendamment des articles déjà décrétés de la constitution et de la déclaration des droits, 67. — An 1790. A l'occasion d'une motion contre les ecclésiastiques absens, justifie particulièrement la fuite des arche-

vêques de Paris et de Sens, 6. — Défend le parlement de Rennes, accusé de désobéissance aux décrets, 11. — Vote pour qu'on déclare qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur les réclamations de la république de Gênes, contre le décret qui réunit la Corse à la France, 23. — Demande que Garat aîné soit rappelé à l'ordre pour s'être élevé contre la proposition de déclarer la religion catholique religion nationale, 46. — Vote pour que le roi soit investi, pendant trois mois, de toute la plénitude de la puissance exécutive, afin de réprimer les troubles des provinces, 53. — Contredit son collègue Prieur, qui attribue les troubles des provinces aux fausses interprétations que donnent aux décrets les ennemis du peuple, 54. — A l'occasion du projet sur les détentions arbitraires, expose que les prisonniers à mettre en liberté sont ceux arrêtés par le comité des recherches, dont il demande la destruction, 74. — Demande l'ajournement du plan de la municipalité de Paris, pour la vente des biens du clergé de ce département, 77. — Demande que Camus soit rappelé au respect dû au sang des rois, pour avoir refusé de croire que 100,000 livres payées en janvier au prince de Condé et au duc de Bourbon leur étaient dues dès le mois de juillet, 86. — S'oppose à ce que la municipalité et la garde nationale de Marseille soient félicitées pour leur conduite à l'occasion des troubles excités dans cette ville, 88. — Pense que le commerce de l'Inde ne peut se faire que par une compagnie armée, jouissant d'une puissance territoriale, 94. — Réclame en vain la parole sur la proposition d'écarter par l'ordre du jour la motion tendante à déclarer la religion catholique religion nationale, 104. — S'oppose à ce que Virieu soit forcé de quitter la présidence, à cause des avis qu'il convient avoir signés sur la nature de différens décrets, 118. — Parle contre le projet de la constitution civile du clergé, 154. — Ses débats avec Mirabeau, à l'occasion du rapport sur les troubles de Nîmes, 168. — Ses observations sur le traitement des officiers de justice et administrateurs, 243. — A l'occasion de la discussion sur le traitement des religieux, s'élève contre leur expropriation et leur détresse, 252. — Défend Henri Cordon et la dame Persan, prévenus de conspiration contre l'état, et accuse d'inquisition le comité des recherches, 254. — S'oppose au libre commerce de l'argent, 256. — Interrompt Mirabeau parlant en faveur des assignats, 269. — Veut parler en vain contre la détention de l'abbé Perrotin son collègue, 270. — Demande la parole pour un plan nouveau de finances, 272. — Accusé d'avoir dit qu'il ne parlerait plus que pour une contre-révolution, déclare avoir dit que, s'il y avait une contre-révolution à proposer, il la proposerait lui-même à la tribune, *ibid.* — A l'occasion de la discussion sur l'acquittement de la dette publique en assignats, lit un projet tendant au rétablissement de tout ce que l'assemblée nationale a détruit; il est improuvé, 273. — Défend le parlement de Toulouse, à l'occasion de son arrêté contre les opérations de l'assemblée, 283. — Annonce que le peuple a dévasté l'hôtel de Castries, 319. — An 1791. S'élève contre le projet tendant à remplacer les ecclésiastiques réfractaires, 28. — Défend Bonnal, évêque de Clermont, contre les inculpations de l'oratorien Perrier, 51. — S'écrie que l'évêque de Viviers, dont on annonce la prestation de serment, a perdu la tête, 54. — Vote et proteste d'avance contre les atteintes portées à la prérogative royale; discute la résidence des fonctionnaires publics; conteste le principe de la souveraineté du peuple, et s'oppose à ce que le roi soit tenu de résider, 58, 86 et 89. — Ne veut pas qu'on honore la mémoire de Mirabeau, 94. — Vote pour la dépendance des hommes de couleur et des nègres, et prétend que Lafayette a vendu lui-même de ces derniers, 133. — Déclare qu'il persiste dans les protestations qu'il a faites avec plusieurs de ses collègues, contre les entreprises exercées depuis deux ans sur l'autorité royale, 221. — Veut présenter une déclaration du même genre sur l'acte constitutionnel, 256. — Appuie avec violence la motion de l'abbé Mauri, tendante à faire rendre compte au peuple, par l'assemblée nationale, de l'état des finances de la nation, 273. — An II. 1793. Annonce, aux Jacobins, de son arrestation par ordre du représentant Louchet, 271. — An II. 1794. Sa condamnation à mort, 221.

Eprémesnil

Eprémesnil (madame d'), née F. A. Santuare. An II. 1794. Est envoyée au tribunal révolutionnaire comme complice de la conspiration de l'étranger, 267. — Sa condamnation à mort, 275.

Ermerens, ex-secrétaire en Zélande. An VI. Est nommé membre du directoire batave, 330. — An VII. Est accusé de vouloir vendre son pays aux Anglais, 301.

Ernouf, général. An II. 1794. Lettre annonçant des victoires, 302. — Autres annonçant la prise de Liége et du fort Lillo, 314. — An III. Se plaint d'être réformé; on demande qu'il soit sur-le-champ rétabli dans son grade; renvoi au comité de salut public, 317. — An IV. Annonce le passage du Rhin près Neuwied, 3. — Des succès de l'armée de Sambre et Meuse, 29. — Un avantage remporté devant Limbourg, et le passage de la Lahn, par l'armée de Sambre et Meuse, 298. — Lettre sur la marche de l'armée, 310. — Autre sur la prise du fort de Kœnigstein, 314. — Autre à laquelle est jointe une capitulation de ce fort, 316. — Autres sur les opérations de l'armée, 327. — Sur la prise du fort de Rothemberg, 333. — Sur plusieurs avantages remportés sur l'ennemi, 347. — An V. Est porté sur la liste de candidats pour remplacer au directoire Carnot et Barthelemy, 357 et 359. — An VI. Et François de Neufchâteau, 239. — An VII. Ordonne la retraite de l'armée de Sambre et Meuse vers le Rhin, 201. — Donne des explications sur des faits militaires qui lui sont personnels, 215. — Est remplacé par Chérin dans les fonctions de chef de l'état-major de cette armée, 220.

Erskine (M.). An 1792. Défenseur de Thomas Payne, 320. — An I.er 1793. Son plaidoyer à ce sujet; il est accusé, en Angleterre, comme auteur d'un libelle séditieux, 17 et 18. — An III. Autre plaidoyer en faveur de Thomas Hardy, 108. — An IV. Son discours contre le bill relatif aux assemblées séditieuses, 77. — An V. Il vote une réforme parlementaire, 258. — Ses considérations sur la guerre de l'Angleterre avec la France, 214. — An VI. Son plaidoyer en faveur de Johnn-Gale-Jonnes, 144.

Escalès aîné (Pierre). An III. Chaudron-Rousseau est accusé de l'avoir assassiné juridiquement, 327.

Escars (le comte d'), émigré. An 1792. Son départ de Suède, 130. — Il s'oppose en vain au crédit de Verninac, envoyé de France près cette cour, 172. — Ses intrigues à Stockolm, 214. — An III. Son arrivée à Bremen avec le ci-devant comte d'Artois, 217.

Escarts (Guillin-d'). (*Voyez* Descarts.)

Escayrac (d'). An 1791. Est cause d'une émeute à Castelnau, 158.

Eschasseriaux aîné, député de la Charente-Inférieure à la convention nationale. An II. 1794. Fait rendre un décret sur les pensions des officiers et employés de la marine, 107. — Texte de son rapport sur l'agriculture, 221, 222 et 223. — Il est nommé secrétaire, 243. — Texte de son rapport sur le desséchement des marais, 261. — Fait décréter des mesures conservatrices de la récolte, 280. — Est proposé pour remplacer les conspirateurs du 9 thermidor au comité de salut public, 314. — En est nommé membre, 315. — Fait décréter l'introduction du ministre des États-unis d'Amérique, 329. — Fait un rapport sur la révision de la loi relative aux subsistances, 341. — Fait adopter plusieurs articles sur la révision de la loi contre les émigrés, 353. — An III. Rapport et projet d'organisation d'une commission de commerce, 12. — Discussion sur son projet relatif à la commission des subsistances, 17. — Texte de son rapport sur le mode de réquisition, 40. — Est nommé membre du comité de salut public, 47. — Son article sur les droits des peuples et relations des républiques avec l'étranger, 49. — Fait décréter plusieurs articles de la loi contre les émigrés, 52. — Rapport et décret qui supprime les réquisitions illimitées, *ibid.* — Propose de rapporter la loi du *maximum*, 80. — Texte de son discours sur l'économie publique, 94, 95, 96 et 97. — Donne lecture d'un projet sur les fêtes décadaires, 115. — Fait décréter l'établissement des gardes champêtres dans toutes les communes rurales de la république, 293. — Son opinion sur la division du corps législatif en deux sections, 304. — Autres sur l'organisation du pouvoir exécutif, 312. — Sur la responsabilité de ses membres, 314. — Sur le

jury constitutionnaire de Sieyes, dont il admet les deux premières parties, 336. — Sur la réélection des deux tiers de la convention, et demande qu'elle soit faite par les assemblées électorales, 339. — Son projet d'adresse au peuple français, 340. — Il propose de diviser en deux le ministère de l'intérieur, 363. — An IV. Parle pour la réunion de la Belgique et de Liége, 12. — Est nommé au comité de salut public, 18. — Fait rendre deux décrets, l'un pour l'approvisionnement des armées, l'autre relatif à l'ensemencement des terres, 44. — Réélu au conseil des cinq-cents, présente un rapport sur les finances, 60. — Et les moyens de les régénérer, 63. — Réclame l'ajournement de la discussion sur les attributions du ministère de la police, 102. — Demande qu'on appelle le ministère de l'intérieur, ministère du commerce, de l'agriculture et des arts, 104. — Article sur les intérêts de la république française et de toutes les puissances de l'Europe, 138, 139 et 140. — Fait un rapport sur les moyens de relever le crédit des assignats; fait résoudre la rentrée de l'emprunt forcé, la vente des domaines nationaux et l'entrée de la Bourse de Paris, 170, 171 et 172. — Son article pour un congrès, où l'on traiterait de la paix générale, 211. — Il est nommé secrétaire, 247. — Son discours sur les moyens d'encourager l'industrie, 263. — Projet de résolution sur cet objet, 264. — Fait accorder des fonds, à titre d'encouragement, pour les arts, le commerce et l'industrie, 278. — Son projet sur les droits d'exportation et d'importation, 279. — Il reproduit le tarif y relatif; adoption des articles, 287, 291 et 296. — Fait adopter une résolution sur les droits d'exportation d'un grand nombre de marchandises, 311. — Appuie le recours en cassation des jugemens de la haute-cour, 318. — Vote contre le projet d'amnistie pour les délits relatifs à la révolution, 347. — An V. Propose de rétablir l'atelier monétaire à la monnaie, 43. — Son rapport sur la nécessité de modifier notre système d'exportations, 70. — Adoption de son projet, sauf rédaction, 71. — Fait des réflexions sur les conditions de paix proposées par l'Angleterre, 122 et 123. — Fait conserver l'imprimerie de la république, 134. — Présente un projet pour annuller les élections de la Corse, antérieures à la promulgation de la constitution, 173. — Coup d'œil sur la Hollande et ses Colonies, 201. — Sa motion sur le rétablissement de l'ordre et de la paix dans les Colonies, 246. — Il propose un nouveau projet, comme le seul moyen de sauver Saint-Domingue, et réfute l'opinion de Villaret-Joyeuse, 262. — Combat le projet d'augmentation de la garde du corps législatif, comme inconstitutionnel et dangereux dans ses conséquences, 268. — S'élève fortement contre le projet relatif à la police du culte; accuse ses partisans d'une délirante superstition; est accueilli par des murmures, 299. — Provoque le maintien des sociétés populaires, et présente un projet pour les mettre sous la surveillance des autorités, 307. — Son rapport sur les élections de Saint-Domingue, pour les années 4 et 5; il propose de les déclarer valables, 362 et 365. — An VI. Demande l'érection d'un monument pour les fondateurs de la république, 6. — Présente des questions sur les Colonies, 8. — Fait un rapport sur leur division territoriale, 11. — Sur les lois organiques de leur institution, 32 et 33. — Sur leurs contributions foncières, 55. — Adoption définitive de son projet pour y organiser la constitution, 63. — Sa motion sur les terrains desséchés des ci-devant provinces d'Aunis, Saintonge et Poitou, 80. — Il opine contre le projet de Leclerc sur les institutions civiles, 91. — Fait adopter une résolution sur la contribution foncière des Colonies, 118. — Son projet concernant les propriétés des marais desséchés des départemens de la Vendée, des Deux-Sèvres et de la Charente-Inférieure, 121. — Il opine pour entendre le compte de la mission de Sonthonax, 138. — Son rapport sur un ouvrage présenté par le citoyen Wastron, relatif à l'établissement de Sierra-Léona, et à la colonisation en général, 210 et 211. — Il appuie le projet de la commission, relatif aux théâtres, sauf l'article qui en réduit le nombre; propose de proclamer et récompenser solemnellement tout auteur dont l'ouvrage aurait obtenu, pendant deux ans, un succès constant, 221. — Demande l'ordre du jour sur le renvoi de la résolution qui déclare valables les élections de la Côte-d'Or, 227. — Sa motion d'ordre sur les travaux des deux conseils,

242. — Il appuie le projet qui supprime la dénomination de *sieur* et de *monsieur*, dans les lettres de change, 257. — Fait déclarer que l'armée de terre et de mer, victorieuse à Malte, a bien mérité de la patrie, 287. — Ses réflexions sur les intérêts des puissances, 345 et 346. — AN VII. Prononce un discours relatif à l'invasion du Piémont, par l'armée française, 91. — Autre, à l'occasion de la fuite du roi de Naples, et de l'annonce des victoires de l'armée d'Italie, 108. — Il propose un projet tendant à assurer l'indépendance des alliés de la république et à exalter le courage des Français contre les coalisés, 296. — Fait arrêter la célébration du 10 août, 321. — Insiste sur les dangers de la patrie; présente aux républicains de toutes les nuances, la perspective de l'échafaud des rois, et vote des mesures constitutionnelles pour sauver la république, 328. — Ajournement de son projet sur les récompenses à accorder aux braves, 338. — Fait résoudre l'établissement d'un *Bulletin des Armées*, et une amnistie pour ceux des déserteurs aux rebelles qui livreraient un de leurs chefs, 349.

ESCHASSERIAUX jeune, député de la Charente-Inférieure à la convention nationale. AN II. 1794. Fait rendre plusieurs décrets en faveur des veuves des défenseurs de la patrie, 293. — AN III. Est élu secrétaire, 19. — Fait un rapport tendant à modifier la rigueur des lois contre les parens des émigrés, *ibid.* — Fait décréter plusieurs dispositions sur les certificats de résidence, 88. — Accorder des secours aux pères et mères d'émigrés, 115. — Son rapport sur les fêtes décadaires, 142. — Fait adopter un décret relatif aux créances des émigrés, 207 et 214. — Et rapporter la loi qui défend aux femmes et filles d'émigrés de vendre leurs biens ou d'épouser des étrangers, 268. — Son opinion sur la division départementale de la France, et sur le placement des municipalités, 292. — Fait adopter des articles additionnels à la loi du premier floréal, concernant la liquidation des créances sur les biens des émigrés, 299. — Secours provisoire qu'il fait accorder aux parens d'émigrés, sur les produits de leurs biens séquestrés, 312. — Rapport et décret portant radiation du nom de Frédéric Diétrick de la liste des émigrés, et restitution de ses biens à sa famille, 341. — AN IV. Fait rendre un décret additionnel pour la rentrée des émigrés agriculteurs, 1. — Réélu au conseil des cinq-cents, opine sur le mode des radiations de la liste des émigrés, et conclud à ce qu'elles soient attribuées à un ministre, 138 et 139. — Demande le transférement de l'école centrale du département de l'Hérault, à Pézénas, 204. — AN VI. Propose de rapporter un arrêté du représentant Gantois, contre un agent de l'enregistrement, 24 — Fait arrêter un message au directoire, pour qu'il désigne les biens qu'il convient d'attribuer aux hospices civils de Saintes et de la Rochelle, 56. — Demande des mesures qui rendent plus tolérables les frais de correspondance entre les administrations, 136. — Fait adopter un projet y relatif, 151. — Est élu secrétaire, 153. — AN VII. Présente des modifications au projet sur le port de la cocarde nationale, 218. — Vote en faveur de celui relatif à la liberté de la presse, 267.

ESCHER, président du corps législatif helvétique. AN VII. Son discours au sujet de la translation de ce corps à Lucerne, 13.

ESCLANS (le chevalier d'), député de Franche-Comté aux Etats-généraux. AN 1789. Se réunit au tiers, formé en assemblée nationale, 11.

ESCOFFIER. AN I.er 1793. Arrêté avec Mainvielle; celui-ci réclame en sa faveur; il est accusé par Bazire de projet d'assassinat des patriotes, et de voies de fait contre Duprat aîné, 121.

ESCUDIER, député du Var à la convention nationale. AN I.er 1793. Propose d'autoriser les commissaires de la convention, en Corse, à s'assurer de Paoli, 94. — Est adjoint aux commissaires près l'armée des Alpes, 224. — AN III. Est cité par Ruamps comme possesseur de pièces inculpant Barras et Fréron, 6. — Discussion y relative, 16. — Rapport du congé qui lui avait été accordé, 26. — Il est rappelé de Marseille, 128. — Communique des pièces d'après lesquelles la commission municipale de Toulon dénonce le retour et l'audace des émigrés; expose leur conduite à l'époque de la trahison, etc.; discussion et contestations sur l'authenticité de ces renseignemens, 239. — Il est décrété d'arrestation,

252. — Et d'accusation, comme un des moteurs de la conspiration qui a éclaté à Toulon, 261. — An IV. Est compris dans la loi d'amnistie du 4 brumaire, 44.

Esebeck, ministre d'état du duc de Deux-Ponts. An II. 1793. Est fait prisonnier par les Français ; étonnement, à Hambourg, en le voyant passer, 280.

Esmenard, capitaine des douanes. An II. 1793. Fait arrêter les consuls hollandais, Martin et Jouve, et poursuit Dericard, ordonnateur de Toulon, 18.

Esnault, député de la Haute-Loire à la convention nationale. An II. 1793. Parle sur les troubles de ce département, 268. — An V. Membre du conseil des anciens, sa mort, 57.

Esnue-Lavallée, député de la Mayenne à la convention nationale. An II. 1793. Est rappelé de mission, 42. — Annonce des mesures contre les brigands rassemblés sous Saumur, 80. — An II. 1794. Fait fusiller Bagon, hors la loi, 108. — An III. Est dénoncé par la commune de Laval, 218. — Est décrété d'arrestation sur les demandes de Boursault et Defermont, 250. — An IV. Est compris dans la loi d'amnistie du 4 brumaire, 44.

Espagnac (l'abbé Sahuguet d'). An 1789. L'assemblée l'invite à faire imprimer le plan de finances qu'il lui a présenté, 113. — An 1790. Il est poursuivi pour la restitution de 560,000 liv.; instruction de son affaire, 235. — An 1791. Réclame à la barre contre l'annullation de l'échange du comté de Sancerre, 211. — An 1792. Fournisseur de l'armée des Alpes, est mandé à la barre, 529. — Y est entendu sur les inculpations dirigées contre lui, 537. — Décret qui ordonne son arrestation, 542. — Il est autorisé à être gardé chez lui, 558. — An I.er 1793. Est déchargé d'accusation, relativement à ses marchés, 50. — Mandat d'arrêt lancé contre lui, par suite de la trahison de Dumourier, 95. — Marat impute aux *hommes d'état* le décret antérieur qui l'a absous, 147. — Billaud empêche son admission à la barre, et le qualifie de complice de Dumourier, 204. — Rapport sur ses marchés, 207. — Exécution de son décret d'arrestation, sous la surveillance de deux gardes, 221. — An II. 1793. Ses liaisons avec Julien de Toulouse, reprochées à celui-ci aux Jacobins, 17. — Décret pour l'apurement de ses comptes, 63. — An II. 1794. Séquestre de ses biens, 165. — Renvoi au tribunal révolutionnaire des pièces pour l'instruction de sa procédure ; son jugement, 195. — Il est condamné à mort, 197. — Décret qui ordonne la vente de ses biens jusqu'à concurrence de 1,160,733 livres, montant des condamnations prononcées contre lui, pour l'aliénation de la terre de Sancerre, 204. — Décret relatif à ses créanciers, 523.

Espariat, député des Bouches-du-Rhône à l'assemblée législative. An 1791. Veut qu'il soit établi un tribunal provisoire à Avignon, pour juger les crimes commis dans ce pays, 331.

Espert (J.), député de l'Arriège à la convention nationale. An I.er 1793. Délégué près l'armée des Pyrénées-Orientales, envoye une liste de sept membres du conseil militaire, qui ont refusé de signer la capitulation de Bellegarde, 218. — An III. Remplace, dans le Midi, Serres et Auguis, 61. — Rend compte de sa mission, 93. — Et de la situation du commerce de Marseille, 100. — Est rappelé de cette ville, 128. — Cadroy et Mariette l'accusent de faiblesse, 139. — Il écrit de nouveau sur sa mission, 140. — Dément le rapport sur Marseille, 153. — Réponse de Cadroy et Mariette à ses inculpations, 161. — An V. Réclame contre la loi du 22 floréal, qui lui défend de venir à Paris, 110. — Rapport de Dupire sur cette pétition, 168. — An VI. Il est nommé candidat à la place de commissaire de la trésorerie, 96.

Espic, député de Villeneuve-de-Berg aux États-généraux. An 1789. Demande l'ajournement de la délibération sur la forme de l'emprunt décrété, 58. — An 1790. Réclame contre la liste de l'appel nominal, dans l'affaire des ministres, 305.

Esseid-Ali-Effendi. An V. Est nommé ambassadeur de Constantinople, en France, 255. — Arrive en France, 297. — Est présenté au directoire, 312.

Estadens, député de la Haute-Garonne à la convention nationale. An II. 1793. Signataire de

protestations contre le 31 mai, est décrété d'arrestation, 277 et 278. — An III. Est rappelé dans le sein de cette assemblée, 80.

Estadieu, chef de bureau de la guerre. An VI. Arrêté du directoire qui le destitue, et ordonne qu'il soit remplacé par un républicain probe, 332.

Estagniol (le chevalier d'), député de Sédan aux Etats-généraux. An 1791. Propose d'accorder à Louis Gillet, dit Ferdinand, maréchal-des-logis, une somme de 500 liv. pour ses nombreux services, et un acte de courage, 237.

Estaing (comte d'), vice-amiral, commandant la garde nationale de Versailles. An 1789. Annonce les mesures qu'il a prises pour la tranquillité de la ville, 55. — Brouillon d'une de ses lettres à la reine, sur les dangers du projet de transporter le roi à Metz; il se prête aux vues de la cour, pour l'entrée, à Versailles, du régiment de Flandres, 64. — Sa conduite aux 5 et 6 octobre; il reste long-temps au château; reparaît auprès de la garde nationale, pour la faire retirer; ses efforts pour empêcher un combat qui s'engage; un de ses domestiques, arrêté en sortant du parc avec plusieurs chevaux, déclare les tenir prêts par ses ordres, 71. — Autre brouillon d'une lettre de lui à la reine, sur les journées des 5 et 6 octobre, où il lui prédit que le clergé et la noblesse perdront la couronne; il lui fait part des dispositions favorables au roi, que les événemens ont inspirées à Lafayette, et lui conseille de se l'attacher, 72. — An 1790. Sa conduite patriotique à la fédération du 14 juillet, 203. — An 1791. Ses regrets sur la retraite de Fleurieu, 126. — Il proteste de son dévouement à l'assemblée, 179. — An 1792. Refuse la qualité d'amiral, 40. — Nommé amiral, est autorisé à en remplir les fonctions, sans perdre son tour d'avancement dans l'armée de terre, 68. — An II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 226.

Estaque, député de l'Arriège au conseil des cinq-cents. An VI. Est élu secrétaire, 65. — Accuse de partialité le rapport de la commission, relatif à Dupoy, membre des cinq-cents, dénoncé comme parent d'émigrés, et demande l'envoi d'un message au directoire, 184. — Propose et fait adopter un projet d'indemnité, pour frais de voyage, aux députés exclus par la loi du 22 floréal, 244, 247 et 258. — An VII. S'élève contre l'application, à Vadier, d'une amnistie proposée, 310.

Ester, procureur de la commune de Montauban. An I.er 1793. Mandé à la barre, 215.

Estherazy (comte d'), commandant à Marienbourg. An 1789. Est accusé d'arrestations arbitraires; sa justification, 66. — An 1792. Emigration des officiers de son régiment, 218.

Esterhazy-Galantha (Antoine). An 1790. Notice sur ce prince, député des états hongrois, 322.

Estin (dom), député de Touraine aux États-généraux. An 1791. Prête serment à la constitution civile du clergé, 1.

Estourmel (le marquis d'), député de Cambrai aux Etats-généraux. An 1789. Renonce à un privilége dans les états d'Artois, 34. — Veut restreindre à neuf le nombre des administrateurs de district; réclame la conservation des priviléges et des capitulations du Cambresis, 92. — Demande que les parens au premier degré ne puissent être ensemble membres d'une même administration municipale, 96. — Veut qu'on s'occupe du projet du comité féodal sur la chasse, dont l'abus augmente les dégradations des forêts, 112. — Vote pour que le président soit chargé de prendre des informations sur les motifs de la munificence des Génevois, 125. — An 1790. Demande la question préalable sur la motion de Robespierre, en faveur de l'égalité politique, 27. — Réclame contre la suppression, à perpétuité, des ordres religieux, 46. — Demande que les petites rentes soient payées avec une partie du produit des dons patriotiques, 67. — S'élève contre la proposition d'écarter, par l'ordre du jour, la motion tendante à déclarer la religion catholique religion nationale, 104. — Propose divers amendemens au décret sur la suppression des dîmes, et l'entretien des ministres du culte, 105. — Défend la municipalité de Mautauban, à l'occasion des troubles de cette ville, 139. — Vote pour que l'exercice du droit de paix et de guerre appartienne au pouvoir exécutif, 144. — A l'occasion

de la suppression des titres nobiliaires, demande que la faculté de porter trois fleurs de lys en champ d'azur soit continuée au roi des Français, 172. — Parle contre un projet de décret concernant les pensions, 208. — Annonce le brûlement des châteaux en Lorraine, 216. — Appuie la mesure de l'envoi de deux commissaires pour ramener la garnison de Nanci égarée, et pour diriger la force militaire, en cas de résistance, 244. — Parle sur la proposition de faire rendre compte au ministre de la marine de l'armement ordonné de quarante-cinq vaisseaux de ligne, 284. — Demande la prohibition des tabacs étrangers, et le privilége exclusif de la fabrication pour la régie, 318. — Propose de ne condamner qu'à huit jours d'arrêt son collégue Roy, pour les injures qu'il a proférées contre l'assemblée, à l'occasion du duel entre Castries et Charles-Lameth, 319. — Vote pour que l'on suive la procédure de l'affaire de Nanci, et en même temps pour qu'il soit sursis à l'exécution, 343. — Observe que si l'on improuve la conduite du ministre de la guerre, au sujet des troubles d'Hesdin, il faut aussi improuver le comité militaire qui a conseillé le ministre, 347. — An 1791. Vote pour l'adjonction de deux inspecteurs à l'école gratuite des ponts et chaussées proposée pour Paris, 2. — Demande l'ajournement du projet relatif à la vente des immeubles des fondations ecclésiastiques, 42. — Annonce l'arrestation, à Saint-Germain-en-Laye, de deux maréchaux de camp, voyageant sans passe-ports, 62. — Demande la question préalable sur le projet proposant l'échange du Clermontois, 73. — Annonce une insurrection à Douai, à l'occasion des grains, 79. — Vote contre le projet relatif à la résidence du roi et à son abdication dans le cas où il sortirait du royaume, 89. — Comprend dans la classe des dettes des pays d'état, à la charge de la nation, celles de Flandres, d'Artois et Cambrésis, 103. — Sur la proposition de faire restituer des fonds illégalement payés par le ministre de la marine, demande la question préalable, 114. — Vote contre le projet relatif à la correspondance des sociétés patriotiques avec les régimens, 120. — An I.er 1793. Général de brigade à l'armée du Nord, décret qui ordonne son arrestation, 97. — Autre portant qu'il n'y a pas lieu à accusation contre lui, 148.

Estrées (d'). An 1792. Est au nombre des protégés de la reine Marie-Antoinette, 230.

Etalonde-de-Morival. An II. 1793. Sa mémoire réhabilitée, 57.

Etampe, vicaire. An 1791. Est dénoncé par la municipalité de Bayeux, 235.

Ethis-de-Corny, procureur du roi à l'hôtel de ville de Paris. An 1789. Nommé membre du comité permanent, il harangue Louis XVI, 20. — Détails sur sa participation aux événemens du 14 juillet, 21 et 22.

Etienne, *dit* Languedoc, journaliste. An I.er 1793. Est arrêté dans les attroupemens qui ont eu lieu chez les épiciers, 59.

Etienne, substitut près l'arrondissement d'Aix-la-Chapelle. An VI. Sa lettre sur la délivrance d'une victime de la cruauté monacale, 126.

Etkenmeyer, général. An I.er 1793. Mesures prises par lui pour la destruction du noyau de contre-révolutionnaires établi dans le département du Mont-Terrible, 258.

Eton (Williams), anglais. An VII. Auteur d'un tableau historique et politique de l'empire ottoman, 37 et 251.

Etot, capitaine de vaisseau. An II. 1793. S'empare d'un gros navire ennemi devant Cherbourg, 79.

Eude, curé d'Angerville Lorcher, député du bailliage de Caux aux États-généraux. An 1791. Prête serment à la constitution civile du clergé, 4.

Eudes (Jean-François), député de l'Eure au conseil des cinq-cents. An IV. Adoption de son projet qui annulle les élections faites par la minorité, et valide celles de la majorité pour le département du Lot, 130. — Il propose d'établir des commissaires maritimes tirés des tribunaux de commerce, pour le mode de jugement des prises, 152. — Demande l'impression de deux projets relatifs aux tribunaux de famille, 156. — Son opinion sur l'organisation de la haute-cour nationale, 312. — An V. Fait adopter un projet de résolution pour relever de la déchéance les militaires suisses ayant droit à des pensions, 6. — Appuie un amendement au projet sur les successions ou-

vertes avant les lois de 1790 et 1791, 56. — Son opinion pour l'attermoiement dans les transactions particulières, 60. — Soutient la nomination de la commission pour les Colonies, 70. — Ses diverses propositions sur la valeur monétaire des obligations entre citoyens, 89. — Attaque le projet sur les hypothèques, 118. — Ses observations sur les créances contractées avant et après le papier-monnaie, 135. — Il s'oppose à ce que la contrainte par corps, en matière civile, ait lieu pour les obligations antérieures à 1793, 163. — Confirme la déclaration de l'administration de l'Eure, sur la tranquillité de ce département, 172. — Fait déterminer le mode de remplacement des fonctionnaires publics nommés membres du corps législatif, 194. — Appuie la proposition de laisser opter les officiers-généraux, appelés au corps législatif, entre cette fonction et leur place militaire, 197. — Fait adopter un projet sur les décharges des percepteurs, receveurs et autres dépositaires spoliés par force majeure, 238. — Son rapport sur les opérations de l'assemblée électorale des Landes, et proposition à ce sujet, 247. — An VI. Il fait prélever, sur les habitans de Rouen, des fonds pour l'illumination de la ville, 27. — Est élu secrétaire, 65. — Fait arrêter le renvoi au directoire du journal *le Défenseur des principes*, 74. — Prononcer l'ordre du jour sur une demande de sursis faite par un condamné, 117. — Et valider diverses élections, 224. — Blâme la motion de Fargues, relative au système d'anarchie qu'il dit avoir dominé dans les assemblées électorales, et les justifie de ce reproche, *ibid.* — Son rapport sur les opérations de l'assemblée électorale du Rhône, dans laquelle il s'est opéré deux scissions; il propose de valider les élections de l'assemblée-mère, 229. — Appuie le projet tendant à accorder une indemnité aux députés dont les élections ont été annullées, 247. — Celui de Roëmers, pour le remplacement des juges par le directoire exécutif, 258. — Et celui de Berlier, qui maintient les journaux sous la surveillance du gouvernement, 341. — Demande que le directoire nomme les principaux préposés aux octrois, et que les administrations nomment les subalternes, 361. — An VII. Appuie l'ordre du jour sur le projet interprétatif de la loi du 17 nivôse concernant les successions, 104. — Fait adopter la question préalable sur le projet relatif aux transactions pendant la durée du papier-monnaie, 128. — Fait un rapport sur une question d'état civil, relative à un enfant conçu après la demande en divorce, et né avant le jour qui le prononce, 177. — Fait prendre une résolution qui accorde un nouveau délai pour l'inscription des créances hypothécaires, 197. — Fait appliquer la loi des otages à divers départemens, 361.

Eugene (le feu prince). An II. 1794. Envoi à la convention du bonnet et du sabre qu'il avait reçus de Clément X, 164.

Euler (Léonard). An VI. Notice de son *Introduction à l'analyse infinitésimale*, traduite du latin par Labey, 313.

Eustace, général et citoyen des États-Unis. An I.er 1793. Demande à la convention un passeport pour son pays, 232.

Evan, ordonnateur à Nantes. An I.er 1793. Annonce l'évacuation de Noirmoutier par les brigands, 125.

Evrard, adjudant-général. An V. Est chargé par le général Hoche, de porter à Mézières l'ordre de faire avancer les troupes dans l'intérieur, 320.

Ewald (J. C.). An 1792. Son ouvrage sur les *Révolutions, leurs causes et les moyens de les prévenir*, 124.

Excester (le comte). An VI. Expulse de sa bibliothèque, et livre aux flammes, Voltaire, Rousseau, Bolingbroke, Raynal, et l'Encyclopédie française, 288.

Expilly (l'abbé d'), député de Bretagne aux États-généraux. An 1790. Son rapport et projet de décret sur le traitement des évêques et du clergé, 174. — Fait adopter différens articles sur cet objet, 178. — Prête le serment civique et religieux, 363. — An 1791. Évêque constitutionnel du Finistère, est accueilli par des applaudissemens, 56. — Son discours à Louis XVI, 59.

Eymar (l'abbé d'), député d'Alsace aux États-généraux. An 1789. Demande le maintien exprès de la religion catholique, 45. — Propose de la déclarer religion de l'état, 47. — Est nommé secrétaire,

56. — Est accusé de partialité et d'infidélité dans le procès-verbal de la séance où a été accepté le dernier plan de finances de M. Necker ; il lui est renvoyé pour en faire une nouvelle rédaction, 63. — Qui essuie de nouveaux reproches, 64. — Il annonce que le roi accepte la proposition de l'assemblée, de ne point se séparer de lui, 68. — An 1790. Justifie la noblesse et le clergé d'Alsace, accusés d'y fomenter l'insoumission aux décrets, 21. — S'élève contre la suppression, à perpétuité, des ordres religieux, 46. — Déclare que la Basse-Alsace a réclamé contre cette mesure, 47. — Vote contre le projet sur la suppression des dîmes et l'entretien des ministres du culte, et reproduit l'offre déjà faite, au nom du clergé, d'un emprunt de 400 millions, 105. — Offre un don patriotique, fait au nom du chapitre de Strasbourg, sauf la conservation de ses immunités, 121.—Repousse les inculpations dont il est l'objet dans le rapport sur les manœuvres pratiquées en Alsace contre l'assemblée nationale, 137. — Justifie le clergé d'Alsace, accusé d'exciter des troubles, 140. — Parle sur le traitement des évêques *in partibus* et des ecclésiastiques supprimés, 176. — Défend le cardinal de Rohan, accusé de travailler à agiter l'Alsace, 213. — Ses observations sur les protestans de cette province, 232. — Envoie sa démission ; ordre du jour à ce sujet, 335.

Eymar (d'), député de la noblesse de Forcalquier aux États-généraux. An 1789. Se réunit au tiers-état, formé en assemblée nationale, 11. — An 1790. Article de lui sur la nouvelle division du royaume, 83. — Il fait renvoyer aux comités ecclésiastique et diplomatique réunis, la détermination à prendre sur le couvent des dames religieuses anglaises, ainsi que sur les colléges anglais et irlandais, 270. — Fait décréter qu'il sera érigé un monument en l'honneur de J. J. Rousseau, 357. — An 1791. Déclare ne pas être du club monarchique, 33. — Fait décerner à J. J. les honneurs du Panthéon, 242.

Eymar (A. M.). An III. Son esquisse des événemens de la guerre, depuis la prise de Toulon, par les Anglais, jusqu'à la conquête d'Amsterdam, 265. — An IV. Son analyse de l'ouvrage de Delaplace sur l'exposition du *Système du Monde*, 248.—An VI. Sa lettre à Chappe, ingénieur, en réponse à ses observations contre Bétancourt et Bréguet, 52. — Autre, à Monge, sur les inventions nouvelles, 46. — Autre, transmettant un rapport fait par des commissaires de l'Institut national, chargés d'examiner un nouveau télégraphe des citoyens Bréguet et Bétancourt, 211.—An VII. Est nommé commissaire du gouvernement en Piémont, à la place de Ginguené, 14. — Le directoire le charge de témoigner, de sa part, l'attention la plus particulière à la famille Lagrange, 96. — Son discours pour l'installation du gouvernement provisoire du Piémont, 107. — Il annonce l'entrevue qu'il a eue avec Lagrange, à Turin, et communique les détails d'une fête qu'il lui a donnée, 114. — Copie de sa lettre à Talleyrand, contenant les détails d'une séance de l'Académie des sciences à Turin, 127. — Autres détails d'une séance de la société d'agriculture, établie dans la même ville, 192.—Lettre sur les tableaux de l'Albane et sur les dégradations que leur a fait éprouver le roi de Sardaigne, 193.

F.

Faber, ex-commandant de la place de Tours. An VI. Convaincu de dilapidations, est condamné à trois années de fers et à restitution, 242.

Fabre, ingénieur. An 1791. Décret qui approuve son canal pour l'arrosement des vallées d'Arc, Marignanne et Marseille, 142. — An VI. Notice sur son ouvrage intitulé : *Essai sur la théorie des torrens et rivières*, 27. — Il est nommé chef des mouvemens maritimes au Hâvre, 261.

Fabre, député de l'Hérault à la convention nationale. An 1792. Pense qu'une adresse suffit pour rappeler l'exécution des lois relatives à la répression des assassinats, 270. — Fait décréter l'approvisionnement des départemens du Gard et de l'Hérault, 293. — Et envoyer des commissaires dans les départemens de Seine et Oise, de l'Aisne et de la Somme, pour y rétablir la tranquillité, 306. — Son rapport et projet sur les subsistances de la république, 309 et 322. — Autre rapport et décret qui substitue le ministre aux marchés passés en Italie par la commune de Marseille, 330.

— An II 1793. Envoyé en mission auprès de l'armée des Pyrénées-Orientales, annonce un échec 278. — Et des succès contre les Espagnols, 18. — Décret qui l'envoie à l'armée des Alpes, 94. — Disparaît sur le champ de bataille, à l'armée des Pyrénées-Orientales; soupçons de Boisset qui ignore son sort, 99. — An II. 1794. Meurt en combattant; obtient les honneurs du Panthéon, 114. — Rapport sur sa mort, 115.—Autres détails et proposition pour la translation de ses cendres, 199. — An V. Pension accordée à sa veuve, 95.

Fabre, député de l'Aude au conseil des cinq-cents. An IV. Fait adopter un projet relatif aux remises à faire aux receveurs de l'emprunt forcé. 124. — Demande qu'aucun établissement public ne puisse être déplacé qu'en vertu d'une loi spéciale, 143. — Son opinion sur les chaires de langues étrangères, 353. — An V. Autre sur les postes et messageries; il présente des vues d'ordre sur cet objet, 4. — Fait prendre une résolution pour empêcher le dépérissement des instrumens et machines du Conservatoire des arts et métiers, 18. — Appuie une motion en faveur des sous-locataires des maisons, 28. — Fait ouvrir un crédit au ministre de la justice, 34. — Est élu secrétaire, 38. — Propose la triple augmentation du port des journaux, 49. — Et une régie intéressée pour la perception du droit de passe, 70. — Son opinion sur le même objet, 87. — Soutient le tarif existant du port des journaux, 96. — Invoque la question préalable sur les dégrévemens demandés en faveur des départemens qui ont souffert de la guerre, 114. — Fait régler les indemnités des jurés et les dépenses du tribunal de cassation, 156. — Convertit en motion le message tendant à assujettir les électeurs au serment, 180. — Se plaint de l'opposition qu'excite cette motion dans le conseil, et justifie ses vues à ce sujet, *ibid.* — Présente la résolution y relative, 182. — Parle sur celle tendante à faire payer les frais des procédures criminelles par les condamnés, qui a été rejetée par le conseil des anciens, 222. — Demande l'ajournement du projet relatif à la continuation des ventes de biens nationaux dans la Belgique, 288. — Fait rejetter la proposition d'exempter les artistes du droit de patente, 305. — Provoque l'impôt sur les billets de spectacles, 310. — Appuie le rétablissement des rentes foncières; est adjoint à la commission des finances, 319. — Présente les moyens de faire cesser l'état pénible dans lequel se trouve le trésor public, 334. — S'oppose à l'adoption d'un projet portant que les officiers réformés ne pourront plus toucher leur traitement à Paris, 346. — Fait une motion d'ordre sur les finances; prétend que les recettes ne suffisent pas, et propose de recourir aux impôts indirects, 347 et 348. — An VI. Fait rejeter une pétition de Buzoni, banquier, acquéreur de Bourbon Conti, 17. — Texte de son rapport sur les dépenses de l'an 6, 47 et 48. — Autre sur la perception du droit établi sur les billets de spectacles; autre sur le droit d'enregistrement, 64. — Il fait résoudre le mode de payement des bâtimens nationaux et le droit d'enregistrement des ventes, 71. — Fait créditer le ministre des finances, 87. — Présente deux projets tendant à remédier aux abus qui diminuent les produits de la loterie nationale, 180 et 188. — En fait adopter un relatif à la falsification ou à la soustraction de ses billets, 209. — Demande compte des obstacles qu'éprouve la perception du droit d'entretien des routes, 214. — Fait adopter un projet qui élève au montant total de l'estimation de 1790, la mise à prix des biens nationaux, 218. — Demande la formation d'une commission pour l'examen de l'arrêté en vertu duquel le ministre des finances remet les amendes et les confiscations prononcées par les tribunaux, 257. — Annonce un prochain rapport relatif aux emprunts des communes sur elles-mêmes, 284. — Fait un rapport et présente un projet sur la division à établir entre les dépenses départementales et celles communales, 289. — Déclare que la première proposition d'un impôt sur le sel est de Treilhard; qu'il l'a renouvellée en fructidor, et ne fut combattu que par Gilbert-Desmolières et tous ceux qui, comme lui, voulaient ôter au gouvernement les moyens de se soutenir, 328. — Analyse de son rapport sur les dépenses communales, et discussion de son projet, 329. — Il combat la proposition faite par Grandmaison, d'accorder aux administrations la nomination des préposés aux octrois, et fait

arrêter qu'elle n'aura lieu qu'en faveur des militaires invalides, 361. — Fait ouvrir un nouveau crédit au ministre de la marine, 357. — Présente un projet pour la clôture et le remboursement de l'emprunt contre l'Angleterre, 6 et 91. — Combat quelques articles du projet relatif aux dépenses du ministère de l'intérieur, 9. — Appuie l'ordre du jour sur un message du directoire, et sur un rapport du ministre des finances, concernant les rentiers, 61. — Défend le projet relatif aux dépenses du ministère des finances, 73. — S'oppose à l'adoption de celui relatif aux biens des émigrés et des déportés, 189. — Discute celui sur les hospices civils, 207. — Appuie la validité des élections du département de Seine et Oise, 231.

FABRE - D'ÉGLANTINE (Philippe-François), littérateur. AN 1790. Analyse de son *Philinte de Molière*, 55. — AN 1791. Son *Convalescent de qualité*. 45. — AN 1792 Son épitre intitulée : *Réponse du pape à Andrieux*, 37. — Député à la convention nationale, est censuré pour avoir propo é la levée de la suspension de l'officier du génie Caffarelli - Dufalga, 349. — AN I.er 1793. Fait décréter le renouvellement du comité de salut public, 25. — Veut qu'on repartisse entre tous les départemens les fournitures nécessaires aux armées, 30. — Demande que les Anglais et Hollandais qui se trouvent en France, soient mis sous la protection de la loi, et qu'il soit fait une adresse au peuple anglais; est chargé de sa rédaction, 34. — Est nommé membre du comité de salut public, 86. — Est accusé par Biroteau d'avoir proposé un roi au comité de défense générale, 93. — Fait envoyer des commissaires pour mettre les places fortes en état de défense, 97. — Fait décréter le *maximum* et autres mesures relatives aux subsistances, 126. — Interrompt le président Isnard, à l'occasion de sa menace de l'anéantissement de Paris, 147. — Fait rejeter la proposition de l'exemption des contributions, demandée en faveur de celui qui n'a que le nécessaire, 171. — S'oppose à un payement d'intérêt réclamé au nom de Necker, 191. — Appelle l'attention sur les manœuvres de l'agiotage, 199. — Texte de son discours à ce sujet, 223 et 228. — Fait décréter que tous les détenteurs des biens possédés en France par des étrangers, seront tenus d'en faire leur déclaration à la municipalité, et demande qu'il soit défendu à tous Français de percevoir des droits féodaux en pays étrangers, 252. — S'oppose à la proposition de comprendre parmi les suspects, les marchands qui vendent à haut prix les objets de première nécessité, 264. — AN II. 1793. Fait décréter l'impression de la liste des membres de la société d'Auxerre, qu'il qualifie d'assassins, et pourquoi, 265. — Demande l'ajournement de la discussion des faits relatifs aux échecs essuyés dans la Vendée, 270. — Fait décréter l'arrestation des Anglais en France, 20. — Demande que le comité de salut public fasse un rapport sur la fuite des rebelles de Lyon, 22. — Dépose contre Brissot et co-accusés au tribunal révolutionnaire, 36. — Décret, sur sa proposition, pour la liberté des costumes, 39. — Son discours sur le nouveau calendrier, 48. — Il annonce qu'il doit arriver, de Suisse, un ambassadeur d'un patriotisme éprouvé, 52. — Demande que les étrangers ne soient pas admis dans les armées, 58. — Texte de son rapport sur le nouveau calendrier, 88. — Il dénonce et fait arrêter Vincent, secrétaire-général de la guerre, 89. — Autre dénonciation aux Jacobins, contre le même et contre Denys de Vitré, 91. — Fait décréter d'arrestation le général Mazuel; est invité à répondre aux inculpations dirigées contre lui par Hébert, à la société des Jacobins, 94. — AN II. 1794. Proposition, par Hébert, de l'exclure des Jacobins, 106. — Il fait le portrait de Marat, 108. — Discussion sur sa conduite, ouverte aux Jacobins en son absence, 111. — Y est accusé d'intrigues par Robespierre; le somme de préciser ses inculpations; déclare n'avoir pas travaillé au journal de Camille-Desmoulins, et n'avoir vu Philippeaux et Bourdon de l'Oise, qu'en public; est entendu avec défaveur, et interrompu par le cri : *A la guillotine*, 113. — Il accuse Mazuel, 114. — Arrêté des Cordeliers qui lui retirent leur confiance, 115. — Son arrestation, comme falsificateur d'un décret relatif à la compagnie des Indes, 116. — Annonce, par Hébert, de sa prochaine punition, 148. — Réclamations du café Chrétien, qu'il a dénoncé, 157. — Arrêté des sociétés des Droits de l'Homme et des Cordeliers, qui le déclarent

traître à la patrie et l'un des chefs du modérantisme ; cris d'Hébert contre la lenteur de son supplice, 167. — Il est décrété d'accusation, comme complice de la conspiration de l'étranger, 178. — Saint-Just l'associe à Danton pour le rétablissement projeté du petit Capet ; sa traduction au tribunal révolutionnaire, 192. — Westermann compromis dans cette affaire, 194. — Instruction du procès, 195. — Il est condamné à mort, 197. — Inculpation contre lui, au sujet de la falsification d'un décret de finances, 208. — An VI. Secours demandés par sa veuve, 258. — An VII. Analyse de sa comédie posthume des *Précepteurs*, 364.

Fabre-Dubosquet. An III. Auteur d'un projet de nitrière artificielle, est autorisé à acquérir, pour cette fabrication, le domaine national de Chessi, 52. — An IV. Dénoncé comme spoliateur de domaines nationaux ; annullation d'un arrêté du comité de salut public, en sa faveur, 70 et 71. — Les membres de l'agence des poudres l'accusent de charlatanisme, et se félicitent d'avoir provoqué cette mesure, 72. — Révocation de l'aliénation qui lui a été faite du domaine de Chessi, 189, 199 et 212.

Fabre-Guettes, secrétaire du comité central de Montpellier. An I.er 1793. Rapport du décret d'arrestation rendu contre lui, attendu qu'il n'est pas signataire des arrêtés liberticides pris par ce comité, 233.

Fabricius (J. Ch.). An VII. Notice de son ouvrage latin sur les insectes, 250.

Fabricius, surnom de Paris. (*V.* Paris.)

Fabroni (Giovanni). An VI. Est envoyé par le grand-duc de Toscane à Paris, pour assister au congrès des savans sur l'uniformité des poids et mesures, 348.

Fabry, bourguemestre de Liége. An 1789. Inutilité de son voyage à Berlin, 95. — An 1792. A la suite de la proscription, il rentre dans ses foyers, 347.

Facier-Brioule. An 1791. L'assemblée nationale ordonne qu'il lui sera fait un rapport sur ses expériences concernant le métal de cloche, 122.

Fagel, greffier des États-généraux à la Haye. An 1790. Sa mort ; notice sur son caractère, 299.

Fagel, envoyé hollandais. An II. 1793. Est chargé de négocier l'accession du Danemarck à la coalition, 69. — Sa présentation à la cour de Copenhague, 94.

Fagot. An 1791. Annonce de l'assassinat commis sur ce citoyen, à l'occasion des troubles suscités par l'évêque de Léon, 340.

Fajard (J. B.), ex-écuyer du cardinal de Rohan. An II. 1794. Condamné à la déportation par le tribunal révolutionnaire, 173.

Falbaire (Fenouillot-de-), auteur dramatique. An 1790. Sa lettre sur le refus des comédiens français de jouer sa pièce *des Moines japonais*, 63.

Fallat, *dit* la Lancette. An I.er 1793. Le général Wimpfen demande son avancement, 83.

Fallen (Auguste). An VI. Est traduit de Milan dans les prisons d'Aubagne, comme réacteur du Midi, 261.

Fallet. An 1789. Est l'un des administrateurs de police dans la municipalité de Paris, 96 et 102.

Fallot. An I.er 1793. Est nommé juré au tribunal révolutionnaire, 76.

Fantin-des Odoarts (l'abbé), littérateur. An 1790. Son *Histoire de France* depuis la mort de Louis XIV jusqu'à la paix de Versailles, 8.

Faquet, ex-valet-de-chambre de Mesdames. An II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 295.

Farcot. An 1789. Est lieutenant de maire au tribunal de la municipalité de Paris et au bureau de ville, 102.

Fargues (Henri), président du département des Basses-Pyrénées. An I.er 1793. Annonce la reprise du camp d'Expilli par les Espagnols, 193. — An IV. Député de ce département au conseil des cinq-cents, discute sur le projet de contribution foncière, 258. — Opine pour l'inéligibilité des amnistiés aux fonctions publiques, 357. — An V. Sa motion d'ordre sur la police des douanes, pour empêcher la fraude sans attenter à la liberté des citoyens, 109. — Autre contre l'inconvénient d'ordonner l'exécution des lois à terme fixe ; il propose de convertir en numéraire

ou en mandats l'octuple décrété de la contribution personnelle et somptuaire, 122. — Dénonce l'existence d'un complot ayant pour objet l'assassinat de deux cents huit députés, et propose l'envoi d'un message au directoire pour qu'il rende compte de la situation de Paris, 331. — AN VI. Fait insérer au procès-verbal la justification du tribunal civil des Basses-Pyrénées, 105. — Dénonce le système d'anarchie qu'il dit dominer dans les assemblées électorales, 224. — AN VII. Son rapport sur l'établissement d'une mine dans le canton de Baigory, 63. — Passé au conseil des anciens, y communique les mesures prises par le département des Basses-Pyrénées contre la révolte royaliste qui s'y est manifestée, 344.

FASSIN, député extraordinaire de la ville d'Arles. AN 1792. Sa pétition à l'assemblée législative, 139.

FASSON, administrateur à Lyon. AN I.er 1793. Se rétracte sur le 31 mai, 211.

FAUCHER, commissaire municipal de la Réole. AN III. Son discours sur les sentimens de ses concitoyens qui jurent attachement à la république et à la convention; demandent l'indulgence pour l'erreur et le supplice pour les coupables; éloge de sa conduite à l'affaire de Châtillon, par Bellegarde, 223.

FAUCHET (l'abbé). AN 1789. Electeur de Paris, membre du comité permanent du 14 juillet, conduit une députation envoyée à la Bastille, et est repoussé trois fois de suite par le feu des assiégés, 22. — Son opinion à la commune de Paris en faveur des grandes villes et des capitales, 120. — AN 1790. Il y fait la motion de réunir toutes les gardes nationales de France, sous le commandement de Lafayette, 28. — Propose de nommer le maire de Paris municipal-général des grandes communes, et Lafayette frère-d'armes de toutes les gardes nationales, 37. — Prononce l'oraison funèbre de l'abbé de l'Épée, 95. — Fait hommage d'un ouvrage intitulé : *Travail de la commune de Paris pendant les années* 1789 *et* 1790, 294. — AN 1791. Est élu à l'évêché du Calvados, 112. — Et dénoncé par la municipalité de Bayeux, 235. — Ordre au ministre de la justice de rendre compte de la procédure qui s'instruit contre lui, *ibid.* — Demande tendante à la pension de ce décret, 243. — Difficultés élevées sur son élection à l'assemblée législative; elle est confirmée, 276. — Veut que les membres qui ont dénoncé les ministres soient nommés dans le procès-verbal, 292. — Interrompt Voisard qui parle en faveur des émigrés, 296. — Parle sur les persécutions de l'état de Berne contre des officiers qui avaient célébré l'époque de la révolution française, 299. — Et contre les prêtres fanatiques; demande que ceux qui refuseront de prêter le serment soient privés de leur pension; et propose la vente de toutes les églises non consacrées au culte, 300 et 308. — Dénonce la majorité du directoire du Calvados, à l'occasion des troubles causés par les opinions religieuses, 318. — Donne des détails sur les troubles de Caen, 319. — Accuse le ministre Delessart, 338. — Rapport sur les enrôlemens qui se font à Paris pour Worms et Coblentz; décret à ce sujet, 349. — Propose de renvoyer à la police correctionnelle Rauch et Lucot, soupçonnés d'enrôlement pour les émigrés, 350. — Lit un procès-verbal relatif à des distributions d'argent faites à Paris pour embauchage, 351. — AN 1792. Demande la suppression des félicitations pour le renouvellement de l'année, 1. — Fait décréter qu'il n'y a pas lieu à accusation contre le prêtre Paulmi, prévenu d'embauchage, 6. — Vote pour la déclaration de guerre au roi de Hongrie, et veut que la France n'ait plus d'alliés que les peuples libres, 22. — Réclame en faveur des ci-devant gardes-françaises, 28. — Propose de décréter d'accusation le nommé Lemoine, qu'il accuse de faux, 29. — Fait décréter qu'il n'y a pas lieu à accusation contre Montagudo, ex-noble, 39. — Présente, avec les pièces à l'appui, cinq chefs d'accusation contre le ministre Delessart, 50. — Son rapport sur les dénonciations portées contre l'ex-ministre Narbonne, 94. — Met sa calotte dans sa poche, aussitôt que le décret qui prohibe le costume ecclésiastique est prononcé, 98. — Propose de donner 20,000 livres au marin du Petit-Thouars, pour aller à la recherche de Lapeyrouse, 101. — Vote pour un projet tendant à faire poursuivre les crimes d'embauchage par les tribunaux criminels, 106. — Son rapport pour la destitution des ad-

ministrateurs et du procureur-syndic de Rhône et Loire, et pour la réintégration de l'officier municipal Châlier, 110. — Donne lecture d'une adresse de Nanci au roi, 122. — Vote contre la remise de pièces, réclamée par un juge de paix, pour instruire à l'égard de Carra, 140. — Vote en faveur de Lecointre, dénoncé à l'occasion des suisses arrêtés à Bedfort, 143. — Fait décréter que le pouvoir exécutif fera sortir les troupes en garnison à Paris, 199. — Vote contre Lafayette, 203. — Amende une proposition relative à Paris et Bouland, 210. — Dénonce un amas d'armes aux Tuileries, et fait décréter que la terrasse des Feuillans est sous la police immédiate de l'assemblée nationale, *ibid.* — Réclame la réintégration de Châlier, officier municipal à Lyon, et la destitution du directoire du département, 230. — Vote pour la mise à prix de la tête de Lafayette, 233. — Annonce que deux cents prêtres viennent d'être massacrés aux Carmes, 248. — A l'occasion du serment de haine à la royauté, observe qu'il a été prêté comme citoyens et non comme législateurs, 250. — Fait rapporter l'autorisation accordée à Prat, pour lever une légion, 254. — Membre de la convention nationale, est envoyé à Sens, 284. — Son rapport sur le département de l'Yonne, 311. — Pense que Louis XVI a mérité plus que la mort, et conclud néanmoins à ce qu'il ne soit pas mis en jugement, 320. — Défie de citer la moindre correspondance de sa part avec Viard, 344. — An I.er 1793. Fait décréter que le ci-devant comté de Nice formera un quatre-vingt-cinquième département, sous la dénomination des *Alpes-Maritimes*, 37. — Proscrit le mariage des prêtres; reproches qu'il reçoit à ce sujet, 54. — Annonce que des tentatives de mouvemens séditieux ont eu lieu dans le Calvados, 76. — Les sections de Paris demandent son expulsion, 108. — Il répond à ce qui le concerne dans leur pétition, et conclud au maintien du culte extérieur, 113. — Est élu secrétaire, 139. — Se démet de ses fonctions au 31 mai, en déclarant qu'il se met sous la sauve-garde du peuple, 156. — Dénoncé par Chabot comme complice de Charlotte Corday, demande à répondre à cette imputation; est envoyé à la barre, 197. — Sa réponse, 198. — An II. 1793. Il est décrété d'accusation, 277. — Texte de cet acte; son jugement et sa condamnation à mort, 34. 35 et 36. — Détails à la commune sur cette procédure, 43. — An III. Proposition de célébrer, par une fête funèbre, le jour de son supplice et de celui de ses compagnons, 259.

Fauchet, ministre de France en Amérique. An III. Son avis sur des fripons qui vendent aux États-Unis des possessions qui ne leur appartiennent pas, 106. — An VII. Il est nommé commissaire du directoire à Saint-Domingue, 346.

Faucigny-Lucinge (le comte de), député de Bourg en Bresse aux États-généraux. An 1790. Veut arrêter le rapport sur les troubles de Nîmes, 168. — Combat la proposition de la suppression des titres honorifiques, 172. — A l'occasion de la délibération à ce sujet, réclame l'exécution de l'arrêté qui veut qu'on ne puisse porter de décret constitutionnel dans les séances du soir, 172. — S'oppose à ce que les députés ne puissent s'absenter pendant le mois de juillet, à cause de la fédération, 184. — Pour défendre son collégue Frondeville, dénoncé à l'occasion d'un écrit injurieux à l'assemblée, propose de tomber à coups de sabre sur la partie gauche; désavoue le mouvement qui l'a égaré, et obtient la remise de la peine qu'il a encourue, 234. — Occasionne du tumulte dans la discussion du projet de remboursement de la dette exigible en assignats-monnaie, 274. — An 1791. S'oppose à la diminution des traitemens des ministres, 103. — Lors d'un appel nominal, rappelle ses protestations et veut qu'on l'appelle *monsieur le comte de Faucigny-Lucinge*; tumulte à cette occasion, 145.

Faucigny. An II. 1793. Est arrêté par ordre d'André Dumont dans le département de la Somme, 45.

Fauconnet, chef de brigade. An IV. Se distingue à l'armée de Rhin et Moselle, 288 et 290.

Faujas (Barthélemy). An VI. Résolution qui lui accorde une indemnité de 25,000 francs pour des objets donnés au muséum d'histoire naturelle; elle est rapportée dans une séance suivante, et renvoyée à un nouvel examen, 29.

Faujas (Alexandre), fils du précédent. An

VII. Sa lettre à son père sur le combat *du Hoche*, 71.

FAUKNER, messager d'état à Londres. AN VII. Y répand le bruit de la mort de Bonaparte, 113.

FAULCON (Félix), député de Poitiers aux États-généraux. AN 1790. Propose de n'accorder l'inamovibilité qu'aux juges qui auraient passé par un scrutin d'épreuve qui se ferait tous les trois ans, 124. — AN IV. Membre du conseil des cinq-cents, fait une motion d'ordre relative aux pétitions, 51. — Combat le projet de remplacement des fonctionnaires par le directoire, 75. — S'oppose à l'admission de sept membres présentés pour completter le corps législatif, et demande le rapport de l'article 19 de la loi du 30 vendémiaire, 163. — Vote contre le recours en cassation des jugemens de la haute-cour, 315. — AN V. Son ouvrage intitulé : *Fruits de la solitude et du malheur*, 4. — Sa motion d'ordre sur les listes de parole dans les discussions ; autre sur les élections de germinal, 32. — Son opinion en faveur des projets de Daunou, sur la répression des abus de la presse, 82. — Il défend la cause d'incompatibilité d'humeurs pour le divorce, comme servant de voile aux détails scandaleux et contraires à la dignité du lien conjugal, 266. — Son rapport sur cette matière, 274. — AN VI. Son opinion contre le projet relatif à la durée des fonctions de président et accusateur dans les tribunaux criminels, 70. — Autre sur la célébration des décadis, 93. — Il sollicite des ménagemens en faveur des prêtres qu'on veut exclure de l'instruction publique, 192. — Fait arrêter qu'à chaque séance les rapporteurs chargés d'examiner les procès-verbaux des assemblées électorales seront entendus au grand ordre du jour, 218. — Invoque l'ajournement de la disposition relative aux honneurs décernés aux auteurs dramatiques, 221. — Demande l'impression et l'ajournement de la proposition d'approuver les opérations de l'assemblée-mère du Jura, 224. — Combat le projet relatif au remplacement des juges, 239. — Attaque le projet de Roëmers, tendant à donner au directoire le droit de nommer aux places vacantes dans le tribunal de cassation, 257. — Demande une commission pour s'occuper de prévenir les dangers résultans du système des scissions, 258. — Relit son projet tendant à autoriser le tribunal de cassation à se completter lui-même, 259. — Appuie la création du département du Léman, 321. — AN VII. Fait mentionner honorablement un ouvrage posthume de Sylvain Bailly, 213. — Veut que le serment des officiers de la garde nationale renferme la formule de *haine à l'anarchie*, 311.

FAURE. AN 1791. Est nommé membre du tribunal criminel du département de Paris, 170. — AN I.er 1793. Et accusateur public près le tribunal révolutionnaire, 76.

FAURE, député de la Seine-Inférieure à la convention nationale. AN 1792. Fait inviter, par une adresse, les volontaires de 1791 à ne pas quitter leurs drapeaux, 294. — AN II. 1793. Signataire de protestations contre le 31 mai, est décrété d'arrestation, 277 et 278. — AN III. Et rappelé dans le sein de la convention, 80. — Demande qu'on ne discute la constitution qu'après que la commission aura présenté une série des devoirs de l'homme et du citoyen, 284.

FAURE (Amable), député de la Creuse à la convention nationale. AN 1792. Vote l'ajournement du décret d'accusation contre l'ex-ministre de la marine Lacoste, 316. — AN II. 1794. Est envoyé dans les ports de Brest et de Lorient, 331. — AN III. Rend compte de sa mission, 94. — Monte à bord de l'escadre sortie de Brest, 113. — Transmet les témoignages de reconnaissance des magistrats de Berghen, en Norwège, aux équipages des vaisseaux français dans ce port, qui arrêtèrent, par leurs efforts, l'incendie de cette ville, 168. — Combat le projet de Gouly, sur l'organisation du corps d'artillerie de la marine, 319. — AN V. Réélu au conseil des cinq-cents, donne sa démission pour servir dans une division de la marine, 160.

FAURE, député de la Haute-Loire à la convention nationale. AN II. 1793. Réclame des moyens d'accélérer les jugemens du tribunal révolutionnaire, 271. — En mission dans la Meurthe, reçoit des pouvoirs illimités, 46. — AN II. 1794. Accuse Baudot et J. B. Lacoste au sujet de l'arrestation de trente patriotes, au jugement desquels

il fait surseoir, 158. — Est dénoncé aux Jacobins pour ses opérations à Nanci; ajournement de son admission dans cette société, 160. — An III. Compte qu'il rend de sa mission; il accuse le nommé Mauger d'être, dans Nanci, à la tête des agens de Robespierre, 146. — Ses anciens débats avec J. B. Lacoste cités contre celui-ci, qui s'excuse en lui imputant un système de désorganisation, 258. — An VI. Membre du conseil des cinq-cents, appuie une adresse des républicains de la Haute-Loire, obligés de se réfugier dans les bois, 34. — An VII. Passé au conseil des anciens, fait approuver diverses résolutions sur des assemblées primaires, 47.

Faure, caporal de la cinquante-sixième demi-brigade. An III. Chargé de dépêches, est attaqué par trente piémontais qu'il repousse, et remplit sa mission, 27.

Fauvel (A. A. F.), député du Nord au conseil des cinq cents. An IV. Présente un projet pour le mode de radiation des émigrés, 133. — Est nommé secrétaire, 216. — An VI. Son rapport en faveur de la veuve de l'ingénieur Lamblardie, 219. — An VII. Sa motion contre la distinction établie dans les affiches de ventes, entre les biens nationaux et les patrimoniaux, 76.

Fauvin, juge à Gisors. An I.er 1793. Accusé de fédéralisme par le district des Andelys, est mis en liberté, 174.

Fauvre-Labrunerie (Charles-Benoît), député des Ardennes au conseil des anciens. An V. En est élu secrétaire, 6.

Favannes. (*Voyez* Defavannes.)

Favard (Guillaume-Jean), député du Puy-de-Dôme au conseil des cinq-cents. An IV. Son rapport et projet de résolution pour l'interprétation des lois sur le partage des successions, 206. — Il fait adopter la rédaction définitive de la résolution y relative, 207. — Fait passer à l'ordre du jour sur une demande en réduction de la contribution foncière et de l'emprunt forcé, par le département du Mont-Terrible, 246. — S'oppose aux visites domiciliaires nocturnes, 360. — An V. Fait prendre une résolusion sur la jurisprudence criminelle, 6. — Est élu secrétaire, *ibid.* — Son opinion sur les successions, 25. — Répond à des observations sur le projet y relatif, et le fait adopter en partie, 29. — Son opinion en faveur du projet pour la mise en liberté des prêtres détenus, 31. — En fait adopter un pour la consignation préalable d'une amende dans les recours contre les jugemens de police correctionnelle et municipale, 42. — Son opinion sur les enfans d'émigrés qui sollicitent des secours, 53. — Fait rejeter un amendement de Philippe-Delleville, relatif au projet sur les successions, 56. — Fait adopter une disposition additionnelle à une résolution sur les domaines nationaux, en faveur des échangistes dépossédés postérieurement à la loi du 10 frimaire, 82. — Fait nommer une commission chargée d'un rapport sur la suspension provisoire de la loi du divorce, et y fait renvoyer la pétition du citoyen Bertrand, 97. — Appuie le projet qui rend aux propriétaires l'usufruit des maisons canoniales, 108. — Son rapport et projet de suspension de toutes les demandes en divorce pour incompatibilité d'humeurs, jusqu'à la discussion du code civil, 112. — Discussion de ce projet, 120, 121, 125, 126, 127, 128 et 134. — Ajournement, 135. — Il rend compte de l'examen de deux pétitions de Chazot et Colignon, et fait rapporter la loi qui suspend les contestations sur les ventes faites par décret, 157. — Son rapport sur la marche des tribunaux criminels, à l'égard des prévenus en état de fureur ou de démence, 167. — Il vote l'établissement d'une inspection générale des contributions, 204. — Reproduit son projet de la suspension du divorce pour cause d'incompatibilité d'humeurs, 266. — En présente un autre sur les transactions pendant la dépréciation du papier-monnaie, 322. — An VI. Fait un rapport suivi d'une résolution sur la successibilité des enfans naturels, 36, 56 et 75. — Rédige la proposition de déclarer la loi du 3 brumaire non-applicable aux législateurs ou directeurs, quand l'inscription de leurs parens est postérieure à leur nomination, 115. — Son rapport et projet sur un message relatif aux enfans naturels, 135. — Discussion, 151. — Et rejet, 152. — Son rapport sur l'action en rescision, pour cause de lésion d'outre moitié, 155 et 179. — Autre sur l'organisation définitive du notariat, 210. — Adop-

tion de son projet sur les baux par anticipation, 214. — Il fait ajourner le projet d'accorder une pension aux enfans nés hors le mariage, 278. — Fait prendre une résolution en faveur des indigens, dans le cas de pourvoi contre les jugemens, par la voie de la requête civile, 304. — AN VII. Discussion et résolution sur son projet de l'organisation du n[illegible], 317 et 336. — Il fait rayer le représentant [illegible]nbroëck de la liste des émigrés, 5[illegible]. — [illegible] prorogation de la commission de liq[illegible] des émigrés du département de la [illegible]. — Son rapport sur les moyens de donner aux passeports des signes certains de leur légalité, 143. — Discussion sur le même objet, 180 et 181. — Il est élu secrétaire, 184.

FAVART, auteur comique. AN 1792. Sa mort, et notice sur ses ouvrages, 171.

FAVART, général, commandant à Thionville. AN 1792. Sa proclamation aux habitans des campagnes, 290. — AN I.er 1793. Est cité dans un rapport contre Custine, comme s'étant opposé à l'enlèvement des canons de la place de Lille, ordonné par ce général, 212. — AN II. 1793. Témoin appelé dans l'affaire de Lamarlière, est autorisé à envoyer sa déclaration par écrit, 45.

FAVERAT, commissaire du directoire exécutif. AN IV. Sa lettre sur la soumission des chouans, 287.

FAVEROLLES, aide-de-camp de Dumourier. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 106.

FAVI (M.), chargé d'affaires du grand duc de Toscane. AN I.er 1793. Dément la rupture annoncée de la neutralité avec la France, 127.

FAVIANI, ci-devant capitaine au douzième régiment de chasseurs, émigré. AN 1792. Sa lettre à ce corps, pour l'exciter à la désertion, 50.

FAVIER, diplomate. (*Voyez la table de l'Introduction*). AN I.er 1793. Annonce de son ouvrage intitulé : *Politique de tous les cabinets de l'Europe, pendant les règnes de Louis XV et Louis XVI*, 138.

FAVIER, membre du directoire du Puy-de-Dôme. AN II. 1793. Est excepté, par Couthon, de la destitution générale de cette autorité, 275.

FAVIER, d'Arles. AN IV. Leblanc lui fait obtenir sa liberté, 17.

FAVIÈRES, littérateur. AN I.er 1793. Auteur de l'opéra comique *le Coin du feu*; analyse de cette pièce, 175. — AN V. De celle de *Lisbeth*, 118. — AN VII. Et de celle d'*Élisa*, 110.

FAVIÈRES, de Besançon. AN IV. Rapport sur sa pétition relative à la question de la compétence du tribunal de cassation, en matière de biens communaux, 252.

FAVRAS (le marquis de). AN 1789. Poursuites contre l'auteur d'un écrit signé Barauz, qui attaque *Monsieur* à l'occasion de son arrestation et de celle de sa femme; impression d'une lettre de ce prince, donnant des renseignemens sur ses rapports avec cet officier; proposition d'autoriser expressément le comité des recherches à s'occuper de cette affaire, 128. — *Monsieur* se disculpe à l'assemblée de la commune d'avoir participé à ses complots, 129. — Dénonciation du comité des recherches de Paris y relative, 131. — AN 1790. Sa traduction au châtelet de Paris, 9. — Instruction de son affaire, 11, 14, 15, 16, 17. — Durant sa procédure le peuple crie : *Favras à la lanterne*, 14. — Il nie les imputations et dépositions de ses accusateurs, 18. — Sa requête à l'assemblée nationale, pour obtenir la connaissance de son dénonciateur, 21. — Suite de son procès, 21, 26, 31. — Il est condamné à être pendu, 32 et 34. — Déposition du comte de Mirabeau dans cette affaire, 39. — Suite des détails du procès, 40, 45 et 47. — Il se récrie contre l'injustice du châtelet qui lui refuse l'audition de témoins à sa décharge, 43. — Fin de son procès; détails de son jugement et de son exécution, 51 et 52.

FAVRAS (la marquise de). AN 1790. Sa lettre sur les falsifications de sa correspondance avec son mari, 157. (*Voyez l'article précédent*).

FAVRE, curé, député du Bugey aux États-généraux. AN 1790. Prête le serment civique et religieux, 362.

FAVRE, député du Mont-Blanc au conseil des cinq-cents. AN IV. Son rapport relatif aux reventes des biens nationaux, dont les adjudicataires primitifs ont émigré, 280.

FAYAU

FAYAU, député de la Vendée à la convention nationale. AN 1792. Propose d'exiger de tout Français une déclaration relative aux subsistances, 336. — Demande le rapport du décret sur l'expulsion de la famille des Bourbons, 353. — AN I.er 1793. Propose de destiner six millions pour être employés en travaux publics dans les départemens, 39. — Demande le décret d'accusation contre le Maignen, 168. — Accuse Bâco, maire de Nantes, d'avoir connu des préparatifs faits en faveur des rebelles, et en reçoit un démenti, 216. — Est élu secrétaire, 224. — Fait décréter que les biens des individus naturalisés en pays étrangers, avant le 14 juillet, seront remis sous le séquestre, 233. — AN II. 1793. Annonce la prise de la Châteigneraye sur les Vendéens, 267. — Est blessé près de Réaumur, 21. — Annonce la reprise de Châtillon, 25. — Propose d'incendier la Vendée, 50. — Fait rendre un décret contre l'escroquerie par abus de crédulité, 69. — Défend Thirion, 88. — AN II. 1794. Vote la déclaration de toutes les valeurs métalliques, 106. — Se plaint de la lenteur des secours destinés aux défenseurs de la patrie, 108. — Vote avec Raffron la vente par petits lots des biens d'émigrés, 125. — Propose de faire régir les biens des détenus par les districts, 129. — Et d'annuller toutes leurs transactions, ainsi que celles des suspects, 161. — Fait une sortie contre les aristocrates, à propos d'une motion contre les bêtes fauves, 162. — Trouve trop légère la peine de la réclusion, que la commission militaire de Fontenay-le-Peuple a infligée à Pichard, chef de rebellion de la Vendée, 192. — S'oppose à l'admission à la barre de Danton et de ses trois collégues arrêtés, *ibid.* — Accusations contre Bâco, maire de Nantes, au sujet du démenti qu'il a donné à ce député, 242. — Il accuse Jean-de-Bry de fédéralisme, 315. — Parle contre la communication aux détenus des motifs de leur arrestation, 319. — Annonce que les sections des Piques et du Bonnet-Rouge ont rejeté l'adresse de celle du Muséum, sur la nomination des membres des comités révolutionnaires, 343. — S'élève, aux Jacobins, contre l'élargissement des aristocrates, et propose diverses mesures, 349. — Y dénonce Tallien, Lecointre et Fréron, et demande leur radiation, 351. — Sa motion à la convention pour que les sans-culottes puissent avoir leur part des biens nationaux, 354. — Fait, aux Jacobins, l'exposé de la séance de la convention contre la société, 357. — Texte de son opinion prononcée dans la séance du 22, sur la division des domaines nationaux, 359. — AN III. Il défend la société des Jacobins, 22. — Y répond à une députation du club électoral, en lui annonçant la soumission de la société à la convention, 24. — S'y oppose à l'adresse aux autres sociétés, proposée par Raisson, 35. — Parle sur les événemens relatifs aux sociétés populaires, et invite les Jacobins à se conformer à la loi, 30. — Repousse l'accusation qu'ils soient les continuateurs de Robespierre, 43. — Réclame à la convention contre l'envoi de Duhem à l'Abbaye, 132. — Soutient l'effet rétroactif prescrit par la loi du 17 nivôse, relativement à l'égalité dans les partages, 193. — Est décrété d'arrestation le premier prairial, 246. — Décret d'accusation porté contre lui dans la séance du 2, 247. — AN IV. Il est compris dans l'amnistie du 4 brumaire, 44.

FAYE (Gabriel), député de la Haute-Vienne à la convention nationale. AN III. Soumet une question relative à la suspension des décrets concernant les ventes consommées des biens nationaux, 319. — AN IV. Réélu au conseil des anciens, fait approuver la résolution qui rétablit dans ses fonctions Palhier des Basses-Alpes, 209.

FAYE, hussard. AN VI. Prévenu d'émigration, est arrêté à Autun, 156.

FAYEL (Louis-Gille Camille), ci-devant procureur au parlement de Paris et depuis juge de paix dans la même commune. AN II. 1793. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, comme ayant provoqué le rétablissement de la royauté en France, 91.

FAYOLLE, émigré. AN 1792. Communication à la convention de sa lettre annonçant l'invasion de la France par les coalisés, 238.

FAYOLLE (Jean-Raymond), député de la Drôme à la convention nationale. AN I.er 1793. Appuie la dénonciation contre Rouyer et Brunel, 217. — Et l'arrestation des hommes suspects, 226. — AN II. 1793. Est décrété d'arrestation comme signataire de protestations contre le 31 mai, 277 et 278. — AN III. Est rappelé dans l'assemblée,

80. — An IV. Réélu au conseil des cinq-cents, demande que les auteurs de la conspiration de vendémiaire soient traduits devant les tribunaux ordinaires, 19. — Demande le rapport de la loi du 3 brumaire, 51. — An V. Est remis en liberté au 18 germinal, par arrêté du directoire, 355.

Faypoult, ministre des finances. An IV. Avis sur l'emprunt forcé, 89. — Instruction y relative, 91. — Autre avis à ce sujet, 98. — Autre sur la vente du mobilier national et des forêts, 101. — Avis sur les payemens faits en inscriptions, 151. — Lettre au directoire, sur la rentrée de l'emprunt forcé, 155. — Ministre français à Gênes, sa réception et son discours au doge, 219. — Il réclame, près du gouvernement génois, un dédommagement pour six bâtimens pris par les Anglais, 282. — Demande le renvoi des émigrés, 304. — Se plaint des bruits injurieux que l'on répand sur la disposition des Français à l'égard de la république de Gênes, 310. — An V. Son mémoire contre les dilapidations en Italie; Bonaparte l'invite à faire arrêter, à Gênes, Paillaud et Paragaldo, 155. — Il insiste, auprès du gouvernement génois, sur l'exécution des demandes faites par Bonaparte, et menace de partir, en cas de refus, 274. — Proclamation de la convention ligurienne, faite par lui avec les députés génois, 279. — Son nom est célébré dans les réjouissances publiques de la ville de Gênes, 290. — An VI. Extrait d'une lettre que lui adresse le général Bonaparte, sur la révision de la constitution ligurienne, 23. — Son remplacement dans sa mission, 148. — Commissaire à Rome, annonce l'installation de la république romaine, 193. — Assiste, à Milan, aux changemens opérés par Trouvé, dans la république cisalpine, 356. — An VII. Son départ de cette ville, 27. — Il y revient en qualité de commissaire, 48. — Est remplacé par Bodard, 233. — Est dénoncé par Bertrand du Calvados, 273. — Et par les habitans du Léman, 290. — Briot demande le résultat des poursuites ordonnées contre lui, 318. — Le directoire annonce qu'elles sont commencées par le tribunal criminel du département de la Seine, 323.

Fayvet, arrêté par le comité révolutionnaire de la section des Tuileries. An II. 1793. Plaintes aux Jacobins contre le comité de sureté générale de la convention, qui l'a fait remettre en liberté, 277.

Fécamp, agent de Philippe d'Orléans. An I.er 1793. Décret qui le traduit au tribunal révolutionnaire, 124. — Il s'évade : reproches à ce sujet aux commissaires envoyés dans le Loiret, 144.

Fehrman, artiste suédois. An I.er 1793. Médaille gravée par lui pour le feu roi Gustave, 250.

Féjfac, doyen des envoyés des assemblées primaires. An I.er 1793. Réclame des secours, 236.

Félix. An 1789. Est député par la commune de Paris pour féliciter l'assemblée nationale, à la suite des journées des 5 et 6 octobre, 71. — An I.er 1793. Et nommé par le conseil-général de la même commune pour accompagner l'armée parisienne contre la Vendée, 126. — Transmet les détails d'une défaite des brigands, 190. — Annonce la dissolution de l'armée des rebelles et la condamnation à mort du fameux contre-révolutionnaire Lapolouse, 249. — An II. 1793. Envoie des détails sur les succès de l'armée de Mayence, et fait l'éloge de Rossignol, 24. — An IV. Ci-devant président d'une commission révolutionnaire à Angers, est désigné par le directoire comme complice de Babeuf, 243. — An V. Et mis en état d'arrestation, 104.

Felix, officier à l'armée des côtes de la Rochelle. An I.er 1793. Sa lettre sur les causes de la défaite des républicains, 213.

Félix, chef de brigade à l'armée de la Moselle. An I.er 1793. Sa destitution pour cause de lâcheté, 241.

Félix, tambour de la septième demi-brigade. An VI. Reçoit une récompense, 194.

Femy (Alexandre-Joseph), agent de l'étranger. An VII. Confirmation du jugement qui le condamne à la peine de mort, 34.

Fénélon (feu Salignac), archevêque de Cambrai. An II. 1793. La convention passe à l'ordre du jour sur la demande de placer ses cendres au Panthéon, et sur quels motifs, 279. — An III. Motion de Jeanbon-Saint-André en faveur de ses petites-nièces, 216. — Boissy-

d'Anglas lui vote une statue, 350. — An V. Renvoi à une commission d'une pétition d'une de ses petites-nièces, réclamant des secours, 190.

Fénélon (l'abbé de). An II. 1794. Incarcéré, est réclamé par les ramoneurs, 121. — Sa condamnation à mort, 294.

Fénélon, ex-colonel. An II. 1794. Est condamné à mort au tribunal révolutionnaire, 294.

Fenouillet Duclozey. An 1789. Est nommé administrateur de police à la municipalité de Paris, 102.

Féral, suppléant du procureur-syndic du Calvados. An III. Sa déclaration en faveur de Robert-Lindet, 320.

Féral, ex-curé. An VI. Auteur d'un complot à Montauban, déjoué par le général Desenfants, 284.

Féraud, avocat, député de Toulon aux États-généraux. An 1790. Donne des détails sur le rétablissement du calme dans cette ville, 134. — Fait décréter que tous les membres absens ou qui s'absenteraient de l'assemblée, seront privés de leur traitement, 174. — An 1791. Ses observations contre le projet de suppression et de réorganisation de la garde nationale soldée de Paris, 216. — Il vote pour donner le titre de prince aux membres de la famille royale, 227.

Féraud, député des Hautes-Pyrénées à la convention nationale. An 1792. Ses vues sur les subsistances, 322. — Il présente l'analyse des pétitions relatives au jugement de Louis XVI, 324. — Fait décréter la traduction à la barre de l'émissaire Viard, et à quelle occasion, 344. — An I.er 1793. Demande que Pache ne puisse sortir de Paris avant la reddition de ses comptes, 36. — S'oppose à la confiscation des biens des individus saisis dans des rassemblemens séditieux, et demande qu'elle n'ait lieu que pour les chefs, 78. — Propose de déclarer que les vingt-deux membres dénoncés par les sections de Paris n'ont pas cessé de mériter la confiance de l'assemblée, 113. — Annonce la défaite des Espagnols à Saint-Jean-Pied de Port, 236. — Autre victoire, 261. — An II. 1793. Il est blessé en chargeant à la tête d'une colonne, 29. — Détails sur les conquêtes de l'armée, 68. — An II. 1794. Rend compte, au 9 thermidor, de l'inutilité des efforts d'Henriot pour égarer les canonniers; est adjoint à Barras pour commander la garde nationale de Paris, 312. — Annonce le dévouement général de cette ville à la convention nationale, et les mesures prises pour réduire les rebelles, *ibid.* — Ses réflexions sur le projet d'organisation des comités, 325. — Il rend compte des propos atroces tenus au magasin à poudre de Grenelle, 346. — An III. Mande la prise de Frankendal par l'armée du Nord, 37. — Et la capitulation du fort du Rhin, 101. — Sa lettre annonçant que les événemens de l'intérieur (par suite de la journée du 12 germinal), ont ranimé le courage de l'armée de Rhin et Moselle, 266. — Il fait le tableau de la position formidable de cette armée; loue son courage et sa discipline, 222. — Combat la proposition de supprimer une des deux pièces de campagne attachées à chaque bataillon, 231. — Est adjoint aux représentans chargés d'activer l'arrivage des subsistances à Paris, 232. — Son opinion sur l'organisation du gouvernement, et projet par lui présenté à ce sujet, 234. — Ses efforts, dans la journée du premier prairial, pour s'opposer à la multitude qui force les portes et la garde de la convention; ses paroles à cette occasion; il veut couvrir de son corps le président couché en joue par vingt fusils; est tué d'un coup de pistolet; sa tête portée au bout d'une pique par un homme qui se place devant le président, 245. — Décret portant qu'il sera fait un rapport sur tous les événemens relatifs à sa mort, et qu'il sera écrit à sa famille au nom de la convention, 247. — Arrestation de celui qui a promené sa tête, *ibid.* — Son assassin est arraché par la force de dessus l'échafaud et porté en triomphe dans le faubourg Antoine, 248. — Décret qui détermine les honneurs funèbres à rendre à sa mémoire dans la séance du 14 prairial, 250. — La commission militaire annonce que son assassin, arraché au supplice, vient d'être livré à l'exécuteur, 251. — Réflexions sur les honneurs funèbres rendus par la convention à la mémoire de ce représentant, 256. — Détails de la cérémonie célébrée en son honneur; son oraison funèbre prononcée par J. B. Louvet, 258. — Décret portant qu'il sera pourvu à ce que sa dépouille mortelle puisse être trans-

mise à la postérité, 259. — Déportation de plusieurs complices de l'assassinat commis en sa personne, 267. — Les administrateurs des Basses-Pyrénées en demandent vengeance, 274. — Discours prononcé par Dulaure, à la fête funèbre célébrée à Brives en son honneur, 294.

FERDINAND IV, roi de Naples. AN 1789. Analyse de son ouvrage sur l'origine de l'établissement de *San Lucio*, 104. — AN VII. Sa fuite, lors de l'entrée des Français à Naples, 120. (*Voyez* NAPLES et CHAMPIONNET).

FERDINAND (l'archiduc). AN 1791. Est proclamé grand duc de Toscane, 91.

FERET (la femme). AN I.er 1793. Plaintes du ministre de la justice, relatives à son jugement et à son exposition publique, 127.

FÉRIER. AN II. 1793. Prévenu de la conspiration de Bordeaux, est conduit à Paris, 29.

FERGUSSON (M. Robert), membre d'une société patriotique à Londres. AN V. Y professe les principes de la liberté, 255. — AN VI. Sa cause contre le juge de paix Williams Addington, 160.

FÉRINO, général de division. AN IV. Se distingue à l'armée de Rhin-et-Moselle, 288.—Remporte de nouveaux avantages, 295. — Son éloge par le général Moreau, 307.— Il entre dans Bregentz avec sa division, 333. — Bat complettement le corps d'émigrés de Condé, 345. — Se distingue de nouveau, 348. — AN V. Démenti donné à deux journalistes, qui l'accusaient d'avoir reçu la visite du général ennemi Bolza, accompagné de trois émigrés, 200. — Il s'oppose au mouvement des troupes, ordonné par le général Hoche, avant le 18 fructidor, 320. — AN VII. Sa rentrée dans Brissack, avec sa division, 205.

FERMONT. (*Voyez* DEFERMONT.)

FERNALE (Benjamin), capitaine américain. AN III. Sa générosité envers quatre français échappés des prisons d'Angleterre, 216.

FERNEROT, représentant helvétique. AN VI. Fait rejetter la proposition d'indemniser les patriotes suisses persécutés, en observant que, pour rendre justice à tout le monde, il faudrait épuiser les trésors de l'Inde, 325.

FERNIG (les demoiselles), aides-de-camp de Dumourier. AN 1792. Se distinguent par leur bravoure, 205. — AN I.er 1793. Elles le suivent dans sa fuite; rapport d'un décret, portant qu'une maison leur serait construite aux frais de la république, 104.

FERRAND, sous-officier. AN 1789 Empêche Delaunay de faire sauter la Bastille, 22.

FERRAND, général français, commandant à Valenciennes. AN 1792. Son réglement pour le maintien de la discipline, 290. — AN 1793. — Il proteste de son dévouement et de celui de sa troupe à la république, 99. — Répond à la sommation du duc d'Yorck, qu'avant de rendre la ville, lui et sa troupe s'enseveliront sous ses ruines, 192. — Sa proclamation au commencement du siége, 198. — Sa lettre au duc d'Yorck, 225. — Son arrestation, 230. — Décret pour lui ordonner de remettre au comité de sureté générale les pièces relatives à Valenciennes, 237. — Détenu à l'Abbaye, demande à être jugé dans les 24 heures; le comité est autorisé à se saisir des pièces qui sont dans son domicile, 239. — Est renvoyé à son domicile, sous la garde de deux gendarmes; débats au sujet de l'opposition de Guyomard à cette mesure, 244. — AN II. 1794. Il annonce des victoires dans la Belgique, 222 et 286. — AN III. Sa proclamation aux Belges sur la position de l'armée, 121. — Il oblige les incrédules à venir être témoins de ses succès, 169. — Sa proclamation à Bruxelles, sur la liberté des costumes, 236. — Il est remplacé, dans cette ville, par le général Tourville, 294. — Sa réponse au mémoire de Dumourier, 327.

FERRAND (A.), député de l'Ain à la convention nationale. AN I.er 1793. Combat le projet de taxe des grains, 248.—AN III. Vote pour que la réduction des membres de la convention soit faite par les assemblées électorales, 338. — AN IV. Réélu membre du conseil des cinq-cents, propose de faire payer au cours le dernier quart des biens nationaux vendus, et de vendre les autres à la chaleur des enchères, 308 et 309. — Dément Vitet sur les troubles de Lyon, 316.

FERRAND (P. E.), chef de brigade. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 164.

FERRAND-VAILLANT, député de Loir-et-

Cher au conseil des anciens. An IV. Décret qui l'exclud des fonctions législatives ; lettre justificative de sa conduite ; débats à ce sujet, 121, 124, 125 et 126. — An V. Dupont de Nemours provoque son rappel, 62. — Il est décrété, 245 et 246. — Il vote l'adoption de la résolution relative aux fugitifs des Haut et Bas-Rhin, 347. — Décret, au 18 fructidor, rapportant la loi qui l'a rappelé au corps législatif, 350. — Autre, qui ordonne sa déportation, *ibid.*

Ferrary, général autrichien. An 1789. Arrêté et relâché à Bruxelles, se retire à Berne, 127. — An 1790. Ses conférences avec quelques membres de la confédération du Brabant, 2.

Ferrat, chef de bataillon. An I.er 1793. Rapport sur l'affaire du poste d'Oost-Cappel, 195.

Ferri. An VI. Sa notice sur les ministres anglais, 193 et 194. — Autre, sur les principes et la conduite des Anglais et des Français, relativement à l'abolition de l'esclavage et de la traite des nègres, 195. — Autre, par laquelle il établit que l'existence de la constitution britannique dépend de celle du commerce, 205. — Autre sur la guerre d'extermination, 221. — Autre, dans laquelle l'auteur établit que les Anglais ne peuvent être un peuple armé sous le gouvernement actuel, 230. — Autre, sur l'inégalité des lois en Angleterre, 278.

Ferri (Marco), cisalpin. An. VI. Réflexions sur son adresse à Trouvé, où il proteste contre les changemens qui se préparent, et jure que le sang des olygarques sera versé avant leur exécution, 336.

Ferrier (P. J.), maréchal-de-camp, commandant à Avignon. An 1791. S'inscrit en faux contre l'abbé Mulot, commissaire, 321. — Sa conduite dans cette ville, 358.

Ferrière, juge à Beaugé, administrateur du département de Maine-et-Loire, député à l'assemblée législative. An 1792. Vote pour que les députés soient chargés de vérifier les dénonciations contre les prêtres insermentés, 147. — S'oppose à la levée de la suspension du maire et du procureur de la commune de Paris, à la suite du 20 juin, 199. — Repousse la pétition des fédérés, demandant la suspension du pouvoir exécutif et une convention nationale, 206.

Ferrière, général de brigade. An 1792. Est désigné pour remplacer d'Aiguillon, 252. — Lettres à lui écrites par le bourgmestre et consul de Bienne, et par M. de Buren, commandant, relatives au séjour des troupes bernoises sur son territoire, *ibid.* — An I.er 1793. Custine se plaint de lui, comme n'ayant pas fait son devoir dans une action, 14. — Il dénonce, à son tour, Custine, 178. — Marche sur Guermesheim, 210. — Est nommé au commandement de l'armée de la Moselle, 215. — Sa division accuse d'ineptie le général O'-Moran, 226.

Ferrières (le marquis de), député de Saumur aux Etats-généraux. An 1790. Son plan de finances pour l'établissement d'une caisse territoriale, 87. — An 1791. Il publie un ouvrage intitulé : *le Théisme*, 241.

Ferrières, de la société des Jacobins. An II. 1794. Est dénoncé comme ayant, en sa qualité de membre du comité des défenseurs officieux, fait rendre la liberté à plusieurs détenus, et entr'autres à la citoyenne Fleury, actrice; sa justification; il est exclus de la société, et traduit au comité de sureté générale, 150.

Ferrières-Sauvfbœuf (le comte de). An 1790. Mémoires historiques de ses voyages en Perse et en Arabie, 185. — Analyse de cet ouvrage, 283.

Ferrous, chef de Barbets. An V. Est tué avec son complice Contin, 58.

Ferroux (Etienne-Joseph), député du Jura à la convention nationale. An II. 1793. Est décrété d'arrestation, comme signataire de protestations contre le 31 mai, 277 et 278. — An III. Est rappelé dans le sein de l'assemblée, 80. — Remplace, à Lyon, Despinassy, 255. — Sa lettre annonçant la soumission des Lyonnais au décret du 6 messidor, et la joie des républicains d'être délivrés de l'oppression des assassins, 289. — Sa proclamation aux Lyonnais, 291. — Sa lettre sur le décret relatif à Lyon, 295. — Autre lettre pour demander que Pétion, Buzot et Barbaroux aient part aux honneurs rendus à la mémoire des 21 députés, victimés sous la tyrannie décemvirale,

513. — Il annonce de quelle manière la fête du 10 août a été célébrée à Lyon, 338. — Aide à comprimer une révolte fanatique dans la Loire, 350. — An IV. Il est rappelé de mission, 24. — Réélu au conseil des anciens, fait approuver la résolution qui rapporte le décret d'accusation contre des fonctionnaires de Longwy, 243. — Est élu secrétaire, 336. — An V. Vote en faveur de la résolution sur les salines, 200. — Son rapport sur le message du directoire, y relatif, 258.

Ferry, député des Ardennes à la convention nationale. An I.er 1793. Est nommé commissaire en Corse, 34. — S'oppose à la suppression des gros assignats, 160.

Ferry, officier de police militaire à l'armée des Ardennes. An II. 1794. Sa destitution, son arrestation, 164.

Ferry. An V. Trait de bravoure de ce militaire à l'armée des Ardennes, 35.

Fersen (M. de), général Russe. An III. Détails de la bataille où il a vaincu et fait prisonnier Kosciusko, 60.

Fersen (M. de), membre de la légation suédoise. — An VI. Son entrevue, à Rastadt, avec le général Bonaparte, 78. — Son remplacement 129.

Ferté, employé. An II. 1793. Sa lettre sur un trait de probité des citoyens Geardel et Zidzre, 56.

Féru, commissaire des guerres. An I.er 1793. Accusé de dilapidation, est décrété d'accusation, 47. — Sa mise en liberté, 232. — An III. Sa traduction devant une commission militaire, comme l'un des agens de l'insurrection du 12 germinal, 252.

Feutrie. An VI. Nommé inspecteur des contributions directes du département de la Seine, à la place du citoyen Aubert, appelé au corps législatif, 245.

Féval. An IV. Est nommé commissaire de la comptabilité nationale, 57. — An VII. En est exclu par le sort, 233. — Et réélu par les deux conseils, 242.

Fèvre, député du Jura à la convention nationale. An II. 1793. Est décrété d'arrestation, comme signataire de protestations contre le 31 mai, 277 et 278. — An III. Et rappelé dans le sein de l'assemblée, 80. — An V. Réélu au conseil des cinq-cents, ne croit pas à de vains fantômes, et invoque l'ordre du jour sur l'envoi d'un message au directoire, tant sur la marche des troupes, que sur la situation de Paris, 304. — An VI. Propose une exception, en faveur des défenseurs de la patrie, à un article de la loi du 19 fructidor, 4. — Rejet de cette motion, 6. — Son opinion sur la pétition des réfugiés du département du Jura, 95. — Il parle en faveur des individus innocens inscrits sur les listes d'émigrés, et compris dans la loi du 18 fructidor, 165. — Demande le rapport de la résolution qui validait les élections de la Côte-d'Or, 227. — Fait fermer la discussion sur les élections, 233. — An VII. Propose les bases d'estimation des biens nationaux, 124. — Vote en faveur des élections de Seine et Oise, 231. — Fait adopter quelques dispositions sur l'estimation des biens nationaux affermés à vie ou par baux emphythéotiques, 276.

Feydel, avocat et député de Cahors aux États-généraux. An 1789. Est nommé secrétaire, 64. — An 1790. Donne des détails sur les troubles du Quercy, 39. — Vote contre le renvoi à la sénéchaussée de Marseille de l'affaire du prévôt de cette ville, 72. — Annonce un courrier apportant des dépêches de la municipalité de Montauban, 147. — Révoque en doute la fidélité des pièces sur lesquelles Vieillard a basé son rapport concernant les troubles de cette ville, 205. — Rend compte des tentatives faites pour lui enlever des pièces qui en justifient la municipalité, inculpée à cette occasion, 209. — Parle sur la réclamation du régiment de Languedoc, contre le décret qui le rappelle de cette ville, 227. — Défend le ministre Latour-du-Pin, inculpé dans un rapport relatif aux nouveaux troubles qui y ont éclaté, 303. — An 1792. Avis donné par lui du départ journalier de voitures chargées d'équipages, sortant des écuries de Louis XVI, 22. — An VII. Notice d'un de ses ouvrages, intitulé : *Mœurs et coutumes des Corses*, 34.

Fexnex, membre de la commission militaire de Lyon. An II. 1794. Arrête le procès-verbal de sa clôture, 206.

FEZENSAC (le comte de), commandant du régiment de Lyonnois. AN 1789. Trait d'humanité et de générosité de cet officier, 103.

FIACRE, cultivateur. AN II. 1794. Décret qui l'autorise à poursuivre la cassation d'un jugement du tribunal de l'Allier, 129.

FICE. AN V. Est arrêté comme chauffeur, faisant avec sa bande de fausses patrouilles, 169.

FIEFFE. AN V. Est nommé administrateur du département, par le corps électoral de Paris, 204.

FIEVÉE, imprimeur et littérateur. AN I.er 1793. Bris de ses presses, 71. — AN III. Son discours, au nom de la section du Théâtre Français, en faveur des députés proscrits au 31 mai, 174. — Il invite la convention, à l'exemple de la montagne, à expulser les députés de l'opposition, 325. — AN V. Rend compte, dans sa *Gazette de France*, des mauvais traitemens essuyés par Poncelin au Luxembourg, 132.

FILANGIERI, littérateur italien. AN 1791. Citation d'un passage de son ouvrage sur la *réforme des ecclésiastiques*, 24. — AN 1792. Traduction de celui intitulé : *Science de la législation*, 31. — AN VII. Sa statue placée dans la salle du gouvernement provisoire de Naples, 220.

FILLASSIER, procureur-syndic du district de Bourg-la-Reine, député de Paris à l'assemblée législative. AN 1792. Convertit en motion l'article du *Contrat Social*, qui consacre la liberté des opinions religieuses, 147. — Est dénoncé ; déclaration portant qu'il n'y a pas lieu à inculpation contre lui, 253. — AN II. 1793. Son discours à la barre de la convention contre le fanatisme, 58. — AN III. Destitué, par Crassous, de sa place de juge de paix, il réclame contre cette mesure, 70.

FILLETTE-LOISEAU, littérateur. AN III. Analyse de sa pièce *de Viala*, 23.

FILLEUL. AN 1789. Est nommé administrateur des subsistances de la municipalité de Paris, 102. — AN 1790. Son rapport sur cette partie, 313.

FIORELLA, général. AN IV. Son éloge par le général Bonaparte, 314.

FIQUET (Claude). AN I.er 1793. Est nommé administrateur du département de police, 234. — AN II. 1793. Y est maintenu, 27. — AN V. Accusé contumax dans l'affaire de Babeuf ; débats à son sujet à la haute-cour de justice, 296. — L'accusateur national ne trouve pas de preuves suffisantes contre lui ; mais il ne le regarde pas comme exempt d'imprudence et de blâme, 226. — Il est acquitté, 252.

FIQUET (Antoine), co-accusé dans l'affaire de Babeuf. AN IV. Son arrestation, 243. — AN V. Il soutient qu'il est étranger à la conspiration, 212. — L'accusateur national de la haute-cour ne trouve pas de preuves suffisantes contre lui ; mais il ne le regarde pas comme exempt d'imprudence et de blâme, 226. — Il est acquitté, 252.

FISSON-JAUBERT, médecin, député de Bordeaux aux Etats-généraux. AN 1790. Fait rejeter deux articles du projet sur la division du royaume, celui qui autorisait les départemens à demander en tout temps les changemens utiles, et celui relatif à la formation des cartes départementales, 48. — Propose quelques amendemens au projet sur le traitement des religieux qui jouissaient des dignités perpétuelles, 51.

FISSOUR. AN 1789. Administrateur des établissemens publics, municipalité de Paris, 102.

FITZ-GÉRALD (Robert), ministre plénipotentiaire britannique. AN 1790. Transmet à l'assemblée nationale une réclamation concernant le collége des Écossais, 157. — AN II. 1793. Article de Merlin de Thionville contre ses menées en Suisse, où il représente son gouvernement, 99. — AN II. 1794. Il y échoue dans ses intrigues contre la France ; est obligé de quitter Berne, 104. — Réponse négative des cantons à toutes ses notes, 152. — Sollicite les cantons de Berne et Zurich de ne pas reconnaître les réformes du gouvernement de Genève, 203. — AN III. Est remplacé par M. Wickam, 289.

FITZ-GÉRALD (lady Edouard), élève de madame de Genlis, et épouse du suivant. AN I.er 1793. Mandat d'arrêt décerné contre elle par le comité de sureté générale de la convention nationale, 95. — Elle fuit avec Dumourier, 126. — AN VI. Son exil, après la mort de son époux, à Dublin, 269.

FITZ-GÉRALD (lord Édouard), irlandais. AN VI. Détails sur son arrestation à Dublin ; il tue l'officier chargé de cette exécution, et est

blessé, 262 et 273. — Sa mort dans les prisons, 264. — Vive sensation qu'elle produit à Dublin, 270. — Chant funèbre des insurgés en son honneur, 277. — AN VII. Instruction trouvée dans ses papiers sur un système de défense contre les troupes de ligne, à l'usage des insurgés, 26.

FITZ-GÉRALD, haut shérif d'Irlande. AN VII. Est accusé de barbarie par M. Yelverton, membre du parlement irlandais, 221.

FITZ-JAMES, colonel de Berwick. AN 1791. Sa lettre aux princes émigrés, 226.

FITZ-JEAN-DE-SAINTE-COLOMBE (M.). AN 1790. Est assassiné à Viteaux en Bourgogne, 128.

FITZ-WILLIAMS (le comte de), vice-roi d'Irlande. AN III. Donne sa démission et refuse d'exécuter les ordres du roi contre les catholiques, 180. — Adresses en sa faveur, 253. — Discussion, à la chambre des pairs, sur son rappel, et rejet de la motion de demander connaissance de sa correspondance, 279. — AN IV. Voté, au parlement d'Angleterre, une guerre d'extermination contre la France, 254. — AN VI. A l'occasion de la paix, accuse l'empereur de jacobinisme, 58. — Pamphlet au sujet de cette imputation, 71. — AN VII. Il s'oppose au projet d'union de l'Irlande avec l'Angleterre, 201. — Appuie l'adresse de la chambre des pairs au roi, sur les subsides pour 45,000 russes, 288.

FLACHAT, fournisseur à l'armée d'Italie. AN V. Discussion, au conseil des cinq-cents, et ordre du jour sur une réclamation de son épouse contre un acte du directoire qui le traduit par-devant un conseil de guerre, 147. — Message du directoire, où il déclare que cet individu est prévenu de vols et dilapidations, 150. — Lettre de Bonaparte, où il le dénonce au directoire pour avoir emporté cinq à six millions, et avoir laissé l'armée dans le plus grand embarras, 155.

FLAGEOLET, grenadier. AN IV. Contribue, par sa bravoure, à l'arrestation de Stofflet, 161.

FLAMANT, fournisseur. AN II. 1793. Est condamné à mort, 75.

FLAMBART, ancien garde-française. AN 1791. Fait hommage de sa médaille, 280.

FLANGERGUES, administrateur de l'Aveyron. AN I.er 1793. Rapport du décret rendu contre lui, 206. (*Voyez* GÉRALDY).

FLAVIGNY, évêque dans le département de la Haute-Saône. AN I.er 1793. Destitue Chevalot, curé, pour cause de mariage; annullation de cet acte, 226.

FLESSELLES (de), prévôt des marchands à Paris. AN 1789. Est nommé membre du comité permanent au 14 juillet, 20. — Détails sur sa mort, provoquée par sa lettre à Delaunay, 26. — AN II. 1794. Proposition de confisquer ses biens, 172.

FLEURIAC, garde-du-corps, arrêté avec Louis XVI à Varennes. AN 1791. Décret qui continue sa détention et qui le traduit à Paris, 177 et 181.

FLEURIEU (de). AN 1790. Est nommé ministre de la marine, 301. — Annonce à l'assemblée son acceptation, 303. — Sa circulaire pour l'exécution de la loi sur le nouveau pavillon national, 355. — AN 1791. Est accusé au sujet de l'adjudication des vivres de son département, 79. — Ecrit sur l'emploi de divers fonds, et repousse une dénonciation faite contre lui par Bonjour, 101. — Annonce la retraite de Labentinaye, qui a perdu un bras au combat de la *Surveillante*, 108. — Annonce le résultat des mesures prises pour faire reconnaître le pavillon national par les puissances barbaresques, 112. — Décret pour faire restituer les sommes payées par lui, 114. — Il transmet des nouvelles de Saint-Domingue, 116. — Annonce au roi sa démission du ministère, et reçoit l'expression des regrets des employés, officiers, de d'Estaing, et des députés des Colonies, 122 et 126. — AN 1792. Le roi le nomme gouverneur du prince royal, 110. — AN V. Il est désigné pour le ministère de la marine dans les papiers de Lavilleheurnoy, 137. — Nommé au conseil des anciens par le corps électoral de Paris, 202. — Elu secrétaire, 277. — Fait approuver une résolution relative aux prises faites par le capitaine Surcouf, 352.

FLEURIOT, sculpteur. AN I.er 1793. Fait hommage à la convention du buste de Michel Lepelletier, 54.

FLEURIOT-LESCOT. AN I.er 1793. Est nommé substitut de l'accusateur public près le tribunal révolutionnaire, 76. — Fait adopter, par la commune,

mune, la fille de Lajouski, 122. — An II. 1794. Est élu secrétaire aux Jacobins, 122. — Ses réflexions sur l'arrestation d'un réfugié de Tournay, 152. — Atteste, à la commune, le désintéressement de Duchâteau, défenseur officieux, et lui fait obtenir son certificat de civisme, 208. — Est nommé maire provisoire de Paris, en remplacement de Pache, et prête son serment, 233. — Présente à la convention les citoyens de la commune de Pau, qui ont apporté des subsistances à Paris, 260. — Décret qui ordonne son arrestation au 9 thermidor, 312. — Mis hors la loi, est livré à l'exécuteur, 336.

Fleuriot, vendéen. An III. Signe l'acte de pacification, 176. — Et l'adresse aux habitans des campagnes, 178.

Fleury. An 1792. Réclame contre des inculpations, relativement aux troubles de Saint-Domingue, 12.

Fleury (Honoré), député des Côtes du Nord à la convention nationale. An II. 1793. Est décrété d'arrestation, comme signataire de protestations contre le 31 mai, 277 et 278. — An III. Est rappelé dans le sein de l'assemblée, 80. — Lui écrit une lettre de félicitation, à l'occasion des événemens des premiers jours de prairial, 249. — Est envoyé en mission dans le département d'Eure-et-Loire, 366. — An IV. Annonce que les habitans de Dreux se sont portés en armes à Verneuil, pour protéger leurs commissaires, 13. — Rend compte de sa mission, et offre un drapeau pris sur les rebelles, 20. — Autre compte rendu par son collégue Bourdon de l'Oise, 40.

Fleury (la citoyenne), du Théâtre-Français. An II. 1794. Arrêtée, et réclamée par la section de Marat, pour avoir donné asile à ce dernier; sort de prison par les soins de Ferrière, 150.

Fleury-Boulet (veuve). An II. 1793. Prodigue des secours à des défenseurs de la patrie, 28.

Flichy, curé d'Orgeville (Eure). An II. 1793. Adresse villageoise de ses paroissiens contre lui, 55.

Flick, rédacteur de la *Gazette du Haut-Rhin*. An VI. Est arrêté par ordre du général Schawembourg, 284.

Flins, auteur dramatique. An 1790. Analyse de son *Réveil d'Épiménide*, 159. — An 1792. Et de sa comédie intitulée : *la Jeune Hôtesse*, 13.

Flobert, artiste vétérinaire. An II. 1794. Sa traduction au tribunal révolutionnaire, 117.

Flood (M.). An 1790. Son opinion sur l'insuffisance de la représentation du peuple anglais en parlement, 96, 97, 99 et 103.

Floot (Henry). An 1791. Mort de ce célèbre orateur du parlement d'Irlande, 363.

Florent, commissaire à Rome. An VI. Son départ, 136. — Sa lettre annonçant l'installation de la république romaine, 193.

Florent-Armand (J. A.), élève en chirurgie. An II. 1794. Son acte d'accusation comme complice d'Hébert, 183. — Il est condamné à la peine de mort, 185.

Florent-Guyot. An 1792. Dénonce l'envoi qui lui a été fait à Sémur, de la pétition Guillaume, 210. — An II. 1794. Député de la Côte-d'Or à la convention nationale, et en mission auprès de l'armée du Nord, annonce le supplice de Lejosne et autres conspirateurs de Lille, et l'activité de la guillotine contre les coupables, 155. — Lettre sur les succès de l'armée, 161. — Il tire des prisons de Lille Décosse, vieillard suédois, enfermé par ordres arbitraires, 167. — Annonce de nouveaux avantages de l'armée du Nord, 168. — Envoye le procès-verbal constatant l'état de démence où Décosse a été trouvé, 184. — Les détails des mesures prises par le comité révolutionnaire de Lille, contre les banqueroutiers frauduleux, et la nouvelle de l'arrestation et du supplice de Coupeleux, servant d'espion aux Autrichiens, sur la frontière, 202. — An III. Adresse de la commune de Saint-Omer, qui le félicite d'avoir ramené l'ordre et la justice dans le département du Pas-de-Calais, 6. — Il rend compte de sa mission à Amiens, 132. — Dénonce le ci-devant duc de Croy-d'Havré, émigré en 1792, réclamant alors sa radiation de la liste des émigrés comme grand d'Espagne, et ayant, depuis, produit des certificats de résidence; dénonce aussi de Castries, présentant des certificats de service dans les charrois, 213. — An IV. Est nom-

mé membre de la commission des cinq, pour présenter des mesures de salut public, 36. — Membre du conseil des anciens, fait rejeter la résolution qui transfère à Brives l'école centrale de la Corrèze, 189. — An V. Est élu secrétaire, 216. — An VI. Nommé résident de la république française près les Grisons, demande satisfaction des événemens qui ont eu lieu dans l'insurrection de Trims et de Zizzers, 337. — Fait d'autres plaintes au comité de ce pays, 546. — Lettre à cette occasion, 349. — An VII. Se retire à Bregentz, 11. — Et à Ragatz, 41. — Négocie la réunion des ligues grises à la république helvétique, 212. — Est nommé ministre de la république française, à la Haye, 314.

Florian, littérateur. An 1790. Analyse de sa pièce, intitulée : *la bonne Mère*, 83. — An 1792. Annonce de son ouvrage, intitulé : *Gonzalve de Cordoue*, 99.

Florida-Blanca, ministre espagnol. An 1790. Son assassinat dans le palais d'Aranjuez, 181. — Détails à ce sujet, 185. — Sa déclaration sur les différends élevés entre l'Espagne et l'Angleterre, 205. — Supplice de son assassin, 248. — An 1792. Il est disgracié, 70. — Son arrestation, 76. — Son procès, pour abus de pouvoir, 227.

Focard, secrétaire du département de Rhône-et-Loire. An 1791. — Fuit avec 246,600 liv., 280. — Il est arrêté, 281.

Fodéré, médecin à Marseille. An VII. Notice de son *Traité de Médecine légale et d'hygiène publique*, 46.

Focquedey, député du Nord à la convention nationale. An 1792. Dans le cas où Louis XVI serait coupable, demande l'envoi aux assemblées primaires pour l'application de la peine, 366. — An I.er 1793. Appuie la proposition de lever la permanence de tous les conseils généraux des communes et des sections, 8.

Foignet. An II. 1794. Auteur de la musique de *la Discipline républicaine*, opéra-comique, par Valcourt, 233.

Foissac. (*Voyez* Latour-Foissac).

Foissey, juge au tribunal du district de Nanci, député de la Meurthe à l'assemblée législative. An 1792. Réclame contre l'admission des soldats de Châteauvieux à la barre, 101. — Veut que Chabot soit envoyé à l'Abbaye pour avoir provoqué la désobéissance aux généraux, 158.

Folard. An V. Lettre à lui écrite par le ministre Charles Delacroix, et arrêté du directoire, joint à une somme de 2,000 liv., pour ses travaux dans la diplomatie, 124.

Folleville (de), député de Péronne aux États-généraux. An 1790. S'oppose à la suppression du droit de triage, 64. — Réclame l'appel nominal sur la priorité à accorder à l'une des rédactions de la question relative à l'institution des juges par le roi, 127. — Propose d'établir des dépôts d'assignats, 156. — Réclame la liberté du vicomte de Mirabeau, arrêté par le peuple à Castelnaudary, 170. — S'élève contre une proposition tendante à prévenir les protestations des électeurs, 178. — Ses observations de rédaction sur l'abolition des offices de judicature et l'organisation du pouvoir judiciaire, 187. — Parle sur le projet qui règle le cérémonial de la fédération du 14 juillet, et détermine le serment à prêter par le roi, 192. — Ses observations sur le décret qui ordonne un service funèbre en l'honneur des citoyens morts en défendant la liberté, 214 — Autre sur le projet concernant les bureaux de paix et les tribunaux de famille, 218. — Combat un projet sur les moyens de procurer l'acquittement de la contribution patriotique, 221. — Ses observations sur la réclamation du régiment de Languedoc, contre le décret qui le rappelle de Montauban, à l'occasion des troubles de cette ville, 227. — Est rappelé à l'ordre, pour avoir persisté avec la partie droite, et malgré la majorité, à demander les pouvoirs d'une députation de Liégeois, admise dans l'intérieur de la salle, 264. — Parle sur l'admission en cassation, 324. — Fait décréter que les fermiers domiciliés seront admis à l'examen des estimations du produit net des propriétés territoriales de chaque commune pour la confection du cadastre, 328. — Demande que le général Montaigu, inculpé au sujet des troubles d'Uzès, soit entendu à la barre, 329. — Demande que la direction des ponts-et-chaussées soit confiée au ministre de l'intérieur, 350. — An 1791. Fait rendre un décret sur le payement des intérêts des

créances jusqu'à leur remboursement, 11. — Plaisante l'assemblée au sujet de la discussion sur les théâtres, 15. — Dénonce le ministre de la guerre, au sujet des détenus de Perpignan, 17. — S'oppose à ce qu'on accorde indistinctement, à tous les juifs, le droit de citoyen actif, 20. — Appuie la proposition tendante à ce que la condamnation n'ait lieu qu'à l'unanimité des jurés, 34. — Combat celle de faire une loi sur le duel, 36. — Parle sur le serment exigé des prédicateurs, 38. — Ne veut pas qu'on recherche les auteurs de l'ordre d'escorter les tantes du roi dans leur voyage, 56. — Demande la suppression des clubs et de toute section du peuple délibérante, 60. — Réclame contre l'arrestation de deux maréchaux-de-camp, voyageant sans passe-port, 62. — Fait passer à l'ordre du jour sur une lettre de la municipalité de Paris, relative aux arrestations faites aux Tuileries, dans la journée du 28 février, 72. — Demande que la discussion soit continuée sur le mode de l'élection d'un régent, 85. — Invoque la question préalable sur la proposition de mettre sous la sauvegarde de la loi, Bonjour, dénonçant le ministre de la marine, 101. — Loue l'arrêté du département de Paris, sur les cultes, et blâme celui de l'Ain, contraire aux prêtres insermentés, 110. — Veut qne Necker soit seul responsable des intérêts induement payés pour l'emprunt de 80 millions, 120. — Défend le projet portant qu'il sera formé une assemblée générale de toutes les Colonies, chargée de rédiger des lois pour l'amélioration du sort des hommes de couleur et nègres libres, 129. — Réclame contre la rédaction du procès-verbal, relativement au premier article du décret sur les Colonies, 136. — Fait passer à l'ordre du jour sur la proposition de protéger les établissemens qui échangeront les assignats, 140. — S'oppose à l'envoi de l'adresse qui accompagne les décrets sur les Colonies, 148. — Demande la question préalable sur le projet tendant à renvoyer devant le tribunal de leur arrondissement, Thevenot, Lacombe et son épouse, prévenus de conspiration, 153. — Réclame contre la sommation faite à Condé de rentrer en France, 164. — Demande le renvoi au comité des lettres de cachet des décrets concernant Dangevilliers, 169. — S'oppose à l'admission d'une députation d'enfans, *ibid.* — Au sujet de la nouvelle d'une insurrection fanatique en Corse, demande qu'on examine la conduite des membres de ce département, 170. — A la fuite du roi, renouvelle son serment de fidélité, 174. — Appuie d'Éprémesnil, qui veut présenter une déclaration d'un très-grand nombre de ses collégues contre l'acte constitutionnel, 256. — Demande qu'on rende compte à l'assemblée des émissions d'assignats, 272. — Réclame avec violence en faveur de Mauri, qui demande que l'assemblée présente à la nation le compte de ses finances, 273.

FOLLOPPE (Georges), apothicaire, membre de la commune de Paris. AN II. 1794. Son arrestation, 117.

FOLNEY. AN 1792. Est dénoncé par une députation des Bouches-du-Rhône, à l'occasion des troubles d'Arles, 79.

FONCEZ, député de Gemmappes au conseil des cinq-cents. AN VI. Ses observations sur le projet de Jourdan, relatif à la conscription, 334. — Fait une motion sur la vente des domaines nationaux et sur la dette consolidée, 345. — Fait réduire la rétribution accordée aux administrateurs sur la vente des domaines nationaux, 359. — AN VII. Combat le projet sur la poste aux lettres, 110. — S'oppose à celui sur la libération des acquéreurs de biens nationaux, 210. — Dénonce diverses dilapidations, 321.

FONDACI, administrateur corse. AN 1792. Est renvoyé devant le tribunal criminel pour actes arbitraires, 238.

FONDEVIELLE, colon. AN III. Sa dénonciation contre des représentans, députés de Saint-Domingue, 271.

FONFRÈDE. (*Voyez* BOYER-FONFRÈDE.)

FONGNIAU (l'abbé). AN 1792. Arrêté aux Sables-d'Olonne comme prévenu d'embauchage; un décret le décharge d'accusation, 151.

FONTAINE. AN 1792. Accusé d'assassinat à Rouen, et condamné, dit-on, sans preuves, à la mort; réclamation contre ce jugement, 159.

FONTAINE (Georges-Antoine). AN I.er 1793. Est dénoncé au conseil-général de la commune de Paris, pour avoir fait contribuer des citoyens,

sous prétexte de les mettre à l'abri de la surveillance, 257.

FONTANELLE, littérateur. AN 1792. Annonce de sa traduction de l'*Etat de l'empire ottoman*, par Et. Obésie, 289 et 363.

FONTANES, littérateur. AN V. Condamné à la déportation comme l'un des rédacteurs du *Mémorial*, 357 et 359. — AN VI. Est remplacé à l'Institut national par Cailhava, 130 et 184.

FONTANGES, archevêque de Toulouse, et député aux États-généraux. AN 1790. Pense qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur le rapport relatif aux troubles religieux survenus dans cette ville, 126.

FONTENAI, négociant, député de Rouen aux États-généraux. AN 1790. Propose de faire faire aux billets de caisse la fonction des assignats jusqu'à leur échange contre ce nouveau papier, 108. — Son projet fixant les droits et les objets du commerce au-delà du cap de Bonne-Espérance, 181. — AN 1791. Veut que les lettres de change à l'étranger soient exemptes de timbre, 39. — Réclame contre l'insertion de son nom sur la liste du club monarchique, 41.

FONTENAY (l'abbé de). AN II. 1794. Répand une circulaire en Hollande, à l'effet d'obtenir des secours pour le clergé émigré, 212.

FONTENAY (Henri), député d'Indre et Loire au conseil des anciens. AN IV. Est exclu des fonctions législatives jusqu'à la paix générale, 104, 125 et 135. — Invite le conseil à hâter le rapport relatif à sa radiation de la liste des émigrés, 127. — Elle est prononcée, 199. — Il fait approuver une résolution sur les droits d'entrée du tabac importé, 206. — Une autre qui organise les grenadiers du corps législatif, 250. — AN VII. Vote un nouveau délai pour l'inscription des créances hypothécaires, 199.

FONTIGNY, commissaire aux Isles-du-Vent. AN I.er 1793. Décret portant qu'il n'y a pas lieu à accusation contre lui, 161.

FONTON, conseiller de l'ambassade française à Constantinople. AN I.er 1793. Est choisi, par les français résidens dans cette ville, pour chef provisoire, à la nouvelle du décret d'accusation contre Choiseul-Gouffier, 26. — Note officielle qui lui est remise sur la neutralité de la cour ottomane, 168.

FONVIELLE, du district de Cadilhac (Gironde). AN I.er 1793. Décret portant qu'il a bien mérité de la patrie, 237.

FORBIN (chevalier de). AN 1789. Donne l'idée d'accaparer les grains de France et de les emmaganiser aux îles de Gersey et Guernesey, 58.

FORBONNAIS, littérateur. AN IV. Hommage fait au corps législatif de ses *Elémens de commerce*, 206.

FORCEVILLE (Eustache de), préposé au transport des effets militaires à Amiens. AN I.er 1793. Son arrestation, 237.

FORCEVILLE, ci-devant chevalier. AN II. 1794. Est rayé de la liste des jurés du tribunal révolutionnaire, 330.

FORCEVILLE (A). AN III. Annullation d'un jugement du tribunal d'Arras, qui le condamnait à la déportation, 80.

FOREL (M. de), ministre de Saxe à Madrid. AN II. 1793. Ses différends avec cette cour, au sujet de son maître d'hôtel français et accusé de *jacobinisme*, 48.

FORÈST, curé, député de Tulle aux états généraux. AN 1791. Prête le serment civique et religieux, 4.

FOREST, général français. AN VII. Est tué à la bataille de la Trébia, 298.

FORESTIER, professeur du collége Mazarin à Paris. AN I.er 1793. Accusé d'avoir fait célébrer à ses élèves la Saint-Charlemagne, se justifie de cette inculpation, 34.

FORESTIER, député de l'Allier à la convention nationale. AN I.er 1793. Est envoyé en mission dans la Nièvre, 218. — AN II. 1793. Dénonce et fait rapporter un arrêté des représentans du peuple près l'armée du Centre, pour l'échange des assignats dans le département de l'Allier, 55. — Fait décréter des secours aux ecclésiastiques qui abdiqueront leur état, 64. — Est exclu des Jacobins, 69. — AN II. 1794. Défend Maignet, et fait approuver ses arrêtés, 340. — Dénoncé par un pétitionnaire de Moulins, se disculpe et accuse son dénonciateur d'exactions et de violences, 342. — AN III. Compte rendu de sa mission dans les Hautes-Pyrénées, 71. — Il défend le comité révolutionnaire de Cusset, et inculpe la députation de l'Allier, 149. — Parle dans la discussion sur le

théâtre Montansier, 169. — S'oppose, dans la journée du premier prairial, à la demande faite du renouvellement subit des comités de gouvernement; motifs de cette opposition, 245. — Accusé par Sévestre, est décrété d'arrestation pour les motions par lui faites dans la séance de cette journée, 250. — Lecture des faits qui ont motivé l'acte d'accusation dressé contre lui; adoption de cet acte, 265. — Est dénoncé par les habitans de la commune de Gannat, département de l'Allier, 266. — Et condamné à la réclusion par la commission militaire de Paris, 270. — Sa lettre à la convention, renvoyée au comité de sureté, 283. — An IV. Il est compris dans l'amnistie du 4 brumaire, 44. — An VII. Annullation d'un de ses arrêtés qui cassait une adjudication de bien national, faite à un défenseur de la patrie, 127 et 174.

Forestier. An VII. Auteur d'une lettre sur l'art d'enseigner le dessin et d'en abréger l'étude, 183.

Forfait, ingénieur-constructeur, député de la Seine-Inférieure à l'assemblée législative. An 1791. Son rapport et projet pour accorder des fonds à la marine, 314. — An 1792. Accuse les clubs des désordres du port de Brest, 15. — Fait décréter que les trois grandes armées seront payées en argent, 113. — Et qu'il n'y a pas lieu à armer trente vaisseaux à l'occasion de l'Angleterre, 219. — An VI. Est nommé commissaire pour l'organisation de la descente, 175. — Fait armer trois bombardes au Hâvre, 286.

Forgeot, littérateur. An IV. Auteur de la pièce intitulée : *La Caverne*, 97.

Forget de Nantes. An III. Est acquitté et mis en liberté, 100.

Forgues, aide-de-camp du général Moncey. An III. Présente à la convention des drapeaux pris sur les Espagnols, 97.

Forlenze, oculiste. An VII. Opération de la cataracte faite par lui à un vieillard, 320. — Il rend la vue à Garin, né aveugle, 350.

Forster (Georges). An II. 1794. Sa mort; notice historique sur sa vie, 119.

Forster, célèbre voyageur. An III. Ses divers voyages traduits et offerts par Charles Pougens à la convention, 38 et 214. — An VII. Sa mort, 112.

Fortier, capitaine. An III. Se distingue contre la garnison de Luxembourg, 69.

Fortin. An I.er 1793. Décret qui le nomme administrateur des postes, 255.

Fortin père, du département de la Gironde. An VII. Civisme de ce citoyen qui force son fils à rejoindre ses drapeaux, 295.

Forty, chef de la quarante sixième demi brigade. An VI. Est félicité, par le directoire, de sa bravoure contre les Anglais, 248.

Fossard, co-accusé dans l'affaire de Babeuf. An V. Convient avoir dit que le peuple était plus heureux sous le régime de Robespierre, et que telle est son opinion, 198. — Est acquitté, 252.

Fosse. An VII. La société du Manége passe à l'ordre du jour sur sa proposition de demander le rapport de la loi du 22 floréal, 322.

Foucault-Lardimalie (le marquis de), député de la noblesse du Périgord aux États-généraux. An 1789. Vote la suppression des pensions militaires pour la noblesse riche, et de tous les dons pris sur le peuple, 54. — Refuse de voter l'emprunt proposé, et offre d'engager sa fortune formant un capital de 600,000 livres; expression de l'estime de l'assemblée pour ce désintéressement, 37. — Veut que le comte de Virieu, dont on demande la censure, soit entendu: parle contre l'adresse de la ville de Rennes, relative aux partisans du *veto*, 55. — Ses observations sur la réquisition des troupes par les municipalités, 60. — Réclame des mesures contre les auteurs du meurtre d'un boulanger à Paris, et une loi générale contre les attentats de cette nature, 76. — Se plaint de ce que le comité de constitution propose des articles isolés, et dont on ne peut saisir les rapports, 95. — S'oppose à la restriction de l'article du marc d'argent, 107. — Ses observations en faveur du bailliage de Troies, 111. — A l'occasion d'un libelle attribué à l'abbé Montesquiou, demande que l'assemblée prononce sur la liberté de la presse, 122. — An 1790. Justifie les émigrés qui fuient par la crainte des lanternes et des bayonnettes, 7. — S'oppose à ce qu'un député puisse être membre de plusieurs comités à la fois, 22. — En dénon-

çant les troubles du Périgord, demande que les gardes nationales soient tenues de protéger la perception des droits féodaux en attendant leur rachat, 35. — Dépose, au châtelet, en faveur de Favras, 47. — Annonce qu'un grand nombre de châteaux ont été *éclairés* dans le Périgord, et pense que la force est le meilleur moyen de réprimer le peuple, 48. — Propose une distinction de traitement en faveur des religieux vieillards et des jésuites, 51. — Contredit son collègue Prieur, qui attribue les troubles des provinces aux fausses interprétations que donnent aux décrets les ennemis du peuple, 54. — S'oppose à la censure de Blin, pour ses expressions peu mesurées contre un projet tendant à recourir au roi pour la répression des troubles des provinces, 55. — Attaque l'article qui soumet à la prescription tous les droits féodaux rachetables, 56. — Demande l'ajournement, à la prochaine législature, du travail sur la nouvelle division du royaume, 58. — Fait ajourner le projet sur la suppression des jurisdictions prévôtales et sur la suspension des procédures qui en ressortent, 67. — Fait renvoyer au comité un plan de finances de Ferrières, pour l'établissement d'une caisse territoriale, 87. — Demande que Mirabeau aîné soit rappelé à l'ordre pour ses expressions contre la motion tendante à déclarer la religion catholique religion nationale, et inculpe Bailly et Lafayette à l'occasion des groupes et des soldats qui entourent l'assemblée, 104. — Combat un projet présenté par Tronchet, sur le rachat des droits féodaux, 114. — A l'occasion de l'ordre du jour sur la lettre de démission de Virieu, déclare qu'il se retire, 120. — Parle contre le serment exigé des officiers entrant en fonctions, 121. — S'oppose à l'envoi de Biron en Corse, *ibid.* — Parle contre la clôture de la discussion sur l'installation des juges par le roi, 128. — Ses observations sur la démolition des forts de Marseille, par le peuple de cette ville, 149. — Parle sur les conditions d'éligibilité aux évêchés et sur la confirmation des évêques, 166. — Sur le traitement à faire aux évêques et aux vicaires des églises cathédrales, 168. — S'oppose à la suppression des titres honorifiques, et à la destruction des emblèmes de la servitude qui sont aux pieds de la statue de Louis XIV, à la place des Victoires, 172. — Interrompt l'abbé d'Abbecourt, qui retracte sa déclaration contre les décrets en matière de religion, 184. — S'oppose à ce que les membres de l'assemblée ne puissent s'absenter pendant le mois de juillet, à cause de la fédération, *ibid.* — Combat l'impression d'une adresse des *Amis de la Liberté*, réunis à Londres, 203. — Se plaint de la plantation des Mai dans les provinces, et les considère comme des signes d'insurrection, 216. — Demande la poursuite de la procédure relative aux événemens du 6 octobre, sans égard pour les députés qui y sont impliqués, 221. — Occasionne du tumulte relativement à la demande du régiment de Languedoc tendante à obtenir la révocation du décret qui rappelle ce corps de Montauban, où des troubles ont éclaté, 224. — Ses observations sur la réclamation de ce régiment, 227. — Il excuse ses collègues Faucigny et Frondeville; l'un, auteur d'un écrit injurieux à l'assemblée; l'autre, qui, pour le défendre, a menacé de coups de sabre la partie gauche, 234. — Inculpé dans l'affaire de l'abbé Perrotin de Barmond, prévenu de complicité avec Bonne-Savardin, déclare s'honorer d'avoir favorisé l'évasion du dernier, et d'avoir aidé l'autre, son ami, 236. — S'élève contre le non-paiement des dîmes et droits de champart dans la Dordogne, 261. — A l'occasion de la demande faite d'envoyer à l'Abbaye le premier interrupteur de la minorité, défie qu'on vienne l'arrêter, et déclare que la partie droite résistera à l'oppression, 264. — Vote pour qu'il soit fait une adresse explicative des avantages du plan adopté par l'assemblée, sur l'émission des assignats, 274. — Cause du tumulte à l'occasion du projet de remboursement de la dette exigible en assignats-monnaie, *ibid.* — Demande que Barnave soit rappelé à l'ordre, pour avoir qualifié d'*insolente* une adresse de l'assemblée générale de Saint-Domingue, 279. — Propose le renvoi à la prochaine législature, d'une demande d'indemnités faite par la ville de Paris, pour les frais de la démolition de la Bastille, *ibid.* — Combat le projet de substituer au pavillon blanc celui aux trois couleurs nationales, 295. — S'élève contre le comité des recherches, et demande la relaxation d'un général, arrêté par ordre de ce comité, 300. — Cherche à atténuer les excès commis

à Bedfort par les officiers de Royal-Liégeois et Lauzun, hussards, 305. — Vote contre l'ajournement à un bref délai, de la question sur l'inégalité des partages, 307. — Demande l'impression d'une lettre de l'abbé Perreti, contre les décrets de l'assemblée, 312. — S'oppose à la traduction de son collègue Roy à l'Abbaye, pour avoir injurié une partie de l'assemblée, à l'occasion du duel entre Lameth et Castries, 319. — Demande que l'abolition des inégalités de partage ne puisse avoir d'effet rétroactif, 327. — S'oppose à l'envoi de commissaires et de forces, à l'effet de rétablir l'ordre dans les Antilles françaises, 334. — Propose de déclarer que les rentiers ne peuvent se soustraire à l'impôt, 339. — Combat les articles constitutionnels sur la force publique, attendu qu'il croit y voir la conscription militaire qui a été rejetée, 340. — Annonce que trente châteaux ont été brûlés dans le Quercy, où il n'y a ni liberté ni sureté, 355. — An 1791. Défend la formule du serment de l'évêque de Clermont, 3. — Demande qu'aucun membre de l'assemblée ne puisse accepter d'évêché, 8. — Au sujet de l'instruction sur la constitution civile du clergé, sort de l'assemblée, 23. — S'élève contre le projet de remplacer les ecclésiastiques réfractaires, 28. — Contre la proposition de faire une loi sur le duel, 36. — S'oppose à ce que les prédicateurs soient astreints à prêter le serment, 38. — Dans la discussion sur la haute-cour nationale, demande que les dépositions soient écrites, 40. — Réclame avec violence contre la dénonciation d'une lettre imprimée du député Bonnal, remplacé à l'évêché de Clermont par Perrier, 51. — Parle sur la déclaration des droits, relativement à l'émigration, et se plaint de l'expression de Pétion, qui attribue le désordre à la révolte constante de la minorité contre la majorité, 53. — Demande la destruction des Jacobins à la partie gauche de l'assemblée, qui, à l'occasion du projet sur la résidence de la famille royale, proteste de son attachement aux principes de la monarchie, 58. — Demande la suppression de tous les clubs et de toutes les sections du peuple délibérantes, 60. — Réclame contre l'arrestation à Saint Germain-en-Laye, de deux maréchaux-de-camp, voyageant sans passe-port, 62. — Parle en faveur de la tontine de Lafarge, et demande que le traitement des députés soit versé dans la caisse de cet établissement, 64. — Entretient l'assemblée de ce qui vient de lui arriver avec les sentinelles des Tuileries, qui lui ont fait quitter sa canne à épée, 73. — Combat l'article qui soumet à la résidence les fonctionnaires publics, et vote contre ceux relatifs à la résidence du roi, et à son abdication, dans le cas où il sortirait du royaume, 89. — S'élève contre la proposition de suspendre les congés pour les membres de l'assemblée, et fait des reproches à Chapelier, 95. — Blâme les applaudissemens qui ont suivi les lettres par lesquelles les députés des Colonies annoncent qu'ils s'abstiendront des séances dans la discussion relative aux hommes de couleur, 138. — S'élève contre les cris qui se font entendre aux Tuileries, à l'occasion de la délibération sur Avignon, 145. — Annonce une adresse du commerce de Nantes, contre le décret sur les colonies, 150. — Au sujet de la discussion sur le licenciement des troupes, dénonce le club des Jacobins, 164. — Attaque Rabaud dans cette discussion, et proteste contre la résistance que son opinion a rencontrée, *ibid.* — Attaque Chabroud au sujet d'une députation des enfans de la paroisse métropolitaine, 169. — Ne veut pas qu'un député puisse être élu gouverneur du dauphin, 180. — Sort de la salle à l'occasion du décret rendu contre les prêtres réfractaires, 217. — A l'occasion de l'acte constitutionnel, il s'écrie qu'il persiste dans les protestations qu'il a faites contre les entreprises exercées sur l'autorité royale, 221. — A l'occasion du décret qui récompense les citoyens qui ont empêché l'évasion de Louis XVI, inculpe Victor Broglie, 231. — Réclame avec violence en faveur de la proposition faite par Mauri, qui demande que l'assemblée présente le compte de ses finances, 273.

Foucault (Remi). An I.er 1793. Est nommé juge du tribunal révolutionnaire, 76. — An II. 1793. Est admis aux Jacobins, 86. — An III. Est condamné à la peine de mort avec Fouquier-Thinville, 231. — Un de ses six enfans réclame un sursis à son exécution, *ibid.* (*V.* Fouquier-Thinville).

Foucault (général). An I.er 1793. Sa lettre annonçant la levée du siége de la ville des Sables, par les rebelles, 96.

FOUCAULT DE PAVANT, notaire. AN II. 1794. Condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 157.

FOUCAULT, de Nantes, impliqué dans l'affaire du comité révolutionnaire de cette ville. AN III Est acquitté et mis en liberté, 100.

FOUCAULT, commissaire des guerres. AN III. Sa lettre sur le butin pris sur les émigrés de Quiberon, 321.

FOUCAUT, père et fils, officiers de carabiniers. AN 1792. Donnent leur démission, 76.

FOUCHÉ, de Nantes, député de la Loire-Inférieure à la convention nationale. AN I.er 1793. Fait adopter un décret sur les biens des collèges dont la vente est suspendue, 47 et 69 — Autre pour requérir un grand nombre d'ouvriers, dont le départ aux armées serait préjudiciable à la chose publique, 71. — Autre tendant à découvrir les biens des émigrés, 76. — Il fait l'éloge des administrateurs de Mayenne et Loire, 86. — Sa lettre sur les dispositions qui se font à Nantes pour combattre les brigands, 92. — En mission dans le département de l'Aube, atteste le patriotisme de la ville de Troie, et y forme un nouveau bataillon, 184. — AN II. 1793. Lettre de Chaumette, sur le bien qu'il a fait dans le département de la Nièvre, 272. — Son arrêté contre l'exercice extérieur de tous les cultes, et sur les inhumations, 27. — Il envoie les dépouilles du culte, 31. — Va en mission à Lyon, 42. — Donne, avec ses collègues, les détails de la fête qu'ils y ont ordonnée, en l'honneur de Châlier, 57. — Mesures pour l'exécution du décret de la destruction de cette ville, 61. — Son arrêté sur la distribution du pain, 66. — Il envoie à Paris la tête et le buste de Châlier, 73. — Annonce l'arrestation de Bournissac, 87. — Lettre, par laquelle il se félicite d'avoir contribué avec Collot-d'Herbois, à la reprise de Toulon, en envoyant, sous les yeux des rebelles, les cadavres de leurs complices, 95.—AN II. 1794. Annonce l'exécution rigoureuse du décret rendu contre Lyon, 151. — Défend la commission militaire, et se plaint de l'indulgence de la convention à accueillir les dénonciateurs lyonnais, 157. — Annonce la fin prochaine du cours de la justice; donne des détails sur la punition des coupables et la célébration de la fête de l'Egalité sur les tombeaux de l'aristocratie; propose de partager les biens des rebelles entre les sans-culottes, 176. — Félicite la convention sur la découverte de la conspiration d'Hébert, et envoie une adresse d'un détachement de l'armée révolutionnaire, sur le même objet, 192. — Son rapport aux Jacobins, sur Lyon; on demande la parole contre lui; Robespierre fait écarter la question, en disant que le rapport est incomplet, 204. — Il prononce un discours en faveur de ses compatriotes calomniés, et fait décréter que les sans-culottes de Nantes n'ont pas cessé d'être dignes de la patrie, 257. — Est nommé président aux Jacobins, 262. — Répond, en cette qualité, aux députés de la société de Nevers, et leur reproche que l'ombre de Chaumette plane encore sur leur pays; Robespierre l'attaque à cette occasion, 268. — Il est invité à venir se disculper aux Jacobins, 296. — Prie la société de suspendre son jugement à son égard, jusqu'au rapport des comités; Robespierre le dénonce comme un conspirateur, dont les mains sont pleines de rapines; son exclusion est prononcée, 303. — Il y est rappelé après le 9 thermidor, 324. — Dénonce le brigandage qui règne à Lyon, 338. — Inculpe un pétitionnaire de Moulins, 342. — Dénonce, aux Jacobins, un libelle intitulé: *la Queue de Robespierre*, 349. — AN III. Propose de lever l'état de rebellion de la ville de Lyon, 16. — Est accusé de liaisons avec Babeuf; ses explications à ce sujet; il s'élève contre les diviseurs de la convention, 132. — Son arrestation demandée par Tallien, 197. — Justification de sa conduite à Lyon et à Nevers, et réponse à l'accusation de Robespierre, d'avoir transigé avec l'aristocratie, 203. — Est dénoncé par les habitans de la commune de Gannat, département de l'Allier, pour sa mission à Lyon, 266. — Nouvelle dénonciation de la Nièvre contre lui; sa réponse; citation en sa faveur, de l'inimitié de Robespierre; Legendre, Tallien et autres le défendent comme l'un des auteurs du 9 thermidor; Laurenceot et Lesage lui contestent cette gloire; lecture de ses arrêtés contre ceux qui cachent leur argent, et décret de son arrestation, obtenu par Boissy-

Boissy-d'Anglas, 327. — An IV. Il est compris dans l'amnistie du 4 brumaire, 44. — An VII. Remplace Trouvé, ministre plénipotentiaire, à Milan, 15. — Reçoit une protestation du directeur Sopransi, et de 22 membres des deux conseils cisalpins, contre les changemens opérés, 40. — Son message au directoire cisalpin, relatif aux conspirations tramées contre cette république, 89. — Son rappel, 93 et 110. — Son retour, 111. — Il succède à Bourguignon, au ministère de la police, 314. — Son rapport sur la liberté intérieure des sociétés politiques, et leur police extérieure, 319. — Félix Lepelletier et Aréna attaquent ce rapport à la société du Manége, 321. — Autre aux deux conseils, où il accuse les sociétés nouvelles d'attentats contre la constitution, et demande des mesures répressives, 322. — Discussion sur l'impression de cette pièce, 323. — Autre rapport sur les brigandages des chouans, 335. — Autre sur les journalistes, 352. — Article contenant l'éloge de son administration, 353.

Fouchier, député du Cher à la convention nationale. An I.er 1793. Fait décréter la mise en séquestre de la terre d'Aubigny, appartenant au lord duc de Richemond, pair d'Angleterre, 52. — An II. 1793. Et rendre un décret relatif aux assignats à effigie royale, démonétisés, déposés aux greffes des tribunaux criminels, 85.

Fouet, officier. An IV. Se distingue dans une victoire, à l'armée de Rhin-et-Moselle, 348.

Foulon, ancien commissaire des vivres à l'armée de Westphalie. An 1789. Est nommé ministre, 18. — Sa fin tragique, à la suite du 14 juillet, 22. — Détails à ce sujet, et inutilité des efforts de Lafayette et Bailly, pour le sauver, 28. — An 1790. Arrestation de son meurtrier, 15. — An II. 1794. Proposition de confisquer ses biens, 172.

Foulon-d'Ecotier, fils du précédent, intendant de la Martinique. An 1790. Son rappel est demandé par les Colons de cette île, 143. — Son renvoi et son embarquement délibérés par l'assemblée coloniale, 262. — An 1791. Il écrit sur les affaires de la Martinique, 65.

Foulon. An IV. Sa lettre au représentant Porcher, sur l'arrivée d'un émissaire des sections de Paris dans le Calvados: particularités sur les desseins et les moyens des chefs de ce parti, 20.

Fouquerel, ex-capucin. An II. 1794. Est acquitté par le tribunal révolutionnaire, et détenu, 204.

Fouquet, procureur-syndic du district de Saint-Armand, député du Cher à l'assemblée législative. An 1792. Fait adopter un ordre de travail et de discussion sur les finances, 97. — Décréter la fabrication d'un million d'assignats de cent sous, 180.—Son rapport pour une création de 500 millions d'assignats, 214. — An VII. Réélu au conseil des anciens, combat la résolution sur la liberté de la presse, et celle sur la liberté civile et politique, 348. — Vote pour celle sur la garde du corps législatif, 353.

Fouqueteau, quartier-maître trésorier au troisième bataillon de la Charente. An I.er 1793. Envoie des détails sur la reddition de la ville de Condé, 266.

Fouquier-Tinville. An I.er 1793. Est nommé substitut de l'accusateur public près le tribunal révolutionnaire, 76. — Présente l'acte d'accusation de Marat, 123. — Dénonce Montané, président du tribunal révolutionnaire, pour interpolation des jugemens de Charlotte Corday, et des assassins de Léonard-Bourdon, 213. — Dresse l'acte d'accusation du général Custines, 230. — Se plaint de n'avoir reçu aucunes pièces relatives à Marie Antoinette et aux députés détenus, 232. — Donne à la convention des renseignemens demandés sur la procédure de Custines, 235.—An II. 1793. Lui transmet les réclamations d'Osselin pour y être entendu, 53. — Lui annonce que Clavière s'est rendu justice, en se suicidant, 81. — An II. 1794. Requiert l'instruction du procès de Lefèvre, instituteur et faux témoin, 127. — Rend compte de ses recherches contre les conspirateurs, 170. — Annonce l'arrestation d'Hébert, Ronsin, etc., comme coupables de la conspiration dénoncée, et poursuit le banquier Kock, 176. — Accuse Hébert et complices d'avoir voulu massacrer la convention et rétablir un tyran, sous le nom de *grand juge*, 183. — Lettre à la convention, contenant les détails de la conspiration du Luxembourg, dont il désigne le dénonciateur du Midi,

blanc, comme le chef; il attend la décision de la convention à ce sujet, 200. — Dans la nouvelle organisation du tribunal révolutionnaire, après le 9 thermidor, il est conservé pour accusateur public, 264. — Décret de son arrestation et de son renvoi à ce même tribunal, 315. — Sa traduction à la barre, 323. — An III. André Dumont fait décréter sa mise en jugement, 77. — Clausel provoque l'exécution de ce décret, 92. — Il est accusé, par Lesage d'Eure-et-Loir, d'avoir envoyé à la mort, sans jugement, 42 prisonniers du Luxembourg, 184. — Décret qui ordonne la permanence du tribunal révolutionnaire jusqu'au jugement définitif de ce prévenu et de ses co-accusés, 214. — Analyse de sa procédure; il est condamné à mort, 230 et 231.

Fourcade, littérateur. An 1792. Un décret ordonne l'envoi aux départemens de son adresse relative aux subsistances, 346. — Rend compte de ses prédications civiques dans le département d'Eure-et-Loire, 347. — An II. 1794. Adjoint à la commission d'instruction publique, publie un précis historique sur Agricol Viala, 294.

Fourcade, député de l'Yonne au conseil des anciens. An IV. Est élu secrétaire, 336. — An VII. Fait approuver une résolution qui annulle les opérations de quelques assemblées primaires, 26.

Fourcroy, naturaliste. An 1789. Professe la chymie au Lycée de Paris, 106. — An I.er 1793. Député à la convention nationale, fait adopter un projet sur l'uniformité des poids et mesures, 257. — An II. 1793. Demande que l'éducation nationale soit enfin mise à l'ordre du jour, 270. — Vote contre la simple dénomination ordinale des temps, 280. — Est chargé d'examiner un projet pour la direction des aérostats, 27. — Est élu secrétaire à la convention, 33. — Et président aux Jacobins, 76. — Blâmé de son silence à la convention, s'excuse sur ses travaux qui nourissent le sans-culotte son père, et les sans-culottes ses sœurs; est admis au scrutin épuratoire, 82. — Son discours sur l'instruction publique, 83. — An II. 1794. Il entre au comité de salut public, 347. — An III. Fait décréter que l'armée des Pyrénées-Orientales ne cesse de bien mériter de la patrie, et que la place de Bellegarde sera appelée *Sud-Libre*, 6. — Son rapport sur l'école centrale des travaux publics, et décret sur cet objet, 8 et 11. — Autre sur les écoles de médecine et de chirurgie, 70 et 76. — Texte de son rapport sur la tannerie de Séguin, 107, 108, 109, 110 et 111. — Il est réélu membre du comité de salut public, 138. — Annonce que le feu s'est manifesté au château de Meudon, 178. — Fait rendre un décret sur la fabrication du salpêtre, 200. — Fait renvoyer une demande en délivrance de passe-ports à divers élèves de l'école normale, 210. — Appuie la demande d'une pension en faveur de la veuve de Dessault, chirurgien, 274. — An IV. Fait rendre un décret sur les écoles polythecnique, d'artillerie, génie, marine, mines, ponts et chaussées, topographie et navigation, 35. — Réélu au conseil des anciens, fait approuver la résolution sur les écoles de services publics; son rapport à ce sujet, 54, 56 et 57. — Fait approuver celle qui ordonne l'impression du discours de Jean-de-Bry, sur les représentans détenus en Autriche, 152. — Appuie celle sur les livres élémentaires, 197. — Son rapport sur la résolution concernant les emplacemens destinés aux écoles centrales, 300 et 301. — Il propose le rejet de celle relative à la fabrication et vente de la poudre à tirer, 325. — An V. Fait approuver celle en faveur du propriétaire des mines de Baburet, 16. — Est élu secrétaire, 64. — Sa réponse à diverses calomnies publiées contre lui dans le *Gardien de la Constitution*, 68. — Il combat la résolution qui met Bâco et Denoroy en possession des biens qu'ils ont soumissionnés, 101. — Défend celle relative aux canaux de Loing et d'Orléans, 119 et 120. — Propose l'approbation de celle relative aux poudres et salpêtres, 153. — Répond aux objections qui lui sont faites, 165. — An VI. Est nommé membre de l'Institut des sciences de Boulogne, en Italie, 35.

Fourmentin, capitaine de marine. An V. Trait de bravoure de sa part, et nouveau trait de perfidie anglaise, 11. — An VI. Lettre de satisfaction qu'il reçoit du ministre, 101.

Fourneau (Nicolas), artiste estimé dans la coupe des bois. An 1792. Son éloge par Hassenfratz, 221.

FOURNÉROT, membre du comité de surveillance du département de Paris. AN II. 1794. Est nommé membre de la commission populaire de la même ville, établie pour faire le recensement de tous les gens suspects et déportés, 242.

FOURNÈS, curé de Puymerol et député aux États-généraux. AN 1790. Sa réclamation sur l'appel nominal du 20 octobre, relatif au renvoi des ministres, 301. — AN 1791. Il refuse de prêter son serment, 6.

FOURNESY, chef de brigade. AN V. Lettre de Bonaparte, où il fait l'éloge du mérite qu'il a déployé à la bataille d'Arcole, 131.

FOURNIER, de Thony. AN 1790. Son poëme intitulé : *Les Nymphes de Dictyme*, 32.

FOURNIER. AN 1791. Dénonce l'ex-ministre la Luzerne, 62.

FOURNIER, colonel. AN 1792. Annonce un avantage remporté sur l'ennemi à Verviers, 351.

FOURNIER, dit l'*Américain*. AN I.er 1793. Est dénoncé, comme ayant présidé aux massacres du 2 septembre, et comme agent de tous les troubles; décret qui ordonne son arrestation, 74. — Il se justifie à la barre de la convention; rapport du décret précédent, 76. — AN II. 1793. Annonce, aux Jacobins, de son arrestation et de sa prochaine liberté, 29. — AN V. Est accusé par Boissy-d'Anglas, du massacre des prisonniers d'Orléans, et signalé comme un agent des troubles qui se préparent à Paris, 305. — AN VII. Signataire d'une pétition contre la validité de l'élection de Sieyes au directoire, 336.

FOURNIER. AN I.er 1793. Est nommé juré au tribunal révolutionnaire, 76.

FOURNIER, imprimeur. AN I.er 1793. Fait hommage à la convention de l'*Histoire générale des Religions*, 236.

FOURNIER, résident à Copenhague. AN II. 1793. Son adhésion à la constitution, 275.

FOURNIER, envoyé des assemblées primaires. AN II. 1793. Chargé d'une mission par le représentant Ichon, délégué dans le Loiret, est accusé d'en avoir abusé pour relever le courage des aristocrates dans ce département, 39.

FOURNIER (Antoine), député de Rhône et Loire à la convention nationale. AN III. Propose la déportation de Vadier, dans la journée du 12 germinal, 195. — AN IV. Est nommé messager d'état du conseil des cinq-cents, 44.

FOURNIER, émigré. AN III. Arrêté du comité de salut public, qui ordonne la poursuite de ce bas breton, rentré sous le nom de *Lacombre*, avec un faux passe-port suisse, 241.

FOURNIER (la citoyenne). AN VII. Réclame contre la précipitation du tribunal de cassation à confirmer un jugement qui condamne à mort son mari, 176.

FOURNIER, naturaliste. AN VII. Est nommé administrateur du département de la Seine, 294. — Donne sa démission, 361.

FOURNIOLS (Michel), député de la Martinique au conseil des cinq-cents. AN VI. Fait prendre une résolution relative aux agences des effets mobiliers, 58.

FOURNY, général de la division de Coutances. AN I.er 1793. Son suicide, 218.

FOURQUEVAUX (la citoyenne), institutrice. AN IV. Réclame contre l'aliénation faite de ses biens comme domaines nationaux, 323. — Discussion à ce sujet, et décret à la suite, 325, 363 et 364.

FOUSSEDOIRE, député de Loire et Cher à la convention nationale. AN III. Appuie l'exception proposée en faveur des émigrés des Haut et Bas-Rhin, 113. — Se plaint d'une calomnie insérée contre lui dans le *Messager du Soir*, 132. — Fait décréter l'envoi, au comité de sureté générale, de l'état nominatif des détenus dans les départemens, 172. — Provoque l'expulsion, de Paris, des mauvais citoyens désignés par Gaston, 178. — Propose la restitution des biens des condamnés et des taxes révolutionnaires, 184. — Appuie des pétitions pour le désarmement des agens de la terreur; mais veut étendre la mesure aux royalistes, *ibid.* — Demande l'arrestation des auteurs d'un placard intitulé : *Le tocsin national*, 186. — Cite, en faveur de Collot-d'Herbois, des faits justificatifs, lors de la discussion sur l'ancien comité de salut public, 189. — Est accusé, par André Dumont, d'avoir excité les groupes à désarmer la garde nationale, dans la journée du 12 germinal, et décrété d'arrestation sur la demande de Bourdon

de l'Oise, 195. — An IV. Est compris dans l'amnistie du 4 brumaire, 44.

Fox (M.), orateur de la chambre des communes d'Angleterre. An 1790. Son discours sur la révolution française, 52 et 57. — Il demande la révocation de l'acte du test et de celui de la corporation, 80. — Réfute le discours de Burke sur l'acte du test, 92. — Son opinion sur les différends entre l'Angleterre et l'Espagne, 145. — An 1791. Autre sur la guerre de la Russie, 133. — An 1792. Venge le docteur Priestley de ses détracteurs, 44. — Son discours et son vote pour l'abolition de la traite des nègres, 116 et 149. — Débats sur son bill relatif aux libelles, 147. — Son opinion sur la guerre contre la France, 350. — Il blâme la conduite du ministère, et déplore le sort des Bourbons, 351. — Fait la motion d'envoyer un ambassadeur au pouvoir exécutif provisoire de France, 362 et 363. — An Ier 1793. Proteste contre la guerre faite à la France, 44. — Réfute le discours de M. Pitt sur le même sujet, 45. — Autre opinion dans le même sens, 66. — Il fait la motion de prier le roi de mettre fin à la guerre, 205. — An II. 1794. Rejette les malheurs de la guerre sur l'aggression des coalisés, le traité de Pilnitz et le manifeste de Brunswick, 141. — Suite de sa dénonciation contre la guerre et les ministres, 143. — Il attaque les jugemens de la haute-cour d'Ecosse, 147. — Vote contre les subsides payés au roi de Sardaigne, et contre la continuation de la guerre, 151. — Et pour l'appel des sentences de la haute-cour d'Ecosse, 153. — Accuse de mauvaise foi les puissances coalisées; trouve la guerre inutile et désavantageuse au peuple anglais, et vote pour la paix, 188. — Parle en faveur de Muir et de Palmer, condamnés par la haute-cour d'Ecosse, comme coupables de haute-trahison, 191. — S'oppose au subside de 2,500,000 liv. sterl. pour remplir les engagemens contractés avec la Prusse, 257. — Soutient que les ministres ont outre passé leurs pouvoirs, en faisant saisir les papiers des sociétés dénoncées dans un message du roi, comme tendantes à introduire, en Angleterre, le système français dans la forme du gouvernement; demande des éclaircissemens positifs sur les vues du ministère et la manière dont on s'est procuré ces papiers, 261. — S'étonne de voir que le roi ait mis tant d'appareil à dénoncer les adresses de quelques patriotes anglais, envoyées à l'assemblée constituante de France et à Muir et Palmer; combat la motion de Pitt, tendante à poursuivre les auteurs de ces adresses, comme destructive de la liberté de chaque citoyen, 263. — Combat la suspension de l'*habeas corpus*, 272. — Son opinion sur l'origine et les désastres de la guerre, et la nécessité d'entamer des négociations de paix, 278. — An III. Discours sur le même objet, 125 et 127. — Son opinion sur l'emprunt, qu'il regarde comme une extravagance de l'empereur, 209. — Autre au sujet des dépenses de l'expédition contre Toulon, 213. — Son discours sur la défection de la Prusse et la situation de l'Angleterre, 297. — An IV. Autre contre le projet d'adresse au roi, et contre la guerre faite à la France, 56. — Sa motion pour interdire la distillation, 62. — Son discours contre le bill relatif aux assemblées séditieuses; il réclame, pour le peuple, le droit de s'assembler, 74, 87 et 89. — Débats à ce sujet, 98. — Sa doctrine sur la résistance à l'oppression; il se glorifie de penser comme Sydney, Locke et Chatam, 100. — Provoque la formation d'une association pour obtenir le rapport de divers actes du gouvernement anglais, 117. — Accuse les ministres au sujet de la guerre, 255. — Détails de sa réélection au parlement; nouvelle accusation contre le ministère, 290. — An V. Ses sorties contre M. Pitt, 59. — Il fait l'éloge de la conduite du directoire en renvoyant Malmesbury, et propose un amendement à l'adresse de Pitt à ce sujet; cet amendement est rejeté, 111. — Réunion des amis de la liberté à Edimbourg, pour célébrer l'anniversaire de sa naissance, 144. — Il vote une réforme parlementaire, 258. — An VI. Son discours contre le bill des triples taxes assises, 117. — Réunion des amis de la liberté pour célébrer son anniversaire, 137. — Son discours au club des Wighs, et toast porté à la souveraineté du peuple, 146. — Son exclusion du conseil privé, 243. — Il parle en faveur d'Arthur O-Connor, 261. — Et contre le système déployé par le gouvernement en Irlande, 291. — An VII. Fêtes

pour sa réélection; son discours à ce sujet, 37. — Il déclare au club des Wighs qu'il n'assistera plus au parlement, 113. — Y parle sur la situation de l'Angleterre; justifie son absence de la chambre, et porte un toast à l'indépendance de l'Irlande, 243.

FOXLOW. AN III. Décret qui lui adjuge une filature de coton près d'Orléans, appartenante à la nation, 71.

FRAGONARD (madame). AN 1789. L'une des dames offrant, au nom des femmes artistes, le premier don patriotique, formé de leurs bijoux, 54.

FRAISSINET. AN II. 1794. Écrit aux Jacobins que le fanatisme est éteint dans le Midi, 225.

FRAMERY, littérateur. AN 1790. Son analyse de l'ouvrage intitulé : *Alcibiade*, 113 — AN VI. Son analyse des *Observations sur les Théâtres*, 133.

FRAMMERY, vice-consul à Trieste. AN I.er 1793. En est expulsé par le gouvernement autrichien, 257. — Employé dans la légation française à Copenhague, envoie son adhésion à la constitution, 275.

FRANC, membre de la société populaire de Montpellier. AN II. 1794. Présente à la convention les cendres de Beauvais; discours prononcé à cette occasion, 199.

FRANCAIS, de Nantes, député de la Loire-Inférieure à l'assemblée législative. AN 1792. Propose de faire rendre compte aux ci-devant fermiers-généraux des retenues faites sur les employés, 99. — Fait décréter que le ministre de l'intérieur rendra compte de l'approvisionnement de Nantes, 105. — Son rapport sur les moyens d'extirper les troubles suscités par le fanatisme et le brigandage, 118 et 119. — Ajournement de son projet sur l'exportation du tan; adoption de celui qui exempte le fer des droits d'entrée, 127. — Il accuse les prêtres d'arrêter la marche de la constitution; l'église, d'être une des bases du despotisme, et propose des mesures contre les dissidens, *ibid.* — A l'occasion des crimes d'Avignon, accuse les commissaires Bertin et Rebecqui de forfaiture, et demande leur traduction à la barre, 133. — Son rapport sur la fixation des relations commerciales entre la Corse et les autres départemens, 144. — Fait l'apologie de Priestley, et obtient, pour son fils, des lettres de naturalisation, 161. — Est élu président, 164. — Fait continuer la franchise pour l'exportation des laines non-filées, 167. — Dans la discussion sur Lafayette, rappelle l'assemblée à l'ordre, 171. — Sa réponse aux huit mille pétitionnaires dans la journée du 20 juin, 175. — Son opinion relative à la fixation de l'âge pour le mariage, 182. — Il fait fixer les droits d'exportation des chanvres et des bois, 202. — Ordonner le partage des biens communaux, 229. — Et décréter que les fusils des employés des douanes seront remis aux volontaires, 201. — AN VII. Député au conseil des cinq-cents, en est secrétaire, 155. — Dénonce les nouveaux crimes des royalistes dans le midi de la France; demande que les veuves et enfans des patriotes, massacrés par eux, soient assimilés à ceux des défenseurs de la patrie, 249. — Fait adopter une proclamation aux Français, sur les circonstances où se trouve la république, 259. — Lit une adresse des habitans de Grenoble sur le même objet, 265. — Retrace les avantages que la société doit à l'imprimerie; défend la liberté de la presse; vote l'adoption du projet y relatif, et est couvert d'applaudissemens, 268 et 269. — Fait résoudre, au 28 prairial, la mise hors la loi de quiconque attenterait à la sureté du corps législatif, 274. — Présente, au nom de la commission des onze, la situation de la république et les moyens de la sauver de la crise du moment, 276 et 277. — Son projet, au nom de cette commission, sur divers moyens de salut public, 279. — Discussion et adoption d'articles, 281 et 282. — Adoption de son adresse aux Français, 283. — Il annonce la dissolution de la commission, *ibid.*

FRANCASTEL, député de l'Eure à la convention nationale. AN I.er 1793. Est adjoint au comité de salut public, 187. — AN II. 1793. En mission à l'armée de l'Ouest, y est maintenu, 24. — Annonce le passage de la Loire par les Vendéens, 34. — Fait arrêter et envoyer à Paris le député Coustard, 47. — Remplace Guimberteau à Tours, 57. — Ses dispositions contre les rebelles rassemblés sous Saumur, 82. — Ecrit qu'il n'y a plus de

brigands en-deçà de la Loire, 100. — An II. 1794. Sa lettre aux Jacobins contre le modérantisme, et annonce de la prochaine dépopulation de la Vendée, 106. — Du supplice de l'évêque d'Agra, et de Laplanche-Ruillé, ex-constituant, 110. — De la défaite des brigands à Montrevaux, et de l'évacuation de Chollet, 151. — Décret qui lui renvoie l'affaire des frères Gerbois, prévenus de conspiration, 157. — Il est élu secrétaire de la convention, 243. — An III. Dénonciation de la société populaire d'Angers, contre lui, 327. — An VII. Il donne sa démission d'employé au ministère de la guerre, motivé sur la retraite de Bernadotte, 361.

Franchot, astronome. An 1792. Ses travaux pour mesurer le méridien, 219.

Francin (Nicolas), curé. An 1791. Est élu à l'évêché de la Moselle, 80 et 87.

Francis (M.), membre de la chambre des communes d'Angleterre. An V. Vote la réforme du parlement, 258.

Francklin (Benjamin), président de la société de Pensylvanie. An 1790. Son plan pour l'abolition de l'esclavage des noirs, 7. — Anecdote relative à sa négociation secrette, qui décida la France à secourir l'Amérique, 41. — Sa mort est annoncée par Mirabeau; l'assemblée nationale décrète un deuil de trois jours en l'honneur du sage que les deux mondes réclament, 163. — Un mausolée lui est élevé au café Procope, à Paris, 166. — Notice sur ce grand homme, 189. — Anecdote qui le concerne, 196. — An 1791. Mémoire sur sa vie privée, 217. — An 1792. Inauguration de sa statue à Philadelphie, 160. — An VI. Sa vie et ses œuvres morales et littéraires, traduites de l'anglais par Castera, 299.

Francklin-Bache (Benjamin), petit-fils du précédent, et l'un des plus grands partisans de la république française. An VII. Sa mort, 77.

François (curé), député aux Etats-généraux. An 1789. Demande le remplacement des dîmes par des fonds de terre attachés aux bénéfices, 39.

François, boulanger à Paris. An 1789. Accusé par une femme de soustraire du pain de la distribution, est tué dans une émeute; sa veuve reçoit des secours du roi et de la reine; deux de ses assassins sont condamnés à mort et exécutés, 78.

François (Auguste). An 1792. Est déchargé de l'accusation de sédition, 73.

François, député de la Somme à la convention nationale. An I.er 1793. Signe une déclaration contre le 31 mai, 167.

François, marchand de vin. An III. Est désigné par Rovère, comme rassemblant chez lui les conjurés du 29 germinal, 221.

François, hussard au onzième régiment. An III. Tue un chef de chouans; mention honorable de sa bravoure, 290.

François, négociant à Londres. An V. Lettre de la veuve Jouy adressée à lui, et qui lui représente la conspiration de Lavilleheurnoy, comme une manufacture qui manque de chef et d'argent, 151.

François II, empereur d'Allemagne. An 1792. Notice sur ce prince, 84. — Il fait assurer les princes français émigrés qu'il suivra à leurs égards le système de son père, 96. — Ratifie l'alliance avec la Prusse, et renouvelle le traité avec la Russie, 98. — Augmente la paye de ses troupes, 99. — Répond à une note du ministre des affaires étrangères de France, que l'*Europe veut et doit exterminer les Jacobins*, 101. — Crée un papier monnaie, 102. — Acte par lequel il se concerte avec la Prusse contre la France, 104. — Sa colère, à la suite du message de Dumourier, relativement à ses dispositions hostiles, 106. — Son portrait, 110. — Décret de l'assemblée législative de France qui lui déclare la guerre, 113. — Il refuse de contracter avec le cabinet de la Haye un traité de garantie mutuelle, 117. — Envoie le comte Stadion en Angleterre, en qualité d'envoyé extraordinaire, 124. — Points principaux convenus par lui de concert avec les coalisés, pour le maintien de la monarchie française, 127. — Son manifeste contre celui de la France, 129. — Publie un réglement sur les dénonciations, 136. — Refus des états de lui payer les subsides; bulletin de son armée des Pays-Bas, 137. — Sa déclaration portant que les vaisseaux français continueront d'être reçus comme par le passé dans le port d'Ostende, 153. — Annonce faite par le ministre de Dannemarck qu'il se dispose

avec la Prusse à tenir un congrès armé pour donner un gouvernement à la France, 200. — Son couronnement, 203. — Détermine les Etats-généraux de Hollande à refuser asile à quiconque aurait pu prendre part à un attentat qui serait commis contre la famille royale de France, 284. — Sa lettre au comte Hohenlohe, dans laquelle l'invasion de la France est traitée de promenade militaire, 300. — Son ordonnance contre l'introduction des journaux et gazettes de ce pays, 310. — Enjoint aux émigrés d'évacuer les Pays-Bas, s'ils ne font partie des armées, 319. — Requiert la diète de Ratisbonne de s'opposer aux progrès des Français, 320. — Requiert le cercle de Souabe à adhérer à la coalition, 322. — AN I.er 1793. Accorde des secours à madame de Brionne, 34. — Rappelle ses sujets au service de France, 52. — AN II. 1794. Refuse des grains à la Suisse, pour punir sa neutralité, 107 et 127. — Réclame les conseils des états de l'Empire, 153. — Son entrée à Bruxelles, 216 et 228. — Il accorde toutes les demandes du roi de Prusse, pour le retenir dans la coalition, 209. — Et demande une levée d'hommes aux états du Brabant, 282. — AN III. Son mémoire pour les secours qu'il doit fournir à l'Allemagne, 13. — AN IV. Il envoie à Bâle, un négociateur, 14. — AN V. Signe les préliminaires de paix de Léoben, 217. — AN VI. Et ratifie le traité définitif de Campo-Formio, 37. — Est accusé, à cette occasion, de jacobinisme au parlement d'Angleterre, 58. — Grand dîner qu'il donne au prince Repnin, 364. — AN VII. Il retire toute force de droit, pour sa part, aux ministres plénipotentiaires français à Rastadt, 205. (*Voyez* AUTRICHE et VIENNE.)

FRANÇOIS-DE-NEUFCHATEAU, électeur. AN 1789. Est arrêté à Toul par ordre du procureur du roi ; est relâché par celui de Bouillé, 36. — L'examen de son arrestation renvoyé au comité des douze, 46. — AN 1790. Sa lettre sur le droit de paix et de guerre, 151. — AN 1791. Député des Vosges à l'assemblée législative, il propose de la déclarer constituée, 275. — Est élu secrétaire, 277. — Communique la déclaration de l'assemblée générale de Saint-Domingue, sur les rapports politiques de cette Colonie avec la France, 289. — Présente un projet de décret pour comprimer les troubles, en poursuivant les prêtres, 321. — Propose la vente des édifices non-employés au culte salarié, 334. — Sa motion relative à l'éligibilité des commissaires de la comptabilité, 337. — Autre pour la suppression de la messe de minuit, 342. — Est élu président, 362. — AN 1792. Provoque l'ajournement indéfini d'un projet sur le mode de constater l'état civil, 78. — Son discours tendant à simplifier le régime des élections, 80. — Vote pour que l'amnistie soit applicable aux délits relatifs à la révolution d'Avignon, *ibid.* — Demande que le président écrive à Lafayette une lettre improbative de sa conduite, 203. — Dénonce des intrigues tendantes à empêcher que la convention nationale ne se tienne à Paris, 241. — Propose à la dernière séance de l'assemblée législative, que ses membres servent de garde, le reste du jour, à la convention, dès qu'elle sera constituée, 266. — Exprime, à cette nouvelle assemblée, les sentimens de respect des membres de celle qui vient d'expirer, *ibid.* — Est nommé au ministère de la justice, 282. — Le refuse, ainsi que le titre de député, *ibid.* — AN I.er 1793. Fait hommage à la convention d'un mémoire sur l'agriculture, 212. — Analyse de sa comédie de *Paméla*, 226. — Son mémoire sur l'établissement des greniers d'abondance, 233. — Il est porté au ministère de l'intérieur, concurremment avec Paré, 234. — Lettre par laquelle il annonce des changemens à la comédie de *Paméla*, 245. — Confirmation de l'arrêté du comité de salut public, qui ordonne son arrestation pour cette pièce et son modérantisme, 248. — AN II. 1793. Il écrit, de la Force, pour justifier son ouvrage et les comédiens français, 266. — AN III. Sa lettre à la convention, où il propose la mention aux appels nominaux des députés détenus en Autriche, 152. — Explication de Barrère, sur son arrestation pour *Paméla*, 191. — Son adresse contenant des idées sur les moyens de perfectionner et enrichir l'agriculture, 213. — AN V. Hommage au corps législatif de son *Poëme des Vosges*, 57 et 156. — Il publie un beau trait de J. Courtray, cultivateur, 121. — Sa lettre contre le déchaînement des journalistes, sur les députés nouvellement élus, 225. — Il est nommé ministre

de l'intérieur, 300. — Adresse une circulaire aux administrations, pour leur demander raison des crimes qui semblent se multiplier partout, 356. — Est porté sur les listes, pour remplacer Carnot et Barthélemy, 357. — Nommé directeur, en place du premier; accepte, 359. — Est installé, 360. — An VI. Sa lettre sur le perfectionnement des livres élémentaires, 11. — Sa nomination à l'Institut national, 70. — Repas qu'il donne au général Bonaparte, 85. — Désigné par le tirage au sort, quitte le directoire, 232. — Est nommé négociateur, au sujet de l'événement qui a forcé Bernadotte à quitter Vienne, 238. — Son arrivée à Seltz, 256. — Ses premières conférences avec M. de Cobentzel, 264. — Donne intelligence entr'eux, 272. (*Voy.* SELTZ). — Est nommé de nouveau au ministère de l'intérieur, en remplacement de Letourneux, 303. — Son programme pour la fête de la Liberté, 309. — Son discours au Champ-de-Mars, le 9 thermidor, à la réception de la liste des monumens recueillis en Italie, 313 et 315. — Il installe la nouvelle administration du collége Egalité, et lui donne le nom de Prytanée-Français, 315. — Sa circulaire aux comités de bienfaisance de Paris, sur les moyens de secourir promptement les vrais pauvres, 324. — Autre aux administrations centrales, sur la réparation des grandes routes, 331 et 332. — Il ordonne la célébration de la fête de la Vieillesse, dans le département de la Seine, 337. — Sa lettre sur l'exposition publique des produits de l'industrie, pendant les cinq jours complémentaires, 341. — Autre pour la fête de la fondation de la république, 351 et 352. — Il acquiert un recueil des *odes d'Anacréon*, qui avait appartenu à J. J. Rousseau, et qui portait des notes de sa main, 356. — Sa circulaire sur la mise à l'entreprise de la nourriture des mendians renfermés dans les dépôts, 360. — Son instruction relative à l'établissement des usines, écluses, batardeaux, moulins, etc., sur les rivières, 361. — An VII. Sa lettre sur les cérémonies observées à l'ouverture de l'exposition publique des produits de l'industrie française, 1. — Ses circulaires pour la formation des tableaux de population, et l'usage des mesures républicaines, 2. — Il annonce à toutes les administrations l'interdiction des marchandises anglaises, en Espagne, et la permission d'y introduire les marchandises françaises, 11. — Sa lettre au chevalier Azzara, ambassadeur d'Espagne, relative aux relations commerciales de la France avec ce royaume, 14. — Il établit auprès de lui un conseil d'instruction publique, et un conseil pour le contentieux, 16. — Sa circulaire relative à la perception de la taxe d'entretien des routes, *ibid.* — Sa lettre sur tous les objets d'administration intérieure, 24. — Ses circulaires sur la comptabilité de la taxe d'entretien des routes, 25. — Sur les produits de l'industrie, et l'admission de tous les fabricans de la république, à concourir à l'exposition, 35. — Sur les plantations à faire en France, 48. — Sur l'emploi des nouvelles mesures, 58. — Sur l'établissement des barrières, 63. — Sur les pertes, par cas fortuit, durant le cours de l'an 6, 66. — Sur la surveillance que les commissaires du pouvoir exécutif doivent exercer pour le repos et la sureté publique, et sur l'état de l'esprit public, 68. — Sa lettre aux bibliothécaires des écoles centrales, sur la nécessité d'initier les élèves à la connaissance des livres, etc., 70. — Sa circulaire concernant les hospices d'humanité, 75. — Son discours aux élèves du conservatoire de musique, 77. — Sa lettre relative à l'acquittement des frais de bureau d'entretien des routes, 81. — Autre sur un usage relatif à l'agriculture, 82. — Publication, par Dieudonné, d'un trait de bienfaisance de sa part, 92. — Sa lettre relative à l'administration de la taxe d'entretien des routes, 95. — Autres pour l'exécution de la loi du 11 frimaire, relative aux dépenses départementales, municipales et communales, 98. — Pour la célébration de l'anniversaire du 21 janvier, 100. — Sur la navigation intérieure de toute la république, *ibid.* — Sur la propriété des pièces de théâtre, 104. — Sur les médicamens à employer dans les maisons de mendicité et de réclusion, *ibid.* — Et sur l'exemption du droit de passe à accorder aux équipages et voitures vraiment militaires, 107. — Il fait suspendre la vente de la cathédrale de Rheims, 113. — Son acte de bienfaisance en faveur de Mazéas, mathématicien, 123. — Sa lettre sur

les

les dépenses des administrations centrales, pour l'an 7, 125. — Autre sur celles des administrations municipales et communales, 131. — Autre relative au mode de constater les pertes provenant de la guerre intérieure et extérieure, 138. — Autre relative à la navigation intérieure de la république, 141. — Il loue le nouveau moyen de distribution des secours aux infirmes et vieillards, 144. — Sa lettre relative aux choix et aux listes des citoyens propres à remplir les fonctions de jurés, tant d'accusation que de jugement, 147. — Autre relative à la fête de la Souveraineté du peuple, 158. — Autre concernant la taxe d'entretien des routes, 160. — Autre sur l'agriculture, le commerce, les arts et l'instruction, 167. — Il ordonne l'affiche dans les bureaux publics, de l'inscription : *Guerre au gouvernement anglais*, *ibid.* — Lettre sur l'instruction publique, 170. — Autre, relative aux élections prochaines, à la direction à donner aux esprits contre l'anarchie et le royalisme, 173. — Autre, pour la rectification de quelques erreurs répandues par plusieurs écrivains, sur les nouvelles mesures; autre, qui résout des difficultés qui lui ont été proposées sur des mariages, 176. — Autre, relative à la ferme et à l'établissement des barrières, 179. — Sa circulaire sur les fêtes nationales, 183. — Il est dénoncé par Quirot, pour celle relative aux élections, 185. — Autres circulaires pour la reddition des comptes et les dépenses des administrations, 187, 200, 219, 221 et 246. — Autre, pour écheniller les arbres, 189. — Autre, sur l'agriculture, 190. — Autre, sur les fonctions des commissaires du gouvernement, 191. — Son discours, lors de la distribution des prix de l'école vétérinaire d'Alfort, 195. — Circulaire relative aux écoles centrales, 202. — Autre dénonciation dirigée contre lui par Marbot, à l'occasion de sa proclamation sur les élections; il l'accuse d'avoir chanté, comme poëte, Marat, Châlier et Robespierre; Garat le défend contre ces inculpations, 213. — Observations à ce sujet, *ibid.* — Sa lettre sur les fêtes nationales, 214. — Autre, sur l'entretien des routes, 216. — Avis sur la vente des brebis et béliers d'Espagne, 226. — Circulaire sur l'exécution de la loi qui ordonne la levée de deux cents mille hommes, 230. — Autres circulaires sur l'instruction publique, l'uniformité des poids et mesures, et la question relative aux ci-devant nobles, 245. — Lettre sur l'adjudication du droit de passe, 247. — Circulaire sur l'assassinat de Rastadt et la fête funèbre qui en est la suite, 250. — Autre aux professeurs et bibliothécaires des écoles centrales, pour la rédaction d'un annuaire, 256. — Il est accusé, par Garrau, Génissieu et Briot, d'employer les fonds de son ministère à la représentation de pièces de théâtre anti-républicaines, telles qu'*Adrien*, opéra, 260. — Rapport à ce sujet; justification de sa conduite dans cette circonstance, 263 et 264. — Son remplacement au ministère, par Quinette, 277. — Éloge de son administration, 278. — Sa dernière circulaire, sur l'instruction publique, 285. — Il publie une méthode-pratique de lecture, 334. — Répond aux imputations qui lui sont faites, 348.

FRANCONY (Henri). AN IV. Gagne le prix de la course à cheval, aux jeux du Champ-de-Mars, 314 et 329.

FRANCOTAY. AN 1789. Traits de dévouement au 14 juillet; il se rend avec une députation de l'hôtel-de-ville à la Bastille; s'avance seul pour parlementer; est accueilli par une décharge de mousqueterie, 22.

FRANCOVILLE, député de Calais aux États-généraux. AN 1791. Défend Montmorin, au sujet du passe-port signé de lui, qu'avait la reine dans sa fuite, 176.

FRÉCINE, député de Loir et-Cher à la convention nationale. AN II. 1793. Fait décréter une fabrication de deux milliards en assignats, 273. — Est élu secrétaire, 48. — Fait ordonner une nouvelle émission d'assignats, 79. — AN II. 1794. Annonce l'envoi, à Paris, de l'instrument dont Drouet était enchaîné, 357. — AN III. Annonce la prise de Maëstricht, 50. — Donne des détails sur la conquête de la Hollande, 134. — Sa proposition pour relever le crédit des assignats, 194. — Il défend Drouet, détenu chez les Autrichiens, 338. — AN IV. Demande l'arrestation d'Aubry, Lomont et Miranda, 36.

FRÉDÉRIC II, surnommé *le Grand*, roi de Prusse. AN 1789. Sa lettre au maréchal de Richelieu, en

1787, avec la réponse de celui-ci, relativement à la paix de l'Europe, 112. — An V. Notice sur quelques-unes de ses lettres à Voltaire, 327. — An VI. Publication d'une autre sur la religion, 146. — An VII. Autre à Louis XV, relativement à la Pologne, 140. — Sa correspondance avec le marquis d'Argens, 229.

Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse. An 1790. Sa lettre au prince-évêque de Liége, sur l'occupation de sa ville par les Prussiens, 88. — Texte de cette lettre, 89 et 90. — Conclud un traité avec la république de Pologne, 116. — Texte de ce traité, 120. — Notice sur ses amours, 138. — Ses prétentions sur les villes de Thorn et Dantzick, 150. — Sa réponse au roi de Pologne sur la cession de ces deux villes, 151. — Se dispose à aider Léopold à soumettre les Pays Bas, 171. — Son départ pour la Silésie; demande au roi de Pologne le passage pour douze mille hommes, 176. — Ses intrigues pour obtenir les ports des deux villes ci-dessus, 188. — Son ordonnance concernant la Silésie, 201. — Exposé de sa conduite à l'occasion de la révolution de Liége en 1789, 222. — D'accord avec le cabinet de Londres et de la Haye, rend à Léopold la souveraineté des provinces Belgiques, 237. — An 1791. Dispositions pour son entrevue avec l'empereur, à Pilnitz, 248. — Son entrevue, 256. — Détails sur les conférences qu'il y a eues avec l'empereur et le comte d'Artois, 263. — Texte de la déclaration signée par lui à Pilnitz, 266. — Articles de deux conventions signées par lui, relativement à l'état politique de l'Europe, 285. — An 1792. Réflexions sur sa conduite à l'égard de la France, 11. — Plainte philosophique contre son édit de religion, pour raffermir l'orthodoxie, 43. — Sa déclaration au sujet de la nouvelle constitution de la Pologne, 76. — Prise des deux principautés d'Anspach et de Bareuth, 93. — Ratification, par l'empereur, de son traité d'alliance, 98. — Il donne deux millions aux émigrés, 116. — Son arrivée à la tête de 48,000 hommes, 135. — Crainte que les princes allemands ne soient entraînés par lui dans la coalition, 137. — Assigne à tous les Français, qui sont à son service, une forteresse pour y séjourner pendant la guerre, 144. — Réflexions politiques sur sa détermination de soutenir la noblesse française, 148. — Sa lettre à l'électeur de Cologne, en l'informant de la marche de ses troupes sur le Rhin, 150. — Remise faite de sa part, par le comte de Soden, d'une déclaration aux états de Franconie, pour requérir formellement d'eux l'association à la défense générale, 171. — Réflexions sur ses intentions et ses projets d'attaque, 181. — Sa réponse au roi de Pologne, qui réclame son appui, 189. — Sur ses intérêts envers la France et la Pologne, 197. — Sa réponse rapportée par Ignace Potocki, peu favorable à la république de Pologne, 199. — Exposé des motifs qui l'ont déterminé à prendre les armes, 217. — Sa promesse aux princes français de les faire dîner aux Tuileries à la fin de septembre, 241. — Ses propositions d'armistice, annoncées par le ministre des affaires étrangères, 276. — Ses protocoles dans les villages dont il est maître, ordonnant, l'un, aux *prêtres intrus* de rendre les registres de baptêmes, etc.; l'autre, la réintégration des curés et des religieux chassés; à Verdun, il fait tout rétablir sur l'ancien pied, 277. — Lettre adressée à son ministre Bischoffverder, dans laquelle on blâme son expédition contre la France, et l'on annonce qu'on savait d'avance que Longwy et Verdun ouvriraient leurs portes, 287. — Il a une voix pour la place de maire de Paris, 291. — Lettre au général d'Happoncourt, sur sa retraite, 297. — An II. 1793. Son départ de l'armée, 32. — An II. 1794. L'empereur d'Allemagne lui accorde toutes ses demandes, pour qu'il ne rappelle pas ses troupes, 209. — An III. Il ratifie le traité de Bâle, 295. — An VI. Sa mort, 70. (*Voyez* Prusse).

Frédéric-Guillaume III. An VI. Est proclamé roi de Prusse, 72. — Écrit au directoire exécutif de la république française, sur son avènement au trône, et ses intentions de bonne amitié, 84. (*Voyez* Prusse).

Freeman. An 1790. Observations, sous ce nom, sur les deuils de cours et leurs services, 74.

Freeman, dame anglaise. An I.er 1793. Don, sous ce nom, de deux cents louis, 57.

Frégeville, commandant. An 1792. Annonce un avantage remporté sur l'ennemi, à Vervins, 351. — An VII. Le directoire lui délègue d'amples pouvoirs, pour comprimer les révoltés de la Haute-Garonne, 329.

FRÉGEVILLE (Henri), frère du précédent, et général de division à l'armée des Pyrénées Occidentales. AN II. 1794. Annonce des victoires, 146 et 285. — AN IV. Député du Tarn au conseil des cinq-cents, fait un rapport sur la translation du chef lieu du département des Basses-Pyrénées, 145. — Fait résoudre la réintégration de dix-sept grenadiers dans la garde du corps législatif, 206. — AN V. Est nommé secrétaire, 123. — AN VI. Appuie les poursuites proposées à l'occasion de la saisie, à Lyon, des manteaux des députés, 122. — AN VII. Nie avoir connaissance des ordres donnés par les inspecteurs, pour la mise à la disposition du général Lefebvre, de la garde du corps législatif, 329 et 331. — Aréna l'accuse d'avoir formé chez lui la réunion des députés qui s'opposent à la déclaration de la patrie en danger, 360.

FRÉMANGER, député d'Eure et Loire à la convention nationale. AN III. Arrêté, le 2 prairial, par les révoltés, est ramené par de bons citoyens, 248. — AN IV. Annonce l'acceptation de la constitution par la commune de Nantes, où il est en mission, 1. — Est nommé messager d'état du conseil des anciens, 44.

FRÉMONT, membre de la commune de Paris. AN I.er 1793. Est interpelé par le conseil-général, au sujet d'une adresse de la section de la Fraternité, 146. — Son exclusion, comme convaincu de modérantisme, 251.

FRÉMONT, adjudant-général. AN II. 1794. Inculpé aux Jacobins, au sujet de la reddition de Landrecies, 286.

FRÉRET (feu). AN V. Notice sur ses OEuvres complettes, publiées par Sept-Chênes, 104.

FRÉRON (madame). AN 1790. Sa contestation avec le libraire Crapart, relativement à la propriété de la feuille l'*Ami du Roi*, 246.

FRÉRON fils. AN 1791. Sa fuite hors de Paris, 205. — AN I.er 1793. Député de cette commune à la convention nationale, il observe, en faveur des membres inculpés du comité de surveillance de la commune, qu'ils ont remis 800,000 livres qui n'étaient pas constatées aux procès-verbaux, 43. — Appuie la proposition de faire rendre compte à la municipalité de Paris des mesures qu'elle a prises contre les attroupemens chez les marchands, 59. — En mission, transmet les dispositions qu'il prend contre Toulon; accuse Brunet et Trogoff d'en avoir dirigé la trahison, 252. — Fait traduire au comité de salut public son collègue Despinassy, comme prévenu d'intelligences avec les rebelles, 256. — AN II. 1793. Annonce la conquête d'Esterry sur les Espagnols, 274. — Est excepté de la dénonciation faite aux Jacobins contre ses collègues de mission, 39. — Arrêté qu'il prend dans le département des Bouches-du-Rhône, en faveur des pauvres; ses mesures pour venger l'attentat des Anglais sur la frégate *la Modeste*; il est dénoncé par Hébert, et défendu par Ricord fils, 51. — Reconnaissance de la falsification de sa signature apposée au bas d'une lettre perfide sur Toulon; lettre de lui sur le même sujet, 80 et 98. — Il met Marseille en état de siége, 83. — Annonce la reprise de Toulon avec ses collègues qui se proposent de signer leur première dépêche des ruines de la place, 95. — AN II. 1794. Est loué, aux Jacobins, comme l'un des sauveurs du Midi, 103. — Annonce la prise de quatorze bâtimens anglais dans Toulon, 114. — Est autorisé à prononcer dans l'affaire de Mevolhon, ex-constituant, 124. — Annonce la disparution des Anglais de la rade d'Hières, 130. — Promet le compte prochain de sa mission, 171. — Rejette, aux Jacobins, les maux du Midi sur les hébertistes, 178. — Demande, au 9 thermidor, l'arrestation de Couthon, Saint-Just et Lebas, 311. — Est adjoint à Barras pour commander, dans la même journée, la garde nationale de Paris, 312. — Rend compte du dévouement général de ses habitans à la convention nationale, et des mesures prises pour réduire les rebelles, *ibid.* — Discute le mode de remplacement des membres du comité de salut public, 314. — Fait décréter l'arrestation de Fouquier-Thinville, accusateur public du tribunal révolutionnaire, 315. — Est nommé secrétaire, 318. — Demande la démolition de l'hôtel de ville de Paris, *ibid.* — Parle sur la liberté au peuple de paraître à la barre, 340. — Son discours et projet sur la liberté de la presse, 342. — Il est dénoncé aux Jacobins, 347. — Sa défense; son exclusion de la société, 351. — AN III. Arrestation de son cousin, frère de

l'abbé Royou, 5. — Il dénonce Moyse Bayle et Granet, comme fauteurs de la contre-révolution du Midi, et accusateurs de Marat; est inculpé lui-même par Ruamps, comme dilapidateur, 6. — Parle sur la proposition de Laporte, pour l'examen de la conduite des fonctionnaires publics dans la journée du 9 thermidor, 14. — Pièces produites contre lui par Escudier et Granet; décret qui le justifie, 16. — Est accusé, aux Jacobins, par Lefranc, de l'avoir calomnié dans le journal qu'il rédige, 24. — Fait rapporter le congé donné à Escudier pour se rendre dans le Midi, 26. — Est accusé par Léonard Bourdon de l'avoir calomnié dans son journal, 27. — Attaqué, aux Jacobins, pour sa conduite dans le Midi, un membre demande pourquoi il a souffert que l'armée de Cartaux fût payée en assignats, pendant que celle de Lapoype l'était en numéraire, 44. — Est attaqué par Duhem, qui lui reproche de vouloir détruire les Jacobins, après avoir été un de leurs meneurs, 44 et 48. — Le même l'accuse d'avoir suscité les troubles du 19 brumaire contre cette société, 52. — Carrier récuse divers jurés dans son procès, comme amis de Fréron, qu'il déclare être son ennemi personnel, 90. — Il prémunit l'assemblée contre le système des dénonciations; invoque la liberté de la presse, et a une altercation avec Duhem, 103. — Fait décréter la mise en liberté du général Servan, 127. — Est de nouveau attaqué par Duhem, 131. — Dénonciation contre son journal, relativement à la constitution de 1793, 150. — Prononce un discours sur les circonstances; inculpe ceux de ses collègues qui l'ont dénoncé; fait lecture d'un projet pour la révision des lois révolutionnaires et la préparation des lois organiques de cette constitution, 163. — Impression de ce discours, 164. — Moyse Bayle lui rappelle que les membres accusés de de l'ancien comité se sont opposés à son arrestation, 187. — Citation, par Barrère, de l'éloge qu'il a fait de Robespierre, 191. — Il déclare que, d'après le rapport des trois comités, Choudieu et Bourdon (Léonard) sont les principaux conseils d'un comité d'insurrection à Paris; fait décréter la translation au château de Ham des députés arrêtés le 12 germinal, et l'arrestation de Léonard Bourdon, 195. — Présente un projet d'adresse au peuple français, relativement aux événemens de cette journée; est désigné, selon Delecloy, aux poignards préparés dans le rassemblement du café Payen, 196. — Demande l'abolition de la peine de mort pour les délits révolutionnaires, autres que ceux d'émigration, provocation à la royauté, fabrication de faux assignats, intelligence criminelle avec l'étranger et trahison militaire, et qu'on lui substitue la peine de déportation, 200. — Est désigné, selon Rovère, pour être déporté par les terroristes, 213. — Son opinion contre le projet de la commission, lors de la discussion sur le gouvernement, 234. — Ordre du jour par lui demandé sur le projet de Thibaudeau et le plan de la commission des onze, lors de la même discussion, 235. — Sur son observation, dans la journée du premier prairial, le président donne ordre d'empêcher que les députés désignés par les diverses accusations ne sortent de la salle, 246. — Il rend compte des mesures qui ont été employées pour réduire les rebelles le 4 prairial; annonce que parmi les prisonniers sont vingt-six gendarmes et le canonnier nègre qui braqua, le 2, le canon contre la convention; enfin qu'on est à la recherche de l'individu arraché à la justice, 249. — Appuie les propositions de Lesage d'Eure et Loire, tendantes à ne laisser juger par la commission militaire que les délits militaires; à renvoyer Romme, Goujon, etc., au tribunal criminel de la Seine, et à faire faire un rapport sur les députés qui, dans leurs missions, ont répandu le sang innocent ou dilapidé les deniers de l'état, 255. — Fait charger le comité de salut public de récompenser Rouget (de Lille), auteur de la *Marseillaise*, blessé à Quiberon, 315. — Expose la situation du Midi, en proie aux émigrés et aux assassins; son projet à cet égard, 352 et 353. — S'étonne que Barrère ne soit pas encore jugé; demande qu'il le soit ou qu'on le déporte dans le plus bref délai, 365. — An IV. Annonce, au 13 vendémiaire, que les habitans du faubourg Antoine ont juré d'exterminer les ennemis de la liberté, 15. — Parle sur les officiers-généraux et commissaires des guerres démissionnaires depuis la révolution, 22. — Est inculpé

dans la correspondance de Lemaître, 31 et 38. — Est accusé d'avoir organisé la réaction royaliste, 37. — Siméon l'attaque pour ses opérations dans le Midi, où il est en mission, 52. — Sa lettre relative à une tentative d'évasion par les deux fils d'Orléans, 73. — Rapport sur sa conduite, fait au directoire par le ministre de la justice; elle est approuvée, 79 — Les habitans de Marseille, dans une pétition, font son apologie, 84. — Est accusé, par Jourdan des Bouches-du-Rhône, d'avoir placé des terroristes dans les autorités de ce département, 185. — Autres dénonciations, et formation d'une commission pour l'examen de sa conduite, 186. — Compte de sa mission, par Jullian et Méchain, 504. — Réflexions de Trouvé sur son mémoire relatif au même objet, 333. — An V. Il se présente aux cinq-cents avec le procès-verbal de son élection par la Guyane française; et sur quelques observations, sort de la salle, 56. — Ordre du jour sur la lettre par laquelle il demande à prouver la légitimité de son élection, 66. — An VI. Il réclame son admission au corps législatif, 22. — An VII. Est nommé commissaire du directoire à Saint-Domingue, 346.

Fresnel (Alexandre). An VI. Chouan, convaincu, entr'autres crimes, de celui d'avoir jeté dans le feu le citoyen Saillant, ex-curé d'Ingerbot; est condamné à mort, 352.

Fressenel, homme de loi à Annonay, député de l'Ardèche à l'assemblée législative. An 1792. S'oppose à l'amnistie pour les crimes qui ont ensanglanté la réunion d'Avignon, 77. — Est nommé secrétaire, 141. — Demande le renvoi au comité d'une dénonciation contre Clavière, 146. — Demande que Jouneau soit envoyé à l'Abbaye, au sujet de sa rixe avec Grangeneuve, 168. — An V. Réélu au conseil des cinq-cents, demande que le projet de code civil soit mis à la discussion deux fois par décade, 253. — Trouve l'adresse de la société pupulaire de Sainte-Ménéhould tellement extraordinaire, qu'il en demande le renvoi au directoire, et provoque l'ouverture de la discussion sur ces réunions, 295. — Propose des amendemens au projet de renouvellement des bureaux centraux, et en vote l'adoption, 296. — Passe en revue la législation relative aux prêtres; la trouve injuste et barbare, et insiste pour la liberté indéfinie des cultes, 297. — Fait une motion d'ordre sur l'organisation du régime hypothécaire, 320. — Demande le rapport de l'arrêté qui ordonne l'impression des pièces mentionnées au rapport de Delarue, sur la marche des troupes, 329. — Présente des vues sur l'amélioration des finances, 331. — Son élection est annullée au 18 fructidor, 350.

Fréteau de-Saint-Just, conseiller au parlement de Paris, et député aux États-généraux. (*Voyez la table de l'Introduction*). An 1789. Se réunit, avec la minorité de la noblesse, à l'assemblée, 11. — Y réclame, comme moyen conciliatoire, l'admission d'une députation se présentant au nom de la majorité de la noblesse, *ibid.* — Vote des mesures en faveur des deux gardes-françaises enlevés de leur prison par le peuple, 12. — Offre l'abandon de quelques droits du parlement de Paris, 34. — Veut que le roi soit soumis à la loi commune, et vote l'abolition de ses capitaineries, 36. — Sa proposition relative aux impositions, 52. — Repousse la question élevée sur le cas du non-consentement du roi à la constitution, 55. — Propose de lui demander tout à la fois la promulgation des arrêtés du 4 août, et de ceux sur la circulation des grains, 60. — Défend la nouvelle rédaction de la définition des pouvoirs, 61. — Veut que les bons de finances ne soient valables qu'après la signature du roi et le contre-seing d'un secrétaire d'état, et que les décrets de l'assemblée soient signés du roi, 65. — Demande l'impression et la distribution dans les bureaux, des copies du plan de finances relatif à une contribution extraordinaire, pour en faciliter la discussion, 67. — Vote pour le renouvellement annuel des impôts à chaque législature, 68. — Propose de donner au roi le titre de *roi des Français, par la loi du royaume;* appuie et développe la motion de Mirabeau, de conserver dans la promulgation des lois, les mots *par la grâce de Dieu*, en ajoutant, *et par la loi constitutionnelle de l'état;* propose d'examiner si l'on y joindra le titre de *roi de Navarre*, 69. — Est nommé président, 71. — Annonce l'envoi d'un paquet important, adressé par la com-

mune de Paris au comité des recherches, 74. — Rend compte à l'assemblée des événemens survenus pendant l'interruption de ses séances, pour sa translation de Versailles à Paris; sa réponse à la députation de cette commune; il se rend, comme président, aux Tuileries, à la tête de l'assemblée nationale, pour complimenter le roi et la reine, 75. — Est continué président par acclamation, et refuse d'accepter; annonce la convocation extraordinaire des états du Dauphiné, et les informations prises auprès du roi, sur l'objet de cette assemblée, 77. — Sortant de la présidence, reçoit les remercîmens de l'assemblée, 78. — Demande l'ajournement de la proposition tendante à supprimer les parlemens, 83. — Propose et fait arrêter que les séances du soir auront lieu les mardi, jeudi et samedi, et seront destinées aux affaires particulières, 91. — Fait décréter que le gouvernement donnera une communication authentique de ses engagemens avec la caisse d'escompte, et l'apperçu justificatif de ses dépenses extraordinaires, anticipations, arrérages, pensions, etc., 93. — Est nommé l'un des commissaires pour examiner la situation de cette caisse, 97. — Ses observations sur l'état de situation du trésor public, présenté sans pièces authentiques à l'appui, 98. — Il appuie la demande de la communication à donner par le gouvernement, du livre rouge, et réclame celle des registres des dons sur le trésor royal, *ibid.* — Est nommé président pour la seconde fois, 105. — Son discours, en remplaçant au fauteuil l'archevêque d'Aix, 107. — Il annonce le désastre arrivé à Senlis, par l'explosion d'une maison, 115. — Censure une proposition de Rewbell, tendante à faire déclarer l'or et l'argent inventoriés, 120. — An 1790. Dévoile les abus des bastilles secrettes, 4. — Demande que Luckner, les héritiers d'Assas et Chambord, soient exceptés du décret qui réduit les pensions, 6. — Veut que les actes des assemblées administratives soient exempts de contrôle, 20. — Demande l'ajournement du projet tendant à prendre connaissance de la situation de la caisse d'escompte, 23. — Fait renvoyer au comité de constitution la proposition de priver les religieux du droit de cité, 27. — Vote pour que les membres de l'assemblée puissent accepter des places du gouvernement, 28. — Vote pour l'abolition des ordres religieux, 46. — Fait rejeter l'article du projet sur la division du royaume, qui autorisait les départemens à demander, en *tout temps*, les changemens utiles; et celui relatif à la formation des cartes départementales, 48. — Demande une distinction de traitement en faveur des religieux rentés, 50. — Propose un amendement au projet qui déclare les religieux sécularisés incapables d'aucune succession, 52. — Vote pour la responsabilité des communes, en cas de négligence de leur part dans la répression des émeutes, 56. — Pour que le roi soit prié de défendre la distribution de nouvelles pensions, et d'ordonner la remise du livre rouge au comité, 65. — Pour le renvoi à la sénéchaussée d'Aix, de l'affaire du prévôt de Marseille, 72. — Parle sur l'injustice des anciennes détentions et poursuites, 77. — Propose de soumettre à 15 ans de prisons, les détenus condamnés en première instance, ou décrétés de prise de corps, pour crimes capitaux, *ibid.* — Vote pour décréter, à l'instant, la vente des biens du clergé, demandée par la municipalité de Paris, et pour renvoyer la question de ses conditions, *ibid.* — Demande que le plan de finances de Ferrières, pour l'établissement d'une caisse territoriale, soit renvoyé au comité, 87. — Fait ajourner la discussion sur les assignats et les biens du clergé qui leur servent d'hypothèques, 101. — S'élève contre les dépenses ministérielles, à l'occasion d'une demande de fonds faite par Necker, qu'il accuse, ainsi que Dufresne-Saint-Léon, de mettre des obstacles à la communication d'un registre de décisions, *ibid.* — Fait des observations sur les inconvéniens qui résulteraient de l'exécution subite du décret sur les biens ecclésiastiques, 105. — Parle sur la fixation du rachat des rentes et redevances, 115. — Parle contre l'établissement des jurés, avant d'avoir décidé la réforme des lois, 121. — Veut qu'on renvoie au comité de constitution la question relative à la durée des fonctions des juges, 125. — Dans la discussion sur le droit de paix et de guerre, établit, d'après les faits historiques, que ce droit a appartenu à la nation, dès les premiers temps de la monar-

chie, 141. — S'oppose à l'examen, par un comité spécial, des traités et conventions passés jusqu'à ce jour, pour être ensuite ratifiés par l'assemblée, 145. — A l'occasion de quelques troubles survenus à Paris, signale les mendians et gens sans aveu qui s'y rendent de toutes parts, 147. —Parle sur les tribunaux d'exception, 148.—Veut que la démolition des forts de Marseille par le peuple soit provisoirement suspendue, 149. — Parle sur l'article de la constitution civile du clergé, qui établit dans chaque département un siége épiscopal, 153. — Et sur le projet de la constitution civile du clergé, 154. — Vote pour l'augmentation de la paye des matelots, 157. — Parle sur le traitement des fermiers-généraux, 164. — Demande la suppression de toutes les croupes existantes sur les emplois et affaires de finances, ainsi que la réduction du traitement des administrateurs des domaines, 165. — Adhère à l'abolition de la noblesse et des titres honorifiques, 172. — Parle sur les troubles de Nîmes, 173. — Autre opinion sur l'inviolabilité de l'assemblée nationale, 178. — Ses observations de rédaction sur l'abolition des offices de judicature, et l'organisation de l'ordre judiciaire, 187. — Autres sur la fixation de l'âge des juges de paix, 190. — Refuse au pouvoir législatif le droit de fixer le nombre de tous les grades de l'armée, 198. — Ses observations pour fixer le nombre des juges des tribunaux de district, 204. — Autres sur la situation des finances, 207. — Demande que des commissaires prennent au secrétariat de la guerre tous les renseignemens nécessaires sur un ordre de Bouillé, pour livrer le passage aux troupes autrichiennes, à l'effet de se rendre dans le Brabant, 209. — Son rapport sur la situation de la France à l'égard des puissances étrangères, et sur la demande de l'Autriche pour faire passer ses troupes sur le territoire français; fait décréter que les demandes de cette nature ne seront accordées qu'en vertu d'un décret, et fait adopter ses dispositions pour l'approvisionnement et l'armement des frontières, 210. — Fait adopter la formation d'un comité de douze membres pour prendre connaissance et rendre compte de toutes les relations extérieures de la France, 211. — Excuse le ministre des affaires étrangères inculpé, ainsi que les autres ministres, à l'occasion de la demande de l'Autriche pour faire passer ses troupes sur le territoire français, *ibid.* — Trouve trop faibles les pensions destinées aux savans et gens de lettres, 214. — Ses observations sur les conditions nécessaires pour obtenir une pension militaire, *ibid.* — Vote pour que le comité des recherches de l'assemblée fasse connaître les charges qui existent contre les députés impliqués dans l'affaire du 6 octobre, afin qu'on décide s'il y a lieu à accusation, 221. — Appuie le projet concernant les traités qui unissent la France à l'Espagne, et vote pour l'armement en faveur de cette puissance, 238. — Ses observations sur le même objet, 239. —Appuie un projet tendant à faire informer contre les anarchistes qui ont fait des motions d'assassinats sous les fenêtres de l'assemblée, et déclare que les ennemis de la révolution soulèvent les puissances étrangères pour appuyer leurs projets par la force des armes, 251. — Rappelle les circonstances critiques qui se développent aux frontières, et demande que le comité militaire hâte son travail sur la discipline, 253. — Ses observations sur l'organisation de l'arme du génie et de l'artillerie, 254. — Déclare qu'on a distribué de l'argent à Angers, Nancy et Brest, pour organiser les attroupemens; et appuie les mesures coërcitives proposées, 263. — Demande que les états de recette et dépense du trésor public soient imprimés de quinzaine en quinzaine, 270. — S'oppose à la lecture des lettres isolées des ministres, 284. — Parle sur la proposition de faire rendre compte au ministre de la marine de l'armement de quarante-cinq vaisseaux de ligne, *ibid.* — Fait prohiber l'exportation de l'avoine et des fourrages, et peint, à la suite de son rapport, la situation de l'armée, des places fortes, et les dispositions de l'Europe relativement à la France, 315. — S'oppose à la suppression des brevets de retenue, 329. — Invoque la question préalable sur la question d'imposer les rentes, 338. — Vote pour que l'instruction des procès ne soit pas confiée exclusivement à des officiers ministériels, et que les parties aient le choix de leurs défenseurs, 352. — Dans la discussion sur la procédure criminelle, nie que les anciennes ordonnances por-

tent communication des charges aux accusés, 363. — Déclare qu'il n'a trouvé d'autres moyens pour la sureté publique, que la concurrence de la gendarmerie dans l'instruction criminelle, 365. — Combat la proposition de n'autoriser les juges de paix à lancer un mandat d'arrêt qu'avec l'assistance de deux assesseurs, *ibid.* — AN 1791. Parle sur les détenus d'Aix, 21. — Demande que l'accusé soit entendu à la barre, dans le cas de poursuite devant la haute-cour nationale, 40. — Appuie la demande d'une loi sur les obligations et les devoirs de la famille royale; et pense que le calme des frontières dépend de la conduite des princes, 53. — Veut que l'assemblée déclare illégale l'arrestation de Mesdames à Arnay-le-Duc, 56. — Fait décréter qu'il sera justifié du remplacement dans les fonctions vacantes par émigrations, 62. — Vote pour l'extradition des individus réclamés par la cour de Vienne, comme contrefacteurs de billets de banque, 66. — Déclare que les liquidations d'offices ont été faites au-dessus de leur valeur, 78. — Propose de déclarer que le droit de pétition appartient à tout individu, 132. — Nie que les armemens de l'Angleterre, cités à l'occasion de la délibération relative à l'état politique des hommes de couleur, soient dirigés contre la France, 136. — Communique une lettre de Bingham, félicitant l'assemblée au nom des représentans de la Pensylvanie; et fait décréter que le président répondra à cette lettre, 155. — Fait ajourner la discussion sur le licenciement de l'armée, 162. — Fait un rapport sur la situation du royaume; et propose de mettre l'armée sur le pied de guerre, 164. — Au sujet de la fuite du roi, fait décréter que tous les actes de l'assemblée seront scellés du grand sceau des archives, 173. — Fait ordonner la mise des scellés sur le dépôt des affaires étrangères, *ibid.* — Demande que l'on vérifie l'état des diamans du garde-meuble, 174. — Annonce la sortie de la flotte anglaise, *ibid.* — Communique une lettre relative à l'entrevue de d'Artois et Condé, *ibid.* — Fait rendre un décret qui interdit la sortie du royaume, 180. — Fait décréter que les effets arrêtés à Roye seront visités, et que l'inventaire en sera envoyé à l'assemblée, 183. — Fait rendre un décret sur la prescription contre la nation, au sujet des biens nationaux, *ibid.* — Rassure l'assemblée sur de prétendus projets hostiles de la part de l'Angleterre, 184. — Fait décréter la libre sortie du royaume des espèces monnayées étrangères, et des français attachés à des ambassadeurs étrangers, 185. — Lit deux lettres; l'une de l'ambassadeur d'Espagne, qui dément la nouvelle d'une invasion, de la part des Espagnols, et l'autre, de celui d'Angleterre, qui réclame contre l'enlèvement des voiles de deux vaisseaux dans le port de Nantes; fait rendre un décret sur ce dernier objet, 186. — Un autre, sur l'exportation des armes et des matières d'or et d'argent, 190. — Demande le renvoi au comité militaire du compte rendu sur la situation des départemens de la Moselle, Meuse et des Ardennes, 195. — Fait ordonner l'impression d'une lettre du ministre de la guerre, annonçant des mesures pour la défense des frontières, 197. — Fait lever l'arrestation ordonnée par la municipalité de Bar-sur-Aube, des sommes envoyées à l'état de Soleure, 212. — Rapport sur l'armement des cercles d'Allemagne et sur les dangers extérieurs de la France; il veut que les ministres soient mandés périodiquement à la barre, 213. — Parle sur le projet relatif à l'imposition de 40 journées de travail pour l'éligibilité à l'électorat, 227. — Présente des détails rassurans sur la faiblesse des armemens de l'Espagne, 232. — Autres sur l'insuffisance de l'état de défense des frontières du Nord, *ibid.* — Expose la nécessité de donner au ministre de la guerre les moyens de réprimer l'indiscipline des régimens, 241. — S'oppose à la discussion sur le projet relatif à la présentation de l'acte constitutionnel au roi, et à l'acceptation de celui-ci, 246. — Fait décréter que le roi sera prié de donner des ordres au ministre de la guerre, relativement aux régimens suisses, 259. — Présente un rapport et un projet sur l'ordre de Malte, 270. — Annonce les mesures prises par le roi, pour assurer la paix avec les puissances étrangères, 275. — AN II. 1794. Premier jugement du tribunal révolutionnaire, qui le condamne à la détention, 241. — Autre, qui le condamne à mort, 274.

FRETEAU, membre du comité révolutionnaire de Saumur. AN II. 1794. Merlin le fait traduire au tribunal révolutionnaire, 289.

FRÉVILLE, littérateur. AN III. Auteur de la vie et de la mort républicaine du *petit Emilien*, 37.

FREY (les deux frères). AN II. 1794. Fournisseurs à l'armée, sont exclus des Jacobins comme barons étrangers et beaux-frères de Chabot, 107. — Sont arrêtés comme complices de Chabot et de Danton; leur procès, 195. — Leur condamnation à mort par le tribunal révolutionnaire, 197.

FREY, helvétien. AN VI. Intercède auprès du directoire français, pour faire cesser les poursuites relatives à l'affaire du pont d'Huningue, 255.

FRIZARD (C. N.), notaire. AN II. 1794. Acquitté au tribunal révolutionnaire, 176.

FRICAUD, député de Charolles aux Etats-généraux. AN 1790. Son rapport sur la conduite séditieuse de l'abbé Carion, curé d'Issy-l'Évêque, 258. — AN 1792. Juge du tribunal du district de Charolles, se plaint de l'audace des prêtres, 31.

FRICOT (Firmin), député du bailliage de Mirecourt aux Etats-généraux. AN 1791. Est élu secrétaire, 171. — Son rapport, et projet pour provoquer l'échange du comté de Sancerre, 209. — Il fait rendre un décret pour la résiliation d'un bail emphytéotique passé à Duchâtelet, 273. — AN V. Réélu par le département des Vosges au conseil des cinq-cents, présente des observations sur la contribution foncière, 110.

FRIDELSHEIM, aide-de-camp. AN IV. Se distingue en diverses actions, à l'armée de Sambre-et-Meuse, 302.

FRINVILLE (M. de). AN V. Est désigné, par Duverne-du-Presle, comme agent de Louis XVIII dans l'intérieur, 335.

FRISON, député des Deux-Nèthes au conseil des cinq-cents. AN VI. Sa motion sur le renouvellement de la commission des inspecteurs, 100. — Il appuie l'adoption du projet contre les membres du tribunal criminel de la Dyle, 157. — Fait déclarer que l'armée d'Italie n'a cessé de bien mériter de la patrie, 167. — Présente un projet de résolution, portant que les lois envoyées dans les neuf départemens réunis, avant celle du 12 vendémiaire an 4, sont censées avoir reçu la publication, du jour de l'arrivée officielle de cette dernière, 215. — Parle sur le même objet, 293. — AN VII. Est élu secrétaire, 6. — Sa motion, tendante à faire accorder aux départemens réunis l'exportation des grains, 13. — Fait adopter une nouvelle résolution pour l'époque obligatoire des lois antérieures à celle du 12 vendémiaire an 4, dans la ci-devant Belgique, 56. — Opine contre les émigrés naufragés à Calais, 114. — Propose l'envoi d'un message au directoire, pour avoir le compte de la situation actuelle des départemens réunis, 138. — Élève des doutes sur l'âge de Pradier, élu député de Gemmappes, 241. — Produit une pièce contre lui, portant qu'il n'a pas l'âge requis par la constitution, 244. — Cite des faits relatifs à la Belgique, pour établir la preuve des détentions arbitraires, 274. — Dénonce le secrétaire du directoire, Lagarde, comme dilapidateur, au sujet de la propriété des journaux *le Rédacteur* et *le Défenseur de la patrie*, 290. — Réponse de celui-ci, transmise par un message, 301. — Il est nommé notateur de la société du Manége, 318. — Parle sur les dangers de la république, et craint que quelques diplomates ne veuillent lui faire danser *la périgourdine*, 361.

FRITZ (Jean). AN I.er 1793. Fait l'expérience d'un charriot mécanique, dont il est l'auteur, 172.

FRIZON, agent des subsistances militaires. AN III. Compris dans la suppression de la commission des approvisionnemens; son compte rendu, 355.

FROCHOT, député de Châtillon-sur-Seine aux États-généraux. AN 1790. Demande la suppression des bannalités, y compris les conventionnelles, 61. — AN 1791. Est exécuteur testamentaire de Mirabeau, 95. — Parle sur la réforme de la constitution; établit la distinction entre les corps constituans et les conventions nationales, 244 et 245. — Veut que la présentation de l'acte constitutionnel au roi, n'ait lieu qu'après sa relute par l'assemblée, 246. — Parle sur les attributions d'une assemblée de révision, 247. — Déclare, à la barre, l'insolvabilité de Mirabeau, et demande que ses funérailles soient payées par le trésor public, 294. — Sa réponse aux réclamations et injures de ses héritiers, 312. — AN 1792. Juge de paix, se propose de défendre la mémoire de Mirabeau, 300.

FROGER, volontaire. AN 1792. Trait de bravoure qui le distingue, 289.

FROGER (L.), député de la Sarthe à la convention nationale. AN III. Annonce des troubles à Montdidier, 184. — Son opinion sur l'organisation du pouvoir exécutif, 313.—Il envoie sa démission, 356.—AN IV. Réélu au conseil des cinq-cents, se plaint de ce que son domicile a été violé, et de ce qu'un mandat d'amener a été décerné contre lui, 267. — Parle sur la fabrication de la poudre à tirer, 296. — AN V. Donne sa démission, 155.

FROIDURE. AN I.er 1793. Est nommé administrateur du département de police, à Paris, 234. — Est mentionné au procès-verbal, pour être trop accessible aux jolies solliciteuses, 262. — AN II. 1793. Arrêté qui le maintient à l'administration de police, 27. — Sa traduction au tribunal révolutionnaire, 51. — Il est acquitté et rendu à ses fonctions, 78. — AN II. 1794. Propose à la commune l'exclusion de Talbot, 118. — Son arrestation et son remplacement, 195. — Sa condamnation à mort par le tribunal révolutionnaire, 275.

FROMENT (de), député de la noblesse de Langres aux Etats-généraux. AN 1790. Propose de faire recruter l'armée par les gardes nationales, 213.

FROMENT (D.). AN VII. Auteur d'un ouvrage sur le commerce des Européens avec les Indes, par la Mer-Rouge et l'Égypte, 198.

FRONDEVILLE (le président Lambert de), député de la noblesse de Rouen aux Etats-généraux. AN 1789. Fait ajourner l'affaire entre le parlement de Rouen et le procureur du roi à Falaise, 45. — Excuse un arrêté de la chambre des vacations de ce même parlement, qui attaque les opérations de l'assemblée, 89. — AN 1790. Défend le parlement de Rennes, accusé de désobéissance aux décrets, 11. — Demande la suppression de toutes les chambres des vacations, afin de les délivrer des persécutions qu'elles éprouvent, 65. — Discute la question de savoir si l'abbé Perrotin-de-Barmond, arrêté avec Bonne-Savardin, prévenu de conspiration, sera entendu à la tribune ou à la barre, 230. — Est censuré pour avoir dit dans cette discussion que, depuis six mois, les assassins des princes parcourent librement la capitale, et sont peut-être assis parmi les députés, 232. — Est condamné à huit jours d'arrêt chez lui, pour un écrit où il déclare s'honorer de la censure de l'assemblée, 234. — Sa lettre sur les motifs qui ont déterminé l'assemblée à le mettre aux arrêts, 243. — AN 1791. S'oppose à la réunion d'Avignon à la France, 145.

FROSSEA (ci-devant marquis de), patriote avignonais. AN 1792. Son emprisonnement à Rome, 358.

FRONTIN, adjudant-général. AN IV. Se distingue au passage du Po, 240. — Est tué à l'affaire de Salo, 328.

FROSSARD. AN 1789. Analyse de son ouvrage sur l'esclavage des nègres, et sur les moyens d'abolir la traite, 108. — AN IV. Sa lettre sur un voyage à la côte de Guinée, par le suédois Wastrom, 65.

FROST (M.), anglais. AN I.er 1793. Jugement contre lui, comme partisan de l'égalité, et ennemi de la constitution anglaise, 189. — AN II. 1794. Est dénoncé par Pitt, pour l'adresse des sociétés d'Angleterre à l'assemblée constituante, en 1791, 265.

FROTTE (le ci-devant comte de), officier supérieur dans l'armée catholique et royale. AN III. Interception de ses lettres adressées aux membres du conseil du Morbihan, 255. — AN V. Duverne-de-Presle le reconnaît pour un des agens de Louis XVIII, 353.

FROUDIÈRE, homme de loi, à Rouen, député de la Seine-Inférieure à l'assemblée législative. AN 1792. Invective Guadet, parlant de l'organisation illégale de la garde du roi, et est envoyé pour trois jours à l'Abbaye, 152. — Se plaint d'avoir été attaqué en sortant de la séance, le 9 août, 224.

FROULLÉ, libraire. AN II. 1794. Est condamné à mort au tribunal révolutionnaire, 168.

FULCHIRON aîné, banquier. AN VI. Membre de la députation du commerce de Paris au directoire, pour l'ouverture d'un emprunt; prononce un discours à cette occasion, 93. — Est nommé commissaire dans cette opération, 189.

FULCHIRON jeune, frère du précédent, intervient dans le même projet, *ibid.*

FULTON (Robert), ingénieur anglais. AN VI. Est breveté d'invention, 153 et 189. — AN VII. Ses ouvrages sur la construction et le perfectionnement des canaux de navigation, 187 et 235. — Lettre sur son panorama, 352.

FUMEL-MONSÉGUR (le marquis de), député d'Agen aux Etats-généraux. AN 1789. Fait accorder un substitut aux procureurs-syndics des départemens, 109. — Pense qu'il n'est pas de la dignité de la France d'accepter le don offert par la ville de Genève, qu'il appelle une aumône, 119. — AN 1790. Annonce des troubles dans le Quercy et l'Agenois, au sujet des droits féodaux, 55. — Propose quelques amendemens au projet sur le traitement des religieux qui jouissaient de dignités perpétuelles, 51. — S'oppose à la censure de Blin, pour ses expressions peu mesurées contre le projet de recourir au roi pour la répression des troubles des provinces, 55. — Vote le rejet du projet sur la contribution patriotique; se plaint, à cette occasion, des papiers incendiaires qui égarent le peuple; demande une adresse instructive et une loi sur la liberté de la presse, 86. — Parle sur le projet de la constitution civile du clergé, 154. — AN 1792. Emigré, sa lettre à Custine, 231.

FURSTENBERG (le prince de). AN IV. Est fait prisonnier à la prise du fort de Kell, 283. — AN V. Reçoit la capitulation de la tête du pont d'Huningue, 144.

FYON, patriote liégeois, et général. AN 1792. Rentre dans ses foyers, après la proscription, 347. — AN II. 1794. Dénoncé par Bréard, aux Jacobins, dit qu'il a été victime de Dumourier, et est défendu par Boulanger; Robespierre fait envoyer la dénonciation au comité de sureté générale, 202. — Il est exclu de la société, pour avoir maltraité son dénonciateur au sortir de la séance, 204. — AN IV. Arrêté du directoire pour son arrestation, comme complice de Babeuf, 243. — Est pris à la suite de l'affaire du camp de Grenelle, 356. — AN V. La commission militaire l'absout sur cette accusation, et le renvoi à la haute-cour, 11. — Il y nie les imputations dirigées contre lui, 207. — L'accusateur national le regarde comme coupable, 224. — Il est acquitté, 252.

GABIOU, notaire. AN VI. Son instruction sur la caisse des rentiers, 80. — AN VII. Son plan de banque, renvoyé à une commission, 150.

GABRIEL, recteur de Questembert, député de Vannes aux États-généraux. AN 1791. Prête serment à la constitution civile du clergé, 4.

GABRIEL. AN VII. Annonce à la société du Manége l'intention de la commission des inspecteurs, de retirer ce local à cette société, 310. — Y Parle sur les circonstances, 314. — Son discours lors de la célébration du 10 août, 326.

GACHET, maire de Troyes. AN II. 1794. Est accusé d'avoir prélevé des taxes révolutionnaires, 303.

GACHET. AN III. Réclame, au nom des commerçans de Bordeaux, la restitution de leurs sucres mis en réquisition, 280.

GAFFARE. AN I.er 1793. Annonce que l'indignation du peuple de Bordeaux contre la commission prétendue populaire, est à son comble, 192.

GAGLIUFFI (Faustin), citoyen romain. AN VI. Son discours prononcé à la fête funèbre du général Duphot, 171.

GAGNANT (J. N. V.), peintre et ensuite secrétaire de Drouet. AN I.er 1793. Est nommé, par le conseil-général, adjoint à l'administration de police de Paris, 246. — AN II. 1793. Est envoyé pour 24 heures à l'Abbaye, 266. — Est exclu de l'administration, comme modéré, 27. — AN II. 1794. Arrêté du comité de salut public, qui prononce sa destitution et son remplacement, 195. — AN V. Arrêté par suite de l'affaire du camp de Grenelle, réclame contre sa traduction à une commission militaire, 1. — Est condamné à mort, 20.

GAIGNARD, brigadier dans l'armée du Nord. AN III. Est présenté à la convention, 118.

GAIL, littérateur. AN 1792. Annonce de sa traduction des *Idylles de Théocrite*, 289. — AN I.er 1793. Nouvelle annonce, 37.

GAILHARD, député de la Drôme au conseil des cinq-cents. AN IV. Demande si la loi du 3 brumaire lui est applicable comme parent d'émigré, 60. — Projet de l'exclure, 104. — Il est maintenu comme ayant toujours servi la république à l'armée ou dans des fonctions civiles, 168. — AN VI. Ordre du jour

sur une dénonciation de citoyens de Valence contre lui, 170.

GAILLARD. AN 1790. Son analyse de la correspondance particulière du comte de Saint-Germain, 48 et 49.

GAILLARD, capitaine de marine. AN I.er 1793. Sa bravoure; sa mort, 160.

GAILLARD. AN I.er 1793. Annonce aux Jacobins la prise d'Ypres, 258. — AN II. 1793. Et l'arrestation du duc de Cumberland, 271.

GAILLARD, de Lyon. AN II. 1793. Compte rendu aux Jacobins des persécutions qu'il a essuyées dans cette ville, 30.—Il y est présenté par Collot-d'Herbois; y donne, sur Lyon, des détails justificatifs de Dubois-Crancé, et reçoit du président l'accolade fraternelle, 31.— Il se tue; Collot attribue cette mort à un sentiment de désespoir, d'après les divisions des patriotes, 96. — AN II. 1794. Robespierre jure de le venger, 296.

GAILLARD (la compagnie). AN V. Accusée d'escroquerie, de concert avec la compagnie Dijon, 241.— Son écrit intitulé : *Réponse aux calomniateurs à priviléges*, dénoncé par Gilbert-Desmolières, qui fait ordonner l'examen de ses traités avec le ministre de la marine, 251. — Réponse du ministre de la marine aux imputations relatives aux marchés de cette compagnie, 257. (*Voyez* compagnie DIJON).

GAILLAU. AN III. Fait hommage à la convention d'un fusil de nouvelle invention, 153.

GAILLON (de), député de la noblesse de Mantes aux États-généraux. AN 1789. Propose l'abolition du droit d'aînesse, 40.

GALBAUD, général français. AN 1792. Transmet des détails sur la fuite de Lafayette et de son état-major, 240. — Sa capitulation avec les généraux prussiens pour l'occupation de la citadelle de Verdun, 292. — Ses conférences avec le duc de Brunswick et Kalkreutz, 325 et 331.

GALBOIS, officier. AN VII. Se distingue en Helvétie, 344.

GALDI, littérateur italien. AN V. Publie un écrit sur les relations de l'Italie avec la France, 206.

GALIFET. AN 1792. Décret qui confisque ses biens dans les Colonies, comme émigré, 240.

GALIZOT. AN III. S'élève aux Jacobins contre une faction populicide, 47.

GALLAND-LONGUERUE, capitaine de la garde-nationale d'Orléans. AN VI. Annonce la capture d'une centaine de brigands, voleurs, assassins, 154.

GALLES (le prince de). *Voyez* GEORGES-FRÉDÉRIC-AUGUSTE.

GALLET, administrateur de la Vendée. AN I.er 1793. Attaque les rebelles incendiaires de Chollet, 78.

GALLITZIN (le prince russe). AN 1791. Ses succès sur les Turcs, 131 et 135.

GALLO (marquis de). AN VI. Sa plainte au nom de l'empereur à Campo-Formio, 37. — Est décoré de l'ordre de la Toison d'Or, 162. — S'oppose, à Naples, au système de rigueur du ministre Acton, 251. — Reçoit ordre de se conformer aux vues de ce ministre dans sa vice-royauté de Sicile, 339.

GALLOIS. AN 1791. Est envoyé commissaire civil dans la Vendée, 209. —Rapport de sa mission, 283, 314 et 316. — AN 1792. Annonce de sa traduction de l'ouvrage intitulé : *Science de la législation*, 31. — AN VI. Son retour prochain d'Angleterre, où il est envoyé, 170.

GALLOIS (Pierre). AN 1792. Convaincu de vols faits au garde-meuble, est condamné à mort, 306.

GALLON, membre du comité révolutionnaire de Nantes. AN III. Son accusation au tribunal révolutionnaire, 26. — Détails de la procédure, 35, 72 *et suivant.* (*Voyez* CARRIER). —Il réclame en faveur de Goulin, l'un de ses co-accusés, 98. — Est déchargé de toute accusation et mis en liberté, 100.

GALVANI, naturaliste. AN VI. Publie plusieurs mémoires sur la théorie de l'électricité animale, 35. — AN VII. Sa mort, 139.

GAMACHE (comte de). AN 1791. Est arrêté à Paimbœuf lors de la fuite du roi; décret portant qu'il n'y a pas lieu à accusation contre lui, 242. — AN II. 1794. Est condamné à mort au tribunal révolutionnaire, 274.

GAMAIN, serrurier de Versailles. AN II. 1794. Empoisonné par Louis XVI après avoir construit l'armoire de fer, reçoit une pension, 219. — Rap-

port de Peyssard sur cet objet, et décret qui fixe cette pension à 1,200 liv., 240.

GAMBARI, anconitain. AN VI. Présente le drapeau tricolor au général Dallemagne, 94.

GAMON, député suppléant de l'assemblée législative. AN 1792. Y est admis en remplacement de Valladier, démissionnaire, 77. — Demande la vérification des faits dénoncés par Brunot, relativement à l'adresse du Champ-de-Mars, pour la déchéance, 222. — Député à la convention nationale, vote pour que Louis XVI soit entendu préalablement au décret d'accusation, 340. — AN I.er. 1793. Dénonce des projets d'assassinat contre divers députés, 71. — Croit qu'il est impossible désormais aux membres de l'assemblée de se réunir et de marcher d'accord, 89. — Inspecteur de la salle, rend compte de la police qu'exercent sur les tribunes les dames dites *de la Fraternité*, 140. — AN II. 1793. Signataire de protestations contre le 31 mai, est décrété d'accusation, 277 et 278. — AN III. Est rappelé à la convention, 80. — Lors de la discussion sur les confiscations, vote en faveur de la restitution; sa sortie à ce sujet contre les brigandages des derniers tyrans qui se vantaient de battre monnaie sur la place de la révolution, 228. — Est nommé secrétaire, 251. — Demande la création d'une commission de neuf membres, chargée de faire un rapport sur tous les représentans dénoncés et prévenus de complicité avec les derniers tyrans, 253. — Est élu membre du comité de salut public, 259. — Son rapport tendant à accorder la concession des mines du Tarn au citoyen Solages, pour 50 années, 299. — Adoption de ce projet, 318. — Il appuie celui de Henri Larivière, contenant un mode de jugement des terroristes détenus, 324. — Propose d'instituer une fête *à la Réconciliation*, 328. — Fait décréter la vente, dans la décade, des maisons nationales situées à Paris, 346. — Son rapport, suivi d'un décret portant suppression de la commission des armes, 352. — Texte de son discours sur la fête *de la Réconciliation*, 358. — AN IV. Son projet d'adresse aux parisiens, relative au réarmement des citoyens qui sont venus défendre la représentation nationale au 13 vendémiaire, 15. — Discussion sur cette adresse, 16. — Il sort du comité de salut public, 19. — Demande qu'on célèbre une fête pour la réconciliation des Français, 22. — Nommé par d'Antraigues dans la correspondance de Lemaitre, donne des explications à ce sujet; texte de son discours, 38 et 39. — Est secrétaire du corps électoral formé dans la convention nationale, 44.

GAND (le vicomte de). AN 1792. Son arrivée à Londres, 285.

GANDON, marchand de vin. AN II. 1793. Décret de sursis au jugement qui le condamne à mort comme accapareur, 93. — Rapport d'Oudot en sa faveur, et annullation de ce jugement, 99. — AN II. 1794. Vient témoigner sa reconnaissance à la convention; scène de sensibilité à cette occasion, 102.

GANDON, juge du tribunal de cassation. AN IV. Est membre de la haute-cour nationale de Vendôme, 328. — AN V. Sa lettre, comme président de ce tribunal, annonçant la convocation des hauts jurés, 78.

GANILH, électeur. AN 1789. Député auprès de l'assemblée nationale par le comité de permanence de l'hôtel de ville de Paris, est renvoyé dans cette capitale, ainsi que Bancale-des-Yssarts, avec une déclaration des mesures prises auprès du roi pour remédier aux malheurs des circonstances, 18. — Ses dépositions dans l'affaire de Bezenval, 112.

GANNET. AN 1791. Est accusé de fabrication de faux assignats; décret portant que son procès lui sera fait par le tribunal du district de Dunkerque, 251.

GANOLLE, chirurgien à Poitiers. AN VI. Reçoit le prix décerné par la société de médecine de Paris, 257.

GANTHEAUME, amiral. AN IV. Détails de son expédition dans l'Archipel, 159. — AN V. Son départ de Brest, à la tête d'une escadre, 256.

GANTOIS, député de la Somme à la convention nationale. AN I.er 1793. Signe une déclaration contre le 31 mai, 167. — AN VI. Renvoi au directoire d'un de ses arrêtés, prononçant la destitution du citoyen Botteaux, agent de la régie de l'enregistrement dans le département de la Meuse, 24.

GARAT aîné, avocat au parlement de Bordeaux,

député de Labour aux États-généraux. An 1789. Veut qu'on s'occupe de la motion du clergé sur les subsistances, et pourquoi, 5. — Appuie, à l'issue de la séance royale, le maintien de tous les arrêtés précédens, 10. — Fait observer l'insuffisance des tribunaux ordinaires, 24. — S'oppose à ce que la puissance sur les troupes soit accordée aux seules municipalités électives, 39. — Distingue le droit de propriété des individus, de celui du clergé collectivement; demande que les possesseurs actuels des dîmes reçoivent un traitement, 40. — Veut qu'on réprime l'arrêté de la ville de Rennes, contre les partisans du *veto*, 55. — Fait décréter une adresse aux Français, relative aux finances, 64. — Trouve satisfaisante la réponse du roi à la demande de sanctionner les articles décrétés de la constitution, 68. — Appuie la question proposée par Fréteau, si l'on ajoutera au titre de *roi des Français* celui de *roi de Navarre*, 69. — Réclame contre le décret qui établit la contribution du marc d'argent, 79. — Déclare que cette instruction consacre l'aristocratie des richesses, 80. — Demande le renvoi au châtelet de Paris des poursuites contre la chambre des vacations de Rouen, 88. — Vote pour que les départemens puissent élire leurs députés parmi tous les citoyens du royaume, 91. — Combat la proposition de nommer 36 administrateurs par département, 92. — An 1790. Réclame contre la réunion de la Navarre, du Béarn et du pays des Basques en département, 13. — Demande qu'on déclare qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur les réclamations de la république de Gênes contre la réunion de la Corse à la France, 23. — Vote pour qu'un citoyen décrété d'ajournement personnel ne puisse remplir des fonctions publiques, 41. — Son rapport sur les troubles élevés à Bordeaux contre les juifs, 42. — Vote pour la suppression des ordres religieux, 45. — S'oppose à la formation d'un comité colonial, 62. — Combat trois articles de la législation sur les droits féodaux, relatifs aux indemnités, à la réduction des redevances et à la révision des partages, 70. — Vote pour qu'on n'accorde recours contre les auteurs de leur détention qu'aux prisonniers contre lesquels il n'y aurait pas eu de plaintes rendues en justice, 75. — Expose les services rendus par la caisse d'escompte, et vote pour le projet tendant à prendre connaissance de sa situation, 83. — S'oppose à ce qu'on rappelle au roi que ses demandes doivent être contresignées des ministres, 86. — Propose de délibérer sur la série des questions proposées par Barrère, concernant l'établissement des jurés, la nomination et les pouvoirs des juges, 91. — Vote pour que les billets de caisse soient convertis *en promesses d'assignats*, et tiennent lieu de ce papier jusqu'à sa fabrication, 108. — Propose de mettre sous la sauve-garde de la loi Laborde, habitant de Crécy, poursuivi pour affaires de grains, 109. — Appuie le projet portant que les assemblées convoquées pour la formation des corps administratifs, ne doivent point s'occuper d'élection de nouveaux députés, et que l'époque en sera fixée par l'assemblée nationale, 110. — Prétend que le serment de n'avoir point protesté contre le décret de l'assemblée ne doit porter que sur les actes sanctionnés, 118. — Demande pour les militaires traduits devant des conseils de guerre le droit de récusation et d'appel, 119. — Persiste à rejeter l'établissement des jurés, 121. — Propose de refuser un don patriotique offert par le chapitre de Strasbourg, sauf la conservation de ses immunités, 121. — Parle contre l'ambulance des juges, 122. — Et contre leur rééligibilité, 124. — Contre une trop courte durée des fonctions judiciaires, 125. — Vote pour l'institution des juges par le roi, et s'élève contre ceux qui veulent dépouiller la royauté pour se montrer populaires, 126. — Demande qu'un détachement de la garde nationale de Bordeaux soit autorisé à se transporter à Montauban pour y rétablir l'ordre, 140. — Parle pour la permanence du tribunal de cassation, 147. — Sur les tribunaux d'exception, 148. — Sur les élections des évêques et curés constitutionnels, 161. — Vote pour l'augmentation du traitement des curés de campagne, 169. — Blâme la conduite de la municipalité de Toulouse, au sujet de l'arrestation de Toulouse-Lautrec; pense que la procédure commencée ne peut être terminée que par le châtelet, 177. — Est élu secrétaire, 183. — Présente des observations de rédaction sur l'abolition des offices de judicature et l'organisation du pouvoir judiciaire, 187. — Parle sur la fixation de la somme à laquelle s'élèvera la compétence des juges

de paix, 191. — Combat la proposition d'établir un jury pour le jugement des auteurs d'écrits incendiaires, et demande qu'on suive contr'eux la marche des affaires ordinaires, 214. — Vote le maintien de la franchise du port de Bayonne, 331. — An 1791. Vote pour que l'instruction des jurés soit faite par des preuves écrites, 20. — S'oppose à ce que l'accusé soit entendu à la barre, dans la discussion relative à la haute-cour, 40. — Veut que les aînés actuellement existans soient exemptés du décret qui abolit les inégalités dans les successions, 72. — Combat une série de questions présentée par Merlin sur la même motion, *ibid.* — Appuie le projet qui porte à 100,000 liv. le traitement des ministres, et accorde 50 000 l. en sus à celui des affaires étrangères, 102. — Présente des réflexions sur la manière de poser la question relative aux conditions d'éligibilité au corps législatif, 137. — Fait rejeter d'un article qui concerne le douaire de la reine, cette condition : *tant qu'elle restera en France*, 147. — Propose d'ajouter à la privation de la vie pour le parricide, l'amputation de la main, 154. — Ne veut pas qu'un député puisse être élu gouverneur du dauphin, 180. — Parle en faveur des Colons détenus en France, 181. — Appuie la demande que les représentans soient choisis parmi les éligibles de chaque département, 225. — Vote pour que les offices seigneuriaux ne soient point remboursés, 233.

GARAT (D. J.) ou le jeune, littérateur, député de Labour aux Etats-généraux. An 1789. Propose de confirmer la grâce accordée à Bezenval par les électeurs, 30. — Prouve la non-propriété du clergé, par l'esprit et par les formes des fondations, 77. — Appuie la motion d'introduire les ministres dans l'assemblée avec voix consultative, 85. — Professe l'histoire au Lycée de Paris, 106. — An 1790. Réclame contre la réunion de la Navarre, du Béarn et du pays des Basques en département, 13. — Est rappelé à l'ordre, pour avoir voulu protester contre la réunion départementale du pays des Basques, 14. — Son observation sur l'époque où la chasse peut être libre, et sur le droit de port d'armes, 112. — Trouve que les avantages de l'établissement des jurés sont plus grands que les inconvéniens, 120. — Dans la discussion sur le droit de paix et de guerre, dit que faire la guerre, est la mission du pouvoir exécutif, et que la déclarer, est celle de la nation, 143. — An 1791. Défend le ministre de la marine, Fleurieu, dénoncé par Bonjour, 101. — An 1792. Son examen de la proclamation des gouverneurs des Pays-Bas, 220. — Est nommé ministre de la justice, 283. — Accepte sa nomination, 287. — Atteste le civisme de l'ecclésiastique Roussel, 304. — Son discours à la convention sur plusieurs questions relatives aux prisonniers élargis dans les journées de septembre, 318. — Expose l'incertitude de compétence entre les ministres, sur l'exécution des décrets d'accusation contre des individus ex-ministres; et annonce ensuite qu'il a fait arrêter Lacoste, 328. — Est chargé de faire exécuter le décret d'arrestation de d'Espagnac, Malus et Petit-Jean, 342. — Ainsi que de notifier aux conseils de Louis XVI les pièces relatives à leur nomination, 349. — An I.er 1793. Son rapport sur l'arrestation de deux journalistes, 11. — Il répond à l'ex-ministre Bertrand-de-Molleville, qui l'accuse d'avoir soustrait des pièces à la décharge de Louis XVI, 16. — Rend compte de la situation de Paris, 20. — De la notification à Louis XVI, du décret qui le condamne à mort et annulle son acte d'appel au peuple, 24. — Des circonstances de l'assassinat de Michel Lepelletier, 25. — Et, ministre de l'intérieur par *interim*, de l'état des subsistances à Paris, 46. — Transmet les mesures prises par le département du Var, pour arrêter les fonds publics, 53. — Rend compte d'une motion de massacrer les députés appelans et les ministres, faite par des volontaires aux Jacobins, 76. — Est nommé ministre de l'intérieur, *ibid.* — Accepte, 77. — Rend compte des recherches infructueuses qu'il a faites, relativement au comité d'insurrection; détails sur Proly, étranger, fils naturel du prince de Kaunitz; éloge de Pache; rejet des troubles de Paris sur les divisions de la convention même, 80. — Il transmet un pamphlet de Marat, et demande l'exécution du décret qui oblige tout député journaliste à opter entre ces deux fonctions, 86. — Propose à la convention, au nom du conseil exécutif, de faire elle-même tous les choix, 96. — Son rapport sur la force armée qui entoure la convention; il répond de sa sureté;

justifie Pache et Hébert, 149. — Rend compte, au 31 mai, de la réunion des commissaires des sections à l'Évêché, 152. — Déclare l'imposture d'une lettre qui circule, sous son nom, dans laquelle on lui fait inviter les corps administratifs à recevoir une dictature, 169. — Rend compte de la situation de Paris, 180. — Consulte la convention sur Couppé, arrêté à Mantes, 187. — Sa lettre aux administrations, en leur envoyant l'acte constitutionnel, 188. — Il annonce qu'un cartel d'échange de prisonniers, portant la suscription de *république française*, a été signé par le roi de Prusse : ajoute que la constitution est généralement acceptée, et propose un nouveau délai en faveur des administrations qui ne se sont pas encore rétractées, 192. — Repousse le reproche d'avoir cherché à affamer Paris, 209. — Demande d'être autorisé à payer aux fabricans les primes que la loi leur accorde, 210. — Est dénoncé par Collot-d'Herbois, pour avoir adressé aux communes des questions indiscrettes ; décrété d'arrestation, et mandé à la barre, il comparaît ; Danton l'accuse de faiblesse, mais défend ses intentions ; Sévestre rappelle qu'il a bien servi la convention au 31 mai ; le décret d'arrestation est rapporté, 216. — Il est chargé, par décret, de faire représenter des pièces patriotiques, 217. — Quitte le ministère, pour cause de santé, et rédige, pour continuer de servir la chose publique, une feuille périodique républicaine, 229. — An II. 1793. Est arrêté, 276. — Et remis en liberté, 278. — An II. 1794. Est nommé membre de la commission d'instruction publique, 358. — An III. Et professeur à l'école normale, 51. — Dumont du Calvados propose l'examen de sa conduite, relativement au 31 mai ; il est défendu par Taveau et Bréard, 172. — Exposé de sa conduite politique, contenu dans ses *Mémoires sur la Révolution*, 247. — Il est remplacé par Ginguené à la commission d'instruction publique, 357. — An V. Est insulté dans l'assemblée électorale de Seine-et-Oise, 205. — Réclame contre les assertions calomnieuses de Henry-Larivière à son égard ; entre dans les détails de sa conduite politique, et repousse l'inculpation relative au 2 septembre, 315. — Est porté sur la liste des candidats pour remplacer Barthélemy et Carnot au directoire, 357 et 359. — An VI. Réflexions sur ses réponses à un article des dangers de la dictature, 104. — Il est nommé ambassadeur à Naples, 137. — Et remplacé par Chénier dans les fonctions de membre du jury central de la Seine, 207. — Est l'un des candidats pour la place vacante, par la sortie de François de Neufchâteau, du directoire, 239. — Ses discours adressés au roi et à la reine de Naples, 266 et 267. — Il fait auprès du roi, des instances infructueuses en faveur des patriotes napolitains et siciliens arrêtés, 283, 305 et 318. — Prend congé de la cour ; regrets des Napolitains à son départ, 320. — Élu au conseil des anciens, y est nommé secrétaire, 333. — An VII. Son opinion en faveur de la résolution sur les domaines engagés, 10. — Il insiste pour cette résolution, 13. — Présente un ouvrage posthume de Condorcet, intitulé : *Moyens d'apprendre à compter sûrement et avec facilité*, 26. — Propose d'approuver la résolution qui fixe les dépenses du ministère de l'intérieur pour l'an 7, 40. — Propose le rejet de celle qui annulle l'élection des juges du tribunal criminel des Bouches-du-Rhône, faite en l'an IV, 107. — Prononce un discours sur les langues parlées ou écrites, à l'occasion d'un hommage fait par l'auteur de la *Pasigraphie*, 108 et 109. — Est élu président, 126. — Son discours pour la fête du 21 janvier, *ibid.* — Se plaint de ce qu'on déplace perpétuellement la question dans la discussion relative aux prises maritimes, 142. — Retrace les crimes et la mauvaise foi du roi de Naples, la justice de la guerre qui lui est faite, et le dévouement des armées françaises, 146. — Vote pour la résolution relative aux prises maritimes, 166. — Défend François de Neufchâteau contre Marbot, et, sans vouloir pourtant justifier sa circulaire sur les élections, assure qu'il est républicain, 213. — Dévoue à la vengeance de tous les peuples les auteurs du massacre de Rastadt ; est chargé de prononcer l'éloge funèbre des ministres qui en ont été les victimes, 231. — Fait ordonner la mention honorable d'un ouvrage sur les campagnes de l'armée d'Italie ; en prend occasion pour s'élever contre les dilapidateurs et leurs partisans, et paraît désigner l'ex-directeur Rewbell, 251. — Demande un délai pour le rapport à faire sur la liberté de la presse, 280.

— Analyse

— Analyse de ce rapport, 297. — Appuie celui de Décomberousse sur les otages; cite l'exemple de l'Angleterre et de l'Irlande, 300. — Réclame un comité général pour entendre la dénonciation de Courtois contre les Jacobins, 314. — S'oppose à ce que les noms des coupables de cette conspiration, s'il y en a, soient publiés, afin de laisser aux autorités le soin de les poursuivre, *ibid.* — Fait approuver la résolution qui retire au directoire la censure qui lui a été donnée sur la presse, 319. — Excuse Barrère; rejette sur Billaud-Varennes les excès de la terreur, et ne vote pas pour la loi d'amnistie dont le dernier profiterait, 320. — Parle sur une dénonciation contre le citoyen Blanchard commandant de la garde du corps législatif, 326. — Réflexions sur un article du journal des Hommes Libres, qui l'attaque ainsi que Sieyes, 332. — Il défend ce directeur, accusé de projets de royauté, et fait l'éloge de ses discours prononcés au Champ-de-Mars, *ibid.* — Fait l'éloge de Joubert et de sa mort héroïque et républicaine, 345. — Vote la déportation des émigrés naufragés à Calais, *ibid.* — Fait approuver la résolution qui détermine des indemnités pour les possesseurs du célèbre jeu de paume de Versailles, 356.

GARAT, employé à la trésorerie. AN II. 1793. Est arrêté, 276.

GARAT, musicien. AN VI. Ses succès à Madrid, 275.

GARCHI, limonadier-glacier. AN VI. Détails des désordres commis chez lui, et messages relatifs à cet événement, 120, 122 et 125.

GARDANNE, général français. AN IV. Se distingue sur le Mincio, 264.

GARDIEN, député d'Indre et Loire à la convention nationale. AN 1792. Justifie Mathieu, juge de paix, d'une inculpation dirigée contre lui, 309. — Annonce que, dans les pièces trouvées aux Tuileries, il en est une qui prouve que Louis XVI avait conseillé le massacre de Nancy, 330. — Dénonce les administrateurs de Château-Renaud, comme s'étant mis à la tête d'un attroupement qui redemandait un roi, 344. — AN I.er 1793. Son rapport sur les onze ex-députés à la législature, compromis par les papiers trouvés dans l'armoire de fer: il fait décréter d'accusation Marivaux et Lamy, 36. — Est élu membre de la commission des douze, pour la recherche des complots et l'examen des arrêtés de la municipalité de Paris, 142. — A la suite de diverses dénonciations contre cette commission, offre sa démission, ainsi que ses autres collégues, 151. — Dénonciation faite contre lui, par le conseil de la commune, pour sa correspondance avec Marizi, ex-noble; sa réponse; il l'attribue à sa retraite de la montagne et à sa dénonciation contre Tallien; décret qui ordonne l'apposition des scellés sur ses papiers et qui lui donne un garde; Bourdon de l'Oise demande son arrestation, 152. — Adresse où l'on demande son accusation; Bazire le justifie de plusieurs inculpations qui lui ont été faites; Barrère fait supprimer la commission dont il est membre, 154. — Est décrété d'arrestation au 2 juin; sur sa plainte, il est décrété que les députés arrêtés n'auront qu'un seul gendarme chez eux, 156. — Son épouse obtient d'être enfermée avec lui, 178. — AN II. 1793. Il est décrété d'accusation, 277 et 278. — Texte de cet acte; son procès et sa condamnation à mort au tribunal révolutionnaire, 34, 35 et 36. — Détails à la commune sur cette procédure, 43. — AN III. Proposition d'instituer une fête funèbre le jour de sa mort, 259. — AN IV. Demande de secours annuels pour sa veuve, 206.

GARDIOL, curé de Caillan, député de Draguignan aux États-généraux. AN 1790. Prête serment à la constitution civile du clergé, 362.

GARESCHÉ, député de Saintes aux États-généraux. AN 1790. Son rapport sur la vérification de la caisse d'escompte, 261. — AN 1791. Il fait décréter la liquidation des dettes des pays d'état, 103.

GARESCHÉ, maire de la Rochelle. AN 1792. Offre 50,000 livres pour les frais de la guerre, 16.

GARILHE (François-Clément-Privat), député de l'Ardèche à la convention nationale. AN II. 1793. Signataire de protestations contre le 31 mai, est décrété d'arrestation, 277 et 278. — AN III. Et rappelé dans le sein de l'assemblée, 80.

GARIN (François-Etienne), ancien boulanger, administrateur des subsistances dans la municipalité de Paris. AN I.er 1793. Reproche à Garat d'avoir cherché à affamer cette commune, 209. — Réclame

contre son arrestation, 213. — Rend compte de sa mise en liberté et de sa gestion, 216.

GARIN, aveugle-né. AN VII. Lettre par laquelle il témoigne sa gratitude au citoyen Forlenze, oculiste, qui lui a donné la vue, 350.

GARLIAC, peintre. AN II. 1794. Est acquitté au tribunal révolutionnaire, 139.

GARNERIN, physicien. AN VI. Exécute sa première expérience du parachûte, 33. — Notice d'un de ses voyages aériens, 35. — Se pourvoit contre la défense à lui faite, par le bureau central, d'exécuter un projet d'ascension avec une femme, 221 et 223. — Obtient main levée de cette défense, 267. — Et exécute son projet, 294. — Détails y relatifs; son arrestation avec sa compagne à Dugny près le Bourget, comme voyageant sans passe-ports, 297 et 323. — Nouvelle ascension avec mademoiselle Henry Célestine, 312 et 318. — Autres voyages aériens, 329, 330 et 337. — AN VII. Autre, 275.

GARNIER (Germain), député suppléant à l'assemblée nationale. AN 1791. Est élu membre du département de Paris, 41. — Rend compte des travaux de cette autorité, 357. — AN 1792. Auteur d'un ouvrage sur les droits féodaux; est nommé ministre de la justice, 84. — Et remplacé par Duranthon, 107. — AN V. Est l'un des candidats présentés pour la place vacante au directoire exécutif, 249.

GARNIER, de Saintes, député de la Charente-Inférieure à la convention nationale. AN 1792. Demande qu'on étende la peine de mort à tous les émigrés indistinctement, 298. — Vote pour qu'on envoie à Custine le renfort qu'il demande, 317. — AN I.er 1793. Propose d'ajourner à la fin de la campagne, la réorganisation de l'armée, 44. — Fait décréter la traduction de Blanchelande, gouverneur de Saint-Domingue, au tribunal révolutionnaire, 73. — Propose d'étendre l'expulsion des étrangers à tous ceux établis en France postérieurement au 14 juillet 1789, 80. — Déclare qu'il n'a vu que des ministres traîtres, et que la convention devrait s'emparer de tous les pouvoirs, 96. — Fait décréter l'arrestation de tous les officiers ou soldats qui arriveraient de l'armée de Dumourier, *ibid.* — Et la traduction du général Marcé au tribunal révolutionnaire, 116. — Justifie le mandat d'arrêt lancé contre Mainvielle, député suppléant, 121. — Fait annuller un jugement rendu contre deux citoyens de Pont-de-Vaux, pour avoir brûlé des drapeaux portant des signes de féodalité, 122. — En mission près l'armée des Côtes-de-la-Rochelle, félicite la convention sur la constitution, 183. — Fait décréter la peine de mort contre les conducteurs d'artillerie qui prennent la fuite avec leurs chevaux, 211. — Vote la démonétisation des assignats à face, 213. — Propose d'expulser de la république tous les étrangers suspects, 217. — Parle sur le même objet, et propose de déclarer que chacun a le droit d'assassiner Pitt, comme ennemi du genre humain, 221. — S'oppose à l'envoi de secours demandé par Morisson, pour les administrateurs de la Vendée, et l'accuse d'intelligences avec les rebelles, 226. — Demande que ce soit une section du comité de salut public qui soit chargée de surveiller l'exécution des décrets, 243. — Est élu secrétaire, 251. — Fait rapporter le décret qui accorde une récompense de 3,000 liv. aux généraux qui ont bien servi la patrie, 252. — Appuie la pétition des Jacobins de Paris, tendante au rétablissement du décret du 5 septembre, qui étendait aux Anglais les mesures prises pour les Espagnols, 259. — Est adjoint à Lecarpentier, commissaire de la convention dans le département de la Manche, 263. — AN II. 1793. Annonce l'essai d'un nouveau pain de pommes de terre, 25. — Remplace dans sa mission, Thirion, qu'il accuse d'avoir retardé la marche d'une colonne, 42 et 88. — Communique des victoires sur les Vendéens, 81 et 93. — AN II. 1794. Réclame des secours pour le Mans et la Flèche, pillés par les brigands, 104. — Annonce l'arrestation de l'ex-prince de Talmont et de Bagon, procureur du Calvados, mis hors la loi et fusillé, 108. — Ecrit que la conspiration du Mans tirait sa source de celle de Danton, 195. — De retour à la convention, y renouvelle les mêmes assertions, 197. — Donne des détails aux Jacobins sur sa mission, et annonce l'envoi de conspirateurs au tribunal révolutionnaire, pour en purger la France, 200. — Déclare le calme rétabli au Mans, 215. — Et son entière pacification, 221. — AN III. Se plaint

que les amis de la liberté sont maltraités, à Paris, sous le nom de *Jacobins*, 1. — Parle, à cette société, sur les dangers des patriotes, et contre les modérés qui prêchent une pitié meurtrière, 5. — Invoque, à la convention, l'ordre du jour sur la discussion d'un projet d'Eschasseriaux, relatif à la commission des subsistances, 17. — Est nommé président de la société des Jacobins, 29. — Demande à la convention le rapport du décret qui déclare Bordeaux en état de rebellion, 42. — Discute sur plusieurs ordres révolutionnaires donnés par Carrier, 64. —Propose la suppression des commissions exécutives, auxquelles il reproche leur organisation monarchique et dilapidatrice, 75. — Appuie la demande du rapport de la loi qui éloigne de Paris les ex-nobles, 80. — Parle sur les créanciers des émigrés, 105. — Fait rendre un décret en faveur des veuves et enfans des condamnés, 130. — Rend compte, par lettres, de l'exécution des lois relatives à l'approvisionnement de Paris, 212. — Demande, dans la journée du premier prairial, l'envoi de courriers extraordinaires aux représentans chargés de l'approvisionnement de Paris, pour détruire les insinuations de la malveillance; est d'avis que les commissaires de sections fassent fabriquer, la nuit, du pain avec les farines des pâtissiers et des traiteurs, 245. — Fait adopter l'envoi de ces courriers, 246. — Provoque un coup de vigueur contre les révoltés qui sont allés soulever les faubourgs, 247. — Son opinion sur le projet relatif à la poursuite des assassinats commis depuis le 1.er septembre 1792, 278. —An IV. Défend le projet de Pons de Verdun sur la classification des délits donnant lieu à poursuite, 26. — Demande des mesures à la suite des événemens de vendémiaire, 36. — Est réélu au conseil des cinq-cents, en concurrence avec Pochotte, 45. — Est accusé, par un particulier, de l'avoir fait emprisonner pour le forcer à résilier un bail en sa faveur; ajournement sur cette dénonciation, 180. — Annullation d'un de ses arrêtés sur des ventes de biens nationaux, 227. — An V. Examine lequel des systèmes des régies ou des fermes doit être appliqué à l'administration des postes et messageries, 74. — Fait annuller les opérations de l'assemblée primaire de la Ferté-Bernard, département de la Sarthe, 197. — Appuie le projet relatif aux suspensions de ventes de biens nationaux, 217. — Son opinion sur cet objet, 230. — Il ne veut pas que le corps législatif intervienne dans le tirage au sort des membres du directoire, 238. — Défend avec chaleur les élections du département des Deux-Nèthes, attaquées par le rapport de Jubié de l'Isère, et demande la question préalable, 260. — Appuie le projet de Jard-Panvilliers, sur la vente des presbytères, et pense qu'il est nécessaire pour calmer les inquiétudes des acquéreurs de biens nationaux, 314. — Fait arrêter qu'il ne pourra être fait de déplacemens dans la garde du corps législatif, qu'en les motivant, 326. — Au 18 fructidor, provoque la déportation des mauvais journalistes et en cite plusieurs, 354.—An VI. Appuie le projet d'une fête annuelle commémorative du 18 fructidor, 9 et 10. — Celui d'exclusion des ci-devant nobles de toutes les fonctions publiques, et demande qu'il s'étende aussi à la faculté d'élire, 11. — En défend un autre relatif à la vente des biens nationaux, 19. — Fait abroger la loi qui annullait les opérations de la double assemblée électorale des Deux-Nèthes, et valider celle de l'assemblée séante aux carmes d'Anvers, 20 et 21. — Fait charger une commission de présenter des vues pour conserver la correspondance entre le peuple et ses représentans, 29. — S'oppose à l'impression d'une adresse de l'administration centrale du département de l'Allier, 39. — Appuie un projet de modification à la loi sur la formation des jurés, 41. — Combat le titre des revendications dans un projet relatif aux domaines nationaux, 49. — Opine sur les contributions à fixer dans les Colonies, 55. — Défend le projet d'indemnité à accorder pour la suppression du contre-seing, 64. — Fait une motion sur l'éducation de la jeunesse, 76. — Demande une adresse aux Français sur la descente en Angleterre, 107. — Invoque des moyens de soumettre à la taxe les nouveaux enrichis, 131. — Communique une lettre contre le député Dujardin, et vote, à cette occasion, le rapport de tous les congés, 132. — S'oppose au projet relatif à l'établissement des gardes ruraux, 136. — Fait renvoyer au directoire l'affaire de l'aliénation du

parc de Marly, 141. — Son opinion sur les députés coloniaux, 166. — Appuie le projet sur l'impôt du tabac, 171. — Est élu secrétaire, 184. — S'oppose à l'ajournement du projet en rapport de la loi qui excepte l'île des Cygnes de la vente des domaines nationaux, 194. — Appuie celui relatif au remplacement des juges par le directoire, 239.

GARNIER, député de l'Aube à la convention nationale. AN II. 1793. Est demandé pour commissaire par le district de Tonnerre, département de l'Yonne, 265. — Y est envoyé en mission pour en apaiser les troubles, 267. — AN III. Entre au comité de sureté générale, 47. — Interpellé par Collot-d'Herbois, cite des faits à sa décharge, 189. — Propose l'arrestation de tous les membres des anciens comités, 196. — AN V. Élu au corps législatif avec Fréron, par la Guyane française, défend son élection. 66. — Cette question est ajournée, 79. — AN VI. Nouvelle réclamation de sa part, et ordre du jour, 22.

GARNIER, député de la Meuse à la convention nationale. AN III. Appuie la réélection, par les assemblées primaires, des deux tiers de la convention, 339.

GARNIER-DES-CHÊNES, député par le département de Seine et Oise au corps législatif. AN VII. Discussion à son sujet comme ex-noble; il est admis, 231.

GARRAN-COULON, membre du comité des recherches de la commune de Paris. AN 1789. Ses efforts inutiles pour soustraire le boulanger François à la fureur du peuple, 78. — Ses poursuites sur les conspirations des 14 juillet et 5 et 6 octobre, 101. — Son rapport à ce comité sur la conspiration des mois de mai, juin et juillet; preuves de cette conspiration; il inculpe gravement Barentin, Puységur, le maréchal Broglie, Bezenval et Berthier; détails sur les embarras des subsistances à cette époque; faits à la charge de l'intendant Berthier; nécessité de faire prononcer, par la justice, contre les prévenus, 127, 128, 129, 130 et 131. — AN 1790. Il annonce à la commune de Paris que l'acteur Larive a fait présent à Lafayette de la chaîne d'or que portait à son col le chevalier Bayard, 43. — Ses conférences avec Bailly et Lafayette, relativement aux complots attribués à M.r de Maillebois, 94. — AN 1791. Président du tribunal de cassation, renouvelle, à sa tête, le serment de fidélité, lors de la fuite du roi, 174. — Son discours au roi, 272. — Député de Paris à l'assemblée législative, est élu secrétaire, 277. — Fait rejeter une demande des commissaires de la trésorerie, 280. — Propose d'inviter ceux qui ont des lumières sur les lois, à les communiquer au corps législatif; cite avec éloge, l'ouvrage de Jérémie Bentham, sur le danger de faire nommer les juges par le roi, 290. — Fait rendre un décret relativement aux commissaires et substituts près le tribunal de cassation, 304. — Combat le décret d'accusation proposé contre les princes français et autres, 313. — Fait étendre au nommé Tardy et autres, l'acte d'accusation rendu contre Varnier, 318. — Insiste pour que le rapport sur les événemens de Saint Domingue soit présenté le 1.er décembre, 325. — Parle sur l'article concernant les listes des prêtres réfractaires envoyées par les départemens, 326. — Fait décider que l'abbé Mulot prendra sa place de député, *ibid.* — Est nommé procurateur de la haute-cour nationale, 328. — S'oppose à ce que l'on suspende l'envoi des troupes à Saint Domingue, 339. — Demande, provisoirement, la confirmation du concordat passé à Saint-Domingue, entre les blancs et les hommes de couleur, *ibid.* — Prononce un discours sur les Colonies; demande l'exécution du concordat, et vote pour le projet de Brissot, 343. — Fait décréter le brûlement d'une lettre décachetée par un mouvement de patriotisme, et présentée à l'assemblée, 346. — Demande l'ajournement d'un message à faire au roi, relativement aux mesures prises par lui contre les émigrés, 350. — Observe que le rachat des Français esclaves en Barbarie, fait partie de la destination des biens de l'ordre de Malte, 360. — Réclame contre le décret qui élève Luckner et Rochambeau au grade de maréchaux de France, 365. — AN 1792. Vote pour que l'amnistie soit applicable aux quarante-un soldats de Châteauvieux, détenus dans les galères de Brest, 2. — Son discours sur les troubles de Saint-Domingue, et proposition d'une amnistie pour les délits révolutionnaires, 62. — Fait arrêter les registres et les états de situation des caisses

et recouvremens des receveurs particuliers, 188. — Grand procurateur de la haute-cour nationale, transmet une lettre adressée à la municipalité d'Orléans, relative à un engagement proposé d'aller faire le service auprès du roi, 202. — Se plaint de ce que la loi a été violée par ceux-là même chargés de son exécution, et annonce que les prisonniers d'Orléans sont en route pour Paris, 250. — Suppression de sa place de grand-procurateur de la haute-cour, 271. — Député du Loiret à la convention nationale, y défend les travaux de la haute-cour, 281. — Obtient l'extinction d'une procédure relative à des troubles survenus à Lorient, 308. — Fait supprimer les tribunaux et jurés d'accusation, établis par les lois des 15 et 17 août, 336. — An I.er 1793. S'oppose à la lecture de la lettre du ministre d'Espagne, sur le jugement de Louis XVI, mais propose d'entendre ses défenseurs, 21. — Affirme que la traduction du discours de Thomas Payne, en faveur du sursis, est exacte, 23. — Est élu secrétaire, 82. — Fait passer à l'ordre du jour sur une demande du citoyen Courmes, contre la république de Genève, 257. — An II. 1793. Fait substituer le bonnet de la liberté aux fleurs de lys sur les milles qui bordent les routes de France, 265. — An III. Fait rendre un décret sur l'incompatibilité des fonctions administratives et judiciaires, 27. — Fait régler le mode de constater l'état civil, 158. — S'oppose à ce que Delahaye soit excepté du nombre des députés rappelés, 171. — Fait décréter que les citoyens qui, le 12 germinal, ont pris les armes pour la convention, ont bien mérité de la patrie, 196. — Propose d'envoyer aux départemens un rapport circonstancié des événemens de cette journée, *ibid.* — Invoque les principes tutélaires de l'institution des jurés, contre la remise en jugement du comité révolutionnaire de Nantes, 216. — Son rapport tendant à la mise en liberté définitive du citoyen Raymond, colon de Saint Domingue, attendu sa justification complette, 257. — Indique Duroy comme un des provocateurs à la révolte du 1.er prairial, 246. — Combat, comme immorale, la proposition de Clauzel, tendante à traduire devant la commission militaire ceux qui donneront asile aux représentans condamnés à la déportation, ou à ceux qui, par leurs discours ou actions, ont autorisé ou fomenté les attentats commis contre la représentation nationale, 250. — Défend Caille, procureur-syndic du Calvados, accusé par Lomont, 271. — Son opinion sur le projet tendant à faire punir les assassinats commis depuis le premier septembre 1792, 278. — Appuie la proposition de suspendre et d'ajourner le remboursement des rentes, 300. — Son opinion sur les qualités nécessaires pour être admis dans les assemblées primaires, 301. — Autre sur la conservation des corps électoraux, 303. — S'oppose à l'amendement de Delacroix, portant que la condition d'être marié ou veuf, sera commune aux deux conseils pour y être admissible, 307. — Son opinion sur la nomination d'agens du pouvoir exécutif auprès des administrations, 311. — Autre sur l'organisation du pouvoir exécutif, 313. — Autre sur celle du pouvoir judiciaire, 334. — Rappelle, en faveur de Drouet qu'on propose d'exclure du corps législatif, que c'est à lui qu'on doit l'arrestation d'un roi perfide, 337. — Appuie le projet d'organisation des assemblées électorales, 348. — An IV. Apostrophe Lanjuinais, qui voit la contre-révolution dans le rapport de la loi du désarmement, 16. — Réélu au conseil des 500, propose d'autoriser des visites domiciliaires pour la recherche des individus échappés au camp de Grenelle, 360. — Son rapport sur les biens communaux, *ibid* et 361. — An V. Il rappelle que Sonthonax a été absous par la convention, et demande l'ajournement jusqu'après l'impression des discours prononcés dans cette affaire, 259. — Demande à parler pour les agens dans les Colonies; on s'y oppose; il trouve bien étrange qu'il ne lui soit pas permis de dire un mot en faveur des agens du gouvernement, 262. — Etablit que les malheurs de Saint-Domingue sont antérieurs à la mission des agens du gouvernement, et demande l'ordre du jour sur le projet de la commission, 263. — Soutient que la motion de Dumolard, sur les révolutions de l'Italie, est inconstitutionnelle, et s'oppose à l'impression de son discours, 281. — Vote en faveur des sociétés populaires, et déclare qu'il est membre de celle de Paris, 307. — Appuie le maintien de l'arrêté qui ordonne l'impression des pièces dont a parlé Dularue dans son rapport sur la marche des troupes, ou au

moins leur lecture en comité secret, 329. — An VI. Son opinion sur la police des cultes et des ministres, 109. — Il défend le ministre de la police pour l'affaire de la saisie de manteaux des députés à Lyon, 122. — Fait arrêter l'impression d'un discours de Gayvernon, relatif à la surveillance des maisons d'éducation, 156. — Combat un projet contenant des dispositions pénales contre les falsificateurs des billets de la loterie nationale, 188. — Demande l'ajournement de celui tendant au rapport de la loi qui excepte de la vente des biens nationaux l'île des Cygnes, 194. — Insiste pour l'adoption de celui relatif à la révision des jugemens rendus en haine de la république, 201. — Parle pour celui de la commission relatif aux élections de l'an 6, 233. — Est nommé pour remplacer Génissieu dans les fonctions de commissaire du directoire près le tribunal de cassation, 238.

Garreau, député de la Gironde à l'assemblée législative. An 1792. Propose de former une légion de volontaires à cheval, 114. — Observe que l'orateur Vasselin est secrétaire de Duport-Dutertre, 164. — Réélu à la convention nationale, est nommé commissaire dans les départemens des Pyrénées, 269. — Réclame le rapport du décret qui exclud les députés de toute fonction publique pendant six ans après l'établissement de la constitution, 303. — Donne lecture de deux lettres des défenseurs de Louis, qui demandent d'être autorisés à corriger les épreuves de leur mémoire, 563. — An I.er 1793. Demande que le suffrage de Duchâtel, en faveur de Louis, soit compté, quoique apporté après le scrutin fermé, 21. — Dénonce un placard dans lequel on excite le peuple à soustraire Louis au supplice; demande que Kersaint soit appelé à la barre pour dénoncer les assassins du 2 septembre, qu'il a dit être dans l'assemblée, 24. — A l'occasion de l'observation de Jeanbon-Saint-André, que tous les membres de l'assemblée veulent l'ordre, répond que ce ne sont pourtant pas les hommes de l'appel au peuple qui le voulaient, 65. — Dénonce le ministre Clavière, 73. — Fait passer à l'ordre du jour sur la demande d'un rapport relatif aux députés détenus, 158. — Son opinion sur la représentation nationale, 167. — En mission à l'armée des Pyrénées-Occidentales, transmet les détails d'une victoire sur les Espagnols, 218. — Sa réponse négative à la lettre du général espagnol Caro, réclamant le comte de Roussignac, 261. — An II. 1793. Il propose de réhabiliter la mémoire de Sirven, 57. — An II. 1794. Est envoyé en mission à l'armée de l'Ouest avec des pouvoirs illimités, 145. — Envoie les détails de la prise de Chollet et de la défaite des brigands à Montrevaux, 151. — Représentant près l'armée des Pyrénées Occidentales, fait part de ses succès, 320. — Annonce la prise de Fontarabie, 323. — Est confirmé dans sa mission, 331. — An III. Donne les détails d'une victoire sur les Espagnols, 41. — Autre lettre relative à sa mission, 45. — Nouvelles victoires, 78, 82 et 97. — Son opinion sur l'organisation du pouvoir exécutif, 313. — Il appuie l'article additionnel à la déclaration des droits, portant que les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits, 332. — Demande qu'aucun prévenu d'émigration, inscrit avant le 31 mai, ne puisse réclamer sa radiation avant de s'être constitué prisonnier, 335. — S'étonne que le comité de législation n'ait pas encore fait son rapport sur les manœuvres des prêtres, 344. — Est élu secrétaire, 350. — Demande à prouver la fausseté de l'assertion d'une députation de la section du Mont-Blanc, déclarant que l'adresse à la convention, de l'armée de Sambre et Meuse, a été fabriquée à Paris, 360. — An IV. Fait décréter la déclaration des fortunes par les représentans, 8. — Appuie le projet de Pons de Verdun, sur la classification des délits donnant lieu à des poursuites, 27. — Réélu au corps législatif, donne sa démission comme n'étant nommé que par ses collègues, 45. — Commissaire du directoire près l'armée d'Italie, il en annonce les succès, 284. — Transmet l'armistice conclu avec le pape, et l'occupation de différentes villes de ses états, 287. — Quelques succès de l'ennemi à Salo, Corona et Brescia, 326. — Le gain des batailles de Lonado et Castiglione, 328. — Donne les détails des opérations de l'armée, 331. — Et de la retraite de l'ennemi sur Trente, 342. — An V. Annonce que la place de Mantoue est canonnée, 5.

— An VI. Réélu au conseil des cinq cents, appuie la proposition d'appeler aux places vacantes dans le tribunal de cassation les derniers suppléans nommés en l'an 6 avant ceux de l'an 5, et ces derniers avant ceux de l'an 4, 297. — Dans une discussion où Chollet veut distinguer les différentes factions, s'écrie qu'un anarchiste est un royaliste, 313. — Propose de décider d'abord s'il y aura un impôt sur le tabac, avant d'examiner le projet de Boulay, qui l'établit, 354. — Demande, par motion d'ordre, un rapport sur ceux qui ne portent point la cocarde nationale, et veut qu'on examine si l'on ne devrait point astreindre les étrangers à porter celle de leur pays, 356. — An VII. Demande que nul étranger ne porte la cocarde nationale sans autorisation, 97. — Appuie le renvoi à une commission d'une proposition tendante à déterminer la législation des scissions, 116. — Est élu secrétaire, 126. — Discute le projet sur la solde de retraite des militaires, 190. — Présente ses vues sur le code pénal maritime, 214. — Combat avec chaleur l'envoi d'un message relativement aux élections des Bouches du Rhône, 232. — Demande que l'on examine les fonds accordés à François de Neufchateau; l'accuse de les employer à faire représenter des pièces contre-révolutionnaires, et cite l'opéra d'Adrien, 260. — Fait une motion d'ordre sur les dangers de la patrie, et fait créer diverses commissions y relatives, 261. — Prétend que les applaudissemens des tribunes sont provoqués par des agens de la police, et dénonce l'espionnage établi autour de la représentation nationale, 269. — S'oppose à la levée de la séance; veut que la patrie soit déclarée en danger, 272. — Fait renvoyer à la commission un projet sur la responsabilité des communes, 285. — Appuie l'annullation des congés et exemptions militaires, proposée par Delbrel, 287. — Etablit la mauvaise administration de Schérer, 295. — Ses observations sur l'emprunt de 100 millions, 303. — Soumet à la discussion son projet d'organisation de la garde nationale, 305 et 307. — Appelle l'attention sur les persécutions dirigées contre les républicains; reproche à leurs adversaires leurs déclamations contre 1793, mises en avant pour empêcher qu'on ne s'occupe de leurs projets de retour vers 1791, 316. — Parle sur l'emprunt de 100 millions, *ibid.* — Sur les dangers publics et les travaux pressans de la législation, 323. — Demande l'impression du message du directoire, sur les motifs qui l'ont déterminé à fermer la société des Jacobins, 329. — Parle sur la mise à la disposition du général Lefèvre de la garde du corps législatif, 331. — Et sur la résolution relative à cette garde, 354. — Lors de la retraite de Bernadotte du ministère de la guerre, signale les symptômes d'une réaction nouvelle; cite, entr'autres, le bruit qui porte Talleyrand et Rœderer à l'administration départementale de la Seine, 367. — Sa proposition sur la levée de quarante mille chevaux, 364.

Garreau, enseigne non entretenu. An Ier 1793. Sa valeur dans le combat de *la Sémillante*, 160.

Garreau, ex-procureur de la commune de Nantes. An IV. Sa lettre sur le code hypothécaire, 246.

Garreau, officier général. An IV. Se distingue dans une victoire de l'armée de Rhin et Moselle, 3. 6. — An VII. Chef de brigade à l'armée d'Italie, transmet des détails sur quelques affaires avec l'ennemi, 297.

Garreau (Pierre), député de la Charente-Inférieure au conseil des cinq-cents. An IV. Propose et fait adopter, d'après une pétition du citoyen Millet, une résolution pour déterminer le mode du renvoi pardevers les tribunaux, des Colons contumaces, déportés par les Anglais, 302 et 339.

Garrin, général français. An III. Bat six mille Espagnols avec six cents Français, 1.

Gartzert (baron de), ministre d'état du landgrave de Hesse-Darmstadt et sous-délégué à Rastadt. An VI. Notice sur lui, 394.

Garzani. An VI. Nommé par le sénat de Lucques résident auprès de la république cisalpine, 115.

Gaspard. An 1791. Décret qui lui accorde une récompense, au sujet de sa découverte pour le perfectionnement des pompes des vaisseaux, 172.

Gaspard, adjudant-général. An IV. Sa déclaration relativement à Pichegru, 30.

GASPARIN, capitaine au second régiment d'infanterie, ci-devant Picardie, député des Bouches-du-Rhône à l'assemblée législative. AN 1792. Annonce que le calme est rétabli à Avignon, 129. — Fait assimiler les officiers des volontaires nationaux aux officiers de ligne, 130. — Demande qu'on établisse la balance entre les soldats et les officiers, dans la composition des conseils de discipline et des jurés militaires, 133. — Son rapport sur la peine à infliger aux officiers déserteurs, 139. — Son projet pour le complément des régimens d'artillerie, 147. — Propose de donner trois sous par lieue aux membres de l'ancienne garde du roi, pour retourner dans leurs départemens, 154. — Soumet un projet de décret sur le remplacement des gardes du roi, licenciés, 162. — Est envoyé commissaire au camp de Soissons, 215. — Commissaire dans le Midi, donne des détails sur sa situation, 275. — Rend compte de sa mission dans le Midi, 295. — Réélu à la convention nationale, est chargé de faire exécuter le décret de destitution du général Montesquiou, 269. — AN I.er 1793. Dénonce le peintre Boze, comme intermédiaire de communications entre le roi et les députés Vergniaud, Gualet, Brissot et Gensonné; demande qu'il soit mandé à la barre et les scellés mis sur ses papiers, 5. — Relève une erreur, en moins de trois voix, dans le jugement de Louis XVI, 22. — Est adjoint à Varlet, commissaire dans le département du Nord, 38. — Compare le général Stengel à Lafayette, et vote le décret d'accusation contre lui, 72. — Fait rendre un décret relatif à l'avancement dans l'artillerie, 88. — Sa lettre sur le serment de l'armée à Cassel, 108. — Il rend compte des opérations de l'armée du Nord, 134. — Annonce qu'elle a été forcée de se replier sur les places de seconde ligne, 147. — Annonce quelques avantages, 148. — Lamarlière lui recommande plusieurs militaires, 160. — Annonce la destitution de Sandos, qui avait commandé la retraite à l'affaire de Luçon, 192. — Entre au comité de salut public, renouvellé; parle en faveur de deux bataillons de la Gironde, que l'on propose de désarmer ou déclarer déserteurs, parce qu'ils veulent quitter l'armée, 193. — Fait décréter l'établissement de quatre commissaires auprès de chaque armée, 198. — Donne sa démission de membre du comité de salut public, 206. — Est adjoint aux commissaires près l'armée des Alpes, 224. — Fait traduire au comité de salut public son collègue d'Espinassy, comme prévenu d'intelligences avec les rebelles, 256. — Annonce l'approche des républicains sous Toulon, 260. — AN II. 1793. Détails sur ce siége, la prise et reprise du Pharon, 20 et 21. — Il transmet la nouvelle d'une victoire sur les Piémontais, 38. — Sa mort, 59. — Son cœur apporté à la convention, par les sociétés populaires du département de Vaucluse, et proposition de le mettre au Panthéon, 71. — Envoi, à Paris, de son oraison funèbre, par Mitié fils, 72. — AN II. 1794. Motion de Granet, pour lui faire rendre des honneurs publics, 199. — AN III. Lettre de lui, produite par Granet et Escudier, contre Barras et Fréron, 16.

GASSENDI (l'abbé), député de Forcalquier aux États-généraux. AN 1790. Fait décréter la fixation des traitemens des vicaires supérieurs et des vicaires directeurs des séminaires diocésains, 357. — Prête serment à la constitution civile du clergé, 362.

GASTAUD, secrétaire de la commission de Nice. AN I.er 1793. Demande la réunion de ce pays à la France, 18. — AN VII. Député des Alpes-Maritimes au conseil des anciens, est élu secrétaire, 275.

GASTELLIER, médecin, maire de Montargis, député du Loiret à l'assemblée législative. AN 1791. Veut qu'on examine la dénonciation contre l'abbé Mulot, commissaire à Avignon, 329. — AN 1792. Fait hommage de médailles d'or et d'argent, 114. — Parle contre les pétitionnaires de Paris, 195.

GASTIN, député du Var au conseil des cinq-cents. AN VI. Soutient que la réaction n'a été nulle part si affreuse que dans les Bouches-du-Rhône, et fait arrêter qu'il sera pris des mesures contre les juges prévaricateurs, 334.

GASTON, juge de paix à Foix, député de l'Arriège à l'assemblée législative. AN 1791. Parle contre l'émigration, 295. — Et contre le foyer de contre-révolution établi par les princes, dans les

Pays-Bas, *ibid.* — An 1792. Propose de déclarer que le général Rochambeau n'a pas perdu la confiance publique, 129. — Vote pour la mise hors la loi des prêtres qui refuseraient de prêter le serment civique, 147. — Nie l'émigration de son frère, commandant de Longwi, 151. — Rend compte d'une rixe intervenue aux Champs-Elysées, entre des gardes nationaux et des Marseillais, 214. — Relève les expressions impératives de la pétition des députés de la commune de Paris, relative à la formation d'une cour martiale, 230. — An I.er 1793. Propose de mettre hors la loi Félix Wimpfen, 180. — Fait passer à l'ordre du jour sur une pétition des sœurs de Léonard Bourdon, relative à l'affaire d'Orléans, 197. — Accuse Carra, et veut qu'il soit envoyé au tribunal révolutionnaire; interpellé lui-même s'il n'est pas frère d'un marquis, chef de rebelles, il le nie, et dit que, comme Brutus, si son frère était un rebelle, il briguerait l'honneur de le poignarder, 217. — Demande le renvoi de la proposition de Chabot sur l'inéligibilité aux fonctions publiques des individus qui n'ont point accepté la constitution, et l'exclusion des mêmes fonctions des nobles et prêtres non-mariés, 225. — Son opinion sur l'instruction publique, 227. — Il fait décréter le recensement général des grains dans toutes les communes de la république, 231. — Propose le décret d'accusation contre Saladin, 235. — Appuie le rappel de Bourdon de l'Oise et Goupilleau; retrace les services rendus par le général Rossignol, 242. — Demande l'exécution du décret qui ordonne l'arrestation des gens suspects, 243. — Demande que Baudin, accusé d'être membre du comité contre-révolutionnaire de Lyon, soit tenu de se rendre au comité de sureté générale, 245. — Appuie la demande faite par les sections de Paris, d'une armée révolutionnaire, 250. — Se plaint que Lyon ne soit pas chauffé, et s'étonne que le gouvernement ait attendu si tard pour prendre des mesures salutaires, 251. — Appuie la proposition d'étendre le décret porté contre les biens des Espagnols à ceux de tous les étrangers, et sur-tout des Anglais, 252. — Demande le tableau de tous les commissaires de la convention, et par quelle raison, *ibid.* — Est envoyé dans les départemens de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, pour requérir les citoyens des deux premières classes, 255. — An II. 1793. Annonce un échec, 278. — Et des succès, 18 et 22. — Est envoyé à l'armée des Alpes, 94. — S'enferme dans Perpignan pour le défendre, 99. — An II. 1794. Annonce des succès, 222. — An III. Ses explications avec Montmayou, au sujet de la surveillance exercée contre Carrier, avant son accusation, 44. — Il invoque l'ordre du jour sur une motion en faveur des prêtres condamnés à la déportation, 46. — S'oppose à l'impression du discours de Laignelot sur les sociétés populaires, 55. — Menace Legendre d'un bâton, et jure que la contre-révolution ne se fera pas, 97. — S'oppose à la radiation de Levrault, de Strasbourg, 111. — Approuve la clôture des Jacobins, mais ne veut pas qu'on en poursuive les membres, 150. — Vote contre la destruction du monument élevé sur la place des Invalides, à l'occasion du fédéralisme, 155. — Dans un tumulte occasionné au sujet d'Armonville, il tire son sabre dans l'assemblée, 169. — Discute les attributions du comité de salut public, 175. — Dit que la disette des subsistances provient de l'arrivée à Paris d'un grand nombre de mauvais citoyens, et provoque leur expulsion, 178. — Discute de nouveau les attributions du comité de salut public, en ce qui concerne les relations extérieures, et demande l'impression de la réponse du président Thibaudeau, aux sections de l'Observatoire et du Finistère, 180. — Ses plaintes sur les excès qui se commettent au palais national, 185. — Son opposition à toute modification de la constitution démocratique de 1793, 193. — Invite les citoyens à sortir de la salle, lors de l'attroupement tumultueux demandant la constitution de 93 et du pain, 194. — Demande si Précy profitera de la mesure proposée par Saladin, d'annuller les décrets de mise hors la loi, etc., par suite des événemens des 31 mai, premier et 2 juin 1793, 204. — S'élève contre l'article du projet d'Aubry, sur l'organisation de la garde nationale parisienne, en ce qui concerne la cavalerie qui ne sera composée que de riches, 211. — Désigné comme ayant applaudi aux succès des

insurgés au premier prairial, 256. — Sa lettre par laquelle il déclare qu'il n'est point du nombre de ceux qui ont crié : *Vive le roi !* quand les insurgés ont eu un moment de triomphe dans cette journée ; et ajoute que, dans ses missions, il s'est toujours montré l'ennemi des terroristes, 259. — An IV. S'élève contre les menaces de la section Lepeletier, dans sa pétition relative aux *hommes de sang*, 3.

Gatereau, orateur d'une députation de Saint-Domingue. An 1791. Son discours à la barre, sur la situation de cette Colonie, et les projets d'indépendance des ennemis des blancs, 344.

Gatteau, membre de la commission d'agriculture et des arts. An III. Incarcéré, est remplacé par l'Héritier, 58.

Gatteaux, graveur. An VI. Obtient un brevet d'invention, 153.

Gattey, libraire au Palais-Royal. An 1790. Attroupement dirigé contre lui pour brûler des brochures anti-révolutionnaires qu'il débite, 145. — An II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 209.

Gattey (M. C.), ex-religieuse. An II. 1794. Est condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire, 214.

Gattey (François). An III. Nommé membre de la commission temporaire des poids et mesures, 204.

Gau, secrétaire d'Aubry. An IV. Villetard le fait arrêter, 76. — Elu au conseil des cinq-cents par le département de l'Yonne, une loi l'en exclud jusqu'à la paix, 104, 167 et 175.—An V. Elle est rapportée, 245 et 246. — Il fait adopter un projet relatif aux conseils d'administrations des corps de l'armée, 320. — Est déporté au 18 fructidor, 330.

Gauban (l'abbé), détenu à Bordeaux. An 1792. Décret portant qu'il n'y a pas lieu à accusation contre lui, 139.

Gaudin (J. M. J. F.), négociant, maire des Sables-d'Olonne, député de la Vendée à l'assemblée législative. An 1791. Veut qu'on autorise les départemens à chasser tous les prêtres turbulens, 297. — An 1792. Propose la suppression des congrégations séculières, 120. — An 1793. Député à la convention nationale, en mission aux Sables, en août 1793, 215. — An II. 1794. Réclame des indemnités pour des habitans de la Vendée ; est accusé, à cette occasion, de favoriser les contre-révolutionnaires et d'avoir voulu sauver Capet : décret pour l'examen de sa conduite, 113. — An III. Annonce l'arrivée en France des prisonniers français, évadés de Hollande, 149. — Félicite la convention de ses triomphes à Paris, 272. — Est rappelé dans le sein de cette assemblée, 272. — An V. Réélu au conseil des cinq-cents, est nommé secrétaire, 246. — S'oppose à l'impression du discours de Pichegru, sur la marche des troupes, et prétend qu'il est avilissant pour le directoire, 312. — Vote contre le projet portant que les officiers ne pourraient plus toucher leur solde à Paris, 346. — Fait arrêter que l'on votera successivement sur chacun des journaux dénoncés par Bailleul, à la suite du 18 fructidor, 347. — An VI. Parle contre le projet d'une fête annuelle commémorative du 18 fructidor, 9. — Membre du conseil des anciens, combat la résolution relative à la garde du corps législatif, 332. — Se plaint des attaques dirigées par Savary contre les députés qui ont pacifié la Vendée, et regarde comme inutile la formation d'une légion dans les départemens de l'Ouest, 365 et 366.

Gaudin. An IV. Est nommé ministre des finances, 45. — Renvoi de sa lettre adressée au corps législatif, 74. — An V. Est élu commissaire de la trésorerie, 256. — Refuse, et est remplacé par Defermont, 293.

Gaudin, ex-secrétaire de légation à Vienne. An VI. Passe dans la même qualité à Constantinople, 348.

Gaudot. An 1789. Son plan de banque nationale, 115.

Gaunet. An I.er 1793. Est nommé juré au tribunal révolutionnaire, 76.

Gaunier, général. An V. Sa lettre annonçant que deux chefs de Barbets ont été tués, 38.

Gauran, juge de paix à Lectoure. An IV. Est accusé d'avoir fomenté des troubles dans cette ville ; annullation de son élection, 119. — An VI. Député du Gers au conseil des cinq-cents, fait passer à l'ordre du jour sur une pétition des hé-

ritiers de Bourbon-Conti, 87. — Combat le projet sur les ministres du culte qui n'ont point prêté le serment à la constitution civile du clergé, 119. — Demande une diminution de contributions pour le département du Gers, 152. — Propose de terminer toutes les séances par le cri de Vengeance contre le gouvernement anglais, 178. — Son rapport et projet concernant les poursuites des créanciers des émigrés déclarés insolvables, 208 — Reprise de la discussion de ce projet, 211. — Est nommé secrétaire, 216. — Combat le projet sur les élections, et défend spécialement celles de la Haute-Vienne; s'étonne de ce qu'on veuille les casser, quand on respecte l'élection de Bailly, apôtre de la réaction, désigné pour être déporté au 18 fructidor; est rappelé à l'ordre, 233. — Attaque le projet d'affermer les droits de chasse et de pêche, 251. — An VII. Demande qu'il soit accordé des secours à la veuve du citoyen Pérès, fonctionnaire public du Gers, assassiné par les royalistes, 220. — Dénonce un faux matériel commis dans les élections de ce département, 234.

Gausserand, député de Toulouse aux États-généraux. An 1790. Prête serment à la constitution civile du clergé, 362.

Gaussin, chargé d'affaires de France en Suede. An 1791. Se retire, n'ayant pas voulu recevoir une notification de l'acceptation par Louis XVI de l'acte constitutionnel, 355.

Gauthier, ex-garde du roi. An 1791. Est dénoncé, par la municipalité de Toul, comme embauchant pour l'armée des princes, 339. — An 1792. Texte du décret d'accusation contre lui, 36.

Gauthier, habitant de Clermont-Ferrand. An 1792. Est décrété d'accusation, 74.

Gauthier. An 1792. Son Tarif général et perpétuel des contributions directes, 263.

Gauthier, agent de la police de Paris. An 1792. Renseignemens demandés à la commune, par le ministre de l'intérieur, sur sa mission, 313.

Gauthier, sous-chef de l'administration des subsistances. An I.er 1793. Envoie deux assignats de 300 livres, qui lui ont été adressés pour le corrompre, 28.

Gauthier, général français. An I.er 1793. Défaite, par les Espagnols, d'un corps de troupes commandées par lui; rejet de ce désavantage sur son impéritie et sur ce qu'il n'a pas la confiance des soldats, 117. — An VI. Commandant provisoirement l'armée d'Italie, célèbre le 10 août à Milan, 340. — An VII. Fait une proclamation sur l'occupation de la Toscane par les troupes françoises, 201. — Donne des ordres pour le licenciement des corps de milice soldés, 203. — Prend un arrêté sur l'administration de ce pays, 221. — Et des mesures relatives aux soulèvemens de ses habitans, 249.

Gauthier, capitaine. An I.er 1793. Son rapport sur l'affaire du poste d'Oost-Cappel, 195.

Gauthier (A. E.), député de l'Ain à la convention nationale. An I.er 1793. Commissaire à l'armée des Alpes, écrit sur la situation du département de l'Isère, 182. — Annonce la marche de Kellermann sur Lyon; son arrêté, à ce sujet, adressé à la ville par le général, 224. — Annonce la résistance de Lyon, 226. — Sa proclamation aux Lyonnais, 231. — Détails sur le siége, 242 et 245. — Il écrit que le général Gouvion a chassé les ennemis de la vallée de Maurienne, 265. — An II. 1793. Se justifie des lenteurs du siége de Lyon; est rappelé, 17. — Écrit qu'il obéit à ce décret, 24. — Est accusé d'intriguer dans cette commune; ordre de l'y arrêter, 25. — Il est mis en liberté, 50. — An II. 1794. Dénoncé aux Jacobins, leur annonce sa prochaine justification, 306. — An III. Lettre sur sa mission, 77. — Il fait annuller l'arrêté par lequel la section de Montreuil se déclare en permanence, et ordonner la poursuite de ses auteurs, 223. — Annonce la délivrance de Frémenger, arrêté dans cette même section, 243. — Est nommé au comité de sureté générale, 268 et 321. — An IV. Rallié au conseil des anciens, vote le rejet de la résolution sur les passe-ports à l'étranger, 169. — An VI. Défend celle concernant la durée des fonctions des présidens et accusateurs publics des tribunaux, 116. — Est élu secrétaire, 155. — An VII. Justifie la mesure de la déportation du député Praire, attaquée par Lecoulteux, 24.

Gauthier, beau-frere de Hanriot. An II. 1793. S'oppose à l'affiliation de la société de Charles-

Town à celle des Jacobins, 276. — Est interpelé, par Laveaux, sur des menaces faites par son beau-frère, à celui-ci; sur ses réponses évasives, Brichet demande son expulsion, 42.

GAUTHIER, membre du comité révolutionnaire de Saumur. AN II. 1794. Décret pour sa traduction au tribunal révolutionnaire, 289.

GAUTHIER. AN II. 1794. Élève et orateur d'une députation de l'école de Mars aux Jacobins, 289.

GAUTHIER, co-accusé avec le comité révolutionnaire de Nantes. AN III. Détails de cette procédure, 26, 35, 72 *et suiv.* — Il est acquitté et mis en liberté, 100.

GAUTHIER (Pierre), député du Calvados au conseil des cinq-cents. AN V. Sa motion d'ordre sur le costume des membres du corps législatif et le tirage des places au sort, 38. — Est élu président, 95. — Presse le travail de la commission sur les lois inconstitutionnelles, 228. — Défend Doulcet, et empêche sa déportation au 18 fructidor, 354. — AN VI. Amende le projet sur les brigandages des routes, 108. — Sa motion sur l'instruction publique, 188. — Combat un projet relatif aux poursuites des créanciers des émigrés déclarés insolvables, 208. — Demande que les élections de l'an 4 soient admises, après celles de l'an 6, à concourir pour les places vacantes au tribunal de cassation, 296. — S'oppose à la célébration exclusive des mariages le décadi, 302. — AN VII. Vote une mesure générale pour résoudre les questions sur les redevances en principal, les arrérages, etc., 150.

GAUTHIER, adjoint à l'adjudant-général Demont. AN V. Présente au directoire deux drapeaux conquis par l'armée de Rhin et Moselle, 312.

GAUTHIER, député du Var au conseil des cinq-cents. AN VI. Publie des détails affligeans sur les assassinats du Midi, 262 et 282.

GAUTHIER. AN VII. Est nommé directeur de l'école des constructions navales, 159.

GAUTHIER, président de l'administration municipale du onzième arrondissement de Paris. AN VII. Son discours aux conscrits à leur départ, 86. — Sa pièce de vers sur la mort de Roberjot, son ami, 228.

GAUTHIER DE LA PEYRONIE. AN I.er 1793. Notice de sa traduction des *Voyages de Pallas*, 230. — AN III. Autre, 266.

GAUTIER, journaliste. AN I.er 1793. Rapport du ministre de la justice sur son arrestation, 11.

GAUTRET, député de Maine et Loire au conseil des anciens. AN VII. Défend la résolution relative aux ascendans des émigrés, 117. — Vote en faveur de celle qui attribue le droit de successibilité à la république dans leurs successions, 181. — Combat celle relative à l'ordre judiciaire civil, 186. — S'oppose à l'adoption d'une autre sur les frais de procédures en matière criminelle, 204. — Appuie celle concernant le traitement des greffiers des tribunaux, 269. — Présente les malheurs qui peuvent résulter du retard de l'approbation de celle sur les otages, 297. — Demande que Courtois donne en comité secret les preuves de la conspiration qu'il dénonce, 314.

GAVAUDAN, artiste du théâtre français. AN III. Son arrestation, 306.

GAVAUX, témoin dans l'affaire de Lavilleheurnoy. AN V. Est confronté avec Poly, 194.

GAVAUX, artiste du théâtre Feydeau, et compositeur. AN I.er 1793. Auteur de la musique *des Deux Hermites*, 113. — *De la Partie Quarrée*. Éloge de cette pièce, 189. — AN II. 1794. *De la Famille Indigente*, 225. — AN III. *De Sophronyme*, 148. — AN IV. *Du Petit Matelot*, 99. — AN VI. *Des Intrigues Portugaises*, 26. — *De Léonor* ou *l'Amour Conjugal*, 163.

GAVINIÈS, artiste musicien. AN IV. Son éloge, 292.

GAY, cadet. AN III. Condamné à mort par le tribunal criminel de Paris, comme falsificateur d'assignats, 186.

GAY-VERNON, évêque de Limoges et député de la Haute-Vienne à l'assemblée législative. AN 1792. Fait hommage de sa croix d'or, lors de la suppression du costume ecclésiastique, 98. — AN I.er 1793. Député à la convention nationale, dénonce Lesterpt Beauvais et cinq autres individus de la Haute-Vienne, comme oppo ans au 31 mai, 235. — AN II. 1793. Renonce aux fonctions d'évêque, 49. — AN. III. Parle sur plusieurs ordres révolutionnaires produits contre Carrier, 64. — Réclame contre l'envoi de Duhem à l'Abbaye, 132. — AN

IV. Réélu au conseil des cinq-cents, propose de faire timbrer 3 milliards d'assignats avec hypothèque spéciale, 160. — Son opinion dans l'affaire de Veymeranges, 284. — An V. Fait passer à l'ordre du jour sur un message qui demande la conservation des bureaux de bienfaisance de Paris, 134. — Prononce un discours sur les griefs imputés aux déportés de fructidor; dit que si Robespierre existait, son nom serait associé aux leurs, et fait arrêter la formation d'une commission pour recueillir toutes les propositions qui tendaient à faire revivre les droits féodaux, 357 et 358. — Fait un rapport sur les ex-nobles, et propose de les exclure des fonctions publiques jusqu'après la paix générale, 359. — An VI. Soumet ce projet à la discussion, 4. — Dénonce des émigrés enregistrés sur des contrôles des défenseurs de la patrie, 16. — Signale les manœuvres des nobles, 27. — Est élu secrétaire, 33. — Parle contre le député Paradis, condamné à la déportation, 40. — Demande l'examen des décrets de l'assemblée constituante sur les domaines congéables, 46. — Fait une motion sur le mode de paiement et répartition du milliard promis aux défenseurs de la patrie, 59. — Propose des amendemens au projet sur la durée des fonctions des présidens et accusateurs publics des tribunaux criminels, 70. — S'oppose au projet d'assimiler les corporations des juifs aux autres corporations supprimées, 85. — Parle sur les institutions civiles, 89. — Opine contre le projet de police des cultes et des ministres, 109 et 117.—Dénonce les ci-devant seigneurs logés dans le palais des cinq-cents, 133. — Légère altercation à ce sujet entre lui et Talot, 134. — Il appuie le projet relatif aux maisons d'éducation, 156. — Lit une adresse des cultivateurs du département de la Haute-Vienne sur le paiement des rentes féodales, 174. — Dénonce Charles Desroches-Chassay, émigré de la Haute-Vienne, comme inscrit sur un contrôle de bataillon, 219. — Réclame en faveur de ce département contre le projet sur les élections, 231 et 233. — Est nommé consul de la république française à Tripoli, en Syrie, 261. — An VII. Réclame contre son exclusion du corps législatif par la loi du 22 floréal, et contre sa dégradation du titre de citoyen français, pour avoir occupé la place de secrétaire du consulat à Rome, 176. — Il est nommé commissaire central près le département de la Somme, 316.

Gazet, chef de chouans. An III. Est traduit au tribunal criminel militaire, pour nouvelles tentatives de révolte, 320.

Gaudel. An II. 1793. Trait de probité de sa part, 56.

Gebelin. An 1792. Annonce de ses transactions philosophiques, 136.

Gechter, canonnier. An II. 1794. Perd les deux poignets en combattant pour la liberté; honneurs et récompenses qu'il reçoit à la convention, 200.

Geffroy, serrurier. An II. 1794. Reçoit un coup de feu, en arrêtant Admiral, assassin de Collot-d'Herbois; détails à ce sujet; décret qui lui assigne une pension et ordonne la publication officielle du bulletin de sa blessure, 245, 248, 251, 253 et 254. — Son éloge par Collot-d'Herbois; Taschereau le déclare Jacobin de fait, et lui en fait expédier le diplôme; Rousselin demande, pour lui, les honneurs civiques, à la fête de l'Être-Suprême, 250. — La section Lepelletier s'applaudit de le posséder dans son sein, 253. — Il reçoit de Blanchet le procès-verbal et la carte des Jacobins, et le charge de remercier ses frères, 262. — Reçoit, dans la convention, l'accolade fraternelle du président et de Collot-d'Herbois, 281. — Est présenté et accueilli avec sa famille aux Jacobins, 284.

Gelb, lieutenant-général. An 1792. Sa désertion, 213.

Gelin, maréchal-de-camp. An 1792. Sa suspension pour raison d'impéritie, 258.

Gllin (l'ex-comte de), chargé de pouvoirs de Louis XVIII. An IV. Est condamné à mort par le conseil militaire, à Paris, 107. — Ses instructions royales sont comparées et trouvées analogues à la conduite de Job-Aymé, 109.

Gellé, fournisseur. An II. 1793. Décret qui lui ordonne un versement de souliers, 33.

Geminski, polonais. An II. 1793. Est dénoncé aux Jacobins, 68.

Genaudiau, marin. An 1792. Son dévouement, 318.

GENAUDET, officier-municipal à Nancy. AN I.er 1793. Décret qui ordonne son arrestation, 238.

GENCY. AN II. 1794. Est exclu du conseil-général de la commune de Paris, et arrêté pour conduite indécente dans les prisons, 189. — Acquitté par le tribunal révolutionnaire, il reprend ses fonctions, 240.

GENDREAU, volontaire. AN 1792. Se signale par un trait de bravoure, 289.

GENEST, chargé d'affaires de France à Pétersbourg. AN 1791. Reçoit l'ordre de ne plus paraître à la cour, 278. — AN 1792. N'est plus reconnu par l'impératrice, 218. — Remplace le ministre Maulde en Hollande, 330. — Est nommé ministre plénipotentiaire près les Etats-Unis d'Amérique, 328. — AN I.er 1793. Accueil qu'il y reçoit, 194. — Reçoit les félicitations des habitans de Philadelphie, 291. — AN II. 1793. Est dénoncé aux Jacobins, comme s'étant brouillé avec Washington, 52. — AN II. 1794. Ecrit contre l'acte par lequel ce dernier refuse de reconnaître le vice-consul Français, 112.

GENISSIEUX, député de l'Isère à la convention nationale. AN III. Rend compte de sa mission, 131. — Fait annuller un jugement de la ci devant commission révolutionnaire de Strasbourg, qui prononce une amende de quarante mille francs et quatre heures d'exposition, contre un marchand de vin qui en avait vendu une chopine vingt sols, 229. — Est élu membre du comité de sureté générale, 259. — Fait décréter la traduction au tribunal criminel du Calvados, de Kerkuit-Langlois, se disant Doisy-d'Ollandon, organisateur d'une chouannerie dans ce département, 282. — Présente le plan d'une commission de police extraordinaire, destinée à prononcer sur les détenus pour faits révolutionnaires, 303. — Discussion de son projet, 310. — Sort du comité de sureté générale, 721.

GENIN, député du Mont-Blanc à la convention nationale. AN II. 1794. Fait rapporter deux décrets et nommer une commission pour examiner l'administration du département, 128.

GENISSIEU, député de l'Isère à la convention nationale. AN 1792. Son opinion sur la liberté du commerce, 269. — Il s'oppose à la réunion de tous les ex-membres de l'assemblée législative dans le procès de Louis XVI, 340. — Fait décréter qu'il ne sera plus accordé de congé aux membres de la convention, 341. — Fait décréter l'envoi aux départemens d'une adresse sur les subsistances, 346. — Vote pour le bannissement de la ci-devant famille royale, avant le jugement de Louis, 353. — AN I.er 1793. Appuie une pétition pour le désarmement des ci devant nobles, prêtres, et de tous les hommes suspects, 86. — Demande qu'Egalité-Orléans, s'il n'est pas un conspirateur, montre sa correspondance avec son fils, 99. — Demande un projet de loi concernant la surveillance des spectacles, 92. — Est invité à communiquer les faits qu'il annonce avoir contre le général Kellermann, 111. — Appuie le *maximum* décroissant, 125. — Est élu secrétaire, 126. — Combat l'extension des pouvoirs attribués aux représentans du peuple près les armées, 129. — Fait rejeter l'établissement proposé auprès de chaque commission d'un comité central, *ibid.* — Fait une sortie contre le conseil exécutif, à l'occasion de la liste des officiers des états-majors, 135. — Fait décréter que ce conseil remettra, dans quinzaine, la liste de ses agens, 136. — Appuie la proposition de mander à la barre le maire de Paris, 144. — Attaque le ministre Bouchotte, 147. — Fait décréter le payement des pensions militaires, 159. — Son opinion sur l'article constitutionnel de la représentation nationale, 167. — Parle sur l'emprunt forcé, 176. — Son discours pour disculper les administrateurs de Grenoble, 182. — Fait décréter que l'on placera, dans la classe des chefs de brigands, les administrateurs, les membres des comités rebelles, les prêtres et nobles qui sont dans leurs armées, 183. — Fait décréter la formation d'une commission, pour examiner la liste des principaux fonctionnaires publics, 233. — AN II. 1793. Demande que le ministre de la guerre soit tenu de donner les motifs de ses destitutions, 265. — AN II. 1794. Vote des secours aux indigens, 135. — AN III. Combat le rapport de la loi du 17 nivôse, sur les successions, 157. — Discute le projet de décret relatif aux inscriptions sur le grand livre, 181. — Pense que la gendarmerie doit suffire pour étouffer la guerre des chouans, 189. — Fait maintenir la confiscation à l'égard des conspirateurs, des émigrés, des faux monnayeurs

et de la famille Bourbon, et ordonne la restitution des biens des condamnés depuis le 10 mars 1793, 229. — Réclame la priorité pour le projet de Lesage d'Eure et Loire, lors de la discussion sur le gouvernement, 234. — Et pour celui de Boardon de l'Oise, lors de la discussion sur les finances, 257. — S'élève contre les facilités de rentrer, données aux émigrés, à la faveur du rappel de ceux qui ont fui par terreur, et fait adopter différens articles sur le mode des radiations, 259. — Réclame la priorité en faveur du projet de Dubois-Crancé, sur l'impôt en nature, 242. — Fait sentir combien les mouvemens insurrectionnels nuisent à l'approvisionnement de Paris, 244. — Fait part de la tranquillité qui règne, le 2 prairial, dans les diverses sections qu'il vient de parcourir, 247. — Son rapport, dans la séance du 4 prairial, suivi du décret qui ordonne la retraite des femmes dans leurs domiciles respectifs, et l'arrestation de celles attroupées au nombre de cinq, 248. — Il se plaint de l'inexécution du décret rendu contre ceux des insurgés de ces journées pris les armes à la main, 249. — Son rapport sur les atrocités commises par le tribunal révolutionnaire de Brest, et par plusieurs de ses membres en particulier, 260. — Autre suivi de l'adoption de plusieurs articles relatifs au mode de restitution des biens des condamnés, et à leur payement en bons d'acquisition de biens d'émigrés, 261. — Il fait décréter le mode de radiation des individus inscrits sur la liste des émigrés, par suite ou à l'occasion des événemens du 31 mai, 265. — Demande à faire des observations sur les chouans, 271. — Fait charger le tribunal criminel de l'Orne de juger les prévenus des crimes commis par abus ou usurpation de pouvoirs à Laval, 275. — Combat le projet de former une légion de police dans Paris, 278. — Discussion et ajournement de ses projets sur la restitution des biens des prêtres déportés, et sur l'abus de la loi concernant la liberté des cultes, 286 et 287. — Il opine sur la rédaction de la déclaration des droits, 290. — Sur les qualités requises pour l'admission dans les assemblées primaires, 301. — Sur l'organisation du pouvoir exécutif, 313. — Continue un rapport sur les députés inculpés; fait plusieurs adresses contre Dupin, 317. — Et des dénonciations contre Chaudron-Rousseau, 325. — Fait ajourner un amendement à la déclaration des droits, portant que *l'égalité n'admet aucune distinction de naissance*, 332. — Fait rendre un décret additionnel, relatif à la révision des jugemens révolutionnaires, 334. — Son opinion sur l'organisation constitutionnelle du pouvoir judiciaire, 334. — Il propose des amendemens aux nouvelles mesures de police décrétées contre les émigrés, 335. — Demande que les agioteurs soient jugés par forme de police correctionnelle, 347. — Combat le projet de rayer le général Montesquiou, et veut établir son émigration, 351. — Demande le renvoi au comité de législation de la proposition de rappeler Talleyrand-Périgord, *ibid.* — Vote une proclamation au peuple, à l'occasion de l'arrêté séditieux de la section Lepelletier, 354. — Fait décréter la restitution de leurs biens aux ecclésiastiques reclus ou déportés, 355. — An IV. Sur son rapport, décret qui destitue de toute fonction publique les prêtres insermentés et parens d'émigrés, 2 et 3. — Autre décret sur la police des cultes, 9 et 10. — Il fait rapporter la loi du 21 germinal, sur le désarmement des citoyens, 15. — Maintenir ce décret attaqué, *ibid.* — Charger les comités de présenter des lois contre les infracteurs de la loi du 13 fructidor, 17. — Et décréter la suspension provisoire des mises en liberté, 18. — Est nommé président, 21. — Témoigne à Berruyer et aux vainqueurs de vendémiaire la reconnaissance de la convention, 22. — Fait rendre un décret sur la faculté de récuser les juges, 27. — Fait prendre des mesures contre les accapareurs de grains, 30. — Et suspendre un décret contre les enfans naturels, 31. — Amende le projet de la commission des cinq, relativement aux prêtres déportés, 40. — Déclare que la session de la convention est terminée, 44. — Membre du conseil des cinq-cents, fait une motion pour la vérification des pouvoirs, 45. — Fait résoudre le rapport du décret relatif à Tarbes, et le renvoi au directoire pour lui désigner un tribunal, 57. — Parle contre la proposition de soumettre les messages du directoire à la formalité de la signature de trois membres, 62.

—Dénonce les dilapidations des domaines nationaux, et fait prendre une résolution qui en suspend les démolitions, 73. — Parle en faveur de Réal, auteur du *Journal des Patriotes de* 1789, 74. — Fait un rapport sur la vérification des pouvoirs des membres du conseil, 90. — Réfute Dumolard; lui reproche d'attaquer la loi du 3 brumaire; appelle Goupilleau à la tribune pour rendre compte de l'envoi d'un compagnon de Jésus au corps législatif; signale la corruption de l'esprit public par les journaux royalistes; reçoit différentes pièces à la charge de Job-Aymé, et se récuse en déclarant que celui-ci est le persécuteur de sa famille, 95. — Appuie la proposition d'étendre à toute la république les attributions du ministère de la police, 102. — Son rapport et projet relatif à la vérification des pouvoirs; il propose l'adoption des élections de 85 départemens, et le rejet de plusieurs députés, 104 et 105. — Est nommé ministre de la justice, 113. — Fait une circulaire aux commissaires près les tribunaux civils, 167. — Donne sa démission et est nommé au consulat de Barcelonne, 199. — An VI. Préside l'assemblée électorale de la Seine, à l'Oratoire, 203. — Est remplacé au fauteuil par Cambacérès, 206. — Est l'un des élus de cette assemblée, 209. — Est remplacé par Garran-Coulon dans les fonctions de commissaire près le tribunal de cassation, 238. — L'un des candidats pour le directoire, à la sortie de François de Neufchateau, 259. — Membre du conseil des cinq-cents par l'élection de son département, fait ajourner le projet de liquidation de la dette des émigrés des départemens réunis, 246. — Amende le projet qui supprime la dénomination de *sieur* et de *monsieur* dans les lettres de change, 257. — Appuie le renvoi du projet tendant à affermer le droit de pêche, 268. — Prononce une opinion sur l'organisation des secours publics, 279. — Demande l'amélioration des traitemens des juges, 281. — Propose d'attribuer au directoire la nomination aux places de juges, vacantes dans le tribunal de cassation, 283 et 296. — Fait un rapport sur les domaines engagés, 319. — Fait rayer Sonthonax de la liste des émigrés, 321. — Analyse de son rapport sur les domaines engagés, et projet à la suite, *ibid.* — Il fait nommer une commission pour examiner s'il n'est pas censé que le fils ait survécu à son père, lorsque le père et le fils sont assassinés tous les deux le même jour, 324. — Fait renvoyer le projet de Duhot sur la célébration du 18 fructidor, 328. — Est nommé secrétaire, 334. — Fait des observations sur le projet de Jourdan, concernant la conscription militaire, *ibid.* — Appuie celui de Berlier, qui maintient les journaux sous la surveillance du gouvernement, 341. — Fait dénoncer au directoire un jugement du tribunal civil de Besançon, 344. — Et passer à l'ordre du jour sur l'impression du discours de Couzard, contre le projet de Riou, sur les prises maritimes, 347. — An VII. Ses observations sur la question relative à la fixation de l'âge d'un conscrit né le 22 septembre 1777, 41 et 43. — Fait accorder au directoire 1,500,000 fr. pour dépenses secrettes, 44. — Apostrophe Rouchon, combattant le projet de confisquer les biens des individus qui se sont soustraits à la déportation, 50. — Demande le rapport de la loi qui confère aux tribunaux le droit de se completter, etc., 52. — Fait ajourner le projet de Mallarmé, pour la révision des jugemens rendus par les tribunaux criminels, 55. — Demande l'impression d'un message du directoire et du rapport du ministre des finances concernant les rentiers, 61. — Combat le projet relatif à la conscription des cantons, 71. — Appuie celui tendant à déclarer nulle l'élection des juges du tribunal des Bouches-du-Rhône, faite en l'an 4, et provoque la révision de toutes les élections de juges en la même année, 74. — Combat le projet relatif à la responsabilité des communes, et fait maintenir l'arrêté de la veille, concernant la révision de la nomination des juges en l'an 4 et l'an 5, 75. — Défend de nouveau cet arrêté, 76. — Son rapport relatif à la commission de liquidation des émigrés du département de la Seine, 101 et 109. — Il appuie le projet relatif aux traitemens des juges, 121. — Fait adopter la question préalable sur celui relatif aux transactions pendant la durée du papier monnaie, 128. — Défend celui relatif au mode de responsabilité des agens hypothécaires, 156. — Demande un nouveau rapport sur Vancostenfort, 162. — Son projet sur la nécessité

cessité de prélever les frais de procédures criminelles sur les biens des condamnés, 175. — Veut que la revente des biens nationaux soit soumise aux poursuites pour fait de lésion, 201. — Discute sur l'organisation du notariat, 210. — Rapport sur les recettes et dépenses de l'an 7, et les moyens d'y rétablir l'équilibre, 210, 216, 217 et 239. — Vote contre le projet relatif aux élections de la Corrèze, 240. — Atteste les assassinats commis dans l'Ardèche, et les regarde comme les symptômes d'une nouvelle Vendée, 253. — Réclamations de Ramel, ministre des finances, contre quelques assertions contenues dans les rapports sus-mentionnés, 258. — Présente quelques observations dans la discussion relative à la représentation d'*Adrien*, et aux dénonciations dirigées contre François de Neufchâteau, 260. — Propose de faire concourir le directoire avec le corps législatif pour la mise en accusation des ministres, 272. — Veut réduire des crédits ouverts au ministre de l'intérieur, 274. — Est élu président, *ibid.* — Ses observations sur les erreurs du dernier directoire en finances, 275. — Présente à la discussion le projet pour la non-cumulation des traitemens des fonctionnaires publics, 276. — Parle sur la révision des congés militaires, 291. — Sur les inconvéniens des mesures proposées pour effectuer l'emprunt de 100 millions, 301. — Son discours pour la fête du 14 juillet, *ibid.* — Il dénonce la vente de la maison d'Uzès, 304. — Parle sur l'organisation de la garde nationale, 305. — Propose d'étendre aux Vénitiens réfugiés les secours accordés aux Piémontais, 329. — Combat Creuzé-Latouche sur les finances, 340. — Fait ajourner un rapport de Grocassand, sur les comptes des commissions, 349. — Propose des réductions au projet d'organisation de la commission des poids et mesures pour le département de la Seine, 355.

GÉNOIS, hussard. AN III. Se distingue à l'armée du Nord, 42.

GENSONNÉ, membre du tribunal de cassation, député de la Gironde à l'assemblée législative. AN 1791. Combat, au nom des Bordelais, les prétentions des Colons, relativement à l'indépendance des hommes de couleur, 132. — Est envoyé commissaire dans la Vendée; rapports de sa mission, 209, 283, 314 et 316. — Fait rejeter la demande des commissaires de la trésorerie, tendante à ce que l'assemblée fasse surveiller leurs travaux par quelques-uns de ses membres, 280. — Prononce une opinion sur la liberté des cultes, 308. — Propose de convoquer la haute-cour, pour l'affaire de Varnier, 318. — Fait adopter une nouvelle rédaction de l'article sur les peines à prononcer contre les prêtres perturbateurs, 323. — Dénonce de nouveaux troubles dans la Vendée, et fait adopter un projet relatif à la démission et à la nomination des officiers municipaux de Montaigu, 326. — Parle pour Delâtre fils, au sujet de la lettre de son père, qui le recommande à Calonne, 330. — Propose le maintien provisoire du concordat dans les Colonies, et l'envoi de troupes, 342. — Amende un projet de Brissot sur les Colonies, relativement à l'emploi des forces contre les seuls nègres révoltés, 343. — Son rapport sur une demande de fonds par le ministre de la guerre, pour les préparatifs de défense, 362. — Il la fait ajourner, 363. — Présente des observations pour l'ajournement de l'envoi aux puissances étrangères d'une déclaration sur les principes et la politique de la France régénérée, 365. — AN 1792. Son rapport et projet d'accusation contre les princes français émigrés, contre Calonne, etc., 2. — Fait décréter que cet acte sera présenté sous trois jours, 3. — Propose d'ajourner la discussion sur la sanction des décrets relatifs à la haute-cour nationale, 10. — Son rapport sur la situation politique de la France, à l'égard de l'empereur, 15. — Propose de demander à ce prince s'il entend demeurer ami et allié de la nation française, 26. — Fait décréter qu'il sera fait un rapport sur les Français résidens en Espagne, 34. — Vote pour que les commissaires du bureau de comptabilité soient nommés par le peuple, 35. — Et pour la mise en séquestre des biens des émigrés, 41. — Soutient que tous les ministres sont coupables de trahison envers la nation et le roi, 72. — Propose d'ajouter à l'acte d'accusation porté contre Delessart, que ce ministre a exposé le roi au soupçon de favoriser le concert des puissances

coalisées, 72. — Retire un projet d'adresse au roi, qu'il avait présenté, 75. — Est élu président, 79. — Son rapport, et adoption de son projet tendant à rétablir l'ordre dans les Colonies, 84 et 86. — Il présente le texte de la déclaration de guerre au roi de Hongrie et de Bohême, 113. — Attaques dirigées contre lui à la société des Jacobins, 119. — Il élève la question de savoir si le juge de paix Larivière sera entendu, 142. — S'engage à prouver l'existence du comité autrichien, 143. — La dévoile, et vote le décret d'accusation contre Montmorin, 145. — Présente une rédaction de l'article relatif à la déportation des prêtres non-sermentés, 147. — Annonce et présente un projet pour la recherche des crimes contre la sureté extérieure et intérieure de l'état, 150 et 153. — Vote pour une augmentation de troupes, 180. — S'élève contre une pétition de Lafayette, 181. — Et contre les signataires de l'adresse des administrateurs de l'Aisne, relative au 20 juin, 183. — Dénonce une lettre de Charles Lameth à l'armée du Nord, *ibid.* — Et une intrigue dans le conseil du roi, pour faire rétrograder nos armées, 184. — Fait décréter qu'il sera rendu compte de l'évacuation et de l'incendie de Courtrai, 185. — Pense qu'on doit mander le ministre des affaires étrangères à la barre, pour rendre compte de l'état des négociations, 189. — Sa motion relative aux dénonciations contre les juges de paix séants aux Tuileries, 196. — Il fait décréter l'éloignement de deux bataillons des gardes-suisses, 201. — Fait mander à la barre le général Montesquiou, pour s'expliquer sur les dispositions du roi de Sardaigne, 206. — Son projet attribuant aux municipalités le pouvoir d'arrêter et d'interroger les prévenus de complot contre la sureté de l'état, 209. — Adoption de son projet sur la police municipale, 227. — Il fait déterminer les attributions du conseil exécutif provisoire, 230. — A la suite d'un rapport, fait décréter des mesures pour accélérer la marche de la haute-cour nationale, 240. — Son rapport et décret déclarant la municipalité de Paris responsable de la sureté des personnes et des propriétés, 249. — Fait décréter d'accusation le président et le procureur-syndic du département de la Meuse, 251. — Fait décréter que l'asile du citoyen est inviolable pendant la nuit, 265. — Réélu à la convention nationale, est accusé d'avoir pris part à des distributions d'argent, faites par le ministre Narbonne, 276. — Est nommé membre du comité de constitution, 286. — Et élu secrétaire, 294. — Veut que la commune de Paris présente les preuves à l'appui de sa demande relative aux prisonniers prussiens, parmi lesquels elle prétend qu'il existe des émigrés, 299. — Se plaint de ce que cette municipalité n'exécute point la loi relative aux billets de la maison de Secours, 301. — Propose un projet portant qu'aucun membre de la convention ne pourra accepter de fonctions publiques, excepté celles municipales et de l'instruction publique, que six ans après l'établissement de la nouvelle constitution, 302. — Demande le renvoi de la lettre du défenseur officieux Huet, au comité de sureté générale, 320. — An I.er 1793. Réfute l'opinion de Robespierre, relativement au procès de Louis XVI, et vote l'appel au peuple, 4. — Auteur d'un mémoire présenté au roi par l'intermédiaire de Boze et Thierry; dénonciation de Gasparin à ce sujet; débats et explications, 5 et 6. — Propose d'attribuer au conseil exécutif la réquisition de la force armée, 20. — S'oppose à la lecture de la lettre du ministre d'Espagne, et demande que les défenseurs de Louis soient entendus, mais après le décret prononcé, 21. — Ne veut pas qu'on revienne sur le jugement, et demande que les autorités de Paris garantissent la sureté publique et celle des enfans du condamné, 23. — Renouvelle la proposition de faire poursuivre les assassins du 2 septembre, 24. — Duhem lui reproche la loi du 9 octobre, 46. — Il est élu président, 68. — Marat s'élève vivement contre la section Poissonnière, qu'il accuse de venir demander sa tête, et celles de Guadet et de Verniaud, 74. — Pétition de la section de Bon-Conseil, pour sa traduction au tribunal révolutionnaire, *ibid.* — Il donne au jeune Lavigne, volontaire mutilé, l'assurance de la reconnaissance nationale, 81. — Est nommé membre du nouveau comité de salut public, 86. — Fait dé-

créter que les habitans de la Gironde ont bien mérité de la patrie, *ibid.* — Demande de son accusation, par la section de Bon-Conseil, 100. — Il est accusé, par Robespierre, de complicité avec Dumourier; nouvelle demande de sa traduction au tribunal révolutionnaire, 102 et 103. — Il appuie l'envoi aux armées de l'adresse de la société des Jacobins, et demande que le peuple soit consulté sur les bases de la constitution, 107. — Les sections de Paris demandent son expulsion, 108. — Il fait décréter le séquestre des biens de d'Orléans père, 109. — Parle sur la déclaration des droits, 111. — Discute la pétition des sections de Paris, relative à la demande d'expulsion de vingt-deux députés, etc.; Drouet l'attaque sur sa correspondance avec Dumourier, 112. — Il demande la convocation des assemblées primaires, 121. — Invoque l'appel nominal sur le projet relatif aux pouvoirs des représentans en mission; dit qu'on veut ôter au peuple ses droits pour en investir quelques individus; est traité de conspirateur par Marat, 129. — Est compromis par les déclarations du général Miaczinski; une commission est chargée d'examiner sa conduite, 143. — Est accusé, par Bourdon de l'Oise, d'avoir voulu transiger avec le roi, 150. — Pétition où l'on provoque de nouveau le décret d'accusation contre lui, 154. — Est mis en arrestation dans son domicile, 156. — Saint-Just propose de le décréter d'accusation, 191. — Décret qui le traduit au tribunal révolutionnaire, 250. — AN II. 1793. Autre qui prononce sa mise en accusation, 277. — Texte de cet acte, son procès et sa condamnation, 34, 35 et 36. — Détails sur cette procédure, donnés à la commune, 43. — AN III. Proposition de célébrer, par une fête funèbre, l'époque de sa mort, 259. — AN IV. Secours accordés à sa veuve, 230 et 232. — AN VI. Regrets donnés à sa mémoire, par Lacombe-Saint-Michel, 122.

GENTIL (Michel), administrateur du Loiret, député à l'assemblée législative, puis à la convention nationale. AN 1792. Demande la prohibition de l'uniforme national pour quiconque n'est pas volontaire, 155. — AN IV. Réélu au conseil des cinq-cents, fait prendre une résolution qui autorise le directoire à statuer sur les réclamations excitées par les arrêtés des représentans en mission, 145. — AN VI. Combat le projet de Labrouste, sur les baux à cheptel, 206.

GENTIL, député du Mont-Blanc à la convention nationale. AN II. 1794. Inculpe Dufresne aux Jacobins, 200. — Dénoncé lui-même par Deschamps et Couthon, pour ses liaisons avec Simond, Danton, Lacroix, etc., il est expulsé, 210.

GENTIL (Nicolas-Joseph). AN III. Est condamné à mort par la commission militaire, comme auteur et complice de la conspiration des premier, 2 et 4 prairial, 248.

GENTILI, général. AN 1789. Lettre que lui adresse le général Paoli sur la liberté de la Corse, 125. — AN 1790. Il donne des détails sur la situation politique de cette île, 310. — AN V. Annonce qu'elle est rendue à la liberté, 35. — Est attendu à Bastia, dont les habitans se sont emparés du vice-roi, 49. — S'empare du fort de Corfou, 321. — AN VI. Nouvelle de sa mort, 245. — AN VII. Autres détails; notice de ses services, 27.

GENTY (Louis), procureur-syndic et député du Loiret à l'assemblée législative. AN 1792. Réclame l'ajournement sur le projet d'accusation contre les princes français émigrés, 3. — Et la poursuite des délits révolutionnaires commis à Avignon, 80. — Parle sur le décret relatif au prêt de trois millions fait à la maison de Secours de Paris, 93. — Dénonce l'enlèvement des prisonniers d'Avignon, par Jourdan et ses complices, et réclame des mesures contre eux, 105. — Demande compte de l'emploi des forces pour contenir les agitateurs du Midi, 108. — S'élève contre le décret qui déclare la guerre au roi de Hongrie et de Bohême, 113. — Demande que le ministre soit tenu de rendre compte de l'emploi des 6 millions destinés aux dépenses secrettes des affaires étrangères, 118. — S'oppose à la poursuite d'un arrêté inconstitutionnel du département de la Somme, 185. — Fait appeler les corps administratifs et judiciaires, pour les inviter à foudroyer, de concert avec l'assemblée, le système républicain et celui des deux chambres, 190. — Réclame le décret d'accusation contre les signataires d'une adresse de Mar-

seille, réclamant la nomination et la destitution du pouvoir exécutif par le peuple, 196. — S'oppose à la levée de la suspension du maire et du procureur de la commune de Paris, 199.

GEOFFROI, député de Charolles aux États-généraux. AN 1791. Combat Mauri, et présente un rapport pour l'annullation de l'échange du Clermontois, 18 et 71. — Fait décréter la révocation de la donation des comtés de Ferette et seigneurie de Béfort, 200. — AN V. Député de Saône-et-Loire au conseil des cinq-cents, est rayé de la liste des émigrés, 16 et 24. — Demande un rapport sur des voies de fait commises dans l'assemblée primaire du centre, à Mâcon, 199.

GEOFFROY, sous-ingénieur de la marine. AN VI. Expose les cruautés exercées contre lui par les Anglais, 301.

GEOFFROY-D'ASSY. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 295.

GEOFFROY-LIMON. AN 1790. Sa réfutation des allégations dirigées contre lui dans un écrit intitulé: *Conspiration contre la famille royale*, 342.

GEORGES, maire de Varennes et député aux États-généraux. AN 1790. Dénonce des troubles survenus à Stenay, 222. — AN 1791. Demande des récompenses pour ceux qui ont pris part à l'arrestation du roi, 176. — Les présente à l'assemblée, 178. — A l'occasion des mouvemens des Espagnols, se plaint de ce que les distributions des fusils n'ont pas lieu, 231.

GEORGES, fils, commandant de la garde nationale de Varennes. AN 1791. Est présenté avec ceux qui ont le plus contribué à l'arrestation de Louis XVI, 178. — Renonce à la récompense qui lui a été décernée, 239.

GEORGES III, roi d'Angleterre. AN 1790. Son discours à la rentrée du parlement, 29. — Son message relatif aux différends entre les cours de Londres et de Madrid, 135. — Etat de ses revenus et de sa dépense, 151. — Ses proclamations pour la dissolution et la reconvocation du parlement, 172 et 295. — AN 1791. Y annonce le mauvais succès de son entremise pour pacifier la Russie et la Porte, et l'intention d'armer à cette occasion, 93. — AN 1792. Lettre que lui écrit Louis XVI, sur la déclaration de guerre à l'empereur, 146. — Sa proclamation relative aux écrits séditieux, 151. — Mesures adoptées par lui contre les duels, 153. — Sa proclamation de neutralité, *ibid.* — Sa déclaration en réponse à la note de Louis XVI, relative à la déclaration de guerre au roi de Hongrie, *ibid.* — Son discours aux deux chambres, 177. — Il fait déclarer, par lord Grenville, que ceux qui se rendront coupables de crimes envers Louis XVI, ne trouveront aucun asile dans ses états, 276. — Sa protestation aux états de Hollande, pour l'exécution du traité de 1788, 332. — AN II. 1793. Annonce de l'envoi à Paris de son beau-frère, par André Dumont, 35. — AN III. Il envoie au baron de Thugut son portrait sur une tabatière, ornée de brillans, 303. — Ses félicitations à Louis XVIII, sur son avènement au trône de France, 320. — Il fait chasser le comte d'Artois de Bremernœrde où il s'était établi arbitrairement, 330. (*Voyez* LONDRES et ANGLETERRE).

GEORGES-FRÉDÉRIC-AUGUSTE, prince de Galles. AN I.er 1793. Déchire le portrait de Philippe Orléans-Égalité, son ancien ami, en apprenant qu'il a voté la mort de Louis XVI, 37. — AN III. Son mariage, 239. — Message du roi, relatif à l'établissement de ce prince; discussion à ce sujet et sur l'extinction de ses dettes; adoption de l'avis ministériel, 291. — Sa visite au comte d'Artois, 344. — AN V. Fuite et arrestation de Français à son service, soupçonnés de correspondance avec la France, 176. — Il vote, avec l'opposition, pour la paix, 219.

GEORGET. AN II. 1794. Ses représentations à la commune de Paris, sur l'ensemencement de son jardin, 170.

GEORGET (la femme). AN III. Décret qui annulle un jugement rendu contre elle, 110.

GÉRALD (G.), membre de la convention d'Écosse. AN II. 1793. Son discours en faveur des droits du peuple, 100.

GÉRALD. (*Voyez* FITZ-GÉRALD).

GERALDI, administrateur de l'Aveyron. AN I.er 1793. Est mandé à la barre, 195. — Rapport de ce décret, 206.

GÉRARD (mademoiselle). AN 1789. L'une des dames offrant, au nom des femmes artistes, le premier don patriotique, formé de leurs bijoux, 54.

GÉRARD, laboureur, député de Rennes aux États-généraux. AN 1789. Sa motion pour la suppression des droits de bétail dans la Bretagne, 114. — AN 1790. Il vote pour l'abolition de toutes les bannalités, 61. — Demande l'augmentation du traitement des curés de campagne, 169. — Fait décréter que tous les membres absens ou qui s'absenteront seront privés de leur traitement, 174. — Ordre du jour sur sa demande pour que l'assemblée ne soit pas payée cette année, puisqu'elle ne veut pas avancer sur la constitution, 308. — AN 1791. Vote pour la condition d'une imposition de quarante journées de travail, pour l'éligibilité à l'électorat, 225.

GÉRARD, député de Saint-Domingue aux États-généraux. AN 1790. Désavoue l'assemblée provinciale du Nord de Saint-Domingue, l'accuse de tous les désordres de cette Colonie, et conteste les pouvoirs de ses députés, 331. — AN 1791. Écrit qu'il croit devoir s'absenter des séances, après l'adoption du décret sur les hommes de couleur, 138.

GÉRARD, émigré. AN 1792. Recommandé par Marie-Antoinette à sa sœur Christine, 230.

GÉRARD, négociant de Lorient. AN 1792. Éprouve la vengeance du peuple pour avoir fait embarquer des fusils, sous le titre de cimeaillerie, 268.

GÉRARD, officier-municipal, et son épouse. AN I.er 1793. Accusés d'avoir célébré une fête royaliste à Rosez, département de l'Eure, sont décrétés d'accusation, 51.

GÉRARD-DESRIVIERES, député de l'Orne à la convention nationale, réélu au conseil des anciens. AN VI. combat la résolution qui proroge, pour l'an six, l'impôt sur les billets de spectacles, 69

GÉRARD-MENNIER. AN III. Décret qui lui accorde une récompense, pour avoir soulagé le représentant Drouet dans sa captivité, 6.

GÉRARD-SAINT-ELME. AN VI. Est condamné à mort comme émigré, 319.

GERARDIN-DE-SAINT-REMY. AN 1790. Sa réclamation contre les assertions de Lanjuinais et de Martineau, relativement à des coupes de bois, 84.

GERBIER, négociant au Cap-Français. AN VI. Transmet des nouvelles satisfaisantes de la Colonie, et se plaint de l'abandon où on la laisse, 214.

GERBINI (la signora), actrice du théâtre de Monsieur. AN 1790. Son éloge, 320.

GERBOIS, frères. AN II. 1794. Accusés de conspiration; sursis de la procédure commencée à Tours, et renvoi de l'affaire à Francastel, 157.

GERBOIS. (*Voyez* GIVOIS).

GERCY. AN II. 1793. Prévenu de la conspiration de Bordeaux, est conduit à Paris, 29.

GERDERET, fournisseur. AN 1792. Décret d'accusation porté contre lui, 327. — Rapport de cette mesure, 345.

GÉRENTE, chef de chouans. AN VI. Condamné à mort, est exécuté, 153.

GÉRENTE. (*Voyez* OLIVIER GÉRENTE).

GERHARDS, professeur à Coblentz. AN VI. Son discours à l'occasion de la plantation de l'arbre de la liberté dans cette ville, 12.

GERLA, député de la Haute-Garonne au conseil des cinq-cents. AN VI. Son rapport sur la motion de Gommaire, tendante à abolir l'usage des mots *sieur* et *monsieur* dans les lettres de change; présentation et ajournement d'un projet sur cet objet, 234. — AN VII. Est élu secrétaire, 33. — Son projet sur l'élection des greffiers et de leurs commis, 177.

GERLACH, professeur à Vienne. AN VI. Invente une balance pour évaluer la force du vent, 343.

GERLE (dom), chartreux, député d'Auvergne aux États-généraux. AN 1789. Propose de rassurer sur leur sort les partisans de la vie religieuse, et d'autoriser ceux qui le voudront, à se faire séculariser, 114. — AN 1790. Prête le serment du 20 juin, pour répondre à la motion de Cazalès, relative au renouvellement de l'assemblée avant l'achèvement de la constitution, 49. — Vote pour que les religieux, rentés et non-rentés, reçoivent un traitement égal, 50. — Demande une distinction de traitement en faveur des religieux vieillards et des Jésuites, 51. — Combat la motion de retirer aux moines restans dans le cloître, l'usage de leurs enclos, 79. — Fait la motion de déclarer la religion catholique, religion nationale, 103. — Consent à ce que cette motion soit écartée par l'ordre du jour, motivé sur ce que l'assemblée fait en faveur de la religion, 104. — Ordre du

jour sur les prédictions de Suzanne Labrousse, dont il veut entretenir l'assemblée, 165.—Il Prête le serment civique, quoique n'étant point fonctionnaire public, 362. — An II. 1794. Décret qui le traduit au tribunal révolutionnaire, pour la conspiration dite de *la Mère de Dieu*, 269.

Germain, député de Paris aux Etats-généraux. An 1790. Combat un projet concernant les remboursemens à effectuer à la caisse d'escompte; et l'émission de 30 millions de billets de cette caisse, 282. — An 1791. Vote contre l'émission d'assignats de 5 livres, 127.

Germain, ex-officier de chasseurs. An IV. Prévenu de complicité avec Babeuf, est mis en arrestation, 243. — An V. Sa colère à la première audience de la haute-cour, 157. — Il prononce un discours véhément contre l'expert Guillaume, 178. — Ses injures à Grisel, 184.—Et à Bailly, accusateur national, 185. — Observe que les agens des sections étaient les boussoles de Babeuf dans les opérations philantropiques qu'il méditait, 186. — Dit qu'il ne lui écrivait qu'en sa qualité de publiciste, et qu'il le consultait sur le système du bonheur commun, 197. — Explique ses liaisons avec le général Rossignol, 198. — Son exclamation à la lecture des pièces contre Claude Fiquet, contumax, 206. — L'accusateur national le considère comme complice de Babeuf; 224. — Sa défense, 235. — Il est condamné à la déportation, 252.

Germain Chédeville. (*Voy.* Chédeville).

Germiniac, médecin, président du département, député de la Corrèze à l'assemblée législative. An 1792. Fait décréter un secours aux détenus pour mois de nourrice, 230.

Gerry (M.), ministre américain, à Paris. An VI. Sa correspondance avec le ministre des relations extérieures, relativement aux différends avec la France et les États-Unis, 261. — Reçoit ses passe-ports et une lettre de Talleyrand, qui lui notifie l'embargo mis sur les vaisseaux américains, et lui manifeste le désir d'une négociation loyale, 309. — Sa réponse à cette lettre; il assure le ministre français qu'il présentera les choses dans le véritable jour, et fera tout son possible pour une réconciliation, 319. — Annonce de son départ de Paris, 324. — Fait part au président des États-Unis, de sa correspondance avec le ministre français; reçoit une lettre du secrétaire du congrès, qui lui trace sa conduite ultérieure, 328.

Gerville, membre de la société populaire de Toulouse. An III. Est décrété d'arrestation, sur la dénonciation de Clauzel et Chaudron-Rousseau, 37.

Gesnouin, député du Finistère au conseil des cinq-cents. An VII. Présente ses vues sur le code pénal maritime, 214.

Gétat, officier. An 1792. Son éloge, par le ministre Pache, 346.

Gevaudan, fournisseur. An 1792. Résiliation de son marché demandée par le ministre de la guerre; décret qui le mande à la barre, 346. — Est admis, après sa justification, aux honneurs de la séance, 349.

Geviné, chef de brigade. An VI. Propose d'ériger un monument à la mémoire de Turenne, 149.

Gezzar-Pacha. (*Voyez* Dgezzar-Pacha).

Giafferi, corse. An III. Est président du parlement, formé dans l'île par le vice-roi britannique, 215.

Gibert, curé de Saint-Martin de Noyon, député du Vermandois aux États-généraux. An 1790. Prête le serment civique et religieux, 362.

Gibbon (M.) An VI. Description, par lui, de l'état de dégradation où les bourgeois de Berne tiennent les habitans du pays de Vaud, 147.

Gibergues, député du Puy-de-Dôme à la convention nationale. An III. Dénonce Maure pour avoir applaudi aux propositions faites par Romme le 1.er prairial, 257.

Gibert, vendéen. An III. Signe l'acte de pacification, 176.

Gibon, chef de chouans. An VI. Évadé de Lisieux, est arrêté à Caen, 278.

Gigault-Cresenoy, député au conseil des anciens. An V. Fait approuver la résolution qui autorise les ministres à faire des délégations sur les biens nationaux, 319 et 323.

Gigaux, général. An I.er 1793. Son entrée dans la place de Furnes, 264.

Gigot. An I.er 1793. Dénoncé pour avoir

distrait des fonds considérables destinés à l'approvisionnement de la place de Metz, est traduit au tribunal révolutionnaire, 243.

GIGUET, tambour de la 7.me demi-brigade. AN VI. Reçoit une récompense, 194.

GILBERT, professeur de l'école vétérinaire. AN 1790. Son article contre les coureurs, 66. — AN IV. Ses *Recherches sur les causes des maladies carbonneuses dans les animaux*, 47.

GILBERT, homme de loi, député de la Charente-Inférieure à l'assemblée législative. AN 1792. Est envoyé à Noyon, en qualité de commissaire, 47.

GILBERT, suppléant de Lanjuinais. AN I.er 1793. Envoie sa démission; Sévestre, Billaud et Duval parlent contre lui, et demandent son arrestation, 211.

GILBERT, lieutenant des Invalides. AN VI. Dénonciation de Jourdan et Aréna contre un écrit signé de lui, comme insultant au corps législatif, répandant des plaintes injustes et capables d'égarer l'armée, 310. — Il est mis en jugement pour ce pamphlet, intitulé : *Pétition des Invalides*, 323.

GILBERT-DESMOLIÈRES, député de Paris au conseil des cinq-cents. AN IV. Demande que l'assemblée électorale de la Seine se prolonge pendant cinq jours, 55. — S'oppose à la perception en numéraire des droits de douanes, 64. — Son projet pour ouvrir un emprunt viager, en forme de tontine, 75. — Il fait prendre une résolution qui fixe le paiement des droits des douanes en numéraire, 90. — Autre qui autorise les parens d'émigrés à vendre leurs biens, pour payer l'emprunt forcé, 92. — Appuie l'ordre du jour sur le message relatif aux nouvelles cotisations pour cet emprunt, 94. — Est nommé secrétaire, 157. — Vote l'ajournement du projet relatif à l'admission de sept conventionnels pour completter le corps législatif, 163. — Parle sur le paiement des loyers de maisons, 188. — Son rapport et projet sur le complément du corps législatif, 296. — Autre tendant à affecter un million 140,000 francs, valeur fixe, aux dépenses de la trésorerie nationale, 247. — Il discute le projet relatif à la contribution foncière, 254 et 258. — Combat celui sur le paiement des biens nationaux, 265. — Opine sur le transport des feuilles publiques et du papier-monnaie, 274. — Fait accorder des fonds aux commissaires de la trésorerie, 287. — Fait prendre une résolution sur la révision des comptes des payeurs de rentes, 293. — Une autre sur le travail des commissaires de la comptabilité, 326. — Sa proposition relative aux soumissionnaires des biens nationaux, 344 et 345. — Son projet accordant un délai pour le paiement du dernier quart de ces biens, 354. — Il fait prendre une résolution relative au paiement du prix des coupes de bois, 365. — AN V. Fait ajourner la discussion du rapport et des sept projets de résolution présentés par Thibault sur les finances, 15. — Appuie le projet de Defermont sur le paiement des biens nationaux, 17. — Combat en partie celui sur les monnayages, 19. — Son opinion sur les moyens de recouvrer le milliard affecté au service de l'an 5, 38. — Fait adopter un amendement sur la taxe des journaux, et n'en exempte que celui des *Défenseurs de la Patrie*, 49. — Fait résoudre que les gagnans à la loterie nationale des biens nationaux, ne pourront réclamer en nature les objets vendus, 54. — Son rapport sur les moyens d'activer et de terminer le recouvrement de l'emprunt forcé, 63. — Fait résoudre la fixation du cours des mandats tous les cinq jours, 75. — Son rapport, suivi de l'ordre du jour sur la demande faite de la libre exploitation des sources salées, 81. — Il soutient le tarif existant sur le port des journaux, 96. — Fait un rapport sur la contribution personnelle et somptuaire, 98. — Parle en faveur du département du Var, qui se trouve surchargé de contributions, 110. — Ses projets pour la répartition de la contribution foncière de l'an 5, 131. — Il interrompt Hardy qui parle sur les délits de la presse, et croit qu'il serait plus à propos de discuter le projet sur la contribution foncière, 141. — Discussion de son projet y relatif, 150. — Sa motion sur les monnaies, 161. — Il fait fixer la masse des contributions pour l'an 5, 168. — Propose quelques amendemens au projet relatif au traitement des employés, 198. — Son rapport sur la contribution foncière, 213. — Adoption de quelques articles

de son projet sur cet objet, 214. — Et de celui pour son paiement en numéraire métallique, 216. — Texte de son rapport sur la même matière, 219 et 220. — Il parle sur la non-approbation par le conseil des anciens de la résolution relative aux frais en matière criminelle, 222. — Dit que la balance existe entre les recettes et les dépenses, et qu'il n'est pas nécessaire d'établir de nouvelles contributions, 226. — Son opinion sur la nouvelle administration forestière, 241. — Ses observations sur la nécessité de faire connaître au nouveau tiers l'état actuel des finances, 248. — Il réfute le message du directoire concernant le paiement des fonctionnaires arriérés, 251. — Dénonce un imprimé, ayant pour titre : *Réponse aux calomniateurs à privilége;* et fait ordonner l'examen par une commission du traité conclu entre la compagnie Gaillard et le ministre de la marine, *ibid.* — Fait renvoyer à la commission des finances le message du directoire relatif au déficit éprouvé sur la rentrée des contributions, 255. — S'étonne que le ministre Truguet prétende justifier le traité conclu avec la compagnie Gaillard, et le dénonce pour un autre marché non moins ruineux, 257. — Fait un rapport sur la situation des finances et sur les moyens de les améliorer; projets y relatifs, 271 et 272. — Réfute Bailleul, à cette occasion, et cite plusieurs faits à la charge du directoire, 273. — Reproduit son projet tendant à lui ôter la surveillance de la trésorerie, et s'écrie que c'est ici la cause des rentiers contre celle des fournisseurs, 276. — Propose de prélever le troisième cinquième en numéraire, pour faire le service de l'an 5; et provoque un rapport de la commission des finances à ce sujet, 278. — Lenoir-la-Roche taxe ses plans de tendre à la désorganisation du gouvernement, 281. — Il présente un autre projet pour la suspension du paiement des bons délivrés par les ministres, et dit que le bien du service exige son adoption, 282 et 283. — Prétend que le rejet de son premier projet n'empêche pas la discussion du second, 286. — Nouvelle rédaction de ce projet : autre pour la continuité des ventes des biens nationaux de la Belgique, 288 et 291. — Il le fait adopter, 327. — Propose une autre rédaction de ses projets relatifs aux versemens des recettes dans les caisses de la trésorerie, 301. — Fait adopter celui sur les payemens à faire par elle, 307. — Présente des vues sur l'amélioration des finances, 331. — Fait prendre une résolution qui charge les commissaires de la trésorerie d'assurer le paiement des subsistances de l'armée pendant deux mois, 334. — Autre sur la liquidation de la dette de la Belgique, 352. — Il est déporté au 18 fructidor, 350. — AN VI. Son départ pour Rochefort, 85. — Il est embarqué pour la Guyanne, 182. — Fabre de l'Aude, dans la discussion sur l'impôt du sel, rappelle que Gilbert-Desmolières ne l'a combattu que pour saper le gouvernement, 328.

GILBERT-DES-VOISINS, ci-devant président au parlement de Paris. AN I.er 1793. Son arrestation, 243. — AN II. 1793. Sa condamnation à mort, 57. — Il tente de se suicider, et donne lieu au décret qui confisque les biens des suicides traduits aux tribunaux, 61.

GILBERT-DUCLOS. AN III. Auteur des couplets sur l'anniversaire du 21 janvier, 128.

GILIBERT, administrateur à Lyon. AN I.er 1793. Se rétracte sur le 31 mai, 211.

GILIBERT. AN VI. Est arrêté comme prévenu de s'être introduit avec de faux ordres chez l'envoyé du dey d'Alger, 119. — Détails sur cet événement, 125. (*Voyez* ABUCKAYA et BONNARD).

GILLE, commissaire de police de la section de Montreuil, faubourg Antoine. AN III. Atteste les manœuvres pratiquées pour soulever le peuple contre la représentation nationale, et sauver les membres accusés de l'ancien comité de salut public, 188.

GILLEERS. AN 1792. Décret qui lui défère le titre de citoyen français, 241.

GILLET (Louis), *dit* FERDINAND, maréchal-des-logis au régiment d'Artois. AN 1791. Sauve la vie et l'honneur à une jeune fille, 237. — Décret qui lui accorde une pension, 243.

GILLET, notaire de la liste civile. AN 1792. Son arrestation, 236.

GILLET, député du Morbihan à la convention nationale.

nationale. An I.er 1793. Fait déterminer les formes à suivre pour contraindre les fournisseurs à l'exécution de leurs marchés, 64. — En mission, écrit sur les dispositions des cinq départemens de la ci-devant Bretagne, relativement aux événemens des 31 mai, 1er. et 2 juin, 179. — Rend compte du siége de Nantes par les rebelles, qui ont été repoussés, et cite un trait de désintéressement de Dubreuil, sergent, 189. — Transmet l'occupation d'Ancenis par les républicains, 195. — Annonce le rétablissement des communications entre Nantes, Rennes et Vannes, 198. — Une victoire sur les rebelles, 228. — L'arrivée de l'armée de Mayence, et les mesures pour soumettre les Vendéens, 249. — Leur défaite dans trois attaques consécutives, 253. — Une autre défaite sous Nantes, 258. — La prise de Saint-Léger et Montaigu, 264. — An II. 1793. Autre lettre sur cette dernière conquête et celle de Clisson, 278. — Il accuse les généraux de l'armée de la Rochelle d'avoir contrarié ses opérations, 21. — Annonce la formation de trois nouveaux bataillons à Nantes, 22. — An II. 1794. Fait accorder une garde aux receveurs de district, 129. — Envoyé en mission, annonce la prise d'Arlon par l'armée de la Moselle, 213. — Inculpations contre Bâco, maire de Nantes, au sujet des menaces que celui-ci lui a antérieurement adressées, 242. — Il annonce la prise de Dinant, 254. — Celle de Charleroi, 280. — Divers avantages, 286. — Et la reddition de Landrecies, 300. — An III. Autre lettre contenant les succès de l'armée de Sambre et Meuse, 2. — Autres annonçant la prise d'Aix-la-Chapelle, 13. — Une défaite des Autrichiens et la prise de Juliers, 17. — Celle de Cologne, 35. — Celle de Coblentz, 37. — Celle de Maëstricht, 56. — Une victoire par l'armée du Nord, 119. — Et l'entrée des Français à Amsterdam, 127. — Il est élu membre du comité de salut public, 198. — Son rapport sur les événemens militaires qui ont eu lieu dans un combat devant Mayence, où les Français ont eu l'avantage, 239. — Décret qui le charge de la direction de la force armée et des mesures de sureté de Paris au 3 prairial, 248. — Son adresse, comme chargé de cette direction et de celle de la dix-septième division militaire, 250. — Il communique les détails d'une victoire remportée sur les Espagnols par l'armée des Pyrénées-Orientales, 281. — Annonce des succès de l'armée des Alpes et d'Italie, 288. — Fait partie d'un conseil de guerre tenu à l'armée de Sambre et Meuse, 356. — Sa lettre annonçant la prise de Dusseldorff, 357. — An IV. Nouvelle d'une victoire, 2.

Gillet, médecin. An II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 138.

Gillet, député de Seine et Oise au conseil des cinq-cents. An VII. Parle sur un projet relatif à la pétition du citoyen Bouteille, concernant une acquisition de domaines nationaux, 275. — Défend les ex-directeurs, 525.

Gillon, député suppléant aux Etats-généraux. An 1789. Remplace Deulnaud de Verdun, démissionnaire, 62.

Gillot, général. An I.er 1793. Réclamation contre sa nomination au commandement de Landau, 52. — Est sommé par Wurmser de lui rendre la place, 104. — Sa réponse, 118 — Autre réponse énergique à une nouvelle sommation du général prussien Zekeli, 136. — Est nommé commandant de l'armée du Rhin, 236. — An VII. Remplace le général Moulins dans le commandement de la dix-septième division militaire, 18.

Gillot, fournisseur d'habillemens. An I.er 1793. Décret qui casse un marché conclu par lui, 193.

Gilly, adjudant-général. An II. 1793. Lettre annonçant qu'il s'est emparé de Villefranche, 274. — An III. Autre de Dugommier, sur la prise faite par lui de Castella, 59.

Giltène, maréchal-des-logis. An I.er 1793. Recommandé au représentant Gasparin, 160.

Ginguené, littérateur. An 1790. Son analyse du poëme intitulé : *Les Nymphes de Dictyme*, 32. — Son article sur l'*Almanach des Muses*, 40. — Son analyse du *Réveil d'Epiménides*, par Flins, 59. — Sa notice sur *Charles IX*, tragédie de Chénier, 111 et 114. — An 1791. Répond à des injures dirigées contre lui, 100. — Eloge de ses *Lettres sur les confessions de J. J. Rousseau*, 122. — An 1792. Annonce de sa note critique et apologétique sur Jean-Jacques et Voltaire, 343. — An II, 1794. Est nommé commissaire adjoint

de l'instruction publique, 358. — An III. Occupe seul cette place par la retraite de Garat et la suppression des adjoints, 337. — An V. Est l'un des candidats pour le remplacement de Carnot au directoire, 359. — An VI. Auteur de couplets chantés au cercle constitutionnel de Paris, 1. — Est nommé ministre près les villes anséatiques, 87. — Roberjot occupe cette place vacante par sa nomination à l'ambassade de Sardaigne, 92 et 157. — Son arrivée à Turin, et son discours en présentant au roi ses lettres de créance, 204 et 218. — Donne ordre à tous les Français de justifier de leurs passe-ports, et à ceux qui résidaient en Sardaigne avant la révolution, ainsi qu'à ceux qui sont au service de sa majesté, de prêter serment à la république et d'arborer la cocarde tricolore, sous peine d'être considérés comme émigrés, etc., 224. — Ses différends avec la cour de Turin, relativement à l'application de l'amnistie aux insurgés, 267. — Il demande la cessation des fusillades et une amnistie générale pour les insurgés qui mettraient bas les armes, 270. — Sa lettre relative à la réception de son épouse à la cour de Turin, 278. — Il conclud, avec le roi, l'arrangement qui met la citadelle de cette ville au pouvoir des Français, 289. — An VII. Est remplacé par le citoyen Eymar, 14.

Gioja (Gaëtan), danseur napolitain. An V. Epouse la marquise de Messagna, et est banni du royaume de Naples, 299.

Giot, commissaire pour les subsistances de Paris. An I.er 1793. Rend compte de sa mission à la commune, 255. — An II. 1793. Est inculpé par Dubouchet pour sa conduite dans le département de Seine et Marne, 89. — An III. Cavaignac le dénonce; Merlin de Thionville annonce son arrestation, 21. — Parle aux Jacobins sur les atteintes qu'on veut porter aux sociétés populaires, et s'oppose à ce qu'elles soient épurées, 23. — Engage les Jacobins à ne s'occuper que de l'intérêt général, 24.

Giquet, concierge de prison. An II. 1794. Annullation de deux jugemens qui le condamnaient à mort, comme ayant favorisé l'évasion d'un détenu, 312.

Giral, député de la Moselle au conseil des cinq-cents. An VI. Combat le projet sur les domaines engagés, et demande qu'ils soient régis et vendus comme les autres, 277. — S'élève avec force contre l'établissement de l'impôt du sel, 344. — An VII. Combat le système des cautionnemens des agens hypothécaires, 159. — Appuie le projet relatif à l'élection de Thirion de la Moselle, 241.

Girard, député de l'Aude à la convention nationale. An III. Propose l'arrestation de Milhaud du Cantal, dans la journée du 12 germinal, 195. — Est d'avis de la confiscation des biens des émigrés et de la restitution de ceux des condamnés, 228. — Annonce les nominations, par le rassemblement formé le premier prairial à la maison commune, de Cambon à la mairie, et de Thuriot à la place de procureur de la commune, 247. — An IV. Réélu au conseil des anciens, vote en faveur de la résolution relative à l'emprunt forcé, 80. — Défend celle qui exclud Job-Aymé des fonctions législatives, 114. — S'élève contre des applaudissemens donnés à un discours de Muraire; les attribue à des parens d'émigrés, 235. — An V. Demande le rappel à l'ordre de Dupont de Nemours, pour son opinion sur le serment de haine à la royauté, 124. — Appuie la résolution relative au serment à exiger des électeurs, 185.

Girardin (Louis-Stanislas-Xavier) fils, président de l'administration du département et député de l'Oise à l'assemblée législative. An 1791. Réclame contre l'exhumation de J. J. Rousseau, 248. — Fait arrêter la formalité du serment de l'assemblée, 278. — Parle pour le maintien du décret qui supprime les mots *sire* et *majesté*, 280. — Demande qu'on rappelle à l'ordre les membres qui injurient la garde nationale; fait mander à la barre Dhermigny, aide-major-général, accusé d'avoir insulté plusieurs députés, 281 et 282. — Fait adopter le réglement de l'assemblée constituante, 285. — Combat la mention au procès-verbal des noms des députés qui ont dénoncé les ministres au sujet de la loi d'amnistie, 292. Vote la conservation du traitement des ecclésiastiques qui se marieront, 293. — Fait rendre un décret pour que *Monsieur* soit requis de rentrer en France, 302. — Combat divers articles présentés

par Condorcet, concernant les émigrations, 366. — Défend les agens du pouvoir exécutif et les généraux Luckner et Rochambeau, attaqués par diverses dénonciations, 307. — S'oppose à la lecture d'un mémoire du ministre de la justice, sur le décret relatif aux émigrans, 318. — Et à la traduction à la haute-cour de Tardy, arrêté comme complice de Varnier, 337. — Parle contre la suspension de l'envoi des troupes dans les Colonies, 339. — Contre le décret d'envoi aux départemens de diverses adresses contre les prêtres, 347. — Contre une dénonciation de celle du département de Paris en leur faveur, 349. — A l'occasion de réfugiés brabançons, repousse la proposition d'astreindre les émigrans étrangers à habiter six lieues en-deçà des frontières, 356. — Fait décréter l'impression d'un rapport rassurant sur leur situation, 363 — An 1792. Demande l'ajournement de la discussion sur la sanction des décrets relatifs à l'organisation de la haute-cour nationale, 10. — Est nommé secrétaire, 11. — Fait décréter la non-accusation de Claude Hémar, 20. — Réclame contre un projet tendant à exiger une déclaration de quiconque voudrait sortir du royaume, 31. — S'oppose à ce qu'on astreigne à la formalité des passe-ports les étrangers entrant en France, 32. — Fait mander le ministre de l'intérieur, pour rendre compte des troubles religieux, 38. — S'oppose au rappel de Gouy d'Arcy, commissaire envoyé à Noyon, 47. — Réclame la poursuite du ministre Duport, pour avoir validé des provisions de notaires, 54. — Défend le général Barbantane, relativement au désarmement du régiment d'Ernest, suisse, 70. — Au sujet du renvoi de Narbonne et de l'influence de Bertrand, provoque l'accusation contre tous les ministres, 71. — Combat l'amnistie pour les délits révolutionnaires commis à Avignon, 77. — Parle sur les Colonies et les troubles de Saint-Domingue, 86. — Et contre la caisse de Pottin-Vauvineux, *ibid.* — Défend le projet pour la poursuite des crimes d'embauchage par les tribunaux criminels, 106. — Demande le rappel à l'ordre de Merlin, qui s'était exprimé avec indignation au sujet d'une demande d'argent pour les généraux, 121. — S'oppose à la poursuite de Marat, éditeur de l'*Ami du Peuple*, et défend la liberté de la presse, 126. — S'oppose au message tendant à prier le roi de refuser la démission de Rochambeau, 127. — Ses observations relatives à l'établissement des tribunaux militaires correctionnels, 131. — Il demande le décret d'accusation contre Lecointre de Versailles, comme ayant fait arbitrairement arrêter neuf cents suisses à Bedfort, accusés d'aller rejoindre les émigrés, 147. — Son opinion sur la déportation des prêtres non assermentés, 147. — Il s'oppose à l'envoi de Froudières à l'Abbaye, 152. — S'élève contre la faction des régicides; et réclame des mesures contre les conspirateurs, *ibid.* — Son opinion relative aux indemnités réclamées par Derossel, 156. — Il s'élève contre la dénonciation de Merlin, relative à des propos tenus contre les Jacobins, 159. — S'oppose à la fédération et au camp sous Paris, 160. — Fait décréter l'envoi aux départemens d'une adresse du deuxième bataillon de la Gironde, 174. — Est élu président, 177. — Est accusé de partialité dans la discussion sur Lafayette, 181. — Et dans celle sur le ministre Terrier-Monciel, 185. — A l'occasion d'une adresse de Marseille, demande qu'on punisse également les communes républicaines et les directoires royalistes, 196. — Sa lettre de satisfaction adressée, en qualité de président, à Victor Broglie, commandant le camp sous Brissach, 207. — Il répute factieuse une adresse de la section des Gravilliers, relative à Louis XVI, 219. — Déclare qu'il a failli perdre la vie dans la salle même, le 8 août, et qu'il ne peut voter s'il n'est libre, 224. — Demande l'envoi de Choudieu à l'Abbaye, pour avoir dit que l'assemblée était incapable de sauver la patrie, *ibid.*

Girardin. An 1792. Un décret lui accorde 1,200 livres pour découverte d'une fabrique de faux assignats, 321.

Girardin (René), père. An II. 1793. Se justifie, aux Jacobins, d'inculpations à lui faites d'avoir gardé le dépôt des cendres de son ami J. J. Rousseau; se réclame de l'approbation de l'ami Marat, et demande à être relevé de la tache originelle par un baptême républicain, sous le nom d'*Émile*, 44.

Girardin (J. B.), directeur du cabinet litté-

raire au jardin Égalité. An V. Perd, dans l'incendie de la rue Saint-Roch, ses deux filles et une nièce, 158.

Girardin, officier municipal à Vannes. An IV. Fait arrêter deux chefs de chouans, 240.

Girardon, administrateur du département du Rhône. An V. Signe la réponse à la lettre du général Berthier, relative à l'envoi des adresses de l'armée d'Italie, 332.

Girardon, chef de brigade. An VI. Éloge de sa conduite dans les troubles des états de Rome, 343.

Girardot, émigré. An 1791. Lettre de lui sur les moyens et les projets des émigrés, 338.

Giraud, littérateur. An I.er 1793. Auteur de la *Journée du Vatican*, vaudeville, 246. — An II. 1793. Et d'une notice nécrologique sur M. A. Desangiers, musicien compositeur, 88. — An VII. Est chargé, par la société de la rue du Bac, de rédiger une adresse au corps législatif, sur les dangers publics, 328.

Giraud, accusateur public à Marseille. An II. 1794. Est acquitté au tribunal révolutionnaire, 161. — Et admis aux Cordeliers, 171.

Giraud, député de la Charente-Inférieure à la convention nationale. An II. 1794. Fait un discours sur la nécessité de l'instruction publique, 354. — An III. Fait modifier la loi sur les saisies relatives aux douanes, 54. — Son rapport sur la circulation des marchandises importées, 69. — Présente un projet tendant à la suppression du *maximum*, 95. — Fait rendre un décret concernant les marchés des denrées et marchandises, 116. — Ses réflexions sur un article du traité de paix avec l'Empire, 133. — Est choisi pour aller à Saint-Domingue, 157. — An IV. Combat le projet sur la taxe des denrées, 42. — En lit un sur le payement des contributions des biens ruraux, 43. — Réélu au conseil des cinq-cents, fait prendre une résolution qui rapporte la loi prohibitive des associations commerciales, 64. — Son projet pour percevoir en numéraire le droit des douanes, dans les bureaux frontières, *ibid.* — Fait résoudre la clôture provisoire de l'emprunt d'un milliard, ouvert par la convention, *ibid.* — Fait prendre une résolution qui suspend la vente des domaines nationaux, 65. — Représente son projet pour la fixation en numéraire, du droit des douanes, 68. — Suite des résolutions qu'il a fait prendre sur les finances, 70. — Son rapport sur un supplément à la taxe de guerre, *ibid.* — Résolution qu'il fait prendre pour activer la fabrique des pièces d'or et d'argent, 72. — Son projet sur les fermages, loyers, arrérages et intérêts, 73. — Il accepte la place de commissaire aux Colonies, 221. — An V. Agent à Saint-Domingue, est accusé de forfaiture, dilapidation, etc., etc.; proposition de le rappeler pour rendre compte de sa conduite, 253, 254 et 255. — Annonce de son retour, des nouvelles importantes qu'il apporte, et qu'on cache au conseil; Vaublanc fait valoir son repentir, et le présente comme égaré par Sonthonax, 259.

Giraud (Pierre-Guillame-Henri), député de Nantes aux États-généraux, réélu au conseil des anciens. An IV. Fait rejeter la résolution qui casse les opérations du canton de la Française, département du Lot, 194. — An V. Est nommé commissaire de la surveillance de la comptabilité, 29. — Son rapport pour annuller les élections de la Guyanne-Française, 79. — Résume les objections contre cette résolution, et la fait approuver, 86. — Est élu secrétaire, 277. — An VI. Fait approuver une résolution relative aux rentes foncières assises sur des édifices incendiés ou dévastés par la guerre civile, 110. — Opine contre l'impôt du sel, 152 et 154.

Giraudet, peintre. An I.er 1793. De retour de Rome, rend compte de l'assassinat de Basseville, et de la persécution exercée contre les Français, 52.

Girault, ci-devant commissaire délégué aux îles du Vent. An I.er 1793. Décret portant qu'il n'y a pas lieu à inculpation contre lui, 161.

Girault. An VI. Est nommé à l'agence du commerce, 155.

Girey-Dupret, littérateur, rédacteur du *Patriote-Français*. An 1792. Se plaint d'avoir été mandé à la barre de la commune, et réclame la liberté de la presse, 245. — Décret qui improuve cet arrêté, 246. — An I.er 1793. Est l'un des témoins entendus dans l'affaire de Marat, 123.

— An II. 1793. Est arrêté à Bordeaux, par suite du 31 mai, et traduit au tribunal révolutionnaire, 38. — Sa condamnation à mort, 65. — An III. Son éloge par Chénier, 184. — Secours accordés à sa mère, *ibid* et 242.

Girod, de Thoiry, député de Gex aux États-généraux. An 1790. A l'occasion de l'opinion de Mauri sur les troubles survenus à Aix, interpelle celui-ci de s'élever aussi contre les assassins qui ont attaqué les patriotes, 356. — An 1791. Demande la lecture d'un projet sur les émigrations, 61.

Girod (Jean-Louis), député de l'Ain à la convention nationale. An III. Envoyé en mission dans celui de l'Allier, félicite ses collégues sur la victoire du 4 prairial, 264. — An IV. Membre du conseil des anciens, vote contre la résolution relative à la vente des biens nationaux dans la Belgique, 354. — An V. Fait approuver celle pour le payement aux rentiers du quart en numéraire, 6. — Son opinion relative à celle sur les hospices civils, 22. — Il est élu secrétaire, 64. — Son opinion en faveur de la résolution relative à la loi du 3 brumaire an 4, 69. — Il fait rejeter celle relative au payement des rentes et pensions dues par la république, 106. — Et celle sur le payement de l'arriéré dû aux fonctionnaires publics, 231. — Combat celle portant établissement d'une inspection des contributions, 250. — Fait approuver celle qui raye Imbert-Colomès de la liste des émigrés, 276. — Vote contre celle relative aux payemens et consignations faits pendant la dépréciation des assignats, 292. — Propose l'adoption d'une autre qui fixe les dépenses de la comptabilité nationale, 334. — An VI. Combat celle sur les charges départementales, 84. — Fait rejeter celle sur le mode de liquidation des dettes des ci-devant Jésuites, 156. — Combat celle sur l'action en rescision pour lésion d'outre-moitié, 222. — Et celle relative aux enfans nés hors le mariage, 313 et 314. — Défend celle qui crée le département du Léman, 341. — An VII. Se déclare partisan de l'impôt du sel, 157.

Girod-Pouzol, député de Riom aux États-généraux. An 1[illegible] tement de Paris, sur la liberté des cultes, 110. — An III. Réélu à la convention nationale, est nommé secrétaire, 79. — Discute le code civil, *ibid.* — Fait annuller un jugement du tribunal d'Arras, qui condamne Forceville à la déportation, 80. — Demande un rapport sur les députés mis hors la loi, 81. — Fait rejeter la proposition de Michault, relative aux sociétés populaires, et appuie le projet de décret sur la levée des séquestres des biens des étrangers, 101. — Fait lecture d'un projet relatif aux députés suppléans, 117. — Casser deux jugemens 119. — Rendre un décret en faveur de Basily-Guini, capitaine grec, 124. — Rend compte de sa mission, 160. — Annonce les efforts des terroristes pour insurger Montpellier, 216. — Son opinion sur la rédaction de la déclaration des droits, 289. — Autre sur la contribution, 297. — Il combat la proposition de suspendre toute radiation de la liste des émigrés, 298. — Opine sur la division du corps législatif en deux sections, 305. — Et sur la nomination d'agens du pouvoir exécutif auprès des administrations, 311. — Rapport sur les représentans dénoncés, 325. — Continuation de ce rapport; pièces contre Piorry et Massieu, 327. — Il appuie le projet de charger la convention de la réélection de cinq cents de ses membres pour le corps législatif, 339. — Improuve les pétitions des sections du Mail et des Champs-Élysées; en vote l'impression, ainsi que de la réponse du président, et l'envoi aux armées, 345. — Fait casser le jugement qui a condamné aux fers Perrin, député de l'Aube, et payer à sa femme l'indemnité qu'il aurait dû toucher jusqu'au dernier jour de la session, 351. — An IV. Fait refuser l'admission à la barre des pétitionnaires de la section du Mont-Blanc, 9. — Et rapporter la loi sur les suspects, 15. — Réélu au conseil des anciens, fait approuver la résolution qui fixe le cas de cautionnement prescrit par le code des délits et des peines, 335. — Et celle pour l'annullation des élections de Béziers, 352. — An V. Est nommé secrétaire, 123. — Vote en faveur de la résolution relative à la déclaration [illegible] — Fait rejeter celle [illegible] sur les

départemens coloniaux, 300. — Prononce un discours contre celle sur les sociétés populaires, et réclame contre le décret d'urgence y relatif, 311. — Attaque celle sur l'organisation de la gendarmerie, et prétend qu'elle n'a d'autre but que d'oter au directoire le pouvoir que la loi lui défère, 332. — Invoque l'ordre du jour sur la proposition de Laussat, relative à la translation du lieu des séances et au nombre des membres présens, 352. — Fait un rapport sur la résolution concernant les mesures de salut public, au 18 fructidor; dit qu'on n'a pu se procurer les pièces originales contre les conspirateurs, mais seulement des extraits, et propose de puiser dans le conseil les connaissances nécessaires pour prononcer sur cet objet, 354. — An VI. Défend celle relative aux passe-ports, 30. — Combat celle sur les rentes viagères entre particuliers, 64. — Fait approuver celle relative au payement des pensions dues aux veuves des défenseurs de la patrie, 99. — Celle qui autorise la commune de Nantes à imposer sur elle-même une contribution, 105. — Et celle qui punit de mort les auteurs de vols commis à force ouverte, 126. — Propose d'approuver celle relative au placement des assemblées électorales pour l'an 6, 159. — Célèbre la destruction de l'oligarchie en Suisse, 178. — Réélu au conseil des cinq-cents, appuie un projet sur l'affermage du droit de pêche, 268. — Invite aux moyens de douceur, et s'oppose à l'ouverture forcée des boutiques, le dimanche, 304. — Est nommé secrétaire, 334. — An VII. Donne des explications relativement à la sortie de Delbrel contre la distribution d'écrits sans nom d'auteur, 187. — Défend le message du directoire sur le commissaire central de la Sarthe, et en justifie les expressions, 188. — Parle sur les élections de l'Ardèche; ne regarde pas les scissions comme dangereuses, et invite le conseil à annoncer qu'il fera l'examen le plus scrupuleux de toutes les élections, 227 et 228.

Girola (le comte de), ministre impérial. An IV. Extrait d'une note officielle contre lui, présentée au doge de Gênes, 291. — An V. Sa protestation contre le gouvernement génois, 45.

Giroust, député d'Eure et Loire à la convention nationale. An II. 1793. Est décrété d'arrestation, comme signataire de protestations contre le 31 mai, 277 et 278. — An II. 1794. Arrêté à Brest, Laignelot écrit pour savoir s'il est hors la loi, 151. — An III. Il est rappelé, 80. — En mission, annonce que les trois divisions des armées du Nord, de Sambre et Meuse, ont accepté la constitution, 354. — An IV. Sa lettre sur les événemens du 13 vendémiaire; il annonce que des colonnes étaient disposées à marcher au secours de la convention, 25.

Giroust, célèbre musicien. An VII. Sa mort, 232.

Giroux, émigré. An VII. Adoption de la résolution qui affecte sa maison au tribunal criminel de Béthune, 120.

Gisors, architecte. An VI. Directeur de la construction de la nouvelle salle du corps législatif, 151.

Giuliani. An VI. Son discours prononcé à l'occasion du serment général à Venise, contre la domination autrichienne, 62.

Giustiniani, envoyé de la république romaine auprès de la république française. An VI. Est présenté au directoire, 223.

Giverte, procureur du roi à Castres. An 1790. Décret au sujet des vexations qu'il a éprouvées de la part de l'ancien gouvernement, 310.

Givois, agent national du district de Cusset, et neveu du représentant Forestier. — An II. 1794. Est dénoncé par des pétitionnaires de Moulins, comme agent de Robespierre, 342. — An III. Et par les habitans de la commune de Gannat, comme pourvoyeur d'échafauds, 266.

Glandèves (le commandeur de), commandant de la marine à Toulon. An 1790. Son arrestation, 134. — Se plaint de ce qu'on a délivré aux citoyens de cette ville une partie des armes emmagasinées dans les arsenaux, 228. — Annonce qu'une nouvelle émeute a eu lieu à Toulon, 233. — An 1791. Refuse de prêter le serment militaire; décret de sa destitution, 187. — Sursis à cette mesure, 188.

Glayre. An VI. Élu membre du directoire helvétique, 217.

Gleditsch, botaniste allemand. An 1790. Notice qui le concerne, 196.

GLEIZAL, député de l'Ardèche à la convention nationale. AN IV. En est nommé secrétaire, 21. — Et secrétaire-rédacteur du conseil des cinq cents, 44.

GLEIZEN, avocat de Rennes et député aux États-généraux. (*Voy. la table de l'Introduction*). AN 1789. Appuie, à l'issue de la séance royale, le maintien de tous les arrêtés précédens, 10. — Propose l'envoi des procès-verbaux de l'assemblée dans les provinces, comme moyen d'y appaiser les troubles, 21. — Défend les élections du tiers-états de Bretagne, 23. — Vote pour le renouvellement annuel des impôts, 68. — Propose le renvoi au Châtelet de l'affaire de Bezenval, 74. — Rappelle, à l'occasion de la grace sollicitée par le roi pour le parlement de Rouen, celle qu'il a accordée lors de l'enlevement des détenus à l'Abbaye, 89. — AN 1790. Réclame l'approbation de l'assemblée en faveur de la municipalité de Toulon, au sujet des troubles de cette ville, 18. — Dénonce une pension accordée à Maissemy, ci-devant directeur de la librairie, 65.

GLINCHAMPS-SAINT-ANDRÉ, ex-prieur. AN I.er 1793. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 117.

GLISCENTI, membre du grand conseil de Milan. AN VI. Y réfute la motion de Compagnoni, en faveur de la polygamie, 207.

GLIZE aîné, administrateur du département du Rhone. AN V. Signe la réponse à la lettre de Berthier, relative à l'envoi des adresses de l'armée d'Italie, 332.

GLOT. AN 1791. Est nommé administrateur du département de Paris, 9.

GOARD, capitaine. AN I.er 1793. Son rapport sur l'affaire du poste d'Oost-Capel, 195.

GOBEAU, membre de la commune du 10 août. AN II. 1794. Mis hors la loi au 9 thermidor, est livré à l'exécuteur par le tribunal révolutionnaire à la suite de cette journée, 336.

GOBEL, évêque de Lydda, député d'Alsace aux États-généraux. AN 1789. Fait déclarer que la manifestation des opinions religieuses ne doit pas troubler l'ordre public établi par la loi, 46. — Demande la suppression de la chambre du clergé de Colmar, 101. — AN 1790. Relativement à la constitution civile du clergé, conclud à ce que le roi prenne les voies canoniques, quant aux articles renfermant quelque connexité avec les objets purement spirituels, 135. — AN 1791. Prête son serment, 3 — Est nommé à plusieurs siéges et opte pour celui de Paris, 74. — Poursuit les évêques de Sens et d'Orléans, 85. — Adresse une lettre pastorale, 108. — Présente ses hommages à l'assemblée, 116. — Ses observations relatives au territoire de Porentru, 205. — Parle en faveur d'une réclamation faite par la ville de Nurenberg, 228. — AN I.er 1793. Envoyé comme commissaire civil à Porentru, est dénoncé par une députation de ce pays, pour abus de pouvoirs, 29. — AN II. 1793. Renonce, à la barre de la convention, aux fonctions du culte; reçoit l'accolade du président, 49. — AN II. 1794. Est traduit au tribunal révolutionnaire, comme complice d'Hébert, 203. — Et condamné à mort, 205. — Elie Lacoste le désigne comme un des agens de la faction de l'étranger, dirigée par l'ex-baron de Batz, 267.

GOBERT, général. AN I.er 1793. Sa bonne conduite au camp de Famars, 126.

GOBERT, commissaire des guerres. AN II. 1794. Annonce à la barre les succès à la montagne de Kirchberg, et l'arrestation d'un colonel qui a fait échapper Condé et 4,000 émigrés, 110.

GOBERT. AN II. 1794. Parle aux Cordeliers contre les divisions avec les Jacobins, 148. — Etonnement à la société sur son absence, lors de l'arrestation d'Hébert, 179.

GOBERT, tanneur. AN IV. Approbation de la résolution qui lui concède un terrain à Metz, 205.

GOBERT, député de la Moselle au conseil des anciens. AN VII. Est condamné à une indemnité et amende envers le citoyen Lyon du bureau central, blessé par son cabriolet, 365 et 366.

GOBIN (la citoyenne). AN I.er 1793. Discussion et arrêté aux Jacobins à l'occasion de son exclusion de la société des femmes révolutionnaires, 264.

GODAIL-CIURAC (P. J.), ex-marquis et maire de Montauban. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 184.

GODARD (Jacques). AN 1790. Son discours à l'assemblée générale de la commune de Paris, en faveur des juifs de cette ville, 33. — Autres

réflexions sur le même sujet, 81. — An 1791. Député de Paris à l'assemblée législative, annonce de sa mort, 309.

Godard (Jean-François), entrepreneur des bâtimens et membre de la municipalité de Paris. An I.er 1793. Est nommé à l'administration de police, 246. — An II. 1793. Y est maintenu, 27.

Godard (la compagnie). An V. Est accusée de dilapidations; discussion et ordre du jour, 335. — Arrêté pour l'envoi d'un message au directoire, relatif aux prétentions de cette compagnie, 352.

Godart, procureur-syndic du département de la Marne. An I.er 1793. Réclame contre sa destitution, ordonnée par les commissaires de la convention, Maudui et Isoré, 120.

Godart, député d'Eure-et-Loire au conseil des cinq-cents. An IV. Propose d'autoriser les bureaux centraux à décerner des mandats d'amener, 237.

Godeau, de la société des Jacobins. An III. Est mis en arrestation, 26.

Godefroy, député de l'Oise à la convention nationale. An II. 1793. Sa lettre sur sa mission dans le département de Seine-et-Marne et à Coulommiers, 90.

Godefroy, ancien chef de comptabilité. An VI. Est nommé administrateur de la loterie, 15.

Godersville (le baron de), émigré, ci-devant officier dans Royal-Champagne, cavalerie. An 1792. Lettres à lui adressées, interceptées sur des émigrés, 300.

Godin-des-Odonnais. An VII. Anecdote sur la grammaire péruvienne, 328.

Godwin, littérateur anglais. An IV. Notice sur son ouvrage intitulé: *Aventures de Caleb-Williams*, 125.

Goebel. An VI. Hommage de sa grammaire allemande, 191.

Goedelin, ex-maréchal-de-camp au service de France. An VI. Est arrêté à Lucerne, 259.

Goertz (le comte de), ministre de Prusse. An III. Sa déclaration, à la diète de Ratisbonne, sur l'objet de la députation de l'empire, 331. — An VI. Chef de la légation prussienne à Rastadt; son éloge, 271. — Anecdote sur lui et le ministre Caillard, 303.

Goesman, ex conseiller au parlement. An II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 323.

Goffard. An 1792. Trait de bravoure de ce citoyen, 211.

Goguet, commandant de bataillon. An I.er 1793. Prévient les commissaires de la convention du complot de Dumourier; décret approbatif de sa conduite, 99. — An II. 1794. Général de division, est assassiné par un fuyard qu'il voulait arrêter, 219.

Goguet, vendéen. An III. Signe l'acte de pacification, 176.

Gohier, homme de loi à Rennes, député d'Ille-et-Vilaine à l'assemblée législative. An 1791. Parle sur l'article qui prescrit un nouveau serment, relativement à la constitution civile du clergé, et se plaint des avantages qu'on donne aux prêtres réfractaires, 326. — An 1792. Vote pour la sanction des décrets relatifs à l'organisation de la haute-cour nationale, 10. — Vote pour que les biens des émigrés soient mis sous le séquestre, 41. — Son opinion sur l'office de l'empereur, 53. — Dénonce un libelle contre la constitution, 83. — Fait rendre compte des mesures relatives aux troubles et aux prisonniers d'Avignon, 128. — Fait décréter la parité de peine contre l'officier et le soldat déserteurs, 139. — Vote pour que les prêtres insermentés soient astreints au serment d'obéissance aux lois, ou à la déportation en cas de refus, 147. — Sur le décret relatif aux droits féodaux, 167. — Son opinion sur le mode de constater l'état civil, 173. — Autre, sur l'âge auquel on pourra se marier sans le consentement des parens, 184. — Vote pour que la police de sureté soit attribuée aux municipalités, 219. — Rend compte des pièces qui établissent le plan de contre-révolution, concerté entre la cour et les ministres, 230 et 232. — Inculpe le député Blancgilly, 262. — Son rapport sur les papiers inventoriés dans les bureaux de la liste civile, 267. — An I.er 1793. Nommé au ministère de la justice, l'accepte, 81 et 83. — Annonce l'installation du tribunal révolutionnaire, 90. — Et une insurrection près de Brest, 98. — Instruit la convention qu'Orléans-Egalité, père, regarde le décret d'arrestation centre les Bourbons comme

comme lui étant étranger, attendu sa qualité de représentant du peuple, 100. — Détails sur l'incendie qui s'est manifesté dans les bâtimens de son ministère, 118. — Il annonce la détention, à Marseille, des citoyens Conti, Égalité père et ses deux fils, et de la citoyenne Bourbon, 126. — Réclame, au tribunal criminel, contre l'exécution irrégulière d'un jugement contre une femme condamnée à l'exposition, 127.—Envoie la liste des députés arrêtés au 2 juin, 172.—Dément l'annonce de l'évasion du député Vigée, 195. — Annonce que l'ex-ministre Lebrun, mis en arrestation, a trouvé les moyens de s'évader, 253. — An II. 1793. Demande le brûlement de soixante-sept registres, contenant des édits et réglemens des anciennes chancelleries, et des titres de ces hommes dévorés du désir de devenir grands, 265. — Annonce l'ordre qu'il a donné de mettre en arrestation tous les faux républicains de Tonnerre, *ibid.* — Et la translation de Barnave à la conciergerie, 61. — Son avis sur la loi du 6 brumaire qui supprime les avoués, 69. — Il annonce que le conseil de Neufchâtel a permis l'extraction d'un fabricateur de faux assignats, 82. — Envoie les procès-verbaux du jugement de Biroteau, 85. — Annonce l'arrestation des agens préposés à la visite des courriers, et qui avaient méconnu le caractère des représentans du peuple, 90. — Demande et obtient un sursis à la condamnation à mort de Gandon, marchand de vin, 93. — An II. 1794. Présente à la convention ce citoyen, après le décret qui annulle son jugement, 102. — An V. Est l'un des candidats pour la place de directeur, après le 18 fructidor, 357 et 359. — An VI. Et pour le remplacement de François de Neufchâteau, 289. — An VII. Rend compte, au corps législatif, des travaux du tribunal de cassation, 3. — L'un des candidats pour le directoire, 235. — Y est élu, 273. — Son discours d'installation, *ibid.* — Sa lettre et message sur le même objet, 274.

GOLDONI, auteur dramatique. An I.er 1793. Décret pour le payement de son traitement, 40. — Sa mort; autre décret qui accorde à sa veuve une pension viagère de 1,200 livres, 42.

GOLTZ, général prussien. An I.er 1793. Meurt à Tournai, 209.

GOLTZ (le baron de), envoyé prussien. An III. Arrive à Paris, 127. — Traite de la paix, à Bâle, avec Barthélemy, 136. — Y meurt presque subitement, 147. — Extrait de ses instructions communiquées au ministre français, 203.

GOLZART, député des Ardennes au conseil des cinq-cents. An IV. S'oppose au remplacement des fonctionnaires par le directoire, 81. — Fait prendre une résolution, portant que les parens et alliés de l'un des co-accusés compris dans un même acte d'accusation, ne seront pas entendus comme témoins contre les autres co-accusés, 165. — Son projet concernant la pâture dans les prés, 330. — Autre, sur les délits ruraux, *ibid.* — Il propose un curateur spécial pour les défenseurs de la patrie aux armées, 365. — An V. Parle en faveur de Louise Despagne, 20. — Propose la suspension des demandes en divorce par incompatibilité d'humeurs, 120. — Fait fixer la contribution foncière à 60 millions, 150. — Demande un mode de vérification des pouvoirs des nouveaux députés, 213.—Fait résoudre le rapport de la loi du 7 septembre 1793, sur les mariages des mineurs, et le maintien de celle du 20 du même mois, sur le même objet, 320.

GOMAN (C. M.), négociante. An II. 1794. Condamnée à la détention par le tribunal révolutionnaire, 151.

GOMBAUT, ex-comte. An II. 1794. Est accusé, par Lequinio, d'avoir fusillé, avant la révolution, plusieurs plébéïens; décret qui l'envoie dans les prisons de Paris, met le séquestre sur ses biens, et ordonne un rapport, 243.

GOMBAUT. An III. Remplace le citoyen Delafontaine, démissionnaire, dans les fonctions de commissaire de la trésorerie, 320. — An IV. Y est réélu, 51.

GOMBERT, de Mareilles, député aux États-généraux. An 1791. Demande la suspension du traitement du comte d'Artois, 165. — Vote la condition de 30 journées de travail pour l'éligibilité à l'électorat, 225. — Demande que le prince de Monaco soit indemnisé, 267. — Parle contre Mauri, relativement au compte des finances, 273.

GOMMAIRE, député du Finistère à la convention nationale. An I.er 1793. Est élu membre de la commission des douze, 142. — Demande que

ses membres soient entendus ; offre sa démission, 151. — Bourdon de l'Oise demande son arrestation, 152. — Adresse, où l'on demande son accusation ; suppression de la commission dont il est membre, 154. — Il est décrété d'arrestation dans son domicile, 156. — AN III. Est rappelé dans le sein de l'assemblée, 80. — Son rapport sur les procès-verbaux des assemblées primaires, 359 et 361. — AN IV. Annonce les résultats de l'acceptation de la constitution, 4. — AN V. Réélu au conseil des cinq-cents, réclame la clôture des réunions de députés, 310. — AN VI. Ordre du jour sur une dénonciation qui le présente comme compris dans la loi contre les parens d'émigrés, 121. — Il est élu secrétaire, 126. — Sa motion sur l'emploi du mot *citoyen*, 143. — Il fait accepter le projet tendant au rapport de la loi qui excepte de la vente des biens nationaux, l'île des Cygnes, 194 et 219. — Sa motion pour abolir l'usage des mots *sieur* et *monsieur* dans les lettres de change, 234.

GONCHON, orateur du faubourg Saint-Antoine. AN 1792. Dénonce des libelles et placards incendiaires, 69. — Son discours, lors de l'admission des soldats de Châteauvieux à la barre de l'assemblée législative, 102. — Demande une loi sur les fêtes civiques, 114. — Au nom des hommes du 14 juillet, vient répondre, à la barre, aux ennemis des patriotes, qu'il présente comme le plus ferme appui de la constitution ; un décret ordonne l'envoi de son discours aux départemens, 178. — Autre discours sur les avantages du 10 août, en faveur de la liberté, 231. — Il présente la profession de foi des hommes du 14 juillet, et réclame l'abolition de la loi martiale, 299. — Un décret ordonne l'envoi aux départemens de son adresse relative aux subsistances, 346. — Il rend compte de ses prédications civiques dans le département de l'Eure, 347. — Présente un des héros de Gemmappes, et invite tous les représentans à l'union, 354. — Lettre de félicitation que lui écrit Condorcet, au sujet de son adresse sur les subsistances, 356. — AN I.er 1793. Au nom des faubourgs Saint-Antoine et Saint Marceau, il invite la convention à ne pas se déchirer, et à réunir ses efforts contre le despotisme, l'ennemi commun, 16. — Commissaire du conseil exécutif dans la Belgique, court risque de la vie à Tournai, 74. — Donne lecture d'une pétition, où l'on rapproche la conduite passée de Brissot, Buzot et Pétion, de leur conduite présente, et où l'on blâme le décret contre Marat, 114. — Buzot remarque qu'il ne fait point partie d'une députation présentant une pétition menaçante, au nom du faubourg Saint-Antoine, 124. — AN II. 1793. Plaintes faites aux Jacobins de ce qu'il se promène dans Paris, avec un gendarme ; commissaires nommés pour examiner ses délits et réclamer sa traduction à l'Abbaye, 270. — AN III. Il présente à la convention, la veuve de son frère, dont il attribue la mort à Carrier, et demande pour elle des secours, 83.

GONDORF (la femme). AN I.er 1793. Est condamnée à mort, en Hollande, pour fabrication de faux assignats, 141.

GONDRAN, capitaine de la compagnie soldée de Saint-Roch. AN 1789. Reçoit les armes des gardes-du-corps au 6 octobre, et fait évacuer le château par la multitude, 72.

GONGENOT, ex-maître d'hôtel du roi. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 218.

GONNAU, père et fils. AN V. Résolution qui casse l'arrêté du représentant Laplanche, qui condamne Périlhe à leur payer 15,000 livres, 96.

GONTARD, membre du directoire du département des Bouches-du-Rhône. AN 1792. Est renvoyé à ses fonctions, 208.

GORANI (Joseph), comte. AN 1789. Sa lettre à Charles Bonnet sur la vertu cicatrisante de l'alkali appliqué sur les plaies, découverte à Naples, 116. — AN 1792. Est persécuté par le gouvernement de Milan, 48. — Ses recherches sur la science du gouvernement, traduites de l'italien, 107. — Décret qui lui défère le titre de citoyen français, 241. — Ses réclamations au nom des habitans de Francfort sur la contribution qui leur est imposée, 328. — AN I.er 1793. Sa lettre au roi d'Angleterre sur la guerre, 53. — AN II. 1793. Ses mémoires secrets sur l'Italie, 23.

GORDON (lord Georges). AN 1789. Renvoi aux bureaux de l'assemblée nationale d'une de ses lettres, 27. — AN 1790. Sa notice sur le collége des

Écossais, 169. — Détails sur son procès, comme accusé en Angleterre d'avoir publié des écrits séditieux, 194 et 223.

Goret de la section du Panthéon français. An 1792. Demande la faculté de faire poursuivre Panis, membre de la convention, 307.

Gorgi, député extraordinaire de Brest. An 1791. Demande, au nom des marins de ce port, la prompte organisation de la marine, 170.

Gorguereau, juge du tribunal du cinquième arrondissement, député de Paris à l'assemblée législative. An 1791. Demande qu'on cesse de s'occuper des prêtres, considérés comme tels, et qu'on ne voie en eux que des perturbateurs, 301. — An 1792. Dans son rapport sur les pétitions, propose de déclarer illégale celle présentée au roi par le département de Paris contre le décret relatif aux prêtres réfractaires, et d'interdire toute pétition collective; est accusé à ce sujet de faire le procès au peuple, 37. — S'oppose à la levée de la suspension du maire et du procureur de la commune de Paris, 199.

Gorneau, député de la Seine au conseil des anciens. An VI. Fait approuver une résolution sur les marchés passés avec les entrepreneurs de bâtimens, pendant la dépréciation du papier-monnaie, 282. — Une autre sur l'apurement des comptes jugés par la ci-devant chambre des comptes, 308. — Combat celle sur les rentes viagères, comme n'ayant pour objet que des intérêts particuliers, qui sont du ressort des tribunaux, 320. — An VII. Fait approuver celle qui fixe les dépenses de la comptabilité intermédiaire, 11. — Défend celle relative aux jugemens en dernier ressort, 91. — Son rapport contre celle concernant les prises maritimes et le mode d'après lequel doivent être reconnus les bâtimens ennemis portant pavillon neutre, 123 et 124. — Réplique aux objections contre ce rapport, 166. — Défend la résolution sur l'échéance des effets de commerce, 208.

Gorrey, commandant. An VII. Se distingue en Helvétie, 344.

Gorsas, journaliste. An 1790. Sa correspondance avec les officiers municipaux de Bayonne, 352. — An 1792. Député à la convention nationale, publie dans son journal une lettre *à son collègue et bon ami Marat*, 288. — Se plaint que le comité de surveillance a repoussé une dénonciation contre les scélérats qui provoquaient l'assassinat de Louvet, 310. — Défend le général Lanoue, 329. — An I.er 1793. Est nommé secrétaire, 12. — Inculpé pour ses écrits, 69. — Annonce le bris de ses presses et de ses meubles; le maire de Paris est chargé de vérifier ces faits, 70. — Autres détails, 71. — Pétition de la section de Bon-Conseil pour sa traduction au tribunal révolutionnaire, 74. — Les sections de Paris demandent son expulsion, 108. — Arrêté de la commune sur ses opinions relativement au 2 septembre, 138. — Est décrété d'arrestation au 2 juin, 156. — Décret d'accusation demandé contre lui par Thuriot, pour avoir quitté son poste, 167. — Sa conduite dans le Calvados dénoncée à la convention, 168. — Est déclaré traître à la patrie et mis hors la loi, pour s'être soustrait au décret d'arrestation, 191 et 212. — Ses biens sont confisqués, 214 et 215. — An II. 1793. Son arrestation au Palais-Royal et sa condamnation à mort; il proteste en mourant de son innocence, 18. — An II. 1794. Pension accordée à sa veuve, 135. — An IV. Pétition de la même et rapport en conséquence, 185 et 205.

Gosse, accusateur public près le tribunal criminel du département du Pas-de-Calais. An III. Sa lettre à la convention, relative aux papiers réclamés par Joseph Lebon, 303.

Gosse, littérateur. An VII. Notice de son opéra intitulé: *l'Auteur dans son ménage*, 191.

Gossec, artiste-compositeur. An I.er 1793. Auteur de la musique du *Camp de Grandpré*, 35. — An II. 1793. De l'*Hymne à la Raison*, 53. — Et de la *Reprise de Toulon*, 100. — An III. A l'occasion de plaintes sur la musique exécutée dans la convention le 21 janvier, défend les artistes, et donne des explications sur le choix des morceaux, 125. — Compose, pour le 14 juillet, un chant sur les paroles de l'imprécation de Brutus, 300. — An VII. Et le chant funèbre en l'honneur des ministres assassinés à Rastadt, 264.

Gosselin, juge de paix du canton de Rugles. An II. 1793. Décret d'arrestation contre lui, 75.

Gossenay, aide-de-camp. An II. 1794. Condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 155.

Gosset, membre de la commission administrative de Paris. An III. Son avis sur plusieurs piéges tendus par les voleurs, 282.

Gossin (P. F.), lieutenant-général du bailliage de Bar, député aux États-généraux. An 1790. Son rapport sur la division départementale du royaume, 14 et 21. — Fait décréter que les quittances de don gratuit seront reçues pour comptant dans l'imposition des ecclésiastiques, 90. — Opine pour l'établissement des jurés en matière criminelle seulement, 99. — Fait décréter qu'il ne sera dérogé par aucune dispense au décret qui fixe l'âge d'éligibilité, 101. — Fait adopter un projet pour la division de Paris en quarante-huit sections, 175. — Propose un décret sur l'organisation des archives, 181. — Ses observations sur l'installation du tribunal de cassation, 225. — A la suite d'un rapport, fait décréter le remboursement des offices supprimés, 246. — Et l'organisation des archives nationales, 249 et 252. — Dénonce une protestation de la municipalité de Corbigny, contre le décret qui place le tribunal hors de son sein, et en fait décréter l'improbation, 268. — Fait fixer à Pau le siége de l'administration des Basses-Pyrénées, 278. — Propose de demander aux administrations de département leurs vues sur la réduction des districts, 289. — Fait décréter qu'il sera établi un tribunal de commerce à Besançon, 290. — Et que l'administration du département de la Sarthe donnera son avis sur la réduction des districts de son arrondissement, 291. — Fait fixer à Clermont le siége du département du Puy-de-Dôme, 305. — Rendre un décret sur le mode de liquidation des offices d'amirauté, 311. — Et un autre sur la circonscription des cantons des districts de Nîmes et de Besançon, 315. — Son rapport sur une pétition du ci devant conseil supérieur de Corse, 321. — Il fait décréter la liquidation des offices de la chambre des comptes d'Aix, 323. — Et une augmentation de juges dans plusieurs départemens, 325 et 326. — Son rapport sur les réclamations en réduction de districts, 330. — Fait décréter l'établissement de tribunaux de commerce, justices de paix, dans différentes villes, et de bureaux de douanes nationales dans le pays de Labour, 335, 337, 341, 346, 351, 357, 363 et 365. — An 1791. Fait substituer, pour les villes maritimes, les tribunaux de commerce aux amirautés, 1. — Rendre un décret sur l'établissement des tribunaux criminels; 43. — Autre sur les tribunaux de paix, 134. — Autre qui casse ceux des électeurs du département de la Lozère qui ont refusé de prêter le serment civique lors de l'élection de l'évêque, 142. — A la suite d'un rapport sur les honneurs à rendre à Voltaire, il propose de transporter ses cendres à Sainte-Geneviève, 151. — Fait renvoyer aux prochaines législatures toutes les questions sur les limites des départemens, etc., 166. — Fait décréter que les négocians et marchands qui se sont retirés du commerce, sont éligibles en qualité de juges aux tribunaux de commerce, 222. — Et que les récompenses pécuniaires, accordées à Carré et Bédu, pour avoir arrêté le roi, et refusées par eux, tourneront au profit d'ateliers de charité, 241. — Fait décréter le remboursement des procureurs au grand conseil, 244. — Lit une adresse de Bar-le-Duc, qui annonce l'empressement des citoyens à s'enroler sous les drapeaux de la patrie, 252. — Fait supprimer les alternats entre les différentes administrations, 255. — An 1792. Procureur-général syndic du département de la Meuse, annonce qu'il a été forcé d'obtempérer à la sommation du duc de Brunswick, de se rendre à Verdun pour régler les affaires du département; décret qui le met en accusation, 251. — Écrit à l'assemblée législative, qui passe à l'ordre du jour sans entendre la lecture de sa lettre, 252. — An II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 310. — An III. Rapport du décret d'accusation rendu contre lui, 314.

Gossuin (Eugène), administrateur, membre du directoire du département, député du Nord à l'assemblée législative. An 1791. Fait décréter que Vaublanc portera la parole en présentant au roi le décret sur les émigrés, 336. — An 1792. Accuse Gorguereau de faire le procès au peuple dans son rapport sur les pétitions, 37. — Son rapport sur les troubles du Cantal, 93. — An-

nonce que l'opinion publique est prononcée pour la guerre, 94. — Fait l'éloge de Rochambeau père et fils, 129. — Accuse Ribbes de démence à l'occasion de sa dénonciation contre la faction d'Orléans, 138. — Fait passer à l'ordre du jour sur la pétition d'un député du Cantal, apologiste des assassinats commis à Aurillac, 165. — Propose de prononcer le séquestre des biens du clergé brabançon en France, 181. — Insiste pour que le ministre de la guerre rende compte des mesures prises à l'effet d'empêcher l'invasion des Autrichiens, 184. — Fait renvoyer aux tribunaux l'affaire d'Issengeaux, 190. — Fait part de différens excès commis par les Autrichiens dans le département du Nord, 202. — Ses observations sur le mauvais état des frontières, 206. — Fait part de la sommation adressée à la ville de Verdun par Brunswick, 247. — Commissaire dans le Nord, annonce que Maubeuge est menacée, 261. — Réélu à la convention nationale, lui annonce le bombardement de Lille et le dévouement de ses habitans, 273 et 279. — Propose de déclarer que Lille a bien mérité de la patrie, et de mettre à prix la tête du duc de Saxe-Teschen, 285. — Est chargé d'une mission près le général Dumourier, 337. — An I.er 1793. Ses opérations à Louvain, 38. — Il atteste l'exactitude du rapport de Lacroix, sur la trahison de Dumourier, 96. — Propose de décréter que les habitans des départemens du Nord et du Pas-de-Calais ont bien mérité de la patrie, 99. — Fait suspendre l'exécution du décret portant qu'une maison serait construite, aux frais de la nation, pour les filles Fernig, aides-de-camp de Dumourier, qui l'ont suivi dans sa fuite, 104. — Atteste le patriotisme des commissaires Dubois-Dubais et Briez, et demande la continuation de leur mission, 114. — Est nommé pour remplacer Lequinio à Valenciennes, 133. — Lu et élu secrétaire, 167. — Demande qu'au 10 août tous les procès-verbaux d'acceptation de la constitution soient parvenus à la convention, 210. — Annonce que les commissaires des assemblées primaires sont arrêtés autour de Paris, 219. — Annonce l'acceptation presque unanime de la constitution, 222. — Extrait de son rapport sur cet objet, 224. — Demande que le comité de salut public et les ministres se rassemblent pour aviser aux moyens d'arrêter les progrès de l'ennemi; accuse d'inepties le ministre Bouchotte, 226. — Réclamations contre les altérations faites à son rapport sur l'acceptation de la constitution. *Ibid.* — Fait mettre 100,000 livres à la disposition de la municipalité de Landrecies, 234. — Annonce les résultats de l'acceptation de la constitution dans le Mont-Blanc, 240. — An II. 1793. Déclare que le Quesnoy est au pouvoir de l'ennemi, 265. — Annonce que le citoyen Chemin, commandant un bataillon du Nord dans la malheureuse affaire de Bouchain, s'est brûlé la cervelle, 266. — Propose de transcrire sur une colonne les traits de lâcheté, et que les sociétés populaires soient chargées de ce soin, 272. — Obtient l'ordre du jour sur les inculpations faites à Pierry, au sujet des marchés, 274. — Demande que les patriotes de la ci-devant garde du roi soient exceptés de la loi enjoignant à ceux qui la composaient de se retirer dans leur municipalité, 279. — Texte du décret rendu d'après son rapport sur la levée de 40,000 chevaux, 19. — Autre contre les réquisitionnaires qui obtiendraient de faux certificats, 23. — Autre qui défend à tout militaire d'avoir un plus grand nombre de chevaux que celui de son grade; il vote pour faire juger le général Gratien à la tête de l'armée, 29. — Fait adopter des dispositions pour l'enregistrement des militaires et citoyens qui se destinent au service de la cavalerie, 36. — Fait mettre les chevaux déjà requis à la disposition du ministre de la guerre, 38. — Rétablir l'école des trompettes qui existait à Paris, 46. — Décréter la suppression de la légion Batave, 48. — Approuver la conduite de Duquesnoy à l'armée du Nord, 51. — Décréter l'organisation de l'infanterie belge et liégeoise, 52. — Texte du décret sur l'encadrement des chevaux, 61. — Autre portant qu'aucun déserteur étranger ne sera plus admis dans les armées de la république, 74. — Autre qui défend aux capitaines et lieutenans d'infanterie d'entretenir des chevaux à leur service, 78. — Autre pour autoriser les officiers âgés de 50 ans à conserver un cheval, 80. — Autre sur l'incorporation des réquisitionnaires dans les anciens cadres; secours qu'il fait accorder

à la veuve Chemin, 93. — An II. 1794. Fait rétablir aux généraux le droit de nommer des commandans temporaires, 106. — Fait réhabiliter les gendarmes licenciés par Custines, 115. — Obtient une pension pour la citoyenne Quatresous, âgée de seize ans, et qui a fait trois campagnes sous l'habit d'homme; et fait rendre un décret contre le vol des effets d'équipement, 215. — Autre sur les représentans en mission, 319. — Autre qui donne à la ville de Condé le nom de *Nord-Libre*, 345. — An III. Son rapport sur les opérations du comité militaire, 17. — Autre suivi d'un décret sur l'organisation de la gendarmerie, 99, 108, 109, 149 et 161. — Autre sur celle des commissaires des guerres, 120. — Il appuie la proposition de faire sortir de Paris huit mille militaires suspendus ou destitués, comme bouches inutiles, 190. — Son rapport suivi du décret relatif au casernement de la gendarmerie établie à Paris, 239. — Il propose de donner l'accolade fraternelle à l'orateur de la députation des citoyens entourant la convention, au 2 prairial; déclare ensuite qu'il était dans l'erreur lorsqu'il fit cette proposition, 248. — Fait nommer Raffet, commandant de place, à Paris, avec trois adjoints, 278. — Fait décréter un article supplémentaire à la loi du 28 prairial, relatif à l'élection des officiers, 288. — Sa motion contre la condition du mariage, exigée pour être membre du conseil des cinq-cents, 321 et 322. — Il fait rendre deux décrets, l'un relatif au traitement des gardes employés aux armées; l'autre, sur l'organisation de la 31.me division de la gendarmerie à pied, 344. — Autre décret concernant deux divisions de gendarmerie à cheval, organisées en guerre, 360. — An IV. Il appuie le projet de réunion de la Belgique, 16. — Réélu au conseil des cinq-cents, fait adopter son projet qui met les jeunes-gens de la réquisition à la disposition du directoire, 53. — Fait autoriser ce dernier à faire des changemens dans l'uniforme des troupes, 117. — Adopter une indemnité pour les gardes nationales en réquisition, 126. — Fixer le mode d'échange des marins et autres prisonniers de guerre, 179. — Parle sur les jugemens des conseils militaires, 193. — Fait résoudre que la solde des troupes se fera en valeur fixe, 200. — Fait prendre une résolution sur le mode de déclaration des témoins militaires, 213. — Et déclarer que l'armée d'Italie ne cesse de bien mériter de la patrie, 215. — Son projet d'organisation de la gendarmerie nationale, 273. — Il le fait adopter, 285. — Parle sur une exception générale pour tous les défenseurs de la patrie inscrits sur une liste d'émigrés, 293. — Demande l'impression du rapport concernant les honneurs à rendre aux défenseurs de la patrie, et aux citoyens morts pour la liberté, ainsi qu'aux militaires blessés, 310. — An V. Demande une nouvelle rédaction d'un projet pour le payement des rentes viagères dues aux défenseurs de la patrie, 16. — A l'occasion de l'assassinat du représentant Bollet, demande qu'on organise la force publique dans l'intérieur, 43. — Réclame un dégrèvement d'impositions en faveur du département du Nord, 110. — Et de tous les départemens qui ont souffert des ravages de la guerre, 114. — Fait adopter un projet sur les conseils d'administration, 149. — Fait un rapport sur les secours à accorder aux militaires blessés ou infirmes, 224. — Sa motion sur les moyens de vérifier les jugemens rendus par les commissions ou tribunaux militaires, et de rendre aux drapeaux français les militaires condamnés aux fers pour des fautes peu graves, 232. — An VI. Fait ordonner la traduction, en toutes langues, du discours de Chénier, pour le 14 juillet, 298. — An VII. Appuie la validité des élections faites par l'assemblée-mère de l'Escaut, 236. — Traite de diatribe le rapport de Richond sur celles de Jemmappes, 241.

Got, député de l'Orne au conseil des cinq-cents. An VI. Attaque le projet du droit de marque sur les étoffes, 256. — Fait une motion pour la reddition des comptes des co-propriétaires des biens indivis avec la république, 279. — Combat le projet de Bergier sur l'organisation hypothécaire, et demande qu'on en charge la régie de l'enregistrement, 345. — An VII. Appuie le projet de Mallarmé, concernant le mode de révision des jugemens rendus sur pièces fausses ou faux témoignages, 97.

Goudart, député de Lyon aux États-généraux. An 1790. Présente le vœu de la munici-

palité de cette ville, en faveur du décret sur une nouvelle émission d'assignats. 284. — Son rapport sur le reculement des barrières de la France, et décret à ce sujet, 305 et 306. — Son rapport sur le tarif des droits d'entrée, 335. — Il demande que le comité de commerce en rédige un, d'après les bases qu'il indique lui-même, 337. — An 1791. Fait adopter la classification des matières qui ne doivent pas être exemptes des droits d'entrée, 25. — Son rapport sur l'exécution du décret relatif aux droits d'entrée et de traite, 114. — Fait décréter l'exportation des bois et du charbon à l'usage de la garnison et du prince de Monaco, et du pays de Gex, 131. — Autre décret prononçant la conservation du *transit* pour les marchandises anglaises, dans les départemens du Rhin, 189. — Autre pour l'exécution des tarifs des droits de douanes, 210 et 215. — Autre sur les bureaux des traites, 219. — Donne des détails sur la formation de la garde nationale de Lyon, 226. — Son rapport sur la situation du commerce extérieur de la France, 238. — Fait excepter diverses armes de la prohibition d'exportation à l'étranger, 267. — Et décréter la suppression de toutes les chambres de commerce, 273. — An VII. Se noye dans la Seine, 152.

Gouget-des-Landes, commissaire du conseil exécutif. An I.er 1793. Sa lettre sur la Belgique, 42.

Gouillard, juré au tribunal révolutionnaire, An II. 1794. Se présente à l'épuration des Jacobins; est ajourné, 306.

Gouin, prévenu de conspiration royaliste. An V. Arrêté du conseil militaire, pour inviter le bureau central à lancer un mandat d'amener contre lui, 195.

Goujon (Louis-Joseph Marie), procureur-syndic du district de Beauvais, député de l'Oise à l'assemblée législative. An 1791. Demande la mention au procès-verbal des membres qui ont dénoncé les ministres, au sujet de la loi d'amnistie, 292. — Vote l'ajournement d'un projet sur les émigrations, 302. — Appuie un projet de proclamation, à l'effet de requérir *Monsieur* de rentrer, 305. — Parle pour l'envoi de commissaires chargés de visiter les frontières, 307. — Pour la publicité des comptes des ministres, 312. — Justifie Delâtre fils, 330. — An 1792. Combat le projet relatif à la formation de la haute-cour nationale, 4. — Vote pour que les décrets y relatifs soient sanctionnés, 9. — S'oppose à ce qu'il soit présenté au roi des observations sur la conduite du ministre de la marine, 34. — S'oppose à la séquestration des biens des émigrés, 41. — Et à ce qu'ils soient mis sous la main de la nation, 66. — Invoque l'ordre du jour sur la demande de pièces pour instruire contre Carra, 140. — Obtient la priorité pour la discussion des articles relatifs aux prêtres insermentés, 147. — Son opinion dans l'affaire de Talvende et Fontaine, réclamant contre leur jugement à mort, 159. — S'oppose à la suppression, sans indemnité, des droits féodaux, 162. — Son projet sur les lettres de grâces et commutation de peines, 175. — Sa motion relative aux dénonciations contre les juges de paix séant aux Tuileries, 196. — Il déclare que les fédérés qui réclament la destitution de Lafayette, sont égarés par des factieux, 201. — Prétend que tout décret sur la responsabilité des ministres est sujet à la sanction du roi, 207. — S'oppose à ce qu'un juge de paix fasse exécuter un mandat contre Jouneau, 210. — Fait appliquer la loi sur les émigrés aux Français absens sans cause légitime, depuis le 8 avril 1792, 259. — A la suite d'un rapport, fait décréter la levée des scellés aux Tuileries, 265.

Goujon, administrateur de Seine-et-Oise. An II. 1793. Est nommé à la commission des subsistances, 37. — Suppléant appelé à la convention nationale, renonce aux fonctions de ministre de l'intérieur et des affaires étrangères qui lui avaient été confiées par le comité de salut public, 200. — An II. 1794. En mission aux armées, annonce des victoires sur les Prussiens, 302 et 303. — Parle contre la dénonciation faite par Lecointre, 344. — An III. Invoque l'ordre du jour sur la discussion du projet d'Eschassérianx, relatif à la commission des subsistances, 17. — Parle avec force sur les événemens relatifs aux sociétés populaires, 30. — Son discours aux Jacobins sur l'instruction publique, 35. — Il est élu secrétaire de la convention, *ibid.* — Pense que ce serait

blesser l'égalité, que d'acquiescer à la demande d'un représentant détenu et malade qui voudrait être traité chez lui, 56. — Cherche à détruire l'idée que les Jacobins sont les continuateurs de Robespierre, 43. — Défend le décret qui a décerné les honneurs du Panthéon à Marat, 136. — Provoque des mesures contre ceux qui attaquent les droits de l'homme et la constitution de 1793, 143. — Vote seul contre le décret qui rappelle les députés mis hors la loi, 171. — Dit qu'on persécute les meilleurs citoyens, sous prétexte de terrorisme, et propose de décréter que la dénomination de citoyen sera la seule donnée aux Français, 174. — Discute les attributions à accorder au comité de salut public, 175. — Menace Tallien qui invective ceux qui réclament la constitution de 1793, 184. — Demande l'ajournement de la loi de grande police, présentée par Sieyes, 185. — Appuie l'admission à la barre, et défend les intentions des pétitionnaires de la section des Quinze-Vingts, relativement aux subsistances, 194. — Trouve insuffisantes les mesures proposées sur cet objet, et condamne le mode de réquisition, 195. — Insiste, dans la journée du premier prairial, pour la formation d'une commission chargée de l'exécution des décrets rendus pour le rappel des représentans en mission et le renouvellement, à l'instant même, des comités de gouvernement, 245. — Est accusé par Delahaye; ordre donné par le président de l'empêcher de sortir de la salle; son arrestation votée par Tallien, et décrétée de suite, 246. — Décret d'accusation porté contre lui le lendemain, 247. — Sa translation dans les prisons, 259. — Lecture des faits qui ont motivé l'acte d'accusation dressé contre lui; adoption de cet acte, 265. — Condamné à mort par la commission militaire de Paris, se suicide, 270 et 274. — Renvoi de ses sœurs, pétitionnaires, au comité de sureté générale, 272. — An VI. Sa mémoire vengée par Lacombe-Saint-Michel, au conseil des anciens, 120. — An VII. Et par Marchand, à la société du Manége, 306.

Goujon, d'Aix. An III. Décret qui annulle le jugement de déportation rendu contre lui, 119.

Goulard, curé de Roanne, député du Forez aux Etats-généraux. An 1789. Renonce aux bénéfices qu'il possède avec sa cure, 34. — An 1790. Combat la constitution civile du clergé, et voudrait au moins que le pape fût consulté, 152. — Parle sur l'éligibilité et la confirmation des évêques, 166. — An 1791. Est dénoncé comme perturbateur du département de Rhône-et-Loire, et rappelé par l'assemblée, 83.

Goulard, commissaire de police, et co-accusé dans l'affaire de Babeuf. An V. Il soutient qu'il est étranger à cette conspiration, 212. — L'accusateur national l'en présente comme complice, 224. — Il est acquitté, 250.

Goulin, membre du comité révolutionnaire de Nantes. An II. 1794. Est mandé à la barre au sujet de l'arrestation de Joanet, chargé de l'expédition de Saint-Domingue, 171. — Est l'un des signataires de l'arrêté du même comité, contre les quatrevingt-quatorze Nantais, 361. — An III. Son acte d'accusation et sa procédure au tribunal révolutionnaire, 25 et 35. — Il excuse les noyades de Nantes, d'après le 2 septembre de Paris, et s'étaye des ordres de Carrier, 36. — Suite du procès, 72 *et suiv.* — Gallon, l'un de ses co-accusés, prend sa défense, 98. — Il est acquitté et mis en liberté, 100.

Goulliart (P. L.). An VII. Auteur d'un ouvrage sur l'exposition des règles du droit ancien, 200.

Goulu, général. An VI. Ses mesures pour empêcher le ravitaillement de la forteresse d'Ehrenbreistein, 240.

Goupy (Benoît), député de l'Isle de France à la convention nationale. An II. 1793. Est reconnu en cette qualité, 280. — Offre un don patriotique, au nom de cette Colonie, *ibid.* — Fait rendre un décret interprétatif des lois relatives à la déportation des mendians et autres, condamnés par jugemens criminels et révolutionnaires, 43. — An II. 1794. Renvoi de son projet relatif aux récompenses militaires, 181. — Il fait décréter l'insertion au bulletin du rapport de Peyssard, sur Germain, serrurier de Versailles, empoisonné par Louis XVI, afin que ce fait soit connu de toutes les armées, 240. — Est nommé secrétaire aux Jacobins, 293. — Y attaque le dénonciateur du député Gauthier,

306. — An III. Fait mentionner honorablement la conduite de Boisset dans le département de l'Ain, 5. — Improbation d'un écrit de lui sur les Colonies, publié au nom de la convention, qui ne l'avait point avoué, 71. — Discours sur la nécessité d'envoyer des représentans aux Colonies, 133. — Il provoque de nouveau cette mesure, 147 et 149. — Lit une adresse des habitans de l'île de la Réunion, 154. — Propose l'érection de divers établissemens d'agriculture dans les Colonies, 157. — Fait fixer l'appel nominal pour le choix des membres de la commission, chargée des lois organiques de la constitution, 193. — Propose, dans la séance du 2 prairial, la mise hors la loi du rassemblement qui se tient à la maison commune de Paris, sous le titre de *Convention nationale du souverain*, 247. — Fait renvoyer au tribunal révolutionnaire, les individus arrêtés la veille, pour y être livrés à l'exécuteur de la justice; rappelle le courage du jeune Mailly, frappé de deux coups de feu, en voulant empêcher l'invasion de la convention; demande un rapport sur les événemens relatifs à la mort de Féraud, et qu'il soit écrit, au nom de la convention, à sa famille, *ibid.* — Vote l'arrestation de Robert-Lindet, Voulland, Jeanbon-Saint-André, Jagot, Elie Lacoste, Lavicomterie, David, Carnot, Prieur de la Côte-d'Or, Dubarran et Bernard de Saintes, 253. — Accuse Jagot d'avoir abusé de la correspondance, et soustrait des papiers qu'on avait envoyés contre des scélérats du département de l'Ain, qu'il protégeait, 254. — Fait déclarer Cherbourg un des grands ports militaires de la république, et charger le comité de salut public d'accélérer l'exhaussement de la jetée, 298. — Son rapport et projet relatif à l'avancement des gens de mer, 304. — Il parle contre le projet relatif à Saint-Domingue; et atténue les succès de Lavaux, 311. — Fait décréter un secours de douze mille livres à la commune de Grandville, pour les réparations de son môle, *ibid.* — Présente un projet de décret sur l'organisation de l'artillerie de la marine, 319. — Demande l'établissement d'un tribunal de cassation pour les Colonies orientales, 333. — S'oppose à l'admission du premier suppléant de Saint-Domingue, 341. — Son arrêté traduisant Brillat-Savarin, ex-constituant, avec un de ses parens, au tribunal révolutionnaire de l'Ain, comme fédéralistes, 351. — Décret portant que les frais d'impression de son compte rendu, ne seront pas supportés par la nation, *ibid.* — An IV. Réélu au conseil des anciens, fait approuver la résolution relative aux lois sur la suspension de l'organisation de la marine, et réfute les objections y relatives, 133 et 135. — Propose l'adoption de celle qui accorde des secours aux veuves et enfans des agens civils de la marine, 293. — An V. Fait rejeter celle qui ouvre un crédit aux commissaires de la trésorerie, 40. — Vote pour celle qui annulle les élections de Saint-Domingue, 196. — Convient de la nécessité d'établir une loterie, et demande néanmoins le rejet de la résolution prise à ce sujet, 208.

Goupil-Préfeln, député d'Alençon aux États-généraux. An 1789. Propose le rejet de l'élection de Malouet, faite par acclamation, 16 et 17. — Fait voter des remerciemens à l'évêque de Chartres, pour sa mission à Poissy et Saint-Germain, 20. — Combat le rachat de la dîme, comme distinctif de la cession faite par le clergé, dans la nuit du 4 août, 40. — S'étonne qu'on veuille écarter la délibération sur les menaces faites aux députés par les factieux du Palais-Royal, 48. — Propose le *veto* jusqu'à l'assemblée suivante, 50. — Réclame une commission pour examiner la réponse du roi, lors de la présentation à sa sanction des arrêtés du 4 août, 59. — Observe que la réponse ambiguë du roi, à la demande de sanctionner les articles décrétés de la constitution, n'est signée que de lui, et contient des réflexions qui tirent à conséquence, et propose de lui en demander l'explication, 68. — Demande l'ajournement de la question sur la proposition, faite par le roi à l'assemblée, de nommer des commissaires pour se choisir un local à Paris, 69. — Son rapport, au nom du comité des recherches, sur la conspiration d'Augeard; et sa réponse aux reproches de Malouet, sur la conduite du comité, 93 et 94. — An 1790. Fait voter des témoignages d'estime en faveur du chef d'escadre Albert de Rioms, impliqué dans les troubles de Toulon, 19. — Demande qu'aucun membre de l'assemblée ne puisse accepter de places du gouvernement, 28. — Veut qu'on ne s'occupe du rachat des droits féodaux, qu'après la consti-

tution, 35. — A l'occasion de la prestation du serment civique par Louis XVI, la réclame aussi de toute l'assemblée, 37. — Propose de charger le roi de négocier avec les princes allemands qui réclament la conservation de leurs priviléges en France, 43. — Regarde comme propre à troubler les provinces, la proposition de renouveller l'assemblée nationale, avant l'achèvement de la constitution, 49. — Propose un amendement au projet qui déclare les religieux sécularisés, incapables d'aucune succession, 52. — Justifie l'article qui maintient la main-morte convertie en redevance foncière, 59. — Fait amender l'article qui supprime toutes les corvées, excepté les corvées réelles, 63. — Vote pour la suppression du droit de triage, sans effet rétroactif, 64. — Répond aux objections du duc de Mortemart, contre la suppression des droits de péage et de minage, 69. — Propose de convertir la contribution patriotique, en un 10.e patriotique, 72. — Combat un amendement tendant à n'accorder recours contre les auteurs de leur détention, qu'aux prisonniers contre lesquels il n'y aurait pas eu de plaintes en justice, 74. — Demande pour les mères de famille, d'une conduite exemplaire, l'honneur de prêter le serment civique, 89. — Réclame l'institution des jurés, 91. — Vote pour leur établissement en matière civile, 99. — Fait décider qu'il ne sera point dérogé au décret qui fixe l'âge d'éligibilité, 101. — Propose divers amendemens au décret sur la suppression des dîmes et l'entretien des ministres du culte, 105. — Fait déclarer qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur une dénonciation faite contre un arrêt du parlement de Bordeaux, 114. — Propose des amendemens sur la fixation du rachat des redevances et rentes, 115. — Parle sur une dénonciation contre le ministre la Luzerne, par Larchevêque-Thibault, président de l'assemblée provinciale du Nord de Saint-Domingue, 116. — Insiste pour que Virieu, président, quitte le fauteuil, pour avoir signé des avis sur la nature de différens décrets, 118. — Fait passer à l'ordre du jour sur l'annonce que font de leur retraite M.rs de Chailloué et de Vrigny, 122. — Vote pour des tribunaux d'appel, composés de juges moitié sédentaires, moitié ambulans, 124. — Et pour que les juges soient institués par le roi, 126. — Propose de fixer le véritable état de la question de l'élection des juges par le peuple, et de de leur institution par le roi, 126 et 128. — Vote pour l'ajournement de la question du droit de paix et de guerre, à l'occasion des différends entre l'Espagne et l'Angleterre, 136. — Pense que ce droit ne peut appartenir au roi, 138. — Consent à le lui concéder, mais circonscrit dans de justes bornes, 144. — Vote pour que le tribunal de cassation se compose de sections, alternativement ambulantes et permanentes, 145. — Présente une série de questions à ce sujet, 147. — Parle sur les tribunaux d'exception, 148. — Sur le projet de la constitution civile du clergé, 154. — Ses observations sur le traitement des divers ministres, 157. — Sur la forme des élections des évêques et des curés constitutionnels, 161. — Sur les conditions d'éligibilité aux évêchés, et sur la confirmation des évêques, 166. — Sur l'augmentation du traitement des curés de campagne, 169. — Son projet de décret pour la suppression des titres honorifiques, à l'exception de celui des princes du sang, 172. — Fait renvoyer au comité une lettre par laquelle Talma, acteur du Théâtre-Français, réclame le droit de cité, 194. — Fait décréter qu'il y aura un tribunal par chaque district, 204. — Ses observations sur le rapport de la succession de Jean Thiéry, 207. — Autres sur l'établissement des juges d'appel, 216. — Propose de charger le procureur du roi, du ministère public, 222. — Veut que l'accusation publique ne soit pas confiée aux commissaires du roi; mais à un officier élu par les citoyens, 224. — Discute la question de savoir si l'abbé Perrotin de Barmont, député, arrêté avec Bonne-Savardin, prévenu de conspiration, sera entendu à la tribune ou à la barre, 230. — Dénonce un écrit, par lequel son collégue Frondeville déclare s'honorer de la censure de l'assemblée, et demande qu'il garde prison pendant huit jours, 234. — Fait déclarer qu'il n'y a lieu à délibérer sur la lettre par laquelle Mirabeau jeune donne sa démission de député, en annonçant qu'il a quitté la France, 240. — Fait décider que les membres témoins dans l'affaire du 6 octobre 1789, ne pourront prendre part à la décision de l'assemblée dans cette affaire, 176. — Détails sur la composition d'une société présidée

par lui, 301. — Vote contre le projet relatif au tribunal de cassation, 315. — Parle sur la compétence de ce tribunal, 316. — Propose de mander à la barre le ministre Saint-Priest, dénoncé comme signataire d'un arrêt du conseil, contre le séquestre des biens du chapitre de Saint-Quentin, 318.—Vote pour la suppression de la place de directeur général des ponts et chaussées, 350. — Lit le décret général sur le mode et le rachat des rentes foncières non seigneuriales, 353. — Fait décréter des récompenses pécuniaires aux vainqueurs de la Bastille, 354. — Dans la discussion sur la procédure criminelle, atteste qu'au parlement de Rennes on donnait copie des charges aux accusés, 363. — An 1791. Dans la discussion sur les jurés, parle pour l'admission des preuves écrites, et propose plusieurs articles additionnels au plan de Thouret, 5, 6 et 19. — Appuie divers projets, tendans à mettre l'armée sur le pied de guerre, 30. — Demande une loi sur l'émigration, 53. — Invoque l'ordre du jour sur la proposition de protéger la libre entrée et sortie du royaume, fondée sur ce que le comité n'a pu trouver que des mesures inconstitutionnelles relativement à l'émigration, 60. — Fait passer à l'ordre du jour sur l'annonce de l'arrestation de deux maréchaux-de-camp, voyageant sans passe-ports, 62. — Appuie la motion de Victor Broglie, en faveur de son père, 65. — Parle contre l'élection d'un régent, en cas de défaut de parens du roi, réunissant les qualités requises, 84. — Demande la suspension des ministres attaqués par une seconde législature, 98. — Parle contre le projet relatif aux dépenses du ministère, en l'absence du corps législatif, 99. — Est élu secrétaire, 101. — S'oppose à ce que les nouvelles monnaies conservent l'exergue *sit nomem*, *ibid.* — Parle contre l'arrêté du département de Paris, sur la liberté des cultes, 109. — Demande qu'il soit frappé une médaille, pour rappeler la journée où le roi a fait connaître aux cours étrangères son adhésion à la nouvelle constitution, 115. — Parle contre le jurisconsulte Antoine Loisel, 122. — Vote pour la réunion d'Avignon, et s'appuie de l'autorité de Montclart, dont l'ouvrage a été brûlé, à la sollicitation du pape, par les ordres de Choiseuil, 123. — Propose de fixer un lieu consacré, dans chaque commune, aux affiches des autorités, 132. — Pense que les hommes de couleur, propriétaires, doivent jouir des droits de citoyen, mais que le temps n'en est pas encore venu, 134. — Veut amender une proposition relative à l'état politique des hommes de couleur, 136. — A l'occasion de l'instruction qui doit accompagner les décrets sur les Colonies, s'étonne que l'horreur de la liberté puisse se manifester dans l'assemblée, 142. — S'oppose à la lecture des adresses qui expriment un vœu contraire au décret sur les Colonies, 145. — Représente que le décret qui rejette la réunion d'Avignon, ne doit rien préjuger contre le droit de la France, et propose de le déclarer formellement par un nouveau décret, 146. — Parle pour l'abolition des lettres de grâce, 157. — Appuie le renvoi au comité des lettres de cachet du décret concernant d'Angevilliers, 169. — Lors de la fuite du roi, demande le licenciement des gardes du corps, 177. — Défend l'inviolabilité de Louis XVI, et accuse les Jacobins de tendre à la destruction de la monarchie, 197. — Insiste pour que Polverel, suspendu de ses fonctions, soit entendu dans sa justification, 212. — Combat la condition de quarante journées de travail pour l'éligibilité à l'électorat, 225. — Demande que les membres du corps législatif ne puissent accepter du gouvernement aucune place, 226. — Et qu'on donne le titre de *princes français* aux membres de la famille royale, 227. — Insiste pour que, dans la loi sur les délits de la presse, on ajoute les mots : *avilissement de l'autorité royale dans la personne du roi*, 235.—Ses amendemens dans la discussion sur le titre de *princes*, proposé pour les membres de la famille régnante, 239. — Fait décréter, qu'à l'exception des ministères, les membres de la famille royale sont éligibles aux places à la nomination du roi, et qu'ils ne pourront commander les armées qu'avec l'agrément du corps législatif, *ibid.* — Ses sarcasmes contre d'Orléans, à l'occasion du projet pour la suspension des droits politiques des princes, *ibid.* — Il présente un projet, d'après lequel les conventions pour la révision de la constitution, pourraient être demandées par la majorité des dépar-

temens, 244. — Fait arrêter que le décret d'amnistie, demandé par le roi, lui sera présenté par une députation, 257. — S'oppose à ce que le roi et le prince royal portent le cordon bleu, *ibid.* — Demande que ceux qui prendront des titres abolis par la loi, soient condamnés à trois heures de carcan, et que les officiers publics qui se prêteront à ce délit, soient destitués, 266. — Demande le renvoi d'une proposition relative aux droits de propriété des citoyens âgés de 15 ans, 273. — An IV. Député de l'Orne au conseil des anciens, défend la résolution sur la dissolution des corps électoraux, 61. — Est nommé secrétaire, 97. — Et président, 127. — Combat la résolution qui autorise le directoire à statuer sur les réclamations occasionnées par les arrêtés des représentans en mission, 164. — Fait l'éloge de Montesquieu, et demande que son buste soit placé dans la salle des séances, 166. — Sa lettre sur les *œuvres politiques de J. Harringhton*, 173. — Il propose l'approbation de la résolution relative aux parens d'émigrés, 231. — Texte de son rapport sur cet objet, 234. — Il est d'avis que l'archiviste remette au directoire les articles secrets des traités avec les puissances étrangères, 263. — S'oppose à la clôture de la discussion sur la résolution relative aux successions, 287. — Fait l'historique des lois rendues sur cet objet, et insiste pour le rejet, 290. — Combat celle qui détermine la compétence des tribunaux militaires, 296. — Appuie celle relative aux droits des ex-religieux dans les successions, 337. — Propose le rejet de celle concernant l'exécution de la loi relative à la déportation des prêtres, 343. — An V. Parle contre l'adoption de la résolution sur le vol des deniers publics, 2. — Propose le rejet de celle relative au jugement contre Charles Louveau, 54. — Vote pour celle sur les délits militaires, 55. — Et pour celle concernant la loi du 3 brumaire an 4, 76. — Vote le rejet de celle sur les successions, 134. — Et de celle qui établit la contrainte par corps en matière civile, 176. — Fait l'éloge du rapport de Barbé-Marbois sur les finances, et vote son envoi au directoire, 189. — Combat la résolution sur le droit de passe, 192. — Trouve injuste celle relative aux frais en matière criminelle, correctionnelle et de police, 220. — Son rapport contre celle concernant la vérification des erreurs intervenues sur le grand livre, dans les noms et prénoms de quelques-uns des créanciers, 259. — Il en vote le rejet, 280. — Ainsi que de celle relative aux transactions antérieures à la dépréciation des assignats, 289. — Vote des remerciemens aux cinq-cents, au sujet de la discussion sur la marche des troupes, 305. — Provoque l'adoption de la résolution qui ordonne la clôture des sociétés populaires, 311. — Discute celle relative aux contributions, 317. — Fait approuver une autre résolution concernant les inscriptions sur le grand livre, 344. — Appuie celle pour l'organisation de la garde législative, 352. — Arrêté, est mis en liberté par le directoire, à la suite du 18 fructidor, 355. — An VI. Réclame contre l'inscription de son nom sur la liste des émigrés, 107. — Sa radiation est prononcée, 116 et 121. — Il présente l'hommage d'un exemplaire de *la Pasigraphie*, 141. — S'oppose à la résolution relative au placement des assemblées électorales, 159. — Combat celle qui transfère à Brignoles l'administration centrale du département du Var, 200. — Appuie la proposition d'un message au directoire, pour qu'il fasse connaître les causes de l'inexécution des articles 4 et 5 de la loi du 17 thermidor, 209. — Fait approuver la résolution relative aux traités et transactions sur les droits litigieux pendant la dépréciation du papier-monnaie, 234. — S'oppose à la discussion sur les domaines congéables, attendu le nouveau travail des cinq-cents sur cet objet, 289. — An VII. Combat la résolution relative aux domaines engagés, 13. — Et celle sur le régime hypothécaire, 41. — Appuie l'ajournement de la résolution assimilant aux émigrés les individus qui se sont soustraits à la déportation, 53. — Combat celle relative aux ascendans des émigrés, 117. — Celle sur les prises maritimes, 139. — Et une autre, relative aux rentes viagères, 173. — Son discours, en présentant l'hommage d'un ouvrage sur *la Grèce*, 185. — Il combat la résolution relative aux halles servant à la tenue des foires et marchés, 199.

GOUPILLEAU (Philippe-Charles Aymé), notaire à Montaigu, député de Poitou aux États-généraux.

AN 1789. Son rapport sur les affaires de Marseille, 108. — AN 1790. Fait adopter la question préalable au sujet de la requête de Favras, tendante à obtenir la connaissance de son dénonciateur, 21. — Fait décréter qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur l'affaire de Riston, poursuivi comme ayant supposé un arrêt du conseil en sa faveur, 109. — Dénonce un arrêt du parlement de Grenoble, 114. — Accuse d'Epresmenil d'avoir dit qu'il ne parlerait plus que pour une contre-révolution, 272. — AN 1791. Fait insérer au procès-verbal, avec des observations, une proposition tendante à faire consacrer les évêques dans les synagogues ou dans les temples de protestans, 62. — Veut que les autorités soient tenues d'enregistrer les pétitions et d'y répondre, 132. — Demande une loi pour protéger le commerce de l'argent, 139. — Demande le dépôt des lettres des départemens, offertes par Mauri, comme réclamant contre la résidence du corps législatif à Paris, 141. — Propose de charger les commissaires de l'assemblée dans les départemens d'exécuter les mesures arrêtées par le comité militaire, relativement au rassemblement des gardes nationales, 215. — Vote contre la condition d'une imposition de quarante journées de travail pour l'éligibilité à l'électorat, 225. — Demande que les représentans soient choisis parmi les éligibles de chaque département, *ibid.* — Sollicite des mesures contre les prêtres réfractaires, et annonce que la guerre civile est allumée dans le département de la Loire-Inférieure, 226. — Refuse au roi le droit de ratifier la constitution, pour le donner à la nation, dépositaire de la souveraineté, 244. — Fait rendre un décret pour rappeler les assemblées électorales à l'exécution de celui qui interdit aux députés les fonctions d'électeurs, 246. — Réclame contre le décret d'augmentation des officiers-généraux, 275. — AN 1792. Réélu à la convention nationale, se plaint de la précipitation avec laquelle le conseil exécutif a fait afficher le décret non encore rédigé qui expulse la famille des Bourbons, 357. — AN I.er 1793. Est rappelé de la Vendée, 242. — Demande la formation d'un comité pour examiner la conduite de tous les représentans qui ont été en mission, 252. — Appuie la proposition d'arrêter les membres de l'assemblée constituante qui ont protesté contre la constitution de 1791, 279. — S'oppose à l'insertion au bulletin de détails relatifs à l'absolution de cinq Lillois, 81. — Fait accorder de l'avancement pour le maréchal-des-logis qui a tué Piron, chef de la Vendée; mettre en jugement Marcé et Quetineau, 98. — Demande que la convention confirme les nominations faites par les représentans du peuple, 99. — AN II. 1794. Fait exclure du bulletin une adresse de Sedan, contre les philippeautins, 153. — Dénonce l'intrigue coloniale qui a fait arrêter Joznet, chargé de porter à Saint-Domingue le décret de la liberté des noirs, 170. — Donne aux Jacobins des renseignemens sur les détenus d'Orléans, 325. — AN III. Lettre relative à sa mission dans le Midi, et sa réponse aux dénonciations faites contre lui par des avignonais, 32. — Autre lettre sur sa mission, 49. — Autre sur la destruction de Bedouin par Maignet, 65. — Il demande des secours pour cette commune, 77. — Est nommé au comité de sureté générale, 78. — Appuie la demande faite par la commune d'Arles, du rapport du décret du 20 mars 1793, qui a privé du droit de citoyen dix-huit cents familles de cultivateurs, 214. — Présente le tableau figuré de la procédure de quarante-neuf citoyens assassinés le même jour par le tribunal révolutionnaire de Paris, 216. — Est renvoyé en mission dans le département de Vaucluse, 288. — Dénoncé comme terroriste par un individu de Toulon, affirme que celui qui est à la tête des assassins du Midi, porte en ce moment le deuil du petit Capet, et demande à être remplacé dans la mission qu'on lui a donnée pour Vaucluse, 289. — Son opinion sur la division départementale de la France et le placement des municipalités, 292. — Vote pour qu'il y ait dans chaque département un tribunal spécialement chargé de juger les prévenus d'émigration, 298. — Demande la mention honorable d'une adresse de la commune d'Arles; rappelle les massacres commis dans le Midi; demande le rappel de Chambon, 324. — Appuie la réclamation faite contre la loi qui prive de l'exercice des droits de citoyen les individus non rayés définitivement, si ceux-ci sont de prétendus fédéralistes, 352. — AN IV. Propose

de casser les élections de Paris, 19. — Réélu au conseil des cinq-cents, sur l'appel de Génissieu, dénonce Job Aymé comme un féroce réacteur, 95. — Récriminations de celui-ci, 96. — Ses propositions pour le payement des fermages en nature, 112. — Il vote pour le maintien des établissemens publics à Montpellier, 204. — Annonce l'assassinat des patriotes dans le Midi, et demande un rapport à ce sujet, 206. — Dénonce une lettre du ministre de la justice, 356. — AN V. Parle contre la mise en liberté des prêtres détenus, 31. — Appuie un projet de dégrèvement des contributions pour les départemens de l'Ouest, 130. — Dénonce un écrit où l'on recommande de chanter le *Domine salvum fac regem*, 167. — AN VI. Fait décharger la commune de Bedouin de tout l'arriéré des contributions, et de celles de l'année courante, 295. — Dénonce les crimes qui se commettent dans le département de Vaucluse, et la faiblesse des autorités à l'égard des prêtres et des émigrés, 334. — Appuie l'envoi proposé du portrait de Marceau aux autorités, 354. — AN VII. Fait renvoyer au directoire une pétition du banquier Pexoto, 26. — Et à une commission des adresses relatives aux événemens de prairial, 286.

GOUPILLEAU (Jean-François) de Fontenay, homme de loi, député de la Vendée à l'assemblée législative. AN 1791. Parle pour la suppression des mots *sire* et *majesté*, 279. — Se plaint des insultes que lui a faites un officier de la garde nationale, 282. — Demande une loi sévère contre l'émigration, et sur-tout contre les officiers qui quittent leurs drapeaux, 289. — Dénonce les prêtres fanatiques, 291. — Opine pour la conservation du traitement des ecclésiastiques qui se marieront, 293. — Pour l'inventaire du garde-meuble, d'après l'arrestation à Longwi d'effets marqués au chiffre du roi, 302. — Réclame en faveur des soldats de Château-Vieux, et dénonce Montmorin, 307. — A l'occasion des troubles de Caen, se plaint de l'inexécution de la loi relative aux princes français, 317. — Annonce des troubles dans la Vendée, 326. — Fait écarter la proposition de mettre en état d'accusation les princes français émigrés, 330. — Lit un arrêté du département de la Loire-Inférieure contre les prêtres turbulens, 356. — Son rapport et décret pour la mise en liberté de Dutrehan, 358. — AN 1792. Vote la suppression des félicitations à l'occasion du renouvellement de l'année, 1. — Accuse Gorguereau de faire le procès au peuple dans son rapport sur les pétitions, 37. — Vote pour la séquestration des biens des émigrés, 41. — Annonce l'arrestation, à Senlis, de trente-neuf nobles émigrant, 50. — Obtient le renouvellement du comité diplomatique, 65. — Répute fausse une pièce de la municipalité d'Avignon, contre l'amnistie accordée aux habitans de ces contrées, 88. — Vote pour mander à la barre l'ex-ministre Narbonne, 92. — Fait adopter un décret relatif au capitaine Calmin, commandant le navire l'*Emmanuel*, 97. — Dénonce les prêtres de la Vendée comme instigateurs des désordres, 109. — S'oppose à ce que les rentes apanagères des princes émigrés soient affectées au payement de leurs créanciers, *ibid.* — Veut parler sur les insultes faites aux citoyens par les gardes-suisses, 117. — Fait décréter qu'il n'y a pas lieu à accusation contre l'abbé Fongniau, prévenu d'embauchage, 151. — Applaudit aux sentimens d'indignation exprimés contre Louis XVI, et fait décréter la formation d'une commission chargée de prendre en considération les dangers actuels, 170. — Rappelle une pièce trouvée dans le secrétaire de Louis XVI, et servant de base à l'accusation contre Barnave et Alex. Lameth, 241. — Réélu à la convention nationale, demande l'ajournement de la proposition faite, que tout citoyen puisse être élu juge, 267. — Vote pour l'organisation d'une force publique de vingt-quatre mille hommes pris dans tous les départemens, 281. — Combat les mesures de police proposées pour les travaux du camp sous Paris, 290. — Est d'avis que toutes les pièces relatives au procès de Louis XVI soient soumises à la convention, 291. — S'oppose à la formation d'une commission composée d'un membre de chaque département, *ibid.* — Fait ajourner la discussion relative à la fabrication des sous de cloches, 292. — Demande que les volontaires qui ne rejoindront pas ne soient pas payés, 317. — A la suite de son rapport sur les excès commis à l'armée du

Var, y est envoyé en mission, 324. — An I.er 1793. Écrit qu'il vote pour la mort de Louis XVI, 3. — Demande l'ordre du jour sur la proposition de casser l'arrêté du conseil exécutif, relatif aux théâtres, 19. — Annonce qu'il a failli être assassiné dans un café, 24. — Fait décréter la déportation de tous les prêtres de la Corse, 29. — Dénonce la rentrée des prêtres et des émigrés dans son département, et fait ordonner des visites domiciliaires contre eux, 58. — Repousse les inculpations faites contre les généraux Berruyer et Menou, 123. — Commissaire près l'armée des côtes de la Rochelle, annonce la reprise de Châtillon par les rebelles, et provoque une nouvelle organisation de la troupe de Westermann; dénonce ce général et l'accuse de pillage, 193. — Lettre annonçant la réintégration du général Tuncq, destitué par le ministre, 230. — Annonce la destitution de Rossignol, 240. — Débats sur sa conduite relativement à ce général; il est rappelé, 242. — Rend compte des motifs de cette destitution, 244. — Fait décréter le rappel de Gaudin, commissaire aux Sables, 257. — An II. 1793. Dénonce Rossignol comme ayant refusé de se conformer au plan général pour la destruction de la Vendée, 270. — Annonce l'acceptation de la constitution par un district de ce département, 84. — An II. 1794. Fait annuller les ventes faites par les Vendéens antérieurement à leur révolte, 105. — Discussion, aux Jacobins, sur ses opérations dans la Vendée; il excuse la destitution de Rossignol sur son incapacité; est attaqué par Lachevardière, qui blâme la convention de l'avoir envoyé en mission dans son propre pays, 111. — Fait décréter l'embrigadement de la cavalerie, 112. — Est élu secrétaire, 124. — Provoque le renvoi, au tribunal révolutionnaire, de Pichard, vendéen, condamné à une simple réclusion, 192. — Demande l'arrestation de Fleuriot, maire de Paris, et de Louvet du tribunal révolutionnaire, 312. — Est nommé membre du comité de sureté générale, 315. — Fait décréter l'arrestation de Rossignol, 316. — Et décider que les mises en liberté des citoyens incarcérés leur serviront de passe-ports, 323. — Annonce que le comité de sureté générale a décerné un mandat d'arrêt contre Gribeauval, 326. — Prend la défense de Kilmaine, 328. — Son rapport sur la nécessité de maintenir le gouvernement révolutionnaire, 332. — Parle contre la demande des frères Renault, en révision du procès de leur père, *ibid.* — Fait adopter un décret sur l'organisation des comités révolutionnaires, 335. — Invoque l'ordre du jour sur diverses propositions relatives au gouvernement révolutionnaire, 344. — Parle en faveur des membres des comités de salut public et de sureté générale, dénoncés par Lecointre, 346. — Invite celui-ci à donner sa démission de secrétaire, 348. — An III. Appuie l'observation de Richard sur la faiblesse de la convention, et vote une adresse aux départemens, 16. — Fait renvoyer aux comités un projet contre l'abus du droit de pétition, et contre les révoltés de la nuit du 9 thermidor, 21. — Veut faire mettre hors la loi le général Lefèvre, accusé d'avoir fait noyer les femmes et enfans des rebelles de la Vendée, 24. — Fait ajourner divers projets sur les formes à suivre pour la dénonciation d'un représentant, 35. — Parle sur le même objet, 39. — Dit que les opérations de la convention, depuis le 10 thermidor, lui ont valu la reconnaissance de toute la France, 47. — Déclare qu'il répondra aux représentans libellistes avec son bras, 50. — Fait renvoyer aux comités l'affaire du tumulte arrivé aux Jacobins le 19 brumaire, 53. — En mission à l'armée des Pyrénées, annonce la prise de la ville de Roses sur les Espagnols, 146. — Rend compte de sa mission, 176. — Invoque, pour les militaires, une exception à la condition d'être marié ou veuf pour être éligible aux deux conseils, 307. — Son opinion sur l'organisation du pouvoir exécutif, 313. — Sa déclaration contre le général Hazar, 317. — Il remplace Letourneur de la Manche auprès de l'armée de l'intérieur, 321. — Dément le bruit de la formation de plusieurs camps sous Paris, et que des canons aient été traînés sur la butte Montmartre, 345. — Demande la révision de la loi portant réduction des officiers-généraux, 354. — An IV. Sollicite une loi contre les journalistes incendiaires, 7. — Est adjoint à Barras pour le commandement de la force armée en vendémiaire, 15. — Propose que les prévenus d'émigration se constituent prison-

niers jusqu'à leur radiation, 20. — Appuie la proposition de suspendre le corps électoral de Paris, 28. — Réélu au conseil des anciens, parle sur la mention des pétitions au procès-verbal, 54. — Appuie la résolution qui autorise le directoire à compléter les élections, 58. — Est élu secrétaire, 67. — Vote pour l'emprunt de la commune d'Uzès sur elle-même, 75. — Appuie la résolution sur l'évaluation de la partie des contributions et fermages payables en nature, 81. — Et celle relative aux officiers municipaux non élus, 92. — Vote en faveur de celle relative aux députés du département de la Seine, 93. — Réclame contre la défense de Job-Aymé, par Crenières, 113. — Vote l'exclusion de Ferrant-Vaillant du corps législatif, 124. — Et le rejet de la résolution sur la suspension de l'organisation de la marine, 133. — Son avis sur celle qui attribue au bureau central de Paris le travail des contributions directes, 267. — Cité comme témoin dans l'affaire de Meissonier, donne lieu à une proposition sur le mode d'appeler les représentans en témoignage, 312. — Fait approuver une résolution relative au placement des tribunaux correctionnels d'Ille-et-Vilaine, 316. — Demande l'adoption de celle relative aux prévenus de l'assassinat de l'agent de la commune de Benevé, 355. — Et de celle sur le payement du dernier quart des biens nationaux, 359. — An V. Son opinion sur la résolution en faveur des créanciers des ci-devant secrétaires du roi, 29. — Son rapport pour l'adoption du code pénal militaire, 54. — Il fait rejeter la résolution sur les actes passés pendant la rebellion dans les départemens de l'Ouest, 98. — Combat celle qui met Bâco et Denoroy en possession des biens qu'ils ont soumissionnés, 101. — Fait approuver celle qui accorde un dégrévement de contributions aux départemens de l'Ouest, 152.

GOURD, capitaine. An I.er 1793. Rapport sur l'affaire du poste d'Oost-Cappel, 195.

GOURDAN (Claude-Christophe), lieutenant-criminel au bailliage de Gray, et député de Franche-Comté aux États-généraux. An 1789. Expose les motifs du peu de confiance qu'a obtenu le parlement de Besançon pour la répression des troubles, 27. — Son opinion sur la dégradation des forêts, 112. — An 1790. Fait rejeter deux articles du projet sur la division du royaume; celui qui autorisait les départemens à demander en *tout temps* les changemens utiles, et celui relatif à la formation des cartes départementales, 48. — Combat trois articles sur les indemnités en restitution de prix, la réduction des redevances et la révision des partages, 70. — S'élève contre la conduite du ministre, qui a fait arrêter arbitrairement pour son attachement à la révolution Muscard, bas-officier dans Vivarais, 107. — Fait passer à l'ordre du jour au sujet de différentes propositions pour élever, sur l'autel de la patrie, un buste à Louis XVI, 166. — Parle sur l'inviolabilité de l'assemblée nationale, 178. — S'oppose au jugement des soldats de Royal-Champagne par une cour martiale, pour leur insubordination, 347. — An 1791. Combat la proposition de convoquer une convention nationale dans le cas où le roi sortirait du royaume, 89. — Est chargé d'une vérification aux affaires étrangères, relativement au passe-port qu'avait la reine dans sa fuite, et attaque Montmorin à ce sujet, 176. — Refuse aux ministres l'initiative pour la proposition des contributions publiques, 240. — An III. Député de la Haute-Saône à la convention nationale, il fait suspendre une procédure contre Simonet et autres citoyens de la commune de Champlitte, et ordonner leur élargissement, 230. — Combat le projet de créer une commission de police extraordinaire pour juger les terroristes détenus; et propose d'en former une prise dans le sein de la convention, 312. — Demande la question préalable sur un nouveau projet de Henri-Larivière, sur le même objet, 324. — Est élu secrétaire, 350. — An IV. Demande qu'on rapporte la loi du 12 fructidor, comme ne portant que sur des patriotes, 18. — Est nommé au comité de salut public, 19. — Passé au conseil des cinq-cents, est nommé secrétaire, 216. — An VI. Réélu à celui des anciens, en est secrétaire, 243. — An VII. Annonce le dévouement des conscrits de la Haute-Saône, 77. — S'oppose à ce que les commissions d'examen des procès-verbaux d'élections soient nommées par le sort,

221. — Est élu président, 244. — Prononce un discours en l'honneur des ministres égorgés à Rastadt, 263 et 264. — Parle contre la résolution sur la liberté civile et politique, 292. — Appuie le rapport de la loi qui mettait la presse sous l'inspection du directoire, 312. — Sa lettre sur la justification publiée par l'ex-directeur Merlin, 339. — Il appuie la résolution relative à la garde du corps législatif, 342. — Réfute le rapport de Baudin, contre l'urgence de la résolution qui retire au directoire la faculté de faire entrer des troupes dans le rayon constitutionnel, 364.

GOURJON. AN III. Décret qui l'autorise à établir plusieurs manufactures dans la commune d'Issoire, 290.

GOURLAY, député de la Loire-Inférieure au conseil des cinq cents. AN VII. Appuie un projet sur les dépenses du ministère de l'intérieur, 9. — Vote la priorité pour le projet de la commission sur les dispenses de service, 92. — Fait mentionner honorablement la conduite de la commune de Soudan (Loire-Inférieure), 265.

GOURLET, vendéen. AN III. Signe l'acte de pacification, 176.

GOURSAC (F. DAUPHIN), ex-noble, et ex-lieutenant-colonel de cavalerie. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire avec sa mère et sa sœur, 264.

GOUSSAN-MERLY (J. B.), ex-trésorier de France. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 187.

GOUSSARD. AN IV. Est nommé commissaire à la comptabilité nationale, 62.

GOUTTES (J. L.), curé d'Argilliers, député de Béziers aux États-généraux. AN 1789. Son rapport sur l'élection du cardinal de Rohan, dont l'acceptation n'est pas formelle; il veut une déclaration précise, 23. — Parle en faveur du prêt à intérêt, 67. — Il pense que les richesses du clergé l'ont dégradé, et affaibli la religion; propose d'assurer le salaire des pasteurs sur des biens-fonds, et non sur des impôts, 73. — Ses observations sur le payement déguisé des pensions secrettes, 98. — AN 1790. S'oppose à ce qu'il soit donné des à-comptes aux créanciers non-liquidés, 24. — A l'occasion de la prestation du serment civique par Louis XVI, demande que l'assemblée invite les riches à rentrer en France pour entretenir les travaux de l'industrie, 37. — Fait autoriser la municipalité de Rouen à asseoir une imposition extraordinaire pour le soulagement des pauvres, 41. — Vote pour le projet de Mirabeau, concernant la répression des troubles des provinces, 55. — Fait rendre un décret interprétatif de celui du 27 janvier, concernant les décimes, 58. — Autoriser une taxe extraordinaire pour le soulagement des ouvriers, 64. — Et la ville de Toulouse à pourvoir, par un emprunt, à l'entretien de ses ateliers de charité, 76. — Ne veut aucune différence dans le traitement des religieux, 79. — Dénonce l'agiotage, 82. — Fait rendre un décret pour le payement des commandans, lieutenans du roi, etc., 85. — Parle sur les abus qui sont nés de la richesse du clergé, et vote l'adoption du projet sur la suppression des dîmes et l'entretien des ministres du culte, 105. — Parle en faveur du projet du comité, concernant les assignats, 107. — Est élu président, 120. — Attribue aux opinions religieuses les désordres du Languedoc, 139. — Fait décréter que le roi sera chargé de prendre, à Tarascon, les mesures pour y rétablir le calme, et que l'assemblée témoignera sa satisfaction à la municipalité et à la garde nationale, 143. — Parle sur les bruits populaires relatifs à l'élargissement des voleurs détenus dans Paris, et aux secours secrets en argent qu'on dit leur être distribués, 147. — Vote pour l'établissement de la constitution civile du clergé, 152. — Parle sur les conditions d'éligibilité aux évêchés, et sur la confirmation des évêques, 166. — Sur le traitement à faire aux évêques et aux vicaires des églises cathédrales, 168. — Vote pour l'augmentation du traitement des curés de campagne, 169. — Ses observations pour l'aliénation de tous les domaines nationaux, 177. — Demande que les dommages causés aux ouvriers de Nîmes lors des troubles, soient supportés par ceux dont les protestations les ont déterminés, 179. — Fait renvoyer aux comités une lettre par laquelle Talma, acteur du Théâtre-Français, réclame les droits de citoyen, et se plaint de ce que le curé de Saint-Sulpice lui a refusé le sacrement du ma-

riage, 194. — Demande une commission pour examiner l'affaire du 6 octobre 1789, 220. — Vote pour l'émission d'assignats-monnaie ayant cours forcé, 241. — Demande l'ordre du jour sur les nouvelles de Nanci, en attendant le résultat des dispositions du général Bouillé, 242. — Invoque les moyens de conciliation et de clémence envers la garnison de Nanci égarée, 244. — Dénonce différens abus dans les ateliers de mendicité, 255. — Fait avancer, à Didot, 20,000 liv. pour achever l'impression des œuvres de Fénélon, 290. — Présente un plan de création de rentes viagères par Lafarge, 305. — Propose de conserver les employés qui seraient renvoyés pour avoir dévoilé les abus dans les administrations, 344. — Fait renvoyer au maire de Paris l'affaire de deux commis aux barrières, qui se trouvent précisément dans ce cas, 364. — An 1791. Demande l'exécution de la loi sur la résidence des évêques, 6. — Est nommé à l'évêché d'Autun, 52. — Ses observations sur la réparation des embouchures du Rhône, 55. — Propose la suppression de la place de grand aumônier de France, et le renvoi des ecclésiastiques de la maison du roi qui ne prêteraient pas serment, 59. — Fait décréter un rapport sur une dénonciation contre l'ancien ministre des Colonies, 62. — Présente un rapport sur la tontine de Lafarge, 64. — Fait décréter diverses liquidations, 191. — Fait décréter que les affiches des actes émanés de l'autorité publique seront sur du papier blanc, 204. — Demande un rapport sur l'agiotage, 216. — Parle sur la question du payement des impositions par la liste civile, 223. — Fait appliquer les formalités de la liquidation des dettes exigibles des communautés religieuses à la liquidation de celles des corporations d'arts et métiers, 267. — Parle contre Mauri, qui demande que l'assemblée rende compte à la nation de l'état des finances, 273. — An II. 1794. Est condamné à mort au tribunal révolutionnaire, 191.

Gouvernet, commandant en second la garde nationale de Versailles. An 1789. Passe du côté de la cour, le 5 octobre, 70. — An 1791. Est employé dans la diplomatie, 89.

Gouvion (J. B.), major-général de la garde nationale parisienne. An 1789. Sauve, le 5 octobre, un boulanger prêt à périr par la lanterne, 70. — An 1791. Rend compte des dénonciations qui lui ont été faites au sujet de la fuite du roi, 173. — Député de Paris à l'assemblée législative, prononce un discours contre les aristocrates de Toul, 339. — An 1792. S'oppose à l'admission des soldats de Châteauvieux à la barre, 101. — Donne sa démission de député, et va commander à l'armée, 109. — Est tué d'un coup de canon; décret portant qu'il sera écrit à sa famille, 167. — Article sur sa mort, 197.

Gouvion (Victor), capitaine. An 1792. A la suite du 10 août, fuit avec Lafayette, et est arrêté à Namur, 241. — Sa protestation, 262.

Gouvion le jeune, lieutenant de la 7.me demi-brigade d'infanterie. An III. Est blessé, arrêté à la barrière des Champs-Élysées, et délivré au 12 germinal; mention honorable de sa conduite, 198.

Gouvion-Saint-Cyr, général. An I.er 1793. Chasse les ennemis de la Vallée de Maurienne, 263. — An II. 1794. Autres succès, 244. — An III. Autre avantage sur les Piémontais, 7. — An VI. Général en chef provisoire, fait arrêter, à Rome, plusieurs officiers accusés d'insubordination envers le général Masséna, 222. — Eloge de sa simplicité républicaine, 245. — Fait séquestrer le palais de l'ordre religieux de Malte, 258. — Ordonne la vente du mobilier de la république romaine, 276. — Partage le territoire en deux divisions militaires, 290. — Est rappelé, 301. — Arrêté, par lequel il prescrit un costume au consulat romain, 302. — An VII. Est destitué, et pourquoi, 219.

Gouy-d'Arcy (M. de), député de Saint-Domingue aux États-généraux. An 1789. Met cette Colonie sous la protection de l'assemblée, en prêtant le serment du jeu de paume, 9 — Propose une adresse au roi, 10. — Veut qu'on proportionne le nombre des députés de la Colonie à son importance, 12. — En réduit le nombre à dix-huit, 13. — Donne le détail de l'égorgement de Foulon et Berthier; annonce une liste de proscription, dans laquelle sont compris plusieurs membres de l'assemblée, et demande de promptes

mesures de répression, 22. — Demande que tous les papiers relatifs aux circonstances présentes, soient communiqués à l'assemblée, 24. — Vote l'examen, par une commission secrette, des lettres saisies sur le baron de Castelnaud, 27. — Pense que la responsabilité, dans le cas d'ordres arbitraires, regarde les seuls ministres, 45. — Annonce le délâbrement des finances, et que l'emprunt de 80 millions est manqué; excite des réclamations, 60. — Inculpation dirigée contre lui, 64. — A l'occasion d'insultes faites aux députés, les 5 et 6 octobre, demande pour eux un signe extérieur, 69. — Combat le plan présenté par Necker, et propose la création de 500 millions de billets nationaux, 93. — Vote l'établissement d'un comité de constitution pour les Colonies, et dénonce le ministre la Luzerne, 102. — Son opinion contre le plan du comité des finances pour la vente d'une portion des biens ecclésiastiques, 120. — Il demande une séance entière pour dénoncer le ministre de la marine, 125. — AN 1790. S'oppose à la formation d'un comité colonial pour examiner l'affaire des Colonies, 62. — Combat l'instruction proposée pour les Colonies, et déclare qu'aucun paquet du ministre la Luzerne ne sera ouvert à Saint-Domingue, 89. — Vote pour que les billets de caisse fassent la fonction des assignats jusqu'à leur échange, et pour que ce nouveau papier porte intérêt, 108. — Dénonce le ministre la Luzerne, et donne lecture des plaintes transmises contre lui par l'assemblée provinciale du nord de Saint-Domingue, 116. — Son discours sur les troubles qui agitent la colonie de Tabago, 183. — Son opinion sur le délâbrement des finances; proposition de l'émission de deux milliards d'assignats-monnaie forcés, 241. — Au nom de l'assemblée provinciale du nord de Saint-Domingue, demande que les législateurs ne puissent rendre aucun décret sur le régime intérieur des Colonies, que d'après le vœu des Colons, 248. — Fait lecture de pièces contre le ministre la Luzerne, 260. — Répond aux interpellations de son collégue Curt, concernant les affaires des Colonies, 265. — AN 1791. Sa lettre à Brissot, sur la liberté des nègres, 27. — Fait décréter le dépôt du buste de Désiles aux archives, 31. — Fait rendre un décret sur l'audition, à la barre, des membres de la ci-devant assemblée de Saint-Marc, 92. — Avoue le contenu d'une lettre écrite par lui, en 1790, sur les affaires de Saint-Domingue, 99. — Parle pour les assignats de petites coupures, 121. — Son écrit sur la liste des ultramontains, 132. — Appuie un projet qui met les gens de couleur sous la dépendance des Colonies, 133. — Se retire de l'assemblée, d'après le décret qui consacre les droits des hommes de couleur, libres, 138. — Dément un prétendu arrêté de l'assemblée coloniale de Saint-Domingue en leur faveur, 169. — Donne des détails sur la fuite du roi, 174. — Lettre par laquelle il annonce que cette circonstance le ramène dans l'assemblée, *ibid.* — Il parle en faveur des Colons détenus en France, 181. — Est dénoncé pour avoir contrevenu au décret qui interdit aux députés les fonctions d'électeurs, 246. — Autre dénonciation, par la compagnie Perrier, 334. — AN 1792. Un arrêté ordonne qu'il sera rendu compte des ordres qui lui ont été donnés de se rendre à Noyon, 47. — Il rend compte des troubles de cette ville, et de sa mission à ce sujet, 53. — AN I.er 1793. Est accusé d'être le rédacteur d'une pétition sur la composition des tribunes de l'assemblée, 78. — Mandat d'arrêt lancé contre lui, 95. — AN II. 1794. Sa condamnation à mort par le tribunal révolutionnaire, 318.

GOYET-DUBIGNON. (*Voyez* DUBIGNON.)

GOWERS (comte de), ambassadeur d'Angleterre. AN 1792. Lettre que lui écrit M. Henri Dundas, au sujet des affaires de France, 239.

GRADIR, négociant juif de Bordeaux. AN 1790. Son éloge, à l'assemblée nationale, 30.

GRAHAM, général anglais. AN III. Texte de sa capitulation à la Guadeloupe, 110 et 119.

GRAILLE (Joseph), grenadier. AN 1792. Adopte le fils de son ennemi, 355.

GRAMAGNIAC. AN II. 1793. Dénoncé comme accapareur; arrêté du comité de salut public du département de Paris, en sa faveur, 273.

GRAMON (M. de) anglais de Philadelphie. AN VII. Sa lettre, interceptée, sur les intrigues du parti anglais, pour faire décider les États-Unis à la guerre contre la France, 171.

GRAMMONT (Antoine), député du Béarn aux

États-généraux. An 1790. Sa lettre à Lebrun, sur les droits de coutume qu'il percevait à Bayonne, 346.

Grammont, acteur du Théâtre-Français. An II. 1794. Est condamné à mort avec son fils, par le tribunal révolutionnaire; leur interrogatoire, 203 et 205. — Même jugement contre sa veuve, 221.

Grammont (M.). An VI. Fragment d'une lettre de lui, écrite de Lisbonne, 66.

Grammont, de Bordeaux. An. VI. Commissaire pour l'emprunt contre l'Angleterre, 189.

Grandclos, armateur de Port-Malo. An II. 1794. Se soustrait à la vigilance de ses gardes; rapport de Ruhl, et décret qui ordonne leur arrestation, l'apposition des scellés sur ses magasins, remplis d'une quantité immense de marchandises, et la remise à la trésorerie des fonds qu'il a laissés, 258.

Grandin, curé d'Ernée, député du Maine aux États-généraux. An 1789. Trouve imprudent de déclarer les droits du peuple, sans établir ses devoirs, 31. — An 1790. Veut que les évêques nomment eux-mêmes les curés, 167.

Grandjean, général français. An VII. Est blessé à la bataille de la Trébia, 298.

Grand-Louis, se qualifiant de *comte de Savary*, ou d'*incomparable chef des royalistes*. An VII. Est assassiné par les siens, dans le département de la Loire-Inférieure, 76.

Grandmaison (M. Buret femme), de Blois. An II. 1794. Est envoyée au tribunal révolutionnaire comme prévenue de complicité avec la faction de l'étranger, 267. — Et condamnée à mort, 275.

Grandmaison (Moreau), membre du comité révolutionnaire de Nantes. An II. 1794. Signataire d'un extrait de l'arrêté de ce comité, contre les quatre-vingt-quatorze Nantais, 361. — An III. Sa procédure au tribunal révolutionnaire, 26, 35, 72 *et suivantes*.—Il est condamné à mort, 88 et 100.

Grandmaison, député de la Gironde au conseil des cinq-cents. An VI. Fait une sortie sur le grand-prêtre de Rome, et propose de renvoyer les fêtes religieuses au décadi, 302. — Fait renvoyer à la commission de la marine un écrit intitulé : *Esquisse des abus de la jurisprudence en matière de prises maritimes*, 322. — Fait rapporter l'article qui défend l'impression du calendrier grégorien, comme contraire à la liberté générale, 324. — Motion sur la nomination des agens et préposés aux octrois municipaux, 359. — Adoption de son projet qui en attribue la nomination aux administrations centrales, 361. — An VII. Il fait valider diverses élections du département des Landes, 1. — Fait passer à l'ordre du jour, sur le nombre des députés à élire dans les prochaines élections, 30. — Ses observations relatives aux dispenses de service militaire, 83. — Sa motion sur les moyens d'assurer le partage équitable des prises maritimes, 115. — Il demande l'examen du rapport relatif aux déportés et réfugiés de la Corse et des Colonies, 170. — Vote la publicité de la discussion sur les dépenses de l'année, 239. — Est élu secrétaire, 274. — Fait renvoyer au directoire une plainte de Vatar, sur les obstacles apportés à la circulation de son journal, 276. — Attaque les anciens directeurs, et demande la discussion des projets de la commission des onze, 280. — Combat une motion de Duchêne, contre les sociétés populaires, et se plaint qu'on veuille enlever, comme en fructidor, aux républicains, le fruit des événemens amenés par leur courage, 281. — Ses observations sur l'organisation de la garde nationale, 305. — Il vote la suppression du mot *anarchie* dans la formule du serment à prêter par les officiers, 307. — Parle contre les accusations dont les républicains sont l'objet; veut qu'on approfondisse l'ordre qui met à la disposition du général Lefèvre la garde du corps législatif, 330. — Appuie la proposition de déclarer la patrie en danger et la permanence du conseil, 360.

Grandmesnil, acteur. An 1790. Sa rentrée au théâtre de la nation, 275.

Grandmoulin. An V. Sa pétition aux cinq-cents, pour demander une interprétation de la loi du 25 fructidor, sur les élections; et message au directoire, en conséquence, 102.

Grandval (madame). An 1792. Sa réclamation en faveur des enfans naturels, 86.

Granes, procureur-syndic de la commune de Montbrison. An I.er 1793. On demande sa destitution, 200.

Granet (François-Omer). An 1789. Poursuivi dans les troubles de Marseille, par le prévôt Bournissac; renvoi de sa procédure par-devers la

sénéchaussée de Marseille, 109. — An 1792. Député des Bouches du-Rhône à l'assemblée législative, annonce que le pavillon de la liberté flotte sur les remparts d'Arles, 100. — Inculpe Lefort et Pinetti, à l'occasion des troubles du Midi, 133. — Remet sur le bureau un procès-verbal constatant l'exécution populaire de Boyer, 222. — Dénonce le député Blancgilly, pour des faits contre-révolutionnaires, 227. — An I.er 1793. Député à la convention nationale, demande l'impression et l'envoi aux départemens et aux armées de l'adresse de la société des Jacobins, qui a fait la base de l'accusation de Marat, 107. — Demande qu'il soit ursis à toute discussion sur la dénonciation de Boisset et Moyse-Bayle, contre le tribunal populaire de Marseille, jusqu'à l'arrivée des commissaires envoyés par les sections, 134. — Est adjoint au comité de salut public, pour surveiller l'exécution ministérielle, 251. — Lettre qu'il reçoit de son frère sur la situation de Marseille, 247. — An II. 1793. Fait arrêter le rappel de tous les députés ex-prêtres, envoyés en mission; rapport de cette mesure, 88. — An II. 1794. Accuse Lapoype et son chef d'artillerie d'avoir voulu relever les bastilles de Marseille et le fait citer à la barre, 159. — Demande les honneurs du Panthéon pour les cendres de P. Bayle et Gasparin, 199. — Provoque des mesures sévères contre Jourdan, commandant de la gendarmerie à Avignon, pour sa lettre sur Pellissier, 211. — Fait décréter, au 10 thermidor, que les sections de Paris n'ont jamais cessé de bien mériter de la patrie, 312. — S'oppose à la démolition de l'hôtel-de-ville de Paris, proposée par Fréron, 318. — Fait arrêter que les noms des patriotes opprimés, auxquels la liberté a été rendue, seront imprimés avec ceux des personnes qui ont attesté leur patriotisme, 324. — Propose de remettre en état d'arrestation les individus relaxés, si leurs répondans ne se présentent pas, 328. — An III. Est dénoncé par Barras et Fréron, comme fauteur des troubles du Midi, et accusateur de Marat; Ruamps le déclare porteur de pièces qui les accusent de dilapidations, 6. — Production de ces pièces, 16. — Fait ordonner la poursuite des marseillais qui ont insulté Bô, 129. — S'oppose au rapport de ce décret, 136. — Repousse le reproche qui lui est fait de fomenter les troubles du Midi, 199. — Est décrété d'arrestation, à la suite du 12 germinal, 200. — Poultier l'accuse de correspondance avec les voleurs et égorgeurs de Marseille, 218. — An IV. Il est compris dans l'amnistie du 4 brumaire; 44.

Granet (Marc-Antoine), de Toulon, président du département, député du Var à l'assemblée législative. An 1792. Fait décréter une distribution de secours aux ouvriers de Brest, Rochefort et Toulon, 4. — Fait rendre un décret sur les traitemens en retraite des officiers supprimés, 61. — Autre sur les invalides de la marine, 152. — Son projet sur la suppression de l'armement en course, 153.

Granet (L.), administrateur des Bouches-du-Rhône, frère du conventionnel. An I.er 1793. Écrit qu'il a quitté ses collègues, traîtres à la patrie, 199. — Et que les troubles de Marseille ont été réprimés sans effusion de sang, 247.

Grange, ex-grand-vicaire de Grenoble. An VII. Est accusé, par Français de Nantes, d'être l'auteur d'une diatribe contre la commission des onze, 304.

Grangeneuve, homme de loi, substitut du procureur de la commune de Bordeaux, député de la Gironde à l'assemblée législative. An 1791. Réclame l'état de la radiation des pensions des émigrés, 312. — Demande l'arrestation d'Olivier, colonel du régiment d'Ernest, qui a menacé de faire agir la force armée à Marseille, *ibid.* — Est d'avis que tous les émigrés qui ne seront pas rentrés au premier janvier, soient, par là même, déclarés conjurés, 313. — Vote le décret d'accusation contre les auteurs des troubles de Caen, 317. — Fait ordonner la remise de l'état des pensions supprimées, 324. — Demande l'accusation de Delâtre, professeur en droit, 330. — Défend le droit de pétition, 349. — Ses observations sur la réponse à faire au roi, au sujet des mesures prises par lui contre l'armement des émigrés, 350. — Dénonce le ministre de l'intérieur, pour l'inexécution du décret de suppression des chambres de commerce, 364. — An 1792. Appuie le projet d'accusation contre les princes français émigrés, 3. — Vote l'ajournement de la discussion sur la sanction des dé-

crets relatifs à l'organisation de la haute-cour nationale, 10. — Son rapport sur les enrolemens pour les émigrés, 12. — Accuse le ministre Bertrand, et propose de déclarer qu'il a perdu la confiance de la nation, 34. — Fait ajourner un projet relatif à des officiers de marine supprimés, 65. — Vote l'amnistie des délits révolutionnaires commis à Avignon, 77. — Parle sur la fixation du *maximum* des secours à accorder aux parens d'émigrés, 83. — Combat la proposition de faire évacuer les tribunes pour des applaudissemens injurieux à l'assemblée, 94. — S'oppose à l'établissement des commandans temporaires dans les places fortes, durant la guerre, 107. — Fait autoriser le pouvoir exécutif à disposer du rassemblement de troupes auprès d'Arles, 111. — Soutient qu'on n'a pas le droit de s'emparer des îles découvertes par Baux, négociant de Marseille, 112. — Demande le rapport du décret qui consacre à la patrie le tiers du traitement des députés, 115. — Combat les mesures proposées contre les commissaires des Bouches-du-Rhône, Bertin et Rebecqui, 133. — Violences exercées contre lui par Jouneau, 168. — Fait décréter le renvoi à leurs fonctions, des membres du département des Bouches-du-Rhône, 208. — Fait adopter des mesures relatives à la garde du roi, dans l'enceinte du corps législatif, 226. — AN I.er 1793. Consent qu'il soit sursis à l'exécution des jugemens relatifs au 2 septembre, mais non pas aux poursuites, 41. — Est élu secrétaire, 68. — Fait décréter d'arrestation six individus, comme chefs du parti appelé *Chiffonnistes*, à Arles, 81. — Les sections de Paris demandent son expulsion, 108. — Décret qui le met en arrestation dans son domicile, au 2 juin, 156. — Saint-Just propose de le déclarer traître à la patrie, avec les autres députés réfugiés dans le Calvados, 191. — Lettre par laquelle il réclame contre ce projet, et déclare qu'il n'a pas quitté Paris, 200. — AN II. 1793. Il est décrété d'accusation, 277 et 278. — Texte de cet acte, 34, 35 et 36. — AN III. Pétition de sa veuve, appuyée par Lanjuinais, suivie du décret qui lui accorde les indemnités dues à son mari, jusqu'à sa mort qui a eu lieu à Bordeaux, par suite de sa mise hors la loi, 238.

GRANGENEUVE, jeune. AN I.er 1793. Orateur d'une députation du département de la Gironde, dénonce à la convention une adresse qui provoque le massacre d'une partie de ses membres, 110.

GRANGIER, député de Berriaux États-généraux. AN 1791. Combat la multiplicité des écoles gratuites des ponts et chaussées, 2.

GRANT (M.), membre des communes d'Angleterre. AN IV. Appuie le bill contre les réunions, comme un remède aux progrès du jacobinisme, 88.

GRANVILLE, membre de la chambre des communes d'Angleterre. AN 1790. Son discours sur l'augmentation des forces de la Grande-Bretagne, 52.

GRANVILLE-SHARP. AN 1789. Sa lettre à Brissot de Varville, sur la prohibition d'exporter les grains d'Angleterre en France, 34.

GRANVILLE. (*Voyez* THUAU-GRANVILLE).

GRAPPE, député du Doubs au conseil des cinq-cents. AN VI. Est dénoncé par des citoyens de Besançon, 119. — AN VII. Demande un rapport sur les assemblées primaires de cette commune, 52. — S'oppose au renvoi à la commission d'une dénonciation contre l'élection des membres du tribunal du Doubs, 77.

GRAS, député helvétique. AN VII. Son rapport sur l'organisation des troupes suisses, ci-devant au service du roi de Sardaigne, 137.

GRASSET SAINT-SAUVEUR. AN IV. Notice de son ouvrage intitulé : *Les fastes du peuple français*, 238. — Il en obtient la mention honorable au corps législatif, 239.

GRASSIN (Gilbert), de Moulins; ex-noble et ancien militaire. AN II. 1794. Est condamné à mort avec sa femme, M. L. F. H. Deschamps, par le tribunal révolutionnaire, 174.

GRASSON, militaire. AN 1792. Se distingue en Amérique, 134.

GRATIEN, évêque. AN 1792. Son libelle ecclésiastique, dénoncé par Lejosne, 229.

GRATIEN, général de brigade. AN II. 1793. Est destitué sur le champ de bataille, et pourquoi, 28 et 51. — Proposition de le faire juger à la tête de l'armée, 29. — AN IV. Il annonce une victoire sur Charrette, 73.

GRATTAM (lord), membre du parlement d'Irlande. AN 1790. S'élève contre la corruption de

l'administration de ce pays, 72 et 73. — An V. S'oppose à l'adresse au roi, au sujet de la rupture des négociations, 131.

Grave, colonel du 90.e régiment. An 1791. Sa réponse à une lettre de Montlausier, dans laquelle il sollicitait un officier de ce corps d'engager ses camarades à passer chez l'étranger, 253.

Gravier-de-Vergennes. (*Voyez* Vergennes).

Gravina, amiral espagnol. An III. Réunion de son escadre à celle de Langara, pour attaquer les vaisseaux français, 277.

Grégoire (Henri), curé d'Emberménil, député de Nanci aux Etats-généraux. An 1789. Se réunit aux communes, 7. — Applaudissemens à l'appel de son nom, lors de la réunion de la majorité du clergé; il appuie, à l'issue de la séance royale, le maintien de tous les arrêtés pris par l'assemblée, 10. — Veut qu'on dénonce le ministère; son discours sur les intrigues qui égarent le roi et menacent l'assemblée, 18. — Il demande un comité pour informer sur les crimes ministériels, *ibid.* — Propose de charger les curés de ramener l'ordre, en provoquant l'exécution des mesures de l'assemblée, 23. — Présente des lettres anonymes, qu'une lettre semblable le somme de lire; elles sont vouées aux flammes, 32. — Se plaint des persécutions exercées contre les juifs d'Alsace, *ibid.* — Veut que la déclaration des droits soit jointe à celle des devoirs, 33. — Demande le remplacement des dîmes par des fonds de terre attachés aux bénéfices, 39. — Veut que les droits de l'homme soient déclarés venir de la divinité, 42. — S'oppose à la lecture d'un mémoire sur la sanction, envoyé par le ministre au nom du roi, 55. — Demande qu'avant d'accepter la dédicace des œuvres de Voltaire, on s'assure si l'édition est purgée d'impuretés, 62. — Fait exempter d'imposition les curés à portion congrue, *ibid.* — A l'occasion de la réponse ambiguë du roi sur les articles décrétés de la constitution, dénonce le ministère; les tentatives pour engager un meunier à ne pas moudre: la non prestation de serment par Bouillé; la substitution de la cocarde noire à la cocarde nationale, et les insultes faites à celle-ci à Versailles, 68. — A la suite des événemens des 5 et 6 octobre, représente les dangers dont les ecclésiastiques sont menacés à Paris, et demande des mesures pour y garantir la sureté des membres de l'assemblée, *ibid.* — Demande le renvoi aux comités de la proposition faite par Mirabeau, de déclarer nationales les propriétés du clergé, 72. — Propose à l'assemblée nationale de se lever pour faire honneur au vieillard centénaire du Mont-Jura, 77. — Rejette la quatrième condition d'éligibilité, exigeant le payement d'une imposition de trois journées de travail, *ibid.* — Soutient que le clergé n'est qu'administrateur de ses biens; mais que ceux-ci doivent revenir aux fondateurs, *ibid.* — Réclame contre l'institution du marc d'argent, 79. — Demande que les bénéfices ne soient conférés qu'à des Français, 86. — Appuie le projet d'accorder, dans les cérémonies publiques, la préséance aux autorités administratives et municipales, qu'il regarde en quelque sorte comme les représentans du peuple, 130. — An 1790. Vote pour qu'il soit mis un arrêt provisoire sur les biens des ecclésiastiques absens, 6. — Son mémoire en faveur des hommes de couleur, 19. — Il réclame l'état civil pour tous les juifs portugais et avignonais, 30. — Fait autoriser les comités à répondre aux différentes demandes des départemens, en consultant les députations, 38. — Son rapport sur les troubles du Quercy, du Rouergue, du Périgord, du Bas Limousin et partie de la Basse-Bretagne; il propose diverses mesures pour y ramener le calme, 42. — Vote pour la destruction partielle des ordres religieux, 44. — Attribue les désordres des provinces aux libelles répandus pour égarer l'opinion, et réfute, à cette occasion, les idées de Foucault, qui regarde comme un malheur l'instruction du peuple, 48. — Vote pour que les religieux rentés ou non rentés reçoivent un traitement égal, 50. — Demande une distinction de traitement en faveur des religieux vieillards et des jésuites, 51. — Son rapport sur la Martinique, 62. — Il fait porter à trente le nombre des membres du comité des recherches, 74. — Réclame contre une foule de payemens abusifs, 83. — Parle sur l'instruction proposée pour les Colonies, 89. — Fait retirer aux salines de la

Lorraine l'exploitation des bois qui leur était accordée, 91. — Demande la dotation des curés en biens territoriaux, 109. — Son rapport sur les mouvemens des galériens du port de Toulon : il fait décider que le décret du 6 mars, sur les procédures prévôtales, ne s'étend pas aux jugemens des prévots de la marine, ni à la prévoté de l'hôtel, 106 et 111. — Propose d'accorder une prime pour le desséchement des marais, 123. — Fait décréter qu'aucune personne condamnée par des juges étrangers ne sera reçue dans les galères ni retenue dans les prisons de France, 142. — Parle dans le sens du projet de la constitution civile du clergé, 154. — Propose un archi prêtre par district, 159. — Parle sur les conditions d'éligibilité aux évêchés, et sur la confirmation des évêques, 166. — Et sur l'augmentation du traitement des curés de campagne, 169. — Fait décréter que le bureau des affaires étrangères rendra compte des lettres de cachet, et du nombre des Français emprisonnés dans les forteresses étrangères, 184. — Sa lettre aux habitans du département de la Meurthe, contre les émigrés, 221. — Il parle en faveur des académies, 233. — Annonce que les habitans de Pondichéry ont prêté le serment civique et nommé des députés, 263. — Demande et ne peut obtenir la parole sur la situation des affaires de Saint-Domingue, 286. — Propose de détruire l'inégalité des partages, 307. — Blâme la conduite de Bouillé et de la municipalité de Nanci, à l'occasion des troubles de cette ville, et vote pour l'amnistie, 343. — Prête le serment civique et religieux, après avoir déclaré, au nom d'un grand nombre de ses confrères, que la constitution civile du clergé ne blesse point la religion, 362. — An 1791. Présente des explications sur le serment des ecclésiastiques, 5. — Est élu président, 19. — Présente son ouvrage sur la légitimité du serment civique, 22. — Fait ajouter, par amendement au décret sur les dons occultes, que Calonne sera poursuivi comme solidaire, 47. — Est nommé à l'évêché de Blois, 48. — Demande l'ajournement du projet relatif aux Colonies, 129. — Combat celui présenté sur le droit de pétition, 131. — Examine les troubles des Colonies et leur cause ; désapprouve le projet présenté par le comité ; défend le mulâtre Ogé, et réclame pour les gens de couleur le droit de citoyens actifs, 132. — Réclame contre la proposition de décréter que le corps législatif prononcera sur l'état des gens de couleur, 134. — Combat l'article portant qu'il sera statué sur l'état des hommes de couleur et nègres libres, d'après la proposition des assemblées coloniales, 136. — Parle sur les Colonies, 166. — Lors de la fuite du roi, annonce les bonnes dispositions du peuple, 175. — S'élève contre la proposition de suspendre le roi jusqu'à l'achèvement de la constitution, 196. — Combat le système de son inviolabilité, et veut qu'il soit jugé par une convention, 197. — Demande le maintien du marc d'argent, et la question préalable sur le projet d'une imposition de quarante journées de travail, 225. — Extrait de son adresse aux députés de la seconde législature, 277. — An 1792. Membre de la convention nationale, il la déclare constituée, 266. — Demande qu'on prononce solennellement l'abolition de la royauté, et soutient que cette question n'a pas besoin d'être discutée, *ibid.* — Fait réclamer trois officiers suisses de Vigier, jetés dans les cachots de Soleure pour cause de patriotisme, 307. — Fait répondre aux félicitations des amis du peuple de la Grande-Bretagne, de la ville de Newington, 317. — Attaque l'inviolabilité du roi, et demande que Louis XVI soit mis en jugement, 322. — Est élu président, 323. — Attaque les fournisseurs infidelles, 327. — Sa réponse aux députés de l'assemblée nationale des Allobroges, 328. — Il fait décréter la réunion de la Savoie à la France, 333. — Sa réponse à la députation de la société constitutionnelle de Londres, 334. — Est envoyé en mission dans le département du Mont-Blanc, 335. — An I.er 1793. Préside une centaine de membres réunis dans la salle au son du tocsin, le premier juin au soir, 155. — Veut qu'on supprime des vicaires épiscopaux, 183. — Fait décréter la suppression des primes pour la traite des nègres, 210. — Engage Barrère à retirer d'un de ses rapports l'éloge de Louis XII, et promet de prouver que ce prétendu père du peuple en a été le fléau, 215. — Garat invoque son opinion sur les questions dont on lui fait un crime, 216. — Il fait

décréter

décréter la suppression de toutes les académies et sociétés littéraires patentées par la nation, 221. — Texte de son discours sur l'éducation commune, 223. — Il lit une lettre des administrateurs du département des Alpes-Maritimes, repoussant avec indignation les propositions du comité-général des trente-deux sections de Marseille, 259. — An II. 1793. Propose un projet de décret et un modèle de tableaux où seraient inscrits les traits de vertu publique et privée, 272. — Fait mentionner honorablement un mémoire du citoyen Mangard, sur l'histoire de France et la langue française; sortie à cette occasion contre la bassesse des anciens écrivains, 38. — Fait adopter une instruction aux habitans des campagnes, 42. — Propose d'établir dans chaque département une maison d'économie rurale, 48. — Déclare qu'il a toujours combattu le fanatisme, et qu'il est prêt à abandonner ses fonctions d'évêque, 49. — Invite la société des Jacobins à publier tous les traits éclatans de patriotisme qu'elle a produits; Bourdon de l'Oise lui reproche à cette occasion d'avoir voulu christianiser la révolution, 57. — An II. 1794. Fait décréter que toutes les inscriptions des monumens seront en français, 112. — Propose un concours pour la composition des livres élémentaires, 126. — Adoption de ce projet, 131. — Il fait insérer au bulletin, comme monument de crime et d'infamie, la lettre de Charles IX, annonçant le don du collier à Montrevel, pour le récompenser d'un assassinat, 165. — Offre à la convention son essai historique sur les arbres de la liberté, 193. — Fait un rapport relatif au travail bibliographique sur les livres appartenans à la nation, et fait décréter que les districts enverront le catalogue des bibliothèques de leurs arrondissemens, 205. — Son rapport, suivi d'un décret qui consacre 150,000 livres à l'entretien des jardins botaniques et des plantes rares qu'ils contiennent, 254. — Autre sur l'utilité de simplifier l'étude de la langue française, et décret pour la confection d'une nouvelle grammaire et d'un nouveau vocabulaire, 258. — Texte de l'adresse au peuple français sur le même objet, 260. — Il fait rendre deux décrets relatifs aux monumens et à la répression des destructions opérées sur diverses productions des arts et des sciences, 346 et 363. — An III. Texte de ce rapport, 9. — Autre sur les encouragemens à accorder aux arts, 12. — Il donne lecture d'une lettre de plusieurs colons de Saint-Domingue, dans laquelle on le menace de le dénoncer à la convention s'il ne se retire pas du comité des colonies, 18. — Son rapport sur les récompenses à accorder aux savans et artistes, et décret qui accorde à cet effet 300,000 livres, 19 et 20. — Il fait créer un conservatoire pour réunir toutes les machines, outils et livres relatifs aux arts et métiers, 22. — Son rapport sur la conservation de beaucoup d'objets d'arts, et décret y relatif, 41. — Il parle sur l'école normale, 42. — Invoque l'humanité de l'assemblée sur les prêtres détenus, 81. — Demande un prompt rapport sur l'affaire de Lanjuinais, *ibid.* — Fait des observations sur le gaspillage des domaines nationaux, 84. — Présente l'état des monumens d'arts que possède la France, 87. — Son discours en faveur de la liberté des cultes; il cite à l'appui l'exemple de la Hollande, 93 et 94. — Sa motion d'ordre sur la nécessité de poser, pour l'avenir, la politique sur des bases solides; et projet de déclaration du droit des gens, 217. — Il déclare qu'il s'abstiendra de faire imprimer ce travail, 218. — A la suite d'un rapport de Fréron, relatif aux rebelles et aux prisonniers faits sur eux le 4 prairial, dit qu'en révolution, frapper vîte et fort est un moyen de salut, 249. — Membre du comité d'instruction publique, fait décréter la formation d'un bureau des longitudes; son rapport à ce sujet, 281. — Son opinion sur la rédaction de la déclaration des droits, 289. — Fait décréter que la convention célébrera, dans son sein, la fête du 14 juillet, 299. — Annonce que le comité s'occupe de faire célébrer avec éclat la fête du 10 août, 315. — Propose d'autoriser les gens de lettres qui rempliront plusieurs fonctions relatives à l'instruction publique, d'en cumuler les traitemens, 350. — Son rapport sur le costume des deux conseils et de tous les fonctionnaires publics, 363. — An IV. Fait examiner s'il est convenable que le corps législatif s'assemble à Paris, 21. — Adoption de son projet qui fixe les costumes des représentans, du pouvoir exécutif et des

fonctionnaires publics, 42. — Membre du conseil des cinq-cents, fait former une commission pour la conservation des bibliothèques, 90. — Son rapport sur le changement du sceau de la république, 136. — An V. Il parle en faveur de Siméon, déporté au 18 fructidor, 354. — An VI. Nouvelle adoption de son projet sur les costumes des représentans du peuple, 9. — Il dénonce deux arrêtés de l'administration de l'Allier, et de celle de Moulins, relatifs à la translation au décadi des cérémonies du culte, 93 et 94. — Persiste dans son opinion contre cette translation, et dénonce la municipalité de Cambrai, 105. — Baraillon lui reproche sa conduite épiscopale opposée à celle qu'il devrait tenir comme législateur, *ibid.* — Son rapport sur le conservatoire des arts et métiers, 229. — Autre sur son emplacement, 238.

Grégoire aîné, négociant au Hâvre, député de la Seine-Inférieure à l'assemblée législative. An 1792. Son projet en faveur d'officiers de marine réformés, 65. — Fait autoriser les anciens officiers de marine à rentrer au service, 75.

Grégoire-de-Rumare (François), député au conseil des anciens. An V. Sa radiation de la liste des émigrés, 269. — Il développe les motifs de son projet pour le renouvellement des bureaux centraux, et le fait adopter, 295 et 296. — Rapport de la loi qui le raye de la liste des émigrés, 350. — Arrêté à la suite du 18 fructidor, il est remis en liberté par le directoire, 355.

Gréhier, préposé aux douanes de Cherbourg. An III. Trait de bravoure de sa part, 340.

Grèlet, ancien soldat aux gardes françaises. An 1791. Écrit à l'assemblée qu'il ne peut y avoir des troubles au Cap, et qu'à son départ, tout y était tranquille, 307.

Grellet-Beauregard, député de Gueret aux Etats-généraux. An 1791. Veut que tous les citoyens soient libres d'ajouter à la confection des actes de l'état civil, les cérémonies du culte auquel ils sont attachés, 142.

Gremont, condamné à mort comme fabricateur de faux assignats. An I.er 1793. Demande d'un sursis en sa faveur; ordre du jour, 231.

Gremstin, officier de royal-liégeois. An 1790. Lettre de Bouillé, annonçant son arrestation, pour excès commis à Béfort, 314. — Sa fuite, 315.

Grenier, officier. An I.er 1793. Se distingue contre les rebelles de la Vendée, 84.

Grenier, général. An IV. Éloge de ses talens et de sa bravoure, 327. — Ses succès, 329. — An V. Lettre de félicitation que lui adresse le directoire, 226. — A la fête du 10 août, porte un toast aux membres patriotes des cinq-cents, 336. — An VII. Cerne les austro-russes, 284. — Se distingue en Helvétie, 290.

Grenier, l'un des pétitionnaires des 48 sections de Paris. An I.er 1793. Propose de mettre en réquisition tous les citoyens, depuis 16 ans jusqu'à 50; de suspendre toute affaire civile pendant trois mois, et de faire marcher la moitié des législateurs à la tête de l'armée, 88.

Grenier, député de Puy-de-Dôme au conseil des cinq-cents. An VI. Attaque le projet sur les testamens des militaires, 275. — Fait annuller les opérations des assemblées primaires et communales de Lyon, 354. — An VII. Défend le projet interprétatif de la loi du 17 nivôse, sur les successions, 104. — Fait un rapport sur la revente des biens nationaux, et propose d'en exclure l'acte en rescision, 199 et 200. — Autre sur le même objet, 259. — Attaque la formule du serment des officiers de la garde nationale, 312.

Grenot (Antoine), député du Jura à la convention nationale. An II. 1793. Est décrété d'arrestation, comme signataire de protestations contre le 31 mai, 277 et 278. — An III. Et rappelé, 80.

Grenus, maire de Sacconey, dans la république de Genève. An 1790. Se justifie du reproche d'incivisme, 232.

Grenville (lord), ministre d'Angleterre. An 1792. Sa réponse à une note de Chauvelin, ambassadeur de France, 153. — Il proteste de l'attachement de sa cour à la personne de Louis XVI, 202. — Annonce que son roi s'opposera à ce que ceux qui se rendront coupables de crimes envers Louis XVI, puissent trouver asile dans la Grande-Bretagne, 276. — Bill présenté par lui, à la chambre des pairs, contre les étrangers, 365. — An I.er 1793. S'oppose à l'envoi d'un ambassadeur en France, pour intercéder en faveur de Louis XVI, parce que ce

serait reconnaître la république, 2. — Texte de sa réponse au ministre français Chauvelin, 14. — Son discours au parlement sur la guerre contre la France, 55. — Il refuse à Dumourier de le laisser venir en Angleterre, 209. — AN III. Signe le traité de commerce de l'Angleterre avec les États-Unis, 97. — Son discours, au parlement, sur les moyens de la France et de l'Angleterre, 129. — Combat la motion d'examiner l'état actuel de la Grande-Bretagne et de ses finances, 231. — AN V. Compte que lui rend lord Malmesbury de ses négociations, 114 et 115. — AN VI. Propose une adresse au roi sur la rupture des négociations de Lille, 59. — Fait bloquer l'embouchure de la Seine, 176. — Sa déclaration sur le blocus du Texel, 289. — AN VII. Son départ, pour engager le roi de Prusse à entrer dans la coalition, 118. — Engage les nobles lords à approuver la suspension de l'acte *habeas corpus*, 157. — Son discours sur l'union de l'Angleterre et d'Irlande, 198, 199 et 200. — Il appuie le bill contre les sociétés séditieuses, 277.

GRESLIER. AN 1791. Annullation du jugement rendu contre lui à l'occasion des troubles de Tabago, 50.

GRESLIER (Pierre), député de la Loire-Inférieure au conseil des cinq-cents. AN V. Fait un rapport tranquillisant sur les projets de troubles dans Paris, dénoncés par Dumolard, 243. — Autre, sur la célébration annuelle du 18 fructidor, 359. — AN VI. Discussion de son projet sur cet objet, 5. — Il est élu secrétaire, 6. — Fait approuver les opérations de plusieurs assemblées électorales, 218. — AN VII. Combat le projet tendant à autoriser les renonciations aux soumissions de biens nationaux, 182.

GRÉTRY, artiste compositeur. AN 1790. Son mémoire sur la musique, 32. — AN 1792. Analyse de son opéra, intitulé : *Basile*, 296. — AN III. Son ouvrage sur l'*Art musical*, renvoyé au comité d'instruction publique, 5. — AN V. Auteur de la musique de *Lisbeth*, 118. — Et d'*Anacréon*, 123. — Notice sur ses mémoires et essais sur *la Musique*, 171 et 330. — AN VII. Auteur d'*Elisa*, 110. — Et d'une *ronde* pour la plantation d'un arbre de la liberté, 165.

GREY (M.), membre des communes d'Angleterre. AN 1791. Son discours relatif aux causes qui font commencer la guerre, et aux principes à suivre dans la formation des alliances, 119. — Autre, sur la guerre dont le gouvernement menace la Russie, 128. — AN 1792. Sa motion pour une réforme parlementaire, 163. — AN I.er 1793. Il proteste contre la guerre faite à la France, 44. — AN II. 1794. Vote contre la guerre et les subsides pour le roi de Sardaigne, 151. — Parle contre le débarquement des troupes hessoises, 194. — Demande un appel général des députés des communes, pour examiner le message du roi qui dénonce les sociétés jacobines d'Angleterre, et leurs adresses à l'assemblée nationale, 263. — AN IV. Fait une sortie contre les ministres, 73 et 157. — Son discours sur l'adresse au roi d'Angleterre ; il pense qu'on doit traiter avec la France, quelque soit son gouvernement, et y engage le roi, 109 et 174. — AN V. Sa motion pour une réforme parlementaire, 258. — AN VII. Il appuie l'union de l'Irlande à l'Angleterre, 164.

GRIBEAUVAL, ex-substitut de l'accusateur public près le tribunal révolutionnaire. AN II. 1794. Est rayé de la liste des jurés de ce tribunal, sur l'annonce d'un mandat d'arrêt décerné contre lui, 326.

GRIGNON, adjudant-général. AN I.er 1793. Eloge de sa bonne conduite, par le général Rossignol, 224. — AN III. Il est accusé d'avoir fait fusiller une municipalité qui venait fraterniser, et est décrété d'arrestation, 12. — Autres dénonciations de Danican contre lui, 335.

GRIGNY, général. AN IV. Annonce les succès de Hoche sur Charette, 68. — Et la prise de ce chef de rebelles, 189. — AN V. Sa lettre à Hoche, sur la tranquillité de la Vendée, 147.

GRILLET (citoyenne), sœur d'un des condamnés du 10 thermidor. AN V. Rapport sur sa pétition, et résolution pour la restitution des biens des condamnés de cette époque, 186.

GRILLO (Luigi). AN 1790. Ses fables italiennes, 204.

GRIMALDI (Franco), noble génois. AN V. Est arrêté par suite des conditions proposées par Bonaparte à son gouvernement, 274.

GRIMAUD (Pascal), professeur de théologie, à Clermont-Ferrand. AN 1790. Signataire d'une adresse du ci-devant chapitre de Saint-Pierre de cette ville, improbative de toute protestation contre les décrets de l'assemblée nationale, 362.

GRIMELLION (Charlemagne), d'Amiens. AN III. Décret qui lui décerne une récompense, 29.

GRIMMER, administrateur du département du Bas-Rhin. AN VII. Est destitué, 183.

GRIMOIRE, officier de cavalerie. AN I.er 1793. Est acquitté par le tribunal révolutionnaire, 225.

GRIOIS-MÉNARD (C.-S.-VINCENT femme), de Paris. AN II. 1794. Est envoyée au tribunal révolutionnaire, comme prévenue de complicité avec la faction de l'étranger, 267. — Et condamnée à mort, 275.

GRISEL, capitaine à la suite. AN IV. Sa déclaration comme initié dans la conspiration de Babeuf, 276. — AN V. Discussion à la haute-cour, pour l'empêcher d'y être reçu en témoignage, 171. — Accusé d'un vol domestique, se justifie, 184. — Sortie violente de Ricord contre lui, 242. — Le défenseur officieux Réal le compare à Caïn, 247.

GRIVEL. AN 1790. Ses mélanges de philosophie et d'économie politique, 74.

GRISON, chef de brigands, assassin de Delaunay et de la princesse Lamballe. AN V. Est condamné à mort, à Troyes, 125.

GROBERT, officier du génie. AN I.er 1793. Décret ordonnant la construction des affûts-fardiers, dont il est l'inventeur, 157.

GROIGNARD, ingénieur-général de la marine. AN 1792. Proposition de lui décerner une récompense nationale, 80. — AN VI. Refus d'augmenter ses appointemens pour la direction du bassin de Toulon, 181.

GROS, curé de Saint-Nicolas du Chardonnet, député de Paris aux Etats-généraux. AN 1790. Vote pour l'ajournement du projet de la municipalité de Paris, concernant l'achat de 2 millions de biens du clergé, et l'émission d'un papier-monnaie, 77. — Défend une lettre pastorale de l'évêque de Toulon, et rétracte le désaveu qu'il avait fait de la déclaration du clergé, 232.

GROS, avocat, député de Boulogne-sur-Mer aux Etats-généraux. AN 1791. Fait annuller l'intéolation du sol de la forêt de Beaufort, 202.

GROS, ci-devant prieur de Bénédictins. AN II. 1794. Est livré par Dartigoyte au tribunal révolutionnaire de Toulouse, comme tramant un plan de contre-révolution, 200.

GROS. AN II. 1794. Est nommé secrétaire aux Jacobins, 262.

GROSBOIS (de), premier président du parlement, et député de la noblesse de Besançon aux Etats-généraux. AN 1789. Communique un arrêté de cette cour, relatif aux troubles de la Franche-Comté, 27. — AN 1790. S'oppose à l'abolition de la noblesse, 172. — Proteste contre ce décret, 173.

GROSCASSAND-DORIMOND, député de l'Ain au conseil des cinq-cents. AN VII. Réfute l'opinion de Bailleul sur les impôts indirects et sur celui du sel, 16. — Combat le projet sur la poste aux lettres, 110. — S'oppose à la clôture de la discussion sur l'impôt du sel, 140. — Et le combat, 141. — Fait un rapport sur les élections de Saint-Domingue, et propose l'exclusion de deux de ses députés, 220. — Vote la clôture de la liste des émigrés, et l'attribution des radiations à un tribunal spécial, 282. — Est nommé secrétaire, 304. — Parle sur l'emprunt de 100 millions, 316. — Combat le système de Creuzé-Latouche sur les finances, 340. — Fait charger une commission de présenter un projet sur les émigrés arrêtés dans les pays occupés par les Français, 345. — Ajournement de son projet sur les comptes des commissaires, 349. — Il est adopté, 355.

GROSCHLAG, agent de France en Allemagne. AN 1791. Est accusé d'avoir, par sa conduite, excité les rassemblemens d'émigrés dans ce pays, et d'avoir encouragé les princes d'empire à les protéger, 334.

GROSIER (l'abbé). AN 1792. Annonce de ses *mémoires des Jésuites*, 361.

GROSSE-DUROCHER. (*Voy.* DUROCHER).

GROUCHY, général. AN I.er 1793. Compte rendu de ses sentimens républicains, par les représentans près l'armée des Côtes-de-Brest, 244. — AN IV. Il annonce une victoire sur Charette, 19. — AN VI. Dément le bruit d'un débarque-

ment d'émigrés dans la Vendée et sur les bords de la Loire, 169. — An VII. Commandant en Piémont, prononce un discours lors de l'installation du gouvernement provisoire, 109. — Sa proclamation au sujet de nouveaux troubles, 114. — Son ordre pour faire cesser les réquisitions que se permettent d'y faire des officiers français, 116. — Autre aux troupes, pour leur faire recevoir la monnaie de billon; il défend le port des stylets, 125. — Autre pour conduire en France les nobles et les riches convaincus d'avoir excité à la révolte, et pour la confiscation de la moitié de leurs biens, 136. — Proclamation pour prohiber le port des armes cachées, 143. — Reçoit une lettre de félicitation du général Joubert, 153. — Annonce la défaite des révoltés de Nizza, Acqui et Strevi, 176. — Promet aux Piémontais le libre exercice du culte, et les assure qu'ils ne seront soumis à aucune réquisition, 206. — Fait un rapport sur les opérations de l'armée d'Italie, 247. — S'y distingue, 290. — Briot demande le résultat des poursuites ordonnées contre lui, 318. — Le directoire annonce qu'elles se font au tribunal criminel de la Seine, 323. — Il se signale à la bataille de Novi, 340. — Y est blessé, 343 et 349.

Grouvelle, littérateur et diplomate. An 1792. Sa lettre en réponse à quelques critiques du testament de Cérutti, 108. — Il est proclamé secrétaire du conseil exécutif provisoire, 225. — Propose de changer le nom de la rue Sainte-Anne en celui d'*Helvétius*, 282. — An I.er 1793. Est envoyé en Dannemarck, 167. — Donne sa démission de secrétaire du conseil exécutif, 191. — An II. 1793. Transmet son adhésion à la constitution, celle de la légation, et d'autres Français résidens à Copenhague, 274. — An II. 1794. Sa note au ministère danois, sur le commerce du Nord, 102. — An IV. Répond négativement, par ordre du comité de salut public, à la note officielle du roi de Dannemarck, sur un armistice entre la France et l'Empire, 95. — Est reconnu en qualité de ministre de la république française, à Copenhague, 187. — Sa correspondance avec le comte de Bernstorff, premier ministre danois, 210. — An VI. Il fait défendre aux officiers danois de porter les signes d'un mérite, dont l'ancien régime de France les avait décorés, 188. — Sa déclaration à la cour de Dannemarck, contre le transport des marchandises anglaises sous pavillon danois, 207. — De retour à Paris, en repart pour Copenhague, 345.

Grouvelle (Denis). An IV. Est condamné à la détention par un conseil militaire, 40.

Grumkopff, se disant adjudant de Kosciusko. An VII. Est arrêté par ordre de la Prusse, 18.

Guadet (Marguerite-Élie), député de la Gironde à l'assemblée législative. An 1791. Dénonce le ministre de la justice au sujet de l'exécution de la loi d'amnistie; dit que les aristocrates sont relâchés et que les patriotes seuls sont détenus, 292. — Vote une proclamation à l'effet de requérir *Monsieur* de rentrer dans le royaume, 305. — Approuve les mesures proposées par les comités concernant l'insurrection de Saint-Domingue, 306. — Parle en faveur de la loi qui répute conspirateurs les émigrés non-rentrés au premier janvier suivant, 313. — La fait adopter, 314. — Propose des mesures relatives aux troubles de Caen, 317. — Fait décréter d'accusation Varnier, 318. — Lit une lettre de la municipalité de Bordeaux, relative aux événemens arrivés dans la partie du Nord de Saint-Domingue, 322. — Propose de saisir le tribunal d'Orange des procédures relatives à Jourdan, Mainvielle et autres, arrêtés par ordre des commissaires du roi à Avignon, *ibid.* — Insiste pour que le rapport sur les troubles de Saint-Domingue soit présenté le premier septembre, 325. — Fait décréter que les pensions acquises à la nation par le refus du serment exigé des prêtres, formeront une masse pour le soulagement des pauvres, 328. — Fait rendre un décret relatif aux pièces de l'affaire de Varnier, *ibid.* — Excuse Delâtre fils, 330. — Lit un lettre de Bordeaux sur la situation de la Guadeloupe, *ibid.* — Vote pour qu'on facilite l'exercice de tous les cultes, 331. — Demande le maintien provisoire du concordat, et la suspension du décret du 24 septembre sur les Colonies, 337 et 339. — Soutient que la suspension de l'envoi des troupes perdrait la Colonie de

Saint-Domingue, 342. — Invoque la question préalable sur une motion tendante à faire mentionner le nombre de signatures des pétitions, 347. — Présente des vues sur une retenue de l'intérêt de tous les capitaux liquidés ou à liquider, 359. — Réclame l'ajournement jusqu'au premier janvier de l'accusation contre les princes français émigrés, 361. — AN 1792. Vote pour que les soldats de Châteauvieux soient amnistiés, 2. — Signale un congrès des puissances étrangères contre la France, et fait décréter que tout agent qui y prendrait part est déclaré coupable du crime de lèse-nation, 15. — Son rapport sur les troubles de Caen, 20 et 21. — Il est élu président, 23. — Propose le décret d'accusation contre divers prévenus dans les troubles de Caen, 25. — Vote pour la mise en séquestre des biens des émigrés, 41. — Demande que Couy-d'Arcy soit rappelé de Noyon et qu'on y envoie d'autres commissaires, 47. — Défend les sociétés populaires, 52. — Propose d'examiner la conduite des ministres envers Louis, 67. — Combat une proposition inconstitutionnelle, tendante à ramener l'ordre dans les départemens agités, *ibid.* — Dévoile les manœuvres perfides des ministres et de la cour, 72. — Appuie le décret d'accusation provoqué contre le ministre Delessart, *ibid.* — Parle sur les troubles du Midi, 74. — Vote pour l'amnistie des délits révolutionnaires commis à Avignon, 77. — S'oppose à l'ajournement d'un projet tendant à constater l'état civil, 78. — Son discours sur les troubles de Saint Domingue, 84, 85 et 86. — Il propose le remboursement des billets de confiance de Paris, 93. — Note de Barnave sur son discours relatif aux Colonies, 103. — Il fait empêcher le rapport du décret sur le mode provisoire de remplacement dans l'armée, 104. — Veut que la poursuite du crime d'embauchage soit attribuée à la haute-cour, 106. — Fait examiner la demande d'une loi pour rétablir le calme dans le Midi, *ibid.* — Ses observations sur les dépêches de Noailles, ambassadeur à Vienne, *ibid.* — Insiste pour qu'on déclare la guerre au roi de Bohême et de Hongrie, 115. — Appuie la demande de l'ex-ministre Narbonne, à l'effet de pouvoir rejoindre l'armée, sauf sa responsabilité, 114. — Réflexions sur les attaques de l'intrigue et de la cour dirigées contre lui, 118 et 119. — Obtient contre Marat et Royou, qu'il dit être payés par les mêmes mains, un décret d'accusation, 126. — Parle sur la proposition faite par Gaston en faveur de Rochambeau, 129. — Obtient qu'il soit fait un nouveau rapport sur les récusations relatives à la haute-cour nationale, 131. — Ses observations sur l'établissement des tribunaux militaires, *ibid.* — Il veut qu'on mande à la barre le commissaire du roi à Avignon, 133. — Est d'avis de donner aux généraux le pouvoir de faire des réglemens, 134. — Appuie le projet de décret sur les remboursemens, 138. — Vote pour la suppression du traitement d'un million aux frères de Louis XVI, et pour que leurs créanciers soient payés en rentes viagères, 139. — Pour l'égalité de peines contre les officiers et les soldats déserteurs, *ibid.* — Et pour le renvoi au comité d'une demande de pièces formées par un juge de paix pour instruire contre Carra, 140. — Fait décréter que tout étranger, à Paris depuis 1792, fera la déclaration de ses noms, état et domicile, 141 — Propose, à la suite d'un rapport, le décret d'accusation contre le juge de paix Larivière, 143. — Fait adopter la rédaction et les diverses dispositions du décret ordonnant la déportation des prêtres non-assermentés, 147. — Réclame un rapport sur les Suisses dénoncés pour rebellion par la municipalité de Neuilly, 150. — Demande que Laporte, intendant de la liste civile, soit traduit à la barre, pour s'expliquer sur un brûlement de papiers importans, *ibid.* — Vote pour le licenciement de la garde du roi, et pour que Brissac soit décrété d'accusation, 152. — Appuie la proposition de l'armement en course, 153. — Fait adopter le renvoi au comité des pièces à l'appui d'une dénonciation contre le comité autrichien, 158. — Obtient l'ordre du jour sur une dénonciation contre la faction d'Orléans, *ibid.* — Son opinion dans l'affaire de Talvende et Fontaine réclamant contre leur jugement à mort, 159. — Son discours contre un projet de pétition tendant à faire rejeter le décret pour la fédération, 163. — Propose de décréter que les ex-,

ministres Servan, Clavière et Roland, emportent les regrets de la nation, 167. — Dénonce l'assassinat commis sur Grangeneuve par Jouneau, 168. — Sa déclaration comme témoin dans cette affaire, 169. — Trouve impossible que la lettre de Lafayette, adressée à l'assemblée nationale soit de lui, et compare son style à celui de Cromwel, 171. — Ne veut pas qu'il soit donné, à l'égard des pétitions du faubourg Antoine, un effet rétroactif au décret qui interdit tout rassemblement armé dans le sein de l'assemblée, 174. — S'écrie que les ennemis du peuple ont voulu renouveler, le 21 juin, la malheureuse journée du Champ-de-Mars, et demande que Rœderer soit mandé à la barre, 175. — Propose de demander aux ministres un compte général des mesures par lesquelles ils promettent d'arrêter les troubles; ses débats avec Ramond à ce sujet, 178. — Il s'indigne de la présence de Lafayette à Paris, et veut que le ministre de la guerre soit interrogé pour savoir s'il lui a donné un congé, 181. — Son opinion sur l'époque la plus convenable pour la fixation de l'âge du mariage, 182. — Il demande la cassation du département de Paris, à l'occasion de la suspension du maire et du procureur-général de la commune, par suite du 20 juin, 193. — Sa motion relative aux dénonciations contre les juges de paix séants aux Tuileries, 196. — Il demande la levée de la suspension du maire de Paris, 199. — Son rapport sur les conférences de Luckner avec la commission des douze, 204. — Il annonce que Bureau-Puzy a proposé à Luckner de marcher sur Paris, et que ce dernier s'y est refusé, 205. — Vote pour la levée de la suspension du procureur de la commune de Paris, 207. — Son projet d'adresse au roi sur les moyens qui lui restent de reconquérir la confiance, 210. — Il propose de faire exécuter le mandat d'amener contre Jouneau, *ibid.* — Insiste pour un prompt rapport sur la dénonciation relative à Bureau-Puzy, 213. — Fait décréter l'envoi de trois commissaires au camp de Soissons, 215. — Et une pension de 100 francs pour les militaires étrangers qui abandonneront leurs drapeaux, 216. — S'élève contre la violation de la loi ordonnant le départ de deux bataillons de gardes-suisses, 219. — Propose de demander au roi s'il a des moyens de maintenir la sureté de l'empire, 224. — S'oppose au départ des fédérés, *ibid.* — Président au 10 août, invite les nouveaux représentans de la commune de Paris à faire lever la consigne de Pétion, 225. — Fait décréter la nomination provisoire des ministres par l'assemblée nationale, *ibid.* — Vote pour que l'on accorde le titre de citoyen français aux philosophes étrangers qui auront servi la cause de la liberté, 239. — Fait déférer ce titre à dix-huit étrangers philosophes et autres amis de la liberté, 241. — Parle sur l'instruction du divorce, 245. — Fait décréter la formation d'un nouveau conseil-général de la commune de Paris, *ibid.* — Et des peines contre les habitans des places indéfendues, 246. — Annonce la découverte d'un complot contre-révolutionnaire à Nancy, 247. — Et le vœu de la commission extraordinaire relativement aux rois et à la royauté, 250. — Réélu à la convention nationale, prononce un discours à l'occasion de la récrimination de Marat contre la députation de la Gironde, 280. — Est élu secrétaire, *ibid.* — Fait décréter le mode d'exécution de la peine de mort contre les émigrés, 284. — Demande qu'on appelle à la barre les président et secrétaire de la section dite de Marseille, à Paris, 287. — Est élu président, 294. — Répond à un orateur du faubourg Saint-Antoine, que si la liberté pouvait se perdre en France, elle se retrouverait dans ce faubourg, 299. — Écarte les soupçons élevés contre lui par l'insertion de son nom dans les papiers de l'armoire de fer, 340. — Inductions qu'il tire d'une opinion de Merlin de Thionville, qui propose de laisser aux assemblées primaires la faculté de délibérer sur le rétablissement de la royauté, 341. — Il fait décréter la réunion de ces assemblées pour prononcer sur le rappel des membres qui auront trahi la patrie, 246. — Fait rendre un décret tendant à prévenir la désorganisation des bataillons, 350 et 351. — Fait adopter une adresse aux États-Unis d'Amérique, 358. — An I.er 1793. Dénoncé par Gasparin, pour un mémoire au roi, en réclame la lecture pour confondre ses ennemis, 5. — Autres explications

sur les motifs de ce mémoire, *ibid.* — Il s'oppose à l'envoi, aux départemens, du compte rendu par le maire de Paris; et défend le département de la Haute-Loire inculpé, 8. — Vote l'appel au peuple, et présente des questions à résoudre sur le jugement de Louis XVI, 17. — Appuie la proposition de casser l'arrêté du conseil exécutif, relatif aux théâtres, 19. — Pense que la loi qui prononce la condamnation de Louis n'est point sujette à ratification; demande l'ajournement au lendemain, relativement aux objections de Tronchet, 21. — Veut discuter la proposition relative à l'institution du tribunal révolutionnaire, 70. — Son opinion sur la rédaction du décret y relatif, 73. — Marat s'élève vivement contre la pétition de la section Poissonnière qui demande sa tête, et celle de Bon-Conseil qui demande sa traduction au tribunal révolutionnaire, 74. — Il vote le décret d'accusation contre les signataires de l'adresse menaçante de la société populaire de Marseille, 82. — Est nommé membre du nouveau comité de salut public, 86. — Fait décréter que le comte Aversperg et plusieurs prisonniers de guerre seront transférés à Paris, pour servir d'otages, jusqu'à la mise en liberté des quatre commissaires et du ministre Beurnonville, 98. — Demande de son accusation par la section de Bon Conseil, 100. — Il reproche à Robespierre de ne pas nommer les vrais coupables des événemens du 10 mars, et demande que l'accusateur public rende compte de ce qui a pu l'empêcher de les poursuivre, 102. — Est accusé par Robespierre, de complicité avec Dumourier; demande de sa traduction au tribunal révolutionnaire, *ibid.* — Sa réponse à ces dénonciations; il accuse Robespierre et Danton de complicité avec le parti d'Orléans, 104 et 105. — Les sections de Paris demandent son expulsion, 108. — Il veut que l'on prononce, sans désemparer, la cassation de l'arrêté du conseil-général de la commune, relatif à l'expulsion de vingt-deux députés, 113. — Demande la liberté de Mainvielle, député suppléant, 121. — Se plaint de l'avilissement de la représentation nationale, à l'occasion des murmures des tribunes, 122. — Fait décréter que le maire de Paris rendra compte par écrit, séance tenante, des motifs de l'arrestation de pétitionnaires des sections des Lombards et de Bon-Conseil, 128. — Demande le rappel des commissaires envoyés à Marseille, 134. — Dénonce une motion faite aux Jacobins, provoquant au massacre d'une partie des membres de la convention, 136. — Insiste sur le renvoi au comité de législation des propositions relatives aux formes de l'appel nominal, 139. — Assure qu'on prépare un mouvement; demande la cassation des autorités de Paris, et la réunion des suppléans à Bourges, 140. — Défend le président Isnard, attaqué par plusieurs membres, 149. — Demande le rapport du décret qui casse la commission des douze; est accusé par Bourdon de l'Oise d'avoir transigé avec le roi, 150. — Demande de quel droit des factieux ont fait tirer le canon d'alarme, sonner le tocsin et fermer les barrières, au 31 mai, 153. — Pétition pour le décret d'accusation contre lui, 154. — Décret qui le met en arrestation dans son domicile, 156. — Saint-Just, propose de le mettre en accusation, 191. — An II. 1793. Elle est décrétée, 277 et 278. — An II. 1794. Dumas annoncé aux Jacobins son supplice, à Bordeaux, 279. — Jay-Sainte-Foy donne des détails sur son arrestation à Saint-Emilion, 280. — An III. Est accusé, par Lecointre, d'avoir signé un serment à la royauté; Louvet défie celui-ci d'en apporter la preuve, 189. — Réintégration de sa famille dans tous ses biens, 205. — An IV. Secours accordés à sa veuve, 237. — An VI. Regrets donnés à sa mémoire par Lacombe-Saint-Michel, 122.

GUALBERT, député de la Guadeloupe aux États-généraux. An 1790. Son admission, 210. — Réclame, avec les commissaires de Saint-Domingue, contre l'expression des sentimens de fidélité à la constitution qui lui a été prêtée par erreur dans le *Moniteur*, 246. — An 1791. Demande une marine exclusivement militaire, 105. — Et la conservation des lettres de grâce, 186.

GUARIN, ci-devant secrétaire du commissaire des guerres Grand-Maison. An 1792. Poursuites contre lui, annoncées par les commissaires à Lyon, 330.

GUCHAN (Pierre), ex-conventionnel, passé au conseil des anciens. An VI. Appuie la résolution contre les ci-devant nobles, 76. — Et celle relative

tive à la durée des fonctions des présidens et accusateurs publics, 116. — Est élu secrétaire, 155. — Exclu par la loi du 22 floréal, relative aux élections, assure que le directoire a été trompé sur celles du département des Hautes-Pyrénées qui l'avait réélu, par des hommes intéressés à humilier les patriotes, 236.

GUDIN (P.-Ph.), littérateur. AN 1791. Sa réponse aux détracteurs de Voltaire, 191. — AN VII. Son article nécrologique sur Beaumarchais, 242.

GUDIN, général. AN IV. Son éloge par le général Moreau, 307. — AN VII. Il se distingue en Helvétie, 344.

GUEAU-REVERSAUX, ex-intendant du Bourbonnais. AN II. 1794. Condamné à mort au tribunal révolutionnaire, 149.

GUEFFIER, libraire. AN 1792. Est mandé, à la barre de l'assemblée législative, pour s'expliquer sur les brûlemens de papiers, ordonnés à Sèves, par Laporte, intendant de la liste civile; ses réponses aux interpellations du président, 151.

GUÉGAN, curé de Pontivy, député de Bretagne aux États-généraux. AN 1789. Se réunit aux communes, 7. — AN 1791. Prête le serment civique et religieux, 4.

GUÉMENÉE (famille de). AN 1792. Réclamation de ses créanciers, 320.

GUER (chevalier de). AN 1790. Son mémoire sur les finances, 26.

GUERET, maréchal-des-logis du 9.e régiment de cavalerie. AN I.er 1793. Mention honorable de son courage héroïque, dans une affaire contre les Prussiens, 208.

GUÉRIN (Louis-Gabriel), maire de Mamers, député de la Sarthe à l'assemblée législative. AN 1792. Propose de suspendre le département de Paris, pour avoir pris cette mesure contre le maire, par suite du 20 juin, 192. — Veut qu'on interpelle le ministre de la justice sur les mesures qu'il a dû prendre contre ce département, 193. — Signale le mauvais état des frontières, 206. — Vote pour la suspension du pouvoir exécutif, et pour la convocation d'une convention nationale, *ibid.*

GUÉRIN, du Morbihan. AN I.er 1793. Trait d'héroïsme de ce citoyen, 162.

GUÉRIN (Pierre), député du Loiret à la convention nationale. AN I.er 1795. Appuie un sursis réclamé à l'exécution de Grémont, condamné à mort pour faux assignats, 231. — AN III. Discute sur les ordres révolutionnaires pour lesquels Carrier est inculpé, 64. — Présente, au nom de la commission des vingt-un, l'acte d'accusation de ce représentant, 68. — Réclame l'ajournement et l'impression des pièces relatives aux députés proscrits du 31 mai, que Merlin propose de tenir exclus de la convention, 89. — En mission dans le Midi, y fait une proclamation contre les partisans de Robespierre, 201. — Autre pour déjouer les fauteurs de la tyrannie; il rappelle quelques administrations à l'exécution des lois relatives aux émigrés, 221. — Annonce ses succès contre le terrorisme, 222. — Adresse des détails sur l'enlèvement des armes de l'arsenal de Toulon, par les terroristes, et sur leurs projets; décret qui confirme les mesures qu'il a prises pour soumettre les rebelles, 252. — Il est arrêté dans Toulon; décret qui le rappelle et annulle ses pouvoirs, 255. — Ses dépêches annonçant les succès remportés sur les insurgés de Toulon, 261. — Il félicite la convention sur sa victoire du 4 prairial, 264. — Son éloge par Chiappe, 268. — Il annonce l'acceptation de la constitution et des décrets des 5 et 13 fructidor, 362. — AN IV. Est rappelé de mission, 24. — Réélu au conseil des cinq-cents, prend la défense de Chambon, Mariette et Cadroy, accusés des massacres du Midi, 84. — Invoque l'ordre du jour sur la dénonciation faite contre Siméon et la traite d'inconstitutionnelle, 135. — Sa réponse au mémoire de Fréron sur le Midi, 333. — AN VI. Son opinion sur le projet relatif aux ci-devant nobles, 31. — Il demande l'envoi d'un message au directoire, en faveur des innocens compris dans la loi du 19 fructidor, 164.

GUÉRIN aîné, chef de chouans. AN III. Signe la pacification, 176. — AN IV. Se rend, et jure haine éternelle à la cause de la royauté, 170.

GUÉRIN jeune, vendéen. AN III. Signe la pacification, 176.

GUÉRIN, membre du département de Paris. AN III. Décret qui le nomme administrateur de police pour cette commune, 333.

Guérin (Jean), carabinier. An IV. Se distingue à l'entrée de l'armée d'Italie dans le Tyrol, 299.

Guérin (Marie-Marguerite), ex-sœur de la Providence à Rouen. An VI. Est trouvée couchée avec Lecrosnier, prêtre insermenté, 308.

Guermeur (Jacques-Tanguy-Marie), député du Finistère à la convention nationale. An I.er 1793. Demande des secours contre les rebelles d'Ille-et-Vilaine, 86. — An II. 1793. Tue de sa main Chatelux, commissaire des guerres des Vendéens, 100. — An III. Délivre un sauf-conduit à Lanjuinais, 95. — Rend compte de sa mission à Lorient, 119 et 138. — Fait part de l'arrivée en France de vingt-deux prisonniers français détenus à Gibraltar, 129. — Est rappelé au sein de la convention, 272. — An V. Réélu au conseil des anciens, en est secrétaire, 216. — An VII. Sa veuve réclame des secours, 56.

Guermeur (Royou-). An 1792. Commissaire municipal de la commune de Paris pour l'examen des papiers de Brissot, signe avec ses collègues un procès-verbal constatant qu'ils n'y ont rien trouvé qui leur ait paru contraire au bien public, 251. — An I.er 1793. Commissaire du conseil exécutif et de la commune dans le Finistère, débats sur son arrestation dans ce département; il est accusé par Bailleul, défendu par Duhem, 46. — Décret de sa mise en liberté, 64.

Guernes, évêque réfractaire d'Aleria en Corse. An 1791. Poursuites contre lui, 56.

Guéroult aîné, professeur de l'université de Paris au collége d'Harcourt. An 1790. Offre à l'assemblée constituante un plan d'éducation nationale, 300. — An 1792. Annonce de sa *Constitution des Spartiates, des Athéniens et des Romains*, 314.

Guéroult jeune, professeur de l'université de Paris au collége des Grassins. An 1790. Offre à l'assemblée constituante un plan d'éducation nationale, 300. — An II. 1793. Fait hommage à la convention d'une pièce dramatique intitulée : *Origine de la République, une et indivisible*, 75.

Guerrier-Lormoy, propriétaire du département de la Somme. An 1791. Renvoi de son affaire au pouvoir exécutif, 41. — An VI. Maintien d'un décret de la convention qui ordonnait la vente de ses biens, 193.

Guesdon, député de la Manche au conseil des cinq-cents. An VI. Proposition de l'exclure de cette députation; réclamations à ce sujet, 231. — Il s'oppose à ce que les mariages ne soient célébrés que dans les chefs-lieux de canton, et veut qu'ils le soient dans chaque commune, 311. — Sa motion contre les dilapidations et sur l'agriculture, le commerce et l'instruction, 323. — An VII. Un pamphlet le présente à la solde de Pitt, 28. — Il fait prendre plusieurs résolutions sur des assemblées primaires, 111. — Combat le projet de Roëmers, sur la responsabilité des communes, 285. — Veut qu'on admette la dénonciation contre les ex-directeurs, 328.

Guezno, député du Finistère à la convention nationale. An II. 1794. En mission dans le département de la Seine Inférieure, envoie un rapport en faveur de seize citoyens des communes de Bezeville et Bréauté, poursuivis au tribunal de police du Hâvre, et qu'il a mis provisoirement en liberté; confirmation de cette mesure, 201. — An III. Délivre un sauf-conduit à Lanjuinais, 95. — Rend compte de sa mission à Lorient, 119 et 138. — Et de l'évasion de vingt-deux prisonniers détenus à Gibraltar, 129. — Sa proclamation aux armées des côtes de Brest et de Cherbourg, 255. — Il est maintenu en mission dans l'Ouest, 271. — An VI. Membre du conseil des cinq-cents, fait valider diverses élections, 204.

Guffroy, député du Pas-de-Calais à la convention nationale. An I.er 1793. Parle contre le sursis dans le jugement de Louis XVI, 23. — Vote pour qu'il soit établi une municipalité dans chaque ville, village ou hameau, 144. — Vote la question préalable sur le projet des mesures de sureté, présenté par la commission des douze, 146. — Interrompt Lanjuinais, déclarant qu'il n'y a plus de liberté pour la représentation nationale, au 2 juin, 155. — Fait annuller plusieurs actes arbitraires exercés par les administrateurs du Finistère, 233. — Est nommé membre du comité de sureté générale, 259. — An II. 1793. Fait placer le buste de

Descartes au Panthéon ; demande le même honneur pour les cendres de Fénélon, 279. — Fait accorder à Mathieu Chevrillon une somme de 12,000 livres qui lui avait été offerte par un émigré ; et rendre à leurs fonctions les officiers municipaux de Landrecies, 90. — AN II. 1794. Vote contre la confirmation du jugement de Chaudot, 151. — Est dénoncé aux Jacobins ; est exclu pour son journal signé *Rougiff*, et ses liaisons avec le marquis de Travanet, et Dunier, serrurier de Capet, 168. — Dénonce Joseph Lebon, 319. — Dépose plusieurs dons patriotiques trouvés dans les papiers de Robespierre, 336. — Fait ordonner la levée des scellés apposés dans le domicile des cultivateurs, 341. — Ordre du jour sur son remplacement au bureau, demandé par Bernard de Saintes, 348. — AN III. Est nommé membre du comité de sureté générale, 103. — Fait approuver la conduite de Cadroy et Mariette, à Marseille, et donne des détails sur la situation de cette ville, 139. — Propose le renvoi de Julian de Carentan devant le tribunal criminel de Paris, 160. — Accuse Duhem d'être en relation avec ceux des prisonniers de la maison d'arrêt de la Bourbe, dont le projet est de dissoudre la représentation nationale, 188. — Sur son rapport, il est décrété que les trois prévenus, Billaud, Collot et Barrère, seront entendus à l'instant, et chaque jour, jusqu'à ce que la convention déclare qu'elle est suffisamment éclairée, 192. — Sa motion, suivie du décret qui accorde une armure à plusieurs des citoyens qui ont sauvé la vie au représentant Cavaignac, 251. — Son opinion sur le projet tendant à faire punir les assassinats commis depuis le 1.er septembre 1792, 278. — Dénonciateur de Joseph Lebon, est inculpé par lui ; passages extraits de son journal sur les nobles, sur la permanence de la guillotine, sur l'accaparement ; on discute la proposition de son arrestation ; les pièces qui le concernent sont renvoyées aux comités, 288. — Lebon réclame de lui des papiers nécessaires à sa justification ; il nie les avoir touchés, 293. — AN V. Il est accusé, par Couchery, de fausse dénonciation contre Rougeville, dont il est débiteur, et qu'il a fait arrêter par le comité de sureté générale, après avoir causé la mort du père, dont il était l'agent, 267.

GUGLIELMI, compositeur de musique. AN 1789. Eloge de cet artiste, auteur de la *Pastorella nobile*, 125.

GUICHARD, littérateur. AN 1790. Son inscription en vers pour une statue de J. J. Rousseau, 192.

GUICHARD (Charles). AN 1792. Ses mémoires sur plusieurs points d'antiquités militaires, 211. — Annonce de son code militaire, 344.

GUICHARD, curé. AN II. 1793. Est condamné à mort, 19.

GUICHARD, homme de loi. AN III. Annonce de son ouvrage intitulé : *Code des confiscations et séquestres*, 242.

GUICHARD (Jean-Louis). AN IV. Réclame ses biens ; discussion et renvoi au directoire, 354.

GUICHARD, défenseur officieux. AN V. Il annonce que le tribunal devant lequel ont été traduits Lavilleheurnoy et co-accusés, a été dénoncé au conseil des cinq-cents, et demande la suspension jusqu'après le rapport qui doit y être fait, 182. — Parle en faveur de Duverne-de-Presle, et s'efforce d'établir son innocence, 199. — Fait un dernier effort pour émouvoir la compassion du conseil militaire en faveur des accusés, 200.

GUICHE (ex-marquis de la). AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 284.

GUIEUX, général français. AN IV. Sa belle action dans l'affaire de Salo, 328. — AN V. Autre succès sur l'Adige, 56. — Il s'empare de Gradisca, 188. — Nouvelle victoire, 196.

GUIGNARD. AN 1789. Est administrateur des hôpitaux dans la municipalité de Paris, 102.

GUIGNARD, comte de Saint-Priest. (*Voyez* SAINT-PRIEST.)

GUIGNARD jeune, ex-chouan. AN III. Sa déclaration contre les désordres commis par quelques brigands pour ranimer les vengeances, 239.

GUILAIN (Louis), matelot. AN 1791. Décret de récompense pour son intrépidité, 31.

GUILFORD (lord), membre du parlement d'Angleterre. AN II. 1794. Demande à la chambre des pairs, que les traités de la coalition soient

déclarés contraires aux intérêts de l'Angleterre, 198. — An III. Propose d'examiner l'état actuel de la Grande-Bretagne et de ses finances, 241. — An IV. Sa motion pour l'ouverture de négociations avec la France, 254.

Guilhem, ancien courrier de la malle de Lyon, accusé contumax, dans l'affaire de Babeuf. An V. Débats à la haute-cour à son égard, 206. — L'accusateur national l'abandonne à la conscience des jurés, 226. — Il est acquitté, 252.

Guilhermy, député de Castelnaudary aux États-généraux. An 1790. Répond à l'inculpation d'avoir injurié Mirabeau dans les débats relatifs au changement de pavillon, 295. — Est condamné à trois jours d'arrêt pour cet objet, 296. — An 1791. Vote pour que l'assemblée présente à la nation le compte de ses finances, 273.

Guillain d'Escars. (*Voyez* Descarts.)

Guillard, député d'Eure-et-Loir au conseil des cinq-cents. An VII. Combat l'impôt sur le sel, 137. — Défend le projet sur l'emprunt forcé de 100 millions, 301. — Observations sur le même objet, 303.

Guillaume, avocat, député de Paris aux États-généraux. An 1789. Veut qu'aucun ordre du roi ne soit obligatoire qu'avec sa signature et le contre-seing du secrétaire d'état, 65. — Propose de fixer le sort des curés à portion congrue, 130. — An 1790. Demande la suppression des jurisdictions prévôtales, 67. — Veut que Cazalès soit rappelé à l'ordre, pour avoir insulté à la nation, au sujet du décret sur les biens ecclésiastiques, 105. — Amende la motion tendante à ce que les membres témoins dans l'affaire du 6 octobre, ne puissent prendre part à la décision de l'assemblée, 276. — Combat le projet tendant à supprimer les officiers ministériels, et opine pour le remboursement de ceux qui voudront se retirer, 349. — Vote pour que les procureurs établis aient la liberté d'exercer leur profession, 353. — Est d'avis de rembourser les offices ministériels supprimés sur la valeur actuelle de la pratique, 356. — An 1791. Parle contre le remplacement des ecclésiastiques réfractaires, 28. — Contre la suppression de l'administration des Invalides, 84. — Insiste pour le maintien du décret qui prive du droit de citoyen tout homme en état de faillite et d'insolvabilité, 224. — Appuie la condition d'une imposition de quarante journées de travail pour l'éligibilité à l'électorat, 225. — Et le placement dans la constitution du décret qui exclud les députés du ministère, 226. — Dénonce les omissions qui existent dans le travail du comité de révision, 227. — Demande que la constitution consacre pour le corps législatif, le droit de déclarer les ministres déchus de la confiance publique, *ibid.* — Son rapport sur le remboursement des offices de justice seigneuriale, 232. — Il veut qu'on fixe le délai dans lequel le roi, sorti du royaume, serait tenu d'y rentrer, 236. — Parle contre la suspension des droits politiques des membres de la famille royale, 238. — An 1792. Présente, contre le 20 juin, une adresse revêtue d'un grand nombre de signatures, 184. — Est dénoncé par Choudieu, 199. — Et par Florent-Guyot, 210.

Guillaume, prince de Nassau-Diez et de Dillembourg, stathouder de Hollande. An 1790. Son influence dans les affaires de la Belgique, 176. — An 1791. Son arrivée à Bruxelles, 194. — Il est forcé, par des raisons politiques, de se rendre à Berlin, 222. — Explications sur sa conduite à l'égard des émigrés français, 276. — Ses dispositions contre la révolution française, 335. — An 1792. Incertitude sur son adhésion à la coalition, 250. — An I.er 1793. L'empereur le remercie des services qu'il a rendus à l'attaque du camp de Famars, 217. — Il se rend à l'armée de Cobourg, 241. — An III. Son adresse aux habitans de la Gueldre et de Hollande, 59. — Fuit de la Hollande, et arrive en Angleterre avec sa famille, 148. — An IV. Il cherche, avec ses fils, à rétablir l'ancien ordre de choses en Hollande, 68. — An VI. Son départ pour l'Allemagne, 248. — An VII. Plusieurs villes se déclarent pour lui, 358.

Guillaume, l'un de ceux qui ont arrêté le roi à Varennes. An 1791. Est présenté à l'assemblée nationale, 176. — Réflexions sur sa conduite, 216. — Il réclame la place qui lui a été promise dans la gendarmerie, 325.

Guillaume, notaire. An 1792. Échappe aux massacres de septembre, 250. — Un décret lui ordonne de rendre compte des deniers de la caisse

des secours, 261. — An V. Tallien, dans une réponse à Dumolard, le cite parmi ceux qu'il a sauvés le 2 septembre, 349.

Guillaume (la citoyenne), membre de la société des *Femmes républicaines*. An I.er 1793. Annonce au conseil général de la commune de Paris, qu'elle a adopté un petite fille de dix ans, 271.

Guillaume, dragon du 21.me régiment. An V. Certifie véritable le rapport de Màlo sur la conspiration royale, 136.

Guillaume, écrivain expert. An V. Discours véhément de Germain à la haute-cour contre lui, 178.

Guillaume-Tell. An II. 1793. Son nom pris par la section du Mail, à Paris, 278.—An II. 1794. Placement de son buste aux Jacobins, et envoi du procès-verbal aux Cantons Suisses, 103. — Autre, offert par le sculpteur Beauvallet; discours de Collot-d'Herbois à cette occasion, 293. — An VI. La république helvétique place son image dans son sceau, 260.

Guillaumot, juge de paix de Cosne-sur-Loire. An II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 231.

Guillaumot-de-la-Houssaye, co-accusé dans l'affaire de Lavilleheurnoy. An V. Convient qu'il a commandé les Chouans et les Vendéens, 191. — Nie les faits articulés par plusieurs témoins, 195. — Le rapporteur de la commission militaire dit qu'il est dans le cas de la déportation, 198. —Jugement qui le renvoie devant le jury de Versailles, comme prévenu de délit autre que celui d'embauchage, 200.

Guillemard, libraire. — An 1791. Est condamné à une amende, pour vente de livres obscènes, 307.

Guillemardet, député de Saône-et-Loire à la convention nationale. An I.er 1793. Fait décréter la rentrée dans l'intérieur des ouvriers et des machines de Maubeuge; demande qu'il soit frappé une médaille commémorative du 10 août, 222. — Fait accorder des secours aux cinq Français prisonniers à Maëstricht, par la trahison de Dumourier, 227. — An II. 1793. Réclame la liberté des généraux Harville et Dubouquet, 277. — An II. 1794. Fait prendre des mesures pour une levée de chevaux, 106. — Fait créer une commission de santé correspondante avec les hôpitaux, 154. — An III. Demande le maintien du décret sur l'apport de pièces réclamées par Carrier, 65. — Rend compte de sa mission dans l'Yonne et Seine-et-Marne, 154 et 136. — Vote pour l'impôt en nature, 242. — Appuie le projet de Lanjuinais, concernant le mode d'acte de soumission des ministres des cultes aux lois de la république, 256. — Fait déterminer un délai pour le rapport relatif aux députés inculpés, 287. — Son opinion sur l'organisation du pouvoir exécutif, 317. — Qualifie d'avides spéculateurs une classe d'acquéreurs de domaines nationaux, 319. — Renouvelle la proposition de confier aux assemblées électorales la réélection des deux tiers des membres de la convention, destinés à entrer au corps législatif, 339. — An IV. Fait rendre un décret contre les officiers de santé qui quittent leur poste, 43. — Réélu au conseil des cinq cents, demande que les réquisitionnaires rejoignent leurs bataillons, 137. — Son sentiment sur le travail que doit faire la commission chargée d'un rapport sur les troubles du Midi, 227. — Il propose la question préalable sur la démission de Pocholle, 221. — Combat un projet sur les soumissionnaires de biens nationaux, 345. — An V. Demande l'ordre du jour sur la proposition de défendre les élections conditionnelles et supplétives, 158. — Trouve que la violente agitation des débats sur le serment des électeurs est une lutte indécente de la minorité contre la majorité, et demande la mise aux voix du projet, 180. — Fait renvoyer au directoire les plaintes sur l'assemblée primaire du centre, à Màcon, 199. — Combat le projet présenté sur le mode des élections déléguées au corps législatif, 247. — Justifie la conduite des peuples d'Italie, et celle du directoire, à l'occasion des révolutions de Gênes et de Venise, et vote contre les propositions de Dumolard à ce sujet, 281. — Combat un projet de finances de Gilbert-Desmolières, 283. — Invoque l'ajournement de celui en faveur des fugitifs de Toulon, 288. — Conclud à la question préalable sur ce projet, et le traite d'inconstitutionnel, 293. — Provoque le renvoi au directoire d'une adresse au nom de la so-

ciété populaire de Sainte-Menehould, 295.—Fait ajouter un amendement à la proposition de Jean Debry, sur le 14 juillet, 301. — S'oppose à l'adjonction de Pichegru et Willot à la commission des inspecteurs, et prétend que les alarmes répandues n'ont aucun fondement, 306. — Fait arrêter que le 9 thermidor sera célébré dans le conseil, 311. — Combat la création des compagnies de grenadiers et de chasseurs de la garde nationale, 312. — Demande la question préalable sur le projet y relatif, 313. — Justifie de nouveau les opérations du directoire; cherche à calmer les craintes sur la marche des troupes, et assure que l'on s'est créé des fantômes pour les combattre, 317. — Interpelle Pichegru, pour savoir qui fournira aux frais de l'armement de la garde nationale, si on l'organise d'après son rapport, 323. — Vote l'ajournement du projet d'Aubry, sur les destitutions militaires, 324. — Puis la question préalable, 325. — Provoque l'impression exacte des pièces dont a parlé Delarue dans son rapport sur la marche des troupes, 329. — Et l'ordre du jour sur les propositions relatives à la non-promulgation, par le directoire, de la loi sur la garde nationale, 334. — S'oppose à l'adoption du projet de Borel, sur les assassinats commis à Auxerre en 1792, 338. — Insiste sur la mise aux voix de celui qui autorise le directoire à pourvoir au remplacement des administrateurs, 365. — An VI. Propose la question préalable sur la motion de Fevre du Jura, tendante à modifier la loi du 19 fructidor an 5, 6. — Fait un rapport sur une proposition relative aux passe-ports, 15. — Et présente un nouveau projet, 24. — Appuie l'urgence et le projet contre les ci-devant nobles, 52. — Et celui de la commission sur la durée des fonctions des présidens et accusateurs publics des tribunaux criminels, 68. — Fait un rapport sur le mode de vérification des pouvoirs; adoption de son projet à cet égard, 69 et 78. — Fait renvoyer au directoire une dénonciation contre le journal *le Défenseur des principes*, 74. — Appuie le projet de Chazal, relatif au mariage projeté de la fille de Lepelletier, 103. — Confirme la malheureuse situation des prisonniers français en Angleterre, d'après une lettre au contre-amiral Lelarge, *ibid.* — Fait adopter un projet sur les lieux de réunion des corps électoraux, 108. — Demande une nouvelle résolution pour l'ouverture des registres des dons civiques, 114. — Appuie le projet qui enjoint au directoire de poursuivre ceux qui ont outragé la représentation nationale, par la saisie, à Lyon, des manteaux des députés, 122. — S'oppose à ce que le compte de la mission de Sonthonax soit rendu au conseil, 138. — Fait un rapport sur l'époque à laquelle on doit procéder à l'élection d'un nouveau membre du directoire, 140. — Fait hommage d'un ouvrage intitulé : *Journée du 18 fructidor*, 145. — Fait adopter un nouveau projet sur la fixation des lieux des assemblées électorales, 149. — Sa proposition relative à l'élection d'un membre du directoire, 150 et 156. — Il présente le tableau des députés pour les prochaines élections, 155. — Fait prendre une résolution y relative, 166. — Propose de fixer à Condrieux le siége des élections du Rhône, 171. — Invoque l'ordre du jour sur une pétition de l'assemblée primaire de la division des Lombards, relative à des troubles élevés dans son sein, et sur toutes celles de ce genre, 194. — Demande l'ajournement du projet d'établissement d'écoles spéciales de médecine, 203. — Invoque et obtient l'ordre du jour sur une motion de Fargues, relative aux assemblées électorales et au système d'anarchie, qu'il dit avoir dominé par-tout; appuie l'impression du projet d'approbation des opérations de l'assemblée-mère du Jura, 224. — Présente l'opinion de la minorité de la commission, en faveur des opérations de l'assemblée scissionnaire de l'Institut; propose de les déclarer valables, et d'annuller celles de l'assemblée de l'Oratoire, 229. — Est nommé ambassadeur en Espagne, 243. — Part pour cette destination, 266. — Discours qu'il adresse au roi et à la reine, en présentant ses lettres de créance, 307. — Son inertie, 344. — Accueil distingué qu'il reçoit du roi, le jour de la Saint-Louis, 354.

GUILLEMINGEN, l'un des signataires d'une adresse présentée par des patriotes belges réfugiés. An I.er 1793. Prévenu d'être un agent des puissances étrangères, est traduit au comité de sureté générale, 264.

GUILLEMOT (Jean), député de la Côte-d'Or au conseil des cinq-cents. AN IV. S'oppose au projet sur les droits de sortie des vins, 302. — AN VI. Fait passer à l'ordre du jour sur une pétition relative à la radiation des militaires crus émigrés, 293. — AN VII. Fait prendre une résolution relative aux certificats de non-appel et de non-opposition, 124.

GUILLEMOT dit SANS-POUCES, chef de chouans. AN VI. Est arrêté par les soins du citoyen Girardin, officier-municipal à Vannes, 240.

GUILLEN, général. AN I.er 1793. Annonce la capitulation de Valenciennes qu'il attribue à un complot, 214.

GUILLERAUT (Jean-Guillaume), député de la Nièvre à la convention, réélu au conseil des cinq-cents. AN V. Demande l'adoption de la proposition de Delarue sur les assemblées primaires de Nevers, 193.

GUILLERMIN, député de Seine et Oise à la convention nationale. AN I.er 1793. Fait rendre un décret concernant l'administration de la marine dans les Colonies, 47.

GUILLET, député de la Somme à l'assemblée législative. AN 1792. Annonce de son décès, 63.

GUILLET, co-accusé dans l'affaire du comité de Nantes. AN III. Détails de la procédure, 26, 35, 72 *et suivans*. — Il est acquitté et mis en liberté, 100.

GUILLIN-MONTET (madame). AN 1791. Sollicite la liberté de son beau-frère, tuteur de ses enfans, depuis la mort de son mari, 228. — Réclamations contre quelques assertions de son mémoire, 255.

GUILLIN. (*Voyez* DESCARTS).

GUILLOIS. AN IV. Article signé de lui sur la cochenille et le nopal, 262.

GUILLOT. AN 1792. Est condamné à mort, comme fabricateur de faux assignats, 243.

GUILLOT-BLANCHEVILLE. AN 1789. Ses efforts inutiles pour sauver le boulanger François de la fureur du peuple, 78.

GUILLOTIN, médecin, député de Paris aux Etats-généraux (*Voyez la table de l'Introduction*). AN 1789. Il est chargé, d'après ses observations, de pourvoir à la salubrité de la salle, 9. — Présente la pétition des électeurs pour l'établissement de la garde bourgeoise, 18. — Demande que la motion de Noailles, sur la sanction royale, soit examinée dans les bureaux, 48. — Propose de nouveau d'examiner si le roi peut refuser son consentement à la constitution, 55. — Demande qu'on discute la définition de la sanction royale, sans décider les propositions précédentes, 57. — Veut qu'on soumette les arrêtés du 4 août à une simple promulgation, et qu'on ajourne la discussion, 60. — Nouvelle rédaction de sa proposition, relative au *veto* royal, *ibid.* — Il l'amende, et veut envain obtenir la parole sur l'article relatif à la formation de la loi, 61. — Ajournement de sa motion pour détruire le préjugé d'infamie attaché aux familles des condamnés, et pour réduire l'exécution à mort à la seule décapitation, 70. — Son rapport, suivi du décret portant l'égalité des peines, sans distinction du rang ni de l'état du coupable, 101. — Réflexions sur la machine qu'il a inventée pour l'exécution des condamnés, 118. — AN 1790. Demande une distinction de traitement en faveur des religieux rentés, 50. — Sa motion pour la régénération de la médecine et l'établissement d'un comité de santé dans l'assemblée, 256.

GUILLOZ, curé d'Orchamps-en-Venne, député de Franche Comté aux États-généraux. AN 1790. Prête le serment civique et religieux, 362.

GUIMBERTEAU (Jean), député de la Charente à la convention nationale. AN I.er 1793. Sa lettre contenant des détails sur l'assassinat de Léonard-Bourdon à Orléans, 78. — AN II. 1793. Il destitue la municipalité de Blois et impose les riches, 46. — Casse les autorités constituées de Tours; en est rappelé, 57 — AN II. 1794. Y fait arrêter les suspects, 106. — Annonce la consécration de l'église de Bourg-Theroulde au culte de *la Raison*, 172. — AN III. Est élu secrétaire, 55. — AN V. Réélu au conseil des cinq-cents, sort de la salle, à l'occasion de la déclaration d'urgence en faveur des fugitifs de Toulon, en s'écriant qu'on ne peut plus délibérer, 299. — AN VI. Fait adopter un projet sur l'apurement des comptes de l'archiviste, 70.

GUINEAU (Jean), député de la Haute-Vienne au conseil des anciens. AN IV. Son rapport en

faveur de la résolution sur la manière de procéder au criminel contre les sourds et muets, 293 et 294. — An V. Est nommé secrétaire, 95. — Vote le rejet de la résolution qui rapporte la loi du 3 brumaire, 243. — An VI. Appuie celle sur les fêtes décadaires, 334.

Guinebaud-de-Saint-Mesmes, négociant et député de Nantes aux États-généraux. An 1789. Verse trente mille francs dans l'emprunt, sans intérêt; est honorablement mentionné au procès-verbal, 59. — Défend l'importation exclusive des grains de la métropole pour les Colonies, 49. — An 1791. Propose de soumettre les aspirans de la marine à l'examen et à douze mois de navigation, 108.

Guingan de Saint-Mathieu, curé de Saint-Pierre, député de Limoges aux États-généraux. An 1791. Prête le serment civique et religieux, 4.

Guiramant. An 1790. Est pendu à Aix par le peuple, 354.—An 1791. Rapport à ce sujet, 144.

Guirault, de Bordeaux. An 1791. Rapport de Chapelier sur son projet de scrutin pour l'assemblée nationale, 167. — An 1792. Sa pétition sur les inventions logographiques, 30.—Commissaire de la commune de Paris, annonce qu'il y a eu 400 prisonniers massacrés aux prisons, 248. — Met sous la sauve-garde de la loi un anglais par lui sauvé du massacre, 251. — Écrit à la convention qu'il a failli être étouffé par le peuple, et demande la parole en son nom pour lui avoir du pain; discussion à l'occasion de cette lettre; admis à la barre, il expose la misère extrême du peuple porteur des billets de la caisse de secours, et demande des moyens pour les rembourser, 287. — An I.er 1793. Est accusé par Lanjuinais d'avoir présidé une assemblée illégale de section, à l'effet d'arrêter cent citoyens comme suspects, 152. — An II. 1793. Il propose aux Jacobins des moyens de faire cesser les attroupemens aux portes des boulangers, 39. — Difficultés sur son admission; il dénonce un rassemblement secret qu'il dit se tenir à la mairie; Robespierre l'entraîne au comité de sureté générale pour y soutenir cette déclaration, 74.

Guirault de Marseille. An VI. Assassiné dans cette ville; annonce de sa mort, et réflexions à ce sujet, dans une lettre adressée à Willot, 9.

Guiraudet, littérateur. An 1790. Auteur d'un mode d'organisation pour la garde nationale, 346. — An 1791. Son ouvrage intitulé: *Erreurs des Économistes sur l'impôt*, 74. — An 1792. Annonce de sa traduction de l'*Histoire d'Angleterre*, avec des notes de *Mirabeau* 45. — Et de son ouvrage intitulé: *Explication de mots importans dans la langue politique*, 117. — An V. Secrétaire général des relations extérieures, publie un ouvrage intitulé: *De la famille considérée comme élément des sociétés*, 310 — An VII. Donne une traduction de Machiavel, 227.

Guiter (Joseph), député des Pyrénées-Orientales à la convention nationale. An 1792. Est d'avis d'un bannissement à perpétuité de Louis Capet, de ses enfans et de sa femme, et de leur arrestation jusqu'à la paix, 306. — An II. 1793. Est décrété d'arrestation comme signataire de protestations contre le 31 mai, 277 et 278. — An III. Et rappelé dans le sein de l'assemblée, 80.

Guizol, député d'Indre et Loire au conseil des anciens. An VII. Est élu secrétaire, 184. — Parle contre l'emprunt de cent millions, 316.

Gumery (Michel), député du Mont-Blanc à la convention, réélu au conseil des anciens. An IV. Fait rejeter la résolution relative aux assemblées primaires de Saint-Etienne, 156.

Gusman (A. M.), espagnol, membre du comité révolutionnaire de la commune de Paris. An I.er 1793. Est dénoncé par Barrère, 156. — An II. 1793. Son arrestation, 19. — An II. 1794. Sa traduction au tribunal révolutionnaire, comme complice de Chabot et Danton, 195. — Sa condamnation à mort, 197.

Gustave III, roi de Suède. An 1790. Est blessé dans un combat contre les Russes, 152. — An 1791. Défend à ses officiers de prendre du service en France; considérations politiques sur cette défense, 128. — Son départ de Suède, 171. — Il s'arrête à Aix-la-Chapelle et à Spa, 181.— Arrive à Bruxelles, 196. — Sa conduite à l'égard de la France, 209. — Il y veut amener la contre-révolution, 221 — Son affliction sur les malheurs de Louis XVI, 223. — Bruit annonçant son dessein de se mettre à la tête de l'expédition contre la France, 276. — Il trouve à sa table, sous son couvert, une lettre

dans

dans laquelle on lui déclare que la nation suédoise ne veut point de cette guerre, 290. — Dément la prétendue nouvelle de l'insurrection des Suédois, 302. — Refuse de reconnaître l'acceptation de la constitution par Louis XVI, 306. — Envoie cinq mille chevaux aux émigrés, 325. — Nomme le baron Oxenstiern, ministre auprès des princes français à Coblentz, 336. — Est disposé à agir en faveur de ces princes ; conjectures sur sa politique, 352. — Sur un nouveau refus de recevoir la notification de l'acceptation de l'acte constitutionnel par Louis XVI, le chargé d'affaires de France se retire, 353. — Son caractère et sa politique, 359 et 360. — AN 1792. Il se détermine à recevoir les lettres de Louis XVI, 5. — Résolution prise par lui d'assembler la diète, 7. — Il reçoit la ratification de l'acte constitutionnel par Louis XVI, 20. — Son adresse politique à étouffer les germes d'une révolution, 71. — Il défend la publication de tout écrit relatif à la diète et aux finances, 82. — Son assassinat, 96. — Détails à ce sujet; arrestation et supplice de son assassin, 97, 110, 132 et 135. — Assurance donnée par Bouillé aux princes français qu'il doit les seconder, 98. — Son despotisme à la diète ; bruit semé que le coup qui l'a frappé est parti des Jacobins de France ; détails sur sa mort et sur les projets des conjurés, 103, 104, 110, 112 et 113. — Son testament, 118. — Principaux complices de son assassinat, 130. — Sa pompe funèbre, 132. — Causes qui ont déterminé son assassinat, 172. — AN I.er 1793. Médaille gravée pour lui par Fehrman, 250. — AN III. Exécution des complices de son assassinat, 36.

GUSTAVE IV, roi de Suède. AN 1792. Adopte la devise *Dieu et le Peuple*, 128. — Bruit de son empoisonnement, 331.

GUSTAVE, général. AN I.er 1793. Offre trois chevaux et 1500 livres pour les frais de la guerre, 174.

GUSTIN. AN 1791. Vieillard ayant vécu longtemps avec J.-J. Rousseau, est présenté à l'assemblée législative par la ville et le canton de Montmorency, 242.

GUTHRIE (Williams), anglais. AN VII. Auteur d'une nouvelle *Géographie universelle*, 253.

GUY, littérateur. AN V. Analyse de son opéra d'*Anacréon*, 123. — AN VI. Auteur des *Intrigues portugaises*, 26. — AN VII. Et de *Michel Montaigne*, 57.

GUYARD-LACHARMOY, directeur de l'enregistrement. AN VI. Résolution qui lui accorde une pension, 116.

GUYARDIN, député de la Haute-Marne à la convention nationale. AN I.er 1793. Est adjoint aux représentans près l'armée de la Moselle et du Rhin, 208. — AN II. 1793. Son rappel, 45. — Il découvre et arrête des complots à l'armée du Rhin, 50. — Écrit une lettre sur sa mission, 57. — AN II. 1794. — Cassation d'un de ses arrêtés contre les ventes des îles du Rhône, 283. — Est nommé représentant auprès de l'armée de l'Ouest, 331. — AN III. Lettre sur sa mission, 89. — Accusé d'avoir écrit aux Jacobins de Paris qu'il rivalisait d'énergie avec Saint-Just et Lebas dans les départemens du Rhin, se justifie en reportant l'attention de l'assemblée à l'époque de sa mission, 257. — Rectifie des omissions et erreurs tendantes à l'inculper, insérées dans le numéro du Moniteur précédemment cité, 262. — Annonce diverses acceptations de la constitution, 355. — AN IV. Réélu au conseil des cinq-cents, appuie la proposition de transférer à Langres l'école centrale du département de la Haute-Marne, 251. — AN V. Harmand, de la Meuse, dans son rapport en faveur des fugitifs des Haut et Bas-Rhin, cite une lettre de lui, dans laquelle il est question de guillotiner les banquiers, notaires et agens de change de Strasbourg, 342.

GUYÉTAND, du Jura, littérateur. AN 1790. Extrait de son *Poëme sur la liberté*, 50.

GUYNOT-BOISMENU (Pierre-François), député des côtes du Nord au conseil des cinq-cents. AN V. Sa motion relative aux pétitions des prêtres reclus, 30. — Il opine en faveur du projet pour leur mise en liberté, 31.

GUYOMARD (Pierre), député des Côtes-du-Nord à la convention nationale. AN I.er 1793. Vote l'appel au peuple dans le jugement de Louis XVI, 4. — Appuie la proposition de demander à Beurnonville les motifs de sa démission,

73. — S'engage à marcher comme soldat dans la Vendée, 130. — Au milieu d'un tumulte, demande que l'on s'occupe de la constitution, et vote pour qu'il y ait un *maximum* de population dans la fixation des administrations municipales, 149. — Son opinion sur la formation de la représentation nationale, 167. — Il parle contre l'institution des corps électoraux, 168. — Propose d'attribuer au corps législatif la police de la ville où il siégerait, 169. — Veut qu'on donne au peuple la censure de ses magistrats, 178. — Sollicite un rapport sur les députés détenus, par suite du 31 mai, 179. — Annonce la défaite des rebelles par le général Beysser, commandant à Nantes, 181. — S'oppose à ce que Couppé, député détenu à Mantes, soit consigné à Paris, 187. — Combat la dénonciation par Chabot, d'un écrit de Condorcet sur la nouvelle constitution ; et soutient le droit d'émettre son opinion sur un acte qui n'est pas encore loi, 191. — Crie à la tyrannie contre un décret qui envoie Couhey à l'Abbaye sans l'entendre, 192. — Réclame contre la proposition de déclarer Coustard traître à la patrie, 201. — Demande des recherches sur les causes qui ont empêché les secours d'arriver à propos à Bellegarde, 226. — Son opinion sur l'instruction publique, 227. — Il demande le rapport sur la reddition de Condé et Valenciennes ; impute à la trahison l'ouverture des frontières, et présente au conseil exécutif la perspective des vengeances populaires, 229. — S'oppose au renvoi du général Ferrand dans son domicile, sous la garde de deux gendarmes ; veut que la tête des traîtres tombe, et regrette qu'on ne puisse les guillotiner deux fois, 244. — An II. 1794. Parle sur la liberté de dénoncer les représentans, 342. — Réclame contre une adresse de Dijon, 352. — Fait décréter que les projets de loi seront toujours renvoyés aux comités, 357. — An III. Discute les moyens de faire renaître l'industrie à Lyon, 3. — Est élu secrétaire, 19. — Opine pour l'ajournement à trois jours du rapport sur les membres de la convention, arrêtés avant le 9 thermidor, 34. — Parle sur le projet relatif aux dénonciations contre les représentans, 39. — Demande le rapport du décret qui a déclaré Bordeaux en état de rebellion, 42. — S'élève contre la violation du caractère de représentant dans la personne de Carrier, qui s'est présenté à la commission accompagné d'un officier de police, 44. — Combat la proposition de mettre en arrestation tous les prêtres qui se trouveront dans les lieux où il y aura des émeutes, 72. — Demande que le décret qui rappelle les députés proscrits au 31 mai, soit commun à Couppé des Côtes-du-Nord, 80. — Discute sur la première réquisition, 89. — Parle en faveur des députés mis hors la loi ; veut que ceux d'entr'eux qui auraient parcouru les départemens le poignard à la main aillent à l'échafaud, et que les autres rentrent à la convention, *ibid.* — Parle sur une pétition de femmes sollicitant leur admission dans l'assemblée, lors de la discussion sur les membres de l'ancien comité de salut public, 190. — Vote la punition de l'injure faite par Edouard au comité de gouvernement, qu'il a accusé d'avoir organisé la famine et la contre-révolution, 194. — Est d'avis d'accorder des secours aux familles des condamnés, dans le cas où l'on jugerait impossible la révision des procédures, 226. — Vote l'improbation d'une adresse de la section du Muséum, déclarant que David n'a jamais eu sa confiance, *ibid.* — Repousse l'impression demandée par Henri-Larivière, d'une pétition où l'on se plaint de l'atteinte portée par la loi du 12 floréal à la liberté de la presse, 238. — Son rapport, suivi du décret qui prescrit aux sections de Paris de terminer dans le jour suivant leurs opérations de désarmement et arrestations, 253. — Ses observations sur la rentrée des émigrés, 280. — Il fait décréter en principe qu'on insérera au bulletin les maximes les plus propres à éclairer l'esprit public, 283. — Soutient la nécessité de la loi du 10 mars, contre les parens d'émigrés, 284. — Son opinion sur la contribution, 297. — Autre sur les élections, 302. — Il demande l'ajournement du projet d'une commission de police extraordinaire ; fait qu'il cite à ce sujet, 308. — Son avis sur les délais à accorder au comité de législation, pour faire un rapport sur le mode de juger les détenus pour faits révolutionnaires, 312. — Il appuie vivement l'impression du discours de Dubois-Crancé, sur l'esprit public, et s'élève

contre les épurateurs de la convention, 322. — Au nom du comité de sureté générale, annonce que plusieurs députés arrêtés à la suite des événemens de germinal et prairial, ont eu la permission de rester chez eux avec des gardes; fait accorder à ce comité une autorisation illimitée pour de pareilles mesures, 339. — Sort du comité de sureté générale, 350. — Observe qu'il n'existait point de tribunal révolutionnaire, lors de la fuite du général Montesquiou, et que Brissot a voté son accusation, 351. — Appuie la réclamation faite contre la loi qui prive de l'exercice des droits de citoyen les individus non rayés définitivement, en tant que ceux-ci sont de prétendus fédéralistes, 352. — Combat la proposition de célébrer dans une même fête la fondation de la république et la mémoire des victimes du 31 mai, 366. — An IV. Demande la révision de toutes les radiations d'émigrés, 1. — Est nommé membre du comité de salut public, 20. — Annonce l'arrestation de Roustan, chef d'égorgeurs, 35. — Amende le projet de la commission des cinq, en ce qui concerne les femmes d'émigrés divorcées et non remariées, 40. — Réélu au conseil des cinq cents, atteste que Job-Aymé est sous le coup d'un mandat d'arrêt, et s'étonne de le voir siéger au corps législatif, 95. — Présente un projet relatif aux assemblées primaires de Montauban, 199. — Combat l'avis d'Isnard, sur la dénonciation contre Detorcy, 224. — Se plaint des journalistes, et demande une loi contre les assassinats moraux, 269. — Sa motion sur la définition du flagrant délit, 277. — Il parle sur le projet d'annuller les élections d'Antin, 283. — S'oppose à la proposition de relever de la déchéance Mauvoisin, inscrit sur une liste d'émigrés, 292. — Fait arrêter un message au directoire, relatif à la célébration du 10 août et du 9 thermidor, 296. — Dénonce avec chaleur Mauvoisin fils, et dépose des pièces le concernant, 303. — An V. Fait une sortie contre les royalistes, et fait arrêter la célébration annuelle de la fête du 21 janvier, 109. — Demande l'impression du message sur les domaines congéables, et du discours de Bohan, en réponse au rapport de la commission dont il blâme le projet, 122. — Combat la proposition tendante à défendre les nominations conditionnelles et supplétives, 178. — Demande le renvoi au directoire de tout ce qui est relatif aux troubles survenus dans les assemblées primaires de Nevers, 193. — Soutient que le jugement des opérations des assemblées primaires appartient au corps législatif, 203. — Parle sur les ci-devant chevaliers de Malte et la vente de leurs biens, 230. — Et sur la pétition de quelques citoyens d'un canton du Morbihan, 231. — Est accusé par les officiers municipaux de Guingamp d'en diriger la société populaire, 303. — An VI. Réélu au conseil des anciens, appuie la résolution sur les élections de Saint-Domingue pour les années 4 et 5, 250. — Est nommé secrétaire, 274. — Attaque la résolution qui établit une taxe en faveur des receveurs d'enregistrement, 277. — Fait rejeter celle qui regarde la navigation de la Haisne et de l'Escaut, 280. — Vote le rejet de celle sur le remboursement des domaines congéables, et dit que le trône est actuellement le seul domaine de cette nature, 289 et 322. — Demande que les fêtes du 13 vendémiaire et du 18 fructidor soient réunies à celle du 9 thermidor, 314. — An VII. Combat la résolution sur le régime hypothécaire, 57. — Sa motion contre la fête des rois; il espère que bientôt plusieurs têtes couronnées ne seront que des rois de la fève, et demande que le président prononce un discours pour le 21 janvier, 115. — S'oppose à l'adoption de la résolution qui excepte l'île Louviers des biens nationaux, 217. — Combat celle sur les élections de l'Escaut, 259. — Appuie celle sur la successibilité de la république dans les biens d'émigrés, 281. — Oppose à la conspiration dénoncée par Courtois celle plus réelle des royalistes qui dévastent l'Ouest, 318. — Vote pour la résolution sur les émigrés naufragés à Calais, 342. — Et pour celle relative aux élections des Bouches-du-Rhone, 361.

Guyot, député d'Arnay-le-Duc aux États-généraux. An 1791. Proteste de la soumission de cette commune à la loi notifiée par les ordres du roi pour la liberté de Mesdames, tantes de Louis XVI, 63.

Guyot. An I.er 1793. Est nommé commissaire par le conseil-général révolutionnaire de Paris, pour se concerter avec le comité de salut public,

sur les moyens de sauver la patrie, 164. — Et chargé de la rédaction des affiches de la commune, 166. — Y inculpe Jacques Roux, pour avoir ajouté des choses inciviques à la pétition qu'il était chargé de lire à la convention nationale, 182.

GUYOT (Laurent), graveur. AN VI. Dirige la gravure du Musée des monumens français, 228.

GUYOT, menuisier. AN VII. Obtient une partie du prix décerné par l'Institut national, pour la recherche des moyens de secourir les personnes renfermées dans un local incendié, 199.

GUYOT. (*Voy.* FLORENT-GUYOT).

GUYOT-DESHERBIERS. AN VI. Préside l'assemblée scissionnaire de l'Oratoire, réunie à l'Institut, 208. — Est l'un de ses élus, 209. — Son imprimé contre l'assemblée électorale de la Seine, envoyé aux cinq-cents par le directoire, 219 et 220. — Admis aux cinq-cents, en est élu secrétaire, 243. — Célèbre les exploits des républicains, à Ostende, 248. — A une altercation dans un banquet, pour un toast porté au 22 floréal, 272.

GUYOT-DUMOLANS, ex-noble poitevin, émigré. AN I.er 1793. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 105.

GUYS, colon. AN 1791. Décret qui annulle le jugement rendu contre lui, à l'occasion des troubles de Tabago. 50. — AN 1792. Autre décret en sa faveur. 325.

GUYS, consul français. AN I.er 1793. Son discours d'installation pres le pacha de Tripoli, 215. — AN V. Accueil amical qu'il reçoit dans cette même résidence, 129.

GUYTON, émigré. AN III. Annullation par le tribunal de district de Marseille de la vente d'un bien à lui appartenant; dénonciation de ce jugement, 324.

GUYTON MORVEAU, procureur général-syndic à Dijon, député de la Cote-d'Or à l'assemblée législative. AN 1791. Est élu secrétaire, 277. — Parle sur la fonte du métal des cloches, 307 et 309. — Annonce l'arrestation du véritable Noirot, 317. — Parle sur le besoin des finances, 333. — Vote la translation, à Orléans, de toutes les personnes décrétées d'accusation, 339. — Ne veut point d'assignats au-dessous de 5 livres, 351. — Demande la répartition, dans les départemens, de l'échange des petits assignats en proportion des besoins, 355. — Sa motion d'ordre sur l'état des finances, 357. — Ses vues sur une retenue de l'intérêt des capitaux liquidés ou à liquider, 359. — AN 1792. Fait décréter le mode de rectification des erreurs dans les contrats des rentes viagères, 43. — Propose de nommer six commissaires de la trésorerie tous les 15 jours, 46. — Fait décréter plusieurs articles relatifs à l'organisation de la trésorerie, *ibid.* — Est élu président, 66. — Propose de fixer au cinquième du revenu net le *maximum* de la contribution foncière pour l'année, 92. — Extrait de son opinion à ce sujet, 100. — Appuie le projet de décret sur les remboursemens, 138. — Veut que le juge de paix Larivière soit interrogé, 142. — Et que son rapport soit fait, séance tenante, *ibid.* — Au 20 juin, annonce qu'il vient de quitter le roi, et que tout est calme dans le château, 174. — Fait demander compte à tous les ministres des mesures que le roi a dû prendre, sous leur responsabilité, pour la sureté de l'Empire, 175. — S'oppose à la communication entre la commission des douze et les ministres, comme pouvant servir de moyen pour ceux ci d'éluder la responsabilité, 178. — S'élève contre le président Girardin, comme ayant donné la priorité à une proposition favorable à la pétition de Lafayette, 181. — Vote l'ajournement du projet tendant à faire rendre compte au ministre Lajard, des mesures prises pour empêcher l'invasion des Autrichiens sur le Rhin, 184. — Dénonce la distribution d'un arrêté inconstitutionnel du département de la Somme, et inculpe le ministre Terrier-Monciel à ce sujet, 185. — Vote contre l'admission du principe de l'inviolabilité du roi sous la responsabilité de ses ministres, 206. — Est chargé d'aller vérifier les caisses de Lecouteulx-Lanoraye et d'Amelot, 237. — Fait rendre un décret pour s'assurer des biens des émigrés, 238. — Son rapport sur les demandes en dégrévement des contributions publiques, 257. — Député à la convention nationale, fait décréter le payement d'ouvrages et fournitures pour Louis XVI, 279. — Vote

pour le renouvellement des receveurs de districts, 287. — Demande qu'il soit sursis à la vente de la bibliothèque de l'émigré Joanin-Champblanc, de Dijon, 285. — Cite des faits particuliers sur les troubles relatifs aux subsistances, 342. — An I.er 1793. Fait décréter la mise en liberté des députés de Francfort, 25. — Son rapport sur les divisions qui existent entre les habitans du pays de Porentru et les agens français; il propose d'y envoyer des commissaires, 43. — Il fait l'éloge de Monge, ministre de la marine, qui a donné sa démission, et demande qu'il continue ses fonctions, 46. — Fait reconnaître citoyen français Joël Barlow, né américain, 50. — Est élu secrétaire, 68. — Fait prononcer plusieurs réunions de pays, 83. — Est nommé membre du nouveau comité de salut public, 86 et 100. — Et commissaire à l'armée de la Moselle, 168. — An II. 1793. Chargé d'examiner un projet de direction des aérostats, 27. — Publie un article sur le jeu des échecs, 51. — Fait rendre un décret pour l'établissement d'une fabrique de *minium*, par le citoyen Olivier, 70. — Autre, pour la conservation des papiers qui seraient envoyés à la convention, 74. — An II. 1794. Ses moyens de purifier l'air dans les hospices, 169. — Il fait rendre un décret pour remettre au pilon les papiers imprimés, 187. — Sa lettre sur la reprise de Charleroy, 280. — Autre, annonçant des victoires, 302. — An III. Son rapport relatif à l'aérostat qui a servi sur les bords de la Meuse; et détail sur ceux de Meudon, 6. — Est l'un des signataires d'une dénonciation contre le comité de Charenton, 14. — Est nommé au comité de salut public, 17. — Son rapport sur les élèves de Mars, et décret qui les renvoie dans leurs foyers, 34. — Ses explications sur une somme envoyée de Marseille à Orléans, *ibid.* — Il est chargé de faire un rapport sur Maignet, 110. — Demande la cessation de la procédure contre les membres prévenus de l'ancien comité de salut public, 192. — An IV. Réélu au conseil des cinq-cents, s'oppose à l'ordre du jour sur le message du directoire, relatif à l'agence des poids et mesures, 156. — Son projet relatif au canal du centre, 333. — An V. Il fait prendre une résolution sur les canaux de navigation d'Orléans et du Loing, 29. — Lit deux projets de résolution, faisant suite au rapport sur les moyens d'assurer le retour de la paix, 33. — Fait adopter quelques articles du projet qui affecte un milliard au service de l'année, 38. — Fait adopter le second projet de la commission extraordinaire des finances, 45. — Sa motion sur la vente des poudres et salpêtres, 49. — Il propose d'affermer les droits de navigation sur le canal du Midi, 203. — Fait prendre une résolution qui les fixe, 234.

Gynmich, général autrichien, commandant à Mayence. An II. 1793. Sa disculpation sur la prise de cette forteresse par les Français, 265.

H.

Haarsolte, d'Arnheim. An VI. Est nommé membre du directoire Batave, 330.

Hahn, président du corps législatif batave. An IV. Son discours sur les dangers qui menacent la Hollande, 65.

Hailes (M.), ministre britannique. An 1791. Appuie les prétentions de la cour de Berlin sur Thorn et Dantzick, 93. — An III. Est nommé résident à la cour de Suède, 326.

Hainselin, père de 27 défenseurs de la patrie. An. VII. Sa pétition vivement recommandée au directoire, 56.

Hallé (Jean-Noël). An III. Est nommé professeur à l'école normale, 51.

Haller (le banquier). An 1791. Exécution de la loi pour répétition de créances contre lui, 303. — An II. 1794. Est accusé d'intelligences avec Robespierre jeune, et d'avoir été son agent, 313. — Et décrété d'arrestation, 316. — Est dénoncé par Cambon, 339. — An VI. Trésorier-général de l'armée d'Italie, quitte Rome, 217.

Hambourg, sans-culotte de la section de la République, à Paris. An I.er 1793. Invite Larive à rentrer au théâtre, 226.

Hamet-el-Moktar, chef de la tribu des Maures-Bakuas. An I.er 1793. Suspension des paiemens qui lui sont dus jusqu'à la réparation des vexations qu'il a commises envers les Français, 90.

HAMILTON. AN 1792. Décret qui lui défère le titre de citoyen français, 241.

HAMILTON (Lady), épouse de l'ambassadeur anglais à Naples. AN VI. Anecdote qui la concerne, 357.

HAMMET (sir Benjamin). AN VI. Nommé à la place de lord maire de Londres, 21.

HANCARD (J. B.), employé au département de Paris. AN II. 1794. Ses plaintes sur l'arrestation d'Hébert; il accuse Prétot à ce sujet, 179. — Est traduit au tribunal révolutionnaire comme complice du premier, 183. — Et condamné à mort, 185.

HANGEST (d'), officier d'artillerie. AN 1792. Se charge du commandement de l'armée après la fuite de Lafayette, 240.

HANNECART, député de Gemmapes au conseil des cinq-cents. AN V. Demande que les titres des créanciers de la Belgique soient hypothéqués sur les biens nationaux de ce pays, 291. — AN VI. présente un projet sur la navigation de la Haisne et de l'Escaut, 181. — Le fait adopter, 214.

HANOPIERRE-DES-ORMES (Louis), maître particulier des eaux et forêts. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 204.

HANRIOT (F.). AN I.er 1793. Sa nomination provisoire au commandement général de la force armée de Paris au 31 mai; il ordonne de tirer le canon d'alarme; demande de son arrestation par Valazé, 152. — Déclare au conseil-général que le peuple insurgé ne veut déposer les armes qu'après avoir obtenu l'arrestation des députés désignés dans ses pétitions, 155. — Donne sa démission, 165. — Décret d'accusation demandé contre lui par plusieurs membres, 167. — Commandant de la section des Sans-Culottes, est élu, en concurrence avec Raffet, pour le commandement général et définitif de la garde nationale de Paris, 179. — Sa proclamation à ses concitoyens, 250. — Il est dénoncé et défendu aux Jacobins, 259. — AN II. 1793. Y fait arrêter l'envoi d'une adresse à la convention pour demander l'expulsion des sœurs du Pot, et l'égalité de traitement entre les officiers et les soldats invalides, 271. — Annonce à cette société, qu'elle recevra tous les jours communication de l'ordre militaire, 40. — Ses explications sur la distribution du pain, 80. — AN II. 1794. Son ordre pour la libre circulation aux barrières, à la suite de l'affaire d'Hébert, 181. — Il est décrété d'arrestation au 9 thermidor, 311. — Se révolte contre la convention; est arrêté par cinq gendarmes, 312. — S'échappe; se met à la tête d'une compagnie, et veut diriger les canons contre la convention; est mis hors la loi et arrêté, *ibid.* — Autres détails; Coffinhal le jette par les fenêtres de la commune, 314. — Il est accusé d'avoir proposé de brûler toutes les bibliothèques, 329. — Est livré à l'exécuteur par le tribunal révolutionnaire, 336.

HAPPONCOURT (comte d'), général autrichien. AN 1789. Sa retraite devant Mons, 104. — AN 1792. Son rapport au baron de Bender, sur les premières hostilités avec la France, 129. — Lettre adressée à ce général, sur la retraite du roi de Prusse, et les préparatifs hostiles de l'Espagne, 297.

HARAMBURE (le baron d'), député de Touraine aux États-généraux. AN 1789. Se réunit aux communes, 11. — Vote la réforme de l'ancienne division du royaume, 75. — Fait autoriser l'impression du plan de finances du baron de Cormeré, 107. — Son opinion contre la conscription militaire, 116. — AN 1790. Fait décréter le payement d'un semestre aux maîtres de postes, 102. — Vote pour que la délégation qui serait faite au roi du droit de paix et de guerre soit renouvelée à chaque législature, 139. — Son discours sur l'insubordination du régiment de Lorraine, en garnison à Nanci, 148. — Ses vues sur le nombre auquel doit être porté l'armée, 204. — A l'occasion de la demande de l'Autriche, pour faire passer ses troupes sur le territoire français, parle sur les inconvéniens de révoquer les permissions de passage qui ont toujours été accordées, 213. — Propose de liquider la dette publique par l'émission d'assignats non forcés portant intérêt, 263. — Son projet de décret sur l'insubordination de l'escadre de Brest, 293. — AN 1791. Parle sur l'adhésion du roi à la constitution, 115. — Sur les officiers absens ou refusant le serment, 207. — Contre la suppression des ordres de chevalerie, 213.

— Et contre l'anéantissement de la noblesse, 221. — An I.er 1793. Général à l'armée du Rhin, est destitué et décrété d'accusation pour avoir fait consigner une lettre du soi-disant régent de France sur les registres de la municipalité de Neufbrissac, 74. — Traduit au tribunal révolutionnaire, y est acquitté et mis en liberté, 116.

Harcourt (M. le duc d'), ami particulier du roi d'Angleterre. An 1792. Son arrivée à Londres, venant de Verdun, 294. — Lettres à son adresse interceptées sur des émigrés, 300. — An III. Commande un corps d'émigrés soldés par l'Angleterre, 206.

Harcourt (les). An I.er 1793. Arrêtés par ordre d'A. Dumont, dans le département de la Somme, 45.

Hardemberg (M. de). An III. Ministre prussien, signe le traité de paix avec la France, 264. — Sa lettre au plénipotentiaire français Barthélemy, offrant les bons offices de la Prusse, pour l'accélération de la paix entre l'Empire et la France, 365.

Hardemberg. An V. Est signalé, par Duverne-de-Presle, comme espion de l'Angleterre, à Paris, et comme ayant des rapports très-directs avec Saladin, 353.

Hardouin (T. E.). An 1792. Annonce de la traduction des *Nuits d'Young* et de *Télémaque*, en vers français, 358.

Hardouin, commandant le deuxième bataillon. An II. 1793. Moyse Bayle s'étonne de ne pas voir son nom dans la note de ceux qui se sont distingués au siége de Toulon, 98.

Hardy (Antoine-François), député de la Seine-Inférieure à la convention nationale. An 1792. Demande l'ajournement, à trois jours, de la discussion sur le jugement de Louis XVI, 363. — An I.er 1793. Propose l'impression et l'envoi de la lettre de Roland, par laquelle il offre sa démission et ses comptes, 26. — Demande que, pour éviter le tocsin dont les rebelles se servent, les cloches soient enlevées, 84. — Les sections de Paris demandent son expulsion, 108. — An II. 1793. Il est décrété d'accusation, 277. — An III. Merlin de Douay propose de le tenir exclu du sein de la convention, 89. — Motion en sa faveur, 170. — Il est rappelé, 171. — Reproche à Robert-Lindet d'avoir institué la boucherie de Robespierre, 186. — Vote le payement des indemnités de Collot et Billaud, et le renvoi aux comités des autres demandes de leurs femmes, 216. — Sa motion sur les moyens de répression de l'agiotage, et l'amélioration des finances, 236. — Observe que le plan d'insurrection du premier prairial est le même que celui du 12 germinal; en accuse les représentans expulsés qui se sont soustraits au décret, 244. — Propose, le premier prairial, l'arrestation de Robert-Lindet et Charlier, 246. — Veut qu'on déclare que Collot, Barrère et Billaud ont mérité la mort, 247. — Appuie la demande de la création d'une commission chargée de faire un rapport sur les représentans dénoncés et prévenus de complicité avec les derniers tyrans, 253. — Reconnaît que toute sa famille, mise hors la loi, a été sauvée par Robert-Lindet, mais reproche à celui-ci d'avoir fait l'éloge de la révolte du 31 mai, 254. — Appuie la dénonciation de Gibergues contre Maure, prévenu d'avoir applaudi aux propositions de Romme, dans le moment où la représentation nationale était violée, 257. — Veut que la récolte prochaine devienne propriété nationale, et qu'on décrète peine de mort contre quiconque refuserait telle mesure de grains pour une quantité donnée d'assignats, 262. — Insiste sur ce projet, 265. — Demande la question préalable sur celui d'une commission de police extraordinaire, pour le jugement des terroristes détenus, 312. — Son discours sur la situation de la commune de Rouen, 313. — Combat le projet de Henry-Larivière, contenant un mode de jugement par les tribunaux, des terroristes détenus, 324. — Fait charger le comité d'instruction publique de présenter les réformes qu'il croira propres à perfectionner le calendrier républicain, 329. — Demande qu'on ôte, à Saint-Domingue, le nom du scélérat (Dominique) qu'elle porte; voudrait un autre division de son territoire, 332. — Attaque des pétitionnaires venant réclamer en faveur de R. Lindet; soutient que leur adresse a été mendiée par Th. Lindet; demande l'ordre du jour sur la proposition d'établir un tribunal de cassation pour les trois dé-

partemens au-delà du Cap-de-Bonne-Espérance, 333. — Indique la voie du sort pour la réduction aux deux tiers des membres de la convention, 338. — Combat, comme insuffisant, un projet contre les agioteurs, et demande qu'on leur fasse rendre gorge, 346. — Moyens qu'il propose pour les atteindre, 349. — Entre au comité de sureté générale, 350. — An IV. Fait refuser l'admission de la section du Mont-Blanc à la barre, 9. — Répond aux calomnies dirigées contre lui par le *Messager du soir* et l'*Observateur de l'Europe*, 11. — Fait arrêter la permanence de la convention, 10. — Lit la liste des amis de la liberté qui sont morts sous le régime décemviral, au nombre de quarante-sept, *ibid.* — Fait autoriser le comité de sureté générale à décerner des mandats d'arrêt, relativement aux journées des 12, 13 et 14 vendémiaire, 24. — Défend le projet sur la détermination des délits, 26. — Combat la proposition de suspendre le corps électoral de Paris, 28. — Attaque Aubry, Lomont et Miranda, 36. — Réélu au conseil des cinq cents, propose de borner l'attribution donnée au directoire, sur l'élection des fonctionnaires de Paris, 56. — Atteste qu'un mandat d'arrêt a été dirigé contre Job-Aymé, 95. — Annonce que Chapelain, témoin dans l'affaire de Turreau, s'est poignardé, 99. — Vote pour la création d'un ministère de la police, 103. — Ses débats avec Job-Aymé, 105. — Fait décréter la prestation du serment de haine à la royauté, 117. — Pense que le corps législatif doit prononcer relativement à la comptabilité des fonctions de ministre avec celle d'archiviste, 130. — Demande que toute dénonciation faite contre un représentant soit lue en comité secret, 135. — Voit de grands dangers dans la réunion des deux conseils dans le même local, 151. — Demande que celui des cinq-cents soit transféré au palais Bourbon, 152. — Déclare qu'il préfère accorder une amnistie à l'armée de Condé qu'aux prêtres réfractaires, 231. — Réfute les idées de Mercier sur Descartes et les géomètres, 235. — Demande que l'exclusion des ex-conventionnels hors de Paris ne frappe que sur ceux déclarés non-éligibles, 258. — Demande si les jugemens de la haute-cour nationale sont sujets à l'appel au tribunal de cassation, 296. — An V. Veut qu'une commission présente un projet sur la calomnie écrite et sur les journaux, 44. — Est élu secrétaire, 64. — Réclame contre la nomination d'une commission pour les Colonies, 70. — Veut faire rappeler à l'ordre Lesage-Senault déclarant que le royalisme est par-tout, jusque dans les autorités constituées, 80. — Fait rapporter les arrêtés pour l'impression des discours dans la discussion relative aux abus de la presse, 81. — Appuie la demande d'un message au directoire, sur la suspension des ventes des domaines nationaux, 85. — Accuse Boissy d'avoir attaqué le gouvernement, et à quelle occasion, 87. — Demande que le nouveau membre du directoire soit nommé par le corps législatif sortant, 95. — S'oppose à ce que Barbault, qui arrive de Saint-Domingue, soit entendu à la barre, sur la situation de cette Colonie, 107. — Son opinion sur le projet de Daunou, relativement aux élections, 122. — S'oppose à l'impression du discours de Vaublanc, contre la mission de Sonthonax, et s'élève contre ceux qui veulent envahir le pouvoir exécutif, 129. — Déclare que les coalisés veulent, selon le plan de Calonne, opérer la contre-révolution par l'opinion publique, et cite un passage de Mably sur la nécessité de réprimer les délits de la presse, 141. — Accuse Maille d'avoir été de la faction de Robespierre, 148. — Appuie l'article du projet de Siméon, relatif aux poursuites pour citations d'écrits calomnieux, 152. — Parle sur la situation de la république; annonce l'assassinat d'un administrateur de l'Eure; attaque la société de Clichy, comme agréable au prétendant; demande des mesures répressives de la calomnie, et sur les émigrés et les prêtres, 154. — Invoque et obtient l'ordre du jour sur la proposition de Dumolard, relative aux élections conditionnelles, 158. — Fait ajourner le projet en faveur des coupables qui font des révélations importantes, 160. — Demande qu'on rapporte l'article qui établit un privilége contre la contrainte par corps, pour les jours de marchés, de fêtes et de foire, 163. — Appuie le projet en rapport des lois qui éloignent de Paris les ex-conventionnels, 168. — Veut que l'indemnité de 3 liv. par jour pour les électeurs

soit

soit doublée, 176. — Vote la réintégration dans l'exercice de leurs droits politiques, des jurés qui en avaient été privés pour ne s'être pas trouvés à leur poste, 177. — Appuie le message du directoire, qui demande que les électeurs soient assujettis au serment, 180. — Demande la question préalable sur la proposition contre les confiscations à l'avenir, 186. — Fait renvoyer au directoire les plaintes sur l'assemblée primaire du centre, à Mâcon, 199. — Rassure l'assemblée sur les blessures de Sieyes; déclare qu'on vient de découvrir, à Dieppe, un embaucheur pour Louis XVIII, et qu'à Rouen on a arrêté un fabricateur de poignards destinés contre les patriotes, 205. — S'oppose à l'admission de Barrère, qu'il qualifie de monstre, 237. — Demande le rapport de la loi du 21 floréal, qui bannit de Paris cent quatre-vingt-dix-huit membres de la convention, 246. — Prévient le conseil contre les discours qu'on prépare sur les Colonies, et justifie les opérations du directoire, 247. — Combat le projet sur le mode des élections déléguées au corps législatif, *ibid.* — Demande l'ajournement de la discussion sur les opérations de l'assemblée électorale du Lot, 250. — Son observation contre les membres qui composent la commission des finances; il voudrait qu'on formât les commissions d'hommes de tous les partis, 253. — S'oppose à la demande d'une commission pour reviser le système de l'instruction publique, 257. — Exprime son étonnement des inquiétudes manifestées par Ramel, commandant des grenadiers, dans sa lettre aux inspecteurs; entre dans quelques détails sur ses principes; est forcé de quitter la tribune, 341. — Vote l'impression du discours de Leclerc, ayant pour but l'établissement d'un culte fondamental, 344. — Défend l'écrit de Bailleul, dirigé contre une partie du corps législatif; prétend qu'il y existe une faction qui veut anéantir la république; accuse quelques membres de la convention d'en être les chefs; excite des murmures, 349. — Fait rayer Tarbé (de l'Yonne) de la liste des déportés de fructidor, 354. — An VI. Lit une lettre adressée à Delahaye, l'un des déportés dans cette journée, par Robert, journaliste de Rouen, qu'il qualifie de scélérat, 18. — Se plaint de l'état-major de la garde nationale de cette ville; propose d'approuver un arrêté de son administration municipale, relatif aux dépenses locales, 21. — Est élu secrétaire, 99. — Rappelle quelques fragmens du rapport de Brissot sur l'Angleterre, qu'il applique à la situation présente, 110. — Parle sur l'époque de l'élection des membres du directoire, 150. — Est élu président, 153. — Rapport sur ses observations relatives au tirage au sort pour les membres du directoire et les commissaires de la trésorerie, 156. — Son discours pour la fête de la souveraineté du peuple, 181. — Il appuie le projet de Daunou, relatif aux écoles spéciales de médecine, 216. — Celui d'une pension pour la veuve de l'ingénieur Lamblardie, 219. — S'élève contre le discours de Lamarque, relativement aux élections de la Dordogne, 223. — Combat les principes énoncés par Quirot en faveur du vœu de la majorité des assemblées scissionnaires, et s'oppose à l'impression de son discours, 224. — Est nommé membre de la commission chargée d'examiner le message du directoire relatif aux élections, 227. — Propose de valider celles de l'Institut, à Paris, 230. — S'oppose au projet d'indemnités pour tous les députés dont les élections ont été annullées, 258. — Présente la pétition de la commune de l'Escure-les-Rouen, incendiée par l'explosion d'un caisson, 260. — Fait envoyer au directoire la pétition de Jeanne Putigny contre le curé Sauvageot, 317. — Demande la prorogation de la loi compressive de la presse, jusqu'à la publication de la loi pénale contre les délits de cette nature, 340. — An VII. Présente un projet sur les écoles de médecine, faisant suite au rapport de Cabanis, 63. — Demande si Briot, qui dénonce les élections du tribunal du Doubs, a des pièces à produire, 77. — Réclame un message au directoire pour en obtenir diverses pièces relatives à Marquézy, 213. — Demande la célébration, au sein du conseil, de la fête du 9 thermidor, 314.

Hardy, condamné. An II. 1794. Décret relatif à un dépôt qu'il avait confié au citoyen Collin, administrateur des douanes, 280.

Hardy, général. An II. 1793. Annonce les

succès de plusieurs sorties de la garnison de Philippeville, 99. — An VI. Est destitué, 150. — Sa réintégration, 195. — Sa carte de Hundsdruck, 354. — An VII. Il communique des détails sur le combat du Hoche et sur l'intrépidité du chef de division Bompart, 97.

Hardy (Thomas). An III. Est accusé en Angleterre d'avoir voulu former une convention; sa procédure; il est défendu par M. Erskine, 104, 108 et 111. — Acquitté et mis en liberté, il intente une action contre les ministres, 124.

Hardy, officier. An VII. Se distingue en Helvétie, 344.

Hardy-de-la-Largère, maire de Vitré, et député aux Etats-généraux. An 1789. Opine contre la déclaration des droits, 32.

Harispe, commandant du deuxième bataillon basque. An II. 1794. Est nommé chef de brigade sur le champ de bataille, pour s'être distingué à Bardwitz: confirmation de cette nomination, 265.

Harmand (J. B.), député de la Meuse à la convention nationale. An III. Est nommé membre du comité de sureté générale, 47. — Annonce la réunion des sociétés des Jacobins et du club électoral à celle des Quinze-Vingts, et l'arrestation de Tissot et Trouville, 56. — Déclare que la conspiration dénoncée par Creusé-Pascal concerne les Colonies, 85. — Discute sur l'épuration des autorités constituées, 98. — Énumère des faits à la charge des continuatenrs de Robespierre, 117. — Fait adopter diverses mesures pour les cartes de sureté, 119 et 142. — Est nommé pour aller aux Indes orientales, 157. — Félicite la convention sur la victoire de prairial, 279. — An IV. Combat la réunion de la Belgique, et cite un fait entre Kellermann et un général prussien à ce sujet, 12. — Réélu au conseil des anciens, présente un ouvrage du contre-amiral Kerguelen sur les causes de la destruction de la marine, 316. — Combat l'établissement d'une contribution personnelle et somptuaire, 330. — Parle sur la résolution relative au paiement d'une partie des rentes en numéraire, 338. — An V. Combat celle relative à la loi du 3 brumaire an 4, 71. — Vote le rejet de celle sur la formation des conseils d'administration pour les troupes, 86. — Fait rejeter celle relative au placement des tribunaux de la Marne, 151. — Vote en faveur de celle sur les salines, 200. — En fait approuver une sur les dépenses du ministre de la justice pendant l'an 5, 234. — Et une autre relative aux locataires de maisons qui ont payé d'avance des portions de loyer, pendant le cours du papier-monnaie, 260. — Appuie celle relative à la répartition de la contribution foncière, 264. — Fait approuver celle qui valide les élections du Liamone, 274. — Justifie celle relative à la ferme des salines dans divers départemens, 278. — Est élu secrétaire, 304. — Son rapport sur la résolution en faveur des fugitifs des Haut et Bas-Rhin, 324. — Il accuse en cette occasion Monnet et Schneider de tyrannie dans ces contrées; inculpe la mission de Guyardin, Milhaud et Baudot, 341 et 342. — Remplit les fonctions de secrétaire au 18 fructidor, 352. — An VI. Opine pour la tenue des séances journalières du conseil des anciens, 157. — Vote le rejet de la résolution relative à la contrainte par corps en matière civile, comme civilisant la banqueroute frauduleuse, 191. — An VII. Réélu au conseil des cinq-cents, vote contre un projet sur le partage des biens communaux, 129. — Parle sur la liberté de la presse, 272.

Harnoncourt, général autrichien. An II. 1794. Sa proclamation à son entrée en Pologne, 331.

Harny, auteur dramatique. An 1791. Son drame, intitulé: *La Liberté conquise*, 7.

Harrington (J.) An II. 1794. Note sur sa fameuse pétition en 1659 au parlement d'Angleterre, 286. — An IV. Lettre de Goupil-Préfeln sur ses *OEuvres Politiques*, 173.

Hartaut, administrateur du département de la Meurthe. An I.er 1793. Est excepté de la suspension prononcée contre ses collégues, 181.

Hartmansdorff (le major). An 1792. Jugement rendu contre lui à Stockolm, comme complice de l'assassinat de Gustave III, 169.

Hartog, député batave. An V. Est chargé de la rédaction de la déclaration des droits de l'homme, 128.

HARVEY, général en chef des insurgés d'Irlande. AN VI. Sa tête mise à prix, 300.

HARVILLE (d'), maréchal-de-camp. AN 1791. Envoie sa prestation de serment, 176. — AN 1792. Commandant à Maubeuge, sa lettre sur la punition d'un officier, 309. — Demande à servir sous le général Lanoue, 329. — Sa conduite louée par le général Valence, 342. — AN I.er 1793. Réclamation de Dumourier contre son arrestation, 95. — Sa traduction au tribunal révolutionnaire, 108. — Sa liberté réclamée par Guillemardet et Camille Desmoulins ; Robert l'accuse ; renvoi au comité de salut public, 277. — AN VII. Il est nommé inspecteur-général, 2.

HARVILLE (madame d'). AN 1792. S'engage à élever douze enfans pour la patrie, 250.

HASSAN-PACHA, grand-visir. AN 1790. Annonce de sa mort, et notice sur ses services militaires, 141.

HASSENFRATZ, chymiste. AN 1792. Fait l'éloge de Nicolas Fourneau, artiste estimé dans la coupe des bois, 221. — AN I.er 1793. Dénonce Dumourier, qui réclame, 37. — Est accusé d'avoir prêché à l'Évêché *l'insurrection contre la majorité corrompue de la convention*, 152. — Orateur d'une députation de la municipalité, demande le décret d'accusation contre 27 députés, 155. — Explique aux Jacobins les rapports des intérêts de la France avec ceux des autres nations dans la balance du commerce, 261. — AN II. 1793. Y donne la liste de ceux des employés des charrois, précédemment au service de la maison du roi, 17. — Annonce l'activité de la manufacture d'armes de Paris, 24. — S'oppose à ce que l'on fasse entrer la chymie et l'astronomie dans le système de l'instruction commune, 84. — AN II. 1794. Déclare aux Jacobins qu'il a été, ainsi que Monge, membre du club monarchique, d'où leurs principes les firent exclure ; et obtient le rapport de l'arrêté d'exclusion porté contre ceux qui auraient été de cette société, 168. — Y présente une armure destinée à préserver de l'arme blanche et des balles, 187. — AN III. Est traduit au tribunal criminel d'Eure et Loire, 250. — AN IV. Instruction de son procès, 10. — Il est compris dans la loi d'amnistie du 4 brumaire, 44.

HASSMANN (Georges), agent de la ville et république de Nuremberg. AN 1790. Sa protestation contre le bruit répandu que cette république était disposée à céder sa créance sur la France, 329.

HASTINGS (M.), anglais. AN 1790. Reprise de son fameux procès, 59.—AN 1791. Continuation, 15, 16, 17, 19, 23 et 115.

HATRY, général français. AN III. Annonce la prise de Luxembourg, 263. — Donne des détails sur les avantages de cette conquête, ainsi que l'état de bouches à feu et munitions de guerre y existant, 270. — AN V. Commandant la 17.e division militaire, y est remplacé par Augereau ; reçoit une lettre de félicitation du gouvernement, pour ses services ; est nommé inspecteur-général d'infanterie à l'armée de Sambre-et-Meuse, 323. — AN VI. Sa discussion avec M. de Sechter, commandant d'Ehrenbrestein, sur l'occupation de ce fort, 95. — Il somme le commandant de la forteresse de Mayence, 102.—Annonce l'entrée des Français dans cette place, ainsi que dans le fort de Cassel, 107. —Ses dispositions contre le fort d'Ehrenbrestein, 142. — Sa lettre au commandant de la forteresse de Manheim, sur la résistance faite à la tête du pont, 150. — Démenti de la nouvelle de son naufrage avec sa famille, sur le Rhin, 282. — Il remplace Jourdan dans le commandement de l'armée française en Batavie, 296. — Sa réception à la Haye, 333.

HAUCHECORNE. AN V. Notice de son *Anatomie philosophique et raisonnée*, 24.

HAUILLER, vicaire épiscopal. AN II. 1793. Écrit qu'il renonce au métier de prêtre, 58.

HAUSS, exécuteur des jugemens criminels à Brest. AN III. Accusé de cruautés, est traduit pardevant le tribunal du district de la même commune, 260.

HAUSSI-ROBBECOURT (Mathieu-Antoine de), député de la Somme à l'assemblée législative. AN 1791. Difficultés élevées sur la validité de son élection ; délibération qui la confirme, 276. —Il trouve une violation de la constitution dans le dé-

cret qui supprime les mots *sire* et *majesté* du cérémonial à observer pour le roi, 280. — Propose d'approuver la conduite de la municipalité de Montpellier, qui a calmé l'insurrection excitée à la suite des querelles religieuses, 291. — Fait décréter que le ministre de la guerre rendra compte de la détention, malgré l'amnistie, de quatre soldats du régiment de Rouergue, 292. — Demande que le comité militaire dresse une série de questions auxquelles ce ministre inculpé répondra, 302. — Son rapport, et décret qui interdit l'établissement des sociétés politiques dans l'enceinte du corps législatif, 362. — Fait ordonner l'envoi d'un décret aux ministres, afin de leur ôter l'excuse de n'en avoir pas eu connaissance, 365. — AN 1792. Défend le ministre de la marine, Bertrand, 15. — Défend Labigne, comme méritant plutôt d'être traduit à la police correctionnelle qu'à la haute cour, 26. — Vote pour la nomination, par le peuple, des commissaires du bureau de comptabilité, 35. — Combat le projet de Cambon, tendant à faire nommer quatre commissaires de la trésorerie tous les quinze jours, 46. — Parle sur le préambule du décret relatif au prêt de trois millions fait à la maison de secours de Paris, 93. — Demande le rapport du décret qui consacre à la patrie le tiers du traitement des députés et la substitution d'une contribution volontaire, 115. — Vote pour le renvoi au pouvoir exécutif de l'affaire relative au juge de paix Larivière, 143. — Demande qu'on ajourne le témoignage des regrets de la nation, au sujet de la retraite du ministre Servan, jusqu'après la reddition de ses comptes, 167. — Vote pour la levée de la suspension de Manuel, procureur de la commune de Paris, 207. — AN II. 1793. Maire de Péronne, est destitué par André-Dumont, 24.

HAUSSMANN (Nicolas), négociant à Versailles; membre du département, député de Seine-et-Oise à l'assemblée législative. AN 1792. Son opinion pour la création d'une banque nationale, 59. — Il demande le renvoi aux tribunaux de la motion tendante à restituer à M. Dennebat, négociant en Hainault, 19,400 livres saisies sur les frontières, 123. — Fait affecter 500 mille livres pour subvenir aux besoins alimentaires de la ville de Metz, 263. — Fait décréter l'évacuation de toutes les maisons royales, 298. — Réélu à la convention nationale, est envoyé en mission aux armées commandées par Biron, Custine et Beurnonville, avec pouvoir de faire rendre compte à tous les comptables, 354. — AN I.er 1793. Donne des détails sur la situation de l'armée du Rhin, et demande le supplice de Louis XVI, 12 — Rend compte du bon état de l'armée commandée par Custine, et annonce que Mayence a arrêté sa réunion à la France, 91. — Demande le remplacement du ministre Beurnonville, 94. — Rend hommage à toute la conduite de Custine, 98. — Dénonce le ministre Bouchotte, 160. — AN II. 1794. Envoie, de Bruxelles, l'instrument qui y tenait enchaîné le représentant Drouet, 3[illegible]. — AN III. Sa proclamation aux Bataves, 42. — Rend compte de sa mission et de l'incendie de la ville de Saint-Hubert, 120 et 159. — Transmet le vœu de l'administration centrale de la Belgique pour sa réunion à la France, 153. — Propose une création de nouveaux assignats et la réduction des anciens au quart de leur valeur, 232. — AN IV. Commissaire du gouvernement, annonce la fuite des Autrichiens et la prise de Kaiserlautern, de Newstadt et Spire, 267. — Le passage du Rhin et la prise du fort de Kehl, 282 et 285. — Les opérations de l'armée de Rhin-et-Moselle, 287. — Les suites de l'affaire de Rastadt, 298. — Une autre victoire, 346. — Le passage de la Lech, et une affaire dans laquelle se sont distingués plusieurs généraux, 348. — La mort du général Lambert, 364. — AN V. Les pertes essuyées par les Autrichiens à l'attaque du fort de Kehl, 4. — Et aux environs de Buchau, 23.

HAUTE FEUILLE (le commandeur), émigré à Bruxelles. AN 1792. Paye huit déserteurs de Chamboran, 207.

HAUTE-FEUILLE, aide-de-camp du général Anselme. AN. 1792. Son discours en présentant les drapeaux pris sur les Piémontais, 339.

HAUTEFORT (le duc d'). AN 1792. Émigré à Bruxelles, est recommandé par la reine Marie-Antoinette, à sa sœur Christine, 230.

HAUTEFORT, ex-marquis. AN II. 1794. Est arrêté comme suspect : effets précieux confiés

par lui aux frères Sourdeau, et déposés par ceux-ci au comité de sureté générale, 273.

HAUTEPIERRE, colonel du 37.e AN I.er 1793. Custine le dénonce comme n'ayant pas fait son devoir dans une action, 14.

HAUTEVAL. AN VI. Sa lettre au ministre des relations extérieures, relative aux différends élevés entre la France et les Etats-Unis, 261.

HAUTEVILLE (C. F. R. d'), ex-comte et page de Louis XVI. AN II. 1794. Envoyé au tribunal révolutionnaire, comme agent de la faction de l'étranger, 367. — Y est condamné à mort, 275.

HAUT-PIERRE, officier de police à l'armée des Ardennes. AN II. 1794. Sa destitution; son arrestation, 164.

HAUY. AN 1792. Annonce de son *Journal d'Histoire naturelle*, 161. — AN II. 1794. Publie une instruction pour calculer les nouvelles mesures déduites de la grandeur de la terre, 201. —AN III. Est nommé professeur à l'école normale, 51.

HAVELANGE, recteur de l'université de Louvain. AN VI. Est déporté, par ordre du directoire, 50.

HAVIN (Éléonor), député de la Manche à la convention nationale, passé au conseil des anciens. AN VI. En est élu secrétaire, 184. — Est nommé substitut du commissaire du gouvernement près le tribunal de cassation, 287.

HAWKINS (M.), anglais. AN VII. Détails de ses *Recherches minéralogiques en Grèce*, 294.

HAXO, général français. AN II. 1793. Écrit, de Nantes, que l'ennemi a été forcé dans le poste de Rouane, 43. — AN II. 1794. Se donne la mort, pour ne pas tomber entre les mains des brigands; décret, portant que son nom sera inscrit sur une colonne de marbre au Panthéon, 221.

HAZARD, ex-génovéfin, administrateur du district de Saint-Denis, et depuis officier-général. AN 1791. Dénonce les maisons d'éducation, 325. — AN III. Est dénoncé lui-même comme l'agent de Rossignol dans la Vendée, 317.

HÉARD, député de la Charente-Inférieure au conseil des cinq-cents. AN VII. Sa motion d'ordre sur les traîtres et les dilapidateurs, 290.

HÉBERT. AN 1789. Détenu à Bernay, pour achat de grains, 69.

HÉBERT (Louis-Joseph), cultivateur à Precy, membre du département, député de Seine-et-Marne à l'assemblée législative. AN 1792. Provoque le rapport sur l'existence du comité autrichien, et propose qu'il soit fait en comité général, 143. — Renouvelle la motion d'envoyer Chabot à l'Abbaye, 158. — Défend Victor Broglie, au sujet de sa lettre au ministre Servan, 172.

HÉBERT (Jacques René), auteur du journal *le père Duchesne*. AN 1792. Donne des éclaircissemens sur l'assemblée des commissaires des 48 sections de Paris, et défend les intentions de la commune, 302.—Est substitut du procureur de la commune, 360. — AN I.er 1793. Son arrestation, par ordre de la commission des douze, 147. —Il est réclamé par la commune et par seize sections de Paris; réponse menaçante d'Isnard, et débats à ce sujet, 147 et 148. — Il est justifié par Paré, 149. —Mis en liberté, paraît au conseil-général, et refuse une couronne qu'on lui présente, 151. — Fait l'apologie du 31 mai, 155. — Désavoue les projets de dictature imputés aux autorités de Paris, et déclare mauvais citoyen tout homme qui proposera de répandre du sang, 158. — Ses représentations sur l'émeute causée par une voiture de savon, 182. — Est porté au ministère de l'intérieur, concurremment avec Paré, 234. — Dénonce à la société des Jacobins le député Becker, comme ayant sollicité un régiment pour son fils, 257. —Fait, à la même société, l'éloge de Rossignol, et une sortie contre les généraux Tuncq et Menou, 260. — Fait prendre au conseil-général de la commune un arrêté qui ordonne l'impression à 25,000 exemplaires d'une chanson patriotique, 264. — AN II. 1793. — Propose au même conseil de faire une pétition à la convention, pour lui demander le rétablissement des maisons nationales destinées à recevoir les infortunés disgraciés de la nature, 271. — Son opinion aux Jacobins, contre Brissot, 279. — Il dépose contre lui au tribunal révolutionnaire, 36. — Dénonce aux Jacobins l'arrestation de son Journal à la poste, et les recherches de Fabricius sur sa conduite, 38. — Autre dénonciation contre le *Bulletin* du tri-

bunal révolutionnaire, 39. — Il fait arrêter que la société des Jacobins se transportera en masse à la convention, pour demander le jugement de Brissot dans les 24 heures, 40. — Dénonce Féron, Lapoype et Duquesnoy; présente le jeune Sejant, qui s'est distingué dans l'affaire de Machecoul, 51. — Dénonce le journal de la *Montagne*, à l'occasion d'articles sur les Suisses; demande qu'il leur soit fait une adresse, et fait charger Charles Duval de la rédaction de ce journal, 52. — Rétracte sa dénonciation contre Duquesnoy; fait expulser Thuriot, et arrêter que la conduite de Bazire et de Chabot sera examinée, 54 et 57. — Sa dénonciation contre l'administration des monnaies, 63. — Il demande qu'on poursuive par-tout la race des Capets; accusé par Chabot, est justifié par Robespierre, 65 et 66. — Fait adopter des mesures d'épuration, 69. — Ses plaintes contre les nouveaux adorateurs de Marat, qu'il accuse d'avoir été autrefois ses persécuteurs, 71. — Il réfute la dénonciation de Guirault sur des rassemblemens secrets à la mairie, 74. — Fait mettre à la discussion de la société les plans sur l'instruction publique, 84. — Adoption à la commune de son réquisitoire pour la sortie du Temple de Tison, valet de chambre de Marie-Antoinette, 85. — Il demande que le bureau des Jacobins ne soit plus astreint à porter le bonnet-rouge, 92. — Interpelle Collot-d'Herbois d'énoncer son opinion sur Ronsin; demande que Bourdon de l'Oise, Philippeaux, Fabre-d'Églantine et Camille-Desmoulins soient rayés de la société, 94. — Fait arrêter qu'il sera nommé une commission pour examiner les deux derniers numéros du *vieux Cordelier*, 101. — An II. 1794. Demande de nouveau l'exclusion de Bourdon de l'Oise, de Fabre-d'Eglantine et de Camille-Desmoulins, 106. — Ses débats avec ce dernier qui l'accuse de dilapidations, 109. — Autres avec Legendre, 132. — Il accuse aux Cordeliers les ennemis de Vincent de conspiration; vote le prochain châtiment de Fabre-d'Eglantine, 148. — Dénonciation à la même société de la conspiration du modérantisme; il appelle le supplice de Chabot, Fabre, etc.; accuse Amar; dénonce le ministère, et proclame l'*insurrection*, 167. — Explications atténuantes de cette dernière proposition, 171. — Sortie contre ceux qui accusent les Cordeliers de conspirer la dissolution de la convention, 172. — Son arrestation, 176. — Discussion aux Cordeliers à ce sujet, 179. — Est accusé par Charles Delacroix, à la convention, d'avoir fait incarcérer des patriotes, 181. — Son procès comme auteur d'une conspiration tendante au massacre de la convention et au rétablissement d'un tyran, sous le nom de *grand juge*, 183. — Il est condamné à mort, 185. — Saint-Just le présente comme complice de Danton, 192. — Dumas, aux Jacobins, dévoile les turpitudes de sa faction, 197. — Robespierre désigne à la convention Bourdon de l'Oise, pour un de ses continuateurs, 266. — Il est mis par Elie-Lacoste au rang des agens de l'étranger, dirigés par le baron de Batz, 267. — An III. Est accusé d'avoir reçu un million pour sauver la reine, 198.

Hébert, veuve du précédent. An II 1794. Est interrogée au tribunal révolutionnaire, 205. — Et condamnée à mort, 205.

Hébert, frère du précédent. An II. 1794. Est envoyé à Paris par ordre de Pinet et Cavaignac, 221.

Hébert, secrétaire d'Adrien Duport. An I.er 1793. Son arrestation par ordre du comité de sureté générale, 95.

Hébert, mort à la Vendée. An I.er 1793. Adoption de son fils, secours à sa veuve, 181.

Hébrard, avocat, député de St.-Flour aux États-généraux. An 1789. Expose les protestations d'une partie du clergé et de la noblesse de Bretagne, contre la députation du clergé et du tiers-état, 23. — Parle contre le *veto*, 55. — Demande que le plan de Necker, sur les finances, soit soumis à la discussion, 63. — Annonce la détresse de Lyon, par l'inexécution des décrets sur la circulation des grains; ordre du jour sur les mesures qu'il présente, 104. — Vote la peine de mort pour réprimer le délit de l'exportation des grains, 111. — An 1791. Fait surseoir à la translation à Orléans de Guillin-d'Escars et Terrasse, prévenus de la conspiration de Lyon, 79. — An II. 1793. Envoyé du Cantal, annonce l'éta-

blissement d'un comité central et d'une armée révolutionnaire, et l'arrestation de tous les suspects dans ce département, 62. — Accusé de concussion par la commune d'Aurillac, est traduit pardevant le tribunal criminel du Puy-de-Dôme, 141.

Hébrard, député de Toulouse aux États-généraux, admis comme suppléant de M. Monsinat. An 1790. Dénonce les catholiques de Nîmes comme excitant les villes voisines à s'armer pour le maintien de la religion, 139. — An 1791. Est élu secrétaire, 59.

Hector (le comte d'), commandant de la marine à Brest. An 1790. Annonce l'insurrection des ouvriers et forçats de ce port, 251. — An III. Commande un corps d'émigrés à la solde de l'Angleterre, 173.

Hédouville (Joseph), général français. An I.er 1793. Annonce la prise de Warvick et de Menin, 261. — An II. 1793. Est destitué pour n'avoir pas exécuté un plan d'attaque, 270. — Mis en arrestation, 276. — An II. 1794. Et acquitté par le tribunal révolutionnaire, 109. — An IV. Chef de l'état-major de l'armée des côtes de l'Océan, annonce l'arrestation de Stofflet, 161. — La prise de Charette, 189. — Et son exécution à Angers, 199. — Sa lettre sur la pacification de l'Ouest, 274. — Autre sur la soumission et le désarmement des chouans, 286. — Autre sur la situation de ces contrées, 293. — An VI. Agent du directoire exécutif à Saint-Domingue, annonce l'armistice accordée par Toussaint-Louverture aux Anglais, et transmet la proclamation faite aux habitans des pays occupés par eux, 351. — An VII. Article sur son retour de Saint Domingue, 97. — Sa proclamation dans cette Colonie, 97.

Hell, syndic de la ci-devant noblesse d'Alsace, et administrateur du département du Haut-Rhin. An II 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 221.

Hellot, député au conseil des cinq-cents. An V. Fait arrêter l'envoi d'un message au directoire sur l'introduction en France des marchandises anglaises, 328.

Helmann, artiste. An II. 1793. Grâve la journée du 10 août, 271. — An VI. Fait hommage au corps législatif de gravures représentant les principaux événemens de la révolution, 220.

Helvétius (feu). An V. Notice sur ses Œuvres complettes, par Lefebvre-Laroche, 129.

Hemar (Claude). An 1792. Est arrêté à Neufchâtel, département de la Seine Inférieure; décret portant qu'il n'y a pas lieu à accusation contre lui, 20.

Hemart, député de la Marne au conseil des cinq-cents. An VI. Fait une motion en faveur des rentiers et pensionnaires. 311.

Hindeline, capitaine de la 48.e demi-brigade. An VI. Est félicité par le directoire pour sa bravoure contre les Anglais, 248.

Henin. An I.er 1793. Est reconnu par la république de Venise comme chargé d'affaires de la république françoise. 37. — An III. Est déporté à Marseille par les Français du Levant, 24.

Henin. An V. Désigné comme devant être ministre des affaires étrangères, dans le plan de conspiration de Lavilleheurnoy, 137.

Hénin, chef d'escadron. An VII. Annonce la reddition de Gaëte et la découverte d'une quantité considérable de médailles d'argent, 122.

Hennequin. An I.er 1793. Auteur des paroles *de la Partie Quarrée*, opéra, 189. — An IV. *Du Bon fils*, 2. — D'*Un Moment d'humeur*, 319.

Hennequin, sculpteur. An III. Est condamné à mort, par suite de l'assassinat du représentant Féraud, 261.

Hennequin, agent municipal à Dugny. An VI. Veut arrêter l'aéronaute Garnerin, descendu dans cette commune sans passe-port, 294. — Sa lettre justificative de sa conduite, 303.

Henric père. An VII. Est condamné à un an de prison, pour avoir recélé son fils, réquisitionnaire et déserteur, 216.

Henrion. An III. Propose de faire travailler les déserteurs ennemis au creusement des canaux, 58.

Henriot, gardien du port de Lorient. An VI. Est expulsé de l'arsenal, et condamné à trois mois de détention, par suite de l'incendie du vaisseau *le Quatorze juillet*. 364.

Henry (Pierre-Paul), député du Cantal à

l'assemblée législative. An 1792. Vote pour le projet du comité, relatif aux droits féodaux, 167. — Fait décréter un mode d'obtention de certificat de résidence, 223. — A la suite d'un rapport, fait affranchir de la peine d'exposition les femmes enceintes, 246.

Henry. An I.er 1793. Elu administrateur des Quinze-Vingts, 217.

Henry (le prince), de Prusse. An II. 1795. Ses sentimens en faveur de la révolution de France, 91. — An III. Ses lettres à l'envoyé français Bacher, sur le succès de ses négociations, 248. — An V. Sa lettre à l'Institut national, et réflexions à ce sujet, 15.

Henry (P. F.), littérateur. An IV. Son analyse d'un mémoire d'Arnoult sur le système monétaire, 50. — Autre article sur l'établissement d'une caisse hypothécaire, 77. — An VII. Traduit un *Voyage à Surinam* et *dans l'intérieur de la Guyanne*, 129.

Henry (mademoiselle Célestine). An VI. Son voyage aërien avec Garnerin, 312. — An VII. Autre, 57.

Henry (M.). An VI. Est nommé consul prussien, à Paris, 335.

Henry, officier français. An VII. Se distingue en Helvétie, 344.

Henry-Larivière (P. F. J.), député du Calvados à l'assemblée législative. An 1792. Vote pour le décret d'accusation contre Labigne, 26. — Sa motion contre les désordres excités chaque jour dans les spectacles, 57. — Vote pour le décret d'accusation contre le ministre Delessart, 72. — Sollicite un rapport sur l'office de l'empereur, pour juger s'il y a lieu ou non à déclarer la guerre, 74. — Vote pour que l'on donne communication au ministre Duport des chefs d'accusation présentés contre lui, *ibid.* — Insiste pour avoir la parole, relativement aux insultes faites dans les Tuileries à des citoyens par des gardes-suisses, 117. — Demande l'examen du compte rendu par Dumourier, sur le non-succès de l'exécution du plan de campagne, et sur la justification de Rochambeau, 127. — Se plaint de ce que Merlin de Thionville a injurié l'armée, en lui supposant l'esprit de révolte, 131. — Vote pour le projet de décret ordonnant la surveillance des étrangers logés dans Paris, 138. — Conclud, d'après le contrat social, qu'on doit tolérer toutes les opinions religieuses, et n'exiger aucun serment des prêtres, 147. — Sa déclaration comme témoin dans l'affaire de Grangeneuve et Jouneau, 169. — Parle sur l'acte d'accusation contre Barnave et Alexandre Lameth, 241. — S'élève contre le projet d'organisation d'un corps de douze cents tyrannicides, *ibid.* — Fait mander à la barre, séance tenante, le président de la municipalité provisoire de Paris, 246. — A l'occasion d'un serment de haine aux rois et à la royauté, propose d'ajouter celui qu'*aucun monarque, ni étranger, ni français ne souillera la terre de la liberté*, 250. — Réélu à la convention nationale, s'oppose à l'ordre du jour sur la discussion relative aux comptes des ministres, 294. — Fait décréter que le pouvoir exécutif justifiera de la délibération qu'il a dû prendre, à l'effet d'arrêter le compte des sommes mises à sa disposition pour dépenses secrètes, *ibid.* — A l'occasion du procès de Louis XVI, soutient que la haine due aux tyrans doit s'étendre à tous ceux qui portent ombrage aux amis de la liberté, 356. — An I.er 1793. Lors des explications de Brissot, provoquées par la dénonciation de Robespierre, invite la convention à l'union, 96. — Réclame contre les violences des tribunes dans diverses discussions, 140 et 141. — Est nommé membre de la commission des douze, pour la recherche des complots et l'examen des arrêtés de la municipalité de Paris, 142. — Donne sa démission avec ses onze autres collégues, 151. — Bourdon de l'Oise demande son arrestation, 152. — Adresse qui provoque son accusation, 154. — Suppression de la commission dont il est membre, *ibid.* — Il est décrété d'arrestation au 2 juin, 156. — Thuriot demande contre lui le décret d'accusation, comme s'étant retiré à Evreux pour y conspirer, 167. — Nouvelle dénonciation de sa conduite dans le Calvados, 168. — Il est déclaré traître à la patrie, et mis hors la loi, 191 et 212. — Ses biens sont confisqués, 214 et 215. — An III. Il réclame contre sa proscription; Dubois-Dubais atteste son civisme, 86. — Merlin de Douai

Douai propose de le tenir exclu de la convention ; mais sans qu'il puisse être inquiété, 89. — Motion en sa faveur, 170. — Il est rappelé dans le sein de l'assemblée, 171. — Lors de la discussion sur l'ancien comité de salut public, réclame contre l'éloge fait par Robert-Lindet, du 31 mai, 186. — Fait adopter l'impression et le renvoi au comité de la motion de Pelet, sur la constitution de 1793 ; fait décréter la tenue des assemblées de sections, depuis 10 heures jusqu'à 2, 202. — Appuie le projet présenté par Saladin, pour annuller tous les décrets de mise hors la loi, etc., par suite des événemens des 31 mai, premier et 2 juin 1793, 204. — Demande l'impression de la pétition des citoyens de la section de la République, qui se plaignent de l'atteinte portée par la loi du 12 floréal dernier, à la liberté de la presse, 238. — Annonce que la force armée qui entoure la convention au 2 prairial, vient de prêter le serment de guerre à mort aux terroristes et aux buveurs de sang ; dénonce Robert-Lindet comme ayant tenu chez lui un directoire secret, pour organiser le mouvement qui a eu lieu ; décret de mention honorable de la conduite des citoyens qui l'ont défendu lors du péril qu'il a couru la veille, 247. — Est nommé secrétaire, 251. — Son opinion contre la création d'une commission chargée de faire un rapport sur les représentans dénoncés et prévenus de complicité avec les derniers tyrans ; il conclud à l'arrestation des membres des anciens comités de gouvernement, et dénonce particulièrement Carnot, 253. — Combat le projet tendant à ne laisser juger par la commission militaire que les délits militaires, etc., 255. — Est élu membre du comité de salut public, 259. — Dit que le discours de Dubois-Crancé, sur l'esprit public, est propre à rappeler le régime de la terreur, et en fait rejeter l'impression, 322. — Son rapport concernant les terroristes détenus ; il fait annuller la création d'une commission de douze membres, chargée de prononcer à leur égard, et présente un mode de jugement par les tribunaux, 323 et 324. — Il reproduit ce projet, on l'ajourne ; en présente un autre qui est adopté, 345. — Fait révoquer le sursis accordé à des patriotes de Besançon, poursuivis judiciairement, *ibid.* — Et renvoyer au comité de législation la proposition faite de mettre en arrestation les prêtres réfractaires, 353. — An IV. Il sort du comité de salut public, 19. — Accusé par Bentabolle d'avoir assassiné les patriotes, récrimine contre cette assertion, 25. — Explications qui ont eu lieu à son égard en comité général, 28. — Il est nommé dans la correspondance de Lemaître, 31. — Réélu au conseil des cinq-cents, combat la proposition d'exclure de Paris les membres des assemblées constituante et législative, 238. — Interpelle, avec vivacité, Tallien parlant de la réaction, 267. — Sur l'annonce d'un complot découvert par le ministre de la police Cochon, s'écrie : *Voilà la réaction de Tallien !* 268. — Fait accorder des secours au fils de l'ex-représentant Bernard, des Bouches-du-Rhône, 333. — Opine contre le projet d'amnistie pour les délits relatifs à la révolution, et en demande l'ajournement jusqu'à la paix, 349. — Appuie le rapport de la loi du 3 brumaire, qui exclud diverses classes de citoyens des fonctions publiques, 359. — An V. Son opinion sur le projet relatif au commissaire des guerres Maurel, prévenu d'un vol de 600,000 liv. 24. — Il fait adopter quelques dispositions sur l'ordre des successions, 25. — Vote la mise en liberté des prêtres détenus, 32. — A une vive altercation avec Legot, sur la loi du 3 brumaire an 4, 47. — Son opinion sur cette loi, dont il vote le maintien à l'égard des amnistiés, 48. — Il fait adopter le surplus de son projet sur les successions, 52. — En présente la rédaction définitive, 56. — Demande la question préalable sur l'établissement d'un journal exclusif, et la priorité pour le projet de Pastoret, sur les abus de la presse, 80. — Révoque en doute l'existence du royalisme, *ibid.* — Nie que Sonthonax ait été accusé comme complice des vingt-deux députés mis hors la loi, 129. — S'oppose à l'impression d'un discours de Lamarque, contre la conspiration royaliste de Lavilleheurnoy, dont il atténue les dangers, 138. — S'élève contre les murmures qui interrompent Dumolard, parlant sur le parti d'Orléans, 140. — Fait accorder une pension aux enfans du représentant Duperret, 173. — Est nommé secrétaire, 245. — Réfute les observations

de Hardy, sur les nominations des commissions, et lui reproche d'avoir tenu, avec ses pareils, la conduite qu'il attaque, 253. — Voudrait que Tarbé continuât son rapport sur les Colonies, 261. — Est élu président, 277. — Déclare adopter le projet qui exempte les prêtres du serment, et lève la séance au milieu des réclamations, 303. — Demande que l'on discute, sur-le-champ, celui sur la réorganisation de la garde nationale; parle des dangers de la patrie, de la marche des troupes vers Paris, de la division du directoire, et de l'arrivée d'une foule de brigands, 305. — Fait passer à l'ordre du jour sur la proposition de Tallien, tendante à créer une commission pour présenter des mesures politiques ou législatives, 309. — Accuse Garat d'être l'un des auteurs du 2 septembre; réclamation de celui-ci, 315. — Est déporté au 18 fructidor, 350. — Notes sur son compte, trouvées dans les pièces de la conspiration Brottier, 353.

HENRY-LONGUÉVE, avocat du roi, député d'Orléans aux États-généraux. AN 1789. Est nommé secrétaire de l'assemblée, 48. — AN 1790. A la suite d'un rapport sur les troubles de Schelestat, fait décréter des poursuites à ce sujet, 228. — AN 1791. Fait rendre un décret pour la liquidation de divers officiers, 77. — AN V. Réélu au conseil des cinq-cents, demande que les députés ne puissent accepter de place du directoire qu'un an après la durée de leurs fonctions législatives, 276. — Son élection est annullée au 18 fructidor, 350.

HENRYS (Jean-Joseph). AN 1792. Est arrêté à Longwi comme coupable d'embauchage; décret portant qu'il y a lieu à accusation contre lui, 155.

HENTZ, juge de paix. AN 1792. Orateur d'une députation de la commune de Sierk, département de la Moselle, présente un rapport sur l'arrestation de trois émigrans pour Coblentz, 61. — AN I.er 1793. Député de ce département à la convention nationale, lui envoie le bulletin d'une sortie vigoureuse faite avec succès par la garnison de Dunkerque, tandis que les habitans gardaient les murs, 253. — AN II. 1793. Dénonce le général Houchard et son état-major, 273. — Annonce aux Jacobins l'arrestation qu'il a ordonnée des administrateurs des Ardennes, 41. — Ses opérations à Givet, 50. — Il est envoyé à Dunkerque, 80. — AN II. 1794. Vote, aux Jacobins, pour l'examen de la conduite des sociétés affiliées, 152. — Est envoyé à l'armée de l'Ouest avec des pouvoirs illimités, 145. — Annonce l'évacuation de Chollet et la défaite des brigands à Montrevaux, 151. — En mission au Nord, annonce divers succès, 302, 303 et 316. — AN III. Donne des renseignemens sur la guerre de la Vendée; est dénoncé par Bentabolle, 12. — Ses opérations attaquées par Merlin de Thionville, qui l'accuse d'avoir fait brûler une ville du Palatinat, 199. — Accusation de même nature par Tallien; il est décrété d'arrestation, 200. — Décret qui lui enjoint de se constituer prisonnier dans les vingt-quatre heures, sous peine d'encourir la déportation, 214. — Est dénoncé par les habitans de Sedan, 265. — Indemnité accordée aux habitans de la ville de Couselle, qu'il a fait brûler, 282. — Autres dénonciations de la société populaire d'Angers, 327. — AN IV. Est compris dans la loi d'amnistie du 4 brumaire, 44. — AN V. Réclamation d'un fonctionnaire public destitué par lui; sortie de Merlin qui le traite de proconsul incendiaire, 171.

HÉQUET, député de la Seine-Inférieure à la convention nationale. AN II. 1793. Est décrété d'arrestation comme signataire de protestations contre le 31 mai, 277 et 278. — AN III. Est rappelé dans le sein de l'assemblée, 80. — AN V. Réélu au conseil des anciens, sa mort, 72.

HÉRARD (J. B.), fournisseur. AN II. 1794. Est condamné à mort au tribunal révolutionnaire, 109.

HÉRARD (J. B.), député de l'Yonne à la la convention, réélu au conseil des anciens. AN IV. Fait rejeter la résolution qui transfère à Alais l'école centrale du département du Gard, 189. — AN V. Son rapport sur la résolution relative à la vente de l'usufruit des maisons nationales, 205. — AN VI. Est élu secrétaire, 155.

HERAULT-SÉCHELLES (Marie-Jean), commissaire du roi près le tribunal de cassation, député de Paris à l'assemblée législative. AN 1791. Vote

le rapport du décret qui bannit les mots *sire* et *majesté* du cérémonial à observer à l'égard du roi, 280. — Propose un décret contre les fabricateurs de faux brevets, 286. — Est élu secrétaire, 292. — Présente des amendemens au projet relatif aux auteurs des troubles et aux prêtres turbulens, 321. — Fait un rapport sur la responsabilité des ministres, 337. — Parle sur les préparatifs des puissances étrangères ; vote pour le projet de défense présenté par Brissot, 365. — AN 1792. Propose d'interpeller le ministre des affaires étrangères, pour savoir s'il a demandé à l'empereur que la cocarde blanche fût défendue dans les Pays-Bas, 10. — Son projet d'adresse au peuple français, 17. — Veut qu'on demande à l'empereur s'il entend demeurer ami et allié de la France, et qu'il soit fait un rapport sur le traité de 1756, 26. — Son rapport sur le mode d'exercer la responsabilité des ministres, 54. — Ses observations sur la conduite du ministre Bertrand, 66. — Fait présenter ces observations au roi par une députation, 69 — Son rapport sur l'accélération des jugemens du tribunal de cassation, 99. — Demande que tous les dons patriotiques venant d'étrangers, soient destinés aux soldats étrangers qui viendraient combattre sous les drapeaux de la la liberté, 114. — Son projet tendant à attribuer la police aux administrations municipales, 141. — Il s'élève contre le juge de paix Larivière, 143. — Propose une rédaction de l'article relatif à la déportation des prêtres non assermentés, 147. — Fait décréter que l'état civil sera constaté par des officiers municipaux, 175. — Son rapport sur les motifs qui nécessitent la déclaration de la patrie en danger, 195 — Il propose d'attribuer aux municipalités la police de sureté générale, 211. — Inculpe Bureau Puzy, 214. — Fait part des difficultés qu'offre la formation d'une cour martiale, 230. — Fait décréter l'organisation du tribunal du 10 août, choisi par des électeurs de chaque section de Paris, 232. — A la suite d'un rapport, fait rendre un décret relatif aux procédures de ce tribunal, 234. — Fait requérir trente mill hommes dans le département de Paris et circonvoisins, 242. — Est élu président, 248. — Réélu à la convention nationale, obtient des voix pour la place de maire de Paris, 291. — Fait rendre un décret d'accusation contre Choiseul Gouffier, 297. — Est élu président, 308. — Dément un fait avancé par Gorsas, relativement à Robespierre, 310. — Est envoyé en mission dans le Mont-Blanc, 335. — AN I.er 1793. Sa réponse, comme président, aux sections de Paris, demandant la suppression de la commission des douze, 150. — Il est adjoint au comité de salut public pour présenter les bases constitutionnelles, 151. — Lit le projet de constitution, 162. — Texte de son rapport sur cet objet, 164. — S'oppose à l'institution d'un grand jury national, 170. — Son opinion sur la résidence des conventions et celle des corps législatifs, 172. — Fait un rapport sur les opinions émises relativement aux jurés civils, 174. — Propose Alexandre pour le ministère de la guerre, et Desforgues pour celui des affaires étrangères, 175. — Lit la déclaration des droits de l'homme, 177. — Relit la constitution, et propose un nouveau chapitre ; débats à ce sujet, 178. — Fait mettre à la disposition du ministre de l'intérieur une somme de dix millions pour être distribués à titre de secours, 181. — Présente l'adresse de la convention et le décret portant peine de mort contre tout contrefacteur de la constitution, 183. — Entre au comité de salut public renouvelé, 193. — Fait décréter la peine de mort contre ceux qui, à Lyon, retiendraient des armes destinées à l'armement des troupes de la république, 195. — Annonce que les nouvelles de Valenciennes font craindre pour Condé, 197. — Fait déclarer traître à la patrie le général Beysser, et les administrateurs de la Loire Inférieure ; propose de faire transporter le général Lescuyer chez lui sous bonne et sûre garde ; fait décréter une fête à Evreux et le mariage de six jeunes républicaines avec six républicains, pour célébrer le retour de la liberté dans cette commune, 201. — Combat la proposition d'ériger le comité de salut public en gouvernement provisoire, 217. — Est élu président, 224. — Texte de son discours sur l'acceptation de la constitution, adressé aux envoyés de toutes les assemblées primaires, *ibid* et 225. — Il rappelle à l'ordre le député Dewars, et pourquoi, 225. — Donne une épée, l'accolade fraternelle à un jeune citoyen âgé de dix ans, dont le père est

mort dans ses bras en combattant pour la patrie, 332. — Annonce à la section des Lombards que bientôt le tocsin sonnera pour la mort des tyrans, *ibid.* — Annonce l'entrée des Piémontais dans le Mont-Blanc, et fait décréter l'envoi de commissaires de la convention dans ce département, et ceux de l'Isère et des Hautes-Alpes pour prendre des mesures propres à repousser l'ennemi, 289. — An II. 1793. Communique les détails de plusieurs succès, 268. — Annonce les changemens opérés à Bordeaux; communique une délibération de la municipalité provisoire, et ajoute que cette commune adhère à la révolution du 31 mai, 271. — Fait décréter le désarmement des suspects et l'annullation de leurs passe-ports, 17. — Sa lettre sur un trait de patriotisme de seize sans-culottes de Saussure; récompense qui leur est accordée, 61. — Ses opérations dans le Haut-Rhin; il y met la terreur en action, 75. — Dénoncé par Bourdon de l'Oise, à cause de ses liaisons avec Dubuisson, Pereyra et Proly; est justifié par Bentabolle et Couthon, 88. — Compte qu'il rend de sa mission dans le Haut-Rhin; il se justifie des inculpations dirigées contre lui, et offre sa démission de membre du comité de salut public, qui n'est point acceptée, 100. — An II. 1794. Son arrestation, 179. — Saint-Just l'accuse de complicité avec Danton, Dumourier, etc., pour absorber la révolution en un changement de dynastie; décret qui le met en accusation, 192. — Son interrogatoire et ses réponses au tribunal révolutionnaire; il rappelle qu'il a siégé dans cette même salle, où il était détesté par les parlementaires, 195. — Il est condamné à mort, 197.

Herbert (le baron de). An 1789. Annonce de son rappel des Pays-Bas, pour aller en mission à Constantinople, 131.

Herbert, capitaine anglais. An VI. Révolte survenue à bord de la frégate l'*Amélie* qu'il commande, 158.

Herbigny (le commandant d'). An 1792. Lettre du président de l'assemblée nationale sur sa bonne conduite au camp sous Brissach, 207.

Herbin et compagnie. An II. 1793. Marchandises remises à sa disposition, 19.

Herbin, adjudant-général. An IV. Sa belle conduite dans l'affaire de Salo, 328.

Herbon, de Soissons. An II. 1794. Est défendu par Dubarran: sursis à son procès, 229.

Hérembert (la veuve). An 1791. Décret en sa faveur, 246.

Herga, médecin à Grenoble. An VI. Se brûle la cervelle: écrits trouvés chez lui, 278.

Herin, notaire à Paris. An II. 1794. Est dénoncé aux Jacobins, 356.

Heriot (M.). An 1791. Cause de concubinage adultère, plaidée à Paris, par ses héritiers, contre m.lle Collin, 115.

Hermand (d'), consul général de France à Madrid. An VI. Son rappel de cette résidence, 262.

Hermann, président du tribunal révolutionnaire. An II. 1794. Donne des explications sur la procédure de Bailleul; demande une loi contre les avilisseurs de la convention, 150. — Est nommé provisoirement pour remplir les fonctions de ministre de l'intérieur et des affaires étrangères, 200. — Commissaire des administrations civiles, police et tribunaux, est dénoncé comme vendu à Robespierre, 313. — Et décrété d'arrestation, 314. — An III. Est condamné à mort avec Fouquier-Thinville par le tribunal révolutionnaire, 231.

Hermann (Frédéric), député du Bas-Rhin au conseil des cinq-cents. An IV. Son rapport et projet concernant les écoles primaires et le salaire de leurs instituteurs, 249, 250 et 265. — Sa motion contre l'arrêté du directoire, concernant le payement des biens des héritiers des condamnés, déportés et autres, 311. — Son opinion sur l'amnistie, et le droit de l'accorder, 329. — Motion pour favoriser le *transit* des marchandises étrangères, 337. — An V. Il demande le rejet d'une proposition tendante à autoriser le conseil militaire à diminuer ou commuer les peines portées par les lois, suivant que les circonstances atténueraient la gravité du délit, 3. — Fait excepter les livres de la défense d'importation contre les marchandises anglaises, 117. — Dépose des pièces qui démentent une adresse où l'on disait les départemens du Rhin en feu; assure que le signataire Albert n'existe pas, et qu'il est inconnu dans son département, 168. — Appuie une demande de Dumolard sur l'instruction publique, 256. — Ob-

serve que les émigrés, dont parlent les administrateurs du Bas-Rhin, ne sont autres que des ouvriers que la tyrannie et la terreur ont forcés à s'expatrier, 265. — An VI. Combat l'impot sur le tabac, 84, 91, 169 et 171. — Est dénoncé comme parent d'émigrés, 95. — Proposition de le suspendre de ses fonctions législatives, 104. — Il se justifie des inculpations qui lui sont faites, 114. — Combat les dispositions pénales du projet concernant les falsificateurs des billets de la loterie nationale, 188. — An VII. Demande l'ajournement indéfini de celui sur les biens du culte protestant, 164.

Hermel. An III. Sauve la vie au représentant Lehaut, au premier prairial; mention honorable de sa conduite, 250.

Hernandez, député du Var au conseil des cinq-cents. An VI. Fait ajourner le projet tendant à annuller les confiscations prononcées par les commissions militaires après le 9 thermidor, excepté à l'égard des émigrés, 247. — Fait accorder à la veuve du citoyen Pivot, inventeur du bassin de Toulon, une pension annuelle et une indemnité, 269. — S'oppose à ce que les juges nommés en l'an 4 servent de suppléans à ceux de l'an 6, pour les places vacantes au tribunal de cassation, 297. — Appuie l'ouverture forcée des boutiques le dimanche, 304. — An VII. Est dénoncé comme parent d'émigrés, 166. — Appuie l'envoi d'un message au directoire sur la législation des prises maritimes, 175. — Rapport de Briot, et ordre du jour sur l'accusation de parenté avec des émigrés, 192, 208 et 209. — Il est exclu de la députation du Var pour l'an 7, à cause du défaut d'âge, 238.

Hernoux, négociant, député de Dijon aux États-généraux. An 1790. Son rapport sur la compagnie des Indes, dont il propose de révoquer le privilége, 79. — Il fait rendre un décret relatif aux transports sur la Saone, 315.

Heron, agent du comité de sureté générale. An II. 1793. Eclaircissemens que donne Vadier sur un fait pour lequel il a été dénoncé : le comité de sureté générale est chargé d'examiner sa conduite, 89. — Il arrête l'ex-ministre Lebrun, 95. — An II. 1794. Est désigné par Bourdon de l'Oise, comme directeur des incarcérations des patriotes, et décrété d'arrestation; Couthon, Moyse-Bayle et Robespierre le défendent, et font rapporter cette mesure, 181. — Il est arrêté à la suite du 9 thermidor, 316. — An III. Bourdon de l'Oise demande qu'on en débarrasse le sol de la liberté; décret qui le traduit au tribunal criminel d'Eure et Loir, 250. — An IV. Instruction de sa procédure, 10. — Il est compris dans la loi d'amnistie du 4 brumaire, 44.

Herschel, astronome. An 1789. Est élu associé étranger par l'académie des sciences de Paris, 125. — An VI. Ses nouvelles découvertes astronomiques, 152 et 337.

Hertzberg (le baron d'), ministre prussien. An 1791. Son crédit, 67. — Sa lettre sur les mesures de la cour, 167. — Reflexions sur sa retraite, 212. — Excite la maison d'Orange contre la France, 214. — Son mémoire sur les causes des révolutions, 296 et 318. — An I.er. 1793. Lettre par laquelle il annonce la radiation de la liste des membres de l'académie de Berlin, des noms de Condorcet et Brissot : ses motifs, 72. — An 1793. Ses sentimens en faveur de la révolution française, 91.

Hervé. An 1790. Sa *Théorie des dîmes*, 93.

Hervey (lord), ministre britannique. An I.er 1793. Note donnée par lui au gouvernement de Toscane, et réponse de celui ci : sa circulaire aux ministres des autres cours, et réponse du chargé d'affaires de Russie, 196. — An II. 1793. Il exige du grand-duc la rupture de la neutralité, 40. — Nouvelle note impérative sur le même objet, 75. — An III. Sa retraite de cette cour, attribuée à son acte de neutralité avec la république française, 196.

Hervieu. An VII. Renvoi à une commission de sa pétition relative aux faillites et banqueroutes, 106.

Hervieux, noyé dans la Loire. An III. Application à ses héritiers de la loi du 21 prairial, 272.

Hervilli (d'). An 1789. Administrateur des établissemens publics, municipalité de Paris, 102.

Hervilly (ci-devant comte d'). An II. 1793.

Saisie, par André Dumont, d'effets précieux dans son château, 31. — An II. 1794. Commande un corps d'émigrés à la solde de l'Angleterre, 282.

Herwyns, député de la Lys au conseil des anciens. An VII. Est élu secrétaire, 334. — Fait arrêter la célébration de l'anniversaire du 18 fructidor, 344.

Hespe, batave réfugié. An III. Son don patriotique, 350.

Hesse-Cassel (le landgrave de). An 1792. Insurrection d'un régiment contre ce prince, 85. — Il vend à 5 louis la pièce tous ses maltaiteurs à un enrôleur pour les émigrés, 100. — Refuse les moyens que lui propose Dillon, pour retirer ses troupes servant contre la France, 286. — Proclamation de Custine contre lui, 314. — Il met à prix la tête des Français, 353. — An I.er 1793. Traité de subsides entre l'Angleterre et ce prince, 125. — Vend 8,000 Hessois à l'Angleterre, 199. — Autre traité conclu avec la Suède, 255. — An III. Autre avec la margrave de Baden, pour la défense de la religion et de l'Empire, 87. — Il refuse de payer les mois romains, 280. — Fait la paix avec la république française, 349. — Ratification de ce traité par la convention, 351. — An IV. Décret de la diète de Ratisbonne y relatif, 31. — Echange des ratifications, 67. — An V. Réception, par le directoire, de son ministre plénipotentiaire, 43.

Hesse-d'Armstadt (le prince de). An I.er 1793. Traité entre lui et l'empereur pour lui fournir 3,000 hommes, 191. — An III. Autre avec le margrave de Baden, 87. (*Voyez* Cercle du Haut Rhin.)

Hesse-Rheinfeld (le prince Charles de), commandant à Perpignan. An 1792. Sa lettre au gouverneur de Catalogne, pour réclamer la liberté d'un français détenu à Figuières, 74. — Il accuse le ministre Narbonne de laisser les départemens méridionaux sans défense, 92. — Est dénoncé lui-même à cette occasion, 94. — An II. 1793. Demande à être admis aux Jacobins; Dufourny s'y oppose, motivé sur ce qu'il est prince, 31.

Hurtaut-Lamerville, député du Berri aux Etats-généraux. An 1790. Fait adopter un décret sur le desséchement des marais, 239. — Fait le récit de la cérémonie funèbre qui a eu lieu au Champ-de-Mars en l'honneur des citoyens tués à l'affaire de Nanci, 265. — Propose un décret sur les impositions, 279. — Son plan sur leur système, 285. — Fait rendre un décret relatif à Champagny, salpêtrier de Paris, 328. — Son rapport sur le mode d'estimation du produit net des propriétés territoriales de chaque commune, pour la confection du cadastre, *ibid.* — Il fait rendre un décret sur l'exécution des moyens à prendre pour établir l'uniformité des poids et mesures, 344. — Fait décréter que les droits de douanes seront perçus comme par le passé jusqu'à la promulgation du nouveau tarif, 357. — Fait adopter la suite des articles du décret relatif au desséchement des marais, 360. — An 1791. Fait nommer des commissaires pour l'examen de la machine hydraulique de Trouville, 36. — Et renvoyer au pouvoir exécutif l'affaire de Guerrier-Lormoi, 41. — Regarde les mines comme une propriété individuelle, excepté celles d'or et d'argent, 81. — Son rapport sur les lois rurales, et décret à ce sujet, 157, 158, 201, 202, 220, 250, 271 et 273. — An I.er 1793. Procureur général-syndic du département du Cher, donne des explications sur une lettre trouvée dans l'armoire de fer, 58. — An VI. Député du même département au conseil des cinq-cents, en est élu secrétaire, 243. — Fait une motion d'ordre sur l'instruction publique, 280. — Appuie le projet sur les fêtes décadaires, 302. — Discussion de son projet sur le calendrier, auquel il fait donner le nom d'*annuaire*, 324. — An VII. Son rapport et projet sur l'instruction, 55. — Autre pour l'établissement des musées, 72. — Sa motion d'ordre sur les écoles primaires, 110. — Il appuie le projet sur le partage des biens communaux, 127. — Opinion sur les écoles primaires, et projet y relatif; il réfute toutes les objections qui lui sont contraires, 196 et 197. — Est élu président, 216. — Prononce un discours en l'honneur des ministres français égorgés à Rastadt, 262. — Propose une médaille en mémoire du système de l'uniformité des poids et mesures, 355.

Heusse. An I.er 1793. Est nommé par le conseil général de la commune de Paris adjoint

à l'administration de police, 246. — Dément le bruit qui s'était répandu de conspirations ourdies dans les prisons, 253.

HEUVRARD (la citoyenne). AN II. 1794. Demande un lycée de musique pour les femmes, 128.

HEUZÉ, prévenu de participation à la révolte de Dreux. AN IV. Son arrestation, 13.

HÉVIN (le docteur), auteur du *cours de Pathologie et de Thérapeutique chirurgicale*. AN 1789. Article nécrologique qui le concerne, 115.

HLYBERG (M.), auteur d'un écrit satyrique. AN VII. Le gouvernement danois lui intente un procès, 240.

HEYMANN, agent des princes émigrés. AN 1792. Son influence à Berlin, 37. — AN I.er 1793. Explications des défenseurs de Louis XVI, relatives à sa mission en Prusse, 7.

HEZINE, journaliste à Vendôme. AN VII. Est condamné à la déportation, 5.

HILLAIRE, homme de loi à Monastier, administrateur du directoire du district du Puy, député de la Haute-Loire à l'assemblée législative. AN 1791. Demande l'attribution des actes de l'état civil aux officiers publics, et la liberté des cultes, 297.

HILLERIN. AN 1789. Sa traduction de l'ouvrage italien de Pagano, intitulé : *Considérations sur la procédure criminelle*, 102.

HILMER, conseiller du roi de Prusse. AN 1791. Exerce une censure sur les écrits, 343.

HIMBERT, député de Seine et Marne à la convention nationale. AN III. Est élu secrétaire, 215. — Fait décréter la démonétisation des assignats de cinq livres et au-dessus, à face royale, 319. — AN IV. Réélu au conseil des anciens, propose d'approuver la résolution sur l'exploitation des nouvelles mines de fer dans le département du Tarn, 268. — Texte de son rapport sur cet objet, 272. — Est élu secrétaire, 307. — S'oppose à l'établissement du droit de patentes, 342. — AN V. Ne veut donner qu'en comité général son opinion sur la prohibition des marchandises anglaises, 46. — Vote pour la résolution relative aux canaux d'Orléans et de Loing, 118. — Combat l'établissement des nitrières artificielles, 153. — Et la résolution sur les poudres et salpêtres, 190. — Fait un rapport en faveur de celle relative à la libre circulation des grains dans l'intérieur, 217. — Ses observations sur le même objet, 267. — Il vote en faveur de la résolution relative aux fugitifs des Haut et Bas-Rhin, 344. — AN VI. Fait refuser l'introduction en France des marchandises de la compagnie suédoise des Indes, 51.

HINRICHS. AN VI. Publie, à Pétersbourg, un livre curieux, intitulé : *Origine et progrès de la musique de chasse russe*, 282.

HIS (Charles). AN I.er 1793. Son article sur l'arrestation en Suisse de Maret et Semonville, 233.

HOBBÉS, danois. AN 1792. Déclare avoir renoncé à la noblesse; réclame les droits de cité en France et de l'emploi dans la diplomatie, 149.

HOCHE (Lazare), général français. AN II. 1793. Annonce les succès de l'armée de la Moselle, 64. — Prise de Deux-Ponts d'après ses dispositions, 65. — Nouveaux succès de l'armée à ses ordres, 96. — AN II. 1794. Déblocus de Landau et nouveaux avantages, 103. — Prise de Guermesheim et de Spire, 105. — Et de Worms, 112. — AN III. Commandant de l'armée des côtes de Brest, remercie en son nom la convention du drapeau qu'elle lui a envoyé, 19. — Son ordre relatif à la soumission de Charette, 162. — Il est nommé général en chef de l'armée des côtes de Brest et de Cherbourg, 165. — Annonce des ouvertures de pacification avec les chouans, 184. — Sa lettre sur les bruits semés à l'occasion des mouvemens qui ont menacé la convention, 202. — Sa confirmation dans le commandement en chef de l'armée des côtes de Brest, 214. — Sa proclamation sur la trahison des principaux chefs de chouans, malgré leur acte de soumission aux lois de la république, 269. — Sa lettre annonçant que l'armée des côtes de Brest va être bientôt entièrement rassemblée, 298. — Sa relation de la reprise de Quiberon et du fort Penthièvre, 315. — Détails du butin qu'y ont laissé les émigrés, 321. — Il est nommé commandant en chef de l'armée de l'Ouest, 548. — AN IV. Annonce une victoire remportée sur les rebelles commandés par Cha-

lette, 19. — Son adresse aux habitans insurgés de la Vendée, 53. — Sa lettre concernant les habitans de la commune de Georges, 65. — Ses succès sur Charette, 68. — Annonce un avantage sur le même, remporté par Delaage, 78. — Sa proclamation à la suite d'un manifeste de Stofflet, 142. — Arrestation de ce chef, due à ses soins, 161. — Il annonce une défaite de Charette et une lettre trouvée dans son porte-feuille, 174. — Reçoit les félicitations du directoire sur la prise de Stofflet et de Charette, 193. — Sa lettre à l'armée des côtes de l'Océan; amnistie en faveur des déserteurs, 213. — Il annonce la soumission de Scépeaux, chef des chouans, 239. — Déclare la ville de Nantes hors de siège, 244. — Approbation, par le directoire, de sa conduite dans l'Ouest, 253. — Il transmet la soumission d'un grand nombre de chouans, 271 et 286. — Appaise les troubles de l'Ouest, 303. — Reçoit du directoire, au nom de la république, une armure et des chevaux, 307. — Forme le camp des environs de Saint Malo, 326. — An V. Assassinat tenté sur sa personne par un chouan, 34. — Il passe en revue une colonne de la légion des Francs, dite *Armée noire*, 56. — Poursuites contre Morian, Teissière et leurs complices, dans la tentative de son assassinat à Rennes, 70. — Nouvelles de la descente de son armée en Irlande, 93. — Il revient à Paris, 106. — Passe au commandement en chef de l'armée de Sambre et Meuse, 127. — Reçoit une lettre du général Grigny, sur la situation paisible de la Vendée, 147. — Est accusé, par Duverne-de-Presle, d'être du parti d'Orléans, 192. — Propose au sénat de Cologne d'accorder aux protestans les mêmes droits civils qu'aux catholiques, et de proclamer la tolérance générale de toutes les religions, 210. — Prend un arrêté pour le libre cours de la navigation sur la rive gauche du Rhin, 213. — Annonce au directoire le gain des batailles de Neuwied, d'Ukerath, d'Altenkirchen et de Dierdorff, 215. — Un nouvel avantage à Klein-Nister, 218. — La prise de Wetzlaër et la suspension de ses succès par la lettre de Berthier, annonçant, de la part de Bonaparte, la signature des préliminaires de paix à Léoben, 221. — Il envoie les trophées obtenus aux champs de Neuwied et de Montabaur, et transmet une lettre du général Watrin, contenant les détails d'une victoire remportée à Neuhoff, 225. — Son éloge par Mathieu Dumas, *ibid.* — Sa proclamation relative aux contributions et réquisitions des pays situés sur la rive droite du Rhin, 272. — Nommé ministre de la guerre, refuse ce poste, 299 et 356. — Le directoire lui attribue les ordres donnés pour la marche des troupes dans l'intérieur, et dit qu'elles sont destinées à l'expédition de Brest, 304. — Proposition d'un message pour savoir s'il avait l'âge requis pour être ministre, 308 et 309. — Est inculpé par Willot, qui demande sa mise en accusation pour les mouvemens de l'armée de Sambre et Meuse, 317. — Autres attaques de la commission des inspecteurs pour le même objet; débats à cette occasion, 320. — Retourne à l'armée de Sambre et Meuse, 322. — Autres faits sur le mouvement des troupes, 327. — Ecrit que sa conduite est exempte de reproche; qu'il n'a agi que par les ordres du gouvernement, et provoque sa mise en jugement, afin que la France connaisse enfin ses véritables ennemis, 331 et 336. — Réclame contre les assertions contenues dans le rapport de Dufresne, sur les contributions levées par lui, 341. — Prend, par *interim*, le commandement de l'armée de Rhin et Moselle, 348. — An VI. Meurt à Wetzlaër; détails sur cette perte, et proposition des derniers honneurs à rendre à sa mémoire, 4 et 6. — La pompe en est ordonnée par le corps législatif, 9 et 10. — Programme de la cérémonie, *ibid.* — Chant funèbre en son honneur, 12. — Détails de cette fête célébrée au Champ-de-Mars, 16. — Motion en faveur de son père, 19. — Il est calomnié par les journaux ministériels anglais, 24. — Recommandation de sa veuve à la bienfaisance nationale, 25. — Erection d'un monument à sa gloire à Weissenthurn; et fondation d'une rente pour l'instruction de la jeunesse, 26. — Pension accordée à son père, 51 et 56. — Notice de sa vie, par A. Rousselin, 198. — Impression aux frais du corps législatif et distribution à ses membres de cet ouvrage, 219. — An VII. Réunion à ses restes de ceux du général Chérin, son ami, 263.

HODODINE, prisonnier des Vendéens. AN I.er 1793. Est envoyé pour proposer un échange ; beau trait à cette occasion, 160.

HODSON (William). AN II. 1793. Son procès à Édimbourg, pour avoir dit que la terre ne serait heureuse que lorsqu'il n'y aurait plus de rois, 100.

HOED, de Groningue. AN VI. Est nommé directeur batave, 330. — Donne sa démission, 337.

HOFFMANN, littérateur. AN 1789. Analyse de son opéra de *Nephté*, 121. — AN IV. Auteur du *Jockey*, 124. — De l'opéra du *Secret*, 219. — AN VII. Et de celui d'*Adrien*, 259.

HOFFMANN, entrepreneur de manufactures de Garence. AN II. 1794. Décret qu'il n'y a lieu à délibérer sur ses prétentions, 291.

HOFFMANN. AN 1792. Écrivain à la dévotion du roi de Prusse, 43. — Sa retraite à Berlin, sous les auspices des *Illuminés*, 133.

HOHENLOHE BARTENSTEIN (le prince de). AN 1792. Son traité de subside avec les princes français émigrés, 70 et 92.

HOHENLOHE-VALDENBERG (le prince de.) AN 1792. Le sénat d'Heilbron s'oppose à l'établissement d'un dépôt de recrues pour ce prince, 141.

HOHENLOHE (le prince de), l'un des précédens. AN III. Est fait prisonnier en Hollande, 134.

HOHENLOHE (le prince de), capitaine au régiment de Barco. AN VII. Est fait prisonnier en Helvétie, 253.

HOLBÉE, sergent des grenadiers. AN 1791. Son dévouement dans les émeutes de Douai, 117.

HOLH. AN II. 1794. Est banni de la Hollande, pour avoir écrit sur la nécessité d'éclairer le peuple, 212.

HOLLAND (lord). AN VI. Proteste au parlement d'Angleterre contre le bill des taxes assises, 123. — AN VII. Son discours pour la paix avec la France, et contre le projet de réunion de l'Irlande, 74. — Il proteste contre l'adresse du parlement, relative à cette union, 227. — Combat le bill sur les sociétés *dites* séditieuses, 275. — Relativement à l'adresse au roi sur les subsides pour 45 mille russes, demande qu'on en écarte tout ce qui pourrait empêcher une réconciliation avec la France, 288.

HOLLIER (l'abbé). AN II. 1793. Prévenu de la conspiration de Bordeaux, est conduit à Paris, 29. — AN II 1794. Et condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 119.

HOLT, commandant des Irlandais insurgés. AN VII. Sa tête mise à prix par le général Craig ; il double la somme promise pour celui qui lui portera la tête de ce général, 27. — Les généraux anglais reçoivent l'ordre de le poursuivre, lui et tous les rebelles, 28. — Son portrait, 48.

HOLTZE, général autrichien. AN II. 1794. Déroute de son corps d'armée, 120.

HOM. AN 1791. Ses réflexions sur la division des pouvoirs, 241.

HOMAIN (la citoyenne). AN I.er 1793. Est arrêtée comme prévenue d'avoir fait passer de l'argent aux frères de Louis XVI, 16.

HOMBERGE (Aaron), de Mayence. AN 1790. Arrêté, par erreur, comme voleur du Garde-Meuble, reçoit une indemnité, 297.

HOMEAU, directeur de l'école nationale de Liancourt. AN VI. Ses élèves font une pétition, pour démentir les imputations dirigées contre lui, 306.

HOMPESCH (baron de), ministre de Bavière. AN VII. Reçoit une lettre du ministre français Alquier, relative au prétendu ordre d'organiser les états du duc de Wurtemberg, 162.

HOMPESCH, grand-maître de l'ordre de Malte. AN VII. Donne sa démission à Paul I.er, empereur de Russie, 354. (*Voyez* MALTE).

HOOD, vice-amiral anglais. AN I.er 1793. Sa déclaration et sa proclamation aux habitans de Marseille et de Toulon, 249. — AN II. 1794. Porte à 14,000 le nombre des fugitifs de Toulon sur la flotte anglaise, 157. — Motion aux communes pour faire examiner sa conduite au sujet de cette évacuation, 241. — Il écrit au grand-conseil de Gênes, pour arranger les différends subsistans entre cette république et l'Angleterre, 247. — AN V. Etat des vaisseaux pris et emmenés par lui, du port de Toulon, 308.

HOPSOMERE, député de l'Escaut aux anciens. AN VI. Fait approuver la résolution qui destine une église de Gand à l'établissement d'un Muséum, 356. — AN VII. Est élu secrétaire, 126. — Dé-

fend la résolution relative aux élections de l'Escaut, 260.

HORDT, comte suédois. AN II. 1793. Annonce de ses mémoires, 19.

HORIX (A. G.). AN VI. Publie un écrit, intitulé : *Bernadotte à Vienne*, ou *Éclaircissemens sur le soulèvement qui y a eu lieu*, 329.

HORN (le comte de). AN 1792. Jugement rendu contre lui en Suède, comme complice de l'assassinat de Gustave III, 169. — Il est exilé à perpétuité, 251.

HORN-TOOK (M.), anglais. AN 1791. Débats sur son affaire, 50. — AN IV. Est un des chefs de la société de correspondance de Londres, 331.

HORTIER (J. B.), *dit* BOURGUIGNON, cordonnier. AN II. 1793. Condamné à mort, 95.

HOTÉ (Jean-Nicolas d'). AN 1792. Condamné à dix ans de gêne et à quatre heures de carcan, est délivré par le peuple, 303.

HOTEMPS (mademoiselle). AN 1789. L'une des dames offrant, au nom des femmes artistes, le premier don patriotique formé de leurs bijoux, 54.

HOTZ (M. de), général autrichien. AN VII. Rapprochement de ses opérations militaires en Suisse, avec celles de Masséna, 184. — Il est tué à la prise de Zurich, 269.

HOUCHARD, colonel et depuis général français. AN 1792. Pénètre dans la Franconie, et bat un parti de hessois, 311. — Remporte un avantage à Weilbourg, 318. — Détails de nouveaux succès sur les Prussiens, 323. — Son éloge, par le ministre Pache, 346. — AN I.er. 1793. Autre éloge, par Custine, 5. — Sa lettre au roi de Prusse, sur le massacre du 4.me bataillon des Vosges par les Prussiens, 107. — Est nommé, en remplacement d'Alexandre Beauharnais, commandant de l'armée du Rhin, 135 et 167. — Conserve le commandement de l'armée de la Moselle, 176. — Transmet à la convention sa réponse à la société populaire de Bordeaux, 203. — L'adjudant-général Barthélemy lui conseille de faire arrêter Custine, 212. — Approbation de sa nomination aux armées du Nord et des Ardennes, 215. — Sa lettre à la convention ; le comité lui envoie un plan de campagne, 226. — Est appelé en témoignage par Custine, 235. — Ses dispositions sur Dunkerque, 242. — Annonce qu'un bataillon du Finistère a pris lâchement la fuite ; que quelques soldats se sont débandés, et ont pillé un village, et demande la formation d'un conseil de guerre, 248. — Annonce la levée du siége de Dunkerque, et une victoire complette remportée sur les ennemis, 256. — AN II. 1793. Est destitué ; discussion à cette occasion, 269. — Lui et son état-major sont dénoncés par Hentz, Peyssard et Duquesnoy, 273. — Il est accusé de correspondance avec Cobourg ; débats aux Jacobins sur sa destitution, 276. — Sa translation à la conciergerie, 49. — Il sollicite son jugement, 56. — Est condamné à mort, 58. — Tente de se suicider ; et donne lieu au décret de la confiscation des biens des suicides condamnés, 61.

HOUDART, officier de la marine française. AN 1791. Reçoit une médaille d'or, pour une action d'éclat, 323.

HOUDEYER, secrétaire en chef du comité de sureté générale. AN III. Est nommé membre de la commission de police administrative de Paris, 333. — AN VI. Et secrétaire-général du département de la Seine, 254.

HOUEL, adjudant-général. AN IV. Atteint d'une balle, se noye au passage d'un gué, 348.

HOULIER (Denis). AN II. 1793. Ordre du jour sur une pétition de ses enfans, relative au droit d'aînesse, 275.

HOUPERT, commandant. AN VII. Se distingue en Helvétie, 344.

HOURIER-ELOY (Ch. Ant.), député de la Somme à la convention nationale. AN III. Décret qui l'envoie près l'armée navale de Toulon, 252. — Il fait ordonner aux représentans en mission, aux commissions exécutives, agences, etc., de remettre, sous huit jours, l'état des marchés qu'ils ont faits ou passés, 308. — AN IV. Réélu au conseil des cinq-cents, fait adopter un projet qui détermine le prix du papier timbré, 102. — AN V. Est élu secrétaire, 155.

HOUSSAYE dit LAVIOLETTE, adjudant-général à l'armée révolutionnaire. AN II. 1794. Est condamné à mort, 244.

HOUSSET, député de l'Yonne aux cinq-cents.

An VI. Fait arrêter la célébration du 14 juillet au sein du conseil, 285. — An VII. Combat le projet relatif aux moyens de réprimer le vagabondage, 94. — Appuie celui concernant les biens communaux, 115. — Demande l'urgence pour celui sur l'organisation de la conservation des hypothèques, 225. — Son rapport sur les dilapidateurs, et projet de message au directoire, pour avoir des renseignemens sur les marchés passés, 317. — Observations de Rewbell sur ce rapport, 321.

Hoverlant, député de Jemmappes au conseil des cinq-cents. An VI. Vote contre le projet qui accuse les membres du tribunal criminel de la Dyle, 157.

Howe (le lord), amiral. An 1790. Propose un nouveau système d'évolutions navales et de signaux, 239. — An VII. Sa mort, 339.

Hua, juge au tribunal de Mantes, député de Seine-et-Oise à l'assemblée législative. An 1791. Vote la levée du secret de Varnier, 324. — Dénonce les manœuvres des princes français, pour séduire François Wimpfen, 327. — S'oppose à la mention honorable d'une dénonciation contre les ministres et le roi, 346. — An 1792. Réclame l'ajournement sur le projet d'accusation contre les princes français émigrés, 3. — Propose de porter à dix-huit membres le comité diplomatique, 74. — Propose de communiquer au ministre Narbonne des pièces qui l'accusent d'avoir laissé les départemens méridionaux sans défense, 92. — Vote pour la poursuite des crimes d'embauchage, par les tribunaux criminels, 106. — Réclame une nouvelle épreuve sur la question relative à la déclaration de guerre au roi de Hongrie et de Bohême, attendu qu'il faut convaincre la nation de sa nécessité, et voté contre cette déclaration, 113. — S'élève contre la dénonciation de Merlin de Thionville, relative à des propos tenus par l'ex-ministre Duport, contre les Jacobins, 159.—S'oppose à la mention honorable d'une adresse au roi, contre le renvoi des ministres patriotes, 180.

Huard, député de Rennes aux États-généraux. An 1789. Défend le système de l'importation exclusive des grains de la Métropole dans les Colonies, 49. — Propose la formation d'un comité de commerce et d'agriculture, 50.

Huard. An II. 1793. Dénoncé aux Jacobins par Laveaux, 42.

Huard. An II. 1794. Blessé à Varennes, obtient une pension, 112.

Huard, général destitué. An IV. Trait de cet officier, cité par Blutel, dans la journée du 13 vendémiaire; demande de sa réintégration, 15.

Huard (Noël), chef de brigade. An VI. Fait traduire devant une commission militaire des assassins, émigrés ou prêtres rebelles, 33.

Hubard, député de la Meuse-Inférieure au conseil des anciens. An VII. Est élu secrétaire, 275.

Huber, membre du grand conseil helvétique. An VI. Son discours contre une rupture de scellés, par ordre de Rapinat, commissaire français, et contre les vexations des agens de la même nation, 250 et 256. — Il fait décréter l'abolition des droits féodaux en Suisse, 265. — Se glorifie d'être traité *d'enthousiaste* par l'*Ami des lois*; et fait passer à l'ordre du jour sur la proposition de déclarer que le corps législatif ne permettra jamais l'asservissement de l'Helvétie, 286. — Rend compte de sa mission auprès du général Schawembourg et de Rapinat, 293. — Son discours contre l'émigration de plusieurs jeunes-gens, pour se soustraire au service militaire, 71.

Huber, commissaire de la trésorerie. An 1791. Est dénoncé comme banqueroutier, 102 et 118. — Se justifie, 102, 107 et 120. — Donne sa démission, 127. — Sa lettre à ce sujet, 128.

Hubert, valet de chambre du général Moreton. An I.er 1793. Demande d'être autorisé à porter l'uniforme national, 7.

Hubert, commissaire du conseil exécutif. An II. 1793. Annonce que les troupes de la république feront incessamment, de gré ou de force, leur entrée dans Lyon, 21.

Huchet, général. An III. Est accusé de cruautés dans la Vendée; explications de Carnot à ce sujet, 11. — Est décrété d'arrestation, 12. — Détenu au château de Ham, est traduit devant le directeur du jury de Tours, pour être jugé avec le général Turreau, 364.

HUE, valet de-chambre de Louis XVI. AN I.er 1793. Celui-ci le recommande à sa famille, 28. — AN V. Tallien dit l'avoir sauvé des massacres de septembre, 3, 9.

HUET. AN 1792. Lettre par laquelle il se propose pour défenseur officieux de Louis XVI, et réclame un délai d'un mois, 320.

HUET, chef du deuxième bataillon. AN II. 1793. Transmet les détails de l'attaque de l'ennemi sur le poste de Bitche; décret portant que son bataillon a bien mérité de la patrie, 73. — AN III. Il se distingue contre la garnison de Luxembourg, 69.

HUET, libraire. AN VI. Mis en arrestation, comme prévenu d'avoir mis en vente l'*Espion de la Révolution*, 78.

HUEZ, maire de Troyes. AN 1789. Jugement prévôtal contre ses assassins, 114.

HUGAU (Claude), député de l'Eure à l'assemblée législative. AN 1792. Présente des considérations pour le complément de l'armée sur le pied de guerre, 21.—Attaque le projet présenté relativement à la formation des légions, 57.—A la suite d'un rapport sur le réglement de police militaire du premier janvier 1792, propose de l'annuller comme étant inconstitutionnel, 100. — Présente un projet d'organisation des compagnies franches, 116. — En fait adopter un pour la formation de six légions. *ibid.* — Fait supprimer la peine militaire infligée à l'ivrognerie, 127. — Rend compte de l'état des procès de la haute-cour nationale, 150. — Ses observations sur les mesures prises pour arrêter la circulation des écrits calomnieux et incendiaires, 166. — Fait décréter la création d'une légion *franche étrangère*, 210.

HUGUENIN, président provisoire de la commune de Paris. AN 1792. Arrêté sur les passe ports, signé de lui, 235. — Rend compte des motifs d'un mandat d'amener lancé contre Girey-Dupré, 246. — Commissaire du conseil exécutif provisoire, son discours à l'inauguration du club de Chambéry, 291. — AN I.er 1793. Est obligé de rendre compte de ses missions, 229.

HUGUES (Victor), commissaire à la Guadeloupe. AN II. 1794. Annonce les succès des Français dans cette Colonie, 357. — AN III. En chasse les Anglais; texte de leur capitulation, 119 — Annonce la prise, par les Français, de Saint-Eustache, Saint-Martin, Marie-Galante, la Désirade, la Guadeloupe, la Martinique, la Grenade, etc.; nombre des bâtimens pris, évaluation des biens laissés par les émigrés dans les Colonies, 322. — Autre lettre annonçant la prise de Sainte-Lucie, 344. — AN IV. Reprend la Guadeloupe aux Anglais, à la tête d'un corps de républicains, 300. — AN V. Son arrêté concernant les vaisseaux et les corsaires français, 220. — AN VII. Est dénoncé par le général Pélardy, commandant à la Guadeloupe, 185.

HUGUES-MONTBRUN. AN IV. Est arrêté à Saint-Domingue, 330. — AN V. Rapport sur sa détention, et résolution portant que le directoire le fera juger incessamment, 53. — Commission nommée pour présenter les moyens d'accélérer son jugement, 70. — AN VI. Sa traduction au conseil de guerre de la douzième division militaire, 252. — Est acquitté, 262.

HUGUET, évêque du département de la Creuse, député à l'assemblée législative et ensuite à la convention nationale. AN III. Réclame la liberté des patriotes au 12 germinal, et l'organisation subite de la constitution, 194. — Est décrété d'arrestation, 195. — AN IV. Est compris dans la loi d'amnistie du 4 brumaire, 44. — Arrêté de nouveau pour l'affaire du camp de Grenelle, 360. — AN V. Est condamné à mort par la commission militaire du Temple, 20.

HUGUET, député du Puy-de-Dôme au conseil des cinq-cents. AN VI. Sa motion sur la législation concernant les biens des ecclésiastiques sujets à la déportation, 35.

HUGUET, député de la Seine au conseil des anciens. AN VI. Vote pour la résolution sur le régime hypothécaire, 271. — Défend celle relative aux créanciers et co-partageans des émigrés, 308. — Combat celle relative aux preuves d'état des enfans nés hors mariage, 318. — Et celle qui déclare que les cousins-germains peuvent être, simultanément, membres d'une même administration, 321. — Défend celle concernant les emprunts avec privilége, faits sur les rentes viagères, 330. — AN VII. Fait rejeter celle qui accorde des récompenses aux familles des citoyens tués, en fai-

sant exécuter les lois, 14. — Vote le rejet de la résolution qui établit un droit d'octroi pour les dépenses de la commune de Paris, 16. — Appuie celle concernant le payement des intérêts de la dette publique, 32. — Combat celle relative au recélement des déserteurs, 33. — Celle sur le régime hypothécaire, 53. — Celle relative à la taxe sur les portes et les fenêtres, 71. — Celle relative aux jugemens qualifiés en dernier ressort, 84. — Et celle sur les droits de greffe, 114. — En défend une nouvelle sur l'organisation du régime des hypothèques, 138 et 179. — Combat celle relative aux prises maritimes, 144. — Celle concernant les domaines engagés, 172. — Celle relative aux arbitrages forcés, 177. — Et celle qui attribue le droit de successibilité à la république, dans les successions des ascendans d'émigrés, 181. — Fait rejeter celle sur les certificats de non-appel et de non-opposition, 197. — Vote en faveur de celle qui accorde un délai pour l'inscription des créances hypothécaires, 199. — Provoque l'adoption d'une autre résolution qui excepte l'île Louviers des biens nationaux, 217. — Demande l'ordre du jour sur l'impression de l'adresse des habitans de Grenoble, contre Schérer, 241. — Appuie la résolution sur les élections de la Corrèze, 250. — Fait approuver celle qui rétablit les droits de greffe dans les tribunaux, 267. — Combat celle sur le droit de successibilité de la république, sur les biens d'émigrés, 281. — Celle concernant les créanciers de leurs ascendans, 321. — Et celle relative à l'emprunt de cent millions, 325. — Défend celle sur le mode de témoignage des employés de la trésorerie, 374.

HUGUET-SÉMONVILLE, (*Voyez* SÉMONVILLE).

HULIN. AN 1789. Conduit au siége de la Bastille, une troupe nombreuse de citoyens; fait traduire Delaunay à l'hôtel-de-ville, 22. — Le 5 octobre, conduit à Versailles les vainqueurs de la Bastille, 70.

HULLIN, commandant de Milan. AN VI. Fait arrêter plusieurs étrangers intrigans qui tentaient de faire évader milord Bristol du château de cette place, 333.

HUMBERT. AN II. 1793. Envoyé en Suisse pour une mission secrette, est arrêté par le département de la Haute-Saône; un décret ordonne sa mise en liberté, 78.

HUMBERT. AN 1789. Se distingue au siége de la Bastille, empêche l'incendie du magasin des salpêtres; ses efforts pour faire cesser le feu de la forteresse, 22.

HUMBERT, maréchal de camp. AN I.er 1793. Auteur d'adresses contre Beurnonville, est accusé par celui-ci, 19.

HUMBERT, général à l'armée de l'Ouest. AN III. Se rend seul à une entrevue demandée par le chef des chouans, 124. — Son rapport sur les infractions faites à la paix par Cormatin, 256.

HUMBERT. AN VI. Commandant les troupes débarquées en Irlande, annonce la prise de Killala, et fait l'éloge de Savary, commandant de l'escadre, 359. — AN VII. Rend compte de ses opérations en Irlande, 15. — Écrit qu'il a succombé sous une force majeure, commandée par Cornwallis, et qu'il est prisonnier de guerre, sur sa parole d'honneur, 18. — Démenti du bruit qui l'accuse d'avoir fait prendre quatre Irlandais, 19. — Son arrivée à Paris, 41. — Le gouvernement anglais fait imprimer ses instructions pour l'Irlande, 207. — Il est blessé à l'armée du Danube, 264.

HUMBERT, ex-député de la Meuse à la convention nationale, et depuis au conseil des cinq-cents. AN VI. Nommé candidat pour la place de commissaire de la trésorerie, 239. — Obtient la majorité des suffrages; est proclamé, 242. — Écrit qu'il accepte cette place, 244.

HUOT (Jean-Baptiste). AN III. Décret qui annulle un jugement de mort rendu contre lui, 119.

HUOT-DE-GONCOURT, député de Bar-le-Duc aux États-généraux. AN 1790. Propose d'approuver la conduite de la municipalité de Toulouse, au sujet des troubles survenus en cette ville, 126. — Son rapport sur l'assassinat de M.r Fitz-James-de-Sainte-Colombe, à Vitraux en Bourgogne, 128.

HUPAIS. AN VI. Est l'un des membres de la députation du commerce de Paris au directoire, pour l'ouverture d'un emprunt, 93.

HURAULT, curé, député de Suzanne aux États-généraux. AN 1791. Prête le serment civique et religieux, 1.

Hurie, prêtre insermenté. An IV. Porteur d'une bulle du pape, est protégé par Job-Aymé, 95.

Hurot, défenseur officieux. An II. 1794. Est envoyé à la police par le conseil de la commune de Paris, 208.

Hus (Auguste), Piémontais. An VII. Ses réflexions sur la nécessité pour la France d'assurer la liberté de l'Italie, 281.

Hussein-Pacha. An VI. Sa générosité envers deux chevaliers de Malte, prisonniers depuis deux ans, 245. — Il est battu par Passawan-Oglou, 304.

Hussey. An V. Décret qui relève ce citoyen d'une déchéance, 22.

Husson, député de la Moselle aux anciens. An VII. Fait approuver la résolution qui annulle les opérations de toutes les assemblées primaires de Lyon, 17.

Husson-Chancourt, domestique de Montmorency. An II. 1793. Est condamné à mort au tribunal révolutionnaire, 88.

Huzard, vétérinaire. An VII. Sa note sur les animaux susceptibles de prendre la rage, 132.

Hyden-Parker (sir). An III. Commande l'escadre anglaise de la Méditerrannée, 12.

I.

Ibrahim-Bey. An VII. Est vaincu avec ses mameloucks, 305.

Icard, capitaine de grenadiers du deuxième bataillon de la quarante-sixième demi-brigade. An VI. Est félicité par le directoire de sa bravoure contre les Anglais, 248.

Ichon (Pierre-Louis), abbé, député du Gers à l'assemblée législative. An 1792. Sa motion contre le désarmement des citoyens d'Ourcamp, 59. — Attribue les troubles des départemens au fanatisme seul des prêtres insermentés, 146. — An I.er 1793. Réélu à la convention nationale, sa liberté est garantie par la modération du peuple de Bordeaux, 165. — Il dénonce la révolte des administrateurs de la commune d'Auch, 201. — An II. 1793. En mission dans le Loiret, est inculpé à l'occasion des abus de pouvoirs de son délégué Fournier, 39.

Ières (chevalier d'). An 1789. Remercîmens que lui adresse l'assemblée nationale sur sa bonne conduite dans l'expédition de Vernon, 99.

Imbert, général de brigade. An I.er 1793. Bat les révoltés du département de l'Eure, 198.

Imbert-Colomès, premier échevin-commandant de Lyon. An 1789. Reçoit de M. Necker et annonce à la ville les secours que le roi lui accorde, 102. — An 1790. S'attache les volontaires par son opinion en faveur de l'ancien régime, 48. — An V. Député de Rhône et Loire au conseil des cinq-cents, est rayé définitivement de la liste des émigrés, 269 et 276. — Fait une motion d'ordre sur la violation du secret des lettres, et propose des mesures en conséquence, 280. — Discours sur le message relatif à la ville de Lyon, 304. — Propose un amendement au projet sur les transactions faites pendant la dépréciation des assignats, 322. — Est désigné dans des placards comme l'agent du prétendant, 349. — Déporté au 18 fructidor, est réintégré sur la liste des émigrés, 350. — Pièces relatives à ses intelligences avec le prince de Condé, 352 et 356.

Imbert-Delonnes, officier de santé. An VI. Fait l'opération du sarcocèle à Charles Delacroix, 204.

Ingrand (François-Pierre), député de la Vienne à l'assemblée législative, puis à la convention nationale. An 1792. Fait décréter l'anihilation des procédures relatives aux troubles de Copet et Saint-Etienne, 354. — An I.er 1793. Est accusé au sujet de l'arrestation de Boze, 5. — Est nommé membre du comité de sureté générale, 25. — Annonce l'arrestation de Quétineau, 135. — An II. 1794. Est inculpé pour l'arrestation du père de Thibaudeau, 121. — Confirme ce qu'a dit Collot-d'Herbois sur la nécessité de rendre aux patriotes leur énergie et d'imposer silence aux aristocrates, 357. — An III. Chauvin dément l'assertion par lui faite de l'oppression des patriotes dans la Haute-Vienne, 6.

Inselin. An 1791. Est élu membre du département de Paris, 33.

Ipsilanti (le prince), ancien hospodar de la Moldavie. An 1791. Annonce de sa mise en liberté, 171.

IRANDA (le marquis d'). AN III. Est nommé par la cour de Madrid pour négocier avec la France; son entrevue avec le général Moncey, 305.

IRLAND-DE-BAZOCHES, lieutenant du présidial de Poitiers, député aux États-généraux. AN 1790. Vote pour que les juges soient installés par le choix du roi, 128. — Parle contre le projet de rendre les tribunaux de district juges d'appel les uns à l'égard des autres, 206.

ISNARD (Maximin), négociant à Draguignan, député du Var à l'assemblée législative. AN 1791. Combat tous les articles présentés par Condorcet, sur l'émigration, et conclut à la question préalable, 306. — Parle contre l'indulgence dont on use à l'égard des prêtres qui ont excité des troubles, et qui sont dénoncés par le département de Mayenne-et-Loire, 311. — Réclame la punition des chefs de l'émeute arrivée à Caen, 317. — Accuse la coalition des prêtres insermentés avec l'aristocratie, et demande des mesures tranchantes contre les révoltes sous prétexte de religion, 319.—Présente des amendemens au projet tendant à comprimer les auteurs des troubles de cette nature, 321. — Explication sur cette phrase: *La loi; voilà mon Dieu*, 324. — S'élève contre les prétentions des émigrés et leurs projets; appelle tous les Français à les combattre; blâme la conduite des ministres, et leur dit que pour eux, la responsabilité est la mort, 335. — Demande, au sujet de la discussion sur les Colonies, que la parole soit ôtée aux ministres, lorsqu'ils entreront dans le fond de la discussion, 343. — Convertit en motion la demande d'accusation contre les princes français, 361. — AN 1792. Son discours sur les dangers de la patrie, 6.—Il demande l'ajournement de la discussion sur la sanction des décrets relatifs à l'organisation de la haute-cour nationale, 10. — Redoute la réunion de l'empereur et de la Prusse; veut que l'on demande au premier l'éloignement des troupes de la Belgique, et qu'on assure la responsabilité des ministres, 22. — Vote pour l'examen de leur conduite, 67. — Appuie le décret d'accusation contre le ministre Delessart, 72. — Parle sur la proposition d'accorder une somme, à titre d'avance, pour acquitter les engagemens des maisons de secours à Paris, 92.—Propose de rappeler à l'ordre Thuriot, pour avoir calomnié le peuple, en faisant craindre une insurrection à Paris, au sujet des billets de confiance, 93. — Son discours contre les intrigues de la cour, et projet d'interpellation nationale à faire au roi, 137. — Il vote pour que les départemens vérifient les dénonciations contre les prêtres insermentés, 147. — Fait décréter la traduction de Laporte à la barre, pour s'expliquer sur le brûlement de papiers fait à Sèvres par ses ordres, 150. — S'élève contre la composition de la garde du roi, et cite Delâtre, compromis par ses relations avec Coblentz, et admis dans ce corps, 150. — Rend compte de ce qui s'est passé chez le roi, le 20 juin, à l'occasion de l'introduction du peuple dans le château, 174. — Demande l'envoi aux 83 départemens du rapport de Jean-Debry sur les mesures de sureté pour sauver la patrie, 186. — Est rappelé à l'ordre, pour avoir désigné le ministre de l'intérieur comme un traître, à l'occasion de la distribution d'un arrêté inconstitutionnel du département de la Somme, 185. — Fait rappeler à l'ordre Lafond-Ladebat, président, 209. — Reproche au roi de n'être fidèle à la constitution que dans ses discours, et s'oppose à l'impression de son message, relatif au manifeste de Brunswick, 218. — Appuie les mesures proposées par Vaublanc pour la sureté des représentans, 224. — Est nommé commissaire à l'armée du Nord, après le 10 août, 232. — Réélu à la convention nationale, et commissaire à Nice, annonce la reprise de Sospello, et se plaint du défaut d'équipement des troupes, 337. — AN 1er 1793. Fait adopter un projet de proclamation sur la guerre, 56. — S'élève contre le despotisme d'opinion qui pèse sur l'assemblée, et contre la tyrannie de la commune de Paris, 65. — Est élu secrétaire, 68. — Son opinion sur la rédaction du décret relatif au tribunal révolutionnaire, 73.—Il fait l'éloge de Dumourier, et demande l'arrestation de deux pétitionnaires qui le dénoncent, *ibid.* — Demande que le tribunal révolutionnaire débute par le jugement des auteurs de la conspiration du 10 mars, 74. — Vote un comité permanent de salut public, 83. — Est nommé mem-

bre de ce comité, 86. — Propose la création d'un comité d'exécution, chargé de destituer les agens du pouvoir exécutif, coupables ou inhabiles, 97. — Fait décréter une commission chargée de présenter l'organisation d'un comité délibérant en secret sur les mesures qui intéressent le salut commun, 98. — Formation de ce comité, 99. — Il défend des jeunes gens accusés d'émeute, et demande qu'on ne soit pas plus sévère envers eux, qu'on ne l'est pour les conpirateurs du 10 mars, 131. — Propose de décréter un pacte social avant la constitution, 132. — Extrait de son discours à ce sujet, 135. — Il est élu président, 139. — Déclare qu'on veut dissoudre la convention pour favoriser la descente des Anglais, 140. — Sa réponse à la pétition du conseil-général de la commune de Paris, relative à l'arrestation d'Hebert; il prophétise la ruine de cette ville, dans le cas où il serait porté atteinte à la représentation nationale; autre, à une députation de Marseille, qui dénonce les commissaires dans le département des Bouches-du-Rhône; impression des deux discours, 147. — Autre, à une députation de la section de la Cité, demandant la traduction au tribunal révolutionnaire des membres de la commission des douze; débats violens à cette occasion, et proposition de lui faire quitter le fauteuil, 149. — Il déclare, au 31 mai, que, par amour pour la patrie, il se suspend, et se met sous la sauve-garde du peuple, 156. — Annonce de son arrestation, par Renaudin, 276. — An II. 1793. Il est décrété d'accusation, 277. — Texte de cet acte, 34, 55 et 36. — An III. Réclame contre sa mise hors la loi, 86. — Rapport de Merlin de Douai, tendant à le tenir exclu de l'assemblée, mais sans qu'il puisse être inquiété; et débats à ce sujet, 89. — Analyse de l'écrit relatif à sa proscription, 168. — Motion en sa faveur, 170. — Il est rappelé dans le sein de la convention, 171. — Lors de la discussion sur l'ancien comité de salut public, réclame contre l'éloge faite par Robert Lindet, du 31 mai, 186. — S'honore de sa conduite lors de sa présidence à cette époque, et de sa réponse à la commune conspiratrice, 189. — Observe que les séances de la nuit sont toujours désastreuses pour la patrie, et fait passer à l'ordre du jour sur la demande en permanence, à l'occasion des troubles de la section des Gravilliers, 191. — Attaque la loi du 17 nivôse, relative aux partages des successions, comme une infraction à la déclaration des droits, 193. — En mission, écrit qu'il est entré à Marseille, qu'il a tout organisé sur sa route, pour s'assurer la victoire, et que la dernière heure du terrorisme va sonner dans le Midi, 255. — Ses dépêches annonçant les succès remportés sur les insurgés de Toulon, 261. — Il transmet une adresse de Marseille, sollicitant une commission extraordinaire pour connaître des délits ultrà-révolutionnaires, 290. — Fait échouer le projet d'égorger les détenus dans la même commune, 315. — An IV. Est rappelé de mission, 24. — Est compromis dans la correspondance de Lemaître, 31. — Réélu au conseil des cinq-cents; Cadroy, dénoncé par une adresse de Marseille, invoque son témoignage, 84. — Son discours véhément contre Fréron et le système suivi dans le Midi, 186. — Autre contre ses dénonciateurs, contre Barras et les oppresseurs du Midi, 194. — Il réclame la parole sur les troubles de cette contrée, 207. — Interpelle Tallien accusant les réacteurs, 267. — Publie une réponse au mémoire de Fréron sur le Midi, 333. — An VI. Annonce faite de grands dangers courus par lui à Grasse, 220. — Lettre par laquelle il dément cette nouvelle, 250.

Isnard, fédéré provençal. An 1792. Sa mise en liberté par Lehoc, ministre de la république française, à Hambourg, 319.

Isoré, député de l'Oise à la convention nationale, en mission dans le département de la Marne. An I.er 1793. Destitue Godard, procureur du département; réclamation de celui-ci, 120. — Sa mission confirmée dans les départemens de l'Aisne et de l'Oise, 214. — Est envoyé à l'armée du Nord, 255. — An II. 1793. Annonce des succès, et la déroute des Anglais sous Menin; réveille la société populaire de Lille, plongée dans la torpeur du modérantisme, 35. — Transmet l'état des contributions levées autour de cette place, 43. — Et inculpé par Dubois-Crancé au sujet des cinq Lillois arrêtés par ses ordres, et acquittés par le tribunal révolutionnaire, 81. — Annonce la reprise du Mont-Noir, 91. — An II. 1794.

Son

Son rapport sur l'agriculture et l'approvisionnement de Paris, 215. — Il est nommé secrétaire, 229. — Son opinion sur le mode de la contribution foncière, 257. — Il parle, aux Jacobins, sur la liberté de la presse, 337. — Propose un projet de décret pour la continuation du *maximum* pendant un an, 365. — An III. Accuse Merlin de Thionville de vouloir détruire les sociétés populaires, 4. — Accuse Tallien et autres d'avoir été, dans les massacres de septembre, les agens du parti d'Orléans, 50. — Propose d'empêcher de tuer les brebis avant 4 ans, 59. — Demande le rapport de la mise de Beauvais en état de rebellion, 68. — Félicite la convention de sa victoire en prairial, 249. — An IV. Propose des mesures contre l'accaparement des grains, 30.

Izoard. An I.er 1793. Accusé de concussion, est arrêté à Marseille, 156. — Sa réclamation contre Barbaroux, qui l'avait accusé d'avoir recélé de l'argenterie d'église, 158.

Izoard (Jean François-Auguste), député des Hautes-Alpes à la convention nationale. An III. Fait révoquer les lois rendues contre Lyon, et ordonner la levée des séquestres, 137 — Et traduire l'ex-constituant Hebrard, et autres, devant le tribunal criminel du Puy-de-Dôme, 141. — An IV. Réélu au conseil des cinq-cents, fait déclarer qu'il n'y a lieu à délibérer sur une dénonciation contre Detorcy, 224. — An V. Propose et fait prononcer l'annullation des élections de la Guyanne française, comme ayant été influencées par le commissaire du directoire Jeannet, 62, 65 et 66.

Izos (Jacques), député des Pyrénées-Orientales au conseil des cinq-cents. An V. Vote le maintien de la loi du 3 brumaire an 4, 36. — Est nommé secrétaire, 123. — Annonce que son département a acquitté les deux tiers de sa cotte-part dans l'emprunt forcé, 158. — An VI. Absent au 18 fructidor, adhère à cette journée, 8. — Vote l'annullation des élections faites par l'assemblée électorale de l'Oratoire de Paris, et l'adoption des choix de celle de l'Institut, 229. — An VII. Fait accorder à l'ex-député Drouet une indemnité de 26,807 francs, 12. — Et mettre les bâtimens de l'archevêché d'Auch à la disposition de l'administration du Gers, 63. — Est élu secrétaire, 135.

J.

Jac (Jacques), ex-constituant, réélu par le département du Gard à la convention nationale. An 1792. Fait ajourner l'accusation rendue contre Lajard, jusqu'après le rapport de la commission des marchés, 345. — An VI. Député aux anciens, en est élu secrétaire, 216.

Jackson, irlandais. An III. Accusé du crime de haute-trahison, se tue devant le tribunal à Dublin, 259.

Jacob. (*Voyez* Benjamin-Jacob et le *supplément*).

Jacob, député de la Meurthe à la convention nationale. An I.er 1793. Annonce que la ville de Toul a sur ses remparts vingt-deux pièces de canons sans affûts; décret à ce sujet, 125. — Dénonce les dégâts des forêts, et demande un projet de loi sur l'administration forestière, 232. — An III. Fait rendre un décret relatif aux comptables et à leurs cautionnemens, 284. — Autre relatif aux receveurs-généraux des ci-devant princes français, *ibid.* — An IV. Autre concernant les receveurs particuliers des finances, 6.

Jacob, général français. An II. 1794. Ses lettres annonçant nos victoires dans la Belgique, 286.

Jacobi (le baron de), ministre de Prusse. An 1791. Sa réclamation contre la marche des troupes impériales sur Liége, 23. — Sa déclaration relative aux projets de l'Autriche contre la France, 158. — An VI. Ministre à Rastadt, notice sur son caractère, 274. — An VII. Est insulté et volé par les hussards de l'Autriche, 225. — Acte par lequel, avec le corps diplomatique, il déclare le colonel Barbackzi responsable de l'assassinat des plénipotentiaires français et de toutes ses suites, 228. — Assiste au convoi de Bonnier et Roberjot, 231. — Envoie à son gouvernement le procès-verbal de leur assassinat, 238. — Particularités qui le concernent dans le rapport de Jean Debry, 239 et 240.

Jacomin (Jean-Jacques-Hypolite), député de

la Drôme à la convention nationale, réélu au conseil des cinq-cents. AN V. Est nommé membre de la commission provisoire des inspecteurs, 352. — AN VI. Donne lecture d'une lettre de Marseille, adressée à Willot, et relative à l'assassinat de Guirault, 9. — Donne des détails sur les menées contre-révolutionnaires de Saint-Christol, *ibid.* — Est élu secrétaire, 153. — Lit une adresse des administrateurs de la Loire, qui accusent Duguet d'être parent d'émigré, 170.

JACOPIN, général français. AN III. S'empare d'une île du Rhin, 356. — AN IV. Se distingue à l'armée de Sambre et Meuse, 302 et 347.

JACOT, officier de police militaire à l'armée des Ardennes. AN II. 1794. Sa destitution; son arrestation, 164.

JACQUEMART, curé, député d'Anjou aux États-généraux. AN 1790. Ses opinions sur la forme des élections des évêques et des curés constitutionnels, 161 et 167. — Il vote l'augmentation du traitement des curés de campagne, 169. — Parle en faveur des ministres, à l'occasion du rapport sur l'insubordination de l'escadre de Brest, 294. — Défend les droits du pape sur Avignon, 324.

JACQUEMINOT, député de la Meurthe au conseil des cinq-cents. AN V. Fait adopter un projet relatif à l'exportation des bois de construction, 327. — AN VI. Combat la plus grande partie du projet sur les vols de grands chemins, 108. — Propose d'autoriser les présidens et accusateurs publics non remplacés dans les tribunaux à continuer leurs fonctions, 226. — Demande la division du projet relatif au remplacement des juges, 238. — Propose et fait adopter l'ordre du jour sur les observations et réclamations de Villers, relatives à l'action en rescision, 240. — Applaudit aux vues d'Eschassériaux, sur l'ordre des travaux des deux conseils, et en fait adopter plusieurs propositions, 243. — Attaque, comme insuffisant, le projet qui assure des pensions et secours aux veuves et enfans des militaires, 257. — Analyse de son rapport sur les testamens militaires, 272. et 273. — Il répond aux objections contre ce projet, 276. — Et à celles contre celui relatif aux domaines engagés, 278. — Fait un nouveau rapport sur l'organisation hypothécaire, 293. — Analyse de ce rapport et adoption de plusieurs articles, 326 et 328. — Présente une nouvelle rédaction du projet qui maintient les journaux sous la surveillance du directoire jusqu'à la loi pénale sur la presse, 341. — Sa réponse à la proposition de charger la régie de l'enregistrement de l'administration hypothécaire, 345. — Son rapport interprétatif de la loi du 17 nivôse, sur les successions, 357. — AN VII. Il présente un projet sur les créances cédées des émigrés, 1. — Demande que le projet relatif aux biens des pères et mères des émigrés soit purgé du vice de rétroactivité, 74. — Sollicite le rapport de l'arrêté pris pour l'examen des élections des juges en l'an 4 et l'an 5, comme tendant à jeter de l'incertitude sur toutes les nominations publiques, 76. — Invoque l'ordre du jour sur le rapport relatif aux dépenses du service militaire, 83. — Son rapport préliminaire sur le code civil, 100. — Il présente son projet sur la loi du 17 nivôse, 104. — Ses propositions relatives à celui sur le retirement des monnaies de billon et de cuivre, 112. — Il soutient l'impôt sur le sel, 138. — Combat le projet de Duchâtel sur le régime hypothécaire, 182. — Discute celui relatif aux jugemens rendus d'après de fausses pièces ou de faux témoignages, 219. — Vote pour la validité des élections de Gemmappes, 241. — Réclame l'ajournement de la proposition tendante à indemniser la citoyenne Montansier, 256. — Combat le projet de Berlier sur la liberté de la presse, comme laissant trop de latitude aux journalistes, 270.

JACQUET, député extraordinaire d'Arles. AN 1792. Sa lettre au président de l'assemblée nationale, 140. — Sa déclaration comme témoin dans l'affaire de Grangeneuve et Jouneau, 169.

JACQUEY, capitaine anglais. AN VII. Rend par capitulation la place de Pizzighitone, 278.

JACQUIER, négociant suisse. AN I.er 1793. Fonds mis à sa disposition pour établir une filature en Corse, 125.

JADIN, compositeur. AN 1791. Auteur de la musique *du duc de Voltza*, 362. — AN I.er 1793. De celle de l'opéra intitulé : *le Coin du feu*, 175. — AN III. De celle de *la Supercherie par amour*, 239. — Et *du Mariage de la veille*, 203.

JADOT, envoyé par la commune de Saint-Omer. AN III. Applaudit aux opérations de Florent-Guyot; est dénoncé par Duhem et Duquesnoy, 6.

JAGOT (Grégoire-Marie), député de l'Ain à l'assemblée législative. AN 1792. Accuse Gorguereau de faire le procès au peuple dans son rapport sur les pétitions relatives à l'adresse du département de Paris, 37. — Réélu à la convention nationale, est envoyé dans le département du Mont-Blanc, 335. — AN II. 1793. Est élu secrétaire, 265. — AN II. 1794. Dénoncé par Merlino, est exclu du comité de sureté générale; ordre du jour sur sa demande en justification, 315. — AN III. Défend, avec Lindet et Carnot, les membres de l'ancien comité de salut public, 187. — Son arrestation votée par Gouly, 253. — Accusé par le même d'avoir soustrait des pièces envoyées contre des scélérats du département de l'Ain, est décrété d'arrestation, 254. — Découverte d'une lettre par laquelle il reproche au comité de la section de Guillaume-Tell, de ne pas indiquer sur la liste des individus qu'il mettait en arrestation, quelle était la quotité de leur fortune, 255. — AN IV. Il est compris dans l'amnistie du 4 brumaire, 44.

JAILLANT, député de Sens aux États-généraux. AN 1791. Absent par congé, écrit à l'assemblée qu'il a pris la poste pour se rendre dans son sein, à la nouvelle de la fuite du roi, 175.

JAILLOT. AN 1792. Notice sur ses *cartes topographiques des Pays-Bas autrichiens*, 198.

JALECH, ci-devant moine dans le district de Cadilhac. AN I.er 1793. Est décrété d'arrestation, 237.

JALLET, curé, député du Poitou aux États-généraux. AN 1789. L'un des trois premiers réunis aux communes; son discours à cette occasion, 7. — Est applaudi à la réunion de la majorité du clergé, 10. — Demande le remplacement des dîmes par des fonds de terre attachés aux bénéfices, 39. — Reconnaît la souveraineté de la nation sur les biens du clergé, et propose un décret conforme à ce principe, 81. — AN 1790. Pense que le droit de paix et de guerre ne peut appartenir qu'au roi, et vote pour que l'emploi de la force publique lui soit confié, 138. — Appuie le plan de la constitution civile du clergé, 152. — Lui prête le serment, 362.

JAMBON (les frères). AN 1790. Prévenus d'assassinat sur les nommés Roussel et Georget au château de Coubert; instruction de leur procédure, 67 et 71. — Ils sont absous comme non convaincus, 80.

JAMES. AN II. 1794. Est nommé secrétaire aux Jacobins, 247.

JAN, député de l'Eure au conseil des anciens. AN VII. Parle contre la suspension de la vente des biens nationaux, 322.

JAPHET, député d'Indre et Loire au conseil des cinq-cents. AN VII. Rend hommage au civisme et à la conduite de son collègue Chalmel, 208. — Fait un rapport sur les sommes empruntées par les receveurs de l'ancienne loterie, 209.

JARD-PANVILLIERS (L. Alexandre), député des Deux-Sèvres à l'assemblée législative, puis à la convention nationale. AN 1792. Fait rendre un décret de liquidation des anciens pensionnaires, 191. — Donne des détails sur une proposition de séduction faite au député Roboham, pour l'engager à faire décharger la liste civile des pensions de la ci-devant maison du roi, 277. — AN I.er. 1793. Est nommé commissaire dans les départemens des Deux-Sèvres, Mayenne et Loire, la Vienne, Indre et Loire, 132. — Est dénoncé par Marat, 172. — AN III. Parle sur différens faits relatifs à Carrier, 65. — Propose d'excepter de la vente des biens nationaux les jardins des presbytères et les cimetières, et d'annuller les ventes qui ont pu en être faites, 93. — Fait rapporter le décret qui ordonnait la restitution des effets déposés au Mont-de-Piété pour 100 livres et au-dessous, 132. — Accorder des secours à la veuve Philippeaux, 138. — Rendre un décret sur la manufacture de toiles à voiles établie à Bourges, 158. — Accorder des secours à la famille de l'officier municipal Pecquin, 161. — Fait un rapport relatif aux secours accordés par les représentans en mission, 167. — Est chargé de l'exécution des lois relatives à l'instruction publique, 204. — Fait rendre un décret relatif aux pensions des militaires suisses du régiment de

Watteville, 205. — Autre accordant un secours de quarante sous par jour aux religieuses anglaises établies en France, 208. — Combat l'impression de la seconde partie du discours de Dubois-Crancé sur l'esprit public, et lui reproche d'assimiler aux proscrits du 31 mai les députés de prairial, 322. — AN IV. Réélu au conseil des cinq-cents, propose une organisation de la gendarmerie nationale, en modification du projet de Gossuin, 273. — Opine sur les délits militaires commis dans l'Ouest, 340. — AN V. Combat comme inconstitutionnelle la loi du 3 brumaire an 4, et en demande le rapport, 35. — On refuse la priorité à son projet sur cette loi, 47. — Son opinion contre le projet sur la vente des ci-devant presbytères; il propose de déclarer en principe qu'ils sont tous aliénables, 50. — Son rapport en faveur des héritiers de Brossier-la-Charpagne, mort victime du régime révolutionnaire, 88. — Il amende le projet de Daunou sur la calomnie, 102. — En soumet un sur l'aliénation des presbytères, 108. — Appuie celui de Defermont, qui accorde un dégrévement d'impositions aux départemens de l'Ouest, 130. — Désapprouve comme contraire à la liberté la proposition d'obliger Mailhe à signer sa dénonciation contre la municipalité de Toulouse, 133. — Présente son projet sur l'aliénation des presbytères, 185. — Fait prendre une résolution sur la liquidation des créances des émigrés, 203. — Fait prononcer l'ajournement du projet de Dubruel, relatif aux prêtres insermentés, 283. — Vote contre celui sur la déclaration à exiger des ministres du culte, 303. — Reproduit son projet sur la vente des presbytères, 314. — Fait décréter la liquidation des pensions des gagistes de la liste civile, 322. — Ses projets relatifs à la liquidation de la dette des émigrés, 332. — Il est élu secrétaire, 334. — AN VI. Opine contre le projet de réductibilité des rentes viagères, 96. — Défend son collègue Frédéric Hermann sous le rapport de la garantie et de l'indépendance de la représentation nationale, 114. — Propose de déclarer la loi du 3 brumaire non applicable aux législateurs ou directeurs, quand l'inscription de leurs parens est postérieure à leur nomination, 115. — Fait accorder des pensions aux ci-devant employés de la régie de l'enregistrement, 116. — Demande la suspension de l'envoi aux anciens de la résolution sur l'enceinte du corps législatif, *ibid.* — Propose un amendement au projet de Chénier, relatif aux événemens d'Ostende, 252. — Combat celui relatif aux poursuites des créanciers des émigrés insolvables, 209. — AN VII. S'oppose à l'annullation des congés militaires, proposée par Delbrel, 286. — Propose des amendemens au projet de loi sur les otages, 295. — S'oppose à l'urgence de la déclaration de la patrie en danger, 359.

JARDIN, ex-page de Louis XVI. AN II. 1794. Est envoyé au tribunal révolutionnaire comme agent de la faction de l'étranger, 267. — Sa condamnation à mort, 275.

JARDIN, rédacteur du *Courrier Républicain*. AN V. Est l'un des journalistes déportés au 18 fructidor, 357, 358 et 359. — AN VI. Détenu au Temple, demande que son procès lui soit fait dans les règles, 100. — S'évade lors de sa translation à Rochefort pour être déporté, 114.

JARDON, général. AN III. Se distingue à l'armée du Nord, 42.

JARRI, maréchal-de-camp. AN 1792. Sa lettre par laquelle il reproche aux généraux autrichiens la nécessité où il a été de brûler les faubourgs de Courtrai, 191. — Décret portant qu'il sera rendu compte des poursuites faites contre lui, 211. — Lettre annonçant son émigration par suite du 10 août, 243. — Son arrestation à Grevenmacher, 260.

JARRY, député de la Loire-Inférieure à la convention nationale. AN II. 1793. Est décrété d'arrestation comme signataire de protestations contre le 31 mai, 277 et 278. — AN III. Et rappelé dans le sein de l'assemblée, 80.

JARRY. AN II. 1794. Accusé par Tallien à la convention comme espion, est défendu par Billaud-Varennes, qui le peint comme un excellent jacobin, 266.

JARRY, officier-supérieur dans l'armée catholique et royale. AN III. Interception de ses lettres adressées aux membres du conseil du Morbihan, 255. — Est traduit au tribunal criminel militaire, 320.

JARRY-DESLOGES, député au conseil des an-

ciens. An V. Analyse de son rapport sur l'organisation de la gendarmerie, 332. — Il défend la résolution prise à ce sujet, 334. — Son élection est annullée au 18 fructidor, 350. — Arrêté à la suite de cette journée, est remis en liberté par le directoire exécutif, 355.

Jaucourt (François), colonel de cavalerie. An 1790. Sa lettre sur une insurrection à Metz, 233. — An 1791. Appaise une émeute élevée à Brie Comte-Robert, par la compagnie dite *du bon Dieu*, 41. — Député de Seine et Marne à l'assemblée législative, combat quelques idées de Brissot, et tous projets de loi contre l'émigration; propose d'ajourner la question à un mois, pendant lequel temps le roi emploiera tous les moyens de conciliation pour rappeler les princes et les émigrés, 296. — Présente des vues sur le mode de remplacement pour les emplois vacans dans l'armée, 312. — Fait adopter deux articles sur cet objet, 315. — Demande l'impression d'une adresse du département de Loir et Cher, contre les émigrés et les prêtres réfractaires, 329. — Défend le patriotisme des dragons commandés par Malvoisin, accusé d'embauchage pour les princes, 339. — Fait adopter l'envoi à tous les bataillons nationaux d'une adresse de celui de la section Montmartre, 353. — An 1792. S'oppose à la mention honorable de la conduite de la force armée de Saint-Omer, qui, dans les troubles, a fait feu sans réquisition, 9. — Son projet sur le mode de recrutement, 22 et 24. — Fait passer à l'ordre du jour sur les désordres arrivés à Paris, 26. — Vote le renvoi au comité diplomatique de la proposition du décret d'accusation contre le ministre Delessart, 72. — Réclame, pour l'ex ministre Narbonne, la faculté de sortir de Paris, 100. — S'oppose à l'admission des soldats de Château-Vieux à la barre, attendu qu'ils ont méconnu la loi, 101. — S'oppose à la déclaration de guerre à l'empereur, 113. — Demande le renvoi au comité d'un rapport de Dumourier, relatif à la justification de Rochambeau, sur le défaut d'exécution du plan de campagne, 127. — Ordre du jour sur une plainte de Chabot, qu'il a menacé de coups de bâton, 132. — Il reproche à ce dernier de chercher à provoquer le peuple contre une partie de l'assemblée, 158. — Parle contre le projet d'une fédération générale, 160. — Son opinion sur la levée de vingt mille hommes pour les armées, 161. — Il s'oppose à ce qu'il soit demandé une garantie du civisme de la nouvelle garde du roi, 162. — Accuse les clubs d'être d'accord avec Coblentz, 184. — Arrêté à la suite du 10 août, par ordre de la municipalité de Paris, réclame l'inviolabilité comme député; ordre du jour, d'après l'observation de Lacroix, qu'il est démissionnaire, 241. — An III. Emigré, Legendre le croit caché dans Paris, à l'époque de la refonte de la constitution, 335. — An VI. Ses intrigues en Allemagne, 332.

Jaucourt (A.), ci-devant marquis. An 1792. Ses démêlés avec le comte de Cardo, chambellan de la cour de Modène, 151. — An II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, comme complice d'une conspiration qui a existé dans la maison d'arrêt de Dijon, 231.

Jauffret (Louis-François), littérateur. An 1792. Annonce de son *Histoire impartiale du procès de Louis XVI*, 364. — An V. Notice de son ouvrage intitulé : *Les charmes de l'enfance et les délices de l'amour maternel*, 216.

Jauffret, procureur de la commune d'Aix. An I.er 1793. Est dénoncé dans une adresse à la convention à la suite du 31 mai, 173.

Jauge, banquier. An II. 1794. Est envoyé au tribunal révolutionnaire, comme agent de la faction de l'étranger, 267. — Et condamné à mort, 275.

Jauger, officier municipal à Ruffec. An 1792. Y est tué dans l'exercice de ses fonctions; décret qui accorde un secours à sa veuve, 226.

Jaune (Urbain). An II. 1794. Est dénoncé à la société des Jacobins par Renaudin, comme hébertiste; demande à se justifier; se rend avec lui au comité de sureté générale, 282.

Jaussions, secrétaire du département du Morbihan. An 1791. Repousse les accusations dirigées contre lui, 109.

Javoques, fils, député de Rhône et Loire à la convention nationale. An II. 1793. En mission, obtient des secours pour les districts de Saint-Étienne et de Montbrison, 17. — Est envoyé dans le département de Saone et Loire, 42. — An II.

1794. Inculpé au sujet de Lapallu, l'examen de sa conduite est renvoyé au comité de salut public, 140. — Il écrit contre Couthon ; celui-ci le dénonce, fait casser ses actes et décréter son rappel, 142. — Autre dénonciation par la société populaire de Clermont-Ferrand, 145. — Il se présente à la convention, est renvoyé au comité de salut public, 175. — Rétracte sa proclamation contre Couthon ; réconciliation entre eux, 213. — An III. Il conteste le civisme de Kellermann, 118. — Est dénoncé par les administrateurs du district de Bourg, département de l'Ain, 232. — Autre dénonciation, 238. — Accusé pour ses opérations à Montbrison et autres griefs, est décrété d'arrestation, 257. — Nouvelle dénonciation envoyée de Châlons-sur-Marne, 288. — An IV. Il est compris dans l'amnistie du 4 brumaire, 44. — Est arrêté pour l'affaire du camp de Grenelle, 360. — An V. Et condamné à mort par la commission militaire du Temple, 20.

Jay-Sainte-Foy, député de la Gironde à la convention nationale. An I.er 1793. Son opinion sur l'instruction publique, 227. — An II. 1793. Autre sur le même objet, 85. — Il fait prolonger les pouvoirs du comité de salut public, 85. — Vote pour la déclaration de foi politique à faire par les suppléans, 86. — Est élu secrétaire, 94. — An II. 1794. Préside aux Jacobins, 111. — Donne des détails sur l'arrestation et le supplice de Guadet, Salles et Barbaroux, 280.

Jay (monsieur), ministre d'Amérique à la cour de Londres. An III. Signe le traité de commerce des États-Unis d'Amérique avec l'Angleterre, 97. — Son effigie brûlée à Philadelphie, 333.

Jean (les frères), chefs d'une fonderie à Lyon. An II. 1793. Sont déclarés avoir bien mérité de la patrie, pour avoir soustrait des canons aux rebelles, 45.

Jeanbon-Saint-André, député du Lot à la convention nationale. An 1792. Invoque la question préalable sur une dénonciation de Barbaroux contre la commune de Paris, 300. — Combat la proposition d'une garde départementale pour la convention, 313. — Demande à répondre à l'opinion de Barrère contre le départ des fédérés, 317. — Obtient le décret d'accusation contre les fournisseurs Vincent et Lajard, 326. — Dénonce des marchés frauduleux passés par Malus, Petit-Jean et d'Espagnac, 329. — A l'occasion d'une lettre de félicitation, proposée pour Dumourier, dit qu'il veut voir la fin de sa carrière, avant de le remercier, 337. — Déclare que Louis XVI a été jugé le 10 août, et que remettre ce jugement en question, c'est se déclarer rebelle, 340. — Croit prématurée la proposition de Buzot, tendante à bannir la famille des Bourbons après le jugement de Louis XVI, 353. — Appuie la demande du rapport du décret qui déclare inéligibles les agens et officiers civils ou militaires de l'ancien gouvernement, dans les pays occupés par les armées, 358. — Annonce que dans le mémoire des défenseurs de Louis Capet, ces mots : *Le peuple a voulu la liberté, il la lui a donnée*, ont été effacés, 363. — S'oppose à la proposition de Vergniaud pour l'envoi des décrets de censure aux 84 départemens, 364. — An I.er 1793. Texte de son opinion sur l'appel au peuple, dans le jugement de Louis, 4. — Il dénonce un placard de Valadi, 24. — Propose d'accepter la démission du ministre Roland, 26. — Vote pour la mise en liberté du journaliste Nicole, par respect pour la liberté de la presse, 33. — Vote pour une adresse au peuple anglais, 34. — Son opinion sur la nomination des officiers de marine, 37. — Trouve trop fort le traitement de dix mille livres proposé pour les adjoints du ministère de la guerre, 39. — Invoque le pardon des crimes commis les 2 et 3 septembre, et par quel motif, 41. — Blâme la conduite du département du Var, relativement à la levée d'un bataillon envoyé à Paris, 42. — Pense qu'il n'y a personne dans l'assemblée qui veuille l'anarchie, et que tous veulent l'ordre, 65. — Attaque les écrits de Gorsas et de Brissot, en défendant pourtant la liberté de la presse ; et croit que l'assemblée peut chasser de son enceinte les journalistes qui corrompent l'esprit public, 69 — Rend compte du zèle des parisiens à s'armer, 70. — Fait abolir la contrainte par corps, *ibid.* — S'élève contre le président qui refuse la parole à Robespierre, 149. — S'oppose au rapport du décret qui casse la commission des douze, 150. — Et à la demande faite par l'ex-ministre Roland, de pouvoir sortir de Paris, 154.

— Propose l'envoi de commissaires dans la Lozère pour y appaiser les troubles, 155. — Fait autoriser les représentans en mission à Lyon, à réprimer les troubles de cette ville, 159. — Vote l'augmentation du traitement des juges de paix ; reproche aux girondins la violation qu'ils ont faite du secret des lettres, et veut qu'on maintienne contre eux la mesure de leur ouverture, 161. — Fait décréter que Bourdon de l'Oise et Dameron se rendront à Orléans pour observer la marche des rebelles, 167. — Suspendre, arrêter et traduire à la barre les administrateurs de la Somme, *ibid.* — Approuver la conduite des autorités constituées des Bouches-du-Rhône, 172. — Demande que l'emprunt forcé ne porte que sur ceux qui ont dix mille livres de rentes et au-dessus ; fait écarter un projet de Ramel sur les suspects, 176. — Fait rendre un décret de sauve-garde pour les détenus des Bouches-du-Rhône, et ordonner l'envoi de Bazire et Rovère dans ce département, 178. — S'oppose au rapport sur les députés arrêtés, 179. — Veut qu'on s'occupe de mesures de salut public, plutôt que de vicaires épiscopaux, 183. — Dit que Mathieu et Treilhard n'ont été arrêtés que momentanément à Bordeaux, et qu'ils sont à Périgueux, 187. — Fait rendre un décret sur les achats de subsistances pour les flottes et les armées, 190. — A la suite d'un rapport, propose des mesures contre les membres d'un prétendu comité central de salut public, établi à Montpellier, et contre Durand, maire de cette ville ; loue le patriotisme et les talens de Rossignol, arrêté par ordre de Biron ; fait décréter l'élargissement du premier et l'examen de la conduite du second, 192. — Fait décréter le rappel du général Biron, 195. — Est élu président, *ibid.* — Sa réponse à plusieurs adresses relatives à l'assassinat de Marat, 197. — Fait défendre aux administrateurs et autorités de villes maritimes de retenir des vaisseaux de relâche, 204. — Fait destiner les chevaux de luxe à monter la cavalerie nationale, 208. — Et prononcer la peine de mort contre ceux qui mettraient des mèches artificielles sous les caissons, et contre les coupables de viol et de pillage dans les lieux restés fidelles à la république, 211. — Fait nommer au comité de salut public Robespierre aîné, en remplacement de Gasparin, *ibid.* — Appuie la proposition faite par Billaud de déclarer émigrés ceux qui, sans motifs légitimes, seraient allés dans des villes en révolte, 212. — Fait rapporter la loi qui divisait en deux sections le tribunal révolutionnaire, 213. — Son rapport sur les généraux Lamarlière et Lavalette, et décret à la suite qui traduit le premier au tribunal révolutionnaire, 214. — Il fait confirmer, dans leur mission, Collot-d'Herbois, Isoré, Lequinio et Lejeune, *ibid.* — Fait annuller les procédures commencées contre les membres d'un comité de Montauban ; suspendre divers administrateurs, et mander à la barre le procureur de la commune, 215. — Est envoyé en mission aux armées du Nord, des Ardennes, de la Moselle et du Rhin, *ibid.* — Propose de confirmer les réquisitions faites par les commissaires de la convention, et de décréter la peine de mort contre les administrateurs qui s'opposeraient à l'exécution de leurs arrêtés, 241. — En consentant à un secours provisoire de deux cents mille livres, demandé par la commune de Saint-Quentin, veut que les administrateurs rendent compte des mesures qu'ils auront prises pour approvisionner leur place ; dénonce Gigot, comme dilapidateur des fonds destinés à approvisionner celle de Metz ; insiste sur la nécessité de réformer le système d'administration, et de diriger autrement l'énergie nationale, 243. — Sa motion pour l'épurement de la marine, 245. — Autre sur la situation des Colonies et l'exécution du décret rendu contre Polverel et Sonthonax, 247. — Il donne des détails sur le complot formé de livrer le Midi de la France aux Anglais, et sur la reddition de Toulon ; et fait décréter la confiscation des biens de ceux qui ont favorisé la révolte, 249. — A l'occasion d'une armée révolutionnaire demandée par Paris, observe que le comité de salut public va faire un rapport à la suite duquel il proposera des mesures conformes aux désirs du peuple, 250. — Fait rapporter le décret qui défendait les visites domiciliaires pendant la nuit, 251. — Fait décréter d'arrestation Antiboul, commissaire à Marseille, et pourquoi, 252. — Texte de son rapport sur la reddition de Toulon aux Anglais, à la suite duquel il fait mettre hors la loi l'amiral Trogoff et Puissant, ordonnateur de la marine ; arrêter

divers individus ; séquestrer leurs biens pour indemniser les patriotes incarcérés ; et resserer les Anglais arrêtés, pour répondre de la conduite qui sera tenue à l'égard des représentans Pierre Bayle et Beauvais, 253 et 254. — Fait décréter que les Anglais qui vivent du travail de leurs mains ne sont pas compris dans le décret sur les étrangers, 255. — Déclaration qu'il fait, au nom du comité de salut public, au sujet des bruits répandus sur les prisonniers, 258. — Fait autoriser les citoyens âgés de plus de 40 ans à entrer dans l'armée révolutionnaire, 259. — Décréter que les généraux seront tenus de faire exécuter à la rigueur les lois de la guerre dans les pays conquis, 261. — Improuve la pétition irrespectueuse des orateurs de l'administration de Seine et Oise, réclamant leurs collégues, et renvoyer les pétitionnaires au comité de sureté générale, 262. — Passer à l'ordre du jour sur la pétition des sections de Paris, demandant le rapport du décret qui réduit les assemblées du peuple, et accorde une indemnité aux citoyens pauvres qui s'y rendent, *ibid.*—Annonce à la société des Jacobins, que toutes les mesures sont prises pour soumettre les rebelles de Bordeaux; fait mettre en réquisition les citoyens employés depuis trois mois à la fabrication des armes, 263.—An II. 1793. Autre décret de réquisition, sur tous les objets nécessaires à l'équipement des vaisseaux et frégates; autre qui destitue la municipalité du Hâvre, pour cause d'incivisme ; autre qui attribue aux comités de surveillance et de salut public, le *visa* sur les certificats de civisme, 265. — Autre pour le rassemblement forcé des gens de mer et ouvriers classés, 266. — Il communique les détails de succès à Lyon, dans la Vendée et autres points, 267. — Demande le décret d'accusation contre Perrin de l'Aube, 268. — Observations contre Houchard, Berthélemy et Vernon, officiers de son état-major, 269. — Il justifie le comité de salut public, dans la discussion sur ses opérations, 270. — Rend compte des horreurs commises à Toulon, 271. — Fait rendre un décret sur l'organisation des bureaux civils de la marine, dans les ports de la république, 272. — Fait adopter des mesures contre les fournisseurs infidelles, 275. — Réorganise l'escadre de Brest ; sa proclamation à l'armée navale, 45. — Sa lettre sur une défaite des Vendéens, 66. — Eloge de ses opérations à Brest, à l'occasion de la proposition de rappeler les ministres de tout culte, envoyés en mission, 88. — An II. 1794. Annonce la fête de Brest pour la reprise de Toulon, 120. — Dénonce aux Jacobins la conspiration anglaise contre Brest, 129. — Fait supprimer les régimens de marine, 131. — Vote, aux Jacobins, l'examen des sociétés affiliées ; et à la convention l'accusation de Dalbarade, 132. — Annonce de nouveaux succès maritimes, *ibid.* — Compte de sa mission à Brest, 134. — Discours contre le gouvernement anglais ; il fait déclarer traitre à la patrie tout marin qui se rend, et assurer une récompense à celui qui prend un ennemi de force supérieure, 136. — Autre décret sur l'administration civile de la marine, 137. — Texte de son rapport sur Brest, 138 et 140. — Il fait substituer à l'ancien pavillon celui aux trois couleurs, 149. — Improuve les débats particuliers qui s'élèvent aux Jacobins, 150. —Fait rendre le *Lawrens*, navire américain, 151. — Sa lettre sur la situation de la Corse, 179. — Projets de l'assassiner, attribués à l'Angleterre, 266. — Accueil qu'il reçoit aux Jacobins ; il y rend compte de l'état de la flotte, 284. — Annonce des succès maritimes, 287. — Fait rendre un décret sur les banquiers et négocians associés avec des condamnés ou émigrés, 293. — An III. Sa lettre sur la situation de Marseille, sur sa société populaire, et les projets formés d'enlever les armes du fort Jean, 6. — Autre par laquelle il demande la suspension de la mise hors la loi de Ph. Serres de Bordeaux, 79. — Autre sur le commerce de Marseille, 100. — Compte rendu de sa mission, 110. — Addition par lui provoquée à la loi contre les émigrés, à l'occasion de la prise d'un bâtiment sur lequel il s'en trouvait, 181. — Appuie l'avis d'écarter la convocation des assemblées primaires, d'observer actuellement les formes constitutionnelles pour délibérer, et réclame en outre la liberté des détenus pour délits révolutionnaires. 193. — Pense que le seul moyen de rétablir le crédit, le commerce et l'abondance, est d'organiser le gouvernement républicain, 195.

— Demande

— Demande cette organisation, et une force suffisante pour faire exécuter les lois, 208. — Sa motion en faveur des petites nièces de Fénélon, 216. — Réclame un mode de constater la qualité d'ouvrier ou laboureur, que prennent des prévenus d'émigration, et d'arrêter la délivrance de faux certificats de résidence; vote le rapport du décret qui a déclaré que le numéraire en or et en argent n'était pas marchandise, et demande l'ouverture des lieux connus sous le nom de *Bourses*, 219. — Ses idées sur les moyens de consolider et resserrer l'action du gouvernement; il réclame l'indépendance de la presse, 225. — Fait décréter que le comité de législation examinera s'il ne convient pas de supprimer le tribunal révolutionnaire, 235. — Présente un nouveau plan de finances, d'après lequel le quintal de froment serait l'unité monétaire, et les assignats le seul signe reçu dans les marchés, 239. — Sa proposition relative aux transactions publiques et privées, d'après une échelle de valeur qui serait fixe et invariable, 242. — Il fait décréter qu'il sera présenté des moyens de retirer les assignats de la circulation, 251. — Son arrestation votée par Gouly, 253. — Il déclare qu'il n'a participé en rien aux opérations du comité de salut public, et pense qu'il doit être rangé dans la classe des représentans en mission; Blad lui reproche d'avoir ruiné notre marine, et d'avoir fait, en montant dans l'escadre, une proclamation dans laquelle il chargeait le tribunal révolutionnaire de Brest de veiller à la tranquillité de cette ville; son arrestation est décrétée, 254. — Il reste dans son domicile avec des gardes, 339. — An IV. Est compris dans l'amnistie du 4 brumaire, 44. — An VI. Consul français à Alger, on prétend qu'il y a été décapité comme chef d'une révolte, 222. — Démentis de ce bruit, 225 et 243.

Jean-Debry. (*Voy.* Debry).

Jeannet, député de Troyes aux États-généraux. An 1790. Ses vues sur le traitement des évêques *in partibus* et ecclésiastiques supprimés, 176.

Jeannet. An 1792. Est nommé l'un des commissaires aux îles du Vent, 329. — An V. Commissaire du directoire à la Guyanne française, est accusé d'avoir influencé les opérations de l'assemblée électorale, 65.

Jeannot, neveu de Vernier. An I.er 1793. Accusé, avec son oncle, d'avoir fait l'éloge des assassins de Léonard Bourdon et de Marat, 211.

Jeaurat, peintre. An II. 1794. Mention honorable de son hommage d'un tableau révolutionnaire, 291.

Jeckil, membre du parlement d'Angleterre. An II. 1794. Combat la suspension de l'*habeas corpus*, 272. — An VI. Soutient que les Irlandais avaient le droit de s'insurger, 288. — An VII. Son discours contre le système des finances; il compare les ministres anglais à Robespierre, 96.

Jefferson (Thomas), secrétaire d'état du gouvernement des États-Unis d'Amérique, et ensuite ambassadeur en France. An 1790. Ses réflexions sur l'unité des poids et mesures, 284. — An V. Se plaint de ce qu'un parti anglais a pris le dessus dans sa patrie, 126. — Est élu président des États-Unis, 212. — Son installation; son serment, 228 et 229.

Jenkinson (sir), membre du parlement d'Angleterre. An 1792. Accuse la convention nationale de viser à la république universelle, 362. — An II. 1794. Parle pour la continuation de la guerre, et justifie les traités conclus avec la coalition, 188. — An IV. Son discours en faveur de l'adresse pour la guerre, 54.

Jenner, envoyé helvétique à Paris. An VI. Sa présentation au directoire; discours prononcés à cette occasion, 342.

Jenot, curé, député de Lorraine aux États-généraux. An 1790. Prête le serment civique et religieux, 362.

Jérome. An I.er 1793. Est nommé commissaire par le conseil-général-révolutionnaire de Paris, au 31 mai, 164.

Jervis (lord). *Voyez* Saint-Vincent.

Jessé (baron de), député de Béziers aux États-généraux. An 1789. Vote pour le *veto* suspensif, 50. — Et pour la conservation de la division de la France par provinces, 75. — An 1790. Veut l'établissement des jurés, 96. — Ses réflexions sur la protestation de la minorité de l'assemblée contre la majorité, 153. — Demande que

les corps de l'armée soient conservés dans leurs formes actuelles, 215. — Est nommé président, 243. — An 1791. Propose de renvoyer au roi la nomination de l'ordonnateur du trésor public, 69. — Parle en faveur du projet relatif à la résidence du roi et à son abdication, 89. — Défend l'arrêté du département de Paris sur la liberté des cultes, 109. — Vote contre la réunion d'Avignon, et demande l'envoi de troupes pour soutenir le Saint-siége, 123. — Combat un projet de loi contre les émigrés, 191. — Réclame contre la confusion de son nom avec celui de Jersé, à l'occasion d'une déclaration de député, sur l'acte constitutionnel, 261.

Jévardat-Fombelle, député de la Haute-Vienne au conseil des anciens. An IV. Vote en faveur de la résolution qui crée de nouveaux directeurs de jurys près le tribunal de la Seine, 118. — Fait approuver celle sur les assemblées primaires du Doubs, 189. — Et celle qui adjoint de nouveaux directeurs de jury au tribunal criminel de la Seine, 315. — An V. Est nommé secrétaire, 156. — Fait approuver la résolution qui fixe l'époque de l'installation des fonctionnaires publics, 214. — Remplit les fonctions de secrétaire au 18 fructidor, 352. — An VI. Demande la formation d'une commission, pour l'examen de la résolution relative aux élections, 234. — Propose d'approuver celle qui autorise le directoire à nommer les juges qui n'ont pu l'être par les assemblées électorales, ou dont les nominations ont été annullées, 242. — Appuie celle qui accorde des indemnités aux députés non-admis des assemblées où il n'y a pas eu de scission, 257. — Vote pour celle relative à la liquidation des fermages arriérés, payables en nature, 263. — An VII. Est élu secrétaire, 156. — Demande un rapport sur la résolution qui ordonne la levée de deux cents mille hommes, qu'on propose d'approuver de suite, 213. — Fait approuver celle relative aux lésions dans les contrats de vente en papier-monnaie, 244. — En combat une autre sur le même objet, 253. — En fait approuver une troisième de même nature, 270.

Jobal, commandant de Tabago. An 1791. Son remplacement, 50.

Joffat, membre de l'administration de police de la commune de Paris. An Ier 1793. Mandat d'arrêt contre lui, 23. — An II. 1793. Est accusé de correspondance avec Marie-Antoinette, 21.

Jœglé, curé réfractaire de Strasbourg. An 1791. Y excite des troubles, et prend la fuite, 102.

Johanneau. An VI. Sa lettre sur les dénominations des nouvelles républiques, 200.

Johannet, député au conseil des cinq-cents. An V. Fait prononcer la radiation définitive du représentant Imbert-Colomès de la liste des émigrés, 269. — Fait ajouter une nouvelle disposition sur les délais du divorce, fixés par une résolution précédente, 274. — Discute le projet sur les ministres du culte, et demande que leurs fers soient brisés à l'instant, 301. — S'oppose à l'adoption de celui sur les ventes des presbytères; 314. — Vote en faveur de celui sur les mariages des enfans mineurs, 320. — Appuie celui de Willot sur la réorganisation de la gendarmerie, *ibid.* — Est nommé secrétaire, 334. — Son élection est annullée au 18 fructidor, 350. — Dans une séance antérieure, rappelle une dénonciation de Jourdan contre les fournisseurs, et provoque la formation d'une commission pour proposer des mesures à cet égard, 352.

Johannot (Jean), député du Haut-Rhin à la convention nationale. An 1792. Fait rendre un décret sur le mode d'exécution de la loi relative au *visa* et à l'enregistrement des effets au porteur, 335. — Son discours contre l'arrêté du corps électoral de Paris, pour l'impression des listes des huit et des vingt mille, ainsi que des noms des membres des *clubs de* 1789 et des *Feuillans*, 350. — An Ier 1793. Fait rendre un décret d'organisation d'une compagnie franche, dite chasseurs du Haut-Rhin, 127. — Son rapport sur une émission d'assignats, 130. — An III. Fait attribuer des fonds à diverses commissions exécutives, 43. — Propose de lever le séquestre mis sur les biens des étrangers dont les gouvernemens sont en guerre avec la France, 51. — Fait rendre un décret sur les biens possédés par indivis avec la république, 80. — Son rapport sur les fi-

nances, et sur les moyens d'améliorer le commerce, 95. — Adoption de son projet de proclamation sur le *maximum*, 101. — Propose de lever le séquestre sur les biens des étrangers, *ibid.* — Et de suspendre l'acte de navigation, 105. — Annonce que le rapport de la commission des vingt-un se fera incessamment, 159. — Discute les moyens de retirer les assignats de la circulation, 162. — Fait accorder 1,200 liv. au commissionnaire Cange, 164. — Bases de son rapport sur l'état actuel du crédit public, sur les finances et les moyens de les restaurer; son projet portant résiliation des biens non-vendus aux familles des condamnés, pour toute autre cause que l'émigration, 209, 216 et 218. — Propose de décréter le principe de la vente des biens des émigrés par voie de loterie, 212. — Présente la suite des plans des trois comités, dont la principale base est la loi hypothécaire, 230. — Appuie et amende l'article premier du plan restauratif du crédit public, présenté par Vernier, 240. — Son opinion sur les finances, suivie du décret qui maintient les assignats républicains et les pièces de métal au type de la république comme seule monnaie nationale, et ordonne l'établissement du régime hypothécaire, 260. — Propose de convertir en opposition le séquestre mis sur les biens des parens d'émigrés, 284. — Fait décréter que les comités de commerce, des finances et de salut public réunis, présenteront un projet qui ferme la porte aux intrigans et aux fripons, 294. — An IV. Réélu au conseil des anciens, fait un rapport contre la résolution sur les questions proposées par la trésorerie nationale, 67. — Vote pour celle sur l'emprunt forcé, 84. — Combat celle sur l'apurement de l'ancienne comptabilité, 85. — Celle sur les douanes, 93. — Et celle relative à l'embauchage, 97. — Fait renvoyer à l'examen d'une commission celles sur les postes, 100. — Approuver celle sur le droit de timbre, 105. — Demande l'approbation d'une autre résolution relative à l'agence des poids et mesures, 148. — Fait approuver celle qui distingue l'arriéré des dépenses courantes, 159. — Vote en faveur de celle sur la fixation en francs des traitemens évalués en myriagrammes, *ibid.* — Et l'ajournement de celle qui fixe le mode de surveillance sur les étrangers, 193. — Son rapport sur celle qui admet les mandats en payement de l'emprunt forcé, 202. — Il fait approuver celle qui accorde des fonds au ministre de l'intérieur, 208. — Parle contre celle relative au monnayage, 210. — En fait approuver une qui crédite le ministre de la guerre, 265. — Une autre qui annulle les élections du canton de Montenoy, département du Doubs, *ibid.* — Et une troisième qui crédite le ministre des finances, 296. — Fait rejeter celle qui augmentait le traitement des salariés par la république, 311. — Parle sur le payement d'une portion des rentes de l'état en numéraire, 336. — Est élu secrétaire, *ibid.* — Vote l'adoption de la résolution pour l'établissement du droit de patentes, 342. — Combat celle relative aux soumissionnaires de biens nationaux, 350. — An V. Fait approuver celle pour le payement des réquisitions en faveur des armées, 7. — Combat celle sur la monnaie de cuivre, 36. — Et celle sur les droits d'entrée des tabacs en feuilles, 66 et 72. — Fait adopter celle pour le payement en numéraire des traitemens des fonctionnaires publics, 95. — Demande la division des deux résolutions sur le payement des biens nationaux et la suppression des mandats, 139. — Ses observations sur celle qui défend l'entrée des marchandises anglaises venant des pays neutres, 144. — Fait rejeter celle relative aux créanciers et fournisseurs pour des causes antérieures à la constitution de l'an 3, 175. — Combat l'opinion de Detorcy, sur les engagemens contractés envers les défenseurs de la patrie, 188. — Appuie la résolution relative à la vente des biens nationaux payables en inscriptions, 194. — Fait approuver celle qui met des fonds à la disposition du ministre de l'intérieur pour le payement des capitaines grecs qui ont fourni des grains à Marseille, 202.

JOHNES (sir), membre du parlement anglais. An VI. Sa motion à la chambre des communes pour l'expulsion des émigrés français, 168. — An VII. Il combat la suppression des sociétés politiques, 239.

JOHNSTON (M.), vice-roi en Irlande. An VI. Donne des détails sur la perte des royalistes au combat de New-Ross, et sur une nouvelle attaque

contre la ville d'Arklow, tentée par les insurgés de Wexford, 279.

JOIGNY, littérateur. AN 1792. Auteur *du siége de Lille*, 338. — AN I.er 1793. Et de la pièce intitulée : *les Causes et les Effets*, ou *le Réveil du Peuple en* 1789, 259.

JOILLE. (*Voyez* LEJOILLE.)

JOISEL (D.), garde-bois du ci devant *Monsieur*. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 191.

JOLIBOIS, vétéran. AN 1792. Se signale par un trait de civisme; mémoire de Dampierre qui demande pour lui le grade d'officier, 329.

JOLIVET. AN 1791. Publie un traité de la vinification, 69.

JOLIVET père. AN 1792. Est mandé à la barre de l'assemblée législative, pour une lettre contre-révolutionnaire à son fils, 188.

JOLIVET (J.-B. Moyse), député de Seine-et-Marne à l'assemblée législative. AN 1792. S'oppose à ce que l'on rende la municipalité de Paris responsable de la somme à avancer pour acquitter les engagemens des maisons de secours, 92. — Déclare que la société des Jacobins a voué à l'*exécration* la majorité des députés, pour avoir *innocenté* Lafayette, 224. — AN III. Est nommé conservateur général des hypothèques, 308. — AN IV. Son avis sur cette administration, 141. — AN VI. Précis de son ouvrage, intitulé : *De l'Impôt sur les Successions*, et *de celui sur le Sel*, 161. — Autre, sur l'*Impôt progressif et le morcellement des patrimoines*, 168. — AN VII. Renvoi de cet ouvrage à une commission, 316.

JOLIVET, membre de la société du Manége. AN VII. Y demande la punition des ex-directeurs et de leurs complices, 528.

JOLLY (l'abbé), de Limoux. AN 1789. Son *Homélie en faveur de l'égalité*, 176.

JOLLY, ministre. (*Voyez* DEJOLLY et le *Supplément*).

JOLLY, général vendéen. AN II. 1793. Son armée en déroute, 83.

JOLY, receveur du district de Montmarault. AN 1791. Est mentionné au procès-verbal pour un acte de civisme, 99.

JOLY. AN 1792. Son adresse, au nom de la section des Lombards, 255.

JOLY, membre du comité révolutionnaire de Nantes. AN III. Son acte d'accusation, 26. — Instruction de la procédure, 35, 72 *et suiv.* — Est acquitté et mis en liberté, 100.

JOLY, général. AN IV. Chef d'une révolte à Dreux; son évasion, 13.

JOLY, l'un des co-accusés de l'affaire de Grenelle. AN V. Signe la pétition par laquelle les détenus du Temple réclament contre leur renvoi à une commission militaire, 1.

JOLY, actrice de la comédie française. AN VI. Sa mort, 228. — Notice nécrologique qui la concerne, 239.

JOLYCLERC (N.) AN VII. Auteur d'ouvrages de botanique, 234. — Discours de Moreau de l'Yonne, sur son *Histoire des Plantes*, 361.

JOMARD, adjudant-général. AN I.er 1793. Éloge, par Rossignol, de sa bonne conduite à Doué, contre les brigands, 224. — Il prend et brûle le château de Langremière, chef vendéen, 253.

JONAS (André), ci-devant garde française. AN I.er 1793. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 225.

JONES (John-Gale). AN VI. Accusé de sédition en Angleterre; plaidoyer d'Erskine en sa faveur, 144.

JONES. (*Voyez* PAUL-JONES).

JONIS, adjudant-général. AN II. 1793. Meurt en se jetant dans les retranchemens espagnols; décret portant que son fils sera élevé aux frais de la république, 18.

JORDAN (Camille), député de Rhône-et-Loire au conseil des cinq-cents. AN V. présente un projet sur les élections déléguées au corps législatif, 247. — Fait un rapport sur la nécessité de reviser les lois relatives au culte et à ses ministres; projet à ce sujet; il en provoque la discussion comme propre à ramener les administrateurs dans la ligne des principes, 274, 275 et 282. — Contredit le directoire relativement aux assassinats de Lyon, où il ne connaît qu'un meurtre politique, qu'il justifie, 294. — Exprime ses craintes sur les dangers du corps législatif; se plaint de la destitution des ministres, de l'audace des anarchistes,

et annonce l'arrivée à Paris d'un grand nombre de scélérats, 304. — Est déporté au 18 fructidor, 350. — An VI. Sa protestation contre cette journée, répandue dans le Midi, 8 et 42. — Sa participation à la rédaction d'un journal anti Jacobin, à Londres, annoncée et démentie, 324 et 343.

Jordie, général. An IV. Son éloge par le général Moreau, 307. — Il se distingue dans une victoire, 348. — An V. Reçoit une lettre de félicitation de la part du directoire, 226.

Jordy (Anselme), de Sarrebourg. An III. Mention honorable de son *Mémoire sur la régénération des mœurs*, 332.

Jorran (Louis), député de la Creuse à la convention nationale, et réélu au conseil des cinq-cents. An VI. Son opinion sur les rentes viagères créées pendant la dépréciation du papier monnaie, 95.

Jorry, ex-adjudant général. An IV. Arrêté du directoire, qui ordonne son arrestation, comme complice de Babeuf, 243. — An V. L'accusateur près la haute-cour, ne trouve pas de charges suffisantes contre lui, 226. — Il est acquitté, 252. — An VI. Réponse à ses placards contre le ministre Talleyrand, 214. — An VII. Il est acquitté, par jugement, de l'accusation d'escroquerie portée contre lui par ce ministre, 301. — Parle à la société des Jacobins, sur les affaires du moment, 314.

Joseau, ex-secrétaire de la mairie de Paris. An II. 1793. Son arrestation, 273.

Joseph II, empereur d'Allemagne. An 1789. Ses ordonnances, proclamations et déclarations pour ramener les Brabançons à la soumission et à profiter de l'amnistie qu'il leur offre, 103 et 104. — An 1790. Particularités qui le concernent, 55. — Ses dispositions à l'égard des Hongrois, 56. — Sa maladie, 62. — Ses derniers momens, 63. — Ses adieux à son armée, 64. — Particularités sur ses derniers momens, 69. — Sa pompe funèbre, 71. — Notice sur sa vie, 267. — An 1791. Son testament politique, 320. — An 1792. Réformation de son code civil, 190. — An VI. Ordre donné par son neveu, de lui élever un monument en bronze, 299.

Joseph (l'archiduc). An V. Est nommé palatin de Hongrie, 82.

Josnet, officier général. An II. 1794. Chargé de porter à Saint Domingue le décret de la liberté des nègres, est arrêté à son départ; dénonciation de cette intrigue des Colons, et décret qui l'appelle à la barre, 170. — Détails sur cette affaire; inculpation contre le comité de Nantes, qui demande à l'*expédier*; arrestations de Colons à cette occasion, 171.

Jossinet, lieutenant-colonel de la gendarmerie de la Lozère. An 1792. Pièces constatant sa complicité dans les excès commis à Mende, 128.

Jouan le jeune. An 1791. Ecrit à Pétion, pour lui demander de permettre que son fils, nouveau né, porte son nom, 271.

Jouanne-de-Saint-Martin. An 1789. Est lieutenant de maire pour le bureau de la garde nationale, municipalité de Paris, 102.

Joubert (Pierre-Mathieu), curé, député d'Angoulême aux États-généraux. An 1789. Se réunit aux communes; son discours à cette occasion, 8. — Relève et contredit l'assertion des évêque d'Angoulême et archevêque de Bourges, prétendant que leurs mandats sont impératifs, 13. — Défend les commissaires d'Angoulême, inculpés pour l'arrestation de lettres à l'adresse du marquis de Saint-Simon, 105. — An 1790. Fait rendre un décret relatif à l'approvisionnement du duché de Bouillon, 224. — Son rapport sur les troubles de Tarascon et sur l'insubordination du régiment des dragons de Lorraine, 232. — Autre, sur les obstacles qu'éprouvent les génevois dans le ci-devant pays de Gex, pour le *transit* de leurs grains, 255. — Prête le serment civique et religieux, 362. — An 1791. Le renouvelle, 3. — Annonce de sa nomination à l'évêché de Mayenne-et-Loire, 177. — Il parle sur le serment des ecclésiastiques, 178. — Nommé définitivement à l'évêché de la Charente, demande l'arrestation de Fauchet, évêque du Calvados, et pourquoi, 235.

Joubert, député de l'Hérault à la convention nationale. An III. Rend compte des victoires remportées par l'armée du Nord, 119. — Et de l'entrée des troupes françaises en Hollande, 122. et 127. — Est commissaire à l'armée de la Mo-

selle, 263. — Mande que l'arbre de la liberté a été planté sur la place d'armes de Luxembourg, 280. — Assiste au conseil de guerre tenu à l'armée de Sambre-et-Meuse, 356. — Sa lettre, annonçant qu'elle a accepté la constitution, 363. — An IV. Il fait part des opérations de cette armée et de sa situation, 10 et 15. — Annonce que les dispositions étaient prises pour secourir la représentation nationale au 13 vendémiaire, 18. — Transmet des succès, 29.—Et la position de l'armée, 67.—Sa lettre sur le passage de la Sieg, 263. — Autre, sur celui du Rhin, 289.—Autre, sur diverses opérations de l'armée, 302 et 310. — Il annonce la prise du fort Koënigstein, 314. — De Wurtzbourg et de sa citadelle, 316. — An VI. Réélu au conseil des cinq-cents, il attaque le droit de marque sur les étoffes, 256. — Son rapport et projet sur les dépenses du ministère de la guerre pour l'an 7, 313, 323 et 324. — Il vote pour l'établissement de l'impôt sur le sel, et sur quels motifs, 344. — An VII. Propose d'autoriser les municipalités à délivrer des dispenses de services pour infirmités palpables, 85. — Discussion de son projet à ce sujet, 92. — Il est élu secrétaire, 94. — Reproduit son projet sur la délivrance des congés, 100.—Le fait adopter, 103. — Demande un nouveau travail sur les écoles primaires, 121. — S'oppose à l'envoi d'un message au directoire pour avoir des renseignemens sur la situation actuelle des départemens réunis, 138. — Opine sur les finances, et pour le rétablissement des masses militaires, 142. — Son projet sur les secours à accorder aux militaires retirés, 155, 177 et 178. — Le fait adopter, 189 et 197. — Invoque l'ordre du jour sur l'annullation des congés, proposée par Delbrel, 286. — Présente un plan pour augmenter la garde du corps législatif, 296. — Combat le projet de l'emprunt de 100 millions, 316 et 317. — Discute sur le personnel de l'armée, 322. — Fait arrêter que la garde du corps législatif sera commandée par un général de division, 323. — Parle sur la question concernant la mise de cette garde à la disposition de quelque autorité que ce soit, 331. — Fait adopter un nouveau projet sur les soldes de retraite, 343.

Joubert, général français. An IV. Contribue à la prise de 1,500 autrichiens, commandés par le général Provéra, à la bataille de Millésimo, 218.—An V. Éloge de sa conduite à la bataille d'Arcole, par le général Bonaparte, 131. — Il remporte un avantage sur les Autrichiens, 155. — Marche de sa division sur les états du pape, 272. — Son adresse au directoire contre les Clichiens, 326. — An VI. Est chargé de présenter au directoire les drapeaux enlevés par l'armée d'Italie, 73.—Son discours, lors de la réception de Bonaparte par la même autorité, 83. — Sa conduite à la Haye, où il commande, lors des changemens opérés dans le gouvernement batave, le 22 brumaire, 132.— Détails sur sa participation à la révolution du 24 prairial dans le même gouvernement, 271. — Est remplacé, par Hatry, dans son commandement, et remplace celui-ci à l'armée de Mayence, 296.—Son adresse à son armée pour la fête du 10 août; il annonce aux soldats la perspective d'une paix prochaine, ou la dernière heure des rois, 334.—Fait des réquisitions sur les deux rives du Rhin pour le service de l'armée, 339. — Sa négociation avec Muller, sénateur de Francfort, pour un emprunt de 500 mille francs, 350. — An VII. Il est nommé au commandement de l'armée d'Italie, 24. — Y remplace le général Brune, 50. — Sa proclamation aux soldats, 54. — Son ordre du jour, annonçant que l'armée de Rome est aux prises avec celle du roi de Naples, 85. — Sa lettre, annonçant l'installation du gouvernement provisoire de Turin, 90. — Il en publie l'organisation, 91. — Déclare les troupes piémontaises, partie de l'armée française d'Italie, 97.—Est autorisé, par le directoire, à expulser tout français sans mission ou concussionnaire, 115. — Fait arrêter plusieurs agens français à Milan, 121. — Félicite le général Grouchy, commandant en Piémont; lui recommande les besoins et la sureté de l'armée française, 153. — Donne sa démission au directoire, et désigne Moreau pour le remplacer, 220. — Est nommé commandant de la 17.me division militaire, 272. — Reprend le commandement en chef de l'armée d'Italie, 288. — Est remplacé par Marbot, à Paris, 295. — Combat de procédés entre lui et Moreau, 335. — Il est chargé de faire pousuivre Latour-Foissac pour la capitulation de Mantoue, *ibid.*

— Est tué la bataille de Novi, 340. — Notice sur ce général, 342. — Lettre du directoire à sa veuve, 343. — Lettre de Bernadotte à l'armée d'Italie, pour l'exciter à le venger, *ibid.* — Détails sur sa mort, *ibid.* — Messages y relatifs, 344. — Chénier fait prononcer qu'il n'a cessé de bien mériter de la patrie ; Briot réclame un monument à sa mémoire, *ibid.* — Adoption, par le conseil des anciens, de la déclaration de *bien mérité* de la patrie ; Garat y prononce son éloge, et cite ses dernières exhortations aux soldats, 345. — Nouvelle demande d'un monument en son honneur, 347. — Autres détails sur sa mort et sur sa personne, 349 et 354. — Le corps législatif lui décerne un monument : ordonne et exécute une fête funèbre, 351, 353 et 357. — Honneurs rendus à son corps, à son arrivée à Toulon, 352.—Détails de la fête funèbre célébrée à Paris, et discours de Sieyes à cette occasion, 363.

JOUBERT, sous-lieutenant. AN IV. Se distingue à la bataille d'Ettingen, 300.

JOUBERT, président du département de la Seine. AN VII. Est nommé régisseur de l'octroi municipal, 37.

JOUBERT-BONNAIRE, député de Maine-et-Loire au conseil des cinq-cents. AN VI. Fait adopter un projet qui permet au directoire de régler avec les fabricans de Chollet, la valeur effective de 6 millions mandats, qu'il leur a prêtés, 206. — AN VII. Propose l'ordre du jour sur une demande de la commune d'Anvers, tendante à élever un monument au citoyen Rocher, assassiné en faisant exécuter les lois, 24. — Fait charger la commission d'un nouveau travail relatif aux dispenses du service militaire, 84.

JOUDOT. AN VII. Extrait de son discours sur la nécessité d'apprendre l'histoire, 162.

JOUENNE-LONGCHAMPS, député du Calvados à la convention nationale. AN III. Fait décréter l'organisation de l'établissement des sourds-et-muets, 108. — La réduction, par les assemblées électorales, du tiers des membres de la convention, 340. — AN V. Passé au conseil des cinq-cents, est élu secrétaire, 127. — AN VI. Administrateur des hospices civils, donne sa démission de cette place, 267. — Réélu au même conseil, y prononce une opinion sur l'organisation des secours publics, 279. — AN VII. Son projet sur les hospices, 164, 205, 206 et 207.

JOUFFRET (P. Antoine), député de l'Allier à l'assemblée législative. AN 1792. Défend le projet relatif à la formation de la haute-cour nationale, 4.—Demande qu'on déclare qu'il n'y a pas lieu à accusation contre Dupont, et défend cet ex-ministre inculpé par Merlin de Thionville, 158 et 159.

JOUNEAU (Jean-Joseph), député de la Charente-Inférieure à l'assemblée législative. AN 1791. Vote pour que les édifices nationaux soient consacrés à l'exercice du culte salarié par la nation, 331. — AN 1792. Son rapport sur les troubles de Perpignan ; proposition du décret d'accusation contre leurs auteurs, 5. — Veut que la somme de 6 millions, demandée par le roi pour les dépenses secrettes des affaires étrangères, soit réduite à trois, 118. — Ses explications au sujet de son affaire avec Grangeneuve ; décret portant que les témoins de son assassinat sur ce député seront entendus à la barre, 168. — Autre qui l'envoie pour trois jours à l'Abbaye, sans préjudice de toute action judiciaire, par suite du même fait, 169. — Autre qui enjoint au juge de paix des Lombards de faire exécuter contre lui le mandat d'amener, 210. — Il combat le projet d'armer les citoyens avec des piques, 215. — Mandat d'arrêt lancé contre lui par le juge de paix des Lombards ; décret portant qu'il sera fait un rapport à ce sujet, 217. — Il est décrété d'accusation, par suite de la même affaire, 231. — Prisonnier à l'Abbaye, se présente à la barre, en annonçant qu'il a échappé aux massacres du 2 septembre, et que le peuple a respecté son caractère de député, 249. — Décret qui suspend, pour trois jours, le mandat d'arrêt lancé contre lui, 262. — AN I.er 1793. A la sollicitation des citoyens de Rochefort, qui l'accusent d'incivisme, est destitué de sa place de lieutenant-colonel de la gendarmerie, 15. — AN II. Altercation entre Duhem et Taillon qui prétend l'avoir sauvé des massacres de septembre, 54.

JOURDAIN. AN I.er 1793. Lettre signée de ce nom, annonçant un complot contre la vie de plusieurs députés ; décret qui mande ce particu-

lier à la barre, pour donner des éclaircissemens, 75.

JOURDAIN, pendu à Rouen en 1789, lors des troubles excités sous le prétexte des subsistances. AN II. 1793. Son éloge par Dubois-Crancé et Lenud, aux Jacobins, 63. — Décret pour la réhabilitation de sa mémoire; et fête célébrée en son honneur, 65 et 71.

JOURDAIN, député d'Ille-et-Vilaine au conseil des anciens. AN VI. Combat la résolution relative aux théâtres, 259. — Celle sur la comptabilité intermédiaire, 270. — Et celle qui établit une taxe en faveur des receveurs de départemens, 278. — Est nommé secrétaire, 306. — Fait arrêter la célébration du 9 thermidor au sein du conseil, 312. — Et rejeter la résolution sur les domaines congéables, 323. — Son rapport et discours en faveur de celle qui ordonne la fabrication des nouveaux poids et mesures, 324 et 343. — AN VII. Fait rejeter celle du 13 fructidor, relative à la poste aux chevaux, 22. — Combat celle relative au régime hypothécaire, 53. — Défend celle relative aux déchéances, 75. — Soutient celle concernant les jugemens induement qualifiés en dernier ressort, 82. — Son opinion relative aux ascendans d'émigrés, 109. — Vote contre la résolution y relative, 119. — Défend celle sur les prises maritimes, 141. — Combat l'organisation judiciaire civile, 148. — Et la résolution sur les élections de la Loire, 237. — Provoque l'impression de l'adresse des habitans de Grenoble, contre Schérer, 241. — Vote contre une autre résolution sur les élections de la Corrèze, 250. — Appuie la mesure des otages dans les pays chouannés, 297. — Combat, en quelques articles, la réduction des traitemens publics, 304. — Pense que c'est au directoire à contenir les Jacobins dénoncés, dans les bornes de la constitution, 318. — En défendant Barrère, se présente lui même comme ayant été victime de Robespierre, et vote le rapport des exceptions à la loi d'amnistie, 320.

JOURDAIN-COMBET. AN 1792. Est décrété d'accusation pour les troubles de la Lozère, 91.

JOURDAN d'Avignon. AN 1791. Est accusé d'avoir influencé le nouveau vœu des Avignonais, en dressant contre eux une liste de proscription, 145. — Est dénoncé par Mauri, 257. — Situation de son armée, 315. — Est dénoncé par les citoyens de Carpentras, 320. — Et arrêté par ordre du commissaire du roi, 322. — Détails de son arrestation par Bigonnet fils, 326 — Protestation de plus de trois mille citoyens d'Avignon contre tout ce qui a été fait en leur nom, et dans leurs murs, par lui et son parti, 338. — AN 1792. Son entrée triomphale dans Avignon, 131. — AN I.er 1793. Il est nommé, par le conseil exécutif, commandant de la gendarmerie de cette ville, 56. — AN II. 1794. Accusé, se justifie aux Jacobins, et y reçoit le baiser fraternel, 105. — Y défend Rovère, et obtient son dip'ôme, 121. — Consulte le représentant Maignet pour arrêter Pellissier, député en congé; accusations contre lui à ce sujet, 210. — Il réclame pour sa liberté aux Jacobins, 229. — Pétition de la société d'Avignon, qui demande qu'il soit puni des crimes qu'il a commis dans le département de Vaucluse, 240. — Il est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 253.

JOURDAN, député de la Nièvre à la convention nationale. AN I.er 1793. Réclame en faveur de Ballard, procureur-syndic de ce département, poursuivi par suite du 31 mai, 190. — AN II. 1794. Dénonce une insurrection contre la représentation nationale, et un discours de Vadier aux Jacobins, 365. — AN III. Rend compte de sa mission, 93. — Annonce la découverte d'une mine de charbon de terre, près Clamecy, 101.

JOURDAN de la Haute-Vienne, général des armées françaises. AN I.er 1793. Est nommé au commandement en chef de l'armée des Ardennes, 253. — AN II. 1793. Et à celui de l'armée du Nord, 269. — Détails de sa première victoire sur Cobourg, 27 et 30. — Il est appelé à Paris pour conférer avec le comité, sur les plans de campagne, 53. — Proteste aux Jacobins de son dévouement à la cause de la liberté. 54. — AN II. 1794. Inculpé par Barrère, perd le commandement de l'armée du Nord, 138. — Commandant de l'armée de la Moselle, annonce la prise d'Arlon, 212. — Autres succès, 219, 246, 248 et 253. — Prise de Dinant, 254. — Prise de Charleroy, 280. — Sa gloire à la bataille de Fleurus, 282. — Ses lettres officielles sur les succès de l'armée, 293, 303 et

306. — An III. Annonce les victoires de l'armée de Sambre et Meuse, 2. — La prise d'Aix-la-Chapelle, 13. — Une nouvelle victoire, et la prise de Juliers, 17. — Sa lettre sur le drapeau envoyé à son armée par la convention, 23. — Autre annonçant l'entrée des troupes dans Coblentz, 37. — Autre sur la prise de Maëstricht, 50. — Ses opérations militaires, 97. — Est nommé commandant en chef de l'armée de Sambre et Meuse, 165. — Assiste au conseil de guerre tenu à cette armée, 356 — Annonce le passage du Rhin et la prise de Dusseldorff, 358. — An IV. Autre lettre sur ce passage, près Neuwied, 3. — Défaite de l'ennemi, 8. — Il annonce que les dispositions étaient prises pour secourir la représentation nationale au 13 vendémiaire, 18. — Son éloge par Carnot, sur sa retraite qu'il attribue au retard apporté au passage du Rhin, 36. — Sa lettre sur quelques affaires avec l'ennemi, 85. — Le général Kray lui annonce la rupture de l'armistice, 261. — Sa lettre sur les avantages de l'armée de Sambre et Meuse au passage de la Sieg, 263. — Son éloge par Trouvé, *ibid.* — Il annonce le gain de la bataille d'Alteinkirchen, 265. — Rend compte de sa retraite sur la rive gauche du Rhin, et de celle du général Kléber, 275. — De diverses opérations de l'armée, 278.—Envoie une lettre interceptée, sur les projets du prétendant, *ibid.* — Autre lettre sur la retraite de son armée, 280. — Il dément une correspondance supposée entre lui et l'archiduc Charles, 285. — Rend compte du passage du Rhin, 289. — Annonce divers avantages où se sont distingués plusieurs généraux, 299. — Détails de ses opérations depuis le passage de la Lahn, et éloge de plusieurs chefs, 302. — Annonce la prise de Wurtzbourg, et de sa citadelle, 316. — Les mouvemens de l'armée, 317. — Des succès sur le Mein, 321. — La prise du fort de Rothemberg, 333. — Divers succès de l'armée, 340. — Ses mouvemens rétrogrades, 349. — Rend compte d'une attaque de l'ennemi sur Wurtzbourg, 355. — De la retraite de l'armée, 356.—De son arrivée sur la Lahn, en arrière de Wetzlaër, 364. — An V. Député de la Haute-Vienne au conseil des cinq-cents, est applaudi à l'appel nominal des députés du nouveau tiers, 245. — Examine les moyens à employer pour rappeler les agens des Colonies, et faire peser sur eux le poids de la responsabilité, 262. — Ses observations sur les résultats possibles du projet concernant la garde du corps législatif, 269. — Éloge par Lenoir-Laroche, de son discours sur la police des cultes, 293 — Il discute ce projet et propose une nouvelle formule de déclarations à exiger des prêtres, 296 et 297. — Fait adopter un projet pour la suspension de toutes nominations à des emplois militaires, 308. — Autre sur le nombre des officiers généraux et des commissaires des guerres, *ibid.* — Autre sur la mise en état de siége des communes, 324. — Discours par lequel il provoque la célébration de l'anniversaire du 10 août, 326. — Amende le projet sur l'organisation de la garde législative, *ibid.* — Fait ordonner la mise aux voix de quelques articles relatifs aux destitutions militaires, 333. — Est élu secrétaire, 334. — Appuie la pétition de la mère du général Marceau, et fait l'éloge de cet officier, dont il fut l'ami et le compagnon d'armes, 338. — Dénonce une lettre écrite par Ramel, commandant des grenadiers du corps législatif, comme cherchant à insinuer qu'il y existe un parti qui veut renverser la constitution, 340. — Entre dans quelques détails sur les contributions levées en pays ennemi, et demande l'ordre du jour sur la proposition d'un message à ce sujet, 345. — Combat le projet relatif à la solde des officiers réformés et au payement qui doit s'en faire hors de Paris, 346. — Et ceux de Thibaudeau sur la marche des troupes, et les adresses des armées, 350. — Formation d'une commission chargée d'examiner sa dénonciation contre les fournisseurs, 352. — Fait arrêter qu'il sera fait une adresse au peuple et aux armées sur le 18 fructidor, 354. — Prête le serment ordonné aux membres du nouveau tiers, et ajoute : *Je le jure sur mon sabre*, 358. — An VI. Est élu président, 6. — Son rapport sur les moyens de distribuer le milliard promis aux défenseurs de la patrie, 96 et 97.—Autre sur les institutions républicaines militaires, 118. — Adoption de son projet sur le milliard, 128. — Son rapport sur le mode de recrutement de l'armée, 159 et 160. — Fait déclarer que l'armée d'Italie ne cesse de bien mériter de la patrie, 167.

— Son rapport sur l'hôtel national des Invalides, 173. — Défend les élections de son département, et demande que l'on prouve, par pièces, la conspiration alléguée pour motif de leur annullation, 231. — Son opinion contre le projet de la commission des cinq, sur les élections de l'année, qu'il dit être le travail du directoire, et tendant à établir l'influence du pouvoir exécutif sur le législatif, 232 et 233. — Il est élu secrétaire, 243.—Pour remonter l'armée, propose la conscription militaire de 20 jusqu'à 25 ans, 306 *et suivans.* — Combat le projet relatif aux créanciers et copartageans des émigrés, 308. — Fait arrêter un message pour savoir si l'état des finances permet le payement des pensions militaires; et l'examen des propositions sur cet objet, 309. — Son rapport sur la conscription répand la consternation parmi la jeunesse de la Belgique, 310. — Il dénonce un pamphlet de Gilbert, invalide, *ibid.* — Demande le rétablissement de l'hôtel des monnaies à Limoges, 311. — Discussion et adoption de plusieurs articles de son projet sur la conscription, 332. — Il fait hommage d'une carte topographique du Hundsdruck, par le général Hardy, 354. — AN VII. Vote pour que la première classe de la conscription militaire soit appelée toute entière à l'armée, 6. — Est élu président, *ibid.* — Présente la rédaction de la résolution pour la levée de 200,000 conscrits, 7. — Nommé général de l'armée du Danube, envoie sa démission de représentant; son éloge, à cette occasion, par Lucien Bonaparte, 24. — Banquet donné à ce général avant son dépa[illegible], 30. — Il annonce l'entrée des Français dans la forteresse d'Ehreinbreistein, 136. — Sa proclamation à l'armée du Danube sur la reprise des hostilités, 168. — Elle est communiquée aux ministres à Rastadt, 169. — Mouvemens de son armée, 183. — Éloge de ses plans militaires, 188. — Il est invité, par le directoire, à ne pas favoriser les insurrections en Allemagne, 194. — Suspend de ses fonctions le général de cavalerie, d'Hautpoult, *ibid.*—Bat les Autrichiens; est obligé de se retirer à cause de la disproportion des forces, 195. — Remplacé provisoirement par Masséna, arrive à Paris, 201. — Est nommé inspecteur général d'infanterie, 218. — Rentré au conseil des cinq-cents, fait renvoyer au directoire une pétition de Gayvernon, dépouillé de ses droits par le directoire précédent, 276. — Vote une amnistie pour les déserteurs, et la peine de mort, à l'avenir, pour la désertion à l'intérieur, 279 et 285. — Fait appeler les conscrits aux armées, et résoudre l'emprunt de cent millions, 283. — Ses observations sur l'organisation de l'armée auxiliaire des conscrits, 285. — Toasts portés, par lui, dans une réunion patriotique, 298. — Il parle sur l'emprunt forcé, 302, 303 et 316. — Et sur l'organisation de la garde nationale, 305. — Appuie la proposition de supprimer la formule *de haine à l'anarchie* du serment des officiers de la garde nationale, 308. — Débats sur cette opinion, 309, 311 et 312. — Discute sur le personnel de l'armée, 322. — Parle sur la question relative à la mise de la garde du corps législatif, à la disposition d'une autre autorité, 331. —Combat la proposition de faire déclarer les armes possédées par les citoyens, 355.—Son projet pour faire déclarer la patrie en danger; et débats y relatifs, 359, 360, 361, 362 et 363. — Rejet de cette mesure, et protestations qu'il excite, 363 et 364.

JOURDAN (Aymé), littérateur, et l'un des rédacteurs du *Moniteur.* AN III. Ses réflexions sur la garde départementale débattue et rejetée au 31 mai, 264. — Il rend compte du procès, du jugement et de la mort des six députés condamnés pour les événemens des premiers jours de prairial, 274. — Ses observations sur l'inconvénient de faire résider les deux conseils législatifs dans la même commune, 331. — AN IV. Ses réflexions sur la conduite des assemblées primaires de Paris, 11. — Article sur les inhumations, 288. — AN V. Réflexions sur l'arrêté du représentant Laplanche, qui avait condamné un citoyen porté sur la liste des égoïstes, formée par une société populaire, à une amende de 15,000 francs, 112. — Autres observations sur l'assemblée de l'île de France, et sur la justification de sa conduite envers le commissaire du gouvernement, 119. — Réflexions contre l'éclat donné par le directoire au serment du 21 janvier dans l'église de Notre-Dame, 123. — Autres contre son message pour assujettir les électeurs au serment, 177. — Son invitation aux électeurs de se soumettre à la déclaration que la

loi leur impose, 184. — Il rend compte de l'ouvrage de Benjamin Constant, intitulé : *des Réactions politiques*, 236 — An VI. Ses observations contre le rapport relatif aux ci-devant nobles, 28 et 32 — Article sur des observations du *Conservateur*, relatives à des actes extrà-constitutionels du directoire, 73. — Fait l'analyse d'une brochure intitulée : *Lettre d'un Français à M. Pitt*, 79. — Ses réflexions sur les réponses de Garat à un article sur les dangers de la dictature, 104. — Autres sur les visites pour la recherche des marchandises anglaises, 109. — Ses articles sur les prochaines élections, 115 et 194. — Son analyse de l'ouvrage de Lachapelle, intitulé : *Considérations philosophiques sur la révolution française*, 175 — Ses observations sur l'ouvrage de Dusaulx, intitulé : *De mes rapports avec J. J. Rousseau*, 281. — Lettre que lui adresse de Langle, relativement au *tableau de la Suisse*, 355.

Jourdan (André-Joseph), député des Bouches-du-Rhone au conseil des cinq-cents. An IV. Excite de nombreux murmures en proposant de donner aux juges de la haute-cour la faculté de prononcer dans la cause des émigrés, comme cause civile, 140. — S'oppose au projet qui détermine la compétence des bureaux de paix et de conciliation, 168. — Parle sur les troubles de son département; dénonce Fréron et l'accuse d'avoir placé des terroristes dans les autorités, 185 et 186. — Demande l'ordre du jour sur le projet relatif aux biens des parens d'émigrés, 201. — Réclame la parole sur les troubles du Midi, 207. — Parle contre le projet relatif au mobilier des condamnés, 250. — Son opinion contre le recours en cassation des jugemens de la haute-cour; elle excite des murmures, 317. — Rapport concernant les notaires inscrits sur la liste des émigrés, 335. — Demande que l'amnistie concernant les délits relatifs à la révolution soit applicable aux habitans de Lyon et de Toulon, 346. — An V. Son opinion pour que la question intentionnelle et celle d'excuse soient confondues dans la pratique des tribunaux, 10. — Vote en faveur du projet relatif aux héritiers du condamné Saint Amand, 13. — Son opinion sur celui relatif au commissaire des guerres Maurel, prévenu d'un vol de 600,000 francs, 24. — Autre contre les projets relatifs à la répression des abus de la presse, 79. — Il combat le projet de Réal, sur les hypotheques, 104 et 105. — Celui d'Aubry, sur les conseils de guerre pour prononcer du sort des généraux; et invoque l'institution des jurés en leur faveur, 116. — Interpelle Hardy de nommer la société dont il dit que le prétendant a fait l'éloge, 154. — Redoute qu'on ne donne cours forcé aux inscriptions, si on les admet en payement des biens nationaux, 177. — Appuie l'opinion de Pastoret sur le message du directoire contre le jugement du tribunal de cassation, relatif aux prévenus de conspiration royaliste, 189. — Son opinion sur le projet de création d'une inspection générale des contributions, 200 et 201. — Est élu secrétaire, 277. — Soutient le projet relatif à la police des cultes, 301. — Fait un rapport sur les émigrés naufragés à Calais, et propose de les faire conduire en pays neutre, 303. — Est déporté au 18 fructidor, 350.

Jourdan (Jean), grenadier suisse. An VII. Trait d'intrépidité de ce militaire, 279.

Jourde (Gilbert-Amable), député du Puy-de-Dôme au conseil des cinq-cents. An IV. Propose de surseoir aux poursuites résultantes de l'exécution de la loi sur le partage des biens communaux, 265. — An VI. Fait passer à l'ordre du jour sur une dénonciation contre Laussat, membre du conseil des anciens, 27. — Est nommé substitut du commissaire du directoire près le tribunal de cassation, 238. — An VII. Et ensuite commissaire près la même autorité, 215.

Jourdeuil, administrateur du comité de salut public du département de Paris à l'époque de la journée du 10 août. An I.er 1793. Est nommé juré au tribunal révolutionnaire, 76. — An II. 1793. Adjoint au ministre de la guerre Bouchotte, est autorisé à faire caserner à Versailles la cavalerie de l'armée révolutionnaire, 26. — An III. Décret qui le traduit au tribunal criminel d'Eure et Loir, comme l'un des signataires de la circulaire du 2 septembre 1792. 257. — Est impliqué dans une dénonciation de la section du Théâtre-Français, *ibid.*

Journel, commissaire du pouvoir exécutif dans

le département du Rhône. An IV. Est dénoncé par la municipalité du canton de Vaize, pour sa correspondance avec Meunier, relativement à des projets de pétition envoyés de Paris, 355.

Journiat (Claude-Marie), maire de Châlons-sur-Saône, député de Saône et Loire à l'assemblée législative. An 1791. Trouve exagéré le tableau fait par Couthon, des manœuvres des prêtres réfractaires, 281.

Journu, maire aux Cayes. An 1792. Sa lettre à Journu-Aubert, député, sur l'insurrection des nègres et leurs dévastations, 122.

Journu-Aubert (Bernard), député de la Gironde à l'assemblée législative. An 1792. Son rapport sur les troubles arrivés dans les établissemens français au-delà du cap de Bonne-Espérance, et proposition d'y envoyer des commissaires, 9. — Il fait décréter que le nombre de ces fonctionnaires sera de quatre, 14. — Son rapport sur les causes des troubles dans les Colonies, et notamment à Saint-Domingue, 43. — Fait décréter le renvoi dans leurs foyers des déportés de Pondichéry, 86. — Et un secours de six millions pour Saint-Domingue, 88. — Lettre qu'il reçoit sur l'insurrection des nègres, 122. — Appuie la proposition de l'armement en course, 153. — Fait rendre un décret concernant les secours à accorder à Saint Domingue, et l'acquittement des lettres de change tirées par les administrateurs de la colonie sur le trésor public, 179.

Joussard. (*Voyez* sous le nom de Jomard).

Jousselin, député de Loir et Cher au conseil des anciens. An VI. Attaque la résolution sur les transactions entre particuliers pendant la dépréciation du papier-monnaie, 311. — An VII. Parle contre celle relative au régime hypothécaire, 33. — Combat celle concernant le droit d'enregistrement, 85. — Se plaint de la résistance qu'il a éprouvée au passage des barrières de Paris, malgré l'exhibition de sa médaille, 337.

Jouve. An I.er 1793. Est chargé par Trogoff de l'argent de la marine de Toulon; arrestation de ces fonds par la commune de Cette, 255. — An II. 1793. Il s'embarque pour Toulon et est arrêté, 18.

Jouy (Etienne de). An 1791. Contredit le rapport de Monneron, sur la situation de Chandernagor, 27.

Jouy (veuve). An V. Interception de sa lettre adressée à M. François, négociant à Londres, où l'on présente la conspiration de Lavilleheurnoy comme une manufacture qui manque de chef et de fonds, 151.

Jouy. An VII. Auteur de la parodie de *Misantropie et Repentir*, 208.

Jouyes-des-Roches, député du Maine aux États-généraux. An 1791. Vote contre le remboursement des offices seigneuriaux, 233.

Jubié, député de l'Isère au conseil des cinq-cents. An V. Son rapport sur les élections du département des Deux-Nèthes, et en faveur des opérations de la majorité réunie à l'auberge de l'Ours, 260. — An VI. Est membre de la députation du commerce de Paris au directoire, pour l'ouverture d'un emprunt contre l'Angleterre, 93. — Son influence dans cette affaire, 94. — Il présente des amendemens au rapport sur l'emprunt proposé, 106.

Juchereau, lieutenant-colonel d'artillerie, commandant de Charleville. An 1792. Est tué dans une sédition; un décret accorde 1,200 livres à sa veuve, 294.

Judel, député d'Eure et Loire au conseil des anciens. An VII. En est élu secrétaire, 34.

Judicis. An III. Est nommé accusateur public près le tribunal révolutionnaire de Paris, 106.

Judicy. An II. 1793. Se distingue à l'armée de la Moselle, 268.

Juery (Pierre), député de l'Oise à l'assemblée législative. An 1792. Ses vues sur les contributions, 61. — Son opinion contre l'aliénation des forêts nationales, 64. — Est chargé d'aller, en qualité de commissaire, vérifier les caisses d'Amelot et de Lecouteux-Lanoraye, 237.

Juigné (Leclerc-de-), archevêque de Paris. (*Voyez la table de l'Introduction.*) An 1789. Député de cette ville aux États-généraux, propose au clergé de se constituer en chambre séparée; se rend auprès du roi pour l'instruire de la décision de la majorité en faveur de la réunion, 9. — Est mal vu du peuple; et sauve sa vie en danger en promettant de se rendre à l'assemblée; il y vient

présenté par l'archevêque de Bordeaux, 11. — Rend compte du succès de la députation au roi, au sujet des deux gardes-françaises enlevés par le peuple, 13. — Propose de chanter un *Te Deum* en réjouissance de la nuit du 4 août, 34. — Sa motion contre la dédicace des œuvres de Voltaire, 62. — Il adhère au sacrifice des objets du culte, et propose un arrêté y relatif, 63. — An 1790. Parle contre l'expropriation du clergé, et reproduit l'offre déjà faite en son nom d'un emprunt de 400 millions, 105. — An 1791. Décret qui renvoie son instruction au comité des recherches, 17. — Dénonciation de son mandement contre l'élection de son successeur, 95. — An 1792. Emigré, continue ses nominations aux canonicats vacans, 210. — An III. Dirige un bureau d'espionnage à Constance, 186.

Juigné (le marquis de), député du Poitou aux États-généraux. An 1789. Adhère aux sacrifices de la nuit du 4 août, 35. — An 1790. Vote pour que les membres du comité des rapports ne soient pas choisis indistinctement parmi tous les députés, 22. — Contredit son collègue Prieur, qui attribue les troubles des provinces aux fausses interprétations que donnent aux décrets les ennemis du peuple, 54. — Attaque le décret qui soumet à la prescription tous les droits féodaux rachetables, 56.

Juillet. An I.er 1793. Dénonciateur d'une fabrication de faux assignats, est mis en liberté, puis réintégré en prison, 227.

Julian de Carentan. An III. Poursuivi pour rendre compte de fonds publics dont il était chargé, invoque un prompt jugement, 61. — Décret qui le renvoie par-devant le tribunal criminel de Paris, 160.

Julian (Louis). An III. Présente à la convention une adresse contre les égorgeurs et les royalistes, 185. — An IV. Publie un mémoire sur le Midi, à la suite de la mission de Fréron, 304 — An V. Demande que la liberté de Lafayette et autres prisonniers de l'Autriche soit un des articles du traité de paix, 231.

Julien, curé, député du Béarn aux États-généraux. An 1790. Développe les inconvéniens d'une fabrication de billon noir, 348. — Prête le serment civique et religieux, 360. — An 1791. Fait un rapport sur les pensions militaires, 32.

Julien, administrateur d'Avignon. An 1791. Son arrestation, 347.

Julien, massacré dans une émeute à la Chapelle-Saint-Denis près Paris. An 1792. Décret qui accorde une pension de 200 livres à sa veuve, et une somme de 1,200 francs à ses enfans, 134.

Julien (Marc-Antoine), député de la Drôme à la convention nationale. An 1792. Demande le remplacement du général Montesquiou, qu'il signale comme un traître, 281. — Accuse l'officier du génie Caffarelli-Dufalga d'incivisme, 349. — S'écrie que l'on tend à dissoudre la république en attaquant la convention nationale; mais que la montagne deviendra le passage des Thermopiles, et demande que le président, qu'il accuse de partialité, soit remplacé, 363. — An I.er 1793. Interrompt Lanjuinais déclarant qu'il n'y a plus de liberté pour la représentation nationale, 155. — Est élu secrétaire, 195. — Déclare avoir connu à Romans, pour un bon patriote, Baudin, dénoncé comme membre du comité insurrectionnel de Lyon, 246. — An II. 1793. Fait décréter que le département de la Drôme a bien mérité de la patrie, 265. — Obtient, aux Jacobins, l'ordre du jour sur les interpellations de Couthon à Dubois-Crancé, 82. — An II. 1794. Parle pour son fils dénoncé, 313.

Julien (Jean) de Toulouse, député de la Haute-Garonne à la convention nationale. An I.er 1793. Est nommé secrétaire, 54. — Fait décréter la punition de ceux qui commettraient des indécences dans des édifices consacrés au culte, 79. — Est envoyé à Orléans pour vérifier les faits d'incivisme attribués aux chefs de la légion germanique, 128. — En mission dans la Vendée, y entrave la liberté de la presse, 144. — Décret qui casse son arrêté sur la suppression de plusieurs journaux, 147. — Il est inculpé par Lasource, au sujet du décret d'absolution de Malus et d'Espagnac, 147. — Insiste pour le décret d'accusation de Buzot, 167. — A propos des assassinats commis à Beaucaire, propose de destituer la municipalité, et de décréter d'arrestation plusieurs fonctionnaires, 189. — Fait décréter l'élargissement des

commissaires du conseil exécutif détenus à Brest, 203. — Fait adopter son projet relatif aux événemens de Beaucaire, 204. — Son rapport sur la conduite militaire de Westermann; il propose son renvoi devant les tribunaux militaires, et la traduction du lieutenant-colonel Caire au tribunal révolutionnaire, 212. — Fait mettre en liberté trois ministres du culte à Orléans, 215. — Fait mander à la barre le syndic du district, le maire de la commune de Brest, et Bernard son substitut, 222. — Son rapport sur la pétition du citoyen Chevalot, curé dans la Haute-Saône, destitué par l'évêque Flavigny, pour cause de mariage; il fait annuller toute destitution pour la même cause, 226. — Fait décréter que la société populaire de Toulouse a bien mérité de la patrie, 227. — Dénonce la société de Tonnerre, 231. — Fait rapporter le décret d'accusation rendu contre le général Beysser, et le fait renvoyer à ses fonctions, 232. — Fait approuver la conduite de l'administration supérieure des Landes, et ordonner l'arrestation des fonctionnaires de Dax, 233. — Annonce que Custine prolonge sa procédure en appelant en témoignage Houchard et tous les commandans de places fortes; et propose de faire recevoir les dépositions sur les lieux, 235. — Fait rapporter le décret d'arrestation rendu contre Fabre-Guette, secrétaire du comité central de Montpellier, 238. — Son rapport sur la dissolution de la société populaire de Nanci; fait décréter la mise en liberté de Maugé, président de cette société; l'arrestation et la traduction à la barre de Villot, procureur de la commune, et de Genaudet et Olheim, officiers municipaux; et la destitution de Duquesnoy, directeur des postes et ex-constituant, 238. — Propose de faire examiner la conduite de la compagnie des Indes, qu'il accuse d'avoir prêté des sommes énormes au dernier tyran pour faire la contre-révolution, 239. — Fait décréter l'arrestation et la translation à Paris de plusieurs citoyens de Lorient, 245. — Fait décréter que l'administration du département de la Corrèze n'a pas cessé de bien mériter de la patrie, 250. — An II. 1793. S'oppose à la proposition de déclarer contre-révolutionnaires et suspectes les femmes qui négligeraient de porter la cocarde nationale; fait décréter huit jours de prison pour cette négligence, et en cas de récidive, la réclusion jusqu'à la paix, 266. — Autre décret, sur sa proposition, portant peine de mort contre les fournisseurs infidelles, 274. — La société des Jacobins charge une commission d'examiner sa conduite; David demande qu'il explique ses liaisons avec d'Espagnac; Raisson veut qu'il réponde aux bruits semés contre lui, 17. — Il défend son rapport sur les administrations rebelles, dénoncé par Robespierre, à la même société; débats à ce sujet; la commune de Paris en ordonne le brûlement, 26. — Il le rétracte, 27. — Fait approuver la conduite de Laplanche, dans le Loiret et le Cher, 30. — Appuie le décret qui désavoue son rapport, 31. — Fait prononcer la mise en liberté du maire de Beaucaire, 46. — Combat la proposition de mettre hors la loi tout prévenu qui se soustrairait au décret d'arrestation, 53. — Est arrêté, 60. — Son évasion, 64. — An II. 1794. Prévenu de conspiration, est décrété d'accusation, 178. — Est désigné par E. Lacoste comme agent de l'étranger, 267. — An III. Mis hors la loi, réclame la cessation de sa proscription, qu'il attribue à sa haine pour Robespierre, 89. — Marec vante son humanité; invoque la justice de la convention nationale en sa faveur, et fait charger les comités d'examiner s'il n'est pas dans le cas de la garantie accordée aux représentans du peuple, 171. — Annullation du décret rendu contre lui, 203. — An IV. Renvoi au comité d'une lettre justificative de sa conduite, 33. — An VII. Ecrit relativement aux troubles survenus dans une assemblée primaire de Paris, dont il est le président, 189. — Est chargé, par la société des Jacobins de la rue du Bacq, de rédiger une adresse au corps législatif, provoquant la déclaration de la patrie en danger, 328.

Julien de Paris. An I.er 1793. Présente une pétition, au nom de la société des Cordeliers, pour demander le maintien de Bouchotte au ministère de la guerre, et annoncer qu'elle va élever un autel au cœur de Marat, 209. — Se plaint de la société des Jacobins, et de l'insouciance avec laquelle on laisse Brissot, Vergniaud et Marie-Antoinette, sans les juger, 257. — An III.

Est dénoncé par Tallien comme l'un de ses ennemis, 103. — AN VII. Son discours à la société populaire, contre les dilapidateurs et les royalistes, 320.

JULIEN de Lille, ex payeur principal de la dette publique. AN II. 1793. Décret déclarant qu'il a bien mérité de la patrie, et accordant une indemnité à sa veuve, 20.

JULIEN, fils du député de la Drôme. AN II. 1794. Membre de la commission exécutive de l'instruction publique, prononce un discours aux Jacobins sur les sociétés sectionnaires, 240. — En mission dans la Gironde, contribue à l'arrestation de Guadet, Salles et Barbaroux, 280 et 282. — Est dénoncé par Tallien et Carrier, 313. — AN IV. Le directoire ordonne son arrestation, comme complice de Babeuf, 243. — AN V. Il est acquitté par la haute-cour, 252. — AN VII. Commissaire des guerres en Egypte, annonce le rétablissement du canal qui amène l'eau du Nil dans Alexandrie, et la formation d'un institut national au Caire, 60. — Employé dans la même fonction, à Naples, y est arrêté, 217. — Et traduit à un conseil de guerre avec Championnet, 226. — Est remis en activité, 333.

JULIEN, ex intendant d'Alençon. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 294.

JULIEN, ci-devant attaché à l'ex-ministre Noël. AN VI. Est arrêté à la Haye, 155.

JULIEN-DE-SAVAUX. AN 1789. Est nommé administrateur des travaux publics, municipalité de Paris, 102.

JULIEN-SOUHAIT, député des Vosges à la convention nationale, réélu au conseil des cinq-cents. AN IV. Son discours sur la contribution foncière, dont il demande la fixation sur le pied de celle de 1790, 143. — Fait un rapport suivi d'un projet de résolution sur les passe-ports et les étrangers, 179. — Il est adopté, 186. — Son opinion contre les pensions à accorder aux ci-devant religieux Belges, 338. — Il combat le rapport de la loi du 3 brumaire qui exclud diverses classes de citoyens des fonctions publiques, 359. — AN VI. Appuie le projet relatif à la dette publique, 1. — Demande le rapport du projet adopté, et un message au directoire sur celle de la ci-devant Belgique, 2[illegible]. — Vote le rapport de toutes les lois relatives aux barrières, 46. — Combat le projet sur l'impôt du tabac, 91 et 92. — Est chargé d'en présenter un autre, 94. — Combat l'avis de la commission sur le mariage projeté de la fille de Lepelletier, 105. — Appuie celui qui enjoint au directoire de poursuivre les auteurs de l'outrage fait à la représentation nationale, pour la saisie de manteaux des députés, à Lyon, 122. — Opine sur les effets de l'adoption en général, 127. — Présente un projet relatif à la comptabilité intermédiaire, 147. — Combat le nouveau projet de Tallien sur l'impôt du tabac, 171. — Son discours, en faisant hommage d'une estampe, représentant le général Marceau, tué près Mayence, 213. — Il est nommé candidat pour la place de commissaire de la trésorerie, 239. — Fait un rapport sur les opérations de la trésorerie, pendant le cours de l'an 5; en annonce un autre sur les dons patriotiques, les versemens et l'emploi des fonds, 240.

JULLY-JULIEN, ci-devant régisseur de l'enregistrement. AN VI. Résolution qui lui accorde une pension, 116.

JUMIAUX. AN IV. Sa lettre annonçant des succès à l'armée de Sambre et Meuse, 95.

JUNCAROT (l'abbé). AN II. 1794. Correspondant de Prouères-Dumartin, pour allumer la guerre civile dans le département des Landes, 194.

JUNEAU, ex-commandant de la section des Amis de la Patrie, et contumax. AN IV. Condamné à mort par un conseil militaire, à la suite du 13 vendémiaire, 40.

JUNIÉ, commissaire de police à Paris. AN 1792. Blessé dans un tumulte arrivé au faubourg Saint-Marceau, obtient la mention honorable de sa conduite, 49. — Est nommé suppléant du procureur-syndic de la commission administrative, remplaçant le département, 252. — AN I.er 1793. Remet à la commune de vieux titres de fiefs, dont elle ordonne le brûlement au 10 août, 221.

JUNOD (François). AN II. 1794. Est condamné à mort par la commission royale du Piémont, 333.

JUNOD (le Châtelain). AN VI. Est mis en arrestation, par ordre de MM. de Berne et de Fribourg,

arrêté du directoire français qui le concerne, 131. — Il refuse de s'échapper de prison, 138.

JUNOT, aide-de-camp. AN IV. Sa bravoure dans l'affaire de Salo, 328.

JURIE. AN 1792. Est juge suppléant du tribunal du 10 août, 233.

JUSSIEU (de). AN 1789. Est nommé membre de la municipalité de Paris, 94. — Et lieutenant de maire pour les hospices, 102. — AN 1791. Est élu membre du département, 43.

JUSSUF-PACHA. AN 1789. Est pris par les impériaux dans la petite ville d'Oynack, 124. — AN 1790. Grand vizir, manifeste des dispositions pacifiques, 149. — AN 1791. Bruit de son empoisonnement, 217.

JUSTIN, soldat du 59.me AN I.er 1793. Son intégrité, 171.

JUSTINIANI, génois. AN III. Sa mise en liberté par le tribunal de l'inquisition, 78.

JUVENOT-TRENELLE, veuve LACHATRE. AN II. 1794. Est condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire, 310.

K.

KAIM, général autrichien. AN VII. Rend, par capitulation, la place de Pizzighitonne, 227.

KALKREUTH, général prussien. AN 1790. Est envoyé aux Polonais pour commander leur armée, 19. — AN 1792. Ses conférences avec les généraux français Labarolière et Galbaud, 325. — Autre, avec les généraux Dillon et Galbaud, 331. — AN I.er 1793. Reçoit l'ordre de l'aigle noir, pour la conquête de Mayence, 232. — AN III. Répond aux inculpations faites aux armées prussiennes, 22.

KANT, philosophe allemand. AN III. Progrès de ses principes dans l'Allemagne, 161. — AN IV. Traduction de son projet de paix perpétuelle, 103.

KAUFFMANN (Louis), député d'Alsace aux États-généraux. AN 1790. Vote pour la liberté absolue de la culture et de la fabrication du tabac, 319. — AN IV. Député du Bas-Rhin au conseil des anciens, combat la résolution sur les transactions entre particuliers, 199. — Parle sur les droits d'exportation et d'importation, 326. — AN V. Sur les réquisitions en faveur des armées, 7. — AN VI. Est élu secrétaire, 99. — Fait approuver la résolution qui permet l'exportation des chanvres blancs peignés, des départemens des Haut et Bas-Rhin, 213. — Parle contre celle qui établit un impôt sur le tabac, 217. — AN VII. Sa mort, 182.

KAUNITZ (le prince de), ministre autrichien. AN 1790. Sa conduite, relativement aux affaires d'Allemagne et des Pays-Bas, 98. — AN 1791. Bruit de sa disgrâce; renseignemens sur sa politique, 245. — AN 1792. Se plaint des menées du parti des Jacobins dans la Belgique, 90. — AN I.er 1793. Le comte de Metternich lui écrit relativement à Liége, 67.

KEATING, major du régiment de Walsh. AN 1790. Décret relatif à sa destitution arbitraire, 317.

KEIDEL, agent des négocians des villes anséatiques. AN VII. Sa pétition relativement aux prises maritimes, 41.

KEIL (Léopold). AN V. Réclame des secours pour les anciens habitans du fort Vauban, 117.

KELLER, commandant de Bruges. AN VI. Est félicité, par le directoire, de sa bravoure contre les Anglais, 248.

KELLERMANN, général français. AN 1791. Sa lettre sur la présence des soldats aux sociétés patriotiques, 108. — Sa réponse à l'offre d'une couronne civique, qui lui est faite par les habitans de Landau, 309. — AN 1792. Son emprisonnement, 195. — Sa soumission aux décrets et aux événemens du 10 août, 234. — Ses dépêches annonçant un mouvement général dans l'armée ennemie et la contagion parmi les Prussiens, 259. — Rend compte de la vigoureuse défense des troupes, 268. — Détails sur son armée, 275. — Est dénoncé par Custine, pour ne s'être pas emparé de Trèves et de Coblentz, 310. — Répond à cette dénonciation, 312. — Admis à la barre, proteste de son dévouement, de sa haine contre l'aristocratie, et annonce son départ pour aller prendre le commandement de l'armée des Alpes, 321. — Prie, avant ce départ, l'assemblée de le mettre à portée de confondre ses calomnia-

teurs,

teurs, 336. — An I.er 1793. Écrit qu'une révolution s'est opérée dans Genève, 5. — Sa réponse à la lettre du gouvernement provisoire de cette ville, 26. — Suite de sa correspondance avec Genève, 27. — Il est présenté comme le sauveur de l'armée en Champagne, en n'obéissant pas à un ordre de Dumourier, 96. — Est accusé de trahison par Custine, 104 et 111. — Son rappel par le conseil exécutif, 122. — Décret, portant qu'il n'a pas démérité de la patrie, 140. — Sa nomination, par le conseil exécutif, au commandement en chef des armées des Alpes et d'Italie; observations de Marat et Collot-d'Herbois contre cette nomination, 143. — Elle est confirmée, 148. — Son rapport sur l'attaque de Clavières, village piémontais, 172. — Les commissaires de la convention à Lyon sont autorisés, par décret, à le requérir de faire marcher des troupes sur cette commune, pour y rétablir l'ordre, 197. — Rend compte d'un avantage remporté à la montagne de la Tête-Dure, 212. — Marche sur Lyon; sa sommation à cette ville, 224. — Sa proclamation aux habitans; décret de son impression, 231. — Il est accusé de trahison par Amar; et de mollesse par Dubois-Crancé, qui justifie ses intentions; son sort est remis aux commissaires près l'armée des Alpes, 241. — Il revient du Mont-Blanc devant Lyon, 243. — Envoie le bulletin de l'armée et celui des quartiers incendiés, 245. — La société populaire de Mâcon atteste son patriotisme aux Jacobins, et rejette sur son état-major les opérations répréhensibles; Robespierre l'y accuse des longueurs du siége de Lyon, 254. — Il est destitué, 256. — An II. 1793. Annonce l'évacuation du Mont-Blanc par l'ennemi, et la mort du général autrichien Mercy-Argenteau; fait l'éloge de l'armée, et nominativement, de plusieurs généraux et officiers, 21. — Reçoit de l'ennemi le titre de *général des Jacobins*; demande à cette société, qu'elle le lui confirme; diverses inculpations s'élèvent contre lui; il en est exclu, 31. — Sa traduction à l'Abbaye, 43. — An III. Il est acquitté au tribunal révolutionnaire, 50. — Annonce ce jugement à la convention; demande des indemnités et sa réintégration, 89. — Dubois-Crancé et Javoques la font décréter, 118. — Il est nommé général en chef de l'armée des Alpes et d'Italie, 165. — Annonce des succès, 288. — Sa proclamation sur la translation du quartier-général à Albinga, 304. — Sa lettre au général autrichien Dewins, sur les mauvais traitemens faits aux prisonniers français; réponse de celui-ci, 319. — Autre lettre, annonçant des avantages remportés sur l'armée austro-sarde, 328. — Autres avantages, 333. — Décret qui le nomme commandant en chef de l'armée des Alpes, 348. — Annonce d'un avantage sur les Piémontais, 353. — Autre succès, 360. — An IV. Nouvel avantage sur les coalisés, 10. — Citation, lors de la discussion sur la réunion de la Belgique, des ouvertures de paix qui lui furent faites par les Prussiens, après la prise de Longwi, 12. — Coup de feu dirigé sur lui à Alexandrie, 14. — Il annonce que le général Miollis s'est emparé d'un camp sur les ennemis, 18. — Réclame des secours pour le bourg Saint-Maurice, qui a été incendié, 89. — Lettre en réponse à un article contre lui, dans le *Journal des Hommes-Libres*, 116. — Félicite le directoire sur la découverte de la conspiration de Babeuf, 249. — An V. Ses succès divers, 182. — Il est autorisé à mettre Lyon en état de siége, 309. — An VI. Chargé d'organiser la gendarmerie nationale, 136. — An VII. Et nommé à une inspection générale par le directoire, 2. — Couronné au spectacle d'Angers, envoie sa couronne aux autorités constituées, 59. — Est membre du bureau militaire établi près le directoire, 194.

Kennédi, capitaine de vaisseau. An VII. Relation de son voyage; il manque d'eau douce, trempe ses habits dans la mer, appaise ainsi sa soif, et celle de l'équipage de son vaisseau, 242.

Kerenveyer (Pascal), commandant de Dunkerque. An I.er 1793. Sa réponse à la sommation de l'amiral anglais John Clémens, 118.

Kerguelen, contre-amiral. An IV. Présente au conseil des anciens son ouvrage intitulé: *Causes de la destruction de la marine, et moyens d'y remédier*, 316. — Analyse de cet ouvrage, 338.

Kerkof, prêtre ex-oratorien. An VI. Est déporté par ordre du directoire, 50.

Kerkuit-Langlois, se disant Doisy-d'Ol-

landon. An VII. Est traduit au tribunal criminel du Calvados, pour avoir organisé une chouannerie dans ce département, 282.

Kersaint (Armand-Guy). (*Voyez la table de l'Introduction*). An 1790. Répond à diverses questions sur les dépenses de la marine, 123 et 124. — Président du corps électoral de Paris, présente à l'assemblée son adhésion à la constitution et aux décrets, 350. — An 1791. Est nommé administrateur du département de Paris, 9. — Sa lettre sur la marine, 24. — Réflexions à ce sujet, 67. — Sa lettre sur le titre de *chef suprême* donné au roi, 88. — An 1792. Député suppléant de Paris à l'assemblée législative, au nom de ses collègues, prononce, à la barre, le serment de vivre libre ou de mourir, 7. — Son mémoire, au nom des commissaires du département de Paris, pour l'examen du nouvel emplacement à donner au corps législatif, 44. — Entre à l'assemblée, à la place de Monneron, démissionnaire, 94. — Fait écarter le projet de Théodore Lameth, pour la création d'une artillerie et d'une infanterie particulière à la marine, 99. — S'oppose à ce que les députés soient astreints, pour toucher leur traitement, de justifier du payement de leurs contributions patriotiques, 104. — Vote pour l'examen des pièces relatives à la conduite de l'ambassadeur Noailles, avant de porter contre lui le décret d'accusation, 106. — S'oppose à la proposition de faire rendre compte au ministre de l'intérieur, ayant la justice par *interim*, des mesures prises par lui pour mettre sous la main de la loi les prisonniers d'Avignon, 108. — Soutient qu'on n'a pas le droit de s'emparer des îles dont MM. Baux, négocians de Marseille, ont pris possession au nom de la nation française, 112. — Demande qu'une contribution volontaire soit substituée au décret qui consacre à la patrie le tiers du traitement des députés 115. — Rend compte de quelques troubles arrivés dans les Tuileries, et propose d'examiner si les gardes-suisses doivent continuer à garder le roi, et par quelle garde ils doivent être remplacés, 117. — Ajournement de son projet sur l'abolition de l'armement en course, 123. — Réfute les objections en faveur d'une artillerie et d'une infanterie spécialement attachée à la marine, 133. — Demande qu'on aille aux voix sur le décret d'accusation proposé contre Montmorin, 145. — Son projet sur la suppression de l'armement en course, 152. — Son plan d'organisation de l'armée navale, 153. — Son opinion sur le traitement des ministres, 154. — Autre sur la réclamation de Derossel, peintre, chargé des tableaux nationaux militaires de la marine, 156. — Son instruction générale de défense locale, 198. — Vote pour des secours en faveur des cents-suisses de la garde du roi, 200. — Propose de mander le général Montesquiou à la barre, pour s'expliquer sur les dispositions du roi de Sardaigne, 206. — Fait créer une légion allobroge de patriotes savoisiens, 216. — Fait arrêter, en appuyant l'opinion de Vaublanc, qu'il sera fait une loi répressive des insultes contre les représentans, 224. — Commissaire près l'armée du centre, rend compte de la satisfaction du peuple sur la journée du 10 août, 229. — Fait part des mesures prises pour garantir de l'invasion de l'ennemi, 243. — Parle sur les plaintes portées par le ministre de la guerre, relatives au pillage d'armes à l'Ecole militaire, 245. — Fait décréter la distribution d'un bulletin national des nouvelles des armées, 249. — Et que la commune de Paris rendra compte des mandats d'arrêt qu'elle a décernés ou fait décerner, 263. — Réélu à la convention nationale, vote pour l'ajournement du principe du choix indéterminé des juges, 268. — Pour l'adjonction du comité de sureté générale à celui de surveillance de la commune de Paris, à l'effet de vérifier les faits relatifs à une distribution de sommes par la cour, 276. — A l'occasion d'une pétition pour l'augmentation de la journée des ouvriers, et pour la diminution du traitement des députés, fait arrêter une proclamation pour éclairer le peuple, 277. — Fait renvoyer au comité militaire la proposition de l'organisation d'une force publique départementale, 281. — Décret, sur sa proposition, qui rend les puissances belligérantes responsables des représailles exercées par les émigrés, 284. — Son opinion sur l'adresse aux treize cantons helvétiques, proposée par Mailhe, *ibid.* — Fait ajourner la proposition d'un décret

d'accusation contre Arthur Dillon, 286. — Demande la suppression du camp de Paris, et obtient la question préalable sur le réglement de police proposé par Rouyer, 291. — Ses observations sur les mesures à prendre pour prévenir la désorganisation des bataillons, par l'effet de la loi qui fixe la forme d'engagement, 292. — Il donne des détails sur l'insubordination des deux bataillons de Paris, le *Mauconseil* et le *Républicain*, 293. — Est élu secrétaire, 294. — Présente un projet pour décerner des récompenses aux soldats et à l'armée, 295. — Propose le renvoi au pouvoir exécutif des demandes d'avancement faites par Custine, pour plusieurs officiers, 301. — Se plaint qu'on ait demandé un secours de 6 millions pour le remboursement des billets des maisons de secours, tandis que le *déficit* ne se trouve que de 2,500,000 liv., 302. — Autres observations sur le compte relatif au même objet, *ibid.* — Il s'élève contre l'anarchie de l'administration et l'existence d'une assemblée de commissaires des quarante-huit sections, chargés des subsistances, *ibid.* — Pense qu'il est digne de la nation de prêter une main secourable à l'établissement philosophique de la société constitutionnelle de Londres, 334. — Propose une lettre de félicitation à Dumourier, à l'occasion de la prise de Liége, 337. — Inculpations qui résultent contre lui de plusieurs pièces trouvées dans l'armoire de fer, 339. — Sa justification à ce sujet, 341. — Sa lettre au roi pour l'engager à écarter de sa personne les intrigans qui le trompaient, 342. — S'oppose au renvoi des deux ministres Roland et Pache, 353. — Vote pour la suspension et l'ajournement du décret d'expulsion des Bourbons, jusqu'après le jugement de Louis Capet, 356. — Ses observations à l'occasion des plaintes de l'administration du Bas-Rhin, sur les machinations de l'aristocratie, 358. — An I.er 1793. Il propose des mesures pour augmenter les forces navales; vote une adresse au peuple anglais, et fait créer un comité de défense générale, 3. — S'indigne qu'on ait violé tous les droits des citoyens, à l'égard de Boze, dénoncé par Gasparin, 5. — Propose de décréter d'accusation le procureur de la commune, Ghaumette, et pourquoi, 9. — Fait passer à l'ordre du jour sur les réclamations relatives à la représentation de l'*Ami des lois*; ses motifs à ce sujet, 14 et 16. — Fait décréter l'armement de trente vaisseaux de guerre et de vingt frégates, attendu les armemens de l'Angleterre, 16. — A l'occasion du jugement de Louis, déclare que, pour éviter un crime aux assassins, il se dépouille de son inviolabilité, et donne sa démission motivée entre les mains du président, 22. — Écrit qu'indigné de voir Marat l'emporter sur Pétion, il donne sa démission, pour ne pas siéger à côté des promoteurs des assassinats de septembre; est mandé à la barre, pour donner des explications sur cette lettre; proposition de son arrestation, 24. — Sa défense; il s'étonne de voir blâmer l'opinion qu'il a émise, quand Marat écrit librement, 25. — Concourt, avec Monge, pour le ministère de la marine, 50. — An II. 1793. Son arrestation, 276. — Il est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 77.

KERVELEGAN, député du Finistère aux États-généraux. (*Voyez la table de l'Introduction*). An 1790. Est élu membre de la commission pour l'aliénation des domaines nationaux, 97. — An I.er 1793. Réélu à la convention nationale, est nommé membre de la commission des douze, pour la recherche des complots et l'examen des arrêtés de la municipalité de Paris, 142. — Donne sa démission avec ses onze autres collégues, 151. — Bourdon de l'Oise demande son arrestation, 152. — Adresse qui provoque son accusation, 154. — Barrère fait supprimer la commission dont il est membre, *ibid.* — Il est décrété d'arrestation au 2 juin, 156. — S'évade, 182. — Est déclaré traître à la patrie, et mis hors la loi, 191 et 212. — Ses biens sont confisqués, 214 et 215. — An III. Merlin propose de le tenir exclu de la convention, mais sans qu'il puisse être inquiété, 89. — Motion en sa faveur, 170. — Il est rappelé dans le sein de l'assemblée, 171. — Dans la journée du premier prairial, rentre dans la salle à la tête d'un détachement de citoyens, 246. — Détails rassurans sur sa santé, à la suite d'une blessure qu'il a reçue en délivrant la convention, 251. — Il sort du comité de sureté générale, 350. — An IV. Y est replacé, 20.

— An V. Membre du conseil des anciens, en est secrétaire, 38.

Keyrel (Daniel). An VI. Est assassiné par Catherine Revelard, sa femme, qui est condamnée à mort, 319.

Khun, représentant helvétique. An VI. D'après un article de l'*Ami des Lois*, dénonçant un complot tramé au sein des autorités, demande qu'on déclare que le corps législatif ne laissera jamais asservir l'Helvétie, 286.

Kicinski (le nonce). An 1791. Son discours sur les vues de la Russie, relativement à la Pologne, 105.

Kilmaine, général français. An I.er. 1793. Sa bonne conduite au camp de Famars; il annonce des succès, 126. — Autres, 226. — An II. 1794. Dénonciation contre lui, 328. — An IV. Se distingue sur le Mincio, 264. — An V. Annonce la déroute des troupes du pape et la prise de Mantoue, 145. — Le directoire lui écrit une lettre de félicitation, 150. — Sa lettre au sujet du refus fait par le bailli suisse Draxler, de livrer les prisonniers autrichiens qui se sont échappés du Milanais, 158. — Annonce au commandant de Lugano qu'il a dénoncé au citoyen Barthélemy, ministre français en Suisse, l'infraction faite par lui et les habitans à la neutralité, 159. — Sa réponse aux Milanais, sur l'ouverture des sociétés populaires, 215. — An VI. Est nommé commandant des troupes de l'intérieur, 281. — Fortifie Flessingue et Migdelbourg, 296. — Offre des armes aux paysans irlandais; un grand nombre d'entr'eux les accepte, 360. — An VII. Prend le commandement en chef de l'armée d'Helvétie, 57.

King (lord). An VII. Proteste contre l'adresse du parlement, relative à l'union de l'Irlande avec l'Angleterre, 227.

Kinski (le prince). An I.er 1793. Est nommé ambassadeur extraordinaire à la cour de Madrid, 233.

Kléber, général français. An II. 1794. Se distingue à la bataille de Fleurus, 282. — Ses dépêches relatives aux places du Nord envahies, 287. — An III. Prise de Maëstricht due à ses soins, 50. — Son aide-de-camp Pajot présente soixante drapeaux enlevés par l'armée de Sambre et Meuse, 54. — Il presse le siége de Mayence, 98. — Remplace Michaud à l'armée du Rhin, 235. — Assiste au conseil de guerre tenu à l'armée de Sambre et Meuse, 356. — An IV. Annonce les succès de cette armée au passage de la Sieg, 263. — Sa proclamation aux habitans de la rive droite du Rhin, 264. — Il annonce le gain de la bataille d'Altenkirchen, 265. — Compte rendu de sa retraite sur la Sieg, 275. — Ses lettres sur les opérations de l'armée de Sambre et Meuse, 278 et 290. — Il se distingue en diverses occasions, 299. — Annonce la prise de Kœnigshoffen, et sa communication avec l'armée de Rhin et Moselle, 323. — Sa lettre sur ses opérations, 327. — Annonce de nouveaux avantages, 329. — Donne les détails de la prise de Bamberg, 330. — An V. Est nommé définitivement au commandement de l'armée de Sambre et Meuse, 111. — An VII. Passé en Egypte, emporte d'assaut Alexandrie, 21.

Klein, général français. An IV. Succès de sa division, 32. — Eloge de ses talens et de sa bravoure, 327. — Il se distingue de nouveau, 340. — An VII. Est provisoirement chef d'état-major à l'armée du Danube, 272.

Klinglin, général français. An 1791. Sa lettre sur les troubles des départemens du Rhin, 22. — Autre sur le refus du serment civique fait par le clergé de Strasbourg, 35. — Il rétablit le calme dans le régiment de la Reine, 74. — An I.er 1793. Emigré, passé au service de l'Autriche, fuit avec le ci-devant prince de Condé, 159. — An V. Pièces saisies dans l'un de ses fourgons, relatives aux relations de Pichegru avec le prétendant, 360.

Klopstock, poëte allemand. An 1792. Décret qui lui défère le titre de citoyen français, 241.

Knapen, libraire. An 1789. Offre un don patriotique au nom des libraires de Paris, 66. — An VII. Sa lettre relative aux moyens de secourir les indigens, 158.

Kniazwitz, général polonais au service de France. An VII. Lettre sur l'attaque par lui de la place de Calvi, 95.

Knige (le baron de). An 1792. Sa *Profession de foi publique*, dans laquelle il attaque le pré-

jugé de la noblesse et l'usurpation de ses priviléges, 203.

KNOBELSDORFF, général prussien. AN II. 1794. Invite la garnison de Landau à se rendre, 104.

KNOX, membre de la chambre haute du parlement d'Irlande. AN 1792. Ses déclamations contre la révolution française, 40.

KNOX, général. AN VII. Commande une armée anglaise qu'on élève à vingt-cinq mille hommes, 15.

KOBILANSKI. AN II. 1794. Est condamné à mort à Warsovie, 287.

KOCH, professeur d'histoire à Strasbourg, député du Bas-Rhin à l'assemblée législative. AN 1791. Pense qu'on n'a rien à craindre des émigrés ni des puissances, 296. — Son rapport sur les mesures à prendre à ce sujet, 327. — Parle pour la mise en accusation du cardinal de Rohan et autres, 352. — AN 1792. Son rapport sur la déclaration pacifique de l'électeur de Trèves et quelques autres princes de l'Empire, 18. — Il propose de décréter que le régime féodal recevra son entière exécution à l'égard des princes de l'Empire possessionnés en Alsace et en Lorraine, et qu'il sera pourvu aux indemnités qui leur sont dues, 33. — Son rapport sur l'affaire de Pelleport et l'Emblé, courriers de Delessart, arrêtés à Stenay, 49. — Il fait adopter définitivement le décret sur la violation du territoire français par les Espagnols, 57. — Et ratifier le traité passé entre Bonnecarrère, au nom du roi, et les princes de Salm-Salm et Lœweinstein-Werthein, relatif aux indemnités à eux dues pour leurs possessions en France, 138. — Appuie la demande d'Hobbé, jeune danois, qui renonce à la noblesse pour obtenir le droit de cité en France et de l'emploi dans la diplomatie, 149.

KOELHER, général anglais. AN VII. Entre au service du grand-seigneur, 234.

KOK (J. G.), banquier. AN II. 1794. Poursuivi comme complice d'Hébert, 176. — Est traduit au tribunal révolutionnaire, 183. — Et condamné à mort, 185.

KOKHOWSKI, général russe. AN I.er 1793. Est disgracié, 193.

KOLB (M.), officier suisse. AN VI. Annullation des procédures intentées contre lui pour l'affaire du pont d'Huningue, 71 et 253.

KOLLOUTEY, chancelier de la Pologne. AN III. Sa captivité en Russie, 120.

KOLLY. AN I.er 1793. Est prévenu de distribution de faux assignats; demande, par Marat, d'un rapport à ce sujet, 92.

KOLLY (veuve). AN II. 1793. Condamnée à la peine de mort, implore la clémence de la convention; secours accordés à ses enfans, 47.

KORSAKOW, brigadier dans les armées russes. AN 1790. Remporte un avantage sur les Suédois, 160.

KOSCIUSKO, général polonais. AN 1792. Défend sa patrie contre l'invasion des Russes, et résiste à un ennemi supérieur, 225. — Don d'une terre qui lui est fait par la comtesse Kossakowska, née Potocka, 234. — Il reçoit les témoignages de l'estime publique, comme défenseur de la liberté polonaise, 239. — Décret qui lui défère le titre de citoyen français, 241. — AN II. 1794. Est nommé commandant des troupes polonaises; ses adresses au peuple et à l'armée, 216. — La jeunesse court sous ses drapeaux, 219. — Il est reconnu chef suprême de toutes les forces de la Pologne, 221. — Ses adresses aux femmes et à la nation, après la bataille de Plemniski, 242. — Son manifeste à la Suède, au Dannemarck, à la Porte Ottomane, aux États-Unis d'Amérique et à la république française, 244. — Lettre qui lui est adressée par le nouveau conseil de Warsovie, 254. — Il défait les Russes commandés par Denisow, 277. — Exécution d'un chanoine de Cracovie, qui avait attenté à sa vie, 289. — Sa lettre contenant les détails d'un échec éprouvé par les Polonais, 293. — Sa proclamation relative au nouveau système militaire, 310. — Il remporte une nouvelle victoire sur les Russes et Prussiens, 347. — Sa proclamation sur les événemens de Warsovie, 350. — AN III. Sa lettre au conseil national de cette même ville, 7. — Il attribue ses avantages à la valeur des Polonais, 46. — Détails de la bataille où il est fait prisonnier, 54 et 60. — Il invite le conseil supérieur national à remettre aux Russes neuf officiers polonais, prisonniers sur parole, qui se sont évadés; réponse du conseil,

contenant des vœux pour obtenir la liberté de ce général, 80. — Empressement et respects qui lui sont témoignés par ses compatriotes et par les étrangers, 120. — Il arrive à Pétersbourg, 133. — Est détenu dans la forteresse de Schlussebourg. 145. — Est condamné par l'impératrice de Russie à une prison perpétuelle, 171. — An IV. Faux bruit de sa mort, 31. — Il reçoit dans sa prison la pension que lui font les États-Unis, et la partage entre ses compagnons d'infortune, 127. — Conduite plus modérée de l'impératrice envers lui et les Polonais prisonniers, 201. — An V. Paul I.er lui rend sa liberté, 105. — Et y ajoute le présent d'une maison et d'une pension annuelle de 12,000 roubles, 117. — Notice sur ses principes et sur son caractère, 125. — Conférence entre lui et Paul I.er qui le présente à l'impératrice et à sa famille, 143. — Il part pour l'Amérique, 154. — An VI. Arrive à Philadelphie, 24. — Passé de là en France, reçoit les honneurs militaires à Bayonne; disposition où il se trouve de renvoyer à Paul I.er ses dons, et de lui signifier qu'il ne peut y avoir aucun rapport entre Kosciusko et l'oppresseur de la Pologne, 290. — Il arrive à Paris, 297. — Notice sur sa personne, 302. — Il assiste à un repas patriotique donné en son intention, à l'anniversaire du 10 août, 327. — An VII. Renvoie à l'empereur de Russie les présens qu'il a été forcé d'accepter, 61. — Ordre de Thugut et de Paul I.er d'arrêter tous les individus qui lui ressemblent, 120. — Sa tête mise à prix par l'empereur, 167. — Il refuse les dons des cours étrangères, 352.

Kossakowska, née Potocka, comtesse polonaise. An 1792. Fait don d'une terre à Kosciusko, 234.

Kossakowski, général au service de Russie. An II. 1794. Est pris par les insurgés polonais, 251. — Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Pologne, ainsi que le fameux évêque son frère, 265.

Kotzebue, poëte allemand. An VII. Parodie de sa pièce de *Misantropie et Repentir*, 208. — Traduction, par Shéridan, de sa tragédie de Pizzarre; succès qu'elle obtient en Angleterre, 268.

Kraleski, général polonais. An VII. Son arrivée à Paris, 293.

Kray (le baron de), général autrichien. An 1789. Ses mouvemens en Turquie d'après la prise de Crajowa, 113. — An IV. Il annonce au général Jourdan la rupture de l'armistice, 261.

Kreutzer, artiste-compositeur. An III. Auteur de la musique de *Encore une victoire*, 47.

Krick, général. An II. 1793. Est destitué par les représentans à l'armée de la Moselle, 22. — An V. Son discours en présentant la garde constitutionnelle du directoire, 92.

Kugler, administrateur du département du Bas-Rhin. An VII. Est destitué, 183.

Kvegan (de), maire de Nantes. An 1790. Délibération de la municipalité pour faire peindre ce citoyen par David, aux frais de la ville, en témoignage de la reconnaissance publique, 11.

Kytspoter, lieutenant criminel, député de Bailleul aux États-généraux. An 1789. Demande la révision des comptes de toutes les autorités comptables depuis dix ans, 128. — An 1790. Est élu membre de la commission pour l'aliénation des domaines nationaux, 97. — Est nommé secrétaire de l'assemblée nationale, 214.

Fin du Tome premier.

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY
Los Angeles
This book is DUE on the last date stamped below.

Form L9–25*m*·7,'63(D8618s8)444

UNIVERSITY of CALIFORNIA
AT
LOS ANGELES
LIBRARY

UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
D 000 880 067 4